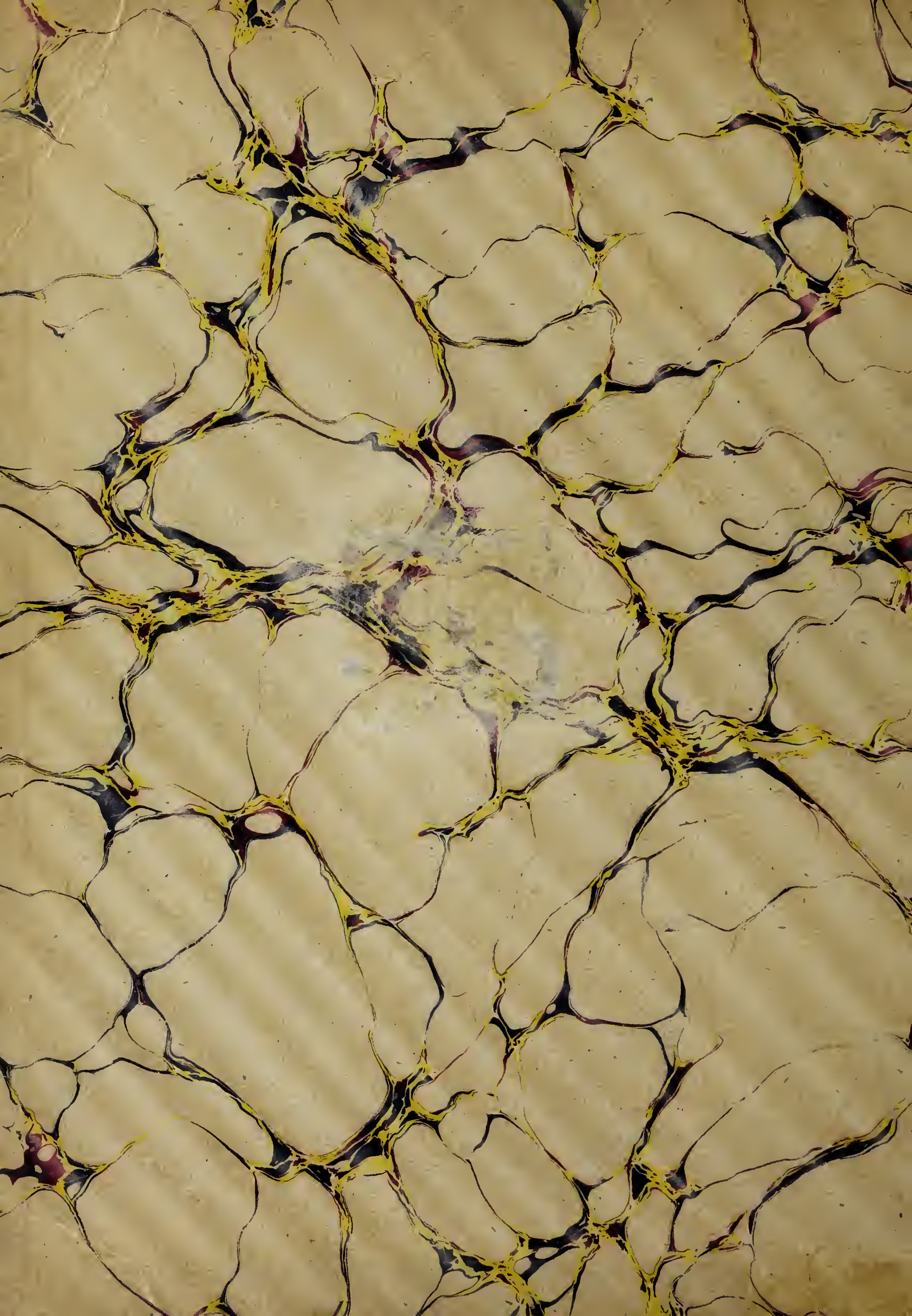
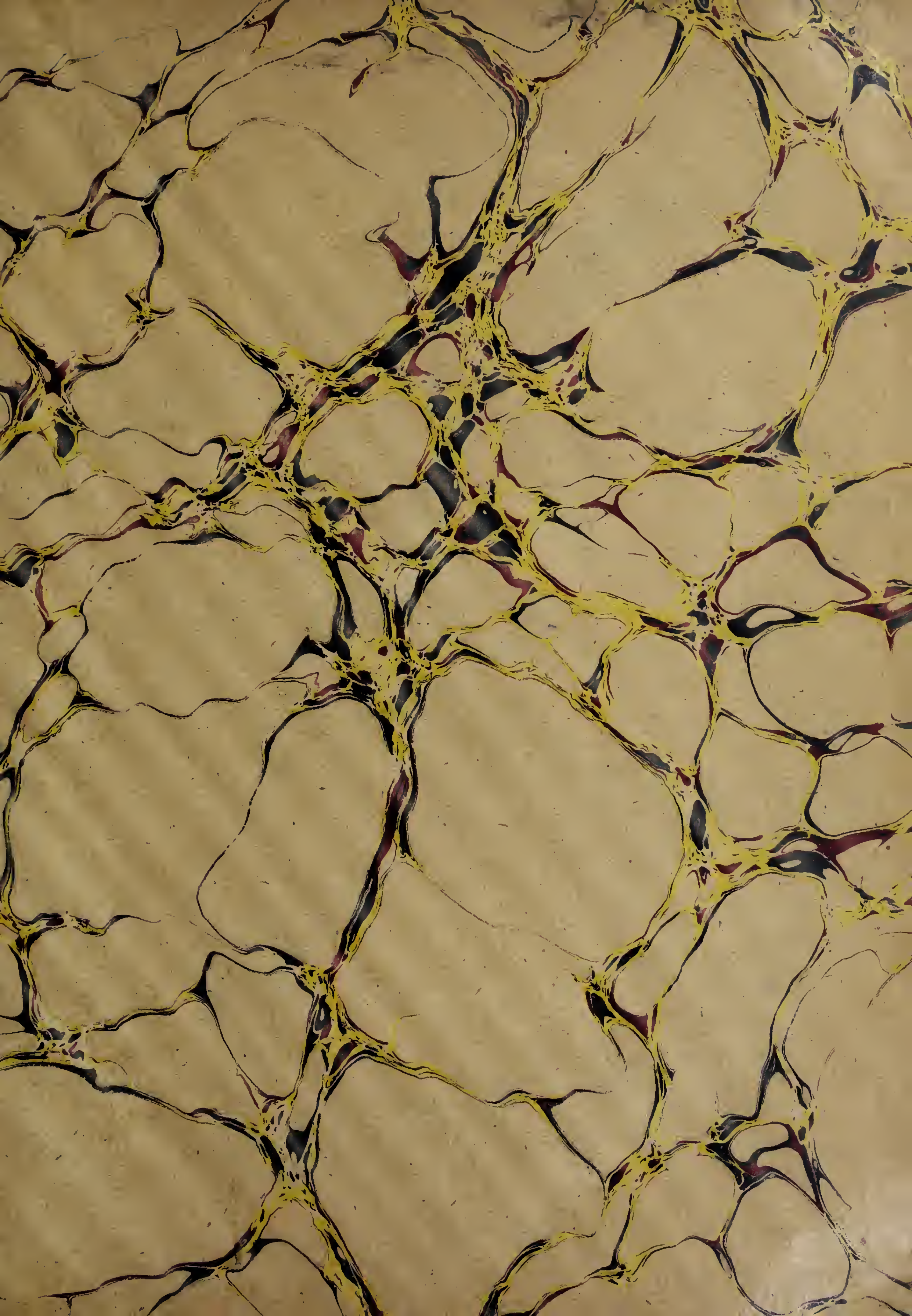




PARIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET FILS.



GUERRIER FRANC

Ve SIÈCLE

F. Roy, éditeur.

PARIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

HISTOIRE NATIONALE

DE

PARIS ET DES PARISIENS

DEPUIS LA FONDATION DE LUTÈCE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

H. GOURDON DE GENOUILLAC

OUVRAGE RÉDIGÉ SUR UN PLAN NOUVEAU ET APPROUVÉ

PAR

HENRI MARTIN

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Contenant 60 gravures hors texte et 16 belles gravures coloriées.

TOME PREMIER

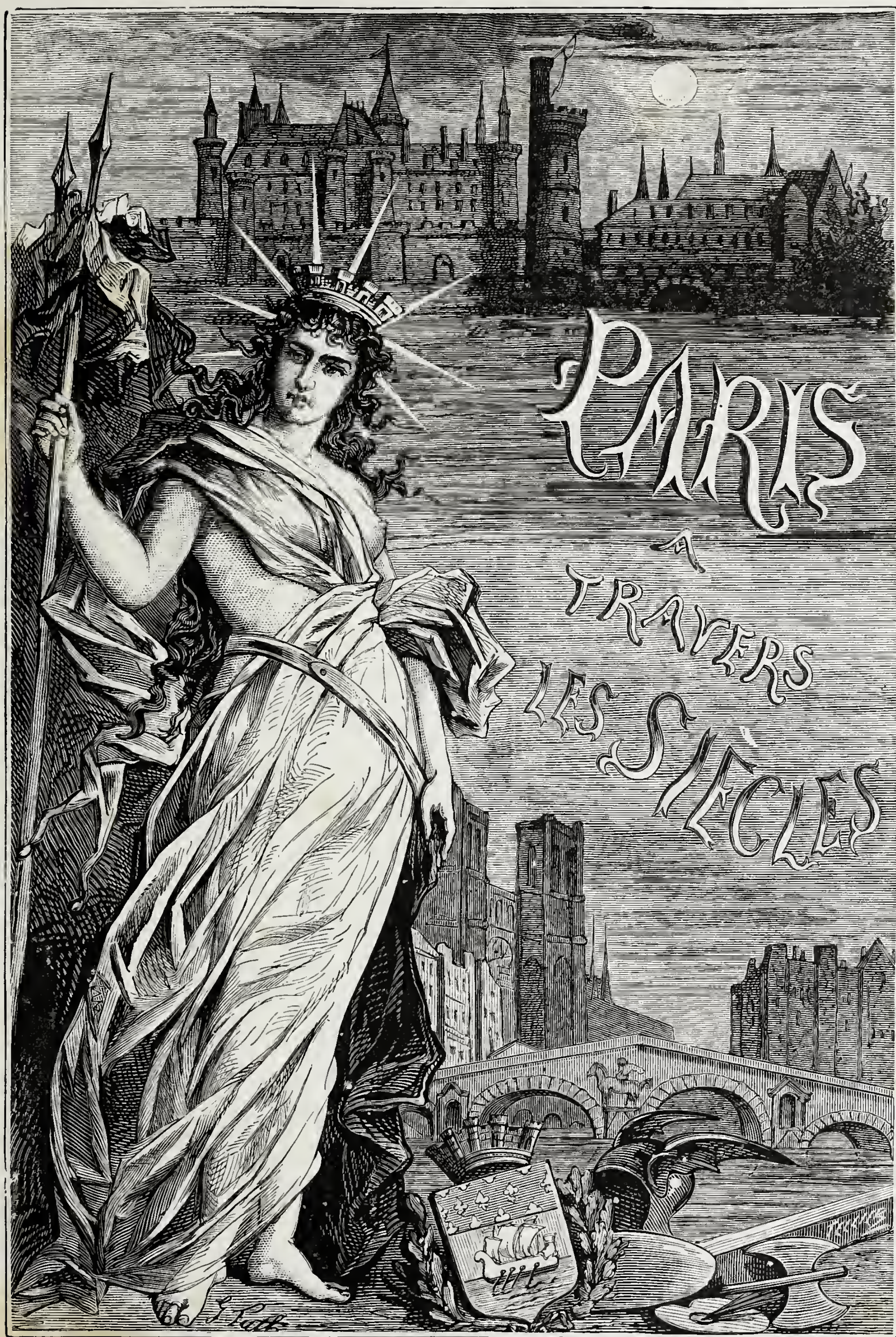


PARIS

F. ROY, ÉDITEUR, 185, RUE SAINT-ANTOINE

M DCCC LXXIX

130



F. ROY, ÉDITEUR, 185, RUE SAINT-ANTOINE.

A MONSIEUR HENRI MARTIN

SÉNATEUR,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

AUTEUR DE L'*HISTOIRE DE FRANCE*

Ce livre est offert comme un hommage respectueux de grande considération et de haute estime littéraire...

H. GOURDON DE GENOUILLAC.

A MONSIEUR H. GOURDON DE GENOUILLAC

OFFICIER D'ACADÉMIE.

Mon cher confrère,

Je ne puis qu'approuver le projet dont vous avez bien voulu me faire part ; il est utile, en effet, de mettre les éléments essentiels de l'histoire de notre Paris à la portée du grand nombre, qui n'a pas le loisir d'étudier les ouvrages considérables publiés à diverses époques sur ce vaste sujet. On peut, dans ce but, résumer à part l'histoire de chacun des principaux monuments de Paris auxquels se rattachent tant d'événements et tant de personnages célèbres, mais je crois qu'il vaut encore mieux suivre l'ordre chronologique pour l'ensemble du développement de la grande ville, et faire tout simplement une histoire de Paris moins étendue que ses devancières où l'on ne mettrait en lumière que ce qui est de nature à intéresser tous les lecteurs.

Vous rendrez service à la génération contemporaine en vous acquittant de cette tâche patriotique, que vous abordez avec ardeur et que vous achèverez avec persévérance.

Agréez, je vous prie, mes sentiments bien distingués et bien dévoués,

H. MARTIN.

Paris, 5 mars 1878.

PARIS A TRAVERS LES SIÈCLES

INTRODUCTION



LORIEUSE Lutèce ! « Établie au milieu du cours de la Seine et au centre du riche royaume des Francs, tu t'es proclamée toi-même la grande ville, en disant : Je suis la cité qui, comme une reine, brille au-dessus de toutes les autres. Tu frappes en effet les regards par un port plus beau qu'aucune autre. Quiconque porte un œil d'envie sur les richesses des Francs te redoute ; une île charmante te possède, le fleuve entoure tes murailles, il t'enveloppe de ses deux bras et ses douces ondes coulent sous les ponts qui te terminent à droite et à gauche ; des deux côtés de ces ponts, et au delà du fleuve, des tours protectrices te gardent. »

Les lignes qui précèdent ont été écrites il y a bientôt mille ans par un témoin du siège de Paris par les Normands, en 885.

Ne sont-elles pas demeurées pleines d'actualité et de vérité?

La « grande ville » digne de ses futures destinées, inspirait déjà l'enthousiasme. Le moine Abbon écrivait un poème en l'honneur des Parisiens, qui pendant quinze mois avaient résisté aux envahisseurs du nord.

Combien, depuis, les poètes et les historiens ont célébré Paris !

Que de fois n'a-t-il pas été décrit !

Ses édifices, ses monuments, ses curiosités ont été minutieusement étudiés, dépeints, et grâce aux investigations des chercheurs et des érudits, il est facile de se faire une idée approximative de ce que fut Paris à toutes les époques et de suivre à travers la marche des siècles, son développement physique, moral, civil et intellectuel.

Et cependant, malgré les immenses travaux de nos devanciers anciens et modernes, malgré les œuvres remarquables des Félibien, des Sauval, des Mercier, des Dulaure et de tant d'autres, il nous a paru que l'*Histoire nationale de Paris* était encore à faire, histoire pour ainsi dire intime de sa vie publique et particulière, histoire qui associe la portée de l'événement à la physionomie du lieu où il s'est produit.

Nous inspirant des hautes vues et de la forme émouvante, colorée, que l'historien national, M. Henri Martin, a imprimée à son œuvre patriotique, nous avons tenté de faire pour Paris, ce que l'illustre auteur de l'*Histoire de France* a fait pour le pays tout entier, et nous avons tracé le plan de cet ouvrage. Pendant des années, nous l'avons muri, modifié, complété et nous avons patiemment cherché et réuni tous les matériaux nécessaires, fouillant dans les archives de nos dépôts publics, dans les collections particulières, comparant les opinions émises par les divers historiens et nous reportant aux sources, chaque fois qu'un doute exprimé nous obligeait à faire pour ainsi dire l'enquête du fait diversement apprécié.

Et lorsque ce plan eut reçu la haute approbation de M. HENRI MARTIN, nous sommes allé frapper à la porte d'un éditeur, enfant de Paris comme nous, aimant son pays comme nous l'aimons, et nous avons eu la bonne fortune de l'intéresser à notre projet et de le voir heureux d'associer son nom à notre œuvre.

Nous étions désormais assuré que rien ne serait négligé pour la publication du livre et que l'aide puissante de l'illustration artistique, illustration puisée d'après des documents authentiques, viendrait s'ajouter au texte en le complétant.

C'est alors que nous avons écrit le récit animé, pittoresque, anecdotique et vrai, de la transformation incessante de Paris, depuis le jour où émergent d'une petite île de la Seine quelques chétives cabanes couvertes de roseaux dont le groupe constitue Lutèce, jusqu'au moment où, conviant les nations du monde au grand tournoi des arts, du commerce et de l'industrie, Paris devient, par son Exposition universelle de 1878, le rendez-vous central de tous les peuples.

Au temps où nous vivons, il faut que le livre fasse plus que de distraire le lecteur, il faut qu'il l'instruise et qu'après l'avoir lu, celui-ci en tire un enseignement; mais il faut surtout que l'écrivain justifie la confiance de celui qui apprend en lisant son œuvre, et, pour cela il doit se montrer impitoyable pour l'erreur et pour le mensonge, et n'affirmer la véracité d'un fait que lorsqu'elle lui est démontrée par des preuves matérielles ou morales.

Il n'est pas un coin de la grande ville qui n'ait sa légende touchante ou mystérieuse, sanglante ou terrible, mais il importe avant tout de la dégager du domaine de la fiction qui peut s'en être emparée, pour lui rendre son caractère réel.

Les annales parisiennes sont assez fécondes en faits curieux et intéressants, sans qu'il soit nécessaire de les agrémenter par des enjolivements qui finissent par absorber le vrai au profit de la tradition, trop souvent erronée.

Nous racontons l'histoire du peuple parisien, essentiellement liée à celle de Paris.

Après avoir dit : Ici fut édifiée une église, là fut élevé un palais ou construite une prison, nous relatons les événements qui s'y sont passés.

Voici par exemple la place de Grève, le *forum* des Parisiens, cette place fameuse où bat le cœur de Paris, où se donnaient jadis les fêtes populaires et les réjouissances publiques, où se tenaient les ribauds et les truands, les étrangers et les oisifs, — où plus tard les travailleurs vinrent se faire embaucher.

La place de Grève, théâtre des grandes commotions populaires, sur laquelle nous voyons apparaître la belle figure d'Étienne Marcel, les Maillotins, les agitateurs de la Ligue et ceux de la Fronde.

La place de Grève avec son feu de la Saint-Jean et son bûcher enguirlandé de roses, sur lequel on faisait griller les chats.

La place de Grève et ses cortèges municipaux, ses exécutions de criminels, les uns brûlés vifs comme Marguerite Perrette et Anne Dubourg, les autres, décapités comme le comte de Saint-Pol, la maréchale d'Ancre et la Brinvilliers, écartelés comme Ravaillac et Damiens, roués comme Cartouche, pendus comme le président Brisson, guillotinés comme Louvel et les quatre sergents de la Rochelle.

La place de Grève avec sa lanterne sinistre, les repaires qui l'entouraient, la maison aux dauphins qui deviendra l'Hôtel de Ville où se réuniront les premiers magistrats de la cité, où se donneront des banquets et des fêtes, à l'occasion des naissances et des mariages royaux, en l'honneur de la Constitution, de l'Être suprême, du voyage de la reine d'Angleterre à Paris, de la présence des souverains à l'Exposition de 1867, jusqu'à ce que l'incendie de 1871 le réduise en cendres et qu'il soit reconstruit pour reparaître plus magnifique que jamais.

Que de drames, que de sanglantes tragédies dans ces petites ruelles du vieux Paris, que de misères sombres et terribles, que de splendeurs, de luxe et de magnificence ici, que de larmes et de sang là !

Puis en racontant les événements dans leur ordre chronologique, nous retraçons la physionomie exacte des mœurs parisiennes ; les costumes, les usages, les coutumes, les processions, les défilés, les cortèges, les rixes, les émeutes, les batailles, le mouvement, la vie de ce peuple remuant, toujours prêt à s'insurger contre qui tente de l'asservir, batailleur, franc du collier, goguenard, spirituel, capable des plus grands dévouements et des plus folles actions, ce peuple de Paris enfin qui est à lui seul une nation dans la nation et qui, à toutes les époques de son histoire, a eu pour devise : Conquérir sa liberté.



F. Roy, éditeur. — 1. Imp. Charaire et fils.

VEDETTE GAULOISE.

Les premiers Parisiens ou habitants de Lutèce.

CHAPITRE PREMIER

Les fondateurs de Lutèce. — Attaque des Romains. — L'incendie des ponts. — La bataille. — La défaite des Parisiens — Mort de Camulogène. — Reconstruction de Lutèce. — Les Druides. — Les sacrifices humains. — Les antiquités. — La première Notre-Dame. — La légende de saint Denis. — Les Bagaudes. — L'insurrection vaincue.



Les historiens du moyen âge, généralement enclins au merveilleux, ont émis les suppositions les plus invraisemblables, lorsqu'ils ont eu à se prononcer sur l'origine de Paris.

Quelques-uns ont attribué la fondation de cette ville à Hercule.

D'autres en ont fait honneur à Francus, fils d'Hector et neveu du beau Pâris.

Paris a été tout simplement fondé par un groupe de barbares qui, poussés par l'émigration vers les rives de la Seine se sont fixés là, où la douceur et la fertilité du climat les ont retenus.

Les Gaulois qui abandonnèrent les premiers

l'Asie, s'appelaient des Celtes ; ils formaient une branche très considérable de la famille aryenne, partagée en deux grands rameaux, les Gaëls ou Celtes proprement dits, qui composent le premier ban de la migration indo-européenne, et les Kymris.

Une race mixte, résultant du mélange des Galls ou Gaëls et des Kymris occupait le centre de la Gaule transalpine qui renfermait toute la France actuelle, une partie de la Hollande située au sud du Rhin, une partie de l'Allemagne et de la Suisse à l'ouest du même fleuve et la Belgique toute entière.

Cette race comprenait dix-sept peuples parmi lesquels les Pétrocoriens, les Lémovices, les Santones, les Pictaves, les Andegaves, les Turones, les Carnutes et les Sénones.

Entre la Marne et le Rhin était établie la branche kymrique composée de Kymris purs appelés aussi Belges.

Ce furent des Kymris qui, quelques centaines d'années avant Jésus-Christ, firent alliance avec les Sénones, se mélangèrent à eux et prirent le nom de *Parisii*, en venant s'établir sur les rives de l'Oise qui formaient les frontières des Sénones. Ce nom signifiait, prétend-on, habitant des frontières.

C'est une étymologie un peu hasardée et qu'il faut accepter uniquement pour se conformer à la tradition adoptée, aucune autre ne pouvant être prouvée davantage.

Quoi qu'il en soit, et ne nous appesantissant point sur une puérile question de mot, nous arriverons de suite à la constatation de la peuplade des *Parisii*, ou *Parisiens* qui apparaît dans l'histoire 53 ans avant l'ère chrétienne et dont l'existence est signalée par Jules César. Le territoire occupé par cette peuplade n'était pas considérable.

Il était borné par les possessions des Sénones qui avaient conservé Pontoise au nord, par les Silvanectes dont le chef-lieu était Senlis, à l'est par les Meldes qui possédaient Meaux et au midi par les Carnutes et les Sénones.

Les îles de la Seine parurent aux Parisiens admirablement placées pour en faire le chef-lieu, la capitale de leur petit domaine.

Ces îles étaient alors au nombre de sept se suivant dans la partie de la Seine comprise aujourd'hui entre le pont d'Austerlitz et le pont des Arts.

En les désignant par leur nom moderne, nous trouvons d'abord l'île Louviers (qui existait encore en 1843 et qui réunie depuis à la terre ferme, forme aujourd'hui le quai Henri IV), l'île Saint-Louis qui était coupée en trois îlots qu'on réunit successivement, l'île de la Cité qui, elle aussi, se divisait en trois morceaux.

On désigna sous le nom de Lutèce le groupe d'habitations qui furent construites sur ces îles et particulièrement sur celle de la Cité.

Les savants se sont aussi longuement exercés à propos de l'étymologie de ce nom.

Les uns veulent que Lutèce vienne de *Loutouchezi*, c'est-à-dire habitation au milieu des eaux, d'autres de Leug-tec, mot celte qui signifie belle-pierre, — or les Parisiens ne construisirent leurs maisons qu'en bois ! d'autres encore disent que Lutèce vient de *luth* (eau) *thouèze* (milieu) et *y* (demeure.)

Cela finit par tourner au rébus.

Contentons-nous de savoir que Lutèce était appelé par les Romains *Lutetia*, et *Lucotecia* par le géographe Ptolémée.

C'était alors une bien chétive bourgade.

Quelques huttes de branchages et de roseaux dissimulées par des rideaux de saules, voilà Paris ; une grève fut sa première enceinte, une rivière son premier fossé.

Des digues formées de terre et de palissades défendaient Lutèce contre les inondations de la Seine et les Parisiens vivaient là du produit de leur chasse dans les bois avoisinant les îles sur lesquelles ils s'étaient établis, et surtout à l'aide du poisson qu'ils pêchaient dans les eaux du fleuve.

C'étaient des quasi-sauvages, ces premiers habitants de Paris, mais ils étaient braves au combat, jaloux de leur indépendance, et d'une nature loyale et généreuse.

De haute taille, le teint blanc, les yeux bleus, les cheveux roux, ils avaient un goût prononcé pour les armes ; les haches, les couteaux de pierre, les flèches garnies d'une pointe de silex et les épieux durcis au feu, furent leurs richesses primitives ; ils ne tardèrent pas à y joindre les épées et les lances de bronze et de cuivre, et pour se préserver dans la lutte, ils se coiffèrent de casques ronds à larges jugulaires, mais ils se battaient nus jusqu'à la ceinture, pour montrer qu'ils n'avaient pas peur de la mort.

En temps de paix, l'habillement des Gaulois se composait d'une tunique (il y en avait de différentes couleurs) et de larges pantalons appelés *bragues* ou *brayes*. Ils portaient par-dessus la tunique un manteau rayé, soit en carrés, soit en losanges, fait d'une chaude et lourde étoffe pour l'hiver, d'une légère pour l'été. Ce manteau était attaché sur le devant de la poitrine par une agrafe. Martial prétend que les manteaux étaient si courts qu'ils descendaient à peine au bas des reins ; l'historien Strabon soutient qu'au lieu de tunique ils portaient un habit court dont les manches descendaient jusqu'à la ceinture, mais ce vêtement était la saie militaire, dont ils se débarrassaient pour combattre.

Les Gaulois se chaussaient d'une sorte de bottines serrées au pied.

Au moment de la conquête par les Romains ils portaient le *sagum*, sorte de blouse à longues et larges manches, fendue par devant, faite de peau

de mouton, de loup ou de blaireau, cousue avec un crin, le poil en dehors. Ce vêtement se complétait par le camisia (chemise) et les brayes. Leur manteau en peau de chèvre s'appelait alors *rochet*. Ils se coiffaient du *pileum*, sorte de calotte de feutre, du *petasus*, chapeau à longs bords, et du *birrus*, bonnet pointu en laine assez semblable au bonnet corse appelé *Birro*.



Les Gaulois se battaient nus jusqu'à la ceinture.

Les femmes étaient de belle physionomie, elles portaient de longs cheveux et l'éclat de leur teint était réputé; selon la coutume gauloise la jeune fille se choisissait librement un mari; généralement, c'était au milieu d'un repas qu'elle faisait connaître celui qu'elle désirait prendre pour époux; elle prenait une coupe et la vidait à demi, puis la tendait au jeune homme qui la vidait ensuite, pour signifier que tout était désormais commun entre eux.

Lorsque les Gaulois Kymris, séduits par la situation des îles de la Seine abritées contre le soleil du midi et le vent du nord, eurent planté leur tente dans cette île de la Cité « qui est faite, dit Sauval, comme un grand navire enfoncé dans la vase et échoué au fil de l'eau », ils abandonnèrent peu à peu leurs usages, leurs habitudes guerrières et embrassèrent la vie des peuples chasseurs et pêcheurs. Les glands et les faînes qu'ils ramassaient dans les forêts, joints au gibier et au poisson, alimentaient la majeure partie des habitants qui étaient d'une grande sobriété.

Malgré cela, lorsque, en l'an 700 de Rome, Jules César envoya son lieutenant Labiénus avec quatre légions et une partie de sa cavalerie contre les Parisiens qui avaient refusé de déléguer des députés à l'assemblée des principaux États de la Gaule, ceux-ci résolurent de se défendre, demandèrent des renforts aux pays environnants et confièrent la direction de la défense à Camulogène (de la cité d'Évreux), un vieillard dont le grand âge doublait d'expérience la science militaire.

Le vieux chef évita tout d'abord le combat, afin de donner à ses troupes, plus courageuses qu'aguerries, le temps de se former, et voulant tirer parti de l'avantage que lui offraient les marais qui s'étendaient au sud de Lutèce, il commença par faire détruire le pont qui mettait la petite cité en communication avec la rive gauche de la Seine et vint se retrancher dans les marécages, afin de disputer le passage aux Romains et défendre l'approche de la ville, plutôt que d'attendre dans son sein l'attaque de l'ennemi.

A cette époque, le ruisseau de la Bièvre devenu depuis la rivière des Gobelins, inondait en amont de Paris, les plaines de Vitry et d'Ivry, et en aval celles de Grenelle et d'Issy.

Bientôt, fortifiés dans leurs positions, les Parisiens ne demandèrent qu'à en venir aux mains avec les Romains.

Labiénus arrivé devant le camp de Camulogène, chercha à le forcer, mais sa tentative fut inutile; il fut repoussé et il eût vu peut être périr toutes ses légions, s'il n'eût fait une prompte retraite.

Au milieu de la nuit, il décampa et retournant sur ses pas, le général romain irrité de l'échec qu'il venait de subir, se jeta sur Melun, dont les habitants étaient pour la plupart accourus pour grossir l'armée de Camulogène, et saccagea la ville; puis il descendit le long de la rive droite du fleuve emmenant avec lui une flotille d'une cinquantaine de barques et se présenta de nouveau devant Lutèce pour l'assiéger.

Prévenu par les fuyards échappés de Melun, Cumulogène ordonna d'incendier la ville, de rompre les deux ponts de bois et toujours protégé par le marais, il demeura dans le camp vis-à-vis des Romains dont il était séparé par la rivière.

Ces huttes qui brûlaient, c'était tout ce que possédaient les malheureux Gaulois et les flammes qui montaient et tourbillonnaient dans l'espace, en colorant les eaux du fleuve d'une teinte rougeâtre, anéantissaient leur chétif patrimoine, mais qu'importe! le salut de la patrie l'exigeait et ils en faisaient volontiers le sacrifice, préférant le perdre que de le voir tomber au pouvoir de l'ennemi.

Et cependant, les Parisiens d'alors n'étaient qu'une tribu de barbares!

Or, tandis que ceci se passait, Labiénus fut averti qu'il ne lui était plus permis de compter



On désigna sous le nom de Lutèce le groupe d'habitations qui furent construites sur ces îles.

sur le secours de César en cas de défaite ; son armée, menacée par la défection des Éduens (peuple qui habitait le pays situé entre la Saône, la Loire et le Rhône), se repliait sur la province Narbonnaise.

Il fallait donc se hâter de vaincre ou de ramener ses troupes à Agendicum (Sens).

La ruse devait venir en aide à la force.

A la tombée de la nuit, Labiénus convoqua son conseil, exhorta ses officiers à faire leur devoir puis il ordonna aux chevaliers romains de monter sur les barques et de descendre le fleuve en silence, à la distance d'environ 4000 pas. Arrivés là (à peu près à la hauteur du Point du Jour), ils avaient ordre de faire halte et de l'attendre.

Puis, pour donner le change, il envoya cinq cohortes avec des bagages remonter bruyamment le long du fleuve; en même temps des bateliers furent chargés de se diriger du même côté, en frappant bruyamment l'eau de leurs rames.

Ce stratagème réussit, soldats et bateliers attirèrent l'attention des Gaulois qui ne s'occupèrent qu'à se tenir sur leurs gardes de ce côté, tandis que Labiénus qui avait rejoint ses chevaliers, passait la Seine à la faveur d'un orage épouvantable dont le bruit couvrait celui de son mouvement. A l'aube, Camulogène se mit vivement à la tête du gros de l'armée pour s'opposer à la marche de Labiénus.

Mais il était trop tard.

Les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine de Grenelle.

Bientôt une nuée de flèches et de javelots obscurcit l'air.

Camulogène commandait en personne et encou-

rageait ses guerriers par la voix et par l'exemple.

D'abord la victoire parut incertaine.

Mais, soudain une légion romaine, ses étendards dépliés, attaqua les Gaulois par derrière et leur coupa la retraite.

Alors ce fut une mêlée épouvantable, un horrible carnage; les hommes combattaient corps à corps; les sabres longs, droits, pesants, sans pointe et mal trempés, des Gaulois se brisaient contre les épées romaines plus courtes et à pointe, ce qui les rendait plus meurtrières. Le sang coulait sous la morsure des lames d'airain, on n'entendait que l'entre-choquement des boucliers dont quelques-uns avaient la hauteur d'un homme, les cris de guerre poussés par les vainqueurs et les hurlements de douleur des blessés et des mourants.

On se battait avec un égal acharnement, mais les Gaulois ne purent soutenir longtemps le choc des légions victorieuses.

Mis en déroute malgré une résistance énergique, ils tentèrent de se réfugier dans les bois environnants, mais tous ceux qui ne purent fuir assez vite pour les atteindre furent exterminés par la cavalerie romaine.

Camulogène, courbé sous le poids des années, semblait au milieu de ses guerriers, avoir retrouvé l'énergie de la jeunesse, il se portait aux endroits les plus périlleux et se jetait au plus fort de la mêlée.

Ce premier défenseur de la liberté parisienne trouva la mort qu'il cherchait, lorsqu'il vit que tout espoir de vaincre était perdu.

Il expira pour sa patrie, les armes à la main, sur un monceau de cadavres d'ennemis que son bras avait terrassés.

La victoire des Romains fut complète.

Labiénus se retira à Sens, laissant derrière lui les ruines fumantes de Lutèce.

Lutèce brûlée allait, comme le phénix de la fable, renaître de ses cendres.

Les quelques Parisiens échappés au désastre s'empressèrent de revenir aux lieux qu'ils habitaient, et les Romains, appréciant l'excellente situation de cette île placée au centre de provinces fertiles, résolurent de s'y installer.

Ils apportaient avec eux les lumières de Rome et ses erreurs, sa sagesse et ses vices, ses richesses et son luxe, ses lois et ses abus.

On commença par élever à la place des cabanes primitives qui suffisaient aux rustiques Parisiens, des habitations plus solides et plus élégantes.

Les maisons étaient encore isolées et séparées les unes des autres par des jardins, et on y remarque surtout l'absence de cheminées.

Les Romains, comme les Gaulois, se chauffaient à l'aide de fourneaux.

La religion, les mœurs, les coutumes, tout changea, tout se modifia.

Les premiers Parisiens, vaincus par Labiénus, les descendants des Kymris Belges avaient gardé la rudesse, le mépris de la mort, le courage et les mâles vertus des peuples primitifs; cependant cette loi éternelle de la civilisation et du progrès à laquelle obéissent inconsciemment toutes les nations allait peu à peu adoucir leur sauvagerie.

Ils furent tout d'abord amenés à abandonner le culte du dieu Teutatès qu'ils suivaient, pour adopter celui de Jupiter et des autres divinités de l'Olympe, adorées par les Romains leurs maîtres.

Car jusque-là les Parisiens ne représentaient point leurs dieux sous des formes humaines; ils avaient reçu leur religion des Galls et le dieu Teutatès, dans la mythologie gauloise, est une figure obscure et formidable, à laquelle étaient dédiés des *cairns*, ou monceaux de pierres innombrables, que le moyen âge nomma des monts-joie.

On offrait à Teutatès des sacrifices sanglants et les Druides, c'est ainsi qu'on désignait les prêtres gaulois, exerçaient leur sacerdoce dans la sombre profondeur des forêts.

Les Parisiens qui s'imaginaient que plus il y avait de druides dans un canton plus l'abondance et la fertilité du terroir y étaient grandes, avaient pour eux une vénération sans bornes, aussi les druides réunissaient-ils tout ce qui était propre à s'attirer le respect d'un peuple ignorant et féroce.

Non seulement ils immolaient à leurs dieux des créatures humaines, mais quand, pour ces odieux sacrifices, il leur manquait des coupables, qu'on réservait pour les offrir en holocaustes, ils égorgeaient des innocents.

Le sacrificateur perçait la victime au-dessus du diaphragme et tirait des pronostics d'après l'abondance et la couleur du sang.

Tantôt on la pendait à un arbre, ou on la crucifiait à un poteau, quelquefois aussi, on enfermait plusieurs personnes dans un grand panier d'osier et le druide y mettait le feu.

Les victimes expiraient, les unes consumées par la flamme, les autres suffoquées par la fumée, au bruit des chants druidiques, de la musique des bardes et des acclamations de tous les spectateurs.

Ces épouvantables cérémonies se célébraient dans les bois avoisinant Lutèce et un autel à Teutatès existait sur la butte Montmartre.

Lucain nous a laissé une curieuse description d'un bois sacré.

« Non loin de la ville était un bois sacré dès longtemps inviolé, dont les branches entrelacées, écartant les rayons du jour, enfermaient sous leur épaisse voûte un air ténébreux et de froides ombres. Les autels, les arbres y dégouttent de sang humain, les oiseaux n'osaient s'arrêter sur les branches, ni les bêtes féroces y chercher un repaire. La foudre qui jaillit des nuages évitait d'y tomber, les vents craignaient de l'effleurer. Aucun



Labiénus exhorta ses officiers à faire leur devoir, et tous le jurèrent sur leurs armes.

souffle n'agite les feuilles. Les arbres frémissent d'eux-mêmes. »

A côté de ce tableau d'une couleur si sombre, on peut opposer celui plus riant de la cueillette du gui de chêne, qui avait lieu en mai, le 6e jour de la lune, qui était celui où commençait l'année.

Les druides parcouraient alors le territoire, en criant à haute voix : « Au gui l'an neuf! » Le peuple se rendait dans le bois consacré, là on cherchait le gui sur un chêne d'environ trente ans, lorsqu'on l'avait trouvé, on dressait un autel au pied. Deux taureaux blancs étaient attachés par les cornes au tronc de l'arbre chargé du précieux arbrisseau parasite.

Un druide montait sur le chêne, armé d'une serpe d'or et coupait le gui.

D'autres le recevaient sur un tissu de laine blanche, destiné à cet usage.

On immolait les deux taureaux.

Et le gui était distribué à tous les assistants, comme un présent qui devait donner la fécondité aux femmes, et servir de remède efficace contre toute espèce de poison.

De là est venue la coutume de donner des étrennes au jour de l'an.

Si l'usage de chercher le gui sacré se maintint, il n'en fut pas de même du culte rendu à Teutatès : on l'abandonna, nous l'avons dit, pour adopter celui que les Romains rendaient aux divinités païennes, et ce fut ainsi que l'on éleva des temples à Jupiter, à Mercure, à Bacchus, etc., aux lieux mêmes où l'on avait offert des sacrifices à Teutatès.

Le premier indice qu'on rencontre à Lutèce du changement de religion est un autel à Jupiter élevé par les *Nautes* parisiens à l'extrémité orientale de l'île, c'est-à-dire à l'endroit où se trouve aujourd'hui le chevet de l'église Notre-Dame.

Les Nautes (mariniers) étaient originairement de modestes bateliers, réunis en une sorte d'association commerciale qu'on appelait Hanse et qui transportaient d'un point à un autre les marchandises dont on trafiquait dans les villes riveraines du fleuve.

Or, comme le commerce par eau était d'une haute importance pour la puissance romaine, qui

tenait essentiellement à se rendre maîtresse de la navigation, les conquérants organisèrent la batellerie en collège des Nautes.

Les sevirs, élus de la cité, en firent partie, on y compta des décemvirs, des décurions, des questeurs, des chevaliers et jusqu'à des sénateurs romains.

Les chefs, seuls magistrats de la Sequana (Seine), s'appelaient Curateurs.

La faveur extraordinaire dont les entoura Rome et les privilèges qu'elle leur prodigua en toute occasion, leur fit donner la magnifique dénomination de corps très splendide des Nautes.

Ce fut pour témoigner publiquement leur re-



Un Druide montait sur le chêne, armé d'une serpe d'or, et coupait le gui.

connaissance pour tant de bienfaits, que les Curateurs des Nautes édifièrent un autel dédié à Tibère et consacré à Jupiter à la pointe de Lutèce.

Ce monument trouvé avec d'autres lors des fouilles faites en 1711, sous le chœur de l'église de Notre-Dame de Paris, consiste en une pierre cubique d'un mètre de hauteur sur un mètre cinquante centimètres de longueur, enfoncé à deux mètres de profondeur du sol.

On lit sur la face principale une inscription en langue latine dont voici la traduction : *Sous Tibère César Auguste, les mariniers parisiens ont publiquement élevé cet autel à Jupiter très bon, très grand.* Les trois autres faces sont ornées de bas-reliefs, huit autres pierres de grosseur différente, chargées de bas-reliefs et d'inscriptions, parurent, d'après l'examen minutieux qui en fut fait par des savants, avoir été employées à l'édification de plusieurs autres autels élevés en l'honneur des dieux des vainqueurs et de ceux des vaincus, ce qui permet d'établir que chacun était libre de sacrifier à son culte.

Ces pierres, dont quelques-unes remontent à une époque antérieure à celle de la conquête par Labiénus, furent déposées au musée des Antiques et plus tard elles furent transférées au musée des Thermes, où elles sont demeurées.

En 1784, un cippe quadrangulaire en pierre, fut aussi découvert dans la rue de la Barillerie.

Enfin, en 1829, en creusant le sol pour établir les fondations d'une maison particulière sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Landry, située dans la rue de ce nom, on découvrit les fragments d'une forte muraille, construite à pierres sèches, sans mortier ni ciment, et s'étendant dans une direction à peu près parallèle au cours du petit bras de la Seine.

Mais cette partie de muraille qui n'avait pas moins de deux mètres d'épaisseur et qui, selon l'opinion de Dulaure, avait été construite avec les matériaux provenant de la démolition d'un monument triomphal élevé à la gloire de Maximus, ne date que de la fin de l'occupation romaine.

Il paraît aujourd'hui bien avéré que, malgré ce qu'avancèrent certains auteurs, notamment Piganiol de la Force, qui prétend que Jules César fit rebâtir une cité sur les ruines de Lutèce et qu'il la fortifia par une enceinte et par deux tours de bois placées à la tête des deux ponts qui donnaient accès à la ville, cette assertion n'offre aucune vraisemblance. Les tours, entre autres celle du Châtelet, furent bâties par Charles le Chauve.

Jules César avait d'autres soucis.

L'armée de Vercingétorix qui défendait Alaise (en Franche-Comté et non Alise en Bourgogne, comme le soutiennent à tort plusieurs historiens), attirait son attention et tandis qu'il commandait au siège de cette ville, les Parisiens fournissaient deux mille hommes à l'armée gauloise pour le combattre.

Une fois le Rubicon franchi, César n'eut guère le temps de s'occuper de Lutèce.

Les travaux d'édification, de reconstruction, se firent peu à peu et pendant les quatre siècles que Lutèce-Paris demeura sous la domination romaine, l'histoire n'enregistre aucun fait important.

Toutefois, son accroissement fut incessant et bientôt, les Parisiens trop enserrés dans leur île, se répandirent sur les deux rives qui allaient se couvrir d'édifices et substituer la vie et le mouvement à la solitude des forêts et des marécages.

Les empereurs romains l'aimaient cette petite cité qui ne demandait qu'à grandir. Julien l'Apostat y passa les deux hivers de 358 et de 359.

« J'étais en quartier d'hiver dans ma chère Lutèce, écrit-il, c'est ainsi que les Gaulois appellent la petite cité des Parisii. Elle occupe une île au milieu d'une rivière, des ponts de bois la joignent aux deux bords. Rarement la rivière croît ou diminue; telle elle est en été, telle elle demeure en hiver; on en boit volontiers l'eau très pure et très riante à la vue. Comme les Parisii habitent une île, il leur serait difficile de se procurer d'autre eau. La température de l'hiver est peu rigoureuse à cause, disent les gens du pays, de la chaleur de l'Océan qui n'étant éloigné que de 900 stades, envoie un air tiède jusqu'à Lutèce. L'eau de mer est en effet moins froide que l'eau douce. Par cette raison ou par une autre que j'ignore, les choses sont ainsi : L'hiver est donc fort doux aux habitants de cette terre; le sol porte de bonnes vignes; les Parisii ont même l'art d'élever des figuiers en les enveloppant de paille de blé comme d'un vêtement et en employant les autres moyens dont on se sert pour mettre les arbres à l'abri de l'intempérie des saisons. »

Une statue de l'empereur Julien, proclamé en 360 au palais des Thermes, fut trouvée à Paris en 1850; cette belle statue en marbre grec, de grandeur naturelle, est d'une parfaite conservation. L'empereur est debout, la tête ceinte de la couronne et sa main droite soutenant sur sa poitrine les plis du manteau. La main gauche porte un rouleau, la barbe est longue et les cheveux plaqués sur le front débordent sous la couronne et tombent au dessous du bandeau, les pieds sont chaussés de sandales.

M. le comte de la Riboisière s'en rendit acquéreur et la plaça dans son hôtel de la rue de Bondy, mais après l'exécution des travaux de dégagement du palais des Thermes, il voulut bien l'offrir au ministre d'Etat pour ce musée, le 19 février 1859.

A peu près à l'époque où on trouvait cette statue, on en découvrait une autre du même empereur à Paris remontant comme celle-ci à l'époque du Bas-Empire. Elle a beaucoup d'analogie avec la première et fut placée dans les collections du Louvre.

De notables changements se produisirent dans la petite cité pendant le temps qu'elle demeura sous la domination romaine.

Elle fut incorporée dans la province lyonnaise des Sénones et ses habitants furent gouvernés par un *præses* (président).

Un juge romain, un défenseur et le préfet d'une petite flotte qui la gardait y résidaient.

Et ce qui montre d'une façon irréfutable, que les mœurs s'y étaient civilisées, c'est qu'une prison y avait été bâtie sur l'emplacement du Quai aux Fleurs; c'était la prison Glaucin.

Nous avons dit que la cité communiquait aux rives de la Seine par deux ponts.

Le premier bâti, brûlé par les Gaulois, puis rebâti par les Romains fut le Petit Pont, il était alors en bois; reconstruit en pierre en 1185 par les soins et aux frais de Maurice de Sully, évêque de Paris, il fut neuf fois ruiné par les inondations de la Seine avant d'être détruit en 1718 par un incendie qui dévora toutes les maisons qui étaient dessus.

Il fut rebâti peu de temps après, mais sans maisons comme par le passé.

C'est aujourd'hui le pont qui se trouve entre le quai Saint-Michel et le quai Montebello, et met la rue Saint-Jacques en communication avec la rue de la Cité; on le nomme encore Petit Pont.

Dans l'origine il se trouvait placé entre l'endroit où il existe de nos jours et le pont Saint-Michel.

Le second qu'on nommait le Grand Pont continuait la route tracée par le premier entre la Cité et la rive droite. La plupart des historiens, Dulaure en tête ont cru qu'il occupait la place où se trouve actuellement le Pont-au-Change; des documents nouveaux mis en lumière par M. Édouard Fournier dans son *Histoire du Pont-Neuf*, établissent que ce pont était à peu près où fut construit depuis le Pont-Notre-Dame. Des fouilles récentes ont permis de retrouver les restes des substructions du pont gallo-romain.

Ce qui a pu occasionner l'erreur des historiens du temps passé, c'est qu'ils n'ont pas pris garde que lorsque Charles le Chauve fortifia Paris pour le défendre contre les Normands, il rebâtit le Grand Pont, mais le changea de place et que ce fut seulement à partir de cette époque que ce pont devint celui qui devait plus tard s'appeler le Pont-au-Change.

On a pensé longtemps aussi que la cathédrale métropolitaine de Paris, Notre-Dame, avait été bâtie sur l'emplacement de l'église basilique de Dame-Marie mentionnée dans les testaments d'Erminethrude de l'an 700, mais ce n'était qu'une conjecture.

Une découverte est venue jeter la lumière sur cette importante question.

Le 23 octobre 1847, en exécutant des travaux de terrassement pour la construction d'un égout sur la place du Parvis, la pioche du travailleur rencontra de nombreuses pierres de taille et des blocs de marbre de la construction d'une église dédiée à Notre-Dame et qu'avait fait construire Prudentius.

C'était une basilique sans transept, dont le toit était soutenu par des colonnes de marbre et le pavé décoré de mosaïques.

Devant la rue d'Arcole, on trouva un massif de construction romaine épais de deux mètres cinquante sur une longueur de huit à dix mètres.

Quatre médailles antiques furent aussi trouvées.

On continua les fouilles, et le 27 novembre, on mit à découvert de nouvelles pierres et des médailles antérieures à Julien.

On peut donc en inférer qu'une église chrétienne fut élevée au commencement du IVe siècle sur le bord de la Seine, à la pointe orientale de l'île, qu'elle était sous le vocable de Notre-Dame Sainte-Marie et que sa construction fut antérieure à la cathédrale de Saint-Étienne martyr qu'on considérait comme la plus ancienne des églises chrétiennes.

Au reste, les deux églises qui existaient à la fin du VIe siècle, étaient si voisines, qu'elles se touchaient presque.

D'ailleurs, le christianisme commençait à faire de sérieux progrès dans les Gaules. L'évêque saint Denis et après lui saints Martin, Victorinus et enfin Prudentius et Marcellus, connu sous le nom de saint Marcel, ou saint Marceau, prêchèrent la religion du Christ; mais il est certain qu'un petit nombre seulement de Parisiens s'étaient convertis à la foi nouvelle, et que le culte païen était encore en honneur.

De nombreuses controverses s'élevèrent à propos, non seulement de la prédication des premiers évêques, envoyés dans les Gaules, mais même de leur identité.

Ce fut Grégoire de Tours, qui, le premier, signala l'existence de saint Denis qui serait venu prêcher à Lutèce en 245, avec le frère Rustique et le diacre Eleuthère.

« Le bienheureux Dionysius, évêque des Parisiens, écrit-il, plein de zèle pour le nom du Christ, souffrit diverses peines et un glaive cruel l'arracha de cette vie ».

D'autres historiens placent la mission de Saint-Denis avant l'an 100.

Enfin, l'abbé Hilduin le confond volontairement avec saint Denis l'Aréopagite.

Les bornes et le cadre assignés à notre ouvrage ne nous permettent pas d'entrer dans cette polémique qui demanderait beaucoup trop de développement, et dont le résultat ne modifierait en rien cette vérité qu'au commencement du Ve siècle le paganisme était encore très-répandu dans les campagnes, bien que dans Paris la majorité des habitants fût convertie au christianisme.

« Il est évident, dit Dulaure que c'est plutôt à saint Martin qu'à saint Denis, qu'appartient la gloire d'avoir converti les Gaulois au christianisme ».

Selon Grégoire de Tours, le premier évêque de Paris fut mis à mort par l'ordre du préfet Percennius. Son corps fut transporté à l'abbaye qui prit plus tard le nom du saint, à deux lieues de Paris. Denis, Rustique et Eleuthère auraient eu la tête tranchée (l'an 272) sur une montagne située près de Paris, qui prit le nom de mont des Martyrs (Montmartre).

Le préfet avait ordonné de jeter les corps dans la Seine, dit son premier biographe, mais une dame romaine nommée Catulla, qui, cependant n'était pas encore convertie au christianisme, les fit chercher pendant la nuit et inhumer dans un lieu nommé Catolocus. On sema du blé sur la place et lorsque la persécution fut apaisée, les trois corps furent déposés dans un tombeau.

Maintenant voici la légende :

Après avoir été décapité, le saint se leva sur

ses pieds, prit dans ses mains sa tête qu'on avait abattue, chemina de cette manière l'espace d'une lieue, tandis que les anges chantaient autour de lui : *Gloria tibi domine* et que d'autres répondaient trois fois *Alleluia* Enfin, il arriva en cette posture à l'endroit où est aujourd'hui son église.

N'insistons point sur ce fait miraculeux que nous devions relater quand même.

Il serait, on le comprend, très facile de réfuter, et même de passer sous silence, tout ce que les temps éloignés nous ont laissé de traditions fabuleuses ou tout au moins empreintes de ce côté merveilleux, surnaturel, qu'on retrouve dans presque toutes les chroniques anciennes, mais les faits miraculeux tiennent tant de place dans les récits du passé, que si on les écartait de parti pris, la moitié de l'histoire de Paris serait incompréhensible; ils ont servi si souvent de prétextes à des fondations religieuses, hospitalières, et ils ont été tant de fois la cause d'événements importants ! D'ailleurs, l'historien doit mentionner tout ce qui est de nature à porter la lumière dans les ténèbres de ces siècles d'ignorance et d'obscurité.



Les colons parisiens pouvaient avoir une maison, une famille, un pécule.

La persécution dont les nouveaux convertis étaient victimes et aussi la haine que les Parisiens portaient à leurs oppresseurs, déterminèrent en 286 un mouvement en faveur de la liberté.

Deux chrétiens, Salvianus Amandus et Lucius Pomponius Ælianus se mirent à la tête des patriotes qui avaient rêvé de secouer le joug romain et de s'affranchir du paiement du lourd tribut qu'ils payaient à l'empire, car les malheureux Parisiens avaient terriblement à souffrir des exigences de leurs vainqueurs ; la plupart des individus de la classe inférieure, forcés par la crainte ou la misère, se donnaient aux hommes riches qui s'arrogeaient sur eux tous les droits du maître sur l'esclave ; cependant, ceux-là étaient encore mieux traités que la masse de la population, réduite absolument au servage.

Les colons pouvaient avoir une maison, une famille, un pécule.

Les esclaves domestiques appartenaient à leurs maîtres.



BATELIER PARISIEN DES PREMIERS AGES

 F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur, — 2. Imp. Charaire et fils.

Emplacement du cirque gallo-romain remontant au IIe siècle avant l'ère chrétienne, découvert en 1870, lors du percement de la rue Monge.

L'esclave attaché à la glèbe fut un immeuble, laissé par héritage ou acquis par la vente du fond de terre.



Statue de l'empereur Julien, proclamé en 360 au palais des Thermes. — Fut trouvée en 1850.

Leur nombre diminuait, le christianisme ayant beaucoup contribué à augmenter celui des affranchis, mais combien encore étaient traités avec dureté et considérés comme des animaux destinés à accomplir un travail journalier et incessant !

Aussi, nombre d'habitants de la ville fuyaient-ils vers la campagne, où ils pouvaient vivre avec plus de liberté, et cela, malgré la rigueur des lois qui punissaient « tous ceux qui abandonnaient le séjour de la ville et, lui préférant la vie champêtre, se retiraient en lieux écartés et solitaires ».

Riches et pauvres étaient en outre obligés de verser au fisc le plus net de ce qu'ils possédaient ou acquéraient.

Ce fut alors que Amandus et Ælianus tentèrent de délivrer le pays de ses oppresseurs.

Ils se mirent à la tête des esclaves et des colons de Paris et de Meaux ; promenés sur un bouclier et proclamés Empereurs à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Hôtel de Ville, ils se joignirent aux bagaudes (insurgés) qui existaient dans les environs et se retirèrent avec leur petite armée à l'extrémité de la presqu'île formée au confluent de la Seine et de la Marne qui garda longtemps le nom de fossé des Bagaudes (aujourd'hui Saint-Maur-les-Fossés) et y établirent un camp.

Mais les troupes romaines commandées par Maximien Hercule, associé de Dioclétien à l'empire, s'avancèrent en force considérable.

Maximien combattit en personne, à cheval, couvert de la pourpe impériale, la tête ceinte du bandeau, et portant au bras gauche un armille d'or.

Les bagaudes firent d'héroïques efforts pour résister, mais l'assaut fut donné à leur camp par les cohortes prétoriennes.

Et ils tombèrent écrasés et vaincus.

L'heure de l'écroulement de la domination étrangère n'était pas encore sonnée, mais ce n'était qu'une question de temps.

Après que l'empereur Gratien fut égorgé en 383 par les ordres de Maxime, les Parisiens entrèrent dans la confédération armoricaine.

C'en était fait de la puissance romaine sur les bords de la Seine.





II

Les arènes de Paris. — Le palais des Thermes. — Les cimatures. — Les aqueducs et le bassin. — Costumes des Parisiens. — Leurs coutumes. — Les Huns. — La vierge de Nanterre. — Childéric. — Clovis. — Paris capitale.

PARIS n'était plus resserré dans les bornes étroites de la Cité.

Sur les deux rives s'élevaient des construetions de toute nature.

Commençons par la rive gauche :

Au printemps de 1870, on découvrit, en creusant le sol dans la rue Monge, les restes d'un amphithéâtre gallo-romain, dont l'ancienneté remontait au deuxième siècle de l'ère chrétienne.

Les arènes de la rue Monge se trouvaient au milieu d'un terrain de 5000 mètres, mais elles n'en occupaient réellement que la moitié, et le cirque mesurait 127 mètres de diamètre.

Une large porte conduisait dans l'enceinte; à gauche de cette porte on voyait encore les vestiges d'une chambre carrée destinée aux gladiateurs; elle était fermée du côté de l'arène par une porte à double ventail dont on apercevait les traces de scellement; au fond de cette chambre était une niche, où l'on plaçait sans doute la statue d'une divinité.

L'arène intérieure ou *cavea* était entourée d'un mur d'environ trois mètres de hauteur, au-dessus duquel commençaient les degrés; ce mur était destiné à empêcher les bêtes fauves de se jeter au milieu des assistants. Selon toute probabilité, une cloison en charpente formait encore un couloir circulaire entre le public et les animaux féroces; une différence de niveau du sol et quelques assises indiquaient l'existence de cette précinction.

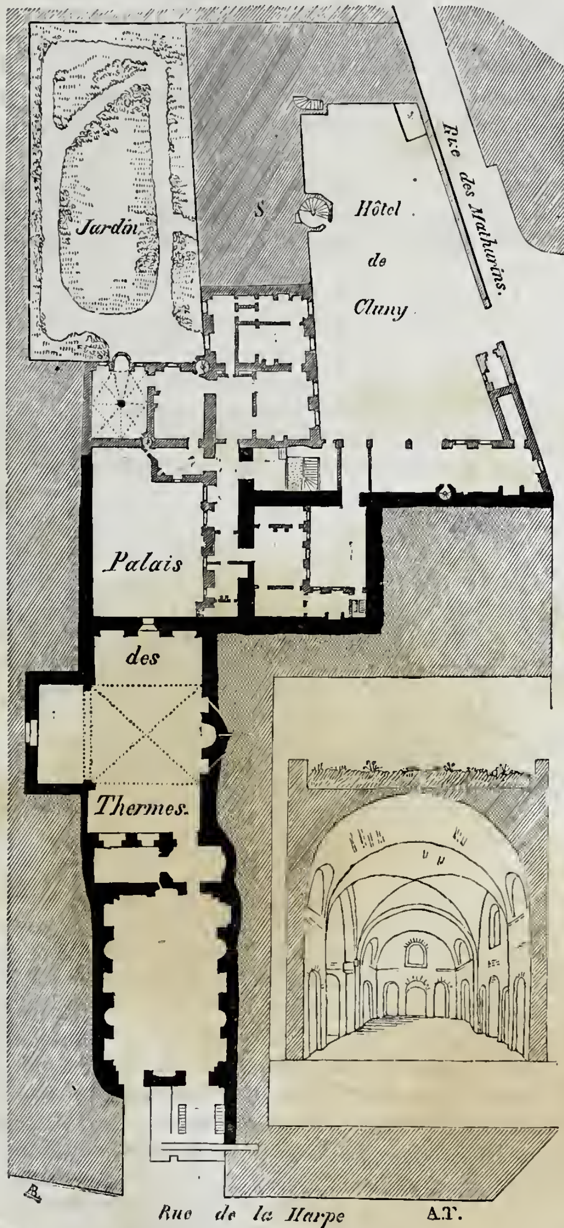
Plusieurs pierres de grande dimension portaient des inscriptions qu'on supposait avoir indiqué les noms des personnages ayant droit à des places réservées.

Des monnaies des règnes de Gordien III, de

Numérien, de Tétricus, fils de Constantin, avaient été aussi trouvées dans la terre.

Le monde savant s'émut beaucoup de cette découverte.

La société de numismatique de Paris s'empressa de se rendre à la rue Monge pour contrôler les précieuses antiquités.



Plan du palais des Thermes.

Devant ses membres délégués, on exhuma un bas-relief représentant deux personnages.

Puis les sociétés d'archéologie et des antiquaires rédigèrent un rapport qui fut adressé à l'empereur pour le supplier de s'intéresser à la conservation d'un monument si ancien.

Une pétition signée d'un grand nombre de personnes fut adressée à la Chambre des députés pour réclamer la conservation de cette ruine historique.

« C'est, disaient les pétitionnaires, l'antique théâtre des fêtes populaires des Gaulois, c'est l'arène où périrent pour la liberté de conscience les ancêtres de la nation française, le champ où dorment les martyrs de Lutèce.

« Dans l'ordre du temps c'est le premier monument de Paris, mieux caractérisé que le palais des Thermes; c'est tout ce que Paris possède en fait d'architecture gauloise contemporaine des premiers Césars.

« Quand la ville de Paris tout entière devient un musée, quand nous sommes justement fiers de l'admiration qu'elle inspire, quand nous écrivons son histoire et quand le monde attend la reproduction de ses monuments, ne souffrez pas qu'on déshonore ce livre splendide et qu'on en déchire la première page. »

La Chambre garda un silence prudent; alors on s'adressa à Napoléon III, qui, avant de prendre une décision, voulut à son tour examiner le fameux amphithéâtre. M. E. de Beaumont, secrétaire de l'Académie des sciences, M. Ponton d'Amécourt secrétaire de la société de numismatique, M. Réal, chef de division des travaux historiques, et plusieurs autres personnages l'accompagnèrent sur le terrain où s'opéraient les fouilles. Il manifesta le désir de voir conserver ces débris du passé; mais cette conservation nécessitait une dépense pour la ville de Paris d'environ 300,000 francs, et son conseil municipal ne fut pas d'avis qu'il y avait lieu de faire cette dépense.

On ne donna donc pas suite aux travaux entrepris, au grand déplaisir des sociétés savantes, et ce fut la compagnie générale des omnibus qui acheta le terrain pour y bâtir un dépôt de voitures.

Quoiqu'il en soit, il est donc incontestable qu'il y avait dès le second siècle, à Lutèce, un amphithéâtre destiné au spectacle des grands jeux, tels que des gladiateurs, des chasses, des combats de bêtes féroces, jeux dont les Romains étaient grands amateurs, et dont ils essayèrent de propager le goût chez les Parisiens.

En 1284, il existait un emplacement appelé le clos des Arènes.

Dulaure le mentionne dans son *Histoire de Paris* mais il ajoute :

« Cette dénomination a fait croire qu'il avait existé là un amphithéâtre; mais aucun reste de ce prétendu édifice n'a survécu pour témoigner son antique existence. Nous voyons encore et nous admirons les débris imposants et les amphithéâtres des autres villes gauloises : Paris n'offre rien de semblable, on doit en conclure que le lieu de spectacle, s'il a réellement existé, était peu solidement construit et se composait de palissades et de terrasses. »

La découverte faite en 1870 fixe l'opinion sur ce point.

Le *Recueil d'antiquités* de M. de Caylus cite un édifice dont on a trouvé des fragments en marbre en 1735 et qui aurait jadis été élevé, à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui quai de la Tournelle, et qui, selon lui, eût été une sorte d'autel bâti par les trafiquants de Paris, mais ce ne sont que de simples conjectures et rien n'est venu appuyer l'assertion de l'écrivain.

Il en est de même d'une statue de Julien l'Apostat qui aurait été trouvée à Paris et qui figure au musée des Antiques, mais on n'a aucune donnée précise sur le lieu et l'époque où fut découverte cette statue.

Venons, sans nous arrêter davantage à de simples indices, au plus magnifique et au plus curieux spécimen de l'art monumental qui nous soit resté de l'époque de la domination romaine, au palais des Thermes, à cette ruine imposante qui semblant défier les siècles, se dresse victorieuse du temps, au milieu d'un jardin que l'édilité parisienne entretient, comme un des plus précieux joyaux de l'écrin des antiquités de l'ancien Paris.

Lorsqu'il fut construit, deux grandes voies mettaient en communication les habitants de la Cité avec les jardins et les vignes qui couvraient la campagne jusqu'au sommet du mont Lucotitius, appelé plus tard, montagne Sainte-Geneviéve.

Or, ce fut sur le versant de ce mont que le gouverneur général des Gaules, Constance Chlore, c'est-à-dire *le Pâle* fit bâtir tout à fait à la fin du IIIe siècle, peut-être bien seulement au commencement du IVe, une résidence somptueuse, qu'on appela les Thermes (bains) en raison de la ressemblance que sa construction offrait avec celle du magnifique palais des Thermes, bâti à Rome par Dioclétien et aussi, à cause de l'étendue de ses salles de bains, alimentés par les eaux d'Arcueil et de Rungis qu'un aqueduc venait y déverser, aqueduc dont on voit encore deux arches, dépendantes aujourd'hui de l'aqueduc moderne d'Arcueil qui fut reconstruit en 1616, pour amener les mêmes eaux dans le jardin du Luxembourg.

Le nom de Thermes de Julien a été donné au palais de Constance Chlore.

Nous avons déjà dit que Julien l'Apostat l'habita, — c'est l'explication du fait.

Ajoutons que l'histoire du monument est tout à fait liée à celle de l'empereur.

Il en parle souvent en écrivant : il aime cette demeure fastueuse, il raconte que pendant un hiver rigoureux, il s'opposa à ce qu'on allumât, selon l'usage, des fourneaux dans sa chambre à coucher, pour la chauffer, mais le froid devenant plus vif, il consentit à ce qu'on apportât des charbons ardents, dont la vapeur l'incommoda fort.

Cette chambre était contiguë à celle de sa femme, Hélène, sœur de l'empereur Constance.

Il s'y enfermait volontiers pour écrire, car Julien était un empereur lettré et travaillait avec son médecin, Oribase, qui, lui-même est auteur de plusieurs écrits, entre autres d'un abrégé des ouvrages de Julien.

Et quand, ce qui arrivait parfois, il craignait quelque danger, il se réfugiait dans les souterrains qui existaient sous le palais, notamment lorsque peu désireux d'être proclamé Auguste, il entendit les troupes qui avaient décidé de lui conférer cette dignité, s'approcher tumultueusement du palais.

Obligé de consentir, sous peine de la vie, à l'accepter, il quitta le souterrain et reçut les chefs militaires dans la grande salle du consistoire.

Ce fut à partir de ce moment qu'on assigna au palais des Thermes le nom de Julien.

Depuis, et malgré les grands événements, les révolutions et les bouleversements de tous genres qui agitèrent Paris, quelques parties du palais des Thermes sont restées debout et le temps a respecté ces vénérables murs, mais que de vicissitudes dans son histoire !

Après la destruction de l'empire, l'édifice, encore intact, fut habité par les rois francs, Childéric y résidait, ainsi que nous l'apprend Fortunat ; et le poète Jean de Hauteville, qui écrivait en 1180, fait un superbe éloge du palais. « Ce palais des rois, dit-il, dont les cimes s'élèvent jusqu'aux cieux et dont les fondements atteignent l'empire des morts. »

Cependant, lorsque les Capétiens eurent fait construire dans la cité, à la pointe de l'île, le vaste bâtiment connu sous le nom de palais, l'ancienne habitation de Julien, le palais des Thermes de Paris, devint *le vieux palais*, et les terrains qui en dépendaient et qui, s'étendant vers la Seine, embrassaient tout le littoral, jusqu'à Saint-Germain-des-Prés, furent morcelés et divisés successivement par la nouvelle enceinte élevée sous le règne de Philippe-Auguste.

Ces terrains furent couverts de constructions qui passèrent, ainsi que le palais lui-même, dans les mains de divers possesseurs parmi lesquels on trouve, d'après les titres des XIIIe et XIVe siècles, les sires Jehan de Courtenay, seigneur de Champignolles, Simon de Poissy, Raoul de Meulan, l'archevêque de Reims et l'évêque de Bayeux, jusqu'au jour de l'acquisition faite vers 1340 par Pierre de Châlus au nom de l'ordre de Cluny, de la totalité de ce domaine, tel qu'il existait alors.

« Pendant les cent cinquante ans, dit M. du Sommerard, qui s'écoulèrent depuis cette acquisition jusqu'à la construction de l'hôtel de Cluny, par Jehan de Bourbon et Jacques d'Amboise, on ignore quelle fut la destination des bâtiments. Toujours est-il qu'à la fin du XVe siècle il ne res-



Tourelle de l'hôtel de Cluny.

tait plus de cet immense édifice, complètement intact trois siècles auparavant, que les salles qu'on voit aujourd'hui et qui ont conservé le nom de palais des Thermes.

« A cette époque, l'hôtel de Cluny vint s'élever sur une partie des fondations romaines, et les salles antiques encore debout furent conservées comme dépendances par les abbés de Cluny qui demeurèrent propriétaires de tout le domaine jusqu'à la fin du siècle dernier. »

Ce fut en effet l'abbé Jean, bâtard du duc de Bourbon, qui jeta les premiers fondements de l'hôtel de Cluny, mais il mourut le 2 décembre 1485, laissant son œuvre incomplète.

Elle fut terminée par Jacques d'Amboise.

Dès les premiers jours de 1515, peu de temps après l'achèvement des travaux de restauration de l'hôtel de Cluny, la veuve du roi Louis XII, Marie d'Angleterre, alla passer l'année de son deuil à cet hôtel, dont elle fit sa résidence sur l'invitation du roi François Ier.

« Le dict sieur Roy donna ordre, dit Jean Barillon, secrétaire du cardinal Duprat, que la royne Marie, veuve du roi Louis dernier, décédé, fust honorablement entretenue : laquelle royne se vint loger en l'hostel de Cluny et ledict sieur la visitoit souvent et faisoit toutes gracieusetés qu'il est possible de faire. »

La chambre habitée par cette princesse a conservé jusqu'à nos jours le nom de *chambre de la reine Blanche* (les reines de France portaient le deuil en blanc, ce qui explique pourquoi plusieurs logis habités par les reines sont désignés sous le nom de logis de la reine blanche ; ce qui a été cause de l'erreur commise par certains historiens qui ont cru qu'il s'agissait de la mère de saint Louis).

Peu d'années après, l'hôtel de Cluny fut le

théâtre d'un événement qui lui donna une consécration plus royale encore : le mariage de Madeleine, fille de François Ier, avec Jacques V, roi d'Écosse.

« Le dimanche dernier de décembre 1536, Jacques, roi d'Écosse, fit son entrée à Paris et vint loger en l'hostel de Cluny-lès-Mathurins, où le roi l'attendait, et le lendemain, 1er janvier, il épousa Madeleine. »

Parmi les autres personnages illustres, dont le séjour à l'hôtel de Cluny est constaté par les chroniques, on doit citer les princes de la maison de Lorraine, entre autres le cardinal de Lorraine, son neveu le duc de Guise et le duc d'Aumale, en l'an 1565; le nonce du Pape en 1601, et l'illustre abbesse de Port-Royal-des-Champs, en 1625.

Les pierres tumulaires de Simon de Gillans, abbé de Cluny, mort le 6 septembre 1349, et celle de Jehan de Sarthenay, conseiller du roi, mort à Paris le 26 septembre 1360, tous deux enterrés dans l'ancienne église collégiale de Cluny, ont été retirées de cette église lors de sa démolition et données au musée de Cluny en 1852 par M. Seguin, marbrier.

Malgré la somptuosité de leur hôtel, les abbés de Cluny y résidèrent rarement; en 1579, une troupe d'acteurs s'y installa, et il fallut un arrêt du Parlement pour les en expulser en 1584.

En 1681 il est occupé par le légat du Pape.

Devenu propriété particulière lors de la Révolution de 1789, l'hôtel de Cluny fut aliéné à des industriels qui enserrèrent ce qui restait du palais des Thermes par des constructions et l'enterrèrent sous une couche de terre végétale ; un jardin le couvrait et les racines des arbres qui y croissaient disjoignaient les pierres de la voûte romaine qui servait de cave à un tonnelier. En 1807 un décret impérial aliénait les restes du palais des Thermes à l'hospice de Charenton.

La sollicitude de Louis XVIII sauva ces ruines; déjà en 1818 le duc d'Angoulême avait conçu le projet d'en former un musée gallo-romain, le roi ordonna la démolition des maisons qui obstruaient le monument, dans lequel on pénétrait par la porte cochère d'une maison de la rue de la Harpe.

En 1819, le préfet de la Seine fit l'acquisition des immeubles au nom de la ville, les terres qui pesaient sur la voûte furent enlevées et dès 1820 les travaux de consolidation commencèrent, en même temps qu'avaient lieu des fouilles qui amenèrent des découvertes intéressantes.

Néanmoins on ne donna pas suite au projet primitif.

En 1831 on le reprit, mais ce fut encore pour l'abandonner; or en 1833, un amateur éclairé des monuments des siècles passés, M. du Sommerard fit choix de ce vieux manoir pour servir d'asile aux précieuses collections d'objets d'art du moyen âge et de la Renaissance réunis par ses soins pendant quarante années de recherches et d'études.

En 1842, époque de la mort du célèbre antiquaire, et sur le vœu exprimé par la commission des monuments historiques, le ministre de l'Intérieur, M. le comte Duchâtel, présenta un projet de loi pour l'acquisition de cette belle collection destinée à devenir la première base d'un musée d'antiquités nationales.

L'hôtel de Cluny fut choisi pour être le siège de ce nouveau musée, et la ville de Paris s'associant à cette fondation artistique et archéologique, offrit à titre gratuit au gouvernement les ruines du palais des Thermes.

La collection du Sommerard et l'hôtel Cluny furent acquis par l'État, en vertu de la loi du 24 juillet 1843, et le nouveau musée fut immédiatement constitué sous le nom de musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

A partir de ce moment, la communication qui reliait jadis les ruines du palais à l'ancienne résidence des abbés de Cluny fut rétablie.

Des travaux de restauration furent entrepris et les galeries de l'hôtel, défigurées depuis deux siècles et transformées en appartements modernes, furent remises dans leur état primitif, les sculptures furent dégagées, les collections d'objets anciens classées et disposées à la place que leur assignait leur âge et le musée fut ouvert au public pour la première fois, le 16 mars 1844.

Depuis lors il n'a cessé de s'enrichir de dons faits par des particuliers, des objets importants ont été offerts au musée par les administrations de l'État, entre autres par celles des Forêts, des Ponts et Chaussées, de l'Instruction publique et des Cultes, et par les ordres des préfets de la Seine, tous les fragments historiques découverts dans les travaux exécutés par la ville ont pu y être transportés, pour y être conservés, et leur réunion forme un ensemble d'un intérêt véritable pour l'histoire de l'ancien Paris.

La partie de l'édifice, que le temps a le mieux épargnée, est la grande salle voûtée qui était celle où se prenaient les bains froids, aussi l'appelait-on *frigidarium*. On voit encore les restes des canaux qui conduisaient l'eau dans les baignoires, un égout de dégagement portait à la Seine les eaux qui avaient servi aux bains.

Cette salle est d'un grand effet ; la haute arcature des voûtes retombe sur des consoles dont la forme simule des proues de navire ; en en sortant, et pour arriver à l'ancien *Tepidarium*, salle voûtée dans le principe, et dans laquelle on retrouve toutes les niches qui renfermaient les baignoires, on traverse une petite pièce qui s'élève au-dessus d'un caveau ; à droite il en existait une autre dont on voit encore les traces.

Le *Tepidarium* forme aujourd'hui l'extrémité des ruines du côté du boulevard de Saint-Michel ;

en descendant quelques marches on trouve une construction massive en briques plates, calcinées, ce sont les fondations de l'*hypocaustum* placé d'ordinaire au centre de la salle de bains, c'était le fourneau qui servait au chauffage de l'eau, au moyen de récipients placés au-dessus et dont l'eau qu'ils contenaient allait se distribuer dans les baignoires.

Derrière cet hypocaustre est le conduit romain qui servait de canal.

Les restaurations en pierre de taille que l'on remarque sur le mur de cette salle faisant face au boulevard, ont été exécutées comme travaux de soutènement et de consolidation en 1820 sur la demande du duc d'Angoulême.

Ce fut à la même époque que fut détruit le jardin qui couronnait l'édifice.

« La façade principale de l'hôtel de Cluny, lisons-nous dans la *Notice historique* due à M. E. Dusommerard, directeur du musée, se compose d'un vaste corps de bâtiment flanqué de deux ailes qui s'avancent jusqu'à la rue des Mathurins. Sa porte d'entrée, ornée autrefois d'un couronnement gothique richement sculpté, conserve encore un large bandeau décoré d'ornements et de figures en relief. Au-dessus du mur régnait une série de créneaux, ainsi qu'on peut en juger par ceux qui ont pu être conservés. Ces créneaux ont été rétablis, et la porte d'entrée a repris en partie son premier aspect.

« Les bâtiments de la façade principale sont surmontés d'une galerie à jour derrière laquelle s'élèvent de hautes lucarnes richement décorées de sculptures et qui présentaient dans leurs tympans les écussons de la famille d'Amboise, écussons dont il reste encore des traces bien apparentes.

« Vers le milieu du bâtiment principal s'élève une tourelle à pans coupés que couronne une galerie analogue à celle qui décore les autres parties de l'édifice; sur les murs de cette tourelle on trouve sculptés en relief les attributs de saint Jacques, les coquilles et les bourdons des pèlerins, allusion au nom du fondateur Jacques d'Amboise.

L'aile droite est percée de quatre arcades ogivales qui donnent accès dans une salle communiquant directement avec les Thermes; cette salle, dont les murs sont de construction romaine, était une dépendance du palais; sa couverture antique n'a été renversée qu'en 1737 et a été remplacée dans ces dernières années.

« Les bâtiments du rez-de-chaussée de l'aile gauche renfermaient les cuisines et les offices de l'hôtel. Auprès de cette partie de l'édifice, on aperçoit, tracée sur le mur, la circonférence de la fameuse cloche appelée Georges d'Amboise, destinée à la cathédrale de Rouen et coulée en fonte dans la cour de l'hôtel de Cluny.

« Du côté du jardin, la façade est d'une architecture plus sévère, les galeries à jour n'existent pas, les lucarnes sont richement travaillées et présentent, ainsi que l'extérieur de la chapelle, une grande variété d'ornementation. La salle basse construite au-dessous de la chapelle pour servir de communication directe avec le palais des Thermes, est une des parties les plus curieuses de l'hôtel de Cluny. Un pilier soutient la voûte aux arcades ogivales, il est surmonté d'un chapiteau sur lequel on remarque le K couronné du roi Charles VIII, date précise de la construction, puis les armes et les écussons des d'Amboise, attributs des fondateurs.

« De cette salle basse on arrive à la chapelle par un escalier travaillé à jour et qui a été récemment découvert. L'architecture de cette chapelle est fort riche; les voûtes aux nervures élancées retombent en faisceaux sur un pilier central isolé et qui prend son appui sur celui de la salle basse. Les murs sont décorés de niches en relief travaillées à jour et d'une grande finesse d'exécution. Ces niches, au nombre de douze renfermaient les statues de la famille d'Amboise, qui ont été jetées bas à la fin du XVIIIe siècle, puis brisées et employées comme matériaux de construction.

« Les vitraux qui garnissent les fenêtres ont été détruits et remplacées par d'autres : un seul existait encore et a été remis en place, c'est le portement de croix ; il avait été recueilli par le chevalier Alex. Lenoir.

« Sur les murs sont gravées plusieurs inscriptions dont l'une, datée de 1644, rappelle la visite d'un nonce du pape.

« La cage de l'escalier, travaillée à jour, a été dégagée en 1832, ainsi que les peintures du XVIe siècle que l'on voit de chaque côté de l'autel, et les sujets sculptés en pierre dans la voûte de l'hémicycle. Ces sujets représentent le Père Eternel entouré d'anges et le Christ en croix. Toutes les figures, les bas reliefs et même les choux sculptés et dorés, placés de chaque côté, étaient couverts d'une épaisse couche de plâtre à laquelle on doit leur conservation.

« Cette chapelle était devenue sous le régime révolutionnaire une salle de séances pour la section du quartier, puis elle avait été convertie en amphithéâtre de dissection, puis enfin en atelier d'imprimerie. »

Non loin du palais des Thermes se trouvait un des deux cimetières des Parisiens. Il occupait le plateau de la montagne Sainte-Geneviève et une partie de son revers oriental et il s'étendait au midi jusqu'à Montsouris.

Au mois de mai 1878, le propriétaire d'un terrain de la rue Nicole, M. Léon Landau, fit exécuter des fouilles dans sa propriété et découvrit cent soixante-dix fosses dépendant de ce cimetière.

Les dernières fouilles eurent lieu devant un

grand nombre de savants, de professeurs des lycées de Paris et de Versailles et de curieux accourus de tous les coins de Paris.

Parmi les objets qui se trouvaient enterrés là on remarqua une grande jatte à lait d'environ soixante centimètres de diamètre, des plats revêtus d'inscriptions, des poteries d'une légèreté incomparable, des médailles de Faustine mère et fille et quatre squelettes d'une dimension véritablement colossale et parfaitement conservés.

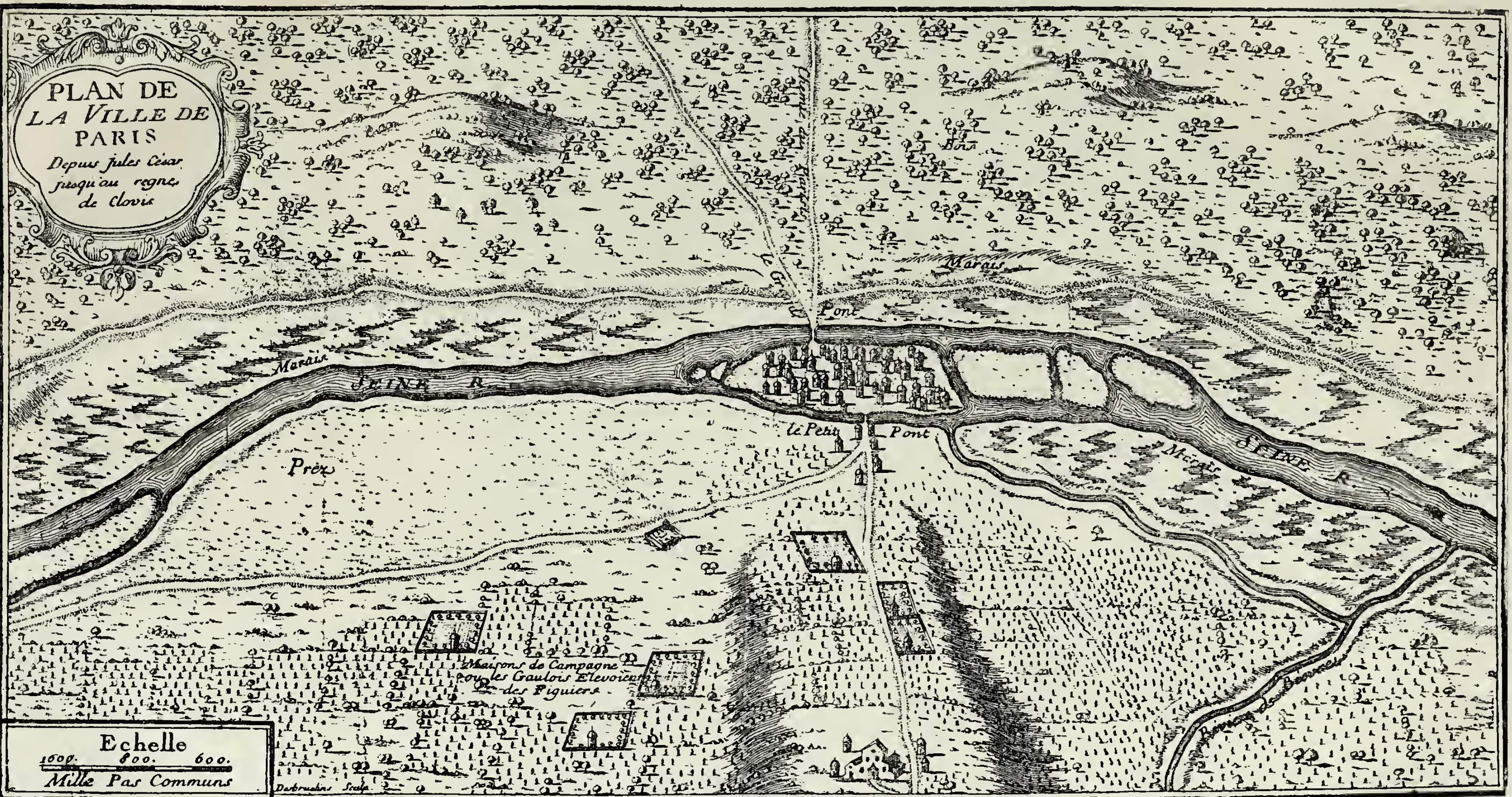
Sept cents objets différents furent aussi mis à jour, vases en poterie, bagues, bracelets et colliers en dents de sangliers, etc.; c'est un véritable musée qui se trouvait enfoui là. Mais ce qui fixa surtout l'attention des personnes présentes ce fut un sarcophage renfermant les restes d'un petit enfant qui fut extrait du coin de terre où il reposait depuis plus de 1600 ans; le sol fut déblayé tout autour du petit cercueil et on s'aperçut en s'en approchant, que dans l'opération du scellement de la pierre, le fossoyeur gaulois ou romain avait laissé tomber une certaine quantité de mortier sur la tête du cadavre. Ce mortier en séchant avait pris l'empreinte exacte de la figure de l'enfant, de sorte qu'il suffit d'une simple opération de moulage et de galvanoplastie pour obtenir le buste fidèle du petit mort.

L'ancien palais des Thermes (ɪvᵉ siècle).

A côté de la tête était une ampoule en verre blanc d'un travail fort délicat et affectant la formes des burettes encore aujourd'hui en usage dans les campagnes. L'opinion émise par les illustrations scientifiques qui assistaient à la découverte est que cette ampoule représentait exactement le biberon des anciens!

Le long de la rue des Écoles, à deux pas du Collège de France, huit ou dix vieilles masures perchées sur une sorte de falaise, étaient les derniers restes de l'ancienne rue Juda ou du clos Bruneau; elles surplombaient de quatre à cinq mètres le sol de la voie nouvelle.

Des fouilles faites en 1878 pour des constructions privées ont mis à nu les fondations d'un grand édifice gallo-romain, probablement l'une de ces maisons de plaisance que les Parisiens de



F. Roy, éditeur. — 3.

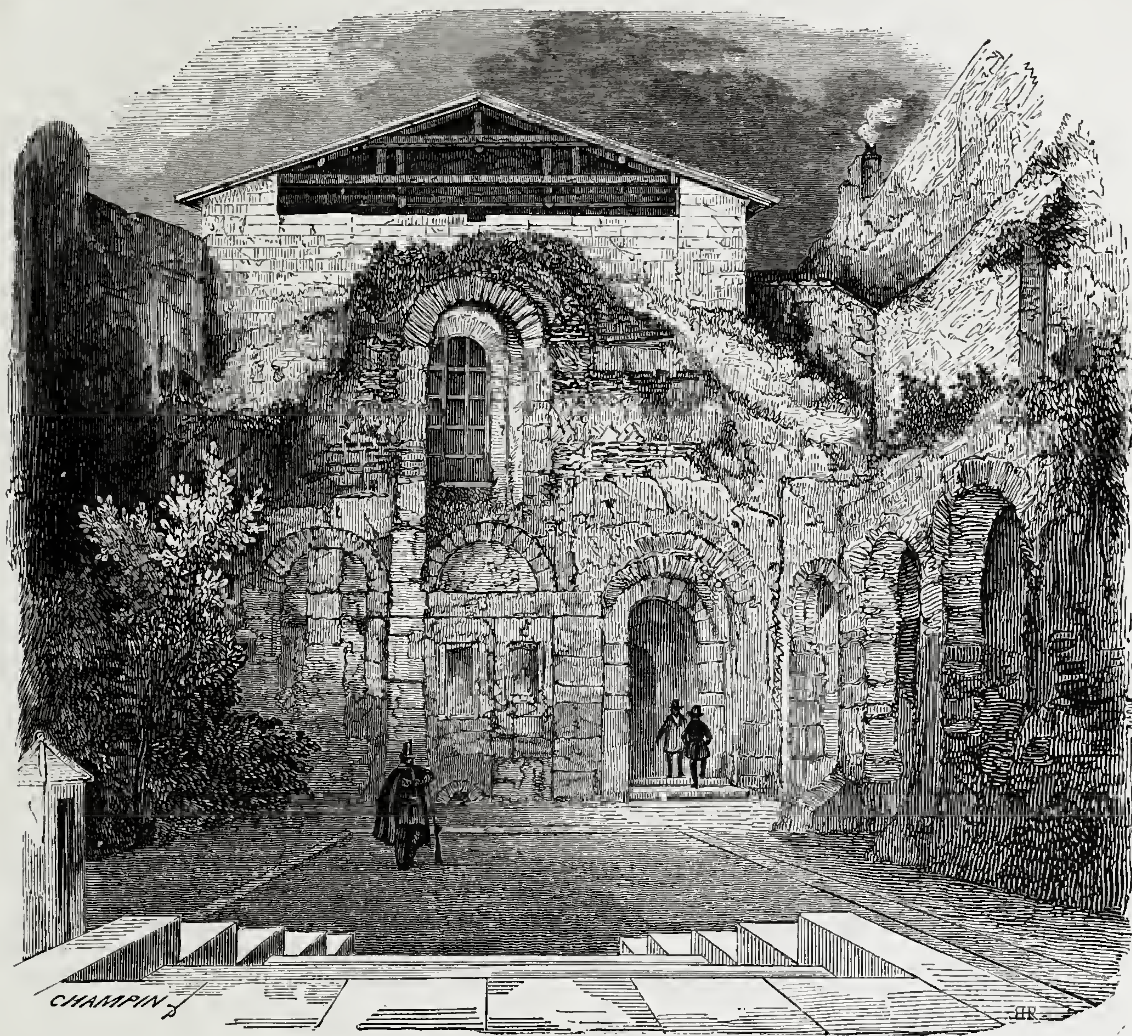
Imp. Charaire et fils.

distinction habitaient au temps de Julien, qui furent pillées et brûlées par les barbares, et dont les Mérovingiens firent des carrières de pierre à bâtir.

Le palais des Thermes, les arènes de la rue Monge, un théâtre dont on a découvert les substructions rue Racine, et les *villæ* encore enfouies sous le pavé des rues Soufflot et Gay-Lussac, formaient le périmètre de ce quartier romain de Lutèce, sorte de *Monte Pincio*, fort apprécié au moyen âge, puisqu'on le nommait « Champ-Gaillard ».

En 1842 on découvrit les fragments d'une voie romaine sous les rues du Petit-Pont et Saint-Jacques, et douze chapiteaux furent donnés par la ville de Paris au musée des Thermes.

Il exista aussi jadis, un cimetière hébraïque entre la rue Pierre Sarrazin et celle de la Harpe



Ruines du palais des Thermes.

qui dans plusieurs documents du XIIIe siècle est désignée sous le nom de juiverie; en 1849 on fit des fouilles sur cet emplacement et on découvrit les débris de huit pierres tumulaires du XIIIe siècle qui furent données au musée de Cluny par M. Hachette propriétaire du terrain.

Les Gaulois brûlaient leurs morts, mais les Parisiens avaient renoncé à cet usage lorsque le christianisme s'était établi chez eux et on commença à la fin du IVe siècle à se servir de cercueils de bois garnis de ferrures; ceux des riches étaient en pierre. Déjà en 1656, on avait mis à jour en creusant dans un jardin formé sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Marcel, soixante-quatre cercueils en pierre dont un seul avait son couvercle, sur lequel était gravée cette inscription « *Vitalis* à *Barbara* son épouse très-aimable, âgée de vingt-trois ans cinq mois et vingt-huit jours ».

Voyons maintenant les changements opérés sur la rive droite du fleuve, couverte de forêts et de marécages au moment de la conquête par Labiénus.

Une grande voie partant de la cité et traver-

sant le Grand Pont, montait vers le nord et se bifurquant presque dès son origine, coupait vers l'ouest.

Les rues Saint-Martin, Saint-Denis et sur la gauche, du faubourg Montmartre étaient presque tracées.

Des habitations assez nombreuses bordaient ces voies à peu de distance du fleuve, mais aucun monument digne d'être cité n'a laissé trace de son existence; on est d'autant plus certain que la ville s'était cependant notamment accrue de ce côté, que deux cimetières y ont été découverts; l'un occupant l'espace compris entre la rue de la Verrerie, la place de l'Hôtel de Ville et l'église Saint-Gervais, l'autre au commencement de la rue Vivienne.

On découvrit aussi en 1791 les restes d'un aqueduc souterrain qui, partant des hauteurs de Chaillot à la source des eaux minérales, venait apporter les eaux dans un bassin placé dans le jardin du Palais Royal.

Qu'était ce bassin? les thermes de quelque riche personnage de Lutèce? on ne sait.

Un second bassin antique occupant tout l'espace compris entre la moitié de la galerie Montpensier et le passage Radzivil, fut aussi découvert.

Les antiquaires se sont grandement émus à propos de ces antiquités, on écrivit des mémoires, on conjectura beaucoup, mais ce fut tout.

Nous ne pensons pas devoir nous appesantir sur ces questions qui ont une importance capitale aux yeux des savants, mais qui n'ont qu'un intérêt secondaire pour ceux qui sont peu versés dans la science archéologique.

Quelques mots sur les Parisiens avant Clovis.

Depuis qu'ils étaient en relations constantes avec les Romains, ils avaient quelque peu modifié leur costume primitif qui se composait d'une sorte de manteau percé d'un trou pour le passage du bras droit; le corps était tatoué et le chef orné de plumes,

Pendant l'occupation romaine, ils portèrent des braies c'est-à-dire des pantalons, des souliers de cuir à semelle épaisse et une tunique ou saie.

De longs cheveux leur tombaient sur la nuque, ils les teignaient en rouge avec une pâte dans laquelle entrait de la cendre de hêtre et de la graisse de chèvre.

Mais déjà la mode, fille de la civilisation, impose ses lois.

Tantôt les Parisiens portent une sorte de pardessus en laine à longs poils, appelé lacerne, on en voit qui ressemblent à un ample sarrau à capuchon; quelquefois les mains sortent par des fentes pratiquées sur les côtés. Ils portent aussi la pénule fendue par devant, depuis le bord inférieur jusqu'au milieu du corps, les bras se trouvaient complètement emprisonnés et ne pouvaient agir qu'en relevant les pans sur les épaules.

Parfois, la lacerne descend jusqu'au bas des jambes, ou bien elle s'arrête aux genoux; il y en a qui sont bordées de fourrure.

C'est le vêtement commun aux deux sexes et aux personnes libres de toute condition.

La pénuie échancrée sur le côté et qu'on appelait une birre, fut abandonnée aux esclaves.

Deux sortes de tuniques furent en usage et se portaient l'une sur l'autre, celle de dessus s'appelait subucula; elle était serrée à la taille par une ceinture, lorsqu'elle n'avait pas de manches, elle se nommait colobe, elle avait la forme d'un sac ouvert par les deux bouts. La seconde tunique à manches larges, qu'on mettait par-dessus l'autre, s'appelait dalmatique ayant été empruntée aux Dalmates par les Romains.

Ces tuniques étaient de laine ou de fil, selon la saison.

Nombre de vieux Parisiens avaient conservé l'usage des longues braies, d'autres allaient jambes nues; pour les couvrir, ils adoptèrent des tibiales on jambières qui s'attachaient en haut et en bas par des cordons.

Les sandales, les souliers, les brodequins deviennent la chaussure habituelle; le peuple portait les galliques qui se sont conservées jusqu'à nos jours sous le nom de galoches.

Les hommes se coiffaient d'un bonnet de feutre ou de peau de mouton.

Le costume des femmes varia beaucoup; les riches Parisiennes adoptèrent les luxueuses toilettes des Romaines et se couvrirent de bijoux, celles du peuple, affranchies ou esclaves, s'habillaient de la pénule, et d'une courte tunique, sur laquelle elles plaçaient un tablier.

Les Parisiennes étaient réputées pour leur talent de se coiffer et leur extrême propreté, — propreté qu'on retrouvait dans l'intérieur des habitations; néanmoins la maison d'un artisan était loin d'offrir l'image du confortable, il couchait nu sur un grabat, et son mobilier se composait de quelques bancs de bois, d'une table, de quelques ustensiles de cuisine indispensables, mais sa nourriture était grossière et bien qu'on cultivât de belles vignes non loin de sa demeure, il étanchait sa soif avec de l'eau et se trouvait heureux lorsqu'il y pouvait substituer un pot de bière ou d'hydromel.

Quant aux gens de la classe moyenne, celle qu'on appellera plus tard la bourgeoisie, ils s'étaient bien vite accoutumés à l'usage de toutes les nouveautés d'art et d'industrie introduits par les Romains et se servaient de tous les accessoires de table, de toilette, qui étaient le confortable de l'époque.

De tous côtés, au reste, on commençait à parler des Parisiens, ce nom avait frappé l'oreille des Huns barbares qui ravageaient la Gaule et qui s'apprêtaient à fondre sur la ville dont ils avaient entendu vanter les agréments.

Bientôt Paris apprit avec terreur, que sous la conduite d'Attila, les barbares approchaient.

L'effroi fut général; on racontait que ces Huns abhorrés avaient été engendrés dans les déserts de la Scythie par des sorcières accouplées avec les esprits infernaux.

Quelques-uns les avaient vus dans les Gaules, avec leur crâne pointu, leur teint livide, leurs petits yeux enfoncés dans la tête, leur nez écrasé, leurs larges épaules, vivant de viande crue et de lait aigre et buvant le sang de leurs chevaux quand les vivres leur manquaient, et la frayeur qu'ils inspiraient était une véritable épouvante.

Déjà, les Parisiens du haut des remparts nouvellement construits pour défendre la cité, croient voir au loin la poussière soulevée par l'innombrable cavalerie du puissant chef Hunnique, les piques aiguës des bandes qu'il traîne à sa suite, ils ne songent plus à s'armer et à s'unir pour repousser le terrible envahisseur, — ils ne pensent qu'à fuir, en emportant ce qu'ils ont de plus précieux.

En 375, Paris avait été une première fois assiégé par Maximus, général romain proclamé empereur par les légions de la Grande-Bretagne, et qui avait dessein de venir s'emparer de Grotien qui résidait temporairement à Paris. Celui-ci rassembla ses troupes à la hâte et marcha à la rencontre de l'usurpateur, mais il fut trahi par ses soldats, et dut se réfugier à Lyon où il fut massacré.

Paris avait ouvert ses portes à Maximus.

Or, cette fois encore, on craignait l'entrée d'un vainqueur, que l'on surnommait le fléau de Dieu, et qui, sans nul doute, allait tout mettre à feu et à sang.

La panique était générale,

Ce fut alors qu'une femme, une modeste bergère, tenta d'empêcher cette émigration en masse.

Geneviève, née à Nanterre, près Paris, en 422, fille de Sévère et de Gérontia sa femme, gardait les troupeaux, et si l'on en croit les chroniqueurs, elle avait eu occasion de converser avec saint Germain d'Auxerre et lui avait promis de se consacrer à Dieu; elle jouissait d'une réputation de sainteté qui se traduisit par de nombreux miracles.

Mais si on écarte tout le côté miraculeux dont la tradition s'est plu à l'entourer, il en reste une poétique figure qui est demeurée pleine de charme, en raison de la simplicité touchante avec laquelle l'humble paysanne s'est montrée dévouée pour sa patrie, et son souvenir a traversé les âges pour arriver jusqu'à nous comme l'expression la plus pure de la bienfaisance féminine.

Voyant tout Paris consterné à la nouvelle de la marche d'Attila, elle eut honte de la terreur que montraient ses concitoyens et essaya de calmer les esprits en assurant que les Parisiens n'avaient rien à craindre et qu'ils devaient continuer à demeurer chez eux.

Quelques-uns suivirent ce conseil et le répandirent, mais d'autres l'accusèrent de vouloir les abuser par de vaines paroles, alors que l'ennemi était prêt à fondre sur eux.

Des menaces de mort s'élevèrent et il fut question de la lapider.

Ceux qui étaient les plus animés contre elle prétendirent qu'ils agissaient de la sorte parce qu'ils étaient d'avis de se défendre contre les Huns et firent mine de courir aux armes.

Geneviève qui, en ce moment, s'occupait d'arrêter les fuyards et les suppliait de regagner leur logis, monta alors sur une éminence, et d'une voix qui dominait le tumulte, elle s'écria :

— Gens de Paris, mes amis, mes frères, on vous trompe, vos prétendus défenseurs qui courent aux armes ne vous effraient que pour mieux vous rançonner; Attila s'avance, il est vrai, mais il n'attaquera pas votre ville, c'est au nom de Dieu que je vous en donne l'assurance.

A ces mots, de nouvelles et bruyantes clameurs s'élevèrent, la foule s'agita sous des impressions diverses la plupart ne doutèrent plus qu'elle fût douée du don de prophétie, tous se rassurèrent et rentrèrent chez eux.

L'événement donna raison à Geneviève.

Attila changea son itinéraire et vint fondre sur Orléans qu'il se disposait à piller lorsqu'il fut vaincu par Aétius et Théodoric.

Paris était sauvé.

On attribua son salut aux prières de la bergère.

A partir de ce moment elle devint l'idole des Parisiens qui la vénérèrent comme une sainte.

Là ne devaient pas s'arrêter les effets de sa protection.

Après qu'Attila eut été vaincu, les Visigoths firent des progrès dans les Gaules ainsi que les Bourguignons. Les Francs, sous la conduite de Mérovée, s'avancèrent jusqu'à la Seine, et sous Childéric, son successeur, ils passèrent la Loire.

Qu'étaient les Francs?

Une fédération d'hommes du Nord qui se recrutait un peu partout, soit en Germanie, soit sur la rive boréale de la mer du Nord ; ils s'appelaient eux-mêmes les hardis, les indomptables, et formaient la plus civilisée des peuplades barbares ; l'historien Martial nous a laissé le portrait de ces belliqueux conquérants: « Taille haute, peau très blanche, yeux bleus étincelants, voix terrible ; leur visage est rasé à l'exception de la lèvre supérieure où croissent deux petites moustaches, les cheveux coupés par derrière, longs par devant, sont blonds ; leur habit est si court qu'il ne couvre point le genou, si serré, qu'il laisse voir toute la forme du corps. »

« Ils portent un baudrier garni de clous et de plaques argentées ou damasquinées, dit l'auteur des *Mémoires du peuple français*, ils nouent un couteau de fer à leur large ceinture en cuir où pendent une épée lourde, extrêmement coupante, une franciske, hache à deux tranchants, dont le fer

est épais et acéré, dont le manche est très court; un *hang*, pique de moyenne longueur, dont la forte pointe est armée de plusieurs barbes en crochets tranchants et recourbés comme des hameçons, des lames de fer en recouvrent le bois, de façon qu'il ne puisse être brisé ni entamé à coups d'épée. »

Le Franc ne quittait jamais ses armes, fût-ce pour se rendre à une fête ou à un festin : sobre, il se nourrissait de chair de porc et d'urus et buvait de l'hydromel.

Sa femme, la future Parisienne, portait une robe longue et noire ou une robe bordée de pourpre, elle marchait les bras nus et le sein découvert.

Elle couronnait volontiers son front de genêt fleuri et ne dédaignait pas d'assister son mari dans les combats.

Tous deux se battaient avec une mâle intrépidité et leur courage suppléait souvent au nombre, car les compagnons de Clovis n'étaient guère que 5 à 6,000, quand ils vinrent attaquer les Parisiens.

Aussi les Gallo-Romains avaient peur de ces vaillants, et selon Zozime et Orose, une prophétie répandue dans la Gaule annonçait le triomphe des Francs dont Libanius dit : « Ces peuples ont reçu de nous des gouverneurs à titre d'inspecteurs de leurs affaires. »

Les Francs avaient commencé par troubler les Gallo-Romains depuis l'an 242 ; sous le règne de Tacite ils possédaient déjà soixante-dix villes en Gaule.

Mais Paris était celle qu'ils désiraient surtout.

Elle était si belle sous ce chaud baiser du soleil couchant, avec le cours sinueux de son paisible fleuve qui se déroule comme une large ceinture d'argent autour des petites îles qui scintillent avec leur parure d'émeraude, comme les purs joyaux de la couronne de la future reine du monde civilisé.

Clodion Critinus, c'est-à-dire le Chevelu, Mérovée, le guerrier, la convoitaient. Sous le premier de ces rois Francs elle avait été forcée de se racheter du pillage.

Mérovée, le guerrier, essaya aussi de s'en emparer et Childéric, dont le nom signifiait fort au combat, se décida à l'attaquer.

En 476 il fondit à l'improviste sur Paris et tous ses efforts tendirent à couper les communications par la Seine en arrêtant les barques. Bientôt la ville manqua de vivres et la famine commençait à s'y faire cruellement sentir. Bien décidés à résister aux agresseurs, les Parisiens en étaient réduits à se nourrir de racines et de poisson, mais le pain manquait absolument et chaque jour on les voyait plus tristes et plus découragés.

Ce spectacle navra le cœur de Geneviève qui entreprit de ravitailler Paris.

Elle s'embarqua sur une petite flottille, composée de bateaux de pêcheurs et trompant la surveillance de l'ennemi, elle parvint à sortir comme par miracle de la ville assiégée.

Son voyage dura neuf jours et les chroniqueurs nous ont complaisamment décrit les nombreux miracles qui le signalèrent; toujours est-il que les assiégés, de plus en plus en proie à la famine, se lamentaient et se désespéraient en ne la voyant pas revenir, lorsqu'une vedette placée au haut d'une tour signala au loin quelque chose qui semblait flotter sur la Seine.

Les Parisiens accoururent en foule et bientôt au milieu des acclamations et des cris de joie, Geneviève fit son entrée à Paris avec onze bateaux chargés de vivres de toute espèce dont elle surveilla elle-même le partage.

Cela n'empêcha pas Childéric de se rendre maître de Paris, où il demeura peu.

Mais les Parisiens par reconnaissance adoptèrent la bergère de Nanterre pour patronne de Paris sous le nom de sainte Geneviève.

Quant à Childéric, tout païen qu'il était, dit un vieil historien, il avait une considération toute particulière pour Geneviève et ne savait rien lui refuser. Un jour qu'il avait résolu d'employer la dernière sévérité contre des criminels condamnés à mort, il sortit de la ville et en fit fermer les portes pour se mettre à couvert des sollicitations de la sainte. Elle ne laissa pas de trouver moyen de se présenter devant lui et ses prières obtinrent la vie des criminels.

Ce fut sous le règne de ce roi que Geneviève forma le dessein de bâtir une église sur le tombeau de saint Denis ; mais n'ayant pas à sa disposition les fonds nécessaires elle engagea par ses prières et ses exhortations le clergé et le peuple de Paris à en faire les frais, puis elle chargea un prêtre du nom de Genès de la construire.

Ce fut l'abbaye de Saint-Denis.

Clovis, fils et successeur de Childéric, n'eut pas moins de vénération que son père pour la vierge de Nanterre, et plusieurs fois, lui aussi, il lui accorda la grâce de malheureux qui étaient condamnés à mourir.

Ce prince jeta pour ainsi dire les fondements de la grandeur future de Paris.

Lorsque après la bataille de Tolbiac il se convertit au christianisme, il résolut de faire de cette ville le principal siège de son empire.

Lutèce avait commencé par être bourgade sous les Gaulois.

Elle était devenue cité sous les Romains.

Elle allait être capitale d'un royaume sous les Francs.



Clovis lançant sa francisque de toute la force de son bras, pour indiquer la place où il voulait fonder Sainte-Geneviève.

III

Le commerce parisien. — Childebert. — Fondations d'églises. — Clotaire. — Mœurs et coutumes. — Chilpéric. — Crimes. — L'inondation. — L'incendie. — La disette. — La guerre. — Les enlèvements. — Saint Éloi. — Dagobert La foire Saint-Laurent. — L'adultère. — La peste. — Saint Marcel. — Nouvelles églises.

L'établissement des Francs à Paris modifia sensiblement les coutumes et les usages des Gallo-Romains.

Le principal commerce des Parisiens était le trafic par eau, et les nautes formaient toujours le corps le plus important de la population; chaque jour ils se réunissaient sur la place du commerce, située entre l'église cathédrale et le palais, et bientôt cette place devint le centre d'une sorte de Bourse des marchandises qui se tenait tout à côté de l'endroit où se trouvait un marché qui fut désigné sous le nom de marché Palud, à cause de l'humidité qui y régnait sans cesse.

Malheureusement, la sûreté des communications était loin d'être assurée et des pirates de Seine inquiétaient souvent les bateliers, victimes d'agressions continuelles.

La place du Commerce devint par la suite le Marché-Neuf auquel on arrivait par la rue de l'Orberie qui dégénéra en celui de l'Herberie; on croit que ce nom fut donné à la rue parce que les Parisiens allaient acheter leurs herbes au marché; c'est une erreur, herberie n'est que la corruption du mot Orberie qui signifie place. C'était donc la rue de la place, c'est-à-dire : rue conduisant à la place.

Clovis ne laissa guère d'autre trace monumentale de son règne que la basilique des apôtres saint Pierre et saint Paul qu'il fit élever de concert avec la reine Clotilde, sa femme, (mariage démenti par quelques-uns) afin d'accomplir un vœu qu'il avait fait lors de la guerre contre les Wisigoths.

Cette basilique (ancien nom donné aux églises) devint l'abbaye de Sainte-Geneviève.

La tradition rapporte que Clovis, se trouvant sur l'emplacement qu'il avait choisi au sommet de

la colline sur le versant de laquelle s'élevait le palais des Thermes, mesura le terrain qu'il avait dessein de consacrer au bâtiment, en lançant devant lui sa francisque de toute la force de son bras.

Clovis mourut avant l'achèvement de l'édifice, mais sa veuve le termina et y fit inhumer son époux et sainte Geneviève. Le vestibule de cette église était alors accompagné de trois portiques ornés de peintures qui représentaient les patriarches, les prophètes et les martyrs.

Nous en reparlerons lorsque la basilique des apôtres quitta son nom primitif pour prendre celui de Sainte-Geneviève.

Clovis mort, on sait que ses quatre fils se partagèrent le royaume et que Childebert fut roi de Paris qui ne cessa d'être considéré comme la capitale de la France et le lieu des assemblées générales pour la discussion des affaires communes à tout le royaume.

La reine Clotilde vécut à Tours, et ne fit que de courtes apparitions à Paris. La mort de son fils Clodomir, roi d'Orléans, l'y retint cependant quelque temps à l'effet de prendre soin des trois petits enfants qu'il avait laissés. Childebert et son frère Clotaire s'entendirent pour exclure leurs neveux de la succession au trône de Clodomir et Clotaire en tua deux de sa main, Théobald et Gontier, le troisième, Clodoalde, se sauva.

Les officiers des jeunes princes furent massacrés et le palais se trouva ce jour-là rempli de carnage et de sang.

Childebert après ce meurtre se retira dans un faubourg de Paris, ce qui démontre qu'à cette époque déjà, les rois avaient une résidence hors la ville.

La reine Clotilde fit inhumer les petits princes assassinés et tout le clergé et le peuple en deuil chantèrent des psaumes jusqu'à la basilique des apôtres où ils furent enterrés.

En 545, Clotilde, morte, y fut inhumée à son tour.

En 551, vingt-sept évêques invités par Childebert tinrent un deuxième concile à Paris à l'effet d'y juger l'évêque Safaraque convaincu d'avoir déshonoré le siège épiscopal de Paris par un crime. Il fut déposé et remplacé par Eusèbe.

A ce concile assistait saint Lubin, évêque de Chartres; or, pendant la nuit, le feu prit aux maisons bâties sur le Grand-Pont; les flammes poussées par le vent, gagnèrent bientôt la ville. Au bruit que firent les habitants alarmés, Childebert s'éveilla et envoya aussitôt prier l'évêque Lubin qui était logé à Saint-Laurent, de secourir promptement la ville menacée d'un incendie général.

Lubin accourut, se mit en prière, et bientôt selon la légende, l'embrasement cessa, comme par miracle.

Nous rapportons ce fait afin de signaler l'existence de la primitive église de Saint-Laurent qui paraît avoir existé non loin de celle qui est de nos jours place de la Fidélité; elle occupait alors l'emplacement actuel de la maison de Saint-Lazare; un cimetière était situé à droite de la route de Saint-Denis.

Au commencement du XVIIIe siècle un sieur Nicolas Gobillon faisant exécuter des réparations derrière l'église construite en 1180, 1429 et 1595, trouva des cercueils dans lesquels étaient des corps dont les vêtements noirs étaient semblables à ceux des moines. Ces corps tombèrent en poussière dès qu'on les exposa au grand air. On pensa que ces tombeaux pouvaient avoir 900 ans d'antiquité.

Grégoire de Tours parle de l'église Saint-Laurent et saint Domnolé en était abbé en 543.

En 555, Eusèbe, évêque de Paris, mourut et ce fut Germain, fils d'Eleuthère et d'Eusébie, qui lui succéda (il est désigné sous le nom de saint Germain d'Autun).

Childebert avait une grande considération pour cet évêque et ce fut d'après ses conseils qu'il rebâtit l'église de Notre-Dame-Sainte-Marie. Fortunat, dans la description qu'il en a laissée, cite la magnificence de ce temple, qu'il ne craint pas de comparer à celle du temple de Salomon « pour la délicatesse de l'art et la richesse des ornements. » On y employa des colonnes de marbre pour soutenir l'édifice et ce fut la première église qui fut pourvue de vitres, dont l'usage était encore presque inconnu dans les Gaules.

En 557, un troisième concile se tint à Paris pour empêcher l'usurpation des biens ecclésiastiques et maintenir la liberté des élections épiscopales.

C'est à Childebert qu'on doit la construction de l'église Saint-Germain-des-Prés, originairement nommée basilique de saint Vincent et de sainte Croix.

Il en conçut le projet, à la suite du siège de Saragosse qu'il fit en 542; les habitants de cette ville croyaient conjurer le danger qu'ils couraient en se recommandant à saint Vincent; le clergé, suivi d'une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards, revêtus d'habits de deuil, porta en procession sur les remparts la tunique du saint.

Childebert frappé de ce spectacle, consentit à lever le siège, à la condition qu'on lui donnerait la précieuse relique.

On se hâta de négocier à cet effet et Childebert revint à Paris, charmé de posséder la bienheureuse tunique, toutefois le sentiment religieux auquel il avait obéi ne l'empêcha pas d'enlever de l'église de Tolède une croix d'or enrichie de pierres précieuses, trente calices, quinze patènes et vingt cassettes destinées à contenir les évangiles, qu'il se promit de distribuer aux églises de France.

Ce fut en souvenir de la belle croix d'or dont il s'était empare, qu'il voulut que le plan de son

église eût la forme d'une croix. Il fit naturellement présent à la basilique de la croix et des principaux objets qu'il avait pris.

Les arceaux de chaque fenêtre furent supportés par des colonnes de marbre; des peintures réhaussées d'or, brillèrent au plafond et sur les murs. Les toits formés de lames de bronze doré, firent donner à cette église le nom de palais doré de Germain, nom de l'évêque de Paris qui en fit la dédicace le 23 décembre 558, jour où mourut Childebert qui y fut enterré.

De nombreuses donations furent accordées par son fondateur à la riche basilique; Childebert lui donna le fief d'Issy et tout ce qui en dépendait, le cours de la Seine, l'une et l'autre de ses rives, des bois, des prés, des terres, une vigne, des moulins et des droits à percevoir sur les pêcheurs, les serfs inquilins, les affranchis et les ministériaux; dans toute l'étendue comprise depuis le pont de la ville de Paris, jusqu'à l'endroit où la petite rivière de Sèvres se joint à la Seine.

A la prière du roi, l'évêque y établit une communauté de moines et accorda le privilège de l'exemption qui consistait principalement à laisser aux religieux la liberté d'élire leur abbé, à ôter à l'évêque et à toute autre personne la disposition des biens temporels du monastère, à laisser jouir en paix la communauté de ses revenus sous l'autorité royale, enfin à défendre à tous prélats d'entrer dans ce lieu pour l exercice d'aucune fonction de leur ministère, à moins qu'ils ne fussent invités par les abbés, soit pour célébrer les mystères divins, soit pour donner l'ordination aux clercs et aux moines.

La veuve de Childebert, Ultrogothe et ses deux filles Chrotheberge et Chrothesinde furent aussi enterrées dans la basilique, et malgré le pillage de l'église par les Normands, des pierres tombales remontant à l'époque de ces inhumations, furent retrouvées et conservées à l'abbaye de Saint-Denis, notamment la pierre du tombeau de Childebert en pierre de liais et une table de marbre sur laquelle était gravé, selon l'usage, l'éloge de ce souverain : « Il triompha des Allobroges, des Daces, des Avernes, du roi des Bretons, des Goths et de l'Espagne. Il fonda le palais de Saint-Vincent, enrichit les temples de Dieu, distribua de l'argent aux pauvres et accumulait ainsi dans le ciel des trésors éternels »

Il est permis d'observer que la façon dont il acquit ces trésors par le pillage et le vol, ne dut cependant guère lui être comptée comme action méritoire.

Mais à cette époque de barbarie, où le droit du plus fort était à peu près le seul qu'on respectât, on n'y regardait pas de si près.

On trouva aussi, lors des réparations qui furent exécutées dans cette église de 1653 à 1656, le tombeau de Chilpéric Ier assassiné en 584 par l'ordre de Frédégonde sa femme; celui de cette épouse sanguinaire dont les crimes épouvantèrent ses contemporains, et enfin le tombeau de Childéric II.

On sait que c'était la coutume alors d'enterrer les rois dans les églises, plus tard les gentilshommes et les nobles les plus minces jouirent du même privilège.

Sous le règne de Childebert, selon l'historien Jaillot, il y avait à Paris un saint solitaire nommé Séverin qui s'était retiré dans un ermitage près la porte méridionale; la vénération que ses vertus avaient inspirée aux Parisiens les engagea à bâtir sous son nom un oratoire au lieu même qu'il avait habité et qui fut appelé Saint-Séverin. Dévasté par les Normands Saint-Séverin fut rebâti vers la fin du XIe siècle et reçut le titre d'archipresbyteral. Une reconstruction plus complète eut lieu au XIIIe siècle.

On attribue aussi à Childebert l'établissement de plusieurs maladreries, et quelques auteurs pensent que ce fut ce prince qui fit bâtir l'église Saint-Étienne-des-Grès dans la rue de ce nom, mais c'est à tort; lorsque Baluze a prétendu que c'était dans cette église que s'était tenu le concile de 829, il a confondu avec la petite église Saint-Étienne qui faisait, pour ainsi dire, corps avec Notre-Dame-Sainte Marie, c'est-à-dire la cathédrale; les historiens modernes en attribuant la fondation de Saint-Étienne-des-Grès à Childebert n'ont pas remarqué que ce prince en reconstruisant Notre Dame-Sainte-Marie, avait démoli l'église Saint-Étienne qui se trouva comprise dans la reconstruction totale. Ce fut ce qui causa leur erreur.

Au reste, fonder des églises dans le dessein de fléchir la colère céleste et se faire pardonner leurs fautes et souvent leurs crimes, telle était la grande préoccupation des rois de la première race.

Childebert mourut à Paris le 23 décembre 558, à la suite d'une maladie qui l'avait retenu longtemps au lit.

Ses funérailles se firent le lendemain avec grande pompe, dans la basilique de Saint-Vincent et Sainte-Croix.

Malgré les terribles compétitions des princes et les crimes dont ils se souillaient si facilement, on ne peut méconnaître que les trente années du règne de Clovis furent profitables dans une certaine mesure aux Parisiens.

Clovis vivant à Paris, dans le palais de la cité, avait jeté les fondements d'une sorte de cour en groupant autour de lui des guerriers, des prélats, des savants et jusqu'à un guitariste qui chantait et s'accompagnait de son instrument.

Sous son règne le luxe se développa rapidement, les orfèvres de Paris travaillaient avec activité pour fabriquer des ornements d'or et d'argent pour les églises, des anneaux, des bagues, des croix, des bracelets pour la toilette des riches personnages. L'orfèvrerie et la bijouterie

formaient en quelque sorte l'art national de la France.

Mais, si l'or et l'argent étaient ainsi convertis en objets d'art, en revanche les espèces monétaires étaient rares.

A cette époque (sous Clovis), un bœuf valait deux sous d'or, une vache un sou, un cheval six sous.

Or le sou d'or représentant quarante deniers d'argent, avait une valeur intrinsèque de 9 francs 28 centimes.

Il y avait des demi-sous et des tiers de sous d'or.

Le sou d'argent, égal à douze deniers, valait 2 francs 78 centimes.

Venaient ensuite le demi-sou d'argent et le triens.

Enfin le simple denier d'argent valait 23 centimes.

Paris était encore, au point de vue du confortable, dans un état absolument rudimentaire, les rues n'étaient pas pavées et en fait de voitures il y avait un tombereau traîné par quatre bœufs pour le roi.

Les autres personnes se contentaient de monter à cheval.

Les dames se promenaient dans des litières à dos de mulets.



Childebert et son frère Clotaire s'entendirent pour assommer leurs neveux, fils de Clodomir.

Quand on voyageait, on suspendait à la selle de son cheval un sac rempli de provisions de bouche et une outre pleine de vin.

Le luxe était réservé aux vêtements et à la table.

On citait à Paris le jardin de la reine, femme de Childebert, dans lequel on admirait des gazons émaillés de fleurs, des roses, des vignes et des arbres fruitiers plantés par le roi lui-même.

Le péché capital du Parisien était la gourmandise.

Tout était prétexte à bonne chère.

Services divins, offrandes, mariages, fêtes de saints, anniversaires, tout se célébrait par des ghildes ou banquets, et en 554 Childebert dut rendre cette ordonnance pour défendre le culte des idoles et les bombances qui produisaient, outre des indigestions suivies de trépas, des querelles et des rixes où le sang coulait :

« Nous ordonnons à ceux qui auront dans leur champ ou dans un autre lieu des simulacres ou idoles dédiés au démon, de les renverser aussitôt qu'il en seront avertis. Nous leur défendons de s'opposer à ce que les évêques les détruisent et si, après s'être engagés par caution à les détruire, ils les conservent encore, nous voulons qu'ils soient traduits en notre présence. Nous défendons aussi les désordres qui se commettent pendant la nuit à la veille des fêtes, même de celles de Pâques et de Noël, veillées où



FAMILLE GAULOISE, TEMPS PRIMITIFS

F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur. — 4.

Imp. Charaire et Fils.

Charles le Gros campa sous les murs de Paris sans oser combattre les Normands, préférant acheter leur retraite à prix d'argent.

l'on ne s'occupe qu'à chanter, boire et s'enivrer, et où on se livre à d'autres débauches. Nous enjoignons aussi aux femmes qui, le jour du dimanche parcourent les campagnes en dansant, de cesser cette pratique qui offense Dieu. »

On laissa dire le roi et on continua de faire ripaille.

D'ailleurs, si le peuple aimait à festoyer, le roi et son entourage en donnaient l'exemple, et si les pauvres gens qui n'avaient que ce moyen d'égayer un peu leur triste condition oubliaient la tempérance les jours de fête, c'est que souvent les autres jours ils ne mangeaient pas faute de pain.



Brunehaut fit placer l'enfant dans une corbeille d'osier qui fut descendue par une corde le long des remparts. (Page 30.)

Il est bon d'ajouter que, dans certaines circonstances, les repas publics étaient gratuits.

Quand il s'agissait de quelque grande cérémonie religieuse, l'évêque faisait préparer des rafraîchissements pour tous les fidèles dans une salle dépendante ou voisine de la basilique; c'était son officier qui était chargé de ce soin et lorsqu'on prévoyait que l'importance de la fête religieuse amènerait des fidèles de la campagne environnante, aux rafraîchissements étaient joints des aliments substantiels.

Il fallait voir tous les affamés et les pauvres diables se ruer sur la mangeaille et s'en donner à bouche que veux-tu pour plusieurs jours!

Les assiettes étaient inconnues et dans les meilleures maisons, c'étaient les pains plats qui en tenaient lieu.

Humectés par la sauce et par le jus des viandes, on les mangeait ensuite en guise de gâteaux.

Le peuple ne se nourrissait que de légumes frais ou secs.

Les choux étaient cultivés dans tous les clos.

Les gens de métier s'habillaient d'étoffe grossière faite avec du poil de chameau et pour cela nommée camelotus (camelot), les autres portaient le sayon rayé ou le sarrau avec le manteau, ils marchaient les jambes nues jusqu'aux genoux.

L'auteur des *Mémoires du peuple français* nous apprend que les femmes couvraient leur tête de coiffes ressemblant aux anciennes mitres, ou qu'elles l'enveloppaient d'un voile de toile de coton orné d'or et de pierres précieuses dont elles faisaient passer les extrémités du côté droit sur l'épaule gauche.

Elles aimaient les tuniques de plusieurs couleurs, les broderies, les robes à ramage et la pèlerine, consistant en un morceau d'étoffe rayée, taillée en rond à la partie inférieure, percée d'une ouverture pour la tête et de deux autres pour les bras, couvrant les épaules et la poitrine et s'attachant sur les reins par des cordons.

Les hommes de haut rang portaient leur chevelure longue et flottante [1].

Les gens du peuple étaient tenus de les conserver à la taille voulue, selon leur degré d'affranchissement.

Les serfs avaient la tête rasée complètement.

Quant à la façon de porter la barbe, elle était facultative ; les Parisiens avaient peu à peu renoncé à se raser le visage ; d'abord, ils conservèrent un petit bouquet de poils au menton, puis ils laissèrent le bouquet s'étendre ou grandir, si bien qu'aux VIe et VIIe siècles, la plupart des hommes de condition libre portaient toute leur barbe.

Clotaire entrant par la mort de Childebert son frère, en possession de toute la France, accourut à Paris pour s'emparer des trésors que son prédécesseur avait amassés, mais il ne paraît pas y avoir fait de longs séjours pendant les trois années que dura son règne au bout desquelles il mourut.

Chilpéric, bien que le plus jeune de ses fils, commença par mettre la main sur l'héritage paternel, mais il fut chassé de Paris par son frère aîné Caribert et ses deux autres Gontran et Sigebert.

Caribert régna peu ; il mourut en 567 ou 570, et après sa mort ses frères convinrent que Paris resterait indivis mais qu'aucun des trois ne pourrait y entrer sans le consentement des deux autres.

Ils prêtèrent serment sur les reliques des saints que celui qui manquerait à sa parole perdrait par ce seul fait son droit à la part qu'il avait sur Paris qui demeura exposé aux entreprises que ne devaient pas manquer de tenter ses trois possesseurs.

1. Voir les gravures authentiques en couleurs que nous publions à part.

Sigebert commença :

A la tête d'une armée d'Allemands, de Saxons et de Bavarois, il vint camper sur les bords de la Seine ; ces hordes barbares dévastèrent tout ; un armistice fut signé, mais presque aussitôt rompu. Sigebert revint mettre le siège devant Paris dont il incendia plusieurs quartiers, puis, craignant de ne pouvoir s'en rendre maître, il se retira pour aller assiéger dans Tournai, Chilpéric et Frédégonde.

Cette dernière le fit assassiner et Chilpéric usa de stratagème pour entrer dans Paris sans violer son serment et mécontenter son autre frère Gontran. Il fit organiser, la veille de Pâques 583, une procession, spectacle dont les Parisiens se montrèrent toujours friands.

Les châsses des saints vénérés prirent les devants, le clergé vint ensuite, et Chilpéric se mêlant à la foule de fidèles qui suivaient, entra avec sa femme Frédegonde.

Brunehaut, sa belle-sœur, femme de Sigebert, s'y trouvait déjà avec son enfant Childebert ; sachant que Frédégonde avait dessein de s'emparer de cet enfant, elle le fit placer dans une corbeille d'osier qui fut descendue par une corde le long des remparts. Le comte Gondebaud qui lui était dévoué, était caché au fond du fossé, il prit le précieux fardeau dans ses bras et l'emporta à Metz à travers mille dangers.

Chilpéric se saisit de la personne de Brunehaut et l'envoya à Rouen.

Nous avons omis de mentionner la mort de l'évêque de Paris, Germain, qui eut lieu en 576 ; il fut enterré dans la chapelle de Saint-Symphorien qu'il avait fait bâtir au bas de la basilique de Saint-Vincent. Lorsque son convoi passa devant les prisons, on en ouvrit les portes et les prisonniers, rendus à la liberté, furent invités à se joindre au cortège.

En 577 s'était tenu à Paris, dans l'église Sainte-Geneviève, un concile composé de 45 évêques, assemblés par ordre de Chilpéric, pour juger l'évêque de Rouen, Prétextat, accusé du crime de trahison, bien que ce crime pût être considéré comme une habitude prise chez les grands qui trahissaient, volaient et assassinaient sans aucun scrupule.

Quoi qu'il en soit, le prélat accusé de vol, de parjure et d'homicide, se défendait énergiquement et paraissait devoir sortir indemne de l'accusation portée contre lui. Chilpéric lui envoya alors un confident pour l'exhorter à s'avouer coupable, afin de ne pas contrarier la reine Frédégonde, et l'assurant qu'aussitôt après cet aveu il était convenu que tous les membres du concile

se jetteraient aux genoux du roi pour obtenir sa grâce qui serait accordée.

Prétextat suivit le conseil, et dès qu'il eut avoué, Chilpéric ordonna qu'on déchirât sa tunique, qu'il fût maudit et excommunié. Cet ordre fut exécuté et Prétextat arrêté sur l'heure. Blessé grièvement, il fut mis en prison, puis déporté à Jersey, d'où il revint après la mort de Chilpéric et reprit son siège épiscopal à Rouen.

Chilpéric avait parmi ses familiers le gouverneur de Tours, Leudaste, qui avait été excommunié par les évêques, pour avoir faussement accusé Grégoire de Tours d'avoir mal parlé de Frédégonde ; un dimanche que le roi et la reine étaient à Notre-Dame pour y entendre la messe, Leudaste eut la mauvaise idée de se jeter aux pieds de la reine pour lui demander pardon, mais celle-ci le repoussa avec horreur et pria son époux de la venger. Leudaste fut aussitôt chassé de l'église, mais il commit l'imprudence de ne pas s'éloigner et il entra chez un orfèvre pour acheter un présent qu'il destinait à Frédégonde ; à peine avait-il franchi le seuil de la boutique qu'il fut assailli par des gens de la reine. Il voulut se défendre et reçut un coup si violent sur la tête qu'il fut à demi assommé ; cependant il parvint à fuir jusqu'au Petit-Pont, mais là, son pied s'embarrassa entre deux solives et il se cassa la jambe.

On se saisit alors de sa personne et on le jeta en prison, d'où il fut transféré dans une maison du domaine du roi située hors Paris ; Frédégonde lui envoya un émissaire qui le tira de son lit, le fit étendre à terre, la nuque appuyée contre une grosse traverse de fer, puis un homme armé d'une autre barre de fer lui frappa sur la tête jusqu'à ce que mort s'en suivit.

Telles étaient les mœurs de l'époque. Un autre trait :

Chilpéric perdit son fils Thierry. Frédégonde prétendit que c'était des sorcières qui, par leurs sortiléges et maléfices, l'avaient fait mourir et elle fit immédiatement arrêter un certain nombre de femmes à Paris sous l'inculpation de sorcellerie.

On prétendit que plusieurs d'entre elles avaient avoué qu'elles avaient avancé les jours du jeune Thierry pour avancer ceux du préfet Mummolus, selon les pratiques de l'enchantement, et on les envoya toutes expier sur la roue et dans d'autres supplices le crime dont elles étaient accusées.

Quant à Mummolus, qui était gouverneur du palais, il fut chassé de Paris et se sauva à Bordeaux, où il mourut peu de temps après son arrivée.

La vie d'un homme était alors comptée pour si peu de chose que l'on ne s'inquiétait guère de savoir comment la mort était venue ; au reste, Chilpéric allait en faire l'expérience à ses dépens. Un soir qu'il était allé à Chelles, près Paris, pour se livrer au plaisir de la chasse et qu'il rentrait au logis, un assassin lui perça le côté et le ventre de deux coups de couteau, alors qu'il descendait de cheval ; il tomba mort et nul ne songea à courir après le meurtrier.

Or, avant de partir pour la chasse, Chilpéric était entré dans la chambre de sa femme occupée à sa toilette et en plaisantant lui avait donné un léger coup de baguette sur l'épaule.

— Tout beau ! Landry, s'écria Frédégonde sans se retourner, et dit la chronique, elle ajouta quelques paroles assez libres à celui qu'elle prenait pour son favori.

Lorsqu'enfin elle tourna la tête elle s'aperçut de sa méprise, Chilpéric s'en allait furieux d'avoir appris ce dont il ne se doutait pas, et sans dire un mot.

Ce calme ne cachait rien de bon. Frédégonde songea que le meilleur moyen d'éviter la vengeance de son mari était de prendre l'avance.

Quelques heures plus tard, il était assassiné. Ce fut Matthieu, évêque de Senlis qui, se trouvant à Chelles, releva le corps, le fit laver et revêtir de ses habits les plus convenables et le conduisit par eau jusqu'à Paris, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Germain-des-Prés (584).

Ce roi n'avait été ni aimé ni estimé pendant sa vie, il ne fut nullement regretté après sa mort. Mais avant de raconter les événements qui suivirent, disons d'abord ce qui fut fait à Paris sous son règne.

En première ligne, se place la construction de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Bien qu'on n'ait pas la preuve que ce fut Chilpéric qui la fit bâtir, on considère cependant comme tel le testament de Bertram, évêque du Mans, daté du 24 mars de la 22e année du règne de Clotaire, qui porte donation d'une somme d'argent pour desservir le lieu de la sépulture de l'évêque saint Germain dans l'église Saint-Vincent, où son corps était alors déposé, et ensuite dans la basilique nouvelle que le roi Chilpéric avait fait construire, si plus tard le corps y était transporté.

Toutefois cette église était simplement appelée église Saint-Germain ; ce ne fut qu'à partir du IXe siècle qu'elle est désignée sous le nom de Saint-Germain-le-Rond, et sous le règne de Robert, elle fut reconstruite et nommée Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle ne fut achevée qu'en 606.

Ce fut aussi sous le règne de Chilpéric que fut édifiée dans la Cité la petite église de Saint-Germain-le-Vieux, chapelle baptismale, sous la dépendance de Notre-Dame qui porta primitivement le titre de Saint-Jean-Baptiste. Elle servit d'asile aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, lors des incursions des Normands. En reconnaissance de l'hospitalité qu'ils avaient reçue dans cet oratoire, ils y laissèrent à titre de don un bras de saint Germain, ce fut alors qu'on l'appela Saint-Germain-le-Vieil.

En 1368, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés

céda à l'université les droits qu'elle possédait sur cette petite église qui fut agrandie en 1458. Le portail et le clocher ne dataient que de 1560.

Supprimée en 1790, elle fut vendue le 12 fructidor an IV et démolie peu de temps après; sur son emplacement fut ouvert le passage Saint-Germain-le-Vieux, aujourd'hui supprimé.

Il existait encore une autre église appelée Saint-Julien située près du Petit-Pont et dédiée sous le titre de Saint-Julien-de-Brioude, martyr, et de Saint-Julien, évêque du Mans. C'était dans les bâtiments qui en dépendaient que se logeait Grégoire de Tours lorsqu'il venait à Paris.



Statues de Clovis et de Clotilde trouvées dans la basilique des Saints-Apôtres-Sainte-Geneviève.

A cette époque, les juifs établis dans Paris occupaient une rue tout entière qu'on nommait la rue de la Juiverie; la plus grande partie du commerce parisien se trouvait entre leurs mains et on les accusait déjà de profiter de leurs richesses pour se montrer insolents envers les chrétiens dont un grand nombre étaient leurs débiteurs. Childebert avait tenté sans succès de les rendre plus humbles. Chilpéric voulut les obliger à se convertir au christianisme et il en tint lui-même plusieurs sur les fonts de baptême; l'un d'eux nommé Prisque déclara hautement qu'il était et voulait rester juif; le roi irrité le fit emprisonner et Prisque, vivement sollicité, finit par déclarer que si on voulait lui accorder quelque délai pour se préparer il finirait peut-être par se convertir. On le fit sortir de prison, mais un de ses coreligionnaires nommé Phatir, nouvellement converti et animé d'un zèle outré, l'ayant trouvé un jour dans l'observation d'une pratique judaïque, le tua, lui et ceux qui l'accompagnaient, puis se réfugia dans l'église de Saint-Julien.

Le roi donna l'ordre de les en faire sortir; alors l'un d'eux se jeta sur ses compagnons et les tua, après quoi il voulut se sauver, mais la populace le massacra.

Phatir avait pu s'enfuir sur les terres de Gontran, mais les parents de Prisque l'y joignirent et le mirent à mort.

L'assassinat de Chilpéric avait produit une certaine sensation à Paris; le peuple murmurait tout bas contre cette reine indigne dont les crimes s'accumulaient; déjà quelques pillards avaient envahi le palais et enlevaient sous ses yeux ce qu'ils trouvaient de plus précieux; chacun craignait que de nouveaux troubles ne vinssent apporter avec eux un surcroît de misère.

Paris avait été l'année précédente ravagé par l'inondation, les eaux de la Seine et de la Marne grossies par les pluies torrentielles, étaient sorties de leur lit et avaient envahi la ville.

Le débordement fut tel qu'on allait en bateau d'une maison à l'autre et que, disent les historiens du temps, plusieurs furent noyés entre la Cité et l'église Saint-Laurent!

Qu'on juge de l'espace couvert par l'eau!

Les pertes éprouvées par les Parisiens furent énormes et ce n'était pas la guerre entre les divers compétiteurs au trône qui allait aider à les réparer.

Childebert, fils de Brunehaut, se trouvait avec une bande d'hommes armés, à six lieues de Paris. Frédégonde comprit qu'il y avait danger pour elle à affronter la colère populaire; elle se réfugia avec une partie de ses trésors à l'église cathédrale de Paris, auprès de l'évêque Raynemode, qui la reçut de son mieux, et elle écrivit au roi Gontran qu'elle engagea à venir à Paris en lui offrant de se remettre elle et son fils entre ses mains; Gontran arriva.

Une assemblée fut indiquée, les ambassadeurs de Childebert s'y rendirent. Gontran les traita fort mal et surtout l'un d'eux, Gilles, évêque de Reims; il leur fit jeter du fumier et de la boue après la séance.

Frédégonde retirée à Notre-Dame n'avait rien à craindre de ses ennemis; cependant Gontran ne fut pas de cet avis et l'obligea à partir pour les environs de Rouen. Ayant reçu lui-même avis qu'on avait dessein de l'assassiner, il alla à Châlons-sur-Saône et ne revint à Paris que l'année suivante, pour faire baptiser Clotaire, son neveu; mais le baptême fut ajourné et n'eut lieu que cinq ans plus tard, Gontran ayant élevé des doutes sur la légitimité de l'enfant.

Frédégonde arriva aussitôt à Paris, accompa-



Dagobert fut émerveillé quand Éloi lui présenta le second fauteuil. (Page 35.)

gnée de trois évêques et de 300 personnes qui affirmèrent que Clotaire était né sous la couverture du mariage.

C'était en effet tout ce qu'on pouvait affirmer.

Gontran s'en contenta, mais toujours poursuivi par l'idée qu'on voulait se défaire de lui, il prit comme on dit le taureau par les cornes, et, un jour qu'il assistait à la messe et que l'église était pleine, il choisit l'instant où le prêtre imposait silence au peuple afin de fixer l'attention sur les saints mystères, pour se lever et s'adressant à l'assistance, il dit à haute voix :

— Je vous supplie et vous conjure, au nom de Dieu, de ne pas m'assassiner comme mes frères. Laissez-moi seulement trois ou quatre ans de vie pour élever mes deux pupilles, afin qu'il y en ait au moins un capable de gouverner la France.

Le peuple applaudit à ces paroles.

En somme, il ne se montrait pas exigeant; trois ou quatre ans de vie, on pouvait les lui accorder — à la condition, toutefois, d'éloigner Frédégonde qui avait pour l'assassinat un goût véritablement trop prononcé.

Frédégonde fut donc invitée à retourner en Normandie où, pour occuper ses loisirs, elle fit assassiner au pied de l'autel l'évêque Prétextat, son ancien ennemi, le jour de Pâques 586.

La même année, un incendie terrible épouvanta Paris.

Un marchand de la Cité, étant entré dans la soirée dans son magasin, laissa en sortant, par inadvertance, la lumière qu'il y avait apportée auprès d'un barrique d'huile; cette barrique s'enflamma et la flamme dévora la maison qui était contiguë à la porte méridionale de la Cité.

De proche en proche, le feu, attisé par le vent qui soufflait avec violence, se communiqua aux maisons voisines, étendit ses ravages dans toute

la longueur de l'île et ne fut arrêté que par le bras septentrional de la Seine.

La prison de Glaucin qui se trouvait sur l'emplacement du Quai-aux-Fleurs s'écroula, les prisonniers profitant du désordre général s'échappèrent, sortirent de la Cité et vinrent se réfugier dans l'asile de Saint-Vincent et Sainte-Croix.

L'incendie commencé à la porte du sud, s'était étendu jusqu'à la porte du nord; là, fait remarquer Grégoire de Tours qui rapporte les détails de cet événement, se trouvait un petit oratoire construit en branches d'arbres, dédié à saint Martin; il fut épargné, ainsi que les églises et le palais.

Mais les maisons des négociants qui bordaient la place du Commerce ne le furent point, elles furent brûlées avec toutes les marchandises qu'elles contenaient, et la disette vint bientôt ajouter ses dures privations aux maux que les Parisiens enduraient et qui étaient loin d'être terminés.

Le roi Childebert poursuivait toujours la revendication de ses droits sur Paris; enfin, on fit un arrangement; il fut convenu que la troisième partie de la ville et du territoire de Paris qui avait appartenu au roi Sigebert, resterait au roi Gontran.

Alors on recommença à parler du baptême de Clotaire; lorsqu'il eut six ans, il fut baptisé à Nanterre, mais alors Childebert se plaignit que Gontran favorisât l'élévation au trône de l'enfant de Frédégonde.

Gontran avait fait venir pour baptiser Clotaire un prêtre étranger qui fut aussitôt après nommé évêque de Paris; il ne fut pas plutôt en exercice qu'il commença par chasser toute l'école de son prédécesseur Raynemode, c'est-à-dire les maîtres de grammaire, d'écriture, et les chantres, lecteurs et autres officiers de l'évêché, pour mettre à leur place des créatures à lui, mais il fut promptement dépossédé de sa dignité d'évêque de Paris qui échut successivement à Faramode, puis à Sapharatus et à Simplice.

Gontran mourut en 593.

Aussitôt qu'il fut mort, le roi Childebert se rendit maître de Paris, mais il n'en jouit pas longtemps; Frédégonde veillait et le poison l'eut vite tué.

Mais il avait deux jeunes fils, Théodebert et Thierry, qui furent placés sous la tutelle de leur aïeule Brunehaut.

Frédégonde voulut se débarrasser des enfants comme elle s'était débarrassée du père; elle marcha sur Paris, ravageant tout, saccageant tout ce qui se trouvait sur son passage et son fils se joignant à elle, tous deux chassèrent les enfants de Childebert et leurs partisans. Clotaire fut donc seul roi, et les historiens citent de lui une ordonnance de l'an 595 aux termes de laquelle, « pour empêcher que les gens établis pour le guet de nuit n'eussent intelligence avec les voleurs et ne les laissassent échapper lorsqu'un vol aura été fait la nuit, ceux qui seront de garde dans le quartier en répondent en leur propre et privé nom s'ils n'arrêtent le voleur; que si le voleur, poursuivi par les premiers, s'enfuit dans un autre quartier et y est veu, si les gardes de ce quartier avertis de sa fuite négligent de l'arrester, la perte causée par le vol retombera sur eux et ils paieront en outre une amende de cinq sols, et pareille chose est réglée pour le troisième quartier, si le voleur continue de fuir sans avoir pu estre arrêté dans les deux premiers. »

On voit par cette ordonnance que, dès les premiers siècles, la sûreté de la ville était confiée à une garde qu'on appelait le guet de nuit et que Paris était divisé en plusieurs quartiers.

Un édit de Clotaire, donné à Paris le 17 octobre 615, institua les premiers commissaires de police chargés de recevoir les lois et les ordonnances et de les faire exécuter par les habitants.

Frédégonde était au comble de ses vœux, son fils régnait, grâce aux meurtres qu'elle avait commis pour lui frayer la route du trône; à son tour elle mourut en 597 et son corps fut inhumé dans la basilique de Saint-Vincent, à côté de celui de Chilpéric, son mari, qu'elle avait fait assassiner!

Mais peu de temps après la mort de sa mère, Clotaire vit ses affaires changer de face; ses deux rivaux Théodebert et Thierry s'entendirent pour lui livrer bataille à Dormeille, près Étampes. Il fut vaincu et battit en retraite vers Paris, mais il en fut chassé et obligé de consentir à une paix onéreuse pour lui, car elle livrait Paris à Théodebert et à Thierry.

En 604, il essaya de reprendre sa capitale, mais il fut battu de nouveau.

Théodebert et Thierry n'ayant plus d'ennemi à vaincre imaginèrent alors de se faire la guerre et Théodebert fut tué avec ses deux fils, et dans la même année (613) Thierry mourut, laissant un fils, Sigebert, qui lui succéda et fut mis à mort par Clotaire qui avait repris l'offensive et se vengea de tout le passé en tuant toute la postérité de Sigebert, époux de Brunehaut, et en faisant subir le dernier supplice à celle-ci. Elle fut par son ordre liée par les cheveux et par un bras à la queue d'un cheval furieux qui la traîna sur le sol en déchirant son corps aux aspérités du chemin jusqu'à ce qu'elle expira.

Clotaire fut donc encore une fois tranquille possesseur du trône.

Cette longue période de crimes, de guerres, de batailles, de luttes intestines, fut bien douloureuse pour les Parisiens, victimes de ces sanguinaires ambitieux qui mettaient tout à feu et à sang pour satisfaire leur cupidité et leur ardent désir de régner, fût-ce même sur des ruines. Ils vivaient dans des transes perpétuelles, cherchant toujours de quel côté pouvait venir la tranquil-

lité et obligés de se soumettre aux exigences de tous ceux que les hasards de la guerre leur donnaient pour maîtres. Et comme ceux-ci abusaient d'eux !

Au mois de septembre 584, lorsque Chilpéric maria sa fille Rigonthe au fils du roi des Wisigoths, il força un certain nombre de familles à suivre cette princesse en Espagne et ne trouva rien de mieux pour obliger ceux de ses sujets qui n'étaient pas disposés à obéir à cet ordre, que de les faire prendre dans les maisons de Paris et de les mettre dans des chariots sous bonne escorte. « Beaucoup pleuraient et ne voulaient pas s'en aller ; il les fit mettre en prison, afin de les contraindre plus facilement à partir avec Rigonthe. Dans l'amertume de cette douleur, plusieurs craignant d'être arrachés de leurs familles s'étranglèrent. La désolation fut si grande à Paris qu'elle fut comparée à celle de l'Égypte. »

« Tant de troubles domestiques avaient beaucoup altéré la pureté de la discipline ecclésiastique », dit naïvement un historien ; aussi ce fut pour tâcher de la rétablir quelque peu, qu'un concile fut tenu en 614 dans l'église Saint-Pierre (Sainte-Geneviève), soixante-dix-neuf évêques y assistèrent, y compris celui de Paris qui était alors Céran (devenu saint Céran).

En 618, Clotaire perdit sa femme, la reine Bertrude ; elle fut enterrée à Saint-Germain-des-Prés où son tombeau fut retrouvé au XVIIIe siècle ; il se remaria peu de temps après, et à partir de ce moment fit de Paris sa résidence habituelle qu'il ne quittait guère que pour se rendre à Clichy-la-Garenne où il avait un palais.

Ce fut sous le règne de Clotaire II qu'on voit apparaître le fameux saint Éloi.

Vis-à-vis le palais, dans la Cité, était une maison occupée par un orfèvre déjà célèbre qu'on appelait Éloi et qui « faisait ouvrage pour le roi. » Il était né à Catala, en Limousin, en 588.

Il arrivait de Neustrie, lorsqu'il fit connaissance avec Paris de Bobbon, trésorier de l'épargne et intendant des finances du roi, qui le présenta à Clotaire. Ce prince, qui aimait les belles choses, confia à l'artiste les travaux les plus importants et se plaisait à l'aller voir travailler dans son atelier.

Or Clotaire avait alors le grand désir de posséder un fauteuil d'or, incrusté de pierres précieuses, et ne trouvait personne qui pût entreprendre cet ouvrage et l'exécuter comme il l'avait conçu.

Lorsqu'il connut Éloi, il n'hésita pas à l'en charger et lui donna l'or et les pierres précieuses qu'il jugeait nécessaires pour confectionner le siège.

Éloi se mit à l'œuvre et avec la quantité qui lui avait été remise il trouva moyen de faire deux fauteuils au lieu d'un, sans soustraire, dit un chroniqueur, un seul grain d'or qui lui était confié, « ne suivant pas en cela l'exemple des autres ouvriers qui se rejettent sur les parcelles qu'emporte la lime rongeuse, ou la flamme dévorante du fourneau ».

Quand le roi vit le premier fauteuil il fut émerveillé, mais quand Éloi lui présenta le second il le fut bien plus encore ; non seulement il loua le grand talent de l'artiste, mais, appréciant son honnêteté, il l'attacha à sa personne en qualité de trésorier.

Des deux fauteuils dont il est question, un seul fut conservé sous le nom de fauteuil de Dagobert ; on le montrait au trésor de Saint-Denis et il servait de trône à nos premiers rois, lorsqu'ils recevaient l'hommage des grands de la cour à leur avènement.

Il fut réparé au Xe siècle par les soins et avec les deniers des moines de Saint-Denis.

Mais depuis il ne justifia en aucune façon l'idée qu'on se fait d'un fauteuil d'or massif, et se trouva, on ne sait comment, devenu un simple fauteuil de bois. Quoi qu'il en soit, de l'abbaye de Saint-Denis, il passa au Palais-Royal, et en 1793 il fut déposé au cabinet des Antiques de la bibliothèque, puis réclamé par l'Abbaye et repris par la bibliothèque où il fut placé au cabinet des médailles ; il en ressortit encore pour orner le musée des souverains ; après le 4 septembre 1870 il fut serré dans un des magasins du garde meuble, où il est encore.

Lorsque Dagobert Ier monta sur le trône en 628, il accorda toute sa confiance à Éloi, et, tout en lui conservant les charges dont il était revêtu, il lui confia de magnifiques travaux qui attestent les progrès que le luxe avait fait depuis le premier âge de la monarchie mérovingienne. Les châsses de Sainte-Geneviève, de Saint-Denis, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Germain, furent exécutées par cet habile artiste, qui en même temps était évêque et donnait l'exemple de vertus rares à cette époque ; il achetait les esclaves par centaines sur les marchés publics et leur rendait la liberté, donnait la sépulture aux suppliciés et il acquit une telle renommée par ses bonnes œuvres, qu'on répondait à l'étranger qui s'enquérait de sa demeure :

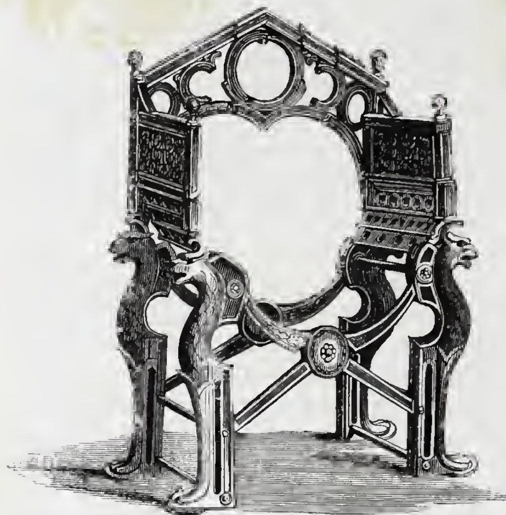
— Là où vous verrez un grand concours de pauvres, vous trouverez Éloi.

Il n'était jamais fatigué, dit la chronique, et il avait toujours à ses côtés ses compagnons et ses apprentis, ce qui prouve que l'orfèvrerie était déjà organisée en corps de métier avec ses trois ordres : maîtres, compagnons et apprentis. Au reste, déjà sous Chilpéric, cet art avait acquis un accroissement considérable. Un jour ce prince dit à Grégoire de Tours en lui montrant un grand plat d'or tout étincelant de pierres précieuses et pesant 50 livres :

— Je l'ai fait faire pour donner de l'éclat à la nation des Francs et j'en ferai faire bien d'autres si Dieu me conserve la vie.

La vieille chanson populaire dans laquelle Dagobert et saint Éloi sont mis en scène, avec la gaieté toute gauloise du vieux temps, est la consécration du souvenir des rapports familiers qui existaient entre le roi et l'évêque, artiste ouvrier.

Dagobert octroya à Éloi une grande étendue de terrain dont l'importance formait le douzième de la Cité ; il se composait de tout l'espace compris entre les rues de la Barillerie (qui tire son nom des barillers ou tonneliers qui l'habitaient), de la Calandre (la plus ancienne de Paris), aux Fèves (autrefois febvres, marchands de draps), et de la Vieille Draperie. (On voit que ces trois rues, car calandre est une roue qui sert à calandrer le drap, étaient occupées par le commerce de la draperie. Ces rues existaient sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la caserne qui fait face au palais de Justice.)



Fauteuil de Dagobert conservé au musée du Louvre.

Éloi eut d'abord le dessein de construire un hôpital sur ce terrain, mais il changea d'avis et il y fit édifier un monastère pour les deux sexes.

En 871, cette abbaye prit le nom de Saint-Éloi et Sainte-Aure et renfermait trois cents filles; malheureusement les religieuses s'y livrèrent à des excès de libertinage qui amenèrent des répressions inutiles, car le mal empira tellement qu'en 1107, Galon, évêque de Paris, pour rétablir l'ordre, fut obligé de chasser les religieuses et de donner l'abbaye à Thibaud, abbé de Saint-Pierre-des-Fossés. La grande église, dont une partie tombait en ruines, fut séparée en deux par la rue Saint-Éloi ; le chœur forma l'église Saint-Martial et de la nef on fit le couvent des Barnabites, ainsi nommé parce que les moines qu'on y plaça avaient été amenés de Milan par saint Barnabé.

Comme, à l'époque où Éloi fit construire son monastère, il n'était point encore d'usage d'enterrer dans les villes, il acquit au dehors un terrain pour servir de cimetière aux religieuses et y fit bâtir une chapelle sous le titre de Saint-Paul-des-Champs, parce qu'elle se trouvait hors Paris. Devenue paroisse en 1107, elle devint insuffisante. Une église plus vaste fut bâtie sous Charles V. Elle fut reconstruite aux XIVe et XVe siècles. Sa cuve baptismale fut plus tard transférée à Poissy. Cette église avait des charniers qui conduisaient à un cimetière où furent enterrés Rabelais et l'homme au masque de fer.

Dans l'église furent inhumés le maréchal de Biron, Nicot, François et Jules Mansard. On y voyait des mausolées élevés par Henri III aux mignons Maugiron, Saint-Mégrin et Quélus ; le peuple les brisa le 2 janvier 1589. Au mois de juin 1790, on déposa dans le cimetière de cette église les ossements de quatre individus trouvés enchaînés dans les cachots de la Bastille et on leur éleva un monument où fut gravée cette inscription : « Sous les pierres mêmes des cachots où elles gémissaient vivantes, reposent en paix quatre victimes du despotisme. Leurs os, découverts et recueillis par leurs frères libres, ne se lèveront plus qu'au jour des justices pour confondre leurs tyrans. »

Cette église fut supprimée en 1790, vendue le 6 nivôse an V et démolie deux ans plus tard. Le culte a été transféré dans l'ancienne église des jésuites — Saint-Louis, rue Saint-Antoine, qui est devenue Saint-Louis-Saint-Paul.

Lorsque ce quartier commença à être couvert de maisons, on l'appela le bourg et la ferme de Saint-Éloi.

La coutume de changer les appellations des quartiers et des rues, qui s'est si déplorablement conservée jusqu'à nos jours, n'est pas nouvelle et ces variations successives rendent très difficile l'étude de l'histoire archéologique du vieux Paris.

Les dénominations tirées du voisinage d'une église, d'un couvent, d'un monument quelconque, furent moins variables ; mais celles empruntées aux industries qui vinrent s'y loger, sont beaucoup plus fréquentes.

Qu'on ajoute à cela les révolutions parisiennes, l'engouement passager de la population pour tel ou tel personnage, aujourd'hui un héros, demain un brigand, et on aura une idée des nombreux changements de noms des diverses voies de la capitale. Quelques heureuses exceptions sont à noter, telles que le Pont-au-Change, le quai des Orfèvres, etc.

Ce fut aussi saint Éloi qui fit bâtir ou tout au moins reconstruire l'église Saint-Martial dans la Cité ; il y fit transférer les reliques de ce saint qui se trouvaient à Limoges. Ce transfert se fit solennellement et la cérémonie fut accompagnée de



F. Roy, éditeur. — 5. Imp. Charaire et Fils.

Invasion des Normands en 845.

la délivrance des prisonniers qui se trouvaient dans la prison de Glaucin.

Mais peu de temps après un incendie très violent, qui consuma une grande partie des maisons de la ville menaça la nouvelle église, et si elle ne fut pas brûlée on ne manqua pas de l'attribuer à la présence de saint Éloi qui s'y trouvait.

Au reste les annalistes du temps s'accordent peu sur la véritable origine de cette église, et Félibien prétend que c'est peut-être de Saint-Martial, église « fort longue et fort spacieuse dans son origine, qu'on fit dans la suite deux petites églises, l'une qui retint le nom de Saint-Martial et l'autre qui fut appelée de Saint-Éloi ».

Des renseignements plus exacts permettent d'affirmer qu'elle devint paroisse en 1107 et qu'elle fut démolie en 1722.

Sous les rois de la première race, la principale fabrique de la monnaie se faisait dans leur palais de la cité et on peut lire sur un denier d'argent de Dagobert les mots *Moneta Palatina*.

Ce fut aussi sous le règne de Dagobert que fut établie une foire dont les revenus furent cédés par lui aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis (abbaye qui avait été construite sur l'emplacement d'une petite chapelle élevée à l'endroit où saint Denis avait été décapité).



Les Francs Saliens élevant Clovis sur le pavois et le proclamant roi.

Ouverte le jour de la fête du saint, elle durait quatre semaines « afin, lit-on dans la charte de fondation, que les marchands d'Espagne, de la Provence et des autres contrées, même ceux d'outre-mer pussent y assister. »

Par le même acte le roi autorisa l'abbé de Saint-Denis à recevoir et à s'appliquer le montant de tous les péages, et pendant la durée de cette foire défense était faite aux marchands parisiens d'établir, pendant sa durée, leur commerce ailleurs.

En vertu de ces dispositions, les officiers royaux renonçaient donc au profit des religieux de Saint-Denis à percevoir les droits ordinaires sur les marchandises importées, droits détaillés tout au long comme suit par Bréquigny :

Navigios, droit de navigation — *Portaticos*, droit de débarquement — *Pontaticos*, droit de ponts — *Rivaticos*, droit de stationnement des bateaux — *Rotaticos*, droit de voirie — *Temonaticos*, droit de timon — *Chespetaticos*, droit de bordure des chemins — *Saumaticos*, droit sur les marchandises portées à dos de mulets — *Passionaticos*, droit de passage à travers la cité — *Foraticos*, droit de circulation pour les vins — *Mistaticos*, droit de coupage sur les vins, et enfin plusieurs autres droits, désignés : *Vultaticos*, *Pulveraticos*, *Laudaticos*.

On voit par cet énoncé qu'en ces temps primitifs, le fisc savait, tout comme de nos jours, prélever sa bonne part sur le prix des denrées.

Les marchands de la Neustrie et de l'Armorique y vendaient beaucoup de miel et de garance ; les Saxons y apportaient des fers et des plombs, les habitants des provinces méridionales de la France de l'huile, des vins, du suif, mais les principales marchandises venaient du levant. Deux peuples orientaux vendaient seuls les objets de luxe ; c'étaient les Syriens qui formaient à Paris une puissante association et les Juifs, mais ceux-ci faisaient un autre commerce qui les rendaient odieux aux Parisiens; ils amenaient à la foire de Saint-Denis des esclaves qu'ils vendaient comme du bétail après les avoir achetés dans des pays lointains, et souvent même on les accusa d'acheter à la foire des enfants dont ils allaient trafiquer ailleurs.

Il est bon d'ajouter qu'à cette époque on avait une horreur profonde pour les juifs et qu'on les chargeait volontiers de tous les crimes imaginables ; quoi qu'il en soit, la reine Bathilde, femme de Clovis II, que des pirates avaient enlevée sur les côtes d'Angleterre, amenée en France et vendue au roi qui d'esclave l'avait faite reine, se souvenant

de son origine, défendit le trafic des esclaves.

La foire de Saint-Denis dura plus de deux siècles, cependant elle avait perdu de son éclat lorsque Charles le Chauve la rapprochant de Paris la réinstitua sous le nom de foire du Landit qui devait se continuer jusqu'à nos jours.

D'après un édit qui fut publié l'an 633, les Juifs qui, habitant Paris, refusèrent de se convertir au catholicisme durent se retirer de la ville; ce fut la première fois qu'ils se virent chassés mais ce ne fut pas la dernière; toutefois on n'entendit plus parler d'eux jusqu'au règne de Charles le Chauve.

Dagobert mourut le 19 janvier 638 et fut enterré dans la basilique de Saint-Denis.

Il avait deux fils, Sigebert et Clovis; ce fut celui-ci qui devint roi et qui, à l'exemple de son père, choisit Paris pour y fixer sa résidence habituelle, mais cela ne procura pas beaucoup de bien-être aux Parisiens, Car, sous son règne, une famine terrible vint encore les désoler et le roi se vit dans l'obligation de faire enlever du tombeau de Saint-Denis l'argent dont son père l'avait fait couvrir, pour le convertir en aumônes et l'évêque de Paris, Landry, vendit sa vaisselle d'argent et jusqu'aux vases sacrées, pour subvenir aux besoins les plus pressants du peuple.

C'était un homme des plus charitables. La tradition veut qu'il soit le fondateur de l'Hôtel-Dieu. Ce n'est pas absolument exact, il avait un bâtiment dépendant de son église, où il donnait asile aux infirmes et aux malheureux; ils les y hébergeait à l'aide de ses propres ressources; or, ce fut sur cet emplacement que s'éleva quelque temps après l'Hôtel-Dieu, que les anciennes chartes désignent sous le nom d'hôpital Saint-Christophe à cause de sa position à côté de l'église dédiée à ce saint, située rue Saint-Christophe en face la rue des Trois-Canettes (la rue Saint-Christophe commençait au parvis Notre-Dame, près de la rue d'Arcole et finissait à la rue de la Cité; elle porta aussi le nom de rue de la Regratterie par allusion aux regrattiers qui remplaçaient sous Louis IX les fruitiers et les épiciers. Vers l'an 1300, on l'appelait la grand'rue Saint-Christophe pour la distinguer d'une ruelle du même nom qui devint rue du Parvis et enfin rue de la Huchette.

L'église et l'hôpital sont tellement confondus, qu'on suppose que les deux n'en font qu'un; au reste le testament de Vandemir, daté de 690, qualifie les bâtiments de monastère de filles; il est donc probable que ce fut un monastère dans lequel se trouvait une chapelle dédiée à saint Christophe et dont Landry avait précédemment distrait une partie pour en faire une maladrerie. Chaque monastère, couvent, abbaye, cathédrale, ou maison épiscopale avait son hôpital entretenu par les libéralités des riches fidèles.

Les croyances religieuses et surtout naïves de l'époque faisaient de la charité la grande dispensatrice des absolutions et on était fermement convaincu qu'il n'était nul crime dont on ne pût se racheter par une aumône à quelque établissement hospitalier ou religieux.

A ce compte, les pauvres seuls n'avaient pas le moyen d'être criminels. Au reste ce qui était considéré crime pour les uns n'était pas même répréhensible chez les autres; ainsi, l'adultère était une habitude chez les rois Mérovingiens, qui ne le permettaient pas aux seigneurs qui les entouraient.

On n'a pas de données sur les religieuses du monastère de Saint-Christophe, mais on sait qu'au XIIe siècle l'église fût érigée en paroisse.

Entre les années 1494 et 1510 les bâtiments furent reconstruits; lorsqu'en 1747 on construisit la maison des Enfants Trouvés, on eut besoin de l'emplacement occupé par Saint-Christophe qui fut démoli.

Sous le règne de Chilpéric qui laissa étrangler sa première femme par la seconde, qui avait été sa servante et dont il avait fait d'abord sa maîtresse; sous Chilpéric, qui entretenait à la fois plusieurs femmes de condition servile, l'adultère était puni de mort!

Grégoire de Tours raconte à ce propos un fait assez curieux.

La femme d'un des plus grands seigneurs de la cour, fut accusée d'avoir violé la foi conjugale par les parents de son mari qui menacèrent le père de cette femme de le faire mourir, s'il ne la purgeait lui-même, par la mort, du crime dont elle s'était rendue coupable.

Le père offrit d'attester l'innocence de sa fille sur le tombeau de saint-Denis où il se rendit accompagné de ses amis.

Les parents de l'époux outragé s'y trouvaient aussi.

Arrivé là, il étendit sa main sur l'autel, et jura que sa fille était innocente et qu'on l'avait calomniée.

Les accusateurs ne trouvèrent pas que ce serment était une preuve suffisante de l'innocence de l'accusée; ils tirèrent l'épée contre les amis du père qui firent de même, et un véritable combat eut lieu dans l'église, sans que personne songeât à l'empêcher.

Ce fut d'un commun accord qu'après le sang répandu, on convint de s'en rapporter à justice.

Mais comme l'épouse adultère savait qu'il serait facile de prouver sa culpabilité, elle n'attendit pas le jugement et s'étrangla de ses propres mains.

On juge par ce fait de l'état de barbarie dans lequel on était encore.

En 665, Sigebrand, évêque de Paris, fut assassiné par plusieurs seigneurs de la cour qui enviaient sa puissance et son crédit.

En 666, une peste violente se fit sentir dans Paris et un grand nombre de ses habitants périrent.

Une succession de rois qui laissèrent exercer le

pouvoir par des maires du palais et que l'histoire a flétris du nom de rois fainéants, et un interrègne de plusieurs années, nous mèneront jusqu'à l'avènement de Pépin le Bref, mais il nous reste à noter les accroissements, changements et embellissements qui furent opérés à Paris pendant les années qui précédèrent l'arrivée au trône des rois carlovingiens, qui forment ce qu'on appelle la seconde race.

On demeure surpris, lorsqu'on consulte les documents que nous ont laissés les anciens chroniqueurs, du nombre prodigieux d'églises et de chapelles qui furent élevées dans l'enceinte de Paris par les successeurs de Clovis.

Mais il faut avoir soin d'observer que ces édifices religieux étaient loin d'avoir, pour la plupart, l'importance de certaines basiliques.

On assemblait quelques planches, on y ajustait un toit de branchages, et voilà une chapelle dédiée à un saint quelconque; beaucoup de ces chapelles disparaissaient sans laisser aucune trace; d'autres, au contraire, étaient démolies pour être reconstruites plus solidement, vinrent alors les Normands, ainsi qu'on le verra plus loin, qui prirent à tâche de renverser toutes les églises; la paix faite avec eux, on s'empressa de les réédifier plus solidement encore et quelques-unes ont traversé les siècles et sont encore debout.

Parmi les églises dont la date de la construction primitive ne peut être fixée d'une façon certaine, mais qui existaient aux VIIe et VIIIe siècles, il faut citer :

1° La chapelle Sainte-Catherine, qui prit plus tard le nom de chapelle de Saint-Luc et devint l'église Saint-Symphorien.

Cette chapelle était située rue du Haut-Moulin (rue qui s'appela d'abord rue Neuve-Saint-Denis, puis rue Saint-Denis de la Chartre, et enfin au XVIe siècle une partie prit le nom de rue des Hauts-Moulins, l'autre fut appelée rue Saint-Symphorien ; au XIXe siècle on la trouve désignée sous le nom de rue du Haut-Moulin, elle commence à la rue de Glatigny pour finir au quai Napoléon, et fut supprimée pour la construction des bâtiments du nouvel Hôtel-Dieu). Elle tombait en ruines lorsque Mathieu de Montmorency qui n'avait pu accomplir le vœu qu'il avait fait d'aller en Palestine, voulut expier sa faute en abandonnant à l'évêque Eudes de Sully les droits qu'il avait sur cet oratoire. L'acte relatif à cet abandon est de 1206. Éliénor, comte de Vermandois, et plusieurs autres personnes pieuses ajoutèrent bientôt à cette libéralité de nouvelles dotations qui permirent d'établir dans la chapelle Sainte-Catherine restaurée quatre chapelains desservants (parmi ces dons figurait celui du four banal de la ville de Paris, appelé le four d'Enfer à cause de sa profondeur et de son obscurité). Garnier de Saint-Lazare, bourgeois de Paris, Rogier de La Chambre et Raoul Chevenacier furent les bienfaiteurs de cette église, rebâtie en 1207.

Cette église était à son origine aussi basse que celle de Saint-Denis de la Chartre, lorsqu'on eut reconstruit en pierres le pont Notre-Dame elle fut divisée en deux par le moyen d'une voûte. et dit Le Maire dans son *Paris ancien et nouveau:* « et les entrées de part et d'autre rehaussées et la moitié est restée en terre et l'autre moitié dehors, en sorte que l'autre chapelle a sa porte au rez-de-chaussée et fort obscure, n'ayant point d'autre jour que celuy qui y entre par deux fenestres qui sont joignant le pavé de la rue. »

On transféra dans cette église la paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, mais cette réunion ne subsista que jusqu'en 1698 ; le chapitre et la paroisse passèrent alors à l'église de la Madeleine de la Cité.

La chapelle Saint-Symphorien fut cédée en 1704 à la communauté des peintres, sculpteurs et graveurs qui la rétablirent et la décorèrent. Le tableau de saint Luc leur patron, dont ils avaient orné l'autel, l'a fait nommer chapelle de Saint-Luc. Devenue propriété nationale en 1790, elle fut vendue le 4 brumaire an IV, puis démolie; sur son emplacement fut établie la maison de la *Belle Jardinière* qui disparut à son tour, en 1867 pour faire place au nouvel Hôtel-Dieu.

2° Saint-Denis de la Chartre, chapelle bâtie sur une cave dans laquelle on prétendit que saint Denis et ses compagnons avaient été enfermés, quelques auteurs, enchérissant sur cette donnée allèrent plus loin, ils soutinrent que ce fut dans cette chartre (prison) que saint Denis eut la tête tranchée, et ils invoquaient en témoignage de cette opinion, une pierre percée d'un trou.

Dulaure pense que cette pierre était un ancien autel du paganisme et que ce fut sur ses ruines qu'on éleva l'église de Saint-Denis, à l'extrémité du pont Notre-Dame, au coin de la rue du Haut-Moulin ; quant au nom de Chartre qui lui fut donné, il lui serait venu de son voisinage avec la prison de Glaucin.

Cette église fut rebâtie aux XIVe et XVe siècles ; le portail était de cette dernière époque, ainsi que le témoignait un bas-relief placé au-dessus de la porte représentant des figures chargées de ventres proéminents particuliers à la mode existant sous Louis XI.

Saint-Denis de la Chartre fut supprimée en 1790. Devenue propriété nationale, elle fut vendue en deux lots le 29 frimaire an VII et démolie en 1810. L'enceinte des maisons qui environnaient cette église et qu'on appelait le bas Saint-Denis était un lieu privilégié où les ouvriers pouvaient travailler, sans avoir besoin d'être pourvus de la maîtrise.

3° Saint-Marcel ; c'était une chapelle érigée au lieu où fut inhumé ce saint, au mont Cetardus (Mouffetard). Saint Marcel, qui fut évêque de Paris, était en grande vénération auprès des

Parisiens, son principal titre à leur reconnaissance fut d'avoir délivré la ville d'un dragon monstrueux qui la désolait au v[e] siècle, cette légende ornée de détails miraculeux, est de celles qui se basent sur une tradition enjolivée.

Le fait se trouvant consigné dans plusieurs chroniques, il est probable que l'évêque tua quelque animal dangereux métamorphosé peu à peu en dragon, à qui le saint, après lui avoir donné deux coups de crosse sur la tête, passa son étole autour du cou et lui ordonna d'aller se jeter à la mer. — Car tel est le récit que font de cette aventure les naïfs historiens du temps passé. Ce qui est certain, c'est que pendant de longues années il fut d'usage de promener au jour des Rogations, dans les rues de Paris, un énorme dragon d'osier, dans la gueule béante duquel les plus adroits de la foule s'exerçaient à jeter des fruits et des pâtisseries.

La procession, après une pieuse station devant la maison du saint, allait en grande cérémonie bénir la Seine, où le peuple croyait que le dragon, docile à l'ordre de saint Marcel, était allé se jeter pour gagner la mer.



Guerriers gaulois et francs-saliens. — Alliance des Gaulois et des Francs sous Clovis.

Le bruit se répandit que des miracles s'opéraient sur le tombeau du saint, tout le monde y courut et des habitations se construisirent dans les environs; ce fut l'origine du faubourg qui prit d'abord le nom de Champ-Bois, eut une juridiction particulière et fut entouré de fossés. On s'habitua peu à peu à changer ce nom en celui de faubourg Saint-Marcel qu'il garda.

La chapelle primitive (rue de la Collégiale), d'abord simple oratoire, devint l'église Saint-Marcel sous Louis le Débonnaire, une charte de 918 la désigne sous le nom de monastère, elle était donc desservie originairement par des moines, mais en 1158 elle était devenue église collégiale ; ce qui la signalait à l'attention, c'était surtout de fort beaux chapiteaux déposés dans la cour de l'école des Beaux-Arts. Pierre Lombard, surnommé le maître des sentences, y fut inhumé. Elle fut supprimée en 1790 et abattue en 1804. (Une autre église Saint-Marcel fut ouverte en 1856, boulevard de l'Hôpital).

Le règne de Clotaire fut plus long que brillant ; il vit commencer la puissance des maires du palais qui finirent après avoir relégué les rois fainéants au second plan, par s'emparer de leur couronne. Clovis mourut en 656 ; saint Landry lui survécut peu et fut enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois. Maurice de Sully, évêque de Paris, fit lever le corps de saint Landry en 1171 et le fit mettre dans une châsse de bois doré où il resta jusqu'en 1408, que Pierre d'Orgemont, autre évêque de Paris, le transféra dans une châsse d'argent qu'il fit élever sur une colonne derrière le grand autel.



Promenade du Dragon dans les rues de Paris, à la fête de saint Marcel.

Robert devint évêque à la place de Landry et fut l'un des membres du conseil de régence de Clotaire, Childéric et Thierry, enfants de Clovis II.

« En 666, lisons-nous dans Félibien, la peste dépeupla une partie de la ville de Paris. La contagion gagna bientôt l'abbaye de Saint-Martial, fondée par saint Eloi, et emporta une grande partie des religieuses ; sainte Aure, qui en estoit encore abbesse, ayant eu un pressentiment certain de sa mort se prépara sérieusement à partir de ce monde. Elle commença par assembler sa communauté et l'ayant divisée en deux bandes elle avertit les unes de demeurer fidelles à leurs devoirs et les autres de se disposer à mourir. Sa prédiction se trouva véritable. Elle fut incontinent frappée de la peste, et après elle toutes les religieuses qu'elle avoit marqué qui devoient la suivre au nombre de cent soixante. Leurs corps furent tous inhumés dans le cimetière de saint Paul, d'où celui de sainte Aure fut rapporté cinq ans après dans l'église de son abbaye. »

Les Parisiens changèrent de maître en 691, année de la mort de Thierry qui n'était plus qu'une ombre de roi ; quelques années auparavant le maire Pépin lui avait livré bataille auprès de Saint-Quentin, et le poursuivant jusqu'à Paris,

il avait assiégé la ville, s'en était emparé et s'était rendu maître des trésors et de la personne de Thierry, à qui il avait bien voulu laisser le titre de roi, mais c'était lui qui réellement gouvernait.

Sous Clovis III, sous Childebert II, ou sou Dagobert II, successeur de Thierry, Paris ne fournit à l'historien aucun fait saillant ; les rois et les grands continuent à se battre, à s'emprisonner, à se voler mutuellement leurs trésors et le peuple regarde passer tous ces pourfendeurs, ces chasseurs de couronnes au sort desquels il s'intéresserait médiocrement si sa sécurité et son existence n'étaient sans cesse menacées par ces troubles continuels.

Après Dagobert II, Clotaire IV, après Clotaire Chilpéric II, après Chilpéric Thierry II.

Le nom seul change, les rois demeurent fainéants ; des privilèges de la royauté, ils ne conservent guère que celui de porter les cheveux flottants et la barbe longue. Relégués dans un manoir sur les bords de l'Oise, ils y vivent d'une pension réglée par les maires du palais et Paris ne les voit que dans les grandes cérémonies publiques où ils se montrent sur un chariot traîné par des bœufs.

Ces maires, chefs des leudes et possesseurs d'immenses domaines, étaient les véritables souverains, et l'un d'eux, Charles Martel, fut un vaillant guerrier qui frappa en véritable *martel* sur les ennemis de la France ; mais ce fut Pépin le Bref, son fils, qui fit cesser cette double royauté, l'une de fait, l'autre de nom, et exerça comme roi le pouvoir souverain.

Paris reçut pour la première fois sous son règne la visite du pape Étienne en 754. On sait que ce fut lui qui sacra Pépin et ses deux fils dans l'église de Saint-Denis.

Quelques jours avant cette cérémonie, il y en eut une importante à Paris à l'occasion de la translation du corps de saint Germain, inhumé cent dix-huit ans auparavant dans la chapelle de Saint-Symphorien, joignant le vestibule de la basilique de Saint-Vincent.

Cette translation eut lieu le 24 juillet, on tira de la terre le cercueil de pierre renfermant le corps de saint Germain qu'on transporta de la chapelle de Saint-Symphorien dans la nef de la grande église.

Le lendemain le roi s'y rendit accompagné de ses deux fils, des évêques, des seigneurs de la cour et avec l'aide de quelques-uns de ses familiers, il porta à bras le cercueil sous le rond-point de la basilique, derrière le grand autel, et sans avoir été ouvert, il fut descendu dans un caveau spécial.

Ce fut à partir de ce jour que la basilique de Saint-Vincent devint Saint-Germain-des-Prés.

Sous les rois de la première race ce sont toujours les cérémonies religieuses, dont les détails sont conservés avec soin, pour être transmis à la postérité, et cela se comprend, puisque les évêques et les ecclésiastiques étaient les dépositaires de l'autorité supérieure.

Aussi les chapelles et les églises s'élèvent-elles de tous côtés, cependant au VIIIe siècle quelques groupes d'habitations se formèrent autour des chapelles construites sur les deux rives, mais ils étaient séparés par de grands espaces de terrains vagues.

« Durant la première race de nos rois, dit un historien, les faubourgs de Paris s'accrurent si considérablement que dès lors ils auraient pu former une autre ville. »

Méderic ou Merri, ancien abbé du monastère de Saint-Martin, en revenant d'un pèlerinage était tombé malade et s'était retiré dans une sorte d'ermitage qui avoisinait un oratoire dédié à saint Pierre et qui existait dans un faubourg septentrional de Paris.

Il y mourut le 29 août 700 et son corps fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre, la sainteté de sa vie le fit bientôt considérer comme le véritable patron du lieu où reposaient ses reliques, et à la place de la chapelle s'éleva une église dédiée à saint Merri. Elle fut dotée en 884 par le comte Adalard. La dotation fut confirmée en 885 par le roi Carloman, et en 936 par Louis d'Outremer. Peu après elle fut érigée en collégiale. L'édifice fut alors reconstruit aux frais d'un certain Odon, le fauconnier, qui y fut inhumé.

Sous François Ier, l'accroissement de la population du quartier rendit nécessaire la reconstruction de l'église qui fut commencée en 1521 et ne fut terminée qu'en 1612.

Une crypte a été ménagée à la place du caveau où se trouvait le tombeau du saint.

Lorsqu'on abattit une partie du vieux monument primitif pour édifier le nouveau, on découvrit dans un tombeau en pierre le corps d'un guerrier dont les jambes étaient recouvertes de bottines de cuir doré. Une inscription qui se trouvait sur le cercueil attestait que ce corps était celui de Odo Falionarius, Odon ou Eudes le fauconnier.

L'église est de style gothique. L'édifice se développe sur cinq nefs en ogive qui viennent aboutir à la croisée. L'hémicycle du chœur est formé de treize ogives.

Des deux côtés du porche se trouvent deux petites entrées latérales; au-dessus de celle de gauche s'élève une tour, ogivale dans sa partie inférieure et cintrée à ses derniers étages avec pilastres du XVIIe siècle. Cette tour, construite dans le style de la renaissance, est un peu lourde et on lui préfère la petite tourelle gothique de droite revêtue d'une arcature et surmontée d'un campanile en bois travaillé à jour.

Des clochetons, des gorges fouillées qui courent le long du portail à trois portes complètent la façade du monument.

L'église de Saint-Merri est construite sur un plan uniforme; le bras méridional du transept est presque complètement caché par la maison presbytérale.

La grande nef est accompagnée d'un collatéral unique au nord, double au midi, cinq chapelles accompagnent chacun des collatéraux.

Vers 1753, sous prétexte de restauration, les treize arcades en ogive du chœur et de l'abside furent converties en plein cintre et on brisa les moulures des piliers, pour les revêtir de stuc. En 1754 on défonça trois chapelles du côté du midi pour ouvrir autant d'entrées à la chapelle de la communion nouvellement construite. Ce fut l'architecte Boffrand et les frères Slotdz qui conçurent et mirent à exécution ce beau projet.

Enfin en 1842, on entreprit de nouveaux travaux de restauration qui repeuplèrent la porte centrale de statues médiocres des douze apôtres, couronnées de nimbes en bois peint. Ces vingt statuettes des voussures furent faites d'après des moulages pris à Notre-Dame sur la porte du transept.

Le maître-autel de Saint-Merri a la forme d'un tombeau; il est surmonté d'un grand christ en marbre. La travée terminale du chœur est ornée d'une gloire d'assez mauvais goût; un peu au-dessous, il y avait autrefois un tabernacle suspendu renfermant le saint sacrement; plus bas était une châsse de Saint-Merri en bois doré. Elle a été enlevée et remplacée par un reliquaire.

On remarque à Saint-Merri de bonnes peintures entre autres un beau *saint Pierre* de Restout, la *réparation d'un Sacrilège* de Belle, un *saint Merri* de Simon Vouët, deux excellents tableaux de Carte Vanloo, une *Vierge et l'enfant Jésus* et un *saint Charles Borromée*. On doit aussi citer les peintures décoratives de M. Sébastien Cornu consacrées à Mme Acarie devenue carmélite, celles de MM. Lépaulle, Chassériau, Duval et Lehmann.

Jadis, Saint-Merri possédait des vitraux fort appréciés, ils étaient l'œuvre de quatre des plus habiles verriers du XVIe siècle, Héron, Jacques de Paroy, Charnu et Jean Nogare; en 1742 la fabrique fit remplacer par des vitres blanches les carreaux de la division centrale de chaque fenêtre.

C'est par un étroit escalier de quinze marches qu'on descend dans la crypte, chapelle souterraine qui remplace celle où fut le tombeau de Saint-Merri; la voûte de cette chapelle est divisée en quatre travées et soutenue par une grosse colonne libre et des colonnes engagées.

Parmi les personnages qui furent inhumés dans cette église, on compte Raoul de Presles, le chancelier Jean de Ganay, le poète Jean Chapelain et Armand de Pomponne ministre d'état sous Louis XVI.

Saint Merri possédait jadis des tapisseries de grand prix, elles étaient dues à un artiste du nom de Dubourg.

Dubourg était Parisien et « enfant de la Trinité » (hôpital); ses tapisseries de Saint-Merri firent si grand bruit en leur temps que Henri IV voulut les voir et que, les ayant vues, il les trouva si à son gré qu'il résolut de rétablir à Paris les manufactures de tapisseries que les désordres des règnes précédents avaient abolies. Les cartons de Saint-Merri dus à Lerambert appartinrent à l'église jusqu'à la Révolution de 1789; ils furent à cette époque, donnés à la bibliothèque nationale où ils sont encore au cabinet des estampes. Quant aux tapisseries « qui avaient treize pieds de haut sur vingt de large, » la dernière existait encore en 1852 mais dans un état déplorable; on s'en servait pour boucher les trous faits aux fenêtres par la grêle ou le vent, en attendant les réparations. Les onze autres étaient tellement mutilées que c'est à peine si quelques débris ont pu être conservés; la tête de saint Pierre est de ce nombre; elle a été recueillie par M. Jubinal, député au corps législatif, qui l'a donnée au musée de Cluny en 1861.

« Devant l'église il y avait autrefois, rapporte Sauval, une espèce de parvis qui ressentait fort la primitive église; surtout ces deux lions qui en gardoient les deux côtés de l'entrée, étoient une auguste et terrible marque de ce saint lieu et donnoient une certaine terreur et respect aux passants ».

L'église Saint-Merri, qui porta le nom de Temple du commerce en 1793, est aujourd'hui paroisse du 4e arrondissement de Paris.

Dans l'origine, un cloître attenait à l'église, il comprenait dans son périmètre les rues Brise-miche et Taillepain (ces rues furent ouvertes au XVe siècle, elles tirent vraisemblablement leurs noms des pains ou miches du chapitre que l'on distribuait aux chanoines de la collégiale de Saint-Merri). Du côté de la rue Saint-Martin, on voyait une porte ou barrière qui avait fait donner à cet endroit le nom de la barre Saint-Merri du nom de la juridiction temporelle que les chanoines y exerçaient. Les prisons du chapitre y étaient situées; on y tenait également des assemblées capitulaires.

Childebert III, fils de Chilpéric, fut reconnu roi en 743; on venait alors de défendre aux clercs et aux moines d'aller à la guerre, et tous les monastères de Paris furent soumis à la règle de saint Benoit; rien d'important sous ce règne, sinon que le comte de Paris Gairin, préposé à l'administration de la justice, en profita pour s'approprier certains droits perçus à la foire du Landit et qui appartenaient aux religieux.

C'était une peccadille; dans ces temps barbares le vol et la rapine étaient dans les habitudes des gouvernants et de leurs agents.

Gairin est le premier cité comme ayant porté ce titre de comte de Paris; il habitait une maison dans la partie occidentale de la Cité, sur l'empla-

cement de laquelle s'éleva le Palais de Justice ; à l'est était la maison d'église, habitée par l'évêque et son clergé.

Le comte et l'évêque se partageaient l'autorité qu'ils exerçaient, chacun dans les limites de sa juridiction.

Au comte de Paris Gairin succédèrent Sonachilde et Gérard, qui furent comtes de Paris de 753 à 759, puis vinrent ensuite Étienne, comte de Paris en 770, Picopin qui mourut en 816, Gérard II qui vivait en 837, Conrad en 879, Eudes en 889, Robert en 922, Hugues le Grand en 943, et Hugues Capet qui se fit proclamer roi.

Immédiatement après, ces comtes chargés du gouvernement de Paris, venaient les vicomtes de Paris.

Il serait difficile de dire où s'arrêtaient les limites de leurs droits, car ils s'arrogeaient ceux qu'ils n'avaient pas ; on peut donc dire qu'ils les avaient tous, ainsi que les évêques et après eux les abbés, et Dieu sait si souvent les uns et les autres en abusèrent !



Les rois fainéants se montraient dans les cérémonies publiques dans un chariot traîné par des bœufs. Page 42, col. 1.)

IV

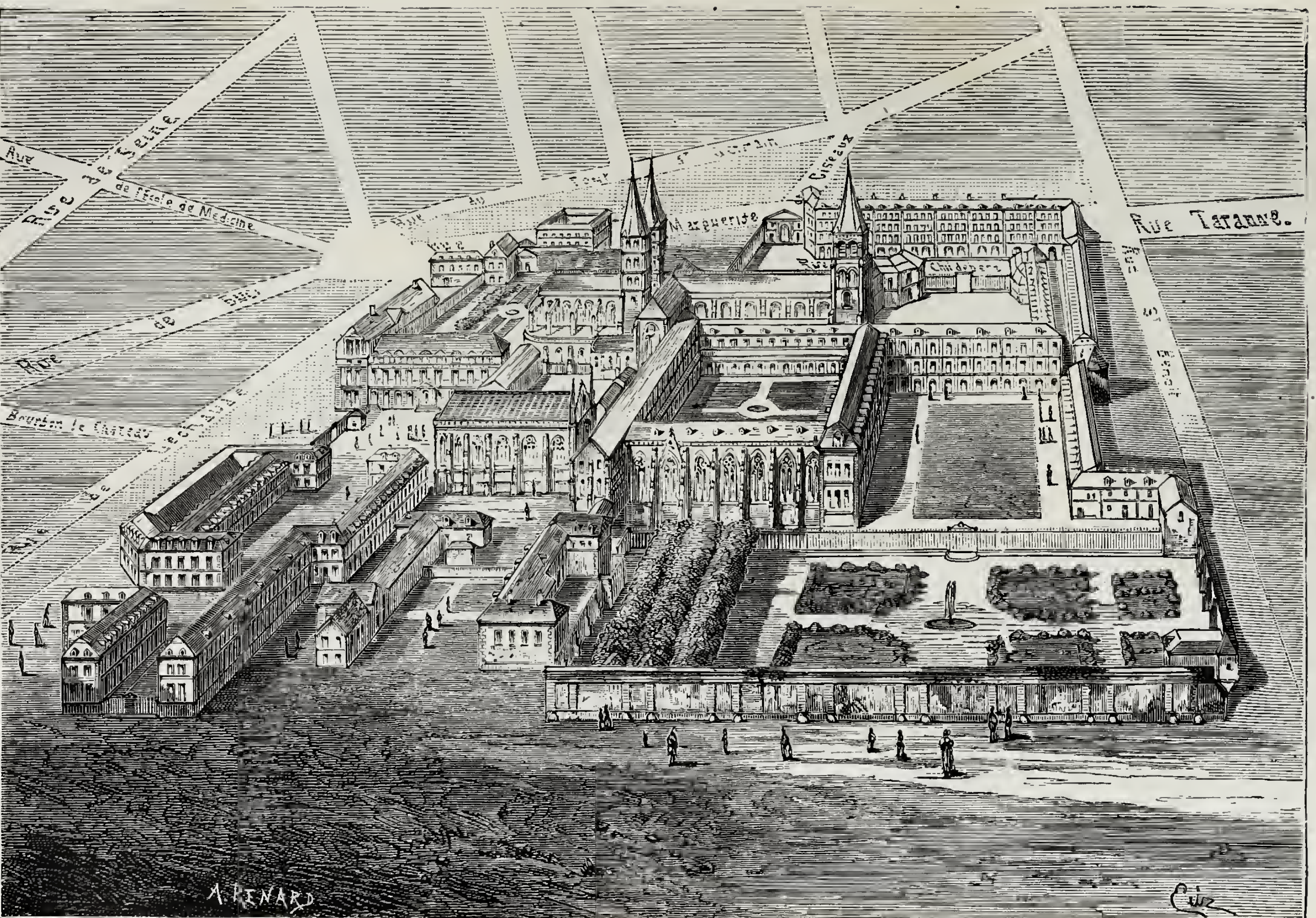
Charlemagne — Un jugement de Dieu. — Charles le Chauve. — Les Normands. — Le siège de Paris. — Hugues Capet. — Les reliques. — Les échevins. — Physionomie de Paris. — Les terreurs de l'an 1000. — Les épreuves judiciaires.

Les rois de la seconde race négligèrent beaucoup Paris. Pépin et Charlemagne n'y résidèrent point, ils n'y firent que de courts séjours passagers. Paris, capitale sous la première race, était tombé au rang de comté sous la seconde, et la France elle-même n'était plus qu'un duché, l'empereur d'Occident avait établi sa cour à Aix-la-Chapelle.

Ce fut de là que Charlemagne data les divers actes confirmatifs des donations que son père avait faites aux abbayes.

En 775 il assista à la dédicace de la nouvelle église de Saint-Denis et Paris fut en fête à cette occasion. Erchenpade était alors évêque de Paris.

Ce fut au retour d'un voyage à Rome, qu'il fit en 779, que Charlemagne, avec l'aide de son ministre Alcuin, fonda dans son empire des écoles



F. Roy, éditeur. — 6. Imp. Charaire et fils.

Ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés, fondée par Childebert en 542.

à l'usage des jeunes gens qui voulaient s'instruire dans les sciences humaines, et par son ordre plusieurs de ces écoles furent établies à Paris, notamment dans la maison épiscopale, dans l'abbaye de Sainte-Geneviève et dans celle de Saint-Germain-des-Prés. Hilduin, Hincmard, Usnard, Abbon, Aimion, sortirent de ces écoles qui furent modelées sur celle du palais.

En 801, Charlemagne députa dans les diverses provinces de France des commissaires chargés de



Charlemagne dictant ses Capitulaires à Alcuin. Page 44, col. 2.)

veiller à la conduite des évêques, de s'informer de la façon dont la justice était rendue, etc. Ce fut Étienne, comte de Paris, qui fut chargé de cette commission, concurremment avec Fardulphe, évêque de Saint-Denis. L'empereur adressa en 803 au comte Étienne quelques ordonnances avec ordre de les faire publier à Paris.

En 813, une ordonnance spéciale, insérée dans les *Capitulaires*, porte que si quelqu'un de ceux qui sont chargés de faire le guet dans Paris manque à son devoir, il sera puni par le comte, premier magistrat de la cité, d'une amende de quatre sous.

Charlemagne mourut le 28 janvier 814.

Nous trouvons trace sous son règne d'un différend, jugé par ce qu'on appelait le *Jugement de Dieu par la croix.*

L'évêque de Paris prétendait que le monastère de Pinceraye, situé aux environs de Saint-Germain-en-Laye, avait été donné à la cathédrale; l'abbé de Saint-Denis soutenait au contraire que la donation en avait été faite à son abbaye par un certain Hagadée.

On ne pouvait savoir qui avait raison, de l'évêque ou de l'abbé.

On eut recours au jugement de Dieu par la croix.

Deux hommes, l'un appelé Corel, se déclara le champion de l'église de Paris, l'autre nommé Aderamme se chargea de défendre le droit de l'abbé de Saint-Denis.

Tous deux se rendirent dans la chapelle du roi et tandis que le chapelain Harnaud récitait les psaumes et d'autres prières, ils mirent au même instant les bras en croix.

Il était convenu que celui qui demeurerait le plus longtemps en cette posture aurait gain de cause. Corel baissa le premier les bras par lassitude.

Il fut jugé que l'église de Saint-Denis dont Aderamme était le champion avait meilleur droit que celle de Paris, et ce jugement fut rendu par le roi, assisté de ses conseillers au nombre desquels figure Gérard, comte de Paris (28 juillet 775).

Cette façon de plaider une cause était au moins originale, il eût encore été plus simple que l'évêque et l'abbé levassent les bras eux-mêmes; mais cela leur eût occasionné une fatigue qu'ils préféraient faire supporter à d'autres.

Louis le Débonnaire en succédant à Charlemagne, ne fit pas plus que son prédécesseur pour Paris, il ne sut que donner aux églises et augmenter le pouvoir ecclésiastique.

L'évêque de Paris avait alors une juridiction, non seulement dans la Cité, qu'on appelait dans le langage de l'Église « la Terre Sainte-Marie » mais encore sur les rues avoisinant Saint-Germain l'Auxerrois et sur un grand chemin qui conduisait de Saint-Merri à un lieu appelé Tudella, avec défense à tous autres officiers qu'à ceux de l'évêque de lever ni cens ni droit dans l'étendue de cette juridiction. La justice était rendue par un juge nommé par l'évêque et les vassaux et les serfs de l'évêché y étaient soumis.

On avait souffert de la famine sous le règne de Charlemagne en 779 et en 793; elle fut pire encore en 820, en raison des maladies qu'une humidité extraordinaire ajouta à la privation du pain. La Seine déborda et une inondation survint. Dans tout Paris submergé on n'allait qu'en bateau. Les eaux ne respectèrent, dit-on, que « le lit auquel la sainte vierge Geneviève avait rendu son glorieux esprit à Dieu le créateur. »

Ce lit était placé dans un monastère situé auprès de l'église Saint-Jean. Les Parisiens accoururent et se mirent en prières. Par miracle, ne manqua-t-on pas de prétendre alors, la rivière rentra dans ses limites ordinaires, mais la pestilence et le manque de nourriture firent périr un grand nombre de Parisiens.

Un concile fut tenu le 6 juin 829 dans l'église de Saint-Étienne-le-Vieux (contiguë à Notre-Dame, vis-à-vis Saint-Jean-le-Rond, qui était de l'autre côté du parvis), à ce concile assistèrent vingt-cinq évêques des quatre provinces de Reims, Sens, Tours et Rouen avec leurs métropolitains. Les actes qui y furent discutés formèrent trois parties: la première traitait des affaires ecclésiastiques, la seconde des devoirs des rois, et la troisième demandait l'établissement d'écoles publiques à Paris et dans deux autres villes, ce qui fut fait.

Comme il est question dans ces actes du règlement de vie des évêques et de leurs subordonnés, on y trouve de curieux détails relatifs à l'institution d'un chapitre de chanoines dans l'église de Paris; ces chanoines devaient loger dans des cloîtres exactement fermés et dont l'entrée était formellement interdite aux femmes; ils devaient « être assidus aux divins offices et chanter avec modestie, sans bâton pour s'appuyer ». A Paris, les chanoines étaient gouvernés par des doyens. Un titre de 991 fait mention d'un certain Hilaire, doyen de l'église de Paris.

Les premières années du règne de Louis le Débonnaire avaient été assez paisibles, mais en 830 des divisions s'élevèrent dans la famille impériale (depuis Charlemagne les rois de France étaient empereurs d'Occident), les trois fils que l'empereur avait eus d'Ermangarde sa femme, avaient chacun sa part des États formant l'empire, mais Louis s'étant remarié avec Judith, fille du comte de Bavière, celle-ci voulut assurer aussi un royaume à son fils Charles, et les enfants du premier lit n'étaient pas le moins du monde disposés à seconder cette prétention. Ils mirent les armes à la main et Pépin, l'un d'eux, s'avança à la tête d'une armée jusqu'à Paris, où son frère Lothaire le joignit bientôt et Louis, le troisième, ne tarda pas à s'y rendre.

Louis le Débonnaire se retira à Compiègne et l'impératrice Judith entra au couvent; mais les choses s'arrangèrent à peu près : Louis reprit les rênes du gouvernement, sa femme sortit du couvent et les Parisiens espérèrent que la tranquillité allait renaître. Mais en 833 les enfants du monarque français se révoltèrent une seconde fois, sous prétexte que leur père était complètement sous la dépendance de sa femme, et de nouveau ils arrivèrent à Paris, s'emparèrent de la personne du roi Louis et obtinrent contre lui une sentence de déposition, et plusieurs évêques qui favorisaient la conduite de ces fils peu soumis à l'autorité paternelle infligèrent à Louis une pénitence publique; celui-ci demeura pendant huit mois entre

les mains de son fils Lothaire qui le faisait conduire à sa suite, étroitement gardé, mais une réaction se fit : les deux autres fils, craignant que Lothaire confisquât à son profit le trône de son père, s'armèrent pour le combattre. Lothaire rendit la liberté au roi et se sauva en Bourgogne.

Le lendemain 1er mars 834, Louis le Débonnaire se fit réconcilier à l'église par les évêques et rentra en possession de son épée et de sa ceinture militaire, aux acclamations de la noblesse et du peuple. Encore une fois la paix était faite.

Elle ne devait pas durer longtemps, Louis le Débonnaire mourut le 20 juin 840 et Paris devint, comme toujours, le but de l'ambition des trois fils de ce prince.

Lothaire, l'un d'eux, prétendit exercer sur ses frères une sorte de suzeraineté et marcha sur Paris, dont le gouverneur lui était entièrement dévoué.

Les Parisiens durent lui ouvrir les portes de la Cité.

L'année suivante (841), ce fut le tour de Charles le Chauve, soutenu par son autre frère Louis, roi de Bavière, qui passant la Seine près de Rouen, à l'aide d'une flottille de vingt-huit bateaux, dont il s'était emparé, prit la route de Paris et y entra.

Lothaire furieux, leva des troupes et en 842, s'avança jusqu'à Saint-Denis, il se saisit à l'exemple de son frère d'une vingtaine de bateaux et se présenta devant Paris. Charles le Chauve n'osant pas affronter la lutte, s'en alla camper dans les environs de Saint-Cloud, laissant les Parisiens se défendre comme ils pourraient.

Un fléau chassa l'autre.

Une inondation considérable survint. Lothaire changea son plan de campagne et courut après Charles le Chauve qui s'enfuyait vers le Mans.

Les Parisiens respirèrent, mais ce ne fut pas pour longtemps.

Ils allaient avoir affaire aux Normands.

Les Normands ! ces terribles envahisseurs de la France qui devaient tout dévaster dans la capitale, où leur nom seul causait le même effroi que celui produit jadis par le nom abhorré des Huns.

Dès les premières années du IXe siècle, les peuples de l'Europe septentrionale connus sous le nom générique de Normands (hommes du nord), commencèrent à se répandre sur les côtes françaises pour y enlever tout le butin qu'ils convoitaient.

Leurs premières incursions remontent au règne de Charlemagne, mais ce fut en 840, que, profitant des discordes des trois fils de Louis le Débonbaire, on les vit fondre sur Nantes, sur Bordeaux, sur Angoulême et rançonner ces villes.

En 841, le Danois Oscher, trouvant la Seine libre, s'avança jusqu'à Rouen qu'il prit le 12 mai et qu'il ruina et brûla deux jours après.

Puis, chargé d'un butin considérable, il emmena une foule de captifs et redescendit le fleuve, pilla Jumièges et rançonna Saint-Vandrille.

Rouen fut encore dévasté par Régnier en 845.

A partir de ce moment on ne compte plus les invasions qui furent incessantes.

Les monastères et les églises, riches en objets précieux, excitaient surtout la convoitise de ces pillards.

Bientôt, ils firent des excursions jusqu'à Saint-Germain et Rueil.

Ce fut alors que l'épouvante gagna les Parisiens.

« A la nouvelle de l'approche des pirates, dit M. Borel d'Hauterive, les Parisiens se hâtèrent d'emporter au loin dans les terres leurs biens les plus précieux. Les monastères furent évacués, les religieux s'enfuirent avec les reliques de saint-Germain et de sainte Geneviève, les prêtres avec leurs ornements d'église et leurs vases sacrés. Les mariniers gagnèrent en amont la Marne ou l'Yonne et cherchèrent une petite rivière, une crique pour abriter en sûreté leurs bateaux. Nul ne songe à attendre l'ennemi, et à combattre pour ses foyers dans une ville ouverte, n'ayant d'autres défenses que son fleuve, faible rempart contre une invasion de marins habiles montés sur une flotte nombreuse. On ne peut espérer un secours efficace du roi Charles le Chauve. Ce prince pusillanime ne sait lutter qu'avec de l'argent et pour apaiser l'ennemi, il a poussé la faiblesse jusqu'à régler officiellement à l'assemblée de Chiersy, par un capitulaire, le tarif des contributions que chaque ville du royaume devra payer pour satisfaire l'avidité des Normands. »

Cependant, pour faire un simulacre de défense, Charles se mit à la tête d'une armée, mais ce fut uniquement pour protéger la riche abbaye de Saint-Denis.

Les Normands ne s'arrêtèrent point devant cette manifestation armée, ils se dirigèrent sur Saint-Cloud, et le 28 mars 845, ils se présentèrent aux portes de Paris, pillèrent les faubourgs de la rive gauche, les abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Sainte-Geneviève, tandis qu'une partie des leurs, campés dans la forêt du Rouvre, (bois de Boulogne), saccageaient les environs.

Régnier, leur chef, voulut bien borner là son expédition, moyennant 7000 livres pesant d'argent, qui lui furent comptées. On y ajouta en outre une poutre de l'église abbatiale de Saint-Germain et un clou d'une des portes de Paris qu'il emporta comme trophées.

Onze années se passèrent.

En 856, une nouvelle flotte normande apparut sur la Seine, se dirigeant à pleines voiles sur Paris.

« Quelle affliction ! écrit Aimoin, le moine de Saint-Germain-des-Prés, témoin de cette triste scène ; les Français furent mis en fuite sans com-

battre; ils lâchèrent pied avant que le premier trait de flèche fût lancé, avant que les boucliers eussent été choqués. Les Normands savaient que les seigneurs francs n'avaient plus de courage. »

Les *Annales de Saint-Bertin* disent que c'est à l'instigation de Pépin que vinrent les Normands, ses alliés, qui ruinèrent les environs de Paris, incendièrent Saint-Denis, Sainte-Geneviève et Saint-Germain-des-Prés, « sans doute, ajoute l'auteur des *Sièges de Paris*, l'amertume des plaintes d'Aimoin contre la lâcheté des seigneurs était injuste et se ressentait de l'irritation de voir l'abandon où ils laissaient les établissements religieux pour ne songer qu'à leurs propres querelles. La victoire de Fontenay si chèrement achetée par les vainqueurs, si courageusement disputée par les vaincus, prouve assez que le bravoure n'avait pas fui du cœur des Francs. »

Quoi qu'il en soit, une nouvelle indemnité acheta encore la paix pour cinq ans.

En 861, les Normands parurent derechef et ravagèrent les environs de Paris, mais ils n'y entrèrent pas; ils furent plus adroits : c'était les Normands de la basse Seine établis à Oissel qui inquiétaient les Parisiens; le roi fit alliance avec Weeland, autre chef de Normands saxons, et lui versa une certaine somme pour qu'il le défendît.

Weeland prit l'argent et promit, mais au lieu de combattre les Normands de l'île d'Oissel, il se joignit à eux, ce qu'il avait reçu et ce que les autres avaient pillé furent partagés; le tout était évalué à 5,000 livres d'or et 5,000 livres d'argent.

Cette trahison révolta Charles le Chauve qui, sortant enfin de son inertie, tomba tout à coup sur les envahisseurs, et les contraignit à s'enfuir au plus vite. Cet exploit valut aux Parisiens trois ou quatre années de paix.

« En 864 ou 866, les pirates reparurent dans les parages de l'embouchure de la Seine, un détachement de deux cents hommes remonta audacieusement de Pistres jusqu'aux environs de Paris dans l'intention de faire une réquisition de vin et de vivres. Ils revinrent sans butin, dit l'histoire qui n'explique pas s'ils trouvèrent la ville dénuée de tout, ou s'ils éprouvèrent un échec.

« Au printemps suivant, une flotte plus considérable s'avança jusqu'à Saint-Denis où, ne trouvant pas de résistance, ils s'installèrent pendant plusieurs semaines pour piller le pays à loisir. On croit qu'ils n'osèrent pas attaquer Paris, parce que les travaux du Grand Pont commençaient à barrer le fleuve. Ils ne furent pas en tout cas dérangés dans leurs déprédations, une maladie, fruit de l'intempérance, délivra seule le pays de ces hôtes dangereux. »

Trois ans plus tard, les Normands revinrent; Charles le Chauve leur paya encore une forte somme et se montra si faible qu'ils eurent l'insolence de réclamer des prisonniers qui s'étaient échappés.

Un ancien historien s'indigne du succés remporté par ces hordes.

« La hardiesse de ces barbares, dit-il, est aussi étonnante que le peu de courage des Français de ce temps-là : les premiers qui n'étaient qu'une troupe de pirates plus accoutumés à surprendre les villes et à piller qu'à se battre en pleine campagne, osaient entrer dans un royaume étendu, fortifié, rempli de gens armés, et pénétrer jusque dans la capitale de cette monarchie. Il semblait que la Providence avait ôté le cœur aux Français pour augmenter le courage des Normands. Ceux-ci, campés et fortifiés dans une île de la Seine, en sortaient pour faire des courses et venaient enlever des familles entières et piller les villes qu'ils trouvaient sans défense. Un de leurs partis prit un jour le chancelier Louis, abbé de Saint-Denis, et Gossin son frère, abbé de Saint-Germain; ils exigèrent des sommes immenses pour leur rançon et quoique les deux abbayes extrêmement riches s'épuisassent pour la délivrance de leurs supérieurs, il fallut encore livrer aux barbares des familles entières de vassaux et que le roi, le clergé et la noblesse se cotisassent pour augmenter la somme que les moines avaient donnée. »

Ainsi, ce n'était pas seulement de l'argent que Charles le Chauve donnait aux Normands. C'était encore des familles entières de vassaux! Toutefois, Charles le Chauve se mit enfin en devoir de protéger Paris par des fortifications pour le cas où les Normands essayeraient de nouveau de s'en emparer, il fit en 870 reconstruire le Grand Pont que l'ennemi avait détruit; ce fut alors que ce pont fut reporté à la place où se trouve le Pont-au-Change; mais auparavant, il rendit un édit par lequel il déclarait à tous les évêques, abbés, ducs, comtes, etc., qu'il était résolu de bâtir sur le terrain de Saint-Germain-l'Auxerrois soumis à Notre-Dame, mais qu'il donnait le revenu de ce pont à l'évêque de Paris et à ses successeurs.

Il ordonna en outre que la cité de Paris, les châteaux situés sur la Seine et spécialement le château de Saint-Denis, seraient réparés ou reconstruits.

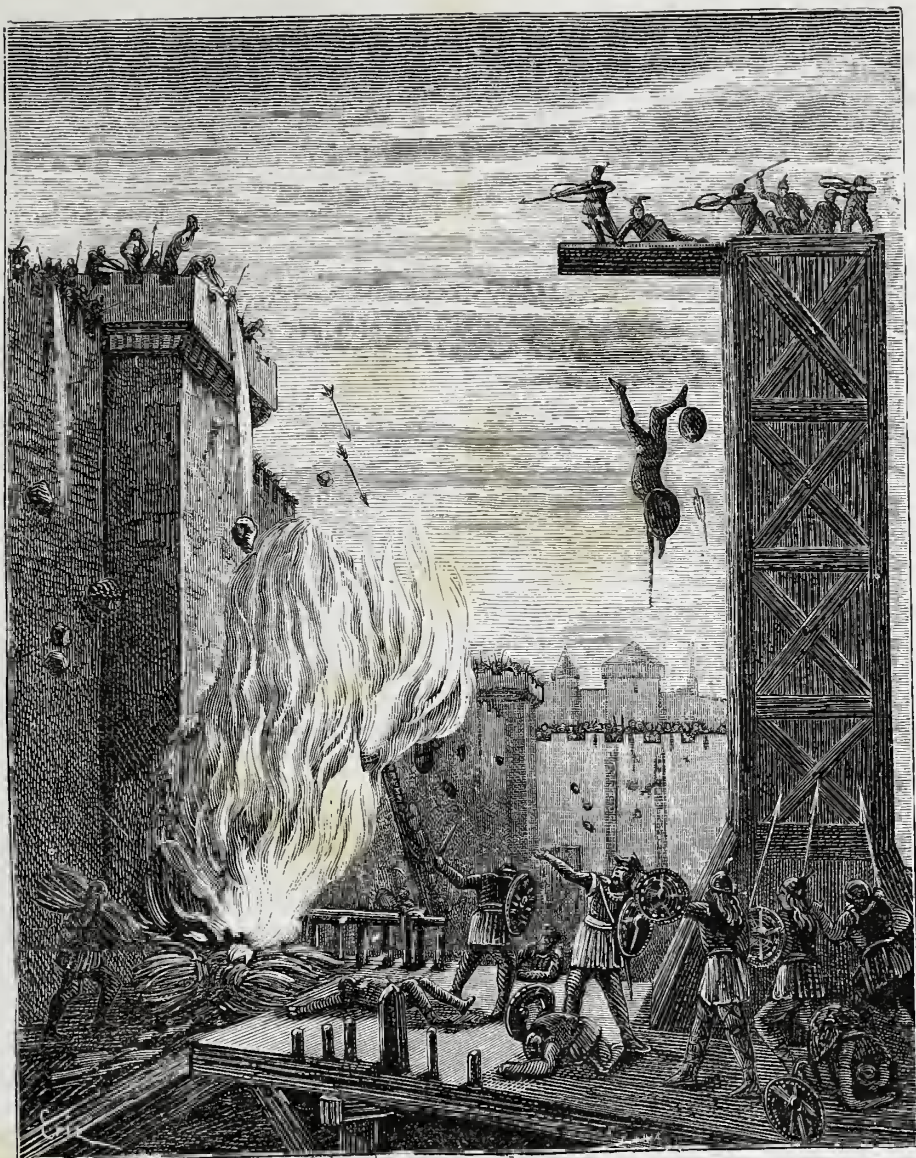
Quant aux fortifications projetées, elles se bornèrent à des tours placées aux extrémités du Petit Pont et du Grand Pont où s'établirent plus tard les changeurs. Celle défendant le Grand Pont fut désignée sous le nom du Châtelet.

Les appréhensions qu'on avait touchant le retour des Normands, furent justifiées vingt-quatre ans plus tard.

A Charles le Chauve avait succédé Charles III, dit le Gros.

Cette fois, ce n'était plus une troupe de pirates qui arrivaient sur Paris, c'était quarante mille hommes commandés par Rollon et Sigefroi.

Ils s'avancèrent par les provinces rhénanes, le Brabant et la Picardie, et entrèrent par les villes de la Somme et de l'Oise dans l'Ile-de-France.



Du haut de leurs tours, les Parisiens jetaient sur les assiégeants de l'huile bouillante et de la poix fondue.
(Page 50, col. 1.)

Neuf cents bateaux chargés de machines de guerre, brûlots, tours, balistes, etc., et pouvant tenir la mer, remontèrent la Seine et Sigefroi demanda le passage libre aux Parisiens.

L'évêque Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, s'était hâté de faire transporter dans l'intérieur de la Cité, toutes les reliques qui étaient dans son église et casque en tête, la cuirasse sur la poitrine, il se prépara à combattre en soldat et à seconder Eudes, fils de Robert le fort, qui était alors comte de Paris et qui gouvernait la ville en cette qualité.

Il répondit qu'il ne pouvait livrer une capitale dont dépendait le sort du royaume.

— Paris doit défendre les autres places et non servir à leur ruine, avait-il dit.

— Vous m'en refusez l'entrée, répondit fièrement Sigefroi, mon épée me frayera le chemin. Nous verrons si vos tours sont à l'épreuve de mes machines et de la vaillance de mes soldats.

Le grand Châtelet qui était en construction avait été achevé à la hâte, aux premières nouvelles qu'on avait eues de l'approche des Normands.

Une bonne garnison y avait été placée.

Des soldats aguerris gardaient aussi les tours des ponts.

On se préparait cette fois à recevoir de pied ferme les assiégeants.

Les Normands ne s'attendaient pas à cette défense, la mollesse de Charles le Chauve les avait bercés de l'espoir qu'ils entreraient dans la ville avec la même facilité que sous le règne de ce prince; ils furent aussi surpris qu'irrités de la résolution prise par les Parisiens de ne pas se laisser vaincre sans combattre.

Dès le lendemain ils donnèrent l'assaut.

Eudes et son frère Robert, aïeul de Hugues Capet, parcouraient la ville animant par leur présence les habitants et les soldats et stimulant le zèle de chacun. L'abbé Ebles, neveu de l'évêque, homme d'une force prodigieuse les suivait; ces trois hommes assignant les postes de chacun, distribuant des armes à ceux qui n'en avaient pas, enflammaient tous les courages.

Ce premier assaut fut des plus meurtriers.

Une grêle de flèches et de javelots tombait sur les assiégés, tandis que des matières incendiaires étaient lancées sur les églises et les maisons particulières.

Tout à coup on vit une tour roulante de la hauteur de trois étages, s'avancer sur un bateau jusqu'à celle du Grand Pont et abaisser sur elle un pont-levis.

Alors ce fut une mêlée terrible.

On combattait corps à corps.

Eudes, l'évêque Gozlin et ses compagnons se défendirent avec tant d'opiniâtreté, que les assaillants durent se retirer avec des pertes sérieuses.

On passa la nuit à réparer les dégâts causés par l'ennemi.

Les parapets de la tour du Grand Pont étaient en partie détruits, la plate-forme éboulée; tant bien que mal on assembla une charpente de poutres et de soliveaux qui releva la tour et on attendit le retour du jour.

L'évêque avait été blessé d'une flèche, mais cela ne l'empêcha pas de reprendre son poste de combat et au lever de l'aurore, les Normands furent très désagréablement surpris, en voyant les ouvrages qu'ils avaient cru détruits, debout comme la veille.

Sigefroi fit alors avancer les mantelets; c'était des galeries couvertes qui protégeaient les assiégeants et leur permettaient d'avancer jusqu'au pied des murs et des tours qu'on voulait incendier.

Ces galeries étaient revêtues par des peaux de bêtes à poil.

Les Normands s'avancèrent.

Mais du haut de leurs tours, les Parisiens jetèrent sur ces galeries des pierres énormes et des solives pointues, ferrées, qui les défoncèrent; ils avaient auprès d'eux de l'huile bouillante et de la poix fondue et aussitôt qu'une ouverture était faite aux galeries ils y jetaient ces ingrédiens qui brûlaient vifs tous ceux qui s'y trouvaient rassemblés.

Atteints par le feu, on voyait alors ces malheureux se précipiter dans la Seine pour éteindre l'incendie qui les dévorait.

Ce second assaut n'eut pas plus d'effet que le premier.

Il fallut changer de tactique.

Sigefroi convertit alors le siège en blocus et s'occupa de couper les vivres aux assiégés, en faisant enlever par sa cavalerie tout ce qui existait dans les environs.

Cela n'avança nullement ses affaires; les Parisiens surent tromper la vigilance de ses soldats et se procurer du pain.

Alors, un troisième assaut fut tenté.

Cette fois, le comte Eudes partagea ses troupes en trois corps, deux furent chargés de la défense des ponts.

Le troisième s'enferma avec lui dans la grande tour, bien décidé à mourir plutôt que de se rendre.

Sigefroi comprit qu'il ne parviendrait pas par les moyens ordinaires à s'emparer de cette tour, il fit entasser à la base du bois, de la paille et y fit mettre le feu.

Seulement, il n'avait pas remarqué que le vent soufflait du côté qui faisait face à ses soldats, de façon que la flamme vint mordre les mantelets et que tous ses ouvrages furent incendiés.

Nombre de ses hommes périrent encore par le feu.

Ce fut alors que l'évêque Gozlin, suivi de son neveu et de Robert, sortirent de la place et profitant de la confusion et de la terreur des Normands, se jetèrent sur eux et les poursuivirent, l'épée aux reins, jusqu'aux portes de leur camp.

Les Normands avaient affaire à forte partie.

Malheureusement, un événement terrible vint changer la physionomie de la lutte.

Grossies par les pluies, les eaux de la Seine débordèrent et se ruèrent avec une telle impétuosité contre les piles du petit pont de bois communiquant avec la rive gauche, qu'elles les entraînèrent, de façon que le pont s'écroula et que la tour du Petit Châtelet se trouva isolée et cernée d'un côté par la Seine, de l'autre par les assiégeants.

Mais laissons la parole à l'auteur des *Sièges de Paris* pour raconter la scène émouvante qui suivit :

« A la vue de ce désastre, il s'éleva de Paris un immense cri de douleur et de consternation que couvrirent les chansons joyeuses des hommes du Nord. Les défenseurs de la tour furent sommés de se rendre, mais ils rejetèrent cette proposition avec hauteur. Ils n'étaient qu'au nombre de douze, ces vaillants guerriers dont, par un glorieux hommage, l'histoire nous a conservé les noms. C'étaient Ermenfride, Hervé, Eriland, Odoacre, Erwig, Arnold, Soliès, Gozbert, Guy, Ardrade, Eynard et Goswin. Ils soutinrent pendant plusieurs heures tous les efforts des assiégeants, qui, ne pouvant pénétrer par la brèche,

entassèrent des monceaux de paille, de poix et de résine au pied de la tour et y mirent le feu.

« Les douze braves, absorbés par les soins de la défense, ne purent arrêter les progrès de la flamme. Ils se retirèrent sur le pont dont la première arche était restée debout et continuèrent la lutte.

« Sur l'autre rive, les Parisiens les encourageaient du geste et de la voix et ils se voyaient avec désespoir dans l'impossibilité de les secourir. Cette poignée d'hommes devait finir par succomber sous le nombre de ses adversaires. Onze périrent.

« Hervé, que les chroniqueurs nous peignent comme un homme beau, bien fait de sa personne, rehaussant par ses avantages personnels l'éclat de son costume et de ses armes, fut fait prisonnier par les Normands, qui le prenant pour un grand seigneur espéraient en tirer une rançon. Mais il s'échappa de leurs mains, sauta sur une épée et vendit chèrement sa vie. La tour fut complètement rasée et sa destruction n'offrit qu'une légère compensation des pertes que les Normands firent dans cette journée. »

Or, tandis que les braves Parisiens se défendaient de la sorte, leur souverain, l'empereur Charles le Gros était tranquillement occupé de l'autre côté du Rhin à quelques affaires de cour, et les assiégés attendaient que son armée vînt les délivrer de leurs ennemis.

Désespéré de ne pas voir venir cette armée de secours qu'il attendait vainement, le comte Eudes se décida à partir pour Metz afin de voir l'empereur, mais son départ fut interprété comme un abandon, les bourgeois étaient dans la consternation; la seule porte de Paris était gardée par les Normands, et ceux qui savaient pourquoi Eudes était parti, craignaient qu'il ne pût rentrer. Tous décimés par la faim souffraient de la longueur du siège et s'épuisaient dans des sorties tentées pour enlever à l'ennemi quelques têtes de bétail.

Enfin le comte reparut avec un léger secours, les renforts purent entrer dans la place et les Parisiens reprirent un peu courage.

Lassé d'une telle résistance, Sigefroi demanda alors à traiter, ce qui eut lieu, mais plusieurs autres chefs Normands continuèrent le siège et un nouvel assaut fut encore donné ; leur élan fut tel que déjà ils étaient parvenus à atteindre le haut d'une muraille, lorsqu'un petit mais vaillant Parisien, nommé Gerbauld, accourut avec quelques compagnons, culbuta les premiers arrivés sur la plate-forme et mit les autres en déroute. Les Normands essayèrent encore du feu, mais ils ne réussirent pas mieux ; une sortie des assiégés leur infligea de grandes pertes et nombre de leurs soldats furent noyés.

Ce fut le dernier assaut; les Normands découragés par tant d'insuccès, en revinrent au blocus.

Mais Charles le Gros avait fini par se décider à marcher, il arriva avec une armée considérable; déjà les Parisiens se réjouissaient de pouvoir écraser leurs ennemis, mais au lieu de combattre, l'empereur fit camper son armée sous les murs de Paris, puis sur les hauteurs de Montmartre, et négocia avec les chefs normands.

Il s'engagea à leur payer sept cents livres pesant d'argent au 1er mars 887.

Pour comble de faiblesse, l'indigne monarque les autorisa à ravager les pays de la haute Seine.

Les Parisiens, indignés, refusèrent d'acquiescer au honteux traité consenti par Charles le Gros et ils ne permirent pas aux Normands de passer avec leurs bateaux sous les ponts de la ville; ils durent les tirer de l'eau et les transporter pendant l'espace de 3500 mètres au-dessus de Paris.

Peu de temps après, les Normands ayant, suivant leur habitude, manqué à leurs engagements, un grand nombre d'entre eux furent massacrés dans les rues de Paris, où on les avait reçus sur la foi des traités.

Après la déposition de Charles le Gros et l'élection d'Eudes comme roi de France, la lutte recommença et ce prince défendit la ville contre une nouvelle attaque des Normands; l'année suivante il se mit à leur poursuite, les atteignit entre Verdun, Stenay et Montmédy et leur tua dix-neuf mille hommes dans les bois de Montfaucon à l'entrée des défilés de l'Argonne.

Après cette défaite, les Normands cessèrent de menacer Paris pendant une vingtaine d'années.

Mais le glorieux siège de 885 ne devait pas être le dernier.

Ils reparurent en 911. Après avoir successivement pris Rouen, Nantes, Bordeaux, Amiens, etc, ils vinrent une fois de plus assiéger Paris, sous la conduite de Rollon. Ils échouèrent à deux reprises différentes contre le patriotisme et le courage des Parisiens, mais le roi Charles le Simple, qui en succédant à Eudes n'avait pas hérité de sa bravoure et de ses autres qualités militaires, aima mieux négocier que combattre et ne trouva d'autre moyen pour délivrer la capitale des entreprises des Normands, que de leur donner la Neustrie qui prit le nom de Normandie. Quant à accorder à Rollon la main de sa fille Giselle, ainsi que nombre d'historiens le prétendent, il faut remarquer que Rollon avait alors soixante-quinze ans et que Giselle n'était pas née. Ce qui rend le mariage plus qu'invraisemblable.

L'ère des Carlovingiens n'avait pas été favorable au développement de Paris. Les invasions des Normands avaient ruiné tous ses édifices.

Saint-Germain-des Prés fut détruit; il ne resta de la vieille basilique de Saint-Vincent et de Sainte-Croix que la partie inférieure de la tour carrée qui s'élève à l'entrée de l'église et qu'on voit encore de nos jours; Sainte-Geneviève, Saint-Julien le Pauvre, Saint-Benoit (originairement Saint-Bache), Saint-Marcel, Saint-Germain-

l'Auxerrois, Saint-Laurent, Saint-Martin et quantité de chapelles de moindre importance furent brûlées, démolies, pillées, dévastées; si l'église Saint-Etienne-des-Grès et Saint-Denis de la Chartre furent épargnées, c'est que les chapitres de ces églises payèrent une forte rançon, ils livrèrent le contenu pour sauver l'édifice.

Le palais des Thermes fut aussi considérablement endommagé.

C'était une grosse affaire que de réparer tant de dégâts, les versements successifs effectués aux mains des ennemis, n'avaient pas enrichi la ville, et ce ne fut que sous Hugues Capet qu'on put songer sérieusement à relever les ruines amoncelées par tant d'années de luttes et de batailles.

Nous n'avons pas voulu interrompre le récit des diverses expéditions des Normands, et c'est pour cela que nous avons besoin de retourner un peu en arrière, pour reprendre le cours des événements qui se passèrent à Paris en dehors de la défense qu'il eut à opposer à ses barbares envahisseurs,

L'évêque de Paris, Erchenrade II, étant mort le 9 mai 857, Charles le Chauve fit élire pour le

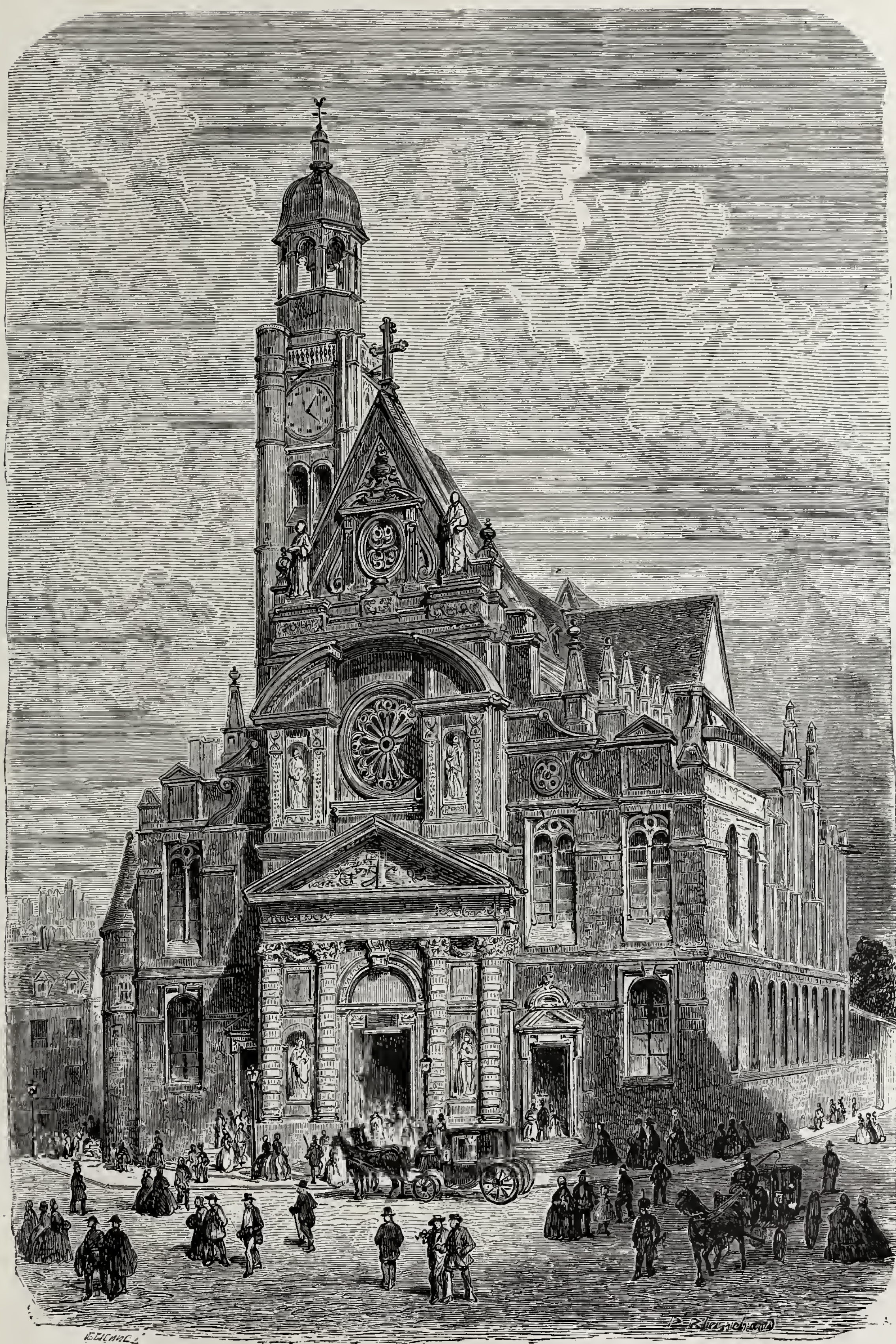


Les Normands durent tirer leurs bateaux de l'eau et les transporter pendant l'espace de 3,500 mètres. (Page 51. col. 1.)

remplacer le notaire de son palais, Énée, personnage qui passait alors pour être très instruit dans « les sciences divines et humaines » et pour un fort honnête homme. Peu de temps après il eut encore à défendre sa couronne contre Louis le Germanique et se retira en Bourgogne. Il revint cependant à Paris et s'occupa comme on l'a vu de le fortifier du mieux qu'il put.

En 863, on profita du répit laissé par les Normands pour faire revenir à Paris le corps de saint Germain que les religieux avaient emporté à Nogent-l'Artaud pour qu'il ne tombât pas aux mains des Normands; c'était la seconde fois qu'on promenait cette relique; déjà en 845 on l'avait transporté à Combes en Brie, on l'avait en grande cérémonie replacé à Saint-Germain-des Prés en 847; de nouveau on alla donc le chercher à Nogent; on le mit dans un bateau et lorsque ceux qui le conduisaient, arrivèrent à l'endroit où la Bièvre se perdait alors dans la Seine, une foule énorme de peuple se précipita au-devant, et on eut toutes les peines du monde à débarquer le corps pour le conduire à l'abbaye; on le déposa dans la chapelle de Saint-Symphorien, lieu de sa première sépulture, en attendant que l'église brûlée par les Normands pût être réparée.

Charles le Chauve ne s'occupa pendant les dernières années de sa vie qu'à aller visiter des reliques et à les faire transporter d'un lieu à un autre; ce fut ainsi que, dans le dessein de faire exposer



F. Roy, éditeur. — 7. Imp. Charaire et fils.

Saint-Étienne-du-Mont, dont l'origine remonte à l'année 1221, sous le vocable de saint Étienne. — Reconstruite plus grande en 1517, par François Ier, sous le nom de Sainte-Geneviève.

tous les ans à la vénération des Parisiens des reliques qu'il avait tirées du trésor d'Aix-la Chapelle, il en ordonna l'exhibition à la foire de Saint-Denis qui fut pour cela appelée foire de l'Indict et par corruption du Landit. Cette foire, qui s'est perpétuée jusqu'à notre époque, se tient à Saint-Denis, et on y vend spécialement des moutons; au moyen âge elle se tenait sur la partie du territoire formant l'ancienne commune de la Chapelle Saint-Denis devenue, avec Montmartre et Clignancourt, le XVIII[e] arrondissement de Paris.

Elle durait quinze jours, de la Saint-Barnabé à la Saint-Jean, et était ouverte à toutes sortes de transactions, d'achats et d'échanges; les marchands de Lombardie, d'Espagne, de Provence et d'autres lieux pouvaient s'y rendre et y trafiquer.

Mais ce qui se vendait surtout à la foire du Landit, c'était le parchemin; aussi devint-elle plus tard une fête pour les écoliers et pour la basoche.

Le parlement et l'université se donnaient congé



Les Normands reparurent en 911. Après avoir successivement pris Rouen, Nantes, Bordeaux, Amiens, etc. (P. 51, col. 2.)

afin de pouvoir s'y rendre, ce qu'ils faisaient en corps et avec une certaine solennité.

Le recteur, accompagné de quatre parcheminiers jurés, venait y percevoir son droit sur tout le parchemin mis en vente et faire en même temps la provision nécessaire à tous les collèges. Il était même défendu à tous marchands, sous des peines sévères, d'exercer leur commerce avant que l'Université eût ainsi prélevé sa part.

Le matin du premier jour, on voyait dès l'aube les écoliers se réunir des mieux attifés, armés et à cheval, sur la place de Sainte-Geneviève où ils étaient formés en compagnie pour se mettre en marche, deux par deux, au son des fifres, des trompettes et des tambours; des étendards flottaient dans leurs rangs, et les bons bourgeois, charmés par le coup d'œil que présentait cette pittoresque cavalcade, avaient soin de tenir les rues libres pour la laisser passer.

Arrivés sur le terrain de la foire, les écoliers rivalisaient d'esprit, de gaieté et d'adresse avec les ménétriers et les jongleurs; et tandis que le recteur visitait les boutiques de parcheminiers pour y confisquer les parchemins qui auraient pu être introduits en fraude, la jeunesse turbulente des écoles se contentait d'entrer dans les tavernes et

d'y jouer de méchants tours aux bourgeois; car tout bon Parisien allait au Landit et les bourgeois n'étaient pas gens à y manquer.

Les marchands y attiraient le public par la variété et l'élégance de leurs boutiques dont les étalages offraient toutes les séductions possibles; ces boutiques mobiles ne ressemblaient en aucune façon aux sombres et infects taudis mercantiles de la ville, qu'on nommait alors des ouvroirs.

La foire du Landit, à cause du spectacle inaccoutumé et de l'arrangement symétrique de tant de produits divers, était une source inépuisable de plaisirs, de surprises et de vives émotions pour les habitants de Paris et les étrangers.

On y rencontrait à chaque pas une foule de divertissements.

Enfin, au milieu de la foire, était construite une baraque dans laquelle s'installait l'abbé de Saint-Denis pour décider des discussions qui s'élevaient entre les marchands et les acheteurs.

Ce fut à cette foire qu'en 1400 des marchands arméniens mirent en vente des chats inconnus jusqu'alors en France, des angoras d'Asie. En 1427 des bohémiens, gitanos, zingaris vinrent y camper et y dire la bonne aventure, mais comme à cette ingénieuse industrie, ils joignaient celle de coupeurs de bourses, ils ne demeurèrent pas longtemps au Landit.

Cette foire étant, en raison du voisinage, une occasion de pèlerinage à la basilique de Saint-Denis, Charles le Chauve accorda certains privilèges aux abbés de Saint-Denis pendant sa durée.

En 1444, le Landit fut transféré à Saint-Denis à cause des désordres commis par les écoliers, et il fut enjoint au recteur de ne plus se faire accompagner que par un petit nombre d'entre eux. Bientôt la procession de l'université ne fut plus qu'une simple promenade.

Au XVIe siècle, défense absolue fut faite aux écoliers de s'y rendre en troupes et les tambours, les bannières et les processions disparurent; mais la foire subsista et nous l'avons dit, elle subsiste encore, bien qu'elle ne soit plus fréquentée par les Parisiens et qu'elle ait perdu son caractère d'originalité.

Ajoutons un curieux détail; de cette célèbre foire vint la coutume, longtemps en usage dans les collèges, de payer pendant le Landit les honoraires des professeurs et l'on disait : payer le landit; c'était donner un citron lardé de pièces d'or ou d'argent que chaque écolier présentait à son régent dans un vase de cristal; cette espèce de cérémonie se passait parfois avec solennité au son des tambours et des autres instruments.

La fête était toujours suivie d'un congé que le recteur assignait au jour qu'il lui plaisait choisir.

Louis le Bègue, qui succéda à Charles le Chauve son père (878) confirma à l'évêque Ingelvin et à l'église de Paris le don que celui-ci leur avait fait de l'abbaye de Saint-Éloi; et pour se concilier les bonnes grâces des principaux seigneurs il avait gratifié Gozlin, grand chancelier et déjà abbé de Saint-Germain-des-Prés, de l'abbaye de Saint-Denis et Conrad avait reçu le comté de Paris. Ce qui n'empêcha pas les deux personnages de se liguer contre Louis et Carloman, fils de Louis le Bègue, lorsque celui-ci mourut le 10 avril 879. Ils régnèrent cependant, mais peu de temps et leur passage au trône n'offre aucune particularité pour l'histoire de Paris.

Sous Charles le Chauve, Hildebrand, évêque de Séez, avait été obligé de sortir de son diocèse envahi par les Normands, il vint se réfugier à Paris et le roi lui donna l'ermitage de Notre-Dame des-Bois, situé à l'entrée d'une forêt qui occupait toute la plaine, depuis l'endroit où se trouve aujourd'hui le boulevard Bourdon jusqu'à la place Louis-le-Grand et d'autre part jusqu'à Montmartre.

Ce fut là que Hildebrand bâtit l'église de Sainte-Opportune. Ce fut d'abord un oratoire qui avait servi à contenir les reliques de la sainte de ce nom ; elles avaient été déposées là par l'évêque de Paris. Cette chapelle se nomma d'abord Notre-Dame-des-Bois. Successivement dotée par les rois, elle fut reconstruite dans des proportions plus étendues et devint paroisse en 1154, époque à laquelle le chœur fut rebâti. Elle reçut alors un chapitre de chanoines; puis on la démolit, et enfin on la rebâtit à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle. Elle possédait une cellule ou chambre de recluse, dans laquelle des femmes pénitentes s'enfermaient pour passer le reste de leurs jours dans la pratique de toutes les mortifications.

L'entrée de cette église était rue de l'Aiguillerie; elle possédait une tour remarquable par les ornements dont elle était décorée. On y avait sculpté des fleurs de lis, des cornes d'abondance et des trophées. En 1311 Guillaume d'Aurillac, évêque de Paris, y établit deux marguilliers laïques, auxquels il donna l'administration de la fabrique.

On y remarquait un candélabre à dix branches, présent de Charles-Quint qui la visita pendant son séjour à Paris, et un superbe tableau, *la Présentation au temple* par Jouvenet. On y gardait précieusement le bras de sainte Opportune qui manquait aux premières reliques déposées et qui lui fut donné en 1374 par Jean du Pin, abbé de Cluny, ainsi que le constate cet extrait d'un ancien registre de la fabrique : « L'an 1374, le premier dimanche d'après les Rois, Emery de Magnac, évêque de Paris, fit la translation du bras de sainte Opportune en présence du roi Charles V, de son palais de Saint-Paul et à laquelle cérémonie assistèrent aussi plusieurs grands seigneurs de la cour. Et ce bras fut apporté solennellement en procession par les chanoines jusqu'à cette église, avec grand luminaire

et grande suite de peuple; et ce bras fut donné à notre église par Jean du Pin, pour lors abbé de Cluny, à la requête et supplication de maistre Hugues de Champ-Girard, autrefois notre chevecier. » Des lettres de *Committimus* de 1714 reconnurent à cette église la qualité d'église royale.

Supprimée en 1790 et devenue propriété nationale, l'église Sainte-Opportune fut vendue le 24 novembre 1792 et démolie quelque temps après.

En 1176, des marais qui entouraient cette église entre Paris et Montmartre, et s'étendaient depuis le Pont-Perrin jusque sous Chaillot furent mis en culture.

Les trois années du règne de Charles le Gros (de 885 à 887) furent employées à se défendre contre les Normands; et, tombé sous le mépris public, ce prince laissa la couronne à Eudes qui s'était très vaillamment conduit en défendant la capitale.

Lorsque Eudes, comte de Paris et duc de France, fut en 888 reconnu roi à Compiègne, il fixa sa résidence à Paris et commença à faire réédifier en face du palais qu'il habitait l'église collégiale de Saint-Barthelémy, et restaurer quelques-unes de celles qui n'avaient eu à subir que des dégâts partiels; mais il eut à guerroyer contre Charles le Simple et il mourut le 13 janvier 898 après avoir donné à peu près cinq ans de tranquillité aux Parisiens qui en avaient grandement besoin.

Charles III (dit le Simple) ne s'occupa guère de Paris que pour le doter de reliques.

Dès les premières invasions des Normands, des évêques et des abbés craignant pour les reliques et les objets précieux qui garnissaient leurs églises, avaient cru les mettre en sûreté, en les déposant dans l'église cathédrale Notre-Dame Sainte-Marie.

Lorsque la paix fut signée avec eux, les déposants vinrent réclamer leurs dépôts mais l'évêque de Paris refusa de rendre la plupart de ces objets, entre autres la châsse de Saint-Marcel et les corps de plusieurs saints qui demeurèrent désormais la propriété du chapitre de la cathédrale.

Ce fut pour honorer une de ces reliques appartenant à Saint-Leufroi, que fut construite une chapelle entre le Grand Pont et le Châtelet, et qui dépendait de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois; elle fut démolie en 1684.

Charles le Simple donna beaucoup aux églises et il rendit le 6 septembre 906 une charte en faveur des frères chanoines et autres clercs desservant l'église de Paris qui leur assurait le don à eux fait par Charles le Chauve du pont, des arches et des moulins qui étaient sur le Grand Pont.

Robert était alors comte de Paris et abbé de Saint-Germain-des-Prés bien qu'il fût marié, cela ne lui suffisait pas; il voulait la couronne de France; il gagna à sa cause plusieurs seigneurs et se fit sacrer à Reims le 30 juin 922, le roi Charles qui s'était sauvé de l'autre côté de la Meuse marcha contre lui et le tua, mais craignant le séjour de Paris il repassa la Meuse et ce fut Raoul, duc de Bourgogne, beau-frère de Robert, qui devint roi de France. Il fit enfermer Charles au château de Péronne (il y mourut en 929). Mais Robert avait un fils Hugues, comte de Paris comme son père, Hugues se mit à la tête de quelques Parisiens de bonne volonté et alla ravager les terres que les Normands tenaient en deçà de la Seine.

Pendant ce temps le vicomte de Paris, Theudon, faisait bâtir (au coin de la rue Constantine et de la rue du Marché-aux-Fleurs) l'église Saint-Pierre-des-Arcis, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle qui portait le nom de Saint-Pierre dont on attribuait la fondation à Dagobert. On ne sait guère pourquoi elle fut appelée des Arcis, mais une bulle du pape Innocent II la désigne ainsi *Ecclesia Sancti Petri de Arsionibus*. Elle fut détruite par un incendie en 1034, rebâtie et érigée en paroisse en 1130 puis de nouveau reconstruite en 1421. Le portail fut entièrement refait en 1711 sur les dessins de Lachenu.

Cette église fut supprimée en 1790; devenue propriété nationale, elle servit pendant quelque-temps de dépôt des cloches destinées à être converties en pièces de monnaie. Les bâtiments furent vendus par l'État le 13 nivose an V, à la charge par l'acquéreur, disent MM. Louis et Félix Lazare dans leur *Dictionnaire des Rues de Paris*, de « démolir et de donner passage à la rue projetée à la première réquisition de l'administration. » Il s'agissait de la rue du Marché-aux-Fleurs qui fut ouverte en 1812 (derrière le tribunal de Commerce), l'église avait été démolie en 1800.

Raoul mourut le 15 janvier 936; par un de ces revirements si fréquents à cette époque Hugues appela Louis IV, fils de Charles le Simple, à régner. Ce prince qui s'était sauvé en Angleterre fut sacré le 19 juin 936, il est connu sous le nom de Louis d'Outre-Mer. Mais à peine fut-il sur le trône qu'il se brouilla avec Hugues et ne cessa de batailler contre lui.

Les annalistes rapportent qu'en 944 un orage si terrible s'abattit sur Paris, et particulièrement sur Montmartre, que toute la montagne en fut ravagée, l'église et une maison qui l'avoisinait abattues, les vignes déracinées, les blés et les fruits entièrement perdus.

Les désordres des règnes précédents, les invasions avaient ruiné l'agriculture et le commerce; en vingt-trois ans, de 850 à 873, on compta quatorze années de famine telle, qu'on vit des hommes se dévorer entre eux.

Les famines de 896, 899, et 944 ne furent pas moins horribles.

Mais à ce fléau épouvantable, vint s'en joindre un nouveau, probablement dû au premier.

Le mal des ardents ou feu de Saint-Antoine fit son apparition à Paris.

« Quantité de monde, dit Sauval, tant à Paris qu'aux environs, périt d'une maladie appelée feu sacré ou mal des ardents. »

Ce mal brûlait petit à petit et consumait sans qu'on y pût remédier; c'était un feu caché qui, dès qu'il avait atteint quelque membre, le détâchait du corps après l'avoir brûlé. Souvent l'espace d'une nuit suffisait au mal pour produire un semblable effet. Quelques-uns restèrent privés d'une partie de leurs membres.

Si l'on en croit Adhémar de Chabannais, le mal débutait brusquement et brûlait les entrailles ou quelque autre partie du corps qui tombait pièce à pièce après être devenue noire comme du charbon.

On l'appelait mal des ardents parce qu'il commençait par un frisson glacial bientôt suivi d'une chaleur ardente.

Les pauvres gens ne savaient rien opposer à ce mal affreux qui les torturait, et ceux qui craignaient la contagion se réfugiaient dans les églises et se jetaient au pied des autels pour implorer la miséricorde de Dieu. « Quelques-uns de ceux qui furent atteints de ce mal, trouvèrent leur guérison auprès des reliques des Saints qu'ils visitèrent en diverses églises. » C'était toujours le remède universel, malheureusement comme les autres manquèrent, nombre de gens périrent.

Louis d'Outre-mer tomba de cheval et se tua le 10 septembre 954. Lothaire, son fils et successeur, aussitôt qu'il fut sacré, vint à Paris avec sa mère et la ville, sur l'initiative du comte Hugues, lui fit une réception magnifique. Après avoir passé les fêtes de Pâques dans sa capitale le roi partit pour l'Aquitaine. Hugues mourut le 16 juin 956, laissant trois fils dont l'un Hugues, dit Capet, fut fait comte de Paris et duc de France, en attendant qu'il en devînt roi. A Louis d'Outre-mer avait succédé Lothaire.

Sous le règne de Lothaire, vers 965, Salvator, évêque d'Aleth (Saint-Malo), craignant les Normands qui mettaient tout à feu et à sang en Bretagne, apporta les reliques de son église à Paris; de leur côté, les ecclésiastiques et les moines des évêchés de Bayeux et de Dol éprouvant les mêmes craintes, et les moines de Léon possesseurs du corps de saint Magloire, se réunirent pour entreprendre le même voyage.

Les Parisiens virent arriver chez eux une troupe de religieux porteurs de dix-neuf châsses.

Le comte de Paris, Hugues Capet, les reçut et porta toutes ces reliques dans l'église de Saint-Barthélemy, une des plus anciennes églises de Paris dont certaines chroniques attribuent la fondation à saint Denis, mais dont l'origine véritable est ignorée.

Ce fut naturellement l'occasion d'une grande cérémonie qui eut lieu le 16 octobre.

Après la paix conclue entre le duc de Normandie et le comte de Chartres, les religieux redemandèrent leurs reliques, mais Hugues choisit celles qui lui plaisaient et les garda, entre autres le corps de saint Magloire.

Et il fit ce qu'avait fait Childebert, bâtissant une église pour y placer la croix d'or qu'il avait volée en Espagne; il imagina de transformer l'oratoire de Saint-Georges situé au milieu d'un cimetière que possédaient les chanoines de Saint-Barthélemy (rue Saint-Denis), en une belle église sous l'invocation de saint Magloire, dont il avait confisqué le corps. Mais en attendant qu'elle fût en état de recevoir les reliques qu'il voulait y placer, elles restèrent déposées dans l'église Saint-Barthélemy, que Hugues avait érigée en abbaye et qui devint paroisse royale en 1138. Au chevet de cette église était l'ancienne chapelle de Notre-Dame des Voûtes où l'on entrait par la ruelle du Prieuré fermée en 1315; cette chapelle fut renfermée dans l'église en 1525 et prit le nom de Notre-Dame de la Fontaine. On répara avec soin l'église Saint-Barthélemy en 1550, en 1730 et en 1736; malgré ces réparations, le roi ordonna en 1772 qu'elle serait entièrement reconstruite. Le portail était déjà terminé lorsque la révolution de 1789 vint en arrêter les travaux. Devenue propriété nationale en 1790 elle fut vendue le 12 novembre 1791. Sur son emplacement fut bâti le théâtre de la Cité et ouvert deux passages dont l'un prit la dénomination de passage de Flore. Le théâtre de la Cité devenu la salle des Veillées, puis des francs-maçons, se transforma en bal public : le Prado. Bal, passages, tout cela a été démoli en 1860 pour faire place au tribunal de Commerce.

En 1138, les religieux de Saint-Bathélemy se trouvant à l'étroit dans leur église de la Cité la quittèrent pour venir s'installer dans celle de Saint-Magloire. Le roi Louis le Gros donna à ces religieux un pressoir et un arpent de vigne à Charenton, deux arpents de terre au lieu appelé Mille Pas et douze marcs d'argent pour recouvrir leur châsse de Saint-Magloire.

Ils étaient en 1412 propriétaires de beaucoup de terrain à Paris et ils promirent à la ville de bâtir le pont Notre-Dame et de construire des maisons dessus.

En 1572, Catherine de Médicis qui avait besoin de l'église Saint-Magloire pour y installer les religieuses pénitentes, pria les religieux de chercher un gîte ailleurs.

Ils allèrent occuper l'hôpital de Saint-Jacques du Haut Pas.

Ce fut dans le monastère de Saint-Magloire que se trouvait le mausolée d'André Blondel, contrôleur général des finances.

Mais ce personnage n'était pas enterré là, il avait voulu être inhumé chez les filles pénitentes alors que ces religieuses occupaient l'hôtel d'Orléans (depuis hôtel de Soissons, Halle aux blés). Sa veuve honora sa sépulture d'un mausolée dû



Lothaire pénétra dans le palais d'Othon comme un obus, menaçant de tout faire sauter autour de lui.
(Page 57. col. 2.)

au ciseau de Ponce; lorsqu'elles allèrent s'installer à Saint-Magloire, elles laissèrent les restes de Blondel à l'hôtel d'Orléans, mais elles eurent soin d'emporter le mausolée de bronze qui fut, lors de la démolition de l'église, survenue après 1789, transféré au musée des monuments français.

Nous aurons à reparler des filles de Saint-Magloire, établies en communauté sous le nom de filles repenties et qui subsistèrent jusqu'à la révolution de 1789.

Pierre, abbé de Saint-Magloire, avait obtenu en 1128 du roi Louis VI le droit de pêche et la justice sur les pêcheurs depuis la pointe de l'île Notre-Dame jusqu'au Grand-Pont et personne n'avait le droit de prendre même une ablette dans cet espace de rivière, sans la permission de l'abbé et des religieux de Saint-Magloire.

Hugues, remarquant que le relâchement qui s'était établi dans les cloîtres provenait de ce que depuis longtemps les abbayes étaient gouvernées par des abbés laïques, voulut couper court à cet abus en renonçant pour sa part au titre d'abbé de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis. Deux abbés réguliers, choisis par leur communauté, prirent sa place.

Au reste, Hugues Capet allait bientôt avoir à s'occuper de soins plus importants.

Paris allait être attaqué par de nouveaux ennemis — des Allemands! et il était bon que son comte prît toutes les mesures nécessaires pour défendre la capitale.

Jusqu'alors la guerre se passait loin de France. Lothaire ravageait la Lorraine et l'Allemagne, il s'était promis d'entrer à Aix-la-Chapelle et d'y surprendre l'empereur Othon — il tint parole.

Ce prince dînait tranquillement dans une des belles salles de son palais d'Aix-la-Chapelle, en compagnie de l'impératrice sa femme, lorsque Lothaire, roi de France, qui avait à se plaindre d'Othon, entra dans le palais comme un obus, menaçant de faire tout sauter autour de lui.

Othon n'eut que le temps de s'enfuir.

Lothaire se mit alors à table, mangea le dîner servi pour l'empereur, le trouva fort de son goût et demeura plusieurs jours à festoyer dans la résidence impériale.

Mais un héraut vint interrompre cette petite fête en lui annonçant que l'empereur se proposait de lui rendre très prochainement sa visite.

Il tint parole, et se fit accompagner par soixante mille soldats qui, après avoir ravagé la Champagne et le Soissonnais, vinrent camper le 1er octobre 978 sur les hauteurs de Montmartre, où pour rendre politesse pour politesse, il avait promis de chanter un alleluia, en échange du dîner mangé.

C'était encore Paris qui allait payer les frais de ces deux bravades.

Des milliers de clercs entonnèrent le cantique pascal et, à chaque verset, toute l'armée répétait en chœur l'alleluia.

Les Parisiens furent d'abord très surpris, mais cela ne les empêcha nullement de se préparer à défendre leur chère ville.

Hugues Capet se mit bravement à la tête de ses troupes et soutint les assauts redoublés que pendant trois jours Othon livra à Paris.

Comprenant enfin qu'il perdait son temps, l'empereur d'Allemagne se décida à retourner chez lui, après s'être avancé un jour presque sous les murs de la ville et avoir planté sa lance dans la porte.

Pendant ce temps, ses troupes tentaient d'incendier les faubourgs, dont plusieurs maisons devinrent la proie des flammes.

Cette satisfaction donnée à son amour-propre, il allait se retirer, lorsque les Parisiens sortant en foule, le mirent en fuite avec toute son escorte et lui tuèrent son neveu.

Il battit vivement en retraite et ne s'arrêta que sur les bords de l'Aisne, où il trouva une armée que Lothaire avait réunie à la hâte.

Il voulut passer malgré elle.

Mais il fit d'inutiles efforts pour se frayer un passage et il subit de telles pertes, qu'il ne ramena pas en Allemagne le sixième de son armée.

Les Parisiens étaient vengés.

Lothaire conclut la paix avec l'empereur d'Allemagne à qui il céda la Lorraine, et mourut le 2 mars 986. Le roi Louis V, son successeur, régna quinze mois et mourut le 22 juin 987.

Ce fut le dernier roi de la race de Charlemagne.

Avant de dire ce que devint Paris sous les Capétiens, faisons encore une halte et jetons un coup d'œil sur son état civil et administratif.

Nous avons vu Charlemagne faire de sa capitale le chef-lieu d'un duché et porter le titre de comte — et nous avons vu à l'œuvre les comtes et vicomtes de Paris; parlons des échevins.

Les échevins du palais étaient les assesseurs des comtes; sous le nom de scabins (scabini) ils existaient déjà sous les rois de la première race, le moine Marculphe qui vivait vers 660, fait mention dans ses formules des échevins qui assistaient le comte ou son viguier pour le jugement des causes. Aigulphe, comte du palais à la même époque, avait pour conseillers des gens d'épée comme lui, qu'on nommait échevins du palais.

« A partir du règne de Charlemagne, dit Augustin Thierry, et tant que dure son empire, on trouve l'administration de la justice organisée d'une manière uniforme dans les villes, et hors des villes une nouvelle magistrature apparaît dans toutes les causes soit des Francs, soit des Romains, soit des barbares vivant sous une loi originelle. Ces juges que les Capitulaires nomment *scabini*, *scabinei*, sont choisis par le comte, par l'envoyé de l'empereur et le peuple. »

Dès le xe siècle, ces scabins devinrent des échevins dans le sens moderne du mot.

L'échevinage joua un grand rôle dans les annales parisiennes; il fut aboli par Charles VI et rétabli plus tard, ainsi qu'on le verra dans le cours de cette histoire.

Louis le Débonnaire et Lothaire prirent l'engagement de siéger au moins une fois par semaine pour entendre les doléances des petits et des grands, mais le plus souvent, c'était le comte du palais qui présidait ces assises.

Charlemagne, dont les Capitulaires devinrent la loi écrite, substituée à celle dépendant du propre arbitre du juge, défendit de se servir d'avocats: «que chacun rende raison de sa propre cause et que personne ne pratique l'usage de faire discuter pour lui ».

Il est bien entendu que ceci ne s'appliquait qu'aux hommes libres, le peuple c'est-à-dire les serfs, eussent été bien en peine de plaider leur cause et de se faire rendre justice.

Aucun comte ne devait chasser ni banqueter les jours de plaids, ils devaient siéger à jeun, quelques uns ayant contracté des habitudes d'ivrognerie qui ne s'accordaient en aucune façon avec la lucidité d'esprit que doit avoir le juge.

Jetons un coup d'œil rapide sur la vie parisienne, qui s'était sensiblement modifiée depuis l'établissement des Francs — et d'abord commençons par le costume : aux vêtements primitifs que nous avons indiqués, les Parisiens avaient fait succéder les vêtements luxueux.

Vers 700 le costume des grands se composait d'une robe décolletée fermée par devant, ajustée au buste et aux bras, et large depuis les hanches jusqu'à la cheville; elle était tenue au bas des reins par une ceinture dont les bouts pendaient jusqu'à l'extrémité de la robe; un manteau le complétait.

Le costume de Charlemagne était des plus simples : un garde corps en peau de loutre, une tunique de laine, une saie bleue et des souliers à semelles de bois retenus au bas de la jambe par des courroies de peau. Mais les personnages de

haut rang n'imitèrent guère cette simplicité, et vers 808 on commença à orner les vêtements de fourrures de prix, de martre zibeline, d'hermine, de loir, de vair etc. Les riches bourgeois imitèrent, les nobles, et se parèrent de vêtements de soie, de fines pelleteries et de plumes. Charlemagne édicta une loi somptuaire et le prix des vêtements fut fixé de façon que si les marchands les enrichissaient d'accessoires coûteux, ils ne pouvaient en exiger un prix plus élevé que s'ils étaient tout simples.

Cela n'empêcha pas le luxe de se répandre.

Voici la description du costume des Parisiens en 870 :

« Ils portaient une chaussure dorée soutenue par des courroies ; ils enveloppaient leurs jambes de morceaux d'étoffe entourés de bandelettes croisées, aux couleurs éclatantes. Ils portaient comme vêtements une espèce de camisole ou veste d'étoffe de laine fort richement tissée, d'où pendait de droite à gauche un riche baudrier auquel était suspendu un glaive. La camisole était fixée à la taille par une courroie blanche en cuir verni ; par-dessus ce vêtement était placé un grand manteau de couleur blanche ou bleue. Ce manteau était carré et affectait une forme bizarre. Il était court et ouvert sur les côtés ; fort long par devant et par derrière et descendait jusqu'aux pieds. L'usage général était de porter à la main une canne de bois de pommier, ornée d'une pomme d'or ou d'argent richement ciselée. »

Les femmes étaient vêtues de deux tuniques ; une courte et une longue ; les unes étaient serrées de façon à laisser voir toute l'élégance de la taille ; d'autres étaient si haut montées qu'elles leur couvraient entièrement le cou, on les nommait des cottes hardies ; elles étaient chaussées de bottines et ne tressaient plus leurs cheveux cachés entièrement par une coiffe qu'une agrafe attachait sur l'oreille.

Les maisons particulières, en bois pour la plupart, possédaient des fenêtres rectangulaires qui s'ouvraient sur la rue, et des porches sous lesquels les passants s'abritaient quand il pleuvait. Des fourneaux placés sous ces porches permettaient aux pauvres de se garantir de la gelée.

Au rez-de-chaussée étaient ménagées des boutiques.

Les quelques maisons de pierre présentaient un rez-de-chaussée voûté dont les arceaux entrecroisés retombaient sur de grosses colonnes ; au premier étage, régnait une large fenêtre dont les ventaux étaient séparés par des colonnes ; le toit était plat, couvert de tuiles vernissées.

Les marchands établis dans les boutiques, généralement fort obscures et qui n'étaient que de simples chambres dont la porte demeurait ouverte, vendaient toute espèce d'objets, armes, écritoires, boucles, ustensiles de ménage et de toilette, etc.

Toutefois, le plus grand nombre de vendeurs s'en allaient par les rues criant leur marchandise, des bottiers ambulants promenaient, enfilés sur une perche, des souliers et des estivaux, des colporteurs forains offraient à haute voix des gâteaux, des fruits, du vin, etc.

Et les rues étaient déjà pleines de ces trafiquants qui assourdissaient les oreilles des passants de leurs cris cacophoniques, et dont le nombre devait aller toujours en augmentant.

Paris avait d'ailleurs acquis une vie plus active depuis que Hugues Capet, qui l'habitait alors qu'il n'était que comte, avait continué à en faire sa résidence ordinaire ; le mouvement, l'animation qui y règnaient, faisaient déjà rechercher le séjour de cette capitale ; cependant sur la fin du x[e] siècle un voile de deuil semblait s'être étendu sur la ville et le sentiment religieux s'était considérablement accru ; c'est qu'une croyance populaire à peu près générale, assignait à l'an 1000 la fin du monde. Les historiens du temps passé affirment que loin de combattre cette erreur, les prêtres l'accréditaient de tout leur pouvoir. On disait dans les conciles : « Elle approche l'arrivée de Dieu dans sa majesté terrible, du pasteur éternel devant lequel vont comparaître tous les pasteurs et leurs troupeaux ». Les chroniqueurs racontent que dans les églises de Paris, des sermons annonçaient l'approche de ce jour terrible dont l'idée éveillait dans les imaginations crédules et ardentes les plus sinistres images. Aussi, pour ne pas se trouver indignes de pardon, tous les faibles d'esprit, tous les peureux et tous ceux qui n'avaient pas la conscience nette se hâtaient-ils de solliciter l'indulgence divine en portant à l'église des dons de toute nature, sans même se demander ce que les prêtres pourraient bien faire de ces richesses alors que le glas de l'an 1000 aurait sonné la dernière heure du monde.

Riches comme pauvres, grands et petits accouraient pour donner, craignant toujours de se montrer trop parcimonieux envers l'Éternel et revenant de nouveau apporter quelque offrande de nature à disposer favorablement le souverain juge.

Et non seulement on donnait, mais partout on priait, en supputant les jours qu'on pouvait encore espérer vivre ; un indicible sentiment de stupeur paralysait le monde, l'effroi était universel et les chartes de l'époque portaient en latin cette indication funèbre en tête : « la fin du monde approche ! »

Et les prêtres qui recevaient de l'or, les abbés et les évêques dont les possessions s'augmentaient de riches domaines, exhortaient tous les grands pécheurs qui voulaient expier leurs fautes et que le souci de l'avenir n'inquiétait plus, à se dessaisir de ces biens terrestres, de ces richesses si souvent mal acquises dont ils n'avaient pas besoin pour mourir.

« Et les moines attendaient dans les abstinences

du cloître, dans les tumultes solitaires du cœur, au milieu des tentations et des chutes, des remords et des visions étranges, » le fatal moment, car eux aussi croyaient à la fin du monde et il est permis de penser qu'ils espéraient à force de prières et de libéralités désarmer la colère céleste. Et s'il en fut qui ne craignirent pas de former un odieux calcul sur la crédulité publique, il est certain que beaucoup d'autres partageaient l'opinion commune.

Au reste, on eût dit que la nature elle-même semblait se préparer à quelque grand cataclysme, les trois ou quatres années qui précédèrent l'an 1000 furent fécondes en maux de toute espèce, inondations, famine, maladies pestilentielles : tout semblait s'accorder pour former une réunion de fléaux destinés à ruiner l'humanité.

Toutefois, l'an 1000 arriva et le monde demeura; lorsque la date fatale eut passé sans tenir ses sombres promesses, l'humanité se sentit renaître et vivre, et l'on peut dire que ce fut de ce moment que date la véritable puissance du clergé, qui se trouva en possession de richesses considérables qui lui furent d'un grand secours pour asseoir sa domination à travers le monde.

La superstition régnait en maîtresse absolue dans les esprits.



Louis d'Outremer tomba de cheval et se tua, le 10 septembre 954. (Page 67, col. 2.)

En faut-il d'autres preuves que cette autre croyance, universellement répandue alors, que toute accusation fondée devait amener l'intervention de la Providence.

C'est ce qu'on appelait le jugement de Dieu ou les épreuves judiciaires.

C'est-à-dire que l'accusé était soumis à des épreuves dont il devait sortir vainqueur pour être réputé innocent.

Les plus usitées étaient : 1° l'épreuve par le feu ; l'accusé après avoir jeûné trois jours au pain et à l'eau, entendait la messe, communiait et jurait qu'il était innocent; ensuite on l'aspergeait d'eau bénite. En cet état, il prenait alors entre ses mains une barre de fer d'environ trois livres qu'on avait fait chauffer ou rougir au feu selon la gravité du crime.

Sa main était ensuite enfermée dans un sac scellé par les juges, si au bout de trois jours la main ne portait aucune trace de brûlure, l'accusé était innocenté.

Parfois, au lieu de la barre de fer, on se servait d'un gantelet brûlant dans lequel l'accusé introduisait sa main, ou de socs de charrue rougis au feu sur lesquels il devait marcher, ou bien encore d'un simple bûcher allumé, au travers duquel il fallait qu'il passât, pour prouver son innocence.

L'épreuve par l'eau bouillante consistait à plonger la main dans une cuve d'eau bouillante pour y prendre un anneau bénit à une profondeur plus ou moins grande.

Dans l'épreuve par l'eau froide on jetait l'accusé dans une grande cuve pleine d'eau, après lui avoir lié la main droite au pied gauche et la main gauche au pied droit; s'il enfonçait, c'est qu'il était innocent, s'il surnageait, il était coupable, puisque l'eau le rejetait comme indigne de son sein. Naturellement, on avait soin d'imposer cette épreuve à ceux qu'on voulait innocenter.

Après les épreuves de l'eau bouillante ou froide, venaient celles des bras en croix dont nous avons parlé, de l'Eucharistie, du pain et du fromage.

L'épreuve de l'Eucharistie se faisait en recevant la communion après avoir juré que l'on était innocent du crime dont on était accusé.

Celle du pain et du fromage consistait à donner à ceux qui étaient accusés de vol, un morceau de pain d'orge et un morceau de fromage de brebis sur lesquels on avait dit la messe, lorsque l'accusé ne pouvait avaler ce morceau, c'est qu'il était coupable. De là est venu le dicton : « Que ce morceau de pain m'étrangle, si je ne dis pas la vérité! »

D'autres épreuves aussi ridicules avaient lieu encore.

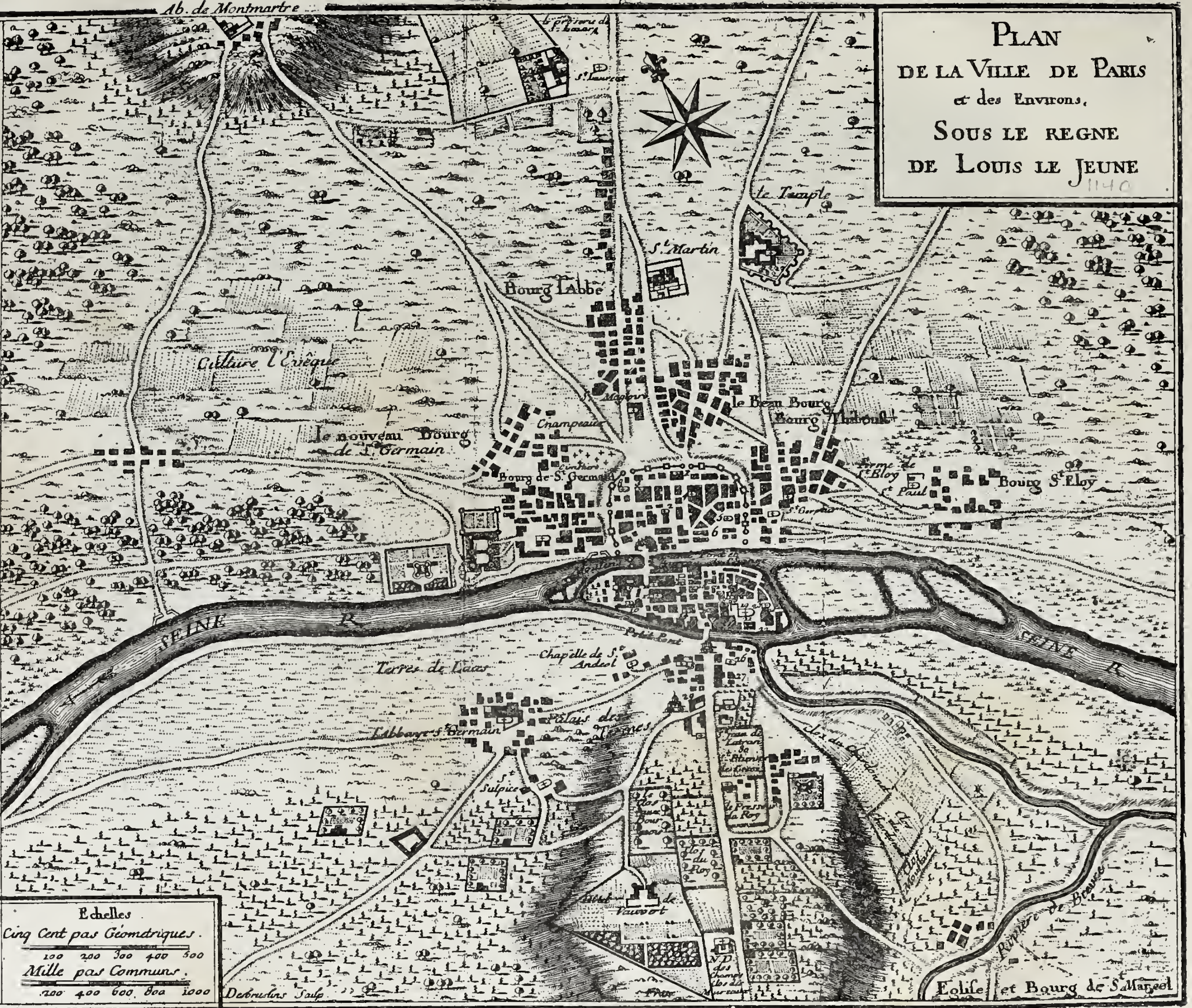
A plusieurs reprises les conciles et les rois les défendirent, mais le préjugé et l'usage étaient plus forts que les ordonnances.



CAVALIER GAULOIS APRÈS L'INVASION ROMAINE

(Premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après les sculptures anciennes.)

F. Roy, éditeur.



Imp. Charaire et fils.

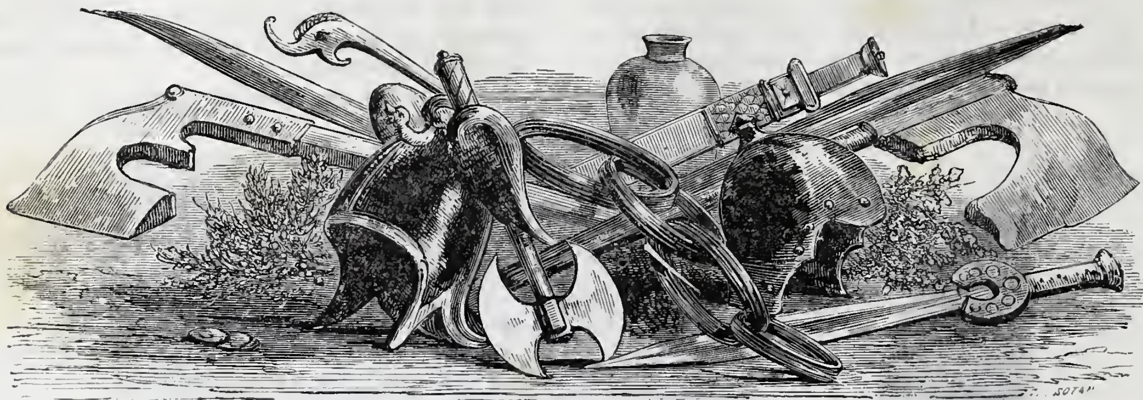
Quatre conciles provinciaux assemblés en 829, par Louis le Débonnaire, les déclarèrent condamnables. Lothaire défendit spécialement l'épreuve par la croix, se fondant sur un capitulaire qui déclarait que personne n'oserait faire l'épreuve par la croix, de peur de faire mépriser la passion du Christ.

Nous l'avons dit, édits et ordonnances furent



Othon, irrité de ne pouvoir pénétrer dans Paris, s'avança sous les murs de la ville pour planter sa lance dans la porte. (Page 58, col. 1.)

longtemps impuissants à faire disparaître ces indignes pratiques, car un arrêt du parlement de Paris du 1er décembre 1601 fut rendu pour interdire l'épreuve par l'eau froide, ce qui n'empêcha pas qu'elle était encore en usage en 1617, tant était enracinée dans l'esprit populaire cette idée que la Providence devait forcément confondre le crime et faire triompher la vertu.



V

Notre-Dame-des-Champs. — Robert le Pieux. — L'Hôtel-Dieu. — L'anneau de paille. — Saint-Martin-des-Champs. — Deux saints Denis. — Le prévôt de Paris. — Le roi voleur. — Les relevailles de Guillaume. — Les serfs de l'église. — Les écoles. — Les pourceaux. — L'abbaye de Montmartre. — Les halles. — Sainte-Geneviève-des-Ardents. — L'assassinat du prieur. — Combats à outrance. — Les champions. — Les fortifications. — La grande boucherie. — Les Templiers. — Saint Nicolas et les mariniers. — Le roi battu. — Les deux têtes de sainte Geneviève. — Les Hospitaliers de Notre-Dame.

Hugues Capet avait été sacré à Reims le 3 juillet 987 ; ce fut à la faveur de la protection qu'il leur accorda, qu'en 995 les religieux de Marmoutiers s'installèrent dans l'église Notre-Dame-des-Champs.

« Sous la domination romaine, lit-on dans le *Dictionnaire des rues de Paris*, on voyait sur la hauteur où commencent aujourd'hui les rues du faubourg Saint-Jacques et d'Enfer un vaste terrain nommé le Champ des Sépultures ; sous la seconde race une église qui prit le titre de Notre-Dame-des-Champs ou des Vignes fut bâtie en cet endroit. Plusieurs historiens ont pensé qu'elle remplaça un oratoire dédié à saint Michel. »

En effet, ce fut Huges Capet qui agrandit cet oratoire de façon à pouvoir y loger des moines du couvent bénédictin de Marmoutiers et qui l'érigea en prieuré.

Au commencement du XIVe siècle la fondation du collège de Marmoutiers réduisit le nombre des religieux, mais la communauté continua à occuper le prieuré jusqu'au 17 octobre 1604, époque à laquelle six religieuses carmélites prirent possession de l'enclos et des bâtiments du prieuré de Notre-Dame-des-Champs. L'église fut alors richement ornée de précieux objets d'art, des peintures de Philippe de Champagne décoraient la voûte ; un crucifix de grand prix ornait l'autel supporté par quatre grosses colonnes. Le tableau de l'*Annonciation* qui le surmontait était de Gui de Bologne. Sous chaque fenêtre de l'église il y avait de magnifiques tableaux ; les sept de gauche étaient signés La Hire, le Brun et Stella ; du côté droit il y en avait six de Philippe de Champagne. Sur un piédestal se trouvait la statue en marbre blanc du cardinal de Bérulle due au ciseau de J. Sarrazin.

Là furent inhumés la princesse de Longueville, la duchesse de Nevers, la duchesse d'Aiguillon, et nombre d'autres personnages de haut rang.

Ce fut là aussi que vinrent volontairement se retirer mademoiselle de la Vallière et madame de Montespan.

La communauté fut supprimée en 1790 ; les bâtiments et terrains qui occupaient une superficie de 17,548m,22 devinrent propriété nationale

et furent vendus le 8 thermidor an V. La rue du Val-de-Grâce fut ouverte sur cet emplacement en 1807.

Hugues Capet mourut en 996, le 23 octobre, et Robert le Pieux lui succéda.

Le premier soin du nouveau roi fut de faire rebâtir l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et l'église et le monastère de Saint-Germain-des-Prés, qui avaient été détruits par les Normands.

Le portail de Saint-Germain-l'Auxerrois élevé par les ordres du roi Robert ayant été reconstruit sous le règne de Philippe le Bel, le porche ne datant que de celui de Charles VII et de nombreuses autres réparations ayant constamment modifié l'aspect de l'édifice, nous en donnerons la description plus loin.

Il en est de même pour Saint-Germain-des-Prés; l'église et le monastère furent rebâtis en l'an 1000 par l'abbé Morard, aidé des libéralités du roi Robert, et le pape Alexandre III ne fit la dédicace de la nouvelle église que le 21 avril 1161! Enfin l'abbé Eudes fit bâtir un nouveau cloître vers 1227 et le réfectoire et les murs de l'abbaye furent construits par Simon, en 1237. Hugues d'Issy, qui remplaça Eudes, fit bâtir la chapelle de la Vierge, qui était située à côté de l'église; sa description sera donnée lorsque nous parlerons de la reconstruction du palais abbatial qui date de 1605.

Robert, par un diplôme de 997, confirma aussi les donations qui avaient été faites aux chanoines de Sainte-Geneviève et les augmenta; en 1190 l'église n'était pas encore achevée d'être rebâtie, mais dès la fin du IXe siècle, elle portait le nom de la patronne de Paris. On voyait encore au commencement du XVIIIe siècle, vers le haut du pignon de Sainte-Geneviève un anneau de fer de grande dimension. Il était scellé dans une pierre qui représentait une tête d'animal; cet anneau, qui au moyen âge était attaché à la grande porte de la basilique, servait aux criminels qui venaient réclamer le droit d'asile; la justice s'arrêtait au moment où le poursuivi saisissait l'anneau de la grande porte et y passait le bras. Il devenait alors inviolable.

Le même roi fit aussi bâtir dans son palais une chapelle dédiée à saint Nicolas qui, en 1154 entièrement restaurée, devint la Sainte-Chapelle.

On le voit, le roi Robert méritait le nom de pieux qui lui fut donné; « il était fort assidu aux divins offices » et se faisait suivre par un grand nombre de pauvres qu'il nourrissait, et auxquels il lavait les pieds, ce qui ne l'empêcha pas d'être excommunié; on sait qu'il avait épousé sa cousine Berthe, que son mariage fut déclaré nul par le pape Grégoire V et que la sentence l'obligea de se séparer d'elle.

Or, Berthe était enceinte, Robert aimait sa femme, il résista, et l'on vit alors non seulement le peuple, mais les gens de la cour fuir le roi comme s'il eût été pestiféré; il ne lui resta que deux domestiques; encore, faisaient-ils passer par le feu pour les purifier les plats et les vases dans lesquels il avait mangé et bu.

Un matin qu'il était allé selon sa coutume, dire ses prières à la porte de l'église Saint-Barthélemy, dans laquelle il lui était défendu d'entrer, Abbon, abbé de Fleury, suivi de deux femmes du palais qui portaient un grand plat de vermeil couvert d'un linge, l'aborda et lui annonça que Berthe venait d'accoucher.

Puis, découvrant le plat :

— Voyez, lui dit-il, les effets de votre désobéissance aux décrets de l'église et le sceau de l'anathème sur le fruit de vos amours.

Robert jeta les yeux sur le plat et recula d'horreur.

Il venait d'apercevoir un monstre qui avait le cou et la tête d'un canard.

Berthe fut répudiée.

D'où venait le *canard?* Pierre Damien et Romuald, qui racontent le fait, se gardent bien de nous l'apprendre.

Robert, après avoir songé aux églises, pensa aussi à restaurer son palais, très endommagé par les différents sièges qu'il avait subis.

Ce fut alors qu'il fit agrandir cette royale demeure en y ajoutant le bâtiment de la Conciergerie, affecté à la résidence du concierge du palais.

Celui qui exerçait ces fonctions, et qu'on trouve parfois désigné sous le nom de comte du Cierge, était un capitaine qui faisait exercer par les baillis toute justice et seigneurie basse et moyenne. Il jouissait de privilèges et de redevances déterminés. Entre autres droits, il avait celui de voirie dans la rue de la Calandre, et de chantelage du vin et de l'avoine, c'est-à-dire que sur chaque tonneau de vin un impôt de quatre deniers d'argent était levé à son profit, ainsi que sur chaque muid d'avoine.

Jusqu'à la fin du XIe siècle, ce poste eut une grande importance. La juridiction du concierge du palais s'exerçait, outre l'enceinte du palais, dans le faubourg Saint-Jacques, à Notre-Dame-des-Champs et dans le fief de Saint-André.

Mais peu à peu, il s'amoindrit et Louis XI réunit les fonctions de concierge avec celles de bailli pour les donner à son médecin Jean Coietier.

Enfin, en 1712, le Châtelet connut des causes qui étaient autrefois du ressort du concierge.

Ce fut en 1006, sous le règne de Robert, que Jean Rainauld II, soixante et unième évêque de Paris, céda la moitié de l'hôpital Notre-Dame à son chapitre qui possédait déjà l'autre, (ce nom de Notre-Dame était donné parfois à l'hôpital Saint-Christophe ou Hôtel-Dieu).

Nous avons dit que saint Landry avait institué une sorte de maison hospitalière dans le monastère de Saint-Christophe; plus tard, sur les ruines

de ce monastère, fut élevé l'Hôtel-Dieu, desservi par des frères qui lavaient les pieds aux pauvres avant l'institution du *Mandé* (lavement des pieds à Notre-Dame le jeudi saint), qui ne date que du XIIe siècle.

L'Hôtel-Dieu existait sous le règne de Charlemagne, mais la première mention qu'on en trouve remonte au règne de Louis le Débonnaire, en 829.

Sa concession faite par Jean Rainauld en 1006 fut confirmée par bulle du pape en 1007. Depuis lors les chanoines y eurent toute juridiction temporelle et spirituelle, à la réserve néanmoins de la chapelle, dont le chapitre ne devint propriétaire qu'en 1097.

Destiné dès son origine, à recevoir les pauvres sans asile, les voyageurs pèlerins et les malades qu'on y accueillait temporairement selon que le comportait l'étendue de son pourpris, l'Hôtel-Dieu semble n'avoir reçu exclusivement les pauvres malades qu'à une époque déjà éloignée de ses premiers temps et alors que les rois eurent donné avec l'appui de leur pouvoir et de leurs richesses, joint au produit des aumônes publiques ou privées, la possibilité de permettre un séjour plus prolongé à ces malades, en raison de ce qu'exigeait leur état.

Cette heureuse transformation ne put s'accomplir qu'à la suite d'un grand nombre de dispositions dont l'Hôtel-Dieu fut l'objet et qui sont consignées dans le cartulaire de l'église de Paris.

M. Troche dans sa notice sur le sceau de l'Hôtel-Dieu, en cite deux; c'est d'abord un statut capitulaire de 1168, sous le règne de Louis VII et l'épiscopat de Maurice de Sully, surnommé le Père des pauvres, portant que tout chanoine en mourant ou renonçant à sa prébende, devra laisser à l'hôpital Notre-Dame situé devant la porte de l'église, un matelas, un oreiller et des draps pour l'usage des pauvres et que si le chanoine ne demeurait pas à Paris, ou n'y possédait pas un lit de la valeur de vingt sous, il serait pris sur ses biens la valeur des objets désignés.

Puis ensuite, le legs de deux maisons fait vers 1199, sous le règne de Philippe-Auguste, aux pauvres du même hôpital par Adam, clerc du roi, à la condition que le produit de ces maisons serait employé à procurer aux malades le jour de son anniversaire et les jours suivants, s'il y avait un reste, toutes les espèces d'aliments dont ils auraient envie et dont il serait possible de s'approvisionner.

L'église Saint-Christophe fut cédée au chapitre en 1097 par Guillaume de Montfort, soixante-sixième évêque de Paris, mais elle en fut distraite trois siècles plus tard, et ce fut un banquier ou changeur et bourgeois de Paris nommé Oudart de Maucreux qui eut la générosité de faire construire pour l'Hôtel-Dieu une chapelle (qui conserva le vocable de Saint-Christophe) dans un angle des bâtiments de l'hôpital.

Ce charitable bourgeois qui mourut à Paris en 1385, fit encore d'autres libéralités à l'hôpital, et une inscription placée dans la chapelle les rappelait.

Cette chapelle était gothique; en 1792, elle servit de magasin où on recueillait et vendait le vieux linge pour le convertir en papier. En 1802-1803, elle fut démolie avec les maisons adjacentes pour régulariser le parvis et démasquer la partie gauche du portail occidental de la basilique métropolitaine.

L'orgue qui était un quatre pieds, fut acheté par Mme Vve Bruslée qui le fit transférer dans l'ancienne église du noviciat des Jésuites, aujourd'hui paroisse Saint-Louis-Saint-Paul où il est encore.

Pendant de longues années, le service des pauvres de l'Hôtel-Dieu fut fait par des religieux et des religieuses qui faisaient vœu d'obéissance, de charité et de pauvreté et prenaient l'engagement de ne sortir, « soit pour le service du roi, soit pour celui de la reine » qu'avec la permission du chapitre.

En 1325, il fut alloué deux cents livres parisis pour la reconstruction de l'infirmerie et du réfectoire des sœurs de l'Hôtel-Dieu et ordonné en même temps que les porcs ne seraient plus nourris dans l'hôpital, mais dans une de ses dépendances situées hors la ville.

Mais nous aurons longuement à revenir sur cet important et utile établissement. Continuons l'ordre à peu près chronologique. Robert mourut le 20 juillet 1031.

Les dernières années du règne de Robert et toutes celles du règne de son fils Henri, furent bien mauvaises pour les Parisiens.

Le mal des ardents, la famine, la peste et le feu les signalèrent.

Ce fut une misère épouvantable pour la population.

Depuis 1021 jusqu'à 1060, on eut quarante années de fléaux.

Particulièrement celles de 1027, 1028 et 1029 furent signalées par l'intensité de la famine qui fut si grande et si générale dans toute la France qu'elle fut souillée d'antropophagie. En 1031, les hommes, forcés de se nourrir de chiens, de souris, de cadavres, de racines d'arbres, d'herbes de rivières mouraient par milliers.

Sur les routes on arrêtait les voyageurs et on les égorgeait pour les dévorer ensuite; on alla jusqu'à mettre de la chair humaine en vente dans les marchés.

A Paris, on ne voyait que gens au visage pâle, décharné, qui se traînaient misérablement dans les rues en implorant la charité, impuissante à soulager tant de misères.

Ce fut une période bien sombre que celle là et



On voyait un anneau qui servait aux criminels pour réclamer le droit d'asile. La justice s'arrêtait au moment où le criminel venait d'y passer le bras. Il était inviolable. (Page 63, col. 1.)

les malheureux sans pain, minés par la maladie, désespérés, devenus impropres par leur faiblesse à tout travail, s'en allaient chercher un refuge dans les églises, où ils s'entassaient, en attendant que Dieu changeât leur triste condition par un miracle.

Mais le miracle ne venait pas et c'était la mort qui fauchait en plein dans ce peuple en proie à toutes les douleurs, à toutes les privations et qui osait à peine se plaindre dans la crainte de s'attirer de mauvais traitements, de la part de ceux qui, en s'érigeant leurs maîtres, ne songeaient pas même qu'ils devaient au moins subvenir à leurs plus pressants besoins.

Mais qu'était alors la vie d'un misérable!

En 1034, un incendie terrible vint détruire une partie de la ville.

En 1035, la famine fut accompagnée d'une sorte de peste qui faisait mourir les gens comme des mouches.

Hélas! pour beaucoup c'était une délivrance.

Et comme si ce n'était pas assez de ces calamités, les troubles politiques vinrent encore s'ajouter aux malheurs publics.

Lorsqu'en 1031 Henri succéda à son père au trône de France, les Parisiens se divisèrent en deux factions, l'une tenait pour lui, l'autre pour son frère Robert; le roi fut obligé de se réfugier à Fécamp, où se trouvait le duc de Normandie et de lui demander aide et protection qui lui furent accordés.

Henri put donc marcher contre les rebelles qui se soumirent ne pouvant faire autrement.

Paris progressa peu sous un pareil règne.

Une église et un monastère sont les seuls monuments qui furent édifiés ; l'église, ce fut dans la cité, Sainte-Marine. Cette église fondée vers 1036 a une origine assez curieuse que rapporte l'auteur des *Curiosités de la Cité de Paris :* une jeune vierge appelée Marine, résolut d'embrasser la vie monastique ; elle prit un habit d'homme et entra dans un couvent, où elle se fit nommer frère Marin. L'office ordinaire de frère Marin était d'aller aux provisions à la ville, avec un chariot traîné par des bœufs et il passait souvent la nuit dans la maison du seigneur de Pandoche, dont la fille devint grosse par le fait d'un soldat. Forcée par ses parents d'avouer l'auteur du crime, elle accusa frère Marin qui se laissa chasser du couvent pour conserver son secret, garda l'enfant qu'on lui remit, le nourrit, comme s'il eut été le sien ; les moines touchés de ses malheurs, lui permirent de rentrer au monastère. On ne reconnut la vérité qu'à la mort de cette fille qui fut inhumée avec pompe, et mise au rang des saintes.

Probablement, ce fut en raison de tout ceci que dans l'église Sainte-Marine on célébrait les mariages forcés par ordonnance de l'official de Paris. Lorsqu'il était prouvé que deux concubins vivaient ensemble, on les forçait à se marier et le curé de Sainte-Marine leur passait au doigt un anneau de paille.

François Miron, lieutenant civil, fut inhumé en 1609 dans cette église qui, sous le premier empire, fut convertie en une raffinerie de sucre; elle fut occupée par un teinturier, puis en ces derniers temps par un menuisier. Lors des démolitions qui eurent lieu dans la rue d'Arcole on trouva sous cette maison portant le n° 73, élevée sur les fondations de cette église, le sarcophage de François Miron ; toutefois l'épitaphe était effacée et on ne retrouva aucun insigne de sa charge, pas même ses armoiries, mais les membres de la commission des Beaux-Arts ont déclaré que c'était bien le corps du grand édile parisien et ses restes furent descendus dans les caveaux de Notre-Dame.

Le monastère fondé par Henri Ier fut celui de Saint-Martin-des-Champs réédifié sur les ruines de l'abbaye de ce nom, incendiée par les Normands. Ce monastère un des plus considérables et des plus célèbres de Paris, reçut des fonds de terre importants, ainsi que d'autres revenus, droits, privilèges et exemptions. Il ne fut achevé que sous Philippe, fils et successeur d'Henri ; il fut d'abord habité par des chanoines qui firent place à des moines de Cluny, ce qui fit descendre l'abbaye au rang de prieuré, on l'appela la troisième fille de Cluny. Les bâtiments furent entourés de murailles et de tourelles. Le prieur et les moines étaient seigneurs hauts justiciers dans leur enclos, qui formait une sorte de village placé en dehors de Paris, et d'une contenance de 14 000 mètres. Les divers rois de France qui se succédèrent firent des donations considérables à ce prieuré dont le duc de Richelieu fut prieur en 1633 ; il rapportait 45 000 livres de rente au titulaire et lui donnait la collation de vingt-neuf autres prieurés, la nomination de plusieurs vicaireries et le droit de pourvoir à une soixantaine de cures ! La baronnie de Noisy-le-Grand appartenait aux religieux ainsi qu'une grande quantité de terres seigneuriales.

En 1702, l'ancien cloître fut démoli et on le reconstruisit, il ne fut achevé qu'en 1720. Le principal corps de bâtiment avait trente et une croisées de face et le vestibule mesurait 30 pieds de roi sur 36, néanmoins toute cette magnificence n'était qu'apparente ; il paraît que sans scrupule, les entrepreneurs et le charpentier chargés de la construction, s'entendirent pour voler les moines, l'un en n'employant que de la terre et des gravois recouverts par des pierres plates, et le charpentier, « qui avait dessein de quitter sa profession » en ne fournissant que du vieux bois dont il voulait se débarrasser.

Cependant ce dernier eut des remords, il confessa sa faute et celle de son complice et offrit de rabattre 25,000 livres sur sa note.

Il fallut recommencer une partie des travaux.

Mais les religieux pouvaient faire cette dépense.

Ils firent construire de grandes et belles maisons sur la rue Saint-Martin, une fontaine au coin de la rue du Vert-Bois, et ouvrirent un marché public.

Des sépultures de grands personnages devaient naturellement se trouver dans un pareil monastère ; Guillaume Postel, le savant, Philippe de Morvillier, premier président du parlement de Paris, et sa femme Jeanne du Drac, ainsi que son fils Pierre, chancelier de France, y furent inhumés.

Sur une table de marbre noir, on lisait une fondation faite par la famille de Morvillier, en 1420. Parmi les charges et conditions imposées à cette fondation, on remarque celle-ci :

« *Item.* Chacun an la veuille Saint-Martin d'hyver, lesdits religieux, par leur maire et un religieux doibvent donner au premier président du parlement, deux bonnets à oreilles, l'un double et l'autre sengle (simple, sans ornement ni fourrure), en disant certaines paroles et au premier huissier du parlement ungs gands et une escriptoire, en disant aussi certaines paroles et doivent estre, lesdits bonnets, du prix de vingt sols parisis et lesdits gands et escriptoire de douze sols parisis. »

De plus ces cadeaux devaient être présentés avec un compliment spécial.

Le grand autel de l'église fut refait sur les dessins de Mansard; des tableaux de Restout, Cazes, Lemoine, Vanloo, Jouvenet, Pœrson, Montagne, Poillé, Louis Silvestre, la décoraient. Une fort belle bibliothèque contenait des livres et des manuscrits précieux.

Supprimé en 1790, ce monastère servit de-

puis aux bureaux de la mairie du VIe arrondissement, et le Conservatoire des Arts et Métiers s'élève aujourd'hui sur son emplacement.

Ce fut aussi sous le règne d'Henri Ier, qu'eut lieu l'ouverture de la châsse de saint Denis; voici à quelle occasion : Le pape Léon IX étant à Ratisbonne, visita dans l'église de Saint-Emmeran une châsse de saint Denis en présence de l'empereur et de deux ambassadeurs français; et ces personnages reconnurent que cette châsse contenait bien le corps du saint.

De retour à Paris, les ambassadeurs rapportèrent le fait au roi Henri qui se refusa à croire que le saint Denis qu'on conservait dans l'abbaye de ce nom n'était pas le vrai, et désireux de le prouver, il convoqua ses barons et présida solennellement en présence d'une grande quantité de fidèles venus de Paris, à l'ouverture de la fameuse châsse; et lorsqu'on l'ouvrit, il s'en échappa, au dire de la chronique, une si excellente odeur, qu'on décida à l'unanimité que seuls les restes d'un saint pouvaient sentir si bon.

Philippe Ier, en succédant à son père en 1060, n'avait que huit ans; l'histoire de Paris, pendant les vingt premières années de ce règne, offre peu d'événements saillants, sinon que pendant les années 1060, 1061 et 1062, une maladie contagieuse produite par la famine, fit de terribles ravages dans la capitale.

Un fait important qui se produisit à cette époque, fut l'établissement de la magistrature prévôtale, remplaçant celle du vicomte de Paris. Quelques auteurs en font honneur à Philippe; ils se trompent, car une charte de 1060, donnée en faveur des religieux de Saint-Martin-des-Champs, porte déjà la signature d'Étienne, prévôt de Paris. Cette institution remonterait donc au règne de Henri Ier. Piganiol de La Force croit même qu'on la doit à Hugues Capet.

Quoi qu'il en soit, ce prévôt était un lieutenant préposé par le roi pour administrer la justice en son nom. Il siègeait au Châtelet dont il était le chef, il était aussi chef de la noblesse et la commandait à l'arrière-ban sans être sujet du gouverneur. Nous aurons à nous occuper souvent du prévôt de Paris, mais celui qu'on croit avoir été le premier en possession de cette charge, Étienne, était un homme qui ne méritait guère en être revêtu, car, profitant de la jeunesse de Philippe, il lui donna le conseil de piller le trésor de Saint-Germain-des-Prés et de le partager avec lui; l'indigne prévôt avait jeté son dévolu sur la fameuse croix d'or rapportée d'Espagne par Childebert, et c'était surtout de ce joyau de grande valeur qu'il avait dessein de s'emparer.

Les deux larrons s'entendirent pour l'exécution de ce plan et pénétrèrent dans l'église, mais au moment où Étienne allait porter la main sur la croix, objet de sa convoitise, il fut subitement frappé de cécité.

Son complice ne manqua pas de voir dans cet événement une punition céleste et se hâta de quitter l'église.

Au reste, c'était un homme peu recommandable que ce roi voleur et le pape Grégoire VII, en parlant de lui, dit : « Votre roi, ce roi que l'on doit plutôt qualifier de votre tyran, inspiré par le diable, est le principal auteur de ces désordres. Il a souillé de débauches et de crimes tout le cours de sa vie. »

Non-seulement il commit des crimes, mais il fit des fautes dont l'une d'elles faillit attirer de nouveau sur Paris toutes les horreurs d'un siège.

Jaloux des exploits de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, qui était très corpulent, Philippe demanda en plaisantant : « Quand donc accouchera-t-il? » Ce propos gouailleur ayant été rapporté à Guillaume, celui-ci répondit :

— Quand je serai accouché, j'irai faire mes relevailles à Sainte-Geneviève de Paris avec dix mille lances en guise de cierges.

Il tint parole, et partant de Rouen, il ravagea le Vexin, brûla Mantes et se disposait à marcher sur Paris, lorsqu'il mourut en tombant de cheval.

L'annonce de l'arrivée des troupes avait causé une vive impression chez les Parisiens, qui se rappelaient les luttes soutenues par leurs pères contre les Normands et chacun se préparait, malgré tout, à défendre la ville, lorsque la nouvelle de la mort de Guillaume vint rassurer les habitants.

Le roi Philippe après avoir répudié sa femme, la reine Berthe, vivait avec Bertrade qu'il avait enlevée à son mari, Foulque, comte d'Angers; les prélats le firent excommunier en 1094, mais quelques années plus tard, dégoûté de Bertrade, il songea à se réconcilier avec l'Église.

Ce fut à ce propos que se tint à Paris le concile de 1104.

Le roi pénitent se présenta devant l'assemblée les pieds nus, Bertrade en fit autant de son côté. Tous deux déclarèrent qu'ils avaient horreur de leur conduite, qu'ils la regrettaient sincèrement et promettaient de renoncer aux relations qu'ils avaient eu ensemble.

Ils reçurent l'absolution.

Mais tandis que le roi et la pseudo-reine se confessaient de la sorte publiquement, les moines se conduisaient fort mal, les religieuses de Saint-Éloi se distinguaient surtout par leurs désordres. Des plaintes nombreuses furent adressées à Galon, évêque de Paris, qui, en 1107, chassa les religieuses et mit à leur place douze religieux de l'ordre de Saint-Benoît, qui furent tenus de donner, comme avaient toujours fait celles à qui ils succédaient, deux repas par an aux chanoines de la cathédrale : le premier consistait en six porcs gras, deux muids et demi de vin et trois setiers de froment; le second en huit moutons, même quantité de vin et de plus six écus et une obole.

La dispersion des religieuses donna lieu à l'érec-

tion des paroisses de Saint-Martial, Saint-Pierre des-Arcis, Saint-Pierre-aux-Bœufs et Sainte-Croix.

Ce fut en 1108, que Louis le Gros, âgé de vingt-sept ans, succéda à son père.

Aussitôt élevé au trône, ce prince se hâta de rendre un arrêt en faveur des serfs de l'Église de Paris, et cela sur les réclamations du clergé, qui se plaignait de ne pouvoir être défendu par ses serviteurs, mais ceci a besoin d'être expliqué.

Les serfs, sujets et serviteurs des ecclésiastiques, étaient entièrement soumis aux prêtres dont ils dépendaient et leur servitude équivalait à un complet esclavage; leurs maîtres les échangeaient, se servaient d'eux pour les plus rudes travaux et les emprisonnaient lorsqu'ils n'acquittaient pas le tribut qu'on exigeait d'eux.

Un homme libre ne pouvait épouser une fille de *corps* (c'est-à-dire serve), sans devenir serf lui-même et les enfants qui provenaient d'un semblable mariage étaient serfs en naissant.

Les serfs de l'Église de Paris étaient de plus dans l'obligation de prêter serment en justice, quand le cas l'exigeait, à la place des clercs et des



L'intensité de la famine était si grande, qu'on allait déterrer les cadavres pour s'en nourrir.
(Page 64, col. 2.)

moines dont ils dépendaient et si la partie adverse les traitait de parjures, il fallait qu'ils soutinssent par le duel la vérité du serment qu'on leur avait fait faire.

Mais les hommes libres, méprisant ceux qui ne l'étaient pas, refusèrent peu à peu d'admettre leur témoignage et de se battre contre eux, ce qui autorisait certaines gens à s'emparer par la force de biens ecclésiastiques et à les garder; ce fut du moins ce que prétendit l'évêque de Paris, qui demanda à Louis le Gros d'intervenir et de proclamer qu'il était permis aux serfs de se battre avec les hommes libres pour soutenir les droits de l'Église.

Qu'en outre, leur témoignage aurait la même valeur en justice que ceux des hommes libres et que ceux qui les appelleraient parjures, seraient obligés de se battre avec eux, sous peine de perdre leur cause.

Ces privilèges accordés aux serfs étaient plus profitables à leurs maîtres qu'à eux, néanmoins ils eurent cet avantage de relever la condition de ces malheureux et de reconnaître implicitement une sorte d'égalité devant la loi qui devait rester, il est vrai, bien des siècles encore à l'état de lettre morte, mais qui n'en était pas moins la semence d'un bienfait que l'avenir lointain devait finir par féconder.

Au reste, au milieu des ténèbres de ces temps si barbares encore, quelques jets de lumière commençaient à apparaître.

A l'ignorance complète dans laquelle riches et pauvres — à l'exception du clergé, — croupissaient, allait succéder, pour un petit nombre d'abord, puis pour beaucoup ensuite, un peu de savoir.

On n'apprendrait plus à lire uniquement pour devenir prêtre.

L'instruction toute primaire, toute rudimentaire même qu'elle fût, allait servir à autre chose qu'à être en état de servir les offices religieux.



F. Roy, éditeur. — 9.

Imp. Charaire et fils.

La tour Bichat.

On pourrait être clerc sans appartenir à l'Église!

Déjà en 855 et 859, des dispositions avaient été prises pour relever l'enseignement des lettres divines et humaines et l'école épiscopale de Paris n'avait cessé de prospérer et de s'élever au-dessus de celles des autres grandes villes.

En 900, saint Remi, évêque d'Auxerre, y vint enseigner la philosophie scolastique. Après lui, ce fut Odon à qui succédèrent d'illustres docteurs tels que Roscelin, le fameux Guillaume de Champeaux et Abélard son élève et son rival.

Les écoles les plus célèbres s'étaient établies sur la montagne Sainte-Geneviève.

L'école épiscopale se tenait dans le cloître de Notre-Dame-Sainte-Marie et les enfants du roi venaient y recevoir les éléments de la grammaire.

En 1118, Abélard établit une école publique et ses leçons très suivies, lui procurèrent une



Veües et Perspectiue de lÉglise sainct Martin des Champs.

D'après une ancienne gravure du temps.

réputation et une célébrité qu'un événement inattendu vint briser; la mutilation opérée sur sa personne par le chanoine Fulbert, envieux de sa gloire, l'obligea à se retirer dans un cloître d'où, à la sollicitation de ses élèves, il sortit pour enseigner successivement dans l'Ile de France, en Bretagne, et revenir enfin à Paris, où trois mille écoliers écoutaient avidement sa parole.

Les écoles formées à Paris par Anselme de Laon et Guillaume de Champeaux sont considérées comme la première origine de l'université de la capitale. Ce dernier, fatigué par les luttes qu'il soutenait contre Abélard et d'autres professeurs, se retira à l'abbaye Saint-Victor qui n'était alors qu'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, et sur sa prière, Louis le Gros en chassa les moines pour y établir des chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Ruf. Guillaume de Champeaux prit l'habit des chanoines et continua à instruire la jeunesse, mais bientôt après, fait évêque de Châlons-sur-Marne, il remit le soin de la communauté à Gilduin et il obtint du roi des lettres en faveur de sa fondation. « La maison de Saint-Victor fut si célèbre par sa piété et par la doctrine de ses religieux, dit un auteur ancien, qu'elle devint comme le chef d'une congrégation qui en peu de temps se répandit dans toutes les provinces du monde chrétien. »

On voit par le testament de Louis VIII, daté de 1225, que la maison de Saint-Victor avait quarante abbayes dans le royaume, et tenait un chapitre général tous les ans.

Saint Thomas de Cantorbery portait une grande affection à la maison de Saint-Victor et il y logea lorsqu'il vint à Paris.

Cette école forma un grand nombre d'hommes éminents dans les lettres et dans les sciences, mais le relâchement de chaque monastère qui en dépendait, causa dans la suite la désunion de cette congrégation.

Ses bâtiments s'étendaient sur le terrain occupé par les rues Guy-La-Brosse, de Jussieu et par l'entrepôt des vins.

Nous en reparlerons lorsque François Ier fit rebâtir l'église et une partie des bâtiments de 1517 à 1535.

Vers 1118, Étienne de Garlande, archidiacre de Paris et doyen de Saint-Agnan d'Orléans, fonda une chapelle dans la Cité, au bout de la rue qu'on nomma depuis rue Chanoinesse ; il la dota de la maison qu'il possédait dans le cloître Notre-Dame et de trois clos de vignes, dont deux se trouvaient situés au bas de la montagne Sainte-Geneviève et l'autre à Vitry. Elle n'était ouverte au public que le 17 novembre, jour de la fête de Saint-Agnan.

Supprimée en 1790, cette chapelle fut vendue comme propriété nationale le 28 septembre 1791, et démolie en 1795.

« En 1799, dit M. F. Heuzey, dans les fondations d'une maison voisine on découvrit plusieurs petits pots de terre cuite, tels qu'il s'en trouve dans quelques tombeaux du moyen âge: ce qui fait présumer qu'on enterrait autour de cette chapelle. »

On sait que le roi Louis épousa Adélaïde de Savoie; son mariage fut marqué par un incident assez curieux ; quelque temps auparavant Louis avait de son autorité fait abattre partie d'une maison de la rue des Marmousets qui appartenait au chanoine Duranci, sous prétexte qu'elle avançait trop sur la rue et gênait le passage.

Mais le chapitre de Notre-Dame réclama au nom de ses privilèges et de ses immunités.

Le roi reconnut son tort et consentit à payer une amende d'un denier d'or.

Le chapitre exigea que le roi s'exécutât le jour même de son mariage, avant de recevoir la bénédiction nuptiale et le coupable couronné dut consentir à ce qu'il fût fait mention du fait sur les registres du chapitre.

Il n'avait le droit de faire démolir une maison que pour élever une église sur son emplacement.

A cette époque, les maisons formant saillie n'étaient pas le seul obstacle qui gênait la circulation ; les rues étaient dans un état de malpropreté qui ne faisait qu'ajouter par les miasmes qui s'en dégageaient, une cause permanente de pestilence aux maladies contagieuses dont la fréquence augmentait sans cesse.

Les chiens et surtout les porcs qu'on laissait vaguer librement dans les rues étaient seuls chargés d'en faire disparaître les immondices ; or ces derniers animaux étaient très nombreux, puisque tous les monastères avaient des pourceaux qui couraient par la ville.

Le 13 octobre 1131, le roi passant à cheval avec son fils sur la motte Saint-Gervais (ou s'élève aujourd'hui la mairie du IVe arrondissement), un porc errant vint se jeter dans les jambes de la monture du jeune homme. Le cheval effrayé se cabra et son cavalier tomba d'une façon si fâcheuse qu'il mourut au bout de quelques heures.

Cet événement fit rendre une ordonnance royale qui défendit à tous les propriétaires de pourceaux de laisser sortir ces animaux, sous peine de leur confiscation au profit du bourreau de Paris.

Observée tant bien que mal pendant quelque temps, l'ordonnance ne tarda pas à tomber en désuétude et le roi Louis IX en 1261, et Charles V en 1369, furent obligés de la renouveler, en l'étendant aux faubourgs de Paris et lieux environnants.

Seuls, les cochons de l'abbaye de Saint-Antoine furent exemptés de la défense et, afin qu'ils fussent reconnus, ils portaient au cou une clochette marquée d'une croix.

Louis le Gros et sa femme Adélaïde fondèrent l'abbaye de Montmartre en 1133 en achetant aux religieux de Saint-Martin-des-Champs la petite chapelle du saint martyr qui existait sur le mont de ce nom et les terrains qui l'avoisinaient ; le monastère fut construit et doté d'une nouvelle église qui existe encore de nos jours (Saint-Pierre de Montmartre) et qui fut consacrée le 21 avril 1147. Des religieuses bénédictines furent installées dans l'abbaye dont nous parlerons plus loin, car non seulement leur histoire et celle des religieuses de Fontevrault qui leur succédèrent sont fertiles en incidents, mais les bâtiments qu'elles occupèrent furent souvent saccagés et endommagés en raison de leur emplacement, la montagne de Montmartre ayant toujours été considérée comme un point stratégique dont il était important de s'emparer en temps de guerre ou de révolution.

En attendant, disons que malgré les vicissitudes qu'eut à subir l'abbaye, la petite chapelle du martyr de Saint-Denis était encore debout avant la révolution de 1789; elle se trouvait à mi-côte de la butte, en face de la rue et chaussée des Martyrs, à quelques pas du premier coude que forme la route à droite et à peu près sur la même ligne que la mairie.

Ce fut en 1790, qu'elle fut vendue à un plâtrier qui la jeta par terre au ras du sol, qu'il éventra pour en tirer du plâtre, ce qui fit qu'il ne resta aucun vestige de la chapelle qui était double, c'est-à-dire qu'en outre de celle qui s'élevait au-dessus du sol, il s'en trouvait une seconde en-dessous. Le 12 juillet 1611, des maçons en piochant la terre à quelques mètres de la chapelle exté-

rieure, aperçurent une voûte sous laquelle il y avait des degrés pour descendre; ils descendirent et se trouvèrent dans une cave ou caverne taillée dans le plâtre, qui s'étendait loin sur la droite; au fond était un autel où se célébrait probablement la messe en l'honneur des saints martyrs; des fidèles avaient gravé leur nom sur les parois, avec la pointe d'un couteau.

En 1737, un oculiste du nom de Dubois s'étant égaré sur le versant de la colline qui regarde Clignancourt, avait aperçu l'entrée d'un souterrain au milieu des arbustes qui entouraient la fontaine Saint-Denis; il y avait pénétré et avait trouvé des antiquités de la Gaule païenne. Ce fait qui fit, dit-on, grand bruit à Paris lorsqu'il se produisit, est démenti par l'abbé Lebœuf.

Enfin en 1861, les journaux de Paris annoncèrent qu'on venait de découvrir trois chapelles romaines groupées derrière la vieille église Saint-Pierre, sous la tour de l'ancien télégraphe.

Montmartre fut longtemps un lieu de pèlerinage; il y en eut un qui ne manqua pas d'originalité et que rapporte Philibert Delamarre, cité par M. Edouard Fournier.

« A Montmartre, il y a une image de Nostre-Seigneur qui apparoit à la Magdelaine, et au bas est un écrit où on l'appelle *Rabboni* qui est à dire maistre. Les bonnes femmes ont cru que c'estoit l'image et le nom d'un saint qui rendoit bons les maris et pour cela lui portaient autrefois toucher les chemises de leurs maris, moyennant quoy elles croyoient qu'il falloit qu'ils rabonnissent ou qu'ils crevassent dans l'année. »

Revenons à l'église Saint-Pierre. La façade actuelle est moderne; à l'intérieur l'édifice est divisé en deux parties: la première, seule consacrée au culte, a été restaurée sans goût au siècle dernier; elle a la forme d'un carré long sans transept, avec une nef et deux bas côtés. Du côté des collatéraux dont la voûte, jadis ogivale a été remplacée par un plafond, les piliers sont formés de jolies colonnes accouplées; à l'intérieur de la nef, les colonnes sont remplacées par des boudins montant jusqu'à la naissance de la voûte, refaite au XVe siècle.

Deux colonnes de marbre placées au-dessous des orgues, deux autres semblables, dans l'abside, plusieurs chapiteaux de marbre blanc surmontant des colonnes de la nef, sont de l'époque de la construction primitive. Les orgues viennent de l'ancienne église de Notre-Dame-de-Lorette. La cuve baptismale est du XVIe siècle.

Au midi de l'église, se trouve une sorte de jardin appelé le calvaire, où l'on voit des débris provenant de l'ancien monastère, entre autres une belle pierre tombale du XIIe siècle représentant une abbesse crossée. Le chemin de croix en sept stations au calvaire de ce jardin, fut érigé en 1835.

Pendant la Révolution, on éleva sur l'abside, une tour au sommet de laquelle fut placé un télégraphe aérien, il a disparu depuis l'invention du télégraphe électrique.

A droite de la petite cour qui précède l'église, fut bâtie en 1861, la chapelle des catéchismes.

Tout au fond du jardin, se trouve une grotte souterraine reproduisant la forme et la dimension du Saint-Sépulcre de Jérusalem; on y voit un Christ au tombeau, en terre cuite, provenant du mont Valérien. C'est aussi par le jardin qu'on pénétrait dans la seconde partie de l'église appelée le chœur des dames, autrefois réservée aux religieuses de l'abbaye.

Pendant la Commune de 1871, l'église devint (le 12 mai) un magasin de munitions destiné à approvisionner les batteries de la butte Montmartre. Malgré les innombrables projectiles que l'artillerie régulière envoya sur la butte, l'église ne fut pas atteinte et les pertes qu'elle éprouva furent insignifiantes.

La rue Saint-Bon a tiré son nom d'une chapelle qu'on suppose aussi avoir été bâtie par Louis le Gros, et qui appartenait à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés; elle avait le titre de prieuré, elle était flanquée d'une tour de construction plus ancienne. Au XVIIIe siècle elle rapportait 1,500 livres au prieur. Elle fut démolie en 1792.

Le prieuré de Saint-Denis de la Chartre, possédait un terrain nommé Champeaux, qui occupait à peu près l'emplacement des halles actuelles. Louis le Gros y établit un marché pour les merciers et les changeurs; ce fut l'origine des halles de Paris; plus tard, Philippe-Auguste acheta, des lépreux qui demeuraient hors la ville, la foire de Saint-Ladre, qu'il transféra à Champeaux, et fit bâtir deux halles qu'il entoura d'un mur de pierre avec des portes qu'on fermait la nuit.

Saint Louis y adjoignit deux halles au drap et une troisième, entre les deux, avec un appentis, dans laquelle se trouvaient des loges que le roi, qui en était propriétaire, louait soixante-quinze livres aux merciers et aux corroyeurs.

En 1263, il fut permis aux lingères et aux vendeurs de souliers d'enfants et autres menues friperies, d'étaler le long des murs du cimetière des Saints-Innocents. Philippe le Hardi ayant à son tour fait bâtir une halle pour les cordonniers et les peaussiers, confirma les privilèges que son père avait accordés aux lingères et aux fripiers, privilèges qui furent encore confirmés par les rois ses successeurs.

Mais le roi Henri II acheta toutes les halles, pour les jeter à bas et construire celles qui existèrent jusqu'à l'établissement des Halles centrales. Nous les décrirons les unes et les autres, en temps et lieu.

En 1124, Paris fut troublé par des bruits de guerre; l'empereur Charles V se proposait d'en-

trer en France à la tête d'une armée considérable et Louis le Gros songea à rassembler toutes les forces du royaume pour s'y opposer.

Des prières furent ordonnées dans toutes les églises, le roi se rendit en grande pompe à Saint-Denis, faire lever les châsses du saint et de ses compagnons, et prendre l'oriflamme qui était conservée dans l'abbaye.

L'oriflamme était un gonfanon de taffetas cramoisi, sans broderies ni emblêmes, terminé vers le bas par trois pointes ornées de houppes de soie verte.

> Oriflambe est une bannière
> Aulcun fois plus forte guimple
> De cendal roujojant et simple,
> Sans portraicture d'aultre affaire.

C'est le poète Guillaume Guiart qui s'exprime de la sorte au XIIIe siècle.

Donc, cette bannière rouge était celle de l'abbaye de Saint-Denis, et les moines la faisaient porter devant leurs vassaux en temps de guerre par leurs avoués ou vidames (défenseurs) ; c'était autrefois les comtes du Vexin qui avaient ce titre ; le Vexin ayant été réuni à la couronne par Philippe Ier en 1082, les rois de France devinrent avoués de Saint-Denis et ce fut en cette qualité que Louis le Gros alla chercher l'oriflamme en 1124, et ce qui prouve que ce n'était pas la bannière royale, c'est que dans la miniature qui accompagne le texte du beau manuscrit de Froissart conservé à la Bibliothèque nationale, elle n'est pas placée en première ligne et qu'elle cède le pas au véritable étendart du roi : *d'azur à trois fleurs de lis d'or*. La dernière fois que l'oriflamme figure aux armées est, dit-on, à la bataille de Rosebecque en 1382. M. Borel d'Hauterive croit qu'elle y était encore à Azincourt en 1415 et qu'elle tomba au pouvoir des Anglais victorieux qui la détruisirent ou la brûlèrent.

Le mal des ardents exerçait toujours de grands ravages dans la population parisienne, et comme à cette époque d'ignorance on ne connaissait d'autre remède à ces maux que prier le ciel de vouloir bien arrêter le fléau et de promener les reliques des saints pour le fléchir, une procession publique fut ordonnée en 1129 et on y porta la châsse de sainte Geneviève ; cette procession, à laquelle prit part une foule compacte, arriva à la cathédrale par la vieille rue des Sablons et aussitôt que la châsse de la sainte fut entrée dans l'église, les malades vinrent la toucher et furent immédiatement guéris.

Ce fut en raison de ce miracle (absolument réduit à l'état de fable par la plupart des historiens), que le roi fit bâtir l'église de Sainte-Geneviève-des-Ardents, à l'endroit où, en 1747, fut élevé, sur ses ruines, l'hospice des Enfants-Trouvés, c'est-à-dire place du parvis Notre-Dame.

On attribue encore à Louis le Gros la fondation de la petite église paroissiale de Saint-Pierre-aux-Bœufs, où se tenait la confrérie des bouchers de la Cité. Elle fut supprimée en 1790 et démolie en 1837 ; son portail, sur lequel on remarque deux têtes de bœuf et dont toutes les pierres ont été numérotées lors de la démolition, a été replacé contre l'entrée occidentale de l'église Saint-Séverin ; et, sur la maison portant le n° 13 de la rue d'Arcole, on mit une inscription rappelant l'existence de l'église à cette place en 1136.

Paris fut tout en émoi en 1134, à l'occasion d'un meurtre. Thomas, prieur de Saint-Victor, fut assassiné par les neveux de l'archidiacre Thibaut Notier; la condition de la victime et celle des meurtriers donnèrent à cet événement une importance exceptionnelle.

Le prieur était allé un dimanche en compagnie d'Etienne, évêque de Paris, à l'abbaye de Chelles ; or, bien qu'à cette époque les routes ne fussent pas sûres, les deux hommes s'en revenaient tranquillement, accompagnés de quelques religieux, lorsque arrivés devant le château de Gournai, les neveux de l'archidiacre, qui étaient cachés derrière un bouquet d'arbres, s'élancèrent l'épée à la main sur le prieur qui marchait à côté de l'évêque, et avant qu'il eût pu prononcer une parole, lui portèrent plusieurs coups.

Instinctivement, le prieur se précipita vers l'évêque.

— Sauvez-moi, s'écria-t-il d'une voix éteinte.

— Malheureux ! dit le prélat en s'adressant aux assassins, que faites-vous?

— Retirez-vous, si vous voulez éviter qu'il vous soit fait de même, répondirent les assassins.

Et ils continuèrent à larder leur victime de coups d'épée ; bientôt, l'infortuné prieur s'affaissa dans les bras de l'évêque.

Lorsqu'ils le virent tomber, les meurtriers qui n'en voulaient qu'à lui se hâtèrent de prendre la fuite.

Toutefois, le prieur respirait encore, mais déjà ses yeux se fermaient, et c'était à peine s'il pouvait entendre un mot.

— Confessez-vous, mon frère, dit l'évêque qui vit bien que son compagnon était perdu.

Thomas murmura quelques paroles.

L'évêque lui donna l'absolution, et il mourut en disant qu'il pardonnait à ses assassins.

Ce meurtre fit un bruit considérable.

Les chanoines de Saint-Victor poursuivirent la vengeance du crime. Par ordre du pape, le corps de la victime fut transporté dans la chapelle de Saint-Denis derrière le chœur, et plus tard François de Harlay, archevêque de Paris, le fit inhumer à côté du grand autel.

L'évêque Étienne, témoin de l'assassinat, excommunia les meurtriers, plusieurs prélats s'adressèrent au pape qui frappa d'anathème Notier et ses neveux. — Quant à la justice séculière, elle ne fit rien, n'osant sévir contre des ecclésiastiques.



Un porc errant vint se jeter dans les jambes de la monture du jeune homme.
(Page 70, col. 2.)

Sous ce règne, les bourgeois de Paris obtinrent le droit de poursuivre leurs débiteurs forains et de faire saisir leurs biens en paiement de leurs dettes; mais, à côté de ce léger encouragement donné au commerce de la ville, Louis le Gros ne craignit pas de confirmer aux abbayes le droit de faire juger les procès de leurs sujets par les combats à outrance et les duels.

Ces duels avaient lieu dans la cour de justice de l'église, mais les parties n'étaient pas obligées de combattre en personne; moyennant finance, on choisissait pour défendre sa cause non un avocat mais un champion.

Avant de se mesurer, les deux champions commençaient par entendre la messe, ensuite ils arrivaient dans le champ clos, les cheveux coupés au-dessus des oreilles et les reins serrés par une ceinture.

Ils tenaient d'une main un bâton et de l'autre une plaque de bois qu'on nommait harasse, avec laquelle ils paraient les coups. Lorsqu'ils étaient *harassés* ils posaient le bouclier à terre.

Le champion qui était vaincu avait le poing coupé.

S'il s'agissait pour lui de défendre une personne accusée d'un crime méritant la mort et qu'il eût le dessous dans le combat, on le pendait.

Bien que cette profession de champion fût, on le voit, des plus périlleuses elle était réputée infâme et le champion était mis au même rang que le joueur, le saltimbanque et la fille publique.

Parfois, un plaideur pouvait appeler au combat non seulement sa partie adverse, mais encore tous les témoins et les juges eux-mêmes et se battre avec eux les uns après les autres; c'est ce qu'on appelait fausser la cour, s'il ne parvenait pas à les vaincre tous, il était « pendu par la goule ».

Voilà ce qu'on entendait par la justice en ces siècles de barbarie.

Au reste, qui pouvait se vanter d'avoir le sens vrai du juste et de l'injuste à une époque où souverains et grands feudataires, prêtres et nobles se battaient et se disputaient à l'envi, pour tâcher de s'enlever réciproquement une part de puissance.

Les uns et les autres s'accusaient, se faisaient la guerre, se combattaient et malheureusement c'étaient, comme toujours, les pauvres gens, tout à fait désintéressés dans ces questions, qui se trouvaient recevoir les horions, qui perdaient leurs biens, et souvent la vie, au profit de tous ceux qui semblaient être ligués contre eux.

Louis le Gros avait constamment à se défendre contre les entreprises de ses barons qui ne lui pardonnaient pas d'avoir concédé à plusieurs villes et bourgs de France des chartes de commune ou de franchise. Ils se vantaient hautement de tenir le roi assiégé dans Paris.

Ce fut pour mettre sa capitale à l'abri de coups de main qu'il redoutait, qu'il s'occupa de la fortifier, car il avait un but bien déterminé, affranchir la royauté de la tyrannie des grands; on le voyait parfois endosser des habits de pauvre et de valet, parcourir la ville, et s'entretenir familièrement avec le peuple afin de recueillir toutes les plaintes que celui-ci formulait contre les nobles dont Louis craignait sans cesse les desseins hostiles.

Toutefois les fortifications commencées par Louis le Gros ne furent achevées que sous le règne de son fils Louis VII, dit le Jeune; elles se composaient d'une muraille qui protégeait les faubourgs du nord; cette clôture commençait à la porte Baudet (derrière Saint-Gervais), puis tournait le long du cloître de Saint-Jean en Grève, où se trouvait une tour que Philippe-Auguste donna plus tard aux juifs pour leur servir de synagogue et que le peuple nomma par dérision tour du Pet-au-diable, nom qui lui resta.

De là, elle gagnait une autre tour élevée entre la rue de la Verrerie et celle de la Tixeranderie, passait ensuite au lieu appelé l'Archet de Saint-Merri, auprès de l'église de ce nom, et finissait à la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.

Plus tard, on fortifia le côté de la rive gauche par une clôture qui commençait au Petit-Pont, enfermait la place Maubert et finissait rue de Bièvre.

Les travaux de la rive droite amenèrent une certaine perturbation chez les bouchers qui étaient établis à côté de l'église Saint-Jacques (Tour Saint-Jacques-la-Boucherie). En 1096 les religieux de Saint-Martin avaient acheté du changeur Gucheri une maison sise à côté de l'église afin d'y établir leur boucherie; quelques autres personnes vinrent fonder des étaux à côté des leurs et bientôt dix-neuf bouchers furent réunis là et formèrent la grande boucherie qui s'augmenta considérablement lorsqu'il y fut adjoint une petite halle. Quelques procès s'entamèrent touchant la situation nouvelle faite à la grande boucherie dont quelques étaux changeaient de mouvance.

Par la suite, elle eut à subir plusieurs vicissitudes, d'abord lorsque Hugues Aubriot, prévôt des marchands, exigea la démolition d'une maison qui gênait pour agrandir la rue qui se trouvait entre le Châtelet et la boucherie et qui depuis s'appela rue Neuve; puis lorsque en 1416, le roi ordonna que la grande boucherie serait démolie *rez pied, rez terre*, ce qui fut exécuté, mais en 1418 les bouchers obtinrent qu'elle serait rétablie. Et enfin, lorsque Louis XI signa en 1461, des lettres patentes portant que trois des étaux de la grande boucherie seraient abattus et que la place qu'ils occupaient servirait à l'élargissement de la rue.

Pendant plus de cinq cents ans, les dix-neuf familles qui avaient possédé la propriété de la grande boucherie la conservèrent entre elles, chaque fois que l'une d'elles s'éteignait faute d'enfants mâles, les autres en héritaient. Lors de la révolution de 1789 ces familles n'étaient plus qu'au nombre de trois : Dauvergne, Thibert et La Dehors.

Louis VI avait reçu un jour dans son palais de la Cité la visite du père Bernard, abbé de Clairvaux, qui venait au nom de Beaudoin II, roi de Jérusalem, lui demander si deux templiers, André et Gundomard que Beaudoin lui avait envoyés de Jérusalem, pouvaient espérer trouver en France aide et protection et s'il était disposé à leur donner un toit pour y abriter leur tête, et une chapelle pour y prier Dieu.

— J'entends, avait répondu le roi; c'est une église que vous me demandez; soit, j'y songerai.

Il y songea si bien, qu'il leur donna une mai-

son voisine de l'église Saint-Gervais dans laquelle ils s'installèrent; mais bientôt les deux templiers en firent venir d'autres, l'ordre prit racine à Paris et le roi lui donna un immense terrain que l'on appela la culture du Temple et qui s'étendait depuis l'entrée actuelle du faubourg du Temple jusqu'à la rue de la Verrerie.

Il englobait le bourg Thibourg, une partie du beau bourg et des maisons éparses dans la campagne.

Les Templiers firent construire dans leur enclos, une église, une cuisine, un réfectoire, un colombier, une grosse tour, qui devint la fameuse tour du Temple, et plusieurs autres maisons, ainsi qu'une écurie dans le voisinage.

Quelques-uns des bâtiments étaient hors de l'enclos et sur les terres de leurs dépendances. En 1293, leurs moulins étaient situés où se trouve de nos jours la rue des Barres qu'on appelait alors ruelle des Moulins du Temple.

La Porte-du-Temple était située au carrefour formé aujourd'hui par le boulevard, la rue du Temple et le faubourg.

Mais sous le règne de Louis le Gros ils se tenaient encore dans leur maison, proche l'église Saint-Gervais, nous les verrons bientôt faire de l'enclos qu'ils tenaient de la libéralité de Louis VI une forteresse inexpugnable où le trésor royal sera plus en sûreté que dans le palais des rois, puis expier par le plus affreux supplice le crime d'être si vite devenus riches et puissants.

On sait que les premiers habitants de Lutèce furent des bateliers et que le commerce par eau ne cessa d'être pendant plusieurs siècles l'un des plus considérés.

Sous Louis le Jeune, c'est à dire en 1140, les bateliers parisiens érigèrent à leurs frais, près du port Saint-Landry, où ils débarquaient les vivres et les marchandises qui devaient approvisionner la ville, une chapelle qu'ils dédièrent à saint Nicolas et y établirent leur confrérie.

Tous les ans, le 6 décembre, cette confrérie s'y assemblait et l'évêque de Paris venait dire une messe solennelle dans l'église, richement ornée de courtines et de cierges, puis ensuite, il allait processionnellement bénir le port et les bateaux pavoisés de rubans et d'images de saint Nicolas leur patron.

On plantait sur la berge un grand mai aux branches duquel pendaient des rubans, des poissons « tout frais pêchés » et des figurines de plomb représentant le saint.

Saint Nicolas était d'ailleurs en grand honneur à Paris.

Lorsque quelqu'un s'était noyé, ses parents ou amis après avoir fait bénir un pain à l'église Saint-Nicolas, le mettaient avec un cierge allumé planté dessus dans une sébile de bois qu'ils plaçaient sur l'eau et ils se mettaient à genoux sur la rive.

Là où la sébile s'arrêtait, le corps devait se trouver.

Lorsqu'il ne s'y trouvait pas, c'est qu'il avait été enlevé par le démon !

En 1168, la chapelle de Saint-Nicolas qui n'était originairement qu'une nef, fut agrandie de la grandeur du chœur et prit le nom de Sainte-Madeleine.

Revenons aux mariniers qui formaient, on l'a vu précédemment, une hanse ou compagnie des marchands de l'eau. Louis le Jeune leur accorda un privilège portant que la rivière de Seine n'était navigable pour les marchands forains que jusqu'aux ponts de Paris exclusivement, et qu'il n'était permis aux marchands d'en bas de la remonter que jusqu'au pont de Mantes. En contrevenant à cette défense, on encourait la confiscation des marchandises et des bateaux, dont la moitié était adjugée au roi, l'autre à la ville.

Aux termes de cette ordonnance datée de 1170, il est dit : « Personne ne peut amener de la marchandise par eau à Paris s'il n'est Parisien, ou s'il n'a pour associé de son commerce quelque Parisien marchand de l'eau. »

Une ordonnance meilleure fut rendue. Jadis lorsque les rois venaient à Paris, leurs officiers avaient le droit d'entrer chez les bourgeois et d'y enlever leurs lits de plumes et leurs oreillers, souvent même ils profitaient de l'occasion pour enlever tout ce qui était à leur convenance.

Les bourgeois que cet usage révoltait fort, finirent par s'en plaindre au roi, à qui il n'apportait aucun profit; il se résolut à l'abolir, tant pour lui que pour ses successeurs, et désormais les bourgeois purent dormir tranquilles, le corps sur leur lit de plumes et la tête mollement reposée sur l'oreiller.

Louis VII, qui portait une grande vénération au clergé, ne pouvait se dispenser de fonder des églises ou de leur faire des libéralités.

Il commença par donner, en 1138, une obole de cens à l'aumônerie de Saint-Benoît, située dans le faubourg de Paris, à côté du lieu appelé les Thermes, et qui était contiguë à l'église à laquelle elle fut réunie et qu'on nommait Saint-Benoît-le-Bétourné, parce que, contrairement au rit généralement observé, elle avait son chevet tourné du côté de l'Occident. On verra au XIVe siècle, ce nom changer et un incident singulier marquer le jour de la translation du saint.

A propos d'incident, il faut noter celui qui eut lieu à Sainte-Geneviève en 1145.

On sait que le pape Eugène III, chassé par les Romains, vint chercher un refuge à Paris; le roi et l'évêque Thibaud sortirent de la ville, suivis du clergé et d'une multitude de peuple, pour aller au-devant du saint-père qu'ils conduisirent en grande cérémonie à Notre-Dame, mais celui-ci désira célébrer la messe à Sainte-Geneviève, et

les chanoines, pour lui faire plus d'honneur, étendirent un riche tapis à l'endroit où il devait se prosterner.

Quand la cérémonie fut terminée, les officiers du pape voulurent s'emparer du tapis, les domestiques des chanoines s'y opposèrent, bientôt une dispute s'éleva et des mots on en vint aux mains, les coups de poing et les coups de bâton tombèrent dru comme grêle ; le roi désespéré de ce conflit, voulut interposer son autorité pour le faire cesser, mais elle fut méconnue et les historiens rapportent que le monarque reçut même quelques coups de bâton dans la mêlée.

Le malheureux tapis, cause de tout ce tapage, fut mis en pièces, mais enfin la victoire se décida en faveur des gens de Sainte-Geneviève et les officiers papalins, meurtris, contusionnés, sanglants, n'eurent d'autres ressources que celle de se plaindre au pape, qui se plaignit au roi et celui-ci, d'accord avec lui, décida qu'il y avait lieu de réformer le monastère de Sainte-Geneviève en renvoyant les moines qui furent remplacés par des religieux de Cluny. On nomma un nouvel abbé et douze chanoines, tirés de l'abbaye de Saint-Victor, vinrent prendre la place des autres ; mais les chanoines de Sainte-Geneviève n'étaient



Les duels judiciaires avaient lieu dans la cour de justice. (Page 73, col. 1.)

pas d'humeur à se laisser déposséder de la sorte, ils résistèrent énergiquement et par leur ordre leurs serviteurs allèrent de nuit faire le siège de l'abbaye, ils enfoncèrent les portes de l'église et tombèrent sur les nouveaux moines qui chantaient matines.

Il fallut que la force armée intervînt pour mettre à la raison ces forcenés qui se vengèrent, en emportant, outre leur trésor, les ornements d'or qui ornaient la châsse de Sainte-Geneviève.

Alors il se répandit dans Paris un bruit qui y causa la plus profonde sensation ; on prétendit que les chanoines avaient coupé la tête de sainte Geneviève et l'avaient emportée.

Le roi qui, entre temps, était allé en Terre-Sainte, apprit cette nouvelle à son retour et manda l'archevêque de Sens et les évêques ses suffragants, pour qu'ils eussent à faire ouvrir la châsse et à visiter les reliques.

Il serait difficile de se rendre compte de l'émotion que toute cette affaire produisit chez les Parisiens, on ne s'entretenait que de cela.

Enfin l'ouverture eut lieu et on trouva le corps de la sainte parfaitement intact. Mais un évêque, qui savait probablement comment on suppléait au besoin à l'absence de reliques quand on voulait s'en procurer, ne craignit pas de dire tout haut qu'on pouvait fort bien avoir substitué une



F. Roy, éditeur. — 10.

Imp. Charaire et fils.

Église Saint-Jean-de-Latran, démolie en 1860 pour régulariser les abords du Collège de France.

autre tête à celle que les chanoines avaient volée et que rien ne prouvait qu'on avait devant les yeux la tête de sainte Geneviève.

Déjà ce discours commençait à alarmer les esprits, lorsque le gardien des reliques, le chanoine Guillaume, neveu de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, déclara qu'il était prêt à se jeter à travers les flammes tenant à la main la tête qu'il avait représentée, pour prouver que c'était bien celle de sainte Geneviève.

Tout le monde se tut et l'on dispensa Guillaume de l'épreuve qu'il proposait. On chanta alors un *Te Deum* et tout le monde se retira satisfait.

Ce fut aussi des chanoines de Saint-Victor qui, en 1148, obtinrent de l'abbé de Sainte-Geneviève l'autorisation de creuser un canal qui amenait dans leur enclos l'eau de la Bièvre.

Un autre pape, Alexandre III, vint de nouveau, en 1163, chercher un refuge en France et apporter au roi la rose d'or. Pendant son séjour à Paris qui fut d'environ six semaines, les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le prièrent de vouloir bien dédier leur église dont les travaux de restauration étaient à peu près achevés.

Cette cérémonie eu lieu le 21 avril 1163; l'archevêque voulut y assister, mais les religieux ne le lui permirent pas; sa présence dans l'église eût été une atteinte portée à leurs privilèges.

Lorsque le pape sortit de l'abbaye, il fit signe qu'il voulait parler et là devant le peuple rassemblé dans le pré aux Clercs, il déclara que l'abbaye de Saint-Germain était du patrimoine de Saint-Pierre, et que nul archevêque ni évêque n'avait aucun droit sur ses biens.

Les Templiers ne furent pas les seuls membres d'un ordre hospitalier et militaire qui vinrent s'établir à Paris, des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) s'y installèrent peu de temps après l'institution de l'ordre qui eut lieu vers 1100, quelques historiens prétendent qu'ils vinrent à Paris en 1130, Sauval fixe leur premier établissement à 1171.

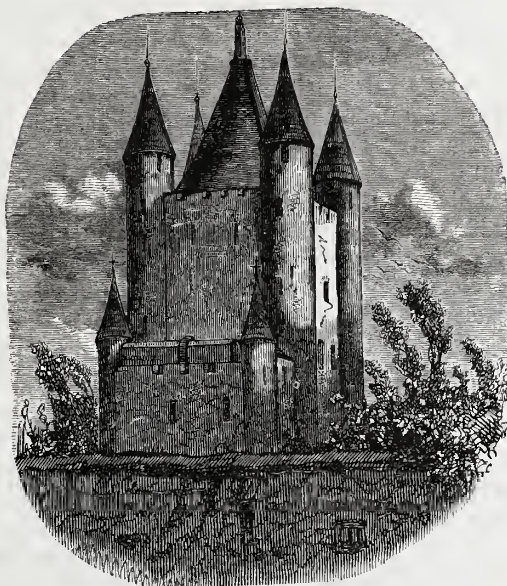
C'était une commanderie placée sous l'invocation de Saint-Jean patron de l'ordre et bâtie dans un clos qui contenait l'hôtel habité par le commandeur; cet hôtel avait été construit sous le magistère de Jacques de Souvré. Il était entouré de maisons de pauvre apparence où logeaient toutes sortes d'artisans, jouissant du même droit de franchise que ceux qui habitaient l'enclos du temple. Une immense tour carrée à quatre étages était destinée aux pèlerins et aux malades qui demandaient l'hospitalité aux religieux. L'église était desservie par un chapelain de l'ordre et servait de paroisse à tous les habitants de l'enclos qui occupait tout l'espace compris entre la rue Saint-Jacques et la rue Jean de Beauvais d'un côté, la place Cambrai et la rue des Noyers de l'autre.

Le commandeur jouissait dans cet enclos du droit de haute, basse et moyenne justice; il avait son échelle de justice et son pilori.

La commanderie rapportait 12,000 livres de rentes au titulaire.

Le commandeur en exercice, avait en outre, la jouissance de deux maisons d'agrément, l'une située dans la rue de Lourcine, l'autre à la tombe Issoire au dehors de l'ancienne barrière Saint-Jacques.

Vers la fin du XVIe siècle, la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem prit le nom de Saint-Jean de Latran, et bien que lors de la Révolution de 1789 elle fût déclarée propriété nationale, une partie seulement de l'enclos fut vendue le 11 thermidor an V.



C'était une immense tour à quatre étages, destinée aux pèlerins. (Page 77, col. 1.)

L'entrée principale, située en face la porte actuelle du Collège de France, la grange aux dîmes, édifice du XIIIe siècle, aux voûtes ogivales et aux nervures croisées, le logis du commandeur et le cloître avaient été rasés depuis longtemps; mais la tour, intéressant spécimen de l'architecture militaire du moyen âge fut épargnée, et elle était encore debout en 1854; l'ouverture de la rue des Écoles a malheureusement amené, au mois de décembre de la même année, la destruction de ce précieux monument.

Toutefois, une partie des colonnes a pu être conservée ainsi que la plupart des chapiteaux qui soutenaient les retombées des voûtes et ces fragments échappés à la destruction de l'édifice, ont été transportés au musée des Thermes.

Dans les premières années du XIXe siècle, la

tour Saint-Jean de Latran, abandonnée au milieu de masures immondes qui s'étaient accumulées à ses pieds, avait repris un nouveau lustre par la présence du célèbre docteur Bichat, qui y faisait ses expériences d'anatomie en présence d'un immense concours d'auditeurs d'élite. Le nom de l'illustre praticien resta attaché au monument, et, après sa mort, une grande plaque de marbre noir portant les mots *Tour Bichat*, fut scellée à la façade orientale.

Cette inscription a pu être également conservée et apportée à l'hôtel de Cluny, avec les chapiteaux et fragments divers provenant du même monument.

L'église Saint-Jean, qui servait d'école aux enfants du quartier, fut démolie pour la régularisation des abords du Collége de France.

La charmante chapelle de Notre-Dame-des-Bonnes-Nouvelles, construite dans le courant du XIVe siècle, du côté nord de l'église et tout près du portail principal, a été démolie en 1860, et ses principaux fragments apportés à l'hôtel Cluny. Fondée par Gilbert Ponchet, commandeur de Montdidier, mort en 1419, cette chapelle était enrichie de sculptures d'une exécution remarquable et de peintures habilement traitées. Elle prenait jour par trois fenêtres qui ont été démontées sur place, deux ont pu être restituées sur la façade de la chapelle de l'hôtel Cluny.

Ce fut sous le règne de Louis le Jeune que fut fondé à Paris l'hôpital Saint-Gervais par Garin Masson et son fils Harcher, il fut destiné à héberger les pauvres de passage à Paris. Il était occupé originairement par des religieux, mais en 1300 Foulques II, évêque de Paris, introduisit quatre religieuses dans cette maison hospitalière. D'autres se joignirent à elles, mais l'administration devint si déplorable, qu'en 1608, Pierre de Gondi renvoya toutes les religieuses qui s'y trouvaient et les remplaça par d'autres, toutefois les choses n'allèrent guère mieux; l'hôpital n'était plus qu'un monastère de filles de Saint-Anastase. Enfin, en 1655, toutes ces religieuses dont le nombre s'était considérablement accru, s'installèrent dans l'hôtel d'O, rue du Temple.

L'ancien hôpital fut abandonné, et son église qui avait été consacrée en 1412, fut démolie en 1758.

Les terreurs qui s'étaient manifestées quelque temps avant l'an 1000 reparurent en 1179. A cette époque, tous les astrologues chrétiens, juifs et arabes qui faisaient profession de lire dans l'avenir, s'accordèrent pour annoncer que la conjonction de toutes les planètes, au mois de septembre 1186, amènerait la destruction de toutes choses par la violence des vents et des tempêtes. Cette prédiction rencontra à Paris de nombreux croyants, et les sept années qui suivirent furent pour beaucoup de personnes, des années de deuil et de désolation. Inutile d'ajouter que 1186 se passa fort tranquillement de la part du vent et des tempêtes.

Il existait déjà à Paris, au commencement du XIIe siècle, un hôpital spécialement consacré aux lépreux, desservi par des religieux, et qu'on nommait l'hôpital Saint-Lazare. Il était placé dans le Faubourg Saint-Denis. Louis le Gros avait accordé à cette maison une foire qui s'ouvrait le 4 novembre et durait huit jours. Louis le Jeune en prolongea la durée du double et l'affranchit de tous impôts. Ce fut cette foire que Philippe-Auguste transporta aux halles de Champeaux.

Ce fut encore sous Louis le Jeune que l'évêque de Paris, Maurice de Sully, fit abattre l'ancienne basilique Notre-Dame-Sainte-Marie, reconstruite dans la cité par Childebert et qui posa, en 1163, la première pierre de la cathédrale qui existe aujourd'hui.

Ce fut des décombres de l'ancien édifice et des gravois accumulés du nouveau que se forma le terrain placé au bout de l'île et qu'on désigna sous le nom du Terrain. On y planta des arbres, sous lesquels venaient se promener nombre de moines et d'ecclésiastiques, ce qui finit par le faire appeler la Motte aux Papelards.

Les travaux de construction de la nouvelle cathédrale furent poussés assez rapidement, car en 1182, le grand autel fut consacré le mercredi après la Pentecôte par le cardinal Henri de Château-Marçay, légat du Saint-Siége, et l'évêque, Maurice de Sully.

Dès 1185 on y célébrait l'office divin, mais cela ne veut pas dire que la cathédrale était achevée.

En 1196, Maurice de Sully mourut et laissa 5,000 livres pour couvrir en plomb la toiture de la partie orientale.

Le chœur était alors terminé jusqu'au transept, la nef était fondée.

Continués sous l'épiscopat d'Eudes de Sully et sous celui de Pierre de Nemours, les travaux étaient presque achevés à la mort de Philippe-Auguste; l'église était entièrement voûtée et seule, la partie supérieure du portail restait à terminer.

Néanmoins, ces travaux furent interrompus pendant quelques années, puis, repris en 1230 et complétés vers 1235, sauf les flèches en pierre qui devaient couronner les deux tours et dont les amorces sont toujours restées en attente.

A cette époque, l'église ne possédait pas de chapelles; l'autel seul au milieu du rond-point de l'abside était entouré des stalles du chapitre, la chaire de l'évêque dans l'axe, les collatéraux de cette abside étaient de plain-pied avec le chœur.

« C'était, dit M. Viollet-le-Duc, la basilique antique avec son tribunal, ses galeries latérales à rez-de-chaussée et au premier étage. Le transept était marqué, mais ne formait point de saillies sur les bas côtés. Des fenêtres larges, sans meneaux, percées dans les murs des bas côtés,

éclairaient la partie basse de l'église; d'autres baies plus longues, ouvertes sous les voûtes des galeries supérieures les éclairaient, ainsi que la nef centrale; et enfin, un troisième rang d'ouvertures, également sans meneaux, faisaient pénétrer le jour sous les hautes voûtes. (On voit encore les restes de cette disposition primitive conservée sur les parois intérieures de la première travée de la nef après les tours et de la dernière avant le transept.) »

Ce fut en 1245 que des chapelles furent pratiquées entre les contre-forts de la nef et qu'un jubé dont on retrouva des fragments, fut élevé devant le chœur.

Le portail latéral du côté du midi fut commencé le 12 février 1257 par les ordres de l'évêque Renaud de Corbeil et par les soins de maître Jean de Chelles, architecte; on le nomme portail Saint-Étienne, parce que les principaux traits de la vie de ce saint y sont représentés.

Jusqu'à ces derniers temps, on avait été unanime à penser que le portail septentrional était moins ancien et que c'était Philippe le Bel qui l'avait fait commencer en 1313, en employant à ces travaux une partie des biens confisqués sur les Templiers, de même qu'on attribuait la porte Rouge ou de Saint-Marcel placée du côté du cloître et d'une construction si élégante, à une libéralité de Jean sans Peur qui l'aurait donnée à l'église en 1419. Mais une opinion contraire soutenue par un archéologue savant, M. de Guilhermy, s'est élevée et il paraît certain que le portail et la porte ont été construits également par Jean de Chelles et à la même époque(1257).

Du XIVe au XVIIe siècle, il ne fut apporté aucune modification importante à l'ordonnancement général ou particulier de Notre-Dame.

Mais en 1699 le roi Louis XIV voulant acquitter le vœu fait par Louis XIII, son père, résolut de faire élever un nouveau maître-autel; des travaux importants furent commencés au mois de septembre, et se continuèrent avec des interruptions jusqu'en 1714.

Ce magnifique autel, en marbre d'Égypte, fut taillé en forme de tombeau antique et décoré avec une splendeur incomparable; mais pour l'établir, il fallut changer toutes les dispositions du chœur, on supprima naturellement l'ancien maître-autel, les stalles, le jubé, toute la clôture à jour du rond-point, les vitraux du chœur, de la nef et des chapelles et tous les tombeaux du chœur. En 1771 on supprima le trumeau qui divisait la grande porte occidentale en deux parties, de façon que les processions pussent avoir un plus large passage pour sortir.

Ce fut à cette époque qu'on remplaça les dalles funéraires qui couvraient le sol de l'église par un dallage uniforme en marbre.

On trouva, sous la base du portail principal de Notre-Dame le 27 décembre 1851, une boîte en plomb renfermant cette inscription en cuivre : « L'an 1771, le lundi 1er juillet, la première pierre servant à la nouvelle construction de la grande porte de l'église a été posée, etc. Avec cette inscription, se trouvait une médaille en cuivre doré : Louis XV, roi très chrétien; et au revers : Anno 1771.

En 1773 et 1787 des travaux de réparation furent effectués au préjudice du mur méridional des chapelles de la nef qui fut dégradé, ainsi que les arcs-boutants du chœur et les parties supérieures de la façade septentrionale.

Ce fut par l'exécution de ces travaux, qu'on put se convaincre que l'église n'était nullement bâtie sur pilotis comme le voulait la tradition, et qu'elle reposait sur de solides assises à 8 mètres de profondeur.

Notons en passant que si aujourd'hui pour entrer dans Notre-Dame, il faut descendre deux marches; autrefois on y montait par treize degrés qui ont disparu sous l'exhaussement du sol de la Cité. (Ils existaient encore au XVIIe siècle.)

En 1792, les statues de vingt-huit rois qui décoraient le portail furent jetées bas, ainsi que les nombreuses statues qui étaient placées dans les niches des chapelles du chœur.

En 1793, la commune de Paris demanda le renversement des sculptures extérieures, effigies royales, en pierre, en marbre, ou en bronze. Chaumette réclama en faveur des arts et de la philosophie, et les sauva de la destruction.

En 1802, le Concordat rendit à l'église de Paris son siège archiépiscopal et fit rouvrir les portes de Notre-Dame.

Des réparations partielles, parfois exécutées sous la direction d'architectes plus ou moins intelligents, avaient fini par amener la confusion dans les styles et détruire l'harmonie austère de l'ordonnancement intérieur; une loi de 1845 vint enfin affecter une somme nécessaire à la restauration générale de la cathédrale qui fut confiée à MM. Lassus et Viollet-le-Duc.

Le monument entier a été remis en état et consolidé. Toutes les parties de l'ornementation qui avaient plus ou moins souffert, furent rétablies; on réinstalla les statues autrefois placées dans les embrasures des portes et la série des figures qui remplissaient les baies de la galerie des rois. On reconstruisit en grande partie les deux façades du transept et on refit leurs immenses roses toutes travaillées à jour. La flèche centrale abattue en 1792 fut relevée en charpente et en plomb. Une sacristie pourvue d'un cloître, d'une salle capitulaire et d'un trésor, fut élevée sur le flanc méridional de l'église; on admire ses vitraux représentant la vie de sainte Geneviève et la mort de l'archevêque qui fut tué sur les barricades en 1848. L'intérieur débarrassé de la couche de badigeon qui couvrait les parois et les voûtes, s'est meublé d'autels, de grilles, de boiseries sculptées, de vi-

traux. On enrichit la chapelle de sainte Anne de la statue en métal de cette sainte, de brillantes peintures et d'un splendide vitrail représentant la généalogie du Christ.

Dans ce grand travail de restauration on ne regretta que l'adjonction de cheminées de calorifères installées dans plusieurs chapelles et la modification apportée à la forme des fenêtres du transept.

Les travaux commencés sous le règne de Louis-Philippe, furent continués pendant la république de 1848 et achevés sous l'Empire.

Le 31 mai 1864 l'église cathédrale de Paris a été consacrée et dédiée par Mgr Darboy, archevêque de Paris.

Si les piliers de Notre-Dame avaient une voix, a dit un historien, ils raconteraient toute notre histoire depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à nos jours.

En effet que d'événements s'y sont passés!

« Mariages, baptêmes, obsèques, serments et vœux éternels bientôt démentis par d'autres vœux et d'autres serments, fêtes populaires, fêtes royales, chants d'allégresse et de deuil, apologies et anathèmes, oraisons funèbres pour les rois et pour les morts à l'attaque de la Bastille, culte de la déesse Raison et des Théophilanthropes, réinstallation du culte en 1802, sacre de Napoléon 1er et baptême de princes au berceau qui ne devaient point régner. »

Peut-on parler de Notre-Dame sans citer quelques lignes du grand poète dont la plume d'or ne fut jamais mieux inspirée que lorsqu'elle traça la magique description de la vieille cathédrale?

« Il est à coup sûr, dit Victor Hugo, peu de plus belles pages architecturales que cette façade, successivement et à la fois les trois portails creusés en ogive, le cordon brodé et dentelé des vingt-huit niches royales, l'immense rosace centrale flanquée de ses deux fenêtres latérales, comme le prêtre du diacre et du sous-diacre, la haute et frêle galerie d'arcades à trèfle qui porte une lourde plate-forme sur ses fines colonnettes, enfin les deux noires et massives tours avec leurs auvents de ciselure, ralliés puissamment à la tranquille grandeur de l'ensemble; vaste symphonie en pierre pour ainsi dire, œuvre colossale d'un homme et d'un peuple tout ensemble une et complexe comme les iliades et les romanceros dont elle est la sœur; produit prodigieux de la cotisation de toutes les forces d'une époque, où sur chaque pierre on voit jaillir en cent façons la fantaisie de l'ouvrier disciplinée par le génie de l'artiste, sorte de création humaine en un mot, puissante et féconde comme la création divine dont elle semble avoir dérobé le double caractère : variété, éternité. »

Nous aurons dans le cours de cet ouvrage bien des fois l'occasion de conduire le lecteur sous les larges nefs de la vieille cathédrale, mais avant d'y revenir un jour de grande cérémonie ou de quelque fête nationale, quand les portes de la grande facade s'ouvrent pour donner passage à un brillant cortège escorté de peuple et de soldats, quand les cloches sonnent à toute volée, disons encore avec M. Viollet le Duc :

« Quand au-dessus de cette foule, des milliers de lumières dorent l'atmosphère poudreuse, que les vitraux jettent des lueurs nacrées, que résonnent les grandes orgues, la vieille église paraît se réveiller et participer à la vie, aux sentiments du peuple qu'elle abrite. Ce n'est pas par la richesse des marbres, par l'éclat des peintures que ce grand vaisseau séduit les yeux, mais par l'harmonie parfaite de ses lignes, le juste rapport entre l'ensemble et les détails. Fait pour l'homme, le monument le protège mais ne l'écrase pas sous sa puissante masse par le luxe des matières rares ou précieuses. Grand problème d'architecture que ces maîtres du moyen âge ont su résoudre ! »

Les événements de la commune de 1871 ont causé à Notre-Dame un dommage d'environ 300,000 francs, les dégâts ont été considérables, les balustrades et les embases en bois sculpté qui se trouvaient à l'entrée du chœur furent entièrement carbonisées. On les a remplacées par une balustrade en pierre. Le maître-autel fut détruit; on en a refait un dont la tablette est en marbre rose.

La statue de la vierge de Raggi, dit le Lombard, a été mutilée; la grande lampe d'argent donnée par Louis XVIII tordue; mais le plus regrettable fut la perte de la belle mosaïque du sanctuaire faite sur l'ordre de Louis XIII. Elle fut tellement calcinée par le feu qu'on fut obligé de l'enlever en partie; le reste a pris des teintes qu'il a été impossible de faire disparaître.



Le roi des ribauds avait à Paris la police des filles de joie. (Page 87, col. 2.)

VI

Clos et courtilles. — Les premiers pavés. — Le mur d'enceinte. — Le Louvre. — L'Université. — Les collèges. — Les écoliers. — Leur vie. — Le Pré-aux-Clercs. — La fête de l'âne. — Les diacres soûls. — La fête des fous. — La prostitution. — Le roi des ribauds. — Sainte-Madeleine. — La châsse de sainte Geneviève. — Les excommunications. — L'évêque et l'abbé. — Saint-André-des-Arts. — Saint-Côme et Saint-Damiens. — Saint-Honoré. — Saint-Nicolas-des-Champs. — Les frères aux ânes. — Les Dominicains. — Les Jacobins. — L'abbaye Saint-Antoine. — L'hôpital de la Croix-de-la-Reine. — Femmes et prêtres. — La famine. — Les inondations. — Écroulement du Petit-Pont. — Les juifs. — Le four banal. — Les femmes enceintes. — Brûlés vifs. — Les supplices. — Les crimes des écoliers. — Bataille avec les bourgeois. — Les rues de Paris. — La police. — Les écoles fermées. — Louis VIII. — Le légat. — Le baiser de paix. — Le luxe. — Les modes. — La cour.



Louis le Jeune étant mort le 18 septembre 1180, son fils Philippe-Auguste lui succéda.

On sait qu'un des premiers actes du jeune roi fut le bannissement des juifs du royaume et la confiscation de leurs biens.

Des sommes provenant de leurs dépouilles, Philippe fit bâtir l'église des Saints-Innocents et entourer de murs le cimetière de ce nom qui était un dépôt général d'immondices et qui servait de

lieux d'aisances à la plupart des habitants des environs; le soir c'était un lieu de débauche et de prostitution.

L'église fut édifiée à peu près à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers, et les chroniqueurs prétendent que ce fut en expiation d'un crime commis par un juif qui avait assassiné à cette même place un jeune homme nommé Richard; toutefois il est présumable que ce ne fut d'abord qu'une simple chapelle, car en 1445 seulement, Denis Dumoulin en fit la dédicace.

Le cimetière des Innocents se trouva plus tard entouré par une galerie voûtée qu'on appela le charnier des Innocents.

Mais avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un moment et jetons un coup d'œil sur la physionomie qu'avait Paris avant que Philippe-Auguste y fît entreprendre les nombreux travaux d'utilité publique qui ont signalé son règne.

On a vu que jusqu'à Hugues Capet, la montagne Sainte-Geneviève et les terrains avoisinant étaient couverts de vignes; ces vignobles étaient divisés en clos et entourés de murailles, mais à partir du XIIe siècle, nombre d'habitations, particulièrement des écoles, s'élevèrent dans ces parages et finirent par envahir cette campagne.

A la même époque, les terrains de la rive droite restés incultes, furent défrichés et de chaque côté des rives du fleuve, il se forma des cultures, et des courtilles (jardins entourés de haies).

Quelques-uns de ces clos étaient considérables par leur étendue; c'est ainsi que sur la rive gauche on comptait : le clos de Laas qui appartenait aux religieux de Sainte-Geneviève et à ceux de Saint-Germain-des-Prés; il s'étendait depuis les portes de Nesle jusqu'à la rue de la Huchette. — Le clos de Mauvoisin et celui de Garlande séparés l'un de l'autre par la rue Galande — le clos l'Evêque qui les avoisinait — le clos Bruneau faisant suite au clos Garlande et appartenant au chapitre de Saint-Marcel — le clos du Chardonnet sur l'emplacement duquel fut bâtie l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet — le clos des Arènes, rue Monge à peu près, où on découvrit les arènes en 1870 — le clos du Mont Cétard (Mouffetard), — le clos du Roi près l'église Saint-Jacques du Haut-Pas — le clos aux Bourgeois au bas de la rue d'Enfer — le clos des francs Mureaux près Notre-Dame-des-Champs — le clos Payen qui cotoyait la rivière de Bièvre — enfin les clos de Saint-Germain-des-Près, de Sainte-Geneviève — de Saint-Victor — des Cordeliers, des Jacobins.

Sur la rive droite venaient : le Champeaux dont nous avons parlé — le Marais Sainte-Opportune qui s'étendait du nord du Champeaux au bas de Montmartre — la culture l'Évêque, (où se trouve aujourd'hui le faubourg-Saint-Honoré, la Madeleine) — la culture Saint-Éloi entre la Seine, Saint-Paul et l'Arsenal, — la culture Sainte-Catherine séparée de la dernière par la rue Saint-Antoine — la culture Saint-Gervais entre les rues Saint-Gervais, Culture et du Temple — la culture du Temple (le quartier du Marais) — la culture Saint-Martin entre les remparts, les rues Grenier-Saint-Lazare, Michel-le-Comte, du Temple et Saint-Martin — la culture Grenier-Saint-Ladre, entre la culture Saint-Martin et celle du Temple — la culture des Filles-Dieu, de la Porte-Saint-Denis à l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle — la culture Saint-Magloire, — la culture Saint-Lazare, etc.

Parmi les courtilles on comptait : la courtille Barbette tenant à la rue du même nom — la courtille Saint-Martin attenant au prieuré — la courtille du Temple, Belleville. Il y à peu d'années encore, le mercredi des cendres, avait lieu la descente de la Courtille.

Une carte de la ville de Paris sous Louis le Jeune, mentionne l'hôtel de Vauvert près Notre-Dame-des-Champs, et les bourgs de Saint-Marcel, Saint-Eloi, Saint-Germain, le nouveau bourg Saint-Germain, le beau bourg, le bourg l'abbé, et le bourg Thibourg.

Les bourgs succèdaient aux clos.

Paris a grandi malgré la guerre, il s'est développé malgré la famine et la peste, bientôt l'enceinte jugée nécessaire par Louis le Gros, laissait échapper de toutes parts des grappes de maisons et des clochers; et avant de partir pour la croisade Philippe-Auguste ordonna aux bourgeois de Paris de travailler sans délai à une nouvelle ceinture de pierres, solide, garnie de tourelles et de portes pour garantir sa capitale de toute attaque du dehors.

Les Parisiens l'aimaient, le roi Philippe, et quand il revint victorieux de Bouvines, ils célébrèrent son triomphe par des fêtes qui durèrent huit jours.

C'est qu'il était peut-être le premier qui s'occupât de leurs besoins et qui ne se bornât pas à élever des édifices religieux, il accorda de nombreux privilèges aux écoliers dont l'affluence était devenue considérable, dota Paris de plusieurs établissements utiles, et témoigna pour ses sujets une sorte de sollicitude à laquelle ils n'étaient pas accoutumés.

C'est à ce prince que Paris doit son premier pavage. En 1185 il se promenait dans une des salles de son palais de la Cité et il s'approcha d'une fenêtre où il se plaçait quelquefois, rapporte l'historien Rigord, pour se distraire par la vue du cours de la Seine. Des voitures traînées par des chevaux traversaient alors la cité et remuant la boue, en faisaient exhaler une odeur insupportable. Le roi ne put y tenir et même la puanteur le poursuivit jusque dans l'intérieur de son palais. Dès lors, il conçut un projet très difficile mais très nécessaire, projet qu'aucun de ses prédécesseurs, à cause de la grande dépense

et des graves obstacles que présentait son exécution, n'avait osé entreprendre. Il convoqua les bourgeois et le prévôt de la ville, et par son autorité royale, leur ordonna de paver avec de fortes et dures pierres toutes les rues et voies de la cité.

Ce pavage se fit avec des pierres carrées en grès d'environ un mètre 15 centimètres de long, sur 15 à 18 centimètres d'épaisseur, et ce furent les bourgeois qui en payèrent les frais, aussi, malgré le bien-être qui devait en ressortir pour tous; ils ne se pressèrent pas d'étendre le pavage au delà des environs du palais et des deux rues qui traversaient la Cité du nord au sud et de l'est à l'ouest (c'est ce qu'on appelait la croisée de Paris).

Ce qui prouve le peu d'empressement qu'on apporta dans l'exécution de ce pavage, c'est que sous Louis XIII la moitié des rues de Paris n'étaient pas encore pavées.

Mais venons à l'enceinte ordonnée par Philippe-Auguste et dont les travaux furent poussés avec plus d'activité que ceux du pavage, puisque la partie septentrionale qui fut la première commencée, s'acheva dans l'espace d'une quinzaine d'années.

Les faubourgs furent entourés d'un mur de plus de deux mètres d'épaisseur, formé d'un blocage revêtu de maçonnerie, flanqué de cinq cents tours et percé de quatorze portes.

Nous allons donner le parcours de ce mur avec la position qu'il occuperait aujourd'hui s'il existait.

Ce mur d'enceinte, commencé en 1190, prenait à une grosse tour qu'on appelait « la tour qui fait le coin », et qui existait à peu près où se trouve aujourd'hui le pont des Saints-Pères (rive droite), allait passer à la Porte-Saint-Honoré (près l'Oratoire) défendue par deux tours, puis suivait les rues actuelles de Grenelle et d'Orléans-Saint-Honoré, jusqu'au carrefour formé à la jonction des rues Jean-Jacques-Rousseau et Coquillière; là encore était une porte nommée porte Bahaigne.

De cette porte, la muraille se prolongeait entre les rues Jean-Jacques-Rousseau et du Jour; elle coupait le commencement de la rue Montmartre, celui de la rue Montorgueil, coupait aussi la rue Française et arrivait par la rue Mauconseil à la rue Saint-Denis, où se trouvait la porte appelée Porte-Saint-Denis ou Porte aux peintres, coupait le boulevard Sébastopol et la rue Saint-Martin où se trouvait la poterne Nicolas Huidelon, en englobant la rue aux Ours, suivait les rues Grenier-Saint-Lazare, Michel-le-Comte, traversait la rue du Temple et venait aboutir rue du Chaume au palais des Archives, où se trouvait une tour dont on découvrit les restes en 1878.

Cette tour, située entre les rues des Francs-Bourgeois et des Blancs-Manteaux, est attenante aux bâtiments du Mont-de-Piété et fait face au palais des Archives. Englobée dans un pâté de vieilles maisons démolies pour l'agrandissement du Mont-de-Piété, elle servait de cage d'escalier, et est parfaitement reconnaissable, tant à sa forme cylindrique qu'à l'appareil de sa maçonnerie. La muraille suivait alors la rue des Francs-Bourgeois, enclavait le marché des Blancs-Manteaux et aboutissait au coin de la rue Vieille-du-Temple et de la rue des Rosiers, où se trouvait la porte Barbette, suivait à peu près la rue Malher et aboutissait place de Birague, à l'endroit où la rue de Rivoli devient la rue Saint-Antoine; c'était là qu'était la porte Baudet ou Baudoyer; elle traversait ensuite l'endroit où se trouve l'église Saint-Paul-Saint-Louis, la caserne de l'Ave-Maria, descendait la rue des Barres et venait s'arrêter au quai, où se trouvait la porte Barbel-sur-l'Yeau. Les vestiges de la tour de ce nom furent retrouvés en 1878, en creusant les fondations du nouveau marché de l'Ave-Maria. On comptait dix tours entre la tour Barbel-sur-l'Yeau et celle de la rue des Francs-Bourgeois.

Pour ne pas interrompre la ligne de fortifications, passons de suite à celles de la rive gauche, bien qu'elles n'eussent été commencées qu'en 1208, alors que celles de la rive droite étaient complètement terminées.

Elles prenaient à la tour de Nesle (pavillon de la bibliothèque Mazarine). Le mur traversant la rue Dauphine, suivait la petite rue Contrescarpe, et aboutissait rue Saint-André-des-Arts où se trouvait la porte Buci (bâtie en 1209), traversait le boulevard Saint-Germain (près la cour du Commerce) où était la porte des Cordeliers (qui prit plus tard le nom de porte Saint-Germain) et suivant la rue Monsieur-le-Prince, aboutissait place Saint-Michel, au coin du boulevard Saint-Michel, où se trouvait la porte de Fert ou d'Enfer (porte Saint-Michel sous Charles VI); de la place Saint-Michel, le mur allait se raccorder à la porte de Notre-Dame-des-Champs, qui se trouvait entre la rue Soufflot et la rue des Fossés-Saint-Jacques, puis enserrant la place du Panthéon, aboutissait à l'angle de la rue Descartes et de la rue de Fourcy, où se trouvait la porte Bordet ou Bordel, de là suivait la rue des Fossés-Saint-Victor, coupant la rue Clovis et traversant l'École polytechnique, il arrivait rue Saint-Victor, à peu de distance de l'endroit où elle se rencontre avec la rue des Écoles où se trouvait la porte Saint-Victor, et gagnait le quai de la Tournelle, en suivant une direction parallèle à la rue des Fossés-Saint-Bernard.

Certes, comparé au Paris moderne, le Paris de Philippe-Auguste était encore une bien petite capitale et cependant que de changements opérés depuis le jour où, sur les îles du fleuve, ont été construites les premières habitations des bateliers et des pêcheurs!

Aussi les Parisiens sont-ils tout fiers de leurs murailles, de leurs tourelles et des quatre grosses tours qui les défendent : la tour de Nesle en face

la tour qui fait le coin, et la tour de la Tournelle en face la tour Barbel.

Quatre sentinelles qui veillent nuit et jour pour la sécurité de Paris.

Mais ce n'était pas tout, le roi voulut achever son œuvre en bâtissant un castel fortifié qui fut le complément de la ceinture de pierres dont il venait d'entourer Paris.

Il existait déjà depuis longtemps une sorte de maison de plaisance en dehors de la ville, il résolut de la transformer en château fort, commandant la Seine et ne voulant relever de personne, il chargea en 1204 la prévôté de Paris de payer au prieur et aux religieux de Saint-Denis de la Chartre trente sous parisis afin de pouvoir bâtir sur leurs terres, et il fit construire le Louvre.

Le château avait la forme d'un carré et était percé à l'aventure de petites croisées les unes sur les autres sans ordre ni symétrie.

Il était fortifié et environné de fossés larges et profonds.

Au centre du carré, s'élevait la grosse tour du Louvre, percée de petites fenêtres profondes et grillées, coiffée d'une grosse corniche saillante et d'un toit pointu au-dessus duquel flottait la bannière royale.

C'était là qu'on enfermait prisonniers d'État, joyaux de la couronne, trésor du roi et trésor des Chartes.

Selon Sauval, elle avait 144 pieds de circonférence et 96 pieds de hauteur, ses murs étaient épais de 13 pieds près du sol et de 12 pieds dans la partie haute; une galerie supérieure la reliait avec les bâtiments de la première enceinte.

Tous les grands fiefs, et les grandes seigneuries du royaume relevaient de cette tour. Ce fut là, qu'en 1214, Philippe-Auguste fit enfermer le comte de Flandre, Ferrand, qu'il avait vaincu à Bouvines.

Le roi voulut offrir aux Parisiens le spectacle d'une entrée triomphale, et parmi plusieurs seigneurs qu'il ramenait captifs, se trouvait le comte Ferrand. Philippe imagina de charger de chaînes ce prisonnier et de le placer sur le superbe charriot surmonté d'un aigle d'or tenant dans ses serres un dragon, qu'il avait conquis sur l'empereur Othon qui le faisait traîner à côté de lui à Bouvines.

Ce fut en cet équipage que le comte fit son entrée à Paris, à la grande joie des Parisiens qui chantaient à tue-tête cette poésie de circonstance.

Quatre ferranz bien ferrés
Traînent ferrant bien enferré.

Emprisonné au Louvre, le comte y serait demeuré longtemps si sa femme, la comtesse Jeanne, n'était arrivée en toute hâte pour implorer le vainqueur.

Elle se jeta aux pieds du roi qui consentit à lui rendre son époux, à la condition que toutes les forteresses de Flandre et de Hainaut seraient rasées.

La comtesse qui aimait son mari ne demandait pas mieux que de faire raser remparts et bastions, mais le peuple de Flandre qui tenait plus à ses forteresses qu'à son comte, refusa net de ratifier l'engagement pris sans le consulter par la comtesse Jeanne; et Ferrand demeura prisonnier jusqu'en 1226; il sortit du Louvre par suite du traité de Melun conclu en 1225 et après avoir payé 50,000 livres pour sa rançon.

Les travaux historiques de M. Vitet et les fouilles faites en 1866 ont permis de déterminer avec précision l'emplacement de l'ancien Louvre, figuré par des lignes tracées sur le sol dans la cour du Louvre restauré; nous dirons les importantes modifications que subit, par la suite des temps, le Louvre, qui devint l'habitation des rois de France et ne cessa d'être considéré comme le plus magnifique palais du monde, lorsque nous en parlerons tout au long.

Ce fut en 1200 que Philippe-Auguste eut l'idée de réunir les diverses écoles établies à Paris en une corporation qui ne fut cependant constituée qu'en 1212, sous le nom d'Université. Ce fut Robert de Courçon qui en rédigea les statuts; jusqu'alors la faculté d'enseigner était accordée à tous; à partir de cette époque il devint nécessaire pour cela d'obtenir une licence et des collèges furent créés pour servir d'asile aux écoliers indigents. Pendant son règne quatre de ces collèges furent fondés à Paris : celui de saint Thomas du Louvre, celui de Constantinople, celui des Bons-Enfants et enfin celui de Saint-Nicolas du Louvre.

L'église Saint-Thomas-du-Louvre avait été bâtie par Robert, comte de Dreux, frère du roi Louis VII, sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbery et un hôpital lui avait été adjoint par le même personnage, en faveur d'un certain nombre de pauvres écoliers, mais ceux-ci avaient des disputes continuelles avec les chanoines de l'église, et en 1217, ils obtinrent de l'évêque de Paris la permission d'avoir une chapelle et un cimetière pour eux et leurs valets, et leur hôpital ou collège fut distinct de l'église et devint le collège-hôpital des pauvres écoliers de Saint-Nicolas. Le 25 juillet 1541, Jean du Bellay, évêque de Paris, supprima le collége en l'érigeant en un chapitre composé d'un prévôt et de quinze chanoines qui furent réunis en 1740 à ceux de Saint-Louis-du-Louvre. L'église Saint-Nicolas, dès lors totalement abandonnée, fut démolie avant la révolution de 1789.

Le collège de Constantinople était situé au bas de la place Maubert dans une rue appelée rue Sans-Bout, qui allait de la place à la rivière. Il avait été fondé par Pierre, patriarche de Constantinople, il n'avait plus qu'un seul boursier



Imp. Charaire et fils.

F. Roy, éditeur.— 11.

Philippe-Auguste voulut offrir aux Parisiens le spectacle d'une entrée triomphale.

nommé Yvan de Novare, lorsqu'il passa en 1362, entre les mains de Guillaume de La Marche qui le réorganisa et lui donna son nom.

Le collège des Bons-Enfants a donné son nom à la rue qui avoisine le Palais-Royal. Ce fut un bourgeois de Paris, Étienne Belot et sa femme Ada, qui le fondèrent en 1208, pour treize écoliers ; on l'appelait l'hôpital des pauvres écoliers, ce qui fit qu'en 1300 on nommait encore la rue des Bons-Enfants rue des Pauvres-Écoliers. Il fut restauré par Jacques Cœur qui y eut sa sépulture et réuni en 1602 à l'église Saint-Honoré ; il fut démoli, mais la chapelle subsista jusqu'à la révolution où elle devint propriété nationale et fut vendue le 17 avril 1792.

Le bon accueil que recevaient les écoliers à Paris en fit accourir de partout, et naturellement tous ces jeunes gens arrivant du nord et du midi, avec des habitudes, des goûts, voire même un langage différents, formèrent un corps bruyant, tapageur, aussi ardent au plaisir qu'au travail et dont les joyeusetés déplaisaient fort aux bourgeois qui, alors comme aujourd'hui, aimaient l'ordre et la tranquillité. Or ces deux bienfaits résultant d'une bonne administration, étaient difficiles à obtenir en raison de la prétention qu'avait l'autorité ecclésiastique d'être seule compétente pour réglementer la vie des écoliers, qui d'ailleurs se trouvaient soutenus contre les bourgeois par les privilèges dont le roi les avait gratifiés, peut-être un peu libéralement.

Ce prince avait voulu que les habitants de Paris



Philippe-Auguste ordonne de paver Paris. (Page 83, col. 1.)

qui seraient témoins d'une insulte faite à un écolier en rendissent témoignage, et lorsqu'ils voyaient un écolier assailli, ils étaient tenus de venir à son secours.

Il était défendu au prévôt de Paris et à ses officiers d'arrêter un écolier et s'il s'agissait d'un crime, l'autorité ecclésiastique avait seule le droit d'en connaître.

Et ajoutons que les serviteurs des écoliers jouissaient des mêmes privilèges que leurs maîtres, uniquement parce qu'ils étaient à leur service.

Or, si on veut savoir comment vivaient messires les écoliers, ivrognes, libertins, querelleurs, batailleurs et homicides par manière de passe-temps, on n'a qu'à consulter l'histoire occidentale de Jacques de Vitry, elle nous édifiera sur leur compte ; il prétend que c'était surtout dans les maisons de prostitution qu'ils passaient leur temps. Au premier étage se trouvait le professeur (maître) qui y faisait son cours, à l'étage inférieur étaient réunies des filles de mauvaise vie. Peu de clercs étudiants s'instruisaient à cause de la diversité de leurs opinions et de leurs pays. Ils ne cessaient de se quereller : « les Anglais sont ivrognes et poltrons, dit-il, les Français fiers, mous et efféminés, les Allemands, furibonds et obscènes dans leurs propos de table, les Normands vains et orgueilleux, les Poitevins traîtres et avares, les Bourguignons des brutaux et des sots, les Bretons légers et inconstants. »

On voit d'ici ce qui pouvait résulter de cette agglomération de jeunes hommes dans de pareils lieux.

Jamais, au dire d'un chroniqueur du XIIe siècle, on n'avait vu ni dans Athènes, ni en Égypte, ni dans

aucun lieu du monde, une telle affluence d'étudiants. Ils étaient attirés non seulement par le charme du séjour et la réputation des maîtres, mais surtout par la liberté et les immunités dont ils jouissaient.

Ils avaient pris l'habitude de se promener dans une magnifique prairie qui s'étendait à peu près de la rue Bonaparte jusqu'à l'esplanade des Invalides, et de la Seine à Saint-Germain-des-Prés; c'était ce qu'ils appelaient leur pré et ce que tout le monde finit par appeler le Pré-aux-Clercs.

Un large fossé désigné sous le nom de Petite Seine, coupait le pré en deux, la plus petite partie au nord de l'abbaye et comprise entre les murs la Seine et la petite Seine, s'appellait le petit pré, la seconde le grand pré.

Non seulement les écoliers se regardaient comme souverains absolus dans le grand pré, mais ils ne se gênaient nullement pour aller s'ébattre dans le petit pré qui appartenait aux moines de Saint-Germain-des-Prés, gens peu endurants qui en 1163, sous le règne de Louis le Jeune essayèrent un beau jour, avec l'aide des habitants du voisinage, de repousser les écoliers au delà de la petite Seine; des coups de bâton furent échangés, on s'assomma quelque peu de part et d'autre et le différend fut porté devant un concile qui donna raison aux moines, mais les écoliers n'en continuèrent pas moins à faire leurs volontés.

En 1192 il y eut une nouvelle bataille avec les moines et les bourgeois; un écolier fut tué, d'autres furent blessés et les luttes continuèrent jusqu'à la fin du siècle suivant, où elles prirent un caractère de gravité plus grand encore ainsi qu'on le verra.

Notons en passant qu'en 1196, au mois de mars, des villages entiers furent engloutis et des ponts furent rompus sur la Seine. La pluie tombait sans interruption jour et nuit. Le peuple crut à un nouveau déluge. Il y eut, à cette occasion, des jeûnes, des prières publiques, des processions pour conjurer la colère céleste. Cette année-là, le roi Philippe fut obligé d'abandonner son palais de la Cité, envahi par les eaux, pour se réfugier à l'abbaye Sainte-Geneviève.

En même temps que Philipe Auguste protégeait l'instruction, il prenait des mesures contre des pratiques indécentes, superstitieuses qui déshonoraient le culte : il tenta d'abolir la fête de de l'âne et celle des fous, sortes de saturnales continuées par les chrétiens et que tolérait un clergé ignorant.

C'était au mois de janvier que dans la cathédrale de Paris se célébrait la fête de l'âne; à la tête d'une longue procession composée de tout le chapitre et des confréries, bannières déployées, marchait, richement harnaché, un âne portant sur son dos une jeune fille bien vêtue et « courtinée d'une chape d'or », un poupon dans les bras; elle figurait la Vierge Marie et l'enfant Jésus fuyant en Égypte.

On sortait de l'église dès l'aube, on faisait le tour de la cité et au retour on plaçait l'âne et la jeune fille dans le chœur à côté de l'évangile.

Puis, chacun ayant pris sa place, on entonnait après l'épître, ce qu'on appelait la prose de l'âne, c'est-à-dire une sorte de complainte burlesque en latin, divisée en strophes. Après chacune d'elles, le peuple réuni dans l'église répondait en chœur et en français :

Hez! sire âne, çà chantez,
Belle bouche, rechignez!
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez.

et on terminait la complainte en s'écriant : « Assez chanté! Ane dites *amen*, dites encore *amen*, *amen*, et moquez-vous des vieilleries, hez, va! hez, va! hez biaxlz, sire âne; car allez, belle bouche, car chantez! »

Naturellement l'âne ne répondait point, mais l'évêque de Paris, la mitre en tête, la crosse à la main, écoutait gravement toutes ces niaiseries; et les chants de la messe se terminaient par d'immenses hi han! hi han! hi han! répétés par toute l'assistance.

Le prêtre lui-même qui officiait, au lieu de chanter *Ite missa est*, se mettait à braire et tous les fidèles répondaient : *Deo gratias!*

La fête des fous était pis encore, ainsi que celle des diacres soûls.

Celle-ci avait lieu le 26 décembre, jour de saint Étienne.

Le peuple élisait par acclamation parmi les diacres et sous-diacres de Paris un évêque des fous, auquel on donnait une grotesque bénédiction; ensuite le clergé s'emparait de lui et le conduisait processionnellement à Notre-Dame, portant la crosse et la mitre devant lui.

Cet évêque pour rire donnait alors sa bénédiction bouffonne à tout le monde et indiquait que la fête de ses fidèles aurait lieu le 1er janvier.

Ce jour-là, tandis que les cloches carillonnaient, les membres du clergé déguisés, les uns en baladins, d'autres couverts de masques hideux, barbouillés de suie, allaient chercher l'évêque des fous et le conduisaient en grande pompe à l'église.

Son entrée était le signal de la plus dégoûtante orgie.

Laissons pour un moment la parole à Dulaure :

« Alors les ecclésiastiques au milieu du chœur s'y livraient à toute espèce de folies et de désordres; les uns y dansaient, sautaient, d'autres, pendant la célébration de la messe, venaient sur l'autel même jouer aux dés, jeu alors sévèrement prohibé, y buvaient, y mangeaient de la soupe, des boudins, des saucisses, les offraient au

prêtre célébrant sans les lui donner, faisaient brûler dans un encensoir de vieux souliers et le forçaient à en respirer la désagréable fumée.

« Après cette messe, le désordre, les extravagances, les profanations prenaient un nouveau caractère de gravité. Les ecclésiastiques enhardis par l'usage et par les fumées bachiques se livraient au délire d'une joie grossière et bruyante et offraient l'image des antiques saturnales qui se célébraient à la même époque. Des sauts, des danses lascives, des luttes, les gestes de la luxure, les cris, les chansons obscènes étaient les principales actions de cette orgie ecclésiastique, mais n'en étaient pas les seules.

« On voyait des diacres, des sous-diacres enflammés par le vin, se dépouiller et se livrer entre eux aux débauches les plus criminelles. D'autres, chez lesquels la colère avait succédé à la joie, augmentaient le vacarme en se querellant, en se battant. Il arrivait quelque fois que le sol de l'église était ensanglanté. »

Est-il réellement possible qu'on se soit livré à de pareilles turpitudes? l'esprit se révolte contre de semblables insanités.

Mais poursuivons, car ce n'est pas tout, l'historien nous apprend qu'à l'extérieur la fête avait ses coudées franches: d'autres ecclésiastiques, confondus avec des séculiers libertins, avaient dressé des tréteaux en forme de théâtre et y représentaient des scènes scandaleuses dans lesquelles on voyait le plus souvent des acteurs déguisés en moines en attaquer d'autres costumés en religieuses...

Enfin les prêtres, sortant de l'église, montaient dans des tombereaux chargés de boue et d'ordure et s'amusaient à en jeter sur la foule qui les suivait en les criblant de lazzis !

Ce fut contre ces honteuses folies que Philippe-Auguste, avec l'aide puissante de l'évêque Eudes de Sully, qui s'en indignait, voulut sévir en 1198, en abolissant d'abord la fête des fous, et l'année suivante celle des diacres ; mais d'autres soins l'occupèrent et bientôt ces fêtes, après une courte suspension, reprirent avec toute leur frénésie, le peuple ignorant aimait les fêtes quelles qu'elles fussent, et il lui en fallait à tout prix.

Philippe-Auguste s'occupa aussi de réglementer la prostitution ; Paris possédait un nombre considérable de filles publiques. Déjà Charlemagne avait essayé de les bannir de sa capitale, mais il n'avait pu y parvenir. Il avait ordonné qu'elles seraient condamnées au fouet et que ceux qui les auraient logées ou chez qui on les aurait trouvées, les porteraient sur leur cou jusqu'au lieu de l'exécution.

Les gens se courbaient sous ce singulier fardeau, mais le nombre de celles qu'il fallait fouetter était si grand, qu'on prit le parti plus sage de les tolérer ; néanmoins ce nombre augmentant toujours, on se résolut à les grouper en corporation et à les imposer aux taxes, elles eurent des statuts et des juges spéciaux chargés de statuer sur les délits qu'elles commettaient.

On les appela femmes amoureuses et filles folles.

Tous les ans elles faisaient une procession solennelle le jour de sainte Madeleine.

On leur désigna certaines rues dans lesquelles elles pouvaient librement exercer : c'étaient les rues Fromentel, Pavée, Glatigny (appelée aussi rue du Val-d'Amour), Tiron, Capon (Chapon), Tire v... (plus tard Tireboudin), Brisemiche, du Renard, du Hurleur, de la vieille Bouclerie, de l'Abreuvoir, Macon et Champfleuri (depuis rue de la Bibliothèque).

Elles avaient dans chacune de ces rues un clapier qu'elles devaient tenir proprement et « rendre agréable et commode. »

Elles étaient obligées de s'y rendre à dix heures du matin et d'en sortir dès qu'on sonnait le couvre-feu, c'est-à-dire à six heures du soir en hiver et entre huit et neuf en été.

Il leur était absolument défendu d'exercer ailleurs, « même chez elles. »

« Celles qui suivaient la cour étaient tenues, tant que le mois de mai durait, de faire le lit du roi des ribauds. »

Ce roi des ribauds qui avait à Paris la police des filles de joie, était un fonctionnaire dont la création était due à l'initiative de Philippe-Auguste.

Il était en outre le chef d'une sorte de gardes du corps, formée d'hommes résolus et qui avaient pour mission de veiller avec un soin attentif à la sûreté de la vie du roi.

Les ribauds étaient armés de massues et veillaient jour et nuit sur la personne royale qui craignait les assassins du Vieux de la Montagne et les bravi de Richard d'Angleterre.

Le roi des ribauds était un personnage important, jouissant de prérogatives et de privilèges assez étendus. Il se tenait à la porte du souverain et veillait à ce que personne n'entrât sans droit.

Il jugeait des crimes commis dans l'enceinte de la demeure royale et exécutait lui-même les sentences qu'il rendait ; il était donc à la fois juge et bourreau. Nous verrons ce personnage en exercice jusqu'au XVe siècle.

Tout cela n'empêchait pas le roi de songer entre temps à édifier quelques églises, sainte Madeleine entre autres, l'ancienne chapelle Saint-Nicolas qu'il fit agrandir considérablement. Elle n'avait rien de remarquable, si ce n'est qu'elle devint le siège de la grande confrérie des bourgeois de Paris, qui possédait le Clos des Bourgeois près les Jacobins et quelques autres propriétés.

En 1749, cette église qui menaçait ruine fut réparée ; on y réunit les paroisses de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève-des-Ardents ;

elle fut supprimée en 1790, devint propriété nationale, fut vendue le 21 août 1793; en 1794 elle fut démolie et sur son emplacement fut ouvert le passage de la Madeleine qui communiquait de la rue de la Licorne à la rue de la Cité et qui fut supprimé lors du percement de la rue Constantine.

L'abbaye de Sainte-Geneviève fut aussi achevée sous le règne de Philippe-Auguste, et en 1199 le pape accorda à son abbé le droit de porter la mitre.

L'église de cette abbaye était contiguë à celle de Saint-Étienne-du-Mont et s'élevait sur l'emplacement qui se trouve au sud de cette église occupé par la rue Clovis.

Elle renfermait la fameuse châsse de Sainte-Geneviève qui fut fabriquée par un ouvrier, artiste des plus habiles du nom de Bonard ; cette châsse exposée derrière le grand autel était supportée par quatre grandes colonnes d'ordre ionique, avec leur entablement et leur plan carré, sur ces colonnes étaient quatre statues de vierges, tenant d'une main la châsse et de l'autre un candélabre.

La châsse était en vermeil et l'orfèvre y employa 193 marcs d'argent et 8 marcs d'or. Nombre de rois et de reines de France firent des libéralités à cette châsse qu'ils couvrirent pour ainsi dire de diamants et de pierreries.

La reine Marie de Médicis lui avait donné un bouquet de diamants.

Les Parisiens n'ayant jamais cessé de montrer une grande vénération pour sainte Geneviève, chaque fois que l'hiver était par trop rigoureux, que dans l'été la sécheresse était trop grande, qu'il y avait quelque épidémie ravageant la ville, vite on descendait la châsse de son socle et on la portait en procession à Notre-Dame, et les religieux qui l'escortaient marchaient pieds nus. Les bonnes dispositions de Philippe-Auguste n'empêchèrent point l'abbé et les religieux de Sainte-Geneviève d'avoir maille à partir avec l'évêque de Paris.

Ces divers représentants de l'autorité ecclésiastique n'étaient pas d'accord sur le droit qu'ils s'arrogeaient les uns et les autres d'excommunier. Enfin après maints débats il fut convenu que l'évêque et l'archidiacre de Notre-Dame pouraient excommunier les paroissiens de l'abbaye et défense fut faite aux prêtres desservant cette paroisse d'y recevoir les excommuniés. Toutefois, on excepta des paroissiens pouvant se trouver excommuniés un jour ou l'autre, le cuisinier de l'abbaye et ses trois écuyers et vingt-deux autres artisans, employés, ou domestiques de l'abbaye ainsi que leurs femmes.

Nous aurons à revenir sur cette abbaye et sur la châsse de Sainte-Geneviève, qui fut envoyée à la monnaie et fondue en 1789, mais une autre lui succéda.

Saint-Étienne-du-Mont, petite chapelle, fut aussi érigée en église; en 1221 le tonnerre l'avait considérablement endommagée; en 1222 le pape donna l'autorisation de la faire reconstruire sur de vastes proportions, mais les travaux ne commencèrent que sous Charles VIII.

L'enceinte de Paris avait forcément morcelé les propriétés et les terres seigneuriales.

Des contestations assez vives, s'élevèrent à ce propos entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés; l'évêque prétendant avoir droit de juridiction spirituelle sur les accroissements de la ville, et l'abbé soutenant qu'une partie de cette juridiction lui revenait.

Avant d'aller plus loin, examinons de près ce qu'était à cette époque l'évêque de Paris, ce personnage d'une si grande importance, que son autorité balance souvent celle du roi, et la situation qu'il avait à Paris.

Dans l'origine, sa maison était située près de la première cathédrale, et le côté du sol regardant la Seine s'appelait le Port à l'Évêque.

Dans un diplôme de Louis VI de 1110, les seigneuries de l'évêque, sans compter son droit de censive dans la Cité, étaient celles de Saint-Germain, de Saint-Éloi, de Saint-Marcel, de Saint-Cloud et de Saint-Martin.

Ce fut en 1161 que Maurice de Sully, évêque, transforma sa maison en un palais épiscopal qu'il fit bâtir sur une ligne parallèle à la cathédrale, avec deux chapelles y attenant.

Dans la chapelle basse étaient des chapelains ; le jeudi saint on y lavait les pieds des enfants de chœur et tous les dimanches on y célébrait une messe pour les prisonniers de l'évêché. La chapelle supérieure servait aux ordinations, au sacre des évêques et à d'autres assemblées solennelles.

C'était dans la première cour du palais que se livraient les duels judiciaires.

Les droits de l'évêque étaient devenus si grands à la fin du XIe siècle, que la ville de Paris était pour ainsi dire partagée en deux parties, dont l'une était sous la domination du roi et l'autre sous la sienne.

Le territoire de Saint-Germain-l'Auxerrois qui se trouvait dans la censive de l'évêque devint si considérable par le commerce qui s'y faisait, que l'évêque Étienne crut devoir associer le roi Louis le Gros aux deux tiers du profit dans tout le clos fermé de fossés qu'on appelait le Champeaux et qui était devenu les halles.

A son tour, l'évêque Guillaume de Seignelay, conclut un traité avec Philippe-Auguste, en 1222, qui reconnaissait au roi le droit de justice pour les crimes de rapt et de meurtre commis dans le bourg Saint-Germain (faubourg-Saint-Germain) et dans la culture l'Évêque (quartier de la ville l'évêque). Aux termes de ce traité, le roi pouvait également lever des impôts sur les habitants pour dépenses de guerre et chevauchées, et avait



Le supplice de l'homme au chien.

droit de justice sur tout ce qui était relatif aux marchandises.

On voit qu'en lui disputant sa juridiction, l'abbé de Saint-Germain s'attaquait à forte partie.

Une sentence arbitrale de 1210, donna gain de cause à l'évêque, mais comme compensation, l'abbé de Saint-Germain fut autorisé à faire construire deux églises dont il jouirait des revenus. Il s'empressa de faire bâtir Saint-André-des Arts (place de ce nom) qui fut commencée en 1212. Ce ne fut d'abord qu'un modeste édifice remplaçant un oratoire dédié à Saint-Andéol. Cette église, qui avait une tour gothique, n'existait plus à la fin du XVIe siècle et fut remplacée en 1600 par une autre.

La seconde fut l'église Saint-Côme et Saint-Damiens (au coin de la rue de la Harpe et de la rue de l'École-de-Médecine), mais les religieux de Saint-Martin ne jouirent pas longtemps du revenu de celle-ci. Une querelle s'éleva entre les domestiques de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, toujours d'humeur batailleuse, et les écoliers de l'Université. Et un arrêt du Parlement, de 1345, décida que, désormais, ce serait l'Université de Paris qui nommerait à la cure de Saint-Côme.

L'histoire de cette église supprimée en 1790 se trouve liée à celle de l'École de chirurgie, ou maison de Saint-Côme, fondée en 1298.

L'église collégiale de Saint-Honoré fut fondée en 1204 par Renold de Chereins et par Sebile, sa femme, qui donnèrent neuf arpents de terre sur le chemin qui allait des murs de Paris à Clichy, pour y construire une chapelle et pour l'entretien d'un prêtre qui la desservirait.

Renold et sa femme achetèrent encore un arpent de terre du prieur de Saint-Martin-des-Champs, en 1205, pour agrandir le terrain, et cinq ans plus tard l'église était construite. En 1579 on augmenta les bâtiments ; plus tard on y inhuma le fameux cardinal Dubois. Cette église fut supprimée en 1792. Des chanoines y avaient été établis au XIIIe siècle, et de nos jours il existe encore à la place de l'église une cour donnant rue Montesquieu et rue Croix-des-Petits-Champs, qu'on appelle cloître Saint-Honoré ; l'église était où se trouve le passage Montesquieu.

Plusieurs autres chapelles ou églises figurent dans des titres relatifs à des mutations de terrains ou immeubles qui eurent lieu lors de la construction du mur d'enceinte, telles que Saint-Père, paroisse du bourg Saint-Germain près de laquelle s'éleva la maladrerie devenue l'hôpital de la Charité, Saint-Gervais, paroisse en 1212, Saint-Jean-en-Grève, paroisse à la même époque. Cette dernière église fut rebâtie en 1326. Saint-Hilaire, église bâtie dans le clos Bruneau et érigée en paroisse en 1200. Il y eut dans cette église une confrérie de gens qui s'y faisaient recevoir pour obtenir de Dieu un bon mariage, en raison de ce que saint Hilaire avait été marié avant d'être évêque? Elle devint plus tard église Saint-Hippolyte (dans la rue de ce nom) érigée en paroisse au XIIIe siècle. Supprimée en 1790, elle devint propriété nationale, fut vendue le 3 août 1793, et démolie en 1807. Saint-Médard, chapelle qui dépendait de l'abbaye de Sainte-Geneviève et devint, par la suite, l'église paroissiale d'un bourg appelé Richebourg, village de Saint-Mard ou de Saint-Médard, bourg qui ne fut réellement peuplé qu'au XVIe siècle et qui englobait les rues du Chardonnet, du Breuil, Copeau, Gratard, des Saussayes et de la Cendrée. Saint-Médard fut complètement reconstruit en 1561. Nous en parlerons à cette date.

Saint-Nicolas-des-Champs était une chapelle qui existait près du monastère de Saint-Martin-des-Champs, en 1142, et on y enterrait dans une cour dépendant de l'église ; en 1220, plusieurs bourgeois firent don de terrains, ainsi que le prieur et les religieux de Saint-Martin pour établir un cimetière attenant à la nouvelle paroisse qui reçut plusieurs accroissements en 1399, 1420, 1489 et 1576.

Le portail méridional est une œuvre élégante du style Renaissance. L'architecture intérieure a été gravement altérée par des restaurations successives.

Guillaume Budé, Gassendi, Henri et Adrien de Valois, Laurent Magnière, Salmon Macrin, Madeleine de Scudéri, Th. de Viau, F. Milet furent inhumés dans cette église qui, en 1797, devint le temple des Théophilanthropes dédié à l'hymen. Rendue au culte, elle est aujourd'hui à l'angle de la rue Saint-Martin et de la rue Turbigo, église paroissiale.

Des églises, venons aux couvents. Prêtres et moines tiennent tant de place dans l'histoire du vieux Paris !

Ce fut vers 1209 que les Mathurins, que le menu peuple appelait les frères aux ânes, vinrent s'installer à Paris dans une ancienne aumônerie de Saint-Benoît, dédiée à saint Mathurin, qui était proche le palais des Thermes. Ils s'intitulèrent religieux de la très sainte Trinité, pour le rachat des captifs, et n'avaient en effet d'autre mission que celle d'acheter aux musulmans leurs esclaves chrétiens et aux chrétiens leurs esclaves musulmans ; et leur sobriquet de frères aux ânes leur fut donné parce qu'il leur était interdit de monter à cheval et qu'ils devaient se contenter d'un âne pour monture, ce qui, au moyen âge, était une profonde marque d'humilité ; au reste, ce n'était pas la seule qu'ils donnaient. Loin d'avoir comme les religieux des riches abbayes, des valets pour les servir, ils se servaient eux-mêmes et se partageaient les travaux domestiques de la maison, ce qui ne les empêcha pas, peu à peu, d'acquérir de grands biens et de pouvoir faire bâtir une superbe église pour les besoins de leur couvent.

L'église des Mathurins, décorée de tableaux de maîtres, était à l'intérieur revêtue de marbres précieux, elle possédait des reliques nombreuses et des ornements d'une grande richesse ; trois confréries y furent établies : celle de Saint-Charlemagne, pour les messagers de l'Université de Paris ; celle de Saint-Jean-Porte-Latine, pour les libraires et imprimeurs, et celle de Sainte-Barbe, pour les maîtres et compagnons paulmiers (paulmiers, fabricants de balles et raquettiers).

Le cloître fut commencé en 1219 ; il était entouré de bâtiments, mais malsain et fort incommode, en raison des terres du jardin qui était d'un mètre plus élevé que le sol, et qu'on nommait la cour du cloître.

« L'an 1676, au mois d'aoust, une ouverture s'étant faite au pavé de cette court, environ le milieu du ruisseau, plus près néantmoins de la cuisine que de la salle du jardin, l'on creusa et l'on aperceut une grande ouverture à peu près semblable aux trois arcades qui forment le présent escalier, dans laquelle un domestique de céans estant descendu par une entrée qui commençoit du costé de la salle, il trouva que c'estoit un grand trou qui prenoit son origine de dessous

le palais des Thermes, rue des Maturins, laquelle ouverture fut bouchée avec trois grosses poutres mises dessus et couvertes de pavé ; à laquelle ouverture il sera bon de regarder de fois à autre, pour voir si les poutres ne pourrissent pas. De quoy l'on a cru à propos de donner cet avis pour y apporter en ce caz le remède convenable et éviter les accidents qui pourroient arriver. »

Cette inscription fut gravée sur une dalle de pierre qu'on peut voir au musée de Cluny.

Le cloître fut reconstruit en 1761, et les bâtiments furent élevés de deux étages.

C'était sous ce cloître que l'Université de Paris tenait ses assemblées tous les trois mois pour l'élection du recteur.

Le cloître devint en 1790 une propriété particulière et l'église fut démolie.

Ce fut aussi en 1217 que sept religieux furent envoyés à Paris par saint dominique pour y installer l'ordre des dominicains; ils logèrent d'abord dans une maison située entre le palais de l'évêque et l'Hôtel-Dieu, ce fut alors que maître Jean Barastre leur céda la chapelle de Saint-Jacques dans la rue de ce nom et une maison contiguë qu'il avait fait bâtir pour y loger des pèlerins. Ces religieux prirent possession de ces immeubles le 6 août 1218, et en moins de deux ans la communauté fut composée de trente religieux, la plupart sortis de l'Université.

On les désigna alors sous le nom de jacobins.

Le roi Louis IX leur fit bâtir plus tard une église et un couvent dans le lieu où était auparavant le siège de la justice et du Conseil de ville et qu'on appelait le parloir aux bourgeois ; il était situé au bout de la rue Hautefeuille près des fossés de la ville.

En 1256, Enguerrand de Couci, ayant fait pendre trois jeunes Flamands, pour s'être permis de chasser sur ses terres, il fut condamné à dix mille livres parisis qui servirent à bâtir le cloître des jacobins ; enfin saint Louis qui ne se lassait pas de faire des libéralités à ces religieux, leur donna encore en 1263 deux maisons situées dans la rue de l'Hirondelle et un hôpital.

Enfin, après que Charles V eut aussi donné aux jacobins, ils firent rebâtir leur monastère en 1556.

Ce fut un des plus grands cloîtres de Paris ; l'église renfermait nombre de tombeaux de rois, de reines et de princes de la maison de France.

Nous y reviendrons.

En 1198, Paris s'occupait beaucoup d'un prédicateur venu de Neuilly-sur-Marne et qu'on appelait Foulques, l'éloquence de sa parole étonnait les Parisiens qui se pressaient en foule pour l'entendre ; il prêchait avec véhémence contre les usuriers qui pressuraient les commerçants et contre les femmes adonnées à la débauche qui perdaient les écoliers ; il fit bientôt de nombreuses conversions, beaucoup plus cependant parmi les filles de mauvaise vie que parmi les prêteurs d'argent.

Plusieurs abjurèrent la débauche et se coupèrent les cheveux en signe de pénitence.

Foulques s'engagea à pourvoir à l'entretien de celles qui rompraient complètement avec la vie honteuse qu'elles menaient, et ce fut pour elles que fut construite l'abbaye de Saint-Antoine (rue du faubourg Saint-Antoine), qui fut environnée de hautes murailles et formait une espèce de bourg.

Les bâtiments furent reconstruits en 1770; on y voyait des mausolées de princesses royales, notamment ceux des filles de Charles V et plusieurs autres de grands personnages. Supprimée en 1790, l'abbaye fut convertie en un hôpital par décret de la Convention du 17 janvier 1795, quant à l'église elle fut démolie en 1796, tout le vaste terrain connu sous le nom de Clos-de-l'Abbaye fut aliéné en cinq lots le 29 messidor an VI.

C'est de l'abbaye de Saint-Antoine que toute cette région de Paris a pris le nom de quartier et faubourg Saint-Antoine.

Dans ces dernières années du second empire, une partie des jardins a été vendue ou convertie en rue (de Citeaux).

Nous avons vu les évêques et les religieux fonder à grands frais des maisons hospitalières, voici deux allemands frères utérins : Guillaume Escuacol et Jean de le Palée, qui firent bâtir à Paris en 1200 une grande maison (faubourg Saint-Denis), pour y retirer les pèlerins et les pauvres voyageurs qui, arrivant trop tard à l'une des portes de Paris, ne pouvaient pas y entrer et étaient obligés de coucher Dieu sait où.

Cette maison fut d'abord nommée hôpital de la Croix-de-la-Reine. L'évêque de Paris refusa de lui accorder l'usage d'une cloche et décida que ses fondateurs paieraient dix sous parisis de redevance à l'église Saint-Germain ; en en payant vingt ils finirent par avoir les cloches en 1207. En 1210 on y installa trois frères de l'ordre des Prémontrés, qui finirent par tout s'approprier et négligèrent si bien de pratiquer l'hospitalité, qu'un arrêt du Parlement de 1547, changea, comme on le verra plus loin, la destination de cet hôpital.

On trouve encore trace de la fondation d'un hôpital de sainte Opportune, rue Saint-Denis, en 1184, qui fut administré par des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin et dans lequel les pauvres femmes ou filles qui cherchaient à se placer, pouvaient venir chercher la table et le coucher pendant trois jours.

Malheureusement les femmes ne trouvaient guère le moyen de gagner leur existence ; en butte aux brutales passions d'une soldatesque grossière, d'écoliers débauchés et de prêtres luxurieux, c'était surtout à la débauche qu'elles demandaient le pain de chaque jour, et les évêques,

les papes, ne cessent de tonner contre un libertinage développé par l'immoralité chez les uns et la misère chez les autres.

En 1203, c'est le pape Innocent qui écrit à l'abbé de Saint-Denis:

« Il est dans votre ville des prêtres qui, abusant du privilège clérical, parcourent les rues pendant la nuit, se portent vers les maisons habitées par les femmes publiques, en enfoncent les portes, s'y précipitent avec violence et se permettent les mêmes excès envers les filles des bourgeois, ce qui fait naître des querelles et des séditions. »



Portail de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin.

Quels étaient donc ces prêtres qui souillaient ainsi leur caractère sacré?

C'étaient des gens qui, certes, ne s'étaient jamais demandé pourquoi ils avaient endossé une robe de moine ou de religieux.

La plupart s'étaient dit que tous ces papelards étaient bien heureux de pouvoir vivre du produit du travail des autres ou de leur libéralité, et à leur tour, ils s'étaient enrôlés dans cette immense milice qui englobait la moitié des hommes de la nation.

Puisque la vie des religieux est douce et facile, pourquoi ne pas la choisir de préférence à d'autre?

Vienne la guerre et plus d'un, laissant là sa robe, se fera soldat pour aller piller les riches domaines, boire le vin qui repose dans les celliers et faire violence aux filles qu'il rencontrera sur son chemin.

On les méprise tous ces moines, et bientôt ils vont se multiplier encore. Chacun rêve d'abriter sa vie sous les grandes voûtes du monastère, de n'avoir qu'à tendre la main pour recevoir de quoi bien vivre.

On se demande comment tout le monde n'était pas moine!

C'était au reste pour le devenir qu'étudiaient tous les clercs, et de même que, de nos jours, le bourgeois est fier de voir son fils avocat ou médecin, au moyen âge, on s'enorgueillissait d'un clerc dans sa famille.

Malgré les fondations d'églises et d'hôpitaux, et malgré les privilèges accordés aux écoliers, le peuple de Paris souffrait toujours de la fréquence des famines.

En 1188, 1189 et 1190, elles se succédèrent sans interruption. En 1194, il en vint une plus terrible encore que les précédentes. Le roi et les riches, à son exemple, donnèrent beaucoup, mais eussent-ils pu, à force d'aumônes, en combattre les pernicieux effets, que c'eût été insuffisant; elle reparut en 1196 et 1197 et fit de nouvelles victimes.

En 1205, la Seine, débordée, inonda presque tout Paris. Les maisons, ébranlées jusqu'aux fondements, faisaient craindre la ruine entière de la Cité, dans les rues de laquelle on naviguait.

Le peuple, consterné, eut recours aux prières. On alla en toute hâte chercher la châsse de Sainte-Geneviève, et, malgré le péril évident qu'il y avait pour ceux qui portaient ou qui suivaient cette châsse, on fit la procession et on passa même sur le Petit-Pont, qu'avait fait reconstruire à ses dépens Maurice de Sully; plusieurs pierres qui s'en étaient déjà détachées étaient tombées dans la rivière.

Cependant la procession traversa le pont sans encombre, mais à peine était elle parvenue sur la rive opposée, qu'un bruit effroyable se fit entendre au milieu des cris de la foule.

C'était le pont qui s'écroulait avec toutes les maisons qui étaient dessus.

Depuis un siècle on n'avait pas vu pareille inondation.

On rebâtit le Petit-Pont l'année suivante.

Il fut de nouveau renversé en 1296, en 1325, en 1376 et en 1393.

On le rebâtit en 1395 avec l'argent de plusieurs juifs qu'on avait condamnés à l'amende.

Quatre fois encore, il devait être emporté par les eaux avant d'être dévoré par les flammes.

Nous venons de parler des juifs.

Philippe-Auguste les avait chassés, pour avoir l'occasion de s'emparer de leurs biens.

Mais, vers 1198, la France se trouvait troublée par la guerre qu'elle avait à soutenir contre les Anglais et les Flamands, et le roi pensa que pour



CHAR D'UN ROI FAINEANT. — AU FOND CHAR DE PAYSAN

(D'après les monuments antiques.)

F. Roy, éditeur



F. Roy, editeur. — 12.

Imp. Charaire et fils.

Enceinte de Paris sous Philippe-Auguste.

faire la guerre il avait besoin de beaucoup d'argent et qu'il lui était difficile de s'en procurer, même en accablant son peuple d'impôts.

Un négociateur habile fut chargé de faire comprendre aux juifs que l'occasion était excellente pour eux s'ils voulaient rentrer à Paris, de prêter au roi une grosse somme d'argent, quittes à ne jamais rentrer dans cette créance, et surtout à s'abstenir prudemment de la redemander.

Ils y consentirent, et Philippe, en recevant leur argent, leur offrit un généreux pardon pour les fautes qu'ils auraient pu commettre.

Les plus riches juifs rentrèrent donc à Paris, en occupèrent les principaux quartiers, et on leur permit même d'y posséder deux synagogues, deux cimetières et un moulin sur la Seine!

Il fallait bien qu'ils s'enrichissent si on voulait, plus tard, les rançonner à nouveau.

Au nord de Saint-Germain-des-Prés existait un oratoire au XIIe siècle, qu'on appelait Saint-Pierre. Devenu trop petit par suite de l'accroissement de la population, on reconstruisit sur son emplacement une chapelle sous le vocable de saint Sulpice. Une nef y fut ajoutée sous le règne de François Ier, et six chapelles latérales en 1614. Ces additions devinrent encore insuffisantes. En 1643, il fut arrêté qu'un nouvel édifice serait reconstruit. Il le fut en 1646.

Lorsque, en 1207, l'abbé de Sully fit rebâtir Saint-Symphorien, on a vu que la comtesse de Vermandois lui avait fait don du four d'Enfer, ce qui lui permit d'établir quatre chapelains dans cette chapelle. Le four d'Enfer était le four banal auquel, moyennant redevance, venaient cuire un grand nombre de personnes.

Ce ne fut qu'après l'achèvement de l'enceinte, que les Parisiens furent exempts de l'obligation de faire cuire leur pain dans les fours publics, et qu'il fut permis aux boulangers d'en avoir dans leurs maisons. Le roi accorda cette permission « pour ce que chacun des boulangers valait à M. le Roi neuf sous, trois deniers, une obole. »

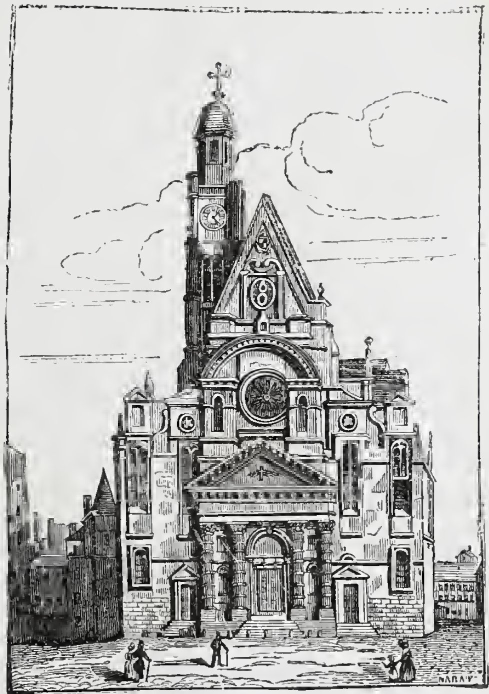
Mais les chapelains ne furent pas satisfaits de l'autorisation donnée aux gens de faire cuire leur pain chez le boulanger, cela diminuait considérablement les revenus du four d'Enfer. Ils se demandaient comment ils compenseraient cette perte, lorsqu'il leur vint une idée : ils avaient remarqué que nombre de femmes enceintes, probablement dans le but d'obtenir une heureuse délivrance, venaient tous les vendredis faire le tour d'un puits situé dans les dépendances de leur église et que la tradition disait avoir servi à Saint-Denis.

Ils exigèrent un tribu, et désormais toutes les femmes enceintes s'empressaient d'aller faire le pèlerinage au puits et les revenus des chapelains loin de diminuer, augmentèrent.

Tandis que la superstition de ces bonnes femmes venait si efficacement au secours des chapelains, une grande dispute théologique avait lieu et un chevalier du nom d'Évraut fut accusé par le peuple d'être à Paris le fauteur d'une hérésie soutenue par des gens qu'on appelait manichéens, mais que le populaire flétrissait du nom de Bulgares.

Un concile fut assemblé et livra Evraut à la justice séculière qui le condamna à être brûlé vif.

Peu de temps après, une nouvelle hérésie se produisit, soutenue par un certain Amaury qui mourut du chagrin de voir sa doctrine condamnée par le pape.



Première petite église Saint-Étienne-du-Mont.

L'évêque de Paris, Pierre de Nemours, et le frère Guérin de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, envoyèrent Raoul de Nemours, parent de l'évêque, et un autre prêtre pour parcourir les provinces et tâcher de découvrir des sectaires. Raoul qui était adroit, feignit d'avoir adopté les nouvelles idées et provoqua des confidences à l'aide desquelles il put faire incarcérer quatorze personnes, dont quatre prêtres et un orfèvre qui passait pour prophète.

On les conduisit dans les prisons de l'évêché de Paris, et on assembla les théologiens qui les firent comparaître devant eux.

Ils soutinrent avec persistance leur opinion et furent tous condamnés : dix à être brûlés vifs et quatre à la prison perpétuelle. Le supplice eut lieu à Paris.

On fit déterrer Amaury et on jeta ses os sur le fumier.

Le concile de Latran approuva cette sentence en 1215 et ordonna en outre qu'on jetât au bûcher tous les livres de la métaphysique d'Aristote qu'on enseignait aux écoliers de Paris.

Le feu était le supplice réservé aux hérétiques.

Quant aux meurtriers, aux voleurs et aux autres criminels, on les pendait, on les mettait en croix sur une place publique, ou on les rouait.

Sous Louis le Gros, on exécuta un jour sur la place « qui fait face au pont » un criminel convaincu d'avoir tué une femme. On plaça le condamné les jambes écartées et les bras étendus sur deux morceaux de bois disposés en croix de Saint-André et taillés de manière que chaque membre portât sur un espace vide. Le bourreau lui brisa à coup de barre de fer les bras, les avant-bras, les cuisses, les jambes et la poitrine. On l'attacha ensuite sur une petite roue de voiture supportée par un poteau. On ramena les jambes et les bras brisés derrière le dos et on tourna la face du supplicié vers le ciel, afin qu'il expirât en cet état.

Tandis que le malheureux poussait des hurlements de douleur, les assistants se pressaient autour de lui pour mieux voir et ne cessaient de l'insulter et de lui reprocher son crime.

En 1127, Louis le Gros fit mettre en croix Berthold, l'assassin de Charles le Bon, avec un chien attaché près de lui qu'on battait de temps en temps afin de le faire mordre.

Sous Pépin et ses premiers successeurs, les juifs étaient enterrés vivants.

Philippe-Auguste fit revivre ce supplice pour un Parisien du nom de Prévot, qui avait porté un faux serment.

En 1181, ce roi rendit un édit par lequel tous ceux qui prononçaient les jurements de têtebleu, ventrebleu, corbleu, sangbleu, devaient payer une amende, s'ils appartenaient à la noblesse, ou être noyés s'ils étaient de roture.

On enfermait ces malheureux dans un sac lié par le haut avec une corde et on les précipitait dans l'eau.

Les faux monnayeurs étaient bouillis.

A Paris, on suppliciait un peu partout; le prieur de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs avait son échelle, marque du droit de haute justice, au coin de la rue Aumaire et de la rue Saint-Martin; l'abbé de Sainte-Geneviève avait la sienne auprès de son église; la cour du Châtelet et celle du Palais, la croix du Tiroi ou du Trahoir, le marché aux Pourceaux, etc., servaient d'emplacement à l'exécution des criminels; les différents quartiers de la ville formaient des fiefs appartenant aux évêques, aux prieurs, et ces divers personnages ayant le droit de haute et basse justice sur leurs terres, faisaient pendre, brûler, écarteler, essoriller les malheureux atteints par leurs jugements, le roi de son côté avait ses lieux patibulaires, et l'évêque de Paris avait son échelle sur la place du parvis; c'était là qu'on prêchait et qu'on mettait les individus condamnés à faire amende honorable.

Les juifs rentrés dans Paris ne devaient pas y demeurer longtemps en paix.

Philippe-Auguste rendit en 1222 un arrêt qui leur défendait de prendre en gage les vases sacrés ou les ornements des églises, non plus que les lits, les charrues ou autres meubles et ustensiles nécessaires à la vie. Il leur fut fait défense de rien prêter aux chanoines et aux moines, sans le consentement du chapitre ou de l'abbé.



La croix du Trahoir.

Aux termes de cette même ordonnance, aucun chrétien ne pouvait être contraint par corps pour l'argent dû aux juifs et il n'était pas même tenu de vendre ses biens ou ses héritages pour payer, et on ne pouvait en assigner que les deux tiers seulement au paiement.

Cette injuste disposition avait été prise sur la demande du pape Innocent III qui avait écrit à l'évêque pour se plaindre qu'à Paris des nourrices chrétiennes allaitaient des enfants juifs, et que lorsque ces femmes allaient communier, les juifs les contraignaient à tirer, pendant trois jours, leur lait dans les latrines avant de donner le sein à leurs enfants!

Défense fut faite aux femmes de Paris, chrétiennes, d'entrer en service chez les juifs en quelque qualité que ce fût.

Au reste peu de chrétiens se mettaient en service chez les juifs; ils étaient en horreur au peuple et exposés sans cesse à des avanies.

Les plus fortunés demeuraient dans les rues de la Pelleterie, de la Tixeranderie et surtout dans rue de la Juiverie. Il y en avait aussi qui habitaient la ruelle descendant à la Verrerie qu'on nommait rue du Franc-Meurier. (Cette rue prit

au XVIe siècle le nom de la rue de Moussy du nom de l'échevin Jean de Moussy qui y demeurait en 1530. Elle existe encore et commence au n° 20 de la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie pour aboutir au n° 7 de la rue de la Verrerie. Un arrêté du préfet de police du 17 juillet 1819 ferma cette rue par deux grilles qui interceptèrent la circulation, mais en janvier 1879 on décida de rouvrir la rue de Moussy, les grilles ont été enlevées, la rue fut repavée et on promit de porter sa largeur à 10 mètres. On remarque au n° 7 de cette rue un vieil hôtel dont la porte renfoncée, selon la coutume des manoirs fortifiés du moyen âge, est défendue par un étage en surplomb, sorte d'archière supportée par des consoles ornées de sculptures romanes, et dont les jours, espèces de meurtrières, sont défendues par des grilles trapues.

La porte est close par deux panneaux curieusement sculptés.

Cet hôtel était occupé, depuis une quarantaine d'années par une institution de jeunes garçons. Ils avaient leurs écoles dans les rues Saint-Bon et de la Tâcherie; leur synagogue principale était dans la tour du Pet au Diable, enfin il ne leur était pas permis de paraître en public sans une marque jaune sur la poitrine.

Quant aux écoliers, ils continuaient à se livrer à tous les excès, au grand déplaisir des bourgeois qui se confiaient bien bas, l'huis clos, le soir après le couvre-feu, que le roi, leur sire, avait été bien imprudent de donner de si grands privilèges à des mécréants qui passaient tout leur temps à faire le mal.

Chaque jour on racontait de nouveaux méfaits de leur provenance, et les dernières années du règne de Philippe-Auguste furent signalées par des actes absolument répréhensibles de leur part.

Non seulement ils enlevaient les femmes et les filles, ce qui eût pu être mis sur le compte de la jeunesse et de l'amour du plaisir, mais ils tuaient et volaient comme des larrons, ce qui les faisait descendre au rang des malfaiteurs vulgaires ; et en 1221, l'évêque Guillaume de Seignelay fut obligé d'excommunier ceux qui marcheraient de jour ou de nuit dans les rues de Paris avec des armes.

Ils se moquèrent de l'excommunication et continuèrent à effrayer par leurs mauvais coups les paisibles habitants de la capitale; alors l'évêque fit mieux, il ordonna l'arrestation des plus mutins et chassa les autres de la ville.

Mais ce ne fut pas sans peine qu'il eut raison d'eux, il fallut en venir aux mains et de rudes estafilades, de profondes balafres furent échangées à cette occasion.

Ceux qui étaient chassés revinrent plus nombreux peut-être, et à coup sûr plus disposés que jamais à faire du tapage.

Mais les Parisiens commençaient à se lasser de ces hôtes turbulents dont la présence était un véritable fléau pour tous, ils se promirent de ne pas se laisser molester davantage par les écoliers, et lorsque ceux-ci, rentrés dans la ville, crurent pouvoir reprendre leur train de vie passée, ils se trompèrent.

Ils eurent en face d'eux des hommes résolus qui étaient bien décidés à leur faire payer cher leur premier acte agressif.

Il ne tarda pas à se produire.

L'un d'eux essaya de violenter la fille d'un tavernier, un coup de couteau lui troua la poitrine; ses camarades voulurent le venger, le tavernier appela à l'aide; tous les marchands du voisinage accoururent à son secours, le mot d'ordre était donné, les bourgeois secouant pour cette fois leur pusillanimité habituelle, sortirent de chez eux armés de tout ce qui leur tomba sous la main et marchèrent contre leurs persécuteurs ordinaires.

De leur côté, les écoliers se voyant cernés, se groupèrent et essayèrent de tenir tête à l'orage.

Alors ce fut une mêlée horrible, bâtons, dagues, poignards, épées, tout fut bon ; c'était le soir, les rues étaient sombres, mais la colère guidait les coups. Pendant plusieurs heures on se chercha, on se battit corps à corps; les taverniers, des pots à la main les cassaient sur la tête des écoliers, on faisait armes de tout.

Trois cent vingt écoliers trouvèrent la mort dans cette bataille.

Il s'agissait de faire disparaître autant que possible leurs cadavres.

On les traîna jusque sur la berge et on en jeta autant qu'on put à l'eau.

Il est inutile d'ajouter que les bourgeois avaient aussi perdu quelques-uns des leurs, mais leurs pertes étaient insignifiantes, à côté de celles éprouvées par les écoliers; un grand nombre était blessé.

On s'étonnera sans doute qu'une bataille pareille eût pu se livrer dans les rues de Paris, sans que la force armée vînt s'interposer entre les combattants.

Mais au moyen âge, les rues de Paris, ruelles fangeuses, étroites, sans éclairage, étaient impraticables et on pouvait s'y retrancher comme dans un château fort et s'y barricader tout à l'aise; ces rues, tous les historiens ont répété leurs noms, elles s'appelaient rue Breneuse, rue Fosse-aux-Chiens, rue Coupe-Gueule, rue du Gros-Pet, rue de la Grande-Truanderie, rue du Pet, rue Merderel, rue du Cul-de-Pet, rue Pute-y-Muce, rue Tire-V..., rue Coup-de-Bâton', rue Brise-Miche, rue du Trou-Punais, rue Tire-Pet, rue du Petit-Pet, etc.

Ces rues immondes étaient bordées de bouges et de repaires dans lesquels on s'assassinait tout à l'aise, et le guet qui se serait aventuré dans ces méandres tortueux n'en serait pas sorti.

Or, les écoliers fréquentaient ces quartiers, le Val d'amour, le Champ-Gallard et les rues du Grand et du Petit Hurleur retentissaient sans cesse du bruit des chants avinés, des luttes meurtrières et des batailles d'ivrognes.

Personne ne s'en inquiétait.

— Ce n'est rien, ce sont des gens qui se tuent!

Et le veilleur de nuit criait de sa voix traînante et nasillarde :

— Dormez, gens de Paris, la ville est tranquille!

Tranquilles ils furent, les bourgeois et les écoliers qui s'entretuèrent, et le matin venu, quand on vit les flaques de sang mêlées aux mares d'eau stagnantes, les paquets de cheveux et les morceaux de cervelle écrasée sur la paille de la rue, que l'on ramassa, un poignard d'un côté, un bonnet de l'autre, on se demanda ce qui s'était passé.

Mais les bourgeois, braves comme le sont les peureux quant ils prennent du cœur, répondirent : « Ce sont les écoliers de Paris qui violaient nos filles, qui abusaient de nos femmes, et qui nous volaient, le soir quand nous passions près d'eux, nous les avons tués. »

Et alors les maîtres des écoliers se rendirent auprès du pape pour lui demander justice contre une pareille hécatombe de clercs.

Mais la répression n'était pas possible.

Tout Paris soutenait les braves bourgeois qui avaient si bien tué les mauvais écoliers ; on ne put rien faire contre tout Paris.

Les maîtres quittèrent la ville avec leurs écoliers, auxquels on interdit le séjour de la capitale et les écoles furent fermées.

Nous avons tout à l'heure nommé le guet ; c'était lui qui était chargé de veiller à la sûreté de Paris pendant la nuit. Dès l'an 595 Clotaire II avait établi le guet formé par les habitants de chaque quartier. Charlemagne avait infligé une amende à ceux qui se dispensaient de faire leur service, mais ce ne fut véritablement qu'au XIVe siècle, que le roi Jean Ier réglementa cette institution. Les hommes du guet, peu nombreux sous la première et sous la seconde race, ne rendaient que des services illusoires.

Quant au guet royal, il était encore assez mal organisé au commencement du XIIIe siècle. Un prévôt nommé par le roi était bien chargé de la police intérieure de la capitale, et on l'avait armé d'une grande autorité, mais elle était plus nominale qu'effective ; et ce ne fut guère qu'à partir de 1250, que des compagnies de sergents, d'ordonnances et de guet furent sérieusement chargées de maintenir l'ordre et de faire respecter les lois et édits dans la ville. Jusque-là la police fut faite par vingt sergents à cheval et soixante sergents à pied, ce qui était absolument insuffisant, vu le nombre excessif des coureurs de nuit qui infestaient Paris.

Louis VIII, à qui les historiens ont décerné le glorieux surnom de Lion, n'eut guère le loisir de s'occuper de sa bonne ville de Paris; il monta sur le trône en 1223, combattit avec quelque succès les Anglais et se montra surtout lion contre les hérétiques d'Alby, auxquels il fit une guerre implacable, puis mourut de continence, dit-on, en 1226.

Ce fut pendant qu'il guerroyait, qu'eut lieu à Paris une superbe procession qui réjouit fort le populaire; par excès de dévotion, ceux qui y prirent part se montrèrent nu-pieds la plupart en chemises et les autres complètement nus.

L'état des mœurs était tel que cette absence de tout vêtement n'empêcha nullement les reines Isemberge, veuve de Philippe-Auguste, Blanche, femme de Louis VIII, et Bérengère, reine de Jérusalem, d'y figurer. Toutefois Guillaume Guiart, qui rapporte le fait, néglige de nous apprendre si ces trois princesses parurent dans ce simple appareil, ce qui est peu probable.

Après la mort de Philippe-Auguste, les écoliers étaient revenus.

On espérait que la leçon qu'ils avaient reçue leur profiterait.

Il n'en fut rien.

Ils se trouvèrent de nouveau mêlés à une affaire qui dégénéra en rixe.

L'Université qui jusqu'alors n'avait point eu de sceau particulier à son usage, et dont les actes étaient scellés par le chancelier de l'église Notre-Dame, voulut s'affranchir de cette sujétion et se fit faire un sceau.

Les chanoines protestèrent et on convint de s'en rapporter au légat.

Le légat instruit de l'affaire, prit le sceau, le brisa en présence de tous les assistants, et anathématisa d'avance ceux qui oseraient en faire faire un autre.

Les docteurs de l'Université se contentèrent de murmurer.

Mais les écoliers qui ne laissaient jamais échapper une occasion de faire du tapage, s'attroupèrent et allèrent investir la maison du légat, en brisèrent les portes, et déjà ils se précipitaient sur lui pour le mettre en pièces, lorsqu'une compagnie de gens d'armes se présenta pour protéger l'infortuné légat.

Mais les écoliers tenaient bon, et, furieux de voir leur proie leur échapper, ils tournèrent leur fureur contre les soldats et le sang coula encore.

Le légat sortit de Paris, excommuniant les écoliers et leurs maîtres qui les avaient amenés.

Grand émoi dans l'Université.

Enfin un mois plus tard, quatre-vingts docteurs ou maîtres ès arts de Paris se rendirent au concile de Bourges que présidait le légat et lui demandèrent de vouloir bien les décharger de l'excommunication prononcée par lui. Ce qu'ils obtinrent.



Combat des écoliers. (Page 95, col. 2.)

La reine Blanche de Castille, femme de Louis VIII, que G. Guiart fait figurer à la procession dont nous avons parlé, était une honnête personne à qui il arriva peu de temps avant la mort de son mari une singulière aventure.

A cette époque, lorsqu'en entendait la messe et que le prêtre officiant avait prononcé ces paroles : « Que la paix du Seigneur soit avec vous », l'usage voulait qu'on se tournât vers son voisin de gauche et qu'on lui donnât ce baiser qu'il rendait lui même à son plus proche voisin.

Or, la reine Blanche ayant reçu ce baiser de paix le rendit à une fille publique dont l'habillement était celui d'une femme mariée et de condition honnête.

La reine, offensée de la méprise, obtint une ordonnance qui défendit aux coureuses d'aiguillettes, de porter des robes à queue, à collets renversés et une ceinture dorée.

Le fait est-il vrai ? Nous le pensons, mais on n'est pas d'accord sur le nom de la reine à qui il arriva. Quelques historiens, Dulaure entre autres, estiment qu'il s'agit de la reine Marguerite, femme de Louis XI, tandis que plusieurs autres l'attribuent comme nous à Blanche de Castille.

Ce qui est certain, c'est que sous Louis VIII, le luxe s'était grandement developpé.

Lorsque ce roi se fit couronner à Reims et qu'il rentra à Paris, on lui fit une réception splendide. « Toute la ville, dit un historien enthousiaste, sortit au devant du monarque ; les poètes chantaient des odes à sa louange, les musiciens faisaient retentir l'air du son de la vielle, des fifres, du tambour, du psaltérion et de la harpe. »

Un autre, Nicolas de Bray, parlant de la richesse des vêtements, s'écrie :

« C'est un plaisir de voir les broderies d'or et les habits de soie vermeille étinceler sur les places, dans les rues, dans les carrefours. La vieillesse, l'âge mûr, la pétulante jeunesse plient également sous le poids de la pourpre. Les serviteurs et les servantes s'abandonnent à la joie d'être chargés d'oripeaux et oublient leur état de domesticité, en voyant les splendides étoffes

qu'ils étalent sur eux. Ceux qui n'avaient pas d'habits dignes de figurer à pareille fête s'en sont procurés de louage. »

C'est peut-être un peu exagéré, mais jetons un coup d'œil sur les modes d'alors.

Les ecclésiastiques avaient imaginé de faire taillader le bas de leurs robes en dents de scie et il fallut que le concile de Montpellier mît ordre à cette innovation en 1195, mais les surcots des particuliers furent taillés de la sorte.

En 1200, les dents de scie étaient passés de mode; on fendait le bas des surcots par devant ou sur les côtés. Quelquefois, on y adaptait des manches volantes.

Un auteur du temps donne des conseils relatifs à la toilette, les voici :

Il faut dire d'abord que dans sa chambre à coucher, un Parisien disposait près de son lit un barreau de bois en forme de portemanteau et qu'on appelait la perche.

« Vous devez étendre sur la perche vos draps, tels que manteau, surcot, cloche, pourpoint, enfin tout ce que vous avez de fourrures et d'habits, soit d'hiver soit d'été. Votre chemise et vos braies auront leur place sous le traversin du lit. Et le matin, lorsque vous vous léverez, passez d'abord votre chemise et vos braies. Vous mettrez ensuite votre blanchet ou votre futaine, puis vous affublerez votre chaperon, après ce sera le tour des chausses et des souliers, puis des robes qui complètent l'habillement. Enfin ceignez vos courroies et lavez-vous les mains.

« Les hommes se chaussaient de heuses ou bottes et de souliers, les unes et les autres étaient très pointus ; la chevelure était longue par derrière, courte par devant, et la barbe frisée et chaque frisure enroulée de fils d'or ; c'est ce qu'on appelait une barbe galonnée. »

Quant au chaperon, il date de 1183 et remplaça les bonnets.

Les ouvriers et gens de service portaient des vêtements courts, un chainse (blouse) qui n'atteignait pas leurs genoux, et une tunique écourtée avec un capuchon.

Le costume des femmes varia considérablement; quant aux servantes, jamais elles ne portèrent de manteau ni de manches pendantes; elles avaient une ceinture posée très haut sur la robe et sur le devant du corps, en guise de tablier, une pièce longue et étroite en drap avec des broderies dessus.

Si on veut connaître le prix de certains objets d'habillement sous Philippe-Auguste, on n'a qu'à consulter un compte de la maison de ce prince en 1202, on y lit : « Le sarreau du roi fourré de menu vair qu'il porta à Pâques, 16 livres et demie, son chapel fourré de gris, quatre sols, la fourrure de son manteau et de son capuce pluvial 6 livres, ses tuniques 15 sols chacune ; la robe et le manteau fourré qu'eut la reine à la Saint-Remy 28 livres moins 3 sols, l'habillement des chambrières 58 sous, tuniques, peaux et chaussures 107 sous.

On voit par ce compte que si Philippe-Auguste défendit en 1188 aux chevaliers de porter des fourrures de vair, de petit gris, de martre zibeline et des étoffes écarlates, il s'affranchissait facilement pour lui de la loi qu'il imposait aux autres.

Quelques mots maintenant sur la cour et ses grands officiers, à la tête desquels nous trouvons le grand sénéchal.

C'était le titre que Louis VI avait donné à Foulques d'Anjou, lorsqu'il voulut s'assurer son alliance.

Lorsque le roi, la couronne en tête, mangeait en public, le comte avait un siège couvert d'un riche tapis et demeurait assis jusqu'à ce que l'on serve. Alors se levant et ôtant son manteau, il recevait les plats des mains du sénéchal, et les plaçait devant le roi et la reine ; le repas fini, le comte, toujours accompagné du sénéchal, retournait à cheval à son hôtel et faisait présent de sa monture au cuisinier du roi, et de son manteau au dépensier. A leur tour, le cuisinier et le panetier lui envoyaient l'un un morceau de viande, l'autre deux pains et trois chopines de vin que le sénéchal distribuait aux lépreux.

La grande sénéchaussée fut abolie par Philippe-Auguste en 1191.

Sous ce roi, le maréchal ne possédait que les fonctions peu élevées de surveiller les chevaux du roi. Il y avait alors un vice-maréchal et des maréchaux écuyers ferraient les chevaux du roi.

Le grand chambrier portait la bannière du roi, avait soin de ses armes et veillait à sa porte, il gardait son sceau, ses chartes et administrait son trésor. Cet officier soignait les meubles et l'habillement de la cour et portait le titre de Roi des merciers.

Les chambellans couchaient auprès du lit du roi.

Le grand échanson ou bouteiller, présentait la coupe au roi, avait soin de la cave et jugeait les hôteliers et taverniers.

Le grand queux jouissait du droit de juridiction sur les rôtisseurs, cuisiniers, charcutiers, etc.

Le panetier était chargé spécialement du service du pain.

Ce fut seulement sous le règne de saint Louis, en 1250, qu'on vit paraître à la cour un fauconnier du roi chargé du soin de toute la fauconnerie. Tous ces offices étaient fort recherchés et c'était ordinairement des nobles, des membres des grandes familles du royaume qui en étaient pourvus. Voici quel était le prix de certaines denrées à Paris en 1200 : un petit cochon de lait coûtait 5 sols, une oie 8 deniers, un setier de blé 9 sols 8 deniers, 1,000 ognons 8 sols 10 deniers. Enfin une paire de souliers coûtait 2 sols 6 deniers.



VIII

Louis IX. — Encore les écoliers. — Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers. — Les cordeliers. — Les Filles-Dieu. — Un clou perdu. — Saint-Leu-Saint-Gilles. — La Sainte-Chapelle. — Le collège des bernardins. — Le départ. — Les Pastoureaux. — L'affranchissement des serfs. — Le collège des prémontrés. — Les jacobins et les bedeaux. — Les blasphémateurs. — Supplices. — Les filles de joie. — Les juifs. — Les chartreux. — Les métiers. — Le bourreau.

M. Henri Martin, en parlant de Louis IX, s'exprime ainsi :

« La gloire de Louis IX, tout enveloppé que Louis se soit trouvé dans la plus fatale erreur de son temps, a survécu à toutes les vicissitudes de l'opinion, à toutes les révolutions politiques et religieuses ; les ennemis les plus implacables du passé ont rendu hommage à cette grande figure dans laquelle se résume tout ce qu'il y eut de pur et d'élevé dans le catholicisme du moyen âge. »

L'opinion du grand historien est celle de tous les esprits impartiaux.

Paris sous ce roi célèbre par ses « établissements » ne pouvait manquer de prendre une physionomie nouvelle et de progresser singulièrement, ainsi qu'on va le voir. Ces établissements sont le recueil de toutes les lois promulguées sous la troisième race ; et toutes celles dues à l'initiative de Louis IX sont marquées au coin de la justice et de l'honnêteté.

Toutefois, les lois pénales sont remarquables par leur excessive sévérité, « car le roi voulait que la justice fût bonne et roide, et n'épargnât pas plus le riche homme que le pauvre. »

Belles paroles ! que malheureusement ceux qui rendirent la justice, n'eurent pas toujours assez présentes à la mémoire.

Selon Joinville, l'office de la prévôté de Paris se vendait avant le règne de Louis IX au plus offrant parmi les bourgeois ou autres, et ceux qui en étaient revêtus « soutenoient en leurs outrages et déportements leurs enfants et leurs neveux dont il advenoit plusieurs pilleries et maléfices. Pour cette chose le menu peuple étoit trop foulé et ne pouvoit avoir droit des riches hommes, à cause des grands présents et dons qu'ils faisaient au prévôt. Par les grands parjures et rapines qui étoient faits en la prévôté, le menu peuple n'osoit demeurer en la terre du roi et s'en alloit en autres seigneuries et la dite terre étoit si vague (dépeuplée) que quand le prévôt de Paris tenoit ses plaids, il y venoit si peu de gens que le prévôt se levoit parfois de son siège sans avoir

ouï nul plaideur. Avec cela il y avait tant de malfaiteurs et de larrons à Paris et au dehors, que tout le pays en étoit plein. »

Louis n'avait que douze ans, lorsqu'en 1226, il succéda à son père Louis VIII, sous la tutelle de sa mère, Blanche de Castille, régente du royaume; l'année suivante plusieurs grands seigneurs, mécontents de voir la France gouvernée par une femme et un enfant, tentèrent de se débarrasser des deux.

Le duc de Bretagne, le comte de Dreux, son frère et Philippe Hurepel, le propre frère du roi, se mirent à la tête de l'entreprise et imaginèrent de dresser une embûche pour y faire tomber la régente et son fils.

Mais Blanche de Castille savait qu'elle pouvait compter sur l'affection des Parisiens qui combattent volontiers en face, mais n'aiment pas tout ce qui est trahison, et ce fut à eux qu'elle fit appel dans cette circonstance.

Absente de Paris, lorsqu'elle fut avertie de ce qui se tramait contre elle, elle se hâta de ramener le jeune prince dans la capitale et elle avait déjà atteint Montlhéry, lorsqu'elle fut avertie par Thibaut, comte de Champagne, que l'armée des mécontents était campée à Corbeil et qu'elle s'y trouvait bien supérieure en forces à sa faible escorte.

Elle s'arrêta et envoya un message aux bourgeois de Paris pour les informer du danger qu'elle courait.

Lorsque cette nouvelle parvint à Paris, l'émotion fut grande; tout le monde s'arma et se leva en masse pour aller dégager le jeune roi.

Or, malgré le nombre considérable de gens dont disposaient les rebelles, la contenance des Parisiens leur inspira une si vive crainte, qu'ils n'osèrent rien tenter contre le cortège royal, et Louis arriva sain et sauf dans la capitale.

En 1229, les écoliers firent de nouveau parler d'eux.

Plusieurs d'entre eux étaient allés pour se divertir le jour du mardi gras chez un cabaretier du faubourg Saint-Marcel, échauffés par le vin qu'ils avaient bu, lorsqu'il s'agit de payer la dépense, une discussion s'éleva sur le prix du vin, et bientôt, de la discussion ils passèrent aux coups et le malheureux cabaretier eût été assommé, s'il n'eût appelé ses voisins à son secours et que ceux-ci tombant à l'improviste sur les écoliers, ne les eussent chassés du faubourg, en en blessant quelques-uns.

Mais les écoliers excitèrent leurs compagnons à tirer vengeance de cette agression; dès le lendemain ils se rendirent en troupe dans le faubourg; armés de bâtons, ils fondirent sur la boutique du cabaretier, brisant tout, mettant tout à sac, puis ce bel exploit accompli, ils se répandirent dans les rues du faubourg, frappant les gens qu'ils rencontraient, blessant les uns, tuant les autres, ne respectant ni l'âge ni le sexe.

Cette conduite inqualifiable souleva l'indignation générale et le doyen de Saint-Marcel alla se plaindre au légat qui fit parvenir ces plaintes à la reine régente et lui demanda justice contre les coupables.

Sans plus tarder, Blanche de Castille donna l'ordre aux archers de faire cesser ce désordre et d'appréhender au corps les écoliers qui en étaient les auteurs.

Il était assez difficile de les rechercher, les soldats se contentèrent de se diriger du côté des remparts et rencontrant là des écoliers, sans s'enquérir de la part qu'ils pouvaient avoir prise dans l'échauffourée du matin, ils se jetèrent sur ces jeunes gens qui étaient sans armes et sans défense, les blessèrent et en tuèrent quelques-uns, parmi lesquels « un Flamand et un Normand de considération. »

Alors, ce fut au tour de l'Université de jeter les hauts cris.

Elle suspendit ses exercices et les professeurs représentèrent au légat qu'il n'était ni juste ni équitable que la faute de quelques écoliers coutât la vie à ceux qui en étaient tout à fait innocents.

Le légat qui n'avait guère sujet d'aimer l'Université et les écoliers, depuis le jour où il avait failli devenir leur victime, ferma l'oreille à ces doléances, la reine ne leur fut pas plus favorable, et l'évêque de Paris refusa d'écouter les remontrances des professeurs.

Ce qui fit que, pour la seconde fois, maitres et écoliers quittèrent Paris.

Parmi les docteurs, il y en eut qui se retirèrent à Orléans, d'autres à Angers, et fondèrent des universités dans ces deux villes.

Le légat et l'évêque frappèrent alors d'excommunication tous ceux qui se permettraient de faire des bacheliers hors Paris, et les dominicains profitèrent de ces troubles pour fonder dans la capitale une chaire de théologie.

Albert le Grand fut un des premiers dominicains qui y enseigna, et il eut pour disciple le fameux saint Thomas.

Deux années se passèrent de la sorte; cependant on ne pouvait s'empêcher de regretter que les lettres et les sciences se trouvassent de la sorte exilées de Paris et le pape Grégoire IX écrivit à la reine et au roi qui rappelèrent l'université et lui firent verser une somme d'argent en réparation de l'insulte qui leur avait été faite par les bourgeois et pour que ceux-ci n'abusassent pas de la nécessité dans laquelle se trouvaient les écoliers de loger chez eux, le prix de la location des chambres qu'ils pouvaient occuper fut tarifé.

Tandis que tout ceci se passait, une cérémonie curieuse avait lieu à Notre-Dame.

Le comte Raymond de Toulouse, qui était en guerre avec le roi de France, fit sa paix avec lui et dut, aux termes de l'arrangement qui inter-



F. Roy, éditeur. — 13.

Imp. Charaire et fils.

Entrée de la reine Blanche à Paris.

vint, se présenter en chemise et nu-pieds à la cathédrale, le vendredi saint de 1229, et se prosterner devant le grand autel, en présence du roi et de toute la cour.

De là, il devait se rendre en prison à la tour du Louvre, jusqu'à ce que les murailles de la ville de Toulouse fussent rasées, mais le roi voulut bien l'en dispenser.

Ce fut dans cette même année 1229, que fut fondée l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers ; quatre professeurs de Paris : Guillaume, Richard, Évrard et Manassès, avaient fondé une sorte d'ordre religieux, appelé ordre du Val-des-Écoliers, dans une vallée stérile du diocèse de Langres.

Leur premier soin fut d'ouvrir une maison de



Thibaut, comte de Champagne, vint aux pieds de la reine Blanche l'avertir du danger qu'elle courait.
(Page 100, col. 1.)

l'ordre à Paris et Manassès, l'un d'eux, vint en négocier l'installation; un bourgeois de Paris, Nicolas Gibouin, lui donna trois arpens de terre, auprès de la place Baudet; un autre, Pierre de Braine, l'imita, mais ce n'était point encore suffisant; ce fut alors que les sergents d'armes de la garde du roi, se souvenant d'un vœu qui avait été fait par leur corps à la bataille de Bouvines de bâtir aux écoliers une église, s'entendirent avec Manassès et contribuèrent à l'érection de l'édifice.

Cette église, qui était située sur l'emplacement du marché Sainte-Catherine (IVe arrondissement), fut superbement dotée et le roi lui donna trente deniers par jour, vingt livres parisis de rente, un muid de blé, deux mille harengs et deux pièces d'étoffe de 25 aunes chacune ; les sergents de leur côté lui faisaient une redevance annuelle de dix sous quatre deniers par homme.

A l'église était joint le collège, en 1365 les écoliers qui l'habitaient, s'érigèrent en confrérie dans laquelle on n'était admis qu'en payant deux francs d'or en entrant et un tous les ans. Tous les mardis de la Pentecôte, les confrères dînaient

dans l'église. Enfin, lorsqu'un sergent d'armes mourait, son écu et sa masse d'armes étaient appendus dans l'église.

Cette maison devint par la suite le collège de toute la congrégation du Val-des-Ecoliers, mais en 1629, elle passa aux mains d'une congrégation de chanoines de Sainte-Geneviève et en 1782, on la démolit; sur son emplacement fut ouvert en 1783 le marché Sainte-Catherine.

Louis IX ne cessa d'encourager la fondation des établissements religieux.

Une colonie de religieux de Saint-François, était venue à Paris vers 1217, et avait obtenu à grand peine de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés un local à titre de prêt, mais vers 1233, ils s'adressaient à saint Louis qui, moyennant l'abandon d'une rente qu'il touchait de l'abbaye, obtint que les religieux de Saint-François (qu'on appela cordeliers parce qu'ils portaient une corde en guise de ceinture), seraient logés dans un grand bâtiment (rue de l'Ecole-de-Médecine).

Les cordeliers s'y installèrent tout à l'aise; d'après la règle de leur ordre, ils ne pouvaient rien posséder en propre, mais cela ne les empêchait pas de ne manquer de rien. Ils ne tardèrent pas à jouir d'une réputation de bons vivants qui se répandit partout; le couplet d'une vieille chanson dit:

Boire à la capucine,
C'est boire pauvrement;
Boire à la célestine,
C'est boire largement;
Boire à la jacobine,
C'est chopine à chopine;
Mais boire en cordelier,
C'est vider le cellier!

Primitivement, ils ne devaient avoir chez eux, ni cloches, ni cimetière, ni autel consacré; mais, grâce à la faveur du roi, ils eurent bientôt tout cela et plus encore, Saint Louis, commença par les autoriser à couper dans les forêts de ses domaines, tout le bois qui leur serait nécessaire pour se bâtir une église; elle fut bâtie et placée en 1262 sous l'invocation de Sainte-Madeleine; elle occupait l'emplacement qui forme aujourd'hui la place de l'École-de-Médecine.

Cette église fut brûlée dans la soirée du 19 novembre 1580.

Un religieux étant seul, voulut achever de dire un office et attacha une bougie qu'il avait allumée au lambris de la chapelle de saint Antoine de Padoue, où il y avait une quantité d'*ex voto* en cire; il s'endormit (certains historiens prétendent qu'il était ivre), le feu prit et se communiqua avec tant de rapidité et de violence qu'en un moment toute l'église fut embrasée, sans qu'on put y apporter le moindre secours. Les cloches furent fondues, le chœur, la nef, les chapelles et une partie du cloître, furent ravagés par la force du feu, qui détruisit la plupart des tombeaux qu'on y voyait auparavant.

C'étaient les tombeaux du roi Philippe le Long, de plusieurs reines, princes et princesses de France.

Les cordeliers furent souvent, ainsi qu'on le verra, mêlés aux agitations parisiennes.

A la même date, remonte la création d'une maison religieuse destinée à recevoir les pécheresses « qui, pendant leur vie, avaient abusé de leur corps, et, à la fin, étaient tombées dans la mendicité. »

Ce fut Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, qui conçut l'idée charitable de fonder en 1226 un refuge pour les filles de mauvaise vie qu'il parvenait à arracher à leur honteux métier.

Il leur donna, dans le voisinage de Saint-Lazare, tout le terrain nécessaire pour se bâtir une maison, mais, en 1360, leur couvent fut démoli par ordre d'Étienne Marcel, prévôt des marchands. Et les Filles-Dieu, c'était le nom qu'on leur avait donné, se retirèrent dans l'hôpital de Sainte-Madeleine, fondé en 1316 par Imbert des Lions, bourgeois de Paris, pour y recevoir les pauvres femmes mendiantes qui passaient par Paris; elles y couchaient et étaient congédiées le lendemain matin avec un pain et un denier.

Cet hôpital était situé près de la rue Saint-Denis, ou se trouve aujourd'hui l'impasse des Filles-Dieu. Nous reviendrons sur cet établissement qui était contigu à la cour des Miracles, réceptacle de tous les vices, repaire de débauches, asile de toutes les misères et de tous les crimes, à partir du XIVe siècle.

Tandis qu'on s'occupait de toutes ces fondations pieuses, Paris était dans la consternation. Il avait perdu un clou!

Mais quel clou!

Le 27 février 1233, jour où le chapitre de Saint-Denis montrait ses reliques aux paroissiens, le bruit se répandit tout à coup que l'un des clous de la Passion, donné par le roi Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Denis, était égaré.

Tout le monde fut sur pied dans la basilique, on chercha, on fouilla partout.

Rien! le clou avait disparu.

« Cette perte consterna tout Paris qui y avait une dévotion singulière, dit un historien. Tout le monde prit part à un malheur qu'on regardait comme un présage de quelque funeste accident pour le royaume. Le roi fit publier par un héraut, dans toutes les places publiques, que celui qui rapporterait le saint clou aurait la vie sauve et cent livres d'argent. »

C'était mettre un bon prix à un clou.

Mais cependant personne ne le rapportait.

Des prières publiques furent dites. Les larmes coulèrent et les gémissements se firent entendre.

Enfin quelqu'un accourut en toute hâte dire au roi qu'une bonne femme avait porté le clou à l'abbaye du Val, près de Pontoise.

Comment se l'était-elle procuré? Et pourquoi l'avait-elle porté à l'abbaye de Pontoise, c'est ce que l'histoire néglige de nous apprendre; au reste, la joie était telle qu'on ne songea qu'au bonheur d'avoir retrouvé la précieuse relique qui « fut reportée le vendredi saint dans Saint-Denis avec une pompe et une réjouissance extraordinaires. Voilà comment fut retrouvée cette relique dont la perte avait coûté des larmes aux clercs, aux moines, à l'Université, aux grands, aux petits de tout âge, de tout sexe et de toute condition.

« Après le recouvrement, le roi fut lui-même à Saint-Denis pour honorer le saint clou. »

Deux ans après cet événement, les religieux de Saint-Magloire permirent aux paroissiens de Saint-Barthélemy d'ériger une chapelle sous le vocable de Saint-Leu, Saint-Gilles, qui devint paroisse en 1617 seulement.

Mais nous voici arrivé à l'édification d'une église qui est considérée à juste titre comme l'œuvre la plus parfaite de l'architecture du moyen âge, comme un pur joyau qui a traversé les siècles et qui fait encore aujourd'hui l'admiration des artistes; nous voulons parler de la Sainte-Chapelle.

Mais d'abord, disons ce qui motiva la construction du plus bel édifice religieux de Paris.

Louis IX avait acquis de Baudouin II, empereur de Constantinople, la couronne d'épines du Christ qui fut expédiée à Venise et de Venise à Bourbon l'Archambault, « portée successivement à cheval, en bateau et en litière, » elle fut enfermée dans un coffre de fer protégé par plusieurs serrures et placée dans une tour dont les fenêtres étaient garnies de fils d'archal.

Après qu'on l'eut exposée à la vénération des fidèles, le roi la porta lui-même, accompagné des seigneurs de la cour jusqu'à Sens.

De là elle vint à Paris où elle fut exposée à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs le 18 août 1239, ce fut encore le roi qui, dépouillé de ses habits royaux et vêtu d'une simple tunique de toile blanche, les pieds nus, porta la précieuse cassette à Notre-Dame et de là à la chapelle Saint-Nicolas qui se trouvait dans l'enceinte du palais.

Plusieurs hommes de la noblesse lui soutenaient les bras pour qu'il ne tombât pas de fatigue.

Quelques mois plus tard, Baudoin lui ayant de nouveau cédé plusieurs reliques, notamment un morceau de la vraie Croix, Lous IX conçut le projet de faire bâtir une église pour y conserver toutes ces reliques.

Ce fut la Sainte-Chapelle, qui fut construite en 1245 sur l'emplacement de la petite chapelle Saint-Nicolas. La direction des travaux fut confiée à Pierre de Montreuil, l'un des plus habiles architectes du XIIIe siècle qui avait déjà construit l'ancien réfectoire et la chapelle de la Vierge de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés (où il fut enterré).

La construction de la Sainte-Chapelle coûta quarante mille livres tournois (huit cent mille francs); les reliques et les châsses avaient coûté cent mille livre tournois (deux millions).

Le monument se composait de deux chapelles qui furent terminées et dédiées en 1248, ainsi que l'attestent deux inscriptions citées par Corrozet, et qui se trouvaient, d'après lui, sur le mur latéral du nord. A ce même mûr était accoté un petit bâtiment en forme de chapelle et dont l'abside est représentée dans un dessin fait après l'incendie de 1776.

Ces détails sont fournis par une excellente publication sur la Sainte-Chapelle, due à M. Desmaze, conseiller en la cour d'appel de Paris, qui nous apprend que ce petit bâtiment se composait de trois étages surmontés d'une balustrade et d'une haute toiture. Au rez-de-chaussée était la sacristie de la basse chapelle, au premier celle de la haute chapelle, et le troisième étage, voûté en ogives, formait avec le comble, deux grandes chambres occupées par le trésor des chartes.

Dans la Sainte-Chapelle, par lui ainsi édifiée, ornée et embellie, le roi plaça non seulement les reliques qu'il avait acquises, mais les ouvrages de piété qu'il avait pu recueillir.

« Pour les ouvrages condamnés, le saint roi les faisaient de tout le royaume apporter à Paris pour y être brûlés, moyen aussi simple qu'énergique. »

A chaque page des ordonnances des rois de France, on trouve la trace de leurs libéralités envers la Sainte-Chapelle.

Le vendredi, 26 juillet 1630, sur les quatre heures de relevée, le feu prit à la couverture et au clocher, par la faute des plombiers qui y travaillaient. Le trésorier et les chanoines firent aussitôt avertir le duc de Montbazon, gouverneur de Paris, le bailli du palais et l'Hôtel de Ville, pour qu'on eût à envoyer des secours.

« Lorsqu'ils furent arrivez, le clocher s'écroula et comme on crut la voulte en danger, on força la grande châsse contenant les saintes reliques, on les tira de la châsse et on les mit dans la sacristie, sous une sûre garde, en présence du bailly du palais, qui en dressa son procès-verbal. » En mars 1631, tout était réparé.

Malgré la vénération des Parisiens pour la Sainte-Chapelle et ses reliques, il paraît que cela n'empêchait pas les « irrévérences et désordres » qui se commettaient les soirs et les nuits sous le porche de la basse Sainte-Chapelle, car on trouve dans ses registres, mention du payement de 371 livres pour une balustrade en fer, qui fut posée autour dudit porche, afin de les empêcher.

« Les verrières de cette église, dit M. Desmaze, sont le plus précieux spécimen de la peinture sur verre au moyen âge, art perdu un moment

et retrouvé aujourd'hui. Ces vitraux représentant des personnages, sont remarquables par la vivacité et l'infinie variété des nuances, au point que jadis on leur comparait le vin, qui offrait une teinte bien limpide et bien transparente.»

L'église est double, on la divise en haute et basse Sainte-Chapelle.

La basse servait de paroisse aux gens du roi, des chanoines, du chapelain, etc.

Lorsque la Sainte-Chapelle fut terminée, elle parut si légère, si élancée, si miraculeuse, que les chroniqueurs racontent que les jours de fête, quand les sept cloches étaient en branle, tout l'édifice remuait.

D'après Sauval, le clocher penche, cela provient d'une charpenterie pendante qui porte à faux sur ses abouts et enrayures.

La châsse est grande, haute et d'un travail considérable, ornée de plusieurs images de vermeil; elle s'ouvre par derrière, avec six clefs toutes différentes. Il y a encore une grille en fer, fermée par quatre serrures aux quatre coins, derrière laquelle est un rideau de soie rouge.

Cette châsse fut réparée en 1524; ce fut en 1553 que Léonard le Limousin, exécuta sur les deux autels appuyés contre la porte du chœur, deux émaux représentant François Ier et la reine Eléonore d'un côté; et de l'autre Henri et la reine Catherine.

Un grand incendie survenu en 1776 nécessita de grandes réparations qui furent faites en 1783.

En 1792, la Sainte-Chapelle fut convertie en magasin à farine, elle devint en 1802 le dépôt des archives judiciaires.

Ce fut alors qu'on répara les vitraux, avec les débris provenant des parties inférieures des croisées qui furent murées jusqu'à la hauteur des armoires contenant les titres et les papiers des archives.

Sous le Directoire, le club de la Sainte-Chapelle tint ses séances dans l'église.

Le 21 janvier 1803, les ouvriers découvrirent une caisse de plomb renfermant le cœur de saint Louis.

En 1837, MM. Duban et Viollet-le-Duc furent chargés de la restauration du monument. M. Bella, charpentier, reconstruisit sous leur direction la charpente du comble et la surmonta d'une élégante et svelte flèche en bois et plomb, reproduction fidèle de celle de Charles VII, détruite par l'incendie de 1630.

La hauteur de cette nouvelle flèche est de 40 mètres depuis le chéneau jusqu'à la pointe; elle est de 27 mètres depuis le faîtage jusqu'à la boule surmontée d'une croix latine haute de 6 mètres. Les travaux ne furent achevés qu'en 1870.

Voici, d'après M. de Guilhermy, l'état actuel de ce précieux monument :

« Deux porches en avant-corps ouverts par plusieurs arcs en ogive, décorés de colonnettes et de voûtes à nervures forment l'entrée de la chapelle haute et de la chapelle basse, et, suivant l'usage, regardent l'occident. Des balustrades trilobées environnent et surmontent le porche supérieur. Sur les flancs du monument, des contre-forts habilement disposés et appareillés avec le plus grand soin s'élèvent jusqu'au sommet des murs, des clochetons fleuronnés et des gargouilles en forme d'animaux les surmontent. Les fenêtres de la chapelle supérieure, d'une hauteur et d'une largeur peu ordinaires, sont garnies de meneaux, de colonnettes, de roses en pierre et d'une armature en fer d'un caractère monumental; elles sont abritées sur des frontons rehaussés de feuillage. La chapelle basse est éclairée par des baies de moindres dimensions, mais décorées dans le même goût. La flèche est en style fleuri de la première moitié du xve siècle.

A la croupe de l'abside, sur la pointe du comble, un ange en plomb, d'une taille surhumaine, tient une croix processionnelle et tourne sur son axe, montrant successivement le signe du salut à tous les points de l'horizon.

Les proportions du vaisseau sont de l'harmonie la plus parfaite. Il affecte la forme d'un parallélogramme terminé par une abside sans aucune division intérieure.

Quatre ogives s'ouvrent de chaque côté de la nef, sept travées plus étroites règnent autour du chevet. Des faisceaux à trois colonnes dans la nef, des colonnes monostyles en rond-point s'appliquent au mur et montent d'un seul jet jusqu'aux voûtes. D'autres colonnes reçoivent les retombées des arcs formerets. Les nervures se croisent dans la nef à chaque travée; elles sont rondes comme les cordons qui composent les arcs doubleaux.

Les verrières se développent dans tout le pourtour de l'édifice, à peine séparées les unes des autres par les colonnes en faisceau qui soutiennent la voûte.

Ce fut le 3 novembre 1849, lors de l'installation de la magistrature par le président de la République, que le culte catholique reprit possession de la Sainte-Chapelle. Depuis cette époque, la messe du Saint-Esprit n'a cessé d'y être célébrée, chaque année, avant l'audience solennelle de la rentrée des tribunaux.

La cour de cassation, la cour d'appel, le tribunal de première instance, le tribunal de commerce et les juges de paix de Paris y assistent, ainsi que le garde des sceaux, le directeur des affaires criminelles et des grâces et le chef du cabinet du ministre de la Justice.

Le 3 novembre 1870, cette messe fut supprimée en raison du siège; elle a été rétablie depuis.

Nous avons parlé du trésor de la Sainte-Chapelle. Il se composait, avant la Révolution, d'un nombre considérable d'objets religieux, reli-



Le clou retrouvé. (Page 103, col. 2.)

quaires, croix, coffrets, châsses et ornements d'or et d'argent, pierreries, et d'un camée sans pareil représentant l'apothéose d'Auguste, et provenant d'un don de Charles V et de manuscrits très précieux.

Le dépôt de toutes les pierreries fut effectué à la Bibliothèque royale, en 1791, par ordre de Louis XVI. Quant au camée, il mérite une mention particulière : ce fut M. Peiresc, conseiller au parlement d'Aix qui, à la fin du XVIIe siècle, attira l'attention du monde savant et artiste sur ce précieux monument de l'art païen. Il est de forme ovale et mesure 30 centimètres de longueur sur 25 de largeur. Il fut brisé en deux morceaux dans l'incendie de 1630, mais il fut raccommodé, et il est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale.

Nombre d'autres objets furent portés à Saint-Denis.

La formation du trésor des Chartes (manuscrits) est dû à saint Louis. Les Chartes et les registres de nos rois ayant été enlevés à Philippe-Auguste par les troupes de Richard Cœur de Lion, à la journée de Fréteval, on décida que les titres, au lieu de voyager avec le souverain, seraient déposés en lieu sûr. Saint Louis fit placer ces précieuses archives dans la Sainte-Chapelle ; lors de l'établissement du tribunal criminel, créé en 1792, on eut besoin de la pièce dans laquelle elles se trouvaient, on les jeta dans une salle basse où elles restèrent pêle-mêle pendant des années.

Deux membres du bureau des titres réussirent à faire transporter ce dépôt au Louvre et à le classer. Plus tard on le plaça aux Archives natio-

nales, et il est aujourd'hui distribué dans mille trente et un cartons formant la série J. Les registres, reliés en maroquin rouge, sont placés dans un corps de bibliothèque formé des boiseries de l'hôtel Soubise.

Ces détails nous ont mené un peu loin; retournons de quelques siècles en arrière.

Louis IX, en fondant la Sainte-Chapelle, l'avait naturellement pourvue de chapelains qui disaient matines à minuit; mais, s'apercevant que ces matines auxquelles il assistait, en interrompant son sommeil lui causaient de violents maux de tête, il en changea l'heure et les fit dire à l'aube. Ce fut à partir de ce moment que, jusqu'au milieu du XIVe siècle, le chapitre de la Sainte-Chapelle et celui de la cathédrale dirent les matines le matin.

Tandis que le roi s'occupait de cette fondation, Étienne de Lexinton, Anglais de naissance et abbé de Clairvaux, obtenait du pape Innocent IV la permission de faire bâtir un collège à Paris pour y faire étudier de jeunes religieux de sa maison.

Ce fut le premier collège des Bernardins. Il fut établi en 1244 sur des terrains situés dans le clos du Chardonnet (rue de Pontoise). L'abbé pria Alphonse de France, frère du roi, d'accepter le titre de protecteur. Alphonse accueillit favorablement cette demande et abandonna une rente de 104 livres parisis qui devait être employée à l'entretien de vingt religieux profès.

Le collège des Bernardins fut gouverné par un supérieur qui reçut le titre de prieur, ensuite celui de proviseur.

Le pape Benoît XII fit commencer l'église dont la première pierre fut posée le 24 mai 1338. On y remarquait un escalier à double vis, de façon que deux personnes pouvaient monter et descendre sans se voir.

En 1709, les débordements de la Seine ayant endommagé le pavé de cette église, on le releva de 2 mètres. Guillaume du Vair, garde des sceaux de France, y fut inhumé.

En 1790, le collège des Bernardins devint propriété nationale; l'église fut vendue le 4 messidor an V. Les autres bâtiments restèrent propriété de l'État jusqu'en l'an XII; à cette époque. ils furent concédés à la ville de Paris, moyennant une rente annuelle de 6,000 francs. En 1836, la ville remboursa cette rente au prix de 120,000 fr. Après avoir servi de magasin d'huile et de dépôt d'archives, on construisit sur les bâtiments la la caserne des sapeurs-pompiers.

En 1245, Eudes, étant devenu légat, défendit de vendre aucune marchandise dans les églises, pas même des cierges, (à cette époque les cierges se plaçaient devant et derrière l'autel, jamais dessus). Il défendit aussi aux chanoines d'avoir des servantes et de garder et nourrir dans les cloîtres des animaux nuisibles ou inutiles.

Louis IX qui, l'année précédente, avait été gravement malade à Pontoise, avait fait vœu de se croiser s'il revenait à la santé; il songea à tenir sa promesse et se prépara à faire le voyage en Terre-Sainte.

En 1248, le vendredi après la Pentecôte, il reçut des mains du légat le bourdon de pèlerin, l'écharpe et l'oriflamme, et, quelques jours plus tard, il se rendit pieds nus à Notre-Dame pour y entendre la messe, puis, de là, suivi par un cortège de peuple qui grossissait toujours, il alla à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, accompagné des processions de la ville et d'une foule considérable.

C'était un événement que les Parisiens ne manquèrent pas de célébrer.

Ce jour-là, tous les travaux s'arrêtèrent, les cloches sonnèrent, les rues s'emplirent de tous les moines de la capitale, de tous les membres des confréries; on ne voyait que bannières et gens d'église, chevaliers et gentilshommes, varlets et écuyers.

Toute cette foule diaprée, bigarrée, allait, venait, faisant des vœux pour le voyage du roi, qui partit accompagné de sa jeune femme, la reine Marguerite, qui n'avait pas voulu consentir à ce que son mari s'en allât sans elle, de ses trois frères et de sa belle-sœur Jeanne.

La reine mère, Blanche de Castille, était chargée de gouverner en l'absence du roi.

On sait les tristes résultats de l'expédition de saint Louis en terre sainte.

Lorsqu'on les connut à Paris, ils causèrent une consternation générale; tous jeux et divertissements furent suspendus et les Parisiens se rendirent en foule dans les églises pour implorer la miséricorde de Dieu.

Ils ne tardèrent pas à devenir le prétexte de troubles.

La reine se disposait à envoyer des secours au roi, son fils, lorsqu'un Hongrois nommé Jacob, moine de l'abbaye de Citeaux, souleva le peuple des campagnes en annonçant que c'était aux paysans, aux « pastoureaux » qu'il appartenait de délivrer la terre sainte du joug des infidèles. En peu de temps, il fut à la tête de 100,000 hommes qui commencèrent à se tourner contre les évêques, les chanoines, les ecclésiastiques et les nobles des provinces du Nord.

Il vint à Paris avec environ 40,000 de ses partisans.

La reine, qui crut tout d'abord que cet homme était suscité par Dieu pour aller au secours de son fils, le reçut dans son palais et eut avec lui un long entretien dont il ne transpira rien au dehors. Seulement, les familiers du palais remarquèrent qu'à son issue, Blanche de Castille paraissait vivement impressionnée.

Quant à Jacob, il prêcha ouvertement en faveur du peuple, et la hardiesse de ses paroles étonnait fort.

« Il eut l'audace, dit un chroniqueur du temps de faire l'eau bénite dans la paroisse Saint-Eustache et d'y prêcher en camail et en rochet, comme un évêque.

« Il fit tuer quelques ecclésiastiques, mais il ne put traiter de même l'Université à qui il en voulait principalement, parce que, lorsqu'on le vit de l'autre côté de la rivière, on fit fermer les portes sur lui. »

Il sortit de Paris et se rendit à Bourges, tuant et massacrant tout sur son passage, jusqu'à ce qu'il fût tué lui-même par un bourgeois de cette ville.

La reine Blanche, craignant que les désordres commis par les pastoureaux n'eussent ébranlé la fidélité de ses sujets, fit prêter de nouveau serment à l'Université et aux bourgeois de Paris; ensuite, elle songea à réprimer les abus que causait l'excès d'autorité dont était investi le chapitre de Paris. Elle apprit que ce chapitre (Notre-Dame) retenait prisonniers plusieurs habitants de Châtenay, et que ces prisonniers étaient si maltraités que l'on craignait pour la vie de plusieurs d'entre eux.

Voulant d'abord essayer des voies de douceur, elle envoya prier le chapitre de relâcher les prisonniers sous caution.

Mais, comme il tenait à ses privilèges, il répondit impoliment à la reine et redoubla de duretés envers les malheureux prisonniers.

Alors Blanche de Castille, piquée au vif, se rendit elle-même à la prison et en frappa la porte avec un bâton qu'elle tenait à la main.

A ce signal, les gardes qui l'accompagnaient se ruèrent sur cette porte et la brisèrent; elle rendit la liberté aux serfs, hommes, femmes et enfants qui étaient incarcérés. Les chanoines furieux murmurèrent hautement et en termes peu mesurés, mais la reine qui connaissait leur endroit sensible, les laissa dire et se contenta de faire saisir leurs revenus temporels.

Vite, ils vinrent demander grâce et consentirent à l'affranchissement de tous ceux qu'ils avaient incarcérés, moyennant une somme qui leur fut comptée.

Plusieurs édits avaient déjà été rendus pour ordonner l'affranchissement des serfs, mais le clergé était très opposé à cette mesure d'humanité; cependant, à Paris il s'exécuta d'assez bonne grâce et les religieux de l'abbaye des Fossés donnèrent l'exemple en rendant la liberté à tous leurs serfs, moyennant onze cents livres et en permettant à leurs enfants de se faire clercs et d'entrer en religion comme toutes les personnes libres.

La reine approuva et confirma cet affranchissement.

L'abbaye de Saint-Germain, pour une somme plus modique encore, affranchit ses serfs, les autres abbayes l'imitèrent et quelques seigneurs qui, jusqu'alors, avaient résisté à ce courant de liberté finirent, pour plaire à la reine, par affranchir les leurs.

L'histoire doit conserver le souvenir de la vertueuse reine qui prit l'initiative de ce grand acte, qui permit à tant de malheureux de jouir enfin du premier de tous les biens, de la liberté !

Peu de temps après avoir accompli cette œuvre de justice, elle mourut (le 1er décembre 1252), profondément regrettée du peuple de Paris qu'elle avait tiré de la servitude.

La régence passa aux deux frères du roi, Alphonse et Charles revenus de terre sainte.

Ce fut sous cette régence que fut fondé le collège de Prémontré (rue Hautefeuille).

Le général de cet ordre avait acheté à Paris en 1252 une maison appelée Pierre-Sarrazin, et en 1255 quelques autres (près la rue Mignon), et sur leur emplacement furent bâtis le collège et une église qui fut reconstruite en 1618.

Ce collège s'agrandit successivement par plusieurs acquisitions.

Il devint propriété nationale en 1790 ; les bâtiments furent vendus le 20 février 1792 ; le rond-point du sanctuaire de l'église devint le café de la Rotonde.

En 1253 Paris s'occupa d'une querelle qui s'éleva entre l'Université et les jacobins. Ceux-ci n'avaient point voulu prendre parti dans une insulte que l'Université prétendait avoir reçue des archers du guet qui avaient tué et blessé plusieurs écoliers dans une rixe; l'Université irritée retrancha les jacobins du corps enseignant et deux de ses bedeaux entrèrent dans l'école des jacobins ou plutôt des dominicains prêcheurs, pour faire lecture de cet arrêt, les religieux se jetèrent sur les bedeaux et les battirent. Alors le recteur de l'Université se présenta lui-même avec trois maîtres ès arts, mais ils ne furent pas mieux traités ; ils reçurent des coups de bâton. Ils se plaignirent, la querelle s'envenima et passionna les Parisiens, mais le retour du roi la fit un peu oublier.

Louis IX arriva à Paris en septembre 1254.

Il fut bien accueilli par les Parisiens qui lui firent une entrée brillante.

Naturellement, les écoliers en profitèrent pour se signaler par quelques actes de turbulence.

Cette fois, ce n'était pas contre les bourgeois qu'ils se signalaient, mais bien contre les moines mendiants.

C'était chaque jour querelle nouvelle entre les gens de l'Université et les gens d'église, et les hostilités durèrent jusqu'en 1260.

Saint Louis s'occupa tout d'abord de réglementer la façon dont se rendait la justice et il commença par interdire aux juges de recevoir des plaideurs des cadeaux dont l'importance avait pour objet de faire pencher la balance du côté du plus généreux, et il décida qu'ils ne pour-

raient désormais accepter que des présents en dragées, confitures, fruits, etc., dont la valeur n'excèderait pas dix sous.

Dix-huit ordonnances furent rendues par le roi en 1254.

Entre autres, on remarque celle qui défend de mettre en prison pour crime celui qui peut donner caution, à moins que le crime ne soit « grandement qualifié ».

Une autre portait défense de mettre à la question sur la déposition d'un seul témoin.

Saint Louis n'aimait pas les juifs et il rendit contre eux une ordonnance leur portant « injonction de cesser leurs usures, blasphèmes, sortilèges, caractères, et que leur Thalmud soit brûlé avec défense aux chrétiens d'exercer aucune usure. »

L'ordonnance contre les blasphémateurs fut

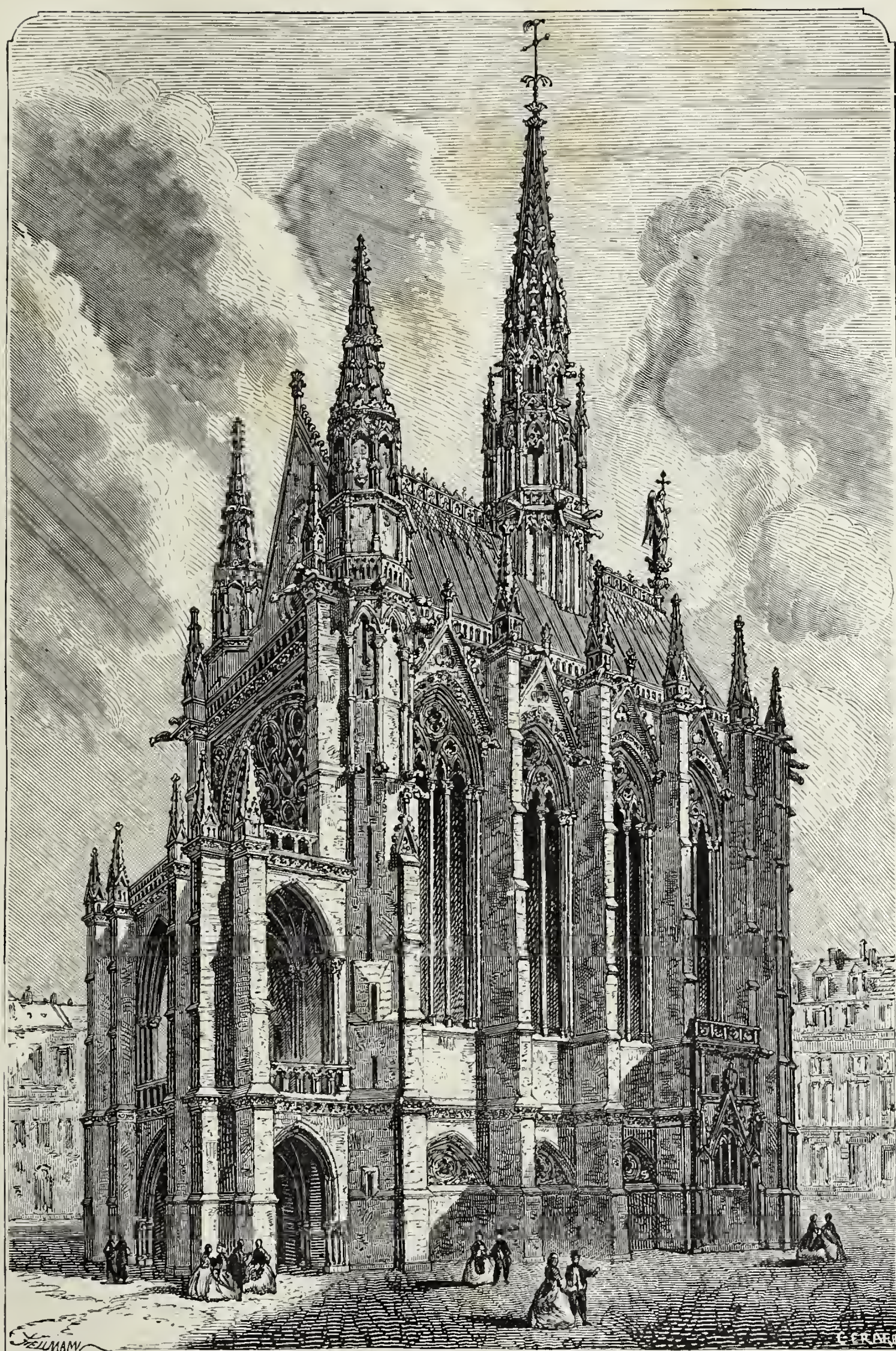


Peinture du XIIIe siècle trouvée à la Sainte-Chapelle en 1844.

exécutée avec une sévérité barbare ; le roi considérait comme un crime abominable de prendre Dieu ou quelque autre personne sacrée à témoin pour affirmer un fait, et cependant lui-même, dans sa jeunesse, jurait « par les saints de céans », mais son confesseur lui ayant démontré l'inconvenance d'un tel juron, il cessa de l'employer. Or, non content d'avoir opéré cette sage réforme sur lui-même, il voulut l'imposer aux autres par la force et il ne craignit pas d'ordonner que quiconque jurerait serait mis au cachot au pain et à l'eau, puni du fouet et du supplice de l'échelle.

Après que le blasphémateur avait reçu sur les reins un nombre déterminé de coups de fouet, il était attaché à l'échelle, c'est-à-dire à une sorte de pilori ou de carcan dressé sur la place publique, ce qui le notait d'infamie, et il restait là un certain nombre d'heures, exposé aux injures de la foule qui ne cessait de l'invectiver.

Ce fut ainsi qu'un malheureux orfèvre convaincu de blasphème fut attaché presque nu à



F. Roy, éditeur. — 14. Imp. Charaire et fils.

La Sainte-Chapelle au Palais de Justice, fondée par Louis IX, bâtie en 1245, restaurée en 1837.

l'échelle, ayant autour du cou les boyaux et la fressure d'un porc « en si grande quantité qu'elle lui venait jusqu'au nez ».

On lit dans la *Vie de saint Louis*, que le roi faisait marquer au front, brûler les lèvres et percer la langue aux jureurs avec un fer ardent.

Il avait fait fabriquer pour cet usage une plaque de fer ronde, munie d'une baguette au milieu qu'il faisait appliquer toute rougie au feu sur les lèvres du patient, attaché nu jusqu'à la ceinture, à l'échelle.

C'est ce qu'on appelait cuire les lèvres.

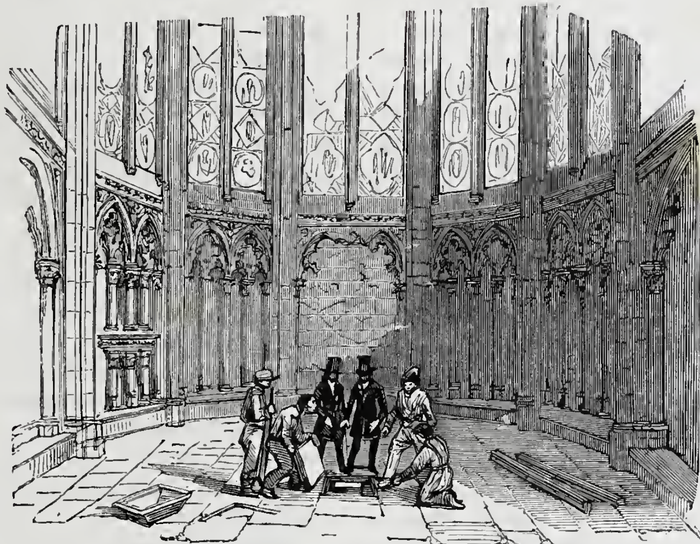
Et l'ardeur du roi était telle pour extirper de son royaume l'habitude de jurer, que pour ce crime nul ne trouvait grâce à ses yeux, et que les grands personnages étaient punis avec la même sévérité que les gens du peuple.

Aussi, murmurait-on hautement contre ces punitions barbares.

Quelques personnes de la cour s'en plaignirent au pape Clément VIII, qui en 1268 adressa une bulle à Louis IX pour le prier de vouloir bien modérer un peu son zèle.

Le roi n'était pas homme à désobéir au pape ; il fit laisser de côté la tige de fer rouge, et désormais les blasphémateurs en furent quittes pour payer l'amende et pour recevoir quelques coups de fouet.

Une des ordonnances de 1254 fut mieux accueillie par les bourgeois de Paris qui ne cessaient de s'indigner du nombre toujours croissant des filles de mauvaise vie qui pullulaient dans les rues.



Découverte du cœur de saint Louis à la Sainte-Chapelle, en 1844.

Déjà il avait été défendu aux habitants de Paris de louer leur maison aux ribaudes, sous peine de voir ces maisons confisquées.

Louis IX ordonna que ces filles seraient chassées de la ville et de la campagne, que leurs biens seraient pris et adjugés au premier occupant ; qu'elles seraient elles-mêmes dépouillées de leurs vêtements et mises dans des maisons de force pour y être punies de leurs débordements.

Mais cet excès de sévérité eut pour résultat d'en rendre l'exécution impraticable.

Louis IX se vit dans la nécessité de modérer la rigueur de cet édit et d'en rendre un autre, par lequel il fut ordonné que toutes « les folles femmes de leur corps et communes » seraient mises hors des maisons particulières, et défense fut faite aux propriétaires d'habitations de leur louer des locaux où elles pussent se livrer à leur honteux trafic.

Un nom spécial fut donné aux endroits où elles furent obligées de se retirer. C'était de petites logettes où il leur était défendu de passer la nuit (logette en saxon se traduit par *bord*). Leur emplacement fut désigné dans certaines rues.

De plus, il fut interdit à ces femmes de porter des broderies, des boutonnières d'argent et autres ornements de parure réservés aux honnêtes femmes.

Tout cela n'empêcha pas la débauche.

Au XIIIe siècle c'était surtout chez les femmes, plus exposées à la misère et aux séductions de Paris, que la corruption était grande.

« La soie, dit M. E. Levasseur, était alors une marchandise très chère (elle valait 76 sous la livre); les merciers la donnaient à filer à des ouvrières en chambre; celles-ci résistaient difficilement à la tentation de se l'approprier; elles

la mettaient en gage chez des juifs, la vendaient et déclaraient au marchand qu'elles l'avaient perdue, ou rendaient de la bourre filée au lieu de soie. Le prévôt de Paris avait été obligé pour arrêter ce genre de vol, de rendre en 1275 une ordonnance portant bannissement contre les femmes qui s'en rendaient coupables et peine du pilori si elles rentraient dans la ville. La sévérité du châtiment ne les empêcha pas de continuer, et il fallut en 1283 faire à cet égard un nouveau règlement qui fut sans doute aussi impuissant que le premier.

« Certaines ouvrières vivaient dans la débauche et par la débauche. Les dévideuses entre autres avaient une très mauvaise réputation ; c'était d'ordinaire chez elles ou dans les établissements de bains que les écoliers, que l'on retrouve à cette époque, partout où il y a quelque orgie, allaient perdre avec leur santé le dernier argent qu'ils n'avaient pas dépensé au cabaret. Quelquefois même, c'étaient des filles de maître, qui usant du droit qu'elles avaient de s'établir quand elles savaient le métier, quittaient leurs parents, et sous prétexte de prendre un apprenti prenaient un amant avec qui elles dépensaient leur argent ; puis quand elles avaient tout épuisé, elles rentraient dans leur famille avec « moins d'avoir, dit un règlement du temps, et plus de péchés ». Ce désordre était assez fréquent pour que les corroyeurs aient cherché à y mettre obstacle dans leurs statuts; dans la suite, ils effacèrent cet article « pour l'honneur du corps ».

Après les femmes de mauvaise vie vinrent les juifs.

Le roi était tout disposé à les chasser encore une fois de Paris ; cependant, sur le conseil qui lui fut donné, il pensa qu'il vaudrait peut-être mieux les contraindre à embrasser le christianisme.

Et pour arriver à ce résultat; il commença par publier une nouvelle ordonnance qui défendait aux juifs de prêter à usure et de ne se procurer de l'argent que par le travail de leurs mains.

Ceux-ci se plaignirent de l'obligation qu'on leur imposait et déclarèrent que, plutôt que de s'y soumettre, ils préféraient sortir du royaume.

Quelques-uns, plus habiles, feignirent de se convertir et furent l'objet de grandes libéralités de la part du roi, que rien ne réjouissait plus qu'une conversion.

Ceux qui, fidèles à leur religion, promirent d'exécuter la condition qu'on exigeait d'eux, durent en outre faire coudre sur le devant de leur robe une pièce de feutre ou de drap jaune d'une palme de diamètre et de quatre de circonférence (la palme équivalait à la longueur de la main).

Cette marque (qui n'était qu'une réminiscence) fut appelée rouelle.

Lorsqu'on rencontrait dans les rues de Paris un juif qui ne l'avait pas, les sergents d'armes confisquaient sa robe, l'emmenaient en prison et il n'en sortait qu'en payant une amende de dix livres.

Tous les juifs étaient assujétis à la servitude, et le roi et les nobles avaient des juifs dont ils pouvaient disposer.

L'Assemblée dite de Melun, qui s'était tenue en 1230, permit à chaque seigneur de reprendre son juif en quelque lieu qu'il le trouvât, même hors de sa juridiction.

Cette loi subsista longtemps.

Lorsque Louis IX mourut, sa veuve Marguerite de Provence eut son douaire assigné sur les juifs qui lui payaient deux cent dix-sept livres, sept sous, six deniers, par quartier.

Robert de Sorbon, chapelain du roi saint Louis, était chanoine de Paris, lorsqu'en 1253, il conçut le projet très louable de bâtir une maison spéciale à un certain nombre d'ecclésiastiques séculiers, docteurs en théologie, qui y vivraient en commun et enseigneraient leur science à de pauvres écoliers qui, généralement, étaient obligés de mendier leur pain pour pouvoir s'instruire.

Le roi voulut s'associer à cette bonne œuvre et en 1256, il acheta et donna à Robert de Sorbon, une maison située rue Coupe-Gueule, devant le palais des Thermes, et en 1258 deux autres immeubles, l'un rue des Deux-Portes et l'autre rue des Maçons. (La rue des Maçons-Sorbonne, aujourd'hui rue Champollion, était déjà construite au commencement du XIIIe siècle, celle des Deux-Portes Saint-André, fut supprimée par le boulevard Saint-Germain).

Robert de Sorbon avec l'aide de Guillaume de Bray, archidiacre de Reims, Robert de Douay, chanoine et médecin de la reine, Geoffroi de Bar et Guillaume de Chartres, un des aumôniers du roi, put ouvrir son collége qui, de son nom, fut appelé Sorbonne, et compta dès les commencements outre les étudiants pauvres, des docteurs, des bacheliers boursiers et des bacheliers non boursiers; ceux-ci payaient à la maison cinq sous et demi parisis par semaine ; les boursiers n'avaient rien à payer.

Le collège était dirigé par les associés qui n'avaient ni supérieurs ni principal. On y enseignait la théologie d'une manière complète. On s'y appliquait aussi à l'examen des questions de morale et à la solution des cas de conscience.

Cette société de théologie fut bientôt connue du monde chrétien sous le nom de communauté des pauvres maîtres.

Elle fut aussi désignée sous les noms de maison très pauvre, et de pauvre Sorbonne. Les écoliers se nommaient les pauvres de Sorbonne.

Pendant le règne de saint Louis, le nombre de ceux qui y furent admis gratuitement s'éleva à cent

Pour obtenir le titre de docteur, il fallait avoir fait ses études dans le collège, y avoir argumenté pendant dix ans et soutenu diverses thèses divisées en mineure, majeure, sabbatine, tentative, petite et grande sorbonne.

C'est dans cette dernière que le candidat, devait, sans boire ni manger, sans quitter sa place, soutenir et repousser les attaques de vingt assaillants ou ergoteurs qui, se relayant de demi-heure en demi-heure, le harcelaient depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Dans les premiers temps, le récipiendaire faisait cadeau d'un bonnet à chacun des docteurs qui assistaient à la cérémonie de son admission, et plus tard un don de vingt sous parisis remplaça le bonnet.

Les démêlés de la Sorbonne avec l'Université furent nombreux; à peine fondée, elle eut aussi à lutter contre les ordres mendiants qui tentèrent de l'envahir et la Sorbonne décida qu'un seul religieux de chacun de ces ordres pourrait obtenir le titre de docteur en Sorbonne.

Un autre collège, dit de Saint-Denis, fut aussi fondé à peu près dans le même temps, près la rue Saint-André-des-Arts et la rue Dauphine; les écoliers qui le fréquentaient étaient désignés sous le nom d'écoliers de Saint-Denis, mais en 1607, il n'existait plus et ses bâtiments furent abattus. La rue des Grands-Augustins passa sur une partie de leur emplacement.

Les Grands Augustins étaient des religieux qui, en 1256, furent amenés d'Italie à Paris par les soins de saint Louis; ils s'établirent d'abord rue Montmartre près la porte Saint-Eustache, dans un lieu environné de bois et où se trouvait une chapelle dédiée à sainte Marie l'Égyptienne (dont on fit plus tard la Jussienne, au coin de la rue Montmartre et de la rue de la Jussienne); c'était dans cette chapelle qu'était établie la corporation des drapiers de Paris. Reconstruite au XIVe siècle, elle fut vendue le 8 décembre 1791 et démolie au mois de juin 1792.

En 1285, ces religieux quittèrent leur moustier de la porte Saint-Eustache pour aller demeurer dans le clos du Chardonnet (rue Saint-Victor), et une rue fut ouverte à côté de leur ancienne demeure. On en appela une partie rue des Augustins et l'autre rue Pagevin, plus tard elle se nomma rue des Vieux-Augustins.

Le monastère du clos du Chardonnet ne tarda pas à déplaire aux augustins qui avaient cependant obtenu du roi Philippe le Bel un privilège qui défendait à toute personne de passer le long des murailles et tournelles l'avoisinant, sans leur en avoir demandé la permission, et ils s'entendirent avec les frères sachets qui, par acte du 14 octobre 1293, leur cédèrent la maison qu'ils possédaient sur le bord de la Seine, dans le territoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Ces frères sachets ou frères sacs, ainsi nommés parce qu'ils étaient vêtus d'une robe en forme de sac, sans ceinture, avaient aussi été établis à Paris par saint Louis, sous le nom de frères de la Pénitence de Jésus-Christ, et faisaient profession d'une austérité singulière.

Tous les matins, ils s'en allaient par les rues de Paris, comme le faisaient du reste les moines de tous les ordres mendiants, quêter leur pain.

C'est ainsi que les Parisiens entendaient quotidiennement crier : du pain pour les frères de Saint-Jacques! du pain aux carmes! du pain pour les frères de Saint-Augustin! du pain pour les frères cordeliers! du pain pour les aveugles des Quinze-Vingts. Du pain pour Jésus notre sire! (c'étaient les filles-Dieu qui criaient de la sorte). Du pain pour les pauvres écoliers! etc., etc.

A ces demandes réitérées, incessantes, il faut ajouter les cris de tous les marchands et gens de métiers.

Dès le jour venu, c'était l'étuviste qui criait : Allons, seigneur, allons baigner! les bains sont prêts! Le tailleur criait : vestes et manteaux à vendre! qui a des manteaux, des pelisses à raccommoder, il fait bien froid! Les chandeliers : chandelle de toile, chandelle qui fait plus clair que mille étoiles! Le marchand de vins : bon vin à trente-deux, à seize, à douze, à six et à huit deniers.

L'auteur des *Crieries de Paris* au XIIIe siècle, termine sa nomenclature en disant :

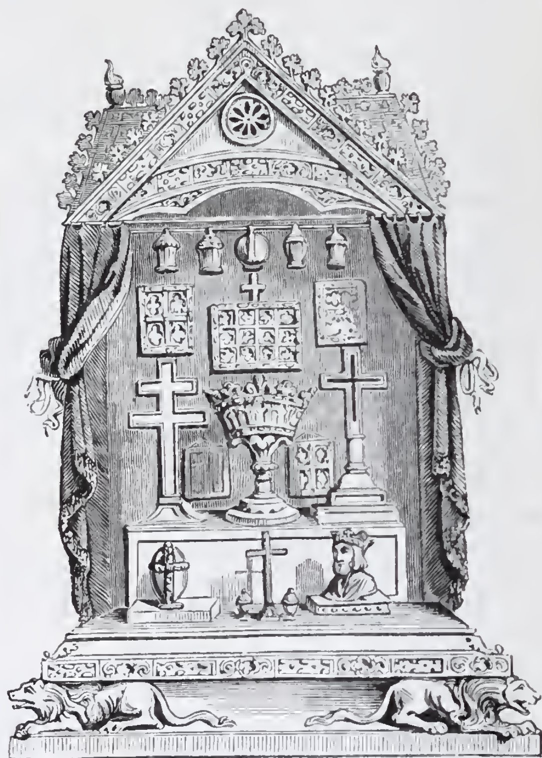
« Il y a bien d'autres cris que je ne saurais rapporter; le nombre des marchandises à vendre est si considérable, que je ne puis m'empêcher de dépenser et si j'achetais seulement un échantillon de chaque espèce, quelle que fût ma fortune elle y passerait bientôt. »

Or les sachets ne recueillaient pas grande aumône de vivres, il faut croire, car ils subsistèrent peu de temps et disparurent de Paris après avoir vendu leur monastère — ils se retirèrent en province et dans les pays étrangers.

Il y avait aussi les sachettes appelées indifféremment pauvres femmes des sacs, sachetines; elles possédaient un couvent dans la rue du Cimetière Saint-André-des-Arts (de la rue de l'Éperon à la place Saint-André-des-Arts), qui s'appelait alors rue des Sachettes.

Puis les béguines. Le couvent des béguines fut fondé en 1264 par saint Louis dans la rue des Barrés près la porte Barbel; (la rue des Barrés prit alors le nom de rue des Béguines; elle reprit son nom de rue des Barrés sous François Ier, elle allait de la rue Saint-Paul à la rue du Fauconnier, c'est aujourd'hui la rue de l'Ave-Maria); il les avait fait venir de Flandre pour en doter Paris, il leur acheta une maison et les y plaça au nombre de quatre cents. En 1471 elles étaient réduites à trois personnes. Leur couvent fut à cette époque donné aux filles de l'*Ave Maria*.

En 1258, étaient venus aussi s'installer de Marseille à Paris « une manière de frères que l'on appelle l'ordre des Blancs-Manteaux, et requisrent au roy que il leur aidast que ils puissent demeurer à Paris. Le roy leur acheta une mèson et vielz places en tour pour eulz herberger, de lez la viex porte du Temple à Paris, assez près des tissarans ». Ce fut le peuple qui les appela Blancs-Manteaux en raison des vêtements qu'ils portaient, mais leur véritable nom était serfs de la vierge Marie. Amauri de La Roche, grand maître du Temple, les autorisa à avoir (rue des



Reliquaire de la Sainte-Chapelle.

Blancs-Manteaux) un cimetière, une chapelle et un couvent. Les bâtiments furent élevés par les aumônes des particuliers et la libéralité de saint Louis. En 1274, l'ordre fut supprimé et le couvent fut occupé par 1297 par des guillemites qui furent réformés et réunis aux bénédictins en 1618. Le monastère fut reconstruit en 1685 et supprimé en 1790 ; l'église fut rachetée par la ville en 1807 et devint Notre-Dame des Blancs-Manteaux.

Parmi les établissements religieux qui furent créés à Paris sous saint Louis, il faut comprendre le collège de Cluny fondé par Yves de Vergy, abbé de Cluny, sur la place Sorbonne. En 1269, cet abbé bâtit le réfectoire, le dortoir et la moitié du cloître qu'il entoura de bonnes murailles et ce fut son neveu et successeur à l'abbaye, Yves II, qui fit bâtir l'église, le chapitre et l'autre moitié du cloître. Il était destiné aux jeunes religieux de la congrégation qui venaient étudier à Paris.

L'église du collège de Cluny aujourd'hui détruite et dont il ne subsiste que des débris conservés à l'hôtel de Cluny, était regardée comme une merveille d'architecture, digne d'être comparée à la Sainte-Chapelle.

Lors de la révolution de 1789 le collège et l'église devinrent propriétés nationales, furent vendus et passèrent dans les mains des particuliers.

L'église elle-même subsistait encore en 1833 et l'on pouvait, de la place Sorbonne admirer les contours déliés de son architecture à jour; c'était dans une partie de cet édifice que le peintre David avait établi son atelier. Plus tard, tout ce qui restait de ce monument comparé à l'œuvre de Pierre de Montereau fut remplacé par des bâtiments modernes et en 1859, lors de l'ouverture du boulevard de Sébastopol, les derniers vestiges de l'église d'Yves II disparaissaient sans laisser de trace.

La colonne au chapiteau finement sculpté et orné de feuillages, deux roses en pierre, l'épi qui surmontait le couronnement de la façade, les consoles et onze clefs de voûte ont été déposés avec soin et apportés à l'hôtel Cluny, ainsi que nous l'apprend son catalogue.

Citons aussi l'église Saint-Sauveur située rue Saint-Denis, au coin de la rue Saint-Sauveur, (ancienne chapelle de la Tour) reconstruite en 1537 et démolie — l'église Saint-Josse, à l'angle des rues Aubry-le-Boucher et Quincampoix, reconstruite en 1679, démolie en 1791. Le collége de Calvi ou la petite Sorbonne, fondé par Robert de Sorbon pour qu'on y enseignât les basses classes. Il fut abattu lorsque Richelieu fit rebâtir la Sorbonne.

Le collège des Dix-Huit, qui, fondé d'abord en 1171 près Notre-Dame, fut réuni à celui de Calvi ; il était occupé par dix-huit pauvres écoliers qui, moyennant une faible redevance, étaient chargés de jeter de l'eau bénite sur les corps morts de l'Hôtel-Dieu.

Au milieu de toutes ces fondations inspirées par le zèle que ne cessa de montrer saint Louis pour tout ce qui tenait au développement de l'enseignement religieux, on est heureux de constater la création d'une maison hospitalière d'un caractère purement civil et dont l'utilité est incontestable : nous voulons parler de l'hôpital des Quinze-Vingts.

La tradition veut que cette maison ait été fondée en faveur des trois cents chevaliers que les Sarrazins auraient reçus du roi en ôtage et qu'ils auraient aveuglés avant de les lui rendre.

Mais cette version, lancée pour la première fois dans la circulation par l'historien Belleforest, doit être considérée comme une fable, puisque les



Le jeune homme, qui n'avait plus que sa chemise, résolut de tirer vengeance de ses ennemis.
(Page 118, col. 1.)

contemporains de saint Louis n'en soufflent pas mot. Joinville dit que cet hôpital fut fondé pour trois cents pauvres aveugles et Rutebeuf a laissé des vers dont voici le sens : « le roi a mis en un repaire, je ne sais pourquoi faire, trois cents aveugles qui s'en vont dans Paris par triple paire et ne cessent de braire. Ils n'y voient goutte, se fâchent, se poussent, se heurtent, et si le feu prend à leur maison il n'est pas douteux que le roi aura à la refaire. »

On commença à bâtir cet hôpital dans la rue Saint-Honoré (à peu près au coin de la rue de Rohan) en 1254, et le bâtiment n'était pas encore complètement achevé en 1260, lorsque le pape Alexandre IV accorda des indulgences à tous ceux qui le visiteraient.

En 1269, saint Louis donna à l'hôpital trente livres parisis de revenu annuel, à la condition que cette somme serait employée à faire du potage aux aveugles. En 1270, il chargea son grand aumônier de nommer à toutes les places qui deviendraient vacantes.

En 1343, Pierre des Essarts donna aux Quinze-Vingts un grand logis appelé l'hôtel des Tuileries et qu'ils vendirent plus tard lorsqu'on bâtit le palais des Tuileries sur son emplacement.

Une église fut naturellement jointe à l'hôpital ; elle était sous le vocable de saint Remy.

Peu de temps après l'installation des Aveugles dans la maison, on reconnut qu'ils étaient trop nombreux, eu égard aux gens de service qui leur étaient nécessaires, et on réglementa le nombre qui fut fixé définitivement à 140 hommes aveugles, 60 voyants pour les conduire et s'occuper de l'intérieur de la maison, 98 femmes tant aveugles que voyantes qui, avec « le maître » (directeur) et le portier formaient 300 personnes (quinze-vingts).

Les Quinze-Vingts restèrent dans leur hôpital jusqu'en 1779 ; à cette époque, le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, et en cette qualité, administrateur de l'hospice, les transféra dans le grand hôtel, bâti en 1701, rue de Charenton, pour les mousquetaires noirs, fit démolir les anciens bâtiments, vendit une partie des terrains et fit ouvrir sur le reste plusieurs rues, dont un seul tronçon subsiste aujourd'hui : la rue de Rohan.

Le nombre des aveugles admis fut alors porté à 800 ; ils recevaient 1 franc par jour et quelquefois 1 franc 30 ; chaque enfant né à l'hôpital touchait 10 centimes par jour jusqu'à seize ans, on lui faisait alors apprendre un état.

Un arrêt du parlement du 14 mars 1783 y établit une classe de malades des yeux pour 20 pauvres de province et 20 pauvres de Paris.

Sous la République, l'organisation de l'établissement fut changée et l'hôpital fut désigné sous le nom de maison des Aveugles (26 brumaire an II). Il reprit son nom sous la Restauration, le grand aumônier de France fut de nouveau chargé de sa direction.

Une ordonnance royale du 31 août 1830, plaça l'hospice sous la direction du ministre du commerce et des travaux publics.

Sous le second Empire, la maison des Quinze-Vingts, destinée à recueillir 300 aveugles de l'un et de l'autre sexe, donnait en outre des secours à 1,300 pensionnaires externes répandus dans les diverses parties de la France. Ces secours étaient divisés en trois classes : 200 fr. 150 fr. et 100 fr.

Un décret du 22 juin 1854 plaça l'établissement sous le patronage de l'impératrice. Toutes les nominations, soit à l'internat soit à l'externat, étaient faites par elle, sur le rapport du ministre de l'intérieur ; aujourd'hui, c'est le ministre qui a l'administration de l'hospice ; il nomme un directeur responsable, assisté d'une commission consultative.

Les bâtiments actuels se composent de deux étages, de galeries ayant chacune 81 fenêtres sur la principale cour. Ces étages contiennent tous deux un double logement, de sorte qu'il y a place pour 162 aveugles mariés, c'est-à-dire pour 324 personnes.

L'infirmerie est divisée en deux salles de 12 lits chacune. Il y a de plus une petite salle à 4 lits destinée aux maladies contagieuses.

En 1854, des travaux d'appropriation intérieure furent exécutés ; il s'agissait d'établir des calorifères, de distribuer utilement la lumière partout, de donner aux pelouses du jardin un aspect plus agréable pour les visiteurs ; bref, 80,000 francs furent employés pour ces divers travaux.

Saint Louis avait amené de la Palestine six religieux de l'ordre du Mont-Carmel, il les établit en 1254 à Paris, sur le bord de la Seine, dans un bâtiment du quai Saint-Paul, qui donna plus tard son nom à la rue des Barrés (en raison du vêtement de ces religieux, qui portaient des manteaux barrés de diverses couleurs).

Ils bâtirent une chapelle qui devint bientôt une église pourvue d'une cloche et à laquelle fut annexé un cimetière.

Les inondations fréquentes de la Seine contrarièrent fort les carmes qui, plus tard, demandèrent à Philippe le Bel de vouloir bien leur donner une autre demeure, ce prince faisant droit à leur requête, leur donna la maison dite du Lion, qui avait appartenu à Pierre de la Broche, située dans la rue Sainte-Geneviève, et celle de Guy de Livry dans la même rue (près de la place Maubert, à l'extrémité orientale de la rue des Noyers.)

Nous n'en avons pas fini avec les moines.

En même temps que les carmes, dont nous aurons à parler amplement, vinrent les chartreux ; saint Louis fit venir à Paris en 1257 cinq religieux de cet ordre qu'il plaça à Gentilly où ils restèrent jusqu'en 1258.

Or à cette époque, le castel de Vauvert allongeait ses toits pointus au dessus des plaines désertes qui entouraient ce qui fut depuis la barrière d'Enfer ; ce château bâti par Philippe Ier après son excommunication et qui lui servit de retraite, avait des tourelles en poivrières comme presque toutes les constructions d'alors, et par son isolement, par le tumulte qui s'y produisait toutes les nuits, par les lumières qui ne cessaient de briller à ses fenêtres, il inspirait au peuple une sorte de crainte superstitieuse.

Il en résulta le nom d'enfer donné par lui au sentier qui reliait le château à la poterne Saint-Jacques, précédemment nommée voie de Vauvert.

Or, quand Philippe Ier mourut, le château de Vauvert demeura abandonné, et le bruit se répandit dans Paris qu'il était sans cesse hanté par les fantômes et les démons. Une bande de pillards songea à exploiter la crédulité publique et s'y installa.

La terreur que cette bande inspira fut telle qu'elle donna lieu au dicton : allez au diable *Vauvert*, et que nombre de gens faisaient un grand détour pour ne point passer auprès du diabolique manoir.

Mais les moines ne partageaient pas les craintes

populaires et se trouvant à l'étroit dans leur maison du port Saint-Paul, les chartreux, demandèrent à Louis IX, en 1258, de vouloir bien leur donner le château de Vauvert, ce qui leur fut facilement accordé.

Ils en prirent immédiatement possession et s'y installèrent, puis, en 1260, ils bâtirent une superbe église attenante au château, sur les plans du célèbre Pierre de Montreuil, et modifièrent sensiblement la disposition des bâtiments du château, en y construisant des cellules avec l'argent que les libéralités royales et celles des particuliers ne cessaient de leur fournir.

Le monastère qui fut à plusieurs reprises agrandi et restauré, avait une entrée sur la rue d'Enfer, une longue avenue plantée d'arbres y conduisait.

Deux cloîtres, le grand et le petit, étaient entourés d'appartements composés chacun de deux ou trois pièces avec un jardin.

On comptait dans ces cloîtres quarante-deux logements de ce genre.

L'église était admirablement décorée de tableaux de maîtres, Coypel, Philippe de Champagne, Boullongne, Andran, Corneille, Jouvenet, Jean le Romain, de la Fosse, etc.

Plusieurs personnes de haut rang y furent inhumées, Pierre de Navarre, Philippe d'Harcourt, Louis Stuard, etc., etc.

« La maison des chartreux de Paris, dit Dulaure, était une des plus riches de l'ordre. Ses bâtiments et son enclos avaient en superficie environ 60,450 toises carrées. Cet enclos n'était pas dans l'origine aussi étendu qu'il l'a été depuis. Marie de Médicis, pour former le jardin du Luxembourg, acheta plusieurs parties de celui des chartreux et leur donna en échange de vastes terrains situés au delà du chemin qui conduisait à Issy. Cette route, ancienne voie romaine, passait autrefois devant l'église de ce couvent; elle fut alors détournée et comprise dans l'enclos de ces religieux. Il n'en reste plus aucune trace. Cette vaste clôture placée dans l'intérieur de Paris gênait la population environnante, rendait les communications difficiles et faisait depuis longtemps désirer l'éloignement de ses propriétaires. Elle est aujourd'hui en partie occupée par deux pépinières. »

Les chartreux furent supprimés en 1790, l'église et les cloîtres furent démolis.

Le 27 germinal an VI, le conseil des Anciens, statuant sur le plan général proposé pour l'emploi des terrains formant l'ancien domaine des chartreux, décida qu'il serait formé une place, que des rues seraient tracées. On perça les rues de l'Est et de l'Ouest; quant à la place, elle ne fut pas exécutée; sur d'autres parties de terrains on construisit des ateliers d'armes, et le reste fut réuni au jardin du Luxembourg.

Vingt-cinq tableaux sur bois, peints par Lesueur en 1648 et représentant la vie de saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, qui se trouvaient dans le monastère, furent transportés dans la galerie du Luxembourg, puis de là au musée du Louvre.

La rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie dut son nom à des religieux de Bretagne qui, connaissant la facilité avec laquelle le roi accueillait les moines de quelque côté qu'ils vinssent, arrivèrent à Paris en 1258, ainsi que le constate un historien de cette époque qui s'exprime de la sorte, en parlant de ces nouveaux venus :

« Revint une autre manière de frères qui se faisoient appeler frères de Sainte-Croiz et portant la croiz devant leur pis (poitrine) et requistrent au roi qu'il leur aidast. Le roi le fist volontiers et les herbergea en une rue appelée le carrefour du Temple qu'ore est appelée la rue Sainte-Croiz. »

C'était des chanoines réguliers qu'on appela aussi Porte-Croix et Croiziers.

Saint Louis leur donna une maison qui lui appartenait et ajouta à ce don quelques autres immeubles qui étaient la propriété de Robert de Sorbon, à qui il les échangea contre d'autres, ainsi qu'on le voit par une de ses lettres datée de février 1258.

Ces religieux se maintinrent longtemps dans cette demeure à laquelle ils avaient annexé une église qu'ils firent bâtir sur les dessins de Pierre de Montreuil. Elle était ornée de tableaux de prix et de riches monuments funéraires.

En 1518, on remarqua que les chanoines de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie s'étaient relâchés de leur première observance et une enquête fut ordonnée par arrêt du parlement du 9 août. Son résultat ne fut pas favorable aux religieux ; néanmoins, après quelques modifications apportées à leur règle, il n'en fut plus parlé, mais sous le règne de Louis XIII de nouveaux désordres furent signalés et le cardinal de La Rochefoucauld jugea à propos d'introduire une réforme complète dans le couvent.

Il s'y prit maladroitement et échoua contre l'esprit de corps des moines qui voulurent bien se soumettre à une réforme, à la condition de l'opérer eux-mêmes et pour cela? ils embrassèrent la règle de saint Augustin.

Supprimés en 1790, le couvent et l'église dans laquelle avait été inhumé Barnabé Brisson second président au parlement de Paris, qui fut pendu le 15 novembre 1591, furent vendus le 19 avril 1793.

Des maisons particulières furent édifiées sur leur emplacement et on y établit un passage.

Les jurés crieurs pour les inhumations eurent leur réunion dans le couvent de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Le collège des trésoriers fut fondé en 1268 par Guillaume de Saône trésorier de l'église de Rouen en faveur de vingt-quatre boursiers dont douze écoliers en théologie et douze dans les arts. Ce

collège ne comptait plus que quatre boursiers, lorsqu'il fut réuni à l'Université, en exécution de lettres patentes du 21 novembre 1763.

Son fondateur lui avait fait don d'une rente de 120 livres 17 sous pour la nourriture et l'entretien des écoliers, ce qui donnait à chacun d'eux trois sous par semaine.

Les bâtiments qui contenaient en superficie 704 mètres, devinrent propriété nationale en 1790 et furent vendus le 18 octobre 1806.

Saint Louis qui fit tant pour les maisons religieuses ne pouvait oublier l'Hôtel-Dieu.

Il s'en montra, sinon le véritable fondateur, du moins le restaurateur et le plus puissant protecteur.

La charité qui s'exerçait dans cet hôpital y attirait tant de malades, que les bâtiments primitifs étaient devenus tout à fait insuffisants. Le roi en fit bâtir de nouveaux et augmenta les revenus de l'hôpital, par cent livres de rente qu'il lui accorda.

Il rendit aussi rente perpétuelle un don de 2,200 livres parisis, de soixante-trois muids de blé et de soixante-huit mille harengs que les rois ses prédécesseurs accordaient chaque carême à l'Hôtel-Dieu. La lettre établissant cette rente, datée d'octobre 1260, fut déposée à l'hôpital afin de pouvoir la représenter à ceux de ses successeurs qui refuseraient de payer.

Non seulement le roi, mais des particuliers se faisaient un devoir de donner à l'hôpital et l'esprit de charité qui avait présidé à la formation des confréries et des corps de métiers introduisit dans l'Hôtel-Dieu un usage qui se perpétua jusqu'à l'abolition des jurandes.

On lit dans le *Livre des métiers*, titre IX, rédigé par le prévôt de Paris :

« Nul orfèvre ne peut ouvrir sa forge le jour de la fête de l'un des douze apôtres, si cette fête ne tombe pas le samedi, à l'exception de la boutique que chacun ouvre à son tour, ces fêtes-là et le dimanche. Et tout ce que gagne celui qui a boutique ouverte ce jour-là, il le met dans le tronc de la confrérie des orfèvres, dans lequel tronc on met les aumônes que font les orfèvres à mesure qu'ils vendent ou achètent des marchandises de leur métier; et avec l'argent que renferme ce tronc chaque année, le jour de Pâques, on donne à dîner aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris. »

Ce fut en 1248 que la restauration et l'adjonction de nouveaux bâtiments se firent sous la conduite de l'architecte Pierre de Montreuil, et ce fut la régente Blanche de Castille qui surveilla les travaux en l'absence du roi qui partit pour la Palestine; ce fut à son retour qu'il exempta l'hôpital de toute contribution, droits d'entrée et de péage par terre et par eau et qu'il lui conféra le droit de prix qui lui appartenait (ce droit consistait pour les rois, princes et grands officiers de la couronne, à fixer eux-mêmes le prix des denrées qu'ils achetaient).

Mais nous avons longuement détaillé tous les établissements civils et religieux que vit éclore ce règne; passons à un autre ordre de faits.

Une des ordonnances de 1254 était relative au guet de Paris. Les bourgeois avaient supplié le roi de leur accorder la permission de faire le guet pendant la nuit et les gens de tous les métiers s'étaient engagés à le faire à tour de rôle; Louis IX les y autorisa, tout en maintenant le guet royal commandé par un chevalier du guet.

Le roi ordonna que le chevalier du guet et ses hommes marcheraient toutes les nuits dans les rues de Paris, visiteraient le guet des bourgeois et lui prêteraient main forte en cas de besoin.

Mais bientôt les gens de métier qui avaient tout d'abord été ravis de jouer au soldat, se lassèrent de cet exercice qui les obligeait à passer la nuit hors de leurs logis et ce fut à qui trouverait un prétexte pour s'en exempter.

Il fallut plusieurs arrêts du parlement pour contraindre certains corps de métier à faire le guet

Et cependant le nombre de ceux qui en étaient exempts était considérable.

En étaient dispensés : les boiteux, les fous, les maris dont les femmes étaient en mal d'enfant, les sexagénaires, les maîtres de métiers, les bourgeois non marchands, les mesureurs de la ville, les notaires, procureurs et avocats, les artisans appartenant aux corporations des monnayers, brodeurs de soie, courtepointiers, vanniers et corbeillers, peintres, imagiers, chasubliers, selliers, libraires, parcheminiers, enlumineurs, écrivains, tondeurs de draps, tailleurs de pierres, bateliers, étuvistes, vendeurs d'anges, d'écuelles et échelles, verriers, faiseurs de chapeaux et de bonnets, archiers, haubergiers, buffletiers, oubliaiers (marchands de pâtisserie), écorcheurs, apothicaires, calendreurs, orfèvres et tapissiers.

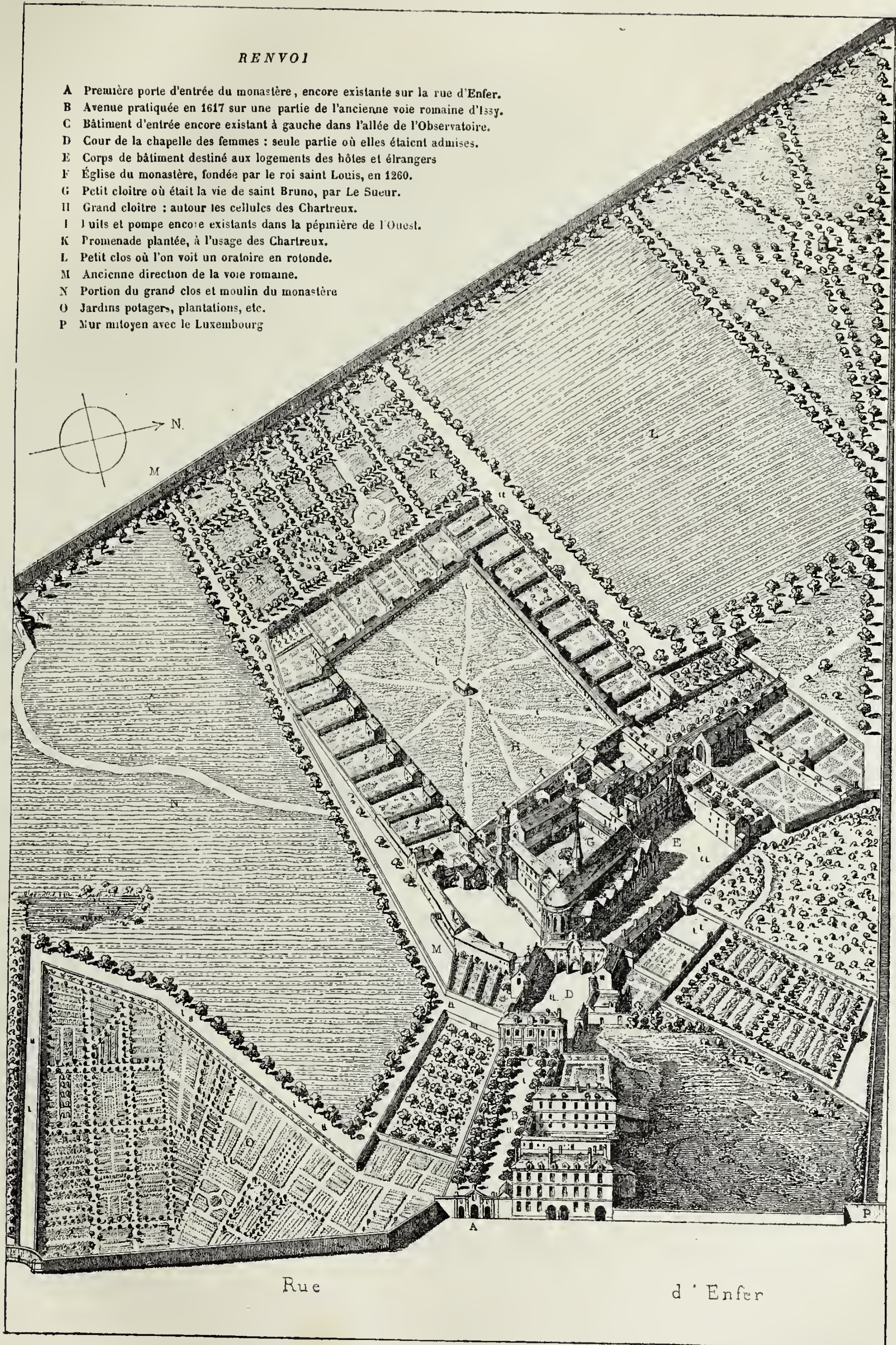
Quant aux bouchers, marchands de merrains et sauniers, ils étaient exemptés du guet, à la condition de payer annuellement trente sous de redevance.

Les tonneliers ne devaient le guet que de la Madeleine à la Saint-Martin d'hiver et ils donnaient en outre une journée de travail.

Naturellement, lorsqu'on vit tant d'exemptions se produire, ce fut à qui demanderait à en bénéficier et on mit le même empressement à ne pas monter sa garde qu'on en avait montré pour être incorporé dans le guet.

Les tailleurs prétendirent que les grandes robes qu'ils étaient obligés de confectionner pour les gentilshommes les obligeaient à travailler de nuit comme de jour, les foulons représentèrent qu'ils n'avaient pas guetté pendant tout le temps que le roi était outre-mer, ce qui dénotait implicitement qu'ils n'étaient pas soumis au guet; les

VUE A VOL D'OISEAU



F. Roy, éditeur. — Imp. Charaire et fils. — 15.

A. de Gisors, Architecte. — Gravé par Huguenet.

LE MONASTÈRE DES CHARTREUX

DE LA RUE D'ENFER



Saint Louis allait se mettre au pied d'un chêne, et tous ceux qui avaient affaire à lui, venaient lui parler pour obtenir justice. (Page 118, col. 2.)

drapiers alléguèrent d'excellentes raisons pour rester chez eux.

Bref, il fallut que le parlement s'en mêlât et condamnât ceux qui réclamaient à tort.

Alors, ce furent les habitants de la seigneurie de l'évêque de Paris qui se retranchèrent derrière leur qualité de justiciables de l'évêque, mais déjà les droits épiscopaux n'avaient plus la même force que jadis, et les réclamants en furent pour leurs réclamations.

On fut bientôt obligé de se reposer presque uniquement sur le service du guet royal, commandé par le chevalier du guet.

Et cependant ce n'était pas qu'il fût composé d'hommes bien recommandables.

Parfois, les sergents du guet, sous prétexte de protéger la population, la dévalisaient. Ce fut ainsi que peu de temps avant que Louis IX partit pour la Croisade, trois sergents du Châtelet s'en allèrent un jour par les rues soi-disant pour les besoins de leur service, mais en réalité afin de profiter des occasions que le hasard pourrait leur fournir pour voler la bourse de quelque honnête bourgeois.

Or, ayant avisé un clerc qui regagnait son logis, nos trois sergents fondirent sur lui et le dépouillèrent de ses vêtements, au moment où il allait rentrer dans sa maison.

Le jeune homme, qui n'avait plus que sa chemise, résolut de tirer vengeance de ses voleurs; il ouvrit la porte de sa chambre où l'attendait un garçonnet à qui il commanda de s'armer d'un vieux sabre recourbé, puis se saisissant lui-même d'une arbalète, sans prendre même le temps de se vêtir, il courut tout en chemise suivi de l'enfant, sur la trace de ses voleurs qu'il ne tarda pas à joindre.

« Quand il les vit, raconte Joinville, l'historien de la vie de saint Louis, il les escria et leur dit que ils mourraient. Le clerc tendit l'arbalète et trait et en feri l'un parmi le cuer (cœur) et les deux touchèrent à foie ; et le clerc prit le fauchon (sabre recourbé en forme de faulx) que l'enfant tenoit. Et les ensui à la lune qui estoit belle et clère. L'un en cuida passer par issi une soif (une haie) en un courtil (jardin) et le clerc fiert du fauchon et li trancha toute la jambe en tele manière que elle ne tint que à l'estival (à la botte); le clerc rensui l'autre, lequel cuida descendre en une estrange meson là où gent veilloient encore; et le clerc feri du fauchon parmi la teste, si que il le fendi jusque es dens. Le clerc monstra son faict au prévost voisin de la rue et puis s'en vint mettre en prison. »

Les trois cadavres furent apportés au palais du roi et saint Louis à l'issue de la messe alla les voir et fit amener le clerc en sa présence; puis, après s'être fait expliquer ce qui s'était passé :

« — Sire clerc, fist le roy, vous avez perdu à estre prestre par vostre proesce, et pour vostre proesce, je vous retieng à mes gages, et en venez avec moy outre-mer. Et ceste chose vous foiz-je encore pareeque je veil bien que mes gents voient que je ne le soustendrai en nulles de leurs mauvestiés.

« Quand le peuple qui là estoit assemblé oy ce, ils se escrièrent à notre Seigneur! et le prièrent que Dieu li donnast bonne vie et longue, et le ramenast à joie et à santé. »

On sait que saint Louis aimait à rendre la justice et que « maintes fois, dit le même historien, ai vu que le bon saint, après qu'il avait ouï messe en été, il se allait esbattre au pied d'un chêne et nous faisoit asseoir tout emprès lui et tous ceux qui avoient affaire à lui venoient à lui parler, sans que aucun huissier ne autre leur donnast empêchement ».

A propos de cette justice, il se passa en 1256 un fait assez curieux :

Deux faux monnayeurs avaient été arrêtés à Villeneuve-Saint-Georges; au mois de mai ils furent pendus à Paris, dans la justice de Saint-Germain-des-Prés.

La justice du roi réclama leurs cadavres et prétendant qu'ils étaient ses tributaires, elle les fit pendre à nouveau.

Le parlement s'émut de ces deux pendaisons; une assemblée fut tenue à Melun pour juger cette importante affaire, et les deux faux monnayeurs furent pendus une troisième fois, par arrêt du parlement.

Les abbés de Saint-Germain-des-Prés ne plaisantaient pas sur leurs droits : chaque année le maréchal de France (car alors il n'y en avait qu'un) recevait le 28 mai, jour de la Saint-Germain, de l'abbé et des religieux de Saint-Germain-des-Prés, douze pains, douze setiers de vin et douze sous parisis; mais de son côté, le maréchal était tenu de marcher devant l'abbé, un bâton blanc à la main pendant la procession et la messe.

Les gens de Chaillot devaient apporter à l'abbé tous les ans le jour de l'Ascension deux grands bouquets et six petits, un fromage gras fabriqué avec le lait des vaches qui paissaient dans l'île Maquerelle (île des Cygnes).

Mais laissons de côté ces puérilités.

Grande liesse à Paris en 1265; le roi d'Angleterre qui était en Gascogne, avait fait demander à Louis IX la permission de traverser Paris pour retourner dans ses États. Non seulement le roi de France la lui accorda, mais il voulut lui faire une réception brillante et il donna à Henri III le choix d'être logé au palais ou dans la maison du Temple que les chevaliers de l'ordre avaient magnifiquement aménagée.

Henri choisit le temple « à cause du grand nombre d'appartements » qu'il contenait.

Tout le peuple alla voir l'entrée du roi d'Angleterre et examiner curieusement la suite de ce monarque.

C'était la première fois qu'on assistait à pareille fête.

Louis IX fit décorer avec des boucliers la plus belle salle du Temple et offrit à son hôte un festin si splendide, qu'un historien contemporain le met au-dessus des fêtes les plus célèbres de l'histoire !

« Le roi de France était assis entre le roi Henri et Thibaut II roi de Navarre, la comtesse

de Provence, mère de deux reines et de deux femmes des frères des deux rois, se trouva avec ses quatre filles à ce repas » où assistèrent douze évêques et vingt-deux ducs ou barons!

Nous avons parlé plus haut des corporations de métier, il est temps d'y revenir.

Mais d'abord, rappelons que ce fut par Louis IX que l'administration municipale de Paris fut organisée et qu'en 1254, il nomma prévôt de Paris Étienne Boileau ou Boislève, dont plusieurs témoignages contemporains attestent le zèle et l'intégrité.

On rapporte qu'il fit pendre un sien filleul, parce qu'on disait qu'il ne pouvait s'empêcher de voler; ainsi qu'un « sien compère, » qui avait nié un dépôt.

Il s'appliqua d'abord à punir les auteurs des crimes qui se commettaient dans Paris. Jusqu'alors, les prévots fermiers avait tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, et les impôts sur les denrées étaient excessifs; il remédia à l'un et à l'autre.

Il rangea tous les marchands et artisans en différents corps de communautés sous le titre de confréries; il en dressa les premiers statuts et en établit les premiers réglements. « Ce qui fut fait avec tant de justice et une si sage prévoyance, a dit le président Hénault, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes compagnies, ou pour l'établissement des nouvelles. »

Ces corporations de métiers furent fixées pour Paris à cent, et voici dans quel ordre il les rangea:

Les talmeliers (boulangers), les meuniers du Grand-Pont, les blatiers (marchands de grains en gros), les mesureurs de blé, les crieurs de Paris, les jaugeurs, les taverniers, les cervoisiers (brasseurs), les regrattiers de pain, de sel, de poisson de mer et de toutes autres denrées, hors poisson d'eau douce (les regrattiers d'alors remplaçaient à la fois les fruitiers et les épiciers d'aujourd'hui), les orfèvres, les potiers d'étain, les cordiers, les ouvriers de toutes menues œuvres d'étain et de plomb, les fèvres (ouvriers en fer, maréchaux ferrants, faiseurs de vrilles de greffes (fermetures) et haumiers, les couteliers, les serruriers, les boitiers, les batteurs d'archal, les faiseurs de boucles en fer, archal, cuivre et laiton, les tréfiliers de fer, les tréfiliers d'archal, les cloutiers, les haubergiers (fabricants de cottes de mailles en fer, les patenôtriers d'or et de cor (les fabricants de chapelets), les patenôtriers d'ambre et de gest, les cristalliers, les batteurs d'or et d'argent à filer, les batteurs d'étain, les batteurs d'or et d'argent en feuilles, les laceurs de fil et de soie, les fillaresses (fileurs) de soie à grands fuseaux, les fillaresses de soie à petits fuseaux, les crépiniers de fil et de soie, les ouvrières de tissus de soie, les couturiers de fil, les ouvriers en draps de soie et en velours, les fondeurs et les mouleurs, les fremaillers de laiton (ceux qui fabriquaient les fermoirs pour les livres), les faiseurs de bouclettes (petites boucles) à souliers, les tisserands pour chapeaux de soie, les lampistes, les barilliers (tonneliers), les charpentiers, les maçons, tailleurs de pierres, plâtriers et mortelíers, les escuelliers (fabricants d'écuelles), les tisserands de langes, les tapissiers de tapis sarrasinois (c'est-à-dire d'Orient), les tapissiers de tapis notrez (communs), les foulons, les teinturiers, les chaussiers (culottiers), les tailleurs de robes, les liniers (marchands de lin), les marchands de chanvre, les chanevassiers (fabricants de canevas), les épingliers, les imagiers tailleurs et ceux qui taillent (sculptent) les crucifix, les peintres et tailleurs d'images (sculpteurs), les huiliers, les chandeliers de suif, les gainiers, les garnisseurs de gaines et faiseurs de viroles, de chevilles et de gaines de laiton d'archal et de cuivre, les pingniers et les lanterniers, (les pingniers mettaient aux lanternes des tablettes de cornes qui remplaçaient le verre), les cuisiniers, les poulaillers (marchands de volaille), les déiciers (fabricants de dés à jouer), les boutonniers et les déiciers d'archal de cuivre et de laiton (dés à coudre), les étuvistes (baigneurs), les potiers de terre, les merciers, les fripiers, les boursiers et braiers (fabricants de bourses et caleçons, culottes), les peintres et selliers, les chapuiseurs (fabricants de la charpente en bois des selles), les blasoniers (garnisseurs de cuir), les lormiers (fabricants de freins, rênes, mors), les corroyeurs, les cordonniers, les cavetonniers (cordonniers en basane), les savetiers, les corroiers (fabricants de courroies), les gantiers, les feiniers (marchands de foin), les chapeliers de fleurs, les chapeliers de feutre, les chapeliers de coton, les chapeliers de paon (plumassiers), les fourreurs de chapeaux, les feseresses de chapiaux d'orfrois (les marchandes de modes), les archers, les pêcheurs, les poissonniers d'eau douce, les poissonniers d'eau de mer.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation faite au moyen âge aux travailleurs, artisans, ou gens de métiers à Paris.

A cette époque, pour avoir le droit d'exercer un métier, on payait une somme soit au seigneur s'il existait une justice seigneuriale dans le quartier, soit aux gens qui étaient titulaires du droit de l'exercer par délégation du roi.

C'est-à-dire que le roi faisait don ou cession d'un métier à un homme de sa cour qu'il voulait favoriser, et celui-ci cédait, moyennant finance, à des artisans l'exploitation de ce monopole.

C'était à peu près ce qui se passe de nos jours pour les bureaux de tabac qui sont donnés à des veuves d'officiers, etc., avec autorisation de les affermer.

Ainsi les boulangers relevaient du grand pa-

netier, les marchands de vin du grand échanson, les forgerons du maréchal du palais, etc.

Ces grands officiers, non seulement avaient le droit d'autoriser et de vendre l'exercice du métier, mais encore, ils en conservaient la surveillance.

Cependant, comme bourgeois, les artisans étaient soumis à la juridiction du prévôt de Paris; c'était devant lui que les métiers portaient leurs contestations et ils s'adressaient au roi lorsqu'il s'agissait de faire reconnaître ou sanctionner leurs droits.

Le prévôt étienne Boileau dans son *Livre des métiers* réglementa les statuts des cent corporations qui furent gouvernées par un ou plusieurs syndics que l'on désignait indifféremment, sous les noms de prud'hommes, jurés, gardes du métier.

« Ils étaient nommés, lisons-nous dans l'*Histoire des corporations françaises*, par le prévôt de Paris ou choisis et élus par leurs pairs, et formaient sous le nom de syndicat ou de jurande, le pouvoir dirigeant de leur corporation respective. Ils jugeaient les différends qui s'élevaient entre ses membres, leur infligeaient des amendes et d'autres punitions en cas de contraventions aux statuts du métier. C'étaient eux qui recevaient les apprentis et veillaient au contrat passé entre ceux-ci et le maître chez qui ils entraient et dans l'atelier duquel ils devaient rester depuis une jusqu'à huit et dix années. »

Les enfants des maîtres étaient dispensés de cette formalité; on supposait que le fils d'un maître, élevé dans la profession de son père, faisait un apprentissage naturel.

C'étaient aussi les syndics qui présidaient à l'admission dans la maîtrise de l'apprenti qui avait fait son temps, jugeaient le chef-d'œuvre que celui-ci était tenu de produire et recevaient son serment qui consistait à jurer sur saint, « qu'il garderait le métier bien et loyalement ».

Dès qu'il était reçu, le nouveau maître payait au roi de 5 à 30 sols (c'est-à-dire 25 à 160 francs), et donnait en outre un banquet à ses confrères et aux syndics qui l'avaient reçu. De maître à compagnon il y avait une grande différence.

Le maître, admis dans la corporation, travaillait pour son compte, c'était interdit au compagnon; celui-ci après avoir fini son apprentissage et n'ayant pas le moyen de faire les dépenses nécessaires pour être reçu maître, travaillait chez les autres et il lui était interdit quel que fût son talent, de rien produire pour son compte personnel, sous peine de voir son œuvre confisquée et vendue au profit du roi, des syndics et du dénonciateur et en outre, de payer une amende.

« Tout était minutieusement réglementé dans la vie de l'artisan.

« Les heures mêmes, dit M. Mazaroz, que l'on pouvait consacrer au travail, étaient, dans une foule de métiers, réglementées et restreintes. On devait cesser le travail avec le jour et il était interdit à beaucoup d'ouvriers, « d'ouvrer à la lumière quar la clarté de la nuit n'est mie soufisant à fère le mestier ». Il est bien entendu que l'on chômait les dimanches et fêtes. Le samedi, maîtres et apprentis déposaient leurs outils au dernier coup de vêpres de la paroisse; les autres jours ouvrables, le travail prenait fin au premier son de l'angelus à Saint-Merry ou à Notre-Dame et le silence se faisait partout, excepté chez les barilliers. Quant à ceux-ci, c'était autre chose, ils confectionnaient les fûts qui devaient contenir les vins fins des « riches homes et des haus homes » et ils étaient dès lors entièrement libres de se livrer a leur bruyant métier les dimanches, voire les grandes fêtes.

Les statuts portés au livre des métiers eurent longtemps force de loi et les corporations furent très utiles aux rois pour la perception de la taille, néanmoins on ne tarda pas à apporter des améliorations à la condition des apprentis et des compagnons; Philippe le Bel supprima les longs services et les rétributions auxquels les maîtres assujettissaient les apprentis; en 1358, le régent Charles reconnut dans une ordonnance que les règlements corporatifs étaient faits plus en faveur et profit des personnes de chaque métier que pour le bien commun.

En effet, les longs apprentissages avaient été rétablis, les rétributions pécunaires avaient été de nouveau imposées aux apprentis, et les maîtres ne cherchant que leur avantage personnel, faisaient tous leurs efforts pour exclure des marchés de Paris les marchands et les artisans non immatriculés.

Ce qu'il est bon de remarquer, c'est le soin méticuleux que les syndics prenaient pour empêcher la fraude dans la fabrication, et des peines sévères étaient édictées contre tout marchand ou fabricant qui employait de mauvaise marchandise.

A l'amende, le cordonnier qui se servait de peau de brebis, ou de chien tanné, en place de bonne et fine basane d'Auvergne ou de Provence.

A l'amende, celui qui vendait une pelote de fil de chanvre, mêlé à du fil de lin.

A l'amende, l'orfèvre qui mêlait des perles d'Écosse aux perles d'Orient.

Ces traditions de loyauté dans la fabrication des objets de toute nature furent longtemps l'honneur de l'industrie et du commerce parisiens. Hélas ! que sont-elles devenues !

Lorsqu'en juin 1467 Louis XI arma les Parisiens pour les passer en revue en septembre, il imposa à tout habitant de Paris l'obligation de faire partie d'une corporation, et il exigea que tout nouveau venu dans la capitale ne pût y séjourner plus de deux mois, sans se faire recevoir dans l'une d'elles.



L'animal devait faire quelques cabrioles pour payer son entrée. (Page 123, col. 2.)

Nous verrons sous les successeurs de Charles VIII les corporations englober non seulement tous les marchands et fabricants, mais « il n'y eut plus une industrie, un métier, un labeur, une occupation, un gagne pain, quelque modeste et humble qu'il fût, qui eût le droit d'exister en dehors de ce cercle infranchissable. Tout métier, tout art, reçut ses statuts qui le mettaient en jurande, et quiconque voulut vivre de ce qu'il savait faire, fut tenu d'entrer dans une communauté et de payer ses droits de réception. »

Quant à ceux qui ne pouvaient pas payer, il fallait qu'ils s'arrangeassent pour vivre sans travailler — et sans manger.

Les corps marchands furent formés par la réunion des maîtres des six commerces principaux de Paris : pelletiers, drapiers, merciers, bonnetiers et orfèvres.

Les drapiers de Paris étaient en possession de statuts datant de 1188, et qui leur avaient été concédés par Philippe-Auguste et plus tard ils formèrent le premier corps, à la suite d'une cérémonie à laquelle le corps des pelletiers ne se trouva pas présent quand on fut prêt à se mettre en marche, le prévôt des marchands commanda le corps des drapiers pour marcher à la place de celui des pelletiers et depuis les drapiers se maintinrent toujours au premier rang. Ils habitaient la rue de la Draperie, depuis nommée rue de Constantine.

Leurs maisons étaient exemptées de la taille.

Ils possédèrent la halle aux draps dont ils nommaient le garde et les vingt-quatre courtiers et auneurs de drap de Paris ; ils portaient pour armoiries *d'azur* (bleu) *au vaisseau d'argent voguant sur une onde de sinople* (vert).

Le troisième corps, celui des merciers, était le plus nombreux ; lorsqu'on le verra plus loin, Henri II passa une revue des gens de pied de Paris, il trouva sous les armes plus de 3,000 merciers. Leur bureau était rue Quincampoix, ils avaient pour armoiries de *sinople, au soleil d'or accompagné de trois nefs d'argent, à la bannière de France.*

Les statuts et règlements des merciers ne datent que de 1407, époque à laquelle ces mar-

chands furent réunis en jurande, mais déjà, sous Charlemagne, il y avait un roi des merciers, premier officier qui veillait aux intérêts du commerce. Il résidait à Paris, mais il avait des lieutenants dans les principales villes pour faire exécuter ses ordres et exercer la juridiction qui lui était attribuée.

Le roi des merciers donnait des lettres de maîtrise et des brevets d'apprentissage, pour lesquels on lui payait des droits assez élevés ; il présidait à la vérification des poids et mesures et à l'examen des ouvrages et des marchandises.

Il faut croire que l'exercice de cette charge engendra de nombreux abus, car François I[er] et ses successeurs firent tous leurs efforts pour l'abolir. Enfin ce fut Henri IV qui, en 1597, supprima le roi des merciers avec ses lieutenants et ses officiers, et cassa en même temps toutes les lettres de maîtrise ou d'apprentissage que cet officier avait données ou fait délivrer en son nom.

Les pelletiers ou marchands de fourrures reçurent en 1183 du roi Philippe-Auguste dix-huit maisons confisquées sur les juifs; ces dix-huit maisons étaient situées dans une rue de la Cité qui bordait la rivière et prit le nom de la rue de la Pelleterie ; cette rue fut supprimée lors de la construction du nouvel Hôtel-Dieu, et le Marché aux Fleurs occupe son emplacement. Ce corps était le moins nombreux, il avait pour armes : *d'azur, à l'agneau pascal d'argent.*

Le cinquième, celui des bonnetiers, s'établit dans une maison dépendante du cloître de Saint-Jacques-la-Boucherie ; les armes qui lui furent accordées en 1629 étaient *d'azur, à cinq navires d'argent à la bannière de France ; en chef une étoile d'or.*

Les orfèvres étaient en possession de privilège corporatif dès Dagobert.

Sous saint Louis ils jouirent d'une prérogative fort importante, celle d'avoir un sceau particulier dans la maison commune du corps, qui était située rue des Deux-Portes (aujourd'hui rue des Orfèvres; autrefois elle était fermée par une porte à chaque extrémité ; de là son nom). Leurs armoiries étaient : *de gueules à la croix dentelée, accompagnée aux 1 et 4 d'une coupe d'or : aux 2 et 3 d'une couronne aussi d'or, au chef semé de fleurs de lis sans nombre.*

Au XV[e] siècle, les orfèvres avaient fondé un hôpital dans une maison dite l'Hôtel-des-Trois-Degrés et qui se trouvait sur le territoire de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ils avaient acheté l'immeuble en 1399 d'un de leurs confrères Jean de la Poterne, ils le firent démolir et établirent dessus une grande salle avec des lits, au-dessus on ménagea des logements, et au fond fut construite la chapelle. L'évêque de Paris leur permit en 1403 d'y faire célébrer la messe.

Les orfèvres, âgés ou infirmes, et les veuves des marchands orfèvres, étaient spécialement reçus dans cet hôpital qui, bien que bâti tout en bois, dura un siècle et demi cependant; en 1550, ces vieux bâtiments étaient dans un état de vétusté tel, que le corps assemblé, décida qu'ils seraient démolis et qu'on éleverait à la place une chapelle en pierres de taille et dans d'autres proportions. La communauté se trouvait alors propriétaire de huit maisons dans le quartier, elle put faire construire un hôpital plus vaste et une chapelle plus importante. En 1566 les nouvelles constructions furent achevées.

La chapelle fut bâtie sur les dessins de Philibert Delorme. On y voyait aussi des sculptures de Germain Pilon. Cet hôpital fut supprimé en 1790 et devint propriété nationale ; une partie des bâtiments et la chapelle furent vendus le 11 brumaire an VI.

Ce qui restait de l'hôpital servit pendant quelque temps de grenier à sel et fut définitivement vendu comme propriété de l'État le 6 janvier 1818.

Jusqu'à la révolution de 1789, les corps de marchands furent administrés par six maîtres et gardes, choisis parmi les plus honorables, chargés de faire observer les statuts et de veiller à la conservation des privilèges.

Dans les cérémonies publiques et dans l'exercice de leurs fonctions, ils portaient la robe de drap noir à collet et manches pendantes, avec parements et bordure de velours de même couleur.

C'était la robe consulaire.

Les honneurs destinés à la bonne bourgeoisie leur étaient réservés.

Ils étaient marguilliers, commissaires des pauvres, administrateurs des hôpitaux et rendaient la justice consulaire.

Les trente-six gardes s'assemblaient chaque fois qu'ils le jugeaient nécessaire.

Le grand garde de la draperie convoquait les assemblées, les présidait, et les résolutions étaient prises à la majorité des voix et transcrites sur le registre des délibérations qui se conservait dans les archives du bureau des six corps.

Chaque corps particulier avait sa maison commune et son bureau.

Les changeurs habitaient d'abord le Pont-au-Change; ils en furent chassés par le prévôt de Paris en 1331 ; leur corps s'affaiblit peu à peu et ce furent les chapeliers et les fabricants de poupées qui prirent leur place dans les boutiques du Pont-au-Change. En 1514, ils se laissèrent complètement déchoir et cessèrent de faire partie du corps des marchands.

Après les six corps qui se trouvaient à la tête du commerce venait parmi les principales corporations celle des épiciers qui avaient leur maison commune au cloître Sainte-Opportune ; elle était composée des épiciers et des apothicaires et jouissait de la prérogative de visiter les poids et balances dans les maisons, boutiques et magasins de tous les marchands et artisans de Paris.

Les épiciers avaient été réunis en communauté dès 1180.

Les boulangers étaient réunis en confrérie dès le règne de Philippe-Auguste ; un édit de 1217 interdit à tous autres qu'aux boulangers de Paris de vendre du pain à Pontoise.

Sous Louis IX, les talemeliers ou boulangers, après quatre ans d'apprentissage, pouvaient obtenir la maîtrise, en payant une somme d'argent au grand pannetier, qui avait le titre de maître des talemeliers.

Il n'y avait que cette profession qui eut un cérémonial particulier pour la maîtrise.

Le récipiendaire portait dans la maison du maître des talemeliers un pot rempli de noix et de *nieules* (patisserie) et jetait le pot contre le mur ; après quoi le maître et les valets ou compagnons du métier entraient et recevaient à boire de la part du chef du métier.

Il était interdit aux talemeliers de Paris de cuire les dimanches et les jours de fête.

C'est aussi au XIIIe siècle que remonte l'établissement de la première corporation de pâtissiers ; ce fut celle des oubliers ou oublayers qui faisaient des gaufres, des nieules et une pâtisserie légère appelée *oublie* (sorte de plaisir) et qu'on criait par les rues.

Le roi avait son *oublier* d'office.

C'était un personnage assez considérable de l'office royal, puisque dans la maison de Louis IX, il avait droit à un cheval et à une ration de fourrage.

Les moulins pour moudre le grain étaient amarrés sous le Grand-Pont. Les boulangers cuisaient chez eux depuis qu'ils n'étaient plus obligés de cuire aux fours banaux ou seigneuriaux. Cependant les abbayes de Saint-Germain, de Saint-Marcel, de Saint-Martin, continuaient chacune d'avoir un four banal, où les habitants venaient cuire.

Les gantiers reçurent aussi des statuts de corporation sous Philippe-Auguste et le règlement d'Étienne Boileau les modifia peu.

On sait comment la grande boucherie fonctionnait aussi sous le règne précédent et ce commerce était le domaine exclusif d'un petit nombre de familles réunies en société.

Les lapidaires reçurent leurs statuts sous Louis IX ; on les appelait alors estailliers.

On verra dans le cours de cette histoire l'importance que prirent les corps marchands qui furent investis du privilège, alors considérable, de porter le dais sur les rois, les reines et les princes qui faisaient leur entrée publique à Paris.

Non seulement Étienne Boileau donna des lois aux corporations des métiers, mais ce fut à son instigation que furent rendues les ordonnances contre les vagabonds, les voleurs et les prostituées, si nombreux dans la capitale.

Ce fut lui qui, pour l'entretien du pavage et l'amélioration de la viabilité, institua un voyer. Ce fut Jean Sarrazin qui fut chargé de cette fonction, elle lui donnait aussi mission de surveiller l'exécution des ordonnaces relatives aux industriels et aux marchands. Il recevait un mets de redevance de chaque boucher nouvellement installé. Il avait annuellement deux faix de paille de chaque grainetier, deux livres de chandelles de chaque chandelier, douze deniers de chaque basanier vendant des petits souliers, un fromage de chaque fromager, deux chapeaux de chaque chapelier, etc.

Ces redevances n'étaient malheureusement pas les seules que les commerçants dussent acquitter et, soit pour une raison soit pour une autre, les cadeaux à donner aux juges quand on plaidait, aux religieux à titre de don forcé, à certains fonctionnaires, étaient si nombreux que le plus clair du bénéfice y passait.

Paris avait alors une physionomie bien différente de celle de nos jours.

C'était au son de la trompette que les Parisiens s'éveillaient et les cloches qui sonnaient dans les nombreuses églises et les non moins nombreux monastères qui existaient sur tous les points de la ville, formaient un carillon incessant. La trompette annonçait l'aube, les cloches sonnaient le couvre-feu et toute la nuit la sentinelle du Châtelet sonnait du cor par intervalles ; c'était ce qu'on appelait « corner la guette ».

On dînait à midi.

On soupait à six heures, et après le couvre-feu il était défendu de veiller et de se divertir sans la permission du prévôt.

En cas d'alerte, des chaînes étaient tendues dans les rues pour intercepter le passage et, au besoin, on mettait en réquisition les *feures*, maréchaux et chaudronniers, pour consolider les barrages.

C'était au passage du petit Châtelet que se percevaient alors les péages et droits d'entrée dans Paris. Les jongleurs, bateleurs ou baladins devaient payer une taxe relativement assez forte ; saint Louis l'abolit, toutefois il y mit une condition : c'est que le singe du bateleur, dont les tours avaient le privilège d'exciter vivement la curiosité populaire, ferait quelques grimaces et exécuterait quelques cabrioles devant le péager, avant que son maître pût entrer dans la ville.

C'est de cette coutume qu'est venu le dicton : payer en monnaie de singe.

Les jongleurs étaient aussi quittes du péage en chantant un couplet.

Bateleurs, jongleurs et ménétriers, qui étaient en fort mauvaise réputation sous Charlemagne, avaient été sous le règne de Philippe-Auguste bannis du royaume comme les troubadours ; cependant au bout de quelques années ils avaient pu revenir à Paris, mais alors ils formèrent une corporation appelée ménestrandie.



Le Petit-Pont, qui fut plus tard le Pont-au-Change.

« Leurs fonctions, dit l'auteur anonyme de *l'Abrégé historique de la Ménestrandie*, consistaient à faire des tours de gibecière, à faire sauter des singes, à exercer dans les cercles ou devant la populace curieuse les autres fonctions des bateleurs au son des vielles dont ils se faisaient accompagner ».

Jusqu'alors errante et vagabonde, la ménestrandie devint en 1331 une profession comme les autres, ayant ses statuts et placée sous la double invocation de saint Julien et de saint Genest.

La confrérie fut approuvée par lettres patentes qui furent scellées au Châtelet de Paris le 23 novembre de la dite année 1331. Les confrères étaient assurés du monopole de la science et musique de ménestrerie, et étaient placés sous la judiriction spéciale du roi des ménétriers ou prévôt de Saint-Julien et d'un certain nombre de prud'hommes, qui devaient veiller à l'exécution des réglements.

Nul ne pouvait être admis dans la corporation qu'à la suite d'un examen et nous ajouterons que dans l'origine on trouvait un certain nombre de femmes parmi les ménétriers de Paris.

Le 13 septembre 1395 une ordonnance du prévôt de Paris leur fit défense de rien dire, représenter ou chanter sur les places publiques ou ailleurs, qui pût causer quelque scandale, à peine



REINE MÉROVINGIENNE EN 480

(D'après une peinture de la cathédrale de Chartres.)

Ve SIÈCLE



F. Roy, éditeur. — 16.

Imp. Charaire et fils.

Église du monastère des Chartreux, rue d'Enfer.

d'amende, de deux mois de prison et d'être réduits au pain et à l'eau. Les jongleurs se séparèrent alors des ménestrels et prirent le nom de bateleurs. Les ménestrels se lièrent entre eux par de nouveaux réglements, qui furent confirmés par Charles VI, le 14 avril 1407.

Ce fut sous saint Louis, nous l'avons dit, que la hanse ou confrérie de la marchandise de l'eau, devint définitivement la municipalité parisienne; jusqu'alors et depuis environ un siècle, les membres de la confrérie de la marchandise de l'eau étaient appelés échevins jurés, et on donnait à leur chef le nom de prévôt des marchands de l'eau, ou prévôt de confrérie de l'eau.

Pour être reçu bourgeois hansé de Paris, il fallait prêter serment devant les magistrats chargés des affaires de la ville.

Le récipiendaire s'avançait à la barre et disait :

« Je jure de me soumettre à tous les règlements de police et de bonne discipline de la hanse, je jure d'exercer loyalement et avec droiture le fait de la marchandise, d'instruire les magistrats de toutes les fraudes qui pourraient porter préjudice à la hanse et aux autres privilèges de la ville. En cas de contestation, je jure de me soumettre et, sans appel, aux décisions prises par les chefs de la hanse. »

Le corps de la marchandise, par suite de l'importance que n'avait cessé d'avoir le commerce fluvial, avait peu à peu absorbé tout ce qui avait rapport à l'administration de la ville et c'est pour cela que l'on considéra les chefs de cette marchandise de l'eau comme les prévôts de tout commerce parisien. Ce fut en 1268 que le chef de la hanse parisienne, Jehan Augier, fut officiellement nommé prévôt des marchands.

Les nombreux privilèges dont jouissait le corps des marchands de l'eau passèrent avec le temps au prévôt des marchands qui acquit successivement l'administration des rentes constituées sur l'Hôtel de Ville, l'ordonnance des cérémonies publiques, l'entretien, la construction des monuments de la ville, le percement des rues, etc.

Enfin, il commanda la garde bourgeoise avec le prévôt de Paris, présida le bureau de la ville composé de quatre échevins, des procureurs du roi, greffier et receveur de Paris, auxquels étaient adjoints vingt-six conseillers qui exécutaient leurs arrêtés.

Les membres de la hanse tenaient primitivement leurs réunions dans une maison commune, appelée maison de la Marchandise; au XIe siècle cette maison prit le nom de Parloir aux Bourgeois; elle était située à la Vallée de Misère entre l'église Saint-Leufroy et le Châtelet, à la place où s'étend aujourd'hui la place du Châtelet.

Au XIIe siècle, le Parloir aux Bourgeois fut transféré sur la rive gauche près la porte Saint-Michel, entre la place Saint-Michel et la rue Saint-Jacques; nous le verrons en 1357, transféré place de Grève dans la Maison aux Piliers et prendre peu de temps après le nom d'Hôtel de Ville.

L'élection du prévôt des marchands se faisait ordinairement le 16 août; les émoluments attachés à cette place étaient considérables; plusieurs de ceux qui l'occupèrent devaient consacrer une partie des revenus de leur charge aux embellissements de la ville.



Le petit Châtelet,

Il fallait être né à Paris pour être revêtu de la dignité de prévôt des marchands.

Après la sédition des Maillotins, Charles VI la supprima en 1382.

On compta 14 prévôts de 1268 à 1382; Jean Augier Guillaume Pisdoé, 1276; Guillaume Bourdon, 1280; Jean Arrode 1289; Jehan Popin, 1293; G. Bourdon réélu, 1296; Étienne Barbette, 1298; Guill. Pisdoé réélu, 1304; E. Barbette, 1314; Jean Gentien, 1321; Jean Culdoé et Étienne Marcel, 1355; Jean Desmaret, 1359; Jean Fleury 1371.

Philippe-Auguste avait en 1220 concédé moyennant la somme de trois cents livres par an aux marchands de l'eau hansés de Paris, la police des crieurs et l'inspection des poids et mesures; Louis IX fit réglementer le criage, c'est-à-dire la faculté de faire annoncer dans toutes les rues de la capitale le prix des marchandises de différentes natures, la vente et le loyer des maisons, la perte d'objets et d'animaux, etc.

Les crieurs étaient soumis à la juridiction du prévôt des marchands.

On a vu comment Étienne Boileau avait su donner à la prévôté de Paris un éclat qui lui avait manqué jusqu'alors, aussi Louis IX, fort satisfait de lui, le faisait-il asseoir à ses côtés lorsqu'il était au Châtelet, pour l'encourager à persévérer dans la voie qu'il suivait, mais ce n'était pas assez ; il fallait aviser au moyen de conserver à cette charge, après Boileau, le lustre qu'elle lui devait et pour cela, le roi en sépara pour toujours la recette du domaine et créa en titre d'office un receveur, un scelleur et soixante notaires qui exerçaient leurs fonctions pour cette recette, sous l'autorité du prévôt qui, après Boileau, fut appelé garde de la prévôté de Paris.

Louis IX tenait à Paris deux ou trois parlements par an.

Celui qu'il tint en 1267, fut un des plus célèbres ; Philippe, fils aîné du roi, un fils du roi d'Aragon, Edmond d'Angleterre et soixante-sept seigneurs y furent créés chevaliers, ce qui occasionna une dépense de treize mille livres que le roi déclara vouloir prendre à sa charge.

L'année suivante, 1268, Renaud de Corbeil, évêque de Paris, mourut et Étienne Tempier lui succéda; il fit son entrée à Paris porté, selon la coutume, par des gentilshommes feudataires de l'Église de Paris, MM. de Chevreuse, de Luzarches, de Montmorency, de Combeville, de Tournon, de Montgay et de Torcy.

Ce nouvel évêque fut bientôt mis en demeure d'approuver une taille que le roi demanda à ses sujets, pour entreprendre un nouveau voyage en Terre-Sainte et il eut d'abord l'intention de s'y opposer, mais il finit par y consentir.

Ce fut Louis IX qui le premier imposa la taille aux Parisiens pour s'exempter du service militaire; son nom lui venait de ce que les collecteurs se servaient d'une taille de bois pour marquer les sommes qu'ils recevaient.

Cet impôt qui ne représentait alors que dix-huit cents livres, devait par la suite des temps, toujours augmenter et se chiffrer par millions !

Cette idée de retourner en Terre-Sainte assiégeait le roi depuis quelque temps ; il se détermina à la mettre en pratique; il fit son testament, nomma pour exécuteurs testamentaires Étienne, évêque de Paris, l'évêque d'Evreux, les abbés de Saint-Denis et de Royaumont, et deux de ses aumôniers et partit en mars 1270 pour s'embarquer à Aigues-Mortes.

Il débarqua en Afrique et mourut de la peste le 25 août de la même année.

Pendant ce règne de quarante-quatre ans, Paris reçut de notables embellissements.

Le XIIe siècle avait vu naître l'architecture dite gothique, sous saint Louis elle avait atteint son plus haut degré de splendeur et de majesté ; les églises construites dans le style ogival le plus pur et le plus élégant, donnèrent à la ville une physionomie nouvelle.

Les arts firent aussi des progrès importants ; la sculpture et la peinture abandonnant peu à peu la rigidité byzantine, prirent une souplesse et une suavité d'expression remarquables.

Les sceaux de l'époque attestent la perfection à laquelle étaient parvenus les graveurs Les écoles plaçaient la musique au nombre des arts les plus cultivés.

Les lettres et les sciences progressaient.

Quant au commerce et au travail des artisans, ils se développaient considérablement.

Au temps des Capétiens, la Seine était restée la principale artère du commerce parisien, au XIIIe siècle une grande quantité de marchandises arrivaient par la route d'Orléans, et trois foires importantes alimentaient et entretenaient le commerce par terre. C'étaient la foire Saint-Germain, la foire Saint-Ladre ou Saint-Lazare et la foire du Landit.

Chaque samedi se tenait aux halles un grand marché où se concentrait le petit commerce de la ville ; ce jour-là beaucoup de fabricants fermaient leurs boutiques et portaient aux halles les produits de leur industrie.

Le Roi affermait souvent le produit de la foire Saint-Lazare, qui fut transférée au marché des Champeaux par Philippe-Auguste ; alors le fermier percevait le droit de vente en usage et de plus, il exerçait la justice sur le terrain de la foire, tenait ses plaids quatre fois par jours : « C'est à savoir, dit un manuscrit du XIIIe siècle, à huit heures du matin, à douze heures, au premier coup de vespres à Saint-Eustache, et aux chandelles allumans ».

Quiconque faisait défaut à son ajournement devait une amende de dix-sept sous et demi au profit du fermier.

On pouvait appeler de sa sentence au prévôt de Paris.

Enfin pendant quinze à dix-huit jours, ce fermier était en quelque sorte le roi des halles.

Pendant cette quinzaine, on portait dans l'enceinte des halles le poids du roi, c'est-à-dire les balances et les poids déposés dans une maison de la rue des Lombards où on l'employait à constater, moyennant finance, le poids légal des marchandises.

Bien que cette foire eût été transférée aux halles, il se tenait encore sur l'ancien emplacement de la foire Saint-Lazare une foire qui ne durait qu'une journée, le 11 août. Dès que le soleil était couché, les sergents de la douzaine du roi au Châtelet, avaient l'habitude de fondre sur les loges des marchands et de tout mettre en pièces.

Ce fut sous Louis IX que l'on vit, pour la première fois, le maître des hautes œuvres de Paris qualifié du nom de bourreau ; ce nom lui fut donné, dit-on, parce qu'un clerc ainsi appelé avait obtenu le fief de Bellencombre, à la charge

de pendre lui-même tous les voleurs du canton.

Paris n'a pas eu des femmes bourreaux, ainsi que le prétendent quelques historiens qui se fondent sur une ordonnance de 1264 portant : « Que celui qui aura méfait ou médit, sera battu par la justice du lieu, tout de verges en appert ; c'est à savoir si homme par homme, et la femme par seule femme sans personne d'homme. »

Mais c'était de préférence la femme ou la fille de l'exécuteur qu'on choisissait pour faire subir le supplice de la flagellation à celles qui y étaient condamnées.

C'était d'ailleurs un apprentissage à faire que celui de tourmenteur.

Il fallait que « le bourreau sût faire son office par le feu, l'espée, le fouet, l'écartelage, la roue, la fourche, le gibet, pour traîner, poindre ou piquer, couper oreilles, démembrer, flageller ou fustiger, par le pillory ou eschafaud, par le carcan et par telles autres peines semblables. »

Quand le bourreau venait de faire une exécution sur le territoire de quelque monastère parisien, il avait droit, entre autres rétributions, à une tête de cochon ; l'abbé de Saint-Germain lui payait annuellement une redevance de cette espèce ; le jour de Saint-Vincent le bourreau venait à l'abbaye pour assister à la procession ; il y marchait le premier, ensuite une tête de cochon lui était remise en présence de l'abbé.

On sait déjà que tout cochon vaguant, outre ceux des religieux de Saint-Antoine, était saisi par le bourreau qui se faisait livrer sa tête ou cinq sous parisis.

Il percevait aussi une taxe sur les filles de mauvaise vie.

Les religieux de Saint-Martin devaient tous les ans au bourreau cinq pains et cinq bouteilles de vin pour les exécutions qu'il faisait sur leurs terres.

Il avait un droit de havage sur les herbages, légumes verts et céréales que chaque marchand exposait en vente. Pour le grain, la quantité était fixée à celle qu'il pouvait tenir dans la main ; il percevait lui-même sa redevance et au fur et à mesure qu'un marchand s'acquittait, le valet du bourreau lui faisait une marque sur le dos avec de la craie.

Bientôt ce contact avec le bourreau amena des émeutes, et il fallut lui interdire cette façon de donner quittance à ses tributaires.

Plus tard, la place du pilori, au carré de la halle, fut entourée de boutiques et d'échoppes qu'il obtint la permission de faire construire et qu'il louait à des marchands en détail de toute espèce de poisson. Le bourreau avait encore droit à la dépouille des condamnés. D'abord, il ne lui fut permis de prendre cette dépouille que jusqu'à la ceinture ; ensuite, il l'obtint toute entière.

A part ces perceptions en nature, il touchait comme émoluments, une somme d'argent fixe par chaque exécution ; au XIVe siècle elle était de quinze sols parisis.

Inutile d'ajouter qu'à cette époque, le bourreau de Paris était un personnage dont la vue seule excitait l'effroi et que les braves bourgeois manifestaient une horreur parfaitement légitime pour les marchandises qu'avait touchées sa main.

Mais ils s'efforcaient de la dissimuler ; il fallait si peu de chose pour s'exposer à sentir cette main infâme s'appesantir sur soi !

Et quand on voyait rôder ce personnage sinistre, c'était à qui se hâterait de tourner les talons pour ne pas se trouver en sa présence.

Nous avons omis de signaler la construction de fontaines publiques, qui se fit sous ce règne et sous le précédent, car on ignore la date précise de leur établissement ; mais en 1265, il existait au haut du faubourg Saint-Denis, une fontaine qu'on appelait fontaine Saint-Lazare. Saint Louis permit aux Filles-Dieu de mener jusqu'à leur couvent les eaux de cette fontaine qui était alimentée par l'aqueduc de Saint-Gervais (Romainville), construit dans les dernières années du règne de Philippe-Auguste.

Les Filles-Dieu profitant de l'autorisation qui leur était donnée, firent alors construire une fontaine à la porte de leur couvent.

La fontaine des Innocents, dont nous reparlerons, et enfin la fontaine des Halles, établie peu de temps après celle des Innocents, recevaient aussi l'eau de l'aqueduc des Prés-Saint-Gervais.

Un autre aqueduc avait été construit antérieurement à 1244 à Belleville, pour conduire les eaux jusqu'à la fontaine du monastère de Saint-Martin-des-Champs. Depuis ce fut lui qui alimenta la plupart des fontaines de Paris.





VIII

Philippe III. — Pierre de Brosse au gibet de Montfaucon. — L'Université triomphante. — Philippe le Bel. — Le Juif et l'hostie. — La basoche. — L'écolier pendu. — Les états généraux. — Le Temple. — Le procès des Templiers. — Leur exécution. — Les fêtes de la chevalerie. — La tour de Nesle. — Nourriture et costumes. — Les lieux d'exécution.

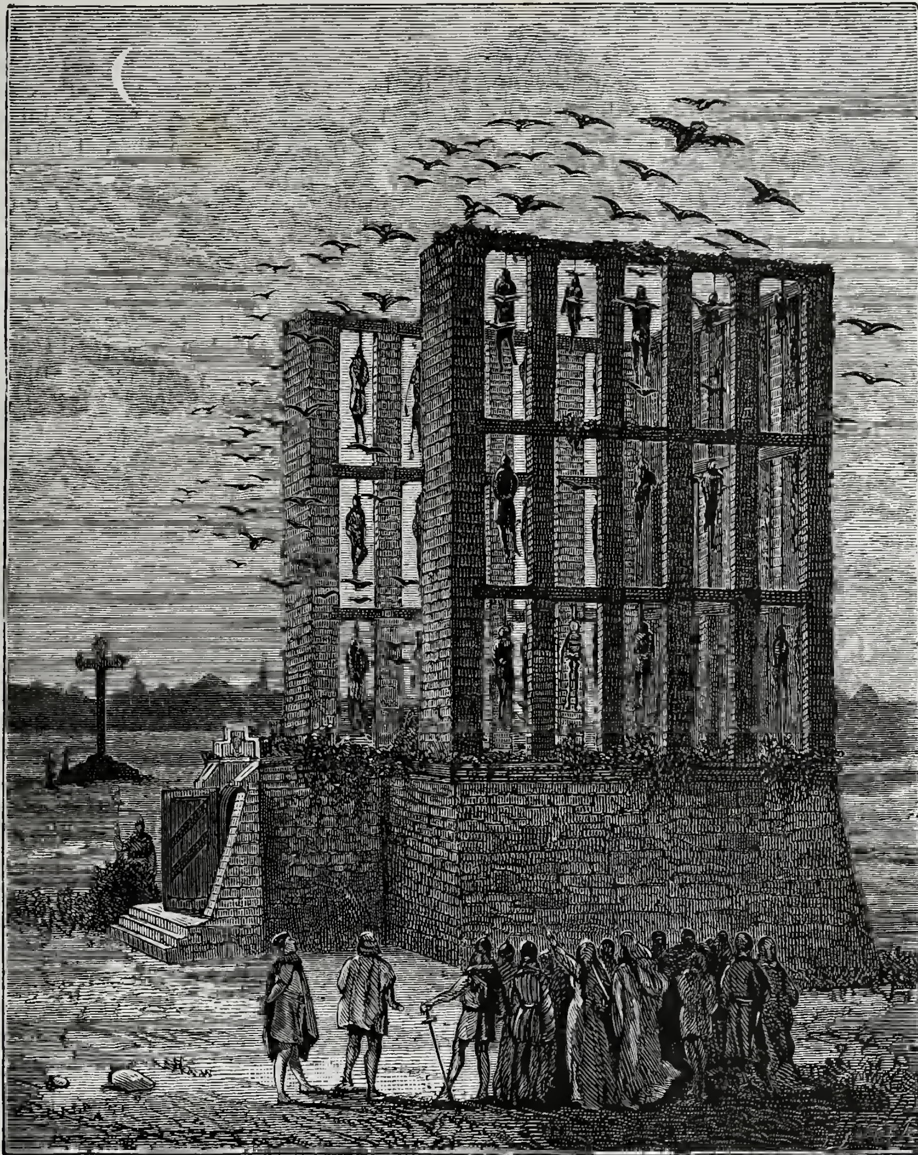
La rentrée de Philippe III, fils et successeur de Louis IX, à Paris, en 1271, fut peu brillante. Ce prince ramenait avec lui cinq cercueils : ceux de son père, de son frère, de son beau-frère, de sa femme et de son fils !

Le nouveau roi voulut porter lui-même, sur ses épaules, le cercueil de son père depuis Paris jusqu'à Saint-Denis.

Il fut obligé de se reposer plusieurs fois, et en souvenir de cette marque de piété filiale, on fit élever sur le chemin de Saint-Denis, aux endroits où il s'était arrêté, des croix de pierre qui subsistèrent pendant plusieurs siècles.

Le retour de Philippe en France marqua le terme des croisades, expéditions désastreuses qu'un zèle peu éclairé put seul conseiller et qui coutèrent à la France des sommes considérables et un grand nombre d'hommes.

Le résultat peu satisfaisant de la dernière causa à Paris, une grande tristesse ; on comprit qu'il fallait travailler à réparer les pertes éprouvées et l'essor imprimé par saint Louis aux constructions d'établissements de tous genres s'arrêta.



Le gibet de Montfaucon était une masse de pierre surmontée de seize piliers. (Page 130, col. 2.)

Peu de changements dans la ville pendant ces quinze années de règne.

En 1274, Gérard, abbé de Saint-Germain-des-Prés, fit faire pour le faubourg Saint-Germain, une boucherie de seize étaux (dans la rue qui prit le nom de rue des Boucheries), à condition que les bouchers paieraient dix livres tournois à l'abbé et dix autres à l'abbaye.

Quelques écrivains ont cru que ce fut en cette même année, ou en 1273, que fut élevée la fontaine des Innocents; elle existait déjà à cette époque dans la rue au Feurre ou au Fouarre (paille) et qui fut appelée par corruption rue aux Fers. Mais cette fontaine dont il est fait mention dans des lettres patentes de Philippe III, était à peu près tombée en ruines lorsqu'elle fut rebâtie en 1550 par Pierre Lescot, ainsi qu'on le verra plus loin.

Les cabaretiers étaient obligés d'avoir chacun un crieur et de payer une rente au roi. Chaque fois qu'ils mettaient une pièce nouvelle en perce; ils devaient la faire annoncer par cri et payer l'impôt; le fermier des impôts se renseignait auprès des crieurs qui devinrent bientôt ses auxiliaires; les cabaretiers se fâchèrent et en 1274, ils refusèrent de payer le droit et menacèrent les Parisiens de les priver de vin.

Les échevins intervinrent; on plaida, les cabaretiers gagnèrent leur procès et furent déchargés du droit; mais en 1275, le parlement révoqua l'arrêt de 1274 et les cabaretiers durent se soumettre à payer l'impôt. Ils se vengèrent en mettant plus d'eau dans le vin qu'ils vendaient.

Mais ils gagnèrent gros en 1275; le roi se maria avec la princesse Marie de Brabant, et les ré-

jouissances publiques qui se firent à cette occasion, se traduisirent par une grande consommation de pots de vin.

La gaieté fut cependant de courte durée ; le roi perdit son fils aîné, Louis, qu'il avait eu de son premier mariage et le chirurgien Pierre de Labrosse, son chambellan, accusa la jeune reine de l'avoir fait empoisonner. Dès que le bruit s'en répandit, ce crime odieux partagea immédiatement les Parisiens en deux camps ; ceux qui croyaient à la culpabilité de la reine et ceux qui la niaient.

Quant au roi, il aimait sa femme et la croyait incapable d'un tel forfait. Des seigneurs de son entourage affirmèrent que Pierre de Labrosse avait accusé la reine par jalousie, attendu qu'accoutumé à jouir seul de la confiance du roi, il trouvait mauvais que la reine obtînt des grâces dont il était habituellement le dispensateur et que c'était lui, Labrosse, le véritable empoisonneur.

Ce fut alors que la curiosité publique fut surexcitée !

Vérifier d'abord s'il y avait empoisonnement eût été le premier soin à prendre, mais à cette époque, on jugea plus utile de s'en rapporter pour connaître la vérité, au duel judiciaire. La reine soutint que Labrosse était un empoisonneur, que tous ceux qui avaient assisté le jeune prince pendant sa maladie étaient des créatures du chambellan, et peut-être des complices ; et elle demanda qu'on les appliquât à la torture.

Le duc Jean, frère de la reine arriva pour soutenir en champ clos l'innocence de sa sœur et lui servir de champion s'il se presentait un accusateur; s'il succombait, la reine devait être brûlée vive.

Philippe était très perplexe ; il aimait sa femme et se refusait à la croire coupable d'un crime si abominable ; d'un autre côté, il connaissait Labrosse pour un honnête homme. Avant d'ordonner le combat judiciaire il voulut se renseigner.

On lui indiqua une béguine du Brabant, célèbre dans le pays par ses révélations. Vite le roi lui dépêcha l'évêque d'Évreux pour connaître d'elle la vérité.

Il revint, le roi l'interrogea avec anxiété, mais l'évêque répondit qu'il avait entendu la béguine en confession et qu'il ne pouvait rien révéler.

— Je ne vous ai pas envoyé pour la confesser, dit le roi.

Et il expédia de nouveau près d'elle Thibault un autre évêque, et Arnould, un chevalier du Temple.

Ceux-ci rapportèrent un dire favorable à la reine, mais passablement obscur, qui ne fit que rendre le roi plus indécis.

Sur ces entrefaites, un homme tomba malade dans un couvent de Melun après avoir confié à un religieux une lettre qui devait être remise aux mains du roi ; le religieux s'acquitta de la commission. Le roi lut la lettre, la communiqua à son conseil qui, à l'écriture et au sceau qui la fermait, n'hésita pas à l'attribuer à Pierre de Labrosse.

Immédiatement il fut accusé de haute trahison, convaincu d'intelligence avec les ennemis de la France, de vol, de péculat, de tous les crimes imaginables — excepté celui qui servait de prétexte à tous les autres, et finalement condamné à être pendu.

Ce fut la première exécution que l'histoire mentionne comme ayant eu lieu au gibet de Montfaucon. Cependant il est certain que ce gibet existait auparavant.

Montfaucon était une éminence située au-delà du faubourg Saint-Martin et du faubourg du Temple (butte Saint-Chaumont). Piganiol de La Force prétend que le mot de gibet vient de gibel (montagne), et qu'on a donné ce nom aux lieux patibulaires qui étaient ordinairement élevés, de façon que les exécutions se vissent de plus loin et que la vue du supplice fut d'un salutaire exemple.

Quoiqu'il en soit, ce monticule appartenait à un seigneur du nom de Faucon, et de là prit le nom de Montfaucon ; et en 1233 et en 1249, des actes signalent l'existence du gibet. En 1270 on lit dans le roman de *Berte aus grands piés* (ce roman fut composé par Adenez dit Adam le Roi, trouvère qui vivait à la cour de Philippe le Hardi) qu'un certain Tybert fut pendu aux fourches de Montfaucon.

Toutefois, il est bon de noter que Pierre de Labrosse avait été l'un de ceux qui ordonnèrent qu'il fût réparé.

Or, voici ce qu'était le gibet de Montfaucon : une masse de pierre surmontée de seize piliers à laquelle on arrivait par une rampe faite de blocs de pierre et que fermait une porte solide. Cette masse haute de dix mètres environ, longue de vingt, large de quinze à dix-huit, avait la forme d'un parallèlogramme, et était composée de dix ou douze assises de grosses pierres, bien cimentées entre elles.

Sur ce carré long, compact, s'élevaient des piliers gros, carrés et ayant chacun dix à onze mètres de hauteur.

Pour joindre ensemble ces piliers et y attacher les corps des suppliciés, on avait enclavé dans leurs chaperons, à moitié de leur hauteur et de leur sommet, de grosses poutres de bois qui traversaient de l'un à l'autre et supportaient des chaînes de fer longues de 1m 50.

Contre les piliers étaient toujours dressées de longues échelles, destinées à monter le patient au gibet.

Au milieu de la masse sur laquelle se trouvaient les piliers, une cave était ménagée pour recevoir le corps des suppliciés qui devaient y rester jusqu'à destruction entière des squelettes.

Mais c'était là que venaient s'approvisionner de cadavres les devins et les magiciens, et en 1407 le parlement donna mission au prévot de Paris de poursuivre activement les individus qui dé-

pouillaient les gibets des charognes de ceux qui y avaient été pendus.

« Les cadavres exposés à Montfaucon, dit M. Firmin Maillard dans la monographie qu'il a consacrée à ce lieu patibulaire, étaient toujours recouverts de vêtements, et, sous aucun prétexte, ne devaient en être dépouillés. »

Non seulement on n'enlevait pas leurs vêtements aux gens condamnés à être pendus, mais même on en donnait à ceux qui en manquaient. On lit dans le compte d'un tourmenteur juré : « Pour une braye neuve baillée à Robinet Lermite de la garnison de Compiègne, ce dit jour exécuté ès dites halles, qui n'en avait point, deux sols parisis. »

Reprenons la suite des renseignements que nous puisons dans l'ouvrage de M. Firmin Maillard.

« Les corps des individus qu'on avait décapités ou fait bouillir sur une des places de Paris et qu'on exposait ensuite aux fourches patibulaires étaient, ou pendus par les aisselles ou renfermés dans des sacs de treillis ou de cuir, sacs que l'on suspendait aux chaînes de fer du gibet.

« Quant au mode de transfert des condamnés, il n'était pas uniforme : c'était tantôt à pied, tantôt à cheval; celui-ci dans une charette, celui-là sur une claie seulement. Misérable ou grand seigneur, tous subissaient le cérémonial de cette lugubre promenade ; la tête nue quelquefois, mais ce n'était pas l'habitude, les mains liées, le patient partait du Châtelet accompagné de son confesseur, d'un lieutenant criminel, etc. etc, ainsi que d'un certain nombre de sergents du Châtelet et d'archers. Arrivé devant le couvent des Filles-Dieu, le cortège s'arrêtait et le condamné était conduit dans la cour, auprès d'un grand crucifix de bois adossé à l'église du couvent et recouvert d'un dais. Là, l'aumônier des Filles-Dieu récitait quelques prières, lui jetait de l'eau bénite et lui faisait baiser le crucifix ; les religieuses lui donnaient alors trois morceaux de pain et un verre de vin. C'était « le dernier morceau du patient ». S'il mangeait avec appétit, on en augurait bien pour son âme. Cela terminé, le cortège se remettait en marche et ne s'arrêtait plus que devant la croix de Pierre de Craon où le condamné faisait sa dernière prière et était immédiatement après livré au bourreau. Après s'être assuré qu'il avait rendu le dernier soupir, les divers officiers, le prêtre qui l'avaient accompagné se hâtaient de revenir au Châtelet où les attendait un repas payé par la ville ; le prêtre recevait en outre un salaire pour frais de déplacement. »

Les pendus répandaient dans l'air une odeur si insupportable, que lorsqu'on enterra Louise de Savoie en 1532, on fut obligé de dégarnir toutes les potences placées sur le trajet du convoi.

Pierre de Labrosse condamné à être pendu fut donc exécuté à Montfaucon le 30 juin 1278 de grand matin, avant le lever du soleil et devant un grand nombre de personnes de tout rang ; le duc de Bourgogne, le duc de Brabant, le comte d'Artois et plusieurs autres barons voulurent assister à cette triste cérémonie ; et le peuple de Paris qui, généralement, ne croyait pas à la culpabilité du condamné, manifestait son étonnement de voir « un homme de si haut état dévalé et abaissé tant bas ».

L'affluence était considérable, et chacun était aise de savoir comment il mourrait. Après que le bourreau lui eût mis la corde au cou, il lui demanda s'il voulait parler : — Je n'ai rien à dire, répondit Pierre de Labrosse.

Alors le bourreau ôta l'échelle et le laissa aller, et chacun put voir la vilaine grimace de ce malheureux qui se balança dans le vide.

Une complainte fut chantée dans Paris quelques jours après l'exécution ; l'histoire l'a conservée jusqu'à notre époque.

En cette même année 1278, fut fondée la confrérie des chirurgiens, création utile qui était le germe de l'école de chirurgie.

Les statuts et règlements furent rédigés par son fondateur Jean Pitard, chirurgien du roi, un homme recommandable par sa probité et par son habileté dans la chirurgie.

Cette confrérie eut deux objets : la perfection de l'art chirurgical et l'exercice des œuvres de charité et de piété.

Les chirurgiens qui en faisaient partie visitaient le premier lundi de chaque mois, après la messe, tous les malades qui se présentaient à la maison de Saint-Côme, située rue des Cordeliers (École de Médecine) dont nous avons parlé.

Tous les confrères étaient solidaires des principes de théorie et d'application qui étaient ceux de la confrérie qui, en 1437, fut agrégée à l'Université.

En 1555, Nicolas Langlois, ancien prévôt, laissa un fonds dont le produit fournit une rétribution aux officiers en charge et aux douze premiers maîtres.

Enfin en 1560, Claude Versoris, curé de Saint-Côme, autorisa la confrérie à construire, contigu à son église, un bâtiment servant de clinique.

Les membres de cette confrérie prenaient le titre de chirurgiens de longue robe, par opposition aux chirurgiens de robe courte, nom sous le quel on désignait les chirurgiens barbiers établis en communauté.

De longs procès eurent lieu au XVIe siècle entre ces deux associations ; mais en 1699, Charles-François Félix premier chirurgien du roi et son premier barbier, fit de nouveaux règlements pour le corps entier des chirurgiens. Un arrêt du conseil du roi du 2 août 1699 les approuva, de sorte que jusqu'à la révolution de 1789, il n'y eut plus à Paris qu'une seule communauté de chirurgiens sous la direction du premier chirurgien du roi, de son lieutenant, prévôt perpétuel et de quatre prévôts électifs.

La maison de Saint-Côme fut rebâtie en 1694. Quant à l'église, supprimée en 1790, elle fut vendue ainsi que son cimetière, le 12 nivôse an V.

Un nouveau collège fut aussi établi à Paris rue de la Harpe, en 1280, par un chanoine de l'Église de Paris, Raoul d'Harcourt, appartenant à une ancienne famille de Normandie, en faveur de pauvres écoliers des diocèses de Coutances, Bayeux, Évreux et Rouen, mais il mourut avant l'achèvement des constructions et ce fut son frère Robert, évêque de Coutances, qui acheva l'œuvre et voulut que le collège fut destiné à vingt-huit boursiers étudiant les arts et la philosophie et à douze étudiant la théologie; les premiers recevaient trois sous par semaine pour leur entretien et les seconds cinq sous.

Les bâtiments primitifs furent démolis et reconstruits en 1675; on remarquait dans les nouveaux la porte d'entrée, riche en sculptures et sur laquelle on lisait le nom du proviseur Thomas Fortin et celui du docteur d'Harcourt avec la date 1675.

En même temps qu'on refit les bâtiments, on éleva une chapelle au fond de la cour du collège



Philippe le Hardi.

et ce fut Nicolas Colbert, alors coadjuteur de l'archevêque de Rouen, qui en posa la première pierre.

Supprimé en 1790, le collège d'Harcourt servit quelque temps de prison et fut démoli.

Sur son emplacement, Napoléon Ier ordonna de construire un lycée pour 400 internes ; les travaux ne furent commencés qu'en 1814 et le lycée fut ouvert en 1820, sous le nom de collège Saint-Louis.

Quelques années plus tard, les bâtiments furent notablement étendus et le lycée fut doté d'une nouvelle façade.

En 1849, il fut appelé lycée Monge, il reprit son nom de Saint-Louis sous le second empire et l'a conservé depuis.

Tandis que Jean Pitard d'un côté et Raoul d'Harcourt de l'autre, s'occupaient du sort des écoliers en chirurgie, en philosophie et en théologie, ceux-ci continuaient à se livrer à leurs habitudes tapageuses; pendant le printemps de 1278, Gérard de Moret, abbé de Saint-Germain-des-Prés, ayant fait élever des murs sur le chemin qui conduisait au Pré-aux-Clercs, les écoliers prétendirent que les religieux avaient rétréci *leur* chemin et le vendredi 12 mai, ils arrivèrent par bandes serrées, des bâtons à la main et, se ruant sur les murs à peine achevés, ils les démolirent facilement.

Gérard de Moret voulant réprimer ce désordre eut la fâcheuse idée de faire sonner le tocsin.

Aussitôt, les vassaux de l'abbaye accoururent,



F. Roy, éditeur. — 17. Imp. Charaire et fils.

Fontaine des Arts.

se rangèrent en bataille et, conduits par les moines, se précipitèrent sur les écoliers en criant : Tue ! tue !

Ceux-ci ainsi attaqués à coups d'épées, de couteaux et de massues furent blessés en grand nombre; Gérard de Dôle, bachelier ès arts, fut blessé mortellement, Jourdain le scelleur fut tué à coups de flèches et de bâton et Adam de Pontoise fut frappé à la tête d'un coup de masse de fer qui lui enleva un œil.

Pendant la mêlée, l'abbé avait fait fermer et garder les trois portes de la ville qui donnaient dans le bourg Saint-Germain, de façon que les écoliers restés dans la ville ne pussent avec de nouvelles forces, venir au secours de leurs camarades.



Passage d'Harcourt, situé rue de la Harpe en 1220, du nom de l'abbé d'Harcourt, fondateur du collège de ce nom, remplacé par le lycée Saint-Louis

Les vainqueurs s'emparèrent d'un certain nombre d'écoliers, les garrottèrent et les jetèrent en prison.

On juge de l'émotion qui se produisit dans Paris à l'issue de cette lutte meurtrière.

Les écoliers se mirent à parcourir le quartier des écoles depuis la rue du Fouare jusqu'au sommet de la montagne Sainte-Geneviève, montrant la trace des horions qu'ils avaient reçus et demandant vengeance.

L'Université toute entière s'ébranla comme un seul homme : clercs, docteurs, disciples, maîtres se levèrent; les cours furent suspendus, les écoles fermées, et le recteur, suivi d'une importante escorte, s'en alla trouver le cardinal de Sainte-Cécile, légat du pape, et lui exposa les faits, en ajoutant que le prévôt de Saint-Germain et quelques-uns de ses confrères armés d'épées, avaient attaqué et dépouillé des gens paisibles, qui ne prenaient aucune part à la lutte; qu'ils les avaient fait traverser le marché têtes nues, pour les conduire en prison où ils étaient encore, qu'un maître ès arts qui s'était interposé pour faire cesser le tumulte avait été injurié par les religieux qui lui avaient percé ses habits de coups de lance

Tous ces griefs étaient soigneusement détaillés dans une plainte que le recteur remit au légat, en lui signifiant que si dans la quinzaine justice n'était pas rendue à l'Université, elle serait obligée de suspendre ses cours, « seul remède que de pauvres étrangers et sans armes, tels qu'ils étaient, puissent opposer à ceux du pays ».

Le légat savait à quoi s'en tenir sur le compte de ces innocentes victimes qui avaient failli étrangler un de ses prédécesseurs, mais cette fois, il n'y avait pas à discuter de quel côté étaient les torts; si les écoliers s'étaient permis d'abattre un mur, cela n'autorisait pas le meurtre de Gérard de Dôle et de Jourdain le scelleur; le légat condamna donc Étienne de Pontoise, prévôt de l'abbaye, comme coupable ou complice de ces homicides, à être chassé de l'abbaye de Saint-Germain et enfermé pendant cinq ans dans un petit monastère de l'ordre de Cluny.

De son côté, Philippe le Hardi fit examiner l'affaire en son conseil étroit qui, le roi présent, condamna l'abbé et les religieux à fonder deux chapellenies de vingt livres parisis de rente chacune, dont l'Université aurait le patronage; l'une dans l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers pour Gérard de Dôle qui y serait enterré, l'autre dans la chapelle de Saint-Martin-des-Orges, près des murs de l'abbaye, où fut enterré Jourdain le scelleur, — ce qui faisait passer cette chapelle dans le domaine de l'Université.

Depuis lors, tous les écoliers adoptèrent la coutume d'aller y entendre la messe les jours de congé avant de prendre leur divertissement dans le pré.

L'abbé et les religieux furent en outre condamnés à payer deux cents livres pour les réparations à faire à la chapelle Saint-Martin, deux cents livres au père de Jourdain, quatre cents livres aux parents de Gérard de Dôle et deux cents livres au recteur de l'Université, pour être distribuées aux régents et aux pauvres écoliers.

Dix des plus coupables parmi les vassaux de l'abbaye furent bannis du royaume jusqu'à ce qu'il plût au roi de les rappeler et six autres furent exilés de Paris jusqu'à la Toussaint.

Les tourelles bâties sur la porte de l'abbaye, du côté du pré, furent rasées jusqu'à la hauteur des murailles et le chemin qui conduisait au pré, devint la propriété de l'Université.

On le voit, la réparation avait été complète, et l'Université avait obtenu pleine et entière justice.

Nous dirons avec l'un des auteurs des *Rues de Paris* : « C'était en vérité une singulière institution que l'Université de Paris au moyen âge! n'est-il pas bizarre de voir ce vaste corps, d'où sortirent tant de personnages recommandables, tout ensemble par leur savoir, leurs vertus, leur piété, ce corps qui donna à la France ses ministres les plus capables, à l'église ses prélats les plus illustres, composé d'une cohue inouïe de joyeux pauvres diables sans chausses le plus souvent et le ventre creux, mais portant fièrement la dague malgré les ordonnances, bons compagnons mais toujours prêts à dégainer, disputant à l'école sur les propriétés du vin de Brie, mais en revanche ergotant au cabaret sur les catégories d'Aristote. Quant au reste, il n'en faut pas parler. Les fredaines des étudiants de nos jours ne sont qu'un bien pâle reflet des bruyantes orgies du Pré-aux-Clercs, orgies de toutes les heures, orgies de jour et de nuit, accessibles seulement aux initiés, aux clercs, et où n'aurait osé se risquer quiconque n'eût pu se faire reconnaître par quelque mystérieux *Shiboleth*. »

En 1280-1281, les habitants de Paris souffrirent cruellement d'une inondation terrible, qui isola, pour ainsi dire, la ville au milieu de l'eau. Tous les ponts furent renversés où tout au moins considérablement endommagés; la grande arche et plusieurs autres parties du Petit-Pont furent emportées. Le Grand-Pont eut six arches détruites et, pour le conserver, il fallut séparer les moulins flottants qui s'y trouvaient attachés et qui étaient la propriété des églises de Saint-Merri et de Sainte-Opportune. Le chapitre de Notre-Dame irrité de ce dommage forcé, suspendit l'office divin pour punir les auteurs de cette séparation nécessaire.

Les ponts ruinés étaient en bois ; ils furent reconstruits de la même manière et ce ne fut qu'en 1378, qu'on se décida à bâtir un pont de pierre.

Il paraît qu'à la suite de l'inondation survint une maladie contagieuse. « En 1280, la peste ayant fait périr une partie des Filles Dieu, et le prix du pain étant excessif, l'évêque de Paris en réduisit le nombre à soixante. Les trésoriers du roi ne voulurent plus alors leur payer leur rente de quatre cents livres et la réduisirent à deux cents. » (Ce fut le roi Jean qui, plus tard, leur rendit leurs quatre cents livres, en fixant le nombre des religieuses à cent).

Philippe le Hardi, se montra comme son père très hostile aux juifs; on a vu que Louis IX avait ordonné qu'ils portassent une rouelle jaune sur leur robe ; Philippe fit plus, il rendit contre eux un arrêt qui les obligeait de porter une corne sur leur bonnet, ce qui les mortifia extrêmement, et de s'abstenir de tous vêtements de couleur.

Il leur défendit en même temps, de se baigner dans la Seine, de toucher aux vivres dans les marchés, à moins qu'ils ne les achetassent.

Défense leur fut encore faite d'avoir d'autre synagogue à Paris que celle de la rue de la Tâcherie et d'autre cimetière que celui de la rue de la Harpe.

Il les obligea en outre à observer le carême et les autres jours d'abstinences.

Ce fut sous Philippe le Hardi que fut anobli en 1270, le premier Parisien : Raoul « dit l'Orfè-

vre » argentier du roi, reçut des lettres de noblesse et devint de cette façon, bien que sortant du peuple, l'égal des seigneurs de la cour. Bientôt, Philippe étendit ce privilège à plusieurs de ceux qui se distinguèrent dans les arts.

Ces anoblissements par lettres furent, ainsi que l'a dit Châteaubriand, la première attaque portée à la constitution féodale; d'ailleurs Philippe le montra bien, en rendant une ordonnance qui enjoignait aux gens de justice « de ne pas molester les non-nobles qui acquerront des choses féodales ».

Avant de raconter ce que fut Paris sous Philippe IV, récapitulons un peu le changement qui s'opéra depuis le règne de Philippe-Auguste.

L'aspect de la ville était bien changé. L'enceinte que lui assigna Philippe-Auguste renfermait beaucoup de champs en culture et de vastes espaces sans habitations. Les nombreux édifices religieux et les établissements universitaires crées depuis, remplirent ces terrains vagues. De nouveaux faubourgs se formèrent autour des abbayes laissées en dehors de la ville et une population active et compacte se groupa, soit dans l'intérieur de Paris, soit dans le voisinage du mur d'enceinte.

En 1292, Paris avait trente-six églises sans compter la cathédrale.

La cité comptait 43 rues et communiquait avec les deux rives au nord par le Grand-Pont appelé Pont-au-Change lorsque les changeurs vinrent s'y établir au XIe siècle. Il était défendu par la forteresse du Châtelet où résidait le prévôt; au midi par le Petit-Pont où se trouvait un bureau de péage pour toutes les marchandises entrant dans Paris. Un poste fortifié en défendait l'entrée.

Le quartier désigné sous le nom d'Outre-Grand-Pont se divisait en 292 rues et le quartier Outre-Petit-Pont en 76 rues plus 8 qui étaient en dehors de l'enceinte et de celle de Saint-Germain-des-Prés.

Les principaux marchés étaient établis sur la rive droite, aux Champeaux et à la place de Grève; une rangée de pieux ou palées marquait le port de Grève, centre de navigation de la capitale.

Le chiffre total de la population s'élevait à 215 861 habitants.

On comptait 11 727 contribuables dans le quartier d'Outre-Pont, 1 241 dans la Cité et 2 232 dans le quartier du Petit-Pont.

Parmi les hommes remarquables qui professèrent ou écrivirent à Paris, de Philippe-Auguste à Philippe le Bel, on compte Alexandre de Paris (qui le premier fit des vers *alexandrins*); Pierre le Chantre, professeur de théologie; le chanoine Adam Guarin, abbé de Saint-Victor, auteur de lettre estimées; Pierre de Poitiers, chancelier de l'église de Paris; le chanoine Gilles; le poète Saint-Marcel; l'historien Guillaume le Breton; l'archevêque de Cantorbery, célèbre professeur; Guillaume de Saint-Amour, l'un des professeurs de Sorbonne; le théologien saint Bonaventure; Robert de Sorbon; l'archevêque de Paris Tempier; le prévôt Étienne Boileau; Albert le Grand; saint Thomas d'Aquin; Roger Bacon; J. de Saint-Gilles; Dudon, Eudes, médecins; Pitard, chirurgien; nous avons parlé de ce dernier à l'occasion de la fondation de l'École de chirurgie; en 1278, il demeurait dans la rue près le chevet de la Madeleine (rue de la Licorne); ce fut dans sa maison qu'il fit creuser à ses frais un puits qu'il livra au public afin de prévenir les maladies engendrées par l'eau de la Seine qui, en certaines saisons de l'année, était boueuse et malsaine. Cette maison, rebâtie en 1611, portait encore à cette époque une vieille inscription ainsi conçue:

> Jean Pitard, en ce repaire,
> Chirurgien du roi, fit faire
> Ce puits en mil trois cent dix,
> Dont Dieu lui doint son paradis.

Le buste de Jean Pitard décore le grand amphithéâtre de l'École de médecine.

Lorsque, le 6 octobre 1285, Philippe IV, dit le Bel, succéda à son père, les faubourgs de Paris n'étaient point pavés, à l'exception de quatre principaux chemins, celui qui conduisait à Saint-Denis et ceux allant à la porte Baudet, à la porte Saint-Honoré et à la porte Notre-Dame.

Les bourgeois prétendaient n'être point obligés d'en paver d'autres, et réunis dans leur Parloir, ils délibérèrent et furent d'avis qu'il y avait lieu de résister aux exigences du prévôt de Paris qui les voulait forcer à paver.

Ils allèrent en justice et obtinrent gain de cause.

Sur ces entrefaites, le roi s'était fait sacrer à Reims, le 6 janvier 1286, et avait fait aussitôt après son entrée dans la ville de Paris, en ayant soin, selon la coutume, de se reposer au logis du Roi situé à la léproserie de Saint-Lazare, où il reçut le serment de fidélité et d'obéissance de tous les ordres de la ville.

Après quoi le cortège se mit en marche et se rendit au palais en suivant la rue Saint-Denis.

Quelques jours plus tard, il y avait grand déploiement de bannières et de drapeaux, les trompettes sonnaient, les hérauts allaient et venaient: c'était le roi Édouard d'Angleterre qui venait rendre hommage au roi de France pour les terres qu'il possédait dans son royaume.

Il y eut à cette occasion un tel luxe de sergents du Châtelet, pour contenir le populaire, toujours friand de la vue des cavalcades de gens de guerre, que le parlement de la Toussaint ordonna au prévôt de se contenter désormais de soixante-dix sergents à pied et de trente-cinq à cheval.

Le prévôt obéit, mais quelques années plus

tard, le roi augmenta le nombre des sergents qui fut de quatre-vingts à pied et quatre-vingts à cheval, en dehors des douze sergents à pied attachés à la personne du prévôt et qui lui servaient de gardes. On les appelait sergents à la douzaine.

En 1288, le 12 novembre, Paris perdit son évêque, Renoul d'Homblières, qui fut remplacé par Anadulphe d'Anagni, prélat italien qui mourut avant d'être sacré; ce fut alors Simon Matiphas dit de Bussi, ancien juge de l'échiquier de Rouen, qui prit possession du siège de Paris.

Cette même année, le parlement de la Pentecôte défendit à qui que ce fût dans Paris de porter des boucliers, épées, couteaux à pointes ou autres armes sous peine d'emprisonnement. De son côté, le roi défendit aux bourgeois de Paris de faire aucune réjouissance nocturne, ni de célébrer des noces pour éviter le désordre qui régnait déjà, et qui était fomenté par les moines dont Philippe le Bel essayait de restreindre l'influence. Ce prince fut l'ennemi du pouvoir féodal et ecclésiastique « habile et profond politique, mais despote avide et cruel, sans foi, sans scrupule et sans pitié, Philippe le Bel entouré d'avides banquiers et d'impitoyables légistes, accomplit avec une inflexible rigueur la transformation de la monarchie féodale et précipita violemment la royauté vers le pouvoir absolu ».

Il venait d'exclure les ecclésiastiques du parlement et des tribunaux et de défendre qu'aucun juif fut arrêté sur la simple réquisition d'un moine.

Et ces diverses ordonnances approuvées par les uns, vivement combattues par les autres excitaient une certaine agitation, habilement entretenue par les nombreux moines qui pullulaient à Paris; cependant, un nouvel établissement de religieuses fut fondé à cette même époque. En 1284, des cordelières étaient venues de Troyes à Paris, solliciter Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, afin d'obtenir d'elle le moyen de se fixer à Paris, mais elles ne s'y installèrent qu'en 1287, dans trois maisons du faubourg Saint-Marcel, qui leur furent données par Gallien de Poix, chanoine de Saint-Omer. Marguerite de Provence, leur versa de son côté les fonds nécessaires pour bâtir une quatrième maison attenante aux autres et une chapelle. Le tout prit le titre d'abbaye des Cordelières; quelque temps après Marguerite de Provence s'y retira et y mourut le 7 juin 1322.

En 1497, l'église fut réparée et le grand autel bâti.

L'église et le couvent furent supprimés lors de la révolution de 1789 et démolis ensuite.

La haine que les prêtres portaient aux juifs se manifesta en 1290, par un événement qui fit un bruit considérable à Paris.

Une femme ayant besoin d'argent, emprunta un demi-marc à un juif nommé Jonathas, et lui laissa en gage quelques vêtements qu'elle le pria de lui prêter pour la fête de Pâques, afin de pouvoir s'habiller convenablement, promettant de les lui rendre le lendemain.

Le juif n'y consentit pas, mais il lui proposa un marché : sa débitrice lui procurerait une hostie consacrée et en échange, il lui ferait remise de sa dette et lui rendrait son gage.

La femme accepta ce marché. Elle se rendit le jour de Pâques à l'église à la première heure, reçut l'hostie et la porta au juif qui ne l'eût pas plutôt en sa possession, qu'il la perça de plusieurs coups de canif.

Soudain, Jonathas vit que le sang sortait en abondance de l'hostie.

Cela ne l'arrêta pas, il prit un clou et la transperça, le sang coula de plus en plus. La femme et les enfants du juif, témoins du sacrilège, jetèrent des cris et voulurent arrêter la fureur de Jonathas, mais celui-ci prit l'hostie toute sanglante et la jeta au feu ; elle en sortit et se mit à voltiger de côté et d'autre dans la chambre; il la plongea alors dans une chaudière d'eau bouillante qui se rougit de sang bien que l'hostie n'en reçût aucun dommage.

Pour le coup, on ne pouvait douter de la vertu surnaturelle de l'hostie.

Devant ce dernier prodige, la femme du juif se retira en larmes dans sa chambre, mais son fils, surpris par tout ce qu'il avait vu, n'eut rien de plus pressé que de sortir de la maison et s'adressant à des bourgeois qui se rendaient à la messe, il leur cria : — « C'est en vain que vous allez adorer votre Dieu, mon père l'a tué. »

La plupart ne firent pas attention aux paroles de l'enfant et continuèrent leur chemin, mais une voisine qui avait entendu le propos entra chez Jonathas sous prétexte de lui demander du feu et, témoin elle-même de l'inutilité des efforts que faisait celui-ci pour anéantir l'hostie, elle la recueillit de son consentement dans sa robe et la plaçant ensuite dans un vase de bois, elle se hâta de sortir et de la porter au curé de Saint-Jean-en-Grève, à qui elle raconta ce qui venait de se passer.

Le premier soin du curé fut à son tour d'avertir l'évêque de Paris qui, immédiatement, donna l'ordre d'arrêter le juif.

Celui-ci avoua son crime; l'évêque essaya alors de le convertir, mais le juif s'y refusa obstinément et fut condamné sur l'heure à être brûlé vif devant sa maison, ce qui eut lieu à la grande satisfaction du peuple qui n'aimait pas les juifs et qui, rendu furieux par le crime, pénétra de vive force dans la maison de Jonathas et brisa tout.

Tel est ce récit que rapportent les historiens du temps et il est permis à bon droit d'en suspecter la véracité des détails; car pour rester dans la discussion des faits discutables, on se demande comment la débitrice du juif avait pu conserver l'hostie consacrée et comment il se fit qu'elle ne fut pas inquiétée pour l'avoir livrée à



Le Juif fut brûlé en 1290, devant sa maison, à la grande satisfaction du peuple. (Page 136, col. 2.)

son débiteur, ce qui était un sacrilège non moins punissable que l'action criminelle du juif.

En somme, tout reposa sur le récit qu'alla faire la voisine au curé et on lit dans certaines relations que ce fut le peuple exaspéré qui, instruit de la profanation dont on accusait Jonathas, se porta en foule chez lui, le tira de sa maison et le brûla vif.

Rien ne serait donc moins prouvé que l'aveu du crime, et la version de la voisine put bien avoir été un conte fait à dessein pour perdre le malheureux Jonathas qui était riche et dont les biens excitaient la convoitise.

Quoi qu'il en soit, la propriété de la rue des Jardins et tout ce que possédait Jonathas furent confisqués au profit du roi. La maison où le crime avait été commis fut donnée par Philippe le Bel à Reinier Flameng, bourgeois de Paris, qui fit construire sur son emplacement une chapelle qu'on nomma la maison des Miracles; cette fondation fut autorisée par bulle du pape du 17 juillet 1295.

Le musée de Cluny est en possession d'un insigne processionnel provenant de cette chapelle; c'est une sorte de monument en bronze ciselé et doré qui surmonte un long bâton de procession incrusté de nacre et rehaussé d'ornements en cuivre repoussé, représentant le miracle et la scène du juif mettant l'hostie dans une chaudière. Cet insigne était porté en grande pompe dans les cérémonies de l'Église, afin de perpétuer la mé-

moire du miracle; la hauteur du monument, non compris le bâton, est de 63 centimètres sur une largeur de 27 centimètres.

Or, Guy de Joinville avait fondé à Boucheraumont, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, un hôpital pour y recevoir les malades et les pauvres voyageurs; il était desservi par une communauté d'hommes appelés les Hospitaliers de la charité Notre-Dame.

A cette époque, Paris était, tout comme il est aujourd'hui, l'objectif de la province et dès qu'une communauté était fondée quelque part, son premier désir était de se faire représenter à Paris. Guy de Joinville n'y manqua pas; il jeta les yeux sur la maison des Miracles et avec l'autorisation du roi, il y installa ses hospitaliers en 1302. Le roi lui fit don de quelques maisons avoisinantes. L'aventure du juif avait considérablement réchauffé le zèle religieux des Parisiens, ils prirent en affection les nouveaux moines appelés religieux des billettes, en raison des billettes, ou plutôt des petits scapulaires en forme de billettes qu'ils portaient sur leurs vêtements.

La reine Clémence de Hongrie, femme de Louis X, fit de grandes libéralités à cette communauté qu'on désignait alors sous le nom de couvent où Dieu fut bouilli; (la rue des Jardins avait pris aussi le nom de rue du Dieu bouilli). Le 26 juillet 1631, les religieux quittèrent le couvent et les carmes les remplacèrent, mais on s'était habitué en parlant de la rue de dire : «la rue des Billettes,» et ce dernier nom lui resta.

Au dessus de la chapelle bâtie par Flameng, on lut jusqu'en 1685 cette inscription : Ci-dessous le juif fit bouillir la sainte hostie. Puis l'inscription fut modifiée en ce sens : « Cette chapelle est le lieu où un juif outragea la sainte hostie »

L'église tombait en ruines, lorsqu'elle fut rebâtie en 1754 sur les plans du frère Claude. On y conservait le canif qui avait servi à Jonathas et le vase de bois dans lequel l'hostie avait été portée au curé (l'hostie faisait partie des reliques conservées à Saint-Jean-en-Grève). Le cœur d'Eudes Mézeray, l'historien, fut déposé dans cette église qui fut supprimée en 1790 et vendue en 1793. Elle fut rachetée par la ville le 26 novembre 1808, moyennant soixante-treize mille francs et affectée au culte luthérien. On la nomme aujourd'hui temple de la confession d'Augsbourg.

Nous avons déjà parlé des droits de prix et de prise; le premier permettait aux membres de la famille royale et aux principaux officiers de la couronne, d'acheter les denrées au prix qu'il leur plaisait fixer; l'évêque exerçait ce droit sur le poisson seulement. Quant au droit de prise, il était beaucoup plus simple, il consistait pour les officiers du roi et ceux des princes à se saisir, sans payer, de tout ce qui pouvait leur convenir comme bestiaux, charrettes, chevaux; ainsi lorsqu'un de ces officiers rencontrait sur son chemin un homme monté sur un cheval qui lui convenait, il faisait descendre l'homme et s'emparait du cheval.

C'était un procédé commode mais que le peuple trouvait souverainement abusif, et il s'en plaignit si fort et si haut, que Philippe le Bel fit en 1292 un réglement qui défendait à toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, de jamais démonter un cavalier ni prendre des chevaux employés au labourage. A l'égard des vivres, il déclara que « le roi, la reine et leurs enfants étant en leur compagnie, le chambrier de France (grand chambellan) le bouteiller et le connétable avaient seuls le droit de les prendre à leur prix. »

En cette année 1292, Paris s'accrut d'un nouveau collège, celui des Cholets fondé dans le clos de Saint-Symphorien. (Un chemin avait été tracé dans ce clos, il prit en 1295 le nom de rue des Cholets; elle allait de la rue de Reims à la rue Saint-Étienne-des-Grès et fut supprimée vers 1750) par les exécuteurs testamentaires de Jean Cholet, légat en France, mort en 1291, et qui avait laissé six mille livres pour faire la guerre contre Pierre d'Aragon; cette guerre étant finie, ses exécuteurs disposèrent de la somme en fondant un collège pour les pauvres étudiants en théologie des diocèses de Beauvais et d'Amiens. En 1303 le cardinal Lemoine augmenta le nombre des boursiers.

En 1504 on permit aux étudiants d'avoir une chapelle dans leur enclos. Le 21 novembre 1763 le collège des cholets fut réuni à l'Université. Les bâtiments devinrent propriété nationale en 1792, un décret du 26 juin 1821 en ordonna la démolition et le terrain fut réuni au collège Louis-le-Grand, sauf le retranchement pour l'élargissement des rues des Cholets et de Saint-Étienne.

En 1296, la ville de Paris racheta pour la somme de cent mille livres le denier pour livre que le roi levait tant de l'acheteur que du vendeur sur toutes les denrées; et il fallut pour cela taxer tous les habitants de la ville et des faubourgs, ce qui excita de nombreuses plaintes.

Les veuves mêmes furent soumises à l'impôt, bien que jusqu'alors elles eussent été exemptes de toutes tailles.

Le peuple murmura, on se plaignit de la misère qui ne fit qu'augmenter par suite d'une grande inondation qui se produisit à la fin de l'année; le 20 décembre, la Seine grossit tellement qu'elle déborda et couvrit toutes les rues de Paris.

Pendant huit jours les eaux furent si hautes que les différents quartiers de la ville n'eurent de communication entre eux que par des bateaux à l'aide desquels on portait des vivres aux habitants réfugiés aux étages supérieurs des maisons.

Les ponts s'écroulèrent avec fracas et pour y

suppléer on établit trois bacs, l'un du terrain de Notre-Dame à la rivière de Bièvre, l'autre de la rue des Bernardins à l'île Notre-Dame et le troisième de cette île au port Saint-Paul.

On commit des gens pour recevoir un prix de passage qui fut appliqué aux frais de reconstruction des ponts écroulés.

Disons en passant que l'île Notre-Dame était divisée en deux parties : l'une à l'orient s'appelait l'île aux Vaches, l'autre l'île tranchée ; elles appartenaient à l'église cathédrale ; ce fut en 1640 que le roi en fit l'acquisition et que réunies, elles formèrent alors l'île Saint-Louis, nom sous lequel on la désigne encore.

Aux XIVe et XVe siècles elle était inhabitée et servait de lieu de promenade aux Parisiens et c'était là que les blanchisseurs venaient étendre leur linge ; les bachelettes venaient y cueillir des marguerites dans la belle saison, en compagnie de clercs et d'écoliers et le soir venu, on regardait un point lumineux qui brillait toutes les nuits au pied de la vieille basilique, c'était un fanal qui éclairait cette langue de terrain qu'on appelait la Motte aux Papelards. Le chapitre de Notre-Dame entretenait le veilleur et était tenu de fournir deux bûches de mole et deux cotrets à ce garde silencieux qu'on apercevait chaque nuit entre les lueurs rougeâtres de son phare et l'ombre de la grande cathédrale.

Non seulement les ponts avaient été ruinés par l'inondation, mais les eaux avaient envahi les portes de la ville et renversé les bâtiments du petit Châtelet.

Ce terrible fléau continua ses ravages jusqu'aux premiers jours de janvier 1297, la chronique de saint Magloire rapporte l'événement, avec force lamentations.

Abati l'iaue mesons et caves
Ne oncques mais si com je cuit
Tel déluge hom ue vit,
Ne ne vit on itel yver
Ne sy félon, ne sy dyver.

Lorsque les eaux se retirèrent et qu'il fut possible de constater l'étendue du dommage ; on chercha s'il ne serait pas possible d'opposer une digue au fleuve et le roi ordonna au prévôt des marchands de faire construire un mur de terrasse depuis le couvent des Augustins jusqu'à l'hôtel de Nesle. Cette berge était plantée de saules qu'il eût fallu abattre, les Parisiens tenaient à leurs arbres, le prévôt promit d'obéir mais ne fit rien et ce fut seulement en 1313, que sur l'ordre formel du roi, il se décida à faire construire un embryon de quai, mais ce ne fut qu'avec répugnance qu'il fit exécuter ces travaux, qui se bornèrent à consolider le terrain au moyen de quelques épaulements en maçonnerie et des palis.

L'année 1297 ne fut pas heureuse pour les pauvres gens dont les logis avaient été visités par l'eau, et le travail ne suffisait pas à donner à chacun le pain de chaque jour ; aussi les mendiants étalaient-ils sur toutes les voies publiques le spectacle de leur misère, ce qui n'empêcha pas qu'une belle cérémonie eut lieu dans les premiers jours du printemps ; ce fut celle de la canonisation de Louis IX, qui devint saint Louis.

Le roi y invita tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs conventuels et barons de son royaume. Le corps du saint fut mis dans une châsse d'argent et apporté processionnellement de Saint-Denis à Paris, d'où on le rapporta avec la même pompe dans l'église Saint-Denis. Quelque temps après on en transféra une côte dans l'église de Notre-Dame, et une partie du chef fut portée à la Sainte-Chapelle.

Mais lorsque les gens de métier et les bourgeois se furent amplement rassasié la vue des costumes brillants des seigneurs de la cour et des riches vêtements des hauts dignitaires de l'église, lorsqu'ils eurent vu défiler les hommes d'armes à fière mine et admiré la belle tenue des sergents, cela n'empêcha pas que plus d'un fut obligé de se coucher sans souper.

La guerre vint encore ajouter les maux qu'elle traîne à sa suite à ceux qu'enduraient les Parisiens. On se battit contre les Anglais et les Flamands et lorsqu'une trêve de deux ans eût été conclue, ce furent de nouveaux démêlés qui s'élevèrent entre le roi et le pape qui envoya à Paris le cardinal Lemoine, en qualité de légat, pour tâcher d'arranger les affaires.

Le légat commença par fonder la chapelle qu'on appela l'autel des paresseux, proche du chœur dans la nef de Notre-Dame, et en 1303 il acheta des Grands-Augustins l'emplacement qu'ils avaient occupé et y établit un collège qui fut nommé la maison du cardinal et il voulut qu'il y eût cent boursiers. Le cardinal mourut en 1313 et fut enterré dans la chapelle du collège qu'il avait fondée. Ses parents augmentèrent par de nouveaux dons les revenus et le nombre des boursiers de ce collège qui s'appela le collège du cardinal Lemoine. Un d'eux établit en mémoire du fondateur une cérémonie annuelle qu'on nomma la solennité du cardinal. Voici en quoi elle consistait ,

Le 13 janvier de chaque année, un familier du collège jouait le rôle du cardinal. Revêtu des habits de sa dignité, il le représentait à l'église et à table, et recevait gravement les compliments qu'on venait lui adresser.

Plus tard, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne assistèrent à la célébration de la messe solennelle qui était chantée à l'occasion de cette fête. C'était un tribut de reconnaissance payé par les comédiens à la famille du prélat, qui possédait dans leur salle une loge, longtemps appelée loge du cardinal Lemoine.

Les bâtiments furent réparés en 1757.

En 1790, le collège fut supprimé et devint propriété nationale.

Une ordonnance royale du 7 juillet 1824 prescrivit la percement de trois rues sur son emplacement. La rue du cardinal Lemoine fut ouverte en 1825.

Avant d'aborder le récit des grands faits qui se passèrent à Paris sous le règne de Philippe le Bel, mentionnons de suite pour n'avoir pas à l'interrompre, la fondation de deux ou trois autres collèges :

Le 25 mars 1304, Jeanne de Navarre femme du roi Philippe le Bel, fit son testament et légua l'hôtel de Navarre situé rue Saint-André-des-Arts auprès de la porte de Bucy, qui lui appartenait, pour y fonder un collège dans lequel elle désirait qu'on élevât soixante-dix pauvres écoliers et qu'on y bâtit une chapelle desservie pour deux chapelains. Pour satisfaire aux charges de sa fondation, elle légua deux mille livres tournois de rente, somme très considérable alors.

La reine Jeanne mourut en 1305.

Gilles de Pontoise et Simon Festu, deux de ses exécuteurs testamentaires, vendirent l'hôtel de Navarre qu'ils ne jugèrent pas propice à l'établissement d'un collège et achetèrent avec l'argent de la vente un grand emplacement sur le versant de la montagne Sainte-Geneviève où ils bâtirent le collège de Navarre dont la première pierre fut posée le 2 avril 1309.

Le roi en était le premier boursier et le revenu de sa bourse était affecté à l'achat des verges destinées à corriger les écoliers.

Ce collège était encore considéré à la fin du XVIII[e] siècle, comme le plus grand collège de Paris.

La bibliothèque de manuscrits formée par ses fondateurs était unique, par le choix et l'importance des ouvrages.

Pendant les troubles qui survinrent sous le règne de Charles VI, le collège fut presque ruiné et la bibliothèque dévastée. Charles VII donna ordre en 1459 de les rétablir, mais cela ne fut exécuté qu'en 1464, sous Louis XI. Charles VIII donna, en 1496, 2400 livres pour achever l'édifice. En 1637, la bibliothèque très choisie de M. de Peiresc fut achetée par le collège d'où sortirent les premiers professeurs et dont les élèves appartenaient aux plus illustres maisons du royaume.

Les collèges de Boncourt et de Tournay, fondés postérieurement et dont les bâtiments touchaient à ceux du collège de Navarre, furent réunis à ce dernier en 1638. Depuis la révolution de 1789, ces collèges ont cessé d'exister et les bâtiments furent et sont encore, occupés par l'école polytechnique.

En 1308, Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, fonda rue de la Harpe le collège de Bayeux pour douze boursiers, dont six devaient être de l'évêché du Mans. De nouveaux statuts donnés à ce collège, le 30 novembre 1315, ajoutèrent quatre bourses aux douze; le 25 août 1534 il subit une réforme et finit par être réuni à l'Université, en 1723.

La porte principale du collège de Bayeux, démoli au mois d'octobre 1859 pour l'ouverture du boulevard de Sébastopol, a été démontée pierre par pierre et transportée à l'hôtel de Cluny. Ce collège était devenu une habitation particulière formant une sorte de passage entre la rue de la Harpe et celles des Maçons-Sorbonne, passage dans lequel se pressaient toutes les petites industries du quartier latin.

La fondation d'un troisième collège rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, eut lieu en 1313; il s'appelait collège de Laon et eut pour fondateurs Gui de Laon, chanoine et trésorier de la Sainte-Chapelle, et Raoul de Presles clerc du roi, qui affecta à cette fondation outre cent livres de rentes, diverses maisons qu'il possédait à Paris dans la rue Sainte-Hilaire (depuis rue des Carmes), dans le clos Bruneau (depuis rue Saint-Jean-de-Beauvais). Il était destiné à recueillir les pauvres écoliers des diocèses de Laon et de Soissons; la désunion se mit entre les deux fondateurs et le collège fut divisé en deux établissements: celui de Laon et celui de Presles qui fut installé rue des Carmes et fut réuni en 1764 au collège Louis le Grand. Le collège de Laon occupa les bâtiments de la rue Saint-Jean-de-Beauvais. En 1340, les boursiers de ce collège se transportèrent à l'hôtel du *Lion d'Or*, situé entre la rue des Carmes et celle de la Montagne-Sainte-Geneviève. Il fut supprimé en 1790.

Revenons à ce qui se passa à Paris; mais d'abord quelques mots concernant certaines innovations apportées par Philippe le Bel dans ses institutions.

Sous ce prince, furent arrêtées les conditions auxquelles on acquérait le droit de bourgeoisie.

Tout colon libre pouvait aller trouver le prévôt avec deux témoins, s'engager à contribuer aux charges de la ville, et à bâtir ou acheter dans l'espace d'une année une maison de la valeur de 60 sous parisis; et, à ces conditions, il devenait bourgeois de Paris, et en conséquence il était tenu d'y demeurer depuis la Toussaint jusqu'à la saint Jean d'été, ou du moins d'y laisser sa femme, ou son valet, s'il était célibataire.

La population parisienne se composait donc :

Du clergé, de la noblesse dont le roi était le chef, des bourgeois ou propriétaires roturiers, des colons libres ou vilains, et des quelques serfs de la glèbe, que leurs possesseurs avaient obstinément refusé d'affranchir.

Antérieurement à Philippe le Bel, le parlement se tenait partout où le roi se trouvait. Ce prince le rendit sédentaire et lui assigna des dates fixes de tenue. Son ordonnance de 1291 porte que le



F. Roy, éditeur. — 18.

Imp. Charaire et fils.

Ancienne chapelle des Carmes.

parlement devait être composé d'une cour ou chambre de plaids, de deux chambres de requêtes et d'une chambre des enquêtes.

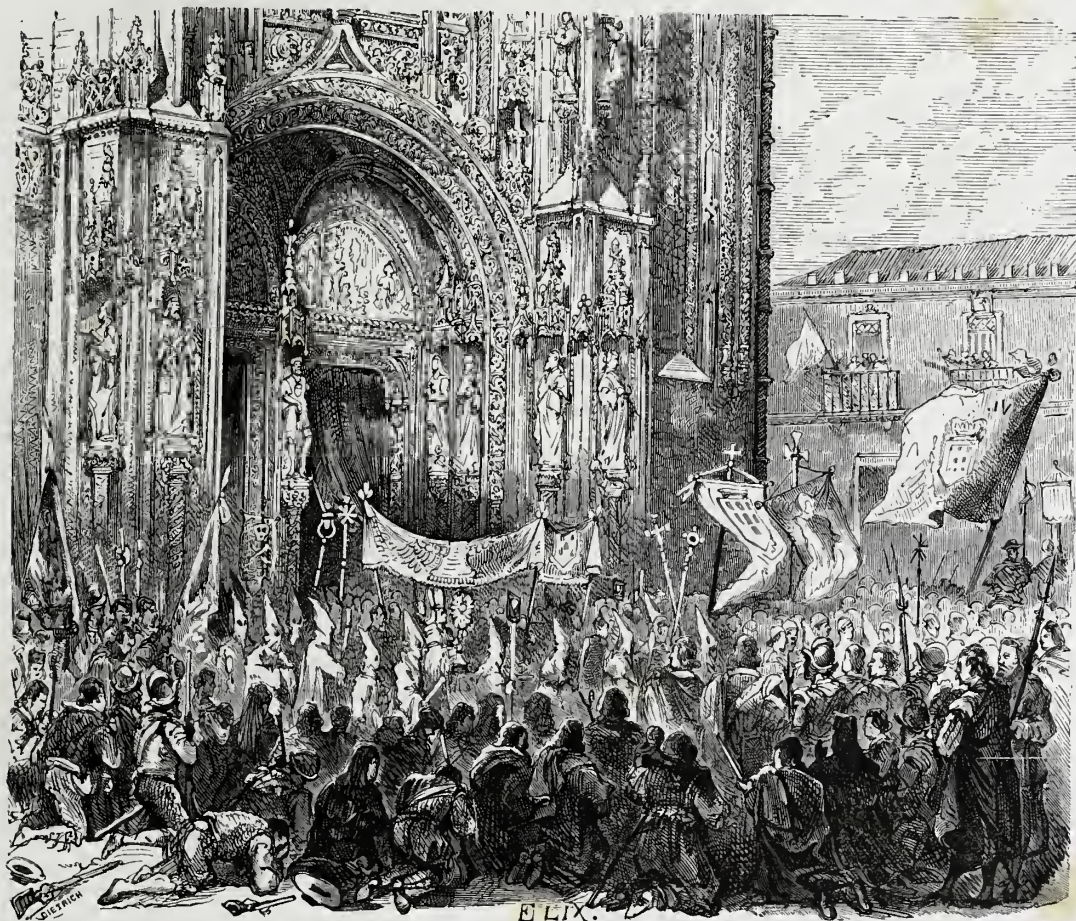
Deux parlements durent se tenir à Paris.

Les séances étaient fixées aux octaves de Pâques et de la Toussaint.

En 1304, la chambre des plaids fut composée de treize clercs et de treize laïques.

Le roi ordonna aussi que les auditeurs établis au Châtelet seraient supprimés et que, selon l'ancienne coutume, le prévôt donnerait des auditeurs aux parties; il régla la façon dont les causes devaient être réparties selon leur importance, et institua enfin ce singulier royaume du Palais, qu'on appela le royaume de la basoche.

C'était une association composée de clercs du parlement; ce fut en 1303 qu'elle reçut de Philippe le Bel le titre de royaume, et l'autorisation de se former en tribunal, et de juger en dernier ressort, tant en matière civile que criminelle,



Une foule de gens attirés par ce spectacle stationnaient sur le parvis. (Page 142, col. 2.)

tous les différends qui s'élevaient entre les clercs et toutes les actions intentées contre eux.

Ce tribunal se composait, outre le roi qui le présidait, d'un chancelier, d'un vice-chancelier, d'un maître des requêtes, d'un grand audiencier, d'un procureur général, d'un grand référendaire, d'un aumônier, de secrétaires, d'huissiers, de greffiers, etc.

Le roi avait le droit de porter la toge royale, de faire frapper une monnaie qui avait cours parmi les clercs et leurs fournisseurs; il avait un sceau « d'azur, à trois écritoires d'or ».

Ces basochiens étaient des jeunes gens dont les procureurs, voyant l'augmentation toujours croissante du nombre et des affaires portées devant le parlement, se faisaient aider pour toutes les écritures de leur ministère.

Ces jeunes gens avaient pris le nom de clercs, et ce fut sur le conseil même du parlement, que le roi les autorisa à se former en corporation.

Ils gardèrent, pendant près de cinq cents ans, intacts les privilèges qu'ils reçurent de Philippe le Bel et surent les augmenter dans une large mesure.

La basoche du Palais ne tarda pas, bien qu'elle eût été spécialement établie pour veiller aux intérêts de ses membres, à devenir une société de plaisirs en même temps que de discipline et d'étude. Nous la verrons bientôt donner des représentations scéniques et, dès le XVe siècle, être en pleine possession de cet usage, et adjoindre même à son répertoire ordinaire de moralités, les soties et les farces des Enfants sans souci, et faire surtout la satire de tous les gens du palais de justice dont elle dépendait.

Philippe le Bel habitait ce palais de justice, qui était en même temps le palais du roi; et ce ne fut qu'en 1431 qu'il fut abandonné entièrement au parlement.

Des travaux considérables furent même ordonnés par ce prince, qui engloba dans son enceinte la chapelle de Saint-Michel-de-la-Place, chapelle qui donna son nom à un des ponts qui mettent le palais en communication avec la rive gauche.

Nous avons dit qu'on murmurait à Paris; c'est que chaque jour la vie devenait plus difficile, et les impôts augmentaient.

En 1302, les Flamands s'étaient révoltés, et, après la désastreuse bataille de Courtrai, avaient suspendu aux voûtes de leur cathédrale quatre mille éperons de chevaliers français vaincus et massacrés.

Une extrême pénurie d'argent avait engagé le roi à obliger ses sujets à apporter au trésor leur vaisselle d'or et d'argent, leurs bijoux et il donna des ordres secrets pour la falsification des monnaies, ce qui les fit tomber bientôt à la moitié de leur valeur nominale.

Dans le cours d'une seule année, il altéra cinq fois les monnaies!

L'année précédente un fait scandaleux s'était passé à Paris. Un écolier du nom de Pierre Le Barbier, convaincu d'assassinat, avait été arrêté, jugé et pendu par les ordres de Pierre Le Jumeau, prévôt de Paris.

Le recteur de l'Université, furieux contre cet acte de justice, qu'il considérait comme une violation des droits universitaires, fit immédiatement cesser l'exercice public de tous les cours dans les divers collèges.

De son côté, l'autorité ecclésiastique, pour la première fois en pareille occurrence, d'accord avec l'Université, considéra le jugement du prévôt comme un attentat contre les droits de l'officialité qui, le 7 septembre, rendit une sentence ordonnant, sous peine d'excommunication à tous les curés de Paris, archiprêtres, chanoines, etc., de se trouver le lendemain matin, jour de la nativité de la Vierge, à l'église de Saint-Barthélémy à l'heure de tierce.

Tout le monde fut exact au rendez-vous; jamais on n'avait vu un tel assemblage de robes noires

Une foule de gens de toutes conditions attirés par ce spectacle stationnaient sur le parvis.

Au bout de quelque temps, à un signal donné, le clergé réuni se mit en marche, précédé et accompagné des croix et des bannières, et forma une longue procession, à laquelle se joignirent les dévôts et les curieux.

Le cortège se dirigea en bon ordre vers la maison du prévôt et chacun de ramasser une pierre et de la lancer contre les portes et les vitres, qui furent brisées en un clin d'œil.

L'official et le recteur firent signe qu'ils voulaient parler et réclamèrent le silence; ce fut l'official qui prit la parole et s'adressant au prévôt qu'il savait être dans la maison :

— Retire-toi, retire-toi, maudit satan, s'écria-t-il avec force, fais réparation d'honneur à ta mère la sainte Église, que tu as déshonorée et blessée dans ses privilèges; autrement puisses-tu avoir le même sort que Dathan et Abiron que la terre ensevelit tout vivants.

Le recteur répéta ces paroles qui furent suivies de la formule d'excommunication.

Et le populaire, se mettant de la partie, fit entendre des cris de mort contre l'infortuné prévôt qui fut obligé d'aller, suivi d'une foule qui à tous moments menaçait de le mettre en pièces jusqu'à la potence où se balançait le corps du pendu, de l'en détacher, de le baiser à la bouche et de le remettre au recteur.

Les plus exaspérés ne se contentaient pas de cela, ils voulaient que le prévôt mourût, mais le roi, informé de ce qui se passait, intervint et il fut convenu que Le Jumeau serait déchu de son office de prévôt et de plus, qu'il s'en irait à pied à Avignon, trouver le pape, afin de le prier de le relever de l'excommunication prononcée contre lui.

Le roi, responsable de l'acte de son prévôt, qui avait agi en son nom, consentit à assigner sur le trésor royal quarante livres tournois de rente perpétuelle pour la fondation de deux chapelles, à la nomination de l'Université. A ces conditions, l'Université consentit à laisser vivre le prévôt et après avoir fait enterrer l'écolier avec honneur, elle voulut bien ordonner que les écoles seraient rouvertes à la Toussaint.

Le roi, rongeant son frein, attendit une occasion favorable pour se venger de la pression à laquelle il avait été forcé de céder.

Cherchant dans toute la nation des appuis qui lui manquaient, Philippe avait convoqué ses barons, les évêques et les syndics des communautés dans une assemblée générale, tenue le 10 avril 1302, et qui peut être considérée comme la première réunion des États généraux. « Les États généraux de Philippe le Bel, a dit Michelet, ont été l'ère nationale de la France, son acte de naissance. » Il s'agissait de se prononcer sur le droit que pouvait avoir le roi de lever les subsides sur le

clergé et par contre, de juger si le royaume de France était tenu à foi et hommage envers le pape et devait se considérer comme son sujet, ainsi que le prétendait Boniface VIII, qui avait lancé une bulle d'excommunication contre la France et le souverain, bulle que Philippe avait fait brûler le 11 février 1302.

L'assemblée déclara à l'unanimité « que les rois ne reconnaissaient aucun souverain sur terre, à l'exception de Dieu et que c'était une abomination d'entendre Boniface soutenir que les royaumes lui étaient soumis non seulement pour le spirituel, mais encore pour le temporel. »

L'année suivante, une nouvelle assemblée fut tenue au Louvre à l'effet de convoquer un concile, afin d'en appeler à sa décision et Philippe fit lire l'acte d'appel en présence du clergé et du peuple assemblés dans la cour du palais.

La querelle s'envenima et le roi finit par envoyer en Italie son chancelier Nogaret pour enlever le pape.

En France, c'était contre les juifs que Philippe sévit.

Tant de fois chassés et rappelés, ils furent encore une fois bannis et si l'on en croit les rabbins Shebet et Levi Bengerzon, ce ne fut pas seulement l'exil qu'ils eurent à subir, mais une persécution violente, qui s'attaqua aussi bien à leur personne qu'à leurs biens.

Ils prétendent qu'il périt alors deux fois autant de juifs que Moïse en avait tiré d'Egypte. Laissant de côté cette exagération, il est certain qu'un grand nombre de ceux qui habitaient Paris eurent à souffrir et l'un d'eux, accusé de s'être moqué d'une image de la Vierge, fut brûlé vif.

Un autre nommé Guiart, qui se disait l'ange de Philadelphie et se prétendait chargé d'une mission divine, s'étant vanté de porter un vêtement que le pape lui-même était impuissant à lui faire quitter fut arrêté et déjà on se disposait à le brûler, mais il se jeta aux genoux d'un prêtre, confessa son erreur, donna tous les signes d'une vive contrition et obtint d'être seulement enfermé pour le reste de ses jours.

On sait que les juifs ne possédaient plus qu'une synagogue dans la rue de la Tâcherie, Philippe le Bel la donna à son cocher Jean Pruvin en 1307.

Ils avaient un cimetière dans la rue de la Harpe, ce furent les religieuses du monastère de Poissy qui l'achetèrent en 1311, moyennant mille livres tournois et le revendirent en 1321, au au comte de Forest.

Or, tandis que les juifs étaient obligés de quitter Paris, les chrétiens qui y demeurèrent eurent à souffrir de l'intempérie de la saison. Pendant l'hiver de 1305-1306, après des gelées qui firent mourir de froid beaucoup de pauvres gens, vinrent les pluies qui amenèrent une inondation qui emporta les ponts et les moulins bâtis sur la rivière.

Beaucoup de grands bateaux qui se trouvaient amarrés furent brisés au port de la Grève et on eut à déplorer la perte d'une grande quantité de marchandises.

Naturellement, la disette arriva.

Quelques spéculateurs profitant de la misère publique, achetèrent le peu de blé qui se trouvait dans les environs de Paris et le chargèrent sur des bateaux pour le transporter à Rouen, où il se vendait encore plus cher qu'à Paris; mais ils furent arrêtés et on eut grand'peine de les soustraire à la colère du peuple qui demandait leur mort.

L'inondation et la disette avaient violemment surexcité les Parisiens qui, tout en ayant admiré leur roi entrant à cheval, armé de toutes pièces, à Notre-Dame après la bataille de Mons-en-Puelle, n'étaient nullement satisfait de la façon dont il faisait fabriquer la monnaie; bientôt ils s'aperçurent que les fréquents changements que le roi avait fait subir au poids des pièces d'argent les discréditaient tellement, qu'un denier frappé sous saint Louis en valait trois fabriqués sous Philippe, ils se fâchèrent. Philippe craignit des troubles et se hâta de faire frapper de nouvelle monnaie au poids légal; mais celle-ci ayant été mise en circulation dans Paris avant que la précédente fût retirée, le peuple irrité se mutina et Philippe ne se croyant pas en sûreté dans son palais, alla chercher un refuge à la tour du Temple.

Car depuis que les templiers s'étaient installés dans leur enclos, ils avaient grandement prospéré

Ils occupaient un terrain dont la superficie couvrait cent vingt à cent trente hectares; leur palais était entouré de hautes murailles crénelées et fortifiées par des tourelles.

L'entrée qui était située sur la rue du Temple était également fortifiée, et une partie de ce premier corps de bâtiment servait de geôle et des casemates, ou cachots, s'étendaient sous la grosse tour.

Cette tour qui mérite une description particulière était à elle seule un monument. Elle existait encore au commencement de ce siècle et à cette époque si on ne pouvait guère juger de sa hauteur avec exactitude, attendu que l'édifice paraissait être enterré au moins d'un étage, on pouvait évaluer ce qui était hors de terre à 22 ou 23 mètres, sans compter le comble.

Sa largeur était à sa base de dix mètres sur chacune de ses faces, au rez-de-chaussée était une vaste pièce, au milieu de laquelle était une colonne avec un chapiteau chargé de sculptures gothiques et à laquelle aboutissaient quatre arcs curvilignes, allant joindre dans les quatre coins de la pièce quatre autres colonnes.

Un escalier conduisait à une autre belle et grande pièce, aux quatre coins de laquelle on retrouvait les mêmes colonnes, et à un second étage avec encore une grande pièce.

Un second escalier placé dans une tourelle à l'un des angles du bâtiment, menait à la plate-forme, sur laquelle fut élevé plus tard un comble.

Les murs étaient construits en pierres de taille de petite dimension et avaient à leur base un mètre trente centimètres.

Les voûtes qui formaient les différents étages, étaient d'une telle solidité, qu'en 1809, des serrururiers y étaient établis depuis fort longtemps et y forgeaient, sans qu'il se soit manifesté aucun ébranlement.

Une quantité de maisons mal bâties et d'une apparence sordide, existaient non seulement dans l'enclos, mais encore semblaient grimper le long des bâtiments principaux.



L'ancienne porte du Temple était située sur la rue du Temple, démolie en 1810.

Une fois dans le Temple, il était permis de se considérer à l'abri de toute agression. Ce fut probablement ce que pensa Philippe le Bel lorsqu'il vint s'y réfugier. L'émeute commençait à gronder dans les rues de Paris.

Et une bande de mutins, armés de tout ce qui avait pu leur tomber sous la main, vint résolument se présenter à la porte Barbette, à celle de Beaubourg et marcha droit au Temple, en vociférant des cris et des menaces de mort.

Mais lorsque les séditieux se virent en face de cette masse imposante qui se dressait sombre et menaçante devant eux et qu'ils eurent mesuré de l'œil la hauteur des tours et sondé par la pensée l'épaisseur des murailles, la plupart s'arrêtèrent; cependant, quelques-uns des plus audacieux, marchèrent en avant et s'engageant sous le porche, arrivèrent jusqu'aux cuisines.

— Que voulez-vous? demanda le maître-queux peu rassuré à la vue de ces singuliers visiteurs.

— Savoir ce qu'on fait ici, répondit le plus hardi.

— Mais, le dîner de notre cher sire, le roi.

— Où est-il ce dîner?

— Le voici.

Et il présenta un plat appétissant à l'homme qui s'en saisit et le passa à ses compagnons.

— Tenez, vous autres, c'est le roi de France qui régale.

Et tout ce qui se trouva dans la cuisine eut la même sort.

Mais déjà, l'alarme s'était répandue dans la tour et les moines soldats allaient faire payer cher à ces révoltés leur insolence, lorsque le roi ordonna qu'on laissât sortir les gens librement et son prévôt les engagea tout doucement à se retirer.

Ils se retirèrent en effet, tout fiers d'avoir mangé le dîner du roi, mais ce fut pour courir à la demeure d'Étienne Barbette, voyer de Paris et maître de la Monnaie. Son hôtel était situé dans la rue de ce nom (il fut vendu en 1403 à Jean de Montagu, qui, la même année, le revendit à la reine Isabeau de Bavière, femme de Charles VI. Il passa ensuite à Diane de Poitiers, aux duchesses d'Aumale et de Bouillon qui le vendirent en 1561 à des particuliers qui le démolirent. Sur son emplacement fut percée, en 1563, la rue Neuve-Barbette, ainsi nommée, pour la distinguer de la rue Vieille-Barbette, qu'on appela depuis rue Vieille-du-Temple, de manière que la rue Neuve-Barbette est devenue celle que nous appelons aujourd'hui la rue Barbette). Heureusement pour lui, il était absent; ils s'en vengèrent en dévastant la maison et les jardins.

Or, Philippe qui avait dissimulé sa colère, n'était pas homme à laisser la sédition impunie; quelques jours plus tard, le prévôt faisait une enquête sévère et le dimanche suivant, on put voir le long des remparts vingt-huit cadavres de pendus s'entrechoquer à chaque coup de vent.

Le bruit courut que les Templiers n'avaient point été tout à fait étrangers à ce soulèvement populaire, et que si la lourde porte du Temple s'était si facilement ouverte devant ceux qui étaient venus y insulter à l'autorité royale, c'est qu'ils n'avaient fait aucune difficulté pour leur livrer passage.

Quelques historiens ajoutent même que le monarque conçut un ressentiment très vif de cette affaire et qu'à partir de ce moment, la perte des Templiers fut arrêtée dans son esprit.

Depuis que les « pauvres soldats du Christ » étaient venus demander à Louis le Gros un toit à Paris pour y abriter leur tête et une chapelle pour y prier Dieu, ils étaient devenus de riches et puissants personnages.

Les papes et les rois n'avaient cessé de leur accorder des immunités, des privilèges et des libéralités (les particuliers leur donnaient aussi, car nous voyons, en 1721, Jean Gennis et sa femme



En mars 1313 les Templiers furent brûlés dans l'île aux Vaches, aujourd'hui terre-plein du Pont-Neuf. (Page 147, col. 2.)

leur donner 20 sols parisis de rente provenant du revenu qu'ils tiraient d'un jeu de poulies qu'ils possédaient dans la rue qui s'appelait rue des Viez-Poulies, bordée de constructions en 1258, et qui prit le nom de rue des Francs-Bourgeois, en 1350, lorsque Jean Roussel et Alix, sa femme, y firent bâtir un hôtel pour 24 pauvres qui, en raison de leur misère, étaient francs de toutes taxes et impositions), et à Paris, chef-lieu de l'ordre, leur domaine embrassait le tiers de la capitale.

L'hospitalité que le roi avait reçue au Temple lui avait permis de voir de près le faste et l'éclat dont s'entouraient les moines soldats et c'étaient eux qui lui avaient avancé les 500,000 francs dont il avait eu besoin pour doter sa sœur.

En ce moment il se trouvait ruiné par la reddition de la Guyenne et de la Flandre et dans l'impossibilité de frapper son peuple de nouveaux impôts.

Il y avait bien dans tout ceci matière à exciter la convoitise du roi le plus absolu et le plus jaloux qu'on eût vu de son autorité.

Mais il avait encore deux autres motifs de haine contre les Templiers : lors de sa querelle avec le pape, ceux-ci avaient offert, disait-on, au souverain pontife des secours en hommes et en argent et chose plus grave, en 1304, Philippe avait demandé à faire partie de la sainte milice du Temple (dont il convoitait alors la grande maîtrise), et cet honneur lui avait été refusé.

Crainte, cupidité, vengeance, tout était réuni pour pousser le roi à la destruction de l'ordre et à la confiscation de ses biens.

Les circonstances le servirent admirablement : deux templiers, le prieur de Montfaucon et un chevalier florentin Noffo-Dei, condamnés tous deux, le premier par le grand maître de l'ordre, le second par le prévôt de Paris, s'entendirent pour se faire les accusateurs de leurs frères auprès du roi et les chargèrent de tous les crimes imaginables.

Le roi, armé de leur déposition, sollicita alors du nouveau pape Clément V, l'autorisation de faire arrêter les Templiers ; le pape se refusa

d'abord à croire à leur culpabilité et engagea le grand maître Jacques de Molay qui était à Rhodes à voir Philippe et à lui donner l'assurance que tous les bruits qu'on faisait courir contre les templiers étaient dénués de fondement.

Jacques de Molay suivit ce conseil et vint à Paris ; le roi le combla d'honneurs et le choisit pour parrain d'un de ses enfants; en même temps, il écrivait au pape une lettre pressante pour obtenir l'autorisation sollicitée ; enfin Clément V lui écrivit :

« Très cher fils en Jésus-Christ, connaissant ton zèle pour la conquête et la défense de la terre sainte, nous ordonnons à ta joie et à ta glorification, par la teneur des présentes, pour le cas où les fautes de l'ordre des Templiers exigeraient qu'il fût dissous, brisé et supprimé, que tous ses biens et privilèges, revenus et profits, en quelques choses ou en quelques droits qu'ils consistent, leur appartenant quant à présent ou pouvant leur appartenir dans l'avenir, soient employés au secours de la terre sainte et ne puissent être appliqués à aucun autre usage. Et nous nous engageons, nous et nos successeurs, à ne jamais réclamer pour aucun autre usage, ces biens de ceux qui les tiendront et en auront la garde. »

Philippe n'en demandait pas davantage; le 12 septembre 1307, il adressa à tous les officiers du royaume des circulaires cachetées qu'ils ne devaient ouvrir qu'au jour fixé et à l'heure dite et dans les quelles se trouvait le récit de tous les crimes imputés aux templiers qualifiés « de vrais loups sous la peau d'agneaux » et qui se terminaient par l'ordre d'appréhender au corps chacun des membres de l'ordre.

Le jeudi 12 octobre, on célébrait à Paris les funérailles de la comtesse de Valois et les Parisiens remarquaient la belle prestance du grand maître Jacques de Molay, que le roi avait choisi lui-même pour tenir l'un des coins du poêle, et le lendemain vendredi 13 (!) ils apprenaient avec stupeur l'arrestation de ce même grand maître et de tous les chevaliers; leurs biens étaient confisqués et les bâtiments du Temple étaient occupés par le roi et sa cour.

On se perdait en conjectures sur cet événement dont on parlait partout; le roi pour couper court à toute mauvaise interprétation, assembla dans les jardins le peuple et le clergé et fit lire à haute voix par un héraut l'acte d'accusation formulé contre les templiers et qui contenait 127 chefs, voici les principaux .

1° Que les templiers ne croyaient pas en Dieu ;

2° Qu'aussitôt après avoir été reçu dans l'ordre, tout nouveau templier était tenu de renier Dieu, de marcher sur la croix et de cracher dessus;

3° Qu'ils adoraient une tête de bois aux yeux brillants comme la clarté du ciel, et portant le nom de Baffomet;

4° Qu'ils avaient trahi saint Louis quand il avait été fait prisonnier en Terre Sainte;

5° Qu'ils avaient vendu les chrétiens aux infidèles;

6° Qu'ils avaient puisé dans le trésor royal confié à leur garde;

7° Qu'ils commettaient entre eux des actions contraires aux mœurs ;

8° Que lorsqu'un enfant venait à naître d'une femme et d'un templier, ils se rangeaient tous en rond, se passaient l'enfant de mains en mains jusqu'à ce qu'il fût mort; après quoi ils le faisaient rôtir et se servaient de la graisse pour oindre leur idole à tête de bois;

9° Qu'ils avaient coutume d'avaler les cendres des frères morts ;

10° Qu'ils se ceignaient les reins d'une ceinture destinée à détruire certains maléfices;

11° Qu'enfin ils recevaient la défense de baptême et qu'ils n'entraient qu'à reculons dans une maison où se trouvait une femme nouvellement accouchée.

Voici « les cas et forfaits pour quoy les templiers furent pris et condamnés à morir ».

139 templiers et le grand maître furent par ordre de l'inquisiteur de Paris jetés au cachot et chargés de fers; on leur accorda douze deniers pour leur subsistance sur lesquels on leur en retenait trois pour coucher, deux pour la cuisine et deux pour ôter et remettre leurs fers chaque fois qu'ils comparaissaient devant les commissaires.

Vingt-six princes ou grands de la cour se déclarèrent leurs accusateurs.

Le pape lança une bulle d'excommunication contre toute personne qui leur prêterait aide, secours ou asile.

On promit la vie, la liberté et la fortune, aux chevaliers qui feraient des aveux.

Les autres furent mis à la question et soumis aux plus affreuses tortures.

Pendant ce temps, des inquisiteurs spéciaux étaient chargés d'informer contre les templiers dans les différentes provinces de France.

Le sort des malheureux qui pourrissaient dans les cachots de Paris était si épouvantable, que plusieurs d'entre eux moururent de faim et que d'autres se donnèrent la mort.

On ne se contentait pas de soumettre les accusés aux épreuves ordinaires de la torture, telles que le chevalet, les bottines, etc., on inventa pour eux des supplices exceptionnels.

On leur arrachait les dents; un malheureux chevalier montra qu'on lui en avait arraché quatre.

On leur brûlait les pieds, au point d'en faire tomber les os et, chose horrible à penser, on allait jusqu'à leur suspendre des poids à tous les membres, même aux parties génitales.

Trente-six chevaliers expirèrent au milieu de ces affreux tourments.

— Quant à moi, dit Ponsard de Giry, dans son interrogatoire, on m'a lié les mains derrière le dos d'une manière si forte, que le sang coulait par les ongles, et bien qu'en cet état, je fus enterré pendant une heure dans une basse fosse.

— J'ai été tant torturé, raconte Richard de Vado à ses juges, on m'a tenu si longtemps devant un feu ardent, que la chair de mes talons est brûlée; il s'en est détaché ces deux os que je vous présente. Voyez, continua-t-il en montrant ces os, ils manquent à mon corps.

Enfin, le synode provincial assemblé et présidé par une âme damnée de Philippe, Marigny, archevêque de Sens, frère du ministre Engherrand de Marigny, condamna au feu cinquante-six templiers — remettant à plus tard le soin de juger le grand maître et les dignitaires de l'ordre.

L'exécution de ces cinquantes-six chevaliers eut lieu hors de la ville, à Vincennes.

Philippe-le-Bel fit lier les cinquante-six condamnés chacun à un poteau et il leur fit mettre le feu aux pieds et aux jambes avec lenteur et l'un après l'autre, leur faisant dire que celui qui voudrait reconnaître son erreur et les péchés que lui étaient reprochés, pourrait se sauver.

Dans ce martyre, engagés par leurs parents et par leurs amis à se reconnaître coupables, et à ne pas se laisser ainsi déplorablement mourir, aucun n'y consentit; et au milieu des larmes et des cris de douleur, ils s'écriaient qu'ils étaient innocents de ce dont on les accusait et appelant à eux l'aide de Dieu, de la Vierge et des saints, ils moururent héroïquement au milieu des flammes.

Cette première exécution terminée, il fallut songer aux dignitaires, mais en raison même de la qualité des personnages, Philippe remit au pape le soin de les juger.

Or, comme le pape se souciait médiocrement d'encourir une telle responsabilité et que d'un autre côté, il jugeait imprudent de les faire mettre en liberté, il prétexta des affaires nombreuses et multiples qui ne lui laissaient pas le loisir nécessaire pour s'occuper d'une instruction aussi grave et délégua trois cardinaux français pour juger les Templiers qui ne l'étaient pas encore.

Ce furent Arnauld de Forges son neveu, Arnaud Nonelli, moine pensionné de France, Nicolas Freauville, frère-prêcheur, ancien confesseur du roi, et Marigny.

Les accusés Jacques de Molay, grand maître, Hugues de Péralde, visiteur, Galfride de Gonaville, précepteur d'Aquitaine et de Poitou et Guy frère du dauphin d'Auvergne.

Ils furent condamnés à la prison perpétuelle et à être exposés sur un échafaud pour entendre la lecture de leur jugement.

Au mois de mars 1313, un échafaud fut dressé dans la petite île aux Vaches (qui fut réunie plus tard à la Cité et où se trouve aujourd'hui le terre-plein du Pont-Neuf).

Les quatre condamnés, chargés de chaînes, y furent amenés par le prévôt de Paris.

En face d'eux, on avait allumé un bûcher destiné à leur faire comprendre à quoi ils s'exposaient s'ils ne persistaient pas dans les aveux qu'on prétendait qu'ils avaient faits.

Les prélats-juges assistaient à cette lugubre cérémonie.

Ils prirent la parole et commencèrent par établir la culpabilité de l'ordre, par louer le zèle du pape et le désintéressement du roi, puis, ils avertirent les condamnés que s'ils voulaient échapper à la mort, ils devaient confesser hautement leurs méfaits.

Hugues de Péralde et Galfride de Gonaville consentirent à tout, mais quand ce fut le tour des deux autres ils se révoltèrent, accusèrent leurs juges et Jacques de Molay s'écria en s'adressant au peuple massé autour de l'échafaud :

« — Il est bien juste que dans un si terrible jour et dans les derniers moments de ma vie je découvre toute l'iniquité du mensonge et que je fasse triompher la vérité : je déclare donc à la face du ciel et de la terre, et j'avoue quoiqu'à ma honte éternelle, que j'ai commis le plus grand de tous les crimes; mais ce n'a été qu'en convenant de ceux qu'on impute avec tant de noirceur à un ordre que la vérité m'oblige de proclamer innocent. Je n'ai même consenti à la déclaration qu'on exigeait de moi, que pour suspendre les douleurs excessives de la torture et pour fléchir ceux qui me les faisaient souffrir. Je sais les supplices qu'on a fait subir à tous ceux qui ont eu le courage de révoquer une pareille confession, mais l'affreux spectacle qu'on me présente n'est pas capable de me faire confirmer un premier mensonge par un second; à une condition si infâme, je renonce de bon cœur à la vie qui ne m'est déjà que trop odieuse. »

Un long murmure d'étonnement se produisit parmi les assistants à l'audition de ces paroles.

A son tour, le précepteur de Normandie, Guy d'Auvergne fit à peu près la même déclaration et au milieu de la surprise générale, il fut coupé court à la cérémonie et les condamnés furent reconduits en prison.

Lorsque Philippe le Bel apprit ce qui s'était passé, il entra dans une fureur terrible et sans se soucier davantage du jugement, du pape et de ses délégués, il ordonna au prévôt de faire dresser immédiatement un autre bûcher à la place du premier, d'y conduire les deux condamnés rebelles et de les y brûler à petit feu, de manière à leur laisser le temps de se rétracter et d'implorer leur grâce.

Ce qui fut exécuté.

Deux poteaux de huit pieds de haut furent dressés au milieu d'un bûcher composé de lits alternatifs de bûches et de paille. Les deux hommes déshabillés furent revêtus d'une chemise



Philippe le Bel, ne se croyant pas en sûreté, vint chercher un refuge à la tour du Temple. (Page 143, col. 2.)

soufrée et liés aux poteaux et avec des cordes et une chaîne de fer qui leur embrassait le corps. Puis on mit le feu au bûcher.

Ce fut un horrible et grand spectacle, auquel assista le roi en personne, que celui de ces deux martyrs à demi grillés, criant encore à l'injustice et à la calomnie.

On raconte que presque étouffé par la fumée et disparaissant dans les flammes, J. de Molay ajourna Clément V à comparaître dans les quarante jours et Philippe le Bel dans l'année, devant le tribunal de Dieu; ce qui est certain, c'est que le pape mourut le 20 avril suivant et le roi le 20 novembre 1314.

Dans la nuit qui suivit ce meurtre odieux, des gens inconnus se glissèrent vers le lieu de l'exécution et recueillirent pieusement les cendres des victimes.

Après la destruction de l'ordre du Temple, leurs biens immobiliers furent donnés à l'ordre



F. Roy, éditeur. — 19. Imp. Charaire et fils.

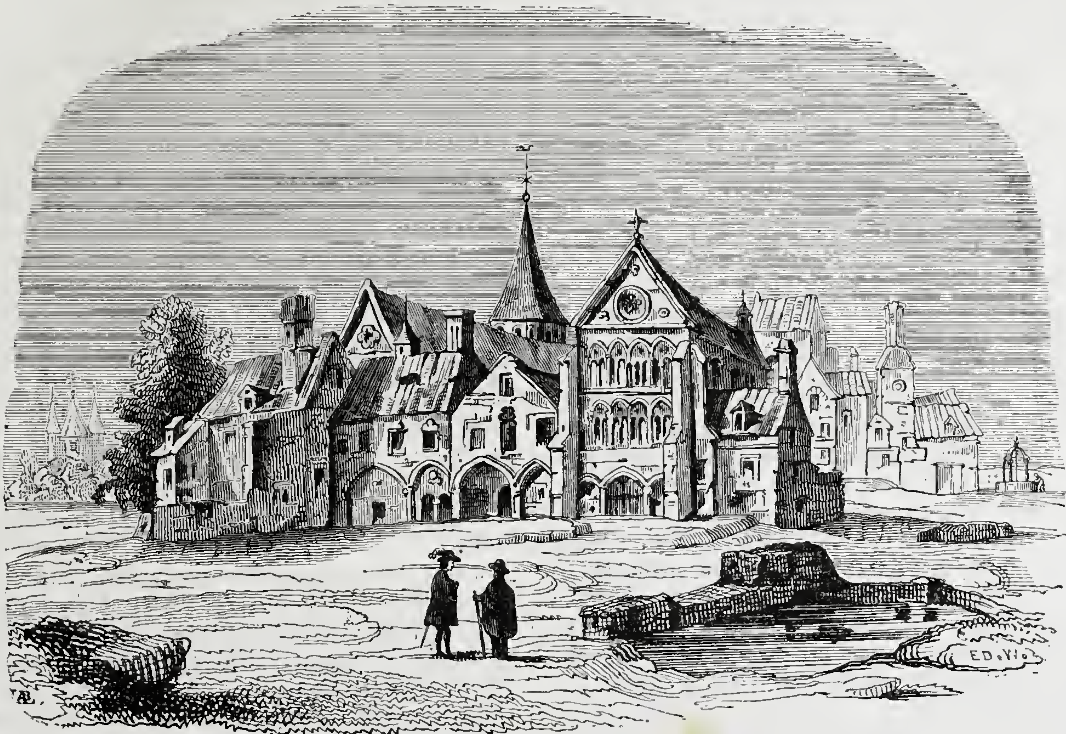
La tour du Temple.

de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), et le Temple de Paris devint alors le chef-lieu du grand pricuré de France, ct on bâtit sur l'emplacement de la chapelle une église gothique accompagnée d'un petit porche antique et cnrichi à l'entrée d'une coupe soutenue par six gros piliers.

Cette église dans laquelle quatre confréries furent établies, celle du Saint-Sacrement, celle de Notre-Dame de Lorette, celle de Sainte Anne fondée par les menuisiers de Paris en 1683 et celle de Saint-Claude, formée par les marchands de pain d'épices, fut démolie en 1789.

On y envoyait par risée, dit Sauval, le jour de Saint-Simon Saint-Jude, les niais chercher des nèfles.

Le Temple possédait une vaste culture dans laquelle les templiers avaient fait construire un grand chantier qui donna son nom à une rue (devenue partie de la rue des Archives) et sur le terrain duquel fut bâti plus tard l'hôtel de Rohan-Soubise.



Ancienne église du Temple

Le reste était des marais, qu'on louait à des maraîchers.

Les terrains situés au nord de l'enclos furent convertis plus tard en un boulevard et sur ce qui restait on perça en 1695, la rue de Vendôme (devenue rue Béranger vers 1860).

Le Temple a été le dernier lieu d'asile ouvert aux criminels, aux prévenus politiques et aux débiteurs qui ne pouvaient y être arrêtés. Ce droit a subsisté jusqu'à la révolution de 1789, c'était pour le grand prieur la source d'un revenu considérable, car tous les batiments étaient loués à ceux qui venaient y chercher un asile.

Le dimanche, les réfugiés au Temple pouvaient sortir sans crainte d'arrestation.

La tour subsista jusqu'en 1811; plusieurs personnages célèbres, entre autres Louis XVI et sa famille, y furent détenus, ce qui nous obligera à en reparler, ainsi que de la rotonde et du square.

Sur l'emplacement du vaste enclos du Temple, on ouvrit en 1809 la halle au vieux linge, la place de la rotonde du Temple, les rues Cafarelli, Dupetit-Thouars, Dupuis, Perrée et de la Petite Corderie.

Quelques mots encore sur l'ordre du Temple.

En 1808, une somptueuse cérémonie funèbre était célébrée à Paris dans l'église de Saint-Paul Saint-Antoine, pour l'anniversaire du supplice de Jacques de Molay; l'église était tendue de noir et au milieu de la nef s'élevait un splendide catafalque orné de la couronne et des insignes du grand maître. Un trône était dressé à côté du catafalque pour les chefs de l'ordre et l'infanterie de ligne faisait la haie.

En 1824, cette cérémonie eut lieu à Saint-Ger-

main l'Auxerrois et en 1839, à l'église des Petits-Pères.

Certains personnages s'étaient avisés de produire une charte datée de 1324, signée Jean Larmenius, qualifié grand maître et en vertu de laquelle, prétendaient-ils, une succession de grands maîtres s'était perpétuée jusqu'à l'époque contemporaine; et ils avaient établi un couvent magistral pour les réunions de l'ordre, 16, rue Notre-Dame-des-Victoires. Ils y conservaient des archives composées de plusieurs objets ayant appartenu à J. de Molay, entre autres son épée, le casque de Guy d'Auvergne, etc. En 1811, le grand maître était un médecin, Fabré Palaprat.

En 1841, le palais de l'ordre est situé place Royale, mais à partir de ce moment le fil conducteur échappe et bien qu'en 1863, le capitaine Madaule eût été initié à l'ordre, nous ne pensons pas que cette résurrection ait pu traverser 1848; et le dernier bailli, juge de Tulle, écrivit le 5 décembre 1863 à l'auteur de l'*Histoire des Chevaliers Templiers* « le présent pour l'ordre, c'est la torpeur et la mort. »

Revenons à l'ordre chronologique des événements. D'abord mentionnons que ce fut en 1309 que le roi donna aux carmes la maison dans laquelle ils s'établirent au bas de la montagne Sainte-Geneviève, tout près de la place Maubert. Ces moines trouvèrent surtout chez sa troisième femme, Jeanne d'Évreux, une protectrice zélée.

Pour effacer dans l'esprit du peuple les tristes épisodes du drame dont les Templiers avait été victimes, Philippe résolut en 1313 de donner une fête brillante à laquelle furent conviés Edouard II roi d'Angleterre, Isabeau sa femme et les principaux seigneurs anglais.

Il s'agissait pour le roi d'armer ses fils chevaliers.

C'était alors une cérémonie fort importante que l'ordination d'un chevalier. A celle-là étaient réservés tout l'éclat, toute la pompe, tout l'appareil, toute la minutie des rites, toute la rigueur des préceptes. L'église ne consacrait pas seule le chevalier, mais elle avait les prémices de cette consécration. La prise d'armes du chevalier commençait comme une prise de froc monacal. Par cette intervention dans un acte aussi solennel, elle se flattait de dominer l'esprit militaire.

Toutefois, les fils d'un roi étaient naturellement dispensés de la plupart des conditions imposées aux fils des simples nobles.

Philippe le Bel voulut donc que la fête fût splendide, mais il n'était pas d'avis d'en supporter seul les frais, bien que l'or qu'il avait pris au Temple eût pu le lui permettre facilement, et il s'adressa aux Parisiens qui, sans murmurer, contribuèrent pour une somme de dix mille livres aux dépenses occasionnées par cette ordination de chevalerie.

Toutes les rues furent tapissées et illuminées le soir pendant huit jours.

Ce fut pendant les fêtes de la Pentecôte que les cérémonies eurent lieu.

Les princes et les seigneurs du royaume se firent un devoir d'y assister et ils y étalèrent à l'envi la magnificence de leurs harnais et de leurs habits, dont ils changèrent jusqu'à trois fois par jour.

Les corporations figurèrent dans le cortège des jeunes princes, chacune avec un chef-d'œuvre.

Le premier jour, le roi donna un festin où rien ne fut épargné.

Louis, roi de Navarre, son fils aîné, traita le lendemain la cour et la ville.

Le troisième jour fut célébré par le roi d'Angleterre dans le jardin de Saint-Germain-des-Prés, où il avait fait dresser des tentes d'étoffes de soie brochées d'or.

On remarqua, comme une chose singulière, qu'on servit les convives à cheval et que la salle du festin fut éclairée d'une infinité de flambeaux, bien qu'on fut en plein midi.

Quelques jours après, Philippe traita toutes les dames au Louvre et leur fit des présents considérables.

Le comte de Valois et le comte d'Évreux donnèrent aussi des fêtes qui eurent l'approbation de tous.

« Sur des théâtres élevés en plein vent et entourés de riches courtines, on vit Dieu manger des pommes, rire avec sa mère, dire ses patenôtres avec ses apôtres, susciter et juger les morts. Là, furent entendus les bienheureux choristes en paradis, dans la compagnie d'environ quatre-vingt-dix anges et les damnés pleurer dans un enfer noir et puant, au milieu de plus de cent diables qui riaient de leur infortune.

« Là furent représentés maints sujets de l'Écriture; l'état d'Adam et Eve devant et après leur péché, la cruauté d'Hérode, le massacre des Innocents, le martyr, de saint Jean-Baptiste, l'iniquité de Caïphe et la prévarication de Pilate qui, cependant ses mains lave. »

C'est la première mention que nos vieux historiens font de représentations dramatiques, ajoutons que les rôles de femmes étaient remplis par des jeunes garçons.

On représenta aussi la *procession du renard.*

C'était une procession satirique qui plaisait fort à Philippe le Bel et que le peuple applaudit avec transport, parce qu'elle était dirigée contre le pape Boniface VIII.

Un homme vêtu de la peau d'un renard, mettait par-dessus un surplis, et chantait l'épître comme un simple clerc. Ensuite, il paraissait avec une mitre et enfin avec la tiare, puis courait après les poules et les poussins, les croquant et les mangeant pour signifier et caricaturer les exactions du pape.

Le roi et toute sa suite, placés aux fenêtres du palais qu'il venait de faire réparer et agrandir, semblaient prendre un grand plaisir à ce spectacle.

Paris était en liesse, jamais le populaire n'avait assisté à pareille fête, il oubliait qu'il avait le ventre creux et les poches vides.

« On donna selon la coutume, dit un historien, des robes neuves à tous les grands; on vit encore des hommes sauvages et des rois de la fève, mener grands rigolas. Des ribauds en blanche chemise, agacer par leur beauté, liesse et gaieté; des animaux de toute espèce marcher en procession; des enfants de dix ans jouter dans un tournoi; des dames caracoler de beaux tours, des fontaines de vin couler, le grand guet faire la garde en habit uniforme, toute la ville baller, danser, et se déguiser en plaisantes manières.

« Puis, quand on crut tout fini, les bourgeois de Paris partirent en bon ordre de l'église Notre-Dame, bien armés, équipés lestement, et vinrent passer au nombre de vingt mille cavaliers et trente mille hommes de pied auprès du Louvre, afin d'être passés en revue par le roi qui se tenait aux fenêtres. Ils allèrent de là dans la plaine de Saint-Germain-des-Prés appelée le Pré-aux-Clercs, se mirent en bataille et firent l'exercice.

« Les Anglais étaient étonnés que d'une seule ville, il pût sortir tant de gens valides et prêts à combattre. »

Il est vrai que le nombre de 50,000 hommes semble un peu exagéré, mais on le trouve répété dans plusieurs chroniques du temps.

Un épisode moins gai de la fête était réservé pour le dernier jour, les princes et les seigneurs se rendirent à l'église Notre-Dame où Nicolas, le légat du pape, prêcha chaleureusement en faveur d'une nouvelle croisade.

Mais ce sermon n'obtint qu'un très faible succès et les assistants ne parurent nullement disposés à s'y conformer; cependant les rois présents promirent de prendre la croix et quelques dames, à leur exemple, s'engagèrent à accompagner leurs maris, mais ce fut un simple acte de déférence; on sentait que l'enthousiasme faisait défaut.

Un accident fâcheux signala la fin de tout ceci.

A l'issue des fêtes, Philippe avait conduit le roi d'Angleterre et sa femme à Pontoise; pendant la nuit, le feu prit dans la chambre où couchait le monarque étranger, ils n'eurent, lui et sa femme, que le temps de se sauver en chemise; le mobilier et leurs riches vêtements furent consumés.

Les trois princes, en l'honneur desquels ces fêtes avaient été données, étaient mariés : l'aîné Louis avait épousé Marguerite de Bourgogne, Philippe Jeanne de Bourgogne et Charles Blanche de Bourgogne. Ces trois princesses, ou tout au moins deux, — Marguerite et Blanche, — car Jeanne fut mise hors de cause, étaient de mœurs fort dissolues; elles vivaient à l'abbaye de Maubuisson et entretenaient des relations coupables avec deux gentilshommes normands, Philippe et Gaultier d'Aulnay. Philippe le Bel en ayant été informé, ordonna en 1314 l'arrestation des deux frères d'Aulnay qui avouèrent leur faute au milieu des tortures et furent condamnés à être écorchés vifs, châtrés, décapités et pendus par les aisselles. Marguerite et Blanche, après avoir eu la tête rasée, furent conduites au Château-Gaillard où elles eurent à endurer toute sorte de souffrances. Lorsque le mari de Marguerite arriva au trône en 1315, sous le nom de Louis le Hutin, il se débarrassa de sa femme en la faisant étouffer entre deux matelas.

Bien que ces faits soient complètement étrangers à l'histoire de Paris, nous avons cru devoir les relater ici, afin de détruire l'opinion erronée qui fait de Marguerite de Bourgogne l'héroïne sanglante de la tour de Nesle. Jamais cette princesse n'habita la tour de Nesle, et les historiens ne s'accordent pas sur le nom de la princesse célèbre par ses amours avec Buridan, recteur de l'Université en 1347. Quelques-uns pensent que c'est peut-être Jeanne, femme de Philippe le Long, mais rien ne saurait venir à l'appui de cette opinion. Brantôme, en parlant d'une princesse qui se tenait à la tour de Nesle de Paris et qui faisait le guet aux passants, tait son nom, et le poète Villon n'est pas moins discret.

Cependant, il faut remarquer que Jeanne de Bourgogne, veuve de Philippe le Long, habita pendant huit années l'hôtel de Nesle et mourut le 21 janvier 1329, laissant une réputation de galanterie qui paraît suffisamment établie.

L'hôtel de Nesle, depuis longtemps disparu, occupait l'emplacement des rues de Nevers, de Nesle et Guénégaud, de l'hôtel des Monnaies actuel, et s'étendait jusqu'à la porte et la tour Philippe Hamelin (aujourd'hui pavillon gauche de l'Institut).

En 1308, l'hôtel de Nesle devint, moyennant 5,000 livres, la propriété de Philippe le Bel, qui l'acquit d'Amauri de Nesle, prévôt de l'île. Charles V en fit don au duc de Berry en 1380. Il passa, en 1446, à Charles VII qui le donna à François de Bretagne. En 1461, il appartenait au duc de Charolais. En 1552, il fut vendu par lots aux enchères. Le duc de Nivernais l'acquit en 1580 et le modifia; il devint l'hôtel de Nevers.

En 1646 l'hôtel de Nevers passa à la famille Guénégaud, puis en 1670 à celle de Conti. Enfin, en 1768, on a élevé l'hôtel des Monnaies et des constructions particulières sur son emplacement.

Nous avons vu le luxe déployé aux fêtes de l'ordination de la chevalerie aux fils de Philippe le Bel; ce luxe ne concernait absolument que les grands de la cour et, dès les premières années de son règne, ce prince avait établi des lois somptuaires destinées à réglementer jusqu'au repas des Parisiens.

« Nul, est-il dit dans une de ces lois, ne donnera au grand mangier (c'est-à-dire au souper) que deux mets et un potage au lard, sans fraude; et au petit mangier (le dîner) un mets et un entremets. Les jours de jeûne, deux potages aux harengs et deux mets, ou bien un potage et trois mets. Dans ces jours, il n'y aura qu'un seul repas. On ne mettra dans chaque écuelle qu'une manière de chair ou de poisson. Le fromage n'est pas un mets s'il n'est en pâte ou cuit à l'eau. »

Ainsi les gens n'avaient pas le droit de se nourrir à leur guise, et ils encouraient une amende s'ils se permettaient de manger à leur dîner un plat de plus que l'ordonnance le portait.

Il est vrai qu'en temps ordinaire, Philippe donnait l'exemple de la sobriété; on ne servait jamais que trois plats sur sa table, et il ne buvait que du vin d'Orléans.

A cette époque l'eau-rose parfumait les boissons, entrait dans tous les ragoûts et faisait les délices de la table.

Si la nourriture des Parisiens était réglementée, il en était de même de leur toilette.

Il n'était permis aux ducs et aux comtes les plus riches que quatre vêtements par an, autant à leurs femmes; deux aux chevaliers mariés, un seul aux célibataires, aux dames ou demoiselles, à moins qu'elles ne fussent châtelaines.

L'habillement des hommes consistait en une sorte de longue soutane ou tunique, et par-dessus, un manteau qu'on attachait sur l'épaule droite, afin qu'étant ouvert de ce côté, on pût avoir l'entière liberté du bras droit.

L'habit court, excepté à l'armée, était celui des valets.

Le bonnet était la coiffure du clergé et des gradués. Il s'appelait mortier quand il était de velours. On le galonnait, on en variait les couleurs et les ornements; le peuple se coiffait de chaperons et de capuchons; les hommes d'armes portaient un petit chapeau de fer, diminutif du heaume et du casque, incommodes par leur pesanteur.

Depuis le règne de Louis le Jeune l'usage des armoiries s'était généralisé; sous Louis IX on porta des habits armoriés en étoffe de la couleur du champ de l'écu, les emblèmes héraldiques étaient figurés dessus par un procédé nommé batture. Il y eut des robes parties et écartelées, c'est-à-dire dont chaque face représentait deux ou quatre blasons.

Plus tard, on substitua la broderie d'or, d'argent et de soie à la batture.

Joinville raconte s'être plaint un jour à Philippe le Hardi de la dépense que cette mode occasionnait et ce fut pour la restreindre, que Philippe le Bel légiféra.

Sous Philippe le Bel les femmes portaient leur robe relevée sous le bras ou attachaient par des épingles sur les deux hanches, les pans du surcot.

Elles se coiffaient d'une résille appelée crépine, des sachets en pointe répondaient aux touffes de côté, c'est ce qu'on appelait des cornes; elles devinrent si volumineuses, qu'un évêque de Paris décréta dix jours d'indulgence en faveur de ceux qui honniraient dans la rue les femmes ainsi coiffées.

Ce fut aussi sous le règne de Philippe le Bel que les femmes commencèrent à s'entourer le cou d'une pièce de linge prise dans l'encolure de la robe, et qu'on tournait plusieurs fois autour du cou jusqu'à la hauteur du menton et des oreilles; elle était attachée par des épingles aux tampons latéraux de la coiffe, — c'est ce qu'on nommait une touaille.

Les souliers à la poulaine étaient en vogue pour les deux sexes, sous Philippe le Bel ils arrivèrent pour les élégants à mesurer deux pieds de long, à cette pointe relevée ils attachaient des grelots. Un historien traite cette mode d'outrage fait au créateur mais il ajoute : « quand les hommes se fâchèrent de cette chaussure aiguë, furent faites des pantoufles si larges devant, qu'elles excédaient de largeur la mesure d'un bon pied, et ne savaient les hommes, ajoute-t-il, comment ils se pouvaient déguiser. »

(Les cordonniers qui fabriquaient alors ces souliers demeuraient dans la rue des Fourreurs, dite alors de la Cordouannerie. Ce fut en 1295 qu'ils l'abandonnèrent pour se rapprocher de la Halle. Ce ne fut qu'au XVIIe siècle que la rue de la Cordouannerie, dont le nom venait des cuirs de Cordoue qu'employaient les cordouanniers, s'appela rue des Fourreurs; elle disparut lors de la percée de la rue des Halles).

On voit qu'à toutes les époques, les Parisiens eurent un faible pour les modes excentriques.

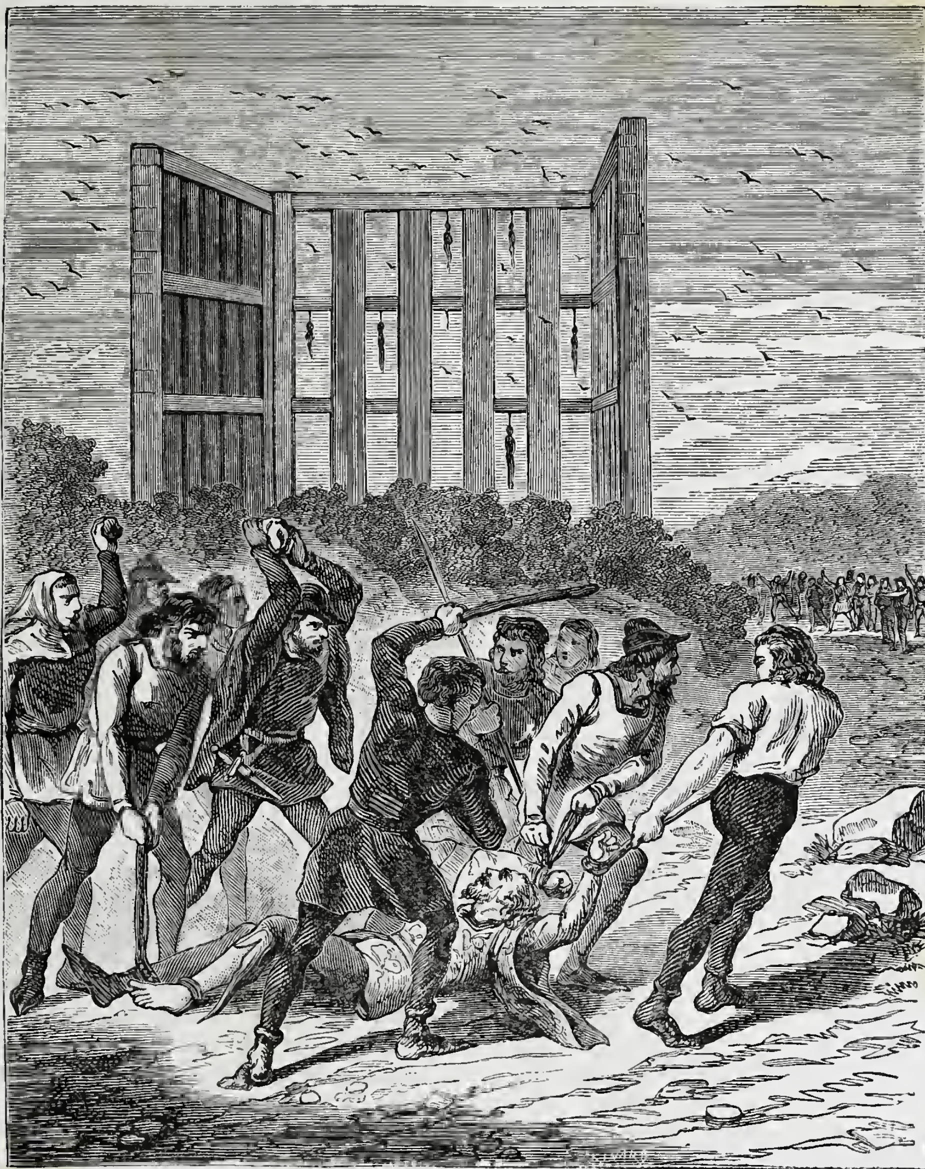
On vivait beaucoup au dehors au commencement du XIVe siècle;

Les halles étaient surtout le quartier bruyant par excellence, c'était le foyer des émeutes, le rendez-vous des ennemis de la noblesse, c'était là que les princes allaient haranguer humblement la foule et mendier ses bonnes grâces; c'était là qu'on allait lire les traités de paix, ordonnances royales, convocations d'assemblées, etc.

Dans la rue Saint-Martin se tenaient les gens des métiers les plus sales et les plus turbulents, les bouchers, les tripiers, les tanneurs, etc..

Les flâneurs fréquentaient la porte Baudoyer, rendez-vous des oisifs et des nouvellistes.

Les débauchés s'en allaient dans les vilaines rues que nous avons citées et dans les environs du bourg l'Abbé dont les habitants, dit M. Émile Haffner, n'avaient point alors une réputation de chasteté; leur esprit même était l'objet d'un doute et l'on désigna longtemps à Paris les imbéciles et les libertins par ce dicton : « Ce sont



Le comte Jourdain fut traîné par les gens du peuple jusqu'à Montfaucon, le 22 mai 1323. (Page 162, col. 1.)

gens de la rue Bourg-l'Abbé, ils ne demandent qu'amour et simplesse. »

On y faisait force ripailles et les oies que l'on achetait *Rue où l'on cuist les oës* ou *oues* (cette rue prit le nom de rue aux Oues qu'on finit, par corruption, par appeler rue aux Ours), formaient la base des festins des bourgeois; tout comme au faubourg Saint Marcel, quartier pauvre, sale, barbare, où les cabanes et les masures étaient groupées confusément, de misérables écloppés, de pauvres mendiants, des truands, des jongleurs et des tire-laine grouillaient au milieu de ruelles et de culs-de-sac immondes, qui grimpaient, couraient et s'entre-croisaient au hasard, et, dans ces cloaques infects mêlés à des champs de verdure, vivait une population étiolée, souffreteuse, d'artisans en cuir et en bois, dont la mine hâve et l'aspect malingreux donnaient le frisson au bourgeois qui s'égarait dans ces parages confinant au quartier de la Montagne-Sainte-Geneviève, toute peuplée d'écoliers et de maîtres ès sciences et ès arts.

Mais c'était toujours le Pré-aux-Clercs qui était la promenade favorite des Parisiens, qui ne se lassaient pas d'admirer ses pelouses semées de fleurs des champs, ses petits arbustes sauva-

ges, ses haies vives et ses genêts; toutes les classes, tous les partis, tous les frocs, clercs, chevaliers, trouvères, bourgeois ou soudards, boutiquières, ribaudes ou « petites manantes en tabelier » s'en allaient, poussés par l'habitude, vers ce fameux Pré-aux-Clercs, où souvent ils étaient assaillis par des hommes d'armes, armés jusqu'aux dents, qui les invitaient avec rudesse à les suivre à la geôle du monastère pour y rendre compte devant le bailli de l'infraction commise par inadvertance aux droits de franchise exclusifs que possédait monseigneur l'abbé sur les domaines d'alentour.

Et parfois, ceux qu'ils faisaient prisonniers dans le journée allaient dès le soir même payer de leur vie leur escapade sur le pilori de la place Abbatiale.

Piloris et gibets il n'en manquait pas dans la bonne ville de Paris!

La place de Grève et le Marché aux pourceaux en étaient pourvus.

Toutefois, la première exécution capitale faite sur la place de Grève dont l'histoire fasse mention est celle de Marguerite de Hainaut, surnommée Porette, qui y fut brûlée vive, en compagnie de Guyart de Cressonnessard, clerc du diocèse de Beauvais, accusés tous deux d'hérésie.

La place de Grève, au commencement du XIIe siècle, faisait partie d'un fief appartenant aux comtes de Meulan; c'était déjà le centre d'un des quartiers populeux de la ville; ces comtes donnèrent la Grève aux évêques de Paris et l'un d'eux céda ce fief au roi qui lui donna en échange tout ce qu'il possèdait à Combs et à Ruvigny près la forêt de Sénart.

En 1141, Louis VII vendit aux bourgeois de Paris la propriété de la place de Grève moyennant soixante-dix livres et l'acte porte: « Nous cédons à perpétuité cette place voisine de la Seine, que l'on appelle la Grève, où existe un ancien marché, afin qu'elle reste vide de tout édifice ou de tout autre objet qui pourrait l'encombrer. »

Que de sang fut versé sur cette place, depuis le jour où, devenue lieu ordinaire des exécutions, elle conserva ce triste privilège jusqu'à ce que la révolution de 1830 transportât l'instrument de supplice de la place de Grève à la place Saint-Jacques (20 janvier 1832)!

Il ne put se maintenir à ce dernier endroit.

Depuis 1851 les exécutions capitales ont lieu devant la prison de la Roquette sur une petite place circulaire bordée par les terre-pleins environnants.

Cinq larges pierres formant un carré et présentant une surface plane au niveau des pavés sont destinées à recevoir les énormes pièces de bois qui servent de base à l'échafaud. Ces pierres sont fixées à demeure et nombre de passants les foulent, sans se douter de leur sinistre utilité.

Il est grandement question de supprimer le nouveau lieu de supplice; un projet de loi présenté aux Chambres, en mars 1879, tend à l'abolition de la publicité en matière d'exécution capitale, les condamnés à mort seraient exécutés à l'intérieur de la prison. Il est certain que des scandales se sont produits autour de l'échafaud par une curiosité malsaine, et tout porte à croire que l'accueil favorable qui a été fait à ce projet va amener la suppression de l'exécution en public.

On peut dire que la loi sur les attroupements date de loin; en 1305 Philippe le Bel fit proclamer dans sa bonne ville de Paris qu'il était défendu à toutes personnes d'aucun état, métier ou condition, de se réunir au-delà de cinq soit le jour, soit la nuit, publiquement ou en secret. Les délinquants devaient être internés au Châtelet et n'être relâchés que sur l'ordre du roi.

Prix des denrées à Paris en 1300: une livre de sucre 4 sols, une vache 1 liv. 18 sols, un veau 13 sols, une livre de riz 6 deniers, 1000 pommes 10 sols, 1 livre de canelle 9 sols 11 deniers, 1 livre de gingembre 6 sols 7 deniers. Selon M. Desmazes, une journée de tailleur de pierres était payée 4 sols 6 deniers; celle d'un maître charpentier 9 sols. Le passeur d'eau de Paris, lorsqu'il faisait traverser la Seine au roi Charles V, recevait 2 sols



IX

Louis X. — Le collège de Montaigu. — Enguerrand de Marigny. — Philippe le Long. — La procession. — Les écoliers pêcheurs. — Un prévôt pendu. — Les pastoureaux. — Les empoisonneurs. — Charles IV. — Gérard de la Guette. — L'assassin gentilhomme. — Les fêtes légendaires. — Le tournoi des aveugles. — Coutumes diverses.



Ce fut par la fondation d'un nouveau collège à Paris, que fut inauguré le règne de Louis X. Gilles Aieclin de Montaigu, archevêque de Rouen, mort en décembre 1314, destina par son testament toutes les maisons qu'il possédait à Paris (rue des Sept-Voies), à l'établissement d'un collège pour les pauvres écoliers de Paris; son héritier exécuta ses dernières volontés, mais, étant mort lui-même en 1328, ses frères laissèrent tomber les bâtiments inachevés; toutefois en 1387, Pierre Aicelin de Montaigu reprit l'œuvre et augmenta le nombre des boursiers, à la condition que le collège, qui s'appelait collège des Aicelins, serait nommé collège de Montaigu; en 1494 on y bâtit une chapelle.

Les écoliers étaient vêtus d'une cape et d'un camail, aussi les appelait-on les capètes de Montaigu; ces malheureux jeunes gens étaient astreints à faire toujours maigre et jeûnaient perpétuellement, à l'exception d'un petit morceau de pain qu'ils recevaient chaque matin. Le soir ils dînaient d'une pomme ou d'un petit morceau de fromage. Leur entretien ne devait pas coûter au collège plus de dix francs par an.

Aussi ce nom de Montaigu était-il abhorré de la jeunesse parisienne, et les pères et mères ne pouvaient menacer ceux de leurs enfants qui se conduisaient mal d'un plus grand châtiment que de les faire capètes. Pendant les heures qui n'étaient pas réservées aux classes, ils mendiaient dans les rues, et ils étaient si mal tenus que la vermine les rongeait. Rabelais dit de ce collège :

« Ne pensez pas que j'aie mis votre fils au collège de pouillerie qu'on nomme Montaigu ; mieux l'eusse voulu mettre entre les guénaux des saints Innocents, pour l'énorme cruauté et villenie que j'y ai congnue; car trop mieux sont traictés les forcés (forçats) entre les Maures et les Tartares, les meurtriers en la prison criminelle, voire certes les chiens en vostre maison, que ne le sont ces malotrus au dit collège; et si j'étois roi de Paris, le diable m'emporte si je ne mettois le feu dedans et ferois brûler et principal et régents qui endurent cette inhumanité devant leurs yeux. »

En 1494, en 1501 et 1635, des réformes furent enfin apportées à la condition des écoliers qui cessèrent d'être si mal traités.

Ce collège fut supprimé en 1790, et ses bâtiments furent affectés à une prison militaire.

Une ordonnance royale du 22 juin 1842 porta que la bibliothèque Sainte-Geneviève serait provisoirement transportée dans la partie des bâtiments de l'ancienne prison Montaigu faisant face à la place du Panthéon, et les anciennes constructions du collège furent démolies en 1844.

Nous avons vu, dans l'affaire des Templiers, figurer un Marigny, frère d'Enguerrand de Marigny, principal ministre de Philippe le Bel. Après la mort de ce roi, tout le poids de la haine du peuple et de la jalousie des grands tomba sur le ministre, qui s'étant emporté en plein conseil jusqu'à donner un démenti au comte de Valois, oncle de Louis X, fut incarcéré au Louvre sur l'ordre du roi, et de là transféré au Temple, puis à Vincennes, où Louis X assembla les prélats et les principaux seigneurs de sa cour pour le juger.

Enguerrand parut devant l'assemblée et demanda un délai, afin de pouvoir répondre aux quarante et un chefs d'accusation portés contre lui par l'avocat Jean d'Asnières, et parmi lesquels étaient ceux d'avoir altéré les monnaies, pillé les deniers destinés à Clément V, saccagé les forêts royales, reçu de l'argent des Flamands pour trahir Philippe le Bel, d'être la cause de la disette qui affligeait la France, etc. De plus, on le soupçonna d'empoisonnement et de magie.

On eût pu ajouter que son principal crime était de posséder une fortune représentant environ 40 millions de nos jours.

On ne lui permit pas de se défendre.

Cependant le roi ne pouvait se résoudre à l'envoyer à la mort et conclut au bannissement.

Alors le comte de Valois, dont la vengeance était loin d'être satisfaite, fit arrêter la femme et la sœur de Marigny, et on trouva des témoins

qui affirmèrent qu'elles se servaient d'images de cire qu'elles piquaient au cœur pour tuer le roi.

On arrêta aussi un magicien nommé Jacques de Lor, dit de Nangis, sa femme et son valet. Cet homme se pendit dans sa prison,sa femme fut brûlée.

Quant à Enguerrand, reconnu coupable, il fut condamné à être pendu à la plus haute traverse de bois du gibet de Montfaucon.

Le 30 avril 1315, au point du jour, cette sentence fut exécutée au milieu d'une foule considérable.

— Bonnes gens, s'écriait Marigny, de la charrette sur laquelle on le transporta, bonnes gens, priez Dieu pour moi!

On ne sait s'ils prièrent, mais ce qui est certain, c'est qu'immédiatement après le supplice, ils coururent au palais pour y abattre la statue de l'ancien ministre de Philippe le Bel.

Au-dessous d'Enguerrand fut pendu Paviot, le valet de Jacques de Lor.

Pendant la nuit, le corps du ministre fut détaché de la traverse, dépouillé de ses vêtements, et laissé nu auprès du gibet; il fallut le pendre à nouveau après l'avoir rhabillé.

— « C'est, dit l'historien Sauval, le premier vol en l'air et l'exemple le plus bizarre de la persécution de la fortune, dont vous ayez peut-être ouï parler. »

Bientôt, le roi se repentit d'avoir laissé pendre le ministre de son père; il comprit qu'il avait été victime d'une intrigue ourdie contre le malheureux Enguerrand, et une commission, nommée pour examiner les comptes de son administration (commission dont le comte de Valois fit lui-même partie), fit un rapport qui déclarait les comptes exacts. Louis X donna alors pleine et entière décharge au supplicié et fit don à ses enfants de 10,000 livres « en considération de la grande infortune qui leur est advenue. »

En 1317, ces enfants furent autorisés à inhumer le corps de leur père aux Chartreux, puis ensuite dans l'église collégiale d'Escouï, qu'Enguerrand avait fondée en 1310.

Ce qui acheva de justifier sa mémoire fut de voir le comte de Valois, tombé en paralysie en 1325, faire une aumône générale aux pauvres de Paris, auxquels on disait par son ordre :

— Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand et pour monseigneur Charles de Valois.

Le prince, laissant ainsi mettre le nom d'Enguerrand le premier, faisait un aveu public de l'injustice de sa poursuite.

Il mourut dans l'année; son corps fut inhumé aux Jacobins et son cœur aux Cordeliers.

Le rappel des juifs suivit de près la mort d'Enguerrand de Marigny. Louis le Hutin, qui avait besoin d'argent, leur permit de se rétablir dans le royaume et d'y demeurer treize ans. Cette permission leur coûta 122,500 livres. De plus, ils cédèrent au roi les deux tiers de ce qui leur était dû en France.

Tous leurs livres leur furent rendus, à l'exception du Talmud; ils furent autorisés à racheter leurs lieux d'assemblée et leurs sépultures, ou à en construire et acquérir d'autres.

Enfin, il fut ordonné qu'ils porteraient sur leur robe de dessus une marque de soie de la largeur d'un tournois d'argent, et de couleur différente de celle de la robe. Philippe le Long, successeur de Louis, confirma ce traité et leur permit même, en 1317, de voyager sans porter la corne à leur bonnet; les plus riches purent même acheter le droit de ne porter jamais ni rouelle ni corne.

Gérard de Moret, qui fut abbé de Saint-Germain-des-Prés de 1258 à 1278, avait une prédilection marquée pour une campagne située aux portes de Paris, et qu'on nommait le val Boitron; il aimait à se promener dans cet endroit qui formait une vallée le long de la Seine, et dans laquelle on menait paître de nombreux bestiaux.

L'air y était excellent, la vue des plus agréables; il songea à y faire construire une maison de santé, exclusivement réservée aux religieux de son abbaye qui, au sortir de maladie, avaient besoin de respirer l'air pur des champs.

La maison bâtie, il y ajouta un cloître régulier et une chapelle, de façon que les moines convalescents pussent toujours observer la règle qui leur était imposée et accomplir leurs devoirs religieux.

Naturellement, dès que les bâtiments eurent été édifiés, quelques maisons vinrent se grouper alentour et, peu à peu, on se déshabitua de désigner ce lieu sous le nom de val Boitron et on l'appela le val Gérard, du nom de l'abbé.

De val Gérard, une prononciation vulgaire eut bientôt fait Vaugérard, puis enfin Vaugirard, et au XIVe siècle on ne disait plus autrement; un des successeurs de Gérard de Moret, Jean de Précy, autre abbé de Saint-Germain, fit entourer de murs tout le clos de Vaugirard, et comprit dans cette enceinte un moulin qui existait alors.

Bientôt, la population de Vaugirard s'accroissant, les habitants obtinrent de Jean de Précy la permission d'y bâtir une chapelle, et les travaux commencèrent vers 1315; toutefois elle ne fut érigée en paroisse qu'en 1342, par Foulques de Chanac, évêque de Paris, à la condition de payer au curé d'Issy 10 livres de rente à titre d'indemnité, 40 sols à la fabrique, et 20 livres de rente au nouveau curé.

Cette chapelle était placée sous l'invocation de Notre-Dame la Vierge; mais en 1453, les reliques de saint Lambert, évêque de Maëstricht, y ayant été déposées, l'église prit le nom du saint et devint un lieu de pèlerinage. En 1455, une confrérie y fut établie en l'honneur du pieux évêque.



FAMILLE DE LABOUREUR. — FAMILLE NOBLE

(Ve SIÈCLE)

N° 10.

F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur.— 20.

Imp. Charaire et fils.

Enguerrand de Marigny, conduit au supplice le 30 avril 1315.



En 1318, l'évêque de Paris convoqua le clergé de la ville pour la translation des reliques. (Page 158, col. 1.)
(D'après une ancienne gravure.)

Cette église n'existait plus lors de la révolution de 1789.

Une chapelle, édifiée par les soins du sire de Bucy, érigée en cure de deuxième classe en 1827, la remplaça.

Une nouvelle église, aussi sous le vocable de saint Lambert, fut consacrée, ainsi qu'on le verra plus loin, en 1854.

Au mois de juillet 1315, la ville de Paris s'engagea à fournir au roi 400 hommes à cheval et 2,000 hommes de pied qui seraient payés par les bourgeois. Personne ne devait être exempt de la taxe nécessaire à l'entretien de cette soldatesque, et le prévôt de Paris fut chargé de prêter main-forte pour la faire payer.

Par le même acte, Louis offrit l'affranchissement à tous les serfs de ses domaines, moyennant une compensation des émoluments que ces servitudes pourraient produire à lui et à ses successeurs.

Malheureusement peu de gens purent profiter de ce moyen d'acquérir leur liberté, n'ayant pas le moyen de la payer.

Louis X mourut à Vincennes le 5 juin 1316. Son corps fut apporté en grande pompe à l'église cathédrale et, de là, conduit à l'abbaye de Saint-Denis.

Son frère, Philippe dit le Long, à cause de sa grande taille, était à Avignon, lorsque cette mort arriva; il ne revint à Paris qu'un mois après, et trouva le comte de Valois, son oncle, à la tête d'un parti disposé à lui disputer la régence.

Dans cette conjecture, la ville de Paris se montra toute disposée à soutenir ses droits.

La bourgeoisie prit les armes sous la conduite de Gaucher de Châtillon et chassa les, soldats du comte de Valois, qui s'étaient déjà emparés du Louvre.

Philippe convoqua le Parlement et fut déclaré régent pendant dix-huit ans si la reine Clémence, qui était grosse, accouchait d'un fils.

Ce fut ce qui arriva.

Mais le prince, né roi, ne véeut que quelques jours, et la couronne passa du neveu à l'oncle, c'est-à-dire à Philippe, qui se fit reconnaître comme roi dans une assemblée tenue à Pers dans les premiers jours de février 1317, où se trouvèrent les prélats du royaume, les princes et les principaux bourgeois de la ville.

Peu de temps après son avènement au trône, Philippe perdit son fils Louis, qui fut inhumé aux Cordeliers. A cette oecasion, il fonda une chapelle au Châtelet, sous le titre de la Vierge, de saint Louis et de saint Didier. Un chapelain, fut chargé d'y officier chaque jour.

La même année, fut fondé à Paris le collège de Narbonne, rue de la Harpe, par Bernard de Farges, pour y recueillir neuf pauvres écoliers du diocèse de Narbonne.

Pierre Roger, natif de Limoges, et devenu pape sous le nom de Clément VI, augmenta le revenu de ce collège dans lequel il avait étudié. En 1599, l'exercice public des basses classes y fut introduit. En 1760, on reconstruisit le collège dont on réunit les biens à l'Université, trois mois après.

En 1318, l'évêque de Paris convoqua tout le clergé de la ville pour la translation des reliques de saint Magloire.

Une procession commença au sortir de l'église de Saint-Magloire, rue Saint-Denis, et alla par la rue aux Ours, au cimetière de Saint-Nicolas-des-Champs, où huit bourgeois, vassaux de l'abbaye qui portaient la châsse renfermant les reliques du saint, la déposèrent sur un échafaud.

A la tête de la procession, trois cents prêtres portaient trois cents torches de neuf livres chacune; puis venaient les religieux, les chanoines, les prêtres séculiers en habits de cérémonie; ensuite, c'était l'abbé portant la tête du saint, les abbés de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, des évêques, la reine Clémence, veuve de Louis X, et Jeanne de Bourgogne, femme du roi.

Toutes les rues étaient ornées de tapisseries.

Chacun fut admis à baiser les os du saint qu'on transféra publiquement d'une vieille châsse dans une neuve, et les présents commencèrent : la reine donna au clergé de Saint-Magloire deux lampes de vermeil, la reine Clémence, des draps de soie, etc.

Les écoliers n'avaient garde de manquer à cette cérémonie dont la relation fut mise en vers français. Cependant ils se brouillèrent encore avec l'abbé de Saint-Germain-des-Prés : ils avaient pris l'habitude d'aller pêcher dans la Petite-Seine, et un jour les religieux, véxés de voir que les écoliers prenaient de magnifiques poissons, voulurent les contraindre à les leur donner et à cesser de pêcher.

Les écoliers refusèrent, et les coups de poing et de bâton commencèrent à s'échanger.

Quelques yeux de moines furent pochés, des poignées de cheveux des écoliers restèrent aux mains de leurs éternels ennemis, et il en résulta une plainte mutuelle portée par les deux partis.

Il paraît que l'enquête fut longue et le différend difficile à juger, car, après que le Parlement s'en fût mêlé, que les doyens de Chartres et de Poitiers eurent suffisamment embrouillé l'affaire, elle ne put être vidée définitivement qu'en 1345, c'est-à-dire 27 ans plus tard !

Au reste, ces sortes de procédures étaient toujours traînées en longueur ; vers le même temps, les Cordeliers élevèrent des débats sur une question qui passionna nombre de gens; il s'agissait de faire décider si le capuchon de saint François était rond ou pointu; et les discussions soulevées par cet *important sujet* durèrent jusqu'au XVIe siècle.

Le second fils du roi, Louis, comte d'Evreux, mourut en 1319.

En 1320, ce fut une affaire vraiment grave qui occupa les Parisiens. Le prévôt de Paris, Henri Tapperel, fut condamné à la peine de mort pour crime de concussion. Il retenait dans les prisons du Châtelet un meurtrier, homme riche qui venait d'être condamné à la peine capitale et était sur le point d'être exécuté, lorsque le prévôt gagné par une grosse somme d'argent, substitua à sa place un pauvre diable innocent qu'il fit conduire au gibet, tandis que le véritable coupable prenait la clef des champs.

Le roi, informé de la façon dont son prévôt entendait la justice le fit arrêter, on nomma des commissaires enquêteurs qui affirmèrent le fait et Henri Tapperel fut accroché au gibet de Montfaucon.

De sourdes rumeurs se répandaient dans Paris, on reparlait des Pastoureaux qui s'étaient soulevés sous le règne de saint Louis et on disait qu'ils ravageaient la province au nombre de quarante mille, ayant à leur tête deux « truffeurs » un moine apostat et un curé chassé de sa cure pour ses crimes.

Ces paysans prétendaient, comme leurs devanciers, qu'à eux était réservée la délivrance de la terre sainte ; comme eux aussi, ils ne portaient d'abord que la besace et le bâton du pèlerin et les vœux de tous les accompagnaient, mais on disait aussi que des éléments impurs s'étaient joints à eux et on racontait qu'ils pillaient les campagnes.

On envoya des hommes d'armes contre eux, ils les massacrèrent.

Cependant quelques-uns furent arrêtés et amenés à Paris; on les incarcéra dans la prison de Saint-Martin-des-Champs et dans celle du Châtelet.

Or, Gilles Londe, successeur de Tapperel, était tranquillement dans son logement du Châtelet, lorsqu'il reçut avis que les Pastoureaux étaient entrés dans Paris, qu'ils s'étaient rendus à la prison de Saint-Martin-des-Champs et qu'ils en avaient tiré les prisonniers.

A cette nouvelle invraisemblable, le prévôt répondit par un sourire d'incrédulité, mais il n'eût pas le loisir de discuter longuement sur l'impossibilité d'une pareille aventure, un bruit singulier frappa tout à coup ses oreilles.

Il lui sembla qu'une porte se brisait et qu'un cliquetis d'armes résonnait dans les salles basses du Châtelet.

Au même instant, un sergent à la douzaine entra tout bouleversé.

— Messire prévôt, ce sont les Pastoureaux, cria-t-il.

Gilles Londe était un homme résolu; il s'élança au dehors et mettait déjà le pied sur la première marche de l'escalier pour descendre, lorsqu'il se sentit violemment appréhendé par des hommes armés qui le jetèrent au bas de l'escalier, puis ceux-ci se répandant dans l'intérieur du Châtelet se firent livrer les clefs des cachots et en ouvrirent les portes.

Avant même que l'infortuné prévôt eût pu se remettre sur pied et constater qu'il était encore en vie, les Pastoureaux avaient emmené leurs prisonniers et étaient sortis du Châtelet pour aller se ranger en bataille sur le Pré-aux-Clercs, en attendant qu'on les vint attaquer.

Les Parisiens les regardèrent avec stupéfaction, mais personne n'osa leur rien dire et voyant qu'on ne songeait nullement à les inquiéter, ils se retirèrent en bon ordre et prirent la route du Languedoc.

Les Parisiens à peine remis de leur surprise eurent bientôt une autre alerte; depuis quelque temps on remarquait que le nombre des lépreux augmentait sensiblement, et quelques bourgeois firent observer qu'on les avait vus s'approcher des fontaines et des puits et y jeter quelque drogue pour en empoisonner l'eau.

Évidemment, ces misérables devaient être soudoyés par les juifs qui eux-mêmes étaient poussés par les mahométans d'Asie qui, dans la crainte d'une nouvelle croisade, voulaient la faire échouer en empoisonnant les Français.

Ce bruit se répandit dans Paris comme une traînée de poudre ; le roi qui était en Poitou en fut informé et revint en toute hâte pour sévir contre les coupables.

La justice se mit à l'œuvre et découvrit deux lettres, l'une émanant du roi de Tunis, l'autre du roi de Grenade, qui relataient tous les détails du complot.

Juifs et lépreux furent emprisonnés, bon nombre furent brûlés. «A l'égard des juifs, dit Félibien, on en usa avec moins de rigueur ; on se contenta de condamner au feu ceux d'entre eux qui furent convaincus d'user de maléfices et l'on bannit du royaume tous les autres! »

Dans le même temps, s'éleva dans la rue du Plâtre le collège de Cornouailles fondé par Galeran Nicolas, clerc breton qui, par son testament de 1317, légua à cet effet une partie des biens qu'il possédait à Paris, en faveur de pauvres écoliers de l'évêché de Cornouailles. Ils furent d'abord établis rue Saint-Jacques dans la maison de Geoffroy du Plessis, notaire du pape. L'évêque de Paris approuva cet établissement le 19 mai 1323. Jean de Guistri, maître ès arts et en médecine, né en Cornouailles, voulant favoriser l'extension du collège lui acheta une maison rue du Plâtre où il s'installa. (La rue du Plâtre se nomma d'abord, rue des Plâtriers, en raison des plâtriers qui l'habitaient au commencement du XIIIe siècle. En 1300, on l'appela, rue Plâtrière, puis enfin, rue du Plâtre; elle va de la rue des Anglais à la rue Saint-Jacques; c'est aujourd'hui la rue Domat). Le 21 novembre 1763, cet établissement fut réuni au collège Louis-le-Grand. Les bâtiments ont été vendus par le domaine le 5 avril 1806.

L'église Saint-Leu-Saint-Gilles qui menaçait ruine fut reconstruite en 1320.

Le chœur et l'abside de cette église furent rebâtis en 1611.

En 1727, plusieurs réparations importantes furent faites. La charpente du clocher de l'horloge fut transportée de la tour sur laquelle elle était et qui menaçait ruine, sur une autre tour nouvellement bâtie. Ce fut un habile ouvrier du temps de Guillaume Guérin qui exécuta ce travail. En 1780 de nouvelles réparations eurent lieu sous la la direction de M. de Wailly. Le sol du sanctuaire fut exhaussé et l'on pratiqua une chapelle souterraine.

Supprimée en 1790, l'église devint propriété nationale et fut vendue le 18 floréal an V. La ville de Paris, en vertu du décret du 20 juin 1810, fut remise en possession de cet édifice moyennant 209,312 fr.

Dans les dernières années du second empire le chœur a été complétement restauré, et les chapelles terminales ont été tronquées pour faire place au boulevard Sébastopol. Un presbytère, dont la porte ouvre sur la rue Saint-Denis, y a été annexé, une belle grille en fer forgé a été établie du côté de la nef; toutes les chapelles du collatéral de droite ont été reconstruites, et la nouvelle chapelle de la Vierge, beaucoup plus grande que toutes les autres, forme un quadrilatère s'ouvrant sur l'église par trois arcades. Le plafond est supporté par des arceaux découpés à jour, en ciment de Grenoble. Sur le côté latéral gauche, on a refait le mur en bordure de la rue du Cygne prolongée, et une chapelle est établie dans chaque travée. Saint-Leu-Saint-Gilles possède de jolis tableaux, dont un de Philippe de Champagne et et un curieux bas-relief du XVe siècle, représentant *la Cène, la Trahison de Judas* et *la Flagellation.*

Au moyen âge les pèlerinages étaient en vogue, et plusieurs bourgeois de Paris qui avaient fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle,

bâton à la main et coquilles au chapeau, s'étaient formés en confrérie qui tenait ses assemblées dans l'église Saint-Eustache; Louis X confirma cette confrérie par lettres du 10 juillet 1315, et permit à ces confréries de pèlerins, de se réunir désormais dans la maison des Quinze-Vingts.

Mais en 1319, ces confrères voulurent être chez eux et ayant acheté un terrain à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue Mauconseil, ils y firent bâtir un hôpital qui prit le nom d'hôpital de Saint-Jacques, à l'effet d'y loger et héberger les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques en Galice et pour les autres pauvres passants des deux sexes.

Malheureusement, ils possédaient plus de bonne volonté que d'argent, et l'hôpital eut couru grand risque de demeurer inachevé si, le comte d'Anjou, et plusieurs autres personnages notables ne fussent venus à leur aide et si, surtout, ils n'eussent obtenu du pape l'autorisation de faire des quêtes, ce qui leur permit de réunir un capital de 170 livres de rente.

On put alors commencer la construction de la chapelle.

L'édifice fut consacré en 1327 et contenait quarante lits. Le 2 mai de la même année, l'évêque de Paris assisté de plusieurs prélats, vint en grande cérémonie apporter de Saint-Magloire à l'hôpital un doigt de saint Jacques, l'apôtre, qu'il tenait de la libéralité de la reine Jeanne d'Évreux.

Quatre chapelains étaient chargés de l'administration de cette maison hospitalière et accueillaient, en moyenne, soixante-dix pauvres chaque jour, qui y passaient la nuit et repartaient le lendemain, matin après avoir reçu un pain d'une livre et le sixième d'un litre de vin.

Le nombre des chapelains s'augmenta progressivement jusqu'à vingt; ils prirent alors le titre de chanoines et commencèrent à diminuer sensiblement la part des pauvres à leur profit.

Ils soulevèrent bientôt par leur conduite des plaintes telles qu'en 1388, il leur fût défendu « de jouer aux cartes et aux dés, d'aller à la taverne en habits de chœur, de sortir de l'église pendant la célébration pour aller faire la conversation au dehors ou sur les places, de porter la barbe et les cheveux longs, d'avoir des chaussures de diverses couleurs, et de faire entendre dans l'église pendant les saints offices, des rires indécents, des contes facétieux et des disputes. »

La mauvaise administration de cet hôpital lui fit perdre son caractère de maison d'asile et, en 1672, Louis XIV donna ses biens à l'ordre du Mont-Carmel; en 1693, l'ordre les rendit aux chanoines de Saint-Jacques-l'Hôpital; enfin, un nouvel édit de 1722 les attribua définitivement à l'ordre de Saint-Lazare. Sur la façade du cloître étaient deux tables de marbre, on lisait sur l'une une inscription latine rappelant le but de la fondation, et sur l'autre, la date de son édification et celle de sa restauration (1652).

La confrérie de Saint-Jacques-l'Hôpital fut supprimée en 1790. Le cloître et ses dépendances furent aliénés par l'administration des hospices de 1812 à 1817. Plusieurs rues furent ouvertes sur leur emplacement. Un magasin de nouveautés occupe l'endroit où se trouvait l'hôpital, et lorsqu'on le construisit, vers 1840, on trouva en creusant plusieurs statues de pierre qui jadis décoraient probablement la chapelle. Le propriétaire du magasin plaça ces statues sur une terrasse dominant son établissement et les prit pour enseigne. Depuis un certain nombre d'années elles ont disparu.

Sauval rapporte une particularité relative à l'hôpital Saint-Jacques.

Tous les ans, au mois de juillet, les confrères célébraient leur fête par une procession composée de pèlerins, portant chacun une gourde pleine de vin qu'ils vidaient et faisaient remplir de temps en temps. « Cette procession étaient terminée par un grand faquin, vêtu en saint Jacques, avec la contenance d'un crocheteur qui veut faire l'honnête homme. Au retour, tous les pèlerins dînaient ensemble dans les salles de Saint-Jacques-l'Hôpital; celui-ci, assis au bout de la table avec deux hommes qui l'éventaient, regardait ainsi dîner la compagnie sans oser manger, parce que les saints ne mangent pas.

« Un docteur de Sorbonne fulmina contre cet usage ridicule : — Ils contrefont le saint, dit-il, par quelque bon tetteur de gobelet qu'ils appellent roy et le travestissent d'un chapeau, bourdon, cannebasse, et d'une robe à l'apostolique, toute recoquillée, récamée par-dessus d'escailles et de moules de mer. C'est là où la cannebasserie est vidée en perfection et Dieu sait si durant le disner la bourrache de cuir bouilli est répétée en tire-larigot; et après disner, ils dansent la feste en hymne de chaire tabourinée, solemnisant leur pèlerinage en bacchantes; ains, ils bacchanalisent la sainteté de leur solemnité. Ils dansent, gimbrettent et caracollent le mérite supposé de leur voyage en Galice.

« Cela est blasphématoire, conclut avec raison le docteur, de honnir si impudiquement la mémoire des apôtres et serviteurs de Dieu. »

Philippe le Long ne fut pas longtemps roi; il mourut le 3 janvier 1322, d'une maladie que quelques-uns nommèrent le poison, mais comme le fait ne fut pas prouvé, on ne le peut mentionner que comme un bruit. Après sa mort, Jeanne de Bourgogne se retira à l'abbaye de Longchamp, et ce fut Charles IV, troisième fils de Philippe le Bel, surnommé le Bel lui-même, qui monta sur le trône.

Louis le Hutin avait commencé son règne en faisant pendre Enguerrand de Marigny, Charles IV agit de même à l'égard de son surintendant des



Le bœuf, effarouché par la robe rouge du président, se mit à gambader, au grand effroi de l'assistance. (Page 163, col. 2.)

finances, Gérard de la Guette, gentilhomme de la Saintonge qui fut accusé d'avoir dilapidé les fonds de l'État; toutefois on ne put le pendre qu'après sa mort. On commença par l'enfermer dans la tour du Louvre où on « le resserra dans une étroite prison où il fut interrogé sur ce qu'étaient devenues les rentes de Bayonne ».

Qu'il le sût ou qu'il l'ignorât, il ne put ou ne voulut répondre; alors, on le mit à la question, et les tortures cruelles qu'on lui fit subir le tuèrent et le peuple traîna son cadavre par les rues et alla le pendre au gibet de Montfaucon.

Après sa mort, on s'aperçut qu'il était innocent, mais ses biens avaient été confisqués et le but qu'on avait poursuivi se trouvait atteint.

Après avoir sévi à tort contre Gérard de la Guette, Charles IV s'en prit aux prêteurs lombards qui étaient venus s'établir à la fin du XIIe siècle, dans la rue de la Pourpointerie à laquelle ils donnèrent leur nom; il s'empara de leurs biens et les chassa hors de France.

Une autre exécution, mais celle-ci méritée, suivit de près.

Un des principaux seigneurs de Gascogne, Jourdain de l'Isle avait été accusé et convaincu de dix-huit meurtres; cet homme exerçait un brigandage affreux dans tout le canton et son château était le refuge de tous les vagabonds, pillards et scélérats qui ravageaient la campagne sous ses ordres, rançonnant les voyageurs, massacrant, incendiant et portant la désolation dans toute la contrée.

Charles instruit de ces faits, l'avait averti et menacé d'une punition exemplaire, mais Jourdain de l'Isle avait épousé une nièce du pape Jean XXII, et à cette considération, il croyait pouvoir compter sur l'impunité, et de nouveaux forfaits s'ajoutèrent à ceux qu'il avait déjà commis.

Le roi, lassé de tant de crimes, se décida à le faire poursuivre et lui envoya un sergent avec l'écu royal au cou.

Jourdain se contenta de tuer le sergent et continua sa vie ordinaire.

Mais alors le parlement s'en mêla et l'assigna à comparaître à Paris, pour y rendre compte de sa conduite, et avoir à se disculper des crimes qui lui étaient imputés.

Il essaya de payer d'audace, et grâce à la terreur qu'il produisait dans sa province, il parvint par intimidation, à obliger plusieurs gentilshommes de Gascogne à l'accompagner, et il arriva à Paris avec une suite imposante.

Mais cela n'empêcha pas le prévôt de faire son devoir, il le fit arrêter et incarcérer au Châtelet, puis, sur la poursuite du marquis de Goth et du seigneur d'Albret qui témoignèrent de ses crimes, il fut condamné par sentence du 7 mai 1323, à être attaché à la queue d'un cheval et traîné en cet état jusqu'à Montfaucon pour y être pendu au gibet, ce qui fut fait le 22, au milieu d'un concours énorme de spectateurs.

Le lendemain, le curé de Saint-Merri écrivit au pape pour lui faire part de l'événement et termina ainsi sa lettre : « A peine votre neveu était-il pendu, qu'avec un grand luminaire, nous allâmes le prendre à la potence et nous le fîmes porter dans notre église, et nous l'avons enterré honorablement et gratis, saint père, nous continuant de vous demander très humblement votre sainte et paternelle bénédiction. »

Grand hiver rude à Paris en 1325 ; encore une fois le grand et le petit pont furent emportés par l'amoncellement des glaces, et on se remit comme devant à les rebâtir.

Les marchands de poisson se plaignirent au prévôt d'une coutume qui s'était introduite aux halles, et qu'on appelait le droit d'hallebick ; une fois le prix du poisson fixé, les étaliers le réduisaient encore de huit ou dix sous le panier. Les marchands lésés menacèrent, si on ne supprmait cet usage de priver Paris de poisson ; le roi s'émut du fait et abolit le droit, en exigeant que les marchands de poissons apportassent la marchandise à la halle, et que tous les habitants de Paris pussent aller « visiter dessus et dessous le poisson » et l'achetassent sans passer par l'intermédiaire de l'étalier ; les marchands satisfaits prièrent alors le roi de doubler à son profit l'impôt qu'il percevait, *ce qu'il accepta très volontiers*.

L'évêque de Paris, Étienne Boret, mourut le 24 novembre de cette année 1325 ; Hugues de Besançon lui succéda, et, sous son épiscopat, de nombreux collèges furent fondés à Paris.

On sait que l'hostie percée de coups de canif et bouillie par le juif Jonathas avait été déposée dans l'église Saint-Jean-en-Grève, ce qui y attirait un nombre considérable de fidèles ; devenue trop étroite pour recevoir tant de visiteurs, on dut la rebâtir complètement sur un plan nouveau en 1326, et pour cela, on démolit plusieurs maisons voisines ; son architecture était remarquable, et on estimait particulièrement la tribune de l'orgue. Cette église, qui était entourée d'une enceinte qu'on nommait le cloître Saint-Jean, fut restaurée en 1724 et, sur une partie de son cimetière, qui devint plus tard la place du marché Saint-Jean, on construisit, en 1734, la chapelle dite de la Communion (par François Blondel). L'église Saint-Jean-en-Grève fut vendue par le domaine national le 17 nivôse an VIII, et démolie peu de temps après. Plusieurs personnages de distinction y avaient été inhumés : Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, le géographe Michel Baudran, le peintre Simon Vouet, J. Pierre Camus, évêque du Belley.

La chapelle de la Communion, transformée en salle d'assemblée et de concert, fut démolie en 1837, pour faire place aux nouveaux bâtiments de l'Hôtel de Ville.

Un autre hôpital fut fondé en 1327 ; voici à quelle occasion : Etienne Haudri, valet de chambre du roi, ayant suivi saint Louis en terre sainte, n'était pas revenu en France et s'en était allé faire le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, sans donner de ses nouvelles à Jeanne la Dalonne, sa femme, qui, le croyant mort, s'enferma dans une maison qui lui appartenait, au coin de la rue de la Mortellerie (aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville, cette rue tirait son nom de Richard le Mortelier, bourgeois de Paris, c'est-à-dire le maçon ; en vieux langage le mortelier désignait celui qui fait le mortier ; dès le XIIe siècle, la rue de la Mortellerie était spécialement habitée par les ouvriers maçons. Une décision ministérielle du 16 février 1835 lui donna sa nouvelle dénomination), et y vécut en compagnie de plusieurs autres femmes, veuves ou filles.

Lorsque Haudri revint, il fut tout surpris de voir sa maison transformée en hôpital et sa femme ayant fait vœu de chasteté ; elle fut dans la nécessité de s'adresser au pape, qui consentit à la relever de son vœu, à la condition que Haudri reprendrait sa femme, mais abandonnerait la maison aux douze femmes qui l'habitaient ; ce qui fut fait, et les recluses furent nommées Haudriettes. Jean Haudri, fils de la fondatrice de cette maison, fonda deux chapellenies dans la chapelle que ses père et mère avaient fait construire avant leur mort et dans laquelle ils furent inhumés.

L'hôpital des Haudriettes prospéra et ne cessa d'être administré par des femmes qui prenaient le titre d'hospitalières. Toutefois, au commencement du XVIIe siècle, l'hôpital était devenu une simple communauté religieuse et les sœurs qui l'habitaient furent transférées dans le couvent de l'Assomption.

La rue qui, mettant le quai en communication

avec la rue de la Mortellerie, passait devant l'hôpital, s'appela la rue des Haudriettes.

Rue, bâtiments et chapelle furent démolis, lors de la construction de l'Hôtel de Ville en 1837.

Le roi Charles IV mourut au château de Vincennes le 1er janvier 1328, laissant Jeanne d'Évreux, sa troisième femme, enceinte.

— Si la reine accouche d'un fils, avait-il dit quelques jours avant sa mort aux seigneurs qui l'entouraient, je ne doute pas que vous le reconnaissiez pour roi; si elle n'a qu'une fille, ce sera aux grands de la France à adjuger la couronne à qui il appartiendra. En attendant, je déclare Philippe de Valois régent du royaume.

Jeanne mit au monde une fille.

Avec Charles IV s'éteignit sur le trône la branche dite des Capets, et la seconde, dite, première des Valois, allait lui succéder.

Cinq règnes de trahisons, d'assassinats, de guerres sanglantes, de défaites honteuses, allaient de nouveau plonger la France dans une ère désastreuse.

Paris fut grandement agité pendant ces jours de deuil et de douleurs. C'est certainement la partie la plus sombre et la plus désolée de son histoire que nous allons raconter.

Mais auparavant, faisons connaître quelques coutumes et usages qui existaient alors dans Paris.

Au moyen âge les fêtes étaient nombreuses, et les jours de chômage qu'elles entraînaient, contribuaient largement à entretenir la misère des artisans, obligés trop souvent à se croiser les bras en leur triste logis ou à se promener le ventre creux par les rues, parce que l'autorité religieuse avait trouvé bon de décréter que tel ou tel jour serait consacré à fêter ceci ou cela.

Chaque corps de métier avait un saint patron qu'il fêtait; messe, festin, procession dans la ville, c'était de rigueur; mais que d'autres jours fériés dans l'année! sans compter ceux compris par la célébration des grandes fêtes telles que Pâques, Noël, etc.

Nous avons déjà parlé de la fête des Fous et de ses saturnales.

Celle qui venait ensuite était la fête des Rois, et ce jour-là, les fromagers du marché aux poirées devaient donner au voyer de Paris un fromage, les pâtissiers un gâteau à la fève, les herbiers, chacun deux gerbes d'herbe.

Tous les artisans pauvres ou riches qui étaient dans les rues et places de Paris à l'époque de cette fête (6 janvier), devaient quelque chose à cet officier, jusqu'aux duellistes, qui lui devaient de l'argent pour la place où le roi et le parlement leur permettaient de se battre. Les merciers devaient deux aiguilles, les chaussetiers une paire de chausses, etc.

Le mardi gras était un jour de réjouissance publique, et le bœuf viellé (ainsi nommé parcequ'il marchait au son des vielles), était conduit en grande pompe chez le roi et les premiers magistrats du parlement, couvert de housses, de tapisseries et de feuillage ; sur son dos un enfant nu, avec un ruban bleu en écharpe, un sceptre doré d'une main et une épée de l'autre, s'appelait le roi des bouchers.

En 1739, le premier président au parlement ayant manqué à tous ses devoirs en n'attendant pas dans son hôtel la visite du bœuf viellé, on conduisit celui-ci dans la grand'salle du palais par les escaliers de la Sainte-Chapelle, et il fut présenté en pleine audience au premier président, mais il s'effraya de sa robe rouge et se mit à sauter et à gambader, au grand effroi de l'assistance.

Le 7 février 1595, le mardi gras, il y eut mascarades et folies par les rues de Paris, et le soir furent publiées les défenses de manger chair en carême sans dispense, sous peines corporelles et aux bouchers d'en vendre ni étaler sous peine de vie.

La promenade du bœuf viellé ou bœuf gras, fut supprimée en 1790 et rétablie par ordonnance impériale du 23 février 1805; il fut permis aux bouchers de promener le bœuf par la ville pendant trois jours, avec cette différence que le roi des bouchers devint l'amour. En 1821, un jury fut organisé pour désigner l'animal choisi ; ce jury a fonctionné jusqu'en 1848, époque à laquelle la promenade du bœuf fut suspendue et supprimée par ordonnance ministérielle de 1849. En 1850 elle reparût, organisée par le directeur de l'Hippodrome, puis de nouveau l'administration de la police municipale en prit l'initiative et donna 2000 fr. annuellement à cet effet aux bouchers, mais depuis quelques années le cortège du bœuf gras a définitivement cessé.

Au XIVe siècle, rapporte l'auteur des *Fêtes légendaires*, le tournoi des aveugles était une fête populaire qui attirait beaucoup de monde.

Quatre aveugles armés de toutes pièces et d'un bâton en guise de lance, étaient promenés le jour de carême-prenant par tous les carrefours de Paris, avec des hommes d'armes qui marchaient devant eux. L'un jouait du hautbois et portait une bannière sur laquelle était représenté un pourceau.

Ainsi équipés, on les mettait dans la cour de l'hôtel d'Armagnac, situé rue Saint-Honoré ; là, en présence de la cour et du peuple, ils se battaient en champ clos, mais au lieu d'attaquer le pourceau qui devait appartenir au vainqueur, ils se frappaient entre eux à coups de bâton et rien n'égalait la joie du populaire, que de voir ces malheureux aveugles taper dans le vide ou recevoir de tels coups, que sans les casques, cuirasses ou brassards dont ils étaient revêtus, ils se seraient mutuellement assommés.

Plus tard, ce fut dans la cour de l'hôtel des Quinze-Vingts qu'eut lieu ce tournoi.



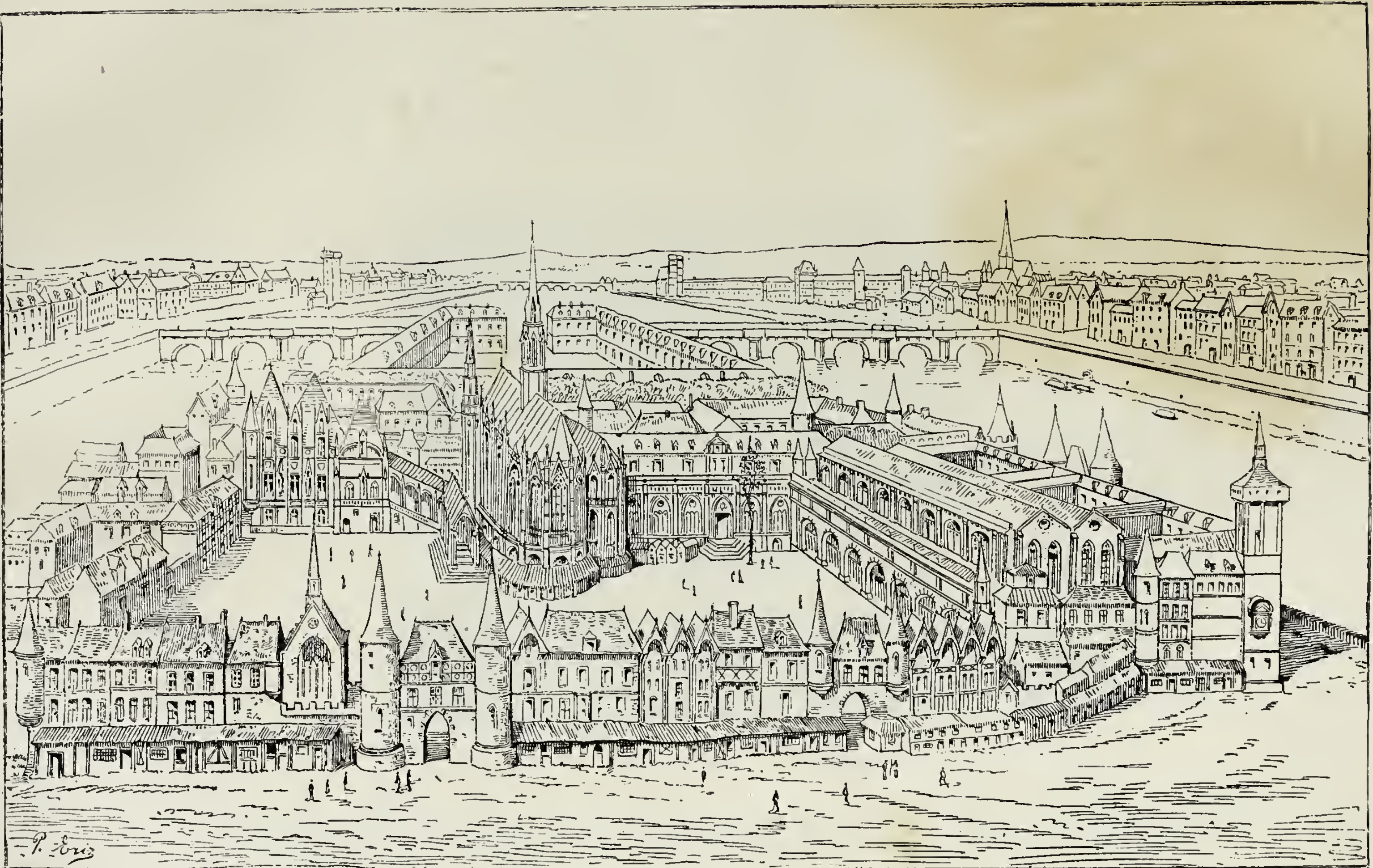
Un des nombreux piloris existant à Paris en 1500.

Charles IX et Henri III ne manquèrent jamais d'y assister, au milieu d'un grand concours de peuple.

C'étaient les religieux de l'abbaye de Saint-Antoine qui fournissaient le cochon destiné à être mangé par les aveugles les plus adroits.

Le jour des Rameaux était célébré au moyen âge, à Paris, par la procession de Sainte-Geneviève.

Ce jour-là, dès le matin, au milieu d'une foule en habits de fête, les processions collégiales, sujettes à l'évêque de Paris, s'en allaient à Sainte-Geneviève-du-Mont sans chanter en chemin ni à l'entrée de l'église, où l'évêque bénissait des rameaux qu'elles apportaient en disant des oraisons; elles descendaient ensuite par la rue Saint-Jacques jusqu'à la porte du petit Châtelet, auprès duquel les maisons étaient encourtinées, tapissées de lierre et de rameaux, et des bancs placés de chaque côté permettaient aux chanoines de s'asseoir; ensuite on chantait un répons, l'évêque vêtu de ses habits sacerdotaux venait chanter *attollite portas* à la porte de la prison; un sergent lui ouvrait et il délivrait un prison-



F. Roy, éditeur. — 21.

Imp. Charaire et Fils.

Vue d'ensemble du Palais de Justice au XIIIe siècle (d'après une ancienne gravure).

nier qui sortait en le suivant et portant sa queue jusqu'à Notre-Dame.

De nos jours, le dimanche des Rameaux, les églises de Paris sont assiégées d'hommes, de femmes et d'enfants qui viennent attendre les fidèles aux portes avec de longues branches de buis béni.

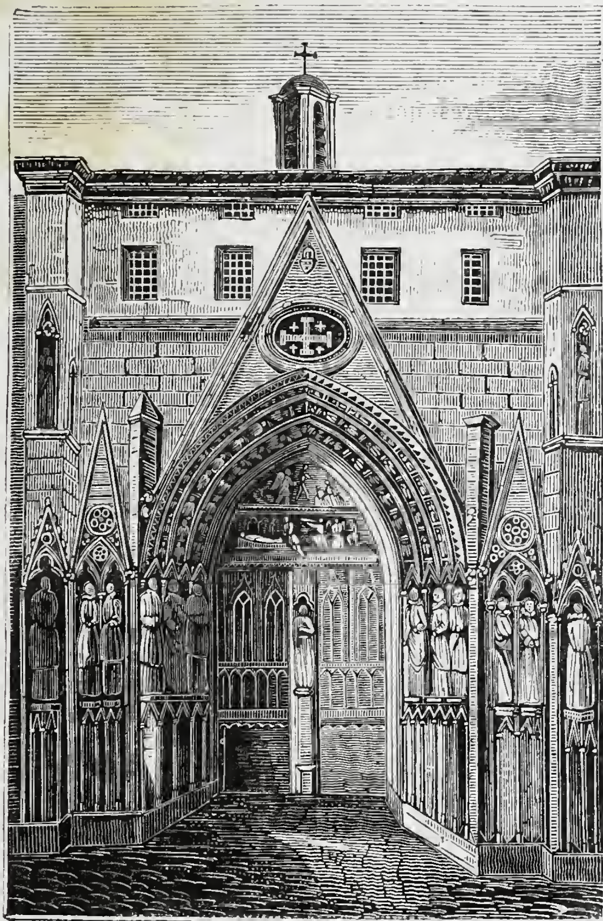
Dès le matin, tous les vendeurs ont été se ranger aux halles aux abords de l'église Saint-Eustache; vers cinq heures le curé sort en surplis a la tête de son clergé et bénit solennellement les tas de buis rangés devant l'édifice. Les marchands se répandent alors de tous côtés et cherchent à placer leurs rameaux.

Revenons au moyen âge :

Chaque jour de la semaine sainte on représentait dans les églises des drames liturgiques et des complaintes chantées par des chanoines déguisés en femmes, et le peuple se gardait bien de manquer un seul de ces spectacles qui l'impressionnaient vivement.

A partir du jeudi saint jusqu'à Pâques, les enfants parcouraient les rues de Paris avec des crécelles pour annoncer l'heure des offices.

Pendant la nuit du vendredi au samedi saint, tous les Parisiens qui se croyaient possédés du diable, allaient à la Sainte-Chapelle afin d'être délivrés de l'obsession, ce qui avait lieu lorsque le grand chantre apparaissait armé du bois de la vraie croix. Le lendemain, ils devaient en outre se faire asperger d'eau bénite par l'officiant; cet usage dura jusqu'à Louis XV. Pendant les derniers jours de la semaine sainte se tenait aussi sur le parvis Notre-Dame la foire aux jambons, et il était d'usage d'en offrir au clergé de la vieille basilique, qui les suspendait dans la sacristie.



Le portail de l'église du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, en 1333, en face le passage Molière.

Mais le prévôt de Paris eut préféré que ce fut lui qui bénéficiât de cet usage, et un beau jour les sergents occupèrent le parvis et enjoignirent aux marchands de se transporter au quai des Augustins; plus tard la foire se tint faubourg Saint-Martin, en 1843 elle émigra au boulevard Bourdon, et de nos jours, elle occupe une partie du boulevard Richard-Lenoir, depuis la rue Daval jusqu'à la rue Saint-Sébastien.

Au centre de la foire, vis-à-vis la rue du Chemin-Vert, se trouve un pavillon qui contient le poste des sergents de ville et le bureau de l'officier de paix chargé de veiller à l'exécution des règlements et au maintien de l'ordre.

Aujourd'hui, comme au XIIIe siècle, élégants, petites dames, bourgeois et bourgeoises, ouvriers et ouvrières, circulent à l'envie entre deux rangées de baraques où ils peuvent faire acquisition des plus beaux produits de la charcuterie.

Le saint jour de Pâques était au moyen âge célébré par des pierres qu'on jetait aux juifs lorsqu'ils avaient la malencontreuse idée de sortir de chez eux ce jour-là; souvent même leurs débiteurs lançaient des projectiles contre les portes et les fenêtres de leurs maisons, quand il ne leur prenait pas fantaisie de les démolir, sous un prétexte toujours facile à trouver.

L'archidiacre de Notre-Dame brisait aussi le jour de Pâques un anneau de la chaîne d'un prisonnier qui ensuite était mis en liberté.

Les œufs, teints en rouge, parce qu'ils étaient censé revenir de Rome, avec les cloches, étaient échangés entre tout le monde.

Pâques était la grande fête de l'année et pas un Parisien ne se fût dispensé de se rendre à l'église.

En avril, mai et juin, se faisait la baillée des roses; les grands de la cour étaient tenus de donner des roses au parlement de Paris et de faire joncher de fleurs toutes les chambres du parlement, ce qui attirait nombre de gens pour les admirer et en respirer le parfum; des bouquets de roses étaient distribués aux conseillers, greffiers, huissiers, etc.

Il y avait un fournisseur spécial de roses qui avait le titre de rosier de la cour.

Le 1er mai, on allait voir planter le mai dans la cour du palais ; c'était les orfèvres qui en offraient un à l'église Notre-Dame ; au Palais, c'étaient les clercs des procureurs du parlement qui le plantaient en grande cérémonie, et ils organisaient à cette occasion une cavalcade et une fête qui durait trois jours.

Au XIIIe siècle, dans les fêtes d'hiver, comme l'usage des bancs n'était pas encore venu, on couvrait les dalles des églises de paille et de foin, afin que les assistants pussent s'agenouiller, et, dans les fêtes d'été, on jonchait l'enceinte sacrée de fleurs et de feuillage; à la Pentecôte, il y avait des fleurs partout, et dans les églises de Notre-Dame et de Saint-Jacques, lorsqu'on chantait l'hymne du *Veni-Creator*, une blanche colombe descendait des voûtes sacrées, et au même moment, par des orifices réservés, on lâchait des oiseaux, des fleurs, des étouppes enflammées et des oublies.

Cet ancien et curieux usage de donner la liberté aux oiseaux se pratiquait aussi à l'entrée des rois de France dans leur bonne ville de Paris. Un édit obligeait les oiseleurs de donner ce jour-là la clé des champs à des milliers d'oiseaux.

C'était à ce prix qu'ils étaient autorisés à occuper une place les dimanches et jours de fête sur le Pont-au-Change, afin d'y exercer leur commerce.

Des processions sorties de toutes les églises se promenaient par les rues le jour de la Fête-Dieu, et cette coutume subsista jusqu'en 1830; aujourd'hui, ces processions se font dans l'intérieur des églises et autour de celles qui sont entourées d'une galerie ou d'une terrasse.

A la Saint-Jean, on allumait en grande cérémonie, sur la place de Grève, un feu qui s'appelait le feu de la Saint-Jean. On y entassait une grande quantité de bois, et le roi, seul, avait le privilège de l'allumer. Nous en reparlerons lorsque nous serons arrivés au règne de Louis XI.

La Toussaint se célébrait avec une piété et une superstitieuse terreur, que développaient encore les cérémonies pittoresques du clergé.

A chaque coin de rue, dans des niches grillagées, on rencontrait des statues, de Notre-Dame de Recouvrance, de Pitié, de Secours, etc,, des *Ecce homo*, et des petites chapelles devant lesquelles on se découvrait pieusement ; des processions lentes et solennelles de moines et de pénitents parcouraient la ville en psalmodiant, et plus tard on vit la danse macabre dansée dans les cimetières et sur les places publiques, les représentations du Jugement dernier, par les confrères de la Passion et les troupes de mendiants déguenillés, traînant leurs infirmités à la porte des églises ; tout cela était bien fait pour rappeler le souvenir des morts et disposer l'esprit à la tristesse.

La nuit de cette journée de deuil, le clocheteur des trépassés faisait sa ronde en chantant sur un air lugubre :

— Priez Dieu pour les trépassés ! Priez !

Mais c'était surtout Noël qui était fêté; les réveillons datent du moyen âge, et si Noël tombait un vendredi, le Pape autorisait l'usage de la viande; aussi s'en donnait-on à cœur-joie ce jour-là ! Puis on bénissait la bûche de Noël en jetant du vin dessus, en disant : Au nom du Père. Au XIIIe siècle on donnait à ses amis, pour les fêtes de Noël, des gâteaux appelés *nieules* et un poulet rôti qu'on mangeait en famille, et après le repas on chantait des Noëls ; ce mot exprimait si bien l'allégresse, qu'aux entrées des rois et dans toutes les cérémonies et réjouissances publiques, le peuple ne se lassait de crier : Noël! Noël!

Nous n'avons parlé que des grandes fêtes consacrées, mais si on ajoutait à celles-ci les fêtes patronales, les fêtes de métier, les anniversaires, que les Parisiens aimaient à célébrer, on peut hardiment avancer qu'un tiers des jours de l'année se trouvait fêtés pour une cause ou pour une autre. Chaque confrérie, par exemple, était tenue à son tour de rendre le pain bénit; c'était un usage consacré, et aucune d'elles ne se fût exposée à y manquer. Les porteurs s'affublaient de masques, de costumes bizarres, prenaient sur leurs épaules les pains, décorés de petits drapeaux de toutes couleurs : avec écus armoriés, devises et banderolles flottantes, et les promenaient processionnellement par les rues jusqu'à l'église.

« Toute la confrérie suivait, dit l'auteur de l'*Histoire des Classes ouvrières en France*, les uns avec des hallebardes ou quelques vieilles épées, les autres avec des tambourins et des fifres jouant des marches militaires. On écoutait et on chantait la messe en grande pompe. Puis, après le service, la troupe revenait dans le même équipage et s'arrêtait dans un cabaret, où la cérémonie se terminait par un festin. »

Mais nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer seulement les nombreux prétextes que l'Église fournissait aux Parisiens pour se divertir ou se reposer; ils étaient trop pieux pour les laisser échapper ; et, naturellement, ils profitaient de l'occasion pour faire toilette ces jours de fête:

à ce propos, disons que les croisades avaient multiplié les étoffes nouvelles; aussi, dans les chroniques du temps, voit-on l'emploi de nombreux tissus nouveaux.

En première ligne, il faut citer le *cendal* (taffetas), le *samit* (autre variété de taffetas dont était fait le drapeau), le *pers*, drap bleu foncé, le *camelin*, étoffe de laine rapportée d'Orient, le *barracan* (variété de camelin), l'*isambrun*, étoffe de drap fin teinte en brun, le *moléquin*, étoffe de lin servant à confectionner les chemises, la *brunette*, drap vert, et le *galebrun*, autre drap teint en brun. Les pierres précieuses, les riches pelleteries et les joyaux d'or et d'argent étaient devenus d'un usage universel chez les nobles et les bourgeois.

X

Philippe de Valois. — Saint-Sépulcre. — Le pilori des Halles. — Les ménétriers. — L'école de santé. — Les faussaires. Nouveaux établissements publics.— Le supplice de Malestroit.— Les joûteurs. — Châtiment des blasphémateurs — La peste noire. — L'Hôtel-Dieu. — Cinq cents morts par jour. — Le convoi royal. — La guerre et les modes.



On pourrait croire que l'usage s'était introduit lorsqu'un prince s'emparait du pouvoir royal, de commencer à faire acte d'autorité en pendant le ministre des finances de son prédécesseur.

Philippe le Bel avait donné l'exemple.

Charles le Bel l'avait continué.

Philippe VI, avant même d'être sacré, commanda l'arrestation de Pierre Remy, trésorier de Charles-le-Bel et successeur de Gérard de la Guette, accusé d'avoir malversé dans les finances du royaume.

« N'ayant pu se justifier du crime de péculat », un arrêt du parlement du 25 avril 1328, le condamna à être pendu et, on le conduisait au petit gibet de Montigny réservé au vulgaire, lorsque, mécontent peut-être de n'avoir pas les honneurs du gibet de Montfaucon, ou, plus probablement, cédant à des remords de conscience, Pierre Remy s'accusa tout à coup d'une foule de crimes qu'on ne lui reprochait pas, entre autres celui de haute trahison contre le roi et contre l'État.

Il devenait impossible devant cet aveu de le pendre comme un manant à Montigny, d'autant plus que des gens qui le soupçonnaient fort d'être un malhonnête homme, s'étaient amusés à écrire sur l'un des piliers du gibet de Montfaucon ces deux vers très apparents :

En ce gibet ici emmy
Sera pendu Pierre Remy.

Il tenait à justifier la prophétie.

On le fit donc revenir sur ses pas, on l'attacha à la queue du chariot qui le menait et on se dirigea vers le gibet de Montfaucon où « il eut l'honneur d'être mis au haut bout, au dessus de tous les autres voleurs. »

« On faisait monter, dit l'historien Félibien, la confiscation de ses biens à douze cent mille livres qui étaient le fruit aussi bien que la preuve, de ses pilleries, mais cet exemple et plusieurs autres semblables ne rendirent pas plus modérés ceux qui manièrent depuis les finances, témoin Macé de Maches, trésorier changeur du trésor du roy exécuté comme Pierre Remy en 1331, Réné de Siran, maître des monnaies, traité de mesme en 1333 et quelques autres. »

Il paraît que c'était une tradition.

Rectifions toutefois en ce qui concerne Réné de Siran, qui se suicida dans sa prison, ce qui ne l'empêcha pas, à la vérité, d'être transporté et pendu ensuite à Montfaucon.

Philippe VI, sacré à Reims le 29 mai 1328, fit une entrée royale à Paris; il s'arrêta d'abord à Saint-Denis et y fût reçu avec une grande pompe; il vint, ensuite suivi de son cortège, à la léproserie de Saint-Lazare, se reposa suivant l'usage au Logis du roi et se présenta enfin à la porte Saint-Denis, où il fut reçu par le prévôt des marchands et les échevins qui, pour la cérémonie, avaient revêtu des robes mi-parties rouges et jaunes. Ils prirent place dans le cortège après le Parlement et avant la Chambre des Comptes, et l'église Notre-Dame, avec tout son clergé en habits de cérémonie reçut le nouveau souverain et sa suite ; de là il se rendit au palais où un festin des plus somptueux était préparé pour le recevoir.

Il resta quelques jours dans la ville, occupé à rendre visite aux nombreuses églises et « à servir les pauvres de l'Hôtel-Dieu de ses propres mains » avant de se disposer à la première campagne de Flandre.

Ce fut sous le commencement du règne de Philippe de Valois que furent créés les conseillers au Châtelet, au nombre de huit, puis de douze; quelques autres améliorations importantes furent aussi apportées dans la façon de rendre la justice.

En même temps, fut confirmée par ce prince la fondation de l'église du Saint-Sépulcre qui fut édifiée dans la rue Saint-Denis par une confrérie de bourgeois qui avaient fait vœu de visiter la Terre sainte; elle était destinée aux assemblées des confrères et à servir d'hôpital aux pèlerins; cette nouvelle église fut le prétexte de grands différends entre le chapitre de Notre-Dame et celui de Saint-Merri et l'évêque de Paris fit défense d'y célébrer le service divin sous peine d'excommunication. Moyennant finances, tout s'arrangea, et, en 1333, le nombre des confrères se montait à mille, parmi lesquels figuraient des rois, des princes et des gens de toute condition. Le jour de la fête, qui était fixé au troisième dimanche après la Pentecôte, un grand festin les réunissait et la dépense se montait à plus de cent cinquante livres, somme considérable à cette époque.

En 1672, un édit du marquis de Louvois réunit cette maison hospitalière à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.

Hugues de Cruisi, président aux enquêtes, dont la conduite laissait beaucoup à désirer, fut pendu à l'hôtel de Nesles en 1328, et la même année, Guillaume, doyen de Bruges, « perturbateur du repos public » qui s'était réfugié en Brabant, où il faisait ce qu'il pouvait pour exciter de nouveaux troubles contre le comte de Flandres, fut envoyé au roi par le duc de Brabant.

Son procès fut fait à Paris et les juges le condamnèrent à être exposé au pilori, à y avoir les deux mains coupées et tournées avec lui devant ses yeux et enfin, à être pendu sur le lieu même du Pilori du roi.

Ce Pilori était situé aux Halles; en 1295, était un puits appartenant à un bourgeois du nom de Lori et un gibet placé à côté en prit le nom. On construisit sur l'emplacement du puits Lori comblé, une tour de pierre octogone, dont l'étage supérieur était percé de grandes fenêtres sur toutes ses faces. Au milieu de cette tour était une roue en bois, tournant sur pivot et percée de trous par lesquels on faisait passer la tête et les bras de la personne condamnée. On l'exposait ainsi aux regards, aux quolibets et aux insultes de la foule pendant trois jours consécutifs de marché, durant l'espace de deux heures et, de demi-heure en demi-heure, on faisait tourner la roue, afin que le malheureux exposé put être vu de tous côtés. Il était permis de lui jeter de la boue et des ordures, mais non des pierres et autres objets de nature à le blesser.

Souvent après l'exposition, le condamné était exécuté, soit qu'on lui tranchât la tête sur un billot, soit qu'on le pendit.

En 1516, la populace indignée de voir le bourreau Fleurant s'y reprendre à deux fois pour trancher la tete d'un condamné, renversa le pilori sur lui et l'étouffa sous les décombres, mais en 1542, le pilori des Halles fut reconstruit.

Parfois, le pilori constituait la seule peine prononcée; tel était le cas pour les concussionnaires, les valets convaincus d'insolence envers leurs maîtres, les soldats insubordonnés, les mendiants; mais le plus souvent, il n'était que l'accessoire d'une peine plus forte, telle que le coupage d'un membre, des oreilles, etc.

Un écriteau relatait quelquefois le nom et le crime du condamné.

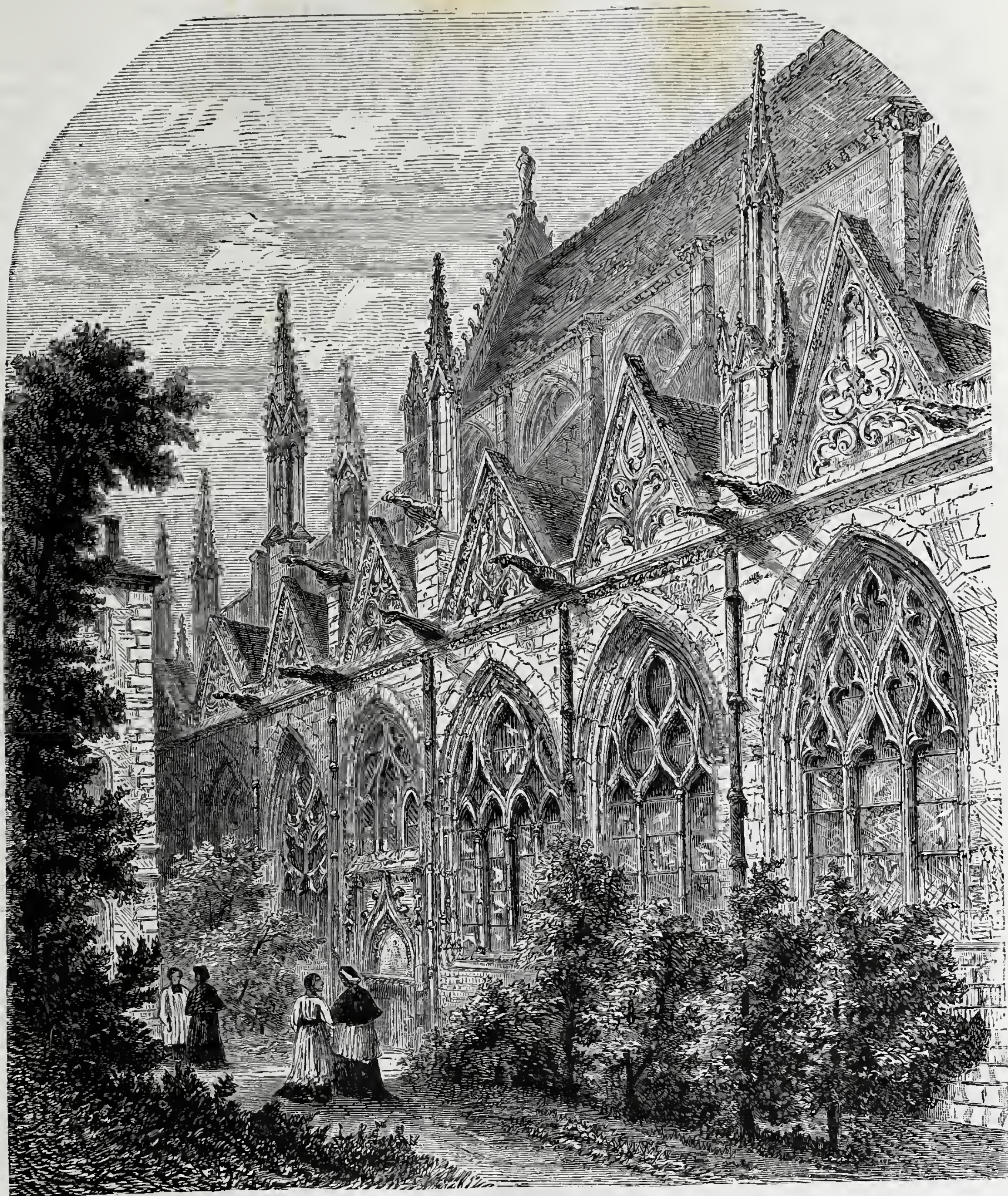
Le pilori fut aboli en 1789 et remplacé par le carcan, qui lui-même, fit place à l'exposition publique qui avait lieu sur la place du Palais de Justice et fut supprimée en 1848.

En 1329, Geoffroi du Plessis, fondateur du collège qui portait son nom, en établit un autre pour les religieux de Marmoutiers, dans quatre maisons qui lui appartenaient dans la rue Saint-Jacques. Ce collège prit le nom de Marmoutiers. Il était destiné aux écoliers pauvres que l'abbaye de Marmoutiers envoyait à Paris pour y faire leurs études; les jésuites l'achetèrent en 1637 pour agrandir le collège Louis-le-Grand.

Ce fut cette année-là que les Cordeliers tinrent aux fêtes de la Pentecôte leur chapitre général à Paris, et ce fut dans leur église que fut enterré l'année suivante le prince Louis, fils du roi.

Dans cette même année 1329, furent aussi élevés à Paris, rue Saint-Martin, l'église et l'hôpital de Saint-Julien-des-Ménétriers; voici l'origine que lui donne un vieil historien :

« L'an de grâce 1328, le mardi devant la Sainte-Croix, en septembre, il y avait en la rue Saint-Martin-des-Champs, deux compagnons ménestriers qui s'entr'aymoient parfaitement et estoient toujours ensemble. L'un estoit de Lombardie et s'appeloit Jacques Graze de Pistoie autrement dit Lappe; l'autre estoit de Lorraine et avait nom Huet, le guette du palais du roi. Or advint que le dit jour après disner, ces deux compaignons estant assis sur le siège de la maison dudit Lappe et parlant de leur besongne, virent de l'autre part de la voye, une pauvre femme appelée Fleurie de Chartres, laquelle estoit en une petite charrette et n'en bougeoit jour et nuict, comme entreprinse d'une partie de ses membres et là vivoit des aumosnes des bonnes gens. Ces deux, esmeus de pitié, s'enquirent à qui appartenoit la place dési-



Cloître de l'église Saint-Séverin, commencé en 1347.

rants l'achepter et y bastir quelque petit hospital. Et après avoir entendu que c'estoit à l'abbesse de Montmartre, ils l'allèrent trouver et, pour le faire court, elle leur quitta le lieu à perpétuité à la charge de payer par chacun an cent sols de rente et huict livres d'amendement dedans six ans seulement. Et sur ce, leur fit expédier lettres en octobre, le dimanche devant la Sainct-Denys 1330. »

Tel fut le commencement de l'hôpital qui reçut d'abord les noms de Saint-Julien et Saint-Genest; plus tard ses fondateurs bâtirent l'église, alors que, réunis en confrérie dans la rue qui porta le nom de rue des Jongleurs (puis rue des Ménétriers

et fut enfin confondue dans la rue Rambuteau), les Ménétriers contribuèrent tous par des dons volontaires aux dépenses de cette double fondation.

« L'architecture de la petite église de Saint-Julien excitait la curiosité des artistes, disent MM. Lazare, dans leur *Dictionnaire des Rues de Paris*, sa façade pittoresque était d'une délicatesse remarquable. Elle consistait en une grande arcade accompagnée de quatre niches. La frise de l'arcade était remplie de petits anges qui jouaient de plusieurs instruments alors en usage, tels que l'orgue, la harpe, le violon, le rebec à trois cordes, la vielle, la mandoline, le psaltérion, la musette, le cor, le hautbois, la flûte de Pan, la flûte à bec, le luth et le tympanon; dans la niche à gauche était la statue de saint Julien, à droite celle du martyr saint Genest, comédien à Rome sous le règne de Dioclétien. Ce saint protecteur des musiciens et des histrions, était coiffé d'une espèce de toque et couvert d'un simple manteau. Il tenait à la main un violon. »

En 1774, l'archevêque de Paris ordonna aux prêtres de la doctrine chrétienne de célébrer le service divin dans la chapelle de Saint-Julien.

Le 17 décembre 1789, une députation des confrères de Saint-Julien-des-Ménétriers se présenta à la barre de l'Assemblée nationale, et lui fit hommage de leur église.

Ce curieux monument fut vendu le 25 février 1792 et démoli ensuite.

Quelques mots maintenant sur la corporation des Ménétriers, c'est-à-dire joueurs d'instruments.

Les seuls jongleurs et ménétriers de la corporation de Paris dont nous avons déjà parlé, avaient le droit de faire entendre le bruit de leur musique aux fêtes et aux noces qui se célébraient dans la ville et d'y rester pendant toute leur durée. Les ménétriers étrangers ne devaient point s'y présenter; s'ils s'en avisaient, ils étaient condamnés à l'amende.

Les ménétriers étaient gouvernés, on le sait par un roi ou prévôt de Saint-Julien, qui était autorisé à bannir de Paris pendant un an et un jour les ménétriers parisiens, qui ne faisant pas partie de la corporation, et n'ayant point juré d'observer ses règlements, tentaient d'exercer leur profession dans cette ville.

Mais lorsqu'ils ne faisaient que passer par Paris, il étaient hébergés à l'hôpital fondé pour les recevoir.

Le titre de roi des ménétriers fut supprimé en 1773; il avait été porté sous Louis XIII par le fameux violoniste Constantin, qui s'intitula aussi roi des violons.

Malgré les diverses ordonnances rendues par les rois depuis Louis le Gros, il faut croire que les pourceaux continuaient à vaguer librement par les rues, car en 1331, un nouvel édit donna aux sergents le droit de tuer ceux qu'ils rencontreraient errants, d'en garder la tête et de porter le corps à l'Hôtel-Dieu.

Au mois de février 1332, furent fondés deux nouveaux collèges, celui d'Arras et celui de Bourgogne. Celui d'Arras situé rue des Murs (depuis rue d'Arras) au coin de la rue Clopin, eut pour fondateur Nicolas Le Cauderlier, abbé de Saint-Vaast d'Arras, en faveur de quelques pauvres écoliers de sa ville; à l'origine, il avait occupé une maison de la rue Chartière, près le clos Buneau.

Il fut réuni au collège Louis-le-Grand en 1763.

Quant à celui de Bourgogne, beaucoup plus important, ce fut la reine Jeanne de Bourgogne qui, en mourant, chargea ses exécuteurs testamentaires de l'établir. Elle avait ordonné que son hôtel de Nesles fût vendu et que le prix en fût employé à la fondation d'un collège destiné à l'entretien de vingt pauvres écoliers de Bourgogne. En février 1632, ceux-ci achetèrent une maison sise rue des Cordeliers (rue de l'École-de-Médecine) et qu'on appela la maison des écoliers de madame Jehanne de Bourgogne; ils y ajoutèrent une chapelle, et, selon l'intention de la fondatrice, y firent enseigner la philosophie; les écoliers recevaient trois sous par semaine. Cette somme étant devenue insuffisante au XVIe siècle, le parlement la fixa à cinq sous, et, en 1688, elle fut élevée à trois livres dix sous.

En 1763, il fut réuni à l'Université.

Le 7 décembre 1768, un arrêt du Conseil d'État du roi décida qu'il serait élevé sur son emplacement un amphithéâtre d'anatomie et que l'École de chirurgie y serait établie. La première pierre des bâtiments fut posée en 1774. Le 12 frimaire an XIII, un décret de la Convention créa l'École de santé et lui donna les bâtiments de la ci-devante Académie de chirurgie et ceux du ci-devant couvent des Cordeliers. C'est aujourd'hui l'École de médecine.

Ce fut en 1331 que Philippe de Valois confirma les statuts de la corporation des médecins. Dans les premiers temps de la monarchie, tous ceux qui exerçaient la médecine étaient clercs, et, comme tels, forcés de garder le célibat. Une ordonnance de 1131 défendit aux moines d'étudier la médecine, et dans le concile tenu à Tours en 1163, le pape Alexandre III déclara que : seraient excommuniés tous les religieux qui prendraient des leçons de droit et de médecine, leurs études devant se borner aux matières religieuses.

La Faculté faisait partie de l'Université, mais, jusqu'en 1427, elle n'eut pas de maison d'école. Les grandes assemblées des bacheliers licenciés et régents se tenaient sous le nom de *scholares*, au bénitier de Notre-Dame. Les leçons journalières étaient faites par les bacheliers dans la rue du Fouarre, près la place Maubert. Les actes ou examens étaient tenus chez les maitres; ceux-ci étaient choisis chaque année par la grande assemblée, le

premier samedi après la Toussaint. On les nommait docteurs régents.

Les registres étaient tenus par les doyens, sous le titre de *Commentarii*. Le plus ancien est de 1324. En outre, la Faculté avait réuni les préceptes de l'École de Salerne.

En 1465, son plus riche joyau était un manuscrit latin qu'elle ne prêta au roi Louis XI que sous la garantie de douze marcs de vaisselle d'argent et un billet de mille écus d'or qu'un riche bourgeois, du nom de Malingre, souscrivit comme caution du roi.

Le jour de la Saint-Michel 1332, une fête chevaleresque fut offerte aux Parisiens. Le roi, après avoir marié Jean, son fils aîné, à Bonne, fille du roi de Bohême, l'arma chevalier. « Un grand nombre de princes et de seigneurs se rendirent à Paris pour assister à la cérémonie qui fut des plus pompeuses, et pour rendre la fête plus solennelle, le roy fit espouser ce mesme jour sa fille, la princesse Isabelle, au duc de Brabant. » Le vendredi suivant, toute la cour se rendit dans la chapelle du palais, et là, Philippe déclara qu'il avait dessein de faire le voyage de Terre-Sainte, et qu'il était résolu de confier le gouvernement de son royaume à son fis, le nouveau chevalier, et l'assistance fut invitée à lui prêter serment de fidélité, ce qui fut fait.

Mais le roi ne partit pas.

Quelques jours plus tard, la foule courait voir pendre deux meurtriers, Hannot et Pierre de Léans, dit de Villiers, qui avaient assassiné, en pleine église, la demoiselle Peronne d'Estreville.

Mais une affaire plus grave occupa l'attention des Parisiens.

En 1329, la comtesse de Mahaut, souveraine du comté d'Artois, mourut empoisonnée à Paris, le 27 octobre, alors que Robert d'Artois faisait tous ses efforts pour obtenir la possession de ce comté en son lieu et place; ce fut la reine Jeanne, veuve de Philippe le Long, qui fut désignée par le roi pour succéder à la comtesse de Mahaut; mais, au moment où elle allait prendre possession de son comté, c'est-à-dire un mois plus tard, elle mourut également, empoisonnée par un de ses officiers de bouche, qui lui présenta de l'hypocras qu'elle but.

Sur ces entrefaites, Robert d'Artois avait produit des lettres signées et scellées de son aïeul Robert Ier, par lesquelles celui-ci lui faisait don de son comté; mais ces lettres furent reconnues fausses. Un arrêt bannit Robert du royaume et ordonna la confiscation de ses biens, et on poursuivit les faussaires : une demoiselle Jeanne de Divion, son clerc, Perrot de Sanis, sa fille de chambre, Jeannette des Chaînes, et Pierre Tesson, notaire.

Ce procès fit un bruit terrible; un jacobin, appelé comme témoin, fut menacé d'être mis à la question par l'évêque de Paris, parce qu'il refusait de révéler ce qu'il prétendait avoir su en confession.

Les docteurs en théologie s'assemblèrent et jugèrent que le jacobin devait parler, ce qu'il fit et ce qui lui valut d'être condamné à demeurer en prison jusqu'à la fin de ses jours.

La Divion fut condamnée à être brûlée vive, ce qui eut lieu sur la place du Marché-aux-Pourceaux, en présence du prévôt de Paris et d'une grande multitude de peuple.

Jeannette des Chaînes, après s'être cachée en divers endroits, finit par être arrêtée; elle avoua avoir scellé les prétendues lettres; elle fut arrêtée, menée à Chinon, et ses enfants furent conduits à Nemours.

Un arrêt du parlement, de 1334, lui réserva le même sort qu'à sa maîtresse, et elle fut brûlée vive au Marché-aux-Pourceaux de la ville, au mois de mai.

Plusieurs autres faux témoins furent condamnés en même temps qu'elle, les uns à faire amende honorable, c'est-à-dire à faire en place publique, à haute et intelligible voix, en présence de la foule assemblée, aveu de son crime. Le condamné était conduit à cette place, qui généralement était le parvis Notre-Dame, par le bourreau, tête et pieds nus, en chemise, la corde au cou, portant un cierge de cire jaune à la main et un double écriteau fixé sur la poitrine et sur le dos, sur lequel se trouvait mentionné le crime expié.

Les autres, au nombre de huit, furent condamnés au pilori et à d'autres peines, et le notaire fut condamné à la prison perpétuelle.

Le procès de Robert d'Artois fut un malheur public, car il est lié intimement aux tristes événements politiques qui survinrent.

Robert d'Artois se retira à la cour d'Angleterre et combina avec le roi Édouard la guerre terrible que celui-ci fit à la France.

Mais avant d'arriver à ce triste épisode de l'histoire, achevons de mentionner les établissements d'utilité publique qui furent fondés à Paris.

Ce fut d'abord en 1334, le collège des Lombards pour onze pauvres écoliers d'Italie. André Chini, Florentin, en fut le fondateur. Il était situé rue des Carmes, dans une maison lui appartenant.

Les bâtiments tombaient en ruines, lorsque deux prêtres irlandais les firent reconstruire en faveur de prêtres et écoliers de leur nation; le testament de Patrice Maginn, du 3 juillet 1683, s'exprime de la sorte : « Conjointement avec le sieur Malachie Kelli, j'ai obtenu des lettres patentes du roi, du mois d'août 1677 et mars 1681, pour rebâtir et rétablir le collège des Lombards, afin d'y donner retraite à ceux de notre pays qui étudieraient en l'Université et se rendraient capables d'aller porter la foi dans le dit pays. » Cette maison, devenue à la fois

collège et séminaire, fut réunie au séminaire des Irlandais qui existe encore.

Par acte du 8 juillet 1333, Jean, évêque de Murray, qui avait placé quatre boursiers écossais au collège du cardinal Lemoine, érigea le collège dit des Écossais, dans une maison de la rue des Amandiers (rue Laplace). Plus tard, l'ambassadeur d'Écosse, Jacques de Béthun, forma une communauté de prêtres écossais, forcés par les événements politiques à se réfugier en France. Le 29 août 1639, l'archevêque de Paris transporta cette communauté au collège des Écossais, et, en 1662, Robert Barclay, qui en était le principal, acheta un emplacement sur les fossés Saint-Victor et y fit bâtir une maison qui unit la double destination de séminaire et de collège. Dans une des chapelles se trouvait une urne en bronze doré, contenant la cervelle de Jacques II, roi d'Angleterre.

Ce collège et celui des Irlandais furent supprimés en 1792. Par arrêtés de l'an IX, de l'an XI et de l'an XII, ces maisons furent établies rue des Irlandais et placées, comme séminaires, sous la surveillance de l'Université, par décision gouvernementale du 11 décembre 1808.

Le collège de Tours, rue Serpente, date aussi de 1334 ; il fut fondé par Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours, pour un principal et six écoliers qui recevaient trois sous par semaine pour leur nourriture. En 1450, cette somme fut élevée à sept sous, puis à vingt. Il fut réuni à l'Université en 1763.

Les bâtiments devinrent propriétés nationales en 1790 et furent vendus le 21 août 1793.

Le collège de Lisieux, rue Jean-de-Beauvais, fut fondé en 1336, par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, qui laissa par testament mille livres parisis pour l'enseignement et la nourriture de vingt-quatre pauvres écoliers de son diocèse; ce collège occupa d'abord une maison de la rue des Prêtres, mais, grâce aux libéralités de la famille d'Estouteville, il fut construit de nouveaux bâtiments plus grands, rue Saint-Étienne-des-Grès (rue Cujas). Il fut enfin transféré rue Jean-de-Beauvais dans le local du collège de Dormans, lorsque les écoliers de celui-ci furent incorporés au collège Louis-le-Grand.

Les bâtiments servirent de caserne après la Révolution de 1789, et, en 1815, on installa dans l'église du collège l'École d'enseignement élémentaire, d'après la méthode de Lancaster.

En 1337, nous voyons la fondation du collège d'Autun, par Pierre Bertrand, évêque d'Autun, rue Saint-André-des-Arts, en faveur de quinze écoliers. En 1764, il fut réuni au collège Louis-le-Grand. En 1530, le 21 avril, un prêtre du nom de Pierre Poncet assassina, dans ce collège, le curé de Méru et son valet; il fut arrêté, dégradé et brûlé vif, après avoir eu le poing coupé.

Les bâtiments, devenus propriété de l'État, ont été vendus le 28 mars 1807.

En 1339, fondation du collège de Hubant ou de l'*Ave-Maria*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, par Jean de Hubant, président de la chambre des Enquêtes, en faveur de six étudiants qui devaient être originaires de Hubant en Nivernais. Réuni au collège Louis-le-Grand, en 1767, les bâtiments furent vendus comme propriété de l'État, le 7 septembre 1810.

Le collège de Chanac, de Pompadour ou de Saint-Michel fut fondé vers la même époque par l'archevêque de Paris, Guillaume de Chanac, qui donna pour cela sa maison de la rue de Bièvre et déclara, par son testament, daté de 1348, qu'il entendait qu'il fût affecté à douze écoliers du Limousin. Ce collège fut réuni en 1763 à l'Université.

Le collège de Cambrai fut fondé en 1348 (place Cambrai), par Hugues de Pomare, Guy d'Aussonne, évêque de Cambrai et Hugues d'Arcy, évêque de Laon ; ce fut pour cela qu'on le trouve parfois désigné sous le nom de collège des Trois-Évêques. Après la mort de ses fondateurs, toutes les bourses furent données par le chancelier de l'Université de Paris. En 1610, il fut en partie démoli, puis rebâti sous le nom de Collège royal. En 1612, le principal, le chapelain et les boursiers reçurent une indemnité de vingt mille livres, afin de pouvoir se loger ailleurs. Ils demeurèrent dans la partie des bâtiments non démolie ; en 1680, le roi y fonda une chaire de droit français, mais en 1774, le Collège royal, devenu Collège de France, absorba tout le local qu'il occupait.

Aussi, en 1348, fut bâtie rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Noyers, l'église Saint-Yves, par les Bretons étudiant à Paris. Les procureurs et les avocats, qui avaient adopté saint Yves pour patron, établirent une confrérie dans cette petite église, qui était d'une construction élégante; sur le portail, se voyaient les statues de Jean VI, duc de Bourgogne, et de Jeanne de France, sa femme. Devenue propriété nationale après 1789, elle fut vendue le 6 mai 1793 et démolie en 1796.

Terminons cette longue énumération par trois autres collèges : celui d'Aubusson, fondé près de la rue Saint-André-des-Arts, mais qui n'eut pas une longue existence; le collège Mignon, fondé en 1343 par Jean Mignon, pour douze écoliers de sa famille; réformé en 1539, il fut donné en 1584 à l'abbé de Grandmant. Rebâti en 1747, il devint propriété nationale en 1790, servit en 1820 de dépôt aux archives et fut vendu par l'État, le 12 octobre 1824. Il était situé dans une rue qu'on appela d'abord rue des Petits-Champs, puis rue de la Semelle et enfin rue Mignon. Les bâtiments sont aujourd'hui occupés par une imprimerie. Et le collège de maître Clément, fondé en 1349 par Robert Clément et qui ne jouissait que de dix-huit livres : c'était insuffisant pour qu'il pût



F. Roy, éditeur. — 22.

Imp. Charaire et Fils.

L'église du cimetière des Innocents en 1445.

fonctionner. Il fut réuni au collège de maître Gervais, aussitôt que celui-ci fut fondé, en 1370.

On voit que se multipliaient les établissements destinés à favoriser l'instruction, et, depuis la fin du XIe siècle où les écoliers, étendus sur la paille fraîche qui jonchait le cloître Notre-Dame pour y suivre les cours et où ceux qui étaient pauvres mendiaient leur pain de porte en porte et couchaient en plein air, enveloppés dans leurs manteaux, et grelottant de froid quand ils n'avaient pas de manteau, nombre de gens s'étaient déclarés leurs protecteurs, et ils n'en étaient plus réduits, depuis que les chanoines de Notre-Dame avaient expulsé de leur cloître les écoles épiscopales, à aller lire le missel public, enchaîné derrière un treillis de fer à la porte des églises.



Intérieur de l'église Saint-Séverin.

Ces chanoines furent l'objet d'une ordonnance chapitrale de 1334, qui fit défense à aucune femme, jeune ou vieille, chambrière ou parente d'un chanoine, de demeurer dans le cloître, « parce que ce lieu est saint, dédié et consacré à Dieu ».

En 1336, Paris fut attristé par un incendie considérable qui détruisit toutes les logettes des marchands de la foire dite du Landit.

Mais arrivons enfin à la période guerrière qui signala les dix dernières années du règne de Philippe VI qui, dès 1339, était occupé à soutenir une lutte que lui avait suscitée Robert d'Artois et il dut faire la guerre en Bretagne pour soutenir l'arrêt d'investiture du duché, donné en faveur de Charles de Chastillon contre Jean de Bretagne, dit de Montfort.

Il lui fallut alors avoir recours à la ville de Paris pour qu'elle l'assistât d'hommes d'armes.

En 1339, les Parisiens lui offrirent 800 hommes à cheval, entretenus pour quarante jours, à raison de six sous parisis chacun ; le roi accepta l'offre et voulut que tous les habitants contribuassent à la solde de ces 800 hommes, même ceux qui demeuraient dans la juridiction des chapitres, monastères, etc; il n'en excepta que les gens de son hôtel, ceux des hôtels de la reine et du duc

de Normandie (en 1343 la ville offrit encore 500 hommes et le prévôt des marchands et échevins leva une imposition sur le vin et les grains pour leur entretien. En 1547, Paris fournit jusqu'à 1500 chevaux au roi.)

Tandis que Philippe VI était aux prises avec Édouard et que les Français perdaient la funeste bataille de l'Écluse, le mariage de Philippe ,son second fils, avec Blanche, fille de Charles le Bel, se préparait et un tournoi fut célébré à cette occasion au mois de janvier 1344; et les chroniqueurs s'accordent pour louer cette fête magnifique, à laquelle assistèrent les plus illustres chevaliers de France et de l'étranger.

Quelques-uns cependant y trouvèrent un dénouement qu'ils ne soupçonnaient pas, ce furent Olivier de Clisson, le baron d'Avangour, Geoffroi et Georges de Malestroit et d'autres chevaliers bretons qui, à l'issue de la cérémonie, furent appréhendés au corps et conduits sous bonne escorte dans les prisons du Châtelet, accusés de conspirer avec le roi d'Angleterre contre Philippe de Valois.

Or, à cette époque, les accusations de ce genre étaient vite converties en condamnations.

Olivier de Clisson ne sortit du Châtelet que pour monter sur l'échafaud qui avait été dressé aux halles; il y fut traîné dans une charrette, puis arrivé sur le lieu de l'exécution, on le fit descendre de la charrette pour lui bander les yeux, on le fit mettre à genoux, la tête appuyée sur un billot en bois.

Le bourreau lui abattit la tête avec une épée à feuille; elle fut portée à Nantes, et exposée sur les murs de la ville; quant au corps, il fut accroché au gibet de Montfaucon.

« La veille de Saint-André, furent traînés honteusement au même échafaud des halles Geoffroi de Malestroit, chevalier, et son fils avec quatre autres chevaliers et quatre écuyers bretons. Après qu'on leur eût coupé la tête, on pendit les corps au gibet, et le samedi saint suivant on fit le même traitement aux seigneurs de la Roche-Tessart et de Percy. »

Par la suite, on s'aperçut qu'on avait oublié le frère de Geoffroi de Malestroit, Henri, qui était clerc et docteur en droit et maître des requêtes de l'hôtel du roi.

On se hâta de le livrer au bourreau dépouillé « en sa jacquette » sans chaperon, on lui mit les fers aux pieds et aux mains, et en cet état, on le hissa dans un tombereau à plâtre, de façon que tout le monde pût aisément le voir et on le mena depuis la porte Saint-Jacques jusqu'au Temple où il fut emprisonné.

Le prévôt de Paris, Guillaume de Gourmont l'avait escorté avec une multitude de gens armés, mais l'ingérence du prévôt dans l'affaire froissa Foulques de Chanac, l'évêque de Paris, qui prétendait que l'accusé étant ecclésiastique lui appartenait et le réclama. Le roi et son conseil firent d'abord la sourde oreille, mais enfin, ils se décidèrent à le livrer à l'évêque afin qu'il le dégradât et le rendit ensuite au prévôt pour être puni comme traître au roi.

Il fut fait ainsi ; Henri de Malestroit fut transféré dans la prison de l'évêque, mais alors on ne fut pas d'accord sur le genre de dégradation à lui infliger et voici ce à quoi on s'arrêta.

On fit de nouveau monter le patient dans son tombereau et après l'avoir fait passer sur le pont Notre-Dame, on le promena dans les divers carrefours de Paris, où, à son de trompe, un héraut invitait le peuple à venir entendre sa condamnation.

C'était à qui se presserait pour mieux le voir et prêter l'oreille.

Au retour, on le força à monter au haut d'une échelle qui fut élevée sur le parvis Notre-Dame et là le peuple lui jeta des œufs et de la boue.

Il fallait voir l'empressement que chacun mettait à se distinguer dans cet exercice : les quolibets ne manquaient pas et chaque fois qu'un œuf venait se briser sur la face du condamné, c'était des éclats de rire et des joyeusetés à n'en plus finir.

Il fallut cependant cesser cet amusement au bout de quelques heures.

Henri de Malestroit fut réintégré dans sa prison pour y passer la nuit et dès le lendemain on recommença la promenade aux carrefours et l'exhibition sur l'échelle ; mais cette fois, non content d'exciter le populaire à ne pas manquer de venir prendre part à la fête, l'autorité avait pris la précaution de faire amener sur la place du parvis des tombereaux chargés d'ordures, «le patient en fut si couvert qu'il n'était plus reconnaissable » dit l'historien Felibien.

On le ramena encore dans la prison épiscopale, où il devait rester enfermé jusqu'à la fin de ses jours. Au bout de neuf semaines il était mort.

Alors on le promena sans vie dans les rues et les carrefours, puis on le porta à l'Hôtel-Dieu, où on l'enterra.

Tout cela n'avait pas empêché que le lendemain du mariage du prince il y eut de superbes joutes dans le jardin du palais; parmi les jouteurs était le duc de Normandie, contre qui, par ordre du roi, jouta le seigneur de Saint-Venant, un robuste compagnon, qui, d'un seul coup, renversa à terre le duc et son cheval.

Le comte d'Eu, connétable de France, jouta aussi et reçut un coup de lance qui lui brisa la poitrine; il mourut dans la nuit.

Ces jeux barbares étaient alors grandement en honneur, et il était rare qu'il ne s'y produisît pas quelque accident de ce genre, et la liste est longue de tous ceux qui perdirent la vie en joutant et en tournoyant.

Aussi, les papes ne cessèrent-ils de les interdire, et plusieurs rois de France les imitèrent.

Philippe le Bel les avait proscrits en 1312; Philippe le Long les défendit en 1318, mais nous voyons que Philippe de Valois les rétablit; il fallut qu'Henri II y fût tué pour qu'on se décidât à les supprimer, et encore ils ne le furent qu'en 1560, après que Henri de Bourbon-Montpensier en fut aussi victime.

Pendant qu'on jouait ainsi à Paris sa vie pour le plaisir, Édouard III, après avoir ravagé la Basse-Normandie, mettait à feu et à sang Louviers, Pont-de-l'Arche, Vernon, Mantes et Meulan, et marchait sur la capitale.

Philippe alla à sa rencontre en cotoyant la rive droite de la Seine.

Lorsque Édouard arriva avec ses troupes à Poissy, en toute hâte le roi de France se replia sur Saint-Denis pour couvrir la capitale.

Il était temps! car déjà les détachements anglais pillaient et brûlaient Saint-Germain, Nanterre, Rueil, Saint-Cloud et Neuilly.

« Paris s'était hérissé de défenses, dit l'auteur des *Sièges de Paris*. On avait commencé à démolir dans les environs un certain nombre de maisons qui gênaient les travaux militaires ou dont les matériaux étaient nécessaires pour construire les fortifications. Les propriétaires ameutèrent le peuple, et leur opposition obligea de suspendre cette destruction dont les événements démontrèrent l'inutilité. »

En effet, Édouard s'arrêta devant l'attitude des Parisiens et battit en retraite.

Quelques jours après la funeste bataille de Crécy, il eût pu revenir sur ses pas; il eût trouvé Paris atterré et bien peu en état de se défendre!

Il ne vint pas mettre le siège devant la capitale, mais il alla prendre Calais, conclut une trêve de dix mois, le 28 septembre 1347, et retourna en Angleterre.

Philippe s'occupa alors d'édicter une loi contre les blasphémateurs. Déjà le concile de Sens, réuni à Paris pendant le carême de 1346, avait prescrit à chaque Parisien de dire trois fois l'*Ave maria* à l'heure du couvre-feu, pour la prospérité de l'église, la paix du royaume et la famille royale (le couvre-feu se sonnait alors vers sept heures du soir).

Philippe punit les blasphémateurs de la peine du pilori avec la prison et le jeûne au pain et à l'eau pendant un mois. L'ordonnance porte : « Si le coupable retombe dans la même faute, on lui coupera la lèvre supérieure avec un fer chaud en sorte qu'on lui voie les dents; à la troisième fois qu'il aura blasphémé, la lèvre inférieure lui sera coupée, et s'il continue encore on lui coupera la langue, afin qu'il n'ait plus le moyen d'en abuser contre l'honneur de Dieu.

Les Parisiens ne jouirent guère de la détente apportée dans les esprits par la trêve, car un fléau épouvantable s'était abattu sur la France, ravageant les villes et les hameaux, les palais et les chaumières.

C'était la peste noire!

La peste noire qui fit mourir à Paris 80,000 personnes!

Le mal commençait par une tumeur sous les aisselles ou dans l'aine, et emportait ceux qui en étaient atteints dans le court espace de deux ou trois jours.

Cette peste, apportée d'Égypte et de Syrie, envahit d'abord la Sicile, la Toscane et la Provence en novembre 1347. Un moment arrêtée par le froid, l'épidémie reprit au printemps avec une énergie épouvantable. Avignon, Narbonne, Montpellier, furent presque entièrement dépeuplés.

Bientôt, s'avançant de ville en ville, la contagion atteignit Paris.

On n'avait jamais entendu, jamais vu, jamais lu que dans les temps passés une telle multitude de gens eussent péri. (La peste noire dura quatre ans et fit périr en Europe vingt-cinq millions de personnes.)

Paris était dans la consternation, cinq cents personnes mouraient quotidiennement à l'Hôtel-Dieu et les sœurs vouées au service des malades redoublèrent de zèle à cette occasion, aux dépens de leur propre existence, car elles moururent en si grand nombre qu'il fallut à plusieurs reprises renouveler la communauté.

Cet hôpital avait reçu de Philippe de Valois au mois de janvier 1329, la donation de cent charretées de bois à prendre annuellement dans la forêt de Bièvre et, par lettre du 22 février 1339, le roi avait accordé à Raoul du Bois, prieur, le droit de pouvoir acquérir par les aumônes des fidèles cent livres de rente pour achat de la toile nécessaire à l'ensevelissement des morts; mais la grande quantité de mourants ne permettait pas qu'on les ensevelît, et on se contentait d'en charger des tombereaux qui allaient verser les cadavres au cimetière des Innocents.

La place manqua vite, le cimetière fut fermé (et ne rouvrit qu'en 1351), et on en bénit vite un nouveau hors des murs de la ville.

Inutile d'ajouter que pendant plus d'une année que dura l'épidémie à Paris, les processions, les promenades de reliques et de châsses ne cessèrent pas plus que les prières publiques dans toutes les églises, mais la colère céleste ne fléchissait pas et frappait aussi bien les têtes couronnées que celles des humbles mendiants. La reine Jeanne de Bourgogne mourut, la duchesse de Normandie, femme du fils aîné du roi, mourut, l'évêque de Paris, Foulques de Chanac, mourut.

C'était un deuil général dans la ville.

Deuil qu'augmenta bientôt la famine, suivante ordinaire de toute épidémie.

Les campagnes ravagées manquèrent de bras et la récolte manqua.

Alors, les visages pâles et livides des malheu-

reux affamés apparurent dans les carrefours et nombre de ceux que la peste avait épargnés mouraient dans les affreuses tortures de la faim.

Pendant ce temps, des reprises d'hostilités contre l'Angleterre alternèrent avec des trêves sans cesse rompues, et cet état de lutte permanente exigeait des dépenses que le roi ne pouvait faire qu'en levant de nouveaux impôts; ce fut ainsi qu'en 1350, Paris lui accorda pour une année la levée de certaines impositions sur toutes les marchandises et denrées qui seraient vendues dans la capitale et ses faubourgs.

Il ne put en percevoir l'entier produit, la mort le frappa le 22 août 1350, à l'âge de 57 ans. Son cœur fut porté à Bourg-Fontaine en Valois et ses entrailles aux Jacobins de Paris.

Il était dit que la guerre le poursuivrait même après son trépas.

Dans la marche de son convoi, il s'éleva une dispute de préséance entre les chanoines de la cathédrale et les membres de l'Université.

La querelle s'échauffa, et laissant le corps du roi prendre les devants, chanoines et docteurs en vinrent aux mains, et ce furent les recteurs de l'Université et « ses suppôts » qui eurent le dessous; ils reçurent plus de coups qu'ils n'en donnèrent, aussi se plaignirent-ils amèrement au roi Jean, fils et successeur de Philippe, qui nomma trois arbitres pour étudier l'affaire.

En 1347, le pape accorda des indulgences pour faciliter la reconstruction de l'église Saint-Séverin, et on y exécuta des travaux importants, cependant elle fut encore agrandie en 1489, et, le 12 mai de cette année, on posa la première pierre de l'aile droite et des chapelles qui sont derrière le sanctuaire, mais il reste de la reconstruction de 1347 le portail latéral et le porche ménagés sous la tour, la partie inférieure de la façade, les voûtes des trois premières travées du premier collatéral de droite, les trois premières travées de la grande nef, le triforium des quatre premières travées, la tour et le second collatéral de la nef à droite.

Ce fut de 1489 à 1498 que le chœur fut reconstruit dans de vastes proportions.

L'église a la forme d'un parallélogramme à une nef et deux collatéraux qui font le tour d'un vaste chœur polygonal, et sont eux-mêmes enveloppés par une ceinture de chapelles carrées sans transept.

La façade offre un aspect assez irrégulier; le portail, d'un fort beau style, appartenait autrefois à l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, de la rue d'Arcole; lors de la démolition de cette église, en 1837, il fut transporté, pierre par pierre, à Saint-Séverin, et rétabli tel qu'on le voit aujourd'hui.

Saint-Séverin, avec sa tour dont la flèche et les huit clochetons chargés de dentelures dominent les maisons d'alentour, est très pittoresque; c'est du haut de cette tour que la cloche sonnait autrefois le couvre-feu pour le quartier de l'Université.

Sur la pierre du portail, on lit encore ce distique :

Bonnes gens qui par cy passez.
Priez Dieu pour les trépassez.

Des lions de pierre décoraient jadis chaque côté du portail; ils remplaçaient sans doute d'autres lions de pierre qui soutenaient le siège où l'archiprêtre venait s'asseoir pour rendre sa justice; de là la formule que l'on lit sur plusieurs sentences : *Donnée entre deux lions.*

Les portes de cette église étaient autrefois chargées de fers à cheval, selon une des pratiques pieuses du moyen âge : Quand un chevalier se disposait à partir pour un voyage lointain, il venait invoquer saint Martin, l'un des patrons de cette église, dans sa chapelle particulière, faisait rougir la clé de la chapelle au feu des thuriféraires, en marquait les flancs de sa haquenée et clouait le fer à cheval votif à la porte de l'édifice.

Les trois étages supérieurs de la façade, indiqués par autant de balustrades, appartiennent au XVIe siècle. La statue de la Vierge, qui couronne le pignon, n'a été sculptée qu'en 1842.

A l'intérieur, lisons-nous dans *Paris illustré*, on remarque les nombreuses ramifications des nervures des voûtes et la physionomie originale du triforium du chœur qui rappelle le style perpendiculaire anglais. Les travées de l'abside ont été défigurées au XVIIe siècle par des placages de marbre qui recouvrent les piliers et transforment les ogives en pleins cintres. Cette décoration de mauvais goût et le baldaquin du maître-autel, ont été exécutés par Baptiste Tuby, sur les dessins de Charles Lebrun et aux frais de Mlle de Montpensier. Le buffet d'orgue est de 1747. Les quinze fenêtres hautes de la nef, à partir de la quatrième travée, sont ornées de vitraux du XVe et du XVIe siècle, assez maladroitement restaurés il y a quelques années.

Nous signalerons surtout l'arbre de Jessé dans la rose du portail principal. Derrière le maître-autel, la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs renferme un groupe représentant la Vierge tenant sur ses genoux le cadavre du Christ. A droite du chevet de l'église, se trouve la chapelle de Notre-Dame-de-l'Espérance, reconstruite dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Les statues de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, par Bridan, qui surmontent l'autel, ont été couronnées il y a quelques années au nom du chapitre de Saint-Jean-de-Latran, à Rome. Les murs de la chapelle sont couverts d'ex-voto et de plaques de marbre blanc portant des inscriptions commémoratives. Toutes les autres chapelles de Saint-Séverin ont été récemment décorées de peintures murales dues aux pinceaux de MM. Si-



Marcel pénétra dans la chambre du dauphin et fit tuer sous ses yeux Robert de Clermont et Jean de Conflans. Cf. page 186

gol, Schnetz, Biennoury, Murat, Paul et Hippol e Flandrin, Alexandre Hesse, Cornu, Gérôme, Inoir, Jobbé-Duval, Mottez Richomme, etc. On vit par la nomenclature de ces noms l'importnce des œuvres artistiques que possède cette élise.

Guillaume Fusée, président du parlement, sa fmme, la vicomtesse d'Ambriers, Étienne Pasoier, Scévole, Louis de Sainte-Marthe et Louislie Dupin y furent inhumés; au sud de la nef ciste encore un assez beau cloître du xve siècle.

Entre plusieurs reliques qui y furent conservées, figure « le bras de monseigneur saint Séverin ».

Lorsque les femmes relevées de couches venaient entendre à cette église leur messe de relevailles, on leur mettait un manteau fourré sur les épaules pour les préserver du froid.

A la fête de la Pentecôte, il était d'usage de lâcher dans l'église plusieurs pigeons pour figurer la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

Pendant le moyen âge, on voyait auprès de Saint-Séverin une de ces cellules auxquelles on donnait le nom de réclusoir et dans lesquelles

s'enfermaient des pénitentes qui se condamnaient aux plus dures austérités.

Du côté du midi se voyait un charnier dont quelques arcades subsistent encore et l'ancien cimetière paroissial, qui est devenu un jardin pour le curé. Sur la porte du passage menant de ce cimetière à la rue de la Parcheminerie, on lisait :

Passant, penses-tu passer par ce passage
Où, pensant, j'ai passé?
Si tu n'y pense pas, passant, tu n'es pas sage,
Car, en n'y pensant pas, tu te verras passé.

L'église Saint-Séverin eut peu à souffrir de la Révolution. Le 26 janvier 1794, sur la demande de la régie des poudres et des salpêtres, le citoyen Dupont, sous-commissaire, fut chargé de se transporter à la ci-devant église Saint-Séverin, à l'effet de vérifier les objets qui y existaient et qui gênaient les opérations que la régie devait y faire pour l'exploitation du salpêtre.

En 1802, cette église devint la seconde succursale de la paroisse de Saint-Sulpice.

En 1841, on exécuta, sous la direction de MM. Lassus et Gréterin, architectes, des travaux de réparations à la façade occidentale de l'édifice qui coûtèrent environ 77,000 francs.

Ajoutons qu'avant 1789, la fabrique de l'église Saint-Séverin distribuait chaque année un prix de vertu aux cinq filles les plus sages de la paroisse. Il paraît que les candidates étaient très nombreuses, cela faisait l'éloge des paroissiennes.

A cette époque, la cure de Saint-Séverin rapportait 5,000 livres, et avait près de 1,900 livres de charges. Aujourd'hui, elle est cure de seconde classe.

Pendant la Commune de 1871, un club dit de Saint-Séverin fut établi dans l'église, qui n'eut à subir aucune dégradation.

Il serait naturel de supposer que sous le triste règne de Philippe tout fut sombre et lugubre, l'historien Mézeray nous en a laissé un tableau bien différent; selon lui, le luxe des habits, la danse lascive, la multiplication des procès, étaient des vices communs à la cour et à la ville. On ne voyait, dit-il, que jongleurs et farceurs, ce qui signifie un goût effréné pour les spectacles tels qu'on les avait alors.

Les sexes et les âges étaient également dissolus et sans pudeur, passionnés pour les changements de mode. La bigarrure des habits les déguisait chaque jour, de sorte qu'on aurait pris la nation pour une troupe de bateleurs et de fous.

« Les malheurs de la nation ne la corrigèrent pas; les pompes, les jeux et les tournois continuaient toujours. Les Français dansaient pour ainsi dire sur les corps de leurs parents. Ils semblaient se réjouir de l'embrasement de leurs châteaux et de leurs maisons et de la mort de leurs amis. Durant que les uns étaient égorgés à la campagne, les autres jouaient dans les villes. Le son des violons n'était point interrompu par celui des trompettes et l'on entendait en même temps la voix de ceux qui chantaient dans le bal et les pitoyables cris de ceux qui tombaient dans les feux, ou sous le tranchant du glaive. »

Un autre chroniqueur, Robert Gaguin qui écrivait au xv[e] siècle, parlant des modes parisiennes en 1346, s'élève fortement contre leur changement perpétuel. « Dans ce temps-là, dit-il, les habits étaient très différents. En voyant les vêtements des Français, vous les auriez pris pour des baladins. Tantôt les habits qu'ils adoptent sont trop larges, tantôt ils sont trop étroits, dans un temps ils sont trop longs, dans un autre ils sont trop courts. Toujours avides de nouveautés, ils ne peuvent conserver pendant l'espace de dix ans la même forme de vêtements. »

On voit que, sous ce rapport, les siècles en s'écoulant, n'ont rien modifié dans les habitudes des Parisiens relativement à la mode.

Nous avons cité les principales exécutions faites par les ordres du parlement, ajoutons-y celles de Jourdan Ferron, damoiseau pendu en 1333, Mathieu de Houssaie, chevalier pendu la même année et noyé ensuite avec plusieurs autres, et onze gentilhommes accusés en 1334 du meurtre d'Émeri Béranger, décapités et pendus, après avoir subi une longue détention dans les prisons du Châtelet.

En 1339, maître Robert Langlois et deux moines allemands du collège des Bernadins, furent accusés de conspirer contre la vie du roi et celle de la reine « par mauvais art et invocation du diable. »

Un nommé Hennequin, qui eut connaissance du fait et ne les dénonça pas, fut emprisonné à Saint-Martin-des-Champs et à la fin de décembre 1340 fut exposé au pilori; les autres furent pendus.

En 1347, le sixième jour de mars, furent bouillis en la place aux Pourceaux M[e] Étienne de Saint-Germain, dit de Compiègne, et Henri Foisnon écuyer de Treslan « pour avoir taillé coins à faire brûler et coins à faire deniers d'or à l'ange, » et puis furent pendus. (On plongeait les gens à faire bouillir dans une chaudière remplie d'eau bouillante.)

XI

Jean dit le Bon. — L'ordre de l'Etoile. — Les Célestins. — L'église des Carmes. — Nouveaux collèges. — Les petites écoles, — La disette. — La guerre avec les Anglais. — La maison aux Piliers. — Étienne Marcel. — Les trente-six. — Le duc d'Anjou. — L'agitation populaire. — La trève. — La nouvelle enceinte. — Charles le Mauvais. — La bougie de Notre-Dame. — Les chaperons rouges et bleus. — Le changeur assassiné. — L'émeute. — La défense. — Le gouverneur de Paris. — Le droit d'asile. — La guerre civile. — Mort de Marcel. — Les représailles. — Paris menacé. — La paix de Brétigny. — Un duel,

Jean dit le Bon succéda à son père; son règne est un des plus désastreux que l'histoire présente.

Paris célébra par huit jours de fête le sacre de ce prince qui eut lieu à Reims le 26 septembre 1350.

L'abbé de Saint-Denis rendit sa sentence à l'occasion des désordres qui s'étaient produits au convoi du feu roi; il ordonna que les chanoines accusés d'avoir frappé le recteur et ses suppôts, feraient serment sur les saints Évangiles qu'ils ne s'étaient point portés à cette violence.

Ils jurèrent et furent absous.

En revenant de la cérémonie de son sacre, le nouveau roi se rendit selon la coutume à Notre-Dame, mais avant que d'y entrer, il fit entre les mains de l'archevêque de Sens, qui tenait la place de l'évêque absent, le serment de conserver les privilèges de l'Église de Paris.

Quelques jours plus tard, il fit arrêter dans l'hôtel de Nesle, Raoul comte d'Eu, connétable de France, qu'il accusa de haute trahison, et sans autre forme de procès, sans jugement, rien que par l'effet de sa volonté souveraine, il le fit décapiter de nuit, en présence du duc de Bourbon, du comte d'Armagnac, du comte de Montfort et de quelques autres personnages de la cour.

Il confisqua ses biens, donna son comté à son cousin Jean d'Artois et garda le reste.

Puis, il fonda un ordre de chevalerie à l'imitation de celui de la Jarretière que venait d'instituer le roi Édouard, en Angleterre, et qu'il nomma ordre de Notre-Dame de la Noble maison, désigné aussi sous le nom d'ordre royal de l'Étoile; c'était, selon Froissart, « une compagnie sur la manière de la Table ronde, de laquelle devaient être trois cents chevaliers des plus suffisants. »

Il donna aux membres de cet ordre la demeure royale de Saint-Ouen près Paris. Les chevaliers s'engageaient à ne pas fuir en bataille plus loin de quatre arpents et alors mourraient ou se rendraient prisonniers.

Le roi pour compléter cette œuvre, pourvut en 1352 la chapelle de châtelains et de clercs.

Les chevaliers portaient une bague sur le chaton de laquelle était une étoile.

Au reste, Jean affectionnait l'étoile, car on vit vers la même époque circuler à Paris des pièces de monnaie portant une étoile et qu'on appelait gros blanc (10 deniers) petit blanc (6 deniers).

Une ordonnance du mois de janvier 1351, fut rendue contre les mendiants de toute espèce qui pullulaient dans Paris; il leur fut enjoint de vider la ville dans les trois jours, à peine de prison au pain et à l'eau pendant quatre jours, et en cas de récidive du pilori; s'ils rentraient à Paris une troisième fois, ils étaient passibles de la marque au fer chaud. Défense était faite de recevoir dans les hôpitaux les truands valides et de les assister, soit par aumônes, soit autrement.

Une commission fut nommée pour la vérification du pain des boulangers de Paris; elle était composée de quatre bourgeois et du maire, du pannetier de France. Cette commission confisquait tout pain n'ayant pas le poids légal et l'envoyait moitié à l'Hôtel-Dieu, moitié aux Quinze-Vingts.

La police intérieure de la ville était règlementée par cette ordonnance qui visait toute espèce de commerce, et certaines habitudes à réformer, etc. — A ses termes, tout le monde avait le droit de tuer les cochons qu'il rencontrait dans les rues; elle défendait de balayer les rues pendant la pluie afin de ne pas salir la rivière. Le prix des journées des artisans, les gages des serviteurs et jusqu'au gain des revendeurs, tout fut réglé dans cette ordonnance demeurée célèbre.

Les célestins vinrent s'établir à Paris au commencement du règne du roi Jean, ils occupèrent le local que les carmes avaient abandonné pour se loger près de la place Maubert.

Les six célestins qui arrivèrent venaient du monastère de Saint-Pierre fondé par le roi Philippe le Bel dans la forêt de Guise. Le collège des notaires, secrétaires du roi, leur donna une bourse et ils reçurent plusieurs autres

dotations, surtout, comme on le verra plus tard, du roi Charles V qui leur donna dix mille francs d'or pour bâtir leur église.

Ce fut aussi en 1353, que les carmes achevèrent de bâtir leur église qui fut dédiée dans la même année; cette église était vaste, mais n'offrait rien de remarquable si ce n'est le portail; on y voyait les statues de quelques reines, entre autres celle de Jeanne d'Évreux leur bienfaitrice, et quelques monuments funéraires assez curieux, entre autres celui du libraire Jacques Corrozet sur lequel on lisait :

L'an mil cinq cent soixante-huit,
A six heures avant minuit,
Le quatrième de juillet,
Décéda Gilles Corozet,
Agé de cinquante-huit ans.
Qui libraire fut en son temps.
Son corps repose en ce lieu ci
A l'âme Dieu fasse merci.

On y admirait aussi le monument élevé à la mémoire de M. Boullenois, avocat, vingt-deux ans après sa mort et qui n'avait pas coûté moins de cent mille écus à sa famille.

La bibliothèque du couvent des Carmes renfermait douze mille volumes.

Les carmes furent supprimés en 1790; leur église, après avoir servi d'atelier pour une manufacture d'armes, a été démolie en 1811 et sur l'emplacement du couvent fut établi le marché des Carmes.

Plusieurs collèges furent aussi fondés en 1353 :

Le collège de Boncourt, rue Bordet ou Bordeille (rue Descartes depuis 1813), sur la montagne Sainte-Geneviève, établi par Pierre Becoud pour l'entretien de huit écoliers du diocèse de Thérouenne. C'est du nom de Becoud que devint par altération celui de ce collège. Au XVI[e] siècle on y joua souvent des comédies et des tragédies, entre autres la tragédie de Jodelle : *Cléopâtre.* Il fut reconstruit en 1688 par Pierre Galand, son principal. Dans ses bâtiments furent placés les bureaux de l'École polytechnique.

Le collège de Tournai, même rue, contigu au précédent et fondé la même année par l'évêque de Tournai, dans une maison qui lui appartenait. Il fut réuni au collège de Navarre.

Le collège des Allemands, rue Pavie-Goire, près la place Maubert (cette rue devint plus tard la rue du Mûrier). Elle fut supprimée en ces dernières années, lorsqu'on établit un square devant l'École polytechnique. Fondé en 1353, le collège fut supprimé au XVII[e] siècle.

En 1354, fut aussi fondé le collège de Justice rue de la Harpe par Jean de Justice, chanoine de Notre-Dame. Pierre Lizet de Salers en Auvergne, qui devint premier président au parlement de Paris, fonda cinq bourses dans ce collège, dont deux en faveur de ses parents ou alliés, ou, à leur défaut, pour des écoliers de la ville de Salers, et les trois autres en faveur d'écoliers de Paris. Il fut réuni en 1764 à l'Université et les bâtiments démolis.

Enfin, en 1358, fut fondé, dans la rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts (devenue rue Suger en 1844), le collège de Boissi par Étienne Vidé. Il fut réuni en 1764 à l'Université.

Félibien, en parlant des petites écoles de Paris, ignore à quelle époque elles furent établies, mais dit qu'elles existaient en 1357, et qu'elles étaient alors réparties dans les divers quartiers de Paris ainsi que le constate un règlement qui en cette année fut fait pour les écoles. C'était le chantre de Notre-Dame qui donnait la permission d'enseigner. En 1380, fut tenue une assemblée générale de tous les maîtres et maîtresses d'école; ils s'y trouvèrent au nombre de 63, dont 41 maîtres et 22 maîtresses. Les maîtres étaient bacheliers ou maîtres ès arts; les écoliers leur payaient une rétribution et une au chantre. Quelques maîtres, pour se soustraire à la domination de ce chantre, tinrent des écoles dans des lieux secrets ou écartés, ce qui les fit nommer écoles *buissonnières.*

Rien ne prouve la solidité de cette assertion, dont nous laissons la responsabilité à son auteur.

La première année du nouveau règne fut marquée par une grande disette dont on se plaignit fort à Paris; le prix des denrées subit une augmentation énorme; ainsi le setier de froment qui se vendait deux livres fut élevé à huit, et tous les autres objets de consommation furent augmentés de prix dans la même proportion, aussi la misère était-elle grande et le menu peuple très malheureux, et l'horizon était loin de s'éclaircir. On craignait de nouveau la guerre avec l'Angleterre, et pour comble de mauvaise fortune, des dissensions éclatèrent entre le roi de France et le roi Charles de Navarre, surnommé le Mauvais, qui commença par faire assassiner le connétable de France, Charles de Castille, qui fut égorgé dans son lit le 8 janvier 1353. Appelé à comparaître devant un lit de justice tenu par le parlement de Paris, le 4 mars, il fut contraint à demander pardon au roi, à genoux, en présence des pairs, des présidents et des conseillers, et ce fut tout. On craignait en le condamnant à quelque peine afflictive d'exciter son courroux, et on se contenta d'exiger qu'il fondât quelques messes pour le repos de l'âme de sa victime.

Les craintes que l'on concevait touchant une prochaine rupture avec l'Angleterre, ne tardèrent pas à se réaliser; en 1354, la guerre éclata. La France se trouva attaquée à la fois par deux armées, l'une opérant en Picardie sous les ordres du roi d'Angleterre, l'autre en Gascogne, commandée par le prince de Galles.

Pour résister à de si puissants ennemis, il fallait des troupes et de l'argent.

Le roi assembla à Paris les trois corps du royaume : clergé, noblesse et bourgeoisie, et



F. Roy, éditeur. — 23. Imp. Charaire et Fils.

La maison aux Piliers, ou maison du Dauphin, ancien et premier Hôtel de Ville.



Charles de Navarre fut appelé à comparaître devant un lit de justice, le 4 mars 1353. (Page 180, col. 2.)

obtint d'eux la levée d'une armée de trente mille hommes qui serait entretenue pendant un an au moyen des fonds provenant de la gabelle (c'est-à-dire de l'impôt sur le sel) et d'un impôt extraordinaire de huit deniers par livre sur toutes les marchandises.

Cette assemblée fut tenue dans la chambre du parlement, en la présence du roi. L'archevêque de Reims, Pierre de Craon, y assista au nom du clergé, Gaucher de Brienne, duc d'Athènes, au nom de la noblesse, et Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, pour le tiers état.

Nous allons voir le rôle considérable que ce dernier joua dans les événements importants qui suivirent cette réunion des États généraux.

Mais d'abord quelques mots sur l'hôtel de la municipalité parisienne, théâtre principal de ces événements.

On sait que la hanse des marchands de l'eau occupait anciennement une maison dans la vallée de Misère, sur le bord de la Seine, à l'ouest du Grand-Châtelet.

Plus tard elle tint ses assemblées successivement dans deux locaux appelés le Parloir aux Bourgeois, le premier entre le Grand-Châtelet et la chapelle Saint Leufroy, le second près de l'enclos des Jacobins entre la place Saint-Michel et la rue Saint-Jacques.

Mais cet emplacement étant devenu insuffisant par suite de l'accroissement de la population de

la ville et de l'importance des affaires soumises à la juridiction du prévôt des marchands et des échevins, on résolut d'en choisir un plus convenable; or, il existait à la place de Grève une maison qui en portait le nom et que le roi Philippe Auguste avait achetée de Suger Clayon, chanoine de Paris, vers 1212. L'abbé de Preuilly reconnut que le roi y avait droit de haute, basse et moyenne justice. Cette maison était appelée la maison aux Piliers. parce qu'elle était portée sur une suite de gros piliers.

Philippe de Valois avait fait don de cette maison en 1322 à Clémence de Hongrie, veuve et seconde femme de Louis le Hutin; il la lui reprit en échange d'une autre, pour la donner en 1324 à Guy Dauphin de Viennois et en renouvela le don en 1335 au dauphin Humbert. Ce fut alors que cette maison fut désignée sous le nom de maison au Dauphin.

En 1336, elle changea encore de mains, elle devint la propriété de Jean d'Auxerre, receveur des gabelles de la prévôté et vicomté de Paris, qui la reçut en 1356 de Charles de France, dauphin, duc de Normandie, en considération des services qu'il lui avait rendus.

Ce fut cette maison qui fut vendue à la ville de Paris par Jean d'Auxerre et Marie sa femme, par contrat du 7 juillet 1357, moyennant la somme de 2,880 livres parisis; elle fut payée 2,400 florins d'or au mouton du coin du roi, par Étienne Marcel, prévôt des marchands et des échevins.

L'hôtel au Dauphin n'était alors qu'un petit logis borné par deux pignons et situé entre plusieurs maisons bourgeoises. « Il y avait deux cours, un poulailler, des cuisines hautes, basses, grandes et petites, des étuves accompagnées de chaudières et de baignoires, une chambre de parade, une d'audience appelée plaidoyer, une salle couverte d'ardoises, longue de cinq toises et large de trois, et plusieurs autres commodités. »

Ce fut donc la Maison de ville qui devait, rebâtie en 1553, devenir l'Hôtel de Ville.

Un autre hôtel, réuni à la couronne par le roi Jean, fut aussi donné en 1354 par ce prince au comte de Savoie, Amédée VI : l'hôtel de Behaigne, qu'on appela aussi l'hôtel de Nesle, du nom de son possesseur, Jean de Nesle, qui le céda en 1232 à saint Louis et à la reine Blanche. En 1296, il passa des mains de Philippe le Bel à celles de Charles de Valois, son frère; Philippe de Valois le donna en 1327 à Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Ce fut par corruption, que ce nom de Bohême se transforma en celui de Behaigne. Entré dans la maison de Savoie par le don du roi Jean, cet hôtel fut plus tard racheté par Charles VI moyennant la somme de 12,000 francs, il le donna à son frère le duc d'Orléans qui, en 1492, en céda une partie aux filles repenties et donna le reste en 1498 et 1499 à Jean Lebrun, son valet de chambre et à Robert de Framezelles, son chambellan. L'emplacement de l'hôtel Behaigne plut à Catherine de Médicis; les filles repenties reçurent l'ordre de se retirer dans la rue saint Denis au prieuré de Saint-Magloire dont on transféra les religieux à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et Catherine put se faire bâtir un palais à la place de l'hôtel Béhaigne. On lui donna le nom de l'hôtel de la Reine (31 octobre 1572) et les travaux commencèrent en 1573. En mourant, elle le légua à Christine de Lorraine, mais ses dettes absorbèrent toute sa succession et le duc de Mayenne fit de cet hôtel sa demeure ordinaire. Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, créancière de Catherine de Médicis, l'acheta en 1601; trois ans plus tard Catherine de Bourbon étant morte, l'hôtel fut vendu à Charles de Bourbon, comte de Soissons. Depuis lors il fut désigné sous le nom d'hôtel de Soissons. De la branche royale de Soissons, il passa dans la maison de Savoie. Le prince de Carignan, mort le 4 avril 1741 à Paris, chargé de dettes, ses créanciers firent démolir l'hôtel et le terrain fut vendu à la ville et par les ordres de M. de Pontcarré de Viarmes, prévôt des marchands, s'éleva sous la direction de M. Le Camus de Mezières, architecte, une halle incombustible, destinée à la conservation et à la vente des blés et des farines, on la nomma la halle aux Blés ainsi qu'on le verra plus loin.

Ce fut vers la même époque que la porte Saint-Germain située rue Saint-André-des Arts vendue par l'abbé de Saint-Germain-des-Prés à Simon de Buci en 1352 prit le nom de son nouveau possesseur et devint la porte Buci.

Au moyen âge, le pain était taxé, mais au XIVe siècle ce n'était pas le prix qui variait, c'était le poids. Au mois de juillet 1372, on décida que le pain dit de Chailly (c'était à Paris le pain de première qualité), valant un denier, pèserait tout cuit neuf onces un quart (à quinze onces la livre); le pain bourgeois ou de deuxième qualité, douze onces; le pain de brodes ou pain bis, vingt-quatre onces.

Les pains de deux deniers pesaient le double; au reste, on taxait tout alors.

En 1351, le roi Jean ordonna que les cordonniers ne pourraient vendre les souliers d'homme plus de deux sous quatre deniers, que les chambrières ne recevraient pas plus de cinquante sous de gages pour une année, que les tondeurs ne feraient pas payer plus de quatre deniers pour une aune de drap ordinaire, et qu'enfin les nourrices à domicile ne seraient payées qu'à raison de cinquante sous, et celles qui nourrissaient chez elles cent sous.

En 1356, le lundi 19 septembre, fut perdue par l'armée française la terrible bataille de Poitiers, où le roi Jean s'était rendu prisonnier au prince de Galles.

Ces nouvelles avaient jeté la consternation dans tout le royaume; le dauphin Charles et ses deux

frères, le duc d'Anjou et le duc de Berry étaient revenus en toute hâte à Paris.

Charles assembla les États généraux le 15 octobre et fut déclaré lieutenant du roi et défenseur du royaume pendant l'absence du roi Jean, son père, et on lui adjoignit un conseil composé de douze prélats, douze gentilshommes et douze bourgeois qu'on nomma les Trente-Six.

Or, ce conseil ne tarda pas à se trouver en opposition avec les idées du dauphin.

On discuta la question de savoir si on ne ferait pas le procès au chancelier Pierre de la Forest, au premier président du parlement, Simon de Buci, au trésorier de France, Nicolas de Braque, au général des monnaies, Jean de Poillevilain, et à quelques autres qui avaient, sous le gouvernement de Jean, excité le mécontentement du peuple; le dauphin s'opposa vivement à cette mesure comme à celle de mettre en liberté le roi de Navarre, prisonnier depuis environ six mois, et ne craignit pas de congédier les États et de quitter Paris, prétextant un voyage à Metz.

Quant à ceux qu'on voulait poursuivre, prévenus à temps, ils gagnèrent la frontière.

Ce fut alors le duc d'Anjou qui gouverna.

Le 10 décembre, parut une ordonnance qui donnait cours à une nouvelle monnaie, le dauphin ayant donné des ordres avant son départ pour qu'on fît une refonte des anciennes. Les marchands la trouvèrent inférieure à la précédente, sous le rapport du titre et du poids et refusèrent de la recevoir; furieux de la voir refusée, ceux qui en avaient accepté se soulevèrent et des scènes tumultueuses commencèrent à se produire dans Paris.

Ce fut alors qu'Étienne Marcel, en sa qualité de prévôt des marchands, alla, accompagné de plusieurs de ses conseillers, trouver le duc d'Anjou, afin de lui exprimer les plaintes de la population et lui demander le retrait de l'ordonnance relative aux monnaies.

Le duc, frappé de l'énergie et de la fermeté que montrait le prévôt, déclara suspendre l'effet de l'ordonnance jusqu'au retour de son frère qui eut lieu dans le mois.

L'agitation populaire se calma.

Le dauphin, revenu à Paris, essaya d'amener Étienne Marcel à le seconder dans ses vues, et à cet effet, il l'invita à se trouver dans une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, afin de conférer avec lui de choses importantes.

Marcel s'y rendit et rencontra là deux membres du conseil des Trente-Six qui entreprirent, en présence du dauphin, de le sermonner sur la nécessité absolue qu'il y avait de donner cours à la nouvelle monnaie, lui faisant entendre que, s'il le voulait, son autorité sur le peuple lui donnerait facilement le moyen de la faire accepter.

Étienne Marcel répondit nettement que jamais il ne se prêterait à ce qu'il considérait comme une chose indélicate et accompagna son refus de paroles un peu vives, dont l'écho se répandit au dehors et provoqua une excitation fiévreuse dans le peuple.

Les boutiques se fermèrent, les bourgeois coururent aux armes et le dauphin effrayé, fit publier dans Paris qu'il supprimerait la nouvelle monnaie.

Le lendemain il se rendit au parlement, Marcel y vint de son côté, escorté de gens armés et demanda une nouvelle convocation des États généraux, ainsi qu'un ordre de poursuites contre les personnages qu'il avait déjà désignés comme prévaricateurs.

Le parlement accorda tout, le dauphin fit de même et Marcel fit alors séquestrer les biens de ceux qui avaient pris la fuite.

Pendant ce temps, se formait à Notre-Dame une confrérie de bourgeois dont Marcel fut déclaré le chef, et qui avait pour but de surveiller les agissements du gouvernement.

Les États généraux convoqués se réunirent à Paris aux Cordeliers, le 5 février 1357, puis le 3 mars, au Palais; le dauphin, son frère et des personnages de marque s'y trouvèrent. Robert Le Coq, évêque de Laon, après avoir exposé la situation, demanda que le dauphin destituât de leurs charges les officiers que nous avons nommés, et promit, au nom des États, de mettre sur pied une armée de 30,000 hommes, si le dauphin ne faisait circuler que de bonne monnaie.

Celui-ci consentit à ce qui lui était demandé, et vingt-deux officiers de la couronne furent destitués.

En même temps, la cour du parlement fut réduite à seize présidents et conseillers.

Le 5 avril, fut publiée à Paris une trêve de deux ans avec l'Angleterre, afin de pouvoir traiter de la rançon du roi.

Le dauphin congédia de nouveau les États.

Or, pendant que tout ceci se passait, Paris avait été mis en état de défense; dès le 18 octobre 1356, le prévôt des marchands qui craignait de voir les troupes anglaises marcher sur la capitale, avait ordonné la réparation des fortifications et l'extension de l'enceinte qui protégeait Paris, surtout du côté du nord, de façon à y enserrer tous les édifices élevés depuis Philippe-Auguste.

Les travaux furent menés avec une grande activité : voici quel fut le parcours de cette enceinte. (Nous supposons Paris tel qu'il est aujourd'hui.)

De l'ancienne tour de Billy, près l'Arsenal, partait une muraille flanquée de tours carrées, qui allait gagner la place de la Bastille, et suivant à peu près la ligne des boulevards, parallèlement à la rue Meslay, venait à la rue Saint-Martin, où on bâtit une porte, puis à la rue Saint-Denis, où on en bâtit une autre, suivait la rue d'Aboukir (une porte coupait la rue Montmartre), et aboutissait à la Banque de France, puis tournant un

peu à droite, traversait le jardin du Palais-Royal, à peu près vers le milieu, coupait la rue Richelieu, traversait la place du Théâtre-Français et arrivait à la rue Saint-Honoré, à la naissance de l'avenue de l'Opéra; rue Saint-Honoré était une porte, le mur traversait la galerie nord du Louvre et finissait à la Seine, à la tour de Bois que nos lecteurs connaissent déjà.

L'enceinte méridionale ne fut pas changée; seulement de grosses réparations furent faites, les portes furent mises en bon état, on recreusa les fossés, dans quelques-uns on fit venir l'eau de la Seine, puis on mura les portes Saint-Victor, d'Enfer et de Saint-Germain; de sorte que de ce côté on n'avait rien à redouter.

L'île Notre-Dame (Ile Saint-Louis) fut protégée par un fossé qui la coupait en deux et par une tour appelée tour Loriaux.

Le cours de la Seine était fermé par des chaînes tendues à travers la rivière.

Ces travaux nécessitèrent une dépense de 162,520 livres tournois, ce qui équivaudrait aujourd'hui à 1,300,000 francs. Pour la couvrir, on établit un impôt sur les boissons.

De plus, Étienne Marcel avait fait fabriquer 750 guérites en bois qui étaient fixées aux créneaux des murailles par de forts crochets de fer.

Tout cela demanda quatre années pour être achevé.

Donc, au moment où on publia la trêve, les travaux étaient en pleine activité et quand les Parisiens virent que les États étaient de nouveau dissous par le dauphin, ils se mirent avec une ardeur sans pareille à travailler à la défense de leur ville. « Ils élevèrent en même temps sur les murs, d'autres petits murs en forme de parapets, avec des portes et des tours qu'ils munirent de canons (c'est douteux), de balistes et d'autres anciennes machines de guerre dont l'on se servait toujours depuis même l'invention du canon, (ce fut à Crécy, en 1346, qu'on le vit fonctionner aux mains des Anglais) encore peu en usage. Il fallut pour cela démolir quantité de grandes et belles maisons, soit au dehors, soit au dedans de la ville, mais on n'épargna rien pour les fortifications nécessaires à la sûreté publique. »

Paris était en ébullition.

Les bourgeois s'attroupaient dans les rues, sur les places, dans les tavernes et s'entretenaient avec animation des affaires publiques; il y avait deux partis bien distincts : celui du dauphin, qui comprenait les gens de la cour et la noblesse; et celui de la bourgeoisie, représenté par Étienne Marcel, les boutiquiers, artisans et menu peuple en étaient. La ville avait l'apparence d'une place de guerre.

On y montait la garde nuit et jour et l'on veillait scrupuleusement à ce que personne n'entrât ou sortît sans s'être fait reconnaître, et il arrivait nombre de gens s'y réfugier, par suite des ravages qu'exerçaient dans les environs les troupes du roi de Navarre et des bandes de pillards qui volaient tout ce qu'ils pouvaient.

Ce fut ainsi que les religieuses de Longchamps, de Poissy, de Maubuisson, de Saint-Antoine et les cordeliers du bourg Marceau vinrent y chercher un asile et comme Paris s'emplissait ainsi de nouveaux habitants, les vivres y enchérissaient de jour en jour.

Cependant, les gens paisibles, les commerçants, se lassaient de cet état d'antagonisme entre le corps municipal et le dauphin; et on conseilla à celui-ci de ne pas se laisser intimider par le prévôt des marchands et les échevins.

Le dauphin manda alors à l'hôtel Saint-Paul Étienne Marcel et ses amis et leur reprocha l'ingérence qu'ils prenaient dans les affaires de l'État, puis il termina l'entretien en leur faisant connaître qu'il était disposé à se passer de leurs conseils et à gouverner comme bon lui semblerait.

Puis il les congédia et lui-même s'éloigna de Paris pour se rendre compte de l'état des provinces et voir s'il pourrait y trouver de nouveaux secours.

Alors, les Parisiens prirent peur et firent prier le dauphin de revenir, promettant qu'ils se conformeraient à ses volontés.

Le dauphin revint et s'occupa de convoquer encore les États généraux ainsi que les députés des diverses villes en avaient témoigné le désir; les États pouvant seuls voter les subsides que le dauphin demandait, et une assemblée fut tenue aux Cordeliers au commencement de novembre.

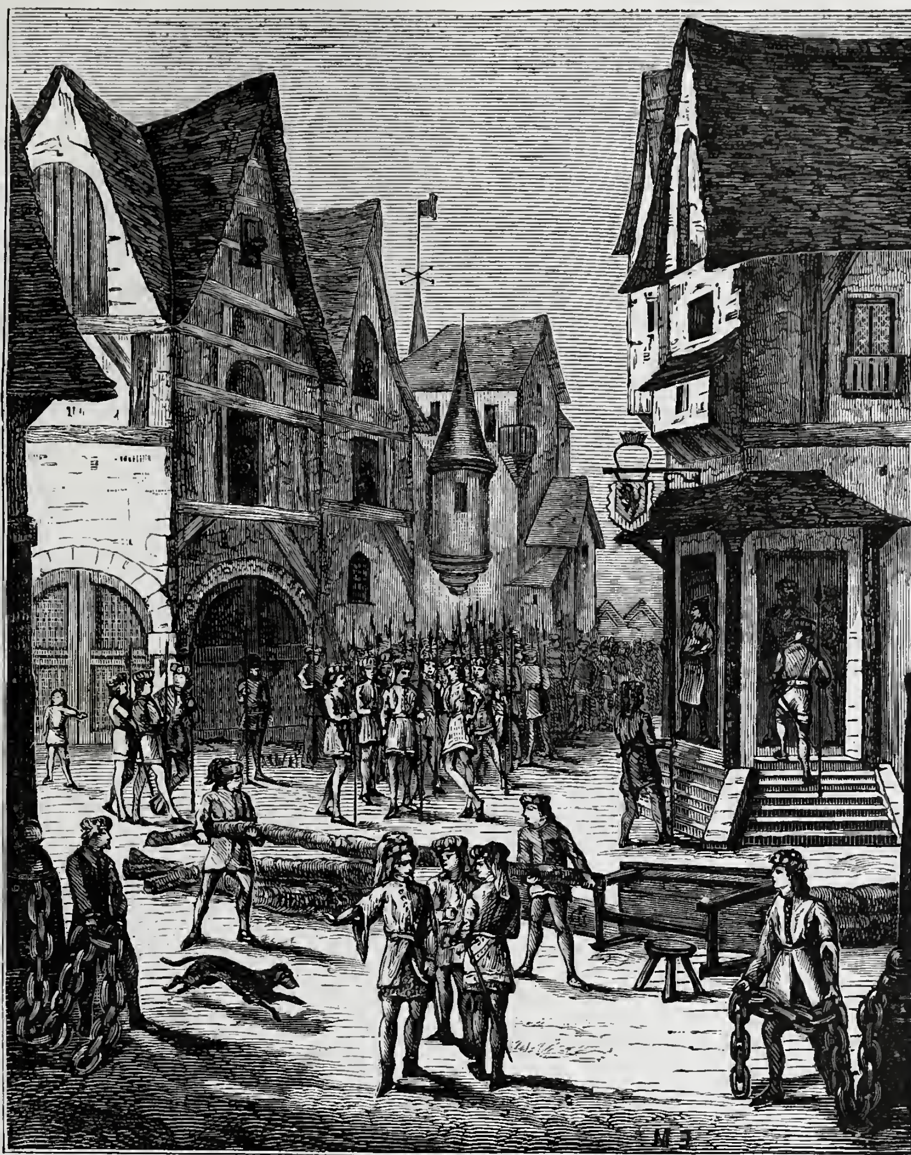
Mais un nouvel incident vint grandement compliquer la situation.

Le roi de Navarre se sauva de prison et arriva à Paris le 29 novembre, accompagné de l'évêque de Paris et d'Étienne Marcel qui était allé au-devant de lui jusqu'à Saint-Denis.

Il alla loger à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Il y avait au nord et hors des murs du monastère, du côté du Pré-aux-Clercs une sorte d'estrade qui servait à la famille royale lorsqu'on donnait dans le clos des joutes et des tournois, et où les juges prenaient place dans les combats singuliers. Le 1er décembre, Charles le Mauvais monta sur cette estrade et là, en présence d'une foule considérable évaluée à 10,000 personnes assemblées par les soins du prévôt des marchands, il fit un discours pour démontrer qu'il était innocent de tout ce dont on l'avait accusé et que les seuls coupables étaient ceux qui gouvernaient la France.

Il fut acclamé par ses auditeurs dont « la plupart étaient touchés jusqu'aux larmes »; aussi, le lendemain Marcel se rendit au palais où se trouvait le dauphin et le mit en demeure de rendre au roi de Navarre ses bonnes grâces et les terres qu'il lui avait confisquées. La réconciliation se fit,



Étienne Marcel assembla les Parisiens sur la place Saint-Éloi. ((Page 186, col. 2.)
(Copie d'une ancienne gravure,)

le dauphin et le roi de Navarre, dînèrent ensemble et ce fut à qui féliciterait Étienne Marcel de sa bonne entremise.

Les Parisiens satisfaits, mais regrettant toujours l'absence forcée du roi Jean, imaginèrent alors d'offrir à Notre-Dame une bougie démesurément longue, puisqu'elle avait 4,455 toises de longueur, ce qui était exactement celle du tour de Paris. (Si nous relatons ce fait qui paraît passablement empreint d'exagération, c'est que nous le trouvons mentionné par la plupart des historiens; citons seulement Félibien et Lobineau « la ville, alarmée tant de la prison de son roy que des troubles domestiques qui faisoient appréhender les dernières extrémitez, présenta à Notre-Dame une bougie aussi longue que Paris avoit de tour, pour brûler jour et nuit devant l'image de la Vierge. Elle a toujours continué la mesme offrande tous les ans jusqu'au temps de la Ligue, que cette pieuse coutume fut interrompue pendant vingt-cinq ou trente ans. Miron, prévôt des marchands, substitua à cette longue bougie, en 1605, une lampe d'argent avec un gros cierge qui brûle incessamment devant l'autel de la Sainte-Vierge. » (En tous cas, il est bien entendu qu'il s'agit, non d'une bougie proprement dite,

mais de ce qu'on appelle vulgairement un rat de cave.)

Réconcilié avec le roi de Navarre, le dauphin jugea à propos de faire néanmoins quelques nouvelles levées de soldats afin de mettre Paris en sûreté, et cette mesure de prudence renouvela les craintes des Parisiens qui s'imaginèrent qu'on les voulait opprimer par la force.

Etienne Marcel avait exprimé hautement cette opinion, et, afin que tous ceux qui tenaient pour le parti populaire pussent se reconnaître à première vue s'il arrivait quelque événement, il les exhorta à porter un chaperon rouge et bleu.

Le dauphin, instruit des soupçons qu'il éveillait, résolut de les dissiper, et, pour cela, il fit assembler le peuple aux Halles, le 11 janvier 1358, et s'y rendit accompagné seulement de cinq personnes et sans escorte armée.

Cette confiance lui gagna les esprits, et il acheva de les conquérir en expliquant ses vues et ses projets, et l'opinion publique se disposa en sa faveur, mais, le lendemain, le prévôt des marchands parla à son tour dans l'église Saint-Jacques-l'Hôpital et son discours détruisit l'effet produit la veille par celui du prince,

Le dauphin, informé de ce qui se passait, courut à Saint-Jacques pour rassurer le peuple ; son chancelier voulut aussi parler en sa faveur, mais on refusa de l'écouter, et il dut se retirer ; alors l'échevin Roussac prit la parole et fit l'éloge de la conduite du prévôt, et soutint que si la paix se trouvait de nouveau rompue avec le roi de Navarre, c'était par la faute du dauphin qui n'avait pas tenu sa promesse de lui restituer ses biens.

Il n'en fallut pas davantage pour que le mécontentement redoublât.

On sentait que chacun était inquiet de savoir comment cette situation se terminerait, un incident précipita les événements.

Le 14, Jean Baillet, trésorier général des finances, passait dans la rue Neuve-Saint-Merri ; il fut assassiné par un changeur du nom de Perrin Macé qui, le meurtre commis, se réfugia dans l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Le dauphin, irrité par ce crime commis sur l'un de ses officiers, envoya Robert de Clermont, maréchal de France, et Jean de Châlon, avec Guillaume Staise, prévôt de Paris, à la recherche du meurtrier. Ils le trouvèrent dans l'église, l'en arrachèrent et le firent enfermer au Châtelet.

Le lendemain, on lui coupa le poing sur le lieu même où le crime avait été commis, puis on le mena au gibet où il fut pendu.

L'évêque de Paris prétendit qu'on avait violé l'immunité ecclésiastique, en arrêtant Macé dans une église et demanda qu'on lui livrât le corps ; il lui fut remis, et des funérailles lui furent faites dans Saint-Merri. Le prévôt des marchands y assista, tandis que, de son côté, le dauphin honorait de sa présence celles de Baillet.

La querelle s'envenimait de plus en plus.

Quelques jours plus tard, des docteurs de l'Université, Étienne Marcel et plusieurs bourgeois vinrent trouver le dauphin au palais et le mirent en demeure de s'exécuter envers le roi de Navarre.

Cette démarche acheva de monter les têtes.

Le 22 février, Étienne Marcel dont la popularité augmentait sans cesse, assembla sur la place Saint-Éloi, devant le palais, environ 3,000 hommes armés et recrutés parmi les artisans de Paris, et, sur son ordre, la demeure royale fut envahie.

Marcel pénétra jusque dans la chambre où se tenait le dauphin et sous ses yeux, fit tuer Robert de Clermont et Jean de Conflans, sénéchal de Champagne.

Saisis de terreur, les officiers qui entouraient le dauphin se hâtèrent de sortir, dans la crainte d'être traités de la même façon, de sorte que le duc de Normandie se trouvant seul au milieu du populaire furieux, demanda à Marcel s'il en voulait à sa personne.

— Non, monseigneur, répondit celui ci, mais pour plus grande sûreté, prenez mon chaperon.

Et, en disant ces paroles, il présenta au dauphin sa coiffure rouge et bleue.

Celui-ci le prit, s'en coiffa et donna en échange le sien broché d'or à Marcel qui le plaça sur sa tête et l'y garda tout le jour.

Pendant ce temps, les cadavres du maréchal et du sénéchal étaient traînés ignominieusement par l'escalier du palais jusque sur la place, afin d'être offerts en spectacle à la populace.

Renaud d'Arsy, avocat au conseil du roi et conseil du dauphin, essaya de quitter le palais, mais il fut reconnu et mis à mort, à deux pas de sa maison, proche Saint-Landry.

Il était neuf heures du matin.

Après cette sanglante tragédie, Marcel se rendit à la maison aux Piliers, et de l'une des fenêtres raconta au peuple assemblé sur la place de Grève ce qui venait de se passer, et l'exhorta à demeurer calme, ses intérêts étant en bonnes mains.

Des applaudissements saluèrent les paroles du prévôt des marchands qui retourna aussitôt au palais pour informer le dauphin des dispositions populaires et pour lui faire excuser les meurtres commis, les rejetant sur l'exaltation du moment et sur la conduite répréhensible dont les victimes étaient accusées par l'opinion publique.

Le dauphin, comme toujours, approuva tout et consentit même à recevoir deux heures plus tard deux pièces de drap, l'une rouge et l'autre bleue, dont il fit faire des chaperons mi-parties qu'il distribua à tous les gens de sa cour.

En même temps, Marcel donnait des ordres pour que les deux cadavres étendus sur la place du palais fussent portés à l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, pour y être inhumés, mais

l'évêque de Paris s'opposa à l'inhumation de Robert de Clermont, parce qu'il le considérait comme excommunié, depuis qu'il avait violé les franchises de l'Église, en procédant à l'arrestation de Perrin Macé.

Cependant, Marcel passa outre et les deux cadavres furent inhumés, mais secrètement, le soir, dans l'église Sainte-Catherine. Ce soin accompli, Marcel se rendit aux Augustins où il convoqua les députés des villes qui étaient restés à Paris pour l'assemblée des États et leur rendit compte de sa conduite, puis, revenant vers le dauphin, il l'obligea à changer divers conseillers.

Les choses en étaient là lorsque le roi de Navarre, accompagné d'une troupe de gens d'armes arriva à Paris le 26 février et alla se loger à l'hôtel de Nesle, où il reçut plusieurs fois la visite d'Étienne Marcel, qui lui demanda de vouloir bien, en cas de besoin, protéger les Parisiens. Le roi de Navarre et le dauphin se virent, dînèrent plusieurs fois ensemble et parurent vivre en parfaite intelligence, jusqu'au 12 mars, époque à laquelle Charles le Mauvais quitta Paris.

Le surlendemain, le dauphin, qui jusqu'alors n'avait porté que le titre de lieutenant du roi de France, se fit proclamer régent du royaume et appela Étienne Marcel à faire partie de son conseil, ainsi que Robert de Corbie, Charles Roussac, échevin, et Jean de Lisle, qui étaient les promoteurs de toute l'opposition.

Tout paraissait calmé, lorsque soudain le dauphin quitta Paris le 25 et se retira à Compiègne, où une quantité de nobles allèrent le retrouver.

Étienne Marcel dépêcha plusieurs membres de l'Université vers le régent pour le prier de revenir à Paris. Celui-ci reçut ces envoyés et leur promit d'oublier le passé, mais à la condition qu'on lui livrerait cinq ou six bourgeois qui avaient pris part au meurtre de ses officiers, promettant d'ailleurs ne pas en vouloir à leur vie.

Le prévôt des marchands et les échevins refusèrent d'accéder à cette demande, et, craignant que le régent, aidé de sa noblesse ne vînt attaquer Paris, ils appelèrent immédiatement les habitants à la défense de la ville et commencèrent par s'assurer la possession du château du Louvre; après en avoir chassé ceux qui le gardaient, ils en enlevèrent l'artillerie et en bouchèrent les portes du côté de la rivière.

Alors, la ville présenta le curieux spectacle d'une population absorbée tout entière par le souci de sa sécurité et se livrant avec une ardeur fiévreuse à l'achèvement de travaux de fortifications commencés.

De tous côtés on réparait des brèches, on creusait des fossés, on élevait des remparts (ce fut en creusant un fossé vis-à-vis les Jacobins, qu'on trouva les fondations de l'ancien château d'Hautefeuille); puis le soir venu, on tendait dans les rues de grosses chaînes qui, solidement attachées aux murs des maisons d'encoignures, défendaient qu'on y pénétrât.

Après avoir pris de la sorte toutes les mesures de défense, Étienne Marcel commit la faute d'appeler le roi de Navarre comme capitaine et gouneur de la ville; Charles le Mauvais n'attendait que cette occasion pour faire la guerre au régent.

Il entra à Paris le 4 mai et fut reçu, lui et ses troupes, par des acclamations.

Les Parisiens considéraient le roi de Navarre comme un protecteur désintéressé.

Ils allaient bientôt apprendre à qui ils avaient affaire.

Cependant, il faut le reconnaître, nombre de gens sensés et expérimentés, blamèrent hautement le titre de gouverneur de Paris, donné à un ennemi du royaume, et ils jugèrent qu'Étienne Marcel était grandement coupable de le lui avoir octroyé.

Les hostilités ne tardèrent pas à éclater.

La guerre civile commença par de petits combats aux environs de Paris.

Le régent, pour se rendre maître des deux rives du fleuve, avait fait faire un pont entre Corbeil et Paris; le prévôt des marchands marcha à la tête d'une troupe de soldats et de bourgeois, força Corbeil, détruisit le pont et rentra triomphant à Paris.

Quant aux troupes du roi de Navarre, elles pillaient, brûlaient, ravageaient et saccageaient tout aux environs de Paris, au grand déplaisir des habitants qui s'aperçurent qu'en voulant échapper à l'autorité du régent, ils étaient tombés sous la domination tyrannique du roi de Navarre.

La reine douairière Jeanne, qui voyait avec un profond chagrin tout ce qui se passait, essaya de réconcilier le régent avec les Parisiens, et une entrevue fut fixée sur un pont de bateaux auprès de Vitry, entre le régent, Charles le Mauvais, Jean Belot, échevin de Paris, l'évêque de Paris, l'archevêque de Lyon, le prieur de Saint-Martin-des-Champs et quelques autres personnages.

On y parla de paix et le régent déclara qu'il s'en rapportait aux conditions que dicteraient la reine Jeanne et le roi de Navarre; puis il fit publier dans son camp que la paix était faite; alors plusieurs de ses officiers prirent la route de Paris, mais arrivés aux portes on refusa de les leur ouvrir, et en ce moment une émeute grondait au sein de la ville. On pillait les maisons des partisans du dauphin.

La rentrée du roi de Navarre fit cesser ces désordres, mais le peuple demanda hautement à aller combattre les troupes du régent, la multitude animée déclarait qu'il fallait en finir et réclamait impérieusement la bataille.

Étienne Marcel et Charles le Mauvais consentirent alors à opérer une sortie.

700 cavaliers et 7000 fantassins sortirent le dimanche 22 juillet 1358, et se dirigèrent vers



Jean de Charny fondit sur Étienne Marcel et d'un coup de hache l'étendit à ses pieds. (Page 190, col. 1.)

Saint-Cloud, mais là ils trouvèrent les troupes anglaises qui leur tuèrent 600 hommes. Surprise par cette agression, la colonne de marche rentra vite à Paris et se plaignit amèrement au prévôt et au roi de Navarre; le mécontentement augmenta lorsque le 27 juillet, on vit Étienne Marcel à la tête de 200 hommes, aller délivrer des prisons du Louvre 48 prisonniers anglais et les faire conduire à Saint-Denis, où se tenait le roi de Navarre.

Ce jour-là, lorsque le prévôt parut dans les rues de Paris, au lieu des vivats auxquels il était accoutumé, il n'entendit que des plaintes et des murmures.

Ce coup d'autorité ne laissa plus aucun doute aux bourgeois qui tenaient pour le dauphin, et c'est évidemment ici qu'il faut placer la première pensée du soulèvement dont l'exécution eut lieu quelques jours plus tard.

Marcel sentit le danger de la situation et, réduit à abandonner une autorité qu'il ne pouvait plus défendre, il alla trouver le roi de Navarre pour le supplier de le soutenir et on prétend même qu'il lui offrit la couronne de France, mais cette assertion n'est pas prouvée.

Ce qui est certain, c'est qu'il s'engagea à le faire entrer dans Paris.

Dans la nuit du 31 juillet au 1er août, les Anglais et les Navarrais devaient trouver les portes ouvertes, depuis celle Saint-Denis jusqu'à celle Saint-Antoine, ce qui leur permettrait d'entrer dans la ville et de faire main basse sur tous les partisans du régent dont les maisons devaient être désignées par une marque particulière.

Mais ceux-ci qui surveillaient les agissements de leurs ennemis, surent ce qui se tramait et Jean Maillard et son frère Simon se préparèrent à faire échouer le plan de Marcel; ils s'armèrent et firent armer le plus de bourgeois qu'ils purent.

Pendant ce temps, Étienne était allé dans la soirée à la porte Saint-Denis et il demanda qu'on

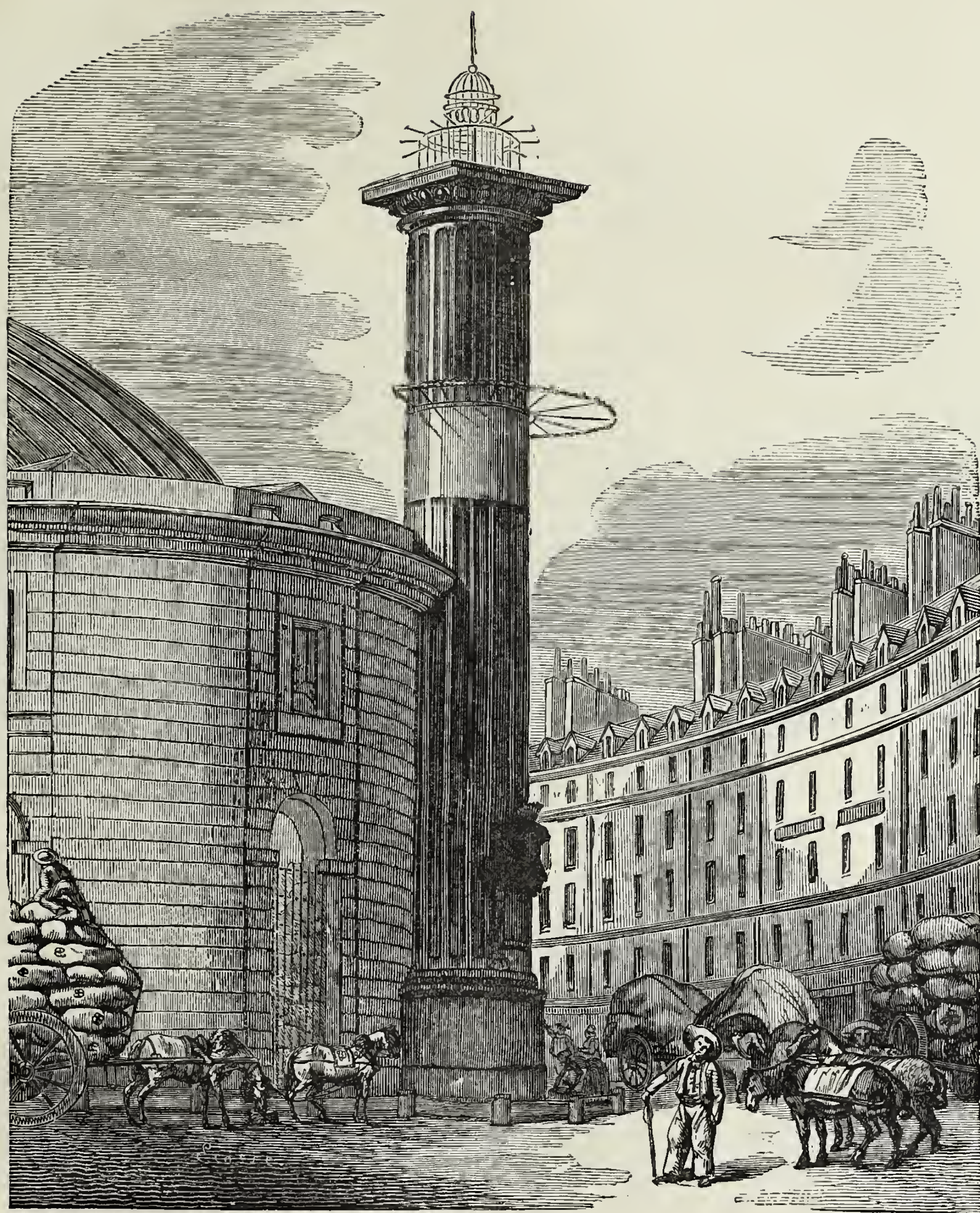


GUERRIER, ÉVÊQUE, ROI ET REINE

VIe SIÈCLE)

N° 13.

F. Roy, éditeur



F. Roy, éditeur.— 24. Imp. Charaire et Fils.

Fontaine de Médicis, ancien hôtel de Soissons à la Halle aux blés.



Ancien hôtel Saint-Paul, hôtel de Sens, existant encore rue du Fauconnier. (Page 193.)

donnât les clefs à Josseran de Mâcon, trésorier du roi de Navarre.

Celui qui gardait la porte refusa net.

Une altercation s'ensuivit ; Jean Maillard un des quatre capitaines quarteniers de la ville qui commandait dans le quartier Saint-Denis, accourut au bruit et approuva le refus du chef de poste et montant aussitôt à cheval ; il parcourut les rues, la bannière de France déployée, publiant que le prévôt des marchands voulait ouvrir les portes aux troupes anglaises et en arrivant aux Halles, il s'écria que Marcel avait résolu de livrer Paris aux Anglais.

Un frémissement d'indignation courut dans la foule.

— Montjoye Saint-Denis ! au roi et au duc ! cria alors Maillard en agitant sa bannière.

Aussitôt une troupe de bourgeois l'entoura et répéta le cri.

La contre-révolution était faite.

Étienne Marcel se voyant refuser l'entrée de la porte Saint-Denis pour son allie Charles, s'était alors adressé au commandant de la porte Saint-Martin ; on lui avait fait la même réponse et il se dirigea en toute hâte vers la porte Saint-Antoine où il espérait être plus heureux.

Mais Maillard qui avait deviné son dessein l'avait devancé, et accompagné d'une respectable escorte de gens armés et de bourgeois, il garda lui-même la porte Sainte-Antoine tandis que d'autres partisans du régent se rendaient à l'hôtel de Josseran de Mâcon situé près de Saint-Eustache dans le but de tuer le trésorier ; celui-ci était absent, alors ils suivirent le quai et sous la conduite de deux gentilhommes Pépin des Essarts et Jean de Charny, ils allèrent à l'hôtel Saint-Paul, prendre une bannière de France et se dirigèrent vers la porte Saint-Antoine où ils trouvèrent Marcel qui venait d'arriver et qui était parvenu à s'emparer des clefs.

— Étienne, Etienne que faites-vous ci à cette heure ? lui demanda Jean Maillard.

— Jean à vous qu'en monte le savoir? je suis ci, pour prendre garde de la ville dont j'ai le gouvernement.

— Par Dieu! répondit Jean Maillard, il ne va mie ainsi; mais n'êtes ci à cette heure pour nul bien et je vous montre, ajouta-t-il à ceux qui l'entouraient, comment il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la ville.

Le prévôt des marchands fit un pas vers lui et s'écria.

— Vous mentez!

— Par Dieu, repartit Maillard, traître, c'est vous qui mentez!

Puis se tournant vers ses hommes :

— A mort, cria-t-il, à mort! tout homme de son côté, car ils sont traîtres.

Un grand tumulte suivit ces paroles.

Marcel effrayé, essaya de se dégager, mais l'un des compagnons de Maillard, Jean de Charny, fondit sur lui et d'un coup de hache sur la tête l'étendit à ses pieds. Tous ceux qui étaient avec Marcel furent tués et le garde de la porte fut pris pour être mené en prison.

Alors Jean Maillard et ceux de sa troupe s'en allèrent criant et réveillant les gens jusqu'à la porte Saint-Honoré, qui était occupée par des partisans du prévôt; ils tuèrent tous ceux qui refusèrent de leur obéir, puis se rendirent dans divers quartiers où ils arrêtèrent chez elles une soixantaine de personnes.

Le lendemain matin, Maillard fit assembler la plus grande partie de la communauté de Paris aux Halles, et, montant sur une estrade, il raconta comment et pourquoi lui et ses amis avaient tué le prévôt et ses partisans, au moment où ceux-ci se disposaient à livrer la capitale aux Anglais.

« Quand le peuple qui présent était ouï ces nouvelles, dit Froissart, il fut moult ébahi du péril où il avait été; et en louaient les plusieurs, Dieu à mains jointes, de la grâce que faite leur avait; là furent jugés à mort par le conseil de prud'hommes de Paris et par certaine science, tous ceux qui avaient été de la secte du prévôt des marchands, si furent tous exécutés en divers tourments de mort. »

Cinquante-quatre d'entre eux avaient été tués dans la bagarre; leurs corps furent traînés devant l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, en souvenir du meurtre de Robert de Clermont et de Jean de Conflans.

Le même jour Charles Roussac, échevin, et Josseran, furent enfermés au Châtelet, d'où ils ne sortirent que pour avoir la tête tranchée.

On jeta leurs corps dans la rivière.

La fureur populaire se déchaîna contre les partisans du prévôt. Gilles Marcel, neveu d'Étienne, fut mis à mort ainsi que Jean de l'Isle et Thomas, chancelier du roi de Navarre, qui s'était costumé en moine, et comme tel, fut réclamé vainement par l'évêque de Paris.

Après la défaite et la mort du prévôt, Paris changea de physionomie.

Les bourgeois se sentirent pleins de zèle pour le régent; ils jetèrent au feu les fameux chaperons rouges et bleus. et attendirent impatiemment l'arrivée du dauphin, qui rentra dans sa capitale au bruit des acclamations.

Il accorda une amnistie générale, ce qui ne l'empêcha pas de faire trancher la tête à Pierre Caillard, gouverneur du Louvre, pour l'avoir mal défendu; à Jean Prévôt, à Pierre Leblond, à Pierre de Puiset et à Jean Godard, avocats.

Leurs corps furent aussi jetés à la Seine.

Un certain Bonvoisin, bourgeois de Paris, fut aussi, par son ordre, mis en oubliette.

La ville élut un nouveau prévôt des marchands, ce fut Jean Desmarets.

Le roi de Navarre voyant ses plans manqués, ne songea plus qu'à se venger du régent; il lui déclara la guerre et bloqua Paris, après avoir appelé comme auxiliaires le captal de Buch et Robert Knolles, célèbre capitaine anglais.

Il envoya un héraut provoquer le régent et défia les Parisiens en bataille, mais personne n'ayant répondu à son défi, il continua à dévaster Saint-Denis et Montmorency, avant de se retirer vers Melun, où il mit garnison.

La famine réduisit la capitale à une extrême détresse. « On vendoit ung tonnelet de harengs trente escus et toutes aultres choses à l'advenant et mouroient les petites gens de faim dont c'estoit grand'pitié »

Les « petites gens » payaient toujours les pots cassés!

Tous ces désordres qui désolèrent Paris pendant l'année 1358, firent faire défense à toutes les églises et collégiales de sonner les cloches depuis vêpres jusqu'au lendemain matin, afin de ne pas troubler les sentinelles.

Le régent n'osait abandonner Paris à cause des intelligences secrètes que le roi de Navarre y entretenait, alors il s'occupa de rechercher ceux qui s'étaient compromis en soutenant Étienne Marcel, et le 25 octobre, il fit mettre en prison dix-neuf personnes accusées de trahison.

Ces poursuites venant après l'amnistie produisirent un effet déplorable, et le nouveau prévôt des marchands alla trouver Charles, au Louvre, et un célèbre avocat, Jean Blondel, qui l'accompagnait, lui remontra combien cette mesure était de nature à aigrir les esprits.

Le régent promit d'y songer, et le lendemain il alla à la Grève où, étant monté sur une estrade élevée, à coté de la croix, il harangua le peuple et justifia la nécessité des arrestations qu'il avait fait opérer, et Blondel s'excusa de ce qu'il lui avait dit la veille; cependant à la suite de cette explication publique, les prisoniers furent relâchées.

Jusqu'au mois de mai, les choses marchèrent à peu près; le 13, on lut à l'assemblée des États

un projet de traité pour la mise en liberté du roi Jean, mais les clauses en étaient si onéreuses, qu'il fut unanimement rejeté et on se prépara à soutenir la guerre, mais d'abord le régent commença par signer la paix avec le roi de Navarre, le 24.

Au mois de novembre, Édouard, roi d'Angleterre, entra en France et s'approcha de Paris; au printemps de 1360, il prit Monthléry, Chastres (Arpajon) et Longjumeau. Il comptait, dit-on, en se rapprochant de Paris, sur la réussite d'une conspiration qui s'y tramait en sa faveur.

Cette marche rapide remplit les Parisiens de terreur.

Les Anglais brûlaient et ruinaient tout sur leur passage.

Leur armée s'avança jusqu'à Montrouge, Issy, Vanves et Vaugirard, c'est-à-dire aux portes de la capitale.

« C'estoit un spectacle digne de compassion de voir fondre dans Paris tous les habitants des villages d'alentour, hommes, femmes et enfants tout éplorez pour y trouver asile. »

Le lundi de Pâques (6 avril), ordre fut donné de mettre le feu aux faubourgs de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Jacques et de Saint-Marcel, afin d'empêcher l'ennemi de s'y loger et de profiter des provisions qui pouvaient se trouver dans les maisons de ces faubourgs.

Quelques habitations échappèrent cependant à cet incendie volontaire.

L'armée anglaise demeura toute la semaine de Pâques devant Paris où se tenait enfermé le régent avec une forte garnison.

Édouard l'envoya défier au combat, mais n'obtint pas de réponse.

Toutefois, craignant de ne pouvoir se rendre maître de Paris, il se retira en Beauce, où le 8 mai fut enfin signée la paix à Brétigny, à trois lieues de Chartres.

Il était temps!

La famine se faisait cruellement sentir à Paris, les gens des campagnes environnantes qui étaient venus y chercher un refuge, erraient par les rues sans pain et sans asile. Le setier de blé valait 48 livres parisis.

Une mortalité terrible en fut la suite, et tous les jours quatre-vingts personnes mouraient à l'Hôtel-Dieu.

La paix de Brétigny avait rendu la liberté au roi.

Sa rentrée fut fêtée; on fit jouer des fontaines de vin à la porte Saint-Denis, on tapissa les rues, et comme il lui restait peu de vaisselle d'argent, la ville lui fit cadeau d'un buffet d'argenterie d'environ mille marcs pesant.

Son premier soin fut d'aller faire ses prières à Notre-Dame, et de là, il se rendit au Palais, marchant sous un dais de drap d'or, porté par les échevins au bout de quatre lances.

Pour remédier à la misère publique on s'en prit encore une fois aux monnaies et on fabriqua des pièces de cuir, au centre desquelles était un clou d'or ou d'argent. (L'existence de cette monnaie a été niée par quelques historiens.)

Ce fut peu de temps après la rentrée du roi, qu'eut lieu dans le clos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés un duel, resté célèbre, entre les ducs de Lancastre et de Brunswick.

On sait qu'il existait une place particulière pour ces sortes de combats sur lesquels le voyer de Paris percevait un droit. Chacun des adversaires lui payait deux sous six deniers quand ils jetaient leur gage de bataille, et sept sous six deniers parisis, quand le prince leur avait accordé le lieu où ils devaient se battre.

Le duel des deux ducs était un combat à outrance.

Ils entrèrent l'un et l'autre dans la lice: chacun fit serment sur l'Évangile que son droit était le bon et qu'il entendait le soutenir par les armes, sans user d'aucun maléfice ou sortilège; après quoi ils s'armèrent.

Défense fut faite sous peine de mort à qui que ce fût de faire aucun signe.

Les hérauts crièrent: « Laissez aller », et les juges assistèrent impassibles au combat qui avait tellement excité la curiosité publique, que non seulement il s'y trouva un grand nombre de spectateurs, mais que l'évêque de Paris, afin d'être un des premiers à choisir une place d'où il put bien voir, vint coucher à l'abbaye la veille, en ayant soin de déclarer par écrit, que son entrée et son séjour dans l'abbaye ne pourraient jamais être invoqués contre les privilèges dont elle jouissait.

Ce fut le duc de Lancastre qui succomba.

En 1362, touchées de la misère où se trouvaient réduits nombre d'orphelins faits par la guerre, quelques personnes pieuses achetèrent une maison et une grange attenante à la maison aux Piliers ou au Dauphin et y établirent de malheureux enfants qu'elles avaient recueillis.

L'évêque de Paris leur permit de bâtir une chapelle et d'y fonder une confrérie pour exciter les fidèles à contribuer à l'entretien de ces enfants.

Telle fut l'origine de l'hôpital du Saint-Esprit.

L'église fut bâtie en 1406 et dédiée solennellement le 16 juillet 1503.

Le 8 septembre 1413, fut fondée dans cette église la confrérie de Notre-Dame-de-Liesse. Le roi Charles VI et sa femme Isabeau de Bavière en furent les principaux bienfaiteurs.

Comme les gens qui désiraient faire partie de la confrérie étaient obligés de donner un grand repas aux confrères, on l'appela par dérision, la confrérie aux Goulus.

Le 8 mars 1539, les administrateurs de l'hôpital obtinrent un arrêt du parlement qui leur permit de quêter en faveur des enfants admis.

Louis XIV par lettres patentes du 23 mai 1680, unit l'administration de cet hôpital à celle de l'hôpital général de Paris.

En 1363, un règlement daté du 16 août, interdit à tout boucher du quartier Sainte-Geneviève de vendre d'autre viande que celle tuée à la boucherie de Sainte-Geneviève. Aucune bête ne pouvait être tuée la veille d'un jour maigre et en aucun temps celle affectée de la maladie appelée le *fil.*

Par arrêt du parlement du 7 septembre 1366, les bouchers durent tuer hors de Paris, sur la rivière et apporter ensuite la viande à Paris pour y être vendue.

La contagion qui avait commencé à Paris en 1361, reprit une nouvelle intensité en juillet 1363; la maladie ne durait guère que deux jours et la mort la terminait.

C'était un deuil général dans toutes les familles.

L'évêque de Paris Jean de Meulant en fut atteint et mourut le 22 novembre 1363.

Cet évêque avait eu quelques mois avant sa mort un procès à l'occasion du guet de Paris que les évêques avaient coutume de faire faire par leurs officiers en armes, autour de l'église cathédrale, depuis la fin des vigiles de l'Assomption jusqu'au lendemain de la fête.

Le prévôt de Paris, Jean de Dun, et les archers du Châtelet ayant surpris le guet de l'évêque en armes dans la ville, le mirent en prison et confisquèrent ses armes. L'évêque porta l'affaire au parlement qui, le 19 mai 1363, décida que l'évêque serait maintenu dans son droit, mais que ses officiers porteraient leurs armes dans des sacs jusqu'à la cour de l'évêque et au lieu où ils devaient faire le guet, et les rapporteraient de la même façon.

Le guet de Paris avait été réglementé par une ordonnance du roi Jean du 6 mars 1363; aux termes de cette ordonnance, chaque métier devait faire le guet une fois en trois semaines.

Le roi Jean, après avoir déclaré son fils Charles régent du royaume, repassa en Angleterre le 3 janvier 1364, pour donner à Édouard des explications sur le retour de son autre fils Jean, qui s'était échappé de Calais où il était en otage, pour venir à Paris qu'il n'avait plus voulu quitter.

Il mourut à Londres le 8 avril. Son corps fut apporté à Paris, déposé d'abord à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, puis conduit à la cathédrale et de là à Saint-Denis.

XII

Charles V. — L'hôtel Saint-Paul. — Le Petit-Saint-Antoine. — La Bastille. — Les fortifications de Paris. — Les Célestins. — Le collège de Dormans. — Un service funèbre. — Entrée de l'empereur Charles IV. — Le pont Saint-Michel. — Le collège de Daimville. — Mort de Charles V. — Les habitations des Parisiens. — Acrobates, jongleurs, trouvères. — La vie. — Les jeux. — Les ordonnances de police. — Le Châtelet.



HARLES, duc de Normandie, régent, fut sacré roi de France à Reims, avec la reine Jeanne de Bourbon, sa femme, le 19 mai 1364 et régna sous le nom de Charles V.

L'entrée solennelle du couple royal se fit le 24, avec force réjouissances.

Le roi et la reine se rendirent, selon l'usage, à Notre-Dame et de là au palais, où il y eut festin et courses de bagues dans l'après-dîner.

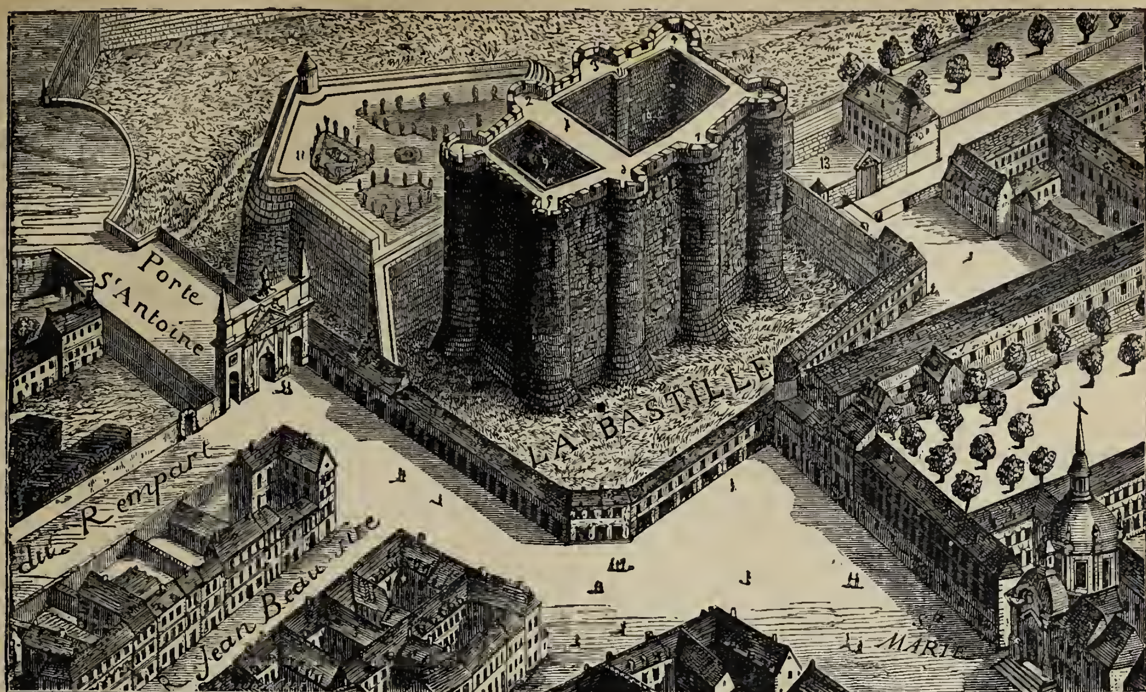
Le recteur de l'Université à la tête des quatre facultés vint les haranguer à propos de leur avènement au trône et leur souhaita toutes sortes de prospérités.

Le lendemain, il y eut encore repas de gala au palais et tous les évêques présents à Paris y furent invités; il fut suivi comme la veille, de courses de bagues dans la cour du palais.

Charles commença par signer une nouvelle paix avec le roi de Navarre et elle fut publiée à Paris le 6 juin, à la grande satisfaction des habitants, qui espéraient des jours meilleurs que ceux qu'ils avaient passés sous le règne précédent.

Nombre de gens avaient souffert et éprouvé de grandes pertes par suite des désordres qui avaient éclaté dans Paris. Charles songea à les réparer; son chambellan, Jean de Friquans, reçut une pension viagère de 1000 livres parisis et le maréchal Boucicaut 2000 royaux et 800 francs d'or par mois; Amancon de Pamiers reçut 2000 francs d'or et Jehan de Pamiers 1000, Jean Pastourel avocat 500, etc., etc.

Il enjoignit au bailli de Rouen de faire conduire dans les prisons de Saint-Martin-des-Champs, Jean d'Auxerre.



Vue de la Bastille à vol d'oiseau, en 1553. (Page 196.)

Il prit sous sa sauvegarde l'abbaye de Saint-Victor et s'occupa de remettre un peu d'ordre dans l'administration de la capitale en constituant d'une manière solide les élections. La généralité de Paris comprit vingt-deux élections et l'élection de la capitale se composa d'un premier président, un lieutenant, un assesseur, vingt conseillers élus, un avocat, un procureur du roi, un substitut, un greffier, un premier huissier et trois audienciers, huit procureurs des tailles, huit huissiers et huit receveurs des tailles.

Puis il s'occupa des finances.

Elles étaient dans le plus grand désarroi ; les percepteurs, commis, contrôleurs, s'étaient multipliés, et le plus pressé était de retrancher le plus possible de tous ces intermédiaires, dont les mains n'étaient pas toujours nettes.

La diversité des monnaies et l'introduction de pièces étrangères que la guerre avait mises dans la circulation, gênaient beaucoup le commerce.

Le roi ordonna une refonte générale, de façon que l'or et l'argent eussent une valeur à peu près identique à celle que ces métaux avaient sous Philippe de Valois.

Peu de temps avant le retour du roi Jean à Paris, Charles V qui n'était alors que dauphin, avait acheté de plusieurs particuliers, et notamment du comte d'Étampes, plusieurs immeubles dont l'emplacement s'étendait depuis la rue Saint-Antoine jusqu'à la Seine et depuis la rue Saint-Paul jusqu'aux fossés de l'Arsenal et la place de la Bastille.

Ce fut là qu'il fit réparer, reconstruire et aménager un ensemble de bâtiments et de jardins qui prit le nom d'hôtel Saint-Paul, auquel il adjoignit en 1364, lorsqu'il fut devenu roi, l'hôtel de Sens, celui de l'abbé de saint Maur et l'hôtel de Puteymuce.

L'hôtel Saint-Paul et ses dépendances, que Charles V appelait « l'hostel solemnel des grands esbattements, » fut déclaré par lui uni au domaine de la couronne.

Il en avait fait sa résidence habituelle et ses appartements particuliers occupaient l'hôtel de Sens. Ils se composaient, disent les anciens chroniqueurs « d'une ou deux salles, d'une antichambre, d'une garde-robe, d'une chambre de parade, d'une autre qu'on nommoit la chambre où gît le roy, avec une chambre des nappes. Il y avoit outre cela une galerie ou deux, une chapelle basse et une haute, deux cabinets, l'un grand et l'autre petit. On nommait celui-là la grand'chambre de retrait, et celui-ci la chambre de l'estude. De plus il y avoit un jardin, un parc, une chambre des bains, une des estuves, une ou deux autres chambres qu'on appeloit chauffe-doux, un jeu de paume des lices, une volière, une chambre pour les tourterelles, des ménageries pour les sangliers

et pour les grands lions et les petits, une chambre du conseil, une autre chambre pour le conseil, mais plus grande, où ce prince et ses successeurs assembloient leurs conseillers d'Estat et foisoient souvent venir le parlement. »

Cette résidence royale était décorée avec tout le luxe relatif qui existait alors.

Les cheminées étaient aussi vastes que celles qu'on admirait au palais et les chenets étaient en fer ouvré. « En 1367, dit Félibien, on en fit faire quatre paires pour les chambres de la reine, dont la plus grosse pesait 198 livres et la plus petite 42 livres.

Cependant, l'hôtel Saint-Paul fut, par la suite, abandonné par les rois de France et, en 1516, par lettres données à Amboise au mois de novembre, le roi François 1er vendit à Jacques Galiot de Gourdon de Genouillac, grand maître de l'artillerie, son conseiller et son chambellan, une partie de l'hôtel Saint-Paul « contenant les grands corps d'hostel en l'un desquels est de présent la porte et entrée par où l'on va à la grande cour cy après déclarée qui est sur la rue des Barrez et tout le corps d'hostel, masures, chantiers et jardins à prendre depuis ladite cour jusques sur la dite rue des Barrez et sur la rue du Petit-Muse » et cela moyennant 2000 écus d'or valant 4000 livres tournois et quatre livres tournois de rente, à payer le jour de Saint-Remy.

Cette première aliénation d'une partie d'un domaine (déjà aliéné à la couronne) fut suivie de plusieurs autres; démembré successivement il finit par disparaître, sillonné par des rues ouvertes sur l'emplacement qu'il occupait, à l'exception toutefois de l'hôtel de Sens qui fut habité par le cardinal Pellevé, la reine Margot, l'archevêque de Paris. Il devint propriété nationale en 1790 et fut vendu le 1er ventose an V.

La spéculation s'empara du jardin, de la chapelle, et sur la porte d'entrée de l'antique manoir on put lire ces deux mots : *Roulage général.*

Le 11 juillet 1364, on transporta du côté du levant l'autel de l'église Saint-Benoît qui était nous l'avons dit, tourné du côté du couchant, ce qui avait fait donner à cette église le nom de Saint-Benoît-le-Mal-tourné et ce qui lui fit mériter celui de Saint-Benoît-le-Bien-tourné.

Or, ce jour-là, les chanoines de Notre-Dame étaient venus en procession à l'église pour assister à la cérémonie. Avertis de leur visite, les prêtres de Saint-Benoît les firent prévenir qu'ils eussent à ne pas attenter à leurs immunités, franchises et privilèges.

Mais il paraît que les chanoines étaient venus dans cette intention, car aussitôt entrés dans l'église, l'un d'eux dit la messe à l'autel Saint-Nicolas et les autres pénétrèrent dans le chœur et y firent lire des titres leur attribuant certains droits.

Les chanoines de Saint-Benoît se contentèrent de demander acte de cette violence à un notaire chanoine de leur chapitre, appelé maître Jean Leclerc. Celui-ci accourut vêtu de son surplis, de son aumusse et de sa chape et voulut parler, mais sa présence fut le signal d'un tumulte épouvantable.

Les chanoines de Notre-Dame, se jetèrent sur lui et l'accablèrent de coups, ceux de Saint-Benoît voulurent le défendre, à mais leur tour, ils devinrent l'objet de la fureur de leurs adversaires, et le malheureux notaire fut conduit, à demi assommé, dans la prison du chapitre de Notre-Dame.

Cette querelle donna naissance à un procès qui dura trente ans. Un arrêt du parlement du 19 février 1395, condamna le chapitre de Notre-Dame à une amende, à des réparations envers celui de Saint-Benoît, dont les privilèges et immunités furent maintenus.

En 1364, le 23 novembre, le roi qui s'occupait du mariage de sa sœur Marie, avec le duc de Bar offrit à cette princesse plusieurs bijoux dont le prix est bon à connaître.

C'était une grande fleur de lis d'or, garnie de grosses perles, de rubis-balais et d'émeraudes; un chapel d'or garni aussi de perles, rubis et émeraudes, payés 1 600 francs d'or.

Puis, moyennant 3 900 francs, un autre « bon grand chapel d'or, garni à gros balaiz, à grosses esmeraudes, et à grosses pelles » et un fermail d'or, garni de rubis d'Orient « à balays, à safirs, à gros diamans et à grosses pelles d'Orient. »

On voit aussi le 3 décembre de la même année, le roi acheter un cheval soixante francs d'or, pour l'offrir à son secrétaire Julien des Murs.

En 1365, Guillaume Charpentier convaincu d'avoir assassiné sa femme fut arraché de l'Hôtel-Dieu et conduit en prison. Il se plaignit au parlement de la violation de son asile; la cour ordonna qu'il y fût rétabli et condamna à l'amende les sergents qui l'avaient emprisonné. Le crime demeura impuni.

Au mois de décembre de la même année, à l'occasion de la Saint-Nicolas, les écoliers fêtèrent si bien ce saint patron, que plusieurs se promenaient du côté du Louvre parlant, criant et chantant plus que de raison. Les archers du guet les arrêtèrent et les maltraitèrent jusque dans l'intérieur de leur collège de Saint-Nicolas.

Comme toujours, l'Université s'émut et demanda justice au roi

Le prévôt de Paris, responsable de ses archers, fit des excuses aux docteurs députés de l'Université, en présence du roi et de son conseil, ce que firent pareillement et à genoux quatre sergents du Châtelet; mais pour éviter le retour de semblable fait, le roi borna leur immunité à leur chapelle et à leur cimetière; toutefois et afin de les indemniser de la partie des privilèges qu'il leur enlevait, il donna aux écoliers mille franc

d'or pour « leur acheter des maisons ou des rentes » et cent francs d'or, en réparation du dommage qu'ils avaient souffert.

Quelques jours plus tard, on trouva dans la Seine le corps d'un des écoliers que les sergents avaient tué.

Cette affaire était à peine terminée, que l'Université alla encore se plaindre au roi; c'étaient les domestiques de Sainte-Geneviève qui avaient bâtonné des docteurs de Sorbonne dans l'intérieur du monastère et cela jusqu'à effusion de sang. L'abbé de Sainte-Geneviève qui avait laissé se produire un tel scandale fut privé de tous les honneurs qu'il avait ou pouvait prétendre dans l'Université, et à partir de ce jour les sceaux de l'Université qui étaient conservés à Sainte-Geneviève, furent transférés au collège de Navarre.

L'Université faisait beaucoup parler d'elle et le pape Innocent VI avait chargé deux cardinaux de travailler à sa réformation. — Quelques abus furent réprimés et le 10 octobre Hugues Aubryot, prévôt de Paris, fut tenu de prêter serment qu'il conserverait les privilèges de l'Université, tant qu'il exercerait sa charge.

En 1358, l'Université s'était plainte au régent de ce que la rue au Feurre était chaque nuit encombrée d'immondices et « d'ordures fétides apportées par des hommes malfaisants, que de plus, on enfonçait les portes de l'école pour y introduire des filles publiques qui y passaient la nuit, » sur cette plainte, il fut ordonné qu'il serait établi deux portes aux extrémités de la rue au Feurre, (du Fouarre plus tard), et que ces portes seraient fermées pendant la nuit.

En 1366, le 13 décembre, le roi reçut à l'hôtel Saint-Paul le duc de Bretagne qui vint avec une grande suite de seigneurs et de chevaliers lui rendre hommage pour son duché et les autres terres qu'il possédait en France.

Étant dauphin, Charles avait fait don à des religieux de Saint-Antoine qui avaient fondé à Paris une maison hospitalière, du manoir de la Saussaie qui se trouvent situé rue Saint-Antoine et rue du Roi-de-Sicile; et provenait de la confiscation de biens opérée contre deux partisans du roi de Navarre, Drogon et Jean de Vaux, et ces religieux, qui soignaient particulièrement les gens atteints du mal des ardents, purent donner à leur hôpital un accroissement considérable. Il prit le nom d'hôpital du Petit-Saint-Antoine.

Devenu roi, Charles leur fit bâtir une église qui fut achevée en 1368.

En 1365, cet établissement hospitalier fut érigé en commanderie, mais en 1615, ce titre de commanderie lui fut retiré et on convertit la maison en un collège pour l'instruction des jeunes religieux de l'ordre. Plus tard les biens de la communauté furent réunis à l'ordre de Malte qui accorda des pensions aux religieux antonins et leur permit de porter la croix de Malte.

Le Petit-Saint-Antoine fut supprimé en 1790 les bâtiments furent vendus en deux lots le 7 messidor an VI, et sur leur emplacement, fut ouvert le passage du Petit-Saint-Antoine.

Le dimanche 3 décembre 1368, la reine accoucha d'un fils (Charles VI) à l'hôtel Saint-Paul et le roi alla aussitôt à Notre-Dame, où il fit chanter une messe d'actions de grâces; toute la cour y assista.

Le même jour Aimeri de Maignac, évêque de Paris, élevé au cardinalat, fit son entrée solennelle et fut, selon la coutume, porté de Sainte-Geneviève jusqu'à Notre-Dame, après quoi le roi « le régala au Louvre lui et toute sa compagnie ».

Le lendemain, le roi fit distribuer aux églises collégiales de Paris 3000 florins d'or.

Le mercredi, le nouveau prince fut baptisé en grande cérémonie dans l'église Saint-Paul.

Deux cents valets de pied portant chacun un cierge de cire blanche ouvraient la marche (vingt-cinq seulement entrèrent dans l'église, les autres restèrent aux portes). Ensuite venait Hugues de Châtillon, maître des arbalétriers de France, avec un cierge à la main. Suivaient immédiatement : le comte de Tancarville portant une coupe pleine de sel, la reine Jeanne d'Évreux qui tenait l'enfant, ayant à côté d'elle le comte de Dammartin. Puis venaient les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et plusieurs autres personnages suivis de la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, accompagnée de la duchesse d'Orléans, de la comtesse d'Harcourt, de la dame d'Albret et des autres princesses et dames de la cour, toutes superbement vêtues, avec la couronne de leur titre sur la tête.

Les cardinaux, les évêques, les abbés de Saint-Germain, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor et de Saint-Magloire étaient tous en habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main.

Ce fut le cardinal de Beauvais qui baptisa le nouveau-né; le roi fit ensuite distribuer à la porte de l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers vingt deniers parisis à tous ceux qui se présentèrent et la presse fut si grande, qu'il y eut plusieurs femmes étouffées dans la foule.

Pendant l'année 1369, on construisit le quai de la Mégisserie qu'on désigna d'abord sous le nom de quai de la Saunerie en raison de sa proximité du grenier à sel. Il fut reconstruit en 1529.

Cette même année 1369 amena la guerre.

Le 9 mai, le parlement fut assemblé et sur la plainte des comtes d'Armagnac, de Foix et de Périgord, on se résolut à guerroyer; cependant le roi refusa de prendre une détermination irréfléchie et ajourna la séance au vendredi 11; ce jour-là, la guerre fut résolue à l'unanimité et les bourgeois, pleins d'enthousiasme, en accueillirent la nouvelle par des vivats.

Pour soutenir cette nouvelle guerre, il fallut avoir recours à des subsides et les États du royaume

furent assemblés le 7 décembre, ils votèrent des impôts sur le sel, sur le vin, etc. Car non seulement le roi avait besoin d'argent pour l'entretien des troupes, mais il voulait aussi fortifier Paris et de grands travaux furent ordonnés en ce sens.

Le plus considérable fut l'édification de la Bastille.

Ce fut le 22 avril 1370, que Hugues Aubriot, prévôt de Paris, posa la première pierre du nouvel édifice qui se composa originairement de deux grosses tours rondes reliées entre elles par une porte fortifiée.

Cette forteresse remplaçait la porte Saint-Antoine qui, elle-même, était flanquée d'une bastille ou petit bastion et le nom resta à la nouvelle construction.

Bientôt, on ajouta deux tours aux premières, puis Charles VI en fit bâtir quatre autres en 1383 et les entoura d'un fossé, en détournant le chemin sur la gauche.

Sous Henri II, en 1553, on augmenta la Bastille d'une courtine flanquée de bastions bordés de larges fossés à fond de cuve. Les propriétaires de Paris furent taxés pour la dépense occasionnée par ces travaux depuis quatre livres jusqu'à vingt-quatre, selon le revenu de leurs immeubles.

Sous Louis XV, M. Phélipeaux de Saint-Florentin fit élever plusieurs bâtiments pour servir de logements aux officiers de l'état-major.

A cette époque, la Bastille offrait un vaste édifice dont le plan aurait figuré un parallélogramme régulier, si les deux tours du milieu n'eussent formé une espèce d'avant-corps.

Elle passait pour un des plus importants châteaux forts de l'Europe, ses murailles avaient 24 mètres de hauteur. Les huit tours étaient désignées : celles du côté de la ville sous le nom de tour du Puits, tour de la Liberté, tour de la Bertaudière et tour de la Bassinière ; celles du côté du faubourg, la tour du Coin, la tour de la Chapelle, la tour du Trésor et la tour de la Comté.

La principale entrée était rue Saint-Antoine en face la rue des Tournelles.

A l'extrémité d'une allée bordée à droite par un corps de garde, à gauche par des boutiques adossées au revêtement des fossés, on trouvait le pont-levis de l'Avancé qu'il fallait franchir pour entrer dans la cour du gouvernement.

En face l'hôtel du gouverneur, était une autre avenue qu'un large fossé, qu'on traversait sur un pont-levis, séparait de la cour intérieure.

Chaque tour avait cinq étages et des cachots en sous-sol ; chaque logement était éclairé par une fenêtre en forme de meurtrière grillée et quelques-unes étaient garnies d'une hotte en bois, de façon à intercepter la vue du dehors au prisonnier.

Des doubles portes épaisses, revêtues de fer à l'intérieur, les fermaient par de gros verrous et des serrures énormes; et chaque fois que les guichetiers les mettaient en mouvement, c'était un bruit qu'on entendait résonner dans toute la tour.

La Bastille devint prison d'État dès qu'elle fut terminée et la liste est longue de tous ceux qui y furent enfermés. Nous aurons souvent à en parler dans le cours de cette histoire et chaque règne fournit un ample contingent de prisonniers de tout rang.

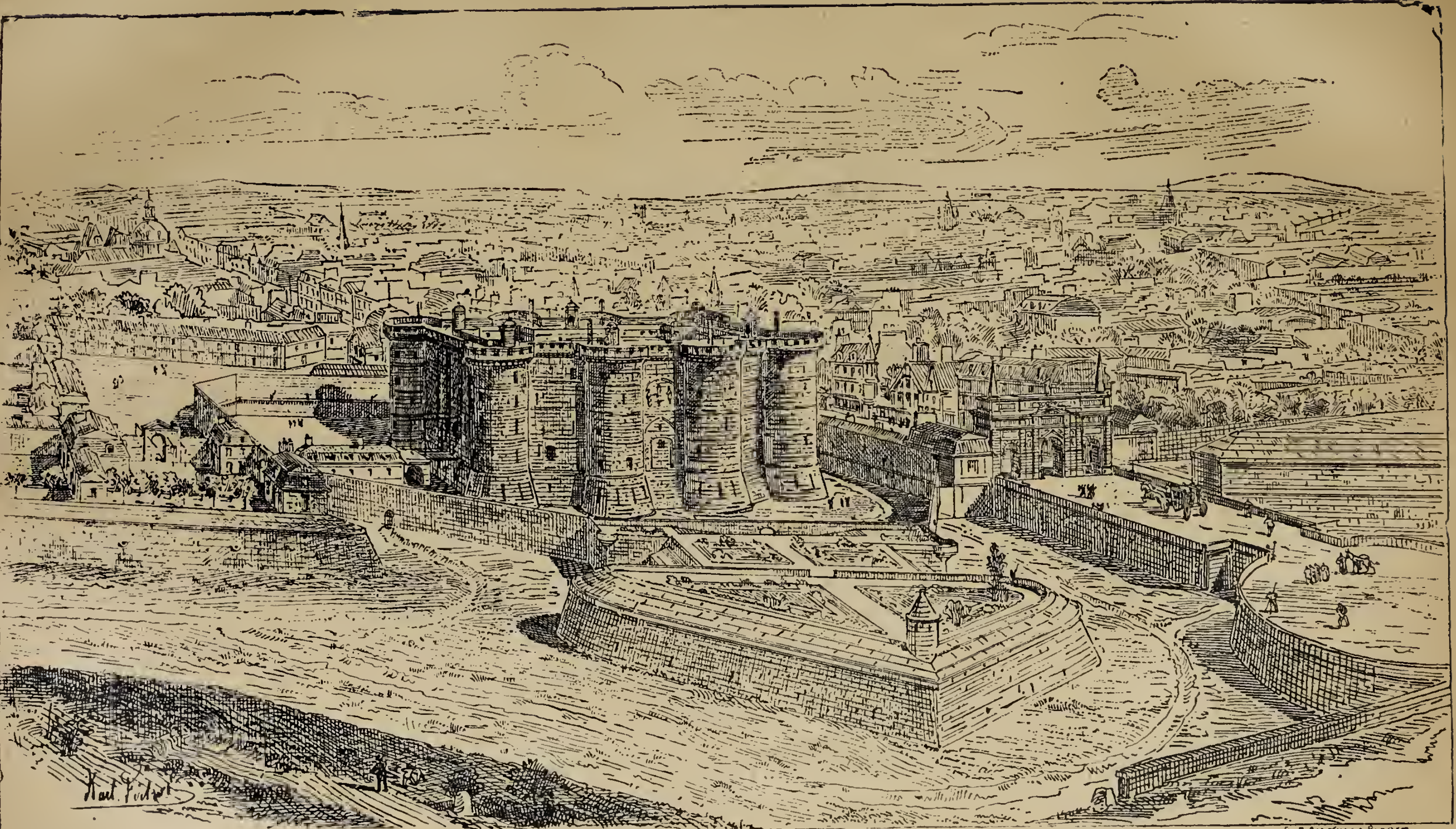
Voici, d'après M. Réné de Lagarde, comment se passaient les choses à l'égard de ce qu'on appelait les prisonniers de qualité :

« Dès qu'un accusé arrivait à la Bastille, il était interrogé par le lieutenant de police. Le greffier consignait les demandes et les réponses, avec nom, âge, qualité. Après, l'interrogatoire, on en soumettait le procès-verbal à l'accusé qui l'acceptait et le signait. Quand il en contestait la teneur, acte lui était donné de sa protestation. Après l'accusé, c'est le magistrat qui signait à son tour. L'expédition de l'acte était transmise à la cour. Après ces préliminaires, le magistrat envoyait l'interrogatoire au ministre qui avait contresigné la lettre de cachet. Ce magistrat y joignait son opinion motivée sur le fond de l'affaire. Le roi décidait alors, après avoir pris connaissance des pièces. Selon la décision du souverain, l'accusé était jugé innocent ou coupable, et, dans les deux cas, il était ou relâché ou retenu.

« Arrivé à la Bastillé, le prisonnier prenait immédiatement possession d'une chambre à feu. Avant 1707, les nouveaux venus étaient obligés de meubler eux-mêmes leur cellule. Il y avait un tapissier chargé de ce soin, qu'on appelait le *tapissier de la Bastille*, auquel on s'adressait de préférence et qui s'enrichissait promptement à ce métier. Cet état de choses présenta de graves inconvénients et, depuis cette époque, chaque prisonnier eut sa chambre meublée aux frais de l'État. Cette chambre était garnie d'un lit, d'une table et de deux chaises. Quand il n'y avait pas de cheminée, on y mettait un bon poêle de faïence pour l'hiver. En 1784, M. de Breteuil fit meubler ainsi dix-huit chambres.

« Une fois installé, s'il était de condition riche, le prisonnier avait le droit, s'il le voulait, de conserver avec lui son domestique et l'on donnait à celui-ci une petite chambre à côté de celle de son maître, pourvu qu'il prît l'engagement de rester enfermé avec ce dernier, et sans sortir, jusqu'au jour de sa libération. Les domestiques faisaient les chambres de leurs maîtres, le matin, et peu d'instants après, on apportait le premier déjeuner du maître, suivi de celui du valet. A midi, on apportait un double dîner et le soir un double souper.

« Les hautes maisons du faubourg Saint-Antoine qui entouraient la Bastille servaient aussi à établir des communications avec les prisonniers. C'étaient



H. Geffroy, éditeur. — 25.

Fortifications de la Bastille. (Vue prise du faubourg Saint-Antoine en 1552.)



Le roi Charles VI n'échappa au péril que par la présence d'esprit de la duchesse de Berry. (Page 200, col. 1.)

dans les mansardes, transformées en véritables postes télégraphiques, que des amis ou des complices écrivaient les nouvelles sur de grandes pancartes en très gros caractères majuscules, et parvenaient ainsi à se faire lire à l'aide de longues vues. »

Le nom seul de la Bastille était un épouvantail pour le peuple de Paris.

« Ses cachots infects s'enfonçaient jusqu'à 6 mètres, 66 cent. sous terre; le séjour néanmoins n'en était pas plus homicide et plus redouté que celui des *calottes* situées au sommet des tours, où les prisonniers avaient à subir un froid en hiver et une chaleur en été, également insupportables. Dans aucune de ces prisons on ne pouvait faire de feu. Les appartements ménagés dans les massifs de maçonnerie qui reliaient les tours entre elles étaient plus vastes, plus confortables et même munis de cheminées, mais les précautions les plus minutieuses étaient prises pour empêcher la fuite des prisonniers. C'était là qu'on enfermait les personnages de distinction ou ceux envers lesquels on ne voulait point user d'une excessive sévérité. »

Cette prison, dans laquelle furent trop souvent enfermés des gens dont il eût été difficile de faire

connaître la cause de leur détention, cet emblème toujours menaçant de l'arbitraire et de l'oppression, subsista jusqu'à la révolution de 1789 et sa prise par le peuple ne précéda guère sa chute.

Mais cet événement qui fut le premier acte de la révolution trouverera sa place à cette date, revenons aux autres travaux de défense entrepris par l'ordre de Charles V, dans la crainte d'une attaque de Paris par les Anglais.

Rien ne fut changé au plan général adopté par Étienne Marcel; seulement, on perfectionna son œuvre, soit en exhaussant le mur d'enceinte, soit en multipliant les tours, soit enfin en achevant de creuser des fossés dans la partie méridionale de la ville.

Mais plusieurs fortins furent élevés pour la défense des portes et le petit Châtelet fut édifié en pierre; (il était situé à l'extrémité du Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu à la naissance de la rue Saint-Jacques). Le 24 décembre 1398, Charles VI ordonna que les prisons de cette forteresse seraient annexées à celles du grand Châtelet qui étaient devenues insuffisantes. En 1402, le même roi destina cette forteresse au prévôt de Paris et la geôle fut conservée. Ce lourd monument, d'un style grossier, interceptait l'air, attristait le voisinage, et le passage qu'on y avait réservé pour le public était dangereux. En 1769, on décida que le petit Châtelet serait démoli et par compensation, on résolut d'augmenter les bâtiments du grand Châtelet jusqu'à la rue de la Sonnerie, jadis de la Saulnerie, qui allait du quai de la Mégisserie à la rue Saint-Germain-l'Auxerrois. Toutefois, cette démolition ne fut opérée qu'en 1782 et on agrandit sur une partie de l'emplacement du petit Châtelet les bâtiments de l'Hôtel-Dieu.

« L'entrée de Paris par la Seine, dit Dulaure, était défendue tant du côté d'amont que du côté d'aval, par de fortes chaînes en fer supportées par des bateaux. »

Du côté d'amont, la chaîne partait de la forteresse de la Tournelle située au-dessus du pont de ce nom, traversait le bras de la Seine et l'île Saint-Louis divisée en deux parties par un fossé, et où se trouvait une tour appelée tour de Loriaux; de cette île, la chaîne traversait l'autre bras de la rivière et allait aboutir à la porte Barbel.

Du côté d'aval, la chaîne traversait la rivière entre la tour de Nesle et la tour qui fait le coin.

Tandis que ces travaux s'exécutaient, les religieux de Saint-Victor établissaient une nouvelle branche de canal destinée à remplacer celle qui se trouvait empêchée de fonctionner par suite des travaux faits par Étienne Marcel, on sait que ce canal était destiné à l'écoulement à leur profit des eaux de la Bièvre; celui qu'ils creusèrent à nouveau suivant à peu près la rue des-Fossés-Saint-Bernard, versait ses eaux dans la Seine, en traversant l'emplacement occupé depuis par la Halle aux vins.

Le prévôt de Paris et l'abbé de Sainte-Geneviève élevèrent des difficultés à ce propos, mais elles furent aplanies par la volonté du roi qui ordonna l'achèvement du canal, à la condition que les religieux feraient bâtir un pont sur le bord de la Seine, à l'endroit où les eaux du canal viendraient s'y jeter, ce qui eut lieu.

Ce fut le pont aux Marchands (qu'il ne faut pas confondre avec le pont Marchand).

La partie abandonnée de ce canal et qui se trouvait dans l'intérieur de l'enceinte servait d'égoût et recevait le trop plein d'un cloaque qui s'était formé à la rencontre de la rue des Bernardins avec celle de Saint-Victor et qu'on appelait le trou Punais. Il exhalait une odeur infecte qui incommodait tout le voisinage; on entreprit alors de le voûter, mais les habitants des maisons bâties sur ses bords percèrent cette voute pour servir au passage des vidanges et l'infection redoubla. De nombreuses plaintes furent adressées à l'autorité municipale à ce sujet, mais les religieux de Saint-Victor étaient maîtres chez eux et on ne pouvait les contraindre à boucher ce foyer de pestilence. Enfin en 1672, Edmond Richer grand maître et principal du collège du Cardinal-Lemoine prit sur lui d'assainir le quartier, en détournant les eaux du trou Punais jusqu'à la Seine et remédia aux inondations du fleuve, en faisant élever des terrasses et des chaussées jusqu'au quai de la porte Saint-Bernard.

L'enclos du monastère de Saint-Germain-des-Prés fut fortifié.

On répara les murailles, les tours et on creusa des fossés à l'entour.

Mais pour faire ces travaux, il fallut démolir plusieurs bâtiments qui s'y trouvaient; entre autres la chapelle de Saint-Martin-des-Orges et réduire le Pré-aux-Clercs d'environ 2,000 mètres.

A cette époque, on entrait dans le monastère par un pont-levis conduisant à des bâtiments sur l'emplacement desquels on éleva plus tard la prison militaire de l'Abbaye.

Une autre entrée existait rue Saint-Benoît; elle était flanquée de deux tours rondes; on y arrivait aussi par un pont-levis.

Au bout de la rue Furstenberg était une grosse tour, une autre au bas de la rue Saint-Benoît, un haut mur les reliait. Ce mur retournant à angle droit suivait la rue Saint Benoît, rencontrait la porte et aboutissait à une troisième tour ronde. Là se présentait un angle rentrant qui laissait une petite place. Après cet angle, le mur suivait la direction de la rue Sainte-Marguerite jusqu'à la forteresse où se trouvait l'entrée principale. Ce mur était crénelé et de distance en distance, garni de tourelles élevées sur des culs de lampe.

Il était défendu par un fossé rempli d'eau qui l'entourait.

On voit que ce monastère était en état de soutenir un siège.

Sa fortification imposante était pour beaucoup dans l'assurance avec laquelle les abbés de Saint-Germain-des-Prés soutenaient et outrepassaient souvent leurs privilèges et leurs immunités.

Paris ainsi mis à l'abri d'une surprise et pourvu d'une bonne garnison, Édouard III fut cité à comparoir devant la cour des Pairs, il répondit à Charles V :

— Nous irons volontiers à Paris, mais le bassinet en tête et avec 60,000 hommes.

Il ne vint pas en personne, mais il envoya en en France un corps d'armée de 35,000 hommes sous les ordres de Robert Knolles, qui débarqua à Calais, traversa la Picardie et entra dans l'Ile-de-France.

Mais si ces troupes se présentèrent aux portes de la capitale, ce ne fut que dans l'espoir d'attirer les habitants hors de leurs murs et de les forcer à livrer bataille.

L'ennemi brûla les environs de Paris, il fit entendre ses trompettes jusqu'aux portes du Louvre, sans que la fumée de ces incendies ni le bruit des fanfares guerrières pussent émouvoir le roi et l'engager à hasarder quoi que ce soit ou à faire sortir un seul de ses gens de guerre.

Cependant, les Anglais poussèrent une incursion jusque dans le faubourg Saint-Marcel où ils se mirent « à s'esbaudir et à se donner grand soulas. »

S'étant avancés un jour jusqu'à une portée de trait de l'enceinte de Paris, les soldats de Knolles décochèrent par dérision au lieu de flèches des espèces de quenouilles.

Exaspérés par cette insulte, des Bretons qui gardaient le rempart de ce côté, ne purent se modérer plus longtemps, et enfreignant les ordres du roi, ils sortirent; une partie des leurs attaqua de front l'ennemi par la porte Saint-Marcel, l'autre s'avança par le faubourg Saint-Jacques et tournant vers la gauche, coupa la retraite aux Anglais, qui, sur 700 environ qu'ils étaient venus, s'en retournèrent quelques-uns seulement dans leur campement.

Cet échec et l'inutilité de leurs efforts pour faire accepter la bataille découragèrent les troupes de Robert Knolles qui se décidèrent, n'osant faire le siège de Paris, à s'en éloigner et à aller camper dans le Maine.

Les habitants furent encore une fois délivrés de la crainte d'être assiégés.

Mais ils n'échappèrent pas à la disette qui se fit assez durement sentir.

Le roi déclara que tous ceux qui se trouvaient demeurer dans la nouvelle enceinte commencée par Étienne Marcel (et qui ne fut véritablement terminée qu'en 1383), se trouveraient jouir de tous les privilèges et franchises des autres bourgeois de Paris; et cette enceinte en faisant rentrer beaucoup dans la ville, car elle englobait le quartier Saint-Paul, la culture Sainte-Catherine, le Temple, Saint-Martin-des-Champs, les Filles-Dieu, Saint-Sauveur, Saint-Honoré, les Quinze-Vingts et le Louvre, qui jusqu'alors avaient formé des faubourgs.

Paris n'eut plus alors que six portes : de Saint-Antoine, du Temple, de Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre et Saint-Honoré; les autres furent abattues, leur emplacement fut joint au domaine de la ville ou donné à des particuliers. De ce nombre fut Nicolas Braque à qui Charles VI fit don des anciens murs, tours et places vagues qui étaient entre la porte du Chaume et la porte du Temple. Sur cet emplacement fut percée plus tard la rue de Braque.

Revenons aux établissements qui furent fondés à Paris sous le règne de Charles V.

On a vu qu'en 1353, les célestins étaient venus s'établir à Paris (quartier de l'Arsenal, quai des Célestins, rue du Petit-Musc). Le 24 mars 1367, le roi posa la première pierre de leur église destinée à remplacer deux petites chapelles à leur usage, et, pour les aider à la construire, il leur donna 10,000 livres d'or et leur permit de couper douze arpents de bois de haute futaie dans la forêt de Moret.

De plus, il se déclara fondateur des Célestins de Paris, les prit sous sa protection et sauvegarde et commit toutes leurs causes aux requêtes du palais.

L'église achevée, il la fit consacrer et dédier le 15 septembre 1370, par Guillaume de Melun, archevêque de Sens, et l'enrichit de magnifiques ornements, calices, missels, chapelles de drap d'or, croix d'argent doré; la reine donna une statue de la Vierge d'argent doré, et le dauphin un splendide vase en vermeil.

De plus, Charles V fit placer au portail de cette église sa statue et celle de sa femme.

Il employa encore cinq mille livres à faire construire le dortoir, le réfectoire, le cloître et le chapitre des moines, et dota la maison de deux cents livres parisis de rente.

On voit qu'il tenait à justifier son titre de fondateur.

Ses libéralités ne s'arrêtèrent pas là.

Robert Testart possédait un hôtel contigu au couvent qui fut vendu et adjugé à un des notaires-secrétaires du roi, Gobin Culdoé; Charles V le lui racheta et le donna aux célestins, par lettres du 16 août 1378.

Les successeurs de ce prince ne se montrèrent pas moins bienveillants que lui à l'egard des célestins; Charles VI confirma leurs privilèges et en ajouta d'autres.

Le duc d'Orléans, fils puîné de Charles V, leur fit aussi beaucoup de bien et leur fit bâtir la ma-

gnifique chapelle qui porta son nom, à l'occasion de l'accident qui suit :

Un jour, son frère Charles VI s'étant déguisé en satyre avec quelques seigneurs de la cour, se rendit à un bal donné lors du mariage de l'une des dames de la reine.

Le duc d'Orléans, qui assistait à ce bal, voulant reconnaître quel était l'un des personnages qui portait ce déguisement de satyre, s'approcha de lui et mit le feu à son costume qui était enduit de poix, afin d'y retenir le coton et le lin qui figuraient le poil du satyre; comme les masques se donnaient la main et formaient un groupe enchaîné, le feu se communiqua au costume du roi et à celui des autres.

Plusieurs périrent dans d'atroces douleurs; le roi n'échappa au péril que par la présence d'esprit de la duchesse de Berry, qui jeta son manteau sur lui et l'étreignit de façon à étouffer les flammes.

Désolé de son étourderie, le duc d'Orléans voulut l'expier, en faisant bâtir une chapelle aux célestins.

Enrichis par tant de bienfaits, les célestins devinrent insupportables par leur arrogance, et lorsqu'on voulait rabaisser l'orgueil de quelqu'un on disait : Voilà un plaisant célestin ! expression proverbiale qui exprimait le cas qu'on faisait d'eux.

Le roi Charles V qui aimait les livres, en donna aux célestins qui les recherchèrent et finirent par en acquérir une grande quantité.

Leur cloître fut reconstruit en 1539. Il passait, à juste titre, pour un des plus beaux de Paris; le plafond de l'escalier peint par Boulogne représentait l'apothéose de Pierre Mouron, fondateur de l'ordre; il ne fut achevé de bâtir qu'en 1550 et avait coûté 10,778 livres 9 deniers.

Piganiol de la Force consacre 70 pages de sa *Description de la ville de Paris*, à l'énumération et à la description détaillée des monuments funéraires qui décoraient l'église des Célestins. Nous ne ferons que citer les plus importants; quant aux personnages qui furent inhumés dans cette église, c'étaient les plus illustres et les plus considérables : Jeanne de Bourbon, femme de Charles V; Jeanne de Bourgogne, femme de Jean, duc de Bedford; Léon de Lusignan, roi d'Arménie; le duc d'Orléans, et Valentine de Milan, sa femme; Charles d'Orléans, son fils, père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus; le duc de Longueville; le duc de la Trémouille; le comte de Cossé-Brissac; Anne de Montmorency, etc. Les cœurs de Henri II, Catherine de Médicis, François II, Charles IX, y furent déposés.

Les artistes les plus célèbres sculptèrent les mausolées de tous ces grands de l'État et y prodiguèrent toutes les ressources de leur génie.

On admirait surtout une œuvre remarquable de Germain Pilon, c'était un groupe imité de l'antique, qui s'élevait sur un piédestal triangulaire et représentait les trois Grâces supportant une urne, contenant les cœurs de Catherine de Médicis, de Henri II et de Charles IX.

A l'entrée était une colonne torse de marbre blanc, ornée de feuillages et portant une urne de bronze, renfermant le cœur du connétable de Montmorency. Cette colonne, haute de trois mètres, était l'œuvre du statuaire Barthélemy Prieur.

Puis c'étaient une autre colonne en marbre blanc élevée à la mémoire de Timoléon de Cossé-Brissac et supportant une urne dorée contenant son cœur; une troisième, signée par Paul Ponce et consacrée à la mémoire de François II; un obélisque dédié à la maison d'Orléans-Longueville et sculpté par Paul Ponce; le mausolée de Philippe de Chabot par Jean Cousin, le monument funèbre de Ch. de Maignié, dû à Paul Ponce, etc. etc.

Au mois de janvier 1848, dans les fouilles faites sur l'emplacement de l'église des Célestins, on trouva l'inscription tumulaire d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford, qui « trespassa en l'ostel de Bourbon à Paris, le XIIIe jour de novembre mil quatre cent trente-deux. »

On trouva aussi le cœur de Louis de Luxembourg, comte de Roussy « qui trespassa le XIe jour de mai 1571 », plus des boulets et des biscayens.

Le tout fut envoyé au musée de Cluny.

En 1779, les célestins abandonnèrent leur demeure et y furent remplacés par les cordeliers mais ils y rentrèrent peu de temps après et n'en sortirent qu'après la révolution de 1789 qui supprima les ordres religieux.

La république déclara le monastère propriété nationale, démolit l'église et envoya les œuvres d'art au musée des monuments français.

En 1791, un hospice fut installé dans le cloître MM. Le Dru, père et fils, y traitaient différentes maladies par l'électricité. Sous l'empire, il devint une caserne de gendarmerie.

Par une ordonnance royale du 5 février 1841 trois immeubles furent cédés par l'État à la ville pour l'agrandissement de la caserne des Célestins, d'abord la caserne, puis un bâtiment contigu dépendant de la bibliothèque de l'Arsenal et enfin une maison de la rue de Sully. A partir de ce moment, la caserne fut affectée à la garde municipale de Paris.

En 1365, Jean de Dormans, évêque de Beauvais, acheta au clos Bruneau, dans le quartier de l'Université, quelques maisons pour y installer un collège pour quinze personnes, (douze écoliers, un maître, un sous-maître et un procureur) qui devaient être nées dans la paroisse de Dormans ou, à leur défaut, dans d'autres villages du diocèse de Soissons.

En 1371, Jean de Dormans y ajouta cinq autres bourses, enfin le 8 janvier 1372, il en ajouta encore sept autres.



Le jeune roi fit son entrée solennelle à Paris, en 1380, au milieu des rues tapissées et ornées de fleurs. (Page 208, col. 1.)

Charles V posa la première pierre de l'église de ce collège qui fut édifiée aux frais de Miles de Dormans, neveu du fondateur et dédiée en 1380, sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste.

Au commencement du XVIe siècle, ce collège devint public et le maître prit le titre de principal.

Il fut entièrement reconstruit sous le règne de François Ier et uni au collège de Presles qui lui était contigu ; il prit alors le nom de Presles-Beauvais. Il en fut séparé en 1699 et une muraille fut élevée entre les deux. On le nomma à partir de cette époque collège de Dormans-Beauvais. Il fut enfin réuni au collège Louis-le-Grand et une école primaire fut établie dans les bâtiments le 1er septembre 1815. Ils furent démolis depuis.

Un autre collège, celui de maître Gervais, fut fondé le 20 février 1370, rue du Foin, par Gervais Chrétien, premier physicien du roi Charles V, en faveur de 26 boursiers du diocèse de Bayeux. Le 22 septembre de la même année, on incorpora à ce collège les boursiers de celui que Robert Clément avait fondé en 1349 rue Hautefeuille au Pot d'étain.

Charles V qui avait une estime particulière pour maître Gervais, voulut faire les frais nécessaires à la construction de ce collège ; il le dota et lui fit don des livres et des instruments scientifiques relatifs à l'astrologie ; il voulut même que l'anathème fut prononcé contre quiconque oserait les enlever. Il lui donna aussi une chapelle et un reliquaire de vermeil qui portait cette inscription : « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, cinquième de ce nom a donné ce joyau avec la croix qui est dedans aux écoliers du diocèse de Notre-Dame de Bayeux le 14 février 1374. » Ces écoliers avaient le titre d'Écoliers du roi.

En 1699, on supprima les bourses et le collège fut placé sous la direction de deux docteurs de Sorbonne. En 1763, il fut réuni à l'Université et les bâtiments furent plus tard convertis en une caserne de vétérans, aujourd'hui supprimée.

En 1545, le principal de ce collège, Jacques Tournebu, fut assassiné par Raoul Lequin d'Archerie, greffier de la prévôté de Saint-Quentin, qui fut condamné le 19 septembre à fonder une messe dans la chapelle du collège, à fournir aux frais

d'un tableau qui fut placé dans ladite chapelle, à avoir le poing coupé et à être pendu place Maubert.

Le 9 mars 1371, il y avait foule dans les rues de Paris pour voir le cortège des obsèques faites à Jeanne d'Évreux, veuve du roi Charles IV, et qui était morte le mardi précédent, 4 mars, à Brie-Comte-Robert. Le corps avait été rapporté le samedi à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, et le lendemain, on le conduisait en grande pompe à Notre-Dame.

Le roi se joignit au convoi, lorsqu'il passa devant l'hôtel Saint-Paul et le suivit à pied jusqu'à la cathédrale.

Le corps était porté sur un lit de parade, le visage découvert. Au-dessus était un dais de drap d'or que le prévôt des marchands et les échevins soutenaient sur quatre lances. Le parlement, en habits de cérémonie, était à l'entour et les présidents tenaient les coins du poêle.

Le lundi, l'évêque de Paris chanta la messe des morts, le roi y assista, dîna à l'évêché et le soir conduisit le convoi à pied jusqu'à la porte Saint-Denis, où il monta à cheval pour l'accompagner à l'abbaye de Saint-Denis, où il fut inhumé le lendemain.

Le cœur et les entrailles furent portés aux Cordeliers et le roi assista à la cérémonie.

Quelques historiens, Dulaure entre autres, n'ont pas craint d'avancer qu'en 1371, le roi Charles V avait anobli tous les bourgeois de Paris et que leur noblesse fut confirmée par Charles VI, Louis XI, François Ier, Henri II, et qu'Henri III la restreignit en 1577 aux seuls prévôts des marchands et échevins.

C'est une erreur grossière et qui doit être rectifiée.

En 1371, les Parisiens adressèrent au roi une requête pour lui représenter qu'ils avaient coutume d'avoir garde et bail d'enfants, d'acquérir fiefs et francs alleus, de se servir de freins dorés et autres ornements appartenant à l'état de chevalerie.

Ils représentaient ensuite qu'en exécution de nouvelles ordonnances, le prévôt de Paris avait fait publier par la cité que tous ceux qui, depuis 1324, avaient acquis des fiefs ou obtenu des lettres de noblesse, les apportassent au receveur de Paris, sous peine de déchéance, et ils craignaient d'être inquiétés à ce propos.

Le roi défendit par lettres patentes du 9 août 1371 « que les Parisiens fussent inquiétés » à l'occasion de ces ordonnances, et les maintint dans les distinctions honorifiques dont ils avaient joui jusqu'alors; mais il n'y a absolument rien, dans le texte de l'ordonnance royale que nous avons sous les yeux, qui ressemble à un anoblissement en masse, et d'ailleurs le *Recueil des ordonnances des rois de France* en la publiant (tome V, p. 418), lui donne pour titre « Lettres qui confirment les bourgeois de Paris dans les privilèges des gardes-bourgeoises et de l'exemption des droits de francs fiefs et dans celui de *pouvoir obtenir des lettres de noblesse* ».

Ceci n'est donc point contestable.

Une ordonnance de police rendue sous le roi Jean, enjoignait aux visiteurs de métiers et marchandises, de faire leur rapport au prévôt des défauts et contraventions qu'ils y trouvaient.

De graves abus en résultaient.

Le 23 mai 1369, le roi Charles V déclara à propos de quelques officiers qui ne voulaient pas reconnaître l'autorité du prévôt de Paris, que la juridiction ordinaire de la ville appartenait de plein droit et de temps immémorial à son prévôt de Paris et qu'il voulait qu'il eût seul, à l'exclusion de tous autres juges, la connaissance et la punition de tous les délits qui se commettaient à Paris par quelque personne que ce fût.

Depuis quelque temps, on signalait dans la capitale l'existence d'une secte de gens qui, sous le nom de Turlupins, composaient une société dite des pauvres, enseignant que l'homme peut arriver dans cette vie à l'impeccabilité. Ils étaient accusés de se livrer aux plus honteux désordres.

Grégoire XI lança contre eux, en 1372, une bulle d'excommunication et des recherches furent ordonnées à Paris, à l'effet de se saisir de leurs personnes.

On arrêta quelques pauvres diables soupçonnés d'être Turlupins et on les condamna au feu, notamment une femme nommée Péronne d'Aubenton, née à Paris et qui fut déclarée coupable d'hérésie par l'inquisiteur de la foi.

Elle fut brûlée vive au marché aux Pourceaux, qui se tenait hors la porte Saint-Honoré, le 5 juillet 1372.

Tandis qu'on s'occupait des importants travaux d'enceinte, on reconstruisait aussi le Grand-Pont qui avait été rompu et le prévôt Hugues Aubriot fit amener à Paris l'un des bacs que les religieux de Saint-Denis avaient à Neuilly. Ceux-ci s'en plaignirent au parlement, comme d'un attentat contre leurs privilèges et il fallut que deux arrêts de la cour, en date des 13 avril 1374 et 27 avril 1375, fussent rendus, pour que les Parisiens pussent se servir du bac, en attendant que le pont fût rétabli.

Les religieux de Saint-Germain-des-Prés élevèrent aussi de vives réclamations au sujet du droit de pêcher dans les fossés, que le roi avait concédé aux Parisiens.

Puis, ce fut ceux de Saint-Victor qui, au mépris des ordonnances, empestaient la Bièvre et en souillaient les eaux, au préjudice des manufactures de draps établies sur ses bords, en tuant les bestiaux au faubourg Saint-Marcel et jetant les détritus dans cette rivière.

Bref, c'était à qui parmi les moines, se montrerait hostile aux habitants de la capitale qui se plaignaient hautement des exigences des religieux.

Le parlement n'était occupé qu'à juger leurs différends.

Mais l'événement le plus important de ce règne, fut la visite que l'empereur Charles IV fit au roi. Les Parisiens oublièrent tout pour ne rien perdre des cérémonies qui allaient avoir lieu.

Ce fut le 4 janvier 1378, que l'empereur accompagné de son fils Venceslas, roi des Romains, fit son entrée à Paris, monté sur un cheval noir.

Le prévôt de Paris et le chevalier du Guet avec leurs archers à cheval s'étaient portés à un quart de lieue, sur la route de Paris pour le recevoir.

Le prévôt des marchands et les échevins accompagnés de 2,000 bourgeois à cheval, tous vêtus de robes mi-partie blanc et violet, étaient au delà et ce fut le prévôt des marchands qui porta la parole en disant à l'empereur :

« Très excellent prince, nous, les officiers du roi à Paris, le prévôt des marchands et les bourgeois de sa bonne ville, nous venons faire révérence et nous offrir à faire vos bons plaisirs, car ainsi le veut le roi, notre sire, et le nous a commandé.»

Le roi, coiffé d'un chapeau à bec bordé de perles et vêtu d'une cotte hardie d'écarlate et d'un manteau bleu fleurdelisé d'or, était sorti de son palais, monté sur un cheval blanc et accompagné des princes, des évêques en chape et des plus grands personnages de la cour, pour aller aussi au-devant de l'empereur.

Ils se rencontrèrent entre le village de la Chapelle et la porte Saint-Denis ; ils se saluèrent et le cortège prit la route du palais, où le roi donna son appartement à son hôte et en prit un à l'étage supérieur.

Le lendemain, le prévôt et les échevins firent le présent de la ville à l'empereur; il consistait en une nef d'argent pesant 190 marcs et deux grands flacons de vermeil ciselés et émaillés, du poids de 70 marcs.

Ils offrirent aussi au roi des Romains une fontaine de vermeil pesant 90 marcs et deux grands pots d'argent, du poids de 30 marcs.

Le soir, après une conférence secrète entre les souverains, il y eut un souper de gala dans la grande salle du palais; huit cents chevaliers y furent invités.

L'empereur, qui avait la goutte, se fit le lendemain porter à la Sainte-Chapelle pour y entendre la messe; après quoi revenant à la grande salle, ils y trouvèrent trois buffets dressés ; l'un en or, le second en vermeil et le troisième en argent.

Le roi prit place entre l'empereur et Venceslas, l'archevêque de Reims à la droite de l'empereur et trois évêques, dont celui de Paris, à la gauche du roi des Romains.

On remarqua que les écuyers de cuisine portaient des houppelandes de soie et des aumusses fourrées.

Le repas commença.

Il devait se composer de quatre services de 80 plats chacun, mais le roi craignant pour sa goutte l'effet d'une si grande consommation d'aliments, en fit retrancher un ; on ne servit donc sur la table royale que 240 plats !

Le festin finit par une comédie représentant la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon.

Le 7 janvier, le roi mena l'empereur dans un grand bateau doré dîner au Louvre, et les jours suivants il lui fit voir ses autres palais.[1]

Puis, il y eut la présentation des docteurs de l'Université, et grand conseil où les souverains étrangers assistèrent.

Enfin, rien ne fut épargné pour que les honneurs de la capitale fussent magnifiquement faits à l'empereur qui, très satisfait de l'accueil qu'on lui avait réservé, ne quitta Paris le 16, qu'après avoir promis au roi son aide contre l'Angleterre.

Ce qui avait le plus charmé l'empereur dans ses pérégrinations à travers la ville, c'était le Louvre qu'il ne se lassa pas d'admirer.

Il faut ajouter qu'il venait d'être entièrement réparé et augmenté ; Charles V l'avait fait édifier à neuf, à l'exception de la grosse tour dont on s'était borné à mettre en état les bâtiments qui l'entouraient.

C'était l'architecte (on disait alors un maitre des œuvres) Raymond du Temple, qui avait dirigé les travaux.

Tout Paris avait été en liesse pendant le séjour de l'empereur et le peuple qui se réjouissait de peu, était tout aise d'avoir vu si riches accoutrements, si imposant cortège, et il était fier de la bonne mine des bourgeois, chevauchant comme des gentilshommes.

Il avait respiré la bonne odeur qui s'échappait des cuisines royales — et il s'en était contenté, mais la joie fut de courte durée.

Après les fêtes vint un deuil, — il est vrai que ce fut encore un spectacle pour le populaire, — on y joignit même une aumône générale.

La reine Jeanne de Bourbon mourut à l'hôtel Saint-Paul le 6 février 1378 et ses funérailles eurent lieu le 14 en grande pompe à Notre-Dame.

Sur ces entrefaites, des bruits fâcheux circulèrent dans Paris; on parla de trahison, d'entreprise contre la personne du roi, et Jacques de Rue et Pierre du Tertre, l'un chambellan, l'autre secrétaire du roi de Navarre, en furent accusés ; ils avouèrent leur crime et implorèrent la clémence du roi, mais Charles voulut que le parlement prononçât.

On instruisit leur procès ; ils furent condamnés à être traînés sur une claie depuis le palais jusqu'aux Halles et là, à avoir la tête tranchée sur un échafaud.

Ce qui fut exécuté ; après quoi on les écartela et l'on exposa les quatre parties de leurs corps

à huit potences qui furent dressées hors des portes principales de la ville.

Leur tête fut exposée aux Halles.

Ce fut dans cette même année 1378, que fut commencé le pont Saint-Michel.

Hugues Aubriot y fit travailler incessamment « les vagabonds, les joueurs et les fainéants » aussi ne fut-il achevé que sous Charles VI.

Il était bâti en pierre « avec des arches ».

On l'appela d'abord le Pont-Neuf, puis enfin pont Saint-Michel.

En 1387, le côté de la maîtresse arche vers les Augustins et « deux échines », furent adjugés pour cinquante sous de rente à perpétuité à Pierre Michu et Collette, sa femme, à la charge d'y faire construire des maisons.

Les religieux de Saint-Germain-des-Prés voulurent s'opposer à leur construction, prétendant qu'ils étaient seigneurs de la rivière de Seine; le procureur du roi répliqua que le fond de la ville était au roi, même le fond sur lequel coulait l'eau.

Le parlement, par son arrêt du 13 mars 1393, appointa les parties et les maisons s'élevèrent quand même.

Le roi qui songeait toujours à se venger du duc de Bretragne qui avait fait cause commune avec les Anglais, tint un lit de justice à Paris le 9 décembre 1378; citation avait été donnée au duc afin qu'il s'y trouvât, mais il s'abstint et fut déclaré criminel de lèse-majesté. L'année suivante, des troupes furent envoyées en Bretagne pour l'expulser de son duché et s'emparer de ses biens.

Le 19 avril 1380, fut fondé un nouveau collège rue de la Harpe par Michel de Daimville, chapelain et conseiller du roi, dans une maison lui appartenant, et en faveur de douze écoliers, six du diocèse d'Arras et six du diocèse de Noyon. Le collège de Daimville fut réuni à l'Université en 1763, et ses bâtiments furent convertis en maisons particulières.

Ce fut le 16 septembre 1380, que mourut le roi après un règne de seize années pendant lesquelles le peuple, bien qu'accablé de tels impôts que « plusieurs furent forcés de vendre leur lit pour les payer », se trouva cependant moins à plaindre que sous le précédent et surtout sous celui qui va suivre — le plus triste de tous!

Le commerce, l'industrie et même un certain bien-être s'étaient développés dans la capitale, qui avait sensiblement modifié son aspect monumental.

Les grands seigneurs ornaient leurs hôtels de porches massifs sous lesquels les passants trouvaient un abri et de tourelles angulaires; les fenêtres carrées étaient séparées par des meneaux de pierre et s'ouvraient sous des arcades ogivales.

Les maisons des bourgeois avaient un rez-de-chaussée en pierre, le reste se composait de poutres verticales ou horizontales dont les interstices étaient remplis par du mortier. Parfois la façade était revêtue d'ardoises ou d'essentes pour obvier à l'infiltration des eaux pluviales.

Les étages étaient en encorbellement, les uns sur les autres et aboutissaient à un pignon anguleux. Sur les consoles des poteaux corniers, sur les supports des étages, étaient sculptés des armoiries, des feuillages, des animaux et des ornements fantastiques.

Les boutiques avaient de grandes fenêtres qui servaient à la montre des marchandises et que l'on fermait à l'aide de volets de bois.

Les rues, toujours malpropres, avaient tendance à s'élargir. Il y circulait nombre de litières, de chariots et de chars à quatre roues.

Le va-et-vient des passants et des marchands criant ce qu'ils vendaient était perpétuel et c'était bien autre chose quand quelque spectacle populaire y appelait la foule.

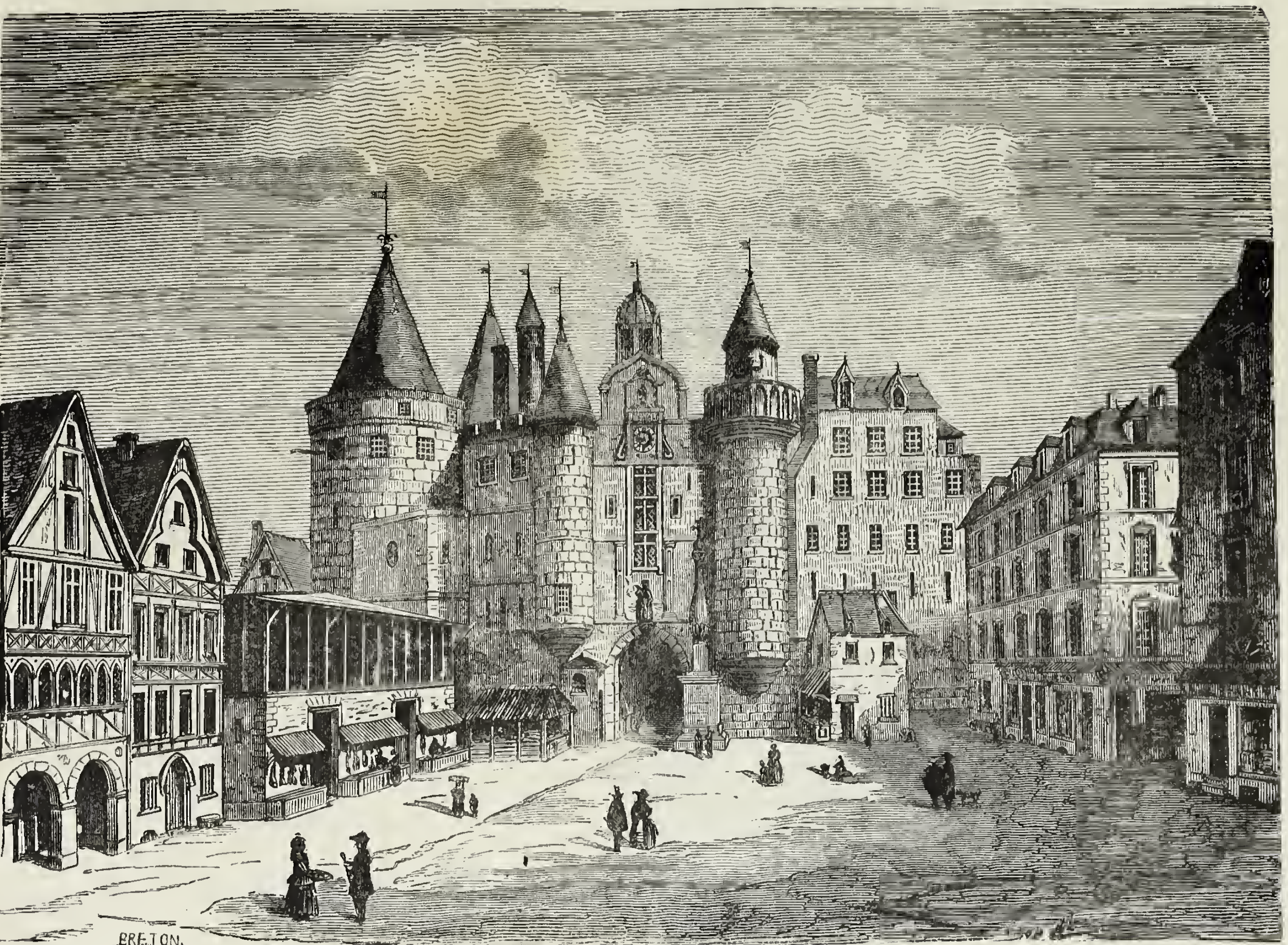
Par exemple l'homme dont parle Christine de Pisan, « qui avoit une telle industrie, qu'il sautoit merveilleusement, tomboit et faisoit sur des cordes tendues haut en l'air, plusieurs tours qui sembleroient chose impossible si on ne l'avoit vu; car il tendoit des cordes bien menues, allant depuis les tours de Notre-Dame de Paris jusques au palais et plus loin, et par-dessus ces cordes sautoit et faisoit des tours de souplesse si bien qu'il sembloit voler, aussi l'appeloit-on le voleur. »

On voit que les acrobates excitaient alors, à un haut point, l'admiration.

L'homme « le voleur » dont il est question, eut une fin malheureuse; après avoir plusieurs fois exécuté ses tours devant le roi et la reine, un jour son pied manqua la corde, il tomba et fut broyé sur la place du Parvis.

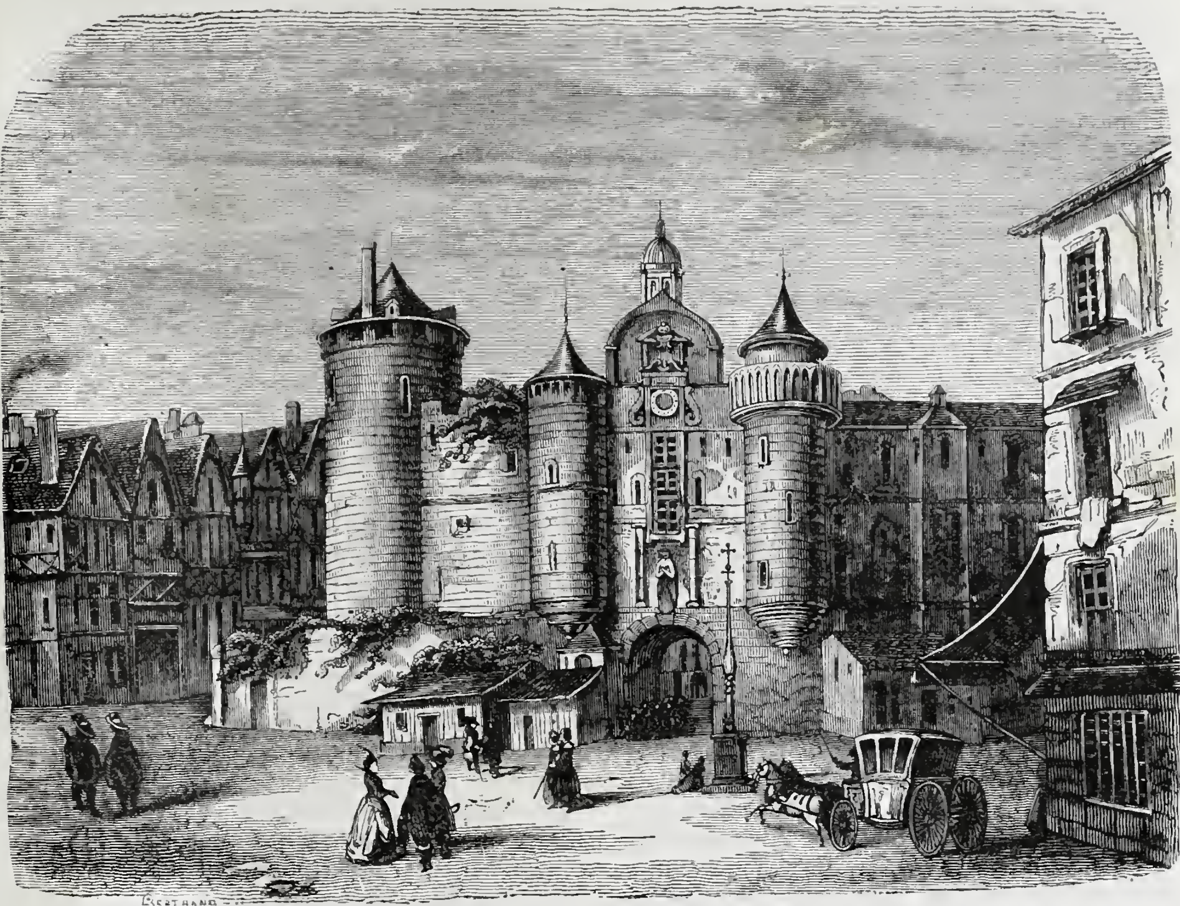
Les jongleurs, les trouvères et les ménestrels, trouvaient aussi des spectateurs attentifs et les plus pauvres ne résistaient pas à l'envie de donner une pièce de menue monnaie à ces histrions qui les divertissaient si fort, et lorsque l'un deux arrivait, avec sa longue chevelure, coiffé d'un couvre-chef plat sans bord, de couleur jaune, habillé d'un pourpoint bleu sous un manteau d'écarlate doublé de blanc, sans manches, et de chausses et bas rouges, avec sa mallette (gibecière) pendue à la ceinture et retombant sur le ventre, le cercle se formait vite autour de lui pour l'entendre chanter une chanson de geste, jouer de la citole, faire danser un chien, ou filer une truie; c'était à qui jouirait de ce plaisir et rirait du meilleur cœur.

Les sciences et les lettres progressèrent aussi quelque peu sous ce règne; Charles V aimait les livres et ce fut lui qui commença à en réunir au Louvre un nombre relativement considérable, aussi le considère-t-on comme le fondateur, ou plutôt le créateur, de la bibliothèque nationale. Il en fit dresser l'inventaire par Gilles Maret, son



F. Roy, éditeur. — 26.
Imp. Charaire et Fils.

Le Châtelet, côté de la rue Saint-Denis, en 1780, passage voûté rue Saint-Leufroy.



Le Châtelet s'élevait sur le terrain même encore appelé place du Châtelet, et fut détruit en 1802. (Page 207, col. 2.)

valet de chambre, qui compta 910 volumes (manuscrits, puisque l'imprimerie n'était pas encore inventée), parmi lesquels les ouvrages de piété et ceux d'astrologie, de chiromancie et de géomancie étaient en majorité.

L'usage de cette bibliothèque n'était pas absolument réservé au roi; les savants pouvaient y venir étudier; toutefois, le roi qui la considérait comme le plus beau joyau de sa couronne, veillait sur sa conservation avec un soin tout partilier et il voulut qu'on fermât de barreaux de fer, de fil de laiton et de vitraux, toutes les fenêtres de sa bibliothèque. Les lambris du mur étaient en bois d'Islande, la voûte était lambrissée de cyprès et tous les lambris étaient décorés de sculptures en bas-reliefs.

On y mit par son ordre trente petits chandeliers et une lampe d'argent qui étaient allumés toutes les nuits, afin de pouvoir y travailler à toute heure (au XIXe siècle, la Bibliothèque nationale ferme, été comme hiver, à 4 heures!)

La bibliothèque de Charles V était établie dans une tour du Louvre qui, de ce fait, prit le nom de tour de la Librairie.

L'intérieur des hôtels et même celui des maisons des riches bourgeois commençait du reste à étaler un grand luxe soit d'objets d'art, soit de livres, soit de beaux bijoux destinés à exciter l'admiration des visiteurs.

De superbes tapisseries de cuir doré, des miroirs de verre étamé, des horloges à roues, des bancs à colonnes surmontés de dais, des peintures, des dressoirs, des bahuts sculptés, des reliquaires, des gobelets de verre à filets d'émail, tout cela encombrait la demeure des opulents bourgeois.

Voici d'ailleurs la description que nous a laissée un contemporain de cette époques de la maison de Jacques Duchié, un bourgeois d'alors :

« On entroit par une porte entaillée de cet art merveilleux. La première salle étoit embellie de divers tableaux et escriptures d'enseignemens atachiés et pendus aux parois. Une autre salle estoit remplie de toutes manières d'instrumens, harpes, orgues, vielles, guiternes, psaltérions et autres, desquels le dit maître Jacques savoit jouer de tous. Une autre salle estoit garnie de jeux d'eschez, de tables et d'autres diverses manières

de jeux, à grand nombre. Un estude où les parois estoient couverts de pierres précieuses et d'espices de souefve (suave) odeur. Une chambre où estoient des fourrures, plusieurs chambres à lits. D'autres où il y avoit des armes. Par-dessus tout l'hôtel une chambre carrée où estoient fenestres de tous costés par dessus la ville. Belles ymages dorées par dessus les pignacles de l'hostel. »

Une amélioration notable s'était aussi introduite dans la demeure des gens de « moyen et de bas état » qui possédaient marmites, poêles, chaudrons blancs ou noirs et chaudières, pots et cloches de cuivre, hastes en fer, chenets, landiers, pelles, pinces et trépieds, lampes de fer ou de verre, chandeliers de fer, de cuivre ou de bois, lits à quenouilles, beaux lits d'ange matelassés garnis de coëttes de plumes contre-pointées, de couvertures de laine blanche, verte, bleue, arches à blé, coffres à sel, coffres-forts, tables rondes, carrées ou longues, bancs à perches, escabelles, selles, sellettes, chaises, berceaux de bois et d'osier, linge de corps, de lit et de table, serviettes et touailles, plats, tranchoirs, saucières de bois, pincemailles, gobelets, cornes, tasses d'étain et de bois, etc.

« L'habitude de vivre chez soi, dit l'auteur des *Mémoires du peuple français*, non plus sur la place publique ou dans les tavernes, entre le vin et la cervoise, gagna beaucoup de terrain. Après les luttes civiles, quand le beffroi avait cessé de retentir, les Français de la capitale se livraient aux jouissances domestiques. Ils se réunissaient en famille, à certains jours, pour solenniser une date chère à tous, pour honorer un patron, pour manger le mets favori, ou bien le soir d'une grande fête religieuse, après les offices, le soir d'une réjouissance civile, d'un baptême, d'une première communion, d'un mariage, d'un enterrement même, ils se recevaient réciproquement. En face de l'âtre enflammé, ils oubliaient volontiers les rigueurs du temps et si l'urbanité moderne ne régnait pas encore parmi eux, du moins se débarrassaient-ils insensiblement de ces formes brutales que l'histoire a eu trop souvent l'occasion de déplorer. »

Malheureusement, le progrès du luxe avait amené un amour effréné du jeu.

Les Parisiens jouaient avec acharnement aux dés, au trictrac, aux quilles, à la paume, aux boules, et les désastres occasionnés par le jeu forcèrent Charles V à rendre une ordonnance en 1369, qui défendit tous jeux, excepté le trait et l'arbalète, à peine d'une amende de quarante sous parisis.

Mais on continua de jouer en secret, et les cartes qui furent en usage sous le règne de Charles VI (car elles étaient inventées depuis longtemps), devaient offrir un nouvel aliment au jeu qui prit plus tard des proportions considérables.

Nous allons terminer ce chapitre en rappelant les principales ordonnances de police qui furent rendues et criées dans la bonne ville de Paris pendant le règne de Charles V.

1376, 9 septembre. — Ordonnance de police, l'une concernant le port d'armes, l'autre qui enjoint aux oiseux et fainéants de s'occuper « a été cryé de par le roy notre sire, que toutes les manières de gens oyseulx qui ont puissance d'ouvrer es fossés de sa bonne ville de Paris, ou ailleurs où on les voudra embesogner pour sallaire compétent, qui ne veulent ou ne voudront ès ouvrer en dits lieux et par la manière que dist est, soient prins et menez au Chastelet par les sergents à ce ordonnez pour iceuls oyseulx battre ou chantier, ainsy qu'il appartiendra. »

18 septembre. — Cri concernant les femmes publiques. — 25. — Cri concernant les jeux et les poulaillers.

18 octobre. — Cri et ordonnance de police concernant les filles de joie.

1368, 12 février. — Cri concernant les hôteliers. — Mars. Confirmation pour les pauvres femmes fripières et revendeuses — 22 avril. Arrêt en faveur des couteliers contre les merciers. — 8 mai. Cri concernant la sûreté publique : « a esté cryé que nul tavernier ne soit si hardy de tenir ni asseoir beuveurs (buveurs) en taverne après l'heure du couvre-feu sonnée, à peine de 60 sols parisis d'amende. Item, a esté cryé que nul ne soit si hardy de vendre ne prester à escoliers espées, ne cousteaux, ne autres harnois de guerre, sans le congié du prévost de Paris, sous peine d'amende arbitraire. Item, a esté cryé que, pour ce que aucunes gens donnent petite obéissance au sergent du roy, parquoy ils font souventes fois que les dits sergens crieront ayde au roy, que un chacun leur donne ayde et confort; et qui fera le contraire, il encherra en la peine dessus dite. — 29 août. Mandement du roi au prévôt de Paris concernant les coulons (pigeons) : « Lettres qui deffendent à ceulx qui n'ont pas le droit d'avoir des colombiers, de nourrir dans les maisons de Paris et de la banlieue des pigeons dans des volets et qui deffendent aussy de tendre des rêts pour prendre ces pigeons». — 10 octobre. Cri concernant les chaussures à la poulaine. — 20 novembre. Statuts des chaudronniers.

1369, 3 avril. — Lettres concernant les jeux de dés et autres. — 23 mai. Lettres concernant la juridiction du prévôt de Paris portant que les chambellants et autres officiers des princes du sang n'auront aucune juridiction criminelle dans la ville de Paris sur ceux de la maison de ces princes, lesquelz seront jugez par le prévost de Paris. — 8 juin. Lettres patentes portant réduction des sergents à cheval. — 12 juillet. Sentence portant règlement pour l'approvisionnement de Paris. Rolle des métiers qui doivent aller aux halles le vendredy et le samedy.

1370, 21 juillet. — Lettres concernant l'exercice de la chirurgie dans Paris : « Il est ordonné aux chirurgiens de faire connaître au Châtelet les habitants qu'ils ont soignés de blessures, soit à Paris soit dans la vicomté. »

1371, 24 juin. — Cri pour punir les vols — 11, 12 juillet. Cri concernant la santé. — 13 août. Taxe faite sur les étuveurs (baigneurs), leurs statuts.

1372, 25 septembre. — Lettres aux termes desquelles la police et la visite des métiers, vivres et marchandises à Paris et dans les banlieues doivent être faites par le prévôt et ses délégués.

1374. — Procès entre les religieux de Saint-Denis et le prévôt qui leur avait enlevé le bac du pont de Neuilly parce que le Grand-Pont était rompu. — Arrêt de la cour qui oblige les dits religieux à laisser leur bac jusqu'à Pâques auquel terme le dit prévôt sera obligé de leur rendre leur bac et de payer le dommage qu'ils ont encouru et qui sera déterminé par des commissaires.

1378. — Prestation de serment entre les mains de Hugues Aubriot, de Gaucher Béliart, libraire à Paris comme libraire de l'Université.

1380, avril. — Lettres patentes portant confirmation de la fixation au nombre de seize des commissaires du Châtelet.

Ces diverses ordonnances figurent sur les registres du Châtelet qui se trouvent soit aux Archives, soit à la Bibliothèque nationale et qui sont loin d'être au complet. On sait que le Châtelet de Paris était une juridiction royale inférieure de la même classe que les autres prévôtés, « mais, dit M. Desmazes, dans son livre *Le Châtelet de Paris*, il siégeait dans la capitale même, recevait les appels des différentes châtellenies de la vicomté et ressortissait *nûment* du parlement.

« Le château fort où la justice municipale tenait ses séances, était situé à l'extrémité du pont joignant la cité : tous les rois continuèrent au Châtelet sa destination. Le 13 mai 1416, Charles VI fit abattre la boucherie qui était devant le grand Châtelet; le 9 mai 1485, Charles VII ordonna que les confiscations, aubenages, seraient employées aux réparations du Châtelet de Paris. Des lettres données par Charles VIII à Rouen, le 23 novembre 1487, permirent l'accroissement du Châtelet « qui est ung des grands auditoires du royaume».

« Le Châtelet s'élevait sur le terrain même encore aujourd'hui appelé place du Châtelet; il existait déjà lors du siège de Paris par les Normands en 884. Souvent modifié, presque entièrement reconstruit à l'intérieur en 1506, 1537, 1544, 1684, le Châtelet se composait de trois tourelles reliées par des constructions de diverses époques. Deux de ces tourelles en pendentifs d'inégale grosseur, protégeaient les deux côtés d'une voûte qui donnait accès dans la ville. Au sommet de l'une des tourelles était une galerie entourée d'une balustrade en fer et surmontée d'un toit conique. Cette galerie servait aux guettes ou gardes de nuit. La voûte supportait deux étages au milieu desquels était un cadran couronné d'un écusson aux armes de France. Une grande statue de la Vierge, tenant le Christ enveloppé dans son manteau, était sculptée sur la clef de voûte et donnait au Châtelet le caractère distinctif des autres portes de Paris. »

Il a été complètement détruit en 1802.

XIII

Charles VI. — Les impôts. — Sus aux juifs! — Hugues Aubriot condamné. — Les Maillotins. — Entrée de la reine Isabeau. — L'assassinat d'Olivier de Clisson. — L'hôpital du Roule. — Le collège d'Aurillac. — Les juifs battus de verges. — La petite reine. — Les faux guérisseurs. — Un empoisonnement. — Les confrères de la Passion. — Les premiers théâtres. — Pages et écoliers. — Le duc d'Orléans assassiné. — Le grand hiver. — La paix fourrée



PRÈS Charles le Sage, Charles le Fou! Charles VI n'avait que douze ans, lorsqu'il fut appelé à succéder à son père, et, encore une fois, les Parisiens se trouvèrent gouvernés par un enfant, en butte à l'ambition démesurée de ses trois oncles, qui ne songèrent qu'à se disputer l'autorité royale et à satisfaire leur rapacité.

Cette triple rivalité au sujet du gouvernement fut une source continuelle de dissensions et de cabales. Le duc d'Anjou voulait la régence et l'autorité absolue, ses deux frères voulaient s'adjoindre à lui et le conseiller selon leurs vues, c'est-à-dire qu'ils aspiraient l'un et l'autre à la régence.

Pour soutenir leur droit ou leur convoitise, chacun d'eux fit des levées d'hommes, et bientôt les environs de Paris se garnirent de troupes.

A son lit de mort, Charles V avait rendu une ordonnance abolissant tous les impôts qu'il avait précédemment établis, mais le duc d'Anjou se garda bien de la publier et contrairement à la volonté du roi défunt, il augmenta ces mêmes impôts.

Alors les Parisiens indignés se soulevèrent.

Deux cents hommes du peuple coururent à la maison de Jean Culdoé, prévôt des marchands, et l'obligèrent à venir avec eux au palais trouver le régent et lui remontrer combien le nouvel impôt dont il grèvait la population, au moment où la misère était si grande, était de nature à provoquer le plus vif mécontentement.

Ce magistrat acceda à leur vœu et se rendit avec eux auprès du duc d'Anjou auquel il représenta l'impopularité dont il allait se couvrir, et ses paroles firent une telle impression sur le régent qu'il jugea prudent de parlementer doucement et de promettre qu'aussitôt après le sacre du roi, il aviserait.

Ce sacre eut lieu à Reims le 4 novembre 1380.

Le dimanche suivant, le jeune roi fit son entrée solennelle à Paris; il était vêtu d'une étoffe de soie semée de fleurs de lis d'or; les principaux personnages de la ville étaient allés à sa rencontre jusqu'à La Chapelle Saint-Denis, et les édiles pour le recevoir avaient fait tapisser les rues; des chœurs de musique étaient placés sur son parcours, de place en place, et des fontaines improvisées laissaient couler du lait, du vin, et des eaux de senteur.

Sur des théâtres en plein vent, invention toute nouvelle, étaient représentés des Mystères.

A ne considérer les choses qu'à leur point de vue superficiel, on eût pu croire que Paris était tout en joie, malheureusement cette joie de commande masquait un mécontentement général.

Quoi qu'il en soit, le nouveau roi fit ses prières à la cathédrale où il fut reçu par l'évêque et son clergé en grande cérémonie.

Il se rendit ensuite au palais où il reçut les présents de la ville et ceux des prélats et des seigneurs.

Pendant trois jours qu'il demeura au palais, ce fut une fête perpétuelle, accompagnée de joutes, de tournois, et de toute espèce de jeux militaires.

Mais la fête terminée, il fallut en venir au sérieux; l'impatience et les murmures du peuple allaient toujours croissant et ne permettaient guère au régent de se faire illusion sur les véritables sentiments du peuple, qui ne cessait de demander le retrait de l'impôt.

Aussi le prévôt des marchands prit-il l'initiative de convoquer nombre de personnes dans l'ancien Parloir aux Bourgeois, situé près du grand Châtelet, afin de s'entendre avec eux pour arriver à la satisfaction du vœu général.

Le prévôt prenant la parole, expliqua qu'il comprenait parfaitement la légitime impatience de tous, cependant qu'il était convenable d'attendre que le nouveau roi en eût complètement terminé avec les cérémonies qui formaient la suite naturelle du sacre, pour mettre le régent en demeure de tenir la promesse qu'il avait faite.

L'assemblée paraissait assez disposée à se ranger à cet avis, lorsqu'un cordonnier plus hardi que les autres, prit la parole et en termes très nets réfuta ce que venait de dire le prévôt :

— Ne pourrons-nous jamais jouir en repos de nos biens, dit-il; l'avarice des grands continuera-t-elle toujours à nous charger d'impôts, impôts que nous ne devons point, que nous ne pouvons payer et qui excèdent nos revenus? Bourgeois de Paris, on vous repousse de l'assemblée des notables; on ne veut pas que vous participiez aux délibérations et on vous demande arrogamment quel droit a la terre de se mêler avec le ciel et pourquoi la lie du peuple ose intervenir parmi les personnes riches. Pourquoi adressons-nous des prières à Dieu? Pourquoi nous dépouillons-nous de nos biens! Pour des hommes qui en abusent; nos biens servent à entretenir leur luxe, à payer leurs habits couverts d'or et de perles, à payer ces nombreux valets qui les suivent, à payer les frais des beaux palais qu'ils construisent. C'est pour ces vaines superfluités qu'il accablent d'impôts la capitale du royaume. La patience du peuple est poussée à bout. Je demande que les bourgeois prennent les armes; ils doivent mourir plutôt que de souffrir plus longtemps une telle oppression.

On juge si un pareil discours, prononcé devant des gens irrités déjà contre ses gouvernants, mit le feu aux poudres.

Instantanément il fut acclamé et trois cents bourgeois s'armèrent et contraignirent le prévôt de les mener sur l'heure au palais, afin d'y adresser leurs remontrances au régent.

Surpris par cette visite quelque peu tumultueuse, le duc-régent se résolut cependant à l'affronter, et accompagné du chancelier de France, l'évêque de Beauvais, il monta, ainsi que lui, sur la table de marbre du palais et demanda ce qu'on lui voulait.

Le prévôt prit la parole et exposa en termes très conciliants que le peuple ne demandait que l'exécution de la promesse qu'avait faite le duc, de retirer le dernier impôt créé par lui.

Dans ce discours, le prévôt s'était attaché à ne rien dire qui pût blesser la susceptibilité du prince, tout en exprimant complètement la pensée populaire.

Aussi le duc répondit-il qu'il ne pouvait rien prendre sur lui sans une délibération du conseil, mais que ce conseil allait être immédiatement assemblé, afin de prendre une décision qui, probablement, satisferait tout le monde.

— Retirez-vous paisiblement chacun chez vous, leur dit-il, demain vous pourrez peut-être obtenir ce que vous désirez.

Les bourgeois s'en retournèrent en se promettant de revenir le lendemain.

Le conseil eut lieu, mais il ne fut pas d'avis qu'il y eût nécessité de rien accorder.



Le roi Charles VI, entrant dans Paris comme dans une ville conquise, donna l'ordre d'enfoncer les portes. (Page 214, col. 1.)

Or, dans la soirée, quelques personnages qui devaient de l'argent aux juifs et se trouvaient dans l'impossibilité de s'acquitter, persuadèrent aux bourgeois que c'était eux qui en s'enrichissant, amenaient toujours la misère publique et qu'il fallait, après avoir obtenu le retrait de l'impôt, exiger du régent qu'il chassât les juifs du royaume.

Cette nouvelle exigence, habilement colportée par des émissaires adroits, rencontra de nombreux approbateurs.

Le lendemain donc, les bourgeois se présentèrent à nouveau au palais.

Le chancelier s'aperçut de suite des mauvaises dispositions de la députation et prit sur lui de lui donner une réponse tout à fait contraire au sens de la délibération prise par le conseil.

— Le roi, leur dit-il, ne veut user envers vous que de bonté et de douceur ; c'est pour cela qu'il vous décharge présentement de tous impôts et de subsides, en vous remettant libéralement tous droits de péage, d'entrée, et de sortie et vous laissant la liberté de vendre et d'acheter sans rien payer, sous quelque prétexte que ce soit.

Ce fut alors que, satisfaits sur ce point, les bourgeois demandèrent l'expulsion des juifs.

Le chancelier qui ne s'attendait pas à cette nouvelle prétention, se borna à répondre qu'il en parlerait au roi et que vraisemblablement, il serait fait selon leur désir.

Les bourgeois se retirèrent enchantés du chancelier et annoncèrent qu'ils avaient pleinement réussi, qu'une ordonnance allait paraître supprimant les impôts, mais comme le bruit se répandit aussi que les juifs allaient être chassés, ceux qui avaient excité le peuple contre eux n'attendirent pas davantage pour prétendre que toutes les promesses faites par le chancelier ne seraient pas tenues par le régent ; et dès l'aube, des pillards commencèrent par se répandre dans les maisons des receveurs publics, ils brisèrent les caisses, prirent l'argent qu'elles contenaient et en répandirent par les rues ; les tarifs et les registres furent déchirés ; puis, ce premier exploit accompli, ils

se portèrent vers le quartier des juifs et pillèrent une quarantaine de maisons remplies de meubles précieux et de toute espèce de marchandises, de vaisselle d'argent, de pierreries et d'autres objets de valeur mis en gage par des emprunteurs. Quelques-uns de ceux-ci profitèrent même de l'occasion pour retirer les promesses ou reconnaissances qu'ils avaient souscrites.

Plusieurs de ces juifs furent massacrés chez eux, d'autres parvinrent à se sauver et à gagner le Châtelet, où ils demandèrent à être enfermés pour se trouver en sûreté.

On leur enleva leurs enfants qu'on fit baptiser à Notre-Dame.

Le jeune roi, tout effrayé de ce désordre, exigea du régent qu'il prît des mesures pour que les juifs fussent rétablis dans leur demeure et on publia à son de trompe par les carrefours, qu'on eût à reporter sous peine de la vie, tout ce qu'on leur avait pris.

Peu de gens s'empressèrent de le faire et les juifs s'estimèrent encore heureux de pouvoir rentrer en possession du peu qu'on leur avait laissé.

Sous le règne précédent, il avait été question d'assembler un concile général pour faire cesser un schisme qui s'était produit; le clergé se plaignait des exactions que Clément VII et les cardinaux commettaient, l'Université de Paris qui comptait dans son sein plusieurs bénéficiers qui se trouvaient lésés, députa des docteurs au roi pour demander la réunion de ce concile.

Ce fut Jean Rousse du collège du Cardinal-Lemoine, qui fut chargé de porter la parole au nom de l'Université, mais le duc d'Anjou le fit arrêter dans la nuit et conduire au Châtelet, où il fut mis dans un cachot.

La nouvelle de cette arrestation produisit une grande agitation dans le clergé et à l'Université, et le recteur alla trouver le régent pour lui demander la délivrance du prisonnier.

Le duc refusa d'abord, mais l'agitation commençant à se répandre partout, il céda, et fit relâcher le prisonnier après avoir fait publier dans les écoles une défense formelle de soulever désormais la question de convocation d'un concile.

L'Université se tourna alors vers le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, prétendant qu'il ne laissait passer aucune occasion de maltraiter les écoliers et tous les gens de l'Université et qu'il avait fait bâtir deux cachots qu'il appelait dérisoirement le Clos-Bruneau et la rue du Foin, signifiant par là que ces cachots devaient toujours être pleins d'écoliers.

Elle le cita devant l'évêque de Paris.

Celui-ci, qui ne demandait pas mieux que de sévir contre le représentant de l'autorité civile, le décréta d'accusation et informa contre lui.

Hugues Aubriot crut d'abord qu'il lui suffirait de se mettre sous la protection du roi et sous celle du régent, pour se tirer de ce mauvais pas.

Mais ceux-ci ne daignèrent pas le réclamer et le laissèrent aux mains de la justice de l'évêque, qui instruisit son procès.

Le malheureux prévôt fut déclaré coupable d'infamie et d'impiétés punissables du feu.

Cette sentence allait être exécutée, lorsqu'à la sollicitation de quelques personnages marquants qui s'intéressaient à lui et ne doutaient pas de son innocence, les juges voulurent bien modérer la peine prononcée contre lui.

Il fut conduit sur la place du parvis Notre-Dame, où étant monté sur un échafaud, il demanda à genoux et tête-nue, l'absolution de l'évêque avec promesse de satisfaire à tout ce qui lui serait imposé.

Le recteur et les docteurs de l'Université étaient présents, ainsi que le grand inquisiteur de la foi, qui fit publiquement la lecture des crimes et des impiétés dont on l'avait déclaré coupable.

Après quoi, l'évêque revêtu de ses habits sacerdotaux, lui donna l'absolution et le condamna à la prison perpétuelle, et au jeûne, au pain et à l'eau.

Ceci se passait au mois de mai 1381.

Il fut incarcéré dans la prison de l'Évêché d'où il fut délivré l'année suivante par les Maillotins.

Il eut pour successeur à la prévôté de Paris Audouin Chauveron, chevalier.

Le duc d'Anjou, depuis la suppression des impôts concédée par le chancelier, ne songeait qu'au moyen de les rétablir.

Il avait tenu à ce sujet sept conseils différents avec les notables de la ville et les principaux membres du clergé, auxquels il avait représenté les pressants besoins du roi et de l'État.

Il chargea Philippe de Villiers et Jean des Marets, avocat du roi au parlement, un vieillard de soixante-dix ans, très considéré par sa réputation d'honnête homme et qui jouissait d'un grand crédit sur le peuple, de faire comprendre aux bourgeois qu'il y avait nécessité absolue de rétablir ces impôts.

Jean des Marets accepta, espérant servir de médiateur entre la cour et les bourgeois et apaiser l'irritation de ceux-ci, mais il ne put rien obtenir, et il reporta au duc d'Anjou le peu de chance qu'il avait de voir jamais le peuple accepter des charges nouvelles.

Le duc ne se tint pas pour battu; et pour arriver à ses fins, il employa la ruse.

Il avait été statué qu'aucune imposition ne pourrait être perçue, si elle n'avait été proclamée auparavant. Or, dans les circonstances actuelles cette proclamation était dangereuse et pouvait être le signal d'une véritable révolution.

Il s'agissait de tourner la diffficulté.

Un huissier s'en chargea moyennant le paye-

ment d'une bonne somme et voici ce qu'il imagina :

Il se rendit aux halles, lieu ordinaire de ces sortes de proclamations, à cheval et tenant à la main droite un clairon.

Il sonna une fanfare pour appeler les passsnts.

Lorsqu'il y eut du monde autour de lui, il annonça que la vaisselle d'argent du roi venait d'être volée et promit une forte récompense à qui découvrirait les voleurs.

Puis profitant de la surprise causée, par ses paroles, commentées entre tous ceux qui se trouvaient là, il ajouta vite :

— J'ai encore une autre communication à vous faire, demain on commencera à lever les subsides sur les denrées.

Et piquant des deux, notre homme se sauve à toute bride, laissant les gens tout ahuris par ce qu'ils viennent d'entendre.

La proclamation était faite.

C'était une étincelle sur une traînée de poudre.

Dans tous les quartiers la nouvelle se répandit que le duc d'Anjou voulait faire percevoir les taxes et elle excita la colère populaire.

Tout le long du jour des groupes se formèrent, la Maison aux Piliers ne désemplit pas, de sourdes rumeurs coururent la ville et le lendemain, 1er mars 1382, les commis aux aides qui avaient reçu l'ordre de faire la recette, se présentèrent aux Halles.

L'un d'eux s'approcha d'une vendeuse d'herbes et lui demanda un denier.

La femme répondit par des injures et appela à l'aide ; en un instant le commis fut entouré, menacé, frappé et tomba assommé.

Ce fut le signal de la lutte.

— Liberté ! aux armes ! cria-t-on partout, et les malheureux percepteurs furent tués et foulés aux pieds, on brisa les boîtes posées aux lieux ordinaires pour recevoir les deniers de l'impôt et une bande de gens coururent à l'église Saint-Jacques-l'Hôpital où s'était réfugié, disait-on, un des fermiers des aides qui s'étaient rendus adjudicataires de la ferme des nouveaux impôts.

En vain quelques bourgeois observèrent timidement que l'église était lieu d'asile, on ne les écouta pas et la foule s'y précipita ; on trouva le fermier tremblant de peur, agenouillé au pied du grand autel, on s'empara de sa personne, on le traîna hors l'église et on le massacra.

Pendant ce temps, le peuple courait à l'Hôtel de Ville (Maison aux Piliers ou au Dauphin) pour y chercher des armes ; on savait que Charles V avait fait fabriquer des maillets de plomb qui avaient été déposés là comme dans un arsenal, on enfonça les portes et on s'empara des maillets, arme terrible qui devait donner son nom à l'insurrection qu'on appela les journées des Maillotins.

A l'un des angles de la place de l'Hôtel-de-Ville on voyait encore, avant la révolution de 1848, la tourelle d'où un homme vêtu d'une longue robe noire, et le visage caché sous un capuchon rabattu, donna à la multitude furieuse le signal de la destruction, en frappant trois coups de maillet sur la muraille qui en avait longtemps gardé l'empreinte.

En sortant de l'Hôtel de Ville, la populace armée se porta à la prison de l'évêché où se trouvait détenu le prévôt Hugues Aubriot et lui rendit la liberté, en lui offrant de se mettre à sa tête, ce qu'il refusa prudemment et dans la nuit il partit pour Dijon, sa ville natale.

Après cette première mise en liberté, les factieux ouvrirent les portes de toutes les prisons pour en tirer les criminels quels qu'ils fussent ; et sur le bruit qui se répandit que plusieurs fermiers et receveurs de l'impôt s'étaient réfugiés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ils y coururent ; mais il n'était pas facile de pénétrer dans cette espèce de forteresse et les premiers qui tentèrent d'y entrer de vive force furent repoussés ; mais pour animer le zèle de ceux qui, spectateurs de la lutte, n'osaient pas encore y prendre part, un des meneurs s'écria que c'était dans l'abbaye que les juifs s'étaient retirés, en emportant tout leur or.

Il n'en fallut pas plus pour que de tous côtés arrivât du renfort aux assaillants.

Chacun s'arma comme il put, et on parvint à enfoncer les portes.

Après avoir massacré quelques serviteurs de l'abbaye et pillé les objets les plus précieux qu'ils purent découvrir, les envahisseurs se retirèrent et se portèrent vers la rue des Juifs, qui était alors à peu près exclusivement habitée par des Israélites.

Ceux qui purent se sauver se hâtèrent de fuir ; quant aux autres, ils furent fort maltraités, et, pendant trois ou quatre jours, leurs maisons furent livrées au pillage.

Enhardis par le succès, les émeutiers, dont le nombre grossissait toujours, continuèrent à se porter à tous les excès, et ils résolurent d'aller rompre le pont de Charenton, afin d'empêcher les troupes royales de pénétrer dans Paris ; mais la crainte de s'éloigner du centre de la ville où ils se trouvaient soutenus, les empêcha d'exécuter ce projet, et ils se contentèrent de se répandre dans les divers quartiers et de continuer la chasse aux juifs.

Pendant ce temps, les bourgeois, qui les premiers avaient applaudi à la résistance contre l'impôt, commencèrent à s'effrayer des conséquences que les excès commis pouvaient amener et tentèrent d'enrayer le mouvement.

Les officiers de ville, dixeniers et soixanteniers, firent armer dix mille bourgeois qui se chargèrent de faire le guet et d'empêcher que de nouvelles violences contre les personnes ou les propriétés fussent exercées.

On eut recours aussi à l'avocat Jean des Marets, dont on connaissait l'influence sur le peuple et l'esprit de modération, et on le pria de vouloir bien expliquer aux plus mutins que ce n'était pas par le pillage et le meurtre qu'on obtenait de faire triompher une cause à laquelle devaient s'associer tous les gens de bien.

Il sut être assez éloquent pour faire comprendre qu'après avoir fait acte de protestation contre l'indigne conduite du duc d'Anjou, il fallait absolument en rester là et ne pas pousser plus loin une agitation dangereuse; et un calme relatif succéda aux scènes tumultueuses de la journée.

D'un autre côté, les bourgeois avaient député quelques docteurs de l'Université auprès du jeune roi qui était à Vincennes, pour le supplier de ne pas les croire coupables des faits regrettables qui avaient eu lieu et de ne pas leur imputer les emportements d'une populace en délire, dont ils désavouaient les actes répréhensibles.

Le roi accueillit favorablement les députés et sur leur prière, il accorda une amnistie complète pour tout ce qui s'était passé. Étaient cependant exceptés de ses effets ceux qui avaient forcé les prisons du Châtelet.

Jean des Marets publia lui-même cette bonne nouvelle par les rues où il se fit porter en litière, en raison de ses infirmités qui ne lui permettaient pas de marcher et il prêcha de nouveau le calme et la concorde.

Mais l'exception faite pour ceux qui avaient forcé les prisons fut assez mal accueillie: on connaissait l'esprit rusé du duc d'Anjou et on craignait qu'on usât de ce moyen pour envoyer à la potence tous ceux qu'on voudrait punir, sous prétexte qu'ils avaient participé au bris de portes des prisons.

Cette appréhension devint très vive, lorsqu'on vit le prévôt de Paris faire arrêter nombre de gens et ordonner qu'ils soient pendus.

La colère populaire se réveilla et on se disposa à s'opposer aux exécutions.

Alors le duc d'Anjou qui avait toujours un expédient tout prêt pour tourner les difficultés, donna l'ordre à son prévôt de ne pas exciter inutilement le peuple par la vue des exécutions capitales et de se contenter de se défaire secrètement des coupables en les faisant jeter à la Seine, par petit nombre à la fois, de façon à ne pas éveiller l'attention; ce qui fut fait.

Le roi était toujours à Vincennes et la disposition dans laquelle se trouvaient les Parisiens lui faisait redouter de rentrer à Paris; cependant, après avoir successivement visité Compiègne, Meaux et Pontoise, il se décida, sur l'avis de quelques-uns de ses conseillers, de revenir dans sa capitale, afin de calmer les esprits par sa présence, mais il posa au préalable certaines conditions; entre autres, il demanda que les habitants consentissent à payer les droits de gabelle et de douane, les exemptant d'autres impôts.

Ceux-ci refusèrent.

Le duc d'Anjou était d'avis qu'il fallait employer la force et que c'était le seul moyen propre à amener la soumissien de tous; le roi le laissa maître d'agir.

En conséquence, il ramassa tout ce qu'il put de troupes et les envoya dans les environs de Paris, avec pouvoir d'y vivre à discrétion, de voler, de piller et de commettre toute espèce d'actes d'hostilité — hormis le meurtre et l'incendie, de façon à terroriser les Parisiens et les amener à capituler.

Ce moyen excessif, — mais peu délicat, produisit l'effet attendu.

La famine commençait à se faire sentir; on parla d'accommodement.

Une conférence eut lieu à Saint-Denis; Arnaud de Corbie, premier président, y parla au nom du roi et Jean des Marets en celui de la ville de Paris.

Plusieurs autres personnages y assistèrent; entre autres l'évêque de Paris, l'abbé de Saint-Denis et Pierre de Villiers. On convint que le roi pardonnerait tout ce qui s'était passé et que la ville lui ferait un présent de cent mille francs. — C'était toujours la fin de ces sortes d'arrangements.

Dès le lendemain, le roi fit son entrée dans sa bonne ville, au bruit des acclamations du peuple, le duc d'Anjou dont la présence était odieuse aux Parisiens, partit pour l'Italie et ce fut le duc de Bourgogne qui le remplaça dans le gouvernement.

Quelques mois se passèrent assez tranquillement.

Mais le comte de Flandre se trouvant opprimé par ses sujets révoltés, appela à son aide le roi de France qui convoqua son conseil, et une expédition fut résolue en faveur du comte.

Le 18 août, le roi alla prendre en grande pompe l'oriflamme à Saint-Denis; on mit les troupes sur pied, on organisa tout ce qu'il fallait pour combattre et à la fin d'octobre, le roi passa à Arras une revue de son armée et entreprit la campagne.

Or tandis que Charles VI se préparait à gagner la victoire de Rosbec, les mécontents de Paris, qui se désignaient eux-mêmes sous le nom de Maillotins, depuis la journée du 1er mars, proposèrent un nouveau soulèvement.

Il s'agissait cette fois de s'emparer du château du Louvre, de celui de Beauté-sur-Marne, près Vincennes, qui était une des résidences habituelles du roi, et de la Bastille, et de raser le tout.

Ce projet exista-t-il réellement parmi les chefs maillotins, il est permis d'en douter, car à cette époque une pareille révolution ne pouvait être tentée qu'au profit de quelqu'un, et les Parisiens



F. Roy, éditeur. — 27.

Imp. Charaire et Fils.

L'huissier se rendit à cheval aux Halles lieu ordinaire des proclamations.



Pour se défaire des coupables, on les fit jeter discrètement, la nuit, dans la Seine. (Page 212, col. 1.)

n'avaient aucun roi à mettre à la place de Charles VI, et tout porte à croire qu'il était l'œuvre du duc d'Anjou qui, fomentait la discorde pour se venger des Parisiens dont il n'avait pu vaincre l'opiniâtreté, au sujet des impôts, et qui fit présenter ce plan par ses agents.

Son but secret était de rendre nationale une guerre en Italie qu'il eût entreprise, dans son intérêt particulier, et d'empêcher celle dans laquelle le duc de Bourgogne avait entraîné le roi en ameutant les Parisiens et forçant Charles VI, à revenir.

De cette façon, il faisait coup double, en se vengeant à la fois du duc et des Parisiens.

Quoi qu'il en soit, lorsque le roi apprit que l'esprit de sédition relevait la tête dans sa capitale, il en fut vivement contrarié.

Le mouvement avait été cependant enrayé par le conseil d'un bourgeois nommé Nicolas Flamand qui, tout en désirant qu'il réussît, n'en approuvait pas l'opportunité.

« — Attendez, avait-il dit, que ceux de Gand viennent à leur entente, ainsi qu'on l'espère bien, a donc, sera-t-il l'heure de ce faire. Ne commençons pas chose dont nous nous puissions repentir. »

Charles VI, au lieu de faire le siège de Gand, songea donc à revenir au plus vite à Paris, mais il était assez embarrassé de savoir comment il devait se présenter aux Parisiens, qui n'étaient ni soumis, ni rebelles.

Pour sonder leurs dispositions, le connétable, l'amiral, les seigneurs d'Albret, de Couci et de La Trémoille, envoyèrent des émissaires, sous prétexte de faire préparer leurs hôtels et de marquer les logements des troupes.

Le roi était arrivé à Saint-Denis.

Vingt mille bourgeois armés de pied en cap, allèrent à sa rencontre.

Les officiers du roi se demandèrent si c'était pour combattre que se présentait ainsi cette force armée.



Pour se défaire des coupables, on les fit jeter discrètement, la nuit, dans la Seine. (Page 212, col. 1.)

n'avaient aucun roi à mettre à la place de Charles VI, et tout porte à croire qu'il était l'œuvre du duc d'Anjou qui, fomentait la discorde pour se venger des Parisiens dont il n'avait pu vaincre l'opiniâtreté, au sujet des impôts, et qui fit présenter ce plan par ses agents.

Son but secret était de rendre nationale une guerre en Italie qu'il eût entreprise, dans son intérêt particulier, et d'empêcher celle dans laquelle le duc de Bourgogne avait entraîné le roi en ameutant les Parisiens et forçant Charles VI, à revenir.

De cette façon, il faisait coup double, en se vengeant à la fois du duc et des Parisiens.

Quoi qu'il en soit, lorsque le roi apprit que l'esprit de sédition relevait la tête dans sa capitale, il en fut vivement contrarié.

Le mouvement avait été cependant enrayé par le conseil d'un bourgeois nommé Nicolas Flamand qui, tout en désirant qu'il réussît, n'en approuvait pas l'opportunité.

« — Attendez, avait-il dit, que ceux de Gand viennent à leur entente, ainsi qu'on l'espère bien, a donc, sera-t-il l'heure de ce faire. Ne commençons pas chose dont nous nous puissions repentir. »

Charles VI, au lieu de faire le siège de Gand, songea donc à revenir au plus vite à Paris, mais il était assez embarrassé de savoir comment il devait se présenter aux Parisiens, qui n'étaient ni soumis, ni rebelles.

Pour sonder leurs dispositions, le connétable, l'amiral, les seigneurs d'Albret, de Couci et de La Trémoille, envoyèrent des émissaires, sous prétexte de faire préparer leurs hôtels et de marquer les logements des troupes.

Le roi était arrivé à Saint-Denis.

Vingt mille bourgeois armés de pied en cap, allèrent à sa rencontre.

Les officiers du roi se demandèrent si c'était pour combattre que se présentait ainsi cette force armée.

— Voici l'orgueilleuse ribaudaille, disaient les seigneurs, plus orgueilleux encore. S'ils fussent venus servir le roi, au point où ils sont, quand il alla en Flandre, ils eussent bien fait; mais ils n'en avaient pas la tête enflée, fors que de dire et prier à Dieu que jamais pied d'entre nous n'en retournât.

Dans l'incertitude où l'on était, s'il ne faudrait pas en venir aux mains, le connétable, l'amiral et les seigneurs envoyèrent demander des sauf-conduits pour conférer.

— Des sauf-conduits! répondirent les Parisiens; qu'ils viennent sans crainte, sur notre parole, ils seront bien reçus. Nous ne sommes ici en armes que pour montrer au roi les forces de la ville de Paris, afin qu'il puisse s'en servir dans le besoin, disposés que nous sommes à lui obéir.

Tout ceci n'empêcha pas que le 11 janvier 1383, l'armée royale fut divisée en trois corps, au milieu desquels le roi marcha seul à cheval, en affectant une contenance fière et menaçante.

Le prévôt des marchands, les échevins, les députés des divers corps de la ville réunis à La Chapelle-Saint-Denis, se présentèrent devant le monarque pour déposer respectueusement leurs hommages à ses pieds et lui offrir selon l'usage les clefs de la ville et les présents accoutumés. Ces magistrats eurent la douleur et l'humiliation de voir leurs offrandes rejetées avec mépris; les clefs furent refusées, et le roi entrant dans Paris comme dans une ville conquise, donna l'ordre de briser les barrières et d'enfoncer les portes.

Il marcha avec la même fierté jusqu'à Notre-Dame où, après quelques prières, il offrit un étendard semé de fleurs de lis d'or, qu'on exposa devant l'image de la Vierge, après quoi, il alla loger au palais.

Le connétable, les deux maréchaux de France et les principaux officiers de l'armée, se rendirent aussitôt sur les principales places où le peuple avait coutume de s'assembler et y installèrent des corps de garde.

On logea les soldats chez les habitants, avec défense sous peine de mort, d'outrager personne, de voler ou de commettre la moindre violence. Le connétable fit pendre aux fenêtres, deux soldats qui avaient contrevenu à cet ordre.

Puis on commença à arrêter trois cents riches bourgeois, accusés d'avoir pris part aux désordres des Maillotins et on les traîna en prison; parmi eux se trouvaient Guillaume de Sens, Jean Filleul, Jacques du Chastel, Martin Double, avocat, Jean le Flamand, Jean Noble et Jean de Vaudetat.

Ces arrestations jetèrent la consternation dans Paris; chacun craignait pour soi et pour les siens et on se demanda avec terreur, ce que signifiaient ces mesures violentes; mais cette terreur augmenta encore, lorsqu'on vit deux des prisonniers extraits de leur prison et conduits sur la place pour y être mis à mort.

L'un était orfèvre, l'autre drapier.

La femme du premier, qui était enceinte, folle de désespoir, se précipita par une fenêtre dans la rue et se tua.

Cinq jours après, le roi fit transporter à Vincennes les chaînes dont on se servait pour barrer les rues le soir et ordonna à tous les habitants, sous peine de mort, de déposer leurs armes au palais ou au château du Louvre. Il s'en trouva une quantité suffisante, dit-on, pour armer cent mille hommes.

Il fut résolu aussi d'abattre l'ancienne porte Saint-Antoine, d'achever la Bastille commencée sous le règne précédent et d'élever une nouvelle tour à côté du Louvre, de l'environner d'un fossé où l'on ferait venir l'eau de la Seine, de façon à se rendre maître des deux principales entrées de Paris.

La duchesse d'Orléans qui venait d'arriver dans cette ville, fit de vains efforts pour apaiser la colère du roi; de son côté, l'Université délégua son recteur et deux de ses plus renommés professeurs pour implorer sa clémence par une harangue que le recteur lui adressa dans les termes les plus respectueux et les plus pathétiques.

Le jeune monarque était sur le point de fléchir, mais le duc de Berry, son oncle, qui prit la parole pour lui, répondit que le roi ferait en sorte qu'on ne confondît pas les innocents avec les coupables, mais qu'il fallait faire un exemple par la punition des auteurs des désordres passés.

Ce fut ainsi que Nicolas le Flamand, noté pour avoir assisté au meurtre des deux maréchaux, commis en la présence du dauphin sous le roi Jean, eut la tête tranchée.

Cette exécution fit une telle impression sur l'esprit des prisonniers, que quelques-uns se tuèrent eux-mêmes, pour éviter l'ignominie du supplice.

On l'épargna à d'autres, que l'on jeta de nuit dans la Seine, ou que l'on fit mourir secrètement.

Plus de cent personnes furent ainsi envoyées à la mort.

Une des dernières et des plus nobles victimes, fut Jean des Marets, l'avocat estimé, le vénérable vieillard qui avait acquis une grande réputation de talent et d'honnêteté, qui avait occupé de hauts emplois sous les trois règnes précédents et qui avait mérité par ses services d'être anobli, lui et sa famille, par le roi Charles V en 1365; il fut condamné à mort pour être resté à Paris pendant les troubles et avoir tenté d'arrêter la fureur populaire, en conseillant la soumission aux lois.

Compris dans la sentence de mort prononcée contre douze bourgeois, déclarés coupables du crime de lèse-majesté, il fut placé sur le haut de la charrette qui conduisait les condamnés au supplice, afin qu'étant plus en évidence, il éprouvât plus de confusion.

En se voyant confondu avec des gens qui avaient

volé et pillé, il prononça sur le parcours de l'échafaud ces paroles du psalmiste : Jugez-moi, Seigneur, et séparez ma cause de celle d'une nation perverse.

Lorsqu'il fut monté sur l'échafaud, celui qui présidait à l'exécution lui dit :

— Maître Jean, criez merci au roi, afin qu'il vous pardonne.

Il répondit :

— J'ai servi au roi Philippe, son grand aïeul, au roi Jean, et au roi Charles, son père, bien et loyalement; jamais ces trois rois ne me surent que demander, ainsi ferait celui-ci s'il avait âge et connaissance d'homme. A Dieu seul veux crier merci.

On lui trancha la tête.

Son corps gardé secrètement pendant vingt-quatre ans, fut inhumé honorablement dans l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers.

La vengeance du conseil royal ne se borna pas à ces exécutions.

Le 27 janvier, des lettres patentes supprimèrent la prévoté des marchands, l'échevinage, le greffe de cette prévôté, sa juridiction, et le roi s'empara des rentes et deniers communs de la ville.

L'exercice de la juridiction qui appartenait à l'Hôtel de Ville, fut transporté au prévôt de Paris ou à son lieutenant.

Toutes les maîtrises et communautés des métiers furent abolies.

Défense fut faite à aucune assemblée de métier de se tenir sous forme de confrérie ou autrement, sans la permission du roi ou de son prévôt, « si ce n'est pour aller à l'église et en revenir ».

Tous dixeniers, cinquanteniers et quarteniers, furent abolis.

Toutes congrégations furent supprimées.

Bref, le mois de février se passa en publications de nouvelles marques de sévérité.

Les Parisiens furent désormais privés de tous moyens de défense, dépouillés de leurs droits et privilèges, réduits à la condition de mineurs, et durent s'estimer heureux, ceux qui ne furent pas condamnés au moins à l'amende ou au bannissement.

Lorsque pleine et entière satisfaction eût été donnée de la sorte au roi et à son conseil, on put facilement se montrer clément. — Il n'y avait plus personne à punir!

Charles VI fit assembler le peuple dans la cour du palais, où l'on dressa sur le grand escalier un échafaud orné de tapisseries en manière de théâtre.

Un trône y avait été préparé.

Le roi y prit placé entouré des princes, ses oncles, et des personnages composant sa cour.

Alors les femmes des bourgeois qui étaient encore emprisonnés « accoururent aussitôt tout échevelées et avec de méchants habits. » Elles levèrent les mains vers le roi et, les yeux baignés de larmes, elles jetaient des cris pitoyables pour le supplier d'avoir pitié de leurs maris et de leurs familles.

Le roi garda le silence.

Alors le chancelier Pierre d'Orgemont prit la parole et dans un discours énergique et passionné, il reprocha avec véhémence au peuple ses insolences, ses cruautés, ses révoltes et les attentats qu'il avait commis contre l'autorité et la majesté royale, depuis le meurtre des deux maréchaux Robert de Clermont et Jean de Conflans, jusqu'aux dernières séditions.

En écoutant ces paroles, les assistants consternés se demandèrent quel nouveau coup de foudre allait tomber sur eux, et la peur se lisait sur tous les visages.

Soudain les ducs de Berry et de Bourgogne se jetèrent aux pieds du roi et le supplièrent de pardonner au reste des coupables ;

Aussitôt les femmes, les demoiselles et les jeunes filles du peuple se mirent à sangloter.

Le peuple tomba à genoux et cria :

— Miséricorde !

Alors le chancelier se tournant vers l'assistance, lui annonca que ses prières étaient exaucées et termina en disant :

— Remerciez tous le roi, notre sire, de ce qu'au lieu d'employer la juste sévérité que vous avez encourue, il préfère user de douceur et de clémence.

On relâcha les prisonniers, mais ce ne fut pas sans qu'il leur en coutât gros, car il leur fallut payer comptant une amende qui équivalait à la perte de leurs biens. Semblable exaction fut faite sur tous les bourgeois qui avaient été centeniers, soixanteniers, cinquanteniers ou dixeniers pendant la sédition.

Tout cela n'empêcha pas le but que s'était toujours proposé d'atteindre le roi : le rétablissement des impôts.

On fit tranquillement la publication du péage, des gabelles, d'une taxe de douze deniers pour livre sur toutes les marchandises qui se vendaient, du quatrième du vin débité en détail et de douze sous d'augmentation pour chaque muid.

Tant de levées d'amendes et d'impositions eussent dû jeter des sommes considérables dans les coffres du roi, mais la plus grande partie de tout cet argent fut la proie des gens de la cour, des officiers de l'armée et des financiers.

Deux années se passèrent sans amener aucun événement important.

En 1385, il y eut un duel qui fit du bruit à Paris : le roi d'Angleterre avait promis une forte récompense à quiconque soutiendrait en France en champ clos, contre le meilleur chevalier du royaume, que la nation anglaise surpassait la française en valeur et en chevalerie.

Pierre de Courtenay se chargea de ce soin et vint à Paris défier Gui de la Trémouille.

Le roi et ses conseillers insistèrent auprès de Pierre de Courtenay pour lui faire abandonner son dessein, mais il ne voulut pas y consentir et la Trémouille, craignant d'être mal jugé, s'il ne s'empressait de se mettre à la disposition de son adversaire, pria lui-même le roi de permettre le duel, qui eut lieu derrière les murs de Saint-Martin-des-Champs.

Les astrologues qui jouissaient alors d'un grand crédit, assurèrent au roi que le combat serait favorable au champion de la France et qu'il aurait lieu par un temps magnifique.

Ce qui n'empêcha pas qu'au jour fixé, il tomba tant de pluie, que lorsque les deux combattants baissèrent leur lance pour courir l'un contre l'autre, ils furent séparés par ordre du roi et des princes, ses oncles.

L'affaire en resta là.

Il n'en fut pas de même d'un autre duel judiciaire qui eut lieu l'année suivante (le 29 décembre 1386), et dont tous les chroniqueurs contemporains ont parlé.

Car, à cette époque on permettait le duel ou combat singulier pour décider les différends, surtout lorsqu'on manquait de preuves suffisantes.

Or, le roi en permit un entre deux gentilshommes normands : messire Jean de Carrouges et Jacques Le Gris, dans les circonstances suivantes :

Jean de Carrouges qui habitait le château d'Argenteuil, près d'Alençon, était parti en voyage, laissant sa jeune femme au logis avec ses gens.

Jacques Le Gris, qui connaissait sa réputation de beauté, se présenta au château, sous prétexte de visiter le donjon, et fut accueilli de la meilleure façon.

On lui offrit à dîner, ce qu'il accepta, puis la dame de Carrouges, sans défiance, le mena elle-même au donjon afin qu'il le put visiter tout à l'aise, mais à peine y étaient-ils entrés l'un et l'autre que Le Gris en referma la porte et fit à la dame un aveu du plus tendre sentiment qu'il éprouvait pour elle.

La dame toute surprise, se récria et voulut ressortir, mais Jacques Le Gris se saisit d'elle, et lui fit subir le dernier outrage, puis, sortant du donjon, il sauta sur son cheval et disparut.

Lorsque le sire de Carrouges revint en sa demeure, sa femme lui raconta ce qui s'était passé et il se promit d'en tirer vengeance ; il écrivit au comte d'Alençon, son suzerain et celui de Le Gris pour se plaindre du fait ; le comte fit comparaître le mari, sa femme et Le Gris ; la dame de Carrrouges formula nettement son accusation, mais Le Gris s'en défendit, en alléguant un alibi.

Le comte renvoya les parties à se pouvoir au parlement de Paris.

Le procès dura dix-huit mois, et enfin, le parlement décida que la dame ne pouvant rien prouver contre Jacques Le Gris « que champ de bataille jusqu'à outrance s'en ferait ».

Le roi était alors à l'Écluse et se disposait à passer avec ses barons en Angleterre, mais lorsqu'il connut l'arrêt du parlement, il revint à Paris pour assister au duel ainsi que le duc de Berry, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, et plusieurs autres seigneurs « qui aussi grand désir avaient de le voir ».

La lice se trouvait place Sainte-Catherine derrière le Temple ; le roi et toute sa cour s'y trouvèrent et tout ce qui restait en place hors du champ, fut occupé par le peuple qui y vint en foule.

On avait élevé des estrades, afin que les seigneurs pussent ne rien perdre du combat.

Les deux adversaires furent armés de toutes pièces ; Carrouges s'avança vers sa femme vêtue de deuil et qui se tenait sur un char drapé de noir.

— Dame, lui dit-il, sur votre information, je vais aventurer ma vie et combattre Jacques Le Gris. Vous savez si ma querelle est juste et loyale.

— Monseigneur, répondit celle-ci, il est ainsi et vous combattez sûrement, car la querelle est bonne.

— Au nom de Dieu, soit! reprit le chevalier.

Puis, embrassant sa femme, il lui prit la main, se signa et entra dans la lice.

La dame demeura agenouillée sur son char noir, priant Dieu.

Les deux hommes jurèrent l'un de la vérité de son accusation, l'autre de son innocence ; après quoi ils se rendirent chacun à l'une des extrémités de la lice, montèrent à cheval et le juge donna le signal.

Ils partirent au pas de leurs chevaux et s'attaquèrent à coups d'épée.

Jean de Carrouges fut le premier blessé d'un coup dans la cuisse qui lui fit perdre tant de sang, que les assistants commencèrent à craindre pour lui, mais ranimant son courage à la vue de son sang, il attaqua vivement Jacques Le Gris et ayant trouvé moyen de le joindre, il le saisit par son casque et le jeta tout armé à terre où le tenant sous lui et tâtant de l'épée le défaut de la cuirasse, il voulut le forcer par la crainte de la mort à l'aveu de son crime.

Le Gris persista à dire qu'il était innocent, mais comme il avait été mené à outrance, il fut jugé coupable par le succès de son adversaire et Carrouges lui enfonça son épée dans le corps puis, il demanda à l'assistance s'il avait bien fait son devoir.

— Oui ! lui fut-il répondu.

Il alla alors s'agenouiller devant le roi, qui le fit relever et lui fit donner mille francs, puis l'attacha à sa chambre, avec deux cents livres de pension annuelle.

Jean de Carrouges remercia le roi et les seigneurs et se dirigea vers sa femme qu'il embrassa et tous deux se rendirent à l'église Notre-Dame, où ils firent leur offrande, puis ils retournèrent à leur hôtel.



Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, le 22 août 1389.

Le corps de Le Gris fut donné au bourreau qui le traîna sur une claie jusqu'au gibet de Montfaucon, où il fut pendu.

Le 9 février 1396, un arrêt du parlement accorda à Carrouges six mille livres à prendre sur les biens de Jacques Le Gris.

Quelque temps après, un malheureux, condamné à mort pour d'autres crimes, s'accusa volontairement de l'attentat commis sur la dame de Carrouges.

Le Gris était innocent; l'autre avait pris son nom et profité d'une vague ressemblance avec lui pour se présenter au château d'Argenteuil.

La dame de Carrouges, songeant à la légèreté avec laquelle elle avait accusé un innocent, se retira dans un couvent après la mort de son mari, et fit vœu de chasteté perpétuelle.

A côté de cette femme poursuivant si obstinément la réparation de l'outrage fait à son honneur, il faut croire qu'il en existait trop à Paris qui n'avaient nul souci du leur, car le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, avait reçu du roi, dès le commencement de son règne, ordre de faire défense à tous propriétaires des maisons situées dans les rues Beaubourg, Geoffroy-l'Angevin, des Jongleurs, Simon-le-Franc, de la fontaine Maubuée et aux environs de Saint-Denis-de-la-Châtre, de les louer à des femmes de mauvaise vie. En 1388, le successeur d'Hugues Aubriot étendit la défense aux propriétés de la rue de Baillehoé (près Saint-

Merri et la rue de la Verrerie). Il en chassa les femmes et fit murer les portes.

Mais les propriétaires de ces maisons réclamèrent; on plaida et le parlement, considérant que depuis saint Louis les mauvais lieux étaient tolérés rue de Glatigny (supprimée en 1867), rue Robert-de-Paris et rue de Baillehoé, et sans s'arrêter à l'opposition du chefcier de Saint-Merri qui faisait valoir le fâcheux effet de ces mauvais lieux avoisinant une église, il maintint par son arrêt du 21 janvier 1387 les femmes dans leur droit d'habiter la rue de Baillehoé.

Non loin de là, dans la Cité, était une rue tirant son nom de l'hôtel des Marmousets, bâti vers la fin du XIIe siècle et qui prit le nom de rue des Marmousets. On prétend qu'il s'y passa, en 1387, une aventure qui est rapportée par divers historiens, mais dont l'authenticité n'est nullement établie; nous ne la mentionnons donc qu'à titre de racontar, aucun des chroniqueurs d'autrefois ne s'accordant sur sa véritable date. Voici le fait :

Un barbier et un pâtissier tenaient boutique à côté l'un de l'autre et la cave du barbier était attenante à celle du pâtissier dont on estimait fort les pâtés qu'il préparait lui-même, car, malgré la vogue qu'il avait su acquérir, il n'avait qu'un seul apprenti pour manipuler la pâte, sous prétexte de cacher le secret de l'assaisonnement des viandes.

Son voisin le barbier-baigneur-étuviste méritait sans doute aussi la faveur du public, car, bien qu'on vît peu de monde entrer chez lui, il paraissait avoir de nombreux clients pour la saignée; souvent on pouvait remarquer devant sa porte un ruisseau de sang, contrairement aux ordonnances qui enjoignaient aux barbiers de jeter ce sang à la rivière.

Un soir, des cris perçants sortirent de la boutique du barbier, chez lequel on avait vu entrer un écolier qui venait d'Allemagne. Soudain cet écolier reparut, se traînant avec peine sur le seuil, tout sanglant, le cou sillonné par de larges blessures.

On entoura le blessé, on l'interrogea et il raconta comment le barbier, après l'avoir fait asseoir pour le raser, lui avait tout à coup donné un coup de rasoir qui lui entama la chair.

Il avait crié, s'était débattu, et à grand'peine il était parvenu à détourner les coups de la lame tranchante, à saisir son ennemi à la gorge et à le précipiter dans une trappe ouverte à côté de lui.

La foule, frémissant d'horreur à ce récit, pénétra dans l'ouvroir du barbier et ne vit rien que du sang à terre, la trappe étant refermée; mais alors on descendit dans la cave et on trouva le pâtissier voisin, occupé à dépecer le corps du barbier.

Cet homme avoua que c'était lui qui avait eu la pensée de s'associer avec le barbier pour assassiner les gens : lorsque quelqu'un venait se faire raser, le barbier le plaçait sur la trappe, lui portait un coup de rasoir à la gorge et le poussait dans la cave, où il n'attendait qu'un signal pour accourir aussitôt et se jeter sur la victime qu'il achevait à l'aide d'un couteau et qu'il dépeçait au plus vite pour faire des pâtés avec sa chair, après l'avoir dépouillé de ses vêtements et de son argent qu'il partageait avec le barbier.

Lorsqu'il avait entendu tomber celui-ci, il s'était hâté de se livrer à sa besogne habituelle, n'ayant pas reconnu son complice.

« C'est ainsi qu'il composait ses pâtés meilleurs que les autres, dit le P. Dubreul, d'autant plus que la chair de l'homme est plus délicate, à cause de la nourriture. »

La maison fut abattue et l'on éleva à sa place une pyramide expiatoire, en mémoire de cet horrible forfait.

Encore une fois, nous considérons cette légende comme une fable; les registres du parlement de Paris sont muets à cet égard et nous n'avons trouvé nulle part trace officielle de l'événement.

Quoi qu'il en soit, une pyramide élevée au centre d'une petite place carrée existait, et ce lieu appartenait à Pierre Belut, conseiller au parlement en 1535, car il adressa en cette année une requête au roi qui, au mois de janvier 1536, donna des lettres patentes qui lui permirent d'y faire bâtir et réédifier une maison pour être habitée ainsi que les autres maisons de Paris, « nonobstant, ajoutent-elles, ledit prétendu arrêt, sentence du prévôt de Paris, condamnation de l'hôtel de notre dite ville et autres quelconques qui sur ce, pourraient être intervenues; auxquels arrêts, sentence de condamnation, avons de notre autorité dérogé et dérogeons par les présentes, et sur ce, imposons silence perpétuel à notre procureur présent et à venir. »

Piganiol de La Force, qui rapporte aussi le fait, tout en le mettant en doute, ajoute :

« Quoiqu'on ne trouve nulle part ni information ni arrêt qui parlent de ce prétendu crime, il ne s'ensuit nullement qu'il soit faux, car dans les crimes atroces et extraordinaires il a été toujours d'usage, et il l'est encore aujourd'hui (1765), d'en jeter au feu les informations et la procédure, pour ne point les rendre croyables. »

Ce qui est certain, c'est que cette histoire, vraie ou non, a de fortes racines dans la croyance populaire et, dit à son tour le bibliophile Jacob, « il ne fallut pas moins de la formule royale : *car tel est notre bon plaisir*, pour que les murmures du peuple ne se changeassent pas en voies de fait contre l'œuvre des maçons, quoique la rue des Marmousets fût grandement transformée par cette place vide et cette pyramide en ruines ».

La rue des Marmousets ne portait autrefois ce

nom que jusqu'à la rue de la Licorne; le bout donnant dans la rue de la Cité faisait partie de la rue des Oublieurs.

Elle fut supprimée en 1867 pour la construction du nouvel Hôtel-Dieu.

On lit, à propos de cette rue, dans le traité de la police, qu'au commencement du règne de Louis XIV les rues de Paris étaient encore tellement fangeuses que l'air en était infecté. « Le sieur Courtois, médecin, qui demeurait rue des Marmousets, a fait cette expérience par laquelle on jugera du reste : il avait dans sa salle sur la rue de gros chenêts à pommes de cuivre et il a dit plusieurs fois aux magistrats ses amis que tous les matins il les trouvait couverts d'une teinture de vert-de-gris assez épaisse, qu'il faisait nettoyer pour faire l'expérience le jour suivant, et que, depuis l'année 1663 que la police du nettoiement des rues a été établie, ces taches n'avaient plus paru. »

S'il en était ainsi à cette époque, en quel état les rues pouvaient-elles être trois siècles auparavant?

Cela n'empêchait pas que, les jours de fête, elles fussent ornées et tapissées, comme eussent pu l'être des voies dallées de marbre.

Ce fut surtout à l'occasion de l'entrée à Paris de la reine Isabeau de Bavière que les rues dans lesquelles passa le cortège royal furent parées.

Le roi avait épousé cette princesse le 18 juillet 1385.

Mais elle habitait d'ordinaire avec lui le château de Beauté; c'était là qu'elle était accouchée en 1386 du dauphin Charles; en 1388, d'une fille qui mourut dix-huit mois plus tard, et qu'en 1389 elle était devenue enceinte d'une autre princesse qui fut reine d'Angleterre et duchesse d'Orléans.

Charles VI voulut que le couronnement et l'entrée solennelle de sa femme à Paris fussent marqués par une fête extraordinaire, et pour cela il fit publier partout, non seulement dans le royaume, mais encore en Angleterre et en Allemagne, qu'un sauf-conduit de quatre mois était accordé à tous les bannis et criminels qui voudraient venir à Paris afin d'assister à cette fête magnifique, qui eut lieu le dimanche 22 août 1389 et qui mérite une description particulière.

L'historien Froissard, qui vint à Paris pour y prendre part, dit qu'il y avait tant de peuple à Paris et dehors que c'était merveille de le voir.

La reine attendait dans l'abbaye de Saint-Denis, entourée des dames de sa cour qui devaient l'accompagner, que le cortège se mît en marche.

Les bourgeois de Paris avaient reçu l'ordre de tapisser toutes les rues par lesquelles il devait passer et douze cents d'entre eux, à cheval, tous habillés de robes d'une sorte de drap appelé baudequin, vert et rouge, formaient la haie au sortir de l'église.

La cérémonie commença.

La reine Jeanne ouvrit la marche dans une litière couverte, avec la duchesse d'Orléans, sa fille, et une grande suite de seigneurs, vêtus avec un luxe extraordinaire.

Elles passèrent par la grande rue de Saint-Denis, et se rendirent au palais où les attendait le roi.

Ce n'était que le prélude, ces deux princesses étant chargées de recevoir la reine à son arrivée.

Isabeau de Bavière partit de Saint-Denis, avec les duchesses de Berry, de Bourgogne, de Touraine et de Bar, la comtesse de Nevers, la dame de Coucy et nombre d'autres.

Les duchesses de Berry et de Touraine étaient à cheval; la reine et toutes les autres dames, en litière. Celle de la reine était découverte; en tête se tenaient le duc de Bourbon et le duc de Touraine; de chaque côté, les ducs de Berry et de Bourgogne; derrière, Pierre de Navarre et le comte d'Ostrevant.

Suivaient : la duchesse de Berry, sur un cheval magnifiquement harnaché, accompagnée par Jacques de Bourbon et Philippe d'Artois; la duchesse de Touraine, conduite par les comtes de la Marche et de Nevers.

Ensuite, dans une litière découverte, étaient la duchesse de Bar et sa fille, conduites par Charles d'Albret et le seigneur de Coucy.

Les autres dames suivaient sur des chariots couverts ou à cheval.

Les sergents d'armes et les officiers du roi avaient grand'peine à faire faire place.

« La foule était si grande, dit un historien, qu'on eût dit que tout le royaume se fût assemblé pour voir cette cérémonie. »

Les princes et les gentilshommes qui conduisaient les dames étaient tous à pied et toutes les princesses portaient au front des couronnes d'or et de pierreries.

On avait préparé différents spectacles aux portes de la ville, aux fontaines, aux carrefours, aux églises qui se trouvaient sur le parcours de la reine.

A la première porte qu'on franchissait pour entrer dans Paris, venant de Saint-Denis, et qu'on désignait sous le nom de la Bastide-Saint-Denis, on avait représenté un ciel tout étoilé, et, « dans ce ciel, de jeunes enfants appareillés et mis en ordonnnances d'anges, lesquels enfants chantaient moult mélodieusement et doulcement. Et, avec tout ce, il y avait une image de Nostre-Dame, qui tenait par figure un petit enfant, lequel enfant s'ébattait par soi à un moulinet fait d'une grosse noix et était haut le ciel et armoyé très-richement des armes de France et de Bavière, à un soleil d'or resplendissant et donnant ses rais. Et cil soleil d'or rayant était la devise du roi, et pour la fête des joutes. Lesquelles choses la reine de France et les dames, en passant entre et dessous

la porte, virent moult volontiers et aussi firent toutes gens qui par là passèrent. »

En d'autres termes, la décoration représentait le ciel étoilé, rempli d'anges chantant et, au milieu, la Vierge, tenant dans ses bras le petit Jésus jouant avec un petit moulin.

Après avoir passé cette bastide Saint-Denis, la reine et sa suite arrivèrent devant la fontaine de la rue Saint-Denis, qui était tapissée de drap bleu de ciel, sur lequel se détachaient des fleurs de lis d'or, et, aux piliers environnant cette fontaine étaient suspendus les écus aux armes des princes et des hauts barons du royaume.

Des jeunes filles très richement parées se tenaient autour de la fontaine, d'où coulait du vin, et chantaient « très mélodieusement » en tenant à la main des coupes et des hanaps d'or, qu'elles emplissaient et offraient à tous ceux qui voulaient boire.

Arrivé au monastère de la Trinité, le cortège s'arrêta devant un théâtre improvisé, sur lequel les bourgeois s'étaient imaginés de représenter la grande bataille du roi Richard contre Saladin et les Sarrasins, « et là étaient par personnages tous les seigneurs de nom, qui jadis au pas Saladin furent et armoyés de leurs armes, ainsi que pour le temps de adonc, ils s'armaient, et un petit en sus d'eux, était par personnage le roi de France, et, entour de lui, douze pairs de France et tous armoyés de leurs armes. »



On avait vu entrer chez le barbier un écolier qui venait d'Allemagne. (Page 218, col. 1.)

La reine et les dames qui l'accompagnaient prirent grand plaisir à cette représentation qui dura une bonne heure.

Après qu'elle fut terminée, elles vinrent à la seconde porte Saint-Denis, où on avait élevé une sorte de portique avec décor représentant le paradis; là se tenaient Dieu le père, le Fils et le Saint-Esprit et de jeunes enfants de chœur qui chantaient.

Lorsque Isabeau passa dessous, la porte du paradis s'ouvrit et deux anges en descendirent tenant entre leurs mains une très riche couronne d'or, garnie de pierres précieuses, qu'ils lui posèrent doucement sur la tête en chantant :

> Dame enclose entre fleurs de lys,
> Reine êtes-vous de Paris,
> De France et de tout le pays,
> Nous en rallons en paradis.

Le cortège s'arrêta encore devant la chapelle Saint-Jacques, où sur un échafaud se tenait un homme qui jouait de l'orgue, puis, reprenant sa marche, il arriva à la porte du Châtelet où on avait bâti un château de bois surmonté d'un lit de justice magnifiquement tapissé, sur lequel était couchée une femme représentant sainte Anne.

Un homme armé de toutes pièces gardait chacun des créneaux.

Ce château contenait dans son enceinte une garenne « et une grande foison de ramée », avec beaucoup de lièvres, lapins et oisillons.

Du bois s'échappa, à l'approche de la reine, un grand cerf blanc, mis en mouvement par un homme caché à l'intérieur et qui portait au cou les armes du roi (d'azur à trois fleurs de lis d'or).

Il se sauva vers le lit de justice, poursuivi par un lion et par un aigle, mais une douzaine de jeunes filles tenant en mains des épées nues se précipitèrent devant le lion et l'aigle, pour protéger le cerf qui alla s'agenouiller devant la sainte.

Or, tandis que tout ceci se passait, le roi, qui était dans son palais, était inquiet de savoir si les choses marchaient bien et si le programme s'exécutait sans accroc; il s'intéressait surtout à la représentation du Châtelet et, ne pouvant plus longtemps contenir son impatience, il imagina d'y assister, mais comme il ne convenait pas qu'il y allât officiellement il proposa à Charles de Sa-

FAMILLE NOBLE ET SON ARCHITECTE

(D'après une gravure de la Bibliothèque.)

VIIe SIÈCLE



F. Roy, éditeur. — 28. Imp. Charaire et Fils

Le boulanger était demeuré tout ébahi devant le corps de ce seigneur qui venait de tomber chez lui.

voisy, son chevalier d'honneur, de se déguiser l'un et l'autre et de se mêler à la foule des curieux. Savoisy fit ce qu'il put pour détourner le roi de ce projet, mais celui-ci tenait à être obéi, et il exigea que le gentilhomme, une fois déguisé, montât à cheval et le prît en croupe.

Savoisy fit ce qui lui était commandé.

Il choisit un fort cheval, prit le roi derrière lui et le promena ainsi à travers la foule, afin de lui faire voir ce qu'il y avait de plus curieux.

Mais le plus difficile était d'arriver jusqu'au Châtelet.

Le château de bois était gardé par des sergents qui, pour empêcher l'irruption de la populace, étaient armés de baguettes en bois de bouleau et frappaient à tour de bras sur les gens qui s'approchaient de trop près.

Le roi et Savoisy, ayant voulu forcer quelque peu la consigne, furent houspillés d'importance, Savoisy tourna bride au plus vite, mais comme le roi se trouvait placé derrière lui, ce fut sur ses épaules que les coups de baguette tombèrent dru comme grêle.

Il regagna vite son palais, charmé de voir que



Le roi et Savoisy, ayant voulu forcer la consigne, furent houspillés d'importance. (Page 221, col. 2.)

les précautions étaient si bien prises pour éloigner les gens trop curieux.

La reine et sa suite s'approchèrent enfin du grand pont qui était couvert et tendu de taffetas bleu à fleurs de lis d'or.

Là un spectacle plus surprenant que tous les autres allait frapper ses regards.

Un Génevois, qui avait disposé une corde allant de l'une des tours Notre-Dame au haut de la première maison du pont (rive droite), descendit sur cette corde, une couronne de la main droite, un flambeau allumé dans l'autre; et au moment où la reine allait s'engager sur le pont il lui déposa sa couronne de fleurs sur la tête et s'en retourna sur sa corde avec son flambeau allumé pour dissiper l'obscurité naissante.

Un cri unanime d'admiration salua ce danseur de corde émérite.

Les villageois des environs de Paris qui aperçurent, dit-on, à trois ou quatre lieues à la ronde cette illumination mouvante, pensèrent qu'un ange était descendu du paradis tout exprès pour saluer la reine à son entrée dans sa bonne ville. Les plus sceptiques durent croire tout au moins à une étoile filante, à quelque lumineux météore, complice de la joie universelle ou présage d'un grand événement public.

Parvenue sur la place du parvis Notre-Dame, où se tenait l'évêque de Paris entouré de son clergé, la reine mit pied à terre ainsi que les princesses, et tout le monde entra dans la cathédrale.

Isabeau de Bavière, après avoir prié, fit présent à la trésorerie de quatre beaux draps d'or et de la couronne que les anges lui avaient mise sur la tête à la porte Saint-Denis.

Jean de La Rivière et Jean Le Mercier lui en offrirent une plus magnifique encore et ce fut l'évêque de Paris et les quatre ducs qui l'avaient accompagnée depuis Saint-Denis qui mirent sur la tête de la reine ce nouveau symbole de la souveraineté.

Sur ces entrefaites, la nuit était venue et cinq cents cierges furent allumés sur le chemin qui séparait la cathédrale du palais, où le roi attendait sa femme, en compagnie de la reine Jeanne et de la duchesse d'Orléans.

Un repas superbe suivit cette cérémonie, qui se termina par un bal.

Le lendemain Isabeau fut conduite à la Sainte-Chapelle par les quatre ducs et y fut sacrée et couronnée par Jean de Vienne, archevêque de Rouen.

Après la messe, on entra dans la grande salle de la table de marbre (table qu'on avait pour la circonstance renforcée d'une épaisse planche de chêne), où se trouvait servi le dîner.

En face de la grande table, contre un des piliers, se trouvait le dressoir du roi, couvert de vaisselle d'or et d'argent.

A la grande table de marbre s'assirent les évêques de Langres et de Noyon, l'archevêque de Rouen, le roi couronne d'or en tête, la reine aussi couronnée, le roi d'Arménie, les duchesses de Berry, de Touraine et de Bourgogne, et les dames de Nevers, de Bar, de Coucy, d'Harcourt et de La Trémouille.

Il y avait à deux autres tables plus de cinq cents dames.

On avait préparé sur trois plates-formes roulantes la représentation dramatique du siège de Troie qui devait être donnée pendant le dîner, pour divertir les convives, mais la foule était si grande qu'on dut y renoncer.

Le peuple s'était rué par toutes les issues dans la salle du festin, et la presse était si forte que plusieurs personnes furent étouffées par la chaleur.

Froissard raconte qu'on se poussait tellement pour voir une table placée près de la porte du parlement, « où grand foison de dames et damoiselles étaient assises », qu'à un moment donné la table, tout ce qui était dessus et les dames et les demoiselles qui y dînaient furent renversés; il s'ensuivit un pêle-mêle abominable.

La reine elle-même était si mal à son aise qu'on fut obligé d'abattre une cloison derrière elle pour lui donner de l'air.

La dame de Coucy faillit aussi étouffer.

Enfin le roi donna l'ordre de se lever et d'abattre soudainement les tables, puis il sortit avec sa femme et quelques dames et s'en alla à l'hôtel Saint-Paul, escorté de plus de mille cavaliers.

Si on avait mal dîné au palais, on soupa mieux à l'hôtel Saint-Paul et toute la nuit se passa à danser.

Quant à la reine, indisposée par la chaleur, elle était rentrée dans sa chambre d'où elle ne sortit pas.

Le lendemain mardi, les bourgeois de Paris, au nombre de quarante, choisis parmi les plus notables et tous vêtus de la même façon, se rendirent à l'hôtel Saint-Paul avec les présents de la ville portés par deux hommes sur un brancard surmonté d'un ciel et entouré de rideaux de soie si légère qu'on pouvait distinguer à travers ce qui était sur le brancard. Les bourgeois furent conduits à la chambre du roi où on les attendait.

Ils firent poser le brancard sur deux tréteaux et, s'étant mis à genoux devant le roi, ils lui dirent :

— Très cher sire et noble roi, vos bourgeois de la ville de Paris vous présentent, au joyeux avènement de votre règne, tous les joyaux qui sont sur cette litière.

Le roi répondit :

— Grand merci, bonnes gens; ils sont beaux et riches.

Et les bourgeois s'en allèrent.

Lorsqu'ils furent partis, le roi dit à messire Guillaume des Bordes et à Montagu qui étaient près de lui :

— Allons voir de plus près ce que sont ces présents.

Ils s'approchèrent et, écartant les rideaux, le roi examina ce qu'on venait de lui offrir.

Il trouva quatre pots, six trempoirs et six plats d'or.

Or, tandis qu'il examinait le travail et le poids (150 marcs) de ces cadeaux, un autre groupe de bourgeois de Paris conduisait à la chambre de la reine un brancard porté par deux hommes costumés l'un en ours, l'autre en licorne, et sur ce brancard il y avait une nef, deux grands flacons, deux drageoirs, deux salières, six pots et six trempoirs d'or, douze lampes et deux bassins d'argent (en tout 300 marcs d'or et d'argent).

Ce n'est pas tout :

Douze bourgeois conduisirent chez la duchesse de Touraine deux hommes vêtus en Mores et lui portant une nef, un grand pot, deux drageoirs, deux grands plats et deux salières d'or, avec six pots, vingt-quatre petits plats ou saucières et autant de tasses d'argent, le tout du poids de 200 marcs.

Trois tournois succédèrent à la remise de ces présents; ils eurent lieu trois jours de suite à la culture Sainte-Catherine, où les lices avaient été préparées avec des estrades tout autour pour la reine, les princesses et les dames de la cour.

La devise du roi était un soleil d'or et les te-

nants s'appelaient les chevaliers du roi du soleil d'or. Dans le premier de ces tournois luttèrent les chevaliers, le second fut réservé aux écuyers et dans le troisième les uns et les autres purent combattre.

Le premier jour mardi, le tournoi commença à trois heures après midi, mais la poussière incommoda fort les spectateurs et les combattants, parmi lesquels le roi en personne lutta et gagna le prix. Ce jour-là la reine fut reconduite à l'hôtel Saint-Paul, où le souper fut suivi de danses et de divertissements jusqu'au lever du soleil.

Le mercredi, deux cents porteurs d'eau arrosèrent les lices et le plaisir fut doublé par l'arrivée du comte de Saint-Paul qui apporta la nouvelle qu'une trêve était conclue avec l'Angleterre. Le tournoi se prolongea jusqu'à la nuit.

Enfin, le troisième jour, le roi donna à dîner aux dames, et, sur la fin du repas, on vit entrer dans la salle du festin deux chevaliers montés et armés de toutes pièces, la lance au poing; c'était Renaud de Roye et le jeune Boucicaut. Ils joutèrent vigoureusement et à eux se joignirent quelques autres chevaliers qui donnèrent pendant deux heures au roi et aux dames le passe-temps du combat.

Ce fut la clôture des divertissements.

L'année 1390 n'est signalée par aucun événement saillant, mais nous trouvons plusieurs condamnations qui méritent d'être notées : Gillette Large, accusée d'avoir enlevé des cuillers d'argent au préjudice de Jehan de Maulmes, son maître, fut condamnée, le 7 juillet 1390, attendu, dit la sentence, que c'était le premier larcin qu'elle commettait, à être exposée au pilori, à avoir l'oreille droite coupée et à être bannie de la ville de Paris, sous peine d'être enterrée vive.

Le 9 août, Margot de La Barre fut brûlée au marché aux Pourceaux, comme sorcière.

Le 7 septembre, Regnault de Poilly fut décapité et pendu pour avoir empoisonné des puits et des fontaines.

Le 21 du même mois, Jehan de La Ramée fut pendu les mains liées devant, pour homicide.

Le 3 octobre, Jehan Jouye fut bouilli dans une chaudière pour crime de fausse monnaie.

Le 6 du même mois, Berthault Lestalon eut l'oreille droite coupée pour avoir volé « pour la première fois ».

On voit avec quelle sévérité les crimes étaient punis à cette époque, et ces pénalités étant appliquées publiquement, les assistants, loin de les trouver excessives, regardaient curieusement ces tortures, sans donner le moindre signe de commisération.— On était familiarisé avec la vue des férocités.

Le 6 février 1392, Paris fut de nouveau en fête ; on sonna les cloches, on alluma des flambeaux aux fenêtres pendant la nuit, on fit partout des feux de joie, on dressa sur les places des tables chargées de confitures et de vin « pour régaler les passants », à l'occasion de la naissance du prince royal Charles.

« Chacun se mit à chanter et à danser à l'envi l'un de l'autre » : en un mot, toutes les rues retentirent du bruit des concerts et des instruments. Le jeudi suivant, on porta le petit prince en grande pompe à l'église Saint-Paul, où il reçut le baptême des mains de l'archevêque de Sens, assisté de dix autres prélats en habits pontificaux.

On voit qu'en attendant les mauvais jours qui étaient si proches les Parisiens se divertissaient. Ils allaient bientôt expier tous ces plaisirs et ces prodigalités.

Le premier événement fâcheux qui survint fut un assassinat qui fit grand bruit.

Pierre de Craon, qui « était un chevalier de France de la nation d'Anjou et de Bretagne », avait profité de la mort du duc d'Anjou pour lui voler ses trésors, puis il était venu à Paris où il avait été favorablement accueilli par le roi Charles VI et par le duc de Touraine (duc d'Orléans en 1391). Il devint le compagnon inséparable de ce dernier et le confident de ses nombreuses amours. Ce fut pour les avoir divulguées, et aussi parce que le connétable de Clisson avait découvert ses intrigues secrètes avec le duc de Bretagne, qu'il se vit tout à coup exclure du service et de l'hôtel du roi. Il jura de se venger et partit en Bretagne.

Il possédait à Paris, au cimetière Saint-Jean, un très bel hôtel qu'il faisait garder par son concierge lorsqu'il était absent. A l'époque du Carême, il envoya des valets à cet hôtel pour l'approvisionner de vivres et avait écrit au concierge pour qu'il lui achetât des armures, des cottes de fer, des coiffettes d'acier, etc., en quantité suffisante pour armer quarante hommes.

Tout cela fut fait selon son désir.

Il commença à envoyer alors trois ou quatre personnes une semaine à son hôtel, quatre ou cinq la semaine suivante, avec la recommandation d'y vivre et de demander au concierge tout ce qu'ils pouvaient désirer, mais surtout de ne pas se montrer au dehors.

Il en vint ainsi quarante, qui s'installèrent à l'hôtel et y vécurent le mieux qu'ils purent.

Alors Pierre de Craon arriva secrètement.

Or, le 14 juin 1392, Charles VI avait tenu cour ouverte à l'hôtel Saint-Paul, ses barons et ses seigneurs avaient fait « grand soulas » tout le long du jour et, après dîner, les chevaliers et les écuyers, la lance au poing, avaient jouté dans le clos de l'hôtel; c'était le comte de Namur qui avait gagné le prix.

Pour finir la fête, le roi avait offert à souper à tous ceux qui l'avaient désiré.

Après souper, on dansa jusqu'à une heure du matin.

Alors chacun se retira et messire Olivier de

Clisson, connétable de France, partit le dernier; il descendit sur la place qui se trouvait devant l'hôtel et trouva ses gens et ses chevaux qui l'attendaient. Son escorte se composait de huit hommes et de deux porte-torches, chargés de le précéder en éclairant le chemin.

Il venait de quitter la rue Saint-Paul et de tourner le carrefour de la grande rue Sainte-Catherine, tout en s'entretenant avec son écuyer.

— Demain, lui dit-il, je dois avoir à dîner chez moi monseigneur de Touraine, le seigneur de Coucy, messire Jean de Vienne, messire Charles d'Hangiers, le baron d'Ivery et plusieurs autres; je vous charge de veiller à ce que tout soit préparé et que rien ne soit épargné.

A peine ces dernières paroles étaient-elles prononcées qu'une troupe de gens fondit sur les porteurs de torches; elles furent éteintes et jetées à terre.

C'étaient les gens de Pierre de Craon, qui depuis une demi-heure stationnaient avec lui dans la rue Sainte-Catherine, en attendant le retour du connétable.

Celui-ci crut que c'était une plaisanterie que lui faisait le duc d'Orléans.

— Par ma foi, monseigneur, dit-il, ce que vous faites là est mal, mais je vous le pardonne, parce que vous êtes jeune et ne songez qu'à faire des farces et des jeux.

— A mort Clisson! répondit une voix; il faut mourir!

— Qui es-tu, demanda le connétable, et que signifient de telles paroles?

— Je suis Pierre de Craon, votre ennemi; vous m'avez tant de fois courroucé que j'ai résolu de me venger. En avant! continua-t-il en s'adressant à ses gens; c'est celui-ci que j'attendais et que je veux punir.

Et, tout en parlant, il avait tiré son épée, ses compagnons l'avaient imité, les hommes du connétable s'étaient de leur côté mis sur la défensive.

Quant au connétable, il n'avait pour se défendre qu'une sorte de long couteau de chasse, dont il essaya de faire usage.

Mais lui et les siens n'étaient pas en force pour lutter avec la troupe armée que conduisait Pierre de Craon.

— Tuerons-nous? demandèrent ceux-ci à leur chef.

— Oui, répondit celui-ci, tous ceux qui se défendront.

Le connétable, assailli de plusieurs côtés à la fois, se couvrant du bras gauche, jouait vaillamment de son badelaire, mais il reçut d'abord un grand coup d'épée sur la tête, puis un second qui le fit tomber de cheval sur le seuil du fournil d'un boulanger qui se préparait à faire cuire son pain et qui, entendant du bruit et désireux de savoir ce qui se passait au dehors, venait d'entr'ouvrir sa porte, juste au moment où le corps du connétable tombait, ce qui fit qu'il demeura couché tout au long dans la boutique du boulanger.

Les assassins n'osèrent pas entrer dans la maison pour l'achever.

— Allons! allons! dit Pierre de Craon, nous en avons fait assez; s'il n'est mort, il mourra sûrement du coup qu'il a reçu à la tête, car il a été frappé de bon bras.

Et toute la petite troupe disparut au trot par la rue Saint-Antoine.

La porte Saint-Antoine était ouverte. Pierre de Craon et les siens s'élancèrent dans la campagne.

Le boulanger était demeuré tout ébahi devant le corps de ce seigneur, qui venait si inopinément de tomber chez lui, et, il ne savait que faire, mais ceux des serviteurs du connétable qui n'avaient pas été blessés se hâtèrent de venir au secours de leur maître, tandis que l'un d'eux courait à l'hôtel Saint-Paul avertir le roi de ce qui venait de se passer.

Charles VI allait se mettre au lit, lorsqu'il entendit heurter à la porte qui s'ouvrit.

— Ah! sire, nous ne pouvons vous cacher le grand méchef qui vient d'advenir à Paris.

— Quel méchef? demanda le roi.

— Sire, votre connétable Olivier de Clisson est occis.

— Occis! Et comment? par qui?

— Sire, nous ne savons, mais ce méchef est advenu sur lui et bien près d'ici, en la grande rue Sainte-Catherine.

— Or, tôt, dit le roi, aux torches! aux torches! je veux l'aller voir.

On alluma les torches, les valets se répandirent dans le palais, le roi passa à la hâte une houppelande, on lui mit ses souliers, et il partit accompagné de ses gens d'armes, de ses huissiers et de messires Guillaume Martel et Hélion de Lignac, ses chambellans.

Ceux qui étaient couchés se levèrent et voulurent suivre le roi.

On se mit à marcher bon pas, les torches éclairant devant et derrière.

Au bout d'un moment, on arriva à la maison du boulanger.

Le roi entra et trouva son connétable dans un piteux état; on le déshabilla, on le tâta pour constater l'état de ses blessures.

Il n'était pas mort.

La première parole que le roi lui adressa fut :

— Connétable, comment vous sentez-vous?

— Cher sire, petitement et faiblement.

— Et qui vous a mis en cet état?

— Sire, Pierre de Craon et ses complices, traîtreusement et sans nulle défiance.

Et le roi donna l'ordre d'aller chercher ses médecins, qui, à leur tour, visitèrent et palpèrent le blessé.

— Y a-t-il danger de mort? demanda Charles VI.



En présentant les potions au roi, ils prononçaient des paroles magiques. (Page 228, col. 2.)

— Sire, nenni; dans quinze jours, nous vous le rendrons chevauchant.

Cette réponse réjouit grandement le roi qui, rassuré sur l'état du blessé, retourna à l'hôtel Saint-Paul, fit aussitôt appeler son prévôt et lui commanda de prendre des gens bien montés et de les mettre sur toutes les routes, à la poursuite de l'assassin.

Or il était une heure et demie lorsque Pierre de Craon sortit de Paris; il passa la Seine au pont de Charenton et prit le chemin de Chartres, où il arriva à huit heures du matin; il changea de chevaux et s'en alla à Sablé.

Le prévôt de Paris, accompagné de soixante hommes, se mit sans tarder à la poursuite du fugitif et, passant la Seine à Chennevières, il demanda au pontonnier si des gens étaient récemment passés.

— Oui, environ douze cavaliers, dit-il.

— Et quel chemin ont-ils pris?

— Celui d'Évreux.

Naturellement, le prévôt fit fausse route et revint à Paris sans avoir pu atteindre son homme.

Mais, le samedi suivant, des sergents du roi arrêtèrent dans un village, à sept lieues de Paris, deux écuyers et un page de Pierre de Craon. Ils furent emprisonnés au Châtelet, et le lundi on les mena au lieu où l'attentat avait été commis; on leur coupa le poing, ensuite on les conduisit aux halles où on leur trancha la tête, puis on pendit leur corps par les aisselles au gibet de Montfaucon.

Le mercredi, le concierge de l'hôtel de Pierre de Craon fut aussi exécuté.

Quant à ce dernier, tous ses biens furent confisqués et ses maisons de Paris rasées, et le roi résolut de déclarer la guerre au duc de Bretagne, qui avait refusé de le lui livrer.

On sait que ce fut en se rendant dans cette intention au Mans qu'il reçut les premières atteintes de cette folie dont les suites furent si funestes à la France.

Nous avons dit qu'à l'occasion des troubles suscités par les Maillotins Charles VI avait supprimé la prévôté des marchands et l'avait unie à la prévôté de Paris, en la personne d'Audouin Chauveron, auquel succéda, en 1388, messire Jean de Folleville; l'année suivante, 1389, ce fut Jean Juvénal (qui prit plus tard le nom des Ursins, en raison de l'hôtel des Ursins que lui donna la ville, en récompense de ses nombreux et loyaux services) qui remplit ces fonctions.

Ce prévôt, sur la plainte des mariniers parisiens, avait rétabli le libre parcours de la Seine et de la Marne, obstruées par la grande quantité de moulins échelonnés sur leurs rives.

En une seule nuit, toutes les digues furent détruites et il indemnisa les propriétaires des moulins, en leur payant le prix du produit pendant dix années.

Ce bienfait public lui suscita la malveillance des riverains, et le duc de Bourgogne, qui ne cherchait que l'occasion de le perdre dans l'esprit du roi, soudoya de faux témoins choisis parmi eux, qui affirmèrent avoir entendu Jean Juvénal proférer des cris séditieux contre Charles VI.

Or il advint que deux commissaires enquêteurs du Châtelet qui avaient rédigé, d'après ces déclarations, un mémoire contre lui, s'en allèrent boire à la taverne de l'Échiquier, rue de la Licorne, et les parchemins roulés, sur lesquels étaient écrites les prétendues preuves du crime qu'on lui imputait, étant tombés de la poche de l'un d'eux à terre, un chien s'en saisit et les porta jusque dans la ruelle du lit du tavernier.

La femme de ce dernier trouva en se couchant le rouleau et le remit à son mari qui, en voyant sur le parchemin le cachet du procureur du Châtelet, prit peur et se hâta d'aller trouver le concierge de l'Hôtel de Ville et de le lui remettre; celui-ci donna les pièces, le lendemain matin, au prévôt qui eut ainsi connaissance de ce qui se tramait contre lui.

Le même jour, un huissier d'armes vint le citer à comparaître devant le roi et son conseil.

Mais le bruit de cette citation s'était déjà répandu dans la ville et quatre cents des plus notables bourgeois de Paris s'assemblèrent et lui firent cortège lorsqu'il se rendit au conseil.

Arrivé là, personne n'osa prendre de conclusion contre lui et Jean Juvénal présenta lui-même, non sa défense, mais l'explication de sa conduite depuis qu'il était prévôt et le roi déclara devant tous qu'il tenait Juvénal pour un prud'homme et que ceux qui avaient témoigné contre lui étaient de méchantes gens.

— Allez en paix, mon ami, lui dit-il en terminant, et vous tous, bons bourgeois, aussi.

Mais aux fêtes de Pâques les accusateurs, pour obtenir l'absolution de leur faux témoignage, furent obligés de faire amende honorable en une expiation publique.

Ils vinrent donc le vendredi saint, de grand matin, tête baissée, nus, couverts seulement d'un long drap blanc, se présenter à l'hôtel du prévôt qui, les voyant en si piteux équipage, leur demanda leurs noms, et comme ils hésitaient à répondre il les nomma l'un après l'autre à haute voix, et les renvoya ensuite, en leur accordant le pardon qu'ils venaient solliciter.

Juvénal des Ursins a laissé une excellente *Histoire de Charles VI*, dans laquelle nous lisons qu'en 1393 « il y eut un beau miracle à Notre-Dame de Saint-Martin-des-Champs. Il y avoit une créature pécheresse qui étoit enceinte d'enfant, et elle mussoit (cachait) sa grossesse le mieux qu'elle pouvoit, tellement qu'on ne s'en apperçut oncques. Toute seulle se délivra et cuida couvrir et céler son cas advenu et elle-même mussa son enfant dans du fient. Un chien sentit aucunement qu'il y avoit quelque chose, et gratta tellement au lieu qu'il découvrit l'enfant. Une bien dévote femme le veid qui passoit d'aventure par là et prit cet enfant et le porta à Saint-Martin-des-Champs, devant l'autel de Notre-Dame, en faisant une oraison telle qu'elle la sçavoit. L'enfant ouvrit les yeux, cria et alaita et fut baptisé, et vesquit trois heures, puis après mourut. »

C'est le seul historien de l'époque qui raconte le fait; les autres n'ont fait que le citer en s'appuyant sur Juvénal et ayant soin d'en décliner la responsabilité. — Nous faisons de même.

On voit mentionner pour la première fois, dans le même temps (4 juillet 1392), l'existence d'une maison de refuge destinée aux ouvriers monnayeurs au serment de France que l'âge ou les infirmités mettaient hors d'état de travailler. Elle était située au Roule et avait été fondée par l'évêque de Paris, concurremment avec les monnayeurs; l'évêque avait droit à la moitié des nominations; les admis dans cet hôpital s'appelaient les frères de l'Hôtel du Roule.

Un nouveau collège fut aussi établi à Paris.

Pierre Fortet, originaire d'Aurillac, chanoine de Paris, était mort en 1394 laissant sa maison dite des Caves, située dans la rue des Cordiers, afin d'y installer un collège pour quatre pauvres écoliers du diocèse de Saint-Flour et quatre de Paris, sous la direction d'un principal; mais les chanoines de Notre-Dame, ses exécuteurs testamentaires, ne trouvant pas le lieu propice, achetèrent de Louis de Listenois, seigneur de Montaigu, une au-

tre maison dans la rue des Sept-Voies et y placèrent le collège; le chapitre de Notre-Dame lui donna des statuts le 10 avril 1396 et il ne tarda pas à prendre une certaine extension; plus tard, de fréquentes contestations s'élevèrent entre le chapitre et l'université, à l'occasion des nominations du principal, et le parlement rendit des arrêts en 1576 et 1578 qui les réserva au chapitre. Ces contestations reparurent en 1704 et donnèrent lieu à de nouveaux arrêts. Plusieurs bourses avaient été fondées par diverses personnes et augmentèrent le nombre des écoliers. Le bâtiment primitif, devenu insuffisant, s'accrut de quelques portions des hôtels de Marly et de Nevers.

Ce fut dans ce collège que se tinrent les premières assemblées de la Ligue en 1585.

Il fut supprimé en 1790, et les constructions vendues comme propriété nationale, le 12 juillet 1806.

Le roi était revenu à Paris, où son état de démence produisit une grande consternation, et les ducs de Berry et de Bourgogne reprirent la direction des affaires publiques.

Cependant, un peu de mieux s'étant manifesté dans son état, Charles VI voulut s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait, et pour cela se rendit à Saint-Denis, où il fit porter dans une litière couverte une châsse d'or du poids de 252 marcs, que le roi Charles V avait fait faire pour y transférer les reliques du roi saint Louis. Il ajouta à son présent une somme de mille livres destinée à faire établir sur la châsse un tabernacle de cuivre.

Mais en 1393 la maladie reparut et des accès fréquents furent attribués à la peur et au saisissement que le roi avait éprouvés lors de l'accident que nous avons rapporté en parlant des Célestins, c'est-à-dire lorsque le roi et de jeunes seigneurs de sa cour se déguisèrent en satyres dans un bal.

Le comte de Joigny, le bâtard de Foix, Aimeri de Poitiers et Guisay, moururent de la suite de leurs brûlures, et le roi épouvanté voulut cependant assister à la messe qui fut dite à Notre-Dame pour ces quatre victimes, mais il en revint exalté jusqu'à la fureur, et demeura fou jusqu'au mois de janvier 1394.

Tant que dura cette folie, une seule personne parvenait par le charme de sa voix et son regard à se faire comprendre et obéir du roi, c'était la fille d'un marchand de chevaux appelée Odette de Champdivers, « la petite reine », comme on la nommait. « On croit les voir dans une chambre haute du vieux Louvre : seuls, le veillard et l'enfant, isolés, loin des fêtes que donne à son amant Isabeau de Bavière, loin du bruit, ils jouent aux cartes (dont le jeu est redevenu de mode). Odette laisse gagner le roi... tout à coup il se lève, porte les deux mains à sa tête, l'heure de la frénésie approche, elle est venue ».

Et Odette s'approche du fou, lui prend les deux mains, le regarde, pleure, et le fou revient à la raison pour sécher ses larmes.

Odette que le roi avait un jour trouvée dans sa chambre à coucher où Isabeau de Bavière l'avait poussée disparut un jour sans laisser de traces, bien que le roi lui eût fait cadeau de deux châteaux.

Que devint-elle? On l'ignore.

A la fin de novembre 1393 mourut à Paris le roi d'Arménie, Léon, qui, chassé de son royaume par les Turcs, était venu chercher un refuge en France. Il laissa tout ce qu'il possédait à un enfant naturel, aux officiers de sa maison, aux religieux mendiants et aux pauvres de Paris. Il fut enterré aux Célestins. Tout le convoi fut en habits blancs, selon que le défunt l'avait recommandé, et nombre de gens assistèrent à ses obsèques.

Le roi recouvra un moment la raison et il en profita, à la sollicitation de la reine, pour signer le 17 septembre 1394 l'expulsion des juifs du royaume; il leur fut accordé jusqu'à Noël pour se conformer à cet ordre, sous peine de punition corporelle et de confiscation de leurs biens.

Les plus riches furent retenus à Paris sous l'inculpation d'avoir fait revenir à la pratique de leur religion Denis de Machaut, qui s'était converti au christianisme, et de l'avoir fait disparaître ensuite.

L'évêque prétendit que c'était à lui que revenait la connaissance de cette affaire.

Le procureur général soutint que, les juifs n'étant pas d'église, le prévôt était leur juge naturel; le parlement, par son arrêt du 28 janvier 1395, déclara que les juifs étaient justiciables du prévôt de Paris.

Celui-ci n'hésita pas, il les condamna au feu.

Ils en appelèrent au parlement.

La cour trouva la sentence sévère, et manda devant elle le prévôt, afin qu'il donnât les motifs d'une si excessive sévérité; comme il n'en avait pas à invoquer, la sentence fut réformée et on se contenta de les condamner à être conduits quatre dimanches consécutifs, nus, sur une charrette, par les carrefours et places publiques de la ville, pour y être battus de verges jusqu'au sang.

Cela fut exécuté pendant deux dimanches; mais les condamnés ayant offert de racheter le reste de leur peine en versant 18,000 francs en or, ils en furent quittes.

L'argent fut employé à la reconstruction du Petit-Pont, au bout duquel devait être posée une croix de pierre portant une inscription relatant que le pont avait été rebâti au moyen d'une amende imposée aux juifs, mais cette croix ne fut pas élevée.

L'évêque n'avait pas obtenu gain de cause contre le prévôt et déjà, l'année précédente, il avait eu une contestation avec lui; il y avait alors dans les prisons de l'évêché un malheureux

nommé Bertrand Bonfils, assuré d'hérésie pour avoir été trouvé en possession de livres de magie; le prévôt de Paris avait redemandé ces livres à l'évêque, qui s'était refusé à les rendre; le parlement, par son arrêt du 19 avril, avait décidé que l'évêque conserverait les livres pour les brûler.

Au reste, la magie était très pratiquée à cette époque, et un magicien du nom d'Arnaud Guillem se vanta de pouvoir guérir le roi par le secours d'un livre de magie qu'il appelait Smagorad et qu'il prétendait tenir d'un ange qui l'avait apporté du ciel.

Ces bourdes trouvaient toujours créance; cependant on ne jugea pas à propos de laisser opérer Arnaud Guillem.

Il put de cette façon échapper à la punition qu'il eût encourue dans le cas plus que probable de l'insuccès; deux autres prétendus guérisseurs expièrent cruellement la faute qu'ils commirent en s'engageant à rendre au roi la santé.

Nous allons raconter ce qui leur arriva.

Mais, au préalable, disons qu'en 1394 la reine était accouchée à l'hôtel Saint-Paul d'une fille, nommée Michelle, qui plus tard épousa Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Peu de temps après sa naissance, sa sœur, qui n'avait pas six ans, fut demandée en mariage par Richard, roi d'Angleterre, qui envoya tout exprès une ambassade en France.

Les ambassadeurs arrivèrent en juillet 1395 à Paris où on leur fit une entrée superbe.

Leur cortège se composait de plus de 1,200 gentilshommes que le roi hébergea pendant trois mois avec une munificence sans égale; on estima qu'ils occasionnèrent une dépense de 400 livres tournois par jour, sans compter les présents qui leur furent offerts.

La proposition de mariage fut acceptée et les ambassadeurs revinrent au commencement de février 1396 pour la célébration du mariage.

La cérémonie eut lieu à la Sainte-Chapelle du Palais, le 9 mars; le patriarche d'Alexandrie officiait et les deux ambassadeurs y représentèrent le roi d'Angleterre.

Un magnifique festin réunit le patriarche, le roi, la nouvelle reine d'Angleterre, la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, la reine de Sicile, les deux ambassadeurs et un certain nombre de seigneurs de la cour.

On pensait que la nouvelle mariée, qui n'avait que sept ans, demeurerait encore quelques années en France, mais le roi d'Angleterre « impatient de la voir » dépêcha une autre ambassade pour la chercher, afin qu'il pût la faire élever selon la coutume anglaise.

Le roi y consentit et alors on s'occupa de réunir tout ce que Paris renfermait d'habiles ouvriers en broderie et en orfèvrerie, et on travailla nuit et jour aux parures de l'épousée.

« Outre les étoffes les plus précieuses, l'or, l'argent, les perles et les pierreries y furent employés avec profusion. »

La jeune reine partit de Paris pour rejoindre son époux qui l'attendait à Calais; Charles VI la présenta lui-même au roi d'Angleterre entre Ardres et Calais, le 29 octobre; les deux rois passèrent quelques jours ensemble et jurèrent d'observer la trêve de vingt-huit ans conclue entre eux.

A cette occasion, le roi d'Angleterre demanda et obtint de Charles la grâce de Pierre de Craon, qui revint à Paris et demanda au roi que dorénavant les condamnés à mort fussent assistés d'un confesseur. L'ordonnance fut signée en ce sens, le 11 février 1397.

Pierre de Craon fit élever auprès du gibet de Paris une croix de pierre à ses armes, probablement en reconnaissance d'avoir échappé à la peine qu'il avait encourue, celle d'y être accroché.

Ce fut au pied de cette croix que dorénavant les condamnés firent leur confession.

On le voit, le roi avait des intermittences de raison, mais elles ne duraient guère et les accès devenaient de plus en plus fréquents.

Pendant le mois de juin, on fit des processions générales pour les faire cesser.

Revenons aux guérisseurs.

En 1398, Louis de Sancerre, maréchal de France, envoya de Guyenne à Paris deux ermites de Saint-Augustin, Pierre Tosant et Martin Lancelot, sur la réputation qu'ils avaient dans la contrée d'être habiles médecins, dans l'espoir qu'ils pourraient peut-être obtenir la guérison du roi; à première vue, ils produisirent une fâcheuse impression; il est bon de dire qu'ils étaient arrivés vêtus en bourgeois et armés, pour éviter, dirent-ils, les embûches de leurs ennemis.

On les mit en présence du roi; ils l'examinèrent et promirent de le guérir.

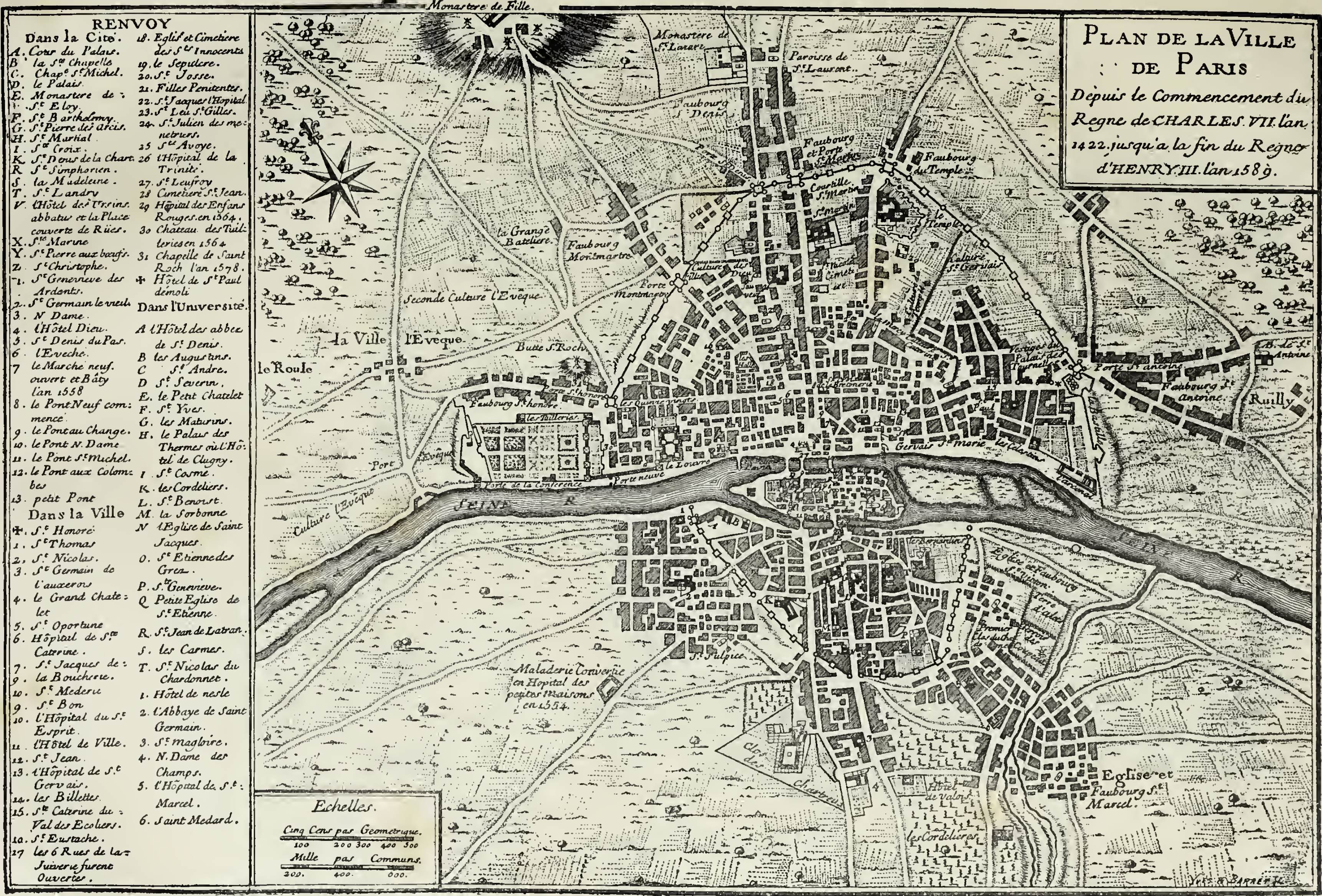
On les logea à la Bastille sous la garde d'un sergent, avec ordre « de leur faire faire bonne chère » et de leur fournir tout ce qui serait nécessaire à la préparation des remèdes qu'ils comptaient employer.

Ils distillèrent des eaux qu'ils firent prendre au roi avec de la poudre de perles, et, en lui présentant les potions, ils prononçaient des paroles magiques, dont l'effet devait être miraculeux.

Cependant, loin de trouver une amélioration dans son état, le roi se sentait plus mal que jamais et dans ses courts instants de lucidité il ne cessait de s'écrier :

— Si quelques-uns de la compagnie sont coupables de mes souffrances, je les conjure, au nom de Jésus-Christ, de ne pas me tourmenter davantage; que je ne languisse plus, et qu'ils achèvent bientôt de me faire mourir.

Mis enfin en demeure d'avoir à se prononcer sur les causes de la folie du roi, les augustins accusèrent deux hommes, Mellin le barbier du roi



F. Roy, éditeur.— 29

Imp. Charaire et Fils.

Plan de Paris depuis le commencement du règne de Charles VII (1422) jusqu'à la fin du règne de Henri III (1589).



Odette jouant aux cartes avec Charles VI. (Page 227, col. 1.)

et le portier-concierge du duc d'Orléans, de l'avoir provoquée par maléfice.

Aussitôt ces deux malheureux furent arrêtés et le bruit se répandit qu'on avait plusieurs fois vu Mellin rôder autour du gibet de Paris et probablement que c'était là qu'il allait chercher les ingrédients dont il se servait pour composer ses philtres.

Heureusement que, forts de leur innocence, ils purent réfuter l'accusation dont ils étaient l'objet et en démontrer l'absurdité.

Ils furent relâchés.

Alors on pressa les augustins de nouvelles questions et ils finirent par déclarer que c'était le duc d'Orléans, frère du roi, qui était le seul coupable.

Une pareille imputation était grave; il fallut la prouver, ce qu'ils ne purent faire; menacés de la torture, ils avouèrent que c'était une calomnie et en même temps se déclarèrent coupables de crimes qu'on découvrit dans l'enquête qui fut faite sur leur passé.

En leur qualité de prêtres, ils durent d'abord passer par la justice épiscopale qui les condamna à être dégradés en place de Grève; le 30 octobre, on les fit sortir de la prison de l'évêché, et, après leur avoir lié les mains, on leur mit sur la tête une mitre de papier, sur le dos un écriteau en parchemin sur lequel leurs crimes étaient énoncés, et en cet état on les fit monter sur une charrette qui les mena sur la place où un échafaud était préparé; ils y montèrent.

L'évêque de Paris, six autres évêques et plusieurs ecclésiastiques étaient assis sur une estrade, faisant face aux condamnés.

Aussitôt que ceux-ci furent sur l'échafaud, Gilles d'Aspremont, docteur en théologie qui était assis avec les évêques, se leva, reçut la bénédiction de l'évêque de Paris et, s'adressant aux criminels, il leur fit un sermon pour leur reprocher leurs crimes.

Alors ce fut le tour de l'évêque, qui aussi se leva et leur dit :

— Puisque vous avez profané par vos actions infâmes le plus glorieux caractère de notre religion, nous vous déclarons indignes de la communion des fidèles et de toute fonction ecclésiastique.

Sur ces paroles, les prêtres présents revêtirent

les criminels des ornements sacerdotaux qu'ils portaient le jour de leur ordination.

Ceux-ci se mirent à genoux devant l'évêque et firent l'aveu de leur crimes.

Alors l'évêque leur donna le calice à tenir, puis il le leur retira aussitôt, en disant :

— Nous t'ôtons le calice dans lequel tu étais accoutumé à consacrer le sang du Seigneur.

Il fit de même à l'égard du livre des évangiles et des ornements qu'il leur ôta ou qu'il fit ôter par ses officiers.

Ensuite il commanda qu'on leur raclât les doigts qui avaient touché l'hostie et qu'on les lavât avec une liqueur préparée à cet effet.

La cérémonie de la dégradation terminée, l'évêque remit les deux coupables au sergent du prévôt de Paris qui les promena ignominieusement par les rues, en s'arrêtant à chaque carrefour pour y faire la lecture publique des crimes mentionnés dans l'acte d'accusation.

On les ramena ensuite aux Halles où ils furent décapités et écartelés. Leurs têtes furent mises au bout de deux lances.

On sépara leurs corps en plusieurs quartiers; les bras et les jambes furent attachés aux principales portes de Paris, tandis que le tronc était porté au gibet.

En 1399, la Seine, qui depuis longtemps n'avait pas fait parler d'elle, grossit à vue d'œil depuis la fin de mars jusqu'à la mi-avril, et, comme d'habitude, la grande abondance d'eau démolit les maisons, pourrit les semences et fit périr quantité d'hommes et de bestiaux, en attendant qu'une maladie épidémique exerçât ses ravages dans plusieurs provinces.

A Paris, elle sévissait surtout sur les femmes nouvellement accouchées et les décès devinrent si nombreux qu'afin de ne pas effrayer la population on supprima toute cérémonie funèbre.

En même temps, l'évêque de Paris ordonna des processions publiques et nombre de ceux qui y prirent part les faisaient pieds nus.

En 1401, le dauphin Charles, fils aîné du roi, mourut âgé de dix ans.

Le 3 juin de la même année, l'empereur Manuel, fils de Jean Paléologue, empereur de Constantinople, vint à Paris afin d'y solliciter de nouveaux secours contre les infidèles; et le roi ordonna que l'on fît choix de 2,000 bourgeois « lestes et bien montez » pour le recevoir et faire la haie sur son chemin jusqu'au pont de Charenton.

Le chancelier de France, le parlement en corps et trois cardinaux lui présentèrent les compliments d'usage. Peu après, le roi s'avança à la tête des ducs, des comtes et des barons au son des trompettes, des clairons et de toute sorte d'instruments de musique.

Aussitôt qu'ils furent en présence, les deux souverains s'embrassèrent et l'empereur monta sur un cheval blanc que lui offrit le roi et alla demeurer au château du Louvre, où un appartement avait été disposé pour le recevoir.

Pendant qu'il demeura à Paris, on lui fit visiter les églises et les diverses curiosités de la ville. Ce fut pendant son séjour qu'eut lieu un événement scandaleux dû aux cordeliers; ces religieux, ou plutôt leur provincial s'avisa de faire construire des écuries dans le monastère, et les cordeliers étrangers qui y résidaient blâmèrent hautement cette construction contraire aux statuts. Dans la nuit du 17 août, ils s'assemblèrent et la démolirent.

Le bruit réveilla les religieux français, qui accoururent armés de bâtons.

— A mort tous les Français! s'écrièrent les premiers.

Et, fondant les uns sur les autres, ils se livrèrent une bataille en règle, dans laquelle nombre de moines s'assommèrent et se blessèrent. Plusieurs même furent tués.

Il résulta de cette lutte meurtrière un tapage qui alarma tout le voisinage.

Le roi, averti de ce qui se passait, envoya des soldats pour rétablir la paix, mais on leur refusa l'entrée, les portes furent fermées et ils durent les enfoncer.

Mais en face de la force armée les gens des deux partis qui étaient en présence s'unirent pour résister aux troupes du roi; malgré leurs efforts, ils furent obligés de se soumettre et quelques-uns, se voyant vaincus, franchirent le mur d'enceinte qui servait en partie de clôture à leur jardin, pour tâcher de s'enfuir.

Quatorze d'entre eux furent pris dans les fossés et vingt-six autres dans l'intérieur du couvent; le parlement les renvoya devant les juges criminels, par arrêt de la chambre du conseil du 26 août; l'un d'eux, frère Martin de Rosselles, prisonnier à la Conciergerie, pour commotions, rébellion et désobéissance aux ordres des officiers du roi, fut élargi, à la charge par le gardien de le représenter.

Mais d'autres préoccupations vinrent bientôt se répandre sur la ville; elles étaient causées par la mésintelligence qui divisait les princes de la maison de France, Orléans et Bourgogne, mésintelligence peu apparente d'abord, puis vivement accusée et qui finit par dégénérer en une haine funeste pour tous.

En 1401, le duc d'Orléans alla à la tête de 1,500 hommes au-devant du duc de Gueldres qui en amenait 500, et tous deux entrèrent dans Paris avec ces troupes, ce qui déplut fort au duc de Bourgogne qui, à son tour, fit revenir de Flandres 7,000 gens d'armes qu'il logea à l'hôtel d'Artois où il demeurait; mais alors le duc d'Orléans, pour ne pas rester en arrière, ramassa 5,000 hommes en Normandie, en Bretagne et dans diverses autres provinces; il en posta une partie aux environs de son hôtel, près la porte Saint-Antoine, et le reste dans les villages des environs de Paris.

Lorsque les habitants virent arriver ces bandes qu'on appelait alors des grandes compagnies et qui étaient composées de malandrins, de routiers, d'écorcheurs, en un mot, de gens de sac et de corde, ne vivant que de vols et de rapines, et offrant plutôt l'aspect d'une troupe de bandits que celui d'une assemblée d'honnêtes gens, ils tremblèrent pour leurs biens et leurs personnes; et les ducs durent mander les principaux bourgeois pour les rassurer et leur promettre que leurs soldats se soumettraient à la plus sévère discipline.

C'était beaucoup s'engager, et il est probable qu'ils eussent eu grand'peine à atteindre ce but si le roi, la reine et les ducs de Berry et de Bourbon, qui craignaient fort les suites dangereuses de la désunion des deux princes, ne fussent intervenus pour amener un rapprochement. Le duc de Berry les convia à dîner à l'hôtel de Nesle le 14 janvier 1402 et, là, ils finirent par s'embrasser et se jurer une amitié inaltérable. Cela ne devait pas durer longtemps.

Dès que les bourgeois de Paris en connurent la nouvelle, ils en témoignèrent toute leur satisfaction et se montrèrent surtout ravis du départ des soldats qui retournèrent en leurs pays.

Le roi se trouva malheureusement dans un état qui inspira de grandes inquiétudes pour l'avenir. On ne pouvait obtenir de lui qu'il se déshabillât, bien qu'il fût couvert d'ordures et rongé par la vermine. Il fallait qu'une douzaine d'hommes déguisés en diables et la figure noircie fissent tout à coup irruption dans sa chambre et profitassent de sa surprise pour se jeter sur lui et le changer de vêtements.

Le duc d'Orléans en profita pour se faire nommer lieutenant général et gouverneur du royaume, et son premier soin fut de décréter de nouveaux impôts, ce qui indisposa fort les Parisiens contre lui.

Le duc de Bourgogne bénéficia de ces mauvaises dispositions et mit tout en œuvre pour se rendre populaire.

Nous verrons bientôt ce qui devait résulter de cet état d'antagonisme qui, bien que latent, ne cessait pas d'exister et ne faisait au contraire que s'accroître, chacun des deux princes travaillant sourdement à amener la catastrophe qui devait tout entraîner.

En attendant, occupons-nous des événements qui se passèrent à Paris en dehors de l'action politique : ce fut d'abord une affaire d'empoisonnement dont on s'entretint beaucoup.

Maître Jean Le Charton, procureur au parlement, avait épousé une jolie femme. Or, un jour de Carême, le procureur mangea pour son dîner une sole dont le goût lui parut singulier, car il ne l'eut pas plutôt achevée qu'il s'écria :

— Il me semble que j'ai mangé un mauvais morceau.

Et en parlant de la sorte il ne se trompait pas, car quatre jours plus tard il était mort.

Sa femme, pour se consoler, épousa son clerc, mais des contestations s'élevèrent entre les deux époux et les héritiers du défunt, et ceux-ci les accusèrent hautement d'avoir empoisonné maître Le Charton.

La justice s'en mêla; ils furent arrêtés et jetés en prison.

Ils n'avouèrent rien et se défendirent très habilement, mais le lieutenant du prévôt de Paris, se servant d'un moyen qui réussit souvent, fit venir la femme et lui dit que son mari s'étant décidé à tout avouer elle ne pouvait plus nier et que le plus sage pour elle était d'implorer la clémence de ses juges.

Mise en présence de son mari, elle lui fit de vifs reproches sur la couardise qui l'avait poussé à avouer. Celui-ci se récria et elle comprit qu'elle s'était laissée prendre au piège, mais il était trop tard pour revenir sur ses aveux.

Le mari et la femme furent pendus, en 1402, au gibet de Montfaucon.

Ce fut en cette année 1402 que l'on vit pour la première fois l'autorité royale protéger les histrions, et c'est à cette date qu'il faut faire remonter le commencement de l'existence réelle du théâtre en France.

Lorsqu'on songe aux combinaisons multiples qu'exige de nos jours la représentation d'une œuvre dramatique et que l'on considère l'enfance d'un art qui n'a cessé de se développer, on est étonné des progrès que le temps, la civilisation et le goût public ont imprimés à ces conceptions de l'esprit qui demandent une si large application des facultés intellectuelles.

Sous la domination romaine, Paris eut un cirque ou amphithéâtre pour la représentation des jeux scéniques; les vestiges des arènes de la rue Monge l'ont démontré; l'invasion des Francs ne fut pas propice à ces spectacles; la barbarie qui régna pendant les monarchies mérovingienne et carlovingienne était trop complète pour que l'idée du théâtre pût s'y faire jour, et les premières ordonnances qui font mention des farceurs, bouffons, danseurs, bateleurs, désignés sous le nom générique d'histrions, les considèrent comme des êtres vils et méprisables. Charlemagne, par son ordonnance de 789, les rangea au nombre des personnes infâmes, dont le témoignage n'est pas admis en justice.

Au reste, ils occupèrent peu de place dans la vie parisienne, jusqu'au XIIe siècle.

Ce fut alors que se produisirent les trouvères (inventeurs), qui, aidés des bouffons, des danseurs et des joueurs d'instruments, firent interpréter des scènes chantées.

« A peine le roman a-t-il tracé un faible sentier dans le champ de l'imagination, à peine la poésie a-t-elle bégayé ses premières paroles rhytmées,

à peine la musique a-t-elle échelonné sa gamme imparfaite, que l'esprit impatient de l'homme, devançant la marche tardive de l'art, s'empare d'une intrigue décousue, traduit les pensées par des vers boiteux, accompagne l'entrée et la sortie des personnages par une musique criarde, et de trois parties incomplètes fait un tout. »

Philippe-Auguste prétendait que donner aux histrions, c'était faire sacrifice aux démons.

Saint Louis préférait le chant des psaumes et la lecture des saintes Écritures aux chansons profanes des jongleurs.

On a vu cependant les ménétriers érigés en corporation.

En 1395, une ordonnance du prévôt de Paris régla qu'il était défendu aux jongleurs et jongleresses de rien dire, représenter ou chanter qui pût causer quelque scandale, à peine d'amende arbitraire et de deux mois de prison, au pain et à l'eau.

Le séjour des papes à Avignon attira des mimes et pantomimes italiens qui s'associèrent aux trouvères, et vinrent avec eux à Paris où ils se rencontrèrent avec des histrions qui popularisaient de nouveaux exercices; ils dansaient sur la corde et avalaient des épées.

Déjà, sur la fin du règne de Charles V, quelques nouveaux poètes, Froissard en tête, composèrent des pièces de poésie appelées pastorales, ballades et chants royaux.

Mais, bien avant cette époque, l'usage s'était introduit de représenter des scènes empruntées généralement à l'histoire sainte et qu'on appelait des mystères.

En 1398, une troupe d'histrions donna, au bourg Saint-Maur, une représentation de la passion de Notre-Seigneur, sur un théâtre qu'ils avaient fait élever et qui ne différait pas sensiblement de ceux qu'on fit depuis.

Il était, comme les théâtres modernes, fermé sur le devant par une toile qui ne se levait pas, mais qui se tirait, ainsi que les rideaux d'une alcôve; en accomplissant cette opération, elle laissait apercevoir au fond plusieurs échafauds superposés, à la manière de ceux dont on se sert pour la bâtisse d'un monument; le plus élevé représentait le paradis, celui de dessous la terre, un autre, en descendant encore, les maisons d'Hérode et de Pilate, ou toute autre décoration nécessaire à l'ouvrage qu'on allait représenter; enfin, au rez-de-chaussée, les maisons des parents de la Vierge, son oratoire et la crèche aux bœufs.

Sur le devant et du côté gauche des spectateurs, des rideaux formaient une espèce de niche où l'acteur ou l'actrice entrait lorsque devait s'accomplir une scène que l'on ne voulait pas exposer à la vue des spectateurs, telle que l'incarnation de Notre-Seigneur, l'accouchement de la Vierge ou la décollation de saint Jean-Baptiste, tandis qu'en face de cette niche, à droite, l'enfer était figuré par la gueule d'un dragon qui s'ouvrait et se refermait chaque fois qu'un ou plusieurs diables avaient besoin de faire, par elle, leur entrée ou leur sortie.

Enfin, derrière cette niche et cette gueule, au lieu de coulisses, de côté, s'élevaient des gradins sur lesquels les acteurs s'asseyaient aussitôt qu'ils avaient fini leur scène.

Une fois qu'ils étaient assis, on les supposait absents et, dès lors, ils étaient censés ne voir et n'entendre rien de ce qui se passait, quoique restant constamment sous les yeux des spectateurs.

La représentation du bourg Saint-Maur marcha admirablement.

La pièce se composait d'un prologue et de quatre journées; le prologue était une paraphrase des mots : « Le Verbe a été fait chair. »

La première journée montrait saint Jean prêchant dans le désert, et les Juifs s'assemblant en conseil et disputant sur la venue du Messie; puis Jésus était baptisé. Deux grands diables venaient se plaindre à Lucifer. On voyait Pilate, Judas jouant aux échecs avec le fils du roi de Scarout et le tuant, la tentation de Jésus par le diable, les noces de Cana, les vendeurs chassés du Temple et la résurrection de Thalite.

La seconde journée commençait par une fête chez Hérode suivie de l'apparition de Madeleine, de la multiplication des pains, de la transfiguration sur le mont Thabor, etc.

La troisième montrait l'entrée de Jésus à Jérusalem, la trahison de Judas, et enfin la quatrième représentait la suite historique de la Passion; la mort du Christ la terminait.

Quatre-vingt-sept acteurs jouaient dans la première journée, cent dans la seconde, quatre-vingts dans la troisième et cent cinq dans la dernière.

Le bruit que fit cette représentation parvint aux oreilles du prévôt de Paris qui, le 3 juin 1398, rendit une ordonnance portant défense à tous les habitants de Paris, à ceux de Saint-Maur et des autres villes de sa juridiction, de représenter aucuns jeux de personnages soit des vies des saints ou autrement, sans la permission du roi, à peine d'encourir son indignation et de forfaire envers lui.

Ce fut cette ordonnance qui obligea les acteurs à se pourvoir à la cour en faisant ériger leur société en confrérie de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le roi assista à quelques-unes des représentations données par les confrères et en fut si satisfait qu'il autorisa quelque temps après leur établissement sous le titre de maîtres, gouverneurs et confrères de la confrérie de la Passion et Résurrection de Notre-Seigneur fondée dans l'église de la Sainte-Trinité à Paris (lettres patentes du 4 décembre 1402, enregistrées au Châtelet le 12 mars 1403).

Il paraît même qu'il voulut faire partie de la



Un second coup de hache atteignit le duc d'Orléans au front. (Page 236, col. 2.)

confrérie et engagea plusieurs personnages à s'en faire recevoir. Il appelait ses confrères : « mes frères. »

La confrérie fit de grands frais pour représenter ses mystères; malheureusement le roi ne se trouva pas toujours en état d'y assister et les frais en furent perdus; ils sollicitèrent alors le roi de leur permettre de jouer en public, ce qui leur fut accordé et ils furent même autorisés à joindre à la représentation des mystères toutes celles qu'il leur plairait de choisir, à la seule condition qu'un officier du roi, désigné par eux, y assisterait.

« Permis à eux d'aller et de venir paisiblement par la ville, habillez selon le personnage qu'ils devront faire au mystère qu'ils auront entrepris, sans qu'on leur puisse apporter aucun empeschement. Et pour les mettre à couvert de toute insulte, le roi les prend sous sa protection durant le cours de leurs jeux. »

Les confrères, qui n'avaient pas eu jusqu'alors de lieu fixe pour représenter leurs mystères, établirent leur théâtre dans l'hôpital de la Trinité. Les religieux d'Hermières, qui y étaient installés, leur cédèrent la principale pièce de la maison, une grande salle de quatre-vingts mètres de longueur sur vingt-quatre de largeur.

Ce fut là que ces initiateurs de l'art dramatique en France donnèrent au public, les jours de fête, divers spectacles de piété, empruntés à l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament.

Ces pièces, qu'on appelait des moralités, plurent tellement au peuple que les jours de représentation on avança les vêpres dans quelques églises, de façon à ne pas priver les fidèles du plaisir d'aller ensuite au théâtre.

François Ier, par ses lettres patentes du mois de janvier 1518, confirma les privilèges de la confrérie de la Passion.

La représentation d'un même mystère durait des années entières, et lorsque les chefs de la confrérie jugeaient qu'il y avait lieu de le remplacer par un autre, il fallait qu'ils demandassent des lettres patentes les y autorisant.

Ce fut ainsi qu'en 1541 Charles Le Royer demanda au nom des confrères l'autorisation de représenter les scènes de l'Ancien Testament pen-

dant le cours de l'année et reçut des lettres patentes qui le renvoyaient au parlement afin d'être fixé sur la conduite qu'il avait à tenir en cette circonstance ; le parlement, par son arrêt du 27 janvier 1551, permit à Royer et aux confrères « de faire leur jeu, leur deffend d'y commettre aucuns abus, surtout d'y mesler aucunes choses profanes, lascives ou ridicules. Ils ne prendront que deux sous pour chaque personne et, pour le louage des loges, ils ne prendront que trente escus au plus pour chacune. Ils ne joueront que les jours de festes, excepté les solennelles. La représentation commencera précisément à une heure après midi et durera jusqu'à cinq heures sans intervalle. Et, pour compenser en quelque sorte la distraction du peuple de l'office divin et la diminution des aumosnes, les entrepreneurs donneront la somme de mille livres au trésorier des pauvres de la ville de Paris, comme il avoit esté ordonné au sujet de ceux qui avoient représenté auparavant les Actes des apostres. »

En 1547, les confrères de la Passion furent délogés de la salle de la Trinité par l'établissement des enfants mendiants dans leur local, et ils allèrent s'installer à l'hôtel de Bourgogne

Le plaisir que les Parisiens goûtaient aux représentations des confrères ne les empêchait pas d'être très inquiets de la tournure que prenaient les affaires publiques ; les accès de folie du roi devenaient de plus en plus fréquents et l'animosité qui divisait les ducs d'Orléans et de Bourgogne n'attendait qu'une occasion favorable pour éclater ; aussi les gens sensés appréhendaient-ils de grandes révolutions.

Le roi qui, lorsqu'il jouissait de sa raison, ne s'illusionnait pas sur la gravité des événements, ordonna, par ses lettres du 21 avril 1403, que la reine, les princes et les gens de son conseil lui prêteraient serment de fidélité et que le même serment serait fait, entre les mains du connétable Charles d'Albret, par tous les prélats, barons, chevaliers, écuyers, bourgeois.

Mais l'année suivante une maladie contagieuse fit des ravages terribles et commença par enlever le duc de Bourgogne ; le duc de Berry fut aussi atteint dans son château de Wincestre (Bicêtre) ; il se recommanda à la Vierge et lui fit cadeau d'une croix d'or et de pierreries sur lesquelles se trouvaient représentées toutes les scènes de la Passion et qu'il donna à la cathédrale ; en reconnaissance de ce présent, le clergé ordonna des processions générales en faveur du prince, qui revint à la santé.

Or on avait ordonné aussi des prières publiques dans toutes les églises pour l'extirpation d'un schisme et l'université de Paris alla en procession à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers le 14 juillet ; les écoliers se trouvaient près de la rue Saint-Antoine, lorsque des pages de Charles de Savoisy, chambellan du roi, piquèrent de l'éperon leurs chevaux et les lancèrent à travers les rangs des écoliers qui ripostèrent par quelques pierres qu'ils jetèrent aux pages ; un de ces derniers reçut même un soufflet.

Alors les pages s'en retournèrent en toute hâte à l'hôtel de leur maître et, se plaignant de l'insulte qui leur avait été faite, demandèrent à être autorisés à employer la force pour se venger, ce qui leur fut accordé.

Ils prirent des épées, des arcs et des flèches et, remontant à cheval, ils coururent après les écoliers, frappèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent, les poursuivirent jusque dans l'église où, sans respect pour la sainteté du lieu, ils brisèrent tout, et percèrent à coups d'épée les ornements du diacre et du sous-diacre.

L'abbé qui officiait fut si épouvanté qu'il se hâta d'achever à voix basse la fin de la messe et de s'enfuir.

L'université se plaignit au prévôt de Paris, puis à la reine, aux ducs, au parlement, et l'affaire ne tarda pas à prendre des proportions considérables.

Le duc d'Orléans protégeait Savoisy.

Les docteurs firent afficher aux portes des églises des placards injurieux pour tous deux.

Enfin, le 19 juillet, un arrêt du parlement ordonna l'arrestation provisoire de Savoisy ; l'affaire fut plaidée le 19 août et une sentence rendue le 23 ordonna que la maison de Charles de Savoisy serait démolie et les matériaux vendus au profit de l'église Sainte-Catherine, que Savoisy constituerait cent livres de rentes pour la fondation de cinq chapellenies dont l'université aurait le patronage et payerait mille livres aux écoliers blessés par ses pages et pareille somme à l'université.

La condition de la démolition de l'hôtel parut sévère, mais l'université tint ferme à son exécution, malgré le roi lui-même qui ne put sauver que les galeries ornées de peintures qui se trouvaient bâties sur les murailles de la ville.

Cette démolition s'opéra solennellement, au son des trompettes.

Trois des gens de Savoisy, en chemise, une torche en main, firent amende honorable devant les églises de Sainte-Geneviève, de Sainte-Catherine et de Saint-Séverin.

Après quoi, ils furent fouettés par les carrefours et bannis pour trois ans.

En 1406, Savoisy obtint du roi la faveur de faire rebâtir son hôtel, mais l'université ne le permit pas et ce ne fut que cent douze ans plus tard que la famille Savoisy put enfin faire reconstruire son immeuble, et encore l'université n'y consentit qu'à la condition qu'au-dessus de la porte du nouvel hôtel serait placée une table de pierre portant une inscription gravée qui relaterait l'arrêt de 1404.

En 1405, c'était le duc d'Orléans qui gouver-

nait à peu près seul, et les Parisiens se plaignaient hautement des nouveaux impôts que ce prince exigeait d'eux et du mauvais emploi qu'on faisait de leur produit; on ne se gênait pas pour dire sa façon de penser à cet égard.

Un religieux augustin, du nom de Jacques Le Grand, alla plus loin.

Ce moine, prêchant le jour de l'Ascension devant la reine, fit un tableau de l'état de la cour peu flatté, mais si vrai, si ressemblant, que chacun des personnages visés put s'y reconnaître; — la reine ne fut pas plus épargnée que les autres.

Au sortir du sermon, quelques dames lui manifestèrent leur surprise qu'il eût osé parler si publiquement des désordres des grands.

— Et moi, répondit-il, je suis bien plus surpris que vous ayez l'effronterie de les commettre.

Les dames baissèrent la tête et se turent.

A son tour, le roi voulut l'entendre, et le hardi prédicateur prêcha avec la même liberté contre les gouvernants. Charles VI, loin de se montrer choqué de cette franchise, dit qu'il ferait en sorte d'en profiter; malheureusement, l'état de son esprit ne le lui permit pas. Lorsqu'il se sentit mieux, il convoqua tous les princes de la maison de France, afin de s'entendre avec eux à l'effet de remédier à la misère du peuple.

Le duc de Bourgogne (Jean sans Peur, fils de Philippe) se rendit à cette convocation, mais il amena avec lui une grande suite de gentilshommes et six mille gens d'armes.

Cette démonstration armée effraya la reine et le duc d'Orléans qui se retirèrent à Melun, laissant au duc de Bavière l'ordre d'enlever secrètement le dauphin et ses frères.

Malgré un orage terrible, qui fondit sur Paris ce jour-là, le duc fit mettre les fils du roi dans un bateau qu'on dirigea sur Vitry; là on les transporta dans un chariot pour les conduire à Juvisy où les attendait le duc d'Orléans.

Le duc de Bourgogne était au Louvre lorsqu'il fut informé de cet enlèvement.

Il monta à cheval et, suivi de ses troupes, il traversa Paris à la hâte et gagna Juvisy où il atteignit le dauphin qu'il enleva à ses ravisseurs et ramena à Paris. Là il le fit mettre au château du Louvre où il espérait qu'il serait plus en sûreté qu'à l'hôtel Saint-Paul.

Le lendemain, Jean sans Peur assembla les princes, les prélats, le recteur et les docteurs de l'Université. et en forma un conseil qu'il fit présider par le dauphin (âgé de neuf ans et fiancé depuis l'année précédente à Marguerite, fille du duc de Bourgogne).

Le dauphin déclara que c'était avec son consentement que le duc l'avait ramené à Paris.

Le conseil mit les enfants royaux sous la garde du duc de Berry, qui fut déclaré capitaine et gouverneur de la ville de Paris, et dont le premier soin fut de fortifier l'hôtel de Nesle où il demeurait, de fermer les portes de la ville et de rendre aux bourgeois leurs armes et les chaînes qu'ils tendaient dans les rues.

De son côté, le duc de Bourgogne mit des corps de garde d'arbalétriers à toutes les avenues de son hôtel d'Artois et commanda cinq cents hommes pour faire le guet de jour et autant pour la nuit.

Le duc d'Orléans, instruit de tout ce qui se passait dans Paris, rassembla des troupes.

Chacun crut qu'on allait en venir aux mains.

Cependant on parlementa pour amener la reine et le duc d'Orléans à consentir à revenir à Paris, mais tout fut inutile; et quelques partisans de ce dernier commencèrent à assiéger l'hôtel du duc de Berry, mais les arbalétriers les repoussèrent.

Le peuple s'émut et crut qu'on voulait enlever le roi de l'hôtel Saint-Paul; le duc de Bourgogne y accourut à la hâte à la tête de 500 cavaliers.

Sa présence calma l'effervescence.

Le lendemain il fit tendre les chaînes à travers la rivière, au-dessus de l'île de Notre-Dame, pour empêcher la circulation des bateaux.

Il ordonna aussi de boucher les soupiraux des caves, dans la crainte qu'on ne mît le feu aux maisons.

La guerre civile paraissait imminente; le 28 août, l'évêque de Liège entra dans Paris à la tête de 2,500 hommes qu'il amenait au duc de Bourgogne; les jours suivants, il en arriva du duché de Bourgogne, d'Autriche, de Savoie, de Hainaut, de Brabant et de Flandre.

On compta jusqu'à 20,000 cavaliers dans l'enceinte de Paris.

Toutefois un arrangement intervint encore une fois : les bourgeois avaient fait connaître qu'ils ne prendraient les armes contre le duc d'Orléans que si le roi ou le dauphin se mettait à leur tête, et le 16 octobre la réconciliation des ducs de Bourgogne et d'Orléans se fit; et les troupes mercenaires s'en retournèrent chez elles.

Les Parisiens avaient, provisoirement, échappé à la guerre civile, mais ces tiraillements n'étaient guère favorables au développement de la prospérité publique.

Quelques jours après le prétendu raccommodement des ducs, il se passa un fait singulier.

Le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, avait fait arrêter deux écoliers de l'université convaincus de crime : Léger de Montilhier, un Normand, et Olivier Bourgeois, un Breton.

Mais le recteur de l'université prétendit que les condamnés devaient être renvoyés à l'évêque et jouir des droits de la cléricature.

Le prévôt refusa de les rendre, et il les fit pendre le 26 octobre, en plein jour, devant une affluence considérable qui n'était pas fâchée de voir des écoliers à la potence.

L'évêque n'était pas homme à laisser les choses se passer de la sorte; il commença par charger le

prévôt de censures et d'excommunications, et fit afficher sa sentence aux portes de la cathédrale.

De son côté, l'université cita le prévôt devant le roi, qui autorisa l'université à dépendre les corps des deux suppliciés et à les inhumer comme elle l'entendrait.

Mais cela ne suffit pas au recteur, qui fit immédiatement fermer les classes et cesser les prédications.

L'université alla en corps trouver le roi, se plaignit qu'on ruinait ses privilèges, qu'on lui déniait toute justice et qu'elle allait quitter Paris et le royaume pour s'établir à l'étranger.

Le roi convoqua son conseil, et un arrêt fut rendu, portant que le prévôt avait imprudemment et trop précipitamment condamné les écoliers.

Aux termes de cet arrêt, Tignonville fut privé de tout office royal; il fut condamné à élever une pyramide sur le chemin conduisant au gibet, et sur laquelle il dut faire sculpter le portrait des deux clercs.

En outre, le 17 mai 1408, il alla en grande pompe dépendre les corps, les baisa sur la bouche et les amena au parvis Notre-Dame dans une charrette recouverte d'un drap noir, et conduite par un charretier vêtu d'un surplis de prêtre. De là ils furent menés à l'église Saint-Mathurin et enterrés honorablement dans le cloître « et fut de rechef fait une épitaphe à leur semblance pour perpétuelle mémoire ».

Depuis que les ducs d'Orléans et de Bourgogne s'étaient réconciliés, il ne se passait pas de jour sans que des différends, toujours sur le point de dégénérer en querelles, éclatassent entre eux, et le duc de Berry entreprit de rendre cette réconciliation complète; il imagina pour cela de les faire communier ensemble, le dimanche 20 novembre 1407, et de les faire se jurer réciproquement « bonne amour et fraternité ».

Cela eut lieu et chacun s'en félicitait. Or, le mercredi suivant, le duc d'Orléans soupait chez la reine lorsqu'un gentilhomme nommé Siaz de Courteheuse vint le prévenir que le roi le priait de venir lui parler de suite à l'hôtel Saint-Paul.

Or la reine habitait alors une maison qu'elle avait achetée de Jean de Montaigu, grand maître d'hôtel, et qui était située près la porte Barbette.

Le duc d'Orléans commanda immédiatement sa mule et, prenant congé de la reine, il se disposa à se rendre aux ordres du roi.

La mule amenée devant le perron, il monta dessus, salua la reine et partit précédé par trois pages qui portaient des torches allumées pour éclairer le chemin et suivi par deux écuyers à cheval.

Il n'était pas encore sorti de la rue Barbette qu'il se vit tout à coup assailli par une quinzaine de gens armés qui, l'épée à la main, fondirent sur lui; l'un d'eux, Raoul d'Ocquetonville, gentilhomme normand, à qui le duc avait retiré un emploi qu'il occupait chez le roi, lui porta un coup de hache qui lui abattit le poignet gauche.

— Je suis le duc d'Orléans! s'écria l'infortuné prince.

— Nous le savons bien; c'est lui que nous voulons, répondirent les assassins.

Un second coup de hache atteignit le duc d'Orléans au front.

Il tomba de dessus sa mule.

Au même instant, d'Ocquetonville lui asséna un troisième coup derrière la tête, qui fit jaillir la cervelle sur le pavé.

Un des écuyers du duc, Allemand de naissance, s'étant jeté de cheval pour essayer de couvrir le corps de son maître, fut tué; les quatre autres personnes de son escorte prirent la fuite.

Les assassins, qui étaient aux gages du duc de Bourgogne, étaient demeurés cachés, au nombre de dix-huit, dans une maison de la rue Barbette portant pour enseigne l'image de Notre-Dame, et cela pendant dix-sept jours, guettant le moment favorable pour agir; et l'un d'eux, resté dans cette maison, y mettait le feu alors que ses complices assassinaient le duc, de façon que tandis que les gens du duc criaient au meurtre, de l'autre côté de la rue on criait au feu, ce qui produisit un remue-ménage et une confusion propres à favoriser la fuite des meurtriers.

D'Ocquetonville traîna le corps de sa victime auprès d'un tas de boue, et s'étant assuré, à la lueur d'une torche de paille, qu'il était bien mort, il gagna au plus vite avec ses compagnons l'hôtel d'Artois, où l'attendait le duc de Bourgogne.

Le bruit de cet assassinat se répandit vite dans Paris, et, de tous côtés, on accourut voir le cadavre, rendu méconnaissable par les terribles coups qu'il avait reçus.

Un attentat de cette nature, commis contre le frère unique du roi, jeta la consternation dans la famille royale; la reine, craignant pour elle même, se fit aussitôt transporter à l'hôtel Saint-Paul où plusieurs seigneurs s'assemblèrent en armes pour la défendre en cas d'attaque.

Aucun incident ne survint.

Les funérailles du duc eurent lieu le vendredi aux Célestins, et Jean sans Peur y assista.

Par son testament, daté du 19 octobre 1403, le duc avait ordonné que, lorsqu'il mourrait, il serait dit autant de cent messes qu'il avait d'années.

Il avait trente-six ans lorsqu'il fut assassiné. Ce fut donc 3,600 messes qui durent être dites à son intention.

Aussitôt après le meurtre, on fit toutes les perquisitions nécessaires pour en découvrir les auteurs; on ferma plusieurs portes de la ville, on garda soigneusement les autres, le prévôt visita les maisons et jusqu'aux hôtels des princes, mais on ne trouva rien.

Les soupçons se portèrent sur Robert de Cauny dont le duc d'Orléans avait enlevé la femme et



F. Roy, éditeur. -- 30.

Imp. Charaire et Fils.

Vue du château de Vincestre, aujourd'hui appelé Bicêtre.



Le pont fut abattu par les glaçons et renversé dans la rivière, avec les maisons qui étaient dessus.
(Page 237, col. 2.)

dont il avait eu Jean de Dunois, dit le bâtard d'Orléans; ce que voyant, le duc de Bourgogne confessa au duc de Berry et au roi de Sicile qu'il était l'auteur du crime; il quitta Paris le 26 novembre 1407, et publia un manifeste pour justifier sa conduite, en prétendant qu'il avait délivré l'État d'un pernicieux prince.

La saison d'hiver commençait mal; ce meurtre impressionna péniblement les Parisiens; la rigueur de la saison augmenta leur tristesse.

Jamais on n'avait vu, depuis cinq siècles, hiver pareil.

Il fut si long qu'il dura depuis la Saint-Martin (11 novembre) jusqu'à la fin de janvier, et il se montra si âpre que les racines des vignes et des arbres fruitiers furent gelées.

La Seine était prise, et les voitures passaient dessus.

Le bois et le pain manquèrent; on brûla tout ce qu'on put trouver, mais les moulins construits tout le long de la rivière étant arrêtés, on fût mort de faim dans la ville, si quelques voitures de farine n'avaient été envoyées des environs au secours de la population.

Le temps commença à devenir plus doux le 27 janvier, mais alors le dégel amena de graves accidents.

« Des glaçons, d'une grandeur énorme, se détachant tout à coup le 30 du mois, allèrent heurter avec impétuosité les deux petits ponts, l'un de bois, joignant le petit Châtelet, l'autre de pierre, appelé le Pont-Neuf, aujourd'hui le pont Saint-Michel, qui avait été fait depuis plusieurs années. Tous deux furent abattus par les glaçons le 31 et renversés dans la rivière avec les maisons qui étaient dessus, où logeaient quantité de marchands et d'ouvriers de toute sorte, comme teinturiers, écrivains, barbiers, couturiers, éperonniers, fourbisseurs, fripiers, tapissiers, brodeurs, luthiers, libraires, chaussetiers. Mais il n'y périt personne, parce que l'accident arriva de jour, depuis sept à huit heures du matin jusqu'à une heure ou deux après midi. Ce fut un bonheur pour ces habitants que le premier effort des glaces fût reçu la nuit par les piliers qu'on avait commencés entre le petit Chatelet et l'Hôtel-Dieu, depuis la condamnation des juifs. Car sans cela les ponts eussent été emportés la nuit même. Au-dessus du

grand pont il y avait des moulins qui appartenaient à l'évêque de Paris : ils furent brisés et abîmés par les glaçons et le grand pont même fut si ébranlé qu'on vit trébucher quelques maisons de changeurs qui étaient dessus. »

On s'occupa bien vite de rétablir les ponts, mais les travaux commencés furent abandonnés faute d'argent, les habitants souffraient beaucoup de cette interruption qui rendait fort difficiles les communications; enfin, le 28 novembre, le parlement consacra une partie des amendes à la dépense nécessaire, les avocats et les officiers du palais y contribuèrent et la chambre des comptes fit le reste.

La duchesse d'Orléans, qui était à Blois lors de l'assassinat de son époux, revint à Paris avec son fils afin d'implorer la justice du roi, mais le duc de Bourgogne étant de son côté en marche pour y rentrer à la tête de 1,000 hommes d'armes, elle repartit à Blois et le duc de Bourgogne fut reçu avec des acclamations populaires qui déplurent fort à la cour.

Il alla descendre à son hôtel d'Artois et ses mille hommes furent logés dans les environs, de façon à pouvoir le protéger en cas d'événement.

Le roi lui permit de justifier sa conduite en audience publique.

Il en profita pour outrager la mémoire du duc d'Orléans qu'il chargea des crimes les plus énormes et conclut en affirmant que le meurtre qu'il avait commis était une action louable et un service rendu à l'État.

Les bourgeois indignés de cette harangue n'osèrent pourtant souffler mot, mais la reine prit ses enfants et se sauva à Melun avec le duc de Berry, le roi de Sicile et plusieurs grands personnages.

Alors le duc de Bourgogne s'en alla en Flandre.

Aussitôt tous les autres revinrent; la reine se fit remettre les clefs de Paris, elle mit des corps de garde aux portes, dans les places publiques et aux ponts des environs de la capitale.

Puis ce fut la duchesse d'Orléans qui arriva le 28 août avec la reine d'Angleterre, femme du duc d'Orléans son fils aîné; le jeune duc n'arriva que neuf jours après dans un équipage funèbre, destiné à émouvoir la compassion des Parisiens.

Avec l'assentiment du roi, le parti d'Orléans déclara le duc de Bourgogne ennemi de l'État et on prit des mesures pour l'empêcher de rentrer à Paris. On assembla des troupes, on fit garder les portes de la ville, les ponts, les rivières; bref, Paris prit encore une fois toute la physionomie d'une place de guerre; on n'y voyait dans les rues que des gens armés qui regardaient les bourgeois de travers et ceux-ci, tout à la crainte, maudissaient ce temps troublé pendant lequel tout commerce était arrêté, toute confiance disparue, et où régnait, au-dessus du roi en démence et des ducs ambitieux, la misère!

On fit courir le bruit qu'on voulait enlever les chaînes que le duc de Bourgogne avait fait rendre aux habitants; le prévôt des marchands, effrayé, n'osa plus se montrer dans les rues qu'accompagné d'une bonne escorte; les troupes campées aux environs de Paris pillaient et ravageaient tout et demandaient de l'argent.

La reine s'adressa aux plus riches bourgeois de Paris pour en avoir, mais ceux-ci firent la sourde oreille, ce que voyant, elle partit avec le roi et le dauphin pour Tours.

Naturellement, le duc de Bourgogne arriva dès qu'il sut que la cour avait quitté Paris et le seul changement que sa présence amena fut que la campagne se trouva dévastée par ses troupes, au lieu de l'être par celles de la duchesse d'Orléans.

Ce chassé-croisé menaçait de durer longtemps et de ruiner le pays.

On s'arrangea encore; le frère du duc d'Orléans épousa la fille du duc de Bourgogne, on s'embrassa, et la cour et la ville passèrent plusieurs jours à festoyer pour célébrer cette heureuse paix.

Quant à ceux qui n'avaient pas de pain, ils regardèrent manger les autres.

Nous verrons bientôt les événements qui suivirent la paix qu'on nomma *la paix fourrée;* son premier effet fut la perte du ministre Montaigu, qui fut résolue par le duc de Bourgogne.

Jean de Montaigu, d'une famille parisienne, s'était élevé par son mérite jusqu'au poste de grand maître de la maison du roi, surintendant de ses finances.

Il était fort attaché au duc d'Orléans et se rendit par là odieux au duc de Bourgogne, qui le fit arrêter en pleine rue, le 7 octobre, par Pierre des Essarts, prévôt de Paris, qui, à l'aide de ses archers, s'empara de sa personne et le conduisit au Châtelet.

On emprisonna en même temps Martin Gouge, évêque de Chartres, Pierre de l'Esclat, conseiller du duc de Berry, et plusieurs autres personnages.

Ces arrestations firent grand bruit et peu s'en fallut qu'elles n'amenassent une sédition; le prévôt fut obligé de monter à cheval et de s'en aller par les rues, suivi de sa milice, pour haranguer le peuple et l'exhorter au calme.

Montaigu fut mis à la question et la douleur lui arracha tous les aveux qu'on exigea de lui.

Il fut, dès le 17, condamné à mort.

On le conduisit aux Halles, revêtu d'une robe mi partie blanc et rouge, au son des trompettes qui marchaient devant lui.

Toute la bourgeoisie était sous les armes.

Lorsqu'il fut arrivé au lieu du supplice, il s'écria que les tourments de la question lui avaient fai avouer des crimes dont il était innocent, à l'exception de quelques malversations dans les finances qu'il reconnaissait avoir commises.

Mais l'exécuteur ne lui laissa pas le temps d'en

dire plus long; il lui trancha la tête qu'il mit au bout d'une lance et alla pendre le corps au gibet.

Trois ans après, sa famille obtint du roi la permission de décrocher son squelette du gibet, ce qui fut fait avec une grande solennité.

Le prévôt de Paris assista à la cérémonie avec douze personnes qui portaient des flambeaux et conduisirent le corps à l'hôtel Montaigu, près l'église Saint-Paul.

La tête, qui était demeurée au bout d'une lance aux Halles, fut rapprochée du corps, un superbe service funèbre eut lieu dans l'église Saint-Paul, et ses restes mortels furent portés à Marcoussi où les Célestins les inhumèrent.

On ne sut pas plus pourquoi on l'avait mis à mort qu'on n'apprit pourquoi on l'avait pour ainsi dire réhabilité.

XIV

Le traité de Bicêtre. — Les arbalétriers. — Armagnacs et Bourguignons. — Les collèges de Reims et Coquerel. — Les cabochiens. — Le pont Notre-Dame. — Les châtiments. — La coqueluche. — La paix du Quesnoy. — Les boucheries. — Perrinet Leclerc. — La guerre civile. — Nicolas Flamel. — Notre-Dame-de-la-Carolle. — Mort du duc de Bourgogne. — Les modes. — Les prévôts des marchands et les échevins.



Les annalistes de l'époque parlent aussi d'une procession qui eut lieu en cette année 1409, et à laquelle prirent part tous les membres de l'université.

Elle partit de Sainte-Geneviève pour aller à Saint-Denis, et elle était si longue que, lorsque les premiers entrèrent à Saint-Denis, le recteur était encore auprès des Mathurins.

Nous rapportons le fait tel que l'histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève le consigne, mais il est bon de se rappeler que l'exagération est le côté faible des écrivains du temps passé.

Les ducs de Berry et de Bourgogne tenaient beaucoup à conquérir la faveur des Parisiens; ce fut probablement dans ce but qu'ils jugèrent utile de rendre à la capitale ses anciens privilèges; ils ordonnèrent donc que les Parisiens éliraient comme précédemment le prévôt des marchands, des échevins, des centeniers, des soixanteniers et des cinquanteniers;

Qu'il serait permis aux habitants d'armer pour la garde de la ville et pour le service du roi;

Qu'ils pourraient tenir des fiefs, comme les nobles, à condition qu'ils seraient bien nés à Paris.

Les bourgeois, pleins de reconnaissance pour l'obtention de tant de privilèges, députèrent Jean Culdoé, prévôt des marchands, auprès des princes, pour les remercier au nom de toute la ville, mais il les pria de laisser les choses en l'état à l'égard des centeniers et des autres chefs de quartiers, dont on s'était volontiers passé depuis plusieurs années.

De plus, à la prière du duc de Berry, gouverneur de Paris, le roi, par lettres patentes du 10 septembre, fit don aux Parisiens de la propriété du Petit-Pont (dont ils avaient payé de leurs deniers la reconstruction).

Plusieurs autres revenus furent même ajoutés à ceux de ce pont.

Tout cela, en considération des aides et bons services que le roi avait reçus des habitants de Paris.

Une bulle malencontreuse, lancée par le pape Alexandre V, le 12 octobre, vint encore troubler les esprits; cette bulle, non seulement confirmait les privilèges accordés aux religieux des quatre ordres mendiants, mais encore elle leur en accordait de nouveaux; et ceux-ci voulurent s'en prévaloir pour percevoir la dîme; ils prétendirent être les principaux pasteurs des peuples, et qu'en conséquence pouvoir leur était donné de prêcher et confesser en tous lieux.

Grand émoi parmi le clergé; la faculté de théologie s'assembla et décida que la bulle était un piège tendu aux évêques et aux curés. — Heureusement que, le pape Alexandre V étant mort le 5 mai 1410, son successeur consentit à la révoquer.

La politique reparut plus brûlante que jamais.

Une ligue fut formée entre les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourbon, de Bretagne et les comtes d'Armagnac, d'Alençon et de Clermont, contre le duc de Bourgogne.

Celui-ci assembla en toute hâte des Brabançons, des Lorrains, des Allemands et des Flamands; le royaume tout entier était sous les armes, n'ayant d'autre ennemi à combattre que lui-même.

Le roi ordonna aux princes ligués de désarmer.

Le duc de Berry répondit pour les autres qu'ils n'en feraient rien tant que le duc de Bourgogne aurait des soldats.

Or, comme celui-ci était maître de la personne du roi et de la capitale, il se garda bien de commencer à mettre bas les armes; au contraire : il fit approcher des troupes de Paris, se saisit des ponts et de tous les passages de la rivière de Seine, fit enfoncer les bacs et murer les portes de la ville, à l'exception de trois, auxquelles il plaça des corps de garde avec des sentinelles partout.

Il proposa aux bourgeois de se choisir un nouveau gouverneur à la place du duc de Berry, mais les bourgeois refusèrent; quant à la noblesse, elle déclara qu'elle ne voulait pas être commandée par le prévôt de Paris.

Cependant les gens d'armes emplissaient la ville; on en avait logé partout; à peine en put-on dispenser les maisons des présidents et conseillers au parlement; le Palais même en était si plein que le greffier, pour mettre ses registres à couvert, fut obligé de faire murer la tour où ils étaient déposés, dans la crainte qu'on ne s'en emparât pour y mettre des soldats.

Le duc de Berry s'était logé en son château de Bicêtre, et le duc d'Orléans s'était établi à Gentilly, et, avec leurs forces réunies, ils poussèrent des reconnaissances jusqu'aux faubourgs Saint-Marceau et Saint-Jacques.

Les Parisiens levèrent des milices à leurs frais pour faire la garde de la ville et la défendre contre les princes; toutes les nuits, pour éviter une surprise, on allumait des feux sur les remparts et dans les rues, et la garnison du pont de Charenton fut renforcée de 200 hommes.

Saint-Cloud fut dévasté par l'armée des princes, tandis que celle d'Antoine, duc de Brabant, frère de Jean sans Peur, entra dans Saint-Denis, où elle vécut à discrétion, menaçant chaque jour de piller l'abbaye royale.

Il se livrait sous les murs de Paris, surtout du côté de l'université, des escarmouches journalières.

Ces petits combats partiels n'amenaient aucun résultat décisif, et la guerre civile menaçait de traîner en longueur, si le manque de fourrages et la mauvaise saison n'avaient engagé les deux partis à conclure un accommodement proposé par le roi de Navarre et qu'on nomma le traité de Bicêtre.

Aux termes de cet arrangement, le roi devait se choisir un conseil, et les princes devaient s'en retourner chacun sur ses terres.

Un des articles du traité exigeait la destitution de Pierre des Essarts, prévôt de Paris. Ce fut Bruneau de Saint-Cler qui fut investi de cette fonction.

C'est à ce prévôt qu'est dû l'établissement de la compagnie d'arbalétriers qui fut instituée par lettres royales du 14 août 1410.

Ce fut sous le règne de Louis le Gros, vers 1130, que l'on vit pour la première fois des arbalétriers figurer dans les armées françaises, et le concile de Latran, considérant l'arbalète comme une arme déloyale et traîtresse, l'anathématisa et n'en permit l'usage que contre les hérétiques.

Néanmoins les arbalétriers n'avaient jamais cessé d'exister, et à Bouvines ils rendirent de grands services; à Crécy, Philippe de Valois avait 10,000 arbalétriers génois.

Il y avait des compagnies d'arbalétriers à pied et à cheval.

La plupart des grandes villes de France en possédèrent.

A Paris, une confrérie de bourgeois s'était formée depuis longtemps, afin de s'exercer au tir de l'arbalète, et elle se composait d'un roi, d'un connétable et de maîtres.

Le lieu de leur réunion et exercices était situé rue Saint-Denis, près de la Porte-aux-Peintres, et hors l'enceinte de Philippe-Auguste.

Ces confrères reçurent, par les lettres de 1410, l'autorisation de contribuer à la défense de la ville.

Par ces lettres, il fut fait un choix de soixante des plus habiles d'entre eux qui s'engagèrent à s'habiller et à s'armer à leurs frais. Ils formèrent la compagnie des soixante arbalétriers de Paris, et, comme tels, furent dispensés de payer certains impôts. Aussitôt après leur nomination, ils étaient présentés aux deux prévôts et leur prêtaient serment d'obéissance et de fidélité. Ils élisaient eux-mêmes leur capitaine chaque année et touchaient, lorsqu'ils servaient hors de Paris, une paie de trois sous par jour, le capitaine cinq, sans compter la dépense de bouche pour l'homme et le cheval, — car ils étaient montés.

Leurs statuts et privilèges furent confirmés par les successeurs de Charles VI, et le corps des arbalétriers se maintint jusque sous Louis XIV.

L'année suivante, les archers sollicitèrent la même faveur; eux aussi avaient un roi et un connétable; par lettres de 1411, ils furent réunis au nombre de 120 en confrérie en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Sébastien; leurs statuts furent exactement les mêmes que ceux des arbalétriers, avec cette seule différence qu'ils ne touchaient que deux sous par jour au lieu de trois lorsqu'ils servaient hors la ville.

Au mois de février 1411, Jean sans Peur avertit les ministres qu'un complot, formé par les ducs d'Orléans et de Berry, et le comte d'Armagnac, devait éclater à Paris; les conjurés se proposaient d'arrêter plusieurs bourgeois notables et d'enlever le roi, la reine et le dauphin.

Défense fut immédiatement faite de prendre les armes sans un ordre du conseil du roi qui s'occupa vivement de pourvoir à la sécurité de Paris; les bourgeois réclamèrent et obtinrent l'honneur de garder la ville, mais des compagnies d'aventu-



Premières représentations théâtrales des mystères au moyen âge. (Page 233, col. 2.)

riers français, espagnols et italiens, pillaient les environs; on leur donna la chasse, on en arrêta une centaine.

Leur chef, Polifer, fut pendu avec trente de ses compagnons.

On jeta les autres à l'eau, à l'exception de ceux qui avaient moins de quinze ans, qu'on se contenta de faire fouetter dans les carrefours et de bannir ensuite du royaume.

Le parlement, par arrêt du 19 août, ordonna que les prévôts de Paris et des marchands séviraient contre ceux qui tenaient des discours contre la tranquillité publique.

Alors on fouilla ceux qui entraient à Paris ou en sortaient.

On tendit des chaînes au travers de la rivière et le comte de Saint-Paul fut nommé gouverneur de Paris; c'était l'ami de Jean sans Peur; il appela à lui un boucher nommé Le Goix, qui avait trois fils, gens déterminés comme lui, et les chargea d'organiser une milice bourgeoise, avec le concours d'autres maîtres bouchers, établis à la porte de Paris et à celle du cimetière Saint-Jean.

Il leur fit expédier des lettres patentes pour le commandement d'un corps de 500 hommes, uniquement composé de bouchers, écorcheurs, chirurgiens et pelletiers, qui prit le titre de milice royale et eut pour mission d'arrêter tous ceux qui tenaient pour le duc d'Orléans, qu'on désignait sous le nom d'Armagnacs, du nom du comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans.

« Pour perdre quelqu'un, il suffisait de l'appeler Armagnac; il était assommé sur l'heure, ou jeté à la rivière, ou du moins traîné en prison et sa maison abandonnée au pillage, ce qui causa la

ruine d'un grand nombre de familles dans Paris. Charles Culdoé, prévôt des marchands, et avec lui plus de 300 des plus notables bourgeois quittèrent Paris pour n'être pas témoins des excès dont la ville était menacée. »

En effet, la population était partagée entre deux factions, les Armagnacs et les Bourguignons, c'est-à-dire les partisans du duc d'Orléans et les partisans de Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

On ne peut se figurer jusqu'à quel point la haine divisait les uns et les autres.

Le roi et le duc de Guyenne, son fils, ne se sentant pas en sûreté à l'hôtel Saint-Paul, allèrent demeurer au Louvre mis en état de défense; le conseil fit abattre les murs de l'hôtel de Nesle du côté de la ville, et boucher la porte qui donnait sur la campagne.

Pierre Gentien fut nommé prévôt des marchands à la place de Ch. Culdoé.

La cour et la ville étaient en pleine anarchie.

Le conseil permit aux gens des environs de Paris de s'armer; ils arborèrent la croix de Bourgogne (croix de saint André, brisée d'une fleur de lis, qu'on portait sur l'épaule) et se battirent au cri de : « Vive le roi ! » Mais cette milice indisciplinée ne fit qu'augmenter le désordre.

Le duc de Guienne, fils du roi, soutint ouvertement le duc de Bourgogne.

Ce fut le signal d'une chasse à l'homme exercée contre tous ceux qu'on soupçonnait d'être Armagnacs; on dénonça aux prônes, comme excommuniés, les ducs d'Orléans, de Berry et de Bourbon, Jean d'Alençon, Bernard d'Armagnac et Charles d'Albret, « avec leurs alliés, complices, aidants et favorisants ».

Au milieu de cette désolation, les chanoines et chapelains de la Sainte-Chapelle, les bernardins, les mathurins, les carmes, firent le 9 septembre une procession nu-pieds à Saint-Germain-l'Auxerrois, suivis des présidents et conseillers au parlement, pour implorer le secours du ciel et demander la paix entre les princes.

Ceux-ci n'étaient nullement disposés à la conclure.

Ce fut le parti du duc de Bourgogne qui commença par triompher dans Paris, mais le duc d'Orléans assiégea Saint-Denis et s'en empara.

Cette nouvelle et celle de la perte du pont de Saint-Cloud consternèrent les Parisiens; ils demandèrent à grands cris au comte de Saint-Paul d'être menés au combat.

Quatre cents bourgeois lui arrachèrent l'autorisation qu'ils sollicitaient et marchèrent contre les Armagnacs; mais à peine furent-ils sortis de Paris qu'ils tombèrent dans une embuscade où ils furent taillés en pièces.

Furieux de cet insuccès, on en rejeta la faute sur le comte de Saint-Paul; son étendard flottait sur la porte Saint-Denis : le peuple s'en saisit et le déchira en lambeaux.

Le prévôt de Paris avait une maison à Bagnolet; les Armagnacs la brûlèrent.

En revanche, les Parisiens mirent le feu au château de Bicêtre.

Paris bloqué depuis trois semaines se trouva libre par l'arrivée de Jean sans Peur qui y entra par la porte Saint-Jacques, le 30 octobre, à la tête de 3,000 Parisiens qui étaient allés au-devant de lui, et des troupes anglaises qu'il n'avait pas craint d'introduire dans le royaume.

Dès le lendemain, il attaqua les postes de la Chapelle et de Montmartre. Les Bretons, à la garde desquels ils étaient confiés, les défendirent avec courage, mais ils furent vaincus par le nombre, et les Parisiens victorieux rentrèrent par la porte Saint-Denis, traînant avec eux plusieurs prisonniers.

Ce succès avait exalté l'orgueil et la confiance des milices.

Pour en profiter, le duc de Bourgogne tenta de reprendre Saint-Cloud; on prépara secrètement des bateaux qu'on remplit d'artifices pour faire sauter le pont. Au milieu de la nuit, le duc sortit par la porte Saint-Honoré et traversa la forêt du Rouvre (bois de Boulogne); les brûlots descendirent la Seine avec tant de rapidité qu'ils ne firent rien sauter, mais l'attaque par terre fut si rapide et si vigoureuse que les retranchements furent emportés d'assaut et la garnison massacrée.

Le duc d'Orléans découragé quitta Saint-Denis avec l'argenterie de la reine qui y était en dépôt et qu'il vola, et Paris appartint tout entier au duc de Bourgogne.

On exécuta aux Halles Colin de Puisieux qui avait livré la tour de Saint-Cloud aux Armagnacs. On lui trancha la tête le 11 novembre; son corps fut mis en quatre quartiers que l'on pendit aux quatre principales portes de la ville.

Tous ceux qui tenaient pour le duc d'Orléans furent chassés du royaume, on s'empara de leurs biens et, pour fournir aux frais de la guerre, Jean sans Peur ordonna de se saisir de toutes les sommes consignées au parlement par les plaideurs et le parlement lui-même fut imposé à mille livres tournois : le premier président en paya quarante, les autres vingt, les conseillers clercs cent sous parisis; greffiers, notaires, huissiers, tous durent payer. Les troupes anglaises furent « régalées », bien payées de leurs services et remerciées provisoirement.

Le 17 janvier 1412, il se tint un grand conseil dans lequel les services rendus par le duc de Bourgogne furent exaltés; on y résolut de taxer toutes les villes de France pour faire face aux frais de la guerre. Paris se racheta par la levée et l'entretien d'un corps de mille hommes d'armes et cinq cents arbalétriers qu'on tira de toutes les dizaines de la ville et auxquels on joignit cinq cents pionniers commandés par un bourgeois, André Roussel, « qui entendait parfaitement la sape ».

Le roi, en récompense de la belle conduite des Parisiens à Saint-Cloud, rétablit les bourgeois dans leur ancien droit de prévôté et d'échevinage, par lettres du 20 janvier.

La ville reprit par les mêmes lettres tous ses droits, franchises, libertés et privilèges.

Les bourgeois s'empressèrent alors de procéder à l'élection de quatre échevins qui furent Jean de Troye, Jean de L'Olive, Jean de Saint-Yon et Robert de Belloy.

Après les fêtes de Pâques, le roi, se trouvant en bonne santé, résolut de marcher en personne contre le duc d'Orléans et les siens.

Il commença par faire ses dévotions à Notre-Dame, et il alla ensuite à Saint-Denis chercher l'oriflamme.

On fit alors, par toutes les églises, des processions pieds nus, pour demander à Dieu la paix dans la maison royale; elles continuèrent après le départ du roi.

La paix fut conclue devant Bourges, à la fin de juillet, et jurée à Auxerre, le 22 août.

Le dauphin et les princes, étant revenus à Paris, tinrent une conférence pour régler les affaires de l'État et la paix fut publiée à Paris, le 12 septembre, avec défense, sous peine de mort, d'appeler personne Armagnac ou Bourguignon.

Enfin, dans la dernière semaine de septembre, la reine Isabeau et le dauphin firent leur entrée solennelle dans Paris, et les acclamations, les cris de joie, qu'on n'avait pas entendus depuis bien longtemps, vinrent enfin remplacer — pour bien peu de temps, hélas! — les clameurs de la guerre.

Le duc de Berry rentra aussi à Paris et les bourgeois, allant au-devant de lui, l'escortèrent en grande pompe jusqu'à son hôtel de Nesle; à peine y eut-il passé huit jours qu'un de ses gens voulut tuer un Parisien. Le corps de ville renouvela l'ordre de faire le guet la nuit. Et, de par le roi, défense fut faite à toutes personnes, excepté aux seuls bourgeois de Paris, de sortir la nuit en armes par les rues.

On commença un peu à respirer.

En 1412 fut fondé le collège de Reims par Guy de Roye, archevêque de Reims, qui ayant acheté l'hôtel de Bourgogne au mont Saint-Hilaire (rue des Sept-Voies, rue Chartière) y établit aussitôt une maison pour les écoliers nés sur les terres affectées à la mense archiépiscopale de Reims et dans le territoire de Roye ou dans celui de Murel; en 1418, il fut complètement ruiné par les Anglais, mais il fut rétabli en 1443, par ordre de Charles VII qui unit à ce collège celui de Rethel, qui en était proche et avait été fondé par Gauthier de Lannoy pour de pauvres écoliers du Réthelois.

Cette union soutint pendant quelque temps le collège de Reims, mais il était tombé dans l'état le plus précaire, lorsque, en 1720, le cardinal de Mailly, archevêque de Reims, lui donna de nouveaux statuts et y fonda huit bourses.

Il fut en 1763 uni à l'université.

Supprimé en 1790, il devint propriété nationale; les bâtiments, vendus les 8 messidor an IV, 2 mai et 8 août 1807, ont été réunis au collège Sainte-Barbe.

Tout à côté, dans la basse-cour du même hôtel de Bourgogne, fut fondé, à peu près à la même époque, un autre collège dit de Coquerel, du nom de son fondateur natif de Montreuil-sur-Mer, et ce collège fut vendu par lui à Simon du Gast, qui le fit prospérer; toutefois, au commencement du XVIIIe siècle, le bâtiment seul existait; depuis longtemps principal et boursiers avaient disparu.

Le 30 janvier 1413, le roi convoqua une assemblée des notables à l'hôtel Saint-Paul, afin de travailler à la réformation de certaines lois; on en profita pour critiquer vertement la conduite des membres du conseil et le roi dut, peu de temps après, destituer le prévôt de Paris, Pierre des Essarts, et plusieurs autres fonctionnaires en titre.

Ils jugèrent prudent de quitter Paris au plus vite.

Ce fut Leborgne de La Heuse qui succéda à Pierre des Essarts.

Le 28 avril, Pierre des Essarts revint tout à coup, accompagné d'une troupe de chevaliers et d'écuyers armés, et s'empara de la Bastille au nom du dauphin.

Cet audacieux coup de main fit un bruit épouvantable par la ville; et le groupe des bouchers Le Goix excita un tumulte considérable. Leurs amis avaient à leur tête un écorcheur nommé Caboche et un chirurgien, Jean de Troye. Ces deux hommes crièrent partout qu'on voulait enlever le roi et le dauphin.

La populace s'attroupa et exigea sur l'heure la destitution de Pierre Gentien, prévôt des marchands. Les échevins lui substituèrent André d'Épernon.

Le peuple accourut en foule sur la place de Grève et força le nouveau prévôt à lui remettre l'étendard de la ville; on voulut aussi le contraindre à donner l'ordre de faire assembler en armes les cinquanteniers et les dizeniers avec toute leur suite, mais l'ordre fut donné verbalement, et le greffier refusa de s'y conformer, exigeant la signature de son chef; de plus, il rappela que le prévôt, les échevins et le gouverneur de Paris avaient promis par serment au dauphin de ne pas faire prendre les armes aux habitants sans l'en avertir deux jours auparavant.

La journée se passa en pourparlers; les rues étaient couvertes de monde, depuis la Bastille jusqu'aux Célestins; on attendait la réponse du dauphin à qui on avait demandé de livrer Pierre des Essarts.

Le soir, le dauphin fit connaître que l'ex-prévôt demeurerait à la Bastille comme prisonnier.

Cela ne suffit pas à l'impatience générale, et le lendemain, bien que le prévôt des marchands, les

cinquanteniers et les échevins se fussent assemblés à l'Hôtel de Ville pour essayer de calmer l'effervescence populaire, trois mille hommes coururent investir la Bastille, en poussant des cris de mort.

Deux partisans du duc de Bourgogne, Hélion de Jacqueville et Robert de Mailly, les conduisaient.

Bientôt le nombre des séditieux augmenta et ce ne plus seulement trois mille hommes, mais vingt mille qui se répandirent par la ville, les uns pour forcer la Bastille, les autres pour se diriger vers l'hôtel du dauphin.

Ces derniers étaient guidés par Jean de Troye.

Ils commencèrent par fermer toutes les avenues de l'hôtel et plantèrent devant la porte l'étendard de la ville.

Le dauphin se montra à l'une des fenêtres et demanda ce qu'on lui voulait.

— Arrêter les gens de votre cour, complices de vos débauches, répondit Jean de Troye.

Le dauphin ne discuta pas à propos de cette violence de langage ; il se borna à faire en sorte d'apaiser la colère de la multitude et exhorta les émeutiers à rentrer chez eux et à se remettre au travail.

Le chancelier, qui n'y était nullement forcé, prit alors la parole et demanda quels étaient ceux qui corrompaient le dauphin.

Jean de Troye tira de son haut-de-chausses une liste contenant les noms de plus de cinquante seigneurs et l'obligea à la lire deux fois à haute voix ; — son nom était le premier cité.

Il ne sut que répondre ; d'ailleurs on ne lui en laissa pas le temps ; les plus furieux enfoncèrent les portes de l'hôtel, la masse les suivit et en un clin d'œil on pénétra partout ; les mutins se saisirent du duc de Bar, du chancelier Jean de Vailly et de plusieurs autres gentilshommes qu'ils conduisirent à l'hôtel d'Artois (séjour du duc de Bourgogne).

En chemin, ils tuèrent un valet du duc de Berry, le canonnier du dauphin, un des domestiques du duc d'Orléans, et le soir même ils jetèrent à la rivière un des secrétaires du roi, Raoul de Brisac.

Puis, le lendemain, ils sommèrent le duc de Bourgogne de leur livrer le prévôt des Essarts.

Le duc, qui ne demandait pas mieux (des Essarts avait accusé le duc d'avoir dilapidé deux millions en or), alla droit à la Bastille et fit comprendre au prévôt que le plus sage était de se rendre, lui donnant sa parole qu'il le sauverait des mains des émeutiers.

Sur cette promesse, il se livra et fut conduit sous bonne garde au Châtelet.

Tout ce qu'il avait laissé à la Bastille en argent, meubles et chevaux fut pillé.

Les bourgeois regrettaient ces excès, mais ils n'osaient l'exprimer tout haut, tant leur peur était grande des amis de Jean de Troye et de Caboche, qui, du nom de ce dernier, étaient appelés cabochiens.

Au commencement de mai, ceux-ci se coiffèrent de chaperons blancs et en présentèrent de semblables au dauphin et au duc de Bourgogne en les priant de les porter comme une marque de l'affection qu'ils avaient pour la ville de Paris.

Ces princes obéirent et le dauphin eut en outre à subir le harangue d'Eustache de Pavilly qui, portant la parole au nom du peuple, reprocha au jeune prince sa vie déréglée, ses excès de jeu, de vin et de libertinage, et finit par demander qu'on fît le procès aux financiers et aux gens récemment emprisonnés.

Le dauphin promit tout ce qu'on voulut et nomma douze commissaires, chargés de s'occuper des affaires de la ville.

L'émeute continua, mais comme le parti des chaperons blancs était pour le moment le plus fort, le prévôt des marchands, les bourgeois, tout le monde s'en couvrit et Jean de Troye le présenta au roi, lorsque celui-ci allait à Notre-Dame pour remercier Dieu de lui avoir rendu une lueur de raison.

Le roi l'accepta, le recteur de l'université, les présidents du parlement l'imitèrent ; « n'en avait pas qui vouloit, » dit Juvénal des Ursins.

Il est vrai que ceux à qui on le refusait couraient grand risque d'être massacrés, comme appartenant au parti des Armagnacs.

Eustache de Pavilly entreprit de justifier devant le roi tout ce qui s'était passé jusqu'alors, et à son tour Jean de Troye, suivi de dix mille hommes armés, alla à l'hôtel Saint-Paul haranguer le dauphin, le 22 mai.

Hélion de Jacqueville, que le peuple avait nommé capitaine de Paris, pénétra dans les appartements à la tête de seize Cabochiens déterminés et arrêta Louis de Bavière, beau-frère du roi (qui fut mené au Louvre avec d'autres seigneurs), et Renaud d'Angennes, gouverneur du dauphin, Jean de Nielles, chancelier, Jean de Nantouillet, les dames de Montauban, de Chasteaux, de Romans, du Quesnoy, d'Anclus, des Barres, etc., qui furent écroués à la conciergerie du Palais.

Le 26 mai, le roi se rendit au parlement accompagné du dauphin, des ducs de Bourgogne et de Berry et des principaux personnages de l'État et fit donner lecture des nouvelles ordonnances et des lettres patentes approuvant tout ce qui avait été fait jusqu'à ce jour.

On cria *Noël!* en signe de réjouissance, et le roi fut invité par le prévôt des marchands et les échevins à poser le premier pieu d'un nouveau pont de bois que la ville avait entrepris de construire sur la Seine depuis la planche mi-bray jusque devant Saint-Denis-de-la-Chartre. A cet endroit existait déjà, avant 1313, un petit pont de bois qui avait remplacé le grand pont rebâti par



F. Roy, éditeur. — 31. Imp. Charaire et Fils.

Perinet Leclerc mal reçu par les gens du prévôt.



Furieux, le dauphin tira sa dague et en porta trois coups à Jacqueville. (Page 246, col. 1.)

Charles le Chauve en face la rue de la Barillerie; ce pont volant servait de communication entre la cité et les moulins construits sur la Seine; des moulins à l'autre rive, on passait sur des planches mobiles que l'on plaçait et retirait à volonté; c'est ce qu'on appelait les planches *mi-bray*, c'est-à-dire planches à mi-bras, (à moitié du bras de la Seine).

A cette époque, les eaux de la Seine, surtout pendant l'hiver, venaient battre les murailles des premières maisons de la rue Planche-Mibray (qui existait encore en 1854 et qui disparut lors du décret du 29 juillet, ordonnant l'ouverture de l'avenue Victoria).

Le roi accepta l'invitation et le 31 mai 1413, à dix heures du matin, armé d'une trie, il enfonça le premier pieu et passa la trie au duc de Guyenne son fils; celui-ci fit de même, ainsi que les ducs de Berry et de Bourgogne et le sire de La Trémoille.

Il fut nommé pont Notre-Dame, en l'honneur de l'église cathédrale qui se trouve proche, et comme il ne pouvait être construit qu'à grands frais, en raison de la profondeur qu'avait la Seine à cet endroit et de la rapidité du courant, le roi accorda au prévôt des marchands et aux échevins la propriété de tous les édifices qui seraient bâtis sur ce pont, à la condition qu'ils l'entretiendraient en bon état, qu'il n'y pourrait demeurer aucun orfèvre ni changeur et que le roi aurait la justice et un denier de cens, entre deux palées du pont.

Il accorda de plus à la ville, pour en accélérer et faciliter la construction, la jouissance pendant un certain nombre d'années de la troisième partie des subsides de la ville, qui montait par an à plus de trente-six mille francs d'or.

On mit sept années à la construction du pont Notre-Dame qui avait 106 mètres de long et 30 de large. Il était supporté par 17 travées de piles de bois; chacune de ces travées se composait de 30 pièces de bois. Trente maisons de chaque côté le bordaient. Ces maisons, qui étaient en bois, se faisaient remarquer par leur élévation et l'uniformité de leur construction. Lorsqu'on se promenait sur ce pont, d'où l'on ne voyait pas la rivière, on se fût cru au milieu d'une foire, en raison du grand

nombre et de la variété des marchandises qui s'y trouvaient étalées aux regards des passants.

L'historien Robert Gaguin estime qu'il passait alors pour un des plus beaux ouvrages qu'il y eût en France.

Au-dessous, des moulins étaient établis, selon la coutume, sur des bateaux.

Il s'écroula le 25 octobre 1499; nous dirons la cause de cet événement.

Bien que tout le monde parût d'accord après la tenue du lit de justice faite au parlement par le roi, le 26 mai, les partisans de Caboche n'en poursuivirent pas moins avec ardeur le procès des prisonniers qu'ils avaient faits quelques jours auparavant, et ils parvinrent à faire condamner à mort Jacques de La Rivière et Jean du Mesnil, deux jeunes gentilshommes, favoris du dauphin.

La Rivière se tua dans sa prison, mais son cadavre fut placé sur la charrette qui conduisait du Mesnil aux Halles, et, tous deux, le mort et le vivant, eurent la tête tranchée.

Fiers de ce succès, les Cabochiens emprisonnèrent plusieurs autres personnes et pillèrent nombre de particuliers; Jean Juvénal des Ursins fut conduit au Châtelet d'où il ne sortit qu'en payant 2,000 écus. Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris, et curé de Saint-Jean-en-Grève, s'étant avisé de blâmer les taxes qu'on imposait pour l'entretien des troupes, n'eut que le temps de se sauver sur la toiture des voûtes de Notre-Dame; sa maison fut pillée.

Mais tout cela n'était que le prélude de scènes beaucoup plus tragiques.

Pierre des Essarts, prévôt de Paris, accusé de tous les crimes imaginables, trahison, concussion etc., fut condamné à mort le 1er juillet; on le tira de la grosse tour du Palais où on l'avait emprisonné, on le traîna sur une claie attachée à une charrette, jusqu'à l'hôtel de la Coquille, dans la rue Saint-Denis, et là on le fit monter dans la charrette pour être conduit aux Halles, où une foule énorme l'attendait pour insulter à ses derniers moments.

Il monta sans pâlir sur l'échafaud, et tendit lui-même son cou au bourreau.

Sa tête fut mise au bout d'une lance et son corps porté au gibet.

Le 9 du même mois, le capitaine gouverneur de Paris, Hélion de Jacqueville, passant avec le guet, à onze heures du soir, devant les portes de l'hôtel Saint-Paul, monta brusquement jusqu'aux appartements du dauphin, qui donnait un bal.

Il lui reprocha en termes très vifs de mener ainsi une vie de dissolutions et de plaisirs; puis, s'adressant à Georges de La Trémoille, il lui reprocha d'être l'instigateur de ces divertissements inconvenants.

Celui-ci répondit par un démenti qui fut suivi d'une repartie des plus outrageantes.

Furieux, le dauphin tira sa dague et en porta trois coups à Jacqueville qui, heureusement pour lui, portait un haubergeon, c'est-à-dire une chemise de mailles sous ses vêtements.

Mais alors les gens du guet prirent le parti de leur chef, et fondirent sur le sire de La Trémoille, qui eût été infailliblement tué, si le duc de Bourgogne n'était accouru pour le retirer de leurs mains.

Le dauphin reçut une telle commotion de cette scène qu'il en cracha le sang pendant trois jours.

Tandis que ceci se passait à l'hôtel Saint-Paul, le feu dévorait le collège de Saint-Denis, et plusieurs autres maisons de Paris furent aussi la proie des flammes pendant les jours suivants.

Le 13, un ordre du roi commanda au prévôt des marchands, et aux échevins, de se réunir à l'Hôtel de Ville, afin d'entendre la communication d'un traité de paix générale.

Mais on avait compté sans Hélion de Jacqueville, Denis de Chaumont, et Simon Le Coustelier, dit Caboche, qui firent irruption dans la salle des délibérations, à la tête de cent hommes, et qui empêchèrent toute discussion.

Enfin le projet fut lu le 2 août, en présence d'environ mille personnes, et en reçut l'approbation à peu près générale.

Malheureusement un échevin, Robert de Belloy, s'avisa de dire que tous ceux qui n'approuvaient pas ce traité devaient être regardés comme des traîtres.

A peine le mot fut-il lâché qu'Henri de Troye, fils de Jean, l'un des chefs cabochiens, lui envoya un démenti à haute voix; et il ajouta que la paix qu'on voulait faire était une paix fourrée de peau de renard.

Un tumulte inexprimable suivit ces paroles.

Henri de Troye, qui ne se laissait pas facilement intimider, reprit :

— Il y en a ici qui ont trop de sang; ils ont besoin qu'on leur en tire; il en faudra venir aux couteaux.

Et il sortit tout bouillant de colère.

Ses partisans réclamèrent la remise de la discussion au samedi suivant, mais la majorité demanda qu'on prît l'avis des quarteniers.

— Oui! oui! par les quartiers! cria-t-on.

Cela signifiait qu'on voulait faire voter les quarteniers.

Les bouchers se retirèrent, mais Jean de Troye assembla les quarteniers et leur lut un mémoire dirigé contre le parti d'Orléans pour les empêcher de voter dans le sens de la paix; alors Juvénal des Ursins lui arracha le mémoire des mains, aux acclamations de la foule qui cria :

— La paix ! la paix !

Les bourgeois s'armèrent et se répandirent dans les diverses rues de Paris, en criant de nouveau qu'ils voulaient la paix.

Les cabochiens tentèrent un coup désespéré; ils réunirent 400 hommes armés et une nombreuse

suite d'arbalétriers et se portèrent sur l'Hôtel de Ville, dont ils se rendirent maîtres.

Mais le lendemain matin, vendredi, 30,000 hommes en armes, commandés par le dauphin, se montrèrent et commencèrent par délivrer les prisonniers qui se trouvaient encore au Louvre et au Palais; la garde du Louvre fut confiée à Louis de Bavière, celle de la Bastille au duc de Bar, le gouvernement de Paris au duc de Berry, la prévôté à Tanneguy Duchâtel, le prévôt des marchands André d'Épernon garda ses fonctions, mais les deux échevins Jean de Troye et de Belloy furent destitués.

Les cabochiens, Simon Caboche en tête, se hâtèrent de fuir pour éviter la potence.

La paix était désormais assurée.

Le dimanche suivant, le clergé de la ville s'assembla à la cathédrale.

Un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté.

Tout le monde s'embrassa.

Seul, le duc de Bourgogne n'était pas satisfait, et il imagina de profiter d'une partie de chasse qui eut lieu aux environs de Vincennes pour essayer d'enlever le roi.

Mais il manqua son coup, et le 23 août il partit secrètement de Paris pour se retirer en Flandre.

Alors commencèrent les châtiments.

On arrêta un bourgeois, accusé d'avoir assassiné Courtebotte, violon du duc de Guyenne, et deux frères bouchers du nom de Caille, qu'on accusa d'avoir noyé Raoul de Brisac, et ils furent pendus tous trois,

Mais l'arrivée des princes à Paris fit abandonner les poursuites dirigées contre les autres.

Ils entrèrent au son des trompettes et des acclamations du peuple.

La bourgeoisie était sous les armes, dans tous les quartiers, pour leur faire honneur, et sur leur passage on jeta des pièces de monnaie en criant : *Largesse!*

Ils arrivèrent ainsi au Palais où les fêtes les accueillirent.

Mais, ce premier moment d'allégresse passé, le sentiment de la vengeance reprit le dessus et une ordonnance royale prescrivit l'arrestation de tous ceux qui s'étaient compromis dans la compagnie de Caboche, et ils étaient nombreux.

La plupart avaient eu soin de prendre la fuite.

En attendant qu'on pût s'emparer d'eux, il y eut une grande fête à l'hôtel Saint-Paul le 1er octobre, pour célébrer le mariage de Louis de Bavière avec Catherine d'Alençon, veuve de Pierre de Navarre; il y eut un tournoi qui dura trois jours.

Vers la fin de décembre, le duc de Bourgogne écrivit à la ville de Paris qu'il avait dessein de se rendre au Louvre pour y donner la liberté au duc de Guyenne qui s'y trouvait détenu.

Il n'en fallut pas davantage pour qu'une nouvelle panique se déclarât; tous les habitants des faubourgs et des environs se réfugièrent avec leurs meubles dans Paris, et ce qui augmenta encore l'épouvante, ce fut l'ordre donné par la cour aux religieux de Saint-Denis d'apporter à Paris le trésor des saintes reliques et les chartes de l'abbaye, précaution qu'on n'avait pas encore prise dans les guerres précédentes.

Le 9 janvier 1414, la reine assembla les princes au Louvre pour tenir conseil; il fut résolu qu'on enverrait des députés au duc de Bourgogne pour lui signifier de la part du roi la défense de venir à Paris, s'il ne voulait y être traité comme rebelle.

Le duc brava la défense et se mit en campagne : Noyon, Soissons, Compiègne lui ouvrirent leurs portes; le 8 février, il se présenta à la tête de son armée entre Chaillot et Montmartre, et ses coureurs s'avancèrent jusqu'au marché aux Pourceaux, mais les Parisiens firent bonne contenance et le duc se vit dans la nécessité de battre en retraite.

Le roi, qui se trouvait justement alors en bonne santé, résolut de le poursuivre à main armée; il alla faire ses dévotions à Notre-Dame, ensuite à Saint-Denis, où il prit l'oriflamme le dimanche de Pâques-Fleuries, et il partit alors que tout Paris toussait sous l'influence d'un vent de bise si contagieux qu'il donna la coqueluche à la généralité des habitants.

La toux était tellement universelle que le Châtelet et le parlement durent interrompre leurs séances; les présidents et les avocats ne pouvaient plus parler, et les vieilles gens qui étaient atteints de cette terrible coqueluche mouraient presque tous.

Le duc de Bourgogne fut vaincu; une amnistie fut donnée en faveur des cabochiens, et, pour la troisième fois, la paix fut signée au Quesnoy, le 16 octobre 1414.

Cette paix fut, suivant la belle expression d'Henri Martin, le crépuscule précédent la nuit d'horreur et de chaos où allait s'abîmer la France.

Et cette nuit funèbre devait durer trente-cinq ans!

Au mois de février 1415, Paris fut en fête pour recevoir les ambassadeurs d'Angleterre qui venaient demander la main de la princesse Catherine pour le roi Henri V.

Le samedi 9, ces ambassadeurs firent leur entrée solennelle dans la capitale; c'étaient le comte de Dorset, lord Grey, Philippe Morgan, Richard de Holmes, les évêques de Norwich et de Durham, etc. 600 hommes d'armes leur servaient d'escorte.

Les comtes de Vertus, d'Eu et de Vendôme allèrent recevoir les étrangers aux portes de la ville, et les conduisirent au Temple où leur logement était préparé.

Charles VI et ses oncles rivalisèrent d'empressement pour les fêter pendant leur séjour. On donna pour eux un tournoi où assistait toute la cour, et où le duc de Guyenne jouta contre le

comte d'Alençon, et le duc d'Orléans contre le duc de Brabant.

On commença par signer une trêve de quatre mois avec les Anglais, et le duc de Berry offrit la restitution de la Guyenne, le don du Limousin et la main de Catherine avec une dot de 600,000 couronnes, qu'il porta à 800, sans compter le trousseau et les joyaux.

Les Anglais refusèrent (14 mars) et repartirent pour Londres.

Pendant ce temps, les Parisiens inquiets interrogeaient l'avenir; des placards séditieux étaient affichés aux portes des églises. Les cabochiens s'agitaient dans l'ombre; un d'eux courut à l'église Saint-Eustache et, détachant de la statue du saint l'écharpe blanche qui était l'emblème de la faction d'Orléans, il la mit en pièces.

On l'arrêta et on lui coupa le poing.

Les projets de mariage n'ayant pas abouti, à la suite de la rupture des négociations, le roi d'Angleterre déclara la guerre à la France.

Pour la dernière fois, le roi alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, les Parisiens offrirent de renforcer son armée de 6,000 hommes de milice entretenus aux frais de la ville, mais les princes répondirent que les milices bourgeoises embarrassaient plus qu'elles ne servaient, et refusèrent ce renfort.

Ce furent les présidents du parlement qui furent chargés de veiller aux fortifications de Paris, et d'y faire faire les réparations nécessaires.

Charles VI avait, en réponse d'une lettre qu'il avait reçue de Henri V, le 28 juillet, écrit que, si le roi débarquait en France, il saurait bien l'en chasser.

De plus, le dauphin avait cru devoir, par malice, joindre à la lettre de son père une caisse remplie de balles, de raquettes et de tamis, en disant que c'était pour le roi d'Angleterre et pour ses lords, attendu qu'il leur conviendrait mieux de s'en servir que de venir tenter de conquérir son héritage, car ils étaient trop jeunes pour cela.

Le roi d'Angleterre, piqué au vif en recevant des mains de son envoyé le cadeau du dauphin, s'écria qu'il acceptait les balles que le jeune prince lui offrait, mais qu'il en lancerait à son tour de si pesantes que les portes de Paris ne seraient pas assez fortes pour les renvoyer.

Or ce propos, colporté par la ville, excitait fort la crainte des habitants, et quand, des côtes de Normandie, le bruit se répandit à Paris que les Anglais s'étaient emparés d'Harfleur, ce fut une consternation générale.

La bannière de Saint-Georges et celle du roi, écartelée des armes de France et d'Angleterre, flottaient sur la cité normande.

Mais ce fut bien autre chose après la terrible défaite d'Azincourt (vendredi 25 octobre 1415)!

Charles VI était à Rouen lorsqu'il apprit la perte de cette bataille désastreuse.

On le ramena en toute hâte à Paris, où le duc de Bourgogne, à la tête de bandes de Savoyards, de Lorrains et d'Allemands qui ravageaient les environs, demanda la permission d'entrer.

Que venait-il faire à Paris?

On convoqua le parlement le 11 décembre, et on apprit que dans la nuit on avait arrêté un pâtissier nommé Robin Gopil, qui était en correspondance avec le duc et qui lui assurait qu'il trouverait à Paris 5,000 hommes prêts à lui ouvrir la porte Montmartre ou celle Saint-Honoré.

On décapita aux Halles le pâtissier et on refusa l'entrée au duc de Bourgogne qui s'en retourna après être demeuré six semaines inactif à Lagny, ce qui lui valut d'être appelé par les Parisiens moqueurs « Jean de Lagny qui n'a pas hâte ».

Le dimanche 1er mars, dimanche gras, l'empereur Sigismond vint à Paris avec un cortège de 800 cavaliers; il fut logé au Louvre et traité avec toute la magnificence due à son rang; « le roy et les princes marquèrent leur joie de cette visite de l'empereur par des festins réitérés et toutes sortes de divertissements ».

Le temps cependant ne semblait guère propice aux divertissements!

Les Anglais se rendaient maîtres de toute la Normandie, et le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, ne craignait pas de faire cause commune avec eux!

Enfin l'empereur Sigismond se montra tellement satisfait de l'accueil qui lui était fait qu'il voulut à son tour « régaler les dames de Paris ».

Environ 120 dames de la noblesse et de l'échevinage furent invitées par lui, au Louvre, le 10 mars, et un dîner à la mode allemande, « c'est-à-dire avec force espices dans tous les mets, » leur fut offert.

Après le festin, il y eut bal, concert, et chacune des invitées reçut de l'empereur, à titre de souvenir, un anneau d'or « de peu de valeur ».

Sigismond eut aussi la curiosité de voir plaider une cause; il alla au parlement, et les avocats « en beaux manteaux et chaperons fourrés commencèrent à plaider; il s'agissait de l'office de sénéchal qu'on disputait à un sieur Guillaume Signet, sous prétexte qu'il n'était pas chevalier ».

Soudain l'empereur, qui était assis sur le siège du roi, se leva et fit signe qu'il voulait parler.

Les avocats s'interrompirent.

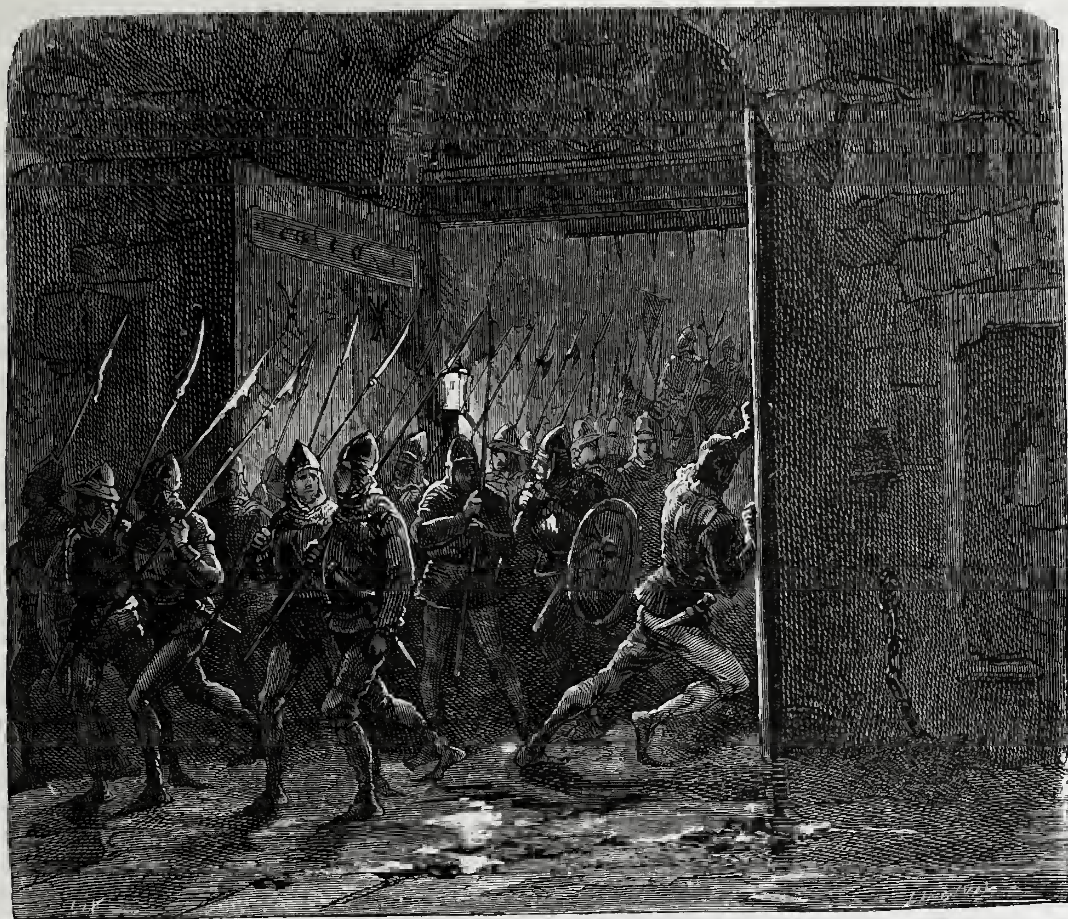
Sigismond fit alors mettre Guillaume Signet à genoux, tira son épée et le frappa du plat.

Puis s'adressant aux juges :

— Voici la cause terminée, dit-il; la raison qu'on alléguait contre cet homme cesse, car je le fais chevalier.

Et l'office fut adjugé à Signet.

Toutefois la façon dont l'empereur était intervenu dans une séance de la cour déplut au roi, qui s'étonna quelque peu de ce sans-gêne; mais il n'osa pas le laisser voir, et le mercredi avant



Perrinet Leclerc ouvrit la porte Saint-Germain au sire de Villiers-de-L'Ile-Adam, dans la nuit du 28 mai 1417.
(Page 251, col. 1.)

Pâques-Fleuries, Charles VI accompagna l'empereur jusqu'à Saint-Denis, celui-ci s'en allant en Angleterre.

Les impôts étaient plus lourds que jamais à Paris depuis la guerre, et les Parisiens tournèrent leurs regards vers le duc de Bourgogne, pour lequel ils s'étaient toujours sentis entraînés. Quelques-uns lui envoyèrent des messagers afin de s'entendre avec lui à l'effet d'enlever le roi et de tuer la reine, le duc de Berry, le roi de Sicile et le prévôt de Paris, s'il refusait d'entrer dans le complot; le duc de Bourgogne accepta avec empressement et fixa le jour de Pâques pour l'exécution de ces assassinats que l'on considérait comme la chose la plus naturelle du monde.

La conspiration fut découverte par la femme de Laillier, changeur, demeurant sur le Pont-au-Change, et par un gentilhomme du duc de Berry, nommé de Montigny, qui passant le soir, par la rue aux Fèves, aperçut dans la maison de Colin Dupont, riche bourgeois, des hommes armés.

Le prévôt de Paris averti par l'un et par l'autre monta à cheval, et, à la tête de 50 hommes d'armes, s'empara des Halles, força la maison de quelques conjurés qui lui avaient été signalés et fit plusieurs arrestations.

Robert de Belloy, riche drapier, fut décapité, le 21 avril, en même temps que Renaud Maillet.

Dans la charrette qui les conduisait au supplice, on avait fait monter Nicolas d'Orgemont dit le Boîteux, diacre et fils du chancelier de France, afin qu'il assistât à leur supplice; ensuite il fut mené au Châtelet, et dans la soirée livré à l'évêque de Paris. Il fut privé de tous ses bénéfices, condamné à la prison perpétuelle, au pain et à l'eau. Tiré de la Bastille où on l'avait emprisonné, il fut rasé publiquement, coiffé d'une mitre de papier et conduit au parvis Notre-Dame, où il fut hissé sur un échafaud et prêché en présence du chapitre et d'une multitude de peuple, dont une grand partie était sous les armes.

Pour plus de sûreté et dans la crainte qu'il ne fût délivré, on le transféra à la prison de Meung-sur-Loire, où il mourut.

Les autres conjurés furent punis de mort ou d'exil.

Le 7 mai, on publia dans Paris une ordonnance qui défendait de faire aucune noce ou assemblée sans la permission du prévôt.

Le lendemain, on enleva les chaînes des rues et on les transporta à la Bastille.

Puis on obligea les bourgeois à aller y déposer toutes leurs armes.

Le 13, le roi ordonna que la grande boucherie serait abattue et l'écorcherie déplacée du voisinage du grand Châtelet.

Quatre autres boucheries furent bâties, l'une à la halle de Beauvais, la seconde auprès du Châtelet, à l'opposite de Saint-Leufroy, sur le bord de la Seine, la troisième joignant le petit Châtelet à l'issue de l'ancien Petit-Pont, et enfin la quatrième autour des murs du cimetière de Saint-Gervais.

Ces boucheries prirent le nom de Boucheries-du-Roi; elles avaient quarante étaux qui furent unis au domaine de la couronne. Quant aux tueries et écorcheries, elles devaient être hors et au-dessous de la ville. La communauté des bouchers fut dissoute.

Les bouchers se plaignirent au parlement et plaidèrent, mais ils furent déboutés de leur appel par lettres patentes du 3 septembre.

Le 15 juin, le duc de Berry, oncle du roi, étant mort, sa charge de capitaine-gouverneur de Paris fut donnée au comte de Ponthieu, second fils du roi.

Tout cela n'empêcha pas Jean sans Peur de conserver l'espoir de s'emparer de nouveau du pouvoir et les Bourguignons se rassemblèrent le 14 août 1416, en Picardie et en Champagne, et ils arrivèrent de nuit aux portes de Paris, pour tâcher d'y entrer; ils ne purent y réussir et s'en retournèrent à Beaumont-sur-Oise qu'ils ravagèrent.

La reine Isabeau, au milieu de tous ces troubles, ne négligeait pas l'occasion de s'amuser, et sa conduite était des plus déréglées.

Le roi revenant un jour de la visiter au château de Vincennes se croisa avec le chevalier Louis de Bois-Bourdon, avec lequel elle entretenait des relations coupables.

Il le fit arrêter sur l'heure et conduire au Châtelet.

On lui donna la question, puis on le jeta cousu dans un sac à la rivière, en même temps que la reine était exilée à Tours et gardée à vue.

Le comte de Ponthieu, devenu dauphin par la mort de son frère, profita de l'occasion, lui et quelques-uns de ses gentilshommes, pour s'emparer de toute l'argenterie et des joyaux de sa mère, puis il partit pour Angers et Rouen, d'où il revint lorsqu'il sut que l'armée du duc de Bourgogne était venue camper à Vanves et à Bourg-la-Reine et saccageait tout le pays environnant Paris.

Les Bourguignons brûlaient tout; ce fut ainsi qu'ils détruisirent le château que Juvénal des Ursins possédait à Rueil et nombre d'autres habitations.

La reine, furieuse d'avoir été envoyée à Tours, s'allia avec le duc de Bourgogne contre le roi et un nouveau corps d'armée bourguignonne, sous la conduite de Hector de Saveuse, s'approcha de la porte Bourdelle, qu'un certain nombre de bourgeois devaient lui livrer; mais, la veille du jour fixé pour cette trahison, un pelletier de la rue Saint-Jacques, qui était dans la conspiration, eut des remords et alla tout révéler au prévôt de Paris, Tanneguy Duchâtel. Sur cet avis, le prévôt se rendit lui-même à la maison dans laquelle se trouvaient les conjurés et les prit d'un seul coup de filet.

Lorsque les Bourguignons se présentèrent à la porte qu'ils pensaient voir s'ouvrir, ils furent accueillis par une grêle de flèches et se sauvèrent en toute hâte. Hector de Saveuse fut dangereusement blessé; le duc s'en retourna trouver la reine; les conspirateurs eurent la tête tranchée. Quant au pelletier, non seulement il eut la vie sauve, mais encore il reçut une bonne somme d'argent et il fut appelé par le peuple le Sauveur de Paris.

Le 10 décembre, Jean Le Bugle, procureur de la ville de Paris, vint au parlement déclarer que la veille les sceaux de la ville avaient été volés, qu'on allait en faire de nouveaux dissemblables et qu'aucune foi ne devait être ajoutée aux actes scellés des anciens sceaux depuis le 9.

Chaque jour on arrêtait quelque personne accusée d'être du parti des Bourguignons; on n'osait plus parler devant quelqu'un; chacun se défiait de son voisin, la terreur était à son comble, on savait que Jean sans Peur favorisait les desseins des Anglais.

Le roi comprit qu'il fallait à tout prix faire cesser cet état de choses.

On négocia pour une quatrième paix.

Cette fois on prit un moyen radical; il fut convenu que le gouvernement serait confié au dauphin Charles et au duc de Bourgogne pendant la vie du roi.

Le traité fut signé à Montereau le 17 de mai 1417, et publié à Paris le samedi 27.

Un événement singulier allait encore tout bouleverser.

Perrinet Leclerc, fils de Pierre Leclerc, marchand de fer sur le Petit-Pont, qui avait la garde de la porte Saint-Germain, allant un jour poster le guet pour son père, fut assez mal reçu; il alla se plaindre au prévôt qui ne l'écouta pas; il résolut de se venger et forma un groupe de mécontents qui se mit en rapport avec les émissaires du duc de Bourgogne.

Perrinet Leclerc s'engagea à s'emparer des clefs de la porte Saint-Germain qui étaient aux mains de son père, et à l'ouvrir aux partisans du duc de Bourgogne, sous la conduite de Jean de Villiers-

de-L'Ile-Adam qui commandait à Pontoise pour Jean sans Peur.

Dans la nuit du 28 au 29 mai, Perrinet prit les clefs qui se trouvaient derrière le chevet du lit de son père endormi et, ainsi qu'il en était convenu, il alla ouvrir la porte à Villiers-de-L'Ile-Adam, aux seigneurs de Chevreuse, de Mailly, de Vargines, de Bournonville et de Goury, suivis par huit cents cavaliers conduits par les capitaines Claude de Beauvoir, de Chastelus et Gui de Bar.

Tous les hommes d'armes entrés, Perrinet referma la porte dont il jeta les clefs en dehors pardessus la muraille.

L'Ile-Adam et les siens marchèrent droit au Châtelet où se trouvaient environ 400 bourgeois en armes qui les attendaient.

Quelques jours plus tard, on trouvait le cadavre de Perrinet Leclerc percé de plusieurs coups de poignard.

Ils se divisèrent en divers corps; les uns allèrent à l'hôtel Saint-Paul, les autres aux différents hôtels du duc d'Orléans en criant par les rues à haute voix :

— La paix! la paix! vive Bourgogne!

Ceux qui pénétrèrent à l'hôtel Saint-Paul trouvèrent le roi endormi; ils le réveillèrent et l'obligèrent à monter à cheval et à parcourir la ville, pour montrer qu'il autorisait tout ce qui se faisait au nom du duc.

Tanneguy Duchâtel avait bien vite couru à l'hôtel du dauphin qui était au lit; il l'enveloppa dans sa robe de chambre et l'emporta à la Bastille et de là à Melun.

La populace, déjà en mouvement, se répandit partout, portant sur ses vêtements la croix rouge de Saint-André, symbole de la maison de Bourgogne, et cria : «Vive le roi et le duc de Bourgogne!»

Malheureusement, les bandits et les pillards se mirent de la partie.

On se battait de tous côtés, on arrêtait les gens sans savoir pourquoi, et quiconque était désigné comme Armagnac était aussitôt massacré.

Toutes les prisons furent remplies des ennemis du duc de Bourgogne.

Et, pour réfréner la fureur populaire, il fut défendu, sous peine de la hart, d'emporter violemment ce qui était dans les maisons et d'arrêter personne sans autorité de justice.

Mais, une fois l'élan donné, il était bien difficile de le modérer; les Bourguignons faisaient les cent coups, pillant tout ce qui tombait sous leurs mains et se livrant à tous les excès.

Le lendemain, le roi nomma Gui de Bar prévôt et fit publier à son de trompe un ordre qui obligeait tous les bourgeois à révéler les noms de tous les Armagnacs qu'ils connaissaient, ce qui fit que tous ceux qui s'étaient cachés chez des amis se virent dans la nécessité de se livrer; le connétable s'était blotti chez un maçon; il fut dénoncé par lui; le nouveau prévôt vint l'arrêter et le mena lui-même au petit Châtelet,

La Bastille tenait encore pour le parti du roi.

Tanneguy Duchâtel, après avoir mis le dauphin en sûreté, revint le 1er juin avec le maréchal de Rieux et des hommes d'armes pour chasser les Bourguignons; il avait avec lui seize cents gendarmes qu'il fit entrer par la porte Saint-Antoine et bientôt un groupe considérable se forma aux cris de : «Vive le roi, le dauphin et le comte d'Armagnac! »

Mais aussitôt le prévôt Gui de Bar et Villiers-de-L'Ile-Adam ramassèrent tout ce qu'il y avait d'hommes d'armes dans Paris et marchèrent contre ceux de Tanneguy.

On se battit ferme, mais les Bourguignons devenaient sans cesse plus nombreux; trois à quatre cents Armagnacs demeurèrent sur le carreau; les Bourguignons n'eurent qu'une quarantaine d'hommes tués.

Ceux-ci furent enterrés honorablement; les autres furent conduits dans des tombereaux par le bourreau hors de la ville et jetés au milieu des champs.

La Bastille se rendit.

Cani-Varennes, que le comte d'Armagnac y avait tenu comme prisonnier, en devint le gouverneur.

Les Bourguignons étaient enfin maîtres de Paris.

Tout n'était pas fini.

Les bouchers et les écorcheurs bannis étaient rentrés dans la ville la rage et le désir de la vengeance au cœur; ils animèrent le peuple et mirent tout en œuvre pour le soulever, en répandant le bruit qu'il était venu des troupes pour délivrer le comte d'Armagnac et mettre à mort les partisans du duc de Bourgogne; il n'en fallut pas plus pour exciter la colère populaire.

Tandis que les Bourguignons couraient aux armes, les cabochiens, commandés par un potier d'étain de la cité nommé Lambert, coururent à la Conciergerie, en tirèrent le connétable d'Armagnac, le chancelier de Marle, l'évêque de Coutances et les massacrèrent, puis ils les dépouillèrent de leurs vêtements, et laissèrent leurs corps nus sur la voie publique; l'un d'eux, après avoir coupé la tête au chancelier de Marle, alla la présenter au bourreau Capeluche comme témoignage de sa vaillance.

Ils coururent ensuite à la prison Saint-Éloi et fendirent à coups de hache la tête à tous les prisonniers. Seul, l'abbé Saint-Denis qui y était enfermé se sauva dans l'église Saint-Paul, dont la prison était voisine, et se jeta à genoux devant l'autel, tenant en ses mains une hostie; les assassins s'arrêtèrent et n'osèrent le frapper; il fut sauvé.

De Saint-Éloi, ces furieux se transportèrent au petit Châtelet, où l'entrée leur fut refusée, mais on fit sortir les prisonniers un à un.

Et au fur et à mesure qu'ils paraissaient et

baissaient la tête pour sortir, ils étaient percés de coups d'épée, assommés à coups de hache et leurs corps traînés dans la boue.

Ces excès durèrent une partie de la journée; le sang ruisselait de tous côtés et avec une telle abondance qu'aux environs du Châtelet il montait jusqu'à la cheville du pied.

Le grand Châtelet, les prisons de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Magloire et du Temple furent vidés de leurs prisonniers; ceux même qui étaient enfermés pour dettes ne furent pas mieux traités; on les jeta par les fenêtres.

La nuit se passa en tueries.

Les cabochiens descendirent jusqu'au fond des plus sombres cachots pour y chercher des prisonniers à massacrer.

Huit cents personnes environ périrent de cette façon; hommes, femmes, jeunes ou vieux furent mis en pièces, puis traînés dans les rues; quelques féroces massacreurs tailladaient les corps morts. de façon à ce que la chair fût enlevée sur le ventre et la poitrine de manière à former une bande rouge.

C'était l'écharpe des d'Orléans



Le roi se croisa avec le chevalier de Bois-Bourdon et le fit arrêter sur l'heure.

Tous ces corps étaient ensuite jetés à la voirie, pour servir de pâture aux chiens.

On refusa la sépulture à tous ceux qui avaient été mis à mort.

Les historiens ne tarissent pas sur les excès épouvantables qui furent commis dans ces journées de guerre civile; naturellement, des temps aussi troublés avaient suscité nombre de vengeances personnelles qui s'accomplirent sous le manteau de la politique.

Soit affectation, soit prudence, la reine et le duc de Bourgogne ne rentrèrent à Paris que le 14 juillet; ils y furent reçus au bruit des acclamations populaires.

On jeta des fleurs par les fenêtres sur le char de la reine.

Ce n'était que danses, concerts et marques publiques d'allégresse.

Ils descendirent à l'hôtel Saint-Paul où le roi leur témoigna toute sorte d'affection (il ne se souvenait probablement pas que c'était lui qui avait chassé sa femme).

Le duc de Bourgogne fut nommé gouverneur de Paris.

Chacun de ses partisans eut l'emploi qu'il désirait.

Encore une fois tout le monde était satisfait.

Le peuple n'eût pas mieux demandé que de l'être aussi; malheureusement il manquait de pain, et la faim dispose mal à l'allégresse.

La cherté des vivres était telle que les pauvres gens ne pouvaient plus manger.



JACQUES DE MOLAY, chef des Templiers

(XIII[e] SIÈCLE)

F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur. — 32.

Imp. Charaire et Fils.

Un cabochien présente au bourreau Capeluche la tête du chancelier de Marle.

Ils s'insurgèrent et s'en prirent de nouveau aux Armagnacs.

Le 20 août, les cabochiens, qui menaient tous les mouvements populaires, prirent les armes et tuèrent sans miséricorde tous ceux qui avaient échappé au précédent massacre.

Il restait une vingtaine de prisonniers à la Bastille et au château de Vincennes; ils les voulurent; on les leur donna, ils les tuèrent tous.

Le duc de Bourgogne, révolté par cette cruauté, sévit enfin contre Caboche et son ami Capeluche, bourreau de Paris, et ces deux meurtriers eurent le poing coupé aux halles de Paris, le 26 août. Ils furent ensuite décapités et pendus par les aisselles au gibet, en compagnie d'un troisième tueur, et, afin qu'il ne se produisit aucune manifestation en leur faveur on eut soin de garnir les carrefours et autres endroits fréquentés, d'un nombre suffisant de gens de guerre et de bourgeois armés.



Le bâtard de Bois-Bourdon fut cousu dans un sac et jeté à la rivière.

Capeluche était un bourreau expérimenté, mais son valet était loin de savoir comme lui trancher une tête d'un seul coup; peut-être aussi était-il impressionné par l'obligation dans laquelle il se trouvait de décapiter son patron.

Toujours est-il qu'il fallut lui enseigner la manière dont il devait s'y prendre pour couper le cou à Capeluche.

Quant à la manifestation redoutée, elle n'eut pas lieu; depuis longtemps, on ne supportait que par la crainte qu'ils inspiraient les meurtres de Caboche, et son supplice fut un soulagement pour tous ceux qui craignaient un jour ou l'autre de s'attirer la haine du farouche tueur, dont le nom seul faisait trembler les honnêtes bourgeois de Paris.

Le duc de Bourgogne, parvenu à ses fins, jura de servir fidèlement le roi, et de concourir avec les bourgeois de Paris au maintien du bon ordre.

Afin de purger la ville des séditieux qui formaient l'appoint des cabochiens dans les troubles, on les envoya au siège de Montlhéry, occupé par les gens du parti du comte d'Armagnac, mais ils firent de mauvais soldats et les Armagnacs poussèrent une pointe dans Paris le 13 septembre jusqu'au faubourg Saint-Germain, où ils brûlèrent plusieurs maisons.

A peu près vers le même temps, une maladie contagieuse sévit dans Paris avec une telle violence que le journal du règne de Charles VI porte qu'il mourut en moins de cinq semaines 50,000 personnes. Monstrelet estime la perte totale des gens atteints par la contagion à 80,000, mais un autre écrivain du même temps, Lefèvre de Saint-Rémy, la réduit à 40,000.

En s'arrêtant à ce dernier chiffre, il est facile de se rendre compte de la tristesse qui régnait dans la capitale, où nombre de gens souffraient en outre d'une disette affreuse, amenée par les ravages des troupes qui campaient autour de Paris et interceptaient à leur profit les approvisionnements de vivres.

Le prévôt de Paris fut invité à prendre 200 hommes d'armes et à les employer à escorter les marchands qui venaient apporter des provisions.

Chaque jour, le prévôt des marchands et les échevins devaient s'assembler à l'Hôtel de Ville et s'entendre avec les conseillers au parlement et les bourgeois notables pour aviser au moyen d'approvisionner Paris.

La gravité des événements politiques nous a fait passer sous silence la consécration de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, qui eut lieu le 24 mars 1414, par l'évêque de Turin, Gérard de Montaigu, qui, à cette occasion, fut invité par ses paroissiens à un dîner qui ne coûta que 70 sous parisis.

Parmi eux se trouvait un des bienfaiteurs de l'église dont le nom a conservé une grande célébrité. Nous voulons parler de Nicolas Flamel, qui fit bâtir à ses frais, en 1399, le petit portail de Saint-Jacques-la-Boucherie qui se trouvait du côté de la rue des Écrivains (appelée originairement rue Pierre-au-Lait, et qui prit le nom de rue des Écrivains en raison des écrivains qui s'établirent, vers la fin du XIV[e] siècle, dans de petites échoppes près de l'église. Elle commençait à la rue des Arcis et finissait à celle de la Vieille-Monnaie, et fut supprimée en 1854).

Nicolas Flamel était un de ces écrivains, et son échoppe était des plus fréquentées, car il était, en même temps que calligraphe, dessinateur, enlumineur et peintre.

Il était né à Pontoise vers 1340, et épousa une digne femme, « non seulement douée de raison, dit d'elle son mari, mais aussi capable de faire ce qui était raisonnable et plus discrète et secrète que le commun des autres femmes ; » on la nommait Pernelle, et ce nom est aussi connu que celui de Nicolas Flamel.

C'est qu'à eux deux, dans cette échoppe, au bas de l'église, ils devinrent riches et qu'ils en profitèrent pour faire tout le bien imaginable. Ils dotèrent quatorze hôpitaux, ils fondèrent des hospices, ils rebâtirent trois chapelles, ils rentèrent sept églises et réparèrent trois cimetières.

« Nicolas Flamel, dit un auteur du temps, avait des maisons en lesquelles des gens de métier étaient logés en payant dans les boutiques et autres retraits du rez-de-chaussée, et du produit de ces loyers de pauvres laboureurs et ouvriers avaient un asile gratuit dans les étages supérieurs. »

Flamel acheta des terrains avoisinant l'église, et s'y fit bâtir une maison tout enjolivée à l'extérieur « d'histoires et devises peintes et dorées » ; ce fut l'hôtel Flamel.

Il fit construire deux arcades au charnier des Innocents, et un grand édifice appelée la maison du Grand-Pignon. Le grand pignon n'existe plus, mais le vieux logis existe encore rue Montmorency.

A la hauteur du premier étage courait une longue frise représentant Jésus-Christ ayant à côté de lui Nicolas Flamel, et tous deux entourés par des laboureurs à genoux ; au-dessous était cette inscription dont les caractères gothiques peuvent encore se lire : « Nous, hommes et femmes laboureurs, demourant au porche, sur le devant de ceste maison, qui fut faicte en l'an 1407, sommes tenus chacun en droit de soy dire tous les jours un patenostre et un Jésus-Ave-Maria, en priant Dieu que de sa grâce face pardon aux povres pescheurs trépassez. Amen. »

La grande fortune dont jouissait Flamel étonnait ses contemporains qui l'expliquèrent cependant par la possession du secret de la pierre philosophale, que l'écrivain aurait découvert ; il passa pour le premier alchimiste de son temps ; la vérité est qu'à son art de calligraphe il joignait le métier de libraire, qu'il s'occupait de science hermétique et de médecine, et qu'il faisait des opérations de vente et d'achat d'immeubles qui lui procurèrent d'assez gros bénéfices. Quoi qu'il en soit, son capital eût produit au XVII[e] siècle 5,000 livres de rentes, ainsi qu'à cette époque l'a prouvé l'abbé Vilain, en s'appuyant sur des titres exacts et sur son testament daté du 22 novembre 1416, qui existe aux Archives.

Avant de mourir (22 mars 1417), il avait acheté dans l'église Saint-Jacques-la-Boucherie un emplacement pour son tombeau ; et comme il n'avait pas eu d'enfant de sa femme Pernelle, il légua tous ses biens à l'église, à la charge par le chapitre de dire pour lui un certain nombre de messes. Tous deux furent enterrés à Saint-Jacques.

Il avait lui-même composé son épitaphe qu'il grava sur une pierre qui, après la démolition de l'église (an V), arriva, on ne sait comment, chez une fruitière qui s'en servait pour hacher dessus des herbes cuites. Elle fut transférée plus tard au musée de Cluny.

Revenons à l'église.

Cet édifice avait droit d'asile ; en 1405, on y fit même construire une chambre qu'on réserva à ceux qui venaient s'y mettre en franchise.

Au commencement du XVI[e] siècle, Saint-Jacques-la-Boucherie n'avait encore qu'un très médiocre clocher ; en 1507, Jacques de Thoyne, chanoine de Montmorency, offrit deux maisons adossées à l'église, et qui lui appartenaient, pour élever une tour sur leur emplacement.

Dans l'année 1508, les fondements furent jetés et la tour commença à monter à l'angle

sud-ouest de la façade occidentale. En 1510, la construction arrivait au premier étage; en 1522, elle avait 50 mètres de haut, et entre ses parois, douze cloches appelaient les fidèles aux cérémonies du culte. Sauval en déclarait la sonnerie harmonieuse et son carillon « fort musical ».

Lorsqu'elle fut terminée, le sculpteur Rault, « tailleur d'images, » fut chargé, moyennant la somme de vingt livres tournois, de sculpter les statues ailées des quatre animaux mystiques, l'aigle, le lion, le bœuf et l'homme-ange, qui, selon l'expression de Victor Hugo, semblent quatre sphinx qui donnent à deviner Paris ancien au Paris nouveau.

Au-dessus de la figure de saint Mathieu, l'artiste sculpta la colossale statue de saint Jacques le Majeur.

Un des caveaux de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie renfermait les restes de Jean Fernel, médecin de Henri II et accoucheur de la reine Catherine de Médicis qui lui donnait à chaque couche douze mille écus d'or. L'église Saint-Jacques-la-Boucherie, qui n'avait été achevée que sous le règne de François Ier, fut supprimée en 1790 et devint propriété nationale; en 1793, le comité révolutionnaire du quartier des Lombards y installa ses séances. Elle fut vendue le 11 floréal an V, et démolie peu de temps après, à l'exception de la tour, devenue le centre d'un marché de friperie appelé la cour du Commerce. Cette tour devint la propriété de M. Dubois qui y établit une fonderie de plomb de chasse; elle se dégradait peu à peu, lorsqu'en 1835 le conseil muninicipal de Paris arrêta que la ville achèterait la tour Saint-Jacques. La vente fut consentie par les héritiers Dubois le 29 août 1836, au prix de 250,100 francs.

La restauration en fut ordonnée en 1853 et confiée aux soins de MM. Balu et Roguet. Toutes les masures qui l'environnaient disparurent et sa structure élégante et fine émergea d'une place entièrement dégagée. Les animaux sculptés par Rault, et dont le temps avait profondément altéré les formes, furent déposés au musée de Cluny et des copies fidèles occupent leur place. Il en fut de même pour la statue de saint Jacques le Majeur, qui avait été renversée en 1793 et que le sculpteur Chenillon a parfaitement remplacée.

Les cloches ayant disparu du clocher, des vitraux peints ont rempli les hautes travées, et la cage grandiose a été fermée aux engouffrements du vent.

Dans les niches creusées à même des épais contreforts qui forment les angles de la tour, dix-neuf statues nouvelles ont repris la place des anciennes, ce sont : saint Christophe par M. Pascal, saint Augustin par M. Loison, saint Pierre par M. Courtel, saint Jacques le Mineur par M. Arnaud, saint Léonard par M. Duseigneur, saint Roch par M. Desprez, saint Georges par M. Protat, saint Laurent par M. Perraud, saint Clément par M. Calmels, saint Michel archange par M. Froger, saint Quentin par M. Talluet, saint Jean-Baptiste par M. Cordier, sainte Marguerite par M. Villain, saint Jean par M. Diébolt, saint Paul par M. Chambard, sainte Catherine par M. Bonassieux, sainte Geneviève par M. Gruyère, et saint Louis par M. Dantan aîné.

Au centre inférieur, sous une voûte ogivale, se trouve la statue de Blaise Pascal par M. Cavelier. Cette statue fut élevée au grand philosophe chrétien, en raison de ce qu'on prétendit que ce fut à la tour Saint-Jacques qu'il fit, en 1653, des expériences sur l'impossibilité du vide et la pesanteur de l'air; mais nous pensons que cette tradition est erronée et que les expériences de Pascal eurent lieu à la tour Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui était la paroisse de Pascal; ce qui a pu occasionner l'erreur, c'est que tous les écrits du temps disent la tour Saint-Jacques, sans ajouter du Haut-Pas; et un annaliste ayant écrit sans réflexion la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, tous les autres l'ont répété.

La tour se trouve aujourd'hui consolidée à sa base par l'établissement d'un terre-plein en pierres de taille que surmonte une balustrade, et un square l'entoure de ses frais gazons et de ses massifs de fleurs et de verdure.

Plusieurs historiens du temps, entre autres Corrozet et Lemaire, placent au 3 juillet 1418 un fait plus que douteux, mais dont la tradition s'enracina si bien, qu'il passa à l'état de légende sacrée; le voici :

On prétend que ce jour-là un soldat, du nom de Suisse, ou Suisse d'origine, sortant d'un cabaret où il avait laissé son argent au jeu et aussi un peu sa raison au fond du verre, s'en prit de sa déveine à une statue de la Vierge qui était au coin de la rue aux Oües (aux Ours), et s'oublia jusqu'à la frapper de plusieurs coups de couteau, ce qui fit jaillir le sang.

Le coupable fut immédiatement arrêté et on le brûla, à l'endroit même où le sacrilège avait été commis, après l'avoir lardé de coups de couteau et lui avoir percé la langue avec un fer rougi au feu.

Puis la statue fut transportée dans l'eglise Saint-Martin-des-Champs, où on la vénéra sous le nom de Notre-Dame-de-la-Carole.

Toutes ces circonstances furent en outre représentées dans un tableau qui existait dans la chapelle de la Vierge, derrière le chœur de cette église.

Le *Journal de Charles VI,* la *Vie* de ce prince, par Jean Juvénal des Ursins, sont muets à cet égard, et on est fondé à croire que tout ceci n'est qu'une de ces fables comme les amateurs de merveilleux en ont tant semé dans l'histoire du moyen âge.

Toutefois, ce qui est certain, c'est qu'autrefois on tirait tous les ans, le 3 juillet, dans la rue aux Oües ou aux Ours, un feu d'artifice en commémoration de cet événement, et le même soir, au milieu d'un grand concours de population, on brûlait un géant d'osier, habillé en soldat suisse. C'était le roi de la confrérie de la Vierge de la rue aux Ours qui allumait le bûcher.

Le gouvernement suisse réclama contre cet usage, d'autant plus injurieux pour cette nation qu'en 1418 les Suisses ne servaient pas encore dans l'armée française, et que rien ne prouvait même que le prétendu sacrilège eût jamais été commis.

Louis XV fit droit à ces justes plaintes, mais il ne parvint pas à supprimer la cérémonie du mannequin, à laquelle les Parisiens tenaient singulièrement.

« On ôta, dit l'auteur du *Tableau de Paris*, l'habit suisse, qu'on remplaça par une mauvaise souquenille. Ne dirait-on pas qu'on ajoute foi à ce miracle d'après ce bûcher qui se renouvelle chaque année? Tout le monde rit en voyant passer ce colosse d'osier qu'un homme porte sur ses épaules et auquel il fait faire des révérences et des courbettes devant toutes les Vierges de plâtre qu'il rencontre. Le tambour l'annonce, et dès qu'on met le nez à la fenêtre ce colosse se trouve de niveau avec l'œil des curieux. Il a de grandes manchettes, une longue perruque à bourse, un long poignard de bois teint en rouge dans sa dextre, et les soubresauts qu'on imprime au mannequin sont tout à fait plaisants, si l'on considère que c'est un sacrilège qu'on fait danser ainsi. »

Une aventure assez désagréable arriva au grammairien du Marsais, à l'occasion de cette fête; il passait rue aux Ours au moment où l'on brûlait le géant d'osier; il s'arrêta pour voir la cérémonie; une femme, désireuse de mieux voir, en poussa une autre qui lui dit :

— Si vous voulez prier, mettez-vous à genoux où vous êtes; est-ce que la Vierge n'est pas partout?

— C'est le bon Dieu qui est partout et non pas la Vierge, observa du Marsais qui avait entendu le propos.

— Voyez donc, s'écria alors la femme en montrant du Marsais, ce vieux coquin, ce huguenot, ce parpaillot, qui ne croit pas que la Vierge soit partout!

Ces mots furent le signal d'une véritable émeute contre du Marsais, qui eût été mis en pièces, s'il ne se fût réfugié dans une allée ouverte.

Mais alors le peuple furieux voulut faire le siège de la maison, en demandant qu'on lui livrât le blasphémateur. Il fallut que la garde vînt le délivrer, et encore n'osa-t-on le laisser sortir que de nuit.

M. Edouard Fournier raconte que Jean-Jacques Rousseau, dans le temps de ses manies les plus soupçonneuses, se trouvant à Paris le jour de l'autodafé du Suisse, s'imagina que c'était lui qu'on avait brûlé en effigie, et que, pour comble de mystification, on était exprès venu mettre en station le mannequin devant sa fenêtre.

L'un des premiers actes de la Révolution fut de supprimer cette cérémonie ridicule; elle n'eut pas lieu en 1789; un arrêté du 27 juin est ainsi conçu : « Département de la police. Le département de la police vient de faire afficher qu'instruit que le 3 juillet une confrérie promène et brûle aux pieds de la Vierge, appelée Notre-Dame de-la-Carole, la représentation d'un prétendu Suisse, qui frappa, dit-on, dans son ivresse, cette Vierge faisant le coin de la rue aux Ours et Salle-au-Comte; ouï et ce consentant, le procureur-syndic de la commune, supprime et défend cette cérémonie qui, quoique se renouvelant chaque année depuis plusieurs siècles, n'en est pas moins indécente. »

Rouen se rendit au roi d'Angleterre dans les premiers jours de 1419, et Paris fut très alarmé par cette reddition, surtout en l'absence du roi, qui était à Lagny. On députa vers lui plusieurs membres du parlement, le président en tête, pour le supplier de rentrer dans sa capitale. Le duc de Bourgogne, le 19 janvier (jour de l'entrée solennelle d'Henri V à Rouen), leur promit de venir défendre Paris et d'y ramener le roi, dès que la ville serait fournie de vivres et mise en état de défense.

La moitié des revenus municipaux fut employée à organiser cette défense, et le comte de Saint-Paul fut nommé capitaine-gouverneur.

Dans une assemblée du parlement, tenue le 3 février, il fut proposé de procéder à l'élection d'un prévôt de Paris; ce fut Gilles de Clamecy qui fut élu et installé au Châtelet par le premier président. Le 21 février, dans l'assemblée tenue au parlement, il fut résolu que pour défendre et ravitailler la ville on lèverait 200 hommes d'armes et 200 hommes de trait, à la solde desquels on emploierait une aide de 6,000 livres par mois, imposée par le prévôt des marchands, les échevins et les bourgeois.

Tout l'hiver se passa en petites escarmouches, tant de la part des Anglais que de celle des Français des deux partis; enfin la reine et le duc de Bourgogne se résolurent à traiter avec le roi d'Angleterre ou avec le dauphin, et, le 30 mai, le dauphin reçut le baiser de paix du duc de Bourgogne, et Paris témoigna de la joie que lui causait cette réconciliation, mais le 10 septembre de la même année le duc de Bourgogne fut assassiné en présence du dauphin, et de nouveau Paris fut en proie à la guerre civile.

Le dauphin écrivit de suite à la ville pour se disculper de l'assassinat, mais les Parisiens n'eurent aucun égard à ses lettres, et, le 11 septembre, le



Ancienne église Saint-Jacques-la-Boucherie, démolie, à l'exception de la tour, le 11 floréal an V.

chancelier, le prévôt de Paris, celui des marchands, les conseillers et officiers du roi, une partie de la noblesse et les plus notables bourgeois s'assemblèrent et jurèrent de venger la mort du duc de Bourgogne.

La fureur du peuple fut telle qu'il était prêt à massacrer tous les partisans du dauphin et il fallut qu'on publiât, par ordre du roi, la défense de faire violence à personne, sous peine de mort. Un second édit prescrivit à tous les Parisiens de porter la croix de Saint-André sur leurs vêtements.

Toute la ville en deuil témoigna de son extrême douleur de la perte du duc de Bourgogne, et un service solennel fut célébré à Notre-Dame. Il y avait un luminaire de 3,000 livres de cire.

Toutes les autres paroisses de Paris célébrèrent aussi un service les unes après les autres.

Ces malheureuses dissensions arrêtaient les travaux, nuisaient considérablement au commerce de la ville, et la misère fut excessive pendant l'année 1419.

Dès le mois de mars, le blé était monté à un prix si excessif (11 et 12 francs d'or le setier) que le menu peuple se vit dans l'obligation de manger du pain de noix. A la cherté du blé s'était jointe celle du bois; l'hiver était rigoureux et, pour se chauffer, on brûla les arbres fruitiers et jusqu'aux solives des maisons:

Voici au reste le tableau que fit de la misère publique un historien du temps :

« On entendait continuellement à Paris piteux plains, piteux crys, piteuses lamentations et petits enfans crier : Je me meurs de faim! Sur les fumiers, parmi Paris, pussiez trouver, cy 10,

cy 20 ou 30 enfants fils et filles, qui là mouroient de faim et de froit; et n'estoit si dur cœur, qui par nuyt les ouist crier : Hélas ! je meurs de faim! etc. A Pasques, ung bon bœuf coustoit 200 francs ou plus, ung bon veel (veau) 12 francs; ung pourcel 16 ou 20 franes, ung cent d'eufs coustoit 16 sous parisis... Il fit le plus long hiver que homme eust vu passé avoit quarante ans; car les foiries de Pasques il négeoit, il geloit et faisoit toute la douleur de froit que on pouvoit penser. Et en vérité, quand ce vint sur les doux temps comme en avril, ceux qui avoient fait leurs buvaiges comme dépences de pommes ou de prunelles, quand plus n'y en avoit, ils vuidoient leurs pommes ou leurs prunelles en my la rue en intention que les porcs de Saint-Antoine les mangeassent; mais les porcs n'y venoient pas à temps, car aussitôt qu'elles estoient gettées, ils estoient prinses des povres gens de femme et d'enfans, qui les mangeoient par grand saveur. Ils mangeoient ce que les pourceaux ne daignoient manger, trongnons de choux sans pain ni sans cuire, les herbettes des champs sans pain et sans sel. »

Les exactions, les barbaries des gens de guerre s'ajoutaient à ces malheurs ; les Anglais maîtres de Pontoise tenaient Paris dans de continuelles alarmes et n'y laissaient entrer aucun approvisionnement.

Des troupes anglaises étaient logées à Argenteuil, à Saint-Ouen, et, conduites par le duc de Clarence, elles venaient jusqu'aux portes de la capitale faire des courses et enlever tout ce qu'elles rencontraient.

Pendant ce temps, le roi était à Troyes, où il attendait le résultat des négociations.

Le jeune duc de Bourgogne, Philippe le Bon, résolu à venger la mort de son père, à quelque prix que ce fût, ne craignit pas de s'allier avec les Anglais, et de faire entrer dans cette alliance le roi et la reine par le mariage de Catherine, leur fille, avec Henri V, roi d'Angleterre, qui, par le traité ratifié le 20 mai 1420, fut déclaré régent et héritier de la couronne de France, à l'exclusion du dauphin.

Toutes les conditions de ce traité furent lues publiquement, dans une assemblée générale tenue au parlement le 29 avril.

Gouverneur de Paris, chancelier, prévôt, présidents, conseillers, échevins, marchands, bourgeois, tous furent unanimes à accepter ce traité.

Le lendemain, le chancelier, le premier président et Guillaume Le Clerc, par ordre des gens du conseil du roi, allèrent en informer le roi d'Angleterre.

Le 9 mai, il passa devant la porte Saint-Martin de Paris pour se rendre à Troyes.

On portait devant lui un casque surmonté d'une couronne d'or.

Le traité de Troyes, dument signé et paraphé par les parties, fut de nouveau lu publiquement; dans une assembalée générale tenue au parlement le 30 mai, il fut juré à haute voix par tous les assistants, et le prévôt de Paris reçut l'ordre de le faire publier à l'auditoire du Châtelet le jour suivant, et de le faire jurer par tous les officiers, avocats, procureurs, praticiens et autres qui s'y trouveraient lors de la publication.

Le roi de France et le roi d'Angleterre arrivèrent à Paris le 1er décembre et les bourgeois allèrent en grand nombre au-devant d'eux et leur firent une entrée des plus magnifiques. Ils n'envisageaient que la cessation des troubles et ne songeaient pas que Paris allait se trouver sous la domination anglaise!

Les rues furent richement tendues, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, « et tout le peuple criait Noël pour montrer sa joie ».

Les deux rois marchaient à côté l'un de l'autre, Charles VI ayant la droite.

Ensuite venaient les ducs de Clarence et de Bedford, frères du roi d'Angleterre, et le duc de Bourgogne vêtu de deuil. Ils étaient suivis d'un nombreux cortège de princes, de chevaliers et d'écuyers à cheval. Arrivés à la cathédrale, les deux rois firent leurs prières, puis ils remontèrent à cheval et se séparèrent, le roi de France pour se rendre à l'hôtel Saint-Paul, et celui d'Angleterre pour aller, avec ses deux frères, loger au Louvre. Le duc de Bourgogne, après avoir accompagné Charles VI, se retira en son hôtel d'Artois.

Le lendemain les deux reines firent leur entrée par la porte Saint-Antoine et les rues furent tendues de tapisseries comme la veille.

Toute cette journée et la nuit qui suivit se passèrent en festins et en divertissements.

Dans plusieurs quartiers de Paris, il y eut des fontaines qui laissèrent couler du vin.

Le 23, le duc de Bourgogne demanda justice au roi de l'assassinat de son père. Le conseil fut assemblé à l'hôtel Saint-Paul, et il fut décidé qu'on sévirait contre les meurtriers.

En conséquence, le dauphin fut cité à la table de marbre et condamné par contumace à être banni du royaume; il fut déclaré incapable de succéder à la couronne de France, sentence dont il appela à la pointe de son épée.

A partir de ce moment, tout fut double en France; il y eut deux rois, deux régents, deux conseils et deux parlements, sans parler des grands officiers que chaque parti créa suivant sa volonté.

Après les fêtes de Noël, le roi d'Angleterre quitta Paris pour aller à Rouen; il y laissa pour le représenter le duc d'Exester, son oncle, qui fit arrêter le maréchal de l'Isle-Adam. Celui-ci était fort aimé à Paris; un millier d'hommes se disposèrent à l'enlever des mains du duc d'Exester qui le faisait conduire à la Bastille.

Le duc, escorté de cent vingt archers anglais, fit pleuvoir une gêrle de flèches sur la populace,

garda son prisonnier, et le fit écrouer à la Bastille.

Les Parisiens commencèrent à s'apercevoir que le traité de Troyes ne les rendait pas plus heureux; la cherté des vivres devint telle que les riches seuls purent s'en procurer; des bandes d'affamés suivaient les écorcheurs de chiens dans la campagne pour manger les chairs et les tripes de ces animaux.

On trouva dans Paris une femme morte de faim qui avait encore son enfant vivant pendu au sein. Quelques personnes charitables, touchées de compassion, achetèrent trois ou quatre maisons qu'elles transformèrent en hôpitaux pour les enfants. En moins de trois mois, chaque hôpital fut garni de plus de quarante lits.

Le roi d'Angleterre fit le siège de Meaux en 1422; les habitants se rendirent le 29 mai; une partie de la garnison prisonnière fut envoyée à Paris. Henri V y rentra ainsi que Charles VI et les deux reines, puis, après les fêtes de la Pentecôte, le roi d'Angleterre repartit pour soumettre la Picardie. Mais, arrivé à Compiègne, il reçut une dépêche qui le rappela en toute hâte. Un complot était tramé par le dauphin, à l'effet de s'emparer de la ville de Paris.

La conspiration avait été découverte au moyen de lettres interceptées sur une femme.

Le roi d'Angleterre l'interrogea et, convaincu de sa culpabilité, il la fit, sans autre forme de procès, jeter à l'eau avec ses complices, puis s'en retourna pour combattre le dauphin.

La mort l'arrêta en chemin; il mourut le 31 août à Vincennes; son corps y resta jusqu'au 15 septembre; on le porta alors en grande pompe à Saint-Denis, mais sans passer par Paris, où du reste sa mort ne changea rien.

On renouvela l'alliance faite avec l'Angleterre et les deux partis du roi et du dauphin continuèrent à se combattre.

Ce fut au milieu de cette guerre civile, qui ruinait le pays, que Charles VI mourut à Paris le 21 octobre, dans la 43e année de son règne, et la 54e de son âge.

Paris n'était pas délivré de ses maux et tous ceux qui gardaient au fond du cœur un peu de patriotisme se demandaient avec terreur quel était l'avenir réservé à la malheureuse capitale de la France, devenue ville anglaise!

Nous n'avons guère à récapituler, à la fin de ce règne calamiteux, les accroissements et les fondations d'établissements utiles. Nous avons mentionné à leur ordre chronologique quelques créations de collèges et de maisons hospitalières: ce fut tout. Paris, tout entier aux luttes des Bourguignons et des Armagnacs, ne s'occupait que de batailler.

Les sciences, les lettres, les arts, ne pouvaient guère progresser au milieu des troubles et des discordes des grands, auxquels se trouvaient forcément mêlés les petits, obligés de se ranger tantôt sous la bannière des uns, tantôt sous celle des autres.

Une science cependant fut en honneur, la science surnaturelle; les sorciers, les alchimistes, les magiciens jouirent d'un grand crédit à cette époque, malgré les dangers auxquels les vouait leur dangereuse profession. Jean de Bar, nécromancien et invocateur du diable, créature du duc de Bourgogne, offrit aux princes de leur faire voir le diable, et, assisté d'un prêtre, et d'un clerc, il commença ses conjurations et offrit un sacrifice infernal, mais le diable demeura invisible et Jean de Bar, livré au bras séculier, expira dans les flammes.

Les sorciers, pour leurs opérations magiques, dépendaient parfois les cadavres attachés aux gibets et achetaient les enfants mort-nés. Le 10 février 1407, le prévôt de Paris déclara au parlement « que des personnes avaient dépouillé certaines fourches ou gibets patibulaires des environs de Paris, des charognes de ceux qui y avaient été exécutés et si avoient tant fait par certains moyens de femmes ou autres, qu'ils avoient eu certains enfants mort-nés, et estoit grande et vraisemblable présomption qu'ils ne fussent gens crimineux et sorciers ».

Le parlement, en présence de l'évêque de Paris, ordonna au prévôt de procéder aux informations.

Les modes non plus n'arrêtèrent point leur marche pendant ces temps troublés. « D'extravagances en extravagances, dit l'auteur des *Mémoires du peuple français*, sous Charles VI, où la houppelande fut la toilette fondamentale des femmes, celles-ci en arrivèrent au point d'adopter la fantaisie la plus bizarre. « Elles faisaient valoir le ventre et semblaient toutes enceintes (admirable moyen de cacher les grossesses). Elles y tinrent, cette mode dura quarante années. » L'usage des bracelets et des colliers remonte à ce règne pendant lequel Isabeau développa la mode des robes très longues, à queue, et des manteaux à queue que portaient aussi des suivantes et des pages. Cette mode n'a point disparu à la cour, non plus que celle des livrées ou couleurs distinctives signalant tous les gens attachés à un puissant seigneur. Les livrées existant depuis plusieurs siècles se répandirent singulièrement sous le règne de Charles VI, époque où, malgré les défenses, peu de femmes et de filles abandonnèrent « grand foison de leurs pompes ».

Leur cotte hardie était traînante et flottante; seulement elle ceignait le milieu du corps et, rétrécissant, elle en marquait quelque peu le contour. Une riche fourrure la doublait comme le surcot cachait partout la cotte, excepté aux manches; les femmes retroussaient excessivement ces manches pour laisser voir leur cotte hardie d'étoffe précieuse; elles fendaient le surcot pour lais-

ser voir aussi leur ceinture, et ces fentes, les prédicateurs les appelaient « fenêtres d'enfer ».

Pendant tout le moyen âge, le clergé, de même que la noblesse, se servit de gants, et les moines, à l'exception de ceux de Fontevrault, avaient les mains gantées même aux principales fêtes de l'église.

En face Saint-Martial existait une impasse qui aboutissait à la rue aux Fèves; on l'appelait la



Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

ruelle de la Ganterie; c'était là que les gantiers tenaient leurs ouvroirs.

Les rois et les seigneurs envoyaient, un de leurs gants en signe d'acquiescement et le don d'une paire de gants valant un sou ou deux deniers était le gage d'un marché conclu.

D'après un vieux coutumier « à chacune vente soit de maison soit de terre, il y a un gant. »

Jean de Sens, ménestrel du roi en 1417, acquit une île de la Marne pour une rente de gants fauves « rendus chacun an à la récolte de Paris à Saint-Rémi ».

Au XVe siècle, d'après Olivier de la Marche, les Parisiennes qui, jusqu'alors, n'avaient porté que des mitaines, couvrirent leurs mains de gants parfumés à la violette qui venaient d'Espagne. Ce fut à la même époque que les gantiers abandonnant la ruelle de la Ganterie allèrent se fixer dans le quartier des Halles, rue de la Lingerie.

Isabeau de Bavière, arbitre souveraine de la mode, imposa successivement aux Parisiens les *tripes*, toques très légères, faites d'une espèce de tricot de soie; les *atours*, bourrés de filasse, et des coiffures si élevées qu'on dut rehausser les portes des appartements du château de Vincennes pour qu'elles pussent passer. « Le costume de la folie devint celui de la cour. »

Folie, en effet, la vie dissipée de cette reine dont les amours adultérins causaient un scandale perpétuel.

Folie, celle qui frappant le malheureux roi, ne lui laissait que de courts instants de bon sens, insuffisants pour qu'il pût se rendre compte de l'ambition effrénée de tous ceux qui l'entouraient et ne songeaient qu'à lui arracher son pouvoir souverain par lambeaux.

Folie, la lutte que se livraient ces princes qui ne voyaient dans la patrie déchirée qu'une proie offerte au plus habile.

Folies de tous genres, qui eurent pour résultat de plonger les Parisiens dans la plus affreuse misère, de donner à l'étranger le droit de commander en maître en France, et de mettre le pays à deux doigts de sa perte totale.

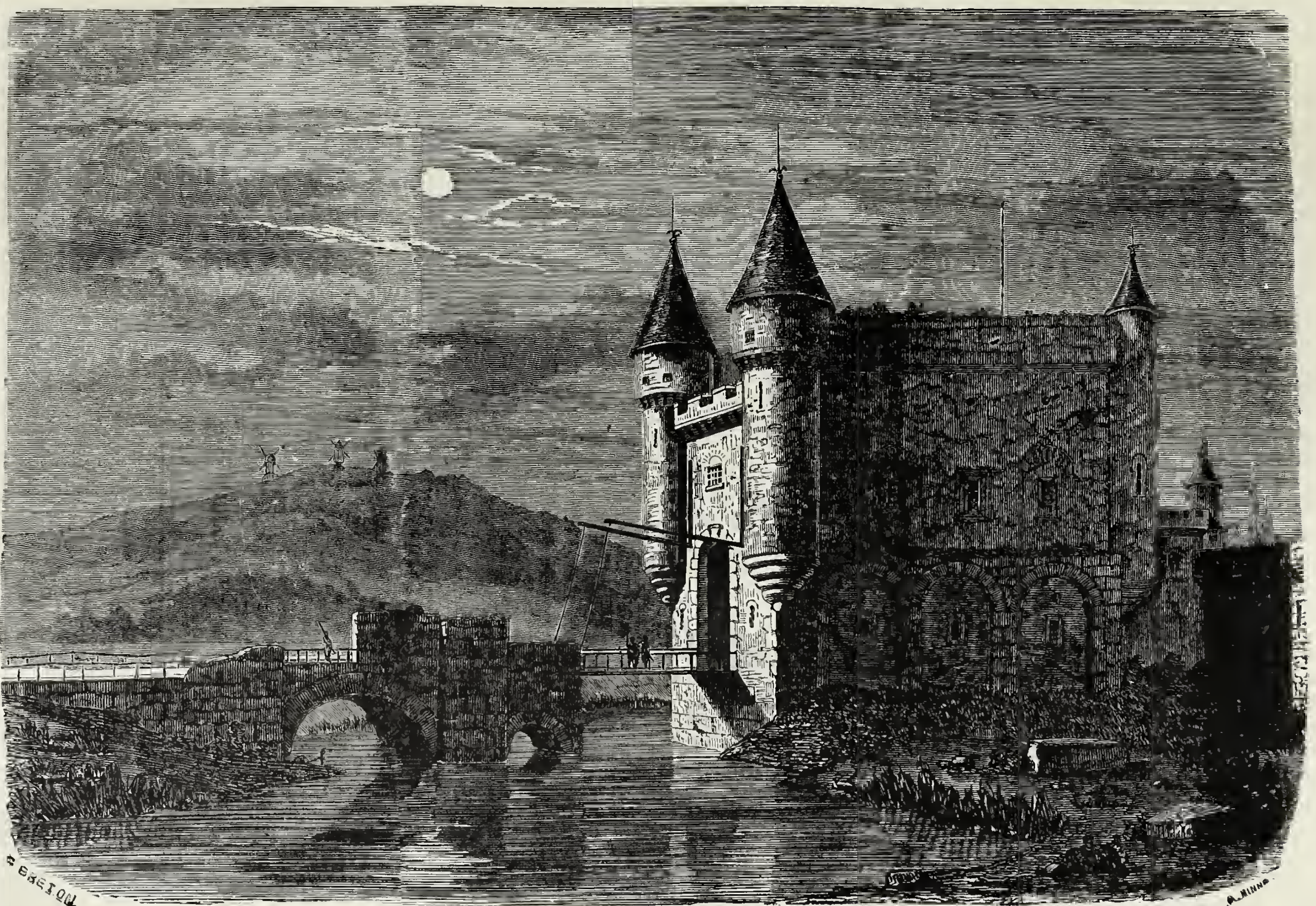
« Au château de Vincennes, où Isabeau tenait son état, se faisoient, disait-on, maintes choses déshonnestes et y fréquentoient les seigneurs de La Trémouille, de Giac, Bourrodon (Bois-Bourdon)... Les dames et damoiselles menoient grands et excessifs estats et portoient cornes merveilleuses, hautes et larges, et avoient de chacun côté, en lieu de bourrelets, deux grandes oreilles si larges que quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre il falloit qu'elles se tournassent de côté et se baissassent : la chose déplaisoit fort aux gens de bien. »

Malheureusement, les gens de bien n'y pouvaient rien et les bourgeoises de Paris, se modelant comme toujours, sur les grandes dames, se livrèrent à toutes les excentricités vestimentaires.

Et plus la misère croissait, plus le luxe augmentait; à l'hôtel de Bohême, habité par Louis d'Orléans, il existait des chambres tendues de drap d'or à roses, brodé de velours vermeil, de satin vermeil brodé d'arbalètes, de drap d'or brodé de moulins...

Et, pendant ce temps, l'herbe poussait dans les rues, disent les historiens de l'époque, les loups entraient la nuit dans la ville par la rivière; les imaginations frappées voyaient déjà dans Paris une nouvelle Babylone, dont les débris deviendraient bientôt le repaire des bêtes de proie.

En attendant, on terminait la construction de



F. Roy, éditeur. — 33. Imp. Charaire et Fils.

Porte Saint-Denis sous Charles VI ; au fond à gauche, la butte Montmartre.

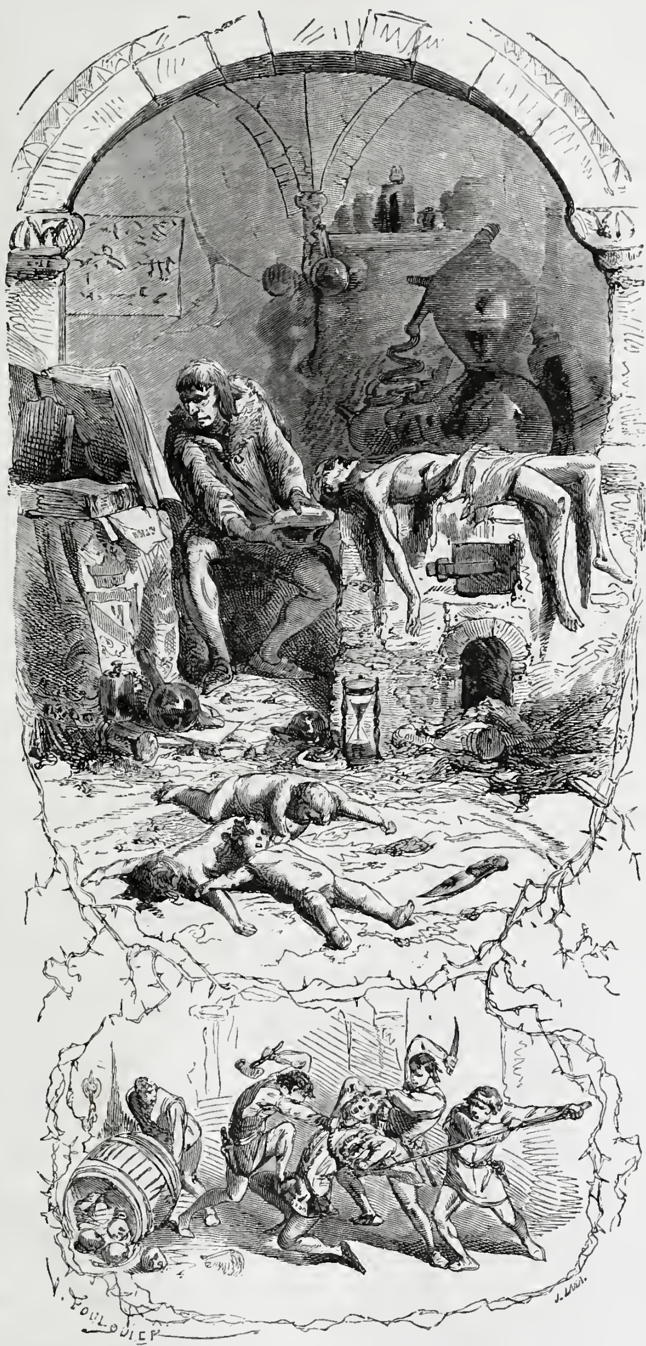
l'église de Saint-Gervais et l'inscription suivante, gravée sur une pierre scellée dans le mur à gauche, rappela la date de la dédicace :

« Bonnes gens, plaise vous scavoir que cette présente église de messeigneurs saint Gervais et saint Protais fut dédiée, le dimanche devant la feste de saint Simon saint Jude l'an 1420, par le révérend père en Dieu maître Gombault, évêque d'Agrence, et sera à toujours la feste de l'annualité de dédicace, le dimanche devant la dite feste de saint Simon saint Jude, s'il vous plaît y venir y recommander vos maux et prier pour les bienfaiteurs de cette église et aussi pour les trépassés. *Pater noster, Ave Maria.* »

Cette église, qu'au VI[e] siècle Fortunat appelait la basilique des saints Gervasii et Protasii, appartenait, au XI[e] siècle, aux comtes de Meulan, qui en firent don au prieuré de Saint-Nicaise.

Cette basilique, dévastée par les Normands, puis sans doute réparée, dura jusqu'au roi Robert. L'édifice qui la remplaça fut commencé en 1212. Fut-il achevé? on l'ignore; en tout cas, lui ou un autre pour le remplacer fut terminé, comme on l'a vu, en 1420.

L'ensemble des constructions de l'église qui subsiste toujours a toute la délicatesse qui caractérise l'architecture du XV[e] siècle.



Les sorciers, pour leurs opérations magiques, achetaient des enfants mort-nés. (Page 259, col. 2).

« Le portail de Saint-Gervais, dit le *Dictionnaire des rues de Paris*, ouvrage de Jacques de Brosse, est remarquable par sa belle ordonnance.

« La première pierre en fut posée par Louis XIII, le 24 juillet 1616. Il est composé de trois ordres disposés suivant l'usage observé par les anciens architectes, c'est-à-dire l'ordre ionique sur le dorique et le corinthien sur l'ionique. Les deux premiers ordres sont de huit colonnes et le dernier de quatre.

Les colonnes de l'ordre dorique sont engagées d'un tiers dans le vif du bâtiment et unies jusqu'à la troisième partie de leur fût, mais le reste est cannelé à côtes. Les colonnes des autres ordres sont isolées. »

Malgré la beauté de ce portail, on doit reconnaître qu'il s'accorde fort mal avec le reste de l'édifice, purement ogival; il a 50 mètres de hauteur et est décoré, au second étage, de deux statues moderne : Saint Protais d'A. Moine et Saint Gervais d'A. Préault.

On a ajouté, dans ces derniers temps, à la décoration de la façade, deux groupes de dimensions colossales placés à la base et de chaque côté de l'ordre corinthien et dus au ciseau de M. Jouffroy et de M. Dantan aîné.

L'église est cruciforme, ses croisillons servent de chapelles et n'ont pas de portails; elle prend

jour par de nombreuses fenêtres à meneaux. Chaque bras de la croix est coupé dans sa hauteur par une voûte qui forme tribune.

Une tour ogivale est placée dans l'angle du croisillon du nord et du chœur.

« A l'intérieur, lisons-nous dans *Paris illustré* l'édifice se compose d'une nef avec collatéraux simples bordés de chapelles qui communiquent entre elles. Il compte quatre travées à la nef, deux au chœur et cinq en pourtour à l'abside. Saint-Gervais a perdu la meilleure partie des beaux vitraux exécutés par Jean Cousin et Robert Pinaigrier. Le mieux conservé, le *Jugement de Salomon*, du premier de ces artistes, éclaire la seconde chapelle à droite du chœur. »

La chapelle de la Vierge placée au fond de l'édifice passe pour un morceau d'architecture du style le plus gracieux. La voûte est ornée d'une couronne de pierre en clef pendante. Cet ouvrage, d'une hardiesse surprenante, passe pour le chef-d'œuvre des frères Jacquet.

Les vitraux de cette chapelle furent habilement restaurés en 1846 par M. Grell.

La seconde chapelle de gauche a été décorée en 1864 de fresques de M. Gigoux. La chapelle de Sainte-Anne, qui a conservé un grand rétable de la Renaissance, a aussi des fresque récentes.

Les six chandeliers et la croix de bronze doré du maître-autel sont des chefs-d'œuvre du XVIIIe siècle ; ils ont appartenu à l'église abbatiale de Sainte-Geneviève.

De fort belles peintures ornent cette église; d'abord un tableau sur bois à plusieurs compartiments, peint par Albert Dürer ou plutôt à lui attribué, car certains experts nient qu'il soit de Dürer : toutefois, c'est une œuvre du XVe siècle. M. Heim, Guichard, Caminade, Rouget et Couder ont signé quelques autres tableaux; il convient encore de signaler les trois grandes fresques de la chapelle de Saint-Gervais peintes par M. Hesse, les fresques de M. Glaize représentant *Sainte Geneviève préservant Paris de l'invasion d'Attila*, et celle de M. Brune, *la Prédication et le Martyre de saint Jean-Baptiste*, qui ont été exécutées en 1868.

Le mausolée du chancelier Michel Letellier occupe l'immense chapelle de Saint-Gervais et de Saint-Protais, à droite de celle de la Vierge. Il est représenté en marbre blanc à demi couché; un Génie en pleurs est à ses pieds; les figures de la Prudence et de la Justice sont sur l'archivolte ; la Religion et la Force, sur les bases des pilastres. Mazeline et Hurtrelle sont les auteurs de ce monument d'après les dessins de Philippe de Champagne. (Il fut conservé pendant la Révolution au musée des Petits-Augustins). Les chanceliers Boucherat et Charles Voysin, Philippe de Champagne, Ducange et Crébillon furent inhumés dans cette église, qui, en 1793, porta le nom de temple de la Jeunesse. En 1802, elle devint seconde succursale de Notre-Dame.

En parlant de son portail, Voltaire a dit : « C'est un chef-d'œuvre auquel il ne manque qu'une place pour contenir ses admirateurs. » Aujourd'hui la place est faite, et l'église est isolée au milieu des rues Jacques de Brosse, François-Miron, des Barres et de l'Hôtel-de-Ville,

Il y avait autrefois, en face de l'église, un orme sous lequel se rendait la justice et s'accomplissaient certains actes civils. On l'appelait l'orme Saint-Gervais. Il a été abattu vers 1811.

Nous avons vu que Charles VI avait rendu à la ville de Paris la prévôté des marchands et l'échevinage : avant de passer au règne de Charles VII, nous croyons devoir donner au lecteur les lettres patentes en forme d'édit, datées du 27 janvier 1411, qui rétablissent l'administration municipale et la liste entière des prévôts des marchands; ces documents sont d'une importance considérable :

« Charles, par la grâce de Dieu, etc... que comme nostre bonne ville de Paris et qui est la principale ville capitale de nostre royaume ait esté de toute ancienneté décorée de plusieurs grands et notables droits, noblesse, prérogatives, prévillèges, libertez, franchises, possessions, rentes et revenus, et pour le bon gouvernement d'icelle y ait eu de tout temps prévost des marchands et eschevins, clergie, maison appelée la maison de ville, parlouer aux bourgeois et plusieurs autres officiers pertinents au fait de la ditte prévosté et eschevinage, par les quels nostre ditte bonne ville et les manants et habitants d'icelle ont été anciennement bien gardez et maintenuz en bonne paix et seuretez et le fait de la marchandise d'icelle estre grandement et noblement soustenu. Depuis aucun temps, en ça pour aucunes causes à ce tous mouvants, nous eussions et ayons pris en nostre main les dittes prévosté, eschevinage, maison de la ville et clergie d'icelle, prévosté des marchands, ensemble la uridiction, coertion, congnoissance, rent es, revenus et autres droits quelconques appartenant à icelle prévosté, etc...

« Nous, les choses dessus considérées pour le bien, prouffit et seuretez de nostre ditte ville et pour autres causes et considérations à ce nous mouvants, eu sur ce grand et meure délibération de conseil avec plusieurs de nostre sang et lignage et aultres de nostre grand conseil ; l'empeschement et main mise ainsi que dit est par nous ès dittes prévosté des marchands, eschevinage, clergie, maison de la ville, parlouer aux bourgeois, jurisdiction, coertion, prévillèges, rentes, revenus et droits appartenans d'ancienneté à icelle prévosté des marchands, eschevinage et clergie de nostre ditte bonne ville de Paris, avons levé et osté, levons et ostons à plein de nostre certaine science et propre mouvement, et voulons que nos dits bourgeois, manants et habitants en icelle

nostre dite ville des prévosté des dits marchands et eschevinage, clergie, maison de la ville, parlouer aux bourgeois, jurisdiction, coertion, congnoissance, rentes, revenus, possessions quelcon ques, droits, honneurs, noblesses, prérogatives, franchises, libertez et prévillèges, joyssent entièrement et paisiblement, perpétuellement à toujours pareillement qu'ils faisoient paravant, etc.

« Donné à Paris, le vingt-septième jour de janvier 1411 et de nostre règne le trente-deuxième. Ainsi signé par le roy en son conseil, auquel le roy de Sicile, le duc de Bourgogne et plusieurs aultres estoient. »

Prévôts des marchands : 1411, Pierre Gentien, André d'Espernon. — 1413, Pierre Gentien. — 1415, Philippe de Brébant. — 1417, Guillaume Kiriasse. — 1418, Noë Prévost. — 1419, Hugues Lecoq. — 1420, Guillaume Sanguin. — 1421, Hugues Rapioult.—(1422 à 1436, occupation anglaise). — 1436, Michel Laillier.—1438, Pierre des Landes. — 1444, Jean Baillet. — 1450, Jean Bureau. — 1452, Dreux-Budé. — 1456, Jean de Nanterre. — 1460, Henri de Livres. — 1466, Michel de La Grange, seigneur de Trianon. — 1468, Nicolas de Louviers. — 1470, Denis Hesselin, écuyer. — 1474, Guillaume Le Comte. — 1476, Henri de Livres. — 1484, Guillaume de La Haye. — 1486, Jean du Drac. — 1490, Pierre Poignant. — 1492, Jacques Piédefer. — 1494, Nicolas Viole. — 1496, Jean de Montmiral. — 1498, Jacques Piédefer. — 1500, Nicolas Potier. — 1502, Germain de Marle. — 1504, Eustache Luillier. — 1506, Dreux-Raguier, écuyer, seigneur de Tummelle. — 1508, Pierre Le Gendre.— 1510, Robert Turquant. — 1512, Roger Barme. — 1514, Jean Boulart. — 1515, Pierre Clutin. — 1518, Pierre Lescot, seigneur de Lissy. — 1520, Antoine Le Viste. — 1522, Guillaume Budé, seigneur de Marly-la-Ville. — 1524, Jean Morin. — 1526, Germain de Marle. — 1528, Gaillard Spifame, seigneur de Pisseaux. — 1530, Jean Luillier. — 1532, Pierre Violle. — 1534, Jean Tronçon. — 1538, Augustin de Thou. — 1540, Étienne de Montmiral. — 1542, André Guillard. — 1544, Jean Morin. — 1546, Louis Gayant. — 1548, Claude Guyot. — 1552, Christophe de Thou. — 1554, Nicole de Livres. — 1556, Nicolas Perrot. — 1558, Martin de Bragelongne. — 1560, Guillaume de Marle, seigneur de Versigny. — 1564, Guillaume Guyot, seigneur de Charmeaux. — 1566, Nicolas le Gendre, seigneur de Villeroy. — 1570, Claude Marcel, général des Monnaies. — 1572, Jean Le Charron. — 1576, Nicolas Luillier. — 1578, Claude Daubray. — 1580, Augustin de Thou. — 1582, Etienne de Neully. — 1586, Nicolas Hector, seigneur de Perreuse et de Beaubourg. — 1588, Michel Marteau, sieur de la Chapelle. — 1590, Charles Boucher, sieur d'Orsay. — 1592, Jean Luillier, sieur d'Orville et de Visseau. — 1594, Martin Langlois, sieur de Beaurepaire. — 1598, Jacques Danès, seigneur de Marly. — 1600, Antoine Guyot, seigneur de Charmeaux. — 1602, Martin de Bragelongne, sieur de Charonne. — 1604, François Myron, seigneur du Tremblay. — 1606, Jacques Sanguin. — 1612, Gaston de Grieu, sieur de Saint-Aubin. — 1614, Robert Myron, seigneur du Tremblay. — 1616, Antoine Bouchet, seigneur de Bouville. — 1618, Henri de Mesmes, chevalier, seigneur d'Irval. — 1622, Nicolas de Bailleul, seigneur de Watrelos-sur-Mer et de Choisy. — 1628, Christophe Sanguin. — 1632, Michel Maureau. — 1637, Oudard Le Féron. — 1641, Christophe Perrot, seigneur de la Malmaison, et Macé le Boulanger. — 1644, Jean Scarron, seigneur de Mendiné. — 1646, Hiérome Le Féron, seigneur d'Orville et de Louvre-en-Parisis. — 1650, Antoine Lefebvre. — 1654, Alexandre de Sève, chevalier, seigneur de Chastignonville. — 1662, Daniel Voisin, chevalier, seigneur de Cerisay. — 1668, Claude Le Peletier. — 1676, Auguste Robert de Pommereu, seigneur de la Bretèche. — 1684, Henri de Fourcy, chevalier, seigneur de Chessy. — 1692, Claude Bosc, seigneur d'Ivry-sur-Seine. — 1700, Charles Boucher, chevalier, seigneur d'Orsay. — 1708, Jérôme Bignon. — 1716, Charles Trudaine. — 1720, Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, marquis de Châteauneuf. — 1725, Nicolas Lambert. — 1729, Étienne Turgot, chevalier, marquis de Sousmons. — 1740, Félix Aubery, chevalier, marquis de Vastan. — 1743, Louis-Basile de Bernage, chevalier, seigneur de Saint-Maurice. — 1758, Camus de Pontcarré, seigneur de Viarmes. — 1764, Armand-Jérôme Bignon, seigneur de Meaufle. — 1772, Jean-Baptiste de La Michodière, chevalier, comte d'Hauteville. — 1778, Antoine-Louis Lefebvre de Caumartin, chevalier, marquis de Saint-Ange. — 1784, Louis Le Peletier, chevalier, marquis de Montmélian. — 1789, Jacques de Flesselles, chevalier.

Échevins (de 1411 à 1500). — 1411, Jean de Troys, Jean de Lolive, Denis de Saint-Yon, Robert de Belloy. — 1412, Pierre Augier, Guillaume Kiriasse. — 1413, G. Kiriasse, Jean Marceau. — 1414, André d'Espernon, Pierre de Grandrues. — 1415, Jean de Louviers (le jeune), Regnault Pisdoé. — 1416, Estienne de Bonpuis, Jean du Pré. — 1417, Simon de Terrennes, Henri Molouc. — 1418, Pierre Voyer, Michel Thibert, Marcelet Testart, Jean de Louviers. — 1419, Imbert des Champs, Jean de Saint-Yon. — 1420, Jean de Lolive, Jean de Dammartin. — 1421, Jean de Cerisy, Jean de Compans. — 1422, Garnier de Saint-Yon, Jean de Belloy. — 1423, Raoul Dourdin, Jean de la Poterne. — 1429, Imbert des Champs, Jean de Dampierre, Raymond Marc, Nicolas de Neufville. — 1430, Marcelet Testart, Guillaume de Troyes. — 1431, Robert Climent, Henri Aufroy. — 1432, Louis Gobert, Jacques de Roye. — 1433, Garnier de Saint-Yon, Jean de La

Poterne. — 1434, Louis Gellée, Luques Dupleis. — 1436, Jean de Belloy, Nicolas de Neufville, Pierre des Landes, Jean de Grandrues. — 1437, Simon du Martray, Jean Luillier. — 1438, Jean de Grandrues, Jean Augier, Jean Theissac, Jacques de La Fontaine. — 1439, Nicolas Bailly, Jean de La Porte. — 1440, Michel Culdoé, Jean de Calais. — 1441, Guillaume Nicolas, Jean de Livres. — 1442, Nicolas de Neufville, Jean de Marle. — 1443, Jean Luillier, Jacques de La Fontaine. — 1444, Nicolas de Louviers, Jean de Chanteprime. — 1445, J. Luillier, J. de La Fontaine. — 1446, Pierre de Vaudetart, Jacques de Camlers. — 1447, J. Luillier, Michel de Camlers, Germain de Braque. — 1448, Guillaume Nicolas, Enguerrand de Thumery. — 1449, Jean de Marle, Nicolas de Louviers. — 1450, Nicolas Bailly, Jean Chesnard. — 1451, Germain de Braque, Henri de La Cloche. — 1452, Hugues Ferret, Jean le Riche. — 1453, Henri de La Cloche, Arnault de Luillier. — 1454, Hugues Ferret, de Cherbourg. — 1455, Pierre Gallié, Philippe Lallement. — 1456, Jacques de Hacqueville, Michel de La Grange. — 1457, Pierre Gallié, Michel Laisié. — 1458, Guillaume Le Maçon, Jacq. d'Erpy. — 1459, J. de Clerbourg, Pierre Mesnard. — 1460, Jacq. de La Fontaine, Ant. de Vauboulon. — 1461. Hug. Ferret, Henry de Paris. — 1462, Ger. de Braque, Guill. de Longuejoue. — 1463, Jean de Clerbourg, André d'Azy. — 1464, J. de Harlay, Denis Gilbert. — 1466, Nicolas Potier, Gérard de Vauboulon. — 1467, P. Gallié, Jacq. de Hacqueville. — 1468, P. Mesnard, Denis Le Breton. — 1469, J. de Harlay, Arnault de Cambray. — 1470, Denis Le Breton, Simon de Grégy. — 1471, Jean Colletier, Jean des Portes. — 1472, J. de Brebant, Gaucher Hébert. — 1473. J. Colletier, Jacq. Le Maire. — 1474, Germ. de Marle, Guill. Le Jay. — 1475, J. Colletier, J. des Portes. — 1476, Germ. de Marle, J. des Vignes. — 1477, J. Colletier. H. Le Breton. — 1478, Germ. de Marle, J. des Vignes. — 1479, J. Colletier, Simon de Neufville. — 1480, J. des Vignes, Imbert Luillier. — 1481, J. Colletier, S. de Neufville. — 1482, Imb. Luillier, Nic. du Hamel. — 1483, J. Colletier, S. de Neufville. — 1484, Gaucher Hébert, Jacq. Nicolas. — 1485, J. de Harlay, J. de Ruel. — 1486. Guill. de Hacqueville, Jacq. Vaulquier. — 1487, Denis Thumery, Nic. Ferret. — 1488, Jacq. Testes, L. de Montmiral. — 1489, G. Hébert, Jacq. Vaulquier. — 1490, Simon Malingre, Ch. Lecoq. — 1491, P. de La Poterne, J. Lelièvre. — 1492, Jacq. Vaulquier, Raoul de Hacqueville. — 1493. Pierre Raoulin, J. Brulart. — 1494, P. de Ruel, Jacq. Nicolas. — 1495, J. des Landes, Audry Guyart. — 1496, Jean Le Jay, Mich. Le Riche. — 1497, Ét. Boucher, Simon Aimé. — 1498, Antoine Malingre, L. du Harlay. — 1499, P. Turquant, Bernard Ripault. — 1500, J. de La Pite, J. de Marle, J. Lelièvre, J. de Lolive.



XV

Paris sous les Anglais. — Le collège de la Marche. — Le palais des Tournelles.— La place Royale. — Étranglé et pendu.— Le collège de Séez. — Saint-Germain-l'Auxerrois. — Frère Richard. — Saint-Laurent. — Jeanne d'Arc à Paris. — Henri IV sacré. — Paris délivré. — Entrée du roi Charles VII. — Le parlement. — Les présidents. — Les augustins. — Les recluses. — Les Saints-Innocents. — La procession des enfants. — La bataille des écoliers. — Le budget des augustines. — Le duc d'Alençon. — Le collège Sainte-Barbe. — La prévôté et ses officiers. — Les ribaudes. — Les poètes.



CHARLES VI mort, le trésorier et les chanoines de la Sainte-Chapelle allèrent aussitôt à l'hôtel Saint-Paul dire les prières des morts devant le corps qui resta exposé pendant vingt jours, mais un seul jour seulement à visage découvert; le 9 novembre, l'évêque de Paris, accompagné des processions, alla lever le corps pour le conduire à Notre-Dame.

A la tête du convoi marchaient dix-huit crieurs, suivis de deux cent cinquante pauvres vêtus de noir portant des torches; ensuite venaient le clergé et l'Université partagés en deux ailes. A droite étaient les évêques de Paris (Jean de

Rochetaillée), de Chartres, de Thérouanne, les abbés de Saint-Magloire, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Maur et de Sainte-Geneviève, précédés des mendiants des paroisses et des collégiales ; à gauche étaient le recteur et les docteurs de l'Université.

« Ensuite venoit le corps porté sur une litière couverte d'un drap d'or, sur laquelle étoit l'effigie du roy, couchée avec une couronne d'or sur la teste et un sceptre royal en main. Au-dessus du lit de l'effigie estoit un riche dais soustenu de quatre lances portées par les eschevins de Paris. Les présidens du parlement qui estoient autour du corps soustenoient les quatre coins du poesle ou drap mortuaire qui couvroit le cercueil. Immédiatement devant, marchoient les escuiers du roy d'un costé, et de l'autre les prévosts de Paris et des marchands, les sergens d'armes entre deux. Le corps estoit suivi des pages; après lesquels, à quelque distance, marchoit seul à cheval le duc de Bedfort, suivi du chancelier, des maistres des requestes de la chambre des comptes, du Chastelet et de la ville. »

Le corps fut conduit en cet ordre à la cathédrale tendue de noir avec des écus aux armes de France (d'azur, à trois fleurs de lis d'or) et éclairée par un luminaire de 12,000 livres de cire.

Dans l'après-midi, le corps fut conduit à Saint-Denis, et le jour suivant eurent lieu les obsèques avec toute la solennité voulue.

Après l'enterrement, un héraut d'armes recommanda l'âme du défunt aux prières de l'assemblée, et cria ensuite : Vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre!

A ce cri, tous les officiers tournèrent sens dessus dessous leurs masses, verges et épées, pour signifier qu'il se considéraient comme n'exerçant plus leurs offices.

On estima que ce jour-là 18,000 pauvres étaient sortis de Paris pour se rendre à Saint-Denis où chacun d'eux reçut huit doubles, c'est-à-dire quatre deniers tournois.

Au retour de Saint-Denis, le duc de Bedford fit porter devant lui l'épée royale en qualité de régent du royaume, au grand mécontentement du peuple, fort surpris qu'aucun prince de la maison de France n'eût assisté aux funérailles du roi.

Le 19 novembre, le duc de Bedford fit assembler au parlement les présidents et conseillers de la cour, l'évêque, les maîtres des requêtes de l'hôtel, les maîtres des comptes, le recteur et les députés de l'Université, les chefs et députés des chapitres, monastères et collèges, les prévôts de Paris et des marchands, les échevins, les avocats, les procureurs, les quarteniers, cinquanteniers, dizeniers et les notables bourgeois, et se fit prêter, par eux tous, serment de fidélité.

Le dauphin, retiré au delà de la Loire, avait, de son côté, pris le titre de roi de France.

Mais Paris était tout à l'Anglais.

Le besoin de paix et de tranquillité, après lesquelles chacun soupirait, fit qu'on se remit à travailler, à commercer et à vivre comme par le passé.

Un nouveau collège fut fondé en 1422 : Jean de La Marche avait, en 1362, loué, rue Sans-Bout, près la place Maubert, les bâtiments d'un ancien collège dit de Constantinople, pour en faire le collège de la Petite-Marche; son neveu Guillaume de la Marche, légua une partie de ce qu'il possédait pour l'agrandissement de ce collège; lorsqu'il mourut, en 1420, son exécuteur testamentaire, Beuve de Vinville, maître ès arts, acheta des abbé et religieux de Saint-Vincent de Senlis des maisons qu'ils possédaient dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève; et, en 1422, il y installa un collège qui fut appelé collège de la Marche-Vinville, du nom du donateur des fonds et de celui du fondateur. Six écoliers y étaient entretenus; ils devaient être originaires : quatre de La Marche et deux de Rosières-aux-Salines en Lorraine. Par la suite, le nombre des boursiers fut élevé à 21.

Ce collège qui avait acquis une certaine célébrité fut supprimé en 1790 et devint propriété nationale. En exécution d'un décret impérial du 11 décembre 1808, l'Université fut mise en possession du collège de La Marche. Plus tard, les bâtiments furent occupés par une caserne.

En 1424, le duc de Bedford qui venait d'épouser, à Amiens, la princesse Anne, sœur du duc de Bourgogne, revint à Paris le 8 septembre, et on lui fit une entrée solennelle; le corps de ville alla au-devant de lui avec les processions des églises jusqu'au delà de la chapelle sur la route de Saint-Denis. Toutes les rues par où il passa furent tapissées, et, devant le Châtelet, il y eut une représentation de mystères joués par les enfants de la ville.

Le duc et la duchesse vinrent à Notre-Dame, où les chanoines les reçurent avec les honneurs réservés aux souverains. Le soir, il y eut des feux de joie dans tout Paris.

A propos de représentations théâtrales, nous devons mentionner ici un lugubre divertissement dramatique, qui eut lieu aussi en 1424, et qui dura environ six mois, (d'août 1424 au Carême de 1425) : nous voulons parler de la danse macabre qui eut lieu au milieu des charniers du cimetière des Innocents; chaque dimanche et jour de fête, le peuple s'assemblait aux charniers, et, à l'aide de travestissements bizarres, formait une sorte de branle, dans lequel entraient tous ceux qui voulaient y prendre part.

Celui qui le menait représentait la Mort, et des gens costumés en personnages de toute condition le suivaient en gesticulant et en grimaçant.

La procession grotesque faisait plusieurs fois le tour des charniers, et formait un spectacle qui fut retracé par la peinture. Une fresque, qui s'étendait sur une longueur de quinze arcades, décorait

les charniers, et était ornée d'inscriptions faites « pour émouvoir les gens à dévotion ».

On croit que ce fut le duc de Berry qui fit peindre cette fresque, après l'assassinat du duc d'Orléans; les vers écrits sous chaque personnage, attribués à Jean Gerson, auraient été inspirés par la pensée profonde de moraliser par le saisissant enseignement de la mort les contemporains de ce XVe siècle si fertile en calamités de toute nature.

Danse et peinture n'étaient, du reste, que l'imitation de celles qu'on remarquait en Suisse au XIV$_{e}$ siècle; la danse macabre de Bâle date de 1312.

A Paris, il serait difficile de préciser si la danse à laquelle on se livra dans le cimetière des Innocents était antérieure ou postérieure à la peinture de la fresque; ce qui est certain, c'est qu'elle eut plus de succès que ne le pense M. de Villeneuve-Bargemont lorsqu'il écrit dans son *Histoire de René d'Anjou:* « Ce spectacle repoussant, mélange odieux de deuil et de joie, inconnu jusqu'alors, n'eut guère pour témoins que des soldats étrangers et quelques malheureux échappés à tous les fléaux réunis, et qui avaient vu descendre tous leurs parents et leurs amis dans ces sépulcres qu'on dépouillait alors de leurs ossements. »

S'il y avait peu de témoins, il y avait nombre d'acteurs, et c'était à qui s'ingénierait à ridiculiser un religieux, un procureur, un bourgeois, un écuyer, un sergent, etc., en l'introduisant dans la ronde infernale, cette fameuse procession qu'on vit défiler dans les rues de Paris sous le nom de danse macabre ou infernale, épouvantable divertissement auquel présidait un squelette ceint du diadème royal et assis sur un trône resplendissant de pierreries.

La danse macabre s'appelle
Que chascun à danser apprent
A l'homme et femme est naturelle :
Mort n'épargne petit ne grant.

Au moyen âge, la mort joue un grand rôle; dans les arts, les jeux et l'ornementation, son image est partout. Les églises, les cimetières et les charniers sont couverts d'épitaphes et de sentences sinistres, parlant de mort et de paraphrases du *De profundis* et du *Dies iræ*.

A chaque pas, dit l'auteur de la *Légende des trépassés*, la pensée de la vie éternelle se dressait, sombre et terrible : les chants plaintifs et les lamentations gémissant sous les voûtes tendues de noir des églises, les tintements précipités de la cloche des morts qui semblaient appeler au secours et sonner le tocsin de l'éternité, les processions lentes et solennelles des moines et des pénitents qui psalmodiaient dans les carrefours les sept psaumes de la pénitence, la grande danse macabre dansée dans les cimetières et sur les places publiques, les représentations du Jugement dernier par les confrères de la Passion... le clocheteur des trépassés faisant sa ronde nocturne, tout cela formait un ensemble de tableaux lugubres, bien propres à détacher les vivants des fragilités de ce monde.

M. Victor Fournel (*les Spectacles populaires*) n'est pas éloigné de croire que c'étaient les confrères de la Passion qui représentaient la danse macabre aux charniers; nous ne le pensons pas, et tout paraît indiquer que c'était le peuple lui-même qui cherchait à oublier ses tristes préoccupations, en se moquant de la mort qu'il ne craignait guère, car elle était, à cette époque désastreuse, bien souvent une délivrance pour lui.

Le duc de Bedford habitait l'hôtel de la Rivière, rue de Paradis, et rue du Chaume (aujourd'hui rue des Francs-Bourgeois et rue des Archives), près l'hôtel Soubise. Il le quitta pour aller demeurer au palais de la Cité.

Il signala le commencement de sa régence par des mesures de rigueur qu'il prit contre certains personnages qui tenaient pour le dauphin; ce fut ainsi qu'il confisqua l'hôtel de Langres, appartenant à Henri de La Tour, pour le donner à Charles de Poitiers, la maison que Simon de Cramault possédait rue Poupée, l'hôtel de Galeran de Montigny, l'hôtel de Çlisson, une maison que le comte de Thorigny possédait rue Vieille-du-Temple, et plusieurs autres; en même temps, et pour compenser le mauvais effet que produisaient sur les Parisiens ces confiscations arbitraires, il signait, le 17 mai 1424, deux ordonnances en faveur des bourgeois : elles étaient relatives à des rentes immobilières.

Nous trouvons trace, en 1425, de la fondation de deux maisons de refuge pour les femmes âgées, établies, l'une rue Saint-Sauveur, l'autre rue de Grenelle, par un garde de la Monnaie de Paris du nom de Çhesnard, et par Çatherine du Homme, veuve de Barthélemy, maître des requêtes.

En 1425, le duc de Bedford, qui comptait bien demeurer longtemps en France, fit acheter par la ville aux religieux de la culture Sainte-Catherine douze arpents de terre qui faisaient partie de leur culture, moyennant un cens de 200 livres 16 sous, afin d'augmenter et embellir le palais des Tournelles.

Ce palais, qui devait son nom aux nombreuses tours qui l'environnaient, était situé rue Saint-Antoine, en face l'hôtel Saint-Paul, et peu à peu il occupa tout l'emplacement aujourd'hui limité par les rues des Tournelles, Saint-Gilles, Turenne et Saint-Antoine.

Originairement, c'était un hôtel appartenant à Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly, chancelier de France, qui le fit rebâtir en 1390. Son fils le vendit le 16 mai 1402 au duc de Berry, moyennant 14,000 écus d'or. Le 22 juin 1404, le duc de Berry le céda au duc d'Orléans contre

l'hôtel Aubryot, rue de Jouy, près Saint-Paul. Il appartint ensuite au roi Charles VI, et en 1417 on l'appelait la maison royale des Tournelles. Lorsque le duc de Bedford devint régent du royaume de France, il s'empara de l'hôtel, s'y installa et l'orna avec magnificence; il y fit construire, en 1432, la galerie dite des Courges (en raison des courges vertes peintes sur les murailles). Sur le comble, couvert en tuiles, étaient dessinées les armes du régent (d'argent, au lion de gueules, au chef de sable, chargé de trois coquilles d'argent), et ses devises environnées de six bannières aux mêmes armes.

Mais après l'expulsion des Anglais la vente du terrain des religieux fut annulée (1437). Charles VII s'y établit à son tour, paya une rente aux religieux et en fit son séjour ordinaire.

Cette habitation était aussi riche et aussi vaste



La procession grotesque faisait plusieurs fois le tour des charniers. (Page 266, col. 2.)

que l'hôtel Saint-Paul. Elle renfermait plusieurs corps de bâtiments avec chapelle. On y comptait douze galeries, deux parcs, sept jardins, et la distribution des appartements était semblable à celle des autres logis royaux.

La porte d'entrée fut décorée d'un écu aux armes de France. Louis XI y fit construire une galerie qui traversait la rue Saint-Antoine et aboutissait à l'hôtel de Mme d'Étampes. Henri II étant mort dans ce palais, il fut abandonné et, le 28 janvier 1563, Charles IX vendit l'emplacement et les matériaux de l'hôtel au plus offrant et dernier enchérisseur.

Sur une partie du terrain du parc des Tournelles, on établit un marché aux chevaux.

En juillet 1605, Henri IV signa des lettres patentes dans lesquelles on lit : « Ayant délibéré, pour la commodité et l'ornement de notre bonne ville de Paris, d'y faire une grande place bastye des quatre costez, laquelle puisse estre propre



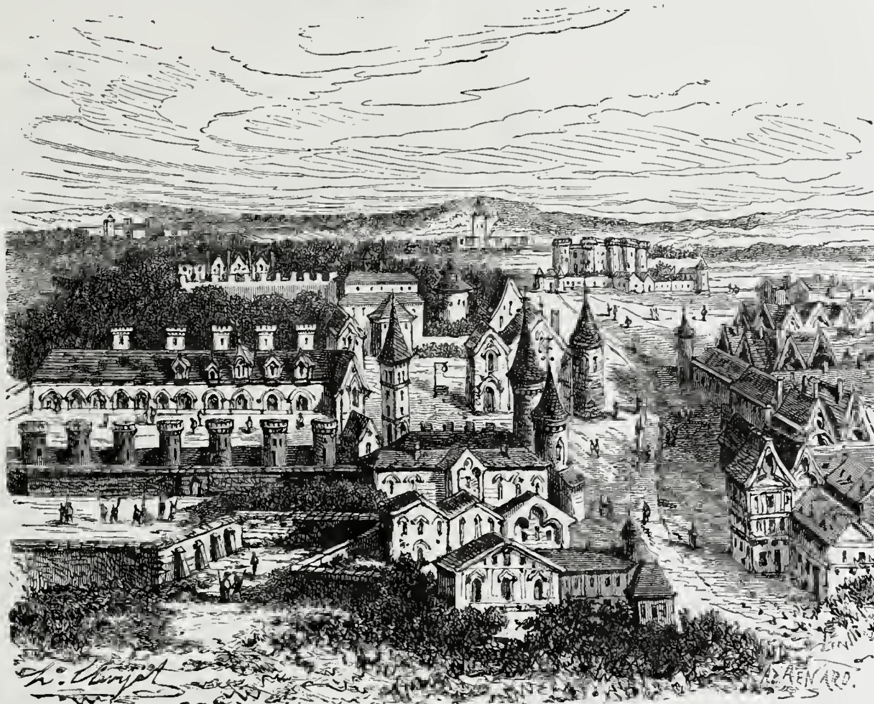
F. Roy, éditeur. — 34. Imp. Charaire et Fils.

Jeanne d'Arc combattant devant la porte Saint-Honoré.

pour ayder à establir les manufactures des draps de soye et loger les ouvriers que nous voullons attirer en ce royaume le plus qu'il se pourra et par mesme moyen puisse servir de proumenoir aux habitants de nostre ville, lesquels sont fort pressez en leurs maisons, à cause de la multitude du peuple qui y afflue de tous costez, comme aussy aux jours de resjouissances, lorsqu'il se faict de grandes assemblées et à plusieurs autres occasions qui se rencontrent auxquelles telles places sont du tout nécessaires, nous avons résolu en nostre conseil, auquel estoient plusieurs princes officiers de nostre couronne et autres de nostre dict conseil, de destiner, à cest effect, le lieu à présent appelé le Marché aux Chevaulx, anciennement le parc des Tournelles, et que nous voullons estre doresnavant nommé la place Royale... »

C'était la première fois qu'un roi de France songeait à créer une promenade aux Parisiens; ceux-ci furent enchantés de pouvoir s'ébattre dans un espace bordé de belles habitations dont la vue réjouissait le regard.

Sous le ministère de Richelieu, la place Royale reçut un nouvel embellissement; le 27 novembre 1639, le cardinal fit poser solennellement au milieu de cette place la statue équestre du roi Louis XIII. Cette statue, de Daniel Ricciarelli, était en bronze, et sur le piédestal on lisait :



Le palais des Tournelles était situé rue Saint-Antoine, en face l'hôtel Saint-Paul. (Page 267, col. 2.)

« A la glorieuse et immortelle mémoire du très grand et très invincible Louis le Juste, treizième du nom, roi de France et de Navarre, Armand, cardinal et duc de Richelieu, son premier ministre dans tous ses illustres et généreux desseins, comblé d'honneurs et de bienfaits par un si bon maître, lui a fait élever cette statue, en témoignage de son zèle, de son obéissance et de sa fidélité. »

Le 18 avril 1682, le roi permit au prévôt des marchands et aux échevins de faire entourer la place d'une grille en fer. Cette grille, sur laquelle on voyait, à deux de ses entrées, le portrait en médaillon de Louis XIV, coûta 35,000 livres.

Le 25 avril 1783, un arrêt du conseil du roi déclara qu'il serait planté deux rangées d'arbres dans l'intérieur des grilles.

La Révolution de 1789 amena la démolition de la statue équestre et le bris des médaillons.

Le 19 août 1792, la Commune de Paris arrêta que la place Royale serait appelée place des Fédérés.

Le 4 juillet 1793, la Convention nationale décréta que cette place prendrait le nom de place de l'Indivisibilité.

Le 26 fructidor an VIII, un arrêté préfectoral changea ce nom en celui de place des Vosges.

Le 27 avril 1814, la place reprit le nom de place Royale.

Une ordonnance royale du 14 février 1816 prescrivit le rétablissement de la statue équestre, et en marbre, de Louis XIII. Elle ne fut réinstallée qu'en 1828 (elle est de Dupaty et Cortot).

Après la Révolution de 1848, la place reprit le

nom de place des Vosges; enfin elle est redevenue aujourd'hui la place Royale.

De grands événements se sont passés sur cette promenade entourée de larges maisons aux briques rouges et aux vastes toits d'ardoise; on en lira le récit dans le cours de cet ouvrage.

Revenons à l'année 1425.

Un jour du mois de septembre, on coupa la tête à un chevalier « mauvais brigand », messire Étienne de Favières, et plusieurs de ses complices furent pendus au gibet de Paris.

Le 24 juin 1426, jour de la Saint-Jean, le peuple, qui passait volontiers son temps à regarder couler l'eau, s'était amusé à contempler la Seine qui descendait avec force; puis, le soir venu, il s'était rendu en foule à la place de Grève, où, selon l'usage, on avait dressé un énorme bûcher pour le feu de la Saint-Jean.

M. le prévôt des marchands et MM. les échevins, en grand costume et chaperon en tête, étaient descendus de l'Hôtel de Ville; les archers maintenaient à grand'peine les curieux qui se poussaient les uns contre les autres pour mieux voir; on entendait le miaulement des chats emprisonnés dans le grand panier où ils devaient être brûlés; déjà la torche prévôtale avait été solennellement approchée des sarments, la flambée commençait, le peuple criait : « Noël! Noël! » quand tout à coup un grand mouvement se fit dans la partie de la foule qui se trouvait le plus près du fleuve; « elle s'agita comme une mer houleuse et se précipita comme un flot ».

C'est qu'un autre flot la poussait. La Seine avait tout à coup monté, couvert la berge, du reste, fort basse, et, rien ne l'arrêtant, ni quai, ni parapet, elle envahissait la place. Le peuple n'eut que le temps de fuir comme devant une marée montante. MM. les échevins et M. le prévôt, tout en désordre, se réfugièrent à l'Hôtel de Ville, et le bûcher flambant resta seul au milieu de la Grève, à se débattre avec l'eau qui ne tarda pas à être la plus forte.

Les habitants des environs de la place de Grève avaient considérablement à souffrir de ces inondations qui venaient ensabler la place presque tous les hivers.

Que de fois l'eau vint jusqu'à la hauteur de la rue de la Tixeranderie! Dans la rue du Coq, dans la rue du Mouton, sous l'arcade Saint-Jean et autour de la fameuse tourelle du Pet-au-Diable, derrière l'Hôtel de Ville, on vit les bateaux porter les gens d'une maison à l'autre.

Et cependant la place de Grève et les Halles furent, au moyen âge, les grands centres des affaires, des plaisirs et aussi des expiations. Chose étrange! le pilori des Halles et l'échafaud de la Grève étaient de sinistres fanaux qui, dans ces siècles de ténèbres et de sombre ignorance, attiraient les Parisiens qui se plaisaient au spectacle des tortures et des gémissements, et songeaient à peine qu'ils étaient sans cesse exposés à être roués ou pendus!

Une pendaison accompagnée de circonstances assez curieuses fut celle d'un écuyer nommé Sauvage de Frumonville, qui était accusé d'avoir tué un évêque. Après une résistance désespérée, il avait été pris au château de l'Ile-Adam et amené à Paris le 15 décembre 1427, pour être pendu. Il était accompagné du prévôt de Paris et du grand trésorier du Maine, Pierre Baille.

Sauvage demanda à se confesser, mais il faut croire qu'il avait à s'accuser de beaucoup de méfaits, car la confession fut longue; et Pierre Baille s'impatientait en attendant qu'il eût terminé; aussi, perdant patience, il le força à monter vivement à l'échelle, et monta après lui quelques échelons, en le poursuivant de ses injures.

Sauvage ne s'en préoccupait guère; il songeait au saut qu'il allait faire dans le vide. Pierre Baille, de plus en plus colère, lui asséna un vigoureux coup de bâton sur les épaules; et comme le bourreau se récriait sur cette façon d'escorter les gens au gibet, Baille lui en appliqua aussi cinq ou six coups.

Alors le bourreau, pour arrêter ce flux de coups de bâton, se dépêcha de pendre le malheureux, mais il mit tant d'ardeur dans sa besogne que la corde cassa et que le pauvre Sauvage tomba en se meurtrissant les reins et se cassant une jambe.

Naturellement, cela le gênait pour remonter à l'échelle; pour en finir, le bourreau prit le parti de l'étrangler et de le pendre ensuite.

Pierre Baille fut alors satisfait.

Cette année 1427 fut celle de la fondation du collège de Séez, rue de la Harpe, par Grégoire Langlois, évêque de Séez, en faveur de huit écoliers dont quatre devaient être du diocèse de Séez et quatre de celui du Mans. Au commencement du XVIIIe siècle, les bourses valaient 250 livres. On reconstruisit les bâtiments en 1730. Et en 1763 il fut réuni à l'Université.

Vers la même époque on travaillait activement à la reconstruction de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois qui avait commencé en 1423.

Nulle église ne fut, plus que celle-ci, reconstruite, restaurée, modifiée dans ses différentes parties; tous les styles d'architecture s'y trouvent réunis et donnent de curieux spécimens de l'art de bâtir à toutes les époques.

La base du clocher est du XIIe siècle; la porte principale et le chœur du XIIIe; la chapelle de la nef du XIVe; la nef, les croisillons, les chapelles absidiales, la façade et le porche occidental du XVe. Un jubé de la Renaissance, dû à Pierre Lescot et Jean Goujon, fut abattu en 1745. L'architecte Bacarit, qui le fit disparaître, arrondit en plein ceintre les ogives du chœur, transforma les vieux piliers en colonnes cannelées et exhaussa leur chapiteaux.

On ne cessa jamais de faire des changements dans la disposition ou l'ornementation de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Sa façade se compose aujourd'hui d'un porche auquel on arrive par plusieurs degrés et percé de cinq arcades ogivales indiquant les cinq nefs. Les trois arcades du milieu sont de semblable hauteur, les deux autres sont moins élevées; au-dessus du porche règne une élégante balustrade qui se continue tout autour de l'édifice. De chaque côté du porche deux fenêtres ogivales indiquent la place des chapelles; la façade se termine par un pignon aigu en retraite, percé d'une ogive encadrant une rose et flanqué de deux élégantes tourelles. Au sommet de ce pignon est la statue de l'ange du Jugement dernier due à M. Marochetti. — Un campanile a été élevé en 1860 pour relier l'église à la mairie du Ier arrondissement.

A l'extérieur, la nef et ses accessoires sont décorés, suivant le goût du XVe siècle, d'une quantité de balustrades à jour, pignons, consoles historiées, gargouilles, corniches feuillagées et peuplées de petites bêtes, grandes fenêtres à meneaux avec tympans à compartiments multipliés; des arcs-boutants contrebutent la maîtresse-voûte.

« Les contreforts, dit M. de Guilhermy dans sa *Description archéologique*, se terminent par des clochetons auxquels se tiennent suspendus des animaux de toute sorte, oiseaux fantastiques; griffons, singes, loups, chiens de plusieurs variétés, ours muselés et bien d'autres. »

Cette église fut dévastée en 1831, ainsi qu'on le verra plus loin; et, à la suite des excès qui y furent commis, elle demeura fermée jusqu'en 1837, époque à laquelle une décision ministérielle du 12 mai, approuvée le même jour par le roi Louis-Philippe, la rendit au culte, et la restauration du monument fut confiée à M. Godde, architecte. La dépense totale s'éleva à 260,499 fr. 25.

Le portail fut réparé avec soin, puis entouré d'une grille de fer; M. Mottez peignit, de 1846 à 1864, une série de tableaux à fresque sous le porche. Cette composition sur fond d'or, quoique faisant rétrograder l'art même par ses procédés matériels jusqu'aux maîtres du XIVe et du XVe siècles, est parfaitement entendue au point de vue décoratif; des peintures à la cire furent aussi exécutées dans la chapelle de la Vierge par MM. Amaury Duval, Jean Gigoux et Couderc; des vitraux de M. Maréchal alternent avec quelques-uns des siècles passés; un beau bénitier en marbre blanc, exécuté par M. Jouffroy, sur les dessins de Mme de Lamartine, attire le regard.

On voyait autrefois dans cette église, paroisse du Louvre et des Tuileries, les tombeaux d'un grand nombre de personnages. Là furent inhumés le poète Malherbe, Guy-Patin, le peintre Coypel, le sculpteur Coysevox, le graveur Sylvestre, le comte de Caylus, le chancelier Pomponne de Bellièvre, etc. De ces tombeaux, il ne reste plus que quelques statues et quelques dalles de marbre chargées d'inscriptions.

L'auteur du *Journal de Charles VII* nous apprend qu'au mois de juin 1427 la Seine crût si démesurément que toute l'île Notre-Dame (île Saint-Louis) fut entièrement couverte d'eau; et les maisons, aux environs de Saint-Paul, furent inondées jusqu'au premier étage; ce qui provenait des pluies continuelles qui n'avaient cessé de tomber depuis le mois d'avril jusqu'au 9 juin. La veille de la Saint-Jean il plut avec tant d'abondance que, dans la crainte que le feu de Saint-Jean qu'on avait coutume d'allumer sur la place de Grève ne s'éteignît, le peuple en emporta le bois. Le lendemain, la rivière augmenta encore de quatre pieds; quelques jours après elle dépassait la croix qui était au milieu de la place de Grève; elle noya les marais, pourrit les blés, entraîna toutes les provisions qui se trouvaient sur les ports.

On fit une procession générale, on s'assembla dans l'île Notre-Dame pour aller implorer la miséricorde divine à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Enfin, la pluie cessa; mais, l'année suivante, la crue de la Seine revint à peu près à la même époque et l'on promena la châsse de Sainte-Geneviève, ce qui n'empêcha pas que l'eau montât jusqu'aux premiers étages des maisons du port Saint-Paul, et lavât le sixième degré du perron de la croix de la Grève; bref elle monta à deux pieds de hauteur de plus que l'année précédente.

Cependant la récolte et la vendange furent excellentes, mais les Anglais profitaient seuls de l'abondance et de la fertilité de la France; et le peuple était si malheureux qu'au mois de juin 1428 on vit arriver à Paris nombre de gens de Villejuif et des villages environnants, demandant aide et protection aux Parisiens contre les insultes et les exactions des gens de guerre qui les ruinaient.

Ce fut en 1427 qu'on vit apparaître à Paris, pour la première fois, une troupe, de bohémiens (qu'on croyait alors des Hussites chassés de leur patrie) et qui disaient venir de la Basse-Égypte pour accomplir une pénitence que leur avait imposée le pape, en leur ordonnant de vaguer par le monde pendant sept ans sans se coucher.

« Ils arrivèrent à Paris un dimanche 17 août 1427, disent les auteurs de l'*Histoire de Paris*, au nombre de douze, un duc, un comte et dix hommes à cheval. Le reste de la troupe qui estoit d'environ six vingt (cent vingt), hommes, femmes et enfants, n'arriva que douze jours après. Les magistrats deffendirent l'entrée de la ville à ces derniers venus, qui furent logez au village de la Chapelle, sur le chemin de Saint-Denis. Leur figure et leurs habillements estoient tout singuliers. Les hommes avoient le teint noir, les cheveux crespus et les oreilles percées et garnies d'une ou deux boucles d'argent. Les femmes

n'estoient pas laides. Leur visage noir se montroit tout à descouvert, avec deux longues tresses de cheveux qui retomboient sur leurs espaules. Pour tout vêtement, elles portoient une meschante robe liée avec une corde, et, par-dessus, un roquet, ou corset d'étoffe la plus grossière. Jamais on ne vit à Paris une troupe en plus mauvais équipage ».

La nouveauté du spectacle piqua la curiosité publique, et comme les bohémiens faisaient métier de dire la bonne aventure, en examinant les mains, nombre de gens allaient les consulter. « Les femmes surtout estoient les plus hardies à deviner. Elles disoient au mari : Ta femme t'a fait coux; et à la femme : Ton mari t'a fait cousse, et jetoient par ce moien la division dans les ménages. »

L'évêque de Paris, Jacques du Chastelier, voulut faire cesser ce scandale; il alla à la chapelle et y fit prêcher un religieux qui, par son ordre, excommunia tous ceux qui avaient montré leurs mains à ces vagabonds qui, ne gagnant plus rien, quittèrent leur campement, après un séjour d'une dizaine de jours.

Les Parisiens s'en consolèrent bientôt en considérant les apprêts d'une fête somptueuse qui fut donnée à Paris par le duc et la duchesse de Bedford, le 21 juin 1428. Le festin se fit au Palais. Le clergé, le parlement, les cours, l'Université, le Châtelet, les corps de ville et de métiers y furent invités, et les convives furent au nombre de 8,000. On y but quarante muids de vin (11,500 litres).

L'année suivante, un cordelier, nommé frère Richard, entreprit de prêcher une réforme dans les mœurs des Parisiens; une estrade de trois mètres de hauteur fut élevée aux Innocents, et, sur cette estrade, il prêcha tous les jours depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures, pendant tout le mois d'avril.

Son auditoire se composait, disent les historiens d'alors, toujours exagérateurs, de 5 à 6,000 personnes.

Le frère Richard, terrible antagoniste du luxe et de la galanterie, ne cherchait point à convertir ses auditeurs par l'onction d'une parole douce et persuasive; c'était par d'horribles imprécations qu'il attaquait le vice; il le montrait à nu, il détaillait par des mots grossiers les scandales du temps et critiquait en termes violents la toilette des femmes, la nudité de leurs seins, les échancrures de leurs robes, et on vit à la fin de ses sermons plus d'une d'elles jeter au feu les ajustements de leurs têtes, les pièces de cuir et de baleine dont elles se servaient pour leurs chaperons; elles abandonnaient leurs cornes ou hennins, retranchaient la queue de leurs robes et renonçaient à la superfluité de leurs ornements mondains.

Frère Richard devait prêcher son dernier sermon à Montmartre un dimanche, et dès, le samedi soir, un nombre prodigieux d'hommes et de femmes sortirent de Paris et couchèrent à la belle étoile, dans la crainte de manquer de place si on arrivait trop tard; mais le sermon fut empêché et le prédicateur alla prêcher dans la province.

« Cela fit cesser à Paris le fruit des prédications du cordelier; on reprit les *bourreaux* et les *truffes*, les longues queues, les cornes et toutes les autres marques du luxe. »

Nous avons déjà parlé de l'église Saint-Laurent (boulevard de Strasbourg), qui avait été érigée en paroisse en 1280. Elle tombait en ruines lorsqu'elle fut rebâtie au commencement du XVe siècle.

Les travaux furent terminés en 1429 et le 19 juin l'évêque de Paris Jacques du Chastelier la dédia.

Elle fut agrandie de nouveau en 1548, en 1595, et restaurée en 1622 par Lepautre qui la dota d'un très beau portail et en décora l'autel. Ce portail fut démoli en 1865 et on y substitua à cette époque une façade mieux assortie au style de l'église. On a en même temps ajouté deux travées à la nef, afin que l'église se trouvât à l'alignement des maisons du boulevard. On remarque, dans une des premières chapelles à droite, un tableau de Greuze, le *Martyre de saint Laurent*. Il ne répond nullement à la réputation du grand artiste qui fit là un malheureux essai dans un genre qui ne lui était point familier. On voit aussi dans l'église un tableau de M. Trézel, placé dans le transept de gauche, et des peintures de M. Brémond dans la troisième chapelle de côté représentant le *Martyre de saint Pierre* et *Saint Laurent au milieu des pauvres*.

Le chœur a été décoré par Blondel, les vitraux ont été peints par M. Galimard.

En 1790, la cure de Saint-Laurent rapportait 13,970 francs et ne supportait que 920 livres de charges.

La fabrique possédait 28,521 livres de revenu, mais elle avait à en dépenser 31,759, étant tenue de payer le clergé paroissial. La maison de charité de la paroisse recevait annuellement environ 12,000 livres.

En 1795, Saint-Laurent fut concédé aux théophilanthropes, qui en firent le temple de la Vieillesse.

En 1793, c'était le temple de l'Hymen et de la Fidélité.

Lorsqu'elle fut rendue au culte, elle devint la paroisse du Ve arrondissement (aujourd'hui X^e).

Tandis que le duc de Bedford gourvernait à Paris, le dauphin ou plutôt Charles VII, retiré soit à Chinon, soit à Bourges, vivait indolemment, sans rien faire pour reconquérir son royaume; on sait comment une humble paysanne, Jeanne d'Arc, parvint à relever son courage abattu, et, après



Église Saint-Germain-l'Auxerrois.

une suite de succès extraordinaires, fit lever le siège d'Orléans et conduisit Charles à Reims, où il fut sacré le 17 juillet 1429.

La vierge de Domremy, l'héroïque Pucelle, n'aspirait plus qu'au désir de regagner son village, mais tous comprenaient que ce qu'il fallait au roi de France, c'était Paris; et, alors, elle fut la première à conseiller de marcher au plus vite à l'assaut de la capitale; mais les vainqueurs d'Orléans hésitèrent, perdirent leur temps à déloger les garnisons anglaises de Soissons, de Compiègne, de Beauvais, ce qui permit au duc de Bedford de rassembler des forces à peu près égales à celles du roi.

Enfin, après s'être emparées de Saint-Denis et de la Chapelle, les troupes royales arrivèrent le 26 août sous les murs de la capitale.

On avait mis trente-neuf jours pour venir de Reims à Paris!

Charles VII établit son quartier général à Montmartre et perdit encore deux semaines à faire ses préparatifs de siège.

« Il n'existait alors sur la rive gauche de la Seine, dit l'auteur des *Sièges de Paris*, que des faubourgs protégés par les fortifications et surtout par le pieux respect dont les abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés étaient entourées. D'ailleurs, la ville, de ce côté, avait pour défense la Seine, qui reliait entre elles les forteresses de la Tournelle, du petit Châtelet et de la porte de Nesle. Sur la rive droite, où s'étendaient les quartiers Saint-Paul, Saint-Martin, Saint-Denis et Saint-Honoré, la partie à l'orient et au nord était sous la protection de la Bastille, du Temple et du Châtelet; le côté le plus faible était celui de la porte Saint-Honoré, située alors à l'endroit où est aujourd'hui la place du Théâtre-Français. Ce fut donc vers ce point qu'on résolut de diriger l'attaque. »

Jeanne d'Arc, toujours animée d'une ardeur impatiente, pressait vivement le roi d'ordonner l'assaut.

— Gentil dauphin, lui disait-elle, il n'est plus temps de délibérer, mais d'agir.

Son désir fut enfin satisfait.

« Le 8 septembre, un corps d'armée, sous les ordres du duc d'Alençon, se présenta au nord de la ville, à la barrière Saint-Denis, afin d'opérer une diversion, tandis que Jeanne d'Arc, avec une troupe de chevaliers, dirigeait l'assaut du côté de la porte Saint-Honoré. Armée de pied en cap, tenant à la main son étendard fleurdelisé, elle franchit un boulevard, premier retranchement construit en avant du marché aux

pourceaux, où se trouvait la butte des Moulins, supprimée par le percement de l'avenue de l'Opéra. Elle fit placer les coulevrines sur cette hauteur pour battre les murailles; et à la tête d'une troupe de gens de pied elle marcha vers la brèche, chassant devant elle les Anglais, que sa vue frappait d'épouvante. La lutte était acharnée. « Chacung faisoit de son mieulx et, par espescial, le seigneur de Sainct-Vallier, Dalphinois, fist tant que luy et ses gens allèrent bouter le feu au boulevard et à la barrière Sainct-Honoré. »

Jeanne, qui s'était avancée jusqu'à la seconde ligne de fossés, dont les eaux baignaient les remparts, voulut les combler.

Après en avoir sondé la profondeur avec la hampe de sa bannière :

— Des fagots, des fascines! demanda-t-elle à grands cris.

On lui obéit, et on lui apporta tout ce qu'on put trouver; elle en forma une sorte de pont sur lequel elle n'hésita pas à se hasarder presque seule, car ses compagnons ne paraissaient nullement disposés à la suivre sur ce passage périlleux.

Quant au « gentil dauphin » il se tenait en arrière.

Jeanne marcha toujours, sans plus s'inquiéter si on la suivait.

— Rendez-vous! cria-t-elle aux Parisiens, car, se ne vous rendez avant qu'il soict la nuit, nous y entrerons par force, veuillez ou non; et tous serez mis à mort sans mercy.

« A cette injonction, rapporte M. Borel d'Hauterive, les assiégés répondent par de grossières injures. Un trait d'arbalète lui perce la cuisse et la renverse baignée de sang sur le talus, à l'endroit où ont été bâties depuis les maisons aujourd'hui démolies, entre la rue des Frondeurs et la rue du Rempart, en face de l'entrée du Théâtre-Français.

« Malgré sa douloureuse blessure, qui l'empêche de se tenir debout, elle agite son étendard et cherche à rallier les siens. Mais les chefs eux-mêmes, jaloux peut-être de sa gloire, restent sourds à sa voix. »

Obligée par la douleur et par la quantité de sang qu'elle répandait de se coucher derrière le revers d'une petite éminence, elle y resta jusqu'au soir où le duc d'Alençon vint la relever et la conduire à Saint-Denis — où elle déposa son armure sur la châsse du saint.

Cette version, reproduite par nombre d'historiens, est contredite par d'autres qui soutiennent que, loin de l'abandonner, La Hire, Dunois, Xaintrailles et l'élite des chevaliers qui combattaient avec elle luttèrent avec acharnement pour l'empêcher de tomber aux mains des Anglais.

Pour l'honneur de ceux que nous venons de nommer, nous voulons nous en tenir à cette dernière relation.

Quoi qu'il en soit, cet échec répandit la consternation et le découragement parmi les troupes royales, et quatre jours après l'assaut de la porte Saint-Honoré elles levèrent le siège, après avoir mis le feu à la grange des Mathurins.

Dans l'attaque de la ville, il y eut beaucoup de blessés de part et d'autre, mais peu de tués.

Les esprits étaient très partagés à Paris. Une partie des habitants était partisan des Anglais et l'autre toute acquise à Charles VII; en 1430, plusieurs chevaliers, quelques conseillers du parlement et du Châtelet et un certain nombre de notables bourgeois s'entendirent pour tenter de secouer le joug de la domination anglaise. La ville devait être livrée à l'armée royale qui serait entrée et aurait fait prisonniers tous ceux qui n'auraient pas été porteurs d'une marque convenue à l'avance.

Un carme nommé Pierre Ballée, qui se trouvait porteur de lettres émanant des principaux conjurés, fut pris et mis à la question; il dévoila le plan et cent cinquante personnes furent arrêtées.

Deux d'entre elles, Jean de La Chapelle, clerc des comptes, et Jean Le François, dit Baudran, eurent la tête coupée, puis ensuite leur corps fut écartelé; Renaud Savin et Pierre Morand, procureurs au Châtelet, Guillaume Perdriau, conseiller, et Jean le Bigueux, boulanger, furent décapités. Quelques-uns moururent à la torture et d'autres purent se racheter moyennant finances.

En cette année 1430, la misère était si grande que les vagabonds se réunissaient par bandes, pillant et dévastant les environs de Paris; on fit contre eux une expédition et on en pendit onze le 2 janvier. — On devait en pendre douze, mais le douzième, jeune homme d'environ vingt-quatre ans, bien fait de sa personne, était déjà dépouillé de ses vêtements et allait avoir le sort de ses compagnons, lorsqu'une jeune fille des Halles le demanda pour époux; selon la coutume, on sursit à l'exécution; il fut ramené au Châtelet, puis marié, et il devint libre.

L'année suivant, on fut obligé d'aller à Chevreuse faire le siège d'une vieille maison forte appelée Darmette, dans laquelle s'étaient réfugiés une quarantaine de pillards; ils furent pris et amenés à Paris; le plus vieux n'avait pas trente-six ans. Treize purent s'échapper, deux furent pendus devant Darmette et treize au gibet de Paris; le 22 avril, une nouvelle expédition amena la capture d'une centaine de ces misérables; six furent pendus immédiatement; les autres, tous accouplés et liés de cordes, furent dirigés sur Paris; et le lundi suivant on en pendit trente-deux à Montfaucon, et le 4 mai trente autres.

Le roi d'Angleterre — et de France — ayant quitté Rouen fit son entrée solennelle à Paris le 2 décembre 1431, par la porte Saint-Denis; le prévôt des marchands Guillaume Sanguin et les échevins allèrent au-devant de lui en habits de

cérémonie, et lui présentèrent le dais semé de fleurs de lis d'or sur fond d'azur. Le roi était précédé du cardinal de Wincester et accompagné de nombreux seigneurs anglais, de l'évêque de Paris et de quelques autres, d'un grand cortège de noblesse et des principaux officiers de toutes les compagnies de la ville. A la tête du cortège marchaient vingt-cinq hérauts d'armes et vingt-cinq trompettes.

Le peuple cria *Noël* dans les rues.

Une estrade était dressée entre les deux anciennes portes Saint-Denis; d'autres avaient été élevées devant les Saints-Innocents, au Châtelet et en divers endroits du parcours; on y représenta des mystères.

Henri VI se rendit au palais, puis à la Sainte-Chapelle; et de là il fut conduit au palais des Tournelles où il devait loger. En passant devant l'hôtel Saint-Paul, il aperçut la reine Isabeau de Bavière qu'il salua en abattant son chaperon. La reine lui rendit son salut, puis fondit en larmes.

Elle songeait probablement à son fils exilé par sa faute.

Après dîner, Henri alla faire visite à Isabeau, et le lendemain il se retira au château de Vincennes où il resta jusqu'au 15 décembre. Le 17, il fut sacré et couronné roi de France dans l'église Notre-Dame.

Le lendemain, il y eut un tournoi à l'hôtel Saint-Paul.

Bien que le nouveau roi n'eût pas fait les libéralités de joyeux avènement en usage, il voulut se concilier la sympathie des Parisiens en leur accordant ou en confirmant des privilèges, leur donnant le droit d'acquérir la noblesse, et une infinité d'autres relatifs à l'exercice de leur profession ou industrie, etc.

Tout cela n'empêcha pas que les partisans de Charles VII ne conservassent l'espoir de voir revenir le roi; l'abbesse de Saint-Antoine et quelques unes de ses religieuses qui faisaient de grands efforts dans ce but furent suspectées, et l'abbesse, tirée de son abbaye, fut enfermée au Châtelet le 3 septembre.

La duchesse de Bedford mourut en 1433 et le duc son époux partit pour Calais.

Cette mort fut le prélude d'une maladie épidémique qui désola Paris; elle commença dès le mois de mars 1433 et dura jusqu'à l'année suivante; après quoi survint un hiver des plus terribles qu'on eût jamais eus. Le 7 octobre, il s'éleva un vent formidable qui souffla pendant neuf heures consécutives et renversa nombre de maisons de Paris. 300 arbres furent déracinés dans le bois de Vincennes.

La gelée commença le 31 décembre et continua pendant quatre-vingt jours.

Il neigea pendant quarante jours sans discontinuer nuit et jour.

La gelée recommença vers la fin de mars et dura jusqu'à Pâques (17 avril).

Dans un seul tronc d'arbre, on trouva 140 oiseaux morts de froid.

Le 14 avril 1435, le duc de Bourgogne arriva à Paris accompagné de sa famille, dans trois chars magnifiques, couverts de drap d'or, et une litière suivie de plus de deux cents chariots contenant de l'artillerie et des provisions de toute espèce.

La paix d'Arras fut signée peu de temps après entre lui et Charles VII (septembre 1435).

Le 31 septembre mourut à l'hôtel Saint-Paul la reine Isabeau de Bavière, peu regrettée des Parisiens.

Son corps fut porté à Notre-Dame le 13 octobre. Les présidents et conseillers au parlement assistèrent en chaperons fourrés à la levée du corps et au convoi, et les présidents portèrent les quatre coins du poêle qui était sur une litière entourée des conseillers de la cour.

Le service funèbre eut lieu le lendemain, et le corps fut embarqué au port Saint-Landry pour être conduit par eau à Saint-Denis, afin d'éviter qu'il tombât au milieu d'une escarmouche occasionnée par les courses continuelles que les troupes de Charles VII faisaient entre Saint-Denis et Paris, ce qui agaçait considérablement les Anglais, dont les partisans diminuaient chaque jour, surtout depuis la réconciliation du duc de Bourgogne avec le roi de France.

Nombre de petites villes avoisinant Paris étaient rentrées sous l'obéissance de Charles VII et interceptaient l'entrée des vivres dans la capitale.

Les Anglais commencèrent à s'inquiéter; des mesures de haute précaution furent prises : aucun habitant de Paris ne put sortir de la ville sans passeport, ni se montrer sur les remparts, à peine d'être pendu.

La prise du château de Vincennes et du pont de Charenton acheva de resserrer le cercle de fer qui entourait Paris, complètement investi.

Le prévôt des marchands, les échevins et les principaux magistrats s'assemblèrent chaque jour à l'Hôtel de Ville, à l'effet d'aviser à pourvoir à la sûreté de la ville; mais on sentait vaguement que l'opinion se modifiait de plus en plus en faveur du roi. En vain on fit jurer à tout le monde le traité de Troyes; en vain on ordonna que tous les habitants, sans exception, militaires, civils ou religieux, porteraient la croix rouge sur leurs vêtements, il était facile de s'apercevoir que les Parisiens, fatigués de subir le joug d'un gouvernement tyrannique, en proie à toutes les privations, soupiraient après le moment de leur délivrance.

Mais la crainte les rendait prudents. Quiconque était soupçonné d'entretenir des intelligences avec les gens du roi était dénoncé et livré au supplice; ce fut ainsi qu'on mit à mort plusieurs bourgeois suspectés de royalisme, et que d'autres

furent fourrés dans des sacs et jetés pendant la nuit à la Seine.

Malgré tout, les plus hardis avaient traité secrètement avec le parti du roi et s'étaient assurés d'une amnistie générale pour tout le passé; les lettres royales qui l'accordaient avaient été signées à Poitiers le 27 février 1436.

Le nom de ceux qui exposèrent leur vie pour soustraire Paris au joug de l'étranger doit être connu; ces patriotes furent Michel Laillier, Jean de La Fontaine, Pierre de Lancras, Thomas Bicache, Nicolas de Louviers et Jacques de Bergières.

Ces six hommes résolus convinrent secrètement avec Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, des moyens de l'introduire dans Paris; et, au jour dit, le vendredi 13 avril 1436, le connétable et le comte de Dunois s'avancèrent, dès l'aube, jusque derrière le couvent des Chartreux de la rue d'Enfer; quelques soldats vinrent à la porte Saint-Michel, où un homme gagné leur répondit d'aller vite à la



Le corps d'Isabeau de Bavière fut embarqué secrètement au port Saint-Landry, le 14 octobre 1435.
(Page 276, col. 2.)

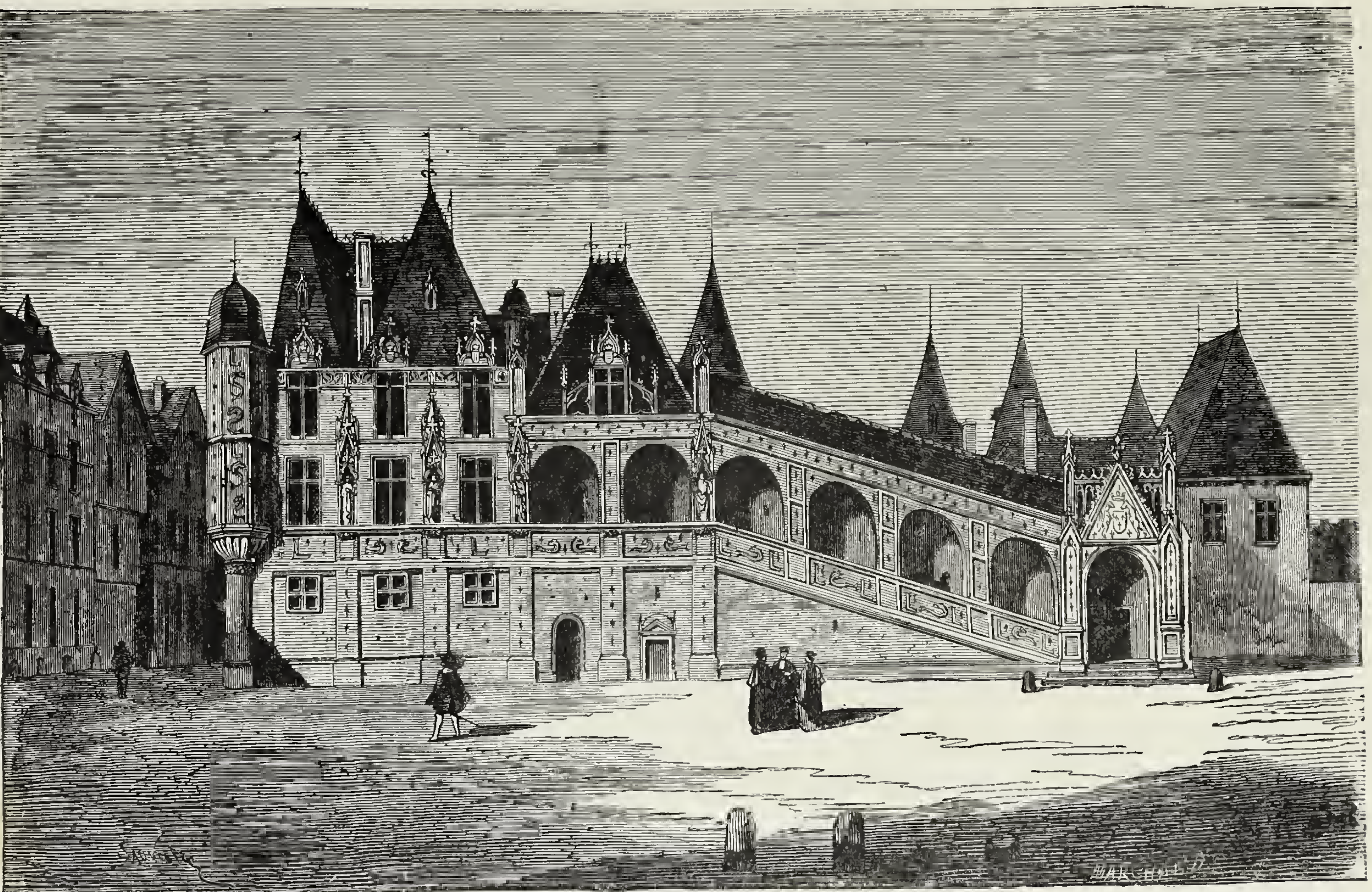
porte Saint-Jacques, « car on besoignait pour eux dans le quartier des Halles. » Henri de Villeblanche, gentilhomme breton, qui portait la bannière royale, y courut aussitôt suivi de quelques compagnons et du connétable qui assura les bourgeois, préposés à la garde de la porte, qu'ils pouvaient compter sur l'amnistie promise.

Aussitôt une poterne s'ouvrit et un gros de soldats s'introduisit dans la place pour briser les ferrures du pont-levis et l'abattre, de sorte que le connétable, le comte de Dunois et deux mille chevaliers et écuyers entrèrent dans la ville avec toute la cavalerie, sans trouver la moindre résistance.

Alors le maréchal de l'Isle-Adam, monté sur la muraille, arbora la bannière de France en criant : « Ville gagnée ! »

Le connétable avec toute sa suite passa par la rue Saint-Jacques, marcha droit au pont Notre-Dame, puis à la Grève, ensuite aux Halles, et, revenant sur ses pas, il alla à l'église-cathédrale, où il entendit la messe tout armé.

L'alarme répandue par toute la ville fit courir les Anglais aux armes. Le capitaine Willoughby



F. Roy, éditeur. — 35.

Imp. Charaire et Fils

Ancien palais de la cour des Comptes au XIIIe siècle.

qui les commandait essaya de soulever le peuple dans le quartier des Halles.

— Saint-Georges! Saint-Georges! sus aux Français! criaient les soldats de Henri VI.

Mais les Parisiens n'avaient pas oublié que les Français c'étaient eux, et ils forcèrent les Anglais à se replier de rue en rue du côté du quartier Saint-Antoine. Ils les poursuivirent et les écrasèrent par des pavés et des meubles qu'on leur jetait du haut des maisons.

Le peuple, dirigé par les capitaines de quartier, avait arboré la croix blanche et le nombre des royalistes augmentait sans cesse; ils s'emparèrent de quatre ou cinq pièces de canon du rempart de



Les Parisiens forcèrent les Anglais à se replier de rue en rue et les écrasèrent avec des pavés et des meubles. (Page 277, col. 2.)

la porte Saint-Denis et en lâchèrent quelques volées aux Anglais.

On tendit des chaines dans les rues.

Willoughby, retiré vers la porte Baudet avec tout ce qu'il avait pu ramasser des siens, comprit qu'il aurait grand'peine à lutter contre tant d'hommes; il prit le parti de se réfugier à la Bastille avec mille à douze cents soldats.

De son côté, le connétable, après s'être assuré de divers quartiers et y avoir placé des corps de garde, fit faire défense à son de trompe à ses soldats d'entrer sous peine de mort dans la maison d'aucun bourgeois pour lui faire insulte ou violence.

La tranquillité se trouva donc rétablie immédiatement, et dès le lendemain on put ouvrir le vieux marché devant la Madeleine, qui depuis vingt ans était fermé et l'abondance des mar-

chandises y fut telle que le blé qui le mercredi précédent se vendait 50 sous s'y donna pour 20.

Le même jour furent publiées à Notre-Dame, en présence du connétable, du bâtard d'Orléans, du seigneur de l'Isle-Adam et de quantité d'autres, les lettres d'abolition du roi Charles VII, par lesquelles il pardonnait aux habitants de Paris tout ce qui s'était passé et les maintenait dans leurs privilèges. Les mêmes lettres furent ensuite publiées à l'Hôtel de Ville et dans les carrefours.

Le seigneur de Ternant fut établi prévôt de Paris; et Michel Laillier fut fait prévôt des marchands. Les échevins Louis Galet, Luguin du Plez, Jean de Dampierre et Thomas Le Blanc furent remplacés par Jean de Bellon, Pierre des Landes, Jean de Grandrues et Nicolas de Neufville.

Il ne restait plus qu'à assiéger la Bastille pour en déloger les Anglais, et le connétable s'y préparait, lorsqu'on vint l'informer qu'ils demandaient à capituler.

On assembla le conseil et il fut convenu qu'on leur permettrait de se retirer à Rouen.

On fit sortir la garnison par les dehors de la ville, du côté du nord, pour la soustraire aux insultes de la populace; néanmoins, comme ils passaient devant la porte Saint-Denis, ils ne purent échapper aux cris et aux huées, surtout l'évêque de Thérouane, chancelier pour le compte de l'Angleterre, après qui le peuple cria : « Au renard, au renard! »

Aussitôt après leur départ, le connétable s'empressa de prendre toutes les mesures nécesaires pour assurer le fonctionnement de tous les offices et huit jours après l'Université remercia Dieu d'avoir délivré Paris, en organisant une procession solennelle à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. Tous ceux qui y prirent part avaient un cierge à la main. On compta environ 4,000 personnes, prêtres et écoliers.

Le dimanche suivant, il y eut procession générale avec les châsses de Sainte-Geneviève et de Saint-Marcel portées publiquement.

Lorsque tout cela fut terminé, le roi, qui avait repris aux Anglais Château-Landon, Nemours et Montereau, se décida à faire son entrée dans sa bonne ville de Paris, le 12 novembre.

Il trouva à la Chapelle-Saint-Denis le prévôt de Paris, celui des marchands et les échevins en riches habits de cérémonie, qui lui présentèrent les clefs de la ville.

Tout le chemin jusqu'à Notre-Dame était bordé par la population, et, d'espace en espace, on avait élevé des fontaines où le vin coulait et des théâtres sur lesquels on représentait des mystères.

En tête du cortège marchaient cent archers précédés du héraut d'armes et du grand écuyer qui portait au bout d'une lance le casque du roi.

Le roi d'armes, qui suivait immédiatement, portait la cotte d'armes et un autre écuyer tenait l'épée royale.

Puis venait le roi armé de toutes pièces, sauf le casque. Il était monté sur un cheval caparaçonné de velours bleu semé de fleurs de lis d'or.

A sa droite était le connétable, à sa gauche le comte de Vendôme.

Après le roi venait le dauphin Louis, son fils, aussi armé de toutes pièces, bien qu'il n'eût que dix ans.

Une foule de barons, de gentilshommes, de pages et d'officiers escortaient le roi.

Le comte de Dunois, armé de toutes pièces, à la tête de huit cents lances, fermait la marche.

A la porte Saint-Denis, les quatre échevins se présentèrent avec le dais sous lequel le roi marcha, aux acclamations du peuple qui criait : « Noël et vive le roi! »

Toutes les rues étaient tendues à ciel depuis la porte aux Peintres jusqu'à Notre-Dame, à l'exception du grand Pont.

Lorsque le roi arriva devant le parvis Notre-Dame, il fut harangué par le recteur de l'Université en présence des évêques, et le roi fit serment entre les mains de l'évêque de Paris, sur les évangiles, qu'il « tiendroit loyaument el bonnement tout ce que bon roy faire devoit ».

Étant ensuite entré dans l'église, il fut conduit au grand autel où il fit ses prières, après quoi, il remonta à cheval et alla souper et coucher au palais.

Toute la nuit se passa en festins, feux de joie et divertissements.

Le lendemain, le roi entendit la messe à la Sainte-Chapelle et se rendit à cheval par la rue Saint-Antoine à l'hôtel Saint-Paul, où il s'installa et reçut les députations.

Le 3 décembre, il partit pour le Berry.

Le prévôt de Paris fut changé; cette charge fut confiée à Ambroise de Loré.

La satisfaction eût été générale à Paris, si la peste et la famine, deux terribles fléaux qui revenaient souvent, n'avaient désolé la ville pendant l'été et l'automne de 1438.

On compte qu'il y mourut 50,000 personnes.

Les courtisans et les gens fortunés sortirent de la ville pour fuir le mauvais air.

Les gens de commerce et de métiers furent obligés d'y demeurer et aux maux qu'ils souffraient s'ajouta la crainte de voir les Anglais profiter de l'absence de toute l'aristocratie militaire pour tenter de reprendre Paris.

Adam de Cambrai, premier président, Ambroise de Loré, prévôt, et Simon Charles, président à la chambre des comptes, rassurèrent les bourgeois, en promettant de ne pas quitter la ville et de la défendre si elle était attaquée.

Déjà la famine était grande; elle le devint plus encore par l'arrivée des habitants des villages environnants, qui, en butte aux vexations et aux entreprises des soldats anglais, bourguignons et même français, vinrent se réfugier dans la capi-

tale où le setier de blé valut jusqu'à neuf francs.

Le 6 octobre 1437, le prévôt de Paris fut délégué par le roi pour informer contre plusieurs « larrons, mendiants espicux de chemins, ravisseurs de femmes, violeurs d'églises, tireurs à l'oye, joueurs de faux dez, trompeurs, faux-monnoyeurs, malfaicteurs et autres associez réccepteurs et complices. »

La campagne, dans un rayon de plusieurs lieues, se trouva totalement déserte.

Pour comble de malheur, une troupe de loups affamés ravagea les environs et étrangla 60 à 80 personnes. Ces animaux pénétrèrent par la rivière jusque dans Paris où ils firent le même ravage.

La frayeur était telle qu'on n'osait plus sortir de chez soi.

Le *Journal de Paris* des règnes de Charles VI et Charles VII raconte comment ces carnassiers accoutumés à se nourrir de cadavres humains, que les meurtres continuels faisaient abonder partout, s'étaient effroyablement multipliés, « En octobre 1437, les loups s'introduisoient dans Paris par la rivière et prenoient les chiens et si mangèrent un enfant, de nuict, en la place aux Chats derrière les Innocents... En celui temps espécialement tant comme le roi fut à Paris, les loups étoient si enragés de manger chair d'hommes, de femmes et d'enfants que, en la dernière semaine de septembre, estranglèrent et mangèrent quatorze personnes, que grands et petits, entre Montmartre et la porte Saint-Antoine, dans les vignes et marais. Et s'ils trouvoient un troupeau de bestes, ils assailloient le berger et laissoient les bestes. »

Le même journal fait aussi mention d'un loup monstrueux, le plus terrible de tous, qu'on appelait le Courtaud, parce qu'il n'avait pas de queue. Il était un objet d'effroi pour tout le monde. On disait à ceux qui sortaient de la ville : « Gardez-vous de Courtaud ! » On en parloit comme on fait du larron des bois ou d'ung cruel capitaine. »

On s'arma contre lui et on finit par le tuer et son corps promené dans Paris devint un objet de curiosité et d'étonnement pour les habitants, qui n'avaient jamais vu loup plus gros et d'un aspect plus redoutable.

En décembre 1438, il paraît que les loups se montrèrent à nouveau ; le 16, ils pénétrèrent encore dans Paris « et vinrent soudainement et y estranglèrent quatre femmes mesnagères et le vendredi ils en affolèrent (mordirent) dix-sept entour de Paris dont il en mourut onze de leurs morsures. »

« Mais les loups, pour les Parisiens, ajoute Dulaure, étaient moins redoutables que les seigneurs et les brigands appelés *escorcheurs* qui marchaient à leur suite. »

Il est certain que les bandes de pillards que les chefs de parti traînaient avec eux, les soldats de toute nationalité, mercenaires avides qui ne s'enrôlaient sous une bannière quelconque que pour se livrer à leurs instincts de vol et de déprédation de toute nature, ruinaient les malheureux habitants des environs de Paris, et plus d'un ces derniers, n'ayant plus le moyen de vivre soit en cultivant son champ, soit en commerçant du produit des denrées qu'il récoltait jadis, laissait là cette terre ravagée par les bandits et allait grossir à son tour les rangs des pillards.

C'était une misère et une désolation générales.

Toutefois les craintes qu'on avait touchant quelque surprise de la part des Anglais ne se réalisèrent pas et peu à peu, grâce aux efforts de tous, on parvint à remettre un peu d'ordre dans les affaires publiques et à faire face aux plus pressantes nécessités.

L'évêque était mort de la contagion, le 2 novembre ; on lui donna pour successeur Denis du Moulin, l'un des principaux conseillers du roi.

Le parlement pourvut à tout et son action fut des plus actives.

Nous avons parlé assez sommairement de l'institution de ce parlement, dont la première organisation date de l'ordonnance du 11 mars 1344, par laquelle Philippe de Valois fixa le personnel de ses membres à 3 présidents et à 78 conseillers appointés (dont 44 ecclésiastiques et 34 laïques).

Le récit des événements politiques dont Paris fut le théâtre ne nous a pas permis de compléter les renseignements nécessaires à la connaissance du fonctionnement de cette cour souveraine ; le rétablissement du gouvernement régulier nous donne l'occasion d'y revenir. Le parlement fut successivement divisé en sept chambres, la grand' chambre, la chambre criminelle ou la Tournelle, trois chambres des enquêtes et deux chambres des requêtes. La grand'chambre se composait d'un premier président et de 9 présidents à mortier (nom donné à leur coiffure), de 21 conseillers laïques, de 12 ecclésiastiques et de conseillers d'honneurs (conseillers en retraite) ; cette chambre connaissait des grandes causes qui intéressaient l'État, la ville, les communautés.

La chambre criminelle était composée de 4 présidents à mortier, 6 conseillers laïques de la grand'chambre, 10 pris dans les chambres des enquêtes ; elle révisait par voie d'appel les jugements rendus au criminel (à partir de 1515, sa compétence devint générale).

Les trois chambres des enquêtes prononçaient sur la validité des demandes en appel adressées au parlement et jugeaient en dernier ressort, dans les procès entraînant jugement à peine pécuniaire ; chacune d'elles était composée de 3 présidents et 30 à 32 conseillers.

La chambres des requêtes jugeait en première instance les causes personnelles entre les offi-

ciers de la maison du roi et autres qui, par leur situation, avaient le droit d'être jugés par le parlement. Ce fut en 1580 que la seconde chambre des requêtes fut instituée; ces deux chambres furent supprimées lors de l'établissement du parlement Maupeou (on le verra plus loin); lorsque Louis XIV rappela le parlement, il ne rétablit qu'une seule chambre d'enquête qui comptait 2 présidents et 14 conseillers.

Le parlement a joué un grand rôle dans l'histoire de Paris.

Sous Louis XI, le parlement décida, sous l'influence du roi, que les évêques n'entreraient point au conseil sans le congé des chambres ou si mandés n'y étaient, excepté les pairs de France et ceux qui, par privilège ancien, «doivent et ont accoustumé y entrer» (1462).

En 1546, ses membres jouirent du privilège de la noblesse héréditaire.

Le parlement avait la préséance sur toutes les autorités constituées.

Voici la liste de tous les premiers présidents de Paris depuis le 11 mars 1344, jusqu'à la suppression des parlements.

Simon de Buci, chevalier, honoré de la dignité de premier président par ordonnance du 11 mars 1344 jusqu'en 1371.

Guillaume de Sens, chevalier, premier président, 17 juin 1371 jusqu'en 1373, mort en 1373.

Pierre d'Orgemont, chevalier, premier président, 12 novembre 1371 jusqu'en 1373, mort le 2 janvier 1374.

Arnould de Corbie, premier président, 2 janvier 1374 jusqu'en 1388, mort en 1413.

Guillaume de Sens, premier président en 1388 jusqu'en 1399, mort en 1399.

Jean de Popincourt, premier président en 1399, installé en 1400 jusqu'en 1403, mort en 1403.

Henri de Marle, premier président en 1403 jusqu'en 1413, mort en 1418.

Robert Mauger, premier président en 1413 jusqu'en 1418, mort en 1418.

Philippe de Morvilliers, premier président en 1418 jusqu'en 1436, mort en 1438.

Adam de Cambrai, premier président en 1436 jusqu'en 1456, mort le 15 mars 1456.

Yves de Scepeaux, premier président en 1457 jusqu'en 1461, mort en 1461.

Hélies de Torrettes, premier président le 11 septembre 1461, mort la même année.

Mathieu de Nanterre, premier président en 1461 jusqu'en 1465, mort en 1487.

Jean Dauvet, premier président en 1466 jusqu'en 1471, mort le 23 novembre 1471.

Jean de Montigni, dit le Boulanger, premier président en 1471 jusqu'en 1481, mort le 24 février 1481.

Jean de La Vacquerie, premier président en 1481 jusqu'en 1497, mort en 1497.

Pierre Cothardi, premier président en 1497 jusqu'en 1505, présumé mort en 1505.

Jean de Gannae, premier président en 1505 jusqu'en 1507, mort en 1512.

Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, premier président en 1507 jusqu'en 1514, mort le 9 juillet 1535.

Mondot de La Marthonie, premier président en 1514 jusqu'en 1517, mort en 1519.

Jacques Ollivier, chevalier, seigneur de Leuville, premier président en 1517, mort le 20 novembre 1519.

Jean de Selve, chevalier, seigneur de Cromiers, premier président en 1521 jusqu'en 1529, mort en 1529.

Pierre izet, premier président en 1529 jusqu'en 1550, mort en 1554.

Jean Bertrand, premier président en 1550, jusqu'en 1551, mort le 4 décembre 1560.

Gilles Le Maître, chevalier, seigneur de Cincehour, premier président en 1551 jusqu'en 1562, mort le 5 décembre 1562.

Christophe de Thou, chevalier, seigneur de Bonneuil et de Celi, premier président en 1562 jusqu'en 1582, mort le 1er novembre 1582.

Achille du Harlay, chevalier, comte de Beaumont, premier président en 1582 jusqu'en 1611, mort le 23 octobre 1616.

Nicolas de Verdun, premier président en 1611 jusqu'en 1627, mort le 16 mars 1627.

Jérôme de Hacqueville, premier président en 1627 jusqu'en 1628, mort le 4 novembre 1628.

Jean Bochart de Champigny, premier président en 1628 jusqu'en 1630, mort le 27 avril 1630.

Nicolas Le Jay, premier président en 1630 jusqu'en 1640, mort en 1640.

Mathieu Molé, premier président en 1641 jusqu'en 1651, mort le 3 janvier 1656.

Pompone de Bellièvre, seigneur de Grignon, premier président en 1653 jusqu'en 1657, mort le 13 mars 1657.

Guillaume de Lamoignon, seigneur de Bâville, premier président en 1658 jusqu'en 1677, mort le 9 décembre 1677.

Nicolas Potier, seigneur de Novion, premier président en 1678 jusqu'en 1689, mort le 1er septembre 1693.

Achille de Harlay, comte de Beaumont, premier président, en 1689 jusqu'en 1707, mort le 21 juillet 1712.

Louis Le Pelletier, seigneur de Villeneuve-le-Roi, premier président en 1707 jusqu'en 1712.

Jean-Antoine de Mesme, marquis de Cramayel, premier président le 5 janvier 1712, mort le 23 août 1723.

André Potier, seigneur de Novion, marquis de Grignon, premier président en décembre 1723 jusqu'en septembre 1724.

Antoine Portail, seigneur de Vaudreuil, premier président le 24 septembre 1724.



Ce fut l'évêque de Paris qui enferma lui-même la recluse, après lui avoir fait un sermon. (Page 282, col. 1.)

Louis Le Pelletier, premier président le 20 mai 1736 jusqu'en 1743, mort le 20 janvier 1770.

René-Charles de Maupeou, premier président en 1753 jusqu'en 1757, mort en 1775.

Mathieu-François Molé, premier président en 1757 jusqu'en 1763, mort en 1793.

René-Nicolas-Augustin de Maupeou, premier président en 1763 jusqu'en 1768, mort le 29 juillet 1792.

Étienne-François d'Aligre, premier président en 1768 jusqu'en 1788, mort en 1798.

Louis-François de Paule Lefèvre d'Ormesson, premier président en 1788, mort le 26 janvier 1789.

Jean-Baptiste Gaspard Bochart de Saron, premier président en 1789, guillotiné le 20 avril 1794.

A peine la tranquillité publique était-elle rétablie à Paris que le couvent des Augustins devint le théâtre d'un conflit : des huissiers au Châtelet s'étant présentés au monastère pour instrumenter furent assez mal reçus par les religieux; une querelle s'éleva et le maître de théologie, Nicolas Aimery, fut expulsé violemment du cloître par les huissiers. Des voies de fait suivirent, et dans la lutte un des religieux, Pierre Gougis, fut tué.

Le recteur de l'université et le procureur du roi portèrent plainte au prévôt de Paris, et ce magistrat, par sentence du 13 septembre 1440, condamna les huissiers à faire trois amendes honorables, l'une au Châtelet, en présence du procureur du roi, la seconde, au lieu où le meurtre avait été commis et la troisième à la place Maubert.

La sentence portait que les huissiers feraient les amendes sans chaperon et nu-pieds, tenant chacun une torche ardente du poids de quatre livres et demandant à tous pardon et miséricorde.

Une grande quantité de personnes assistèrent à cette exécution pénale; déjà, à cette époque, les huissiers n'étaient pas bien vus par le populaire et personne ne les plaignit. Au coin de la rue des Grands-Augustins et du quai, les religieux firent placer un bas-relief qui retraçait la scène des amendes honorables infligées aux huissiers; ce bas-relief, qu'on voyait encore lors de la Révolution de 1789, fut, par la suite, déposé dans

la cour du musée des monuments français, devenu le palais des Beaux-Arts.

En 1440, le cimetière des Innocents fut fermé pendant quatre mois par ordre de l'évêque de Paris; on n'y enterrait personne « petit ni grand, on n'y faisait ni procession ni recommandation pour personne; l'évêque, pour en permettre l'usage, voulait avoir trop grande somme d'argent et l'église était trop pauvre ».

L'église elle-même avait été fermée pendant vingt-deux jours à la fin de juin 1437; il s'y était élevé une querelle entre un homme et une femme. celle-ci avait d'un coup de quenouille, fait une légère égratignure au visage de l'homme, et le sang ayant coulé, bien qu'en très petite quantité, l'entrée de l'église dut être interdite. Pendant vingt-deux jours toutes cérémonies religieuses y furent suspendues, et les portes de l'église et du cimetière closes. Aucun mort ne put y être enterré, l'évêque ayant exigé, pour réconcilier le lieu saint, une forte somme d'argent, et, en attendant qu'elle fût payée, les paroissiens et les membres des confréries durent aller prier à l'église de Saint-Josse.

Tandis que nous sommes aux Innocents, notons en passant que le 11 octobre 1442 une femme, appelée Jeanne La Vadrière, vint volontairement se clôturer dans une cellule qu'elle avait fait bâtir dans le cimetière; cette claustration se fit avec cérémonie; ce fut l'évêque de Paris qui enferma lui-même la recluse, après lui avoir fait un sermon en présence d'une foule de personnes accourues pour la voir.

Cette réclusion perpétuelle était dans les mœurs de l'époque, elle avait lieu par dévotion; dès que la recluse était enfermée dans sa logette, on en murait la porte et elle ne recevait d'air que par une petite fenêtre par laquelle on lui passait des aliments.

Elle croupissait ainsi dans l'ordure pendant des années.

Une seconde recluse prit sa place plus tard; ce fut Alix, dite la Bougote; l'histoire prétend qu'elle vécut si saintement dans son trou qu'après sa mort, survenue le 29 juin 1466, Louis XI lui fit élever un tombeau de marbre supporté par quatre lions de cuivre.

Parfois on logeait en cellule une recluse forcée : telle fut Renée de Vendômois, accusée du meurtre de son mari Margueritte de Saint-Barthélemy, seigneur de Souldai; elle avait été condamnée à mort; le roi lui fit grâce de la vie et le parlement la condamna « à demourer perpétuellement recluse et emmurée au cimetière des Saints-Innocents, à Paris, en une petite maison qui lui sera faicte à ses dépens et des premiers deniers venant de ses biens, joignant l'église ainsi que anciennement elle estoit ».

Dans une partie du charnier, proche de l'église, était un tombeau couvert d'une table sur laquelle était représenté un squelette en marbre blanc, sculpté par Germain Pilon. Ce monument fut, à la suite de la Révolution de 1789, transporté au musée de la rue des Grands-Augustins.

Non loin de là, en face de la première arcade et sur la rue Saint-Denis, se voyait aussi un monument qu'on appelait la Croix-Gastines, à cause de sa forme et parce qu'il avait été posé d'abord sur l'emplacement de la maison de Philippe de Gastines, « pendu pour avoir fait prêcher et fait la cène au dit logis ». Cette croix, qu'on attribuait à Jean Goujon, fut enlevée au cimetière des Innocents lorsqu'on le supprima et portée à la Tombe-Issoire pour orner l'entrée des Catacombes.

Sur les tombes qui tapissaient les charniers des Innocents, on lisait plusieurs épitaphes; on remarquait celle-ci : « Ci gist Yollande Bailly, qui trépassa l'an 1514, la 82e année de son âge et la 42e de son veuvage, laquelle a vu ou a pu voir deux cent quatre-vingt-treize enfants issus d'elle ».

Parmi les morts illustres enterrés là, on citait : Jean Le Boulanger, premier président au parlement, le critique Nicolas Lefèvre et Eudes de Mézeray, l'historien.

Le cimetière des Innocents était celui de plusieurs paroisses. Au centre était un lourd pilier en pierre de la hauteur d'environ cinq mètres, supportant une lanterne qui, pendant la nuit, éclairait tant bien que mal ce séjour des morts.

Depuis longtemps on se plaignait que les odeurs méphitiques qui s'en exhalaient nuisaient à la santé publique, lorsqu'un arrêt du conseil du roi, en date du 9 novembre 1785, signé Hue de Miroménil et de Calonne, ordonna le transfert du marché aux herbes et du marché aux légumes, qui se tenaient dans les rues adjacentes et notamment dans celles Saint-Denis et de la Ferronnerie, dans le terrain connu sous le nom de cimetière des Saints-Innocents, déclaré domanial par arrêt du 25 octobre 1785.

En 1786, les charniers des Innocents furent détruits; on enleva les ossements et plusieurs pieds de terrain de ce cimetière qu'on transporta hors de la barrière Saint-Jacques, dans les carrières voisines de la maison dite de la Tombe-Issoire, et on établit le marché aux herbes et aux légumes.

En 1813, on construisit autour du marché des galeries en bois où les marchands trouvaient un abri.

Le marché des Innocents fut cédé à la ville de Paris par décret impérial du 30 janvier 1811 : les étalages pittoresques, les tentes grossières et les immenses parapluies sous lesquels se tenaient des commères marchandes de choux ou de carottes à la langue trop bien affilée formaient un spectacle des plus curieux et des plus mouvementés.

« Lorsque le marché des Innocents fut établi, dit M. Touchard-Lafosse, plus d'une marchande de poisson, plus d'une bouquetière de la pointe Saint-Eustache se souvenait d'avoir disputé en langage poissard avec ce joyeux Vadé, qui avait fait de la halle son véritable Parnasse. On se rappelait son habit d'écarlate, sa veste brodée, sa culotte noire, ses bas de soie blancs respectés par les balais les plus mal appris de l'endroit ; les balayeuses admiraient l'érudition locale du poète, qu'elles surnommaient un petit Jésus. »

Plus d'une fois, avant la Révolution de 89, les parapluies-modèles du marché des Innocents durent servir de salles de conseil, de collèges électoraux en plein vent, pour le choix de cette fameuse députation de poissardes qui avait le privilège de s'introduire dans les appartements de Versailles et de fêter avec des bouquets « Sa Majesté la reine de France. »

La reconstruction des Halles, dont la première pierre fut posée en 1852, a fait disparaître ce marché.

Quant à l'église des Saints-Innocents, ce fut « l'an de grâce 1445, le jour de la chaire saint Pierre apôtre, 22 du mois de février, » qu'elle fut consacrée et dédiée par l'évêque de Paris.

Le maître-autel était orné d'un tableau de Corneille représentant le massacre des Innocents.

Les Potier de Groslay et les Potier de Blancmesnil étaient enterrés dans cette église, qui contenait en outre les sépultures de Jean Sanguin, maître de la chambre des comptes du roi, et de Guillaume Sanguin, échanson de Charles VI.

Louis XI institua six enfants de chœur en cette église en 1474 et donna pour leur entretien la place qui lui appartenait sur la voirie de la rue de la Charonnerie (plus tard rue de la Ferronnerie). Elle possédait de nombreuses reliques ; toutefois, au dire de Félibien, « elle était tombée dans une malpropreté indécente, » lorsque vers 1750 on la fit réparer; mais en 1786 elle fut démolie.

Les Anglais se consolaient difficilement d'avoir perdu Paris, et au mois de février 1441 ils firent une tentative pour s'en emparer. 150 à 160 hommes tant piétons que cavaliers s'approchèrent du côté de la porte Saint-Jacques qu'ils essayèrent d'enlever; mais le connétable, prévenu, envoya contre eux Gilles de Saint-Simon, Jean de Malestroit et Geoffroi de Couvran avec quatre à cinq cents cavaliers qui allèrent passer la Seine au pont de Saint-Cloud et vinrent tomber sur les Anglais qui furent massacrés ou faits prisonniers.

Le roi voulut en finir avec les Anglais qui occupaient encore les environs de la capitale; mais pour lever des troupes il lui fallait de l'argent et on fit un emprunt sur le parlement et les autres cours de justice; ce ne fut pas suffisant; alors on imposa un subside général dont personne ne fut exempt, et ceux qui ne pouvaient pas payer étaient jetés en prison, puis on vendait leurs meubles à l'encan ; malgré ces mesures de rigueur, le roi dut s'adresser aux bourgeois de Paris pour leur demander 20,000 écus et s'emparer de la moitié des fonds appartenant aux diverses confréries, ce qui excita un vif mécontentement.

Grâce à ces diverses ressources, Charles VII put reprendre Pontoise après trois mois de siège, et rentrer triomphant à Paris, où il fut reçu au bruit des acclamations du peuple qui le suivit en foule à Notre-Dame.

Toutes les bombardes et les divers engins de guerre qui avaient servi au siège furent amenés à Paris en même temps qu'un grand nombre de prisonniers qui arrivèrent dans un piteux équipage, liés deux à deux, têtes nues, sans chausses et sans souliers. Ceux qui ne purent payer leur rançon furent menés à la Grève, vers le port au foin, et là, pieds et mains liés, jetés dans la rivière en présence du peuple qui applaudissait à cet acte de sauvagerie; les autres furent envoyés dans différents lieux, et un certain nombre s'échappa.

A la suite de plusieurs conférences qui eurent lieu à Tours, une trêve avait été conclue entre la France et l'Angleterre, et le 15 mai 1444 une procession solennelle eut lieu à Paris pour la paix ; l'évêque de Paris, celui de Beauvais et deux abbés portèrent le Saint-Sacrement sur leurs épaules depuis l'église de Saint-Jean-en-Grève jusqu'à celle des Billettes, où l'on prit le fameux canif dont un juif s'était servi pour percer la sainte hostie, et la procession alla à l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. Cinq cents torches étaient portées devant les reliques qui furent promenées; et on comptait, à la suite de cette procession, huit à dix mille personnes, sans parler des ecclésiastiques.

On représenta sur son parcours la scène du sacrilège du juif, et toutes les rues étaient tapissées.

Ce fut peu de temps après que se rouvrit la foire du Landit, qui ne s'était pas tenue pendant toute la durée de l'occupation anglaise; seulement on la changea de place, et ce fut dans la ville de Saint-Denis qu'elle fut transférée, ce qui occasionna un conflit entre l'évêque de Saint-Denis et celui de Paris, qui prétendait avoir le droit de bénir la foire en quelque lieu qu'elle se tînt, tandis que l'évêque de Saint-Denis revendiquait ce droit, en raison du transfert opéré.

L'évêque de Paris imagina alors de se transporter dans un coin de la foire, qu'il fit bénir par un docteur de Paris nommé Jean de L'Olive.

On discuta longuement à ce propos et les vieilles querelles de l'université et de l'Église se ravivèrent; depuis le 4 septembre jusqu'au 14 mars, il ne fut fait aucune prédication, et un maître ès-arts, nommé Jean Gouda, ayant été emprisonné avec quelques autres écoliers, l'évêque demanda qu'ils fussent transférés en leur qualité de clercs

dans ses prisons ; de son côté l'université voulait que, comme écoliers, ils fussent jugés par le recteur. Grand débat à ce propos, et le roi Charles VII renvoya le procès au parlement.

Chacun réclamait les prisonniers avec la même ardeur, et l'université menaça, si elle n'obtenait satisfaction, de fermer ses cours; mais, le roi, passant outre, ordonna au parlement de juger les écoliers et les différends qui pouvaient désormais s'élever entre l'université et tous autres, et de plus il ordonna qu'il serait informé contre les docteurs qui cesseraient leurs cours et qu'on les punirait d'une façon exemplaire.

L'affaire prit alors des proportions nouvelles. L'université réclama l'appui du duc de Bourgogne, en le priant de remettre au roi un mémoire demandant la tenue d'un concile, ce qui ne lui fut pas accordé; toutefois elle obtint une demi-satisfaction : les écoliers furent condamnés par le parlement, mais il fut stipulé que c'était l'université qui commettait elle-même le parlement pour juger en son lieu et place les gens dont elle avait à se plaindre.

L'année suivante (1446) mourut, au mois de mai, le prévôt de Paris, Ambroise de Loré ; ce fut Jean d'Estouteville, baron d'Ivry, qui lui succéda en 1447. Ce fut en cette même année 1447, le 15 septembre, que mourut aussi l'évêque de Paris, Denis du Moulin; Guillaume Chartier, chanoine de Notre-Dame, fut élu à sa place le 6 décembre et sacré dans l'église de Saint-Victor le 22 juillet 1448. Le 4 août, il partit de Saint-Victor, monté sur un cheval blanc, pour aller à Sainte-Geneviève; et de là il fut porté, suivant la coutume, à la cathédrale où il fit son entrée solennelle.

La guerre entre la France et l'Angleterre ayant recommencé en 1449, la bataille de Formigny fut gagnée le 15 avril 1450. Pour célébrer cette victoire, l'évêque de Paris ordonna une procession uniquement composée des enfants des deux sexes, qui étudiaient aux écoles de la ville hors la cité, et âgés de sept à dix ans.

Quatorze mille enfants furent assemblés à l'église des Saint-Innocents; ils en partirent, deux par deux, tenant un cierge allumé à la main, et allèrent ainsi processionnellement à Notre-Dame, où fut chantée une messe solennelle d'actions de grâces, après laquelle les enfants retournèrent dans le même ordre aux Saint-Innocents, afin d'y reconduire les chapelains qui les avaient accompagnés portant des reliques.

Les maux qui avaient désolé la France avaient forcément mis fin aux disputes et aux voies de fait qui se produisaient précédemment entre les bourgeois et les écoliers; mais n'ayant plus à échanger des horions, sous prétexte qu'on était Armagnac ou Bourguignon, il fallut bien que les écoliers s'en prissent de nouveau aux bourgeois, leurs éternels ennemis, pour calmer leur fièvre belliqueuse

Le 9 mai 1453, une quarantaine d'écoliers, qui avaient maltraité de bons bourgeois de Paris, furent, par ordre du lieutenant criminel, jetés dans les prisons du Châtelet. Selon la tradition en semblable occurrence, l'université dépêcha le recteur vers le prévôt de Paris pour lui demander compte de la conduite de son lieutenant. Le prévôt ordonna de relâcher les prisonniers; le recteur, à la tête de ceux-ci et d'environ huit cents maîtres et écoliers, alla faire visite au prévôt pour le remercier; mais, au retour, cette troupe fut rencontrée dans la rue Saint-Antoine par un commissaire escorté de huit agents qui commirent l'imprudence d'insulter les écoliers, qu'ils voyaient avec déplaisir rendus à la liberté, alors qu'ils eussent dû être dans les prisons de la ville.

Naturellement, quelques paroles mal sonnantes furent échangées, et des passants prirent le parti du commissaire et de ses agents; les bourgeois, qui détestaient les écoliers, virent là une occasion favorable de se venger des mauvais tours dont ils étaient souvent victimes, et on commença par se gratifier mutuellement de quelques coups de poing, mais bientôt la mêlée devint générale: un bachelier en droit, Raimond de Mauregard, fut tué sur place, deux prêtres furent mortellement blessés, ainsi qu'une quinzaine d'écoliers.

Le recteur lui-même faillit être percé d'une flèche.

Il s'éleva une telle rumeur dans le quartier que, ne sachant exactement ce qui se passait, on cria : « Aux armes! » on tendit les chaînes et on se battit sans savoir pourquoi; les bourgeois frappaient tous ceux qu'ils reconnaissaient par leur costume appartenir à l'université; et les écoliers, furieux d'avoir été attaqués, frappaient indistinctement sur tout le monde; mais ils n'étaient pas en force suffisante pour résister aux bourgeois dont le nombre grossissait sans cesse. Après s'être défendus du mieux qu'ils purent, ils prirent la fuite, laissant bon nombre des leurs sur le carreau, ou aux mains des soldats qui, accourus sur le lieu du combat, avaient pris parti pour les bourgeois.

Le recteur n'avait pu se sauver qu'à grand' peine.

Le lendemain, il convoqua l'université aux Bernardins, exposa ce qui s'était passé, et après mûre délibération il fut décidé que toutes les classes seraient fermées « tant en deçà qu'au delà des ponts » ; après quoi, la plupart de ceux qui avaient assisté à l'assemblée allèrent aux obsèques de Mauregard, qui fut inhumé le jour même à Saint-Germain-le-Vieux.

Instruits de la décision prise par l'université, le président de la chambre des comptes, le prévôt de Paris et quelques autres personnes de marque se transportèrent auprès du corps enseignant pour le prier de revenir sur sa détermination et de reprendre ses cours, mais il ne voulut rien



GEOLIER (1490)

F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur. — 36.

Imp. Charaire et Fils.

Porte Saint-Michel, ou d'Enfer, au XIVe siècle.



La foire du Landit se rouvrit au xve siècle, après l'occupation anglaise. (Page 283, col. 2.)

entendre et résolut au contraire de se rendre auprès de l'évêque de Paris pour lui demander de prononcer l'interdit sur toute la ville.

De plus, le recteur alla en personne se plaindre au parlement et demander justice et réparation de l'injure faite à l'université; la cour répondit qu'elle ferait son devoir et exhorta le recteur à ordonner la réouverture des cours.

Cela ne satisfit pas le recteur qui en appela au roi ; celui-ci ordonna au parlement de juger l'affaire sans désemparer. Un arrêt fut rendu le 20 juin contre huit personnes convaincues d'avoir commencé les hostilités contre les écoliers; ces huit coupables furent conduits devant la porte du collège de Saint-Bernard, savoir : six en chemise et une torche à la main, les deux autres vêtus et sans torche, mais sans chaperon et sans ceinture. Là ils firent amende honorable et l'un d'eux nommé Charpentier, qui avait osé porter la main sur le recteur, eut le poing coupé.

L'université n'était pas satisfaite, et il est impossible de raconter toute la suite de cette affaire interminable : poursuites contre le prévôt de Paris, son lieutenant et le commissaire, à la requête de l'université, — refus de l'évêque de prononcer l'interdit et blâme de sa part contre l'université, — menaces de poursuites contre l'évêque — dissensions entre les quatre facultés. — Enfin l'université se décida à reprendre ses leçons, et, de guerre lasse, on finit par laisser tout cela de côté; l'affaire s'était tellement compliquée, embrouillée, par le nombre des instances engagées, qu'il fut impossible de l'éclaircir; les ordres mendiants s'en étaient mêlés et il faudrait des volumes pour consigner les enquêtes, les rapports, les mémoires, les requêtes, les arrêts qui surgirent à cette occasion.

Le président du parlement était tellement occupé qu'il faillit oublier, le dimanche gras, de manger les beignets qu'il reçut des augustines. — Mais ceci a besoin d'explication.

Au moyen âge, il y avait à Paris, on le sait, des hôpitaux annexés à la plupart des monastères; les religieuses augustines avaient le leur; malheureusement, elles n'étaient pas riches et ne négligeaient aucun moyen de se procurer de l'argent pour donner à leurs malades ce qui leur était nécessaire. Or ces religieuses s'entendaient

merveilleusement à préparer les beignets au sucre et au citron; elles imaginèrent d'aller chez le premier président le jour du dimanche gras, pour lui faire hommage de deux bassines d'étain remplies de beignets. L'officier de bouche plaçait les bassines sur la table du président et celui-ci faisait en retour une aumône aux augustines.

En 1452, Adam de Cambray, alors président, fit mettre ces bassines sur une console à la sortie de son réfectoire, et, tout à côté, une escarcelle ouverte, sollicitant les aumônes de ses convives, qui étaient toujours nombreux en ce jour de liesse.

Ces pâtisseries eurent un grand succès et devinrent une ressource réelle pour les malades, car plusieurs personnes de distinction acceptèrent les beignets des religieuses qui en avaient multiplié l'offrande.

Toute la nuit du samedi au dimanche gras, elles étaient occupées à la confection d'une si grande quantité de beignets qu'en 1561 ils rapportèrent au couvent 7,000 écus!

Cet usage se continua jusqu'à la Révolution de 1789.

Un événement important occupa Paris en 1456 : le duc d'Alençon était alors soupçonné d'entretenir des intelligences secrètes avec les Anglais ; il vînt à Paris en mai; ordre fut donné au prévôt de Paris de procéder à son arrestation. Il alla le trouver à son hôtel, causa un moment avec lui, puis lui dit :

— Monseigneur, pardonnez-moi, le roy m'a envoyé par devers vous et m'a baillé charge de vous faire son prisonnier. Je ne sçai proprement les causes pourquoi.

Puis, lui mettant la main sur l'épaule, il ajouta :

— Et pour lui obéir je vous fais prisonnier du roy.

Aussitôt les archers s'emparèrent des portes de l'hôtel et le duc fut obligé de se soumettre.

On lui fit seller des chevaux pour lui et quelques personnes de sa suite, et le comte de Dunois le conduisit avec son escorte hors de Paris par la porte Saint-Antoine; le bailli de Vermandois, à la tête de quarante lances et d'un bon nombre d'archers, le reçut des mains du comte et l'emmena à Melun, d'où il fut conduit en Bourbonnais pour y être jugé; le 10 octobre 1458, il fut condamné à mort; cette peine fut commuée par le roi en un emprisonnement perpétuel.

En 1458, on vit à Paris une ambassade hongroise, composée d'un archevêque, d'un évêque, de comtes et de plusieurs seigneurs envoyés auprès de Charles VII par Lancelot, roi de Hongrie et de Bohême, à l'effet de lui demander en mariage Madeleine de France, sa fille.

Malheureusement, tandis qu'ils étaient en route, le roi Lancelot mourut, ce qui mettait fin à l'ambassade.

Ces étrangers arrivèrent à Paris le samedi 8 janvier, et excitèrent une vive curiosité ; ils en repartirent le mercredi 12.

Le prévôt Robert d'Estouteville était bien résolu à purger Paris de tous les malfaiteurs qui l'infestaient, tant homme que femmes, car nombre de larronnesses étaient journellement arrêtées par le guet; il en envoya une quantité au gibet, et, comme il voulait que la vue d'un supplice plus terrible frappât l'esprit des « larrons, filoux et autres malfaiteurs », il ordonna parfois qu'au lieu de pendre les femmes elles fussent enterrées vives.

On trouve trace de ces exécutions en 1440, 1457 et 1460.

Jeannette la Bonne-Valette, Marion Bonnecoste, Ermine Valancienne et Louise Chaussier subirent cet horrible supplice pour leurs « démérites », et furent enfouies dans une fosse de sept pieds de long.

En 1460, Perrette Mauger, larronnesse et recéleuse publique, fut condamnée par sentence du prévôt « à souffrir mort et estre enterrée toute vive devant le gibet ».

Elle en appela au parlement qui confirma la sentence du prévôt.

Lorsqu'on lui signifia l'arrêt de confirmation, « elle déclara lors qu'elle estoit grosse, parquoy fut de rechef différé de l'exécuter. Et fut fait visiter par ventrières et matrones qui rapportèrent à justice qu'elle n'estoit point grosse ».

La malheureuse avait imaginé ce moyen pour gagner du temps : il ne lui réussit pas, et elle fut livrée à l'exécuteur des hautes-œuvres, Henri Cousin, qui l'entraîna malgré ses cris et ses larmes au supplice.

Antoine, bâtard de Bourgogne, étant venu sous des habits d'emprunt passer un jour et une nuit à Paris, le roi en fut informé et conçut quelques soupçons touchant la fidélité des Parisiens qui tramaient peut-être quelque dessein secret en faveur d'un parti de Bourgogne; mais cette supposition n'avait rien de fondé, et les Parisiens envoyèrent au roi une députation composée des principaux bourgeois et de Jean de L'Olive, docteur en théologie et chancelier de l'Église de Paris, pour qu'il fût bien persuadé que nul ne désirait à Paris faire naître de nouveaux troubles. Le roi fit un excellent accueil aux députés, et on se sépara dans les meilleurs termes.

Peu de fondations utiles pendant ce règne de Charles VII. Cependant nous trouvons en 1460 la création du collège Sainte-Barbe. Félibien, Piganiol de La Force et d'autres historiens ont attribué l'établissement de cette maison à un docteur et professeur de droit canon, Jean Hubert, qui, le 30 mai 1430, aurait acheté des religieux de Sainte-Geneviève un terrain, alors planté de vignes, joignant une ancienne chapelle de Saint-Symphorien, pour y bâtir, en face du collège de Reims, dans la rue de ce nom, un autre collège

dit de Sainte-Barbe, du nom de sa mère, et qui fut loué à des principaux amovibles.

Cette version, qui a été admise et répétée par la plupart des historiens d'autrefois, a été réfutée par M. Jules Quicherat dans son *Histoire de Sainte-Barbe*, et il établit d'une façon péremptoire que ce collège a été fondé en 1460 par Geoffroy Lenormant, un prêtre professeur qui jouissait d'une grande réputation sous Charles VII. Il dirigeait la section de grammaire au collège de Navarre.

Quant au nom de Sainte-Barbe, voici ce que dit M. Quicherat à ce propos, après avoir fait remarquer qu'il n'était pas d'usage alors à Paris que les collèges fussent placés sous l'invocation des saintes : « Barbe, c'est-à-dire *Barbara* dans sa forme latine et universitaire, n'était pas seulement le nom d'une sainte, ce fut aussi le terme qui, dans le langage des écoles, signifiait l'argument élémentaire, le syllogisme articulé par *majeure*, *mineure* et conséquences sur des généralités positives. L'exposition de la logique commençait par la définition de *Barbara*, et la plupart des grandes vérités morales se résolvaient en *Barbara*. N'y aurait-il pas là, à cause de la double entente, un motif pour notre fondateur d'avoir préféré le vocable de sainte Barbe? »

Tout cela est un peu arbitraire. Quoiqu'il en soit, la date de 1460 est inscrite au-dessus de la porte du collège, avec le nom de *Sainte-Barbe*. Il n'y a donc rien à ajouter à ce propos.

La maison fut d'abord un établissement libre appartenant soit au principal qui la gouvernait, soit à des particuliers qui en confiaient la direction à un principal de leur choix, agréé par l'Université.

Les élèves étaient désignés sous le nom de *Barbarains*, de *Barbarini* et quelquefois de *Barbaristæ*, d'où dériva plus tard la dénomination de *Barbistes*.

En 1556, Robert Dugart, docteur régent en la faculté de droit canon et ancien curé de Saint-Hilaire, donna au collège une existence indépendante, en lui constituant une donation; un principal, un procureur et un chapelain, nés dans les diocèses d'Évreux, Rouen, Paris, ou Autun, devaient être entretenus à perpétuité au moyen de cette donation passée à Paris par-devant MM. François Cressan et Pasquier Valée, notaires au Châtelet, le 19 novembre 1556.

Elle comprenait le fonds même de Sainte-Barbe, des maisons dans la rue d'Écosse, au faubourg Saint-Marceau et à Vitry-sur-Seine, de plus une rente sur l'Hôtel de Ville.

Les troubles de la Ligue amenèrent la dispersion des écoliers, et le collège fut fermé en 1589; il rouvrit en 1595.

Vers 1636, Henri Berthou, chefcier de Saint-Étienne-des-Grès, chanoine de Saint-Benoît et principal du collège, l'agrandit en faisant bâtir trois corps de logis sur des masures qui étaient situées derrière le collège de Reims.

En 1679, l'étude du droit civil ayant été rétablie à Paris, la faculté demanda au conseil du roi la suppression du collège Sainte-Barbe ou Bourgogne pour le transformer en école de droit; un arrêt du conseil ordonna la vente du collège Sainte-Barbe et des maisons qui en dépendaient « pour, des deniers à provenir, bâtir des écoles de droit dans un lieu plus convenable ». Les officiers du collège appelèrent de cet arrêt, et le roi maintint l'existence de Sainte-Barbe.

L'université lui donna, par contrat du 21 juin 1683, 48,750 livres, tant pour payer ses dettes que pour réparer les anciens édifices et ériger une chapelle, qui ne fut bâtie qu'en 1694 et bénite le 2 décembre 1695.

De son côté, le collège céda à l'université quelques bâtiments.

Un docteur de Sorbonne, Germain Gillot, établit, dans une partie des corps de logis affectés à la dotation de Sainte-Barbe, rue des Chiens et rue de Reims, environ deux cents écoliers, qu'on appela des *gilotins;* un autre docteur, Thomas Durieux, les dirigea et en forma la communauté de Sainte-Barbe.

Il y eut donc, à partir de 1691, un collège de Sainte-Barbe avec trois dignitaires et quatre boursiers et la communauté qui occupa tous les bâtiments, lorsqu'en 1764, le collège de Sainte-Barbe fut transféré au collège Louis-le-Grand avec sa dotation.

Lorsque survint la Révolution de 1789, le P. Baduel était supérieur de la communauté; voulant se soustraire aux persécutions dirigées contre les ecclésiastiques, il cherchait à sortir de Paris, emportant ce qu'il avait pu réunir d'argent; mais il fut attaqué, volé et assassiné la nuit sur le cours la Reine, aux Champs-Élysées.

Le collège resta fermé pendant sept années.

L'an VII (1798), Victor de Lanneau, sous-directeur du Prytanée, loua les bâtiments de Sainte-Barbe et reconstitua le collège, sous le nom de *Collège des sciences et des arts*, ci-devant collège Sainte-Barbe, et bientôt après cette dernière partie de dénomination demeura seule.

Aujourd'hui le collège Sainte-Barbe (rue Cujas, à l'angle de la place du Panthéon et près la bibliothèque Sainte-Geneviève) possède à Fontenay-aux-Roses une succursale pour les enfants de six à onze ans.

Nous arrivons à l'année de la mort du roi (1461) sans avoir à signaler d'autres travaux d'édilité. De 1458 à 1460, on restaura et agrandit la petite église de Saint-Germain-le-Vieux, et on travailla aussi à la reconstruction de l'église Sainte-Croix, située rue de la Vieille-Draperie. Les travaux avaient été ordonnés et avaient reçu un commencement d'exécution en 1450; mais ils ne furent achevés qu'en 1529. On voit que, sous ce règne,

les embellissements de la ville tinrent peu de place dans les préoccupations des édiles.

La politique fut le grand souci de tous ; le xve siècle est l'époque critique de la formation de notre nationalité : toutes les classes de la société ont concouru à la lutte, et l'histoire nous a légué le nom des personnages célèbres par le rôle important qu'ils remplirent en ces temps de désastres, de troubles et de grandes actions ; à côté de Jeanne d'Arc, la vierge populaire, Jacques Cœur, l'argentier du roi que Charles VII mit à la tête de la Monnaie de Paris et qu'il anoblit en 1440. Il prêta généreusement au roi les fonds nécessaires pour délivrer la France du joug anglais, et fut condamné à mort pour prix de ses services, tout comme Jeanne d'Arc fut brûlée vive pour avoir versé son sang au service de sa patrie.

Au reste, Charles VII ne savait pas récompenser avec discernement : il distribua avec profusion l'ordre de l'Étoile (fondé par son prédécesseur Jean le Bon) à ses officiers, et permit au capitaine du guet de Paris de le conférer à ses archers.

On ne peut méconnaître que, malgré les malheurs qui fondirent sur les Parisiens pendant les règnes de Charles VI et Charles VII, des améliorations sensibles furent apportées dans la législation générale qui les régissait.

La prévôté qui ressortait du parlement avait acquis une force et une autorité qui lui donnaient le moyen de faire respecter ses décisions. Charles V, par lettres-patentes de février 1368, avait reconnu que le prévôt de Paris était compétent pour toutes les difficultés relatives aux actes marqués de son sceau. Charles VI voulut (mars 1388) que ses sentences fussent exécutoires dans toute l'étendue du royaume, et qu'il eût le pouvoir d'y poursuivre les malfaiteurs. Ce pouvoir fut confirmé par Charles VII en 1447. Les ordonnances prévôtales relatives à l'approvisionnement de Paris furent aussi exécutoires partout, ce qui créa l'autorité centrale supérieure de la police parisienne.

Le prévôt nouvellement installé donnait un cheval au président du parlement qui avait procédé à sa réception. Son costume consistait en une robe courte avec manteau, col rabattu, épée, chapeau à plumes, bâton de commandement entouré d'étoffe d'argent.

Il assistait aux séances royales et avait sa place au-dessous du grand chambellan.

Il marchait à la tête de la noblesse, jouissait du privilège de se couvrir après l'appel de la première cause, privilège réservé aux ducs et pairs. Enfin il assignait les pairs dans les procès criminels, et possédait, nous l'avons dit déjà, douze gardes nommés sergents à la douzaine.

Voici la liste complète de ceux qui exercèrent ces importantes fonctions :

1060, Étienne.
1192, Anselme de Garlande.
1196, Hugues de Meulant.
1200, Thomas.
1202, Robert de Meulant.
1217, Philippe Hamelin. — Nicolas Harrode.
1227, Jean Desvignes.
1229, Thilloy.
1235, Étienne Boilève ou Boileau.
1245, Guernes de Verberie. — Gaultier Le Maître.
1256, Henri Dyerres. — Eudes Le Roux.
1258, Étienne Boileau.
1260, Pierre Gontier.
1261, Étienne Boileau.
1270, Renau Barbon.
1277, Marc de Morées. — Eudes Le Roux. — Henri Dyerres. — Guy Dumex.
1283, Gilles de Compiègne.
1285, Oudard de La Neuville.
1287, Pierre Sayneau. — Jean de Montigny.
1291, Jean de Marle. — Guillaume d'Hangest.
1296, Jean de Saint-Léonard.
1297, Robert Mauger.
1298, Guillaume Thiboust.
1302, Pierre de Dicy.
1304, Pierre Jumeau.
1308, Firmin Coquerel.
1310, Jean Ploibaut.
1316, Henri Tapperel.
1320, Gilles Hacquin.
1321, Jean Robert.
1322, Jean Loncle.
1325, Hugues de Crusy.
1330, Jean Milon.
1334, Pierre Belagent.
1339, Guillaume Gormont.
1348, Alexandre de Crèvecœur.
1353, Guillaume Staize,
1358, Jean Le Bascle de Meudon, chevalier.
1361, Jean Bernier.
1367, Hugues Aubriot.
1381, Audouin Chauveron ou Chameron, docteur ès lois.
1388, Jean de Folleville, chevalier.
1401, Guillaume de Tignonville.
1408, Pierre des Essarts.
1412, Robert de La Heuse, dit le Borgne
1413, Tanneguy Duchâtel, chambellan du roi Charles VI. — Robert de La Heuse. — André Marchant.
1414, Tanneguy Duchâtel. — André Marchant. — Tanneguy Duchâtel.
1418, Guy de Bar. — Gilles de Clamecy, sire de Prouvaire.
1420, Jean Dumesnil, — Jean de Labeaume.
1421, Pierre de Marigny. — Pierre de Leverrat. — Simon de Champluisant. — Jean Double.
1422, Simon de Champluisant. — Simon Morhier.
1432, Gilles de Clamecy.



C'était Louis XI qui avait envoyé ce nouveau venu se mesurer contre les seigneurs. (Page 294, col. 1.)

1436. Philippe de Ternant. — Boulainvilliers. — Ambroise de Loré. — Jean d'Estouteville.
1446, Robert d'Estouteville, chevalier.
1461, Jacques de Villicrs.
1465, Robert d'Estouteville.
1479, Jacques d'Estouteville, fils de Robert.
1509, Jacques de Coligny, chevalier.
1512, Gabriel d'Alègre, baron.
1522, Jean de La Barre, chevalier.
1533, Jean d'Estouteville, sire de Villebon-la-Gastine.
1540, Antoine Duprat, chevalier, sire de Nantouillet et de Précy.
1553, Antoine Duprat, fils du précédent.
1592, Charles de Neuville.
1593, Jacques d'Aumont, baron de Chappes, sire de Dun-le-Paleteau.
1611, Louis Séguier, chevalier.
1653, Pierre Séguier, marquis de Saint-Brisson.
1670, Armand du Camboust.
1685, Charles-Denis de Bullion.
1723, Gabriel-Gérôme de Bullion.
1755, Alexandre de Ségur.
1766, Anne-Gabriel-Henri-Bernard de Boulainvilliers (jusqu'en 1792).

Nous avons vu qu'en 1382 l'administration municipale de la ville, jusque-là confiée au prévôt des marchands, avait été remise aux mains du prévôt de Paris, et que les Parisiens avaient grandement souffert de cette mesure; les rues pleines d'immondices étaient devenues de véritables cloaques; les ponts, les quais avaient cessé d'être entretenus; les édifices inachevés se détérioraient; les bourgeois humiliés, en cessant de payer les nouveaux impôts, suscitaient au gouvernement des embarras continuels; le désordre était devenu si grand que le roi, on l'a vu, fut obligé de rétablir cette importante magistrature.

Ajoutons que le prévôt de Paris était le conservateur des privilèges de l'université, et c'était pour cette raison qu'il prêtait serment entre les mains du recteur de l'université (ordonnance de 1200). Les prévôts se sont conformés aux prescriptions de cette ordonnance royale jusqu'au commencement du XVIIe siècle, époque à laquelle Louis Séguier, invité par le proviseur du collège

d'Harcourt, Turgot, à venir prêter le serment que ses prédécesseurs avaient tous fait à l'université, s'y refusa (mars 1613).

Le prévôt de Paris avait sous ses ordres un lieutenant civil chargé de juger les affaires civiles en première instance, et plus tard des lieutenants particuliers civils et criminels; ces divers magistrats dirigèrent la police jusqu'en 1667, époque à laquelle fut créé, en titre d'office, un conseiller lieutenant-général de police.

Voici la nomenclature complète de ces lieutenants :

Lieutenants civils. — 1323, Jean Pacot. — 1330, Hangest. — 1346, Michel Bricot. — 1355, Jean Luillier. — 1360, Pierre de La Neufville. — 1366, Pierre de Gien. — 1368, Jean de Chatou. — 1371, Jean de Chatou. — 1378, Pierre Claye. — 1379, Jean du Drac. — 1388, Jean Truquan. — 1392, Simon Boson. — 1397, Simon Boson. — 1402, Jean Boson. — 1407, Guillaume Quarroble. — 1413, Jean Chouart, Pierre Leroy, Raoul Auchier. — 1421, Germain Rapine. — 1433, Jean de Longueil. — 1436, Jean de Longueil. — 1461, Jean Chouart.—1473, Pierre Lamy, Jean Levilain, — 1474, Nicolas Chapelle. — 1483, Christophe de Caumont. — 1490, Jean Luillier. — 1496, Jean Alligrot. — 1504, Jean de Reuil. — 1511, René de Beaune. — 1515, Louis Ruzé. — 1526, Antoine Dubourg. — 1531, Nicolas Charmolue. — 1532, Jean-Jacques de Mesmes. — 1544, Jean Morin. — 1548, Antoine des Essarts.— 1551, Jacques Aubry.

Lieutenants particuliers, civils et criminels. — 14 mai 1544, Martin de Bragelongne. — 1560, Jean de Bragelongne, reçu à survivance. — 1571, Mathias de La Bruier. — 1594, Antoine Ferraud. — 29 novembre 1604, union de l'office d'assesseur civil à l'office de lieutenant particulier. — 10 mai 1618, Antoine Ferraud, à la place de son père. — 1638, Antoine Ferraud. — 1675, Michel Ferraud. — 14 août 1683, François-Antoine Ferraud.

Lieutenants criminels de M. le prévôt de Paris de robe courte. — 1555, Jean Bernard, Thomas Desjardins. — 1566, Jean Tanchon. — 1585, Nicolas Rapin. — 1589, Claude de La Morlière, Nicolas Rapin. — 1602, Jehan Defuntis. —1629, Louis Testu, chevalier du guet. — 1630, Jean-Baptiste Legrain.— 1652, François Francini, sire de Grandmaison. — 1681, René-Chrysanthe Le Clerc.

Lieutenants criminels. — 1374, Jean de Chatou. — 1392, Dreux Dars. — 1397, Simon Badelorge. — 1402, Robert de Thuillières. — 1406, Jean Turquan. — 1413, Guillaume Cerveau. — 1414, Pierre Lefour. — 1416, Aimery Marchant. — 1420, Jean Larcher. — 1430, Jean de La Porte. — 1436, Jean de La Porte. — 1438, Jean Boson. — 1454, Nicole Chapelle. — 1455, Jean de La Porte. — 1458, Martin de Bellefaye. — 1461, Pierre de La Dehors. — 1466, Henri Mariette. — 1470, Pierre de La Dehors. — 1484, Jean de La Porte. — 1498, Jean Papillon. — 1501, Gilles Maillart.— 1529, Jean Morin. — 1544, Pierre Séguier. —1556, Jean Molinet. —1556, Jean Bertrand. — 1558, Michel Veulart. —1559, Nicolas Luillier.— 1565, Thomas de Bragelongne. — 1568, Thomas de Bragelongne, Gabriel Miron. — 1571, Guillaume Gelée. — 1586, Thomas Gelée, Jean Séguier. — 1596, François Myron. — 1597, Pierre Lugolles. — 1600, Gabriel Lallemant. — 1609, Nicolas Lejay. — 1613, Nicolas de Mesmes. — 1619, Antoine Aguesseau. — 1621, Nicolas de Bailleul. — 1624, Michel Moreau. — 1627, Bénigne Blondeau de Bourdin, Michel Moreau. — 1635, Jacques Tardieu. — 1637, Isaac de Laffemas. — 1643, Dreux-Daubray. — 1666, Jacques Defita. — 1667, Antoine Daubray. — 1671, Jean Le Camus.

La police municipale de Paris absorba successivement diverses juridictions qui avaient d'abord existé, et le prévôt en exerça la direction dans l'intérêt des citoyens ou des corporations.

« Dans les grandes calamités (dit l'auteur du *Châtelet de Paris*), accidents, crimes, c'est toujours à lui que l'on a recours. »

Ce fut aussi sous Charles VI qu'une ordonnance obligea les hôteliers de Paris de faire connaître chaque jour au prévôt les noms des personnes logées chez eux (1407). Cette ordonnance fut renouvelée, ainsi que celle (1408) portant que les étrangers ne pouvaient se loger que dans les hôtelleries, non dans les maisons particulières.

Une permission fut aussi exigée pour entrer dans Paris.

Après la glorieuse intervention de Jeanne d'Arc, plusieurs filles se prétendirent inspirées par Dieu et essayèrent de jouer un rôle héroïque; l'une d'elles, Catherine de La Rochelle, suivait l'armée et faisait des prédictions qui, malheureusement pour elle, ne se réalisèrent pas; une autre', nommée Pierronne de Bretagne, prêchait publiquement, mais l'autorité ecclésiastique se saisit d'elle, et elle fut livrée aux flammes.

Au mois de mai 1440, une femme, se donnant pour Jeanne d'Arc ressuscitée, se montra à Orléans, puis vint à Paris; l'université la fit arrêter et montrer au peuple en la grande cour du Palais, sur la table de marbre; là elle fut prêchée, c'est-à-dire qu'un moine fit le récit des actions de sa vie, et il parvint à la faire évader.

Enfin, en 1461, Jeanne de L'Espine commença aussi à se dire chargée d'une mission divine; mais il est probable qu'on refusa de le croire, car, en 1463, la malheureuse fut brûlée vive, et, après son supplice, le procureur du roi au Châtelet et le lieutenant criminel allèrent dîner ensemble au cabaret, où ils dépensèrent 52 sous.

Dans les comptes de la prévôté de Paris, on trouve un article particulier à cette exécution : « Donné à Jean Le Plâtriers, sergent, pour avoir

acquis et brûlé une attache de bois, plusieurs chaînes et crampons de fer avec cinq cents bourrées que cotterets, pour faire l'exécution d'une nommée Jehanne de L'Espine, en ce compris 12 sous parisis, qu'il a payé aux matrones qui ont visité ladite Jehanne pour ce qu'elle se disoit estre pucelle ».

A propos des femmes, Hugues Aubriot avait renouvelé, en 1367, l'ordonnance de saint Louis en assignant les lieux où les ribaudes pouvaient se tenir, et ordonné que toutes celles qui contreviendraient à ce règlement seraient enfermées au Châtelet, puis bannies de Paris, et que les sergents toucheraient pour leur salaire huit sous parisis, qu'ils étaient autorisés à prendre eux-mêmes sur ce qui appartenait à ces femmes.

Mais on négligea de tenir la main à ces dispositions, et, en 1379, 1386, 1395, il devint nécessaire d'ordonner aux ribaudes de ne demeurer que dans les rues de la Boucherie, Froidmantel (Fromentel aujourd'hui), Glatigny (appelée d'abord rue du Val-d'Amour, puis, en 1380, rue au Chevet-de Saint-Denis-de-la-Châtre, bien qu'elle conservât toujours son nom de rue de Glatigny; elle a été supprimée lors de la construction du nouvel Hôtel-Dieu), Court-Robert-de-Paris (du Renard-Saint-Merri), Baillehoé, Thyron, Chapon et Champflory (Champfleury ou du Champ-Fleuri; un décret du 21 mars 1801 lui donna le nom de rue de la Bibliothèque; elle commençait à la place de l'Oratoire et finissait à la rue Saint-Honoré. Elle fut supprimée vers 1852, lors de l'achèvement du Louvre).

En 1446, « la semaine avant l'Ascension, fut crié parmi Paris que les ribaudes ne porteroient plus de ceinture d'argent, ni de collets renversés, ni de pennes de gris (fourrure de petit-gris) en leurs robes, ni de menu-vair, et qu'elles allassent demourer ez bordeaulx, ordonné comme il étoit au temps passé ».

On comptait alors cinq à six mille de ces femmes dans Paris, et la prostitution était la plaie de l'Époque ! Ecclésiastiques, moines, magistrats, gens de toute classe et de toute condition, avaient des concubines qui affichaient la plus grande élégance et étaient un sujet d'étonnement pour les étrangers. Les églises étaient trop souvent des lieux de rendez-vous galants, ainsi qu'en témoigne Mathieu dans son poème *Matheolus Bigamus*. Celui, dit-il, qui mènerait son cheval à l'église pour le vendre ferait une action très inconvenante; mais les femmes qui, sous prétexte de religion, viennent à l'église pour s'y vendre elles-mêmes ne sont-elles pas plus coupables, ne convertissent elles pas la maison du Seigneur en un marché de prostitution ?

Saint-Germain-des-Prés et d'Auxerre,
Saint-Laurent qui les dents desserre,
Saint-Martin et Saint-Nicolas
Font à nos dames grand soulas.

Les ribaudes qui, malgré l'ordonnance de 1446, portaient des ceintures ornées d'argent, avaient tout à craindre de la rapacité des sergents ou des archers, qui saisissaient les ceintures à leur profit; le prévôt de Paris se les attribuait, et ce fut Henri VI, roi de France et d'Angleterre, qui, par son ordonnance du 5 août 1424, le lui défendit : « Que dores en avant il ne preigne ou applique à son prouffit les ceintures, joyaulx, habits, vestements ou aultres parements deffendus aux fillettes et femmes amoureuses ou dissolues. »

En 1459, on saisit « la ceinture ferrée de boucles, mordant et clous d'argent doré pesant deux onces et demi avec une surceinture aussi ferrée de boucles, mordant et clous d'argent doré; un *Pater noster* de corail, tels quels, à boutons, et un *Agnus Dei* d'argent, des *Heures* à femmes, telles quelles, à un fermoir d'argent, un collet de satin ferré de menu-vair, etc. ».

Les étuves ou maisons de bains étaient souvent des lieux de débauches; à plusieurs reprises, des ordonnances furent rendues pour empêcher les étuvistes de recevoir aux mêmes jours les hommes et les femmes dans leurs établissements, mais on les éludait, et les étuves furent pendant les XVe et XVIe de véritables maisons de plaisirs.

Au reste, le séjour que les Anglais avaient fait à Paris avait porté ses fruits; une soldatesque grossière, qui se considérait en pays conquis et ne songeait qu'à y vivre le plus agréablement possible, y avait apporté des goûts nouveaux et des habitudes d'intempérance qui étaient devenues générales.

Ce fut aux Anglais qu'on dut aussi l'invention du premier mât de cocagne.

Le 1er septembre 1425, on en planta un dans la rue aux Ours, en face de la rue Quincampoix.

Au haut était placé un panier contenant une oie grasse et six blancs de monnaie (environ douze centimes); le mât était oint de graisse, et on promit à celui qui parviendrait à la cime le mât, le panier et ce qu'il contenait. Plusieurs personnes essayèrent d'y grimper, mais nul ne put arriver à décrocher le panier, et on donna l'oie à un jeune varlet qui s'en était le plus approché.

Au moyen âge on était très friand de divertissements, et les occasions ne manquaient pas.

Le plantation du mai, la cérémonie de l'O, la promenade du bœuf gras, les processions, les fêtes civiles et ecclésiastiques, les aubades, les jeux, les représentations des mystères, les foires, les jongleurs, les trouvères, les ménestrels, tout était prétexte à flâner par les rues « pour voir », et les rues offraient sans cesse quelque spectacle qui attirait la foule, fût-ce même une exécution capitale, l'exposition au pilori des malfaiteurs, ou une amende honorable faite par quelque malheureux qu'on allait voir passer, se rendant au parvis dans un tombereau de boueur, un

mitre de papier sur la tête, couvert d'une dalmatique noire, ou en chemise, avec une torche à la main, suivi et hué par la populace.

Les cérémonies funèbres offraient elles-mêmes une occasion de se divertir en buvant; si par exemple un juré crieur de vin venait à mourir, tous ses confrères assistaient à ses obsèques revêtus de leur costume officiel. Le corps était porté par quatre d'entre eux; deux suivaient par derrière, l'un tenant un hanap et l'autre un pot rempli de vin; les autres marchaient devant eux en agitant leurs sonnettes.

Et chacun de sortir de sa maison et de se joindre au cortège, car à chaque carrefour il s'arrêtait; on déposait le corps sur des tréteaux, puis le hanap était rempli jusqu'au bord, les porteurs buvaient les premiers, et l'on offrait ensuite à boire à tous les assistants.

Quiconque voulait vider le hanap n'avait qu'à s'approcher.

On juge si le nombre des altérés était grand!

Dès que le pot était vide, on remplissait au premier cabaret, et le cortège se remettait en route pour s'arrêter un peu plus loin, jusqu'à sa destination.

A propos d'enterrement, disons qu'il était d'usage à Paris de porter en cérémonie le viatique aux mourants : le prêtre se plaçait sous un dais que précédaient un porte-lanterne, un porte-sonnette et un bedeau, et, si le mourant était un personnage, toute la maison, maîtres et valets, se tenait sur le seuil, flambeaux en main, pour recevoir le prêtre.

Lorsque le guet croisait le cortège, au retour, il était tenu de l'accompagner jusqu'à l'église.

Ce fut sous le règne de Charles VII que naquit à Paris un poète estimé, François Villon, écolier tapageur, tout adonné à ce qu'on appellerait aujourd'hui la vie de bohème. Villon se fit connaître comme poète au moment où la littérature française subissait une période de transformation. De la poésie générale, a dit M. de Montaiglon, elle passait à la poésie personnelle. Villon fut un des maîtres du genre; malheureusement, il le dit lui-même :

Hé Dieu! si j'eusse étudié
Au temps de ma jeunesse folle,
Et à bonnes mœurs dédié,
J'eusse maison et couche molle;
Mais quoy! je fuyois l'escole.
Comme fait le mauvais enfant.
En escrivant cette parole,
A peu que le cueur ne me fend.

Il s'exerça, selon l'expression de Clément Marot, «dans l'art de la pince et du crocq». Condamné d'abord au fouet, puis à la potence, sa peine fut commuée en celle du bannissement. Quoi qu'il en soit, François Villon fut un enfant de la vieille école gauloise, dont les vers charmèrent ses contemporains, et ne cesseront d'être admirés par les lettrés, et il a formé, avec Alain Chartier, Charles d'Orléans, René d'Anjou, Guillaume Coquillart, Henri Baude et Martial de Paris dit d'Auvergne, cette pléiade de poètes dont les œuvres furent l'aube naissante de cette époque de lumière et d'efflorescence qu'on appelle la Renaissance.

XVI

Louis XI; son entrée à Paris. — La ligue du Bien public. — La grande revue. — Les prisons de Paris. — La *Truie qui file*. — Le frère assassin. — Les oiseaux séditieux. — Le traité de Péronne.

Le roi Charles VII était mort à son château de Meun-sur-Yèvre, le 22 juillet 1461; son corps ne fut apporté à Paris que le 5 août; les coins du poêle furent tenus par le président Robert Thiboust, Jean Le Damoisel, Jean de Sanzay et Pierre Crolavoine, conseillers, tous vêtus du manteau vermeil fourré de menu-vair et coiffés du chaperon de même couleur fourré.

Le corps fut déposé dans l'église du prieuré de Notre-Dame-des-Champs, au faubourg Saint-Jacques, à la lumière de deux cents torches, dont cent soixante fournies par la ville, pesaient chacune trois livres.

Le lendemain matin, un grand service fut célébré en présence du duc d'Orléans, accompagné des principaux personnages de la cour et de la ville, des communautés, des ordres mendiants et des pauvres.

A cinq heures du soir, toutes les processions sortirent de l'église pour aller à la cathédrale.

Les cordeliers commencèrent, puis les jacobins, les augustins, les carmes, les bernardins,



F. Roy, éditeur. — 37. Imp. Charaire et Fils.

Le 16 juillet, une bataille fut livrée sans résultat décisif à Montlhéry.

les croisés de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, les mathurins, et après eux le clergé des paroisses et des collégiales. On y compta treize crosses d'archevêques, évêques ou abbés. — Le patriarche d'Antioche et le recteur de l'université venaient après.

L'évêque de Paris était au milieu des seigneurs et des principaux officiers du roi.

Le parlement venait ensuite avec la chambre des comptes et les autres cours, qui précédaient le corps et le lit de l'effigie.

Entre eux marchaient à cheval « les quatre princes qui faisoient le deuil », suivis du chancelier, du grand écuyer et des chambellans, aussi à cheval.

L'église était tendue : la nef, d'une toile bleue semée de fleurs de lis d'or; et le chœur, de satin



On cria : « Aux armes! » On tendit les chaînes, on se battit sans savoir pourquoi. (Page 284, col. 2.)

et velours noir à frange noire. Au milieu du chœur était la chapelle ardente, ornée d'écus aux armes de France. On chanta les vigiles des morts.

Le lendemain vendredi, on célébra la messe solennelle ; l'oraison funèbre fut prononcée par Jean de Châteaufort, et les mêmes personnages y assistèrent; à l'issue du service, le convoi se mit en marche pour Saint-Denis, en passant par le Pont-au-Change et la rue Saint-Denis.

Lorsqu'on fut arrivé à La Chapelle, on s'arrêta, et l'abbesse de Montmartre arriva avec ses religieuses pour faire leurs prières devant le corps du roi.

Le cortège se remit en marche jusqu'à la *Croix-aux-Frères*, appelée aussi la *Croix-Penchée*, où se trouvaient réunis tous les religieux de Saint-Denis, en chappes. Tandis que ceux-ci conduisirent le corps à Saint-Denis, les processions et l'université rentrèrent à Paris.

Le 31 août, le dauphin, devenu le roi Louis XI, fit son entrée solennelle à Paris.

Il était vêtu d'une robe de satin blanc et d'un pardessus violet sans manches, coiffé « d'un petit chaperon loqueté », et monté sur un cheval blanc richement harnaché.

Tous les corps constitués sortirent pour l'aller recevoir.

Le prévôt des marchands, Henri de Livres, lui

présenta les clefs de la ville et les échevins; le dais, qu'ils donnèrent à porter aux épiciers d'abord, ensuite aux bourgeois, puis aux orfèvres et aux changeurs.

Le duc de Bourgogne suivait le roi, ayant à ses côtés le duc de Bourbon à droite, et le duc de Charolais à gauche.

Sur la porte Saint-Denis était représenté un navire, emblème des armes de Paris (qui sont de gueules, au navire équipé d'argent, sur une onde du même; au chef cousu d'azur, semé de fleurs de lis d'or). De ce navire, descendirent deux petits anges qui posèrent une couronne sur la tête du roi.

De la fontaine du Ponceau coulait du vin; et, à cette fontaine, trois belles filles toutes nues représentaient des syrènes « et ce estoit chose bien plaisante, ajoute le chroniqueur Jean de Troyes, elles disoient de petits motets et bergerettes ».

Dans les autres quartiers, on donnait, pour la circonstance, diverses représentations dans le goût du temps.

Toutes les rues par où le roi passa étaient tendues de riches tapisseries, et, lorsqu'il fut sur le Pont-au-Change, les oiscliers de Paris lâchèrent plus de deux cents douzaines d'oiseaux de toute espèce.

Le roi alla descendre à Notre-Dame, où il fut reçu par l'évêque et son clergé, et par l'université.

Il fit ses prières, remonta à cheval et se rendit au palais où il soupa; le lendemain, il alla loger à l'hôtel des Tournelles.

Paris manifesta sa joie par des fêtes dans lesquelles le vieux duc de Bourgogne se fit remarquer par son luxe et sa magnificence.

Il y eut même tournoi près l'hôtel des Tournelles, mais le roi n'y parut pas; caché à l'une des fenêtres, derrière certaines dames de Paris, il laissa briller dans la joute les Bourguignons et toute la haute seigneurie flamande et wallonne.

Le fils du duc de Bourgogne (le comte de Charolais) et les grands vassaux s'escrimèrent de leur mieux; leurs habits étaient magnifiques, leurs panaches flottaient au vent, leurs chaînes d'or reluisaient au soleil. Soudain un champion s'élança dans la lice; il était couvert de peaux de bêtes fauves, son cheval avait un accoutrement semblable. Et voilà que cet inconnu culbuta tous les jouteurs les uns après les autres.

C'était Louis XI qui avait envoyé ce nouveau venu se mesurer contre les seigneurs.

« L'absence du roi, dit l'historien Michelet, devait étonner d'autant plus que le tournoi se donnait à sa porte, contre les Tournelles, où il résidait. Apparemment, le triste hôtel s'égayait peu du bruit de ces fêtes. Le roi y vivait seul et chichement. Il avait eu la bizarrerie de s'en tenir à quelques serviteurs qu'il amenait de Brabant; il vivait là comme en exil... A peine roi, il prit l'habit de pèlerin, la cape de gros drap gris, avec les housseaux de voyage, et il ne les ôta qu'à la mort...

« S'il sortait des Tournelles, c'était le soir, en hibou dans sa triste cape grise. Son compère, compagnon et ami (il avait un ami) était un certain Bische, qu'il avait mis jadis comme espion auprès de son père Charles VII et qu'alors il tenait auprès du comte de Charolais, pour lui faire trahir son père, le duc de Bourgogne. »

Aussitôt arrivé à Paris, le nouveau roi destitua Guillaume Juvénal des Ursins de sa charge de chancelier, pour la donner à Pierre de Morvilliers et Jacques de Villiers devint prévôt de Paris à la place de Robert d'Estouteville.

Le prévôt des marchands, les échevins, le greffier et le procureur de l'Hôtel de Ville avaient obtenu des lettres patentes de Charles VII, leur accordant un setier de sel par an, pour leur consommation, à prendre au grenier à sel, au prix marchand. On réduisit le setier à une mine; ils se plaignirent à Louis XI qui leur rendit le droit à un setier, par lettres du 16 septembre.

Le 11 janvier 1462, le roi étant à la Rochelle confia la garde de Paris à Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigny, président des comptes, et à Charles de Melun, bailli de Sens (ce dernier obtint de la faveur royale, le 16 août 1643, le don de l'hôtel de la Reine, dit de la Pissotte, situé rue Saint-Antoine, près du cimetière Saint-Paul; et, le 8 mars 1464, il fut nommé gouverneur et lieutenant général de Paris et de l'Ile-de-France).

Il éloigna de lui l'amiral, le grand chambellan, des maréchaux de France et les principaux régisseurs des finances et choisit de préférence ses conseillers parmi les hommes du tiers état, et souvent même parmi les gens de basse extraction.

Le comte de Dammartin avait été disgracié; après s'être caché, il revint, fort de son innocence, se présenter devant le roi à qui il demanda d'être jugé; il fut condamné à mort, mais Louis XI commua sa peine en l'exilant dans l'île de Rhodes, puis, changeant d'avis, il le fit enfermer à la Bastille. Tous ses biens furent confisqués et donnés à ceux qui avaient été dépouillés sous le règne précédent. Par contre, il réhabilita le comte d'Armagnac, tira le duc d'Alençon de sa prison et les rétablit l'un et l'autre dans tous leurs biens, titres, honneurs et dignités.

Le 27 novembre 1461, Louis XI abolit la Pragmatique Sanction (ordonnance qui reconnaissait la suprématie des conciles œcuméniques sur les papes); les écoliers de l'université de Paris s'avisèrent de jouer publiquement « un jeu à personnages, contenant comment les rats avaient mangé les sceaux de la Pragmatique Sanction, et comment les rats qui en avaient mangé eurent rouge tête » (allusion à l'évêque d'Arras qui avait obtenu le chapeau de cardinal).

On s'irrita dans les hautes classes des tendances que Louis XI montrait à abaisser la noblesse, et, en décembre 1464, il se forma à Paris, entre les princes et plusieurs seigneurs, une ligue dite du *Bien public*, qui avait pour objet ou tout au moins pour prétexte « de mettre le royaume en ordre et justice »; les ducs de Berry, de Bretagne, de Bourbon, de Dunois, le comte de Charolais et plusieurs autres entrèrent dans cette ligue, dont les membres se reconnaissaient à une aiguillette de soie verte qu'ils portaient à la ceinture.

En 1464, Louis XI, sur la proposition de l'université, fonda ce qui devait être plus tard la poste aux lettres, en établissant 230 courriers qui furent chargés de transporter ses lettres et dépêches dans toutes les directions, mais ce ne fut qu'en 1630 que les particuliers purent bénéficier du droit de se servir de la poste, jusque-là uniquement réservée à l'usage de la cour.

Le roi assura le service des courriers, en donnant au maître de poste le prix, alors énorme, de dix sols par cheval pour une course de quatre lieues.

Charles de Melun, gouverneur de Paris, ayant reçu des bourgeois un nouveau serment de fidélité et les plus vives protestations d'attachement, leur donna des armes, augmenta le guet, rétablit les chaînes au coin des rues, mura les portes, à l'exception de deux, assigna aux milices leurs portes et fit entrer dans la ville des provisions pour plusieurs mois.

Toutes ces mesures étaient prises en prévision des événements qu'on redoutait de la part des chefs de la ligue du *Bien public*.

Une compagnie d'hommes d'armes, sous les ordres du maréchal Rohault de Gamaches, vint renforcer la garnison. Pour montrer aux Parisiens combien il était satisfait de leur zèle, Louis XI leur envoya une députation de quatre de ses principaux officiers chargés par lui de les complimenter et de leur annoncer que la reine viendrait faire ses couches à Paris, « la ville du monde qu'il aimait le plus ».

Les bourgeois, pour mieux se défendre contre toute attaque, établirent un nouveau guet de nuit à cheval, auquel présidait toujours l'un des capitaines de la ville. L'évêque d'Évreux, Jean Balue, par zèle ou par fanfaronnade, fit lui-même le guet pendant une nuit et conduisit sur les remparts et par les rues la compagnie des lanciers du maréchal de Gamaches, au son des trompettes et des clairons.

« Le comte de Charolais, dit l'auteur des *Sièges de Paris*, avait été le premier des princes rebelles, prêt à entrer en campagne. Au mois de juillet 1465, il s'avança à la tête de 60,000 combattants, traversa la Somme, se rendit maître de Roye, de Montdidier, de Pont-Sainte-Maxence, et, de là, il se répandit dans l'Ile-de-France. Il établit son quartier général à Saint-Denis, où il avait donné rendez-vous aux autres confédérés. Il les y attendit une quinzaine de jours, se bornant, comme distraction guerrière, à quelques escarmouches, que des enfants perdus (c'est ainsi qu'on appelait alors des éclaireurs envoyés en avant des armées), engagèrent du côté du faubourg Saint-Denis et de la porte Montmartre. Il espérait qu'une partie de la population se déclarerait en sa faveur et lui ouvrirait les barrières. Mais il n'y eut pas le moindre mouvement dans l'intérieur, et il n'arrivait aucune nouvelle de l'approche des autres chefs de la Ligue. »

On annonçait au contraire que l'armée royale venait des bords de la Loire au secours de la capitale.

« Li comte (de Charolais) fit ruer sur la chaucie (chaussée) deux ou troys serpentines qui effrayèrent ceulx de la ville, combien qu'ils ne blesscierent personne qu'on sceust. Li comte s'estoit mys devant toute la bataille et alla jusqu'à ung molin assez près de la ville de Paris, lesquels ceulx de Paris se attendoient qu'on deubt les assaillir.

« A la rentrée que li maréchal (Rohault de Gamaches) fist dedans Paris, il rencontra ung homme d'église, chanoine d'Arras, qui avoit eu affaires à Paris et qui retournoit en Picardie, auquel chanoine iceluy mareschal fist jurer qu'il diroit au comte de Charollois, qu'il avoit presiement reçeu lectres du roy de Franche, que on dedans quatre jours ou environ il se trouveroit à Paris, et iroit où li comte seroit et verroit qui seroit le plus fort. Auxquelles paroles li comte répondit qu'il ne croyoit pour ce que paravant lui avoit mandé plusieurs choses qui n'estoient point vrayes. Après ce que li comte de Charollois eust fait sa monstrée devant Paris, lui et son ost se retirèrent au Lendit entre Paris et Sainct-Denys, où estoient encore loges et maisons de la feste. »

Tout cela n'avançait pas les choses, le comte voulut en finir, il envoya des parlementaires à la porte Saint-Denis réclamer l'ouverture des portes et des vivres, menaçant de tout saccager si on ne lui donnait pas satisfaction.

On leur répondit par un refus formel, et les parlementaires se retirèrent.

Alors le comte lança contre le faubourg Saint-Lazare ses arquebusiers qui furent sur le point de se rendre maîtres des barrières.

Mais, de leur côté, les milices bourgeoises accoururent; elles soutinrent le choc avec énergie, et repoussèrent les assaillants qui, foudroyés par les couleuvrines des remparts, se replièrent en désordre sur la Chapelle et la Villette.

Quelques bourgeois s'aventurèrent à les poursuivre, mal leur en prit; ils tombèrent aux mains des gens d'armes qui les pendirent haut et court au gibet de Montfaucon.

Bientôt le maréchal de Gamaches repoussa les assiégeants jusque dans leurs retranchements,

Ceux-ci songèrent à la retraite, et le comte de Charolais abandonna Paris pour aller au-devant des troupes bretonnes qu'il attendait.

Le comte de Saint-Pol, qui menait l'avant-garde entre Paris et Saint-Cloud, trouva un grand bateau chargé de foin que l'on menait à Paris; il s'en empara, vida le foin qu'il contenait, et, s'y embarquant avec son avant-garde, il gagna Saint-Cloud, « auquel lieu y avoit moult gens de guerre, lesquels se rendirent ».

« Le quinziesme jour de juillet mil quatre cent soixante cinq, le comte de Charollois et toute son armée qui s'estoit parti du pont Saint-Cloud pour tirer vers Étampes et aller à l'incontre des ducs de Berry et de Bretaigne, lesquels ne pooient passer pour l'armée du roy de Franche, qui les empeschoit, arrivèrent à Montlehery et environ; et alla li comte de Saint-Pol, qui menoit l'avant-garde jusques à Montlehery et se logea lui et ses gens en la ville, sur le dit mont, sans entrer au chateau ».

On sait que, le 16 juillet, les deux armées se rencontrèrent et qu'une bataille fut livrée sans résultat décisif à Montlhéry.

Le roi fit un coude vers Corbeil et descendit en suivant les rives de la Seine jusqu'à Paris, où il soupa en compagnie des principales dames de la ville, afin de gagner les cœurs des Parisiens « par le moyen de ce sexe insinuant ».

Ce repas eut lieu dans la maison de Charles de Melun, et le roi raconta d'une manière si touchante les dangers qu'il avait courus que son récit fit pleurer toutes les dames bourgeoises.

Quinze jours plus tard, le comte de Charolais se mit de nouveau en marche sur Paris.

Pendant ce temps, on poursuivait criminellement à Paris tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir entretenu des intelligences avec les ligués.

Un gentilhomme du nom de Laurent de Mory, enfermé à la Bastille pour avoir favorisé les Bourguignons et pillé des bourgeois, fut déclaré coupable de haute trahison, et comme tel condamné à être écartelé aux Halles de Paris et ses biens confisqués.

Le parlement, usant de clémence, se contenta de le faire pendre.

Il fut pendu le 20 juillet au gibet de Montfaucon.

Huit jours après, Jean de Bourges, clerc de Jean Bérard, conseiller au parlement, fut condamné à être noyé dans la Seine par sentence du prévôt, avec François Mériodeau, son complice; tous deux furent jetés à l'eau.

Le 30 du même mois, Gratien Mériodeau, frère de François, notaire au Châtelet, subit le même supplice. Un manœuvre, qui avait porté des lettres à Eudes de Bucy, fut aussi noyé devant la tour de Billy, où avaient lieu ces exécutions par la main du bourreau.

Quelques jours après, un jeune homme appelé Pierre de Guéroult fut écartelé aux Halles pour la même cause.

Mais reprenons le récit du siège.

L'armée des assiégeants se montait à 100,000 chevaux (cavaliers).

Le comte de Charolais fit construire des ponts de bateaux, après avoir repris le pont de Saint-Cloud, dont les Parisiens s'étaient emparés.

Il voulait avant de tenter un assaut général affamer Paris et l'obliger à capituler.

Louis XI était parti le 10 août pour Rouen, laissant la garde de la ville à quelques compagnies de francs-archers de Normandie, et environ 400 lances sous la conduite de Charles de Melun. Les francs-archers furent tous logés dans le Temple, et il en vint 200 autres à cheval, quatre jours après le départ du roi.

La nouvelle arriva à Paris qu'une partie de l'armée des princes campait dans le parc de Vincennes; en même temps on annonça la venue de quatre hérauts du duc de Berry apportant une lettre adressée au clergé, une autre au parlement, une troisième à la ville de Paris et la quatrième à l'université.

Elles contenaient que les princes n'avaient pris les armes que pour le bien général et qu'ils demandaient à conférer avec des députés, afin de s'entendre ensemble.

Le jeudi 22 août, une grande assemblée eut lieu à l'Hôtel de Ville pour délibérer sur ce sujet. L'évêque de Paris et plusieurs autres personnages furent envoyés le même jour vers les princes, et le lendemain il y eut de nouveau séance à l'Hôtel de Ville pour entendre le rapport des députés nommés.

On avait eu soin, pour prévenir tout tumulte, de garnir les portes de l'Hôtel de Ville et les environs d'un bon nombre d'archers et d'arbalétriers.

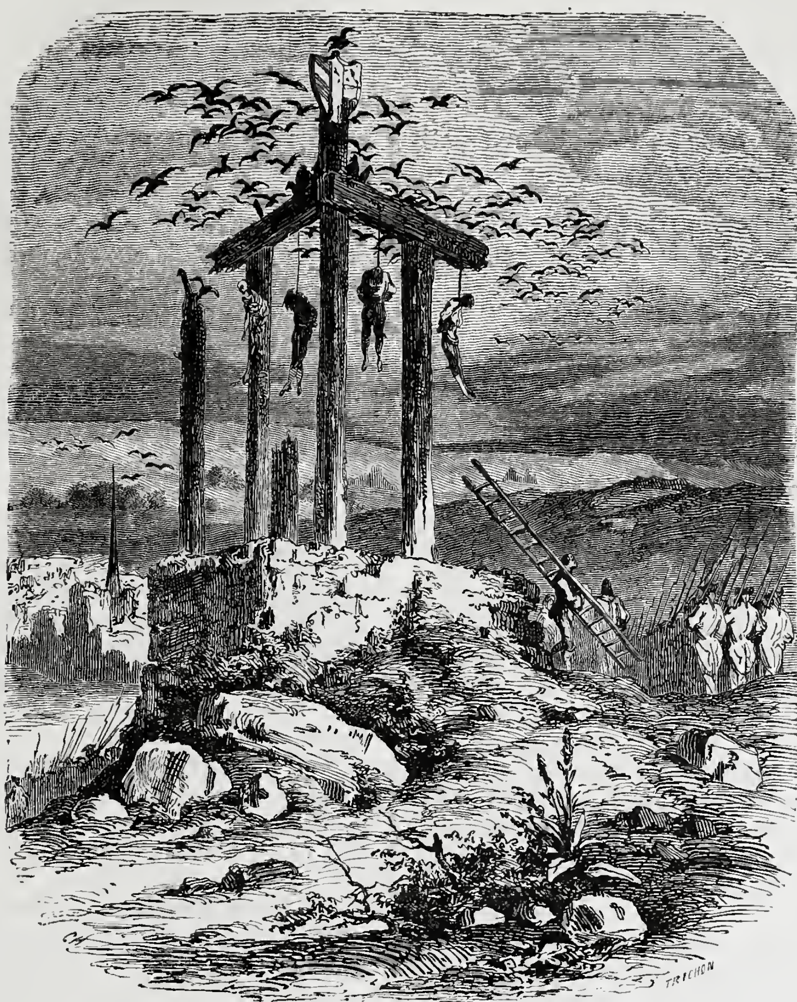
L'évêque et ses collègues déclarèrent que les princes demandaient la tenue des États pour arriver à une réformation générale, et qu'en attendant il leur fût permis d'entrer dans Paris avec peu de suite pour conférer, et d'y acheter des vivres.

L'assemblée se montra toute disposée à accueillir ces ouvertures, pourvu toutefois que les troupes princières n'entrassent qu'à la file et en petite quantité; mais Louis XI, informé de ce qui se passait, revint en toute hâte, accompagné des troupes de sa maison et de 2,000 hommes d'armes qui furent suivis de la noblesse de Normandie et d'un grand nombre de francs-archers.

Sa présence changea immédiatement la disposition des esprits.

On le reçut avec acclamation, aux cris de *Noël! Noël!*

Louis XI fit connaître le mécontentement que lui causait la démarche faite par les députés;



Le petit gibet de Montigny était une succursale du gibet de Montfaucon, en 1416. (Page 299, col. 1.)

quelques-uns d'entre eux furent privés de leur charge, et cinq furent exilés.

Les hostilités recommencèrent, et on se canonna du côté de la porte Saint-Antoine pendant trois ou quatre jours, puis on reparla de paix.

De nouveaux députés des deux partis s'abouchèrent.

Le dimanche suivant, le roi sortit de son hôtel des Tournelles pour aller faire ses dévotions à Notre-Dame, et en même temps il alla s'inscrire à la Madeleine dans la grande confrérie des bourgeois de Paris, ce que firent aussi l'évêque d'Évreux et plusieurs seigneurs de la suite du roi.

Une sorte de trêve tacite avait été conclue pour permettre aux députés de négocier; mais, malgré cela, les Bourguignons allèrent fourrager et piller les vignes de Clignancourt, de Montmartre et de la Courtille; le peu de vin de ces terroirs que récoltèrent les Parisiens fut si mauvais qu'on l'appela *le vin de l'année des Bourguignons.*

L'armée du roi s'était fortifiée de quelques compagnies de noblesse normande; on les logea au faubourg Saint-Marceau : deux de ces nobles pillèrent les bourgeois qui voulurent les mettre à la porte et leur interdire l'entrée de la ville; alors les Normands ne craignirent pas d'injurier grossièrement les Parisiens, en les appelant « traîtres Bourguignons ». Les bourgeois se plaignirent; information fut ordonnée, et les deux Normands furent condamnés à faire amende honorable devant l'Hôtel de Ville au procureur du roi, tête nue, sans ceinture et une torche au poing.

En outre, on leur perça la langue et ils furent bannis du royaume.

La trêve fut prolongée jusqu'au 18 septembre, jour où toute conférence fut rompue.

On n'avait pu s'entendre.

Le roi fit retirer ses troupes et son artillerie de devant Charenton, et logea six cents hommes de sa cavalerie avec leurs chevaux chez les Chartreux, ce qui obligea ces religieux à quitter leurs cellules.

La lutte reprit plus vive que jamais; Bretons et Bourguignons passèrent la Seine et vinrent attaquer les troupes royales du faubourg Saint-Marceau, de Saint-Victor et des Chartreux, et on se tua du monde des deux côtés.

Cela dura plusieurs jours, au grand désespoir des marchands et de tous ceux qui avaient besoin de travailler pour vivre, et que ces escarmouches continuelles plongeaient dans la misère.

Enfin, le roi, ayant appris qu'une nuit la porte de la Bastille était demeurée ouverte du côté de la campagne et qu'on avait trouvé plusieurs de ses canons encloués, comprit que la Ligue avait des partisans dans Paris et que le plus sage était de la dissiper, sauf plus tard à prendre d'autres mesures; le lendemain il reprit lui-même l'initiative d'une conférence, qui fut suivie d'une paix signée à Conflans le 29 octobre 1465.

Il accorda au comte de Charolais les villes de la Somme qu'il demandait, donna à son frère, le duc de Berry, la Normandie en apanage.

Trois jours de réjouissances ratifièrent le traité de paix et un grand repas de « chair et poisson, » fut donné à l'Hôtel de Ville. Avant de se mettre à table le roi remercia les bourgeois de leur zèle, et leur annonça l'abolition de quelques impôts; Robert d'Estouteville fut réintégré dans ses fonctions de prévôt, Jean-Juvénal des Ursins reprit sa place de chancelier, et, sauf les gens qui avaient trouvé la mort dans cette guerre civile qui n'avait servi à rien qu'à les faire tuer, tout le monde fut satisfait; pour témoigner son contentement, Louis XI alla à Saint-Denis rendre à Dieu ses actions de grâces, et y fit un présent de cent écus d'or qu'il déposa lui-même sur l'autel.

Les Parisiens se félicitaient de cette paix lorsque tout à coup on les vit courir par les rues pleins d'épouvante : le 19 novembre, à six heures du matin, une comète venait d'apparaître à Paris « en resplendisseur de feu qui dura longuement, et estoit telle qu'il sembloit que toute la dicte ville feust en feu et en flambe. Et de ceste épouvantable et merveilleuse chose ung homme en la place de Grève que à la dicte heure, aloit ouyr messe au Saint Esprit fut de ce si très espouvanté, qu'il en devint fol et perdit son sens et entendement ».

Les comètes annonçaient; selon la croyance populaire, un événement malheureux, et tout le monde se rappelait qu'il en avait été vu une très peu de temps avant que Charles VII expirât, et celle-là aussi avait une telle « splendeur et embrasement qu'on en dict que toute la ville estoit en feu et flammes. »

Rien pourtant, cette fois, ne vint donner raison à la croyance populaire.

L'année 1466 fut marquée par une grande mortalité, qu'on attribua à la chaleur excessive des mois d'août et septembre. « Les maladies causèrent une telle désolation dans la prévôté et la vicomté de Paris que l'on compta plus de 40,000 morts, entre lesquels il y eut plusieurs personnes de distinction, « entre autres, maistre Arnoul, astrologue du roi ».

Il eût été bien extraordinaire que ces 40,000 personnes se composassent uniquement de vilains et de manants!

Le cimetière des Innocents, tout spacieux qu'il était, ne put suffire aux inhumations, et il fallut enterrer au cimetière de la Trinité, qui appartenait à l'Hôtel de Ville.

Pour faire cesser le fléau, on eut recours aux prières publiques; on ordonna des processions où furent portées les châsses de sainte Geneviève et des autres saints en vénération.

Pendant cette mortalité, qui dura plus de trois mois, le roi se tint avec son conseil à Orléans et dans plusieurs autres villes, après avoir institué le maréchal de Lohéac lieutenant-général de Paris et de l'Ile de France.

L'année suivante, et dans le but de favoriser le repeuplement de la ville, dont le nombre des habitants était fort diminué par suite des guerres et de la mortalité récente, une ordonnance fut rendue qui permettait à tous étrangers, de quelque nation qu'ils fussent, de s'établir dans la ville et les faubourgs de Paris.

Pour les y attirer davantage, on leur accorda le droit de bourgeoisie et l'impunité pour tous les crimes qu'ils pouvaient avoir commis, à l'exception de celui de lèse-Majesté.

Louis XI rentra à Paris le 18 août 1467, et la reine l'y rejoignit le 1er septembre : elle arrivait par la Seine, en bateau; les principaux officiers de ville et nombre de bourgeois allèrent au-devant d'elle, montés sur des embarcations pavoisées dont les unes étaient chargées de musiciens et les autres de confitures, de dragées, et de tout ce qu'on appelait alors des épices.

La reine fut conduite au son des instruments jusqu'au terrain de Notre-Dame où elle fut reçue par l'évêque et par le parlement. Après avoir fait ses dévotions dans la cathédrale, elle remonta en bateau et alla aborder près des Célestins.

Là, elle monta à cheval, ainsi que toutes les dames et les demoiselles de sa suite, et la cavalcade se dirigea vers le palais des Tournelles, où toute la nuit se passa en réjouissances.

On alluma des feux de joie dans les rues, on y dressa des tables, sur lesquelles on donna à boire à tous ceux qui le désirèrent.

Ce fut peu de temps après, c'est-à-dire le 14 septembre, que Louis XI passa la revue de tous les Parisiens en état de porter les armes.

L'ordre avait été précédemment donné à tous les habitants de Paris, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante, de se tenir prêts; il voulut qu'ils fussent partagés en diverses brigades sous différentes bannières, et armés d'un objet de défense quelconque.

Le recteur de l'université, Guillaume Fichet, essaya de faire dispenser les écoliers âgés de plus de seize ans de s'armer, et encourut par ce fait la disgrâce du roi.

Ce fut un jeudi qu'on vit sortir de Paris tous ces soldats improvisés, au nombre de 60 à 80,000 hommes, disent les historiens du temps.

Ils furent rangés sous les remparts ; leur ligne de bataille commençait à la porte du Temple, longeait la grande voirie, les murs de Saint-Antoine-des-Champs, la grange de Reuilly et aboutissait à Conflans ; de là une autre ligne descendait la Seine jusqu'à la Bastille.

Le roi et la reine, suivis de toute la cour, prirent un vif plaisir à contempler cette armée.

« Ils estoient tous en bataille, dit Jean de Troyes, c'estoit chose merveilleuse à voir le monde qui estoit en armes dehors Paris, et si maintenoient plusieurs qu'il en estoit à peu près demeuré autant dedans Paris, qu'il y en avoit dehors. »

On compta jusqu'à soixante sept bannières des seuls métiers, sans les étendards et les guidons de la cour, du parlement, de la chambre des comptes, du trésor, des généraux, des aides, des Monnaies, du Châtelet et de l'Hôtel de Ville.

Quoi qu'il en soit, le chiffre de 80,000 paraît passablement exagéré, car en ajoutant à ce chiffre celui des vieillards, des femmes, des enfants et des très nombreux ecclésiastiques, moines, etc., on arriverait facilement à celui de 300,000, et la population de Paris était loin d'être aussi élevée.

Le roi déclara que jamais si belle armée n'était sortie d'aucune ville du monde, et il fit amener et défoncer une quantité considérable de tonneaux de vin pour rafraîchir cette milice.

C'était une si magnifique réserve qu'il avait là sous la main, pour châtier ces Bourguignons insolents qui ne cessaient de batailler contre la France !

Il remercia ses Parisiens d'avoir sans cesse repoussé les propositions du duc de Bourgogne.

Le gibet de Montfaucon servait tant qu'il était « en ruyne et décadence », et, comme le nombre de gens à pendre augmentait toujours, on avait dû songer à édifier un petit gibet, une sorte de succursale du premier, qu'on appela le gibet de Montigny.

Il fut inauguré en 1466, par la pendaison d'un certain nombre de « povres et indigentes créatures, comme : larrons, sacrilèges, pipeurs et crocheteurs. Quelques autres évitèrent la corde, mais ils furent fouettés au cul d'une charrette qui les promena dans tous les carrefours. »

Au mois de septembre de la même année, on pendit à Montfaucon un Normand du Cotentin, accusé d'inceste avec sa fille. Celle-ci fut brûlée à Magny, près Pontoise.

Le 22 du même mois, le roi alla en pèlerinage à Saint-Denis, et revint le lendemain au palais des Tournelles, d'où il sortit pour aller souper chez son panetier, Denis Hesselin, qui, selon l'usage, lui avait fait préparer un bain au préalable.

Louis XI soupait volontiers en ville ; il employait, pour gagner la sympathie des Parisiens, des façons populaires ; il visitait familièrement les principaux bourgeois, s'asseyait à leur table ou les invitait à la sienne, et s'intéressait en ami à leurs affaires privées.

Avec son pourpoint de futaine et son bonnet qui suintait la graisse, il apparaissait aux yeux des gens, en « bon homme », et le rusé monarque pouvait, en causant avec eux, se rendre compte de la façon dont on appréciait sa politique et constater lui-même l'obéissance que ses sujets montraient pour l'exécution des ordonnances.

De si peu d'importance qu'elles fussent, il exigeait que tous, grands et petits, s'y conformassent.

Son prévôt avait publié qu' « en chascun hostel de Paris il y eust lanterne et une chandelle ardente dedans durant la nuit, et que chascun mesnaige qui auroit chien, l'enfermast en sa maison ».

La peine de la hart était appliquée à quiconque enfreignait ces dispositions.

Il fut ordonné aussi à chacun de tenir de jour, « devant son huys, ung seau d'eauë ». Celui qui s'en dispensait était passible de la prison et de soixante sous parisis d'amende.

Et malheur à ceux qui faisaient connaissance avec les prisons de Paris !

On ne se figure guère, de nos jours, ce qu'étaient alors ces horribles lieux de souffrances et de douleurs.

On en comptait plus de vingt-cinq légales, sans y comprendre celles particulières à certaines communautés ; au moyen âge, quiconque jouissait du droit de justice, avait naturellement une prison pour y enfermer ceux qu'elle condamnait.

Mais ne nous occupons que des prisons officiellement reconnues

En première ligne venait le Louvre : c'était, nous l'avons dit, un palais, une forteresse et une prison ; toutefois on n'y enfermait que des prisonniers d'État ; ce ne fut que sous Louis XII que les officiers de la prévôté de Paris obtinrent du roi la permission de transporter au Louvre leur tribunal et leurs prisons, tandis qu'on réparait le Châtelet qui menaçait ruine ; mais on leur fit défense expresse d'allumer du feu dans aucune cheminée, à cause des munitions de guerre et de la poudre que l'on gardait dans les caves et dans les salles basses.

Le Louvre cessa d'être prison en 1538, lorsque François Ier fit abattre la grosse tour pour reconstruire le palais.

La Bastille était aussi réservée aux prison-

niers politiques; nous avons décrit ses tours. Ce fut dans l'une d'elles qu'en 1475, Louis XI fit construire la fameuse cage de bois destinée à renfermer Guillaume de Harancourt, évêque de Verdun. Cette cage était composée de gros madriers liés entre eux par des attaches de fer, ce qui la rendait d'une extrême solidité.

Elle était si lourde qu'il fallut reconstruire et consolider le plancher de la voûte qui devait la supporter.

Dix-neuf charpentiers furent occupés à ce travail pendant vingt jours consécutifs, et on trouve dans les comptes de la prévôté de Paris celui de cette cage, ayant 3 mètres de longueur sur 2 mètres 66 de largeur et 2 mètres 33 de hauteur, « laquelle a été assise entre une chambre étant en l'une des tours de la Bastille Saint-Antoine, à Paris, en laquelle est mis et détenu prisonnier, par le commandement du roi, notre seigneur Guillaume de Harancourt, évêque de Verdun ».

Louis XI alla visiter le prisonnier, afin de s'assurer par lui-mme si la cage était bien telle qu'il désirait qu'elle fût.

Les cachots s'enfonçaient jusqu'à 6 mètres 66 sous terre, et n'avaient pour ouverture qu'une étroite barbacane donnant sur le fossé; ces cachots étaients pleins d'un limon où pullulaient les crapauds, les rats et les araignées.

Quant aux oubliettes, M. Viollet-le-Duc, le savant archéologue, pense qu'elles pourraient bien n'avoir jamais existé, et que ce qu'on a pris pour elles, n'était peut-être qu'une glacière; en tout cas, ce qu'on appela, lors de la prise de la Bastille, les oubliettes, était une salle voûtée à six pans, située dans le soubassement d'une des tours; tout autour de cette salle était un trottoir d'un mètre de largeur, et au milieu, un trou ayant la forme d'un entonnoir ou d'un cône renversé, terminé à la partie inférieure par un petit orifice destiné à entraîner les eaux.

Le prisonnier que l'on eût descendu dans cet entonnoir n'eût pu ni se tenir debout, ni s'asseoir; il eût été là comme soumis à une sorte de question prolongée.



Louis XI visitant Guillaume de Harancourt dans sa cage.

La prison de l'officialité, destinée aux ecclésiastiques, avait, elle, des oubliettes, ainsi que celle du couvent des Capucins. Ces oubliettes se composaient de deux cachots étroits, pratiqués dans l'un des angles d'une pièce à demi souterraine et formés par une forte cloison composée de gros madriers de chêne unis entre eux par des liens de fer, le tout recouvert de maçonnerie. La seule ouverture par laquelle les vivres et le jour pouvaient momentanément pénétrer dans ce cachot avait environ 35 centimètres de hauteur sur 15 centimètres de largeur; cette ouverture était encadrée par des barres et plaques en fer et fermée par une petite porte aussi en fer. Le guichet par lequel on introduisait le prisonnier n'avait pas plus de 1 mètre 35 de haut et était garni d'énormes serrures et verrous.

Lorsqu'un capucin était condamné à être jeté dans un de ces *in-pace*, on le conduisait au chapitre, on le faisait asseoir sur la sellette, où il entendait la lecture de sa sentence; ensuite on le conduisait processionnellement avec la croix, les cierges, le bénitier et l'encensoir; on chantait le *Libera*, on l'aspergeait et on le descendait dans l'oubliette en lui donnant un pain, un pot à eau, un chapelet et un cierge bénit.

La prison de l'officialité consistait en une haute tour enclavée entre le bâtiment de la grande sacristie de Notre-Dame et l'ancienne chapelle du palais archiépiscopal.

Elle fut démolie en 1795.

Les prisons du grand Châtelet se divisaient en neuf prisons particulières : le Berceau, le Paradis, la Gourdaine, la Grièche, le Puits, les Chaînes, la Boucherie, la Fosse et les Oubliettes; en 1425, ce nombre avait été augmenté de celles de la Motte, de Beauvoir, de la Salle, de Beauvais, de Barbarie, de Gloriette et d'Entre-Deux-Huis.

Les prisonniers étaient tenus de payer, tant à leur entrée qu'à leur sortie, un droit de gîte ou de geôlage, dont l'importance variait selon la

F. Roy, éditeur. — 38.

Imp. Charaire et Fils.

Vue générale du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, actuellement les Arts-et-Métiers.

condition des personnes et pour le paiement duquel, suivant l'ordonnance du 9 mai 1425, le geôlier pouvait retenir les prisonniers : ainsi, un comte devait dix livres de geôlage; un chevalier-banneret et un écuyer, vingt sous; un simple noble, cinq sous; un lombard, vingt-deux deniers; un juif, onze sous, et tous autres prisonniers, huit deniers.

En outre, quatre deniers étaient exigés pour le lit, deux pour la place qu'il occupait.

Les prisonniers détenus dans les cachots souterrains donnaient un denier par nuit.

De son côté, le geôlier fournissait gratuitement la nourriture : du pain et de l'eau.

Les riches pouvaient faire venir du dehors, dans certains cas, des mets tout préparés.

Un lit ne devait pas contenir plus de deux ou trois prisonniers.

Il y avait au grand Châtelet un cachot appelé Chambre d'hypocras, dans lequel les prisonniers avaient constamment les pieds dans l'eau et ne pouvaient se tenir ni debout, ni couchés.

Un autre cachot, appelé Fin d'aise, était plein d'ordures et fourmillait de reptiles.

Aucun escalier n'aidait à descendre dans ce qu'on appelait la Fosse; on se servait d'une corde et d'une poulie, pour y « dévaler les prisonniers ».

Une déclaration royale du 23 août 1780, ordonna la destruction de tous les cachots construits sous terre.

Le grand Châtelet fut démoli en 1802, nous l'avons dit.

Par lettres du 24 décembre 1398, Charles VI avait ordonné que les prisons du petit Châtelet serviraient de succursales à celles du grand Châtelet, devenues insuffisantes et trop pleines. Une visite y fut faite par des enquesteurs qui constatèrent qu'ils y avaient vu des chartres basses, où les prisonniers privés d'air ne pouvaient vivre.

La Conciergerie figure pour la première fois comme prison sur les registres de la Tournelle, au 23 décembre 1391. C'était la prison du parlement. Ses cachots, construits au niveau de la Seine, étaient obscurs et malsains; le jour n'y pénétrait jamais. Plusieurs contagions pestilentielles, causées par la malpropreté de la prison et la mauvaise nourriture des détenus, éclatèrent à la Conciergerie.

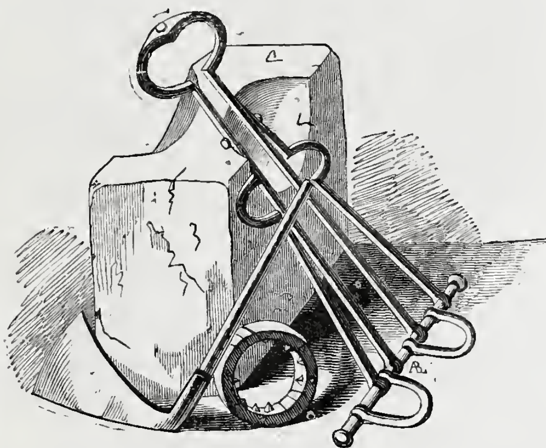
Le 31 juillet 1543, sur le rapport de deux conseillers, on ordonna que des lits seraient placés dans une salle qui prendrait le nom d'infirmerie; que les immondices des différentes prisons seraient enlevées et que le préau et les cachots seraient nettoyés. Il fut aussi enjoint aux geôliers de ne plus maltraiter les prisonniers, « de leur bailler paille et eau, et de les pourvoir de gens d'église ».

Malgré ces améliorations, la Conciergerie n'en demeura pas moins la prison la plus malsaine de la capitale.

En 1776, le feu détruisit une grande partie des bâtiments de la Conciergerie, qui ne fut relevée que trois ans plus tard et dont il sera parlé plus loin.

Le For-l'Évêque était la prison de l'évêque de Paris. On sait qu'après la dévastation opérée par les Normands, et afin d'éviter qu'elle se renouvelât, l'évêque avait fait entourer son église et le terrain qui l'avoisinait d'un mur, et que cette portion de Paris s'appelait le territoire de Saint-Germain-l'Auxerrois et se trouvait placée sous la domination de l'évêque, ainsi que la culture de l'évêché, le long de Saint-Germain.

L'évêque tenait sa cour de justice dans un bâtiment situé au centre de l'enclos, qu'on appelait *Forum episcopi;* c'était là que résidait son prévôt, chargé de rendre la justice en son nom. Ce fut Maurice de Sully qui fit bâtir le *Forum* en 1161, et malheur à quiconque était cité à



Instruments de torture au XVe siècle.

comparoir! il avait à craindre pour ses oreilles, en raison du droit qu'avait le prévôt de l'évêque de les faire couper aux gens sur la place du Trahoir, située rue de l'Arbre-Sec, à deux pas du For-l'Évêque. Le Forum était un lourd monument, ayant la forme d'un carré long; à l'une des extrémités était la chapelle, surmontée d'une tour avec cloches.

La grande salle, dite des plaids, était réservée aux audiences ecclésiastiques; plusieurs pièces étaient occupées par le prévôt de l'évêque, les autres servaient de prisons, et de nombreux caveaux ménagés sous l'église formaient des cachots pour les criminels. Et il n'en manquait pas dans la bonne ville de Paris, le seigneur évêque ne se gênant en aucune façon pour citer devant son tribunal ceux-là même qui n'en étaient pas justiciables.

On a vu que l'évêque Guillaume de Seignelay avait reconnu au roi le droit de justice sur ses terres pour les crimes de meurtre et de rapt;

mais s'il avait promis solennellement de ne plus mettre à mort sur les terres épiscopales, il continua à emprisonner les gens dans son forum et à les faire exécuter, avec cette différence, toutefois, qu'au lieu de les faire mettre à mort dans l'enceinte de sa justice, on les suppliciait dans la banlieue de Paris. De cette façon, il ne souillait pas de sang humain les terres de l'église, et il restait en pleine possession du droit de tuer.

Philippe-Auguste trouva le moyen employé par l'évêque peu délicat, mais le texte était formel et le roi n'avait rien à dire; aussi, au lieu d'ergoter à ce propos, les deux grands justiciers signèrent un accord en 1222 qu'on appela la charte de Melun, et aux termes de ce traité on restreignit les limites des terres de l'évêque, à cause du château du Louvre et de ses dépendances. On réserva au roi la connaissance des rapts et des meurtres et on laissa à la justice de l'évêque celle de toutes les autres affaires criminelles ou civiles au bourg Saint-Germain et au clos Bruneau.

Les sentences de mort devaient être exécutées dans la banlieue de Paris et les autres peines corporelles entraînant l'effusion du sang hors de la culture de l'évêque.

L'évêque avait vu son interprétation adoptée et confirmée.

On composa la juridiction temporelle d'un prévôt spécial et de plusieurs officiers de justice, et pour indemniser l'évêque et le chapitre métropolitain — disait le traité — de leurs droits et prétentions, le roi accorda à l'évêque vingt livres parisis et au chapitre cinquante sols parisis, à prendre chaque an sur la prévôté de Paris,

Le For-l'Évêque chôma peu de prisonniers.

La porte principale de cette prison donnait sur la rue Saint-Germain-l'Auxerrois (en face la prison de l'officialité).

On y voyait en relief au-dessus, à l'extérieur, un évêque et un roi face à face, agenouillés devant une Notre-Dame et surmontés des armes de France (qui, sous Philippe-Auguste, étaient d'azur, semé de fleurs de lis sans nombre), mais traversées par une crosse droite, symbole de la puissance épiscopale.

Dans les angles, aussi en relief, un juge en robe et en capuchon, des assesseurs et un greffier, vêtu comme un homme d'église.

Par cette alliance symbolique des armoiries royales et de la crosse épiscopale, Maurice de Sully avait voulu consacrer le principe d'égalité de puissance, et le traité de 1222 ne détruisit en rien le respect de ce principe; au contraire, il le consacra.

Les peines infligées par le prévôt ne différaient guère de celles que prononçait la justice du roi; c'était toujours l'emprisonnement, et souvent l'incarcération dans des cachots profondément creusés dans le sol, et où les malheureux qu'on y renfermait, privés d'air et de lumière, souffraient toutes les tortures du froid, de l'humidité et du contact de la vermine, auxquelles parfois s'ajoutaient celles de la faim.

Il y avait au For-l'Évêque une chambre de question, où des tourmenteurs, savants dans l'art de torturer les patients, leur faisaient endurer mille morts anticipées.

Ces barbares exécutions étaient alors considérées comme très légitimes, et c'était au nom d'un Dieu de paix et de miséricorde qu'elles avaient lieu et qu'elles continuèrent pendant des siècles.

En 1622, l'évêché de Paris, suffragant de l'archevêché de Sens, fut érigé lui-même en archevêché et Jean François de Gondi, devenu archevêque, dut se renfermer dans les strictes limites de sa puissance temporelle tant que vécut Richelieu; mais à la mort de ce ministre, il commença par jeter bas les anciens bâtiments du For-l'Évêque pour les rebâtir selon ses vues.

Cette reconstruction eut lieu en 1652; elle était d'ailleurs devenue nécessaire, les murs menaçaient ruine. En 1600, le tonnerre était tombé sur la toiture et l'avait fortement endommagée.

Un nouveau For-l'Évêque fut donc édifié avec des prisons plus nombreuses et plus solides encore; mais depuis longtemps, la centralisation de la justice s'effectuait à Paris; il ne pouvait y avoir dans la capitale de Louis XIV qu'une juridiction : la sienne. Ce prince biffa d'un trait de plume la juridiction épiscopale de Paris, et, par un édit de février 1674, il la réunit au Châtelet, ainsi que les dix-sept autres justices abbatiales et particulières, qui se partageaient le droit de faire questionner et pendre dans la bonne ville de Paris.

Et comme, privé du droit de justice, l'archevêque n'avait pas besoin de conserver une prison, le roi lui évita l'embarras d'un immeuble sans utilité en confisquant le For-l'Évêque, qu'il déclara prison séculière.

Mais l'archevêque jeta les hauts cris et supplia le roi de lui rendre sa justice et sa prison; le roi garda la prison, mais en avril 1674, restitua le droit de haute et de basse justice dans les églises, les cloîtres et les cours de la résidence à l'archevêque, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à la commanderie de Saint-Jean-de-Latran et au grand prieur du Temple.

Grâce à cet accord, Louis XIV put disposer à son gré du For-l'Évêque, qui servit de succursale à la Bastille, car, bien qu'elle fût réunie au Châtelet, elle demeura sans destination bien précise ni bien déterminée, à la disposition des personnages de la cour qui n'avaient besoin que d'obtenir un ordre du roi pour y faire enfermer quiconque les gênait et sans, le plus souvent, qu'il soit besoin d'aucune autre formalité que celle de l'écrou.

Les auteurs des *Prisons de l'Europe* ont relevé

sur le répertoire des ordres du roi un certain nombre de ceux qui envoyèrent les prisonniers au For-l'Évêque. Parmi ces derniers, il faut citer les comédiens, qui en devinrent les hôtes habituels, et soit qu'ils se soient rendus coupables d'un manque de service, qu'ils aient refusé de jouer ou qu'ils se soient montrés irrespectueux envers le public, ils étaient envoyés au For l'évêque dont le régime était devenu aussi doux qu'il avait été rigoureux jadis; loin de gémir sur la paille humide des cachots, ils y donnaient à diner, faisaient de la musique et y recevaient qui bon leur semblait. Pour quelques-uns, une retraite au For-l'Évêque équivalait à un temps de repos, dont la durée variait selon la gravité du délit.

Les prisonniers pour dettes étaient aussi détenus au For-l'Évêque.

En 1780, le ministre Necker engagea Louis XVI à supprimer les prisons du For-l'Évêque et du petit Châtelet et une ordonnance du roi du 30 août de la même année accomplit cette suppression, en mentionnant que les prisonniers seraient transférés à la Force. — Toutefois, bien que sa démolition eût été ordonnée, le For-l'Évêque resta debout plusieurs années encore. Mais au commencement du XIXe siècle il n'existait plus.

La prison du Temple appartenait à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Après la condamnation des Templiers, Philippe le Bel avait donné aux religieux de cet ordre hospitalier les bâtiments du Temple et c'est là que s'était installé le grand prieuré de France.

Nous avons dit que l'entrée du Temple était située sur la rue. Une partie du bâtiment servait de geôle au bailliage et la prison était composée de plusieurs pièces fortement murées et grillées à plusieurs rangs de barreaux.

Les casemates ou cachots s'étendaient jusque sous la grosse tour.

Une des salles servait de chapelle pour les prisonniers.

A partir du jour où la Bastille fut bâtie, la prison du Temple ne servit plus guère qu'aux membres de l'ordre qui avaient encouru des peines disciplinaires, et jusqu'à la Révolution de 1789 on vit peu de prisonniers d'importance enfermés au Temple.

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avait droit de haute, moyenne et basse justice dans son enclos.

Philippe III, par ses lettres de 1279, avait permis aux Templiers, qui jouissaient du même droit de l'étendre dans leurs possessions hors la ville; mais lorsque par la clôture ordonnée par Charles V le Temple se trouva enclavé dans la ville de Paris, le droit de haute justice fut restreint à l'enclos seulement, et pour qu'il n'y eût pas d'ambiguïté à cet égard, les grands prieurs firent placer sur la grande place et tout près de la prison un carcan aux armes de l'ordre.

Ce carcan demeura là jusqu'en 1750, époque à laquelle les bâtiments furent reconstruits.

Outre cette justice séculière, le grand prieur de France pouvait faire exclusivement le procès à ses religieux.

En 1674, le roi Louis XIV rendit un édit qui supprimait bon nombre de justices particulières fondées par divers seigneurs dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris, mais par ses lettres du 20 mars 1678, il déclara n'avoir pas compris dans cette suppression la haute justice du grand prieuré du Temple et de la commanderie de Saint-Jean-de-Latran, pour leur enclos seulement.

En conséquence, il maintint et garda l'ordre de Malte en cette possession et jouissance pour « à l'avenir être exercée par un bailli et autres officiers nécessaires et continuer d'assujettir à la vente des gardes et jurés de la ville, les artisans et ouvriers qui y demeuraient ».

Le grand prieur fit peu usage de ce droit de haute justice.

L'enlèvement des cadavres, ainsi que toutes les procédures à fin de leur reconnaissance, appartenaient à l'ordre, qui avait fait bâtir une morgue auprès de son bailliage.

Cette morgue subsista jusqu'en 1620.

Un droit que les habitants de Paris connaissaient bien et dont ils usaient volontiers, c'était celui qu'ils avaient de se réfugier dans l'enclos du Temple, quand ils avaient commis quelque méfait, ou lorsqu'ils étaient poursuivis pour dettes.

Aux termes des bulles accordées par les papes, l'enclos et tous les bâtiments qu'il contenait, étaient lieu de refuge, d'asile et de franchise et quiconque se fût permis de porter la main sur telle personne qui s'y retirait, eut été immédiatement sinon frappé, du moins passible de l'excommunication.

Criminels et dettiers étaient donc parfaitement en sûreté dans le Temple, « exempts de la juridiction, correction, visite, supériorité, impositions de tout prince ou puissance temporelle, même impériale, royale ou ducale ».

Cependant, si les voleurs et les assassins ne pouvaient être arrêtés dans l'enclos du Temple, sur la demande que l'on adressait à l'ordre, le grand prieur pouvait ordonner l'extradition du réfugié.

Mais c'était bien rare et il fallait pour cela que cette extradition fût sollicitée par un personnage bien puissant, et encore!

Les dettiers étaient plus sûrs de n'être jamais inquiétés; cependant un ordre du roi pouvait, obliger l'ordre à livrer le débiteur; mais comme l'ordre ne voulait jamais reconnaître que personne au monde eût le droit de lui commander quoi que ce fût, il avait soin, lorsqu'il craignait qu'on lui demandât de livrer quelqu'un, de notifier bien vite au réfugié un ordre d'expulsion.

De cette façon, lorsqu'on se présentait pour l'arrêter, un frère répondait qu'on l'avait chassé et justifiait de la mesure prise. C'était au bailliage que toute personne poursuivie pour dette ou pour crime s'adressait pour obtenir le droit d'asile; elle était tenue de s'y présenter dans les vingt-quatre heures de son arrivée, et remettait au grand prieur un placet tendant à obtenir une permission de séjour qu'on lui accordait pour trois mois, sauf à la renouveler indéfiniment.

Ce nouvel hôte payait aux officiers de justice cinq livres et quelques sous; mais ce droit une fois acquitté, c'était tout. La seule obligation qu'on lui imposait était de demeurer dans une chambre garnie, de façon à être toujours sous la main de la police.

Ces chambres étaient louées par les habitants de l'enclos, qui en tiraient bénéfice en les faisant payer le plus cher possible, et selon la qualité et les moyens de celui qui demandait asile.

La première personne venue pouvait, en se présentant au greffe du bailliage, savoir si son débiteur logeait au Temple et quelle maison il habitait.

Celui-ci, gardé à vue, devait bien s'abstenir de sortir de l'enclos, car une fois dehors il retombait aux mains de ceux qui le poursuivaient et pouvait être arrêté, sans rémission aucune.

La juridiction du Temple se composait d'un bailli de justice, d'un lieutenant du bailli, d'un procureur fiscal, d'un substitut, d'un greffier, d'un huissier audiencier, d'un huissier priseur, vendeur et d'un chirurgien assermenté.

Les scellés, inventaires et autres actes de justice ne pouvaient être faits que par ses officiers, à l'exclusion de tous autres.

La haute, moyenne et basse justice était rendue et la police était exercée, au nom du grand prieur, par le bailli de justice.

Vers 1650, on créa deux officiers nouveaux sous les titres de conseiller assesseur et de commissaire de police.

L'entrée du Temple était interdite au guet royal de la ville.

Depuis 1270, la garde en était spécialement confiée aux bourgeois, également chargés du service du guet.

Lorsqu'on amenait des prisonniers du dehors et que ces prisonniers étaient des personnages d'importance, on leur faisait l'honneur d'une garde spéciale; mais il fallait encore que ce fût le bailliage qui en fît la demande, nul n'entrant en armes dans le Temple sans y être domicilié.

La garde de la geôle était confiée à un simple particulier et il n'y avait pas de commandant militaire. Ce ne fut qu'en 1780 que l'on mit au Temple un officier et quelques vétérans invalides, aux quels on accorda une haute paye.

Les jours de fête, un détachement de la garde de l'arsenal était ajouté à ces vétérans.

Les sentences rendues par le tribunal du Temple ne recevaient leur exécution qu'après avoir été dûment vérifiées et enregistrées à son bailliage qui commettait son huissier pour assister à l'opération, à peine de nullité.

Vers 1750, on comptait dans l'enclos du Temple 4,000 habitants.

Des artisans en formaient le nombre le plus considérable; le reste était composé des gens qui jouissaient du droit d'asile.

Le Temple a été le dernier lieu d'asile ouvert aux criminels.

Ce droit a subsisté jusqu'au commencement de la Révolution.

Les gardes du commerce, les agents d'affaires et les huissiers se mettaient continuellement aux aguets devant la porte.

Le dimanche, les dettiers pouvaient librement sortir sans crainte d'être arrêtés.

Nous parlerons du donjon du Temple, en racontant les événements de la Révolution de 1789.

Cette tour, qui servit de prison è Louis XVI et à sa famille, fut démolie en 1811.

L'ordre de Malte ayant été supprimé en 1790, la vaste propriété du Temple fut séquestrée par la nation et sur l'emplacement de cet immense terrain, on construisit, en 1809, la Halle au vieux linge et aux vieux habits, connue sous le nom du Temple, la place de la rotonde du Temple, les rues Caffarelli, du Petit-Thouars, Dupuis, Perrée et de la Petite-Corderie.

La prison du Temple servit aussi, en 1601 à détenir et enchaîner les prisonniers condamnés aux galères.

La prison de Saint-Germain-des-Prés était celle des abbés de Saint-Germain-des-Prés; elle était fortifiée et son principal cachot était creusé à dix mètres de profondeur; la voûte en était si basse qu'un homme de moyenne taille ne pouvait s'y tenir debout, et l'humidité en était si grande, que l'eau soulevait la paille servant de lit aux prisonniers.

D'après l'avis des médecins, quiconque était enfermé dans ce cachot homicide ne pouvait y demeurer plus de vingt-quatre heures sans être exposé à périr.

Les abbés étaient en possession et jouissance du droit de haute justice et elle était exercée par un bailli, un procureur fiscal, un greffier et deux huissiers. Cette juridiction, tant spirituelle que temporelle, s'étendait sur tout le faubourg Saint-Germain.

Plus tard (en 1669), elle fut restreinte *inter-claustra* pour le spirituel, mais la temporelle continua à être exercée par l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Lorsqu'en 1674, le roi supprima les justices particulières pour les réunir au nouveau Châtelet de Paris, celle de Saint-Germain-des-Prés n'en fut pas exceptée, pas même la geôle; l'économe, M. Pélisson, présenta un



Grillet Soulard avait dressé une truie à tenir une quenouille d'un pied et un fuseau de l'autre.
(Page 306, col. 2.)

mémoire au roi pour réclamer, et, par arrêt du conseil du 21 janvier 1675, la haute justice fut continuée à l'abbaye dans l'enclos du monastère et du palais abbatial et dans les lieux occupés par les abbés, les religieux de l'abbaye et leurs domestiques.

Sa prison avait été reconstruite en 1522.

Son pilori existait encore à cette époque.

Elle fut convertie en une maison de détention militaire qu'on appela l'abbaye; elle était située rue du Cherche-Midi, en face l'hôtel des conseils militaires.

Elle fut démolie en 1853.

La prison de Nesle était située dans l'hôtel de Nesle, dont elle faisait partie.

La prison du prévôt des marchands était située rue de l'Ecorcherie (depuis rue de la Tannerie et aujourd'hui supprimée) ; c'était une « logette de onze pieds de long sur sept de large ».

La prison du chapitre de Notre-Dame de Paris était voisine de la cathédrale; la juridiction de ce chapitre était exercée par un bailli, un lieutenant du bailliage, un procureur fiscal, et s'étendait sur le cloître Notre-Dame et dans la rue d'Arras.

La prison de Saint-Martin-des-Champs était celle du monastère entouré de murailles et de tours; elle se composait de la geôle qui tenait au bâtiment principal et de la fosse du Vert-Bois : la première était à l'usage de tous les gens soumis à la juridiction de l'abbaye, la seconde était spécialement réservée aux religieux. « Les religieux de Saint-Martin y mettaient autrefois les moines convaincus de quelque crime; mais c'était sous terre, avec un peu de pain et d'eau, dans une basse-fosse, qu'on les laissait mourir misérablement. »

En 1712, la geôle fut démolie, et reconstruite en 1720, puis supprimée à la Révolution.

La prison de Saint-Éloi était située auprès de l'église Saint-Paul, dans l'ancien bâtiment appelé la Grange-Saint-Éloi ; c'était la prison du prieur de Saint-Éloi.

La prison de Saint-Magloire servait à enfermer les criminels appartenant aux paroisses de Saint-Leu et de Saint-Gilles.

La prison de Sainte-Geneviève : la juridiction de cette abbaye s'exerçait par un bailli, un procureur fiscal, et tous les vassaux de l'abbé poursuivis pour crimes ou délits y étaient enfermés.

La prison de Saint-Victor était particulière aux vassaux de l'abbaye ; quant aux religieux fautifs, ils étaient enfermés dans la tour d'Alexandre, qui faisait le coin de la rue Saint-Victor. Selon Sauval, cette tour prit le nom d'Alexandre, d'un religieux visionnaire qui y fut détenu pendant de longues années.

La prison de Saint-Benoît attenait au cloître de l'abbaye.

La prison de Tiron existait dès 1290 dans la rue Tiron.

La prison de l'abbesse de Montmartre était située dans la rue de la Heaumerie (qui commençait rue de la Vieille-Monnaie et aboutissait rue Saint-Denis; elle est aujourd'hui supprimée) et au cul-de-sac For-aux-Dames . On y conservait une chaîne qu'on disait être celle qui avait servi à enchaîner saint Denis.

La prison de l'abbaye Saint-Antoine : son nom indique ce qu'elle était.

La prison du prieuré de Saint-Lazare (rebâtie en 1681, elle redevint prison en 1793; c'est aujourd'hui une maison de détention de femmes dont nous aurons à reparler.

La prison du prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre, rue du Haut-Moulin (dans la Cité). Là aussi on prétendit que Saint-Denis avait été emprisonné.

La prison du chapitre Saint-Marcel.

La prison du chapitre Saint-Merri.

La prison des Cordeliers, etc.

On voit que le nombre des prisons était plus que suffisant pour priver de leur liberté ceux qui attiraient sur eux les foudres de la justice préventive ou exécutive. Combien, hélas! furent enfermés dans ces lieux affreux, de pauvres diables qui souvent n'étaient coupables que par ignorance, d'une simple contravention résultant de quelque bizarre ordonnance, rendue par un abbé jaloux de montrer son autorité absolue.

Ces prisons étaient presque toujours habitées ; comme il était d'usage d'exiger un droit de geôlage pour en sortir, tous ceux qui étaient trop pauvres pour l'acquitter, devaient rester emprisonnés jusqu'à ce qu'on voulût bien leur rendre la liberté.

Le parlement à plusieurs époques, et notamment le 9 avril 1540, ordonna aux geôliers et aux prévôts de faire vendre les biens meubles et immeubles des détenus, afin d'en appliquer le prix aux droits de geôlage et de débarrasser les prisons de ceux qui s'y trouvaient pour ce fait.

L'homme qui se rendait coupable du bris de prison était pendu. Puis la peine fut laissée à l'arbitraire du juge. La police des geôles se modifia à mesure que le moyen âge adopta des mœurs plus douces, et par suite des visites fréquentes que les présidents du parlement faisaient au Châtelet. On avait commencé, dans quelques prisons, par séparer les sexes et les complices d'un même crime, afin d'éviter les réponses concertées, puis on confia la garde des femmes à des geôlières. Ensuite il fut défendu aux chépiers, touriers ou chefs de geôle, de mettre les prisonniers au cachot, aux fers ou au cep (chaînes) sans ordre du juge, sauf dans certains cas déterminés.

Les femmes ne subissaient pas cette punition. Mais il en était de terribles qui ne leur étaient pas épargnées, et plus d'une fut brûlée vive, nous l'avons vu.

En 1564, le parlement ordonna aux geôliers des prisons du Châtelet, de Saint-Victor, de Saint-Marcel et de Saint-Germain-des-Prés, de lui présenter quatre fois par an le rôle des prisonniers qu'ils détenaient.

Cette mesure avait pour but de faire procéder à l'élargissement de ceux qu'on oubliait en prison; comme les emprisonnements avaient lieu, pour ainsi dire sans aucune formalité, il arrivait parfois que, l'homme arrêté, on ne pensait pas même à l'interroger et qu'il restait des années en prison sans être jugé. Un certain Odo Houllet, rapporte Dulaure, demeura neuf ans dans la prison de Saint-Martin, sans avoir été interrogé!

Le 31 mai 1675, Louis XIV réduisit le nombre des prisons de Paris et ne conserva que les suivantes : la Conciergerie, le grand et le petit Châtelet, le For-l'Évêque, Saint-Éloi, Saint-Martin et Saint-Germain-des-Prés; celle de l'Officialité fut réservée à la détention des enfants.

Il est temps de revenir à Louis XI, sous le règne de qui les prisons chômèrent rarement.

En 1466, un pauvre charlatan, nommé Grillet Soulard, donnait tous les jours sur la place de Grève des représentations burlesques qui attiraient tout le populaire de Paris, très friand de ces sortes d'amusements.

Grillet Soulard portait la longue chevelure; il était coiffé d'un couvre-chef plat, sans bord, de couleur jaune, habillé d'un pourpoint bleu recouvert d'un manteau écarlate, sans manches, et de chausses et bas rouges.

Sa mallette, c'est-à-dire sa gibecière, pendait à sa ceinture en retombant sur son ventre proéminent comme celui d'un trésorier, car il pouvait faire bonne chère, grâce aux recettes qu'il réalisait. Il avait dressé une truie à s'asseoir sur son derrière, à tenir une quenouille d'un pied et à manier un fuseau de l'autre.

Ce jeu était accompagné par un air de buccine dont savait se servir admirablement le jongleur.

Mais de graves personnages, qui furent témoins de ce spectacle plaisant, ne purent s'empêcher de faire remarquer qu'un pareil tour d'adresse,

exécuté par un animal, ne pouvait être que l'œuvre du démon, sans l'intervention duquel un homme, quelque habile qu'il fût, ne serait jamais parvenu à le produire.

Plainte fut portée contre le charlatan Grillet Soulard.

Son procès fut vite instruit.

Les juges de la prévôté de Paris le condamnèrent à être brûlé vif avec sa truie sur la place de Grève, lieu ordinaire de ses représentations diaboliques, — ce qui fut exécuté en présence des spectateurs ordinaires de ses exercices.

La truie qui file devint l'enseigne de plusieurs taverniers et cabaretiers.

En 1467, un crime commis par un religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fit grand bruit à Paris; en voici les détails, puisés dans la chronique de Monstrelet.

Le 3 août 1467, un religieux nommé Thomas Louecte, receveur du monastère, s'en revenait au Temple, son sac sur l'épaule, lorsqu'il rencontra le frère Henri, avec qui il avait eu une légère discussion quelques jours auparavant et qui lui tendit la main en signe de bonne amitié.

— Il aura reconnu ses torts, se dit Thomas ; à tout péché miséricorde.

Et il se hâta d'aller porter au bailliage le produit de sa recette.

Frère Henri l'attendait à la sortie pour causer et il le pria de vouloir bien l'accompagner jusqu'au bourg Thibout, où il devait aller voir un cheval malade.

Thomas accepta et les deux hommes partirent; ils portaient le costume des frères servants d'armes et d'office, qui consistait en une robe de laine noire, sur laquelle était attachée, du côté gauche, une croix de toile blanche à huit pointes.

Pour arriver au bourg Thibout, il fallait passer un ruisseau qui serpentait à travers les cultures et se confondait avec celui qui côtoyait les restes du bois Perrin. Il était profond à certains endroits et particulièrement là, où il était traversé par la passerelle de la Perrine.

La rive était semée çà et là d'arbrisseaux qui formaient une sorte d'ombrage, d'autant plus recherché dans le jour, que l'étroit sentier qui côtoyait le bord se trouvait en plein midi, et le soir on suivait encore ce chemin, de préférence à la voie plus large qui conduisait aux Courtilles, en raison de la fraîcheur des eaux qui, une fois passées sous la rue Saint-Martin, où elles se confondaient avec celles de l'égout, devenaient infectes.

Frère Henri marchait le premier. Soudain il laissa passer devant lui son compagnon et, se jetant sur lui, il le précipita dans l'eau, après lui avoir plongé dans la poitrine un long coutelas qu'il avait sorti de dessous sa robe, et dont il se débarrassa en le jetant dans le ruisseau ; ceci fait, il s'enfuit dans la direction du Temple.

Deux jours se passèrent, lorsque le bruit se répandit qu'on avait trouvé le cadavre d'un religieux de Saint-Jean de Jérusalem dans le ruisseau du Ménil-Montant; la main du mort tenait encore entre ses doigts crispés un lambeau de robe noire, — et la sienne était intacte.

En apprenant cette nouvelle, le frère Henri ne douta pas qu'on l'accusât et, quittant le Temple au plus vite, il alla se réfugier à l'hôtel Saint-Paul. Sa fuite confirma les soupçons qu'on avait sur lui; les sergents se rendirent à l'hôtel Saint-Paul, on fouilla les caves, les greniers, les communs, et on ne trouva personne. On allait quitter l'hôtel, lorsqu'en visitant une chambre dans les combles on entendit un sourd gémissement sortir d'un placard qu'on ouvrit et on y trouva frère Henri, pâle, les traits décomposés et mourant de faim.

Il fut porté au Châtelet, mais il forma appel au parlement, se fondant sur sa qualité qui le rendait justiciable du grand prieuré de l'ordre.

Le parlement, avant de statuer, ordonna qu'il serait transféré à la Conciergerie.

Une fois là, le prieur et le chapitre de l'ordre réclamèrent avec tant d'insistance leur prisonnier qu'ils obtinrent gain de cause ; l'accusé fut donc ramené au Temple et immédiatement incarcéré dans sa prison.

Un jugement le condamna à la prison perpétuelle dans un lieu ténébreux et à avoir pour toute pitance, « tant qu'il en pourrait vivre, le pain de douleur et l'eau de tristesse ».

Ce fut dans le cachot souterrain qui se trouvait creusé dans les fondations de la petite tour que le malheureux vécut pendant cinq années, rongé par la vermine et n'ayant d'autre nourriture que le pain et l'eau prescrits.

Le 16 février 1468, on menait par ordre du prévôt de Paris, de sa prison à la chambre de la question, un nommé Charlot Le Tonnelier, dit la Hote Varlet, chaussetier demeurant à Paris, lorsque tout à coup il ramassa sur son chemin un couteau et se coupa la langue.

On le ramena immédiatement dans sa prison, on le soigna et il guérit.

Ramené à la question, et malgré la difficulté qu'il avait à parler, il se décida à avouer ses crimes et indiqua comme complice, un de ses frères qu'on appelait le Gendarme, un serrurier, un orfèvre, un sergent nommé Pierre Moynel et un fripier du nom de Martin de Coulongne.

Le mardi de la semaine sainte, ils furent tous condamnés à être pendus.

Ils appelèrent de la sentence du prévôt au parlement qui confirma l'arrêt seulement à l'égard de quatre, qui furent pendus sous les yeux de Pierre Moynel et de Martin de Coulongne.

« Ceux-ci, dit l'auteur de la *Chronique scandaleuse,* furent ramenés en prison; ils allaient peut-être tirer leur cou de cette affaire, lorsque « le

« vendredy sainct et aouré vint et issit du ciel plusieurs grans esclats de tonnerre, et partissemens et merveilleuse pluye, qui esbahist beaucoup de gens, pour ce que les anciens dient toujours que nul ne doit dire hélas! s'il n'a ouy tonner en mars. Et après ce que dit est, le dit fripier nommé Martin de Coulongne fut rendu par la dicte cour du parlement au dit prévost de Paris et fut envoyé au dit gibet le samedy veille de Quasimodo de 1469. »



Exécution de la truie sur la place de Grève.

Ainsi, voilà un malheureux que la cour avait innocenté et qu'on envoya au gibet parce qu'il avait tonné le vendredi saint!

Ce fut aussi en 1468 que Louis XI s'avisa de faire prendre à Paris et mener à Amboise les cerfs, les biches et les grues que les bourgeois riches nourrissaient dans leur jardin.

Cela le dispensa d'en acheter.

Mais ce n'est pas tout: il fit prendre aussi tous les oiseaux qui parlaient mal de lui. « Furent prinses pour le roy et par vertu de sa commission adressée à un jeune fils de Paris nommé Henry Perdriel, en la dite ville de Paris, toutes les pies, geais et chevrettes étant en cage ou autrement, et étant privées, pour tous les porter devers le roi et étoit écrit et enregistré le lieu où avoient été pris les dits oiseaux et aussi tout ce qu'ils savoient dire comme : *larron*; *paillard*; *fils de p...*; *va hors, va*; *Perrette, donne-moi à boire* et plusieurs autres mots que iceux oiseaux savoient bien dire et qu'on leur avoit appris. »

En même temps, il fit défendre que personne vivant « ne feust si osé de rien dire à l'opprobe du roi feust de bouche, par escript, signes, paincturs, rondeaulx, ballades, virelais, libelles diffamatoires, chansons de geste ne aultrement »...

Il faut dire que Louis XI venait d'être fort humilié par ses ennemis à Péronne, qu'il avait une maîtresse qui se nommait Perrette et que les Parisiens, moqueurs et gouailleurs, répétaient partout ce nom de Perrette et l'apprenaient même aux oiseaux parleurs qu'ils élevaient, en l'accompagnant de quelques autres mots peu flatteurs pour la majesté royale, qui ne doutait pas un seul instant que ces quolibets ne fussent dirigés contre elle.

Il y avait eu le 15 mai une belle joute à l'hôtel des Tournelles, entre des gentilshommes de Paris et d'autres de Normandie : c'étaient de vaillants champions, superbement vêtus de hoquetons brochés d'or. Ce fut à Charles de Louviers, échanson du roi, qui rompit tant de lances et se comporta si vaillamment pendant cette journée, sous les yeux des plus belles dames de la cour, que le prix fut adjugé.

Sur les quatre gentilshommes normands qui étaient venus tout exprès pour cette joute, trois furent blessés. « Tout l'honneur de la jouste demeura donc à ceux de Paris. »

Le 19 novembre, le traité de Péronne, qui amenait une nouvelle paix entre le roi et le duc de Bourgogne, fut lu à son de trompe dans tous les carrefours, et des réjouissances publiques furent ordonnées.

Grandes réjouissances aussi, le 30 juin 1470, à l'occasion de la naissance du dauphin Charles (Charles VIII). Henri de Lancastre, roi d'Angleterre, venait de remporter une victoire sur son compétiteur Édouard. Louis XI voulut que les Parisiens célébrassent ces deux événements par une cessation de travail de trois jours et des prières publiques, de sorte que les pauvres gens qui gagnaient leur pain en travaillant durent se croiser les bras en signe d'allégresse.

Ils étaient invités à aller offrir à Dieu des actions de grâce; mais Louis XI avait négligé de les inviter aussi à dîner pendant ces trois jours, et plus d'un eût préféré moins de fêtes et un peu plus de pain au logis.



F. Roy, éditeur. — 39. Imp. Charaire et Fils.

Bible présentée à Louis XI en 1470.



Le feu de la Saint-Jean sur la place de Grève, au XVe siècle.

XVII

L'imprimerie. — Le feu de la Saint-Jean. — L'École de médecine. — Exécutions capitales. — Le connétable de Saint-Paul. — Jacques d'Armagnac. — Froidure et disette. — La foire Saint-Germain. — Les processions. — Mort de Louis XI. — Modes et coutumes. — La basoche.

Il y eut encore un nouveau prétexte à chômer.

La reine d'Angleterre, femme de Henri VI, arriva peu de temps après à Paris, avec le prince de Galles son fils. Elle y fut reçue par ordre du roi avec tous les honneurs dûs à son rang. L'évêque de Paris, l'Université, le parlement, le châtelet, le prévôt des marchands, les échevins, tous en habit de cérémonie, allèrent au-devant d'elle hors la ville.

Et selon l'usage, toutes les rues par où la reine passa furent tapissées, depuis la porte Saint-Jacques jusqu'au palais.

Le roi eût fait piètre mine parmi tous ces officiers de ville en si belle tenue; les registres de la chambre des comptes mentionnent à peu près vers le même temps une dépense de vingt sols pour les manches neuves mises à un vieux pourpoint de Louis XI. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'il orna son bonnet d'une belle Notre-Dame de plomb, et que de temps à autre il la priait en l'appelant « ma bonne dame, ma petite maîtresse, ma bonne amie. »

Malgré tout, la reine d'Angleterre fut dignement hébergée à Paris, et les dépenses de bouche, qui la première année du règne n'avaient pas dépassé 12,000 livres, montèrent cette année à plus de 25,000.

L'année 1470 est une année qu'il faut marquer à part dans l'histoire de Paris.

C'est la ligne de démarcation entre l'ancien monde et le nouveau.

C'est un merveilleux jet de lumière apparaissant tout à coup dans les ténèbres.

C'est l'année où Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Krantz établirent la première imprimerie typographique dans le collège de la Sorbonne et imprimèrent un livre : *Epistolæ Gasparini Pargamensis*. (Lettres de Gasparin de Bergame).

D'autres livres parurent; ce fut d'abord la Bible offerte à Louis XI en cette année 1470, puis d'autres encore, et Dieu sait combien depuis ces quatre siècles l'œuvre typographique a produit de volumes!

Les premières éditions qui sortirent des presses des imprimeurs allemands furent impriméss en beaux caractères romains. Ce ne fut que vers 1480 que les caractères gothiques furent employés jusqu'au milieu du XVIe siècle, où les caractères romains furent repris et devinrent d'un usage général.

Dès 1473, il y avait déjà à Paris une seconde imprimerie établie encore par deux allemands, Pierre Cesaris, maître ès arts, et Jean Stol. La même année Géring et ses associés quittèrent la Sorbonne et transportèrent leurs presses dans une maison de la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Soleil d'or*. A la fin de 1478, Michel Friburger et Martin Krantz retournèrent en Allemagne, et Gering établit son imprimerie rue de Sorbonne à l'enseigne du *Buis*. Gering mourut en 1510, le 13 août. Trois ans plus tard son associé Berthold Rembolt de Strasbourg, loua aux docteurs de la Sorbonne une maison de la rue Saint-Jacques, ayant pour enseigne *le Coq et la Pie*, et faisant face à la rue Fromentel; il y installa l'imprimerie du *Soleil d'or* et mourut en 1518; sa veuve épousa Claude Chevallon, qui devint possesseur de l'imprimerie, et mourut en 1542; redevenue veuve, elle se fit imprimeur, et son premier ouvrier fut sa sœur Michelle Guillard, qui se maria à Guillaume du Bois. La maison du *Soleil d'or* demeura célèbre pendant toute la durée du XVIe siècle.

Avant l'invention de l'imprimerie, la librairie de Paris avait été érigée en corporation; en 1275, elle était formée des copistes, des vendeurs de livres manuscrits, des relieurs, des enlumineurs et des parcheminiers; en 1292, elle comprenait 24 copistes, 17 relieurs et 8 libraires.

Un réglement de 1342, soumit les libraires à une surveillance minutieuse, et le prix des livres était taxé par l'Université.

Ajoutons qu'à cette époque, l'acquisition d'un livre un peu considérable se traitait comme celle d'une terrre ou d'une maison; on en faisait le contrat par devant notaire, ainsi qu'on le voit par celui qui fut passé en 1332 entre Geoffroi de Saint-Léger, libraire, et Gérard de Montagu, avocat au parlement, pour le livre intitulé *Speculum historiale in consuetudines parisienses*.

L'édit de Blois, du 9 avril 1513, accorda à l'imprimerie et à la librairie les mêmes privilèges qu'à l'université, et en 1515 François Ier dispensa les imprimeurs de tout service militaire.

Les imprimeurs et les libraires ne formèrent qu'une seule et même communauté sous le nom de Corps de la librairie, à laquelle demeurèrent unis les maîtres fondeurs de caractères d'imprimerie, par édit d'août 1686. Une déclaration du 23 octobre 1713, donnée en interprétation de cet édit, réglementa ce commerce en 69 articles.

Enfin un arrêt du conseil d'État du roi du 10 décembre 1725 porta que la communauté des libraires-imprimeurs de Paris prendrait, comme par le passé, le titre de Communauté des libraires et imprimeurs jurés de l'université de Paris.

Les libraires et imprimeurs devaient demeurer dans le ressort de l'université; les apprentis devaient être pourvus d'un certificat du recteur pour être reçus maîtres.

Les imprimeurs ne pouvaient être au delà de 36 à Paris; chaque imprimerie devait être composée de quatre presses au moins et de neuf formes de caractères romains.

Le syndic et les adjoints devaient faire tous les trois mois la visite des imprimeries.

Lorsqu'un imprimeur décédait sans veuve ou sans enfants qui aient qualité pour exercer l'imprimerie, les vis de ses presses étaient transportées en la chambre de la Communauté pour y être déposées jusqu'à la vente de l'imprimerie.

Louis XI qui était absent de Paris depuis le mois de mars 1469, y revint en janvier 1471 avec la reine et sa cour, mais il n'y resta que jusqu'au 26, et il s'en alla en Picardie faire la guerre au duc de Bourgogne.

Le 4 février, la reine fit faire des processions générales à Notre-Dame pour demander à Dieu le triomphe des armes du roi, elle y assista avec toutes les princesses. Une trève d'un an fut conclue entre les belligérants, et le roi revint à Paris « où il fit l'honneur à cette ville de mettre lui mesme le feu dans la place de Grève, la veille de Saint-Jean-Baptiste ».

C'était une véritable solennité publique que ce feu.

On élevait un mat de 25 mètres de hautuns sur la place de Grève, ce mat était hérissé de traverses de bois, aux quelles on attachait cinq cents bourrées, deux cents cotterets, dix voies de bois et une masse de bottes de paille.

Cette montagne de combustibles était en outre couronnée et enguirlandée de bouquets que l'on distribuait au roi et aux personnages qui l'accompagnaient, aussitôt leur arrivée sur la place.

Il y avait des fusées et des pétards dans le bûcher.

Les archers et les arquebusiers avaient grand peine à maintenir la foule qui faisait tous ses efforts pour approcher le plus possible et ne rien

perdre du spectacle, mais ce qui la réjouissait surtout, c'était de voir suspendu à l'arbre, un grand panier contenant une douzaine de chats noirs et un renard, symboles du diable.

Aussitôt que la main royale avait mis le feu à cet amas de bois et de paille et que les flammes montaient, les malheureux chats faisaient retentir l'air de miaulements de douleur, auxquels répondaient les cris du renard.

Alors c'était à qui, parmi les nombreux spectateurs qui se poussaient pour mieux voir, témoignerait son enthousiasme par des acclamations bruyantes.

Plus les chats grillés hurlaient, plus on riait.

Le roi allait ensuite à l'Hôtel de Ville où une collation était préparée, et les dames de sa cour, qui ne manquaient jamais d'assister à cette fête, mangeaient des dragées, des confitures, des massepains, des crèmes, des cornichons, des tartes et autres friandises.

Quant au peuple, il se ruait sur le bûcher et tâchait de s'emparer d'un tison qu'il emportait, comme un talisman devant lui porter bonheur.

Peu à peu, la fête de la Saint-Jean perdit de sa solennité; au XVIIe siècle, c'était le corps municipal qui mettait le feu au bûcher et se retirait aussitôt.

La Révolution de 1789 le supprima.

Les Parisiens tremblèrent en 1472; le 3 février, il « advint sur le point de six heures du soir que le temps était fort doux et chault, qu'il descendit du ciel deux grans clartez comme deux chandelles passant devant les yeux des regardants qui semblaient être fort épouvantables, et en yssait moult grande clarté, mais ce ne dura guères; c'était une comète dont la vue donna de grand effroi aux grands, lesquels n'ignorent point, écrit Belleforest, que ces comètes sont les verges menaçantes de Dieu pour estonner ceux qui ont commandement à bas, afin qu'ils se convertissent ».

En 1472, Louis XI imagina l'institution de l'*Ave Maria;* le 1er mai, il fit déclarer à Notre-Dame, à l'issue d'une procession générale qui avait été faite pour la paix, que dorénavant on sonnerait à midi la grosse cloche de la cathédrale pour exciter le peuple de Paris, par ce signal, à réciter un *Ave Maria.*

Le même jour, Guillaume Chartier, évêque de Paris, mourut, et aussitôt que le roi en fut instruit il écrivit au prévôt des marchands et aux échevins pour leur dire que, n'ayant pas eu à se louer de l'évêque, il ordonnait qu'on ornât sa tombe d'une épitaphe dans laquelle on ferait connaître qu'il s'était montré traître envers lui et mauvais citoyen; c'était la première fois qu'un pareil éloge mortuaire était prescrit.

Le prévôt et les échevins n'osèrent pas élever un avis différent, mais ils gagnèrent du temps, de façon qu'on ne mit d'épitaphe qu'après la mort du roi, et que rien alors n'empêcha qu'elle fût, selon l'usage, à la louange du défunt; elle était dans le chœur de Notre-Dame et existait encore au commencement du XVIIIe siècle.

Ce fut Louis de Beaumont qui fut nommé à la place de l'évêque Chartier; il fit son entrée solennelle dans son église, le 7 février 1473.

« Après la cérémonie, rapporte Felibien, le nouvel évêque régala magnifiquement son clergé avec l'Université, le parlement, la chambre des comptes, plusieurs officiers des autres cours et les prévôts des marchands et eschevins de la ville. »

Ce fut aussi en 1472 qu'on commença la construction des bâtiments de l'école de médecine, dans la rue de la Bûcherie.

Jusqu'alors, les membres de l'Université qui enseignaient la médecine, tenaient leurs écoles dans la rue du Feurre (qu'on appelait en 1260 la rue des Écoliers; puis, en 1264, rue des Écoles et qu'on surnomma la rue au Feurre (paille), en raison de ce que les écoliers étaient assis sur la paille pour prendre leurs leçons et que la rue en était constamment jonchée. A partir de 1300, elle n'eut plus d'autre nom; il se modifia avec le temps et se transforma en rue du Fouarre, aujourd'hui du Fouare.

En 1358, l'Université s'était plaint au régent (depuis Charles V), de ce que cette rue était chaque nuit encombrée d'immondices et d'ordures fétides apportées par des hommes malfaisants; que de plus, on enfonçait les portes de l'école pour y introduire des filles publiques qui y passaient la nuit et souillaient les lieux où se plaçaient les écoliers, ainsi que la chaire du professeur.

Sur cette plainte, le régent ordonna qu'il serait établi deux portes aux extrémités de la rue au Feurre, et que ces portes seraient fermées pendant la nuit.

Malgré cette précaution, la rue au Feurre avec ses quatre collèges était bruyante, mal tenue, peu favorable à l'étude et au travail, et le jeudi 26 novembre 1454, dans une assemblée de la Faculté tenue à l'église Notre-Dame autour d'un des bénitiers, il fut question de transférer les écoles de médecine dans une autre rue, mais quinze années se passèrent sans rien résoudre; enfin, le 20 mars 1469, il fut décidé qu'on achèterait aux chartreux une vieille maison de la rue de la Bûcherie qui avait appartenu à Guillaume de Canteleu (la Faculté en possédait déjà une qui lui était mitoyenne et qui s'étendait jusqu'à la rue des Rats, aujourd'hui rue de l'Hôtel-Colbert). Le prix de l'acquisition fut fixé à une rente de dix livres tournois, que la faculté fit aux chartreux et qui fut depuis rachetée en 1486, par Richard Hellain, doyen de la faculté, moyennant cent écus d'or.

Il s'agissait d'approprier ces deux bâtiments à l'usage qu'on leur destinait.

Les travaux de reconstruction commencèrent en 1472. Le doyen paya aux religieux de Sainte-Geneviève 30 livres à titres d'indemnité et d'amortissement le 28 décembre 1473, et enfin les écoles furent achevées en 1477. L'ancien médecin de Charles VII, Jacques Dépars, avait fait don de 300 écus d'or, pour aider à leur construction.

La chapelle qui y était annexée fut commencée le 24 janvier 1499 et terminée en 1502.

En 1511 seulement, on commença à y célébrer le service divin.

En 1529, cette chapelle fut démolie et on en rebâtit une autre ainsi que le bureau des écoles qui furent augmentées par l'acquisition de la maison des Trois Rois, achetée en partie en 1519 par Nicolas l'Affilé, doyen. Le surplus fut acquis en 1520 par Michel de Monceaux.

Une autre maison, dit du *Soufflet*, qui faisait le coin de la rue des Rats, fut aussi achetée en 1568 par Jean Rochon, du diocèse d'Autun, aussi doyen, et l'on y installa un jardin des plantes.

Enfin, en 1608, Nicolas Jabot, doyen, acheta la maison de *l'Image-Sainte-Catherine* et une grande masure qui faisait le coin de la rue au Feurre, pour y bâtir « le théâtre Anatomique » c'est-à-dire un amphithéâtre.

En 1617, on reconstruisit cet amphithéâtre qui fut plus solide et plus spacieux que le premier, les docteurs ayant acheté pour l'agrandir la maison du Cheval Blanc qui était mitoyenne.

En 1678, on réédifia les bâtiments de l'école et en 1774 on éleva un nouvel amphithéâtre, qui reçut le jour par les fenêtres d'un dôme.

Cet amphithéâtre fut aliéné par le domaine de l'État, en 1810.

Les assemblées de la faculté s'y tenaient dans une salle au premier étage, que décoraient les portraits des doyens et qui allait de plain-pied avec la chapelle où, tous les samedis, se célébrait une grand messe.

C'était là que se faisaient les élections, et le bonnet et la robe y étaient pris avec le cérémonial obligé.

On y reconnaissait les professeurs, et les examens s'y passaient à l'issue de l'office religieux du samedi.

Les cours de médecine avaient lieu dans les bâtiments de la rue du Fouare, qui finirent par devenir insuffisants; et en 1778, la faculté de médecine transféra sa bibliothèque dans l'ancienne école de droit, située alors dans la rue Saint-Jean-de-Beauvais.

On fit également plusieurs cours en cet endroit, mais les professeurs d'anatomie et d'accouchement fréquentèrent, ainsi que leurs élèves, pendant plusieurs années encore, l'ancien amphithéâtre de la rue de la Bûcherie.

En 1792, la faculté de médecine sombra avec toutes les institutions savantes; les écoles spéciales des départements furent créées en 1795 pour la remplacer.

Enfin, le décret de 1808 qui établit l'Université, donna en même temps à la Faculté de médecine sa constitution définitive.

L'école actuelle se compose d'un corps principal de bâtiment qui renferme le grand amphithéâtre, et de deux ailes reliées entre elles par une galerie à jour, formée de deux rangs de colonnes ioniques et surmontée d'un premier étage.

Au-dessus de la porte principale, un bas-relief représente Louis XV entre la sagesse et la bienfaisance. L'ordre ionique de la galerie se continue tout autour de la cour, jusqu'à un portique de 6 colonnes corinthiennes formant avant-corps sur le bâtiment principal. Les sculptures du fronton de ce portique sont de Berruer, la frise intérieure supporte des médaillons renfermant les bustes de praticiens célèbres : Pitard, la Peyronnie, Paré, Petit, Maréchal.

En 1857, on a placé en avant du portique la statue de Bichat.

Le grand amphithéâtre, qui peut contenir 1400 auditeurs, est décoré des bustes de la Martinière et de la Peyronnie par Lemoine.

Vers la fin de l'année 1473, le bruit se répandit que le duc Bourgogne avait entrepris de faire empoisonner le roi par l'entremise d'un marchand, nommé Ytier, qui chargea son valet, Jean Hardi, de s'aboucher avec deux domestiques de la cuisine du roi pour faire le coup; mais ceux-ci, après avoir paru accepter la proposition, allèrent dénoncer Jean Hardi à Louis XI, qui le fit arrêter, et on l'envoya à Paris pour être mis sous la garde du prévôt des marchands et des échevins de la ville.

Il y arriva le jeudi 20 janvier 1474, et peu de jours après, le parlement rendit un arrêt qui le condamna à être traîné depuis la porte de la Conciergerie jusqu'à celle du Palais et de là, conduit dans un tombereau jusqu'à la place de Grève pour y être écartelé.

Le jugement, en date du 30, portait que l'exécution aurait lieu le jour même, ce qui ôtait au condamné tout moyen de se pourvoir; au reste, on trouve dans le passé de nombreuses traces de ces exécutions à bref délai; la justice se rendait en dernier ressort pour les affaires criminelles et s'il lui arrivait de condamner à tort, tant pis pour l'innocent.

On peut dire que tout homme accusé était à peu près sur d'être déclaré coupable.

Jean Hardi fut donc écartelé, ensuite on lui coupa la tête, on la ficha au bout d'une lance qui fut plantée devant l'Hôtel de Ville et les quatre autres parties de son corps furent envoyées à quatre villes situées aux quatre coins de la France.



Le connétable de Saint-Paul posa sa tête sur le billot, (Page 315, col. 1.)

Quant au tronc, il fut réduit en cendres au lieu du supplice, conformément à l'arrêt.

Certes, le crime que méditait ce malheureux était punissable, mais il n'y avait eu aucun commencement d'exécution, et l'accusation n'était basée que sur la déclaration de deux complices repentants qui, eux, furent richement récompensés.

Ce fut aussi en janvier 1474 que les médecins et chirurgiens de Paris représentèrent au roi Louis XI que plusieurs personnes de considération « étaient travaillées par la pierre, colique, passion et mal de côté, qu'il serait très utile d'examiner l'endroit où s'engendraient ces maladies, qu'on ne pouvait mieux s'éclairer qu'en opérant sur un homme vivant et qu'ainsi, ils demandaient qu'on leur livrât un franc-archer qui venait d'être condamné à être pendu pour vol, et qui avait été souvent fort molesté desdits maux.»

Louis XI accéda à leur demande, et la première opération de la pierre se fit publiquement dans le cimetière de Saint-Séverin. Après qu'on eut examiné et travaillé, ajoute la chronique, on remit les entrailles dans le corps dudit franc-archer, qui fut recousu, et par l'ordonnance du roi, très bien pansé, et tellement qu'en quinze jours il fut guéri et eut rémission de ses crimes, sans dépens. — Et il lui fut donné de l'argent.

Une autre exécution eut lieu le 16 mars 1474; ce fut celle d'un Écossais du nom de Thomas Leclerc, compromis dans l'affaire suivante : un certain Brigandinier, fils adoptif d'un marchand de poisson, sachant que celui-ci avait fait d'excellentes affaires pendant le carême, entreprit de le voler et s'entendit à cet effet avec deux larrons, Écossais l'un et l'autre : Mortemer, dit Lecuyer, et Thomas Leclerc.

Surpris au milieu de la perpétration du crime, ils se sauvèrent, mais Brigandinier, pris et amené au Châtelet, dénonça ses complices. Mortemer, confié à la surveillance de deux Écossais de la garde du roi, put facilement s'échapper; quant à Thomas Leclerc, il se réfugia dans l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, d'où il était difficile de l'extraire, l'église étant lieu d'asile.

Toutefois, les religieux ne s'opposèrent pas à son extradition ; mais Leclerc n'était nullement

d'avis de se laisser prendre et il fallut que le prévôt de Paris envoyât plusieurs sergents pour s'emparer de sa personne.

Mais alors une lutte s'engagea dans l'église, Leclerc s'y barricada et, s'armant de tout ce qui lui tombait sous la main, il blessa plusieurs des gens du prévôt, et ce ne fut qu'après avoir bataillé longtemps, qu'on parvint à se rendre maître de ce forcené qui fut condamné à être pendu au gibet de Montfaucon, le 16 mars.

Louis XI revint à Paris le 16 avril suivant, et le 20 il passa une seconde revue de la bourgeoisie, dont l'effectif se montait, on le sait, à 80,000 hommes.

Tous étaient armés et vêtus de hoquetons rouges, avec une croix blanche sur la poitrine.

Cette revue se fit hors la place Saint-Antoine, et le roi fut si satisfait de la tenue de cette milice bourgeoise, que peu de temps après, afin de témoigner son contentement aux bourgeois de Paris, il fit revivre l'ancien privilège de la ville, aux termes duquel toutes marchandises chargées pour être amenées par terre ou par eau à Paris, ne pouvaient être retardées pour quelque cause que ce fut. Louis XI, par édit perpétuel et irrévocable, abolit tous « truages, aides, subsides et autres impositions dont on pouvait avoir chargé depuis trente ans les marchandises destinées pour la ville de Paris ».

Quelques mouvements des Anglais s'étant produits dans le Soissonnais, la ville fournit au mois de juillet 1475, un corps de troupes de cavalerie qui se mirent en marche sous la conduite du prévôt de Paris; mais la trêve conclue à Péquigny avec le roi d'Angleterre, le 29 août, fit revenir les troupes, et cette trêve de sept années, qui fut aussitôt publiée dans Paris, provoqua de vives acclamations de joie; mais un événement important allait se produire, Louis XI songeait à se débarrasser du connétable de Saint-Paul qu'il accusait de trahison.

Celui-ci, averti de ce qui se tramait contre lui, s'était réfugié en Hainaut où il croyait trouver un asile auprès du duc de Bourgogne; mais ce prince, qui avait des raisons particulières pour être agréable au roi de France, n'hésita nullement à livrer le connétable entre les mains du bâtard de Bourbon, amiral de France, qui l'amena à Paris.

Il fut incarcéré à la Bastille, et la garde de sa personne fut spécialement confiée au capitaine Philippe Luillier.

Des commissaires furent nommés, entre autres le chancelier Pierre Doriole, ainsi que le premier et le second président du parlement, à l'effet de procéder à son interrogatoire.

Le 4 décembre ces commissaires exposèrent aux chambres assemblées qu'il était dans l'usage qu'on lût au criminel sa confession en présence de toute la cour et qu'il n'y avait personne en France, excepté le roi et le dauphin, qui pût s'exempter de comparaître au parlement quand il l'ordonnait; mais qu'on n'osait y faire venir le connétable, parce que ceux qui le gardaient se chargeaient volontiers de l'amener de bon matin, mais qu'ils ne répondaient pas de pouvoir lui faire traverser la ville pour le reconduire après sa comparution, le peuple paraissant assez disposé à l'enlever, et les braves commissaires offrirent de se transporter à la Bastille, au lieu d'en extraire le prisonnier. Ce qui fut accepté.

Toutefois, on prit moins de précautions lorsqu'il s'agit de prononcer la sentence; on fit monter le connétable, vêtu d'une longue robe de deuil et chaperon de même, sur un mulet, pour le conduire de la Bastille au Palais, accompagné du prévôt de Paris, Robert d'Estouteville et du seigneur de Saint-Pierre.

On le fit entrer dans la Tour criminelle, où il trouva le chancelier qui lui demanda la remise du collier de l'ordre et de l'épée de connétable.

Il rendit le collier; quant à l'épée, il répondit qu'elle lui avait été enlevée lorsqu'il avait été arrêté à Mons.

Un moment après arriva Jean de Popaincourt, président du parlement, qui lui notifia qu'un arrêt le déclarait « crimineux du crime de lèse-majesté, et comme tel, condamné à perdre la tête dans la place de Grève ».

Il leva les yeux au ciel et dit en soupirant :

— « Dieu soit loué ; veezci bien dure sentence : je lui supplie et requiers qu'il me donne la grâce de bien le connaître aujourd'hui. »

On plaça aussitôt le malheureux connétable entre les mains de quatre docteurs en théologie : un cordelier, un augustin, le pénitencier de Notre-Dame et le curé de Saint-André-des-Arts.

Il demanda à recevoir l'eucharistie, ce qui lui fut refusé ; on se contenta de dire une messe à laquelle il fut autorisé à assister. On lui donna aussi de l'eau bénite et du pain bénit qu'il mangea.

Il s'en revint avec ses confesseurs, jusqu'à une heure de l'après-midi, qu'il remonta à cheval pour se rendre au lieu de son supplice.

Arrivé sur la place de Grève, il monta à l'Hôtel-de-Ville, où il resta plus de deux heures dans un des bureaux, en s'entretenant, soit avec ses confesseurs, soit avec Denis Hasselin, maître d'hôtel du roi, à qui il dicta son testament.

Enfin, sans donner la moindre marque de trouble, il prit congé d'Hasselin, passa dans une galerie de bois qui aboutissait à l'échafaud, richement tapissée de fleurs de lis, s'agenouilla, la face tournée du côté de Notre-Dame, détacha de son cou une pierre à laquelle il attribuait une vertu particulière pour combattre les effets du poison, et recommanda qu'on la donnât à son fils. (Le roi, instruit de la prétendue vertu de cette pierre, la garda pour son usage.)

Ce soin terminé, il pria le chancelier de deman-

der pour lui pardon au roi, se recommanda aux prières du peuple et posa sa tête sur le billot (ses cheveux avaient été coupés par Jehan Cousin, fils de Maitre Henri, bourreau de Paris).

Un coup de hache, sûrement appliqué, la détacha du tronc en présence de cent mille personnes, au dire de Jean Molinet, son contemporain.

Le corps fut immédiatement emporté par les cordeliers, qui l'inhumèrent dans leur église de Sainte-Claire.

Ce fut le 19 décembre 1475 que cette exécution eut lieu, en présence du chancelier de France, du prévôt de Paris et de nombre d'autres officiers du roi.

Le 20 du mois précédent, un gentilhomme du Poitou nommé Regnault de Veloux « de la maison de monseigneur du Maine » avait aussi payé de sa vie le crime de haute trahison dont il était accusé.

On ne se tirait guère de ces sortes d'accusations!

Il fut écartelé aux halles, par arrêt du parlement.

« Et fut le dict Regnault par ordonnance de la dicte cour fort secouru, pour le fait de son âme et conscience. Car il luy fut baillé le curé de la Magdeleine, pénitencier de Paris et moult notable, clerc, docteur en théologie et deux grans clercs de l'ordre des cordeliers, et furent pendus ses membres aux quatre portes de Paris et le corps au gibet. »

Le 23 décembre on alla chercher, avec la permission du roi, les membres épars de ce malheureux « et puis furent portez inhumer et enterrer au couvent desdits cordeliers de Paris, auquel lieu luy fut fait son service honorablement, pour le salut et remède de son âme, tout au coust, mises et dépens des parens et amis dudit deffunct Regnault de Veloux ».

En 1476, le roi de Portugal vint visiter Paris après avoir été trouver Louis XI à Tours, à l'effet d'obtenir de lui qu'il le soutînt dans ses prétentions sur l'Espagne.

Il y arriva le samedi 28 novembre. Le corps de ville, le parlement, le chancelier, les prélats et nombre des principaux personnages de la noblesse sortirent de Paris pour aller au-devant de lui et lui former cortège jusqu'à la porte Saint-Jacques, où le prévôt des marchands et les échevins lui présentèrent le dais sous lequel il continua sa marche.

Lorsqu'il passa devant l'église de Saint-Étienne-des-Grès, il se trouva en présence du recteur de l'Université, accompagné de ses suppôts, qui lui adressa un compliment de bienvenue.

Il fut reçu de même par l'évêque de Paris au seuil de la cathédrale.

Après y avoir fait une courte prière, il alla descendre à l'hôtel de Laurent Herbelot, riche marchand de Paris, situé rue des Prouvaires.

Il reçut là force présents du corps de ville et de plusieurs particuliers, et les jours suivants il alla voir tout ce que Paris renfermait de curieux, toujours accompagné dans ses promenades par le seigneur de Gaucourt, lieutenant du roi, chez qui il fit un souper magnifique, auquel furent admises un certain nombre de dames et de demoiselles de Paris.

Tout semblait donc devoir offrir à ce souverain les éléments d'un séjour agréable, lorsque tout à coup, s'imaginant que Louis XI avait dessein de le faire arrêter pour le livrer à ses ennemis, il disparut sous des habits d'emprunt. Il se disposait à partir pour Rome, lorsque, reconnu par Robinet le Bœuf de Normandie, il fut appréhendé au corps. Mais le roi, pour lui montrer combien ses soupçons étaient injustes et mal fondés, fit équiper à ses frais plusieurs vaisseaux qui le transportèrent avec sa suite dans ses États.

Ce fut pendant cette même année que, par suite d'un arrêt du parlement rendu le 23 août, le prévôt de Paris et ses lieutenants se décidèrent à nettoyer les rues de Paris en les débarrassant des boues et des immondices de toute nature qui y croupissaient.

Déjà, en 1473, le parlement avait ordonné que le lieutenant criminel se transporterait dans la rue de Bièvre pour faire enlever les ordures qui obstruaient l'entrée de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et le long du cours où passait jadis la rivière de Bièvre; mais cette fois la mesure fut générale. Les diverses rues de Paris devaient cesser d'être des cloaques impraticables; cependant, il ne faudrait pas croire que du jour au lendemain la ville se trouvât appropriée; il se passa du temps avant que MM. les échevins tinssent la main à l'exécution des ordonnances, et plus d'un quartier de Paris continua à demeurer un foyer d'infection, mais les grandes voies, les alentours du Palais, les rues fréquentées, furent soumis à une sorte d'entretien dont les frais furent supportés à l'aide d'une taxe, au paiement de laquelle furent soumis les habitants des points nettoyés.

L'aqueduc de Belleville avait été réparé en 1457 par les soins du prévôt des marchands. Des concessions d'eau furent faites à des particuliers. Il eût donc été fort possible de tenir les rues en bon état de propreté, mais l'esprit de routine, l'habitude que chacun avait de jeter sur la voie publique tout ce qui l'incommodait chez lui, furent plus forts que les exhortations du parlement et des échevins.

La fièvre et la peste avaient élu domicile dans ces rues longues, sombres, étroites où le soleil n'arrivait pas pendant une partie de l'année.

La cité et le quartier Saint-Jacques furent pendant des siècles deux gouffres dont la gangrène gagnait chaque été les autres parties de la ville, et, malgré les diverses mesures sanitaires prises

par les édiles, ce ne fut que sous le règne de Henri IV qu'on résolut d'élargir les rues, afin de permettre à la noblesse et à la bourgeoisie de pouvoir circuler en voiture.

Ce fut le commencement de l'assainissement de la ville.

Le 5 janvier 1477, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, perdit la vie; peu de temps après, le roi ordonna aux gens tenant sa cour du parlement de Paris de se transporter à Noyon pour s'occuper du procès de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui, détenu à la Bastille depuis un an, attendait impatiemment l'heure de son jugement.

Revenus à Paris, les membres du parlement dépêchèrent le 4 août 1477 auprès du duc de Nemours, Jean Le Boulanger, premier président, accompagné du greffier criminel, de Denis Hasselin, maître d'hôtel du roi, et de quelques autres officiers, à l'effet de lui déclarer qu'il avait été jugé criminel de lèse-majesté, et comme tel condamné à être décapité aux halles le même jour, et ses biens confisqués au profit du roi.

La sentence fut exécutée à trois heures de l'après-midi.

« Cet infortuné seigneur, lisons-nous dans Piganiol de La Force, fut conduit de la Bastille aux halles, monté sur un cheval caparaçonné de noir. Étant arrivé, il fut mené aux chambres de la halle aux poissons, lesquelles, on avait exprès tendues de sarges de pers; on les avoit ainsi arrosées de vinaigre et parfumées avec deux hommes de cheval de bourre de genièvre pour ôter le goût de la marée, que lesdites chambres et greniers sentaient. Ce fut là que le duc de Nemours se confessa, et pendant cet acte de religion, on servit une collation composée de douze pintes de vin, de pain blanc et de poires pour messieurs du parlement et officiers du roi. Pour cette collation on donna douze sous parisis à Jehan, marchand qui l'avait fournie. Le duc de Nemours s'étant confessé, fut conduit à l'échafaud par une galerie de charpentes qu'on avait pratiquée depuis lesdites chambres et greniers jusqu'à l'échafaud du pilori où il fut exécuté. »

Une légende que plusieurs historiens ont répétée, sans prendre la peine d'en vérifier l'exactitude (Anquetil entr'autres) raconte ceci : « Une autre circonstance excite encore le frémissement de l'indignation; au lieu de l'échafaud de pierre qui était permanent aux halles de Paris, le roi ordonna qu'il en fût dressé un autre qui fut couvert de planches mal jointes, et qu'on plaçât au-dessous ses jeunes orphelins, ses parents, afin que le sang de leur père ruisselât sur leurs têtes. »

Cette légende est absolument controuvée. « Le supplice du duc de Nemours, dit M. Édouard Fournier, n'eut pas lieu comme on l'a décrit partout; les détails effrayants dont on s'est plu à l'entourer, ces enfants à genoux sous l'échafaud, cette *rosée affreuse*, comme dit Casimir Delavigne, qui tombe goutte à goutte sur leur tête, sont un appareil mélodramatique, de mise tout au plus maintenant dans les *Crimes célèbres*. « Les contemporains, dit M. Michelet, n'en parlent point, même les plus hostiles. L'avocat Masselin qui, un peu après la mort de Louis XI, à la fin de 1483, présenta requête aux États pour les pauvres enfants du duc de Nemours, dépouillés de tous leurs biens et qui, dans cette cause, devait, par conséquent, exagérer la vérité de leur malheur, pour en accroître l'intérêt, ne dit pas un mot de cette barbarie perfectionnée. Donc, encore une fois, dans tout cela rien de vrai. »

M. E. Fournier cite Michelet. Voici ce que dit l'éminent historien, dans *Louis XI et Charles le Téméraire*.

« L'histoire des enfants placés sous l'échafaud de leur père ne se trouve que chez les modernes; on n'en voit rien chez les contemporains, pas même dans les *Etats de* 1484, dont le procès-verbal peut passer pour un plaidoyer contre Louis XI. »

Le même historien ajoute : « L'ordonnance du 22 décembre 1477 (calquée sur les anciennes lois impériales) par laquelle le roi déclara que la non-révélation des conspirations, est crime de lèse-majesté ne fut point appliquée au duc de Nemours et, comme la date l'indique, ne fut rendue qu'après sa mort. » (Ordonn. XVIII, 315.)

Le crime de Jacques d'Armagnac fut de s'être trouvé dans toutes les factions depuis la guerre du bien public et de s'être mêlé, en 1473, aux intrigues des ducs de Bourgogne et de Bretagne, qui rêvaient le retour des Anglais sur le territoire de la France.

Après sa décapitation, le corps du duc de Nemours fut remis aux cordeliers qui, au nombre de cent cinquante, tenant tous une torche à la main, recueillirent ses restes sanglants et l'enterrèrent dans leur église.

Peu de temps avant cette exécution, on avait pendu au gibet de Montfaucon un sieur Laurent Garnier, de Provins, convaincu d'avoir tué un collecteur des tailles de cette ville, bien qu'il eût obtenu rémission de son crime, la grâce n'ayant point été entérinée par le parlement.

Dix-huit mois après, sur les instances de son frère, le corps fut dépendu, enseveli, mis en bière et ramené dans Paris par la porte Saint-Denis.

« Et devant icelle bière alloient quatre crieurs de ladite ville, sonnant de leurs clochettes et en leur poitrine les armes dudit Garnier; et autour d'icelle bière, y avoit quatre cierges et huict torches qui estoient portés par hommes vestus de deuil et armoyez comme dit est. Et en tel état fut mené passant parmy ladite ville de Paris jusques à la porte Sainct-Anthoine, où fut mis le corps en un chariot couvert de noir pour mener inhumer audit Provins. »



JEUNE ÉLÉGANT EN 1480

(D'après Jacquemin.)

XVe SIÈCLE

No 3



F. Roy, éditeur. — 40₂

Imp. Charaire et Fils.

Vue de la Cité au xve siècle.



Louis XI songe à se débarrasser du connétable, qu'il accuse de trahison. (Page 314, col. 1.)

Et l'un des crieurs qui marchait devant criait :

— Bonnes gens, dites vos patenôtres pour l'âme de feu Laurent Garnier, en son vivant demeurant à Provins, et qu'on a nouvellement trouvé mort sous un chêne ; dites-en vos patenôtres ; que Dieu bonne merci lui fasse.

Et les passants s'agenouillaient et se signaient sur le passage de ce lugubre cortège.

On remarquera l'heureuse périphrase employée : « trouvé mort sous un chêne, » pour éviter de dire décroché du gibet !

Il est permis de se demander dans quel état devait être ce corps qui depuis dix-huit mois se balançait au croc !

Maître Henri Cousin était alors bourreau de Paris ; il avait un fils nommé petit Jehan qui eut quelques affaires d'intérêt à démêler avec un certain Oudin du Bust, menuisier de son état, et le rossa d'importance ; le menuisier résolut de se venger, il s'associa trois hardis compagnons : Lempereur du Houx, sergent à verge, Jehan du Foing, fontainier, et un orfèvre ayant nom Regnault Goris.

Nos quatre amis guettèrent le petit Jehan et, le rencontrant au coin de la rue de Garnelles, près de l'hôtel du Moulinet, l'un d'eux, Lempereur du Houx, s'approcha de lui, sous prétexte de lier conversation, et lui prit le bras familièrement.

Au même instant, Regnault Goris se précipita sur lui et le frappa d'une pierre à la tête avec une telle force que le jeune homme chancela.

Lempereur l'ayant alors lâché, Jean du Foing le perça d'un coup de javeline ; Oudin de Bust arriva aussitôt sur lui et lui coupa les jambes.

Laissant là le cadavre, les quatre assassins allèrent se réfugier dans l'église des Célestins, qui était lieu d'asile, et attendirent patiemment les événements, en se félicitant de s'être si facilement débarrassés du petit Jehan.

Mais le bourreau de Paris n'était pas homme à laisser tuer son fils ; informé de ce qui venait de se passer, il courut bien vite trouver le prévôt de Paris, Robert d'Estouteville, et lui demanda justice.

Ce magistrat se rendit lui-même à l'église avec quelques sergents et procéda à l'arrestation des criminels, malgré les protestations des célestins, qui prétendaient que leur église était inviolable et que nul, pas même le prévôt, n'avait le droit d'y pénétrer pour y arrêter des coupables.

Robert d'Estouteville passa outre et emmena ses prisonniers.

Alors les célestins allèrent se plaindre à l'évêque de Paris qui leur donna raison et réclama les assassins, mais ce fut inutilement.

A son tour, l'évêque s'adressa au parlement qui déclara que les prisonniers n'avaient aucun droit à jouir des privilèges de l'église, et non seulement il maintint les arrestations, mais encore il se saisit de l'affaire et condamna les quatre complices à être pendus.

Ce fut maître Henry, père de la victime, qui eut la satisfaction de les accrocher lui-même au gibet de Paris, le 28 août 1477, devant un grand concours de populaire attiré par la circonstance. Le bourreau n'était pas un personnage sympathique et plus d'un plaignit les malheureux condamnés ; bien qu'ils eussent tué un homme, on ne se gênait pas pour dire tout haut que le meurtre d'un fils de bourreau ne méritait pas qu'on mît à mort quatre personnes, et la *Chronique scandaleuse*, qui rapporte le fait, dit en manière de regret : « Il est assavoir que les dits L'empereur, du Foing et Goris estoient trois beaux jeunes hommes. »

Elle ajoute qu'en outre on battit de verges et on bannit du royaume un jeune cordonnier qui était compromis dans l'affaire, mais qui, heureusement pour lui, n'avait point assisté au meurtre.

Quant aux célestins, ils en furent pour leur courte honte.

Il est vrai que les célestins ne jouissaient pas du crédit des cordeliers.

Ils étaient très en faveur alors, les cordeliers, et l'un d'eux, Antoine Fradin, faisait grand bruit à Paris par ses prédications, dans lesquelles il ne ménageait personne du gouvernement.

Louis XI n'aimait pas qu'on critiquât ouvertement ses actes ; il envoya son confident Olivier Le Dain auprès du cordelier, pour l'engager à cesser de prêcher.

Antoine Fradin était fort irrésolu ; d'un côté, il craignait le ressentiment du roi ; de l'autre, il avait suffi que le bruit de l'interdiction de ses prédications se répandît pour qu'une foule de gens du peuple, hommes et femmes, s'attroupassent autour de son couvent pour le garder nuit et jour, dans la crainte qu'on l'enlevât. Nombre d'entre eux s'étaient armés de bâtons, d'instruments de travail en fer, bien résolus de défendre le prédicateur au péril de leur vie, en cas d'attaque ou d'insulte.

Sa situation était assez délicate.

Les magistrats la simplifièrent.

Il fut crié le mardi 26 mai, à son de trompe, par tous les carrefours de Paris, défense à tous les habitants de s'attrouper ni de tenir aucune assemblée sans la permission du roi ou de ses lieutenants, et notamment dans l'église ou aux environs des cordeliers, sous peine d'emprisonnement et de confiscation de biens.

Quant à Antoine Fradin, le premier président se chargea d'aller lui-même lui notifier un arrêt de bannissement, arrêt auquel il se conforma le lendemain ; il partit de Paris accompagné par une masse de gens, surtout de femmes, qui le conduisirent hors des murs, en donnant les marques de la plus profonde affliction.

Bien qu'une maladie épidémique fît alors d'assez grands ravages dans Paris, cela n'empêcha pas les ambassadeurs du roi d'Espagne d'y venir le samedi 3 juillet 1479. Ils furent reçus avec les plus grands honneurs et traités magnifiquement.

L'année suivante, ce fut le cardinal Jean de La Royère, légat du pape, qui vint à Paris le lundi 4 septembre. Toutes les rues furent tapissées pour le recevoir et il alla loger au collège Saint-Denis, près des augustins ; il officia à Notre-Dame et partit pour la Flandre le 13 du même mois.

Ce fut en 1480 que fut érigée en paroisse l'église Saint-Martin, au faubourg Saint-Marcel (ancienne chapelle située dans le cloître Saint-Marcel et dont il est fait mention dans les bulles d'Adrien IV, en date du 27 juin 1158, adressées au chapitre pour la confirmation de leurs biens et privilèges). Elle fut en même temps rebâtie et agrandie et fut dédiée et consacrée par Louis de Beaumont, évêque de Paris, le 24 août.

En 1668, cette église subit la visite de trois voleurs qui emportèrent le saint ciboire avec les hosties consacrées, après avoir rompu le tabernacle ; ils furent arrêtés et brûlés vifs, et déclarèrent avant de mourir qu'ils avaient jeté une de ces hosties aux environs des murailles du jardin du monastère du Val-de-Grâce. On l'y trouva enveloppée dans un mouchoir.

En réparation de cette profanation, l'archevêque Hardouin de Péréfixe ordonna une procession solennelle à laquelle il assista nu-pieds, portant le Saint Sacrement et son étole derrière le dos ; un autel magnifiquement paré avait été élevé, pour la circonstance, sur une éminence qui se trouvait entre les murailles de l'abbaye du Val-de-Grâce et le couvent des capucins. Au bas de cette éminence fut édifiée une croix de pierre en forme de pyramide, pour perpétuer le souvenir de cet événement.

Vers 1680, l'église Saint-Martin fut réparée et subsista jusqu'en 1790, époque à laquelle elle devint propriété nationale et fut vendue le 8 ventose an X. Elle fut démolie vers 1806.

L'année 1480 fut terrible à passer pour les Parisiens ; l'hiver fut un des plus rudes qu'on eût vus en France. Il commença le lendemain de Noël et dura jusqu'en février avec une rigueur excessive. Pendant tout ce temps, la Seine fut gelée de telle sorte que les chariots y passaient comme sur la terre ferme. Le bois se vendit à Paris si cher que les riches seuls pouvaient s'en procurer. Au dégel, plusieurs ponts furent emportés ; ceux de Notre-Dame et Saint-Michel

furent préservés de l'éboulement par la précaution qu'on prit de les barrer à l'aide de plusieurs grands bateaux qui retinrent les glaçons, mais tous ceux qui habitaient dessus furent obligés de déménager avec leurs meubles.

Comme le froid persista jusqu'en mai, les vignes furent gelées et le vin manqua; on fut obligé d'en faire venir à grands frais d'Espagne.

La disette des blés qui survint causa une famine épouvantable; nombre de gens de la campagne s'étaient réfugiés à Paris, dans l'espoir d'y trouver à vivre; mais comme la plupart étaient déjà exténués par les privations, ils moururent presque tous.

Cette mortalité passa ensuite des pauvres aux riches et le parlement eut à déplorer la perte de plusieurs de ses membres, entre autres J. Le Boulanger, son premier président. Charles de Gaucour, lieutenant pour le roi dans la ville de Paris, et le célèbre jurisconsulte Nicolas Bataille furent au nombre des morts. Ce fut une désolation générale.

Lorsque le fléau cessa, ce fut l'évêque de Marseille qui succéda au lieutenant général de Gaucour, et Jean de La Vacquerie qui devint premier président.

Louis XI donna le monastère des Béguines — où il ne restait plus que trois nonnes, — aux religieuses de la « tierce ordre pénitente et observance de monsieur saint François » et ordonna que la maison porterait dorénavant le nom de l'*Ave-Maria.*

Mais à peine ces religieuses étaient-elles installées, que l'Université, pour plaire à Anne de France, fille de Louis XI, voulut y installer les filles de Sainte-Claire.

Jean Bérenger, docteur en théologie, déclara au parlement, le 8 février 1482, que l'Université continuerait son opposition et ne permettrait pas que d'autres religieuses que celles de Sainte-Claire fussent admises au couvent de l'*Ave-Maria.*

On plaida : l'Université, les quatre ordres mendiants, le curé de Saint-Paul, l'Hôtel-Dieu, Pierre Turquois, procureur au parlement, Anne de France, dame de Beaujeu, les ministre et provincial des cordeliers, et le visiteur de la réforme de Sainte-Claire, soutinrent énergiquement la cause des filles de Sainte-Claire.

Par arrêt du parlement du 2 septembre 1482, celles-ci furent déboutées, mais dès que les religieuses de la tierce ordre pénitente eurent obtenu gain de cause, elles invitèrent elles-mêmes, en 1484, leurs adversaires à s'établir dans leur maison, et cela à l'instigation de la veuve de Louis XI, qui fit venir quatre filles de Sainte-Claire de Lorraine.

En peu de temps, le couvent de l'*Ave-Maria* fut habité par 58 religieuses; elles demandèrent au roi Charles VIII d'être gouvernées par les religieux de Saint-François, et ce prince, par lettres patentes de 1485, les autorisa à recevoir douze pères et leur donna deux tours de la ville, avec le mur qui les joignait, pour les loger.

Ce fut là où, par les libéralités de la reine-mère, fut bâti le couvent de ces religieuses.

Le roi Henri III ayant établi en 1552 une imposition sur les maisons de Paris, en exempta les religieuses de l'*Ave-Maria* et, de plus, il leur accorda une certaine quantité d'eau des fontaines publiques de la ville.

Le 17 janvier 1604, le roi leur permit de quêter dans toutes les églises paroissiales de la ville et des faubourgs.

En 1658, elles obtinrent le droit de défendre à toutes personnes d'élever aucuns bâtiments voisins de leur maison plus hauts que les murs de clôture, avec permission d'abattre tout ce qui dépasserait, même à l'égard des constructions existantes.

Enfin, en 1660, tous leurs privilèges furent confirmés: exemption de tous droits de ports, péages, passages, impôts, tant par eau que par terre, etc., etc.

On voit qu'elles savaient amplement tirer parti de la faveur dont elles jouissaient auprès de l'autorité souveraine.

L'église de leur couvent n'avait rien de remarquable, si ce n'étaient les tombeaux des personnages qui y étaient inhumés, ceux de Mathieu Molé, garde des sceaux, et Renée de Nicolaï, sa femme, Antoine, roi de Portugal, N. de Vivonne, veuve de Claude de Clermont-Dampierre, Catherine de Clermont, sa fille, etc.

Cette église avait été dédiée, le 18 mars 1447, par Denis, patriarche d'Antioche, évêque de Paris.

La communauté religieuse de l'*Ave-Maria* fut supprimée en 1790, et les bâtiments convertis en caserne.

Geoffroy Floreau, religieux bénédictin, étant devenu abbé de Saint-Germain des Prés en 1482, présenta au roi une requête afin d'obtenir quelques secours pour son abbaye dont les revenus étaient fort diminués par suite des guerres et des troubles survenus pendant les règnes précédents, et en même temps pour avoir la permission d'établir dans le faubourg Saint-Germain une foire franche, semblable à celle de Saint-Denis, dont ses religieux pussent toucher les revenus et profits.

Le roi reçut la requête avec bienveillance et signa (mars 1482) des lettres patentes ordonnant qu'il se tiendrait chaque année, à perpétuité, dans le faubourg Saint-Germain, une foire franche qui durerait du 1er au 8 octobre, que les religieux de l'abbaye choisiraient le lieu le plus commode pour y construire des halles, des loges et des étaux « dont ils retireraient tous les profits et les revenus, sans que personne les pût troubler et inquiéter »

Mais cette concession n'était pas du goût des religieux de l'abbaye de Saint-Denis, mécontents de voir s'élever une concurrence à la foire qui se tenait à Saint-Denis le 9 octobre, et, sans respect pour la volonté royale, ils en appelèrent au parlement qui, prenant en considération leurs griefs, maintint l'établissement de la foire Saint-Germain, mais jugea qu'il y avait lieu d'en reporter l'ouverture annuelle à la Saint-Martin.

Les religieux de Saint-Denis avaient espéré mieux; ils revinrent à la charge et sollicitèrent du parlement un arrêt plus radical.

L'affaire ne fut jugée qu'en 1484, et tout ce qu'ils obtinrent, fut que la foire se tiendrait désormais le 3 février.

Les religieux de Saint-Germain retirèrent alors des mains du sieur Benoize, les jardins du roi de Navarre qu'ils lui avaient donnés en viager, à titre de cens, et firent construire 140 loges qui furent louées au profit de l'abbaye à divers marchands.

La foire commença à se tenir au mois de février 1486.

Charles VIII qui régnait alors, confirma les lettres patentes de Louis XI, et Louis XII fit de même en 1499. Les religieux tirèrent de grands bénéfices de cette foire. Au XVIIe siècle, la princesse de Conti (veuve de François, prince de Conti, qui avait joui de l'abbaye jusqu'à sa mort, sous le nom de Percheron) possédait les revenus de l'abbaye, sous l'administration de Buisson, qui avait seulement le titre d'abbé.

Le cardinal de Furstenberg, abbé de Saint-Germain, voulut rentrer dans ces revenus en 1690, à commencer par ceux de la foire Saint-Germain; mais les marchands s'y opposèrent, et il y eut procès intenté au parlement et ensuite au grand conseil. Enfin le conseil d'État privé du roi, ne jugeant pas à propos que l'abbaye rentrât en possession de la foire entière, ordonna en 1698 que le préau de la foire serait réuni au domaine de l'abbaye et que les marchands ou autres qui jouissaient des halles seraient maintenus dans leur possession, moyennant la somme de 30,000 livres qu'ils paieraient une seconde fois au cardinal de Furstenberg.

La foire Saint-Germain ne tarda pas à devenir célèbre, et bien que ses lettres d'institution ne lui donnassent que huit jours de durée, elle fut prolongée. En 1630 elle durait six semaines; plus tard elle fut étendue du 3 février au samedi avant le dimanche de la Passion, et encore, vit-on plusieurs fois le roi en prolonger la durée, ainsi que le fit Henri IV en 1607.

Toutefois la franchise n'avait lieu que pendant huit jours.

Tout le monde allait à la foire Saint-Germain, même les rois de France qui aimaient à s'y promener et à y faire emplette de certains petits objets destinés à être donnés en cadeaux, — et aussi à y jouer, car elle renfermait plusieurs académies de jeux « où le roi, les princes et les seigneurs venaient risquer leur fortune ou celle des autres », et contre lesquelles le parlement lança des arrêts inutiles.

« Les débauches qui sont assez communes en matière de foire, dit un historien, furent extraordinaires en icelle. » Il est vrai qu'on y trouvait toute espèce de plaisirs et de séductions, y compris des salles de danse, où la morale publique n'était pas toujours respectée.

La foire de Saint-Germain n'était pas seulement le lieu de réunion par excellence des écoliers, c'était aussi le rendez-vous des courtisans et des personnes de toute condition; elle devint au XVIe siècle, le point de ralliement des braves, venus en France à la suite de Catherine de Médicis, et qui se chargeaient, moyennant un prix réglé à l'avance, de battre ou assassiner celui qu'on leur désignait.

On permettait non seulement aux forains, aux étrangers d'y étaler leurs marchandises, mais encore les marchands qui n'étaient pas maîtres, pouvaient y vendre, sans crainte d'être inquiétés par les jurés de la ville.

Les loges construites par les religieux étaient en charpente; elles étaient occupées par des merciers, des orfèvres, des lingères, des confiseurs, des cabaretiers, des théâtres forains, des curiosités de toute espèce, ce qui donnait à la foire, un aspect des plus animés.

Ces loges furent détruites par un incendie au commencement du XVIe siècle; on les rétablit par ordre du cardinal Briçonnet, en 1511, sur le terrain où s'élève aujourd'hui le marché Saint-Germain; elles s'étendaient jusqu'à l'extrémité de la rue de Tournon, et aux environs du Luxembourg et de Saint-Sulpice.

Elles formaient neuf rues qui se coupaient à angles droits, qui se désignaient par les noms des métiers dont on y trouvait les étalages, et se trouvaient abritées par une charpente immense, dont on admira longtemps la hardiesse.

Au bout des halles était une chapelle où l'on disait tous les jours la messe pendant la durée de la foire.

A côté du marché où l'on vendait toutes choses, excepté des livres et des armes, se trouvait un enclos extérieur ou préau très vaste, pour les toiles, les draps, les carrosses, etc., et un *champ crotté* pour les bestiaux.

Des cours et des puits étaient ménagés pour le feu; cependant un incendie terrible ravagea la foire dans la nuit du 16 au 17 mars 1762.

L'année suivante on reconstruisit cent loges, mais cette nouvelle foire ne conserva pas la vogue qu'avait su conquérir l'ancienne; la magnifique charpente ne fut pas rétablie, seulement quelques-unes des rues furent abritées par des vitraux, ce qui leur donna l'aspect des passages modernes.



Louis XI était continuellement en prière. (Page 323, col. 2.)

M. Victor Fournel a tracé une physionomie très pittoresque de la foire Saint-Germain dans son livre, *les Spectacles populaires*. Nous en détachons cet extrait :

« Pendant toute la durée de la foire, que venaient ouvrir solennellement le prévôt de la ville et le lieutenant général de police, une foule immense s'y pressait de tous les coins de Paris et des environs. C'était entre les boutiques, dans les ruelles débordant de boue et de crotte, un effroyable tohu-bohu, un va-et-vient incessant de cavaliers à moustaches en crocs et à larges panaches, de grandes dames, vraies ou fausses, étalant le fard de leurs joues et le luxe de leurs déshabillés galants, de soldats à la longue rapière, de pages à l'affût d'une niche, de laquais courant après les querelles, de filous, de mendiants, de badauds. Les équipages se croisaient, les vinaigrettes renversaient les chaises à porteurs, les cochers se disputaient de la voix, du geste et du fouet, et il fallait quelque bravoure pour s'engager résolûment dans cette marée humaine où parfois un mouvement de reflux et d'irrésistibles poussées produisaient des catastrophes tour à tour grotesques et terribles. Joignez-y le concert des sonnettes, des flûtes, des mirlitons, des sifflets, des tambourins et des trompettes, le vacarme des industries tapageuses qui encombraient les abords du marché, les cris des oublieux, des limonadiers et des marchands de tout genre, le bruit infernal des conversations, des discussions, des injures, des rixes, des provinciaux criant au voleur, des infirmes sollicitant la charité publique, des jeunes seigneurs rossant la garde et de la garde rossée par les jeunes seigneurs, et vous aurez une très légère idée de ce qu'on entendait à la foire Saint-Germain.

« Le jour était surtout réservé au peuple, mais la nuit amenait avec elle une assemblée plus brillante. C'était le moment choisi par la noblesse et les grandes dames pour faire leur apparition au milieu des merveilles du marché, et le roi ne dédaignait pas lui-même de s'y montrer quelquefois. Henri IV et la reine n'y manquèrent pas un seul jour, nous apprend L'Estoile, en l'année 1608, et ils avaient une loge où étaient dressés la table et le tapis pour jouer au brelan. A la clarté des milliers de flambeaux allumés à chaque boutique et qui transformaient la foire en une sorte de palais enchanté, allait lentement, de long en large, comme au cours, cette foule bariolée d'éclatants costumes, les dames couvertes du masque de

velours noir. Alors surtout les tire-laines et les coupe-bourses faisaient leur office; alors aussi, se nouaient les intrigues amoureuses. »

Les coups pleuvaient aussi parfois sur les épaules des promeneurs. L'Estoile nous apprend que le 10 février 1597, le duc de Nemours et le comte d'Auvergne allèrent à la foire Saint-Germain, qu'ils y commirent dix mille insolences, qu'un avocat y perdit son chapeau et fut bien battu par les gens du comte d'Auvergne.

En 1605, ce fut un laquais qui coupa les deux oreilles à un écolier, et les lui mit dans sa poche, ce qui fit qu'à leur tour les écoliers furieux se ruèrent sur tous les laquais qu'ils rencontrèrent, en tuèrent et en blessèrent beaucoup.

Nous aurons d'ailleurs plus d'une fois l'occasion de promener le lecteur à travers ce champ de foire, qui fut souvent le théâtre de scènes et d'événements importants jusqu'à la Révolution de 1789, ou plutôt jusqu'en 1786, car à cette époque déjà la foire Saint-Germain était, sinon disparue, du moins considérablement délaissée, et lorsque, le 3 février 1789, le lieutenant de police, assisté des officiers du Châtelet, des syndics de la foire et des gardes-marchands, vint à haute voix annoncer l'ouverture de la foire en criant :

— Messieurs, ouvrez vos loges!

Ce fut à peine si quelques oisifs pénétrèrent dans l'enceinte.

Les galeries du Palais Royal attiraient tout le public et leur établissement avait tué la foire Saint-Germain.

Toutefois, nombre de baraques subsistaient encore en 1811 puisque l'on commença à abattre ces boutiques vermoulues, alors occupées par des marchands de vieux meubles, lorsqu'il fut question d'établir sur cet emplacement le marché Saint-Germain, dont la première pierre fut posée le 15 août 1813.

L'architecture de ce marché, à la fois simple, solide et majestueuse, a le caractère qui convient aux monuments consacrés à l'utilité publique. L'édifice, qui a la forme d'un quadrilatère, est circonscrit par quatre rues (Clément, Labinéaire, Félibien, et Mabillon), ce qui lui donne l'avantage de se trouver dans une situation commode, qui laisse beaucoup de facilité à la circulation.

L'intérieur présente quatre nefs éclairées par des arcades, par des jours ménagés entre elles et la toiture, et par des ouvertures pratiquées entre les deux rangs du comble.

Entre ces quatre nefs est une cour spacieuse, au centre de laquelle on plaça en 1825 la fontaine monumentale qu'on avait élevée sur la place Saint-Sulpice.

Le bâtiment destiné aux boucheries a la même forme que l'édifice principal; on y pénètre par trois portes d'entrée ornées de grilles.

Celle du milieu fait face à une fontaine adossée au mur; elle est décorée d'une figure allégorique de l'Abondance, représentée par une femme assise sur un piédestal, qui offre une bouche fournissant de l'eau pour les seuls besoins du marché.

Les travaux de serrurerie exécutés pour les étaux sont immenses. Sous cette boucherie sont pratiquées des caves divisées en 150 compartiments fermés et séparés par des grilles qui forment autant de resserres dans lesquelles les marchands peuvent déposer les denrées non vendues, ou les abriter pendant les rigueurs de l'hiver où les grandes chaleurs.

L'ensemble de ce beau marché, construit par l'architecte Blondel, a été béni solennellement le 1er juin 1817 et livré au commerce le lendemain.

Au mois de mars 1481, Louis XI avait eu une attaque d'apoplexie qui l'avait laissé à peu près perclus de tous ses membres. Il était resté pendant trois jours sans entendre ni parler et lorsqu'il recouvra la parole, le premier usage qu'il en fit fut de chasser la plupart des domestiques qui l'avaient soigné.

A la suite de cette attaque, il demeura bègue et, bien qu'il affectât de prêter l'oreille lorsqu'on lui parlait, il entendait à peine, et cet état maladif le tenait dans une disposition d'esprit des plus fâcheuses pour ceux qui l'entouraient.

Il avait des accès de colère terribles et supportait impatiemment son mal; aussi usa-t-il de tous les remèdes possibles pour revenir à la santé; mais bientôt, désespérant du savoir des médecins, il voulut que des processions fussent faites partout, afin d'obtenir du ciel ce que les secours de la médecine étaient impuissants à lui rendre. Il ordonna donc aux Parisiens de faire une procession à Saint-Denis, pour « faire cesser le vent de bise qui l'incommodait. »

Le parlement s'assembla à cet effet le 7 février 1483, et il fut arrêté que la procession aurait lieu le lendemain. Ce fut un curieux spectacle.

Disons d'abord que le programme en fut réglé par des commissaires spéciaux; ce furent : Mathieu de Nanterre et Jean d'Arènes, présidents au parlement, Jean L'Espervier, Jean Henri, présidents des enquêtes, Jean de Courcelles, Guillaume de Cambray, Pierre de Cerisay et Jean de Caulers.

Ces commissaires appelèrent à eux les trois avocats du roi, Guillaume de Ganney, Jean Le Maître et Philippe Luillier, le procureur général Michel de Pons, enfin l'évêque de Marseille, lieutenant du roi.

Tous ces personnages s'assemblèrent et délibérèrent longuement.

Enfin ils s'arrêtèrent à ceci : comme la cour se composait de cent personnes, il fut convenu qu'on prendrait cent religieux pour assister à la procession, quinze de chacun des ordres mendiants, quatre de chacun des principaux monas-

tères, qu'un de chaque, revêtu d'une chape, porterait une relique, et tous les autres chacun un cierge d'une demi-livre;

Qu'il serait ordonné à tous procureurs, avocats « et autres suppôts de la cour, sous peine de privation et d'amende, » d'être à six heures du matin au Palais pour assister à la procession ;

Que les présidents et conseillers iraient à pied jusqu'à la porte Saint-Denis, où ils pourraient monter à cheval pour se rendre à la ville de Saint-Denis, où ils mettraient pied à terre;

Que l'évêque de Marseille vêtu pontificalement, assisterait à la procession et dirait la messe solennelle ; enfin qu'on partirait du palais à sept heures du matin.

Le lendemain, tout se passa selon que la cérémonie avait été réglée.

Toute une foule de gens en habits laïques ou séculiers, en costume d'apparat, un cierge allumé à la main, traversèrent Paris pour se rendre à Saint-Denis, suivis par un nombre considérable de processionnistes par occasion, qui se joignaient au cortège, uniquement pour le grossir par pur désœuvrement, sans compter les mendiants, les infirmes et les estropiés feints ou réels, qui pullulaient dans Paris à cette époque et ne manquaient aucune occasion de se trouver là où ils pouvaient espérer exciter la compassion publique, par le spectacle de leur misère.

Toutefois l'histoire ne dit pas si la bise cessa de souffler par suite de la procession ; nous ne pouvons donc renseigner nos lecteurs sur ce point. Cependant il est permis d'en douter, puisque le roi ordonna une seconde procession, encore plus solennelle, au même lieu, et à laquelle il assista en personne, le samedi 3 mai, accompagné des princes, des seigneurs de sa cour, du parlement, de la chambre des comptes, des autres compagnies et du corps de ville.

Il retourna ensuite à Tours, où, sa maladie augmentant de plus en plus, il se confia de nouveau aux soins impuissants des médecins.

Après le traité d'Arras, les ambassadeurs flamands vinrent à Paris le 3 janvier suivant, et le lendemain ils assistèrent à la messe de Notre-Dame, où se rendirent les processions de la ville, qui ne cessaient plus.

Un *Te Deum* fut chanté, on fit des feux de joie et des tables furent dressées dans toutes les rues; on offrit aux ambassadeurs un banquet à l'Hôtel de Ville, et le lendemain ils partirent pour voir le roi à Tours. A leur retour à Paris, on publia la teneur du traité de paix en leur présence au parlement.

Le 19 avril, le seigneur et la dame de Beaujeu passèrent également par Paris pour aller recevoir en Picardie la future dauphine, Marguerite de Bourgogne.

La dame de Beaujeu fit son entrée comme fille de France et créa des maîtres de métiers.

Elle était accompagnée des seigneurs d'Albret, de Saint-Vallier, de l'amiral et de plusieurs autres personnages de marque.

Elle demeura pendant trois jours dans la capitale, où le cardinal de Bourbon la « régala honorablement ». Le 2 juin, le parlement résolut de se rendre en corps au-devant de la dauphine et, pour éviter l'embarras, il fut convenu qu'on n'emmènerait pas de pages et de serviteurs à cheval, à l'exception d'un valet que chacun pouvait attacher à sa personne.

La dauphine arriva vers cinq heures du soir à la porte Saint-Denis, où elle était attendue auprès du moulin à vent avoisinant la porte.

Depuis cette porte jusqu'à Notre-Dame, on avait, selon l'usage, organisé sur le parcours, des représentations dramatiques, et les rues étaient tendues.

Tous les prisonniers furent mis en liberté et purent prendre part à l'allégresse publique.

On créa de nouveau un grand nombre de maîtres de métiers, et, de Notre-Dame, la dauphine fut conduite à l'hôtel des Tournelles par la rivière.

Elle y resta jusqu'au moment de ses noces, qui eurent lieu à Amboise.

Quelques jours après son arrivée à Paris, c'est-à-dire le 6 juin, un orage terrible éclata sur Paris, la foudre tomba sur l'église Sainte-Geneviève, brûla le clocher, fondit les cloches et renversa plusieurs bâtiments de l'abbaye.

Le pape Sixte IV accorda aux religieux des indulgences qui devaient être distribuées de façon à se procurer des fonds pour les réparations à faire ; en peu de temps tout le dommage se trouva réparé.

Le roi, dont l'état ne cessait d'empirer, demanda de nouvelles processions et ordonna au parlement d'en faire pendant trois jours consécutifs à Saint-Denis.

Le parlement était accoutumé à obéir ; il indiqua donc trois processions pour le vendredi 27, le samedi 28 et le dimanche 29 juin, et il régla en outre qu'on porterait chacun de ces trois jours à Saint-Denis douze torches de cire pour accompagner les corps saints et les autres reliques. Les avocats, procureurs, etc., furent tenus d'assister régulièrement à ces processions.

Tout fut inutile, Louis XI souffrait toujours.

On le voyait continuellement en prières, se recommandant à monsieur saint François, ou à tel autre en qui il avait placé sa confiance.

Il fonda des messes et demanda la sainte Ampoule de Reims; on l'apporta à Paris le 31 juillet ; aussitôt le parlement en corps monta à cheval et se rendit à Saint-Antoine-des-Champs où elle était déposée sous la garde du prieur et de onze de ses religieux.

Autour de la précieuse relique brûlaient douze torches aux armes de la ville.

Des évêques, des officiers, des ecclésiastiques, des moines de tous ordres, veillaient aussi sur elle; on la porta à la Sainte-Chapelle du palais et, le lendemain, des messagers de haute qualité partirent pour la présenter au roi.

Le roi mourut le 29 août 1483.

Aussitôt après sa mort, la sainte Ampoule et les reliques furent transportées à Paris, où elles arrivèrent le 11 septembre, pour être ensuite réparties aux églises, dans lesquelles elles étaient conservées.

Le règne de Louis XI fut un bon temps relatif pour la capitale.

Ce roi en fit son refuge, sa citadelle et son arsenal pour toutes ses entreprises contre la féodalité.

Dans le courant du XVe siècle, l'essor des intelligences fut développé par l'imprimerie.

Louis XI protégea les imprimeurs, lorsqu'en 1466, sur la réclamation des calligraphes, qui devinaient que la nouvelle invention porterait un coup funeste à leur industrie, le parlement rendit un arrêt qui ordonnait la saisie des volumes imprimés; Louis XI fit casser l'arrêt par son conseil et donna aux trois imprimeurs allemands des lettres de naturalisation.

Un commissionnaire en librairie de Mayence, nommé Herman de Stathouen, étant mort à Paris, le 21 avril 1474, ses marchandises furent confisquées, en vertu du droit d'aubaine qui attribuait au roi les biens que tout étranger laissait en France au moment de sa mort.

Le roi maintint la saisie, mais il fit mettre les livres en vente et payer aux libraires mayençais 2425 écus « ayant considération à la peine et talent qu'ils ont pris pour l'art et industrie de impression et au prouffit et utilité qui en vient et peut venir à toute la chose publique, tant pour l'augmentation de la science que aultrement. »

Cependant, si les lettres brillèrent d'un certain éclat, les sciences ne progressèrent guère à Paris; la médecine continua à se traîner dans l'ornière de la tradition arabe, et c'était toujours vers l'alchimie que se portaient de préférence les études des savants.

Dans les arts s'opérait le mouvement de transformation qui annonçait l'approche de la Renaissance et les peintres naïfs de l'époque laissèrent des chefs-d'œuvre de peinture sur verre, et sur émail et l'enluminure qu'avait déjà portée si loin le fameux Gringonneur (qui avait colorié en 1392 le plus ancien jeu de cartes que l'on connaisse, pour l'amusement du roi Charles VI, dans son atelier de la rue de la Verrerie) fit encore des progrès remarquables.

Quant à la musique, elle suivit à Paris l'impulsion des autres arts, et les princes tinrent à honneur d'avoir des musiciens attachés à leur personne.

Sous Louis XI, les ménétriers conduisaient par les rues le guet du cardinal La Balue.

Mais ce qui se modifia sensiblement pendant ce règne, ce fut la mode: la forme des habits changea entièrement.

Les hommes, se mirent à porter des vêtements si courts et si collants, qu'ils étaient indécents « comme si l'on souloit vestir des singes, dit Monstrelet, qui estoit chose très malhonnête et impudique. Et si foisoient les manches fendre de leurs robes et de leurs pourpoints, pour monstrer leurs chemises déliées, larges et blanches. Portoient aussi leurs cheveux si longs qu'ils leur empeschoient leur visage, mesmement leurs yeux. Et sur leurs testes portoient bonnets de drap hauts et longs d'un quartier ou plus. Portoient aussi comme tous indifféremment chaisne d'or moult somptueuse; chevaliers et escuyers, les varlets mesmes, pourpoints de soie, de satin et de velours, et presque tous, spécialement ez cours des princes, portoient poulaines (on nommait poulaines des souliers dont les pointes s'élevaient à 20 centimètres au delà du pied; cette mode qui date du XIIIe siècle et que l'on qualifiait de Poulaine de Dieu maudite, s'est maintenue jusqu'à la fin du XVe) à leurs souliers d'un quartier de long (un quart d'aune) voire plus tels y avoient. Portoient aussi à leurs pourpoints, gros mahoitres (espèce de vêtements qui garnissaient les épaules et la moitié des bras; les militaires en portaient aussi, d'où vint le nom de Maheutres qu'on donna aux soldats), pour montrer qu'il fussent larges par les épaules, qui sont choses vaines et par aventures fort haineuses à Dieu. Et qui estoit hui (aujourd'hui) court vestu, il estoit le lendemain long vestu jusqua terre. Et si estoit cette manière si commune, n'y avoit si petit compaignon qui ne se voulsit (voulut) vestir à la mode des grans et des riches, fust long, fust court, non regardant au coust ne à la despense, ne s'il appartenoit à leur état. »

On voit que de tout temps, les Parisiens de tous rangs, n'ont cessé de rivaliser dans la façon de s'habiller et que les mêmes reproches leur ont été adressés, alors comme aujourd'hui.

L'usage de montrer son linge, relevé par Monstrelet, venait de la magnificence de la toile de Hollande, qu'on employait alors pour fabriquer les chemises.

Quant aux bonnets « d'un quart et plus » de haut, ils nous représentent des coiffures qui s'élevaient à 45 centimètres au-dessus du front. Ces bonnets étaient étroits et soutenus par une doublure apprêtée qui leur faisait darder le ciel.

On fit aussi de hauts chapeaux pointus devant lesquels se relevait un large rebord comme le chapeau de Polichinelle, mais celui que préférait Louis XI ressemblait à nos chapeaux mous.

Les cheveux portés sous le bonnet étaient longs. En effet, depuis 1430, la chevelure s'était



E. Roy, éditeur. — 41.

Imp Charaire et Fils.

La foire de Saint-Germain commença en 1486 et subsistait encore en 1811.



Louis XI se recommandait à saint François. (Page 323 col. 2.)

allongée, à mesure que les habits se raccourcissaient. Vers 1470, un cordelier proposa au sujet des longs cheveux, qu'il n'approuvait pas, une réforme radicale : « Un homme qui a grande abondance de cheveulx, dit ce moraliste, doit se faire apporter de l'eau chaude et les tremper, et puis avec un bon rassoir bien tranchant, les faire oster, car les cheveulx ne font à la teste que nuisement. Ils engendrent ordures, poux, crasse, teigne, sueur, et sont cause de plusieurs maladies. C'est pourquoi folâtres sont ces cuideraulx qui, si grans cheveulx portent à si grande abondance qu'ils leur entrent jusqu'au dos par derrière, et par-devant leur couvrent le front jusqu'aux yeux, tandis qu'aux deux costés ils leur cachent les oreilles. »

Ce fut en 1480 que les Parisiens adoptèrent les souliers arrondis du bout, à la place des souliers à la Poulaine ; bientôt on exagéra cette nouvelle forme, le bout de la semelle fut découpé au compas, le soulier se terminait en raquette.

On appelait cela des souliers à bec de canard, où des souliers becqus.

Une mode bizarre, qui avait déjà commencé à paraître sous Charles VII, consistait à se chausser un seul pied d'une botte fauve.

On appelait robe, l'habit de dessus, court ou long mais en 1480, on commença à se servir des mots jaquette pour désigner un vêtement ajusté, et paletot, pour en indiquer un flottant à la taille.

Si, dans le XIVe et le XVe siècles, les Parisiens avaient adopté les habits courts et les cheveux longs les avocats conservèrent la longue soutane et le long manteau ; la chevelure fut moins obstinée et se fit ronde et cléricale. La mode pourtant toucha aussi aux manteaux des avocats ; elle leur donna d'abord d'assez forts retroussis sous le coude et alla jusqu'à leur attacher des manches. Quant à la coiffure, les avocats avaient rejeté l'appendice de leurs chaperons sur l'épaule ou bien l'avaient noué autour du cou ; ils ne conservèrent que la calotte, dite *bourlet*, d'où l'on a fait *bonnet*.

Au XVIe siècle, le manteau des avocats d'abord retroussé au bras, puis ouvert à la place du bras avait fini par avoir des manches. Il était retenu

par la simarre et laissait voir la soutanelle noire. La chemise se rabattait autour du cou ; de là s'est formé le rabat. Le bonnet qui avait remplacé le chaperon jeté sur l'épaule, avait quatre cornes distribuées à égale distance, ce qui lui fit donner le nom de bonnet carré. Sous le bonnet on avait adopté la calotte noire de Louis XI.

Sous François Ier, les robes prirent la forme large et ample qu'elle ont conservée ; les jeunes avocats firent des efforts vers un costume plus mondain, mais on les réprima.

Le corps municipal de Paris s'habillait sous Charles V en blanc et violet, sous Charles VI en blanc et vert, au sacre d'Isabeau il se vêtit de vert et rouge, de bleu après l'expulsion des Armagnacs en 1418, en rouge sous les domination anglaise et en rouge et bleu à partir de 1430.

Les membres du parlement, eux aussi, étaient toujours habillés de rouge.

Les membres de l'Université étaient en gris, en bleu passé, en vert sombre, ou en couleur amarante.

L'armée française ne brillait pas par le luxe de l'uniforme ; les compagnies de Louis XI ne furent jamais habillées que de fer et de laine.

Ce fut en 1467 que le canon à main fut remplacé par la coulevrine ; lorsque Louis XI rétablit la garde civique de Paris, il laissa aux hommes qui en faisaient partie, la faculté de s'armer de vouges (fauchard raccourci), de longues lances ou de coulevrines.

Les francs-archers avaient des arbalètes de dix carreaux qui se bandaient à quatre poulies. Cette milice était habillée de brigandines et de hoquetons aux frais de la ville.

Ce fut en 1481 que Louis XI se forma une garde particulière, composée de 96 hommes, trois tambours et un fifre, qui prit le nom de Compagnie des Cent Suisses ; cette compagnie a subsisté jusqu'en 1789. La Révolution la fit disparaître. Rétablie en 1815, elle fut supprimée en 1830. Les Parisiens s'extasiaient volontiers devant la magnificence du costume de ces soldats et leur haute taille, dont le minimum était fixé à 5 pieds 6 pouces (1m. 786 c.)

Le costume des femmes varia peu à Paris ; les corsages et les manches continuèrent d'être serrés et d'exprimer toutes les formes du corps ; seulement, à l'échancrure qui était pratiquée sur la poitrine, s'en joignit une seconde dans le dos.

La lutte se concentra entre les hauts atours de la coiffure et le chaperon (que représente assez exactement la capeline ou sortie de bal de nos jours) que les bourgeoises adoptèrent. Il consistait en une coiffe non fermée et retroussée sur le front, qui tombait le long des oreilles et recouvrait la nuque.

La coiffe du haut bonnet fut fendue comme une mitre d'évêque et le couvre-chef se transforma en un long voile qui pendait de la pointe du bonnet, et qu'on portait sur le bras.

« Ce grand couvre-chef délié qui leur pend jusqu'au bas par derrière, disait un cordelier prêcheur, c'est le signe que le diable a gagné le château contre Dieu. Quand les gens d'armes gagnent une place, ils mettent leur estandard au-dessus. »

A cette époque, les femmes se mariaient en rouge.

Aussitôt qu'elle devenait mère, l'accouchée recevait ses amies pendant un mois ou six semaines assise sur son lit, « plus parée qu'une espousée, coiffée à la coquarde, tant que diriez que c'est la teste d'une marotte ou d'une idole. Au regard des brasserolles (camisole à manches courtes), elles sont de satin cramoisi ou satin de paille, satin blanc, velours, toile d'or ou d'argent, ou autres sortes qu'elle sait bien prendre et choisir. Elle a carcans autour du col, bracelets d'or, et est plus parée qu'idole ni reine de cartes. »

Elle faisait ses relevailles en assistant à la messe revêtue de son costume de noces, c'est-à-dire en robe écarlate ou vermeille.

Les femmes portaient alors — c'était la mode — des mystères. Les mystères se composaient d'un épinglier ou pelote chargée d'épingles, d'un couteau enfermé dans une jolie gaine et suspendu à un cordon de soie et d'une bourse en forme d'escarcelle suspendue à la ceinture qui était pour les femmes riches un ouvrage d'or, richement émaillé et qui s'attachait par-dessus la robe, un bout pendant sur le devant.

Les bagues et anneaux aux doigts étaient toujours en grande faveur, et on exhibait aussi à la promenade des patenôtres, ou chapelet de prières qui s'attachait aussi à la ceinture. La promenade était le délassement favori des dames. Cependant il existait un autre divertissement fort en usage à Paris au XVe siècle, c'était la paume ; les femmes elles-mêmes y prenaient part, et il n'y avait presque pas de quartier où un jeu de paume ne fût établi.

Pasquier dans ses *Recherches sur la France*, parle d'une fille qu'on nommait Margot, qui vint à Paris en l'année 1424, et qui jouait de la paume de l'avant et de l'arrière-main, de façon à surpasser les plus habiles joueurs.

L'un des jeux de paume les plus fréquentés était celui qui existait dans la rue Grenier-Saint-Lazare ; mais à cette époque, on ignorait encore l'usage des raquettes et l'on renvoyait la balle avec la paume de la main nue ou avec un gant doublé de cuir.

Mais c'étaient toujours les représentations dramatiques qui avaient le privilège d'amuser les Parisiens. Ils ont au reste conservé ce goût pour le théâtre jusqu'à nos jours.

Ils se pâmaient d'aise aux joyeusetés des Basochiens et des Enfants sans souci.

La Basoche fit une guerre acharnée et impitoyable aux prétentions, aux ridicules et aux abus de la justice, et les clercs allèrent si loin, que plus d'une fois il fallut réprimer leur audace.

Les Basochiens peuvent être considérés comme la fondateurs de la Comédie-Française. Dès 1444, la faculté de théologie les interdit, à cause de l'immoralité de leurs *Moralités*.

Ils ne jouaient dans l'origine que trois fois par année, mais peu à peu, leurs représentations se multiplièrent, et il n'y eut pas de fêtes ou de réjouissances publiques auxquelles la Basoche ne fût conviée.

Elle donnait ses jeux scéniques soit sur le Pré-aux-Clercs, qu'on nommait la Saulsaye, soit dans la grande salle du Palais, et là vaste table de marbre qui s'y trouvait, leur servait de théâtre.

Avant la représentation, les Basochiens qui se réunissaient d'ordinaire dans les cabarets de la *Cornemuse* et du *Puits qui parle*, rue de la Harpe, de la *Tour d'argent*, des *Trois Marteaux* et de la *Licorne*, rue Saint-Jacques, du *Bourdon d'or*, place Cambrai, se promenaient par les rues revêtus des costumes qui devaient leur servir dans la pièce et annonçaient à haute voix ce qu'ils allaient jouer.

« Ces processions par les rues, dit l'auteur des *Spectacles populaires*, dans tout l'appareil des attributs basochiens, constituèrent probablement d'abord à peu près toute la représentation, et l'on peut dire sans trop s'avancer, que les premiers essais dramatiques de la Société se firent en plein air et dans la rue... »

Tous les ans, en vertu de l'ordonnance de Philippe le Bel, il se faisait dans Paris une revue générale de tous les clercs du Palais et du Châtelet et de tous les sujets et suppots du roi de la Basoche.

« La procession se mettait en marche à travers les rues, guidée par les tambours, les trompettes, les fifres et les hautbois. En tête marchaient le roi de la Basoche avec sa toque, le chancelier avec la toque et le bonnet et les autres officiers généraux de la Société. Derrière eux venaient les compagnies, toutes vêtues de jaune et de bleu qui étaient les couleurs officielles de la Basoche, puis des couleurs diverses indiquées par les capitaines; elles étaient précédées de leurs chefs et de l'étendard sur lequel se détachaient en teintes éclatantes, l'emblème de la bande et les trois écritoires en champ d'azur. Les béjaunes, c'est-à-dire les nouveaux clercs reçus tout récemment par les trésoriers, ne manquaient pas à la réunion.

« Tout le monde était à cheval. Le cortège se rendait en bon ordre dans la cour du Palais où il défilait au son des instruments devant son roi qui le passait en revue; après quoi, il allait donner des aubades et réveils accoutumés aux présidents de la grand'chambre, au procureur général et aux autres dignitaires. La fête se terminait par des danses et par la comédie.

« La Basoche avait toujours de six à huit mille représentants à cette grande exhibition, qui était pour elle une solennelle occasion de se compter et de constater ses forces. Cette montre générale subsista jusqu'au règne de Henri III, qui l'abolit. »

Basochiens et Enfants sans souci ne se gênaient pas pour critiquer toutes choses, et l'autorité royale ne fut pas toujours à l'abri de leurs traits satiriques; et, bien que le roi les protégeât volontiers, en 1475 il exigea que leurs pièces fussent visées et approuvées par la cour.

Les Enfants sans souci dépassaient toutes les bornes de la décence, et des scènes ordurières, empruntées aux mystères de la religion chrétienne, étaient représentées dans un langage d'une obscénité révoltante.

Le parlement, par son arrêt du 15 mai 1476, défendit aux clercs du Palais et du Châtelet de jouer publiquement, au Palais, au Châtelet ou ailleurs, farces, sotties, moralités, sous peine de bannissement et de confiscation de leurs biens; défense même leur fut faite de demander à la cour la permission de jouer ces farces.

Cependant, l'année suivante, les Basochiens se disposaient à jouer leurs comédies ordinaires, lorsque le parlement, par arrêt du 19 juillet 1477, défendit aux clercs et à Jean Léveillé, se disant roi de la Basoche, de les représenter sous peine, par les contrevenants, d'être battus de verges par les carrefours de Paris et bannis du royaume.

Les comédiens n'osèrent enfreindre la défense et attendirent des jours meilleurs.

Si les Parisiens aimaient le théâtre, ils n'en fréquentaient pas moins assidûment les églises, surtout quand des prédicateurs tels que Maillard, Menot, Pepin et Clerée prêchaient.

Olivier Maillard était un cordelier qui s'était rendu célèbre par la bizarrerie de ses sermons, pleins de bouffonneries, de traits satiriques, d'attaques virulentes et de mauvais goût, de trivialités et de grossièretés empruntées au langage des mauvais lieux.

Bien qu'il portât le titre de prédicateur du roi, il n'épargnait pas plus Louis XI que ses courtisans; ce monarque qui n'aimait pas qu'on s'attaquât à lui, envoya un messager au prédicateur qui lui notifia d'avoir à cesser ses attaques, sous peine d'être jeté dans un sac à la rivière.

— Le roi est le maître, répondit Maillard, mais va lui dire que j'irai plus vite au paradis par eau, que lui avec ses chevaux de poste.

L'audacieux prédicateur demeura impuni et continua ses harangues brutales.

Il reprochait aux Parisiens de se livrer aux jeux de hasard, de cartes, de jurer le nom de Dieu, de tenir dans leurs maisons des lieux de prostitution; aux bourgeois il fait honte de livrer leurs

filles aux seigneurs, aux femmes de tromper leurs maris pour acquérir de belles robes brodées et enrichies de fourrures.

Car, il est surtout l'ennemi de ce luxe immoral, véritable plaie de l'époque, pour la satisfaction duquel les femmes ne craignent pas, non seulement de trahir la foi conjugale, mais encore de donner de pernicieux conseils à leurs filles, tandis que les époux bénévoles, ferment les yeux, en supputant ce que l'inconduite des unes et des autres donnera de bénéfices à la communauté.

— N'est-il pas vrai, mesdemoiselles, s'écriet-il avec véhémence, qu'il se trouve parmi vous à Paris plus de femmes débauchées que de femmes honnêtes? N'est-il pas beau de voir la femme d'un avocat qui a acheté son office et n'a pas dix francs de revenus, s'habiller comme une princesse, étaler l'or à son cou, à sa tête, à sa ceinture? Elle est vêtue suivant son état, dit-elle. Qu'elle aille à tous les diables, elle et son état! Et vous monsieur Jacques vous lui donnez l'absolution! Sans doute, elle dira : Ce n'est point mon mari qui me donne de si beaux vêtements, mais je les gagne à la peine de mon corps. A trente mille diables une telle peine!

Maillard prêchait contre tous les abus, il attaquait tour à tour, les moines, les magistrats, l'Université, personne n'évitait ses apostrophes ordurières, mais tout le monde se réjouissait d'entendre dauber sur son voisin et les femmes, surtout, ne manquaient jamais d'aller écouter le prédicateur en vogue, au risque de recevoir quelque dure remontrance.

Au reste, une sorte de croisade s'était formée de la part des ordres mendiants contre le faste des costumes et l'indécence des mœurs, le mal avait pris des proportions telles, que porter un costume honnête s'appelait non seulement dans le langage des prédicateurs mais encore dans celui du peuple « être vêtu sans péché ».

Et qu'on ne croie pas que Maillard frappait seulement sur les laïques : il n'épargnait pas davantage les prêtres. S'il prétendait que les pères et mères qui achètent un office de judicature pour leurs fils feraient bien mieux de leur faire garder les bœufs et les cochons.

S'il reprochait aux juges d'être des fourbes, vendant leur voix à ceux qui les paient, aux avocats de « plumer les oies », c'est-à-dire leurs clients, s'il frappait sur les notaires et les apothicaires, les marchands de vin qui vendent du vin de leur cru pour de l'Anjou, etc., il ne ménageait pas les ecclésiastiques, qui menaient une vie licencieuse, les religieux qui « courent les rues de Paris sans observer la règle, qui scandalisent les novices par leur conduite; il en est qui tiennent des cabarets; j'en vois qui fréquentent les lieux de débauche; j'y vois aussi entrer un abbé qui ne s'occupe qu'à entasser de l'argent par des friponneries ».

Au reste on ne peut le nier, le libertinage avait gagné toutes les classes de la société et les moines et religieux de Paris, tout comme les autres ecclésiastiques, étaient souvent loin de donner l'exemple de la continence et de la chasteté.

Quant aux couvents des religieuses, Nicolas de Clemangis, docteur en Sorbonne, a laissé une peinture peu édifiante de plusieurs d'entre eux.

Une grande démoralisation s'était répandue partout, les longues dissensions des Bourguignons et des Armagnacs, l'occupation anglaise, la présence à Paris de soldats ivrognes, libertins, venus des diverses provinces, avaient jeté des germes désolants de paresse, de débauches et d'amour du plaisir.

A la férocité, à la barbarie des temps féodaux avaient succédé les vices d'une demi-civilisation, en attendant que les mœurs se polissent sous l'action de la Renaissance.

Prix des denrées à Paris de 1400 à 1500 : Une livre de sucre, 8 sols; une vache, 2 livres 8 sols; un pourceau, 1 livre 6 sols; un bœuf gras, 8 livres 16 sols; un agneau, 10 sols; un cheval, 45 livres; 1 livre de chandelles, 1 sol; un cent de poires, 3 sols.

En 1400, 19 bouchers vendaient par semaine, à la porte de Paris : place du Châtelet, 1900 moutons, 400 bœufs, 200 veaux, 400 porcs; à Sainte-Geneviève, 500 moutons, 16 bœufs, 16 veaux, 16 porcs; au parvis Notre-Dame, 30 moutons, 10 bœufs, 10 veaux, 8 porcs; Faubourg Saint-Germain, 13 bouchers vendaient 200 moutons, 30 bœufs, 30 veaux, 50 porcs; au Temple, 2 bouchers vendaient 200 moutons, 24 bœufs, 28 veaux, 32 porcs; à Saint-Martin-des-Champs, 250 moutons, 32 bœufs, 32 veaux, 22 porcs.

Les Parisiens achetaient la viande à la taille (en marquant des coches sur une taille de bois comme on le fait encore chez certains boulangers). A propos de boulangers, disons qu'alors le pain avait la forme d'une boule (de là : boulanger). L'usage de faire lever le pain ne date que du XVIe siècle. Pendant le moyen âge, voici les diverses qualités de pain qu'on mangeait : Pain Primor — du Pape — de Cour — de la Bouche — de Chevalier — d'Écuyer — de Chanoine — de Salle — de Pairs — Moyen — de Servant — de Valet — Truset — Tribolet — Ferez — Maillar — de Mail — Choesne — Chonol — Denain — Salignon — Simenian — d'Oublel — Pote — de Ménage — Coquille — Bis — et le pain de millet qu'on criait par les rues.



XVIII

Charles VIII. — Olivier le Dain pendu. — Les filles repenties. — Un conseiller au pilori. — L'inondation. — Le mal de Naples. — Réparation des Halles. — Les corporations de métiers. — Louis XII. — Les privilèges universitaires. — L'écroulement du pont Notre-Dame. — Les réformes. — L'entrée d'un évêque. — Un sacrilège. — Le convoi d'un prince. — L'Hôtel-Dieu. — Les travaux de défense. — Mort et obsèques de la reine Anne. — Les lépreuses. — Les Minimes. — Les masques. — Le mariage du roi. — Sa mort.



CHARLES VIII, fils de Louis XI, avait été sacré à Reims le 30 mai 1484.

Il fit son entrée solennelle à Paris le 5 juillet, et, bien qu'il fût seulement dans sa quatorzième année, on décida qu'il n'y avait pas lieu d'établir une régence; ce fut le duc d'Orléans, comte de Blois et premier prince du sang, qui fut déclaré lieutenant général à Paris.

Le premier acte de souveraineté du jeune monarque fut de faire pendre, à la grande satisfaction des Parisiens, qui l'exécraient, le favori de son père, Olivier le Dain, autrement dit le comte de Meulan, qui, de valet de chambre et de barbier du roi, avait fini par devenir ambassadeur, ce qu'on ne lui pardonna pas.

Olivier, atteint et convaincu de concussions et d'autres crimes, fut condamné au gibet. On prétendit que Charles VIII n'eut connaissance de l'arrêt de mort rendu contre l'accusé qu'après l'exécution; mais il est certain qu'il ne demeura pas étranger aux poursuites qui furent exercées; eût-on voulu les lui cacher que cela eût été impossible, en raison du bruit qu'elles firent au palais et dans la ville.

Ce qu'il faut dire, c'est que les conseillers du jeune roi lui présentèrent cette mesure comme indispensable et que celui-ci, qui n'avait pas l'autorité nécessaire pour s'y opposer, la laissa mettre à exécution.

Ce fut Hugues Allegret, greffier criminel de la cour, qui se rendit à la Conciergerie pour lire au condamné la sentence qui l'envoyait à la mort.

Le Dain, en écoutant cette lecture, ne montra ni faiblesse ni désespoir.

— Puisqu'il plaisait à messieurs, dit-il, c'est bien, baillez-moi confesseurs, c'est tout.

Le greffier lui envoya alors deux cordeliers, et, en leur présence, le conjura une dernière fois, sur le salut de son âme, de dire la vérité au sujet des sommes qu'il était accusé d'avoir détournées.

Il répondit qu'il avait tout dit, qu'il n'avait rien à ajouter et demanda qu'on voulût bien le laisser s'entretenir avec ses confesseurs, ce qui lui fut accordé.

« En délaissant tant huissiers que sergents à l'huis de la chapelle pour la garder, lit-on dans le rapport du greffier Allegret, m'ensuis retourné en ladite cour, de laquelle, environ l'heure de dix heures, suis revenu en ladite conciergerie et en ladite chapelle, en laquelle je trouvai ledit Olivier le Dain avoir achevé de se confesser. Là, je lui demandai encore s'il n'oubliait rien et le prévint que s'il le faisait à dessein, son âme serait perdue; il répondit toujours que non. Et atant l'ai livré à Henry, exécuteur de la haute justice, lequel l'a prins, lié, mené dedans la charrette, étant près et au-devant de la porte de ladite Conciergerie en la cour du palais, attelée de chevaux, pour être mené en la justice patibulaire et *illec* être exécuté selon ledit arrêt, et après que a été fait le cri accoutumé, ledit Henry a conduit ledit Olivier le

Dain en ladite charrette, accompagné de ses confesseurs jusques à ladite justice. »

Le greffier qui signa ce rapport, plusieurs huissiers de la cour et des sergents royaux, servirent d'escorte au condamné.

Arrivé devant l'église Saint-Lazare, Olivier le Dain déclara à Allegret certaines petites dettes qui troublaient sa conscience, mais il ne fit aucune révélation touchant l'un des chefs d'accusation qui le déclarait coupable d'avoir abusé d'une femme après lui avoir promis de sauver son mari — qu'il fit pendre.

Le bourreau le fit monter à l'échelle, l'attacha lui-même au gibet « et icelui fut pendu et étranglé. »

Daniel Bar, ancien capitaine du pont de Saint-Cloud, qui avait rendu des jugements iniques sur l'ordre d'Olivier, fut pendu avec lui.

Le corps de l'ex-barbier ne resta que deux jours exposé, et il fut enterré à Saint-Laurent, paroisse de Montfaucon, en vertu de lettres-patentes qui récompensaient de la sorte le pendu des services que, pendant sa vie, il avait rendu au feu roi.

Il eût peut-être été plus simple de lui laisser la vie en récompense de ces services, mais la justice, à cette époque, avait une façon toute particulière d'envisager les choses.

Nous le répétons, le peuple se montra très satisfait de l'exécution de ce favori, et l'on chanta à cette occasion une complainte composée par Molinet, dont voici les paroles :

J'ai veu oyseau ramage
Nommé maistre Olivier
Vollant par son plumage
Hault comme ung espervier.
Fort bien scavoit complaire
Au roy, mais je veis que on
Le feist pour son salaire
Percher au Montfaucon.

Ce n'était pas assez d'une victime expiatoire, on en chercha une autre et on la trouva : Jean de Doyat était aussi un favori de Louis XI; on s'empara de sa personne, on le fouetta dans les carrefours, puis on le conduisit aux Halles où on lui coupa une oreille et on lui perça la langue d'un fer chaud ; après quoi on le remit entre les mains de Jean II, duc de Bourbon, son ancien maître, qu'il avait trahi; celui-ci le fit conduire à Montferrand en Auvergne, lieu de sa naissance, où on lui coupa la seconde oreille, après l'avoir de nouveau fait fouetter publiquement.

Ce qui n'empêcha pas le jeune roi de faire plus tard casser le jugement qui l'avait condamné et de le rétablir en possession de sa fortune.

Il n'y eut que ses oreilles qu'on ne lui rendit pas.

Quant aux biens d'Olivier Le Dain, le roi les confisqua et les donna au duc d'Orléans.

Deux autres pendaisons eurent lieu la même année, mais les registres restent muets sur la nature du crime des coupables; on n'y lit que cette mention : « A Regnault Chasteau, garde du scel de la prévôté de Paris, pour la dépense de bouche faite par Maître Jean de La Porte, lieutenant criminel, et Pierre Quatre-Livres, procureur du roi; Guillaume Diguet, greffier audit Chastelet, et plusieurs examinateurs et sergents dudit Chastelet, au diné au retour du gibet de Paris, où furent exécutés et pendus Jehan Hugot et maître Portier ou Potier. »

L'hôtel du Bailliage, devenu plus tard l'hôtel de la Présidence, puis l'hôtel de la Préfecture de police, fut construit en 1485, ainsi que le constatait l'inscription en lettres d'or et d'azur placée au-dessus de la porte principale et ainsi conçue :

Les lettres d'or disent l'année
Que l'œuvre fut encommencée :
Au temps du roi Charles le huict
Cestuy hostel-cy fust construict.

En effet, les lettres d'or du second distique, prises comme chiffres, donnaient 1485.

Sous Henri IV, les chefs du Parlement ayant pris la place des baillis du palais, l'hôtel du Bailliage disparut devant une construction plus récente, celle de l'hôtel des premiers Présidents dont nous parlerons.

Paris reçut, en 1487, la visite d'un ambassadeur du roi de Bohême et de Hongrie; c'était l'évêque de Varadin, comte de Vihairieuse. Il alla en grande pompe visiter les reliques de la Sainte-Chapelle, et sa visite terminée, le comte de Dammartin, qui l'avait accompagné, demeura seul avec le président du parlement, pour vérifier si pendant la visite aucune relique n'était disparue. — Touchante marque de confiance ! — Rien ne manquait; le trésor qui les contenait fut refermé en présence de témoins.

Le roi Charles VIII s'était marié le 13 décembre 1491 à Anne de Bretagne; le 9 février suivant, la reine fit son entrée solennelle dans la capitale, au bruit des acclamations publiques.

Le populaire admirait la tenue fière et hautaine de la princesse bretonne, qu'on disait fort aimée dans son pays, et dont on vantait par ouï-dire les grandes qualités.

A l'occasion de cette entrée, l'ordre dans lequel devaient se ranger les métiers fut déterminé à l'avance. Les jurés de pelleterie, d'orfèvrerie, de draperie, de mercerie, et d'épicerie, furent mandés à l'Hôtel de Ville et reçurent commandement d'élire, chacun « en son estat, quatre gens de bien et qu'ilz soient honnestement habillez d'écarlate pour porter le poisle sur la reyne... et qu'ils nomment vingt-cinq ou trente de leurs corps, pour accompagner les gouverneurs, prévosts et eschevins. »

On décida aussi que les frais de la cérémonie seraient supportés par tous les maîtres.

Dans le cortège, deux sergents de l'Hôtel de

Ville ouvraient la marche; derrière eux étaient rangés les vendeurs, les crieurs de vin et les hénouards; puis, à la suite du prévôt, des échevins, des conseillers de la ville et des seize quartiers, habillés tous de robes de velours ou de damas, venaient immédiatement les corps de métiers. Au premier rang, les drapiers, représentés par soixante-dix marchands et par les quatre gardes devant lesquels marchait à cheval le doyen, son bâton à la main; au second rang, les épiciers, représentés par les quatre gardes, par deux courtiers et vingt-quatre marchands; au troisième rang, les pelletiers ; au quatrième, les merciers; au cinquième, les changeurs; au sixième, les orfèvres.

« Et après, dit le procès-verbal, plusieurs autres bourgeois et marchands de tous estats et divers habits allèrent à cheval et en bon ordre et deux à deux jusques à ladite chapelle où ils trouvèrent ladite dame. »

Tous avaient de magnifiques costumes : robes de satin cramoisi, de damas gris cendre ou de drap d'écarlate sur fond violet.

Ils avaient fait faire un dais dont le ciel était de drap d'or broché semé de lis et de roses. Ils le portèrent alternativement depuis la porte Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame.

Nous ne détaillerons pas ici les réjouissances qui eurent lieu, ni même le cérémonial, qui fut exactement le même que celui observé précédemment en pareille circonstance.

Les Parisiens, nous l'avons déjà dit, étaient friands de fêtes, d'entrées solennelles, et riches comme pauvres se pressaient non seulement dans les rues par lesquelles passait le cortège royal, mais, le cortège passé, dans les promenades et surtout dans les tavernes, où le verre en main on célébrait l'idole du jour. Avec une touchante naïveté, le peuple ne doutait jamais que le nouveau roi ou la nouvelle reine n'apportât des gages de bonheur universel. Souvent, hélas ! l'illusion était de courte durée, mais elle renaissait à la première occasion.

En 1491, le bourg Sainte-Geneviève devenant de plus en plus populeux, les marguilliers de Saint-Étienne-du-Mont demandèrent à l'abbé de Sainte-Geneviève quelques toises de terrain et quelques vieux bâtiments voisins pour agrandir leur église; ils demandèrent aussi la permission d'élever leur clocher, d'avoir quatre cloches et une porte particulière. L'abbé, moyennant finances, consentit à faire droit à ces demandes, à l'exception de celle concernant la porte, qu'il refusa obstinément. Ce ne fut qu'en 1517, époque à laquelle on reconstruisit presque entièrement l'église, que cette porte fut ménagée.

L'évêque de Paris, Louis de Beaumont, mourut le 4 juillet 1492. On élut pour le remplacer Gérard Gobaille, qui revenait de Rome; mais il décéda en route et ce fut Jean Simon, natif de Paris, seigneur de Champigny, qui prit possession du siège épiscopal.

En même temps que la ville changeait d'évêque, elle changeait aussi de gouverneur. Ce fut Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, qui succéda au duc d'Orléans, devenu gouverneur de Normandie.

Ce fut à la même époque que fut fondé le couvent des Filles repenties. Cet établissement était dû aux prédications du cordelier Jean Tisseran; toutefois il ne fut autorisé que quatre ans plus tard (par lettres patentes de Charles VIII du 14 septembre 1496).

L'évêque Jean Simon donna à ces religieuses une constitution particulière et leur défendit de recevoir aucune fille vierge. On n'eut pas de peine à en trouver 220 qui ne l'étaient plus.

En 1499, Louis XII les établit dans l'hôtel de Behaigne ou d'Orléans, dont il leur fit don de la moitié; mais bientôt elles achetèrent l'autre moitié à Robert de Franzelles qui l'avait gagnée au jeu.

Elles avaient le droit de sortir pour quêter dans la ville; mais il en résulta des inconvénients, et on ne tarda pas à les soumettre à une exacte clôture, comme les autres religieuses.

En 1572, la reine Catherine de Médicis les transféra dans le couvent de Saint-Magloire, rue Saint-Denis. Pour dédommager ces religieuses du préjudice que leur causait ce changement de domicile, Charles IX, par contrat du 4 novembre, leur assura à perpétuité la rente de 2,000 livres.

Elles prirent alors le nom de Filles de Saint-Magloire, qui leur resta.

Leur communauté, supprimée en 1790, devint propriété nationale et fut vendue le 6 vendémiaire an V; sur une partie de l'emplacement qu'elle occupait, l'acquéreur forma vers 1807 l'impasse Saint Magloire, qui a été prolongée en 1843 jusqu'à la rue de Rambuteau.

Charles VIII prit une initiative qui mérite d'être citée ; il réduisit le grand conseil du roi en forme de cour ordinaire et souveraine, composée du chancelier avec les maîtres ordinaires des requêtes de l'hôtel et dix-sept conseillers, tant ecclésiastiques que laïques, qui suivaient la cour. Pour rendre cette compagnie complète, Louis XII ajouta trois conseillers, et ordonna que le conseil « serait semestre », c'est-à-dire que la moitié des conseillers servirait pendant six mois et l'autre moitié les autres six mois. (Les lettres de Louis XII portent la date du 13 juillet 1498.)

Les Parisiens auguraient assez favorablement du règne de ce jeune roi ; le duc d'Orléans avait bien essayé au commencement de susciter quelques troubles qui lui eussent permis de prendre la direction des affaires publiques, mais il n'y réussit pas. Non seulement la ville de Paris ne se laissa pas prendre aux artifices du duc d'Orléans, dont il était facile de deviner le jeu, mais elle



Charles VIII.

résista aussi aux sollicitations de Maximilien, duc d'Autriche, qui lui proposait de se joindre à lui pour réformer le nouveau gouvernement.

La ville demeura fidèle à Charles VIII; aussi, lorsque celui-ci médita la conquête des royaumes de Naples et de Sicile, il voulut emprunter une somme de cent mille écus aux Parisiens, mais ils la lui refusèrent net, ce qui fit que, lorsqu'une députation de notables prit la liberté de lui faire des remontrances pour le détourner de son projet, il les reçut fort mal et les engagea à garder leurs conseils, dont il n'avait que faire.

Résolu de partir, bien qu'à court d'argent, le roi alla à Saint-Denis, où se fit par son ordre la descente des corps saints, c'est-à-dire qu'on tira de la crypte les châsses des martyrs et qu'on les exposa sur le grand autel à la vénération du peuple. Les cours souveraines, l'université et les officiers de la ville de Paris durent assister à la cérémonie.

On sait comment Charles VIII conquit le Milanais et comment il perdit en peu de temps toutes ses conquêtes; ce fut afin de réparer ces pertes, qu'il demanda à la ville de Paris de lui fournir un vaisseau de guerre.

Cette demande causa un certain émoi; Jean de Ganay, président au parlement, présenta au prévôt des marchands et aux échevins, à l'Hôtel de Ville, les lettres que le roi leur avait fait écrire à ce sujet. Pour en délibérer, on assembla les conseillers, et la résolution fut que l'on enverrait prier messieurs du parlement et de la chambre des comptes et l'évêque de Paris de se trouver à une assemblée générale qui se tiendrait à l'Hôtel de Ville.

Les événements politiques ayant rendu l'envoi



F. Roy, éditeur. — 42. Imp. Charaire et Fils.

Mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne le 13 décembre 1491.

de ce vaisseau inutile, il n'en fut plus question.

Le fait assez rare de la condamnation d'un conseiller au parlement se produisit en 1496.

Le 1er décembre, on emprisonna à la Conciergerie Claude de Chanvreux, conseiller-clerc au parlement, accusé de s'être servi d'une fausse procuration pour faire résigner en cour de Rome l'évêché de Saintes au profit de Pierre de Rochechouart.

Le 23, les chambres s'assemblèrent sur la demande que l'évêque fit du prisonnier comme lui appartenant en sa qualité de clerc, et par arrêt, Chanvreux fut débouté de sa cléricature; le lendemain le prisonnier fut amené au parquet de la cour pour assister à la prononciation de son arrêt, vêtu d'une robe écarlate et d'un chaperon fourré. Il se mit à genoux, la tête nue, et toutes les chambres assemblées, Jean de La Vacquerie, premier président, lui donna lecture de l'arrêt, aux termes duquel il était désormais privé de son office de conseiller.

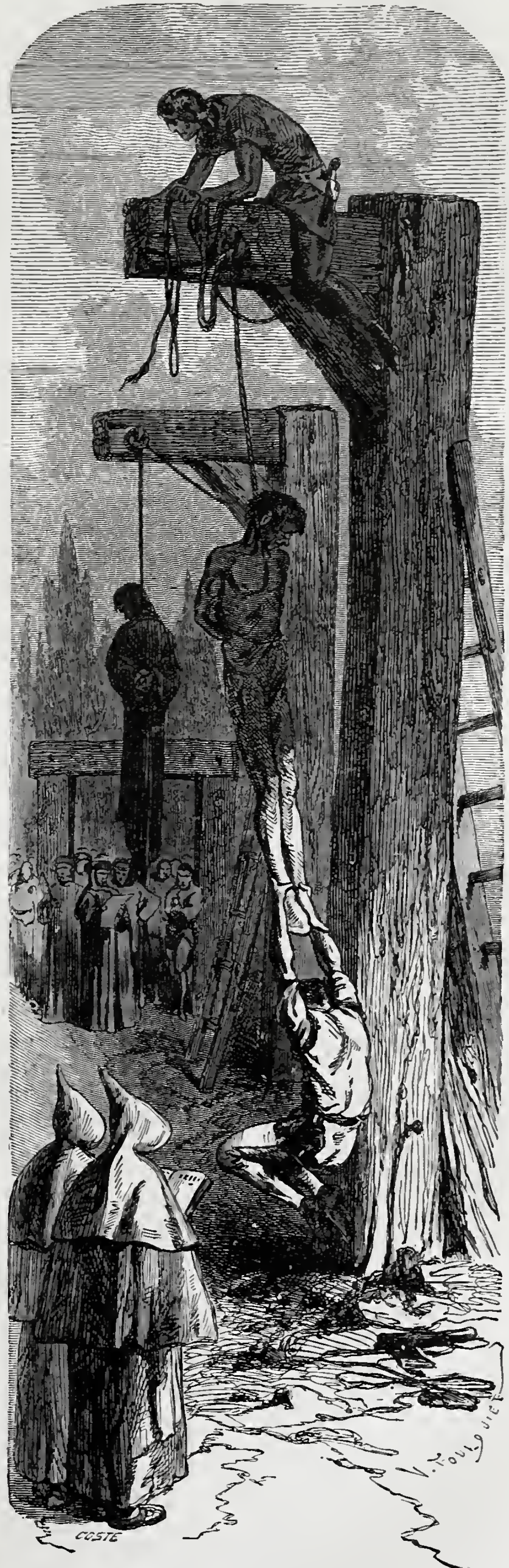
Puis des huissiers le conduisirent à la table de marbre, et l'y firent monter. Là, on lui ôta sa robe d'écarlate, son chaperon et sa ceinture; on le revêtit d'une autre robe, et il fut ramené tête et pieds nus au parquet, avec une torche de quatre livres à la main.

Il se mit à genoux, fit amende honorable en criant merci à Dieu, au roi, à la justice et aux parties intéressées. La fausse procuration dont il s'était servie fut lacérée.

Cela fait, le prisonnier fut mené en la cour du Palais et livré au bourreau, qui le fit monter dans une charrette et le conduisit au Châtelet, où son arrêt fut crié, et de là au pilori, où on le fit tourner trois tours.

Après quoi, il fut marqué au front d'une fleur de lis à l'aide d'un fer chaud et conduit par les huissiers à la porte Saint-Martin pour aller en exil hors du royaume, avec défense de rentrer en France.

Les Parisiens eurent à souffrir, quelques jours plus tard, les ravages d'une terrible inondation. Dans la première huitaine de janvier, la Seine déborda et se répandit partout; à la place de Grève, elle monta «jusqu'au Saint-Esprit». Déjà, en 1484, elle avait atteint à peu près la même hauteur. Au reste, c'était toujours à la croix de la Grève que l'eau arrivait dans les moindres débordements; le sol en cet endroit était très bas, par rapport à la rivière, et n'était garanti contre les grossissements de la Seine par aucune espèce de travaux défensifs; c'était là, comme sur la majeure partie des rivages du fleuve, dans Paris, une véritable grève, une berge sans talus, et on comprend facilement que l'eau devait se répandre au loin, lorsqu'elle venait à s'élever au-dessus de son niveau habituel. L'inondation de 1497 fut considérable; les parties basses de la ville aux environs du fleuve furent complètement submergées, l'eau



Le bourreau fit monter Olivier le Dain à l'échelle et l'attacha lui-même au gibet. (Page 330, col. 1.)

vint battre la croix des Carmes, place Maubert, et au pont Saint-Michel elle débordait jusque dans la rue Saint-André-des-Arts, sillonnée de bateaux.

Le 12 janvier, les échevins s'émurent, et pour conjurer le fléau, on eut recours au remède habituel, on fit une procession générale dans la ville. On porta les châsses de saint Marcel, de saint Landry, de saint Praxent, de saint Blanchard, de sainte Anne et autres à l'église Sainte-Geneviève, et de là on alla à Notre-Dame, avec la châsse de la patronne de Paris.

L'évêque célébra la messe pontificalement, après laquelle, lui, son chapitre, et ceux qui portaient les autres reliques, reconduisirent la châsse de Sainte-Geneviève jusqu'à l'entrée du Petit-Pont.

En mémoire de cette inondation, qui s'arrêta peu de jours après, on éleva au coin de la vallée de Misère (on appelait ainsi le terrain situé à l'extrémité du quai de la Mégisserie, entre l'abreuvoir Popin et la rue Saint-Leufroy) une image de la Vierge, et sur le pilier d'une maison qui faisait l'angle de la rue de la Saulnerie, on inscrivit en lettres gothiques ce quatrain :

Mil quatre cens quatre-vingt-seize (Vieux style correspondant à 1497.)
Le septième jour de janvier,
Seyne fut ici à son aise
Battant le siège du pilier.

Un fléau pernicieux s'abattit en même temps en France et particulièrement à Paris. Les soldats que Charles VIII avait conduits en Italie, en avaient rapporté une affection contagieuse par le rapport des sexes et qu'on nommait le mal de Naples; il faisait de grands ravages, et bien que ce fût aux médecins d'étudier le cas et de prescrire les précautions à prendre pour l'éviter et les remèdes destinés à le combattre, on vit le parlement édicter des mesures pour en arrêter les progrès; la cour ordonna qu'une décision serait prise à ce sujet, de concert avec l'évêque de Paris, le conseiller Maximilien de Bellefaye et le greffier en chef du parlement.

Par suite, on dressa une ordonnance qui eut l'approbation des prévôts de Paris et des marchands et des échevins, aux termes de laquelle, il était enjoint à tous ceux qui étaient atteints de la maladie et qui ne demeuraient pas habituellement à Paris, d'en sortir dans les vingt-quatre heures, sous peine de la hart; et afin qu'ils pussent plus facilement s'en retourner chez eux, ils devaient se rendre aux portes Saint-Denis ou Saint-Jacques, et y donner leur nom par écrit, ce qui les autorisait à recevoir quatre sous parisis d'un payeur préposé à cet effet.

Les Parisiens, hommes ou femmes, qui possédaient des maisons dans lesquelles ils pouvaient se retirer, étaient invités à s'y enfermer sur l'heure et à n'en point sortir; ils avaient la faculté de se recommander aux curés et marguilliers de leurs paroisses, qui étaient tenus de leur fournir des vivres.

Les pauvres qui étaient sans asile devaient s'en aller au faubourg Saint-Germain des Prés, où ils devaient être logés, nourris et soignés; défense expresse leur était faite de sortir avant qu'ils fussent guéris.

« Le prévôt de Paris ordonnera aux examinateurs et sergents que dans les quartiers où ils ont la charge, ils ne souffrent point ces sortes de malades aller par la ville, mais qu'ils les en chassent ou les mettent en prison. Le prévôt des marchands et les échevins mettront des gens aux portes pour empêcher qu'aucun de ces malades n'entre dans la ville. »

Le 23 mai, l'évêque se rendit au parlement pour l'informer que, parmi les malades qui s'étaient retirés dans les diverses maisons louées dans ce but au faubourg Saint-Germain, il y en avait déjà un grand nombre de guéris, mais que les fonds étaient épuisés et les aumônes diminuées, et qu'il était nécessaire qu'on se procurât de l'argent.

Le greffier ayant fait connaître que parmi les dépôts faits à son greffe, il y avait des sommes qu'on gardait depuis dix ans, sans qu'on sût à qui elles appartenaient, la cour ordonna que ces sommes seraient employées au soulagement des malades, et l'on chargea Jean Fournier, l'un des chanoines de Notre-Dame, d'en faire la répartition.

Pendant que ceci se passait, le roi Charles VIII signait (le 3 mai 1497) une ordonnance au sujet des halles de Paris. On lui avait fait savoir que les halles qui « avaient été construites, édifiées et ordonnées par nos prédécesseurs, roys de France, pour le bien du peuple et utilité de la chose publique » étaient en fort mauvais état, que les gens demeurant dans les environs des étaux qui tombaient en ruines venaient y faire « leurs voiries et porter leurs ordures et immondices », et il voulut remédier à cet état de chose; il ordonna donc que les marchands de Paris et des environs qui avaient cessé de fréquenter les Halles seraient tenus, sous peine d'amende, de venir y vendre leurs marchandises trois jours par semaine, et que tous ceux qui étaient tenus de soutenir et entretenir lesdites halles et étaux, seraient contraints de les mettre en bon état, et pour que la réparation en fût vivement faite, toutes les charges, rentes et redevances qui pouvaient avoir été constituées sur les halles, sans le congé et la licence du roi, furent abolies.

Cette ordonnance fut signée par le roi, le sire de Gié, maréchal de France, le sénéchal de Beaucaire et le trésorier Parent.

Mais ce fut le dernier acte intéressant les Parisiens que signa le monarque.

La mort le prit dans sa vingt-huitième année,

le 7 avril 1498, et son corps fut transporté d'Amboise, où il s'était retiré, à Paris, et déposé dans l'église Notre-Dame des Champs, avant que d'être porté à la cathédrale, et de là à Saint-Denis.

On observa à la célébration de ses obsèques les mêmes cérémonies qu'à celles de Charles VII, et les frais montèrent à 45,000 livres, que le duc d'Orléans paya de ses deniers.

Louis XII avait trente-six ans lorsqu'il devint roi de France. Sacré à Reims le 27 mai 1498, il fut couronné le 1er juillet à Saint-Denis et fit son entrée solennelle à Paris, au bruit des acclamations, selon l'usage. Parmi les réjouissances publiques organisées à cette occasion figura un pas d'armes dans lequel parurent dix chevaliers et qui fut donné dans la grande rue Saint-Antoine. On y remarqua une machine roulante, en forme de terrasse, sur laquelle un porc-épic faisait mouvoir tous ses dards, et une jeune «pucelle», habillée à la mode de Gênes, trônait dans une chaire de drap d'or cramoisi. Le but de cette invention, dit M. Augustin Challamel, avait été de flatter adroitement les prétentions du roi sur la principauté de Gênes et de Milan; mais la machine resta en place sans faire le tour des lices, et disparut honteusement.

Le samedi 7 du même mois, le roi tint un lit de justice au parlement, c'est-à-dire une séance solennelle, et s'occupa de réformer l'université de Paris, en rendant une ordonnance contre les écoliers, dont la licence avait considérablement augmenté sous le règne précédent.

Mais toucher aux privilèges universitaires, c'était mettre le feu aux poudres. L'université s'assembla le 13 avril suivant, et adressa une requête au parlement pour y être entendue. Elle nomma des députés qui exhumèrent les bulles d'excommunication contre ceux qui oseraient porter atteinte à ses privilèges.

Mais c'était une arme dont on avait cessé de craindre la portée, et le parlement, bravant les remontrances et les bulles, enregistra l'édit du roi.

L'université s'assembla alors de nouveau, le 25 mai, et ordonna une procession solennelle à Sainte-Catherine du Val des Écoliers, où fut célébrée une messe du Saint-Esprit pour demander que Dieu inspirât au roi et à son conseil des sentiments plus favorables à ses vues. Il y eut même sermon, pour exhorter le peuple à se joindre aux prières des docteurs.

Mais le peuple n'avait qu'une médiocre estime pour les écoliers, dont l'humeur batailleuse occasionnait des conflits perpétuels, et il s'abstint de prendre part à la protestation.

Lorsque l'université vit qu'il ne lui était pas possible de faire revenir le parlement et le roi sur les décisions prises, elle convoqua une nouvelle assemblée pour le 30 mai aux Bernardins et là, on décida qu'on cesserait les classes et les prédications.

C'était, on le sait, la façon dont l'université s'y prenait autrefois pour obtenir ce qu'elle désirait, mais les temps étaient changés.

Le parlement fit assigner le recteur et les doyens des quatre facultés à comparaître par devant lui, et, sur leur refus de se présenter, intervint un arrêt qui ordonnait que si, le mardi suivant, les classes n'étaient pas rouvertes, la cour y pourvoirait.

L'université dépêcha derechef des députés au roi, qui était à Corbeil; ils lui représentèrent que les écoliers, qui ne possédaient rien que leur liberté et leurs lettres, mettaient en lui toute leur espérance. Mais l'archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, qui était présent, prit la parole au nom du roi et s'éleva violemment contre l'abus que les écoliers faisaient de privilèges dont ils ne se servaient que pour commettre des désordres.

— Le roi aime beaucoup mieux, dit-il, qu'il y ait moins d'écoliers, pourvu qu'ils soient paisibles.

A son tour, Louis XII prit la parole.

— Allez, allez, dit-il en s'adressant aux députés; saluez les bons écoliers de ma part, car je ne me mets pas en peine des autres. Je sais qu'il y a des prédicateurs qui m'ont blâmé dans leurs sermons, mais je les enverrai bien prêcher ailleurs.

Les députés saluèrent et se retirèrent, peu satisfaits du résultat de leur audience.

Le lendemain, le recteur ordonnait aux professeurs de reprendre leurs cours et aux prédicateurs leurs prédications.

Le roi vint aussitôt à Paris, accompagné d'une foule de seigneurs et de gens armés « qui avoient leurs arcs bandez pour tenir la ville en respect». Il se rendit au parlement, où il confirma ses nouvelles ordonnances.

Les écoliers reprirent leurs études et la paix fut faite.

Le vendredi 25 octobre 1499, un événement déplorable arriva à Paris ; vers neuf heures du matin, un bruit épouvantable se fit entendre du côté de la Cité, bruit dix fois plus fort que les plus formidables détonations de la foudre et dont l'écho allait grondant avec un fracas si horrible que de tous côtés des cris de détresse se firent entendre, tandis qu'une poussière épaisse, aveuglante, se répandit dans l'espace en obscurcissant la lumière du jour.

Glacés d'épouvante, éperdus, tous les gens qui étaient par les rues s'arrêtèrent instantanément, se demandant quelle pouvait être la cause de ce bruit extraordinaire.

Bientôt on entendit répéter partout ces mots sinistres :

— C'est le pont Notre-Dame qui s'écroule !

Le pont Notre-Dame sur lequel étaient bâties soixante-cinq maisons !

Il était en bois et les poutres qui soutenaient

avec grands honneurs; le prévôt des marchands et les échevins accompagnés d'archers, d'arbalétriers, de sergents, de quarteniers et de bourgeois, allèrent au-devant d'eux jusqu'au delà de Notre-Dame des Champs et les amenèrent loger à l'hôtel de l'*Ange*, rue de la Huchette.

Toutefois, leur entrée produisit beaucoup moins d'effet que celle que fit peu de temps après le légat du pape Georges d'Amboise, cardinal et archevêque de Rouen.

On n'eût pas fait davantage pour un souverain.

Les officiers de la ville allèrent le recevoir avec le dais; les rues par où il passa furent tapissées et il y eut des représentations aux portes Saint-Denis et des Peintres.

Il arrivait à Paris avec la ferme intention de travailler à la réforme des jacobins, qui étaient au nombre de quatre cents, étudiants pour la plupart. Il leur fit porter à cet effet des lettres du pape autorisant cette réforme devenue nécessaire; mais les jacobins refusèrent net d'obéir aux prescriptions papales, et le lendemain, le cardinal envoya deux évêques avec une forte escorte de gens armés pour chasser les religieux en cas de résistance.

Ceux-ci persistèrent dans leur refus et se barricadèrent dans leur monastère avec quelques écoliers, tout disposés à frapper sur les soldats du roi.

Mais ils ne furent pas les plus forts; les gens d'armes forcèrent les portes, et, ayant tiré les religieux du couvent, ils les chassèrent honteusement de la ville.

Toutefois, ce n'était qu'un premier succès; les jacobins appelèrent à eux tous les écoliers qu'ils purent recruter et, avec leur aide, ils revinrent à leur tour assiéger le cloître et l'emportèrent d'assaut.

De son côté, la force armée ne tarda pas à reprendre l'offensive et définitivement, jacobins et écoliers furent vaincus et chassés.

A la place de ces religieux mutins, le légat introduisit dans le monastère les jacobins de la nouvelle réforme de Hollande qui, paraît-il, étaient fort recommandables.

Ils étaient moins nombreux que leurs prédécesseurs, puisqu'il ressort d'une délibération municipale, en date du 5 août 1505, qu'à cette époque il n'y avait dans le couvent que deux cents de ces jacobins.

Après les jacobins vint le tour des cordeliers.

Ceux-ci avaient besoin d'être réformés. Le cardinal légat leur envoya les mêmes évêques pour établir la réforme.

Là ce fut une autre manière de protester.

Les cordeliers, prévenus, descendirent le saint sacrement sur le grand autel et, l'environnant, ils se mirent tous à chanter des cantiques et des psaumes.

Les évêques n'osaient interrompre un si pieux exercice, mais, voyant qu'il se prolongeait outre mesure, ils perdirent patience et prirent le parti de faire cesser les chants, en disant à haute voix qu'ils avaient à parler de la part du roi.

Les cordeliers feignirent de ne pas entendre et continuèrent à chanter.

Tout en rongeant leur frein, les évêques attendirent encore un peu, puis interrompirent de nouveau, mais ce fut en pure perte; pendant quatre heures consécutives, les cordeliers chantèrent.

De guerre lasse, les évêques se retirèrent et rendirent compte au légat de ce qui s'était passé.

Le lendemain, (22 mars), Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, Guillaume de Poitiers, gouverneur, avec cent archers de la garde du roi et les sergents de la ville, assistés du procureur général du roi au grand conseil, et des deux évêques se présentèrent au monastère.

Les cordeliers chantaient toujours!

Mais le prévôt leur ordonna de se taire immédiatement et ils durent obéir.

Alors on commença à négocier. Les cordeliers après avoir repoussé toute réforme, finirent par consentir à l'accepter, mais à certaines conditions; les évêques tenaient bon et demandaient leur expulsion, qui fut sur le point de s'effectuer.

Après de nombreux pourparlers il fallut en référer au parlement, qui, le 16 décembre, commit six de ses conseillers pour opérer la réforme demandée.

A bout d'expédients, les cordeliers finirent par se soumettre.

Ces différends, qui, aujourd'hui, occuperaient seulement les intéressés, passionnaient alors les Parisiens, qui prenaient fait et cause, soit pour les religieux, soit pour l'autorité royale, et on discuta beaucoup à propos de cette fameuse réforme, mais on en eût parlé bien plus encore, si une maladie contagieuse ne s'était déclarée subitement, ce qui fit une diversion dans les idées.

Les gens du parlement avaient grand peur du mauvais air, et la cour ordonna qu'à cause de la peste, les parties mettraient leurs requêtes sur un coffre dans le parquet des huissiers.

Une seconde ordonnance défendit, sous peine de confiscation, de se servir dans la ville et dans les faubourgs, de charrettes ferrées, à cause du grand nombre de malades que le bruit incommodait.

Jean Simon, évêque de Paris, fut une des victimes du fléau; il mourut le 23 décembre 1502 et fut remplacé par Étienne Poncher.

Ce nouvel évêque fit son entrée solennelle dans son église le dimanche 21 mai 1503, avec toutes les cérémonies d'usage que nous allons décrire cette fois, afin que le lecteur sache en quoi elles consistaient à chaque nomination : Le prévôt des marchands et les échevins se rendirent à Saint-Victor, accompagnés d'un certain nombre des

principaux bourgeois de Paris. L'abbé les reçut à la porte de son église, et leur dit en leur montrant Étienne Poncher :

— Messieurs, voici M. Étienne Poncher, lequel a été élu évêque de Paris ; son élection a été confirmée par M. l'archevêque de Sens et par le roi au serment de fidélité. Je vous le présente, afin que vous le conduisiez à l'église de madame sainte Geneviève et de là à son église.

Le prévôt des marchands s'adressant à l'évêque répondit :

— Monsieur, nous vous recevons en notre ville et nous sommes très joyeux de votre promotion à votre évêché, et très volontiers, vous conduirons où il appartiendra.

On voit qu'à cette époque les discours étaient brefs.

Après ces quelques mots échangés de part et d'autre, le prélat fut conduit à Sainte-Geneviève.

L'abbé, qui l'attendait à la porte, lui présenta l'eau bénite et le mena ensuite dans le chœur et au grand autel. Là, il dit sur lui quelques oraisons et lui fit baiser les reliques, après quoi l'évêque fit son cadeau, qui consistait en un drap de damas bleu. Puis il se retira dans la sacristie, où il revêtit ses habits épiscopaux.

Là, l'abbé lui fit prêter serment de garder les privilèges de l'abbaye, et le ramena dans le chœur, où il s'assit sur une chaise, tenant en mains les Évangiles ; quatre chanoines réguliers de l'abbaye le portèrent hors de l'église.

Devant le portail se trouvaient le procureur de l'évêché avec son bailli et les autres officiers de sa justice. Le procureur appela par leurs noms MM. de Chevreuse et de Montmorency, vassaux de l'évêque, en raison de certaines terres dont ils étaient seigneurs, et ce furent ces deux gentilshommes qui, en cette qualité, durent à leur tour porter l'évêque jusque devant Sainte-Geneviève des Ardents, où l'attendait le doyen, entouré de tout le chapitre de la cathédrale.

De là, le prélat fut conduit processionnellement devant le grand portail où le doyen lui fit faire le serment accoutumé, signé de sa main.

Aussitôt après toutes ces cérémonies terminées, les portes de Notre-Dame, qui étaient demeurées fermées, furent ouvertes, et l'évêque prit possession de son église, en y entrant au milieu du doyen et du chantre.

Entré dans le chœur, le doyen dit sur lui une oraison ; il alla ensuite baiser l'autel et de là fut conduit à son siège épiscopal, après quoi il célébra une messe solennelle, puis on le mena à son palais où se trouvaient réunis des évêques, des abbés, des membres du parlement, de la chambre des comptes, de l'université, du Châtelet et du corps de ville. « Toute cette grande compagnie fut régalée magnifiquement à six tables différentes dressées dans les salles de l'évêché. »

Un grand scandale occupa Paris en 1503. Le vendredi 25 août, un jeune homme nommé Hémon de La Fosse entra dans la Sainte-Chapelle du Palais pendant la grand'messe et arracha la sainte hostie des mains du prêtre qui officiait. Les assistants coururent aussitôt sur lui et l'arrêtèrent sur l'escalier ; en se débattant, il laissa tomber l'hostie ; le prélat officiant, accompagné de tout le clergé de la Sainte-Chapelle, alla processionnellement ramasser l'hostie, et l'homme fut emprisonné à la Conciergerie ; le dimanche et le vendredi suivants, de nouvelles processions eurent lieu en réparation du sacrilège, et le coupable fut condamné par arrêt du parlement, à avoir le poing coupé, au bas de l'escalier où l'hostie était tombée, à avoir ensuite la langue coupée et à être après brûlé vif au marché aux pourceaux. Ce qui fut exécuté.

L'historien Saint-Foix raconte dans ses *Essais*, qu'à l'une des deux processions dont nous venons de parler, deux bœufs que l'on conduisait à la boucherie de l'Hôtel-Dieu et qui se trouvaient alors devant la petite paroisse de Saint-Pierre, s'agenouillèrent au passage du saint sacrement. Ce fut, prétend-il, en mémoire de ce miracle, qu'on fit sculpter en relief deux de ces animaux sur le portail de l'église qui s'appela dès lors Saint-Pierre aux Bœufs.

Ce qui ne permet pas d'ajouter la moindre créance à cette légende, c'est que dans un titre de 1206, la rue dans laquelle se trouvait l'église était déjà désignée sous le nom de Saint-Pierre aux Bœufs.

Déjà, en 1490, un ecclésiastique nommé Jean Langlois, qui, lui aussi, avait arraché la sainte hostie des mains du prêtre qui disait la messe à Notre-Dame, à la chapelle de saint Crépin, avait été brûlé au marché aux pourceaux.

Si le crime d'Hémon de La Fosse fit scandale, la conduite des religieuses de Montmartre n'était pas non plus exempte de blâme, tant s'en faut ; et le désordre qui régnait dans l'abbaye devint tel, bien qu'elle ne contînt que huit religieuses, que le nouvel évêque se vit dans la nécessité de les remplacer par des religieuses de Fontevrault, qui furent soumises à l'observation de certaines règles, et tout d'abord les abbesses, qui étaient élues à perpétuité, ne le furent plus que pour trois années.

Nous avons vu Anne de Bretagne faire son entrée à Paris comme femme de Charles VIII. Redevenue une seconde fois reine de France, en épousant Louis XII séparé de sa femme Jeanne, dont le mariage avait été annulé, elle y fit une seconde entrée solennelle en 1504. Couronnée à Saint-Denis le 18 novembre, elle alla le lendemain coucher au village de la Chapelle et le 20, elle fit son entrée.

Toute la ville était allée à sa rencontre ; après qu'elle eût reçu les compliments du chancelier du parlement et de tous les corps constitués, elle se

mit en marche à onze heures du matin et trouva partout sur son passage des théâtres sur lesquels se donnaient des représentations dramatiques.

La marche du cortège dura tout le jour, et l'autorité fit fabriquer cent falots pour éclairer le chemin depuis Notre-Dame jusqu'au Palais, et ordre avait été donné aux habitants des rues que la reine traversait, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, de placer une torche ardente sur une fenêtre du premier étage de chaque maison.

Après sa visite à Notre-Dame, elle alla souper au Palais, en compagnie de nombre de princesses et de dames de la cour.

L'année suivante, ce fut un mort qui entra solennellement à Paris.

Le duc Charles d'Orléans, père du roi, était mort en 1465 et avait été inhumé dans l'église Saint-Sauveur de Blois. Louis XII fit apporter son corps à Paris pour qu'il fût placé aux Célestins, et le comte de Dunois fut chargé de ce transport, qui coûta 2961 livres 14 sous.

Nous avons donné la cérémonie d'installation d'un évêque.

Voici celle de la translation du corps d'un membre de la famille royale.

La ville de Paris avait été prévenue qu'elle eût à rendre les honneurs dus en pareil cas.

Le vendredi 21 février 1505, le corps de ville en habit de deuil, partit à cheval. Deux officiers de l'Hôtel de Ville marchaient les premiers, suivis des archers et des arbalétriers vêtus de leurs hoquetons et de robes noires, avec une flèche à la main.

Les sergents de la ville suivaient à pied.

Après, venaient à cheval, en robe et chaperon de deuil, messieurs de la ville suivis des conseillers et quarteniers, des maîtres et gouverneurs des six corps de marchands et de plusieurs marchands et bourgeois notables, aussi en deuil et à cheval.

En cet ordre, ils allèrent jusqu'au prieuré de Notre-Dame des Champs, où le corps du prince était déposé, et de là ils revinrent à la porte Saint-Jacques, où ils mirent pied à terre pour attendre le convoi.

A deux heures, le corps porté « sur un chariot branlant » fut conduit à la ville.

Les quatre ordres mendiants marchaient devant, suivis des paroisses, des religieux de Saint-Martin des Champs, de l'évêque de Paris, mitre blanche en tête, et de son clergé.

Ensuite venaient seize crieurs de corps en robe noire et chaperon de deuil, avec les armes du feu duc d'Orléans.

Cent vingt torches aux armes de la ville étaient portées par les archers, arbalétriers et autres officiers municipaux, suivies de vingt-quatre torches aux armes de la ville de Blois, et de soixante-seize à celles du duc.

Venaient ensuite plusieurs hérauts d'armes et des gentilshommes qui portaient les pièces d'honneur, c'est-à-dire l'épée, le casque, l'écu, la cotte d'armes, le guidon et la bannière du feu duc, tous montés sur de grands chevaux caparaçonnés de velours noir, traversé en croix de deux lés de damas blanc.

Le chariot branlant, couvert de drap d'or, était traîné par quatre chevaux harnachés de même et environné de seigneurs qui tenaient les cordons du poêle.

Après le char marchaient en longs manteaux de deuil les grands personnages de la cour, le parlement, la chambre des comptes, le Châtelet, etc, etc., un grand nombre de marchands de Paris, tous à cheval et en robes noires.

A la porte Saint-Jacques, le prévôt des marchands et trois échevins (le quatrième était malade), le greffier et le receveur municipal, prirent le dais de drap d'or qui était porté par six gentilshommes, archers de la garde du roi, et le soutinrent jusqu'au bout du pont Saint-Michel ; mais, arrivés là, ils le trouvèrent si pesant, qu'il fallut les faire aider par six autres gentilshommes archers.

Ce fut en cet ordre que le convoi arriva devant la porte de l'église des Célestins, où trois messes furent dites par trois prélats.

On voit que le clergé ne manquait pas à cette cérémonie funèbre ; mais il paraît que les curés et les vicaires des églises paroissiales étaient beaucoup moins empressés d'assister aux obsèques des pauvres gens, car, le 21 juin, Gilles Le Maître, avocat du roi, porta plainte au parlement contre certains d'entre eux qui refusaient d'enterrer les morts sans avoir pris connaissance de leurs testaments, ou qu'ils eussent été payés de leurs frais de sépulture.

Cette plainte visait particulièrement le curé de Saint-Germain l'Auxerrois qui n'avait pas voulu enterrer une marchande, avant de savoir si elle avait légué quelque chose à l'église, ce qui avait tellement exaspéré ses paroissiens, qu'il y eut un commencement de sédition sur la place de la juridiction épiscopale de la rue de l'Arbre-Sec, où se trouvait dressée la croix du Trahoir.

Le peuple se plaignit aussi de graves abus qui s'étaient introduits dans l'administration de l'Hôtel-Dieu, qui n'avait cessé d'être l'objet de libéralités et de privilèges et qui ne rendait pas tous les services que l'on était en droit d'exiger d'un établissement qui recevait de toutes parts des subsides et des secours, et que les rois avaient toujours couvert d'une protection efficace.

En 1324, Charles le Bel avait concédé à l'Hôtel-Dieu cent charretées de bois par an, à la charge de porter les reliques de la Sainte-Chapelle à la suite du roi jusqu'à 34 lieues de Paris, et avait ordonné, l'année suivante, que toutes les lettres et



F. Roy, éditeur. — 43. Pho. Yves & Barret Imp. Chotard et Fils.

Pont Notre-Dame tel qu'il existait au XVIIIe siècle.



L'Hôtel-Dieu, fondé au VIIIe siècle et démoli en 1877.

tous les actes de justice relatifs à l'hôpital seraient expédiés gratuitement.

En 1328, Philippe de Valois avait élevé la concession de bois à trois cents charretées, amorti 100 livres de rente à la prieure pour les toiles d'ensevelissement et concédé un droit de paisson pour deux cents porcs dans la forêt de Retz.

En 1353, le roi Jean avait fait défense à ses pourvoyeurs et à ceux des princes du sang de prendre aucuns vivres ou ustensiles appartenant à l'Hôtel-Dieu. — En 1363, le dauphin déchargea l'hôpital du subside qui se levait sur toutes les maisons du royaume. En 1367, Charles V l'exempta du droit d'aides sur le vin et lui donna une seconde concession de paisson pour deux cents porcs en la forêt de Cuise. En 1419, Charles VI l'exempta du droit de 8 sols qui se percevait sur chaque queue de vin. Des lettres patentes de Louis XI portèrent un amortissement général en sa faveur pour toutes sommes qu'il pouvait devoir.

En 1484, Charles VIII confirma tous les privilèges que l'hôpital possédait en y ajoutant d'autres.

Tout cela n'empêchait pas que le parlement dut intervenir pour réglementer l'administration qui était devenue déplorable, et le 11 mai 1505, il rendit un arrêt fondé « sur ce qu'il est venu à la cognoissance de la cour que en l'Hostel-Dieu de Paris a eu et a de présent mauvais ordre, tant en spirituel que temporel, et mesmement en ce qui concerne les pauvres malades, que l'on dict n'y estre receus et traictez comme il appartient », et portant nomination d'une commission composée de Jean Legendre, Jérôme de Marle, François Cousinot, Henri Le Bègue, Étienne Huvé, Jean Baudin, Guillaume Le Caron et Millet Lombard, tous bourgeois de Paris, commis à l'effet de gouverner et administrer l'Hôtel-Dieu.

« Premièrement lesdits bourgeois esleus et commis commettront bonnes et loyales personnes pour estre receveurs et procureurs, » lit-on en tête des instructions qui leur furent données.

C'était surtout les finances qui étaient mal administrées ; la commission dut veiller spécialement au bon emploi des fonds, à la distribution des aumônes, à l'exactitude des comptes, à la nourriture des religieux et religieuses et à celle des malades ; ils durent dresser l'inventaire de tous les biens mobiliers que l'hôpital possédait, de ses revenus, etc., et enfin tenir la main à ce que religieux et religieuses observassent les statuts en vigueur. L'arrêt détaillait minutieusement les devoirs des commissaires et ce règlement, très nettement défini, est un véritable monument administratif.

Son application fit cesser les abus et rendit à l'hôpital sa prospérité, due à une gestion intègre.

Le roi, qui avait été très dangereusement malade, songea, lorsqu'il revint à la santé, à



L'Hôtel-Dieu, fondé au VIIIe siècle et démoli en 1877.

tous les actes de justice relatifs à l'hôpital seraient expédiés gratuitement.

En 1328, Philippe de Valois avait élevé la concession de bois à trois cents charretées, amorti 100 livres de rente à la prieure pour les toiles d'ensevelissement et concédé un droit de paisson pour deux cents porcs dans la forêt de Retz.

En 1353, le roi Jean avait fait défense à ses pourvoyeurs et à ceux des princes du sang de prendre aucuns vivres ou ustensiles appartenant à l'Hôtel-Dieu. — En 1363, le dauphin déchargea l'hôpital du subside qui se levait sur toutes les maisons du royaume. En 1367, Charles V l'exempta du droit d'aides sur le vin et lui donna une seconde concession de paisson pour deux cents porcs en la forêt de Cuise. En 1419, Charles VI l'exempta du droit de 8 sols qui se percevait sur chaque queue de vin. Des lettres patentes de Louis XI portèrent un amortissement général en sa faveur pour toutes sommes qu'il pouvait devoir.

En 1484, Charles VIII confirma tous les privilèges que l'hôpital possédait en y ajoutant d'autres.

Tout cela n'empêchait pas que le parlement dut intervenir pour réglementer l'administration qui était devenue déplorable, et le 11 mai 1505, il rendit un arrêt fondé « sur ce qu'il est venu à la cognoissance de la cour que en l'Hostel-Dieu de Paris a eu et a de présent mauvais ordre, tant en spirituel que temporel, et mesmement en ce qui concerne les pauvres malades, que l'on dict n'y estre receus et traictez comme il appartient », et portant nomination d'une commission composée de Jean Legendre, Jérôme de Marle, François Cousinot, Henri Le Bègue, Étienne Huvé, Jean Baudin, Guillaume Le Caron et Millet Lombard, tous bourgeois de Paris, commis à l'effet de gouverner et administrer l'Hôtel-Dieu.

« Premièrement lesdits bourgeois esleus et commis commettront bonnes et loyales personnes pour estre receveurs et procureurs, » lit-on en tête des instructions qui leur furent données.

C'était surtout les finances qui étaient mal administrées; la commission dut veiller spécialement au bon emploi des fonds, à la distribution des aumônes, à l'exactitude des comptes, à la nourriture des religieux et religieuses et à celle des malades; ils durent dresser l'inventaire de tous les biens mobiliers que l'hôpital possédait, de ses revenus, etc., et enfin tenir la main à ce que religieux et religieuses observassent les statuts en vigueur. L'arrêt détaillait minutieusement les devoirs des commissaires et ce règlement, très nettement défini, est un véritable monument administratif.

Son application fit cesser les abus et rendit à l'hôpital sa prospérité, due à une gestion intègre.

Le roi, qui avait été très dangereusement malade, songea, lorsqu'il revint à la santé, à

marier sa fille Claude, âgée de huit ans, au comte d'Angoulême qui était dans sa treizième année et les Parisiens furent si partisans de ce mariage, qu'une députation du corps de ville, de l'université et de la noblesse fut chargée de le faire savoir à Louis XII. Les fiançailles furent célébrées le 20 mai 1506 et le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers de ville et six bourgeois notables par quartier, ratifièrent le serment de fidélité envers les fiancés, qui devaient être mariés aussitôt qu'ils seraient en âge.

Le 22 janvier 1507, sur la demande du sieur de Montmorency, chambellan ordinaire, qui avait fait connaître que le roi désirait que la ville de Paris lui offrît un navire de 400 tonneaux, la ville délibéra, et le 23 février, envoya une députation à Louis XII, pour le supplier de se contenter d'un navire de 200 tonneaux, ce qui fut accepté.

Louis XII était alors en guerre avec le roi des Romains. Prévoyant qu'il pourrait avoir besoin de soldats, il résolut de faire exercer tous les hommes au maniement des armes et le premier président du parlement, Jean de Gannay, vint, le 15 novembre 1507 à l'Hôtel de Ville, ordonner que les Parisiens s'exerçassent, eux, leurs enfants et leurs serviteurs, les jours de fête, aux jeux de l'arbalète et de l'arc.

En conséquence de cet ordre, le prévôt des marchands et les échevins assignèrent aux différents corps de métier les lieux d'exercice hors la ville.

Le traité de paix de Cambrai du 10 décembre 1508, rendit cette précaution inutile.

Il fut alors prescrit aux gens de Paris d'assister aux processions solennelles qui se feraient pour rendre grâce à Dieu et d'allumer des feux de joie dans les rues et les carrefours de la ville.

Mais, à propos des processions, une grande discussion s'éleva au sujet de la préséance; il s'agissait de savoir si le parlement prendrait la droite dans le cortège et la cour des comptes la gauche, ou si, à cette place, marcheraient le prévôt des marchands et les échevins.

Grande animation partout; cette grave question préoccupait tous les esprits.

Enfin la cour confirma au prévôt et aux marchands le droit de marcher à la gauche du parlement et, pour éviter la foule et l'embarras dans les rues, ceux-ci firent placer leurs archers et leurs arbalétriers avec leurs hoquetons de livrée et un bâton blanc à la main.

Processions pour la paix, processions pour la guerre; on processionnait sans cesse. Après la victoire d'Agnadel, une procession à Sainte-Geneviève fut ordonnée; quelques jours plus tard, deux drapeaux pris à l'ennemi furent envoyés à Paris; on les porta processionnellement à Saint-Denis.

Et lorsque, le 16 mars 1510, le roi revint de la guerre bien qu'il eût demandé qu'on ne lui fît pas de réception extraordinaire, le corps de ville, le prévôt, etc., se rendirent au-devant de lui suivis par un cortège de peuple qui ne pouvait manquer une si belle occasion de parader par les rues.

Malheureusement, les voies de communication étaient quelquefois insuffisantes pour l'écoulement de la foule, et ce fut ainsi qu'on se plaignit vivement que le pont aux Meuniers, bâti au-dessous du Grand-Pont, qui n'était pas d'ailleurs passage à voitures, demeurât fermé ordinairement et qu'il n'eût été ouvert qu'à titre provisoire pendant les travaux de reconstruction du pont Notre-Dame; toutefois les gens qui habitaient les maisons bâties dessus, demandaient qu'il ne fût pas public. Le parlement leur donna raison et décida que le pont continuerait à être fermé, sauf les cas extraordinaires et chaque fois que la justice l'ordonnerait.

Il fallut bien en passer par là; il restait établi uniquement pour le service des moulins des environs. Il fut emporté par l'inondation du 21 décembre 1596, ainsi qu'on le verra plus loin

En même temps que le parlement ordonnait la fermeture du pont aux Meuniers, il accordait aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu la permission de boucher et condamner la ruelle du Sablon, qui passait sous l'hôpital et le palais épiscopal.

C'était un refuge pour les vagabonds et les voleurs, qui s'y retiraient chaque soir. Le projet consistait à bâtir au-dessus de cette ruelle une galerie mettant l'Hôtel-Dieu en communication avec trois corps de logis qui lui appartenaient dans la rue neuve Notre-Dame, à l'opposite de Sainte-Geneviève des Ardents.

Le parlement donna l'autorisation, par arrêt du 27 mai 1511, de faire fermer, au moyen de barreaux de fer ou de bois, le passage qui existait sous l'Hôtel-Dieu, et de bâtir au-dessus une galerie pour aller aux maisons construites au lieu dit « la Chambre du roi ».

Des travaux importants s'accomplissaient encore dans la cité.

Un arrêt du parlement du 13 juillet 1507, ayant décidé « qu'à cause qu'il fallait trop descendre pour venir à Notre-Dame », les rues qui menaient du pont Notre-Dame au Petit-Pont seraient exhaussées de dix pieds; » on se mit à l'œuvre et on suréleva si bien, non seulement la rue de la Lanterne, celle des Marmousets, etc., mais encore tous les alentours de la cathédrale, que son entrée se trouva enfin au niveau du sol.

« Jusque-là, dit Sauval, Paris n'avoit été qu'une ville fort basse et sujette en hiver à beaucoup souffrir de l'eau, quand la rivière étoit haute. »

Sur la rive droite du fleuve se trouvaient un certain nombre de ports pour l'arrivage des marchandises, que les inondations envahissaient trop souvent. C'était d'abord, à côté du monastère des Célestins, le port Saint-Paul, couvert de bois et de

cotrets, le port au Foin, proche le pont aux Meuniers, le port Saint-Nicolas.

Jusqu'alors, on l'a vu, la vallée de Misère n'était qu'un amas de masures que les plus pauvres redoutaient d'habiter dans la crainte de l'eau ; on commença à y bâtir des maisons, et, en 1510 on en voyait plusieurs d'assez bonne apparence.

Tout en travaillant à l'embellissement et à l'assainissement de Paris, on ne négligeait pas les préparatifs de guerre contre les Anglais. Le premier président se rendit à l'Hôtel de Ville le 22 avril 1512, pour inviter chaque corps de confrérie et communauté à faire les frais de quelques pièces d'artillerie, afin d'augmenter le nombre de celles que la ville faisait fondre ; en même temps, il fit connaître que le roi ordonnait qu'on réparât les murailles et qu'on s'assurât s'il ne serait pas nécessaire de faire de nouveaux boulevards, et le 3 mai, le roi écrivit au prévôt des marchands et aux échevins de faire la revue générale des habitants de Paris et le récolement de toutes les armes qui étaient, ou pouvaient être mises à leur disposition. Les abbés, prieurs, moines de tout genre furent tenus de comparaître à cette montre. Les Parisiens s'émurent fort des ordres donnés par le roi, et ils s'adressèrent au chancelier pour lui remontrer que leurs droits et privilèges les exemptaient « d'aller aux guerres et armées du roi et de comparoître aux monstres du ban et de l'arrière-ban ».

Le roi reconnut le bien fondé de la réclamation et les choses en restèrent là ; quant aux armes, elles n'étaient pas nombreuses, et on décida qu'on en enverrait acheter à Milan.

Ces bruits de guerre inquiétaient beaucoup la ville ; le 19 janvier 1513, le roi, très préoccupé du soin de la mettre à l'abri d'une attaque, ordonna de rétablir l'ancien cours de la Bièvre et de la faire passer au milieu de Paris, comme elle y avait passé jadis ; mais l'exécution de cette mesure offrit de si grandes difficultés, qu'on y renonça et on se contenta d'abattre les voiries qui environnaient Paris et dont la hauteur commandait la ville.

Dans un conseil tenu au Palais le 14 juin, il fut résolu qu'on raserait toutes celles qui étaient le long des murs et qu'en attendant leur reconstruction, les bourgeois pourraient jeter leurs gravois et immondices hors des murs, excepté les animaux morts, dont la mauvaise odeur eût pu incommoder les habitants. En même temps, on travaillait sans relâche à la mise en état des remparts, aux frais de ces derniers, et on commença à creuser les anciens fossés pour y faire entrer l'eau de la Seine, sans toutefois empêcher le cours ordinaire de la navigation.

On s'occupa ensuite, — c'était l'usage, — d'organiser une procession générale, où l'on porterait la châsse de sainte Geneviève à Notre-Dame, mais ce fut encore le sujet d'une discussion de préséance et il fallut que le parlement réglât que les religieux de Saint-Martin auraient la droite en allant et ceux de Saint-Germain la gauche, et qu'en revenant ce serait le contraire.

Les religieux de ces deux communautés avaient fini par vivre d'une façon qui contrastait fort avec les prescriptions de la règle qu'ils étaient censés suivre. Le roi, par lettres patentes de novembre 1512, introduisit une réforme salutaire et devenue indispensable dans le prieuré de Saint-Martin et dans la vieille abbaye de Saint-Benoît mais les bénédictins, habitués à la vie libre et passablement mondaine, ne purent se soumettre à la réforme qui leur était imposée et la plupart quittèrent l'abbaye, où des religieux de Chezal-Benoît furent installés.

C'étaient des hommes instruits, disciplinés, et pendant plus d'un siècle, la réforme subsista au monastère de Saint-Germain, jusqu'à ce qu'elle fût incorporée à son tour dans une autre plus nouvelle, instituée sous le nom de Saint-Maur et dont nous aurons à parler.

En 1513, un scandale qui s'était passé dans l'église Saint-Hilaire amusa Paris. Cette église, qui existait déjà au XIIe siècle (rue du Mont-Saint-Hilaire, devenue rue Saint-Hilaire), possédait un tableau représentant Adam et Ève, où deux peintres, qui faisaient partie de la confrérie de Saint-Hilaire établie dans cette église, discutèrent à propos de cette peinture. Bientôt la discussion tourna en dispute et dégénéra en pugilat; « l'un soutenait qu'Adam et Ève n'ayant pas eu de mère, ne pouvaient être représentés avec un nombril; l'autre prétendait que la tradition le voulait ainsi et appuya son assertion d'un coup de poing sur le visage de son contradicteur qui lui écrasa le nez ».

Cette façon brutale de soutenir une opinion, ayant attiré des ecclésiastiques attachés à l'église, ceux-ci séparèrent à grand'peine les combattants et les mirent dehors; mais quelques gouttes de sang ayant été répandues, l'église fut déclarée profanée : elle fut fermée pendant quelque temps et rouverte ensuite, avec le cérémonial voulu.

Cette église, dont le portail était du XIIIe siècle, fut reconstruite au commencement du XVIIIe.

Le collège d'Harcourt, situé rue de la Harpe, relevait de cette paroisse. En 1674, le curé de Saint-Côme prit occasion de disputer à celui de Saint-Hilaire la possession du droit de faire les fonctions curiales dans ce collège. L'affaire fut portée devant le parlement, qui confirma le curé de Saint-Hilaire dans ses droits.

En 1683, on y enterra, Patrice Maginn, premier aumônier de la reine d'Angleterre; on y voyait aussi le tombeau en marbre de Louis-Hercule-Raymond Pelet, écolier mort âgé de dix ans en 1747. Son épitaphe se terminait par ces mots : *Sancte puer, ora pro nobis.*

L'église Saint-Hilaire fut supprimée en 1790; elle fut vendue comme propriété nationale le 14 vendémiaire an IV, et une maison particulière fut construite sur son emplacement.

Ajoutons que la rue Saint-Hilaire, où était située cette église (à l'angle de la rue des Sept Voies), s'appela aussi rue Fromentel, et qu'en 1588 elle se nommait rue du Puits-Certain, en raison, dit le *Dictionnaire des rues de Paris*, d'un puits public construit aux frais de Robert Certain, curé de Saint-Hilaire, qui dirigea avec tant d'habileté la communauté de Sainte-Barbe. Elle reprit plus tard sa première dénomination de rue Sainte-Hilaire, qu'elle a conservée jusqu'à nos jours.

Ce fut aussi en 1513, au mois de mai, que fut imprimée et publiée pour la première fois la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, rédigée par des commissaires nommés à cet effet par le roi en 1511.

C'était le recueil des lois en vigueur dans le ressort de la vicomté; de bons esprits conçurent plus tard le projet de généraliser cette coutume et de l'étendre à toute la France. La révolution de 1789 la rendit inutile; toutefois, lorsqu'on commença la rédaction du Code civil, ce fut à la coutume de Paris qu'on eut surtout recours pour asseoir les bases du droit français.

L'année 1514 s'annonça par un deuil; la reine Anne de Bretagne mourut à Blois le 9 janvier, et son corps fut apporté à Paris en l'église Notre-Dame des Champs, au faubourg Saint-Jacques, le dimanche 12 février. Le premier conseiller du parlement, un président et dix-huit à vingt conseillers, tous en robes noires, allèrent au-devant du corps jusque vers le moulin à vent qui se trouvait au haut du faubourg et « firent la révérence tant au corps qu'aux ducs de Valois et d'Alençon, aux duchesses de Bourbon et d'Alençon et à la comtesse d'Angoulême », qui menaient le deuil. Après les devoirs rendus, ils rentrèrent à Paris par le côté des Chartreux.

Le corps demeura deux nuits dans l'église Notre-Dame des Champs.

Le mardi 14, tout le parlement, huissiers, présidents, conseillers, avocats, procureurs, monta sur des mules dans la cour du Palais et se rendit à Notre-Dame des Champs où était exposé le corps de la reine, sur un catafalque couvert de drap d'or, fourré d'hermine et surmonté de son portrait.

Toutes les rues par où devait passer le convoi étaient tendues de serge bleue ou de drap de même couleur aux armes de la ville, devant chaque maison. Onze archevêques et évêques assistaient à ce service, et ce fut le cardinal du Mans, Philippe de Luxembourg, qui officia.

Nous ne décrirons pas la composition du cortège, où se trouvaient réunis tous les principaux personnages du royaume et tous ceux qui occupaient des fonctions judiciaires ou municipales.

Le corps, ainsi escorté, fut conduit à Notre-Dame, illuminée avec une profusion sans égale.

On dit les vigiles des morts, et la grand'messe fut remise au lendemain ainsi que l'éloge funèbre de la reine, qui fut prononcé par le jacobin Jean Petit, confesseur de Louis XII.

De Notre-Dame le corps fut porté à Saint-Denis, où un nouveau service eut lieu, et après les obsèques, le parlement dîna au réfectoire de l'abbaye.

Ces obsèques donnèrent lieu à de vives contestations, on se disputa pour avoir tous les objets qui y avaient servi.

L'abbé et les religieux de Saint-Denis demandaient la restitution du dais, de l'effigie et des habillements de la reine, du drap d'or, du velours qui avait servi à orner la chapelle et enfin des offrandes faites par les assistants.

Les religieuses de la Saussaye-lez-Villejuif, voulaient qu'on leur donnât le linge de la feue reine, linge de corps et linge de table, les joyaux d'or et d'argent et les mules, mulets, palefrois, chevaux d'honneur et autres qui avaient mené les chariots avec les harnais et colliers.

Le grand écuyer de la reine, Louis de Hangest, prétendait de son côté, que les chevaux, le poêle, le drap d'or, tout cela lui appartenait, en vertu de son office, et en attendant que le différend fût jugé, il insistait pour qu'on lui remît à titre provisoire les chevaux, chariots et harnais, afin de pouvoir conduire les dames et les pages de la feue reine.

Mais on craignait qu'il les gardât quand même.

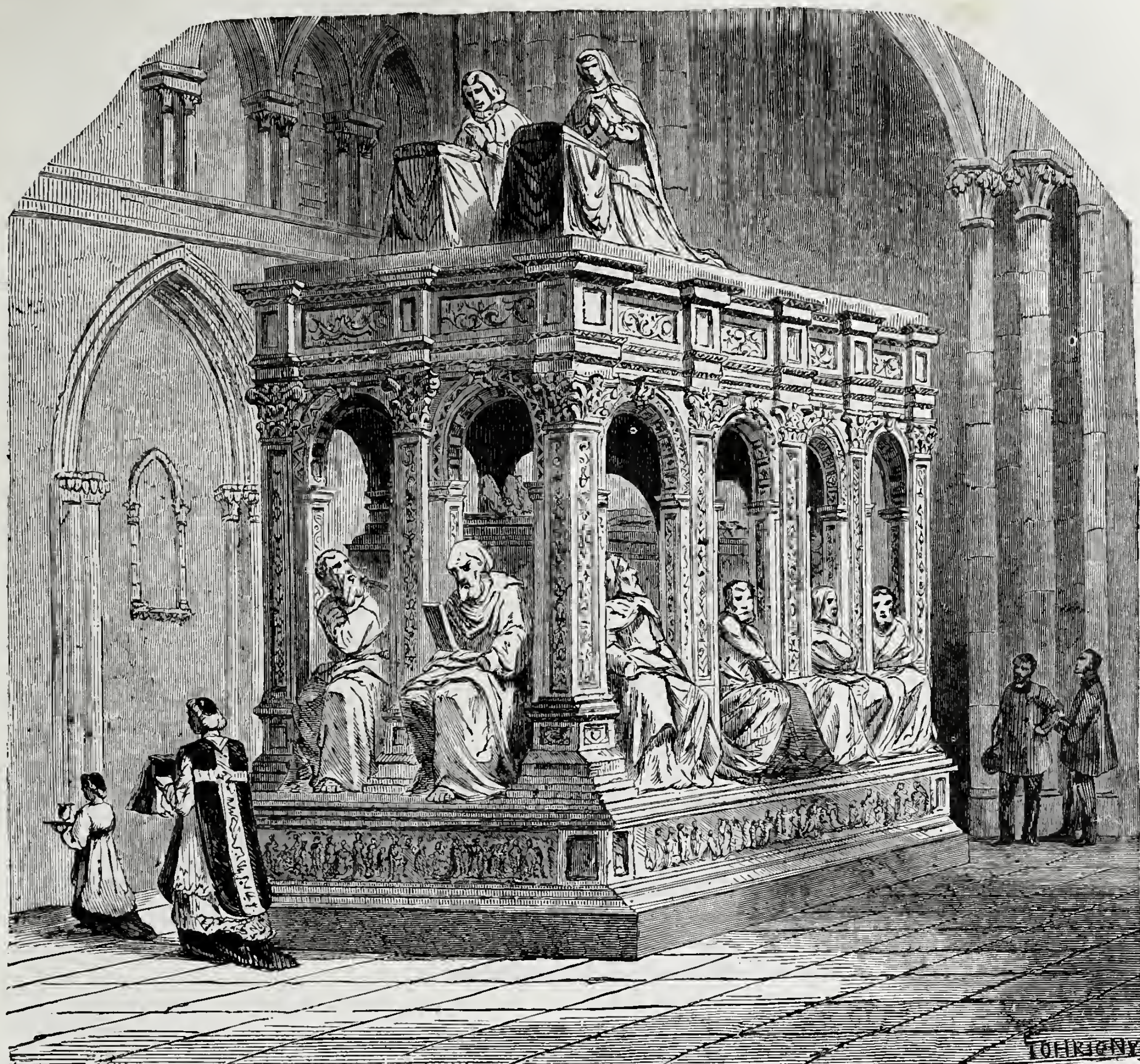
Ce n'est pas tout, les rois d'armes et les hérauts voulaient avoir les gouttières hautes et basses, et toutes les étoffes de velours et de soie qui étaient autour de la chapelle ardente.

Enfin, les chapelains du cardinal exigeaient, eux aussi, qu'on leur versât le montant des offrandes faites tant à Notre-Dame qu'à Saint-Denis.

Bref, chacun voulait sa part, et les convoitises étaient tellement excitées que personne ne voulut entendre raison, et le parlement donna huit jours aux réclamants pour tâcher de se mettre d'accord; en attendant, il ordonna l'expertise des chevaux, voitures, etc., qui furent confiés au grand écuyer; quant au dais, au linge, aux joyaux, tout cela fut mis sous séquestre entre les mains de Jean du Val, receveur des gages et celles de Ragerin Le Lieur, marchand bourgeois.

Nous avons nommé les religieuses de la Saussaye; c'étaient dans l'origine des femmes lépreuses qui se trouvaient confiées aux soins de treize autres femmes en bonne santé.

Depuis 1077 jusqu'alors, leur léproserie n'avait pas cessé de recevoir des libéralités de toute nature, dîme sur le vin consommé par le roi et la reine, dîme sur le drap, chevaux hors de service, sceaux d'or attachés aux lettres envoyées au roi, cire de tous les autres sceaux, vieux linge, chandelles, 100 livres de rente annuelle.



Tombeau de Louis XII.

Louis-le-Hutin étendant ces dons, déclara que sous le nom de sceaux d'or, il fallait comprendre ceux d'argent, que le linge vieux devait s'entendre par tout le linge en général qui avait servi au roi et à la reine, de même que les chevaux qui ne pouvaient quitter l'écurie royale, que pour être remis aux religieuses.

C'était par suite de ces donations incessantes, qu'elles considéraient comme obligatoires, que les religieuses avaient élevé la prétention de tout prendre. Le parlement la confirma en partie.

Ces religieuses, fort protégées par la reine Anne, nous amènent à parler d'un ordre de Minimes (appelés aussi bonshommes), dont l'établissement à Paris est dû à cette princesse.

Les minimes étaient venus d'Italie à Paris, sous le protectorat de saint François de Paule. En 1493, Anne de Bretagne leur fit don de bâtiments et de terrains contigus dans la paroisse de Chaillot, à charge de continuer la construction d'un monastère déjà commencé en cet endroit, sous le titre de Notre-Dame-de-Toutes-Grâces. Puis elle posa la première pierre de l'église en 1512.

Cette église ne fut achevée que sous le règne de François Ier et dédiée le 12 juillet 1578.

Plusieurs membres de la famille d'Ormesson et Josias, comte de Rantzau, maréchal de France, le vice-amiral Jean d'Estrées, Françoise de Veyni d'Arbouse, femme du premier président, Antoine Duprat, y furent inhumés. Elle était ornée de plusieurs chapelles, d'un beau chœur et d'un autel magnifique, et décorée à l'extérieur d'une statue de la Vierge et des écus de France et de Bretagne. L'intérieur reçut pour ornements des tableaux de Sébastien Bourdon et de La Hire.

Le couvent des Bonshommes de Chaillot existait encore au moment de la Révolution,

Le réfectoire, la salle du chapître et la bibliothèque méritaient l'attention des visiteurs, bien qu'à cette époque les œuvres d'art que la Renais-

sance avait prodiguées dans ce couvent fussent bien détériorées.

Les jardins montaient par étages jusqu'au sommet du coteau, et ils produisaient assez de légumes pour suffire à la consommation des moines, car depuis longtemps, les minimes avaient fondé un monastère beaucoup plus considérable sur l'emplacement d'une partie de l'ancien palais des Tournelles, et plusieurs étaient allés s'y établir.

Ceux qui demeurèrent à Chaillot furent désignés sous le nom de minimes de Chaillot, ou Bonshommes.

Ce couvent fut supprimé en 1790, et transformé en une filature de coton, et son nom servit à désigner une des barrières de Paris entre Chaillot et Passy, qu'on appela la barrière des Bonshommes.

Le roi s'était montré fort affligé de la mort de la reine, et il était de plus très gêné dans ses finances; après avoir vendu sa vaisselle d'or et d'argent pour 200,000 livres, il ne savait guère où trouver de l'argent, lorsque la ville de Paris lui fit un don de 20,000 livres.

Depuis déjà longtemps, la coutume s'était établie de se couvrir le visage d'un masque. Charles VI affectionnait ce genre de divertissement et les gens de la cour, après lui, s'ingénièrent à trouver les masques les plus horribles et les plus monstrueux.

Jusque-là, c'était une affaire de mode et de goût bizarre, mais bientôt, avec l'usage vinrent les abus. Adopté pour favoriser la galanterie et les divertissements, le masque fut vite appliqué à faciliter les crimes et les méfaits, et le 27 avril 1514, sur la remontrance du procureur général, le parlement ordonna que « tous les faux visages masques et autres choses impudiques et messéantes qui se vendoient publiquement dans la ville et même dans le palais, seroient prises et brûlées, et fit défense de par le roi à toutes personnes, de quelque état et de quelque condition qu'elles fussent, de porter ces sortes de masques, sous peine de confiscation et d'amende arbitraire ».

Lorsque Louis XII eut traversé ses embarras d'argent, il songea que le veuvage était lourd à porter, et comme, d'un côté, la princesse Marie, fille du roi d'Angleterre, passait pour l'une des plus belles femmes de son temps et que, de l'autre, un mariage avec elle pouvait amener la conclusion d'une paix que chacun souhaitait fort à Paris, il n'hésita pas et fit sa demande qui fut agréée.

Des ambassadeurs arrivèrent d'Angleterre le 12 septembre, et le corps de ville alla au-devant d'eux jusqu'à la porte Saint-Denis. On les reçut du mieux qu'on put; ils se logèrent à l'hôtel du sieur Le Cocq, rue Saint-Antoine, près des Tournelles, et aussitôt, on leur fit présent d'hypocras de vin, de torches de cire et d'épices ou dragées, selon la coutume.

Le mariage se fit le 9 octobre à Abbeville, et la jeune reine, couronnée le mois suivant à Saint-Denis, fit son entrée solennelle dans la capitale le 6 novembre, assise dans une litière découverte enrichie de pierreries et sous un dais magnifique qu'on portait au-dessus d'elle.

La plupart des chariots qui suivaient les haquenées montées par les princesses, étaient couverts de drap d'or.

Tout le cérémonial ordinaire fut observé.

Sur le parcours, plusieurs échafauds avaient été dressés pour les représentations dramatiques. Après avoir prié à Notre-Dame, la nouvelle reine soupa au Palais en grand gala et « les services furent mêlés de représentations que l'on appela entremets ».

Le premier fut un phénix qui se battait de ses ailes et allumait le feu pour se brûler;

Le second, un saint Georges à cheval « qui conduisoit la pucelle » dont la fable lui attribue la délivrance;

Le troisième, un porc-épic et un léopard soutenant l'écu de France.

Un mouton suivait après, ensuite un coq et un lièvre qui combattaient ensemble dans une lice.

Tout cela fut fort admiré; la reine fit présent aux hérauts d'armes et aux trompettes d'un navire d'argent, et coucha au Palais.

Pendant tout un mois, ce ne fut à Paris que joutes, tournois, festins et toute espèce de divertissements.

Le prévôt des marchands et les échevins, accompagnés d'un grand nombre de bourgeois firent à la souveraine le présent de la ville, qui consista en vaisselle de vermeil, d'une valeur de 6,000 livres.

Le présent était modeste, mais la ville avait déjà donné 20,000 livres au roi, tous ces frais de cérémonial lui coûtaient fort cher, et comme ces sortes de dépenses étaient toujours supportées par le peuple, les magistrats municipaux devaient apporter le plus d'économie possible dans les cadeaux. Toutefois, la reine se montra satisfaite et elle accepta l'invitation à dîner à l'Hôtel de Ville qui lui fut faite.

Et, en effet, l'argent était rare alors à Paris et ce qui le prouve, c'est que, lorsqu'on se prépara à la réception de la reine, les seize quarteniers s'excusèrent de ne pouvoir porter à son entrée des robes de soie, et offrirent de paraître tout simplement en bonnes robes d'écarlate violette, ce que la ville accepta.

Le dais était ordinairement porté par les six corps de métier, mais l'un d'eux, celui des changeurs, prétextant aussi des dépenses qu'occasionnerait un costume de cérémonie, déclina l'honneur, et les changeurs prièrent les échevins de vouloir bien chercher quelqu'autre corps de métier qui voulût bien les suppléer.

Les bonnetiers acceptèrent et promirent de paraître « en habits convenables ».

Ils tinrent parole et portèrent le dais; aussi depuis lors, de simples artisans qu'ils avaient toujours été, ils passèrent d'emblée marchands et formèrent le cinquième des six corps de la ville qui, aux entrées solennelles, allaient rendre les devoirs avec les magistrats municipaux et portaient le dais, chacun à son rang, et vêtus, chaque corps, de robes et de toques de soie de différentes couleurs.

Louis XII ne goûta pas longtemps les joies de son troisième mariage.

Il avait épousé une femme de dix-huit ans aimant le plaisir; il changea pour lui plaire sa façon de vivre « car où il soulait (avait coutume) de dîner à huit heures, il convenait qu'il dînât à midi, et où il soulait se coucher à six heures du soir, souvent se couchait à minuit ».

En un mot, il voulut, quoiqu'il eût cinquante-trois ans, jouer le rôle d'un jeune homme; il avait trop présumé de ses forces. Atteint d'une dyssenterie, suite d'excès, il mourut à Paris au palais des Tournelles le 1er janvier 1515, et les crieurs des morts s'en allèrent sonnant leurs clochettes, en criant le long des rues : « Le bon roi Louis, père du peuple, est mort. »

« Bon roi. » Peu de souverains en effet valurent celui-ci; le peuple le regretta sincèrement et ce fut par sa modération envers ses sujets, son économie relative et par les réformes qu'il accomplit, qu'il mérita ce glorieux surnom de *Père du peuple* que ses contemporains lui décernèrent en 1506.

« C'était, dit l'historien Michelet, un bonhomme naturellement honnête, ridicule parfois, indiscret, bavard, colérique, mais il avait du cœur, et la seule manière de le flatter, c'était de lui persuader qu'on voulait le bien de ses sujets... On le remercia pour trois choses, vraies toutes trois : d'avoir réduit l'impôt, réprimé les pillages des gens de guerre, réformé les juges. »

Un de ses dictons était : « Bon roi, roi avare. J'aime mieux être ridicule aux courtisans que lourd au peuple. »

Il disait encore : « La plus laide bête à voir passer, c'est un procureur portant ses sacs. » Mais tenons-nous à ce qui concerne Paris.

On a vu que les églises de Paris et leur porche si elles en avaient, ou à leur défaut trente pas de distance de tous côtés, étaient lieu d'asile (les cimetières attenant aux églises l'étaient aussi). Louis XII supprima à Paris ce privilège des églises et des couvents à Saint-Jacques-la-Boucherie, Saint-Merri, Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, l'abbaye Saint-Antoine, les Carmes de la place Maubert, et les Grands-Augustins.

Disons, en passant, que le droit d'asile fut nécessaire pour donner aux passions le temps de se calmer, à une époque où tout homme accusé d'un crime était condamné aussitôt pris, et exécuté avant qu'il eût eu le temps de se défendre. Ce fut aussi un remède à l'impuissance des lois pour protéger le populaire opprimé par les grands; ce fut enfin, entre les mains du clergé, une utile sauvegarde des classes intermédiaires contre la barbarie des temps et la férocité des mœurs.

François Ier alla plus loin que Louis XII; il déclara par son ordonnance de 1539, qu'il n'y aurait plus d'immunités pour dettes ni autres matières civiles... « et se pourront toutes personnes prendre en franchise, et sauf à les réintégrer quand il y aura prise de corps décernée à l'encontre d'eux... » La réserve de réintégrer l'accusé dans son asile, s'il était jugé y avoir lieu, n'était qu'une clause destinée à ménager les préjugés du temps. Jamais personne ne fut réintégré dans son asile après en avoir été tiré.

Malgré la suppression du droit d'asile, il existait encore à Paris en 1789, quelques endroits privilégiés : c'étaient les maisons royales, les hôtels des ambassadeurs et l'hôtel du grand prieur de Malte (le Temple).

Un article du Code de procédure civile défendit d'arrêter les débiteurs dans les édifices consacrés au culte et pendant la durée des exercices religieux. Cette exception était fondée sur des motifs de convenance. Sous le second Empire, on ne pouvait non plus arrêter un débiteur dans le jardin des Tuileries. La contrainte par corps ayant été abolie, ces prohibitions tombèrent d'elles-mêmes et aujourd'hui ces privilèges, qui avaient survécu à la Révolution, n'existent plus.

Ce fut sous Louis XII que les Parisiens modifièrent les heures de repas. Pour plaire à sa jeune femme, le roi changea sa manière de vivre; il avait l'habitude de dîner à huit heures, il ne dîna plus qu'à midi. « En général, dit l'auteur des *Mémoires du peuple français*, les courtisans n'adoptèrent pas le dîner préparé pour midi, mais ils gardèrent le dîner fait à huit heures du matin, tel que l'usage l'avait établi au commencement du règne. « Sous François Ier, on dîna à cinq heures du matin et l'on soupa à cinq heures du soir.

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre d'ans nonante-neuf.

Le vermicelle, la semoule, le macaroni, les lassagnes et les autres pâtes d'Italie commencèrent à être en usage à Paris après les guerres de Charles VIII en Italie, et n'eurent de rival que le riz, potage par excellence.

« Aux femmes en couches et aux poitrinaires furent réservés les bouillons ou « restaurants ». Ainsi se nommaient des composés de viandes de boucherie, de chairs de volailles hachées très-menu, et distillées dans un alambic avec de l'orge mondée, des roses sèches, de la canelle, de la coriandre et des raisins de Damas. Un des plus succulents de ces bouillons s'appelait « restaurant divin ».

Charles VIII avait établi une audience publique « où il écoutoit tout le monde et par espécial

les pauvres ». Il organisa le grand conseil et le rendit sédentaire à Paris; jusqu'alors ce conseil avait suivi la cour. Louis XII acheva cette organisation et établit au parlement de Paris une commission de censure pour informer sur la conduite des membres irrévérencieux, nonchalants, contrevenant aux ordonnances ou « faisant chose dérogeant à l'honneur et à la gravité de la cour, les réprimander, et punir par amende, suspension, ou interdit. »

Un jour, ayant trouvé deux conseillers du parlement en train de jouer à la paume, il leur reprocha de profaner la dignité dont ils étaient revêtus et les menaça, en cas de récidive, de leur ôter leur charge et de les mettre au rang de ses valets de pied.

Les obsèques de Louis XII furent remarquables. Le corps resta exposé dans l'une des salles de l'hôtel des Tournelles pendant dix jours. Le roi avait le visage découvert, tenant le sceptre et la main de justice. Six archers le gardaient. Le clergé priait sans cesse et célébrait des messes.

Au reste, voici quel était le cérémonial réglé pour « la forme et la manière après le trépas du roy, comment il se doit porter en litière pour porter au lieu où il a élu sa sépulture. Premièrement, il convient avoir une litière portée par certains officiers royaux et doit être en ladite litière une forme en semblance de roy couché en lit, en grands draps; la forme vêtue en forme d'homme comme roy; c'est à savoir vêtue d'un pourpoint, tunique et dalmatique de drap d'or à fleur de lys bordé d'hermines, fermé dessus l'épaule d'un bouton de perle, tenant en sa main dextre un grand sceptre et en la main senestre une main de justice avec anneaux ès dites mains, en sa tête nue une couronne, les sandales, chausses semblables auxdits vêtements, avec souliers de mesme, couvert ladite litière de drap d'or pendant de tout côté et dans ladite litière vers la tête du roy, deux oreillers de velours vermeil à quatre houppes de perles chacun; au pied de ladite litière, deux lampions d'or plein de cire, ardant continuellement jusqu'à la sépulture, une croix avec bénitiers et encensoirs d'or, un ciel de drap d'or à la litière, à quatre lances; et après la sépulture dudit roi est couverte la place d'un drap d'azur à fleurs de lys, à une croix blanche de velours. »

Tout cela fut suivi de point en point.

Le 10 janvier 1515, le corps et l'effigie du roi défunt furent portés du palais des Tournelles à Notre-Dame; quatre présidents du parlement devaient porter les coins du poêle ; mais comme l'un d'eux, Antoine Duprat, venait d'être élevé à la dignité de chancelier de France, il n'en resta plus que trois; on substitua le quatrième par un conseiller qui revêtit le costume de président. L'évêque de Paris officiait. Après lui et un grand nombre de prélats qui les précédaient, marchaient le grand sénéchal de Normandie, le seigneur d'Aubigny, capitaine de la garde écossaise, le bailli de Caen et le seigneur de Bueil, qui portaient chacun un étendard. Après, suivaient les hérauts d'armes et le seigneur d'Estissac qui portait la cotte d'armes du roi. Ensuite venaient auprès du corps le duc de Longueville, grand chambellan, et Galéas de Saint-Séverin, grand écuyer; ils portaient l'épée du roi en écharpe.

Derrière le corps c'étaient : le seigneur de La Trémouille, premier chambellan, qui portait la bannière de France : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or* (derrière lui était le dais de velours, bleu aussi, semé de fleurs de lis d'or). Les princes marchaient ensuite : le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme et Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, qui faisaient le deuil, suivis des chambellans et autres seigneurs et gentilshommes en robes de deuil et avec leurs becs de faucon.

Lorsqu'on arriva à Notre-Dame, les princes du deuil, les chevaliers de l'ordre et plusieurs gentilshommes occupèrent les sièges du chœur à main droite et le parlement se plaça à gauche; on dit les vigiles des morts et le lendemain seulement, la messe fut célébrée par l'évêque de Paris et l'éloge funèbre prononcé par Jean Petit, confesseur du feu roi. Dans l'après-midi, le corps et l'effigie furent portés à l'abbaye de Saint-Denis où les funérailles se firent le lendemain. Ce fut l'archevêque de Sens qui officia. Un grand nombre de Parisiens assista à ces obsèques.

Les basochiens, toujours railleurs, disaient à Paris en parlant de la mort de Louis XII que « le roy d'Angleterre avait envoyé une haquenée au roy de France pour le porter bientôt et plus doucement en enfer et en paradis ».

Ils se vengeaient de celui qui avait fait châtier quelques clercs assez hardis pour s'être permis de jouer une sotie contre la reine Anne; Louis XII souffrait volontiers que sa personne fût « blasonnée » par la basoche dans ses jeux, mais il défendait absolument qu'on parlât de sa femme. « Il entendait que l'honneur des dames fût gardé. »

Tandis que tout ceci se passait, le parlement s'était assemblé et délibéra d'aller en corps présenter ses hommages à celui qui allait régner sous le nom de François Ier.

Antoine Duprat qui était déjà auprès du nouveau roi fit dire au parlement que le roi souhaitait qu'on se contentât de lui envoyer douze députés. On s'inclina devant l'expression de ce désir. Deux présidents et huit conseillers se rendirent à l'hôtel d'Angoulême. Antoine Duprat qui les reçut, prit les ordres du roi et revint vers eux pour leur dire qu'il suffisait que huit d'entre eux se présentassent. Ils se hâtèrent d'obéir, craignant que de réduction en réduction, le roi de France se contentât d'un président ou d'un conseiller de bonne volonté.



BOURGEOISE DE PARIS ET SA SERVANTE

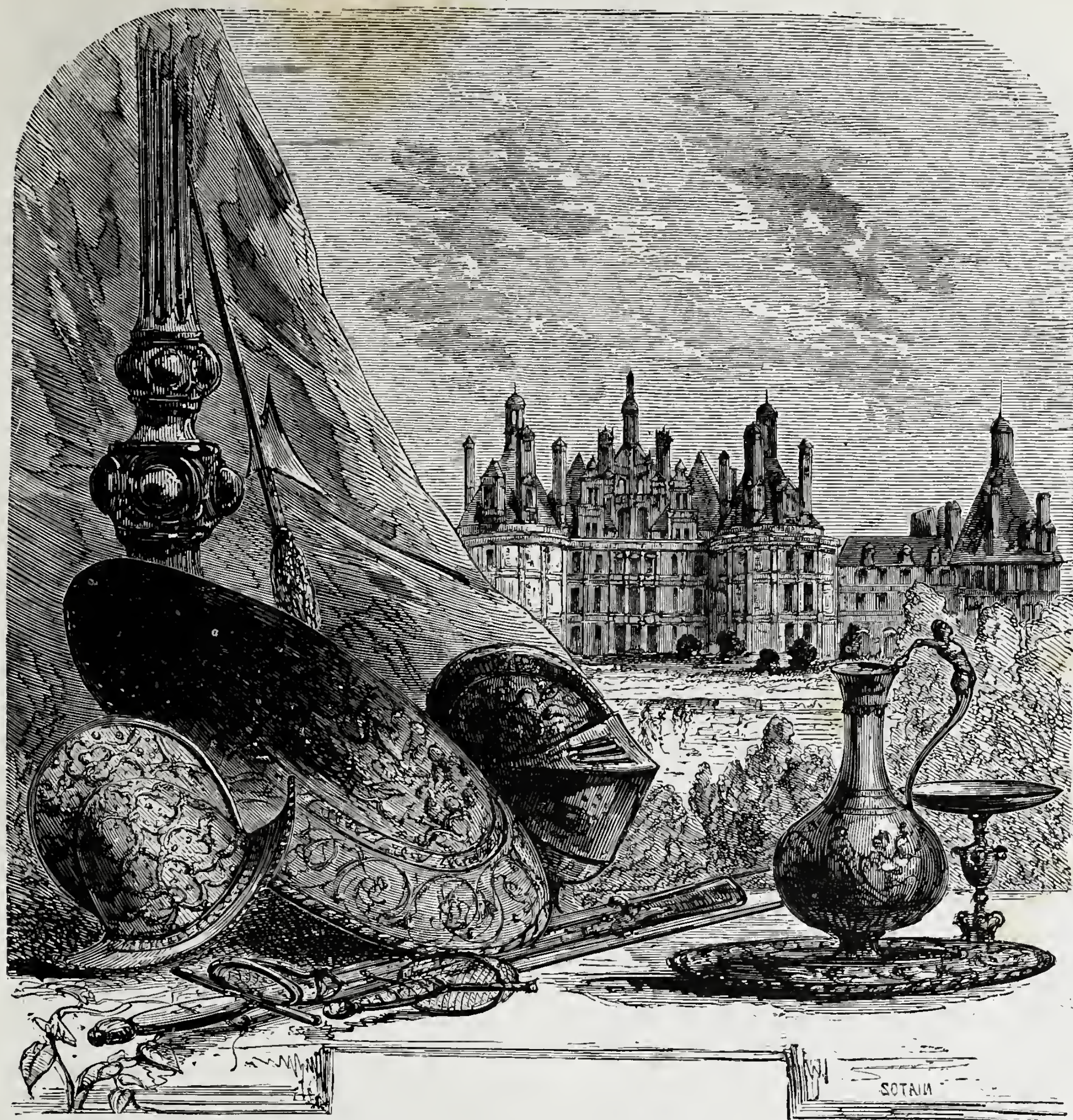
(XVe SIÈCLE)

F. Roy, éditeur.



F. Roy, éditeur. — 44. Imp. Charaire et fils.

LOUIS XII



XIX

François Ier. — L'entrée du roi. — Collège de la Merci. — Église Saint-Benoît. — Saint-Étienne du Mont. — La sablonnière des Tuileries. — Les premières rentes de l'Hôtel de Ville. — La peste. — La basoche. — Le comte de Saint-Vallier. — Après Pavie.

FRANÇOIS Ier, après s'être fait sacrer à Reims, le 25 janvier 1515, vint prendre la couronne à Saint-Denis et fit son entrée solennelle à Paris le 15 février.

Dès le jeudi 18 janvier, le lieutenant de la compagnie de « monsieur le grand escuyer » s'était rendu auprès de messieurs du bureau de la ville pour les informer qu'il avait plu au roi lui donner charge de faire dresser et ordonner des joutes pour le jour de son entrée et, à ces causes, il venait les prier de faire diligence.

A quoi il lui fut répondu que l'on ferait son devoir; « et incontinent mandèrent les maîtres des œuvres de la ville et leur ordonnèrent de ce faire. »

Le lundi 22, les conseillers, quarteniers et nombre de bourgeois s'assemblèrent pour aviser ce qu'il serait bon de faire pour la réception du roi « et du mieux qui se pourra, combien que la ville ait eu par cy-devant à supporter beaucoup de charges, au moyen de quoy, elle est en grans restes » ce qui voulait dire qu'on n'avait pas beaucoup d'argent disponible; cependant, malgré

l'état des finances, il fut convenu qu'on ne diminuerait rien des solennités et préparatifs accoutumés, « tant d'aller au-devant dudit seigneur (le roi) en honnorables habits et livrées comme de porter le ciel (le dais) sur ledict seigneur, faire dresser lisses pour les joustes, tendre et nettoyer les rues et y mettre barrière ez carrefour, et finalement faire toutes choses requises et accoustumées par cy-devant par le faict des rois et roines et quant au don jusqu'à dix mil francs ou environ.

« Et le jeudi quinzième jour du mois de febvrier ensuivant, le roy fist son entrée à Paris environ trois heures après midy, laquelle fut moult honnorable et triomphante, plus que de longtemps n'avoit esté veu, tant de la part des communaultez de la ville qui alloient au-devant en honnorables habits de livrée dont mes dits sieurs prévost des marchands et eschevins et clerc de ladite ville vestus de robbes my-parties de velours cramoisy et tanné fourrées de martres, jusques à la chapelle Saint-Denis faire audict seigneur la révérence que de luy qui estoit vestu tout de blanc d'argent traict par-dessus son harnois et faisoit continuellement saults et penades, en sorte que chacuns s'en émerveilloit comme des princes et seigneurs qui l'accompagnoient en gros nombre et multitude de gens grandement accoustrez d'orfaveries à leurs devises. Et en bel ordre marcha ledict seigneur et sa compagnie jusques à Notre-Dame de Paris, et delà au Palais, où fut faict de par ledict seigneur en la manière accoustumée un gros et somptueux souper auxdicts princes et seigneurs. Et y soupèrent et eurent leur table lesdicts prévost et échevins et ceux qui avoient porté le ciel de par les communaultez de la ville sur ledict seigneur à ladicte entrée et aucuns autres notables personnages de la ville. Et après le souper se retira ledict seigneur et sa compagnie chacun en son quartier. »

A ce procès-verbal officiel de l'entrée du roi il faut ajouter celui qui a trait au don de joyeux avènement que les rois de France avaient coutume de recevoir et dont Louis XII, son prédécesseur, avait fait remise à ses sujets.

« Et le dimanche, unzième jour de mars en suivant audict an, fut par mesdits sieurs prévost des marchands et eschevins accompagnez de plusieurs conseillers et bourgeois de la ville présenté au roy en don de par la ville, à cause de son entrée et joyeux avènement à la couronne, le don qui avoit esté pieça advisé et ordonné : c'est à savoir un ymage de saint François assis sur un pied double à quatre pilliers; entre lesquels pilliers a une salemande (salamandre) couronnée, tenant en sa gueule un escripteau esmaillé de rouge et blanc auquel a en escript *Nutriscor et extinguo* et au-dessus d'icelle couronne, un petit ange tenant une cordelière, en laquelle estoit assise une grande table d'esmeraulde carrée, iceluy image portant de hault, compris le dict pied et le chérubin deux pieds et demy ou environ, le tout d'or pesant 43 marcs 4 onces 5 gros, touché et prisé par le maistre de la monnoye de bon or d'escus à 23 carats, lequel don et présent fut par ledict seigneur en la présence de plusieurs princes et seigneurs receu et accepté joyeusement, en remerciant la ville, et s'offrant avoir les affaires d'icelle en bonne recommandation. Et au présent faire estoient présens deux notaires que la ville y avoit menez pour en avoir acte. »

Pendant les premiers jours qui suivirent l'entrée « triomphante », il y eut des joutes et des tournois dans la rue Saint-Antoine, devant l'hôtel des Tournelles. Un des jouteurs, Saint-Aubin, y fut tué. Le roi fut un de ceux qui signalèrent le plus leur adresse. Il resta à Paris jusqu'après Pâques et tint un lit de justice le 14 et le 29 mars. La ville fit encore un don à Louise de Savoie, mère du roi, qui se composa de vaisselle d'argent pour le prix de 2,500 livres. De son côté, le roi donna au chancelier Antoine Duprat l'hôtel de Piennes ou d'Hercule, situé auprès des Grands-Augustins et que le chancelier occupait déjà et fit « nombre de présents » aux princes et seigneurs de son sang et aux nobles de sa cour.

« Si l'avènement de François Ier fut un beau jour pour les hommes, a dit M. de Lescure, il fut encore plus beau pour les dames. On peut dire qu'elles montèrent sur le trône avec le nouveau roi. Admises pour la première fois aux banquets des tournois de l'hôtel des Tournelles, cette hardie innovation donnait la mesure de leurs nouvelles destinées et du crédit réservé par le plus galant des rois à la plus belle partie du genre humain. »

En effet, ce fut à partir de cette époque que Paris, lumineux foyer de la Renaissance, devint le paradis des femmes, sous le règne d'un roi qui, loin d'imiter ses prédécesseurs constamment préoccupés du soin de refréner le libertinage, le mit à la mode et ne craignit pas d'attacher à sa cour une troupe de filles de joie sous la direction d'une dame, ainsi que le démontre cet ordre signé de François Ier :

« François, par la grâce de Dieu, roy de France, à notre amé et féal trésorier de notre épargne, maître Jehan Duval, salut et dilection. Nous voulons et nous vous mandons, que des deniers de notre dite épargne vous payez, baillez et délivrez comptant à Cécile de Viefville, dame des filles de joye, suivant nostre cour, la somme de 45 livres tournois, faisant la valeur de 20 écus d'or sol à 45 sols pièce, dont nous lui avons fait et faisons don par ces présentes, tant pour elle que pour les autres femmes et filles de sa vocation, à départir entr'elles ainsi qu'elles aviseront, et ce pour leur droit du mois de may passé.... »

Dès la première année du nouveau règne Paris

commença à s'entretenir des équipées amoureuses de son roi.

En avril 1515, un prêtre poète qui se faisait appeler M. Cruche, fit jouer publiquement à la place Maubert une farce dans laquelle on voyait une poule qui se nourrissait sous une salamandre, « laquelle poulle portoit sur elle une chose qui estoit assez pour faire mourir dix hommes, laquelle chose estoit à interpréter que le roy aimoyt et joyssoit d'une femme de Paris, qui estoit fille d'un conseiller à la cour du parlement, nommé M. Lecoq. Et icelle estoit mariée à un advocat au parlement, très habile homme qui avoit tout plein de biens dont le roy se saisit. »

François Ier fut informé de cette représentation, il prit avec lui huit ou dix de ses gentilshommes et ils allèrent souper à la taverne du château, rue de la Juiverie. Le repas terminé, on envoya prier Cruche de venir à la taverne pour y jouer sa farce, mais dès qu'il y eut mis le pied, il fut immédiatement dépouillé de ses vêtements, battu à l'aide de fortes sangles, et il allait être, à demi mort, mis dans un sac et jeté à la rivière, s'il n'eût au milieu de ses cris indiqué, en montrant sa tonsure, qu'il était prêtre; cette qualité le sauva, le roi et ses courtisans se retirèrent lui laissant la vie.

Quelques jours avant cette scène, dont le récit égaya fort les Parisiens, les ambassadeurs de la république de Venise étaient venus à Paris, et le roi les avait reçus (le 25 mars). La cérémonie fut imposante. Les évêques d'Angoulême et de Coutances et le sénéchal de Toulouse étaient allés chercher les envoyés et les avaient amenés devant le roi fort richement vêtu de brocart blanc; lorsqu'il les vit entrer il se leva, tenant sa toque à la main et les embrassa avec effusion, en les assurant qu'il se disposait à partir pour l'Italie avec une puissante armée. Le 30, ces ambassadeurs vinrent prendre congé du roi et repartirent.

Ce fut peu de temps après que fut fondé à Paris le petit collège de la Merci, par Nicolas Barrière, procureur général de l'ordre de la Merci, qui acheta à Alain d'Albret, comte de Dreux, une place et une masure près l'église Saint-Hilaire pour y faire construire ce collège, et une chapelle attenante. En 1750, le collège servait d'hospice aux religieux de l'ordre. Supprimé au commencement de la Révolution, il devint propriété nationale, et fut vendu le 23 septembre 1793. Une petite cour placée au-dessous du collège exista longtemps sous le nom de cour d'Albret.

Le 2 avril 1516, il y eut grande procession; le parlement se rendit à Notre-Dame avec le clergé de la Sainte-Chapelle et les quatre ordres mendiants. On y porta la vraie croix, et l'on fit des prières pour que le roi, qui était dans le Milanais, revînt victorieux.

Quelques jours après, Fleurant l'exécuteur de la justice, coupait, aux Halles, le cou à un gentilhomme; mais il prit mal ses mesures et ne fit que blesser le condamné. La foule qui entourait l'échafaud se rua alors sur le bourreau qui, éperdu, fit un effort pour se dégager et parvint à fuir à toutes jambes, poursuivi par des furieux qui l'accablaient de coups de pierre, il se réfugia dans une cave. mais cela ne le sauva pas. Le peuple jeta du bois enflammé dans la cave, et le malheureux Fleurant mourut étouffé par la fumée. Deux de ses plus acharnés persécuteurs furent arrêtés et fouettés sur la place du Pilori.

La mort de Louis XII avait empêché les clercs de la Basoche de jouer et de danser comme ils se proposaient de le faire le jour des Rois. Ils adressèrent une requête à la cour le 1er février suivant pour demander que le receveur des amendes leur délivrât une somme de 60 livres pour les indemniser des préparatifs qu'ils étaient en train de faire lorsque le décès du roi était venu soudain les rendre inutiles. La cour reconnut le bien fondé de cette réclamation et accorda les 60 livres. Mais les écoliers des divers collèges qui, eux aussi, aimaient à jouer des farces, n'étaient pas en même faveur auprès du parlement, car, en 1516, le 5 janvier, la cour manda devant elle Jehan Bolu, principal des grammairiens du collège de Navarre, Bernard Roillet, principal du collège de Bourgogne, Jacques du Molin, principal du collège des Bons-Enfants et plusieurs autres appartenant aux divers collèges de Paris auxquels elle fit défense « de jouer, faire ou permettre de jouer en leurs collèges aucunes farces, soties et autres jeux contre l'honneur du roy, de la royne, de Mme la duchesse d'Angoulême, mère dudict seigneur, des seigneurs du sang ne autres personnages estans autour de la personne dudit seigneur, sur peine de punition contre ceux qui feraient le contraire, telle que la cour verra estre à faire. »

Le vendredi 19 février, Pierre Legendre, trésorier de France, remontra à la cour que plusieurs habitants du Pont-au-Change avaient fait élever sur le milieu et derrière leurs maisons de petites loges et chambrettes, ce qui devait nuire à la solidité du pont, et la cour faisant droit à cette sage observation, ordonna que les orfèvres et changeurs demeurant sur ledit pont députeraient trois ou quatre d'entr'eux afin de s'entendre avec les maîtres des œuvres de Paris, au sujet du danger que les constructions qu'ils avaient fait élever pouvaient présenter. Il faut croire que les maîtres des œuvres ne se montrèrent pas très sévères et n'ordonnèrent pas la démolition des logettes. Cependant au mois de mars, la cour s'émut de nouveau des bruits qui couraient sur le peu de solidité du pont, manda devant elle le seigneur de Saint-Blancey et messire Thomas Boyer, général de Normandie auxquels elle reporta ce qu'elle tenait du trésorier Legendre et de la nécessité dans laquelle on se trouvait de consolider le pont, et pour mieux les convaincre, elle envoya

chercher le trésorier qui répéta en leur présence que le Pont-au-Change était en imminent péril, que depuis trois jours il le faisait visiter par des charpentiers jurés et gens « s'y connaissant, et que si on n'y remédiait promptement avant peu le pont s'écroulerait, mais que lui, Legendre, n'y pouvait rien faire, attendu qu'on prend tous les deniers qu'on peut trouver sur le fait du domaine et que c'était au seigneur de Boissy, grand maître de France d'aviser. » L'affaire en resta là, et le Pont-au-Change demeura en l'état jusqu'en 1621.

Deux entrées solennelles eurent lieu en 1517 : celle du cardinal de Luxembourg, en qualité de légat et celle de la reine Claude de France. La première se fit le 29 janvier et celle de la reine s'effectua le mardi 12 mai, c'est-à-dire le surlendemain du jour de son couronnement à Saint-Denis. Le parlement et les autres corps de la ville allèrent, selon la coutume, jusqu'au village de la Chapelle pour la recevoir, et de là elle fit son entrée à Paris dans une litière magnifique, suivie de trois chariots superbement ornés et contenant les dames de sa suite. Les échevins lui présentèrent le dais à la porte Saint-Denis.

Toute l'élite de la noblesse de France et de Bretagne se trouva à cette entrée. Les rues étaient tendues de tapisseries, et d'espace en espace il y avait des amphithéâtres et des spectacles.

Après avoir fait ses dévotions à Notre-Dame, elle remonta en litière pour se rendre au Palais où il y eut festin dans la grande salle. Le lendemain il y eut un tournoi célèbre, composé de deux bandes l'une blanche, menée par le roi, l'autre noire, conduite par le comte de Saint-Paul. On y rompit jusqu'à 600 lances et le tournoi finit par un combat de piques et d'épées à la barrière.

Ce fut en cette année 1517, que l'église Saint-Benoît de la rue Saint-Jacques fut rebâtie; la nef et les bas côtés furent achevés. Au XVIIe siècle on reconstruisit le sanctuaire sur les dessins de Claude Perrault, qui y fut enterré, ainsi que le poète Dorat, René Chopin, grand jurisconsulte, le comédien Michel Baron et l'abbé René Pucelle.

On admirait sur l'autel de la chapelle de la paroisse une belle descente de croix de Bourdon.

En 1813, cette église fut fermée, et depuis elle servit de dépôt aux farines, à un théâtre et à plusieurs autres destinations.

Ce fut en 1854 que la démolition de l'église Saint-Benoît fut décidée pour le passage de la rue des Écoles, et c'est alors que son portail du XIVe siècle, qui se compose d'un grand arc ogival enrichi de sculptures de haut relief d'une belle exécution, et flanqué de deux niches que surmontent de riches dais d'architecture, fut démonté pierre par pierre et transporté au palais des Thermes.

De 1517 à 1624, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, on travailla à la reconstruction de l'église Saint-Étienne du Mont, un des plus curieux monument de Paris, qui offre un mélange heureux des deux styles gothique et de la Renaissance.

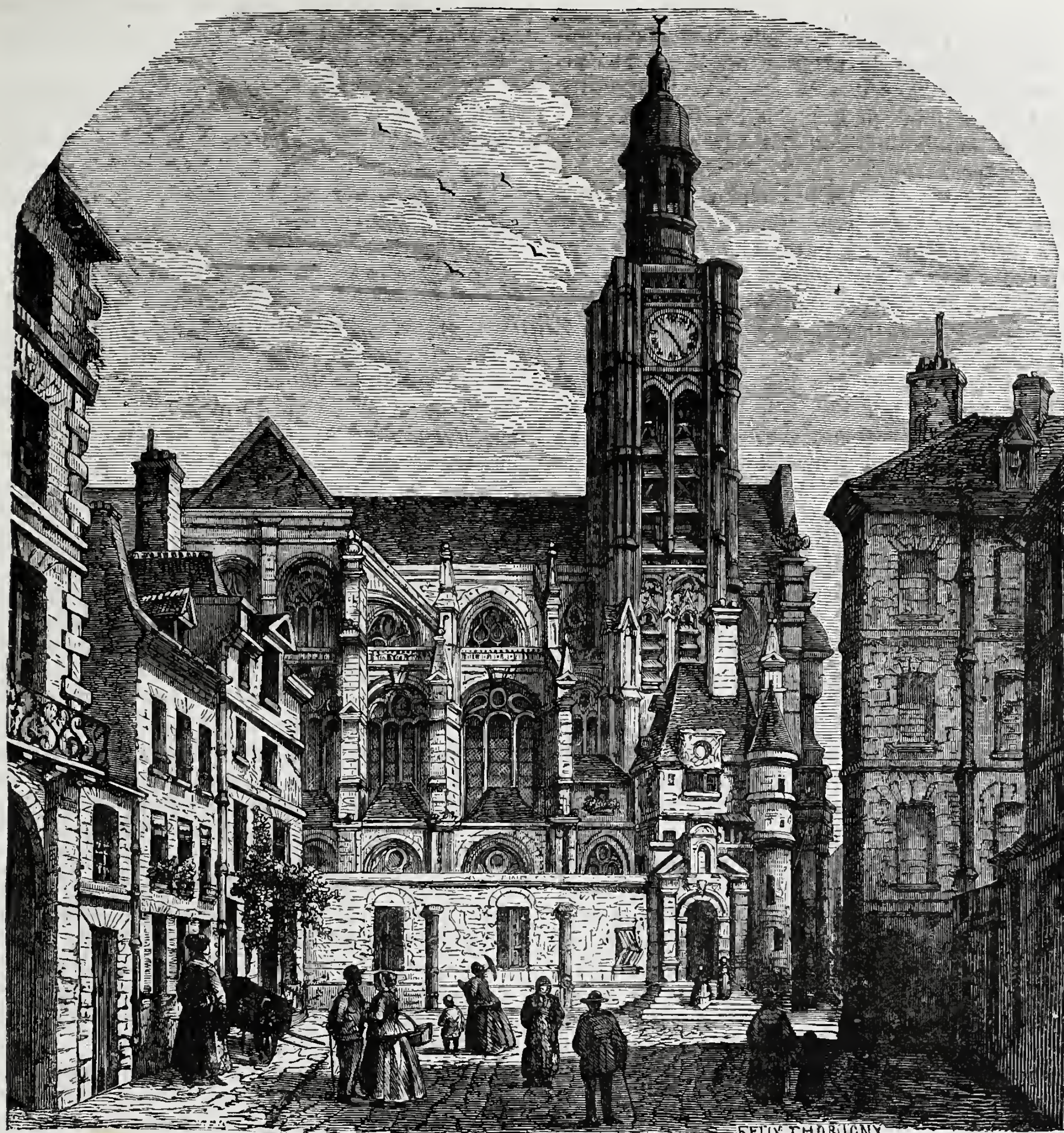
On commença par élever les parties orientales, le chœur fut terminé en 1538, en 1588 on bâtit l'aile et les chapelles méridionales; enfin, sous les règnes de Henri II et de Charles IX on construisit les parties occidentales de l'édifice, mais l'architecte gêné par le portail de Sainte-Geneviève (car cette paroisse resta longtemps sous la dépendance de Sainte-Geneviève, et il fallait traverser un passage pratiqué dans cette église, pour entrer dans Saint-Étienne du Mont), fut obligé de donner à la nef de Saint-Étienne un axe différent de celui du chœur.

Malgré les irrégularités de son architecture, et peut-être même à cause de ces irrégularités Saint-Etienne du Mont séduit par le charme de son ensemble et la variété de ses détails.

Trois étages se dessinent au dehors, les chapelles, les collatéraux et le grand vaisseau surmonté d'une toiture aiguë qui en augmente encore la hauteur; l'édifice est soutenu par des contre-forts surmontés de clochetons et de pyramides; des chimères et d'autres animaux fantastiques servent de gargouilles et rayonnent tout autour de la toiture. Une triple rangée de fenêtres garnies de meneaux, les unes en ogive, les autres en plein cintre, percent les murs des chapelles, des collatéraux et de la nef principale. Sur le côté septentrional de la nef s'élève une tour légère, coquette, svelte, percée de longues baies, les unes ogivales, les autres cintrées et flanquée à l'ouest d'une tourelle ronde. Une lanterne octogone domine la plate-forme.

Le grand portail occidental, qui date du XVIIe siècle, se distingue par l'originalité de sa forme et par la belle exécution de sa sculpture. « Il a perdu, dit M. Guilhermy, les statuettes de ses niches, les figures et les armoiries des tympans et des frontons. Les balles ne l'ont pas épargné non plus dans les dernières années de nos luttes civiles. Au premier ordre, quatre colonnes composites soutiennent un fronton triangulaire; les fûts sont cannelés et coupés de distance en distance par des banderolles historiées de rosaces et de palmettes, comme on en voit aux colonnes de l'ordre inférieur du dôme des Tuileries. La facture des chapiteaux est excellente. Les guirlandes qui accompagnent les colonnes, les rinceaux des frises et des encadrements, les modillons et les rosaces du fronton sont remarquables par l'ampleur du style et par le fini du travail. Dans la région supérieure de la façade, une rose à compartiments s'inscrit sous un fronton demi-circulaire; une seconde rose est percée dans le pignon dont la décoration comprend aussi des pilastres cannelés et des vases richement ciselés. Deux petites portes et des fenêtres à meneaux s'ouvrent dans les parties latérales. »

Ce portail a été complètement restauré de nos



Saint-Etienne du Mont. — Vue prise de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

jours sous la direction de M. Victor Baltard. Bien que la façade de cette église ait à peine deux siècles et demi d'existence, la pierre était rongée en divers endroits et le ciment des joints avait fait place à des mousses parasites. Il est orné aujourd'hui de statues de MM. Valette, Vital, Dubray, Michel Pascal, Debay, Felon, Thomas, Millet, Ramus, etc.

A l'intérieur, d'importantes restaurations ont aussi eu lieu. Ce qui frappe surtout, lorsqu'on entre à Saint-Etienne du Mont, c'est le jubé, qui est un véritable chef-d'œuvre. L'arc très surbaissé de ce jubé, jeté avec une légèreté extraordinaire au travers du chœur, les tourelles à jour qui contiennent les escaliers en spirale, les rampes suspendues, sont dessinés et sculptés avec un art parfait et une délicatesse exquise. Ce jubé est pour ainsi dire une dentelle de pierre ; c'est du reste, le seul qui existe encore à Paris. Le crucifix qui le décore fut longtemps attribué à Jean Goujon ; il est réellement de Biart père ; la chaire, une des plus belles que nous ayons, a été sculptée par Claude Lestocard d'Arras, sur les dessins de Laurent de La Hire. Le buffet d'orgues est aussi très remarquable ; c'est une immense et monumentale boiserie du XVIIe siècle.

Des vitraux d'un coloris puissant décorent Saint-Etienne du Mont ; les plus beaux sont dûs

à Nicolas Pinaigrier, verrier du XVIe siècle. Le vitrail de la première chapelle du chœur représente l'allégorie du pressoir mystique, et contient les portraits très exacts du pape Paul III, de Charles-Quint, de François Ier, de Henri VIII, du cardinal de Châtillon et d'autres personnages historiques.

Il faut aussi signaler le grand vitrail de l'apocalypse placé dans le collatéral nord de la nef, et les verrières des cinq fenêtres hautes de l'abside, qui sont les plus anciennes.

Jean Cousin, Claude Henriet, Leprince, Michu, François Pericz, Descngives, Nicolas Levasseur, et Jean Mourier ont travaillé à ces vitraux.

On conserve dans une des chapelles absidales de cette église le cercueil de pierre dans lequel le corps de sainte Geneviève avait été déposé. Ce cercueil qui était demeuré vide quand les restes de la sainte furent placés dans une châsse, fut retrouvé lors des fouilles faites en 1801 dans la crypte de l'église abbatiale de Sainte-Geneviève, avant la démolition de cet antique édifice. Le tombeau de la patrone de Paris, seule relique qui reste d'elle, est le but d'un pèlerinage très suivi; il est sans cesse entouré de cierges allumés et de nombreux *ex-voto* couvrent les murs de la chapelle où ils sont déposés.

Le style de cette chapelle est le gothique flamboyant; la statue qui orne l'autel est une copie de celle qui existait dans l'ancienne abbaye, et qu'on a retrouvée sans tête.

La chapelle de la Vierge à l'abside a été décorée par M. Caminade; celle des fonts baptismaux (la première à droite en entrant) est ornée de deux tableaux de M. Aligny; enfin, la troisième est consacrée à la commémoration des morts illustres inhumés dans les églises et les cimetières supprimés de Sainte-Geneviève, Saint-Etienne des Grès, Saint-Hilaire, Saint-Benoît, les Jacobins, Saint-Victor, les Carmes et le collège de Navarre.

Dans une autre chapelle de droite se voit un magnifique *Christ au tombeau*, groupe de huit personnes en terre cuite, « venant de l'ancienne église Saint-Benoît et qu'on attribua longtemps, à tort, à Germain Pilon. »

Enfin une chapelle, dite du catéchisme, fut bâtie en 1856 sous la direction de M. Baltard, elle occupe l'emplacement d'une tourelle qui formait bastion à l'un des angles de l'enceinte fortifiée de l'abbaye. La voûte de cette chapelle fut, sous la Commune de 1871, percée par deux obus qui, heureusement, en tombant, n'éclatèrent pas à l'intérieur, elle fut réparée depuis.

Outre les peintures de M. Caminade, *l'Annonciation*, *l'Adoration des mages*, *la Visitation*, et *la Fille de Jaïre* et celles de M. Aligny, *la Persécution de saint Jean-Baptiste* et *le Baptême du Christ*, il faut encore citer *la Lapidation de saint Étienne* par Abel de Pujol, *le Vœu des échevins de Paris* par Largillière, *le Martyre de saint Étienne* par Antoine Coypel et *le Saint Vincent-de-Paul* de Sébastien Bourdon.

Parmi les morts célèbres dont les restes sont inhumés à Saint-Etienne du Mont, il faut mentionner le philosophe Pascal, le poëte Jean Racine, Antoine et Isaac Lemaître de Sacy, Eustache Lesueur, Pitton de Tournefort, Ch. Perrault, Rollin, sainte Clotilde, Clovis Ier et leur fille Clotilde, mariée à Amalaric.

Derrière la chapelle de la Vierge était jadis un petit cimetière.

Le charnier, qui embrasse l'église au nord, est bâti en forme de cloître avec pilastres doriques, arcades cintrées et voûtes en berceau, autour d'une cour étroite qui formait autrefois le petit cimetière dont nous venons de parler. On n'y arrive que par l'intérieur de l'église.

En 1790, le curé de Saint-Etienne n'avait pour revenu qu'un casuel qui ne dépassait pas 6,000 livres. En 1793, les élèves des écoles se réunissaient dans l'église tous les quintidis et les décadis pour chanter des hymnes patriotiques. En 1795, ce furent les théophilanthropes qui en firent le temple de la piété filiale.

Le 3 janvier 1857, à l'ouverture de la neuvaine de sainte Geneviève, l'archevêque de Paris Sibour fut assassiné dans l'intérieur de l'église, ce qui occasionna sa fermeture pendant quelques jours; elle fut purifiée solennellement, et une inscription latine gravée en caractères du XIIIe siècle (pourquoi? on l'ignore) rappelle cet événement.

Nous avons dit qu'en 1871, la voûte de la chapelle du catéchisme avait reçu deux obus, deux autres tombèrent au-dessus du buffet du grand orgue, où ils firent de grands ravages; le portail fut aussi criblé de balles ; mais là se bornèrent les dégâts, dont la réparation occasionna une dépense de 12,000 francs.

L'église Saint-Etienne du Mont est église paroissiale de première classe.

Avant la guerre de 1870 les revenus de la fabrique dépassaient 45,000 francs, mais ils sont moindres aujourd'hui.

Avons-nous besoin d'ajouter que le nom de *Saint-Étienne du Mont* vient de la situation sur le haut de la montagne Sainte-Geneviève.

Une question religieuse agita Paris en 1518. Le concile de Latran, qui avait confirmé le concordat de Léon X avec François Ier, venait de finir, et les deux parties contractantes trouvaient chacune leur avantage dans les termes du nouveau traité qui abrogeait la pragmatique sanction. Mais le clergé, le parlement et l'Université de Paris étaient d'accord pour y faire opposition. Toutefois, le roi passa outre et ordonna la publication et l'enregistrement du concordat.

Nouvelles protestations de la part des trois corps, et l'Université fit afficher un décret portant

défense à tous imprimeurs jurés d'imprimer le concordat, sous peine de se voir exclus du corps universitaire; il y eut des processions d'opposants et les prédicateurs qui, pour la plupart appartenaient à l'université, ne se gênèrent pas pour déclamer contre le roi, mais celui-ci irrité de ces façons d'agir, ordonna de faire cesser ce mouvement séditieux et de sévir contre les coupables: déjà les écoliers commençaient à s'agiter; on emprisonna les plus mutins. L'université, fidèle à ses traditions, envoya aussitôt des députés pour demander l'élargissement des prisonniers, mais les députés furent éconduits et prêtres, docteurs et écoliers furent obligés de se soumettre; l'agitation se calma et le concordat imprimé et enregistré, il n'en fut plus question.

Une exécution capitale réclama d'ailleurs l'attention des Parisiens. Le 19 août 1518, fut décapité par arrêt du parlement, maître Christophe Legon avocat, demeurant à Angers; il fut mis à mort « pour ses démérites et falsifications » on lui reprochait entre autres méfaits, des faux commis « mesmement pour la dernière foys contre un gentilhomme du pays nommé M. du Boys Daulphin, pour et à la faveur d'un relligieux de l'ordre de Premontret, abbé de l'abbaye, pour raison du droict de chasse de quelques boys pretendu par ledict seigneur du Boys Daulphin contre lediet abbé, pour lequel il avoit falsifié aucunes lettres par les avoyr frottées d'eau-forte en aucuns lieux d'escripture pour y mettre quelque chose contre vérité. »

Après l'exécution, son corps fut pendu au gibet de Paris. Six faux témoins qu'il avait subornés furent battus de verges par les carrefours de Paris, et au Pilori en présence de l'avocat criminel, l'un d'eux fut même marqué au front d'un fer chaud.

Depuis quelque temps Louise de Savoie, mère du roi, se plaignait du mauvais état de sa santé et en attribuait la faute à l'insalubrité du palais des Tournelles qu'elle habitait. Ce palais bâti sur un fonds marécageux était entouré d'égouts et environné des immondices de la ville qui croupissaient le long des murs; elle supplia le roi de lui donner une demeure plus saine, et François Ier jeta son dévolu sur l'habitation que Nicolas de Neuville, chevalier, secrétaire des finances et trésorier de France, possédait au faubourg Saint-Honoré au lieu appelé la Sablonnière où se trouvaient des tuileries, c'était auprès de la porte Saint-Honoré et des fossés de la ville, proche la Seine et sur le chemin qui allait de la porte Saint-Honoré au bois de Boulogne.

Il fit visiter les bâtiments, cours et jardins, clos de murs, qui formaient la propriété, la trouva de son goût et proposa au chevalier de Neuville de lui donner en échange le château et le parc de Chantelou, situés auprès de Chartres.

L'échange se fit et Louise de Savoie alla s'installer à la Sablonnière. Mais, soit que sa santé altérée n'y devint pas meilleure, soit tout autre motif, elle ne tarda pas à s'ennuyer dans cette maison de campagne, et elle la céda par donation viagère à un officier de la cour, qui la revendit plus tard à Catherine de Médicis, qui y fit bâtir le château des Tuileries.

Une maladie contagieuse qui avait toutes les apparences de la peste s'abattit sur Paris. En 1519, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu résolurent de faire bâtir une maison près de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à l'effet d'y mettre les pestiférés, mais les religieux, craignant la contagion, formèrent opposition à ce dessein et obtinrent de la cour un arrêt de défense.

Toutefois, cette maladie disparut tout à coup, comme elle était venue.

Une maison qu'on appela plus tard, sans qu'on sût pourquoi, la maison de la reine Blanche, fut construite en 1519, rue du Foin-Saint-Jacques à l'angle de la rue Boutebrie; elle avait une très jolie porte donnant accès dans les bâtiments, situés au fond d'une cour ouvrant à l'angle des deux rues; elle possédait en outre, dans son jardin, trois colonnes destinées à supporter un étage en bois.

Elle fut démolie en 1858, pour l'ouverture du boulevard Saint-Germain et le dégagement du musée des Thermes; sa charmante porte d'entrée flanquée de deux colonnes corinthiennes ornées de cannelures, et dont la décoration se compose d'entrelacs, de cartouches, de figures de génies d'une excellente exécution du XVIe siècle fut démontée et transportée à l'hôtel de Cluny où elle a été réédifiée, et elle donne passage de la cour du musée dans les jardins qui l'entourent.

En 1521, la guerre fut déclarée entre François Ier et l'empereur Charles-Quint; la ville de Paris accorda au roi 1000 hommes de guerre à pied; pour aider à payer la solde de ces troupes, le roi donna des lettres patentes le 15 février, contenant la permission de lever certaines aides, et la ville en demanda l'enregistrement à la cour qui les enregistra à la condition que, si les corps des marchands qui avaient spontanément offert certaines sommes étaient ponctuels à les payer mensuellement, ainsi qu'ils s'y étaient volontairement engagés, ils ne seraient point compris dans la levée de ces aides. Les drapiers avaient offert 12,000 livres, les merciers même somme, les épiciers et apothicaires 3,500 livres, les pelletiers 500 livres, les bonnetiers 800, les teinturiers 600, les tanneurs 100, les baudoyers 200, les corroyeurs 100, les mégissiers 300, les marchands de merrain 200, les orfèvres et affineurs 400, les changeurs 150, les chapeliers et plumassiers 100, les armuriers et fourbisseurs 100, les potiers d'étain 50 et enfin les marchands de laine 500.

On voit que le commerce parisien n'hésitait pas à s'imposer des sacrifices quand il s'agissait

de soutenir le pays, même dans des guerres qu'ils eût bien souvent déconseillé de faire, si on lui eût demandé son avis — mais on ne lui demandait pas, il payait de lourds impôts, et le seul droit qu'on lui reconnût était celui d'offrir son argent au roi, quand le rendement des impôts ordinaires n'était pas suffisant.

Or, à ce moment, François Ier avait un tel besoin d'argent, qu'il vendit à Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, à rachat perpétuel, les greffes de la vicomté de Paris pour lui et ses successeurs, moyennant la somme 50,000 livres, et le parlement enregistra les lettres de vente, mais cela ne suffisait pas encore; le roi, qui était homme d'initiative, pour se procurer des ressources, imagina de créer des rentes sur l'Hôtel de ville de Paris. C'est-à-dire qu'il vendit et aliéna au prévôt des marchands et aux échevins de la ville, des sommes de deniers de rente annuelle et perpétuelle, à prendre sur certains revenus de l'Etat, avec pouvoir aux concessionnaires de revendre ces mêmes rentes aux particuliers et de leur en passer contrat de constitution pour leur servir de titre.

La première aliénation qui fut ainsi faite à l'Hôtel de ville de Paris est du 27 septembre 1522, elle était de 16,666 livres 13 sous de rente à prendre sur les fermes du bétail à pied fourché vendu en la ville, faubourgs et marchés de Paris, y compris celui de Saint-Laurent, et sur l'impôt du vin vendu au quartier de la Grève.

Cette rente émise au denier 12, c'est-à-dire à 8,33 pour cent, représentait la somme capitale de 200,000 livres payée au roi.

Ces rentes furent facilement placées, les bourgeois de Paris trouvant cette nouvelle valeur d'autant plus excellente, que le paiement en était régulièrement fait par le receveur de la ville. Aussi, lorsqu'en 1533, le roi se vit de nouveau dans la nécessité de faire un emprunt, les bourgeois remirent-ils d'eux-mêmes entre les mains de Jean Tronchon, prévôt des marchands, une somme de 100,000 livres que le roi accepta pour 8,333 livres 6 sous 8 deniers de rente, à prendre sur son domaine, au choix du prévôt des marchands et des échevins; contrat qui fut confirmé par lettres patentes du 20 décembre 1536, enregistrées au parlement.

On sait combien de fois depuis on eut recours à ce genre d'opérations; en 1562, c'est-à-dire quarante ans environ après la création des premières rentes sur l'Hôtel de ville, ces rentes se montaient à 1,938,000 livres!

La peste dont on se croyait débarrassée, reparut tout à coup en 1522, mais cette fois avec un caractère beaucoup plus grave, elle frappait avec une telle rigueur les Parisiens, que le roi signa des lettres patentes le 10 septembre, ordonnant que le parlement tiendrait ses séances à Melun, mais le parlement écrivit le 23 au roi que la peste sévisant aussi bien à Melun qu'à Meaux, Senlis, Etampes, Corbeil et dans tous les autres environs de Paris, la continuation des séances devenait impossible; la plupart des officiers, des procureurs et des avocats s'étant sauvés en province en toute hâte, pour être à l'abri du danger.

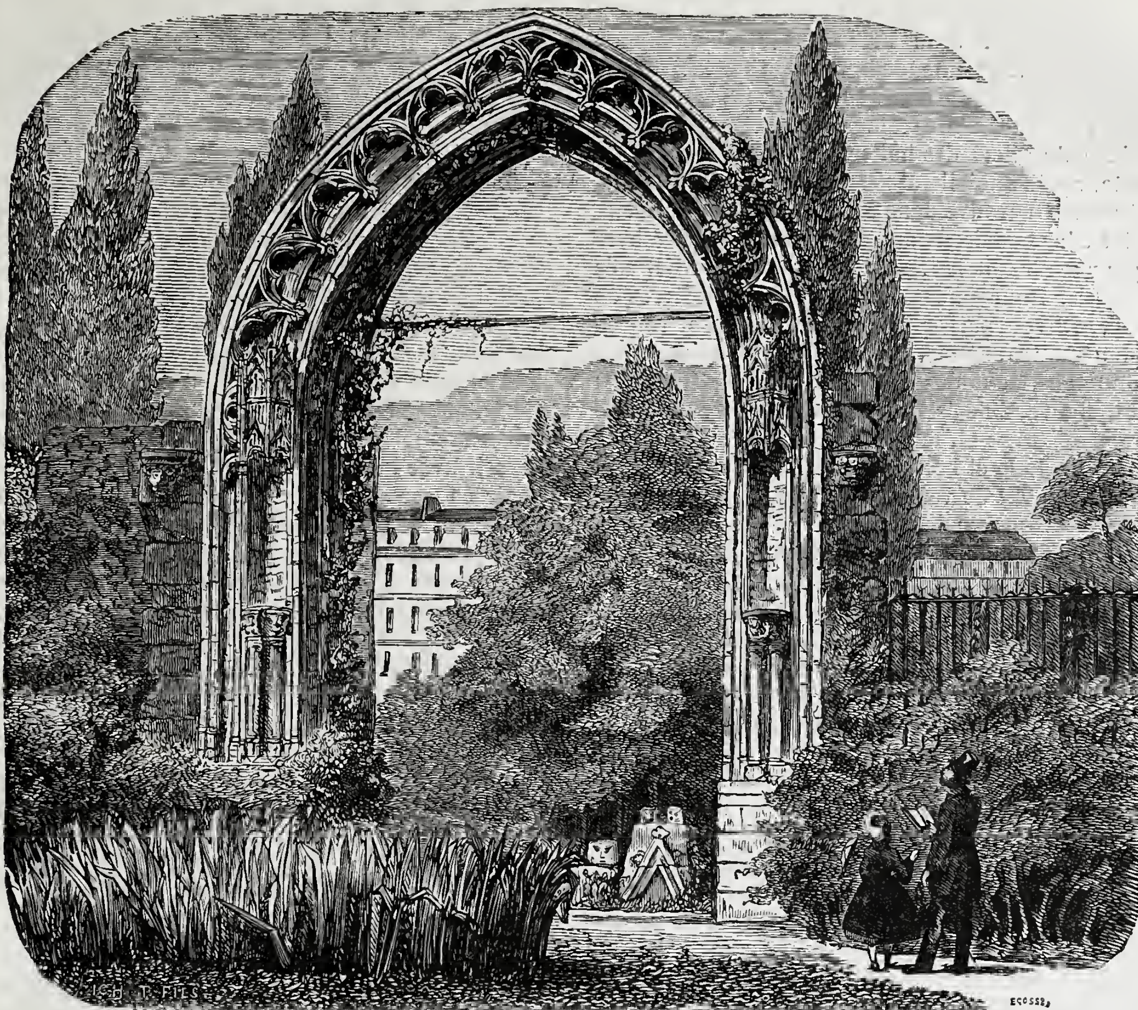
Le roi qui était à Saint-Germain vint à Paris à l'effet de rassurer les habitants par sa présence et se logea au palais des Tournelles, le 30. Quatre médecins, Le Cirier, de Ruel, Braithon et de Gommois assurèrent le parlement que jamais ils n'avaient vu plus grand danger pour la vie des habitants, qu'il n'y avait nulle rue qui ne fût ravagée par le fléau. Les curés et vicaires de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Etienne du Mont, de Saint-Sèverin et de Saint-Eustache tinrent le même langage, et de nouveau, le parlement supplia le roi de le dispenser de siéger. Le 7 novembre, il se tint au palais une assemblée générale où furent obligés d'assister les lieutenants civil et criminel du prévôt de Paris, le doyen et le chantre de l'église cathédrale, les gens des comptes, le prévôt des marchands, les échevins et les médecins de la ville; et le 8 on dressa au parlement une ordonnance aux termes de laquelle il fut défendu à tous hôteliers, taverniers, rôtisseurs, pâtissiers, charcutiers, poissonniers, fruitiers et à tous ceux qui logeaient et vendaient des vivres dans les maisons où il y avait eu des pestiférés depuis le 1er octobre et où il pourrait en survenir jusqu'au 1er janvier de loger « aucuns passans ou survenans, et de vendre ou distribuer aucuns vivres. » Il fut aussi défendu à tout fripier, regratier ou autre personne « que se mesloient de vendre des meubles, lits ou habits, d'en acheter ou d'en vendre aucuns qui fussent venus de lieux suspects de contagion. »

Défense encore fut faite à tous ceux qui demeuraient dans des maisons où il n'y avait pas de « cloaques et de privés » de jetter les immondices dans les rues; ordre aux propriétaires de ces maisons d'y faire creuser incessamment des décharges pour ces sortes d'immondices, avec défense de nourrir des pourceaux et autres animaux dans l'intérieur de la ville pour les vendre, le tout sous peine d'amende arbitraire et de prison. « Ordonné, de plus, que toutes les maisons où il y a eu par le passé où dans lesquelles il y aurait dans la suite danger de peste, seraient marquées d'une croix rouge, afin qu'on évitât d'y entrer et de servir de rien qui en fût sorti. »

Le roi, par un édit de 1523, sépara de la juridiction du prévôt et du Châtelet de Paris toutes les causes et matières dont il connaissait, en qualité de conservateur des privilèges de l'Université, et pour le jugement de ces causes, il établit un bailliage nouveau dont le siège fut à l'Hôtel de Nesles; il y créa un bailli, un lieutenant, un avocat, un procureur du roi, douze conseillers, un

F. Roy, éditeur. — 45. Imp. Charaire et fils.

FRANÇOIS 1er



Arcades du portail de l'église Saint-Benoît, exposées au musée de Cluny.

audiencier, un sous-audiencier et douze sergents.

Mais cette organisation déplut à ceux du parlement, qui ne pouvaient souffrir que leur pouvoir fût diminué ou réglementé, et le 9 mars, le prévôt de Paris, ses lieutenants civil et criminel, les conseillers du Châtelet, les gens du roi et les greffiers du même siège, les sergents à la douzaine et les 220 sergents à cheval, les 220 sergents à verge du Châtelet, les huissiers du parlement et le greffier notaire des privilèges royaux de l'Université, donnèrent au parlement leurs causes d'opposition à la mesure édictée par le roi; l'Université même se joignit à eux.

Or, le roi François I[er] n'aimait pas qu'on se mît en travers de ses volontés. Lorsqu'il apprit ce qui se passait, il envoya au parlement le sieur de la Barre, gentilhomme ordinaire de sa chambre, le prévenir qu'une fois pour toutes, il entendait, quand il donnait des lettres patentes, qu'elles fussent enregistrées nonobstant les oppositions de qui que ce fût.

Le parlement essaya de traîner les choses en longueur en ordonnant une enquête sur la nécessité de l'établissement d'un bailliage, en faisant connaître au roi qu'il informerait. Toutes ces lenteurs ne firent qu'irriter le roi; le 17 mars il envoya au parlement le comte de Saint-Paul porteur d'un ordre exigeant l'enregistrement immédiat de son édit; le comte avait mission d'assister à la délibération, de façon à faire connaître au roi le nom de ceux qui se permettaient de n'être pas de son avis.

Le parlement délibéra et enregistra : le 30 avril, le chevalier Jean de la Barre parut au parlement, avec le titre et la qualité de Bailli de Paris.

Toutefois, cet office ne dura que quatre ans, et au mois de mai 1526 le bailliage, fut supprimé et sa juridiction réunie à la prévôté et au Châtelet de Paris. Comme par le passé, le parlement enregistra les lettres de suppression, comme il avait enregistrer celle de création.

A propos du Châtelet, un auditeur de ses basses, audictoires, Me Jean Frolo, fut condamné pour meurtre à faire amende honorable sur la place du Châtelet, à avoir le poing coupé devant la demeure de sa victime, à être traîné sur une claie jusqu'à la place du pilori des halles, où on lui trancha la tête, après quoi il fut pendu en effigie à Montfaucon. On trouve dans Sauval cette mention relative à la pendaison par figure. «A Etienne Lefebvre pour avoir fait ladite figure quatre livres 8 sols parisis. Pour une torche pesant deux livres de cire, 12 sols parisis. Pour une chemise froncée pour mettre sur ladite figure; 8 sols parisis. Pour une paire de chausses noires pour mettre sur la dite figure, 20 sols parisis. Pour le louage d'une robe de drap noir doublée, pour les parements de demie ostade et bordée à l'entour d'avocat, avec un pourpoint de velours noir, 12 sols parisis. »

Nous avons vu les basochiens demander une indemnité pour le préjudice causé à leurs jeux par la mort de Louis XII; les confrères de la passion furent moins heureux. Quand la peste éclata à Paris, la cour fit défense aux maîtres de la passion de jouer leur mystère, sous peine de mille livres parisis d'amende et de la prison, mais en 1521 la même cour du parlement ordonna à « Hervé de Kaerquefinen, receveur des exploits et amendes d'icelle cour, de bailler et délivrer aux receveurs de la bazoche 60 livres parisis pour leur aider à supporter les frais et mises qu'il leur convient faire pour les monstres et jeux qu'ils ont faits en ce mois de May. »

Nous avons omis de noter que le 14 novembre 1522, le roi avait nommé Pierre Filloti, archevêque d'Aix, gouverneur de Paris en l'absence du comte de Saint Paul. Le 10 janvier 1523, les lettres qui l'avestissaient de cette fonction furent enrégistrées au parlement, mais à certaines conditions restrictives, dues à la qualité d'archevêque du nouveau gouverneur qui informa contre elles, et il fallut qu'un nouvel enregistrement du 7 février, vint confirmer ses pouvoirs.

Au mois de juin, le 30, le roi s'était rendu au palais pour y tenir un lit de justice; et cette cérémonie fut le prétexte de troubles; il y avait force mécontents parmi les Parisiens, qui se plaignaient de la dureté des temps, et quelques collisions s'étaient élevées aux environs du palais, entre les sergents et les gens du peuple, qui depuis quelques jours marchaient armés dans les rues; quelques-uns furent tués. Le bailli du palais, mis en demeure de prendre des mesures de précaution, fit planter des potences à l'entrée du palais; une d'elles fut enlevée, l'effervescence se calma en apparence; mais il y avait dans les esprits le germe des idées nouvelles qui allaient bientôt diviser le pays en deux partis ennemis.

Louis de Berquin, gentilhomme amiénois, qui fut l'un des premiers à distribuer les écrits de Luther, était l'objet de poursuites; le parlement avait fait saisir ses livres et ses papiers, et le procès qu'on lui intentait commençait à passionner les Parisiens. Le 1er août il fut décrété d'arrestation et écroué à la Tour Carrée de la conciergerie; pendant ce temps, le connétable de Bourbon, qui venait d'être débouté des droits qu'il faisait valoir à la succession de Charles Ier, duc de Bourbon, s'était allié à Charles-Quint et au roi d'Angleterre pour faire la guerre au roi de France, et menaçait de marcher sur Paris, — ou plutôt on le craignait. François Ier, pour rassurer les Parisiens, envoya vers eux le sire de Brion, qui les assura que le roi avait tant de considération pour la ville de Paris, qu'il se perdrait plutôt lui-même que de la laisser prendre, qu'il voulait exposer sa vie pour la défendre, vivre et mourir avec les Parisiens, et que, s'il ne pouvait y venir en personne, il y enverrait sa femme, ses enfants et sa mère et tout ce qu'il avait et possédait, persuadé que lorsqu'il aurait perdu le reste du royaume, il viendrait bien à bout de recouvrer ses pertes s'il pouvait conserver Paris; qu'il était dans le dessein d'y amener 10,000 Suisses, qu'il connaissait l'affection et l'attachement que portaient à sa personne le parlement et la ville, qu'il les en remerciait et les exhortait à lui continuer une fidélité qui lui était si utile.

Ces belles paroles firent grand plaisir aux bourgeois. Le parlement ouvrit ses séances le 3 novembre, par un ordre particulier du roi, et y enregistra des lettres royales qui nommaient le duc de Vendôme lieutenant général.

Celui-ci se hâta de visiter aussitôt les fortifications de Paris, et fit commencer des tranchées autour des faubourgs qui existaient entre la Porte Saint-Honoré et celle Saint-Martin; mais huit jours après elles furent abandonnées à cause de leur peu d'utilité et de la longueur de l'ouvrage; au printemps suivant on éleva de petits bastions pour y placer de l'artillerie.

Afin de seconder le duc de Vendôme dans ses préparatifs de défense, le parlement et la ville résolurent de lever 2,000 hommes de pied et de les solder pour un mois. On ajouta à cette troupe un certain nombre de pionniers chargés de nettoyer et de relever les fossés.

Il fut arrêté dans une assemblée tenue au Palais le 5 novembre, que pour les frais de cette levée d'hommes on imposerait par les quartiers la somme de 16,000 livres. Le parlement paya sa part.

Malgré la fidélité et l'attachement des Parisiens dont se félicitait le roi, il faut croire qu'il y avait à Paris des gens sur lesquels il eût été dangereux de compter d'une façon absolue, car au mois de décembre, nous voyons une seconde fois le parlement mander les principaux des collèges de Navarre, de Sainte-Barbe, de Fortet, du cardinal Lemoine, de la Marche, de Cocquerel, de Reims, le procureur de l'Université de Paris et le député par la faculté de médecine, pour leur renouveler

la défense de laisser jouer dans leurs collèges aucunes farces ou jeux scandaleux contre le roi. D'ailleurs, le connétable de Bourbon avait des partisans; quelques-uns furent arrêtés et emprisonnés, parmi lesquels des personnages, tels que l'évêque du Puy en Auvergne et messire Marc de Bric, qui furent amenés à Paris et écroués à la Bastille.

Messire Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, capitaine des cent lances de la maison du roi, fut aussi appréhendé au corps et conduit à la Conciergerie. Il fut jugé le 16 janvier suivant et, par arrêt du parlement, déclaré criminel de lèse-majesté et, comme tel, privé de tous honneurs et de toutes dignités et condamné à être décapité, après avoir subi la torture pour déclarer ses complices.

Le jugement comportait en même temps confiscation de tous les biens du criminel au profit du roi. L'exécution en fut fixée au 17 février, à la place de Grève; ce jour-là, à huit heures du matin, on entra dans la prison où se trouvait le comte et on lui retira le collier de l'ordre qu'il portait, puis à trois heures de l'après-midi on le mena sur la grande table de marbre du Palais où il fut proclamé traître au roi. On le fit monter ensuite, tête nue, sur un cheval, et un archer de la ville monta en croupe derrière lui; le bourreau menait le cheval par la bride; un chanoine de Notre-Dame, Incelin, curé de la Madeleine, se tenait à sa gauche et le lieutenant criminel était à sa droite. Ce fut en cet équipage qu'il fut conduit à la Grève. Arrivé sur cette place, deux aides-bourreaux le montèrent sur un échafaud.

Il y était à genoux en attendant le coup qui devait le frapper, lorsque des cris inusités frappèrent son oreille : le mot *grâce* venait d'être prononcé et volait de bouche en bouche; un courrier venant de Blois à franc étrier, arriva sur la place, tenant à la main un pli scellé aux armes du roi.

C'était la commutation de peine du condamné en celle de la prison perpétuelle.

Il fut aussitôt sursis à l'exécution, le comte de Saint-Vallier fut ramené à la Conciergerie sur une mule et l'on procéda à la vérification des lettres au parlement. Le 1er avril suivant, le comte était conduit à Loches.

Au mois de mars, le roi, de retour à Paris, assista à une procession qui eut lieu de Saint-Germain l'Auxerrois à Notre-Dame, et il s'éleva pour cette procession une vive discussion, au sujet du rang que les différentes personnes tenues d'y assister devaient y prendre. La question de préséance était alors une grosse affaire et il fallut que le roi interposât son autorité pour assigner les places. Voici comment fut réglé l'ordre des processions. Les églises marchaient les premières, suivies des évêques et autres prélats; venaient ensuite les chevaliers de l'ordre, puis les ducs d'Alençon, de Vendôme et de Longueville, et le roi après, immédiatement suivi du chancelier. Le cortège se partageait alors en deux groupes, l'un à droite, l'autre à gauche. A droite, c'était le parlement, le prévôt des marchands, les échevins et bourgeois de Paris, à gauche ; la chambre des comptes et les gentilshommes de la maison du roi.

Nous avons vu deux fois, pendant les années qui précédèrent l'an 1000, et en 1179, de sinistres prophéties annoncer la fin du monde et nombre de gens crédules se désoler par avance à propros de l'événement qu'ils se gardaient bien de mettre en doute. En 1524, l'astrologue allemand Stoffler ayant prédit un déluge qui devait arriver cette année le bruit s'en répandit à Paris et les églises s'emplirent de fidèles qui venaient se prosterner au pied des autels pour demander à Dieu qu'il ne déchaîna pas ce funestre fléau. Beaucoup de dons furent à cette occasion faits aux établissements religieux. — Ce ne fut pas l'eau qui fut à craindre mais le feu.

A la faveur des troubles occasionnés par le connétable de Bourbon et qui ne faisaient que s'accroître, des incendies furent allumés sur divers points de l'Ile-de-France; plusieurs incendiaires furent arrêtés ; parmi eux se trouvaient de jeunes enfants de huit à dix ans, et bien que ces malheureux enfants ne fussent que les instruments inconscients des véritables criminels, ils furent brûlés vifs. Le 2 juillet 1524, une femme et un enfant de quinze ans périrent sur le bûcher, place Maubert; au mois d'octobre fut aussi brûlé en Grève un vieillard accusé du même crime.

Ces incendies jetaient la terreur dans la population et, pour mettre Paris à l'abri de toute tentative de ce genre, le parlement ordonna aux habitants de faire le guet de nuit à partir de neuf heures du soir, et personne n'en fut exempt; chacun devait se trouver prêt dans son quartier, suivant les ordres du prévôt des marchands, des échevins et des autres officiers de la ville préposés à cet effet. « Ordonné à ceux qui ne pourroient aller au guet eux-mêmes, d'y mettre à leur place des personnes capables dont ils répondroient, sinon, permis aux officiers de la ville d'en mettre aux despens des deffaillans. »

Commandement fut fait à tous les habitants de mettre chacun aux fenêtres de leur logement donnant sur la rue une lanterne garnie d'une chandelle qui devait être allumée à neuf heures, et de se fournir d'eau en quantité suffisante pour pouvoir prendre part à l'extinction d'un feu qui serait signalé. De plus, il fut publié que si dans le délai de huit jours, quelque conspirateur affilié à des gens ayant dessein de mettre le feu dans la ville de Paris voulait faire avorter l'entreprise en dénonçant ses complices soit au prévôt des marchands, soit à Jean Croquet, l'un des échevins, le parlement lui promettait abolition et seize livres parisis de récompense.

Cette ordonnance fut publiée le 7 juin, et le même jour les Parisiens firent tous boucher les soupiraux de leurs caves.

Grâce à toutes ces précautions, on n'eut aucun sinistre à déplorer à Paris, mais la misère était grande, l'hiver avait été rude, les blés et les légumes avaient été gelés; il avait fallu au commencement de l'année labourer les terres de nouveau et les ensemencer de sorte qu'à la mi-août, les blés ni aucun autre grain n'étaient mûrs, ce qui fit prodigieusement augmenter les vivres.

Le 25 octobre, on reçut dans Paris la nouvelle de la prise de Milan par le roi et un *Te Deum* fut chanté solennellement à Notre-Dame le même jour; on fit des feux de joie par toute la ville et ceux-là qui souffraient le plus de la cherté des subsistances se prirent à espérer que cette victoire allait peut-être apporter un peu de bien-être au peuple. L'illusion ne fut pas longue; quoi qu'il en soit, le lendemain on fit une procession générale, où l'on porta la croix de victoire de la Sainte-Chapelle à Notre-Dame. Les rues furent tendues; l'évêque de Tournai officia et le parlement assista en robes rouges à la procession, ayant à sa gauche le prévôt des marchands, les échevins, les marchands, les archers, les arbalétriers et les arquebusiers de la ville.

Le dimanche 6 novembre, nouvelle procession où le chapitre de Notre-Dame porta l'image de saint Sébastien; les rues étaient pareillement tendues et le même prélat officia, mais l'Hôtel de Ville seul, sans le parlement, assista à la cérémonie.

L'année 1524 s'écoula de la sorte; une lettre, écrite de la chartreuse de Pavie le 28 octobre, avait fait espérer que le roi serait bientôt maître de cette ville dont, était-il dit dans cette lettre, les commandants avaient déjà capitulé. On était donc sans inquiétude sur le résultat de la lutte lorsque tout à coup une nouvelle reçue le 7 mars 1525, jeta la consternation dans Paris.

Le roi de France était prisonnier!

On apporta au parlement des lettres de la reine-mère, régente du royaume, qui mandaient la prise du roi à la suite de la bataille de Pavie et sa détention, et dans lesquelles, cette princesse priait la cour de s'employer à tout ce qu'elle jugerait nécessaire pour le bien et la conservation du royaume.

Ce fut une désolation générale. Huit mille soldats avaient été tués sur le champ de bataille, et un nombre considérable étaient prisonniers; les Parisiens n'aimaient pas la régente, et des conciliabules se tinrent pour produire un mouvement destiné à retirer la régence à la reine-mère pour l'offrir au duc de Bourbon-Vendôme, le seul prince du sang qui fût resté en France; mais le parlement prit aussitôt toutes les mesures nécessaires pour assurer la sûreté de la ville. Il en fit fermer toutes les portes; les ponts furent levés et les clefs portées à l'Hôtel de Ville, excepté celles des portes Saint-Antoine, Saint-Denis, Saint-Honoré, Saint-Jacques et Saint-Victor, qui devaient demeurer ouvertes; mais, dans la crainte qu'il ne s'introduisît par ces portes des gens suspects, la garde en fut confiée aux présidents et conseillers du parlement, aux officiers de la chambre des comptes, aux généraux de justice et aux plus notables bourgeois de la ville qui devaient se relever à tour de rôle et examiner soigneusement tous ceux qui se présentaient pour entrer. Un grand nombre d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers de la ville étaient à leur disposition à chacune de ces portes.

Il fut en outre prescrit de tendre les chaînes de la rivière et de tenir toutes prêtes à être tendues celles des rues, de renforcer le guet, de garnir les maisons de lanternes, de n'ouvrir les portes de la ville qu'à six heures du matin et de les fermer à huit heures du soir, d'en confier les clefs aux seuls quarteniers. Ordre fut donné au chevalier du guet de mener régulièrement le guet à cheval toutes les nuits, afin d'empêcher que les pêcheurs et les bateliers ne passassent personne de nuit par la rivière et qu'ils tinssent leurs bateaux enchaînés et cadenassés.

Le prévôt des marchands et les échevins furent tenus d'aller loger à l'Hôtel de Ville et d'y entretenir un nombre de gens armés suffisant pour assurer le bon ordre.

Toutes ces prescriptions furent religieusement observées; la population tout entière comprenait combien il était urgent de ne pas se laisser surprendre par l'ennemi, et ce fut à qui se signalerait par l'observation du devoir. Afin de donner l'exemple de l'obéissance aux ordres du parlement, Jean de Selve, premier président, et Antoine Le Viste, président, furent les premiers qui vinrent s'offrir pour monter la garde aux portes.

La surveillance fut complète et incessante; il fut enjoint au prévôt des marchands et au lieutenant criminel d'envoyer défendre à tous les hôteliers de loger qui que ce fût sans en avertir la cour, l'archevêque d'Aix, gouverneur et lieutenant général de Paris, ou le prévôt des marchands, et d'ordonner aux quarteniers de faire le relevé quotidien des gens de chaque maison.

Il fut aussi réglé que chacun des commissaires serait accompagné de dix sergents pour empêcher toute tentative d'émeute, et on ordonna au prévôt de mettre l'artillerie de la ville en état. Un conseil spécial d'administration intérieure devenait indispensable pour veiller à l'exécution de toutes ces mesures de détail; une assemblée fut convoquée pour le nommer, et le parlement y députa ses présidents, un maître des requêtes, dix conseillers, et ordonna qu'on y mandât l'évêque de Paris ou ses vicaires, le chapitre de Notre-Dame, la cour des comptes, le prévôt des marchands et les échevins, les quarteniers, les généraux



Dès qu'il avait touché la châsse, le boiteux jetait ses béquilles, et le peuple criait au miracle. (Page 364. col. 2.)

raux de la justice et une douzaine des bourgeois les plus notables.

Enfin il fut commandé à Nicolas d'Origny, l'un des conseillers de la cour, d'aller aux monastères des Carmes, des Jacobins, des Augustins et des Cordeliers et aux différents collèges de l'université, pour faire établir les rôles des religieux et écoliers étrangers qui s'y trouvaient et défendre aux prieurs de ces couvents et aux principaux des collèges, de laisser sortir de la ville ou de recevoir aucun étranger, sans prévenir la cour, le gouverneur ou le prévôt.

L'assemblée eut lieu dans l'après-midi au Palais; on confirma tout ce qui avait été prescrit le matin, et le prévôt des marchands demanda que des patrouilles de trente à quarante hommes fissent pendant la nuit le tour des murailles, ce qui fut accordé.

L'évêque de Paris fut invité à ordonner des prières publiques et des processions en faveur de la délivrance du roi et des autres prisonnierset pour la conservation du royaume.

On convint de choisir vingt personnes qui seraient chargées de la direction des affaires publiques et de les engager à prendre connaissance des ordonnances qui avaient été rendues à l'occasion de la dernière venue des Anglais et de s'en inspirer pour en rendre dans le même sens; on fut d'avis en outre, d'envoyer deux ou trois députés au seigneur de Montmorency, pour le prier de venir à Paris et d'y amener quinze ou vingt gentilshommes, sur lesquels on pût compter en cas d'attaque.

Le parlement se chargea de son côté d'écrire au duc de Vendôme, au comte de Guise et au grand sénéchal de Normandie, qui se trouvaient sur les frontières, pour les avertir de toutes les mesures qu'on avait prises et pour les prier de faire savoir à Paris ce qui se passait dans leurs quartiers.

Le 9 mars, le prévôt des marchands fit son rapport aux vingt-quatre conseillers de la ville assemblés; les chaînes étaient dressées, l'artillerie mise en ordre et les réparations commencées. On procéda aussitôt à la nomination de six personnes qui devaient être prises dans le corps de

ville pour assister à l'assemblée des vingt. On nomma le prévôt des marchands avec l'un des échevins, puis Louis de Harlay et Jérôme de Marle, comme gens de robe courte, et Robert Le Lieur et Nicolas Hennequin, marchands. Le lendemain, il fut réglé au parlement qu'on députerait en outre à cette assemblée les présidents avec sept conseillers de la cour et que le reste de l'assemblée serait composé de trois officiers de la chambre des comptes, de l'évêque de Paris, d'un chanoine de Notre-Dame, d'un abbé et de deux docteurs de l'université.

Pendant que tout ceci se passait à Paris, la régente envoyait des courriers porteurs de missives aux différents souverains, afin de les consulter sur la meilleure façon à employer pour rendre la liberté à son fils.

Quelques-uns de ses courriers durent passer par la capitale et se trouvèrent retardés dans leur marche par l'enquête dont ils furent l'objet ; le parlement ordonna que tous ceux qui arriveraient à Paris, seraient introduits à toute heure de jour et de nuit et seraient incontinent menés à l'Hôtel de Ville pour être, de là, conduits au premier président qui les interrogerait. Le seigneur de Montmorency arriva le 11 et se mit à la disposition du gouvernement, ainsi que les gentilshommes qu'il avait amenés avec lui, en assurant qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour la sûreté et la tranquillité de la ville ; le 14, il se présenta des gens de la campagne qui se plaignirent qu'aux environs d'Athis et de Vitry 1,900 cavaliers environ et un certain nombre de gens de pied ravageaient tout. Montmorency envoya des hommes d'armes et bientôt on apprit que dans plusieurs autres villages aux environs de Paris, des soldats du duc de Guise bataillaient au cri de : « Vive Bourbon ! » contre les paysans, et, comme toujours, rien n'égalait les violences et les déprédations de ces partisans qui se conduisaient comme des ennemis en pays conquis.

Le premier président ordonna aussitôt un recensement des forces parisiennes, hommes, armes et munitions, et fit immédiatement mettre des portes à quelques hôtels abandonnés, tels que l'hôtel de Rouen, celui de la reine et celui de Nevers, qui pouvaient servir d'asile aux vagabonds, et ordonna qu'on les tînt fermées.

Il y avait un autre danger qu'il était urgent de conjurer, c'était le zèle des prédicateurs, toujours disposés, à exciter les esprits, sous prétexte de les apaiser ; le premier président y songea; il fit venir chez lui tous les prédicateurs de la ville et leur recommanda « de prêcher sagement et discrètement et de s'abstenir de parler de ceux qui avoient eu ou qui avoient encore l'administration des affaires du royaume ». Mais si les prédicateurs se conformèrent à ces instructions, on vit circuler dans les églises de Paris des billets anonymes exhortant le peuple à chasser le chancelier.

Il fallait couper court à ces manifestations; le 17, dans une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville, on nomma trois personnes pour aller trouver la régente à Lyon et s'entendre avec elle sur la conduite à tenir ; mais, le 21, cette princesse fit connaître qu'en attendant qu'elle vînt à Paris avec les enfants du roi, elle était absolument dans l'intention de suivre les avis du parlement ; qu'elle avait donné les ordres nécessaires pour le paiement de la solde des gens de guerre, des cours souveraines et des autres officiers du royaume, et qu'elle demandait qu'on mît en liberté tous les prisonniers détenus par ordre du roi, tant à la conciergerie du Palais qu'ailleurs, à l'exception de ceux qui avaient été arrêtés comme complices du connétable : — ce qui fut exécuté.

Le prévôt des marchands réclama le rétablissement des ponts-levis qui existaient aux ponts de Saint-Cloud, Saint-Maur, Poissy, Pontoise, etc., et Jean Briçonnet, président à la chambre des comptes, fit prendre un arrêté concernant les voiries dont la hauteur démesurée commandait la ville. Ces voiries étaient des dépôts d'immondices qui, en se grossissant sans cesse, avaient fini par devenir de véritables collines dont l'occupation par l'ennemi pouvait être fort précieuse pour lui. Il fut décidé qu'on les raserait.

Cependant rien ne paraissait devoir justifier un tel luxe de précautions et, le 7 avril, Jean Ruzé, avocat du roi, et le prévôt des marchands s'émurent des dépenses considérables qu'elles occasionnaient à la ville, et ils prièrent le parlement d'y mettre ordre ; on commença par réduire le nombre des archers et des bourgeois préposés aux diverses portes ; par défendre aux bourgeois de garde de faire « aucuns festins ou banquets » et de dépenser chacun plus de quinze sous par jour ; on contraignit les mendiants valides des deux sexes, dont le nombre était considérable, à travailler aux fortifications de la ville moyennant un prix modique, et on enferma les autres dans les hôpitaux.

Malgré ces dispositions, on avait peine à trouver l'argent nécessaire pour payer les pauvres gens qu'on faisait travailler, et la misère allait toujours en augmentant ; ce n'était, par les rues, que malheureux en haillons, au teint hâve, implorant de la charité publique un peu de pain pour subsister ; des femmes avec leurs enfants, manquant d'abri, en étaient réduites à coucher sur le pavé ; l'assemblée, informée de ce fait, essaya de remédier au mal en envoyant les femmes et les enfants loger à l'hôpital Saint-Gervais, et en obligeant l'établissement de Saint-Jacques-l'Hôpital, destiné aux pèlerins, à recevoir et héberger les hommes qui n'avaient pas d'asile ; les prêtres murmurèrent bien un peu, mais l'évêque de Paris invoqua son autorité, et les pauvres gens eurent un gîte.

La régente, pour venir au secours des Pari-

siens pauvres, n'avait rien trouvé de mieux que de décréter une loi somptuaire bannissant toute superfluité, tant dans la toilette que dans la nourriture ; mais le parlement refusa de s'y prêter, et on se contenta d'engager les gens à renoncer à l'usage du drap de soie et à apporter la plus grande économie dans les dépenses de bouche. Ses membres donnèrent l'exemple des réformes ; les conseillers de la cour n'eurent plus que trois chevaux, les maîtres des requêtes quatre, et les présidents cinq. Les femmes furent exhortées à renoncer aux litières, et durent se borner aux simples haquenées ; les prélats eurent aussi à modifier leur mise, et tous les fonctionnaires furent formellement invités à se conformer à ces idées de réforme.

Hélas ! tout cela ne donnait pas de pain ni de travail à ceux qui en manquaient, et, le mal s'aggravant au lieu de cesser, le parlement écrivit le 10 mai, à la régente pour la prier de faire faire les mêmes remontrances aux nobles, aux officiers du roi, aux avocats et aux procureurs des divers bailliages, et pour qu'elle voulût bien défendre à perpétuité l'entrée en France des draps de soie, d'or ou d'argent, des satins brochés, velours et satins cramoisis, des fourrures et de toutes les peaux qui venaient des pays ennemis.

Cinq cents pauvres furent de nouveau employés aux travaux de fortification, moyennant un salaire de 20 deniers par jour.

Depuis quelque temps, on voyait dans les rues de Paris errer des individus portant de longues barbes et armés de bâtons. L'état de crainte perpétuelle dans lequel on vivait, appela l'attention sur ces gens qu'on soupçonnait être étrangers et une ordonnance fut rendue contre le port des bâtons ; elle interdisait également les grandes barbes, « qui sembloient cacher quelques desseins pernicieux contre le repos de l'Estat. »

On avait résolu de refondre l'artillerie, mais on manquait de métal, et il fut question de se servir des cloches ; elles étaient si nombreuses à Paris que certains couvents en possédaient sept ou huit, bien qu'ils ne dussent en avoir qu'une ; mais le parlement n'osa les employer. Il craignit que cette mesure jetât l'alarme partout ; toutefois, afin de ne pas exciter le mécontentement public, les couvents et les églises furent invités à modérer leurs sonneries, et défense fut faite aux paroissiens de fabriquer aucune nouvelle cloche.

On avait tout fait pour opposer une défense sérieuse aux attaques des ennemis du dehors ; mais il était beaucoup plus difficile de se mettre en garde contre les entreprises de ceux du dedans ; des réunions de mécontents se tenaient nuitamment et des gens de sac et de corde s'empressaient, aussitôt les portes ouvertes, d'aller ravager la banlieue de Paris, et ils revenaient le soir se cacher dans les quartiers où on n'osait guère les aller chercher ; la cour des Miracles était le refuge ordinaire de tous les misérables qui venaient cacher dans ce coin de Paris sombre, sale, boueux et tortueux leurs prétendues infirmités et leurs criminelles souillures.

La cour des Miracles s'étendait entre l'impasse de la Corderie (sur l'emplacement de laquelle une partie de la rue Thévenot fut ouverte) et les rues de Damiette et des Forges ; son entrée était dans la rue Saint-Sauveur. Elle existait depuis le XIIIe siècle. Victor Hugo en a laissé une superbe description dans sa *Notre-Dame de Paris.*

Plusieurs autres repaires du même genre se voyaient dans Paris, et Dulaure prétend que sous Louis XIV on comptait encore : la cour des Miracles, dont nous allons parler ; la cour du Roi-François, située rue Saint-Denis ; la cour Sainte-Catherine, dans la même rue ; la cour Brisset, rue de la Mortellerie ; la cour Gentien, rue des Coquilles ; la cour de la Jussienne, dans la rue du même nom ; la cour Saint-Honoré, entre les rues Saint-Nicaise, Saint-Honoré et de l'Échelle ; la cour des Miracles, rue du Bac ; la cour des Miracles, rue de Reuilly, et encore une cour des Miracles, rue Jean Beausire.

Mais celle qui, au XVIe siècle, formait un véritable quartier de la ville, était la cour des Miracles de la rue Saint-Sauveur, qui servait de refuge aux gueux et aux vagabonds.

« Elle consistait, lisons-nous dans les *Antiquités* de Sauval, en une place d'une grandeur très considérable et en un très grand cul-de-sac puant, boueux, irrégulier, qui n'est point pavé. Autrefois il confinait aux dernières extrémités de Paris. A présent il est situé dans l'un des quartiers les plus mal bâtis, les plus sales et les plus reculés de la ville, entre la rue Montorgueil, le couvent des Filles-Dieu et la rue Neuve-Saint-Sauveur, comme dans un autre monde. Pour y venir, il se faut souvent égarer dans de petites rues, vilaines, puantes, détournées ; pour y entrer, il faut descendre une assez longue pente tortue, raboteuse, inégale. J'y ai vu une maison de boue à demi enterrée, toute chancelante de vieillesse et de pourriture, qui n'a pas quatre toises en carré et où logent néanmoins plus de cinquante ménages chargés d'une infinité de petits enfants, légitimes, naturels, ou dérobés. On m'a assuré que dans ce petit logis et dans les autres habitaient plus de cinq cents grosses familles entassées les unes sur les autres. Quelque grande que soit cette cour, elle l'était autrefois encore davantage. De toutes parts elle était environnée de logis bas, enfoncés, obscurs, difformes, faits de terre et de boue et tous pleins de mauvais pauvres. »

En effet, sous François Ier, la cour des Miracles avait une physionomie bien plus caractérisée encore que sous Louis XIV. Des ruelles étroites et fangeuses, se glissant à travers des masures en bois éclopées et boiteuses, tournaient et reve-

naient sur elles-mêmes pour aboutir à un cloaque repoussant. Ni l'air ni le soleil ne pénétraient jamais dans ces venelles infâmes, d'où s'échappaient en toute saison des odeurs nauséabondes et, trop souvent aussi, des miasmes pestilentiels. Là, végétaient, dans la plus sordide malpropreté, les sujets du royaume de la gueuserie. Tout ce que Paris recélait de gueux, faux boiteux, faux aveugles, faux lépreux horribles à voir, couverts d'ulcères, se vautraient là dans l'orgie, la ripaille effrénée, le jeu... Mais laissons la parole à Victor Hugo ; une page de lui en dira plus que toutes les descriptions :

« Telle était cette redoutable cour des Miracles où jamais honnête homme n'a pénétré, cercle magique où les officiers du Châtelet et les sergents de la prévôté qui s'y aventuraient disparaissaient en miettes; cité des voleurs, hideuse verrue à la face de Paris, égout d'où s'échappait chaque matin et où revenait croupir chaque nuit ce ruisseau de vices, de mendicité, de vagabondage, toujours débordé dans les rues des capitales, ruche monstrueuse où rentraient le soir avec leur butin, tous les frelons de l'ordre social, hôpital menteur où le bohémien, le moine défroqué, l'écolier perdu, les vauriens de toutes les nations, Espagnols, Italiens, Allemands; de toutes les religions, juifs, chrétiens, mahométans, idolâtres, couverts de plaies fardées, mendiant le jour, se transfigurant la nuit en brigands, immense vestiaire en un mot, où s'habillaient et se déshabillaient à cette époque tous les acteurs de cette comédie éternelle que le vol, la prostitution et le meurtre jouent sur le pavé de Paris. C'était une vaste place irrégulière et mal pavée, comme toutes les places de Paris alors. Des feux, autour desquels fourmillaient des groupes étranges, y brillaient çà et là. Tout cela allait, venait, criait. On entendait des rires aigus, des vagissements d'enfants, des voix de femmes. Ees mains, les têtes de cette foule, noires sur le fond lumineux, y découpaient mille gestes bizarres. Par moments, sur le sol où tremblait la clarté des feux mêlée à de grandes ombres indéfinies, on pouvait voir passer un chien qui ressemblait à un homme et un homme qui ressemblait à un chien. Les limites des races et des espèces semblaient s'effacer dans cette cité comme dans un pandémonium. Hommes, femmes, bêtes, âge, sexe, santé, maladies, tout semblait être commun parmi ce peuple, tout allait ensemble, mêlé, confondu, superposé; chacun y participait de tout. »

Ajoutons à cette peinture réaliste, que tous ces truands reconnaissaient une véritable hiérarchie, qu'on distinguait chez eux trois catégories distinctes : les capons ou voleurs, les francs-mitous ou mendiants, et les rifodes ou vagabonds. L'ensemble formait un royaume dont le chef s'appelait le grand Coësre; il portait une bannière sur laquelle était figuré un chien mort et, tout comme son collègue le roi de France, il avait une cour et des courtisans.

C'était le royaume de l'argot, dont le code ou formulaire prescrivait le vol et le brigandage.

Son enceinte, limitée à la cour des Miracles, était lieu d'asile, tous les historiens l'ont répété; mais nous ne pensons pas que ce droit eût jamais été officiellement reconnu, et il existait bien plutôt par la force des choses, en ce sens que, lorsqu'un voleur ou un assassin se réfugiait dans l'un des bouges dont nous avons parlé, on préférait l'y laisser en paix que de s'exposer à l'en tirer. Quoi qu'il en soit, les argotiers étaient bien maîtres chez eux et jouissaient en toute liberté du droit de vivre comme bon leur semblait. Afin de ne pas permettre qu'on les accusât de manquer de religion, ils avaient volé une statue du Père éternel dans l'église Saint Pierre aux Bœufs et l'avaient placée dans une niche devant laquelle ils se signaient volontiers.

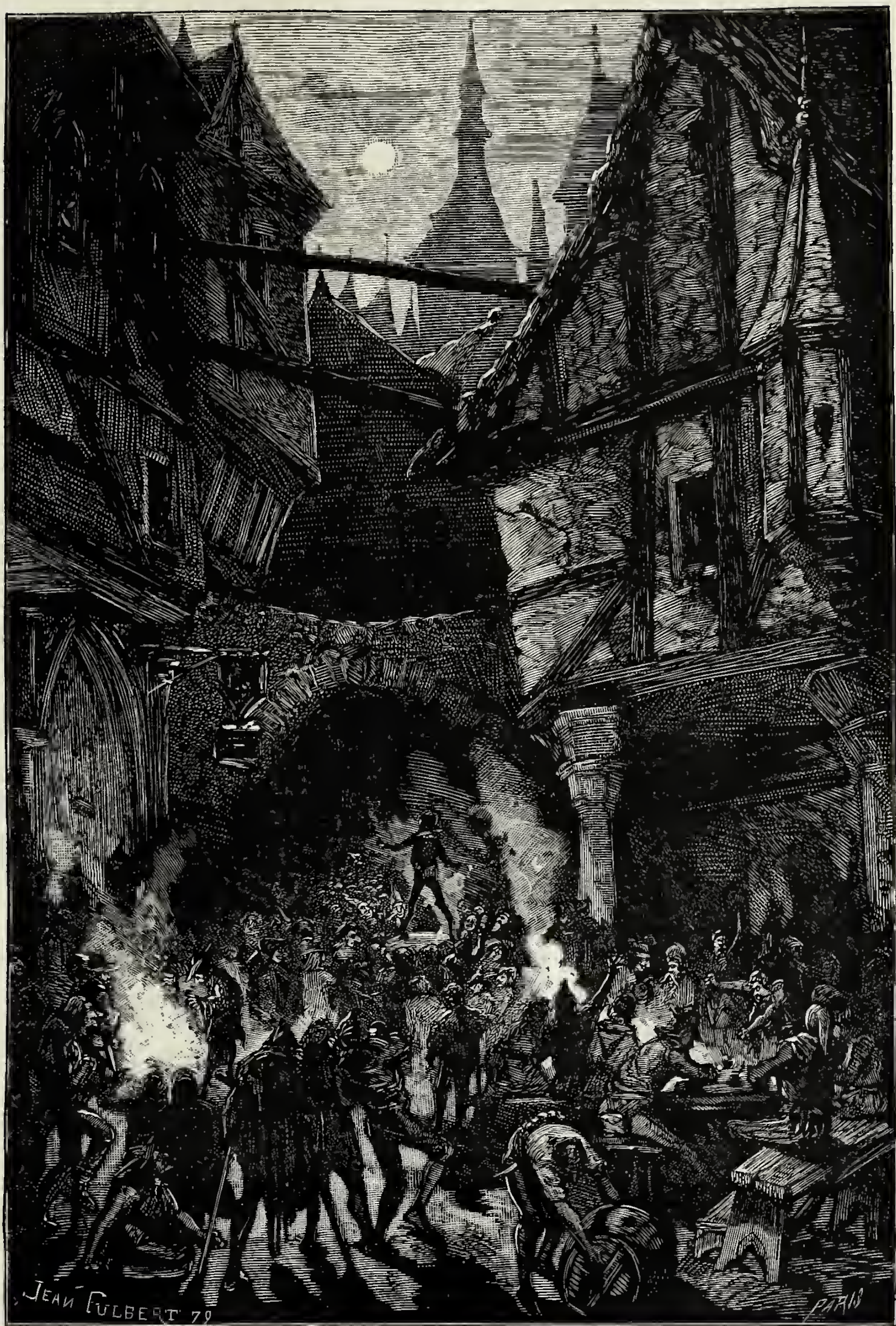
D'ailleurs, il faut remarquer que les moines et les gens de la cour des Miracles vivaient en assez bonne intelligence, et il ne serait pas impossible que le nom donné à cet enclos vînt de l'empressement avec lequel les argotiers criaient au miracle chaque fois qu'il s'en manifestait un dans les rues de Paris; et disons en passant que les miracles s'opéraient souvent en leur faveur. Lorsque les moines faisaient quelque procession solennelle, en promenant par les rues les reliques d'un saint, il n'était pas rare de voir un franc-mitou paralysé, boiteux ou épileptique chercher à toucher la châsse; en vain on voulait l'éloigner, il redoublait d'efforts, et à peine était il parvenu à coller ses lèvres sur le coffre sacré, qu'aussitôt le boiteux jetait sa béquille, l'épileptique cessait d'écumer et le peuple émerveillé criait : Miracle!

On dit même qu'on vit plusieurs fois des moines pénétrer la nuit dans la fameuse cour et en ressortir sans avoir reçu le moindre mauvais traitement.

Pendant bien des années, cette société de voleurs mendiants subsista, et son importance augmenta sans cesse. Sous Louis XIV, ses nombreux membres étaient divisés en cagoux, en orphelins, en marcandiers, en rifodes, en malingreux et capons, en piètres, en polissons, en francs-mitous, en callots, en sabouleux, en hubains, en coquillards, en courtaux de boutange et en drilles.

Les cagoux, qui tenaient le premier rang dans cette singulière association de malfaiteurs, étaient pour ainsi dire les professeurs des nouveaux admis; ils enseignaient l'art de couper les bourses, la recette propre à se procurer des plaies factices, en un mot, tous les moyens propres à solliciter la charité publique et au besoin à forcer les gens à la faire à leur insu.

Les orphelins étaient de jeunes garçons qui jouaient le rôle d'enfants abandonnés et se glis-



F. Roy, éditeur. — 46. Imp. Charaire et fils.

La Cour des Miracles était le repaire sombre et tortueux de tous les misérables.

saient dans les maisons pour s'emparer de tout ce qui leur tombait sous la main.

Les marcandiers se donnaient pour des marchands ruinés par les guerres et demandaient une aumône qu'ils exigeaient quand, la nuit venue, un bon bourgeois tombait entre leurs mains.

Les rifodes mendiaient à l'aide de faux certificats.

Les malingreux contrefaisaient les malades, en simulant les plus dégoûtantes affections; ils fréquentaient de préférence les églises et imploraient des secours pour s'en aller en pèlerinage.

Les capons mendiaient dans les rues et les cabarets.

Les piètres étaient de faux estropiés, marchant avec des potences ou contrefaisant les culs-de-jatte.

Les polissons étaient une variété des capons et procédaient par intimidation.

Les francs-mitous, soit disant mourant de faim, tombaient en défaillance au milieu des rues et parvenaient de la sorte à récolter de fructueuses aumônes.

Les callots se disaient récemment guéris de la teigne et prétendaient arriver de Sainte-Reine,



Si l'on manquait d'argent pour payer les soldats, on leur permettait de vivre sur le peuple. (Page 367, col. 1.

où ils avaient été miraculeusement délivrés de leur mal.

Les hubains exhibaient un certificat attestant que, mordus par un chien enragé, ils avaient été guéris par l'intercession de saint Hubert.

Les sabouleux étaient de faux épileptiques qui se procuraient de prétendues crises au moyen d'un morceau de savon placé dans leur bouche et qui simulait l'écume.

Les coquillards représentaient des pèlerins venant de Saint-Jacques ou d'autres lieux de pèlerinage.

Les courtaux de boutange, mendiants d'hiver, grelottaient de froid sous leurs haillons.

Les drilles ou narquois mendiaient en uniformes militaires et disaient avoir reçu des blessures qui les empêchaient de travailler.

Le nombre de tous ces misérables était devenu si grand et leurs mauvais coups étaient si fréquents dans la ville, qu'on se résolut à sévir vigoureusement; en 1656, une armée véritable d'archers et d'exempts envahit la cour des Miracles sous la conduite de plusieurs commissaires. Les mendiants et truands voulurent fuir, mais le quartier était cerné.

Voleurs, mendiants et vagabonds furent arrêtés; puis on fit un tri, quelques-uns furent relâchés, les autres demeurèrent en prison, ou furent envoyés à l'hôpital.

La cour des Miracles avait vécu. Cependant elle conserva longtemps encore sa mauvaise renommée, et peu à peu, les gens de mauvaise vie y avaient reparu, bien que la rue Thévenot eût été ouverte sur une partie de son emplacement en 1676. Le 11 mai 1716, un arrêt du conseil d'État porta ce qui suit : « Le roy ayant esté in-

formé que le cul-de-sac de l'étoile au quartier Montorgueil, près la ville neuve, servait de retraite presque toutes les nuits à toutes sortes de gens de mauvaise vie, et qu'il s'y commettoit quantité de désordres au préjudice de la sûreté publique et des bourgeois qui y ont leurs entrées et issues, et qu'il seroit très facile d'y remédier en l'élargissant pour y mettre une porte de fer à son entrée, dont les propriétaires qui y ont des maisons auroient chacun une clef; à quoy voulant remédier, le roy étant en son conseil, etc., ordonna qu'il serait avisé aux fins ci-dessus. »

En 1784, des lettres patentes du 21 août ordonnèrent la construction d'une nouvelle halle à la marée et à la saline sur le terrain appelé la cour des Miracles. Enfin le 8 prairial an VIII, le conseil des bâtiments civils ordonna le dégagement de l'emplacement sur lequel avait été établi le marché dit du Petit-Carreau, et ordonna l'ouverture des deux rues de Damiette et des Forges.

Ce fut dans un local de la cour des Miracles, que vers 1840, des Templiers ou tout au moins des prétendus membres de cet ordre célèbre, se réunirent pour essayer de galvaniser une institution depuis longtemps ensevelie sous les ruines du passé, mais cette tentative échoua, et aujourd'hui ce qui reste de la cour des Miracles est devenu le centre d'un quartier de fabricants, dont les mœurs et les usages ne rappellent en aucune façon ceux des truands de jadis.

Mais sous François Ier, et alors que le roi chevalier expiait à Madrid la perte de la bataille de Pavie, la cour des Miracles était dans toute sa splendeur, et ceux qui l'habitaient causaient une assez vive inquiétude au prévôt des marchands et à l'évêque gouverneur.

Le 22 mai 1525, l'assemblée des Vingt prit une résolution tendant à arrêter un certain nombre de faux mendiants qu'on soupçonnait fort être des maraudeurs de la pire espèce, mais avertis à temps, ils décampèrent. Pendant ce temps, le chiffre des mécontents grossissait toujours, et c'était surtout au sujet des portes de la ville qu'on murmurait; certains bourgeois prétendaient qu'il n'y en avait pas assez d'ouvertes, d'autres au contraire qui craignaient toujours une attaque inopinée, soutenaient qu'on donnait aux gens trop de moyens d'entrer dans la ville, puis c'était à qui se plaindrait de la fatigue qu'occasionnait la garde de ces portes. On décida que les portes seraient ouvertes à quatre heures du matin et fermées entre neuf et dix heures du soir, que la porte Saint-Martin demeurerait ouverte pendant tout le temps du Landit, et qu'on y entretiendrait pareil nombre de gardes qu'à celle Saint-Denis.

Les entreprises des vauriens, des pillards et des « mauvais garçons » devenaient de plus en plus audacieuses; ils avaient pour chefs trois bandits : Esclaireau, Barbiton et Jean de Mets, qui produisaient une telle terreur, que les archers qu'on envoya contre eux pour les arrêter préférèrent leur conseiller de fuir, dans la crainte d'être tués par eux; cependant des bateaux de sel ayant été volés le 7 juin auprès des Célestins, le prévôt des marchands mena le guet contre eux; ils se défendirent à coups d'arquebuse, repoussèrent le guet jusqu'au port Saint-Landry et faillirent tuer le prévôt.

Le 14, une troupe de ces coquins parcourut la ville en criant « Vive Bourgogne! A sac, à sac! »

Aussitôt le guet fut sur pied, on se battit, et une trentaine d'hommes furent tués ou blessés des deux côtés. Bientôt, des soldats débandés et des routiers, venus on ne sait d'où, se joignirent aux truands et jetèrent l'épouvante parmi les habitants. L'un des quarteniers chargés de procéder contre eux affirma qu'il y en avait quatre-vingt qui fréquentaient l'hôtellerie de la Coquille, située rue Saint-Martin, et qu'il y en avait un plus grand nombre au faubourg Saint-Denis. On demeura persuadé que tous ces vagabonds étaient des gens de guerre qui n'avaient pas été payés de leur solde, et il fut résolu qu'on enverrait soixante personnes honorables et de diverses conditions (un président de la cour en était une), avec vingt sergents pour se saisir de tous ces aventuriers et en faire justice.

C'était une mission assez désagréable à remplir et qui n'était pas exempte de danger; les vagabonds prévenus se joignirent aux bandes italiennes et corses, commandées par le comte de Belle joyeuse, qui avaient été autorisées par la régente « à vivre sur le peuple » et se livrèrent à tous les excès que comportait une pareille autorisation qui était dans les mœurs d'alors; lorsqu'on voulait mettre des soldats en campagne et qu'on n'avait pas d'argent pour les payer, on leur permettait de vivre sur le peuple, c'est-à-dire d'exiger des malheureux habitants de la ville ou de la campagne tout ce qui leur plaisait, de les rançonner, de les voler, de les piller, quitte à les rouer de coups ou à les embrocher comme des poulets, s'ils s'avisaient de se plaindre. C'était ce qu'on appelait les nécessités des gens de guerre.

Bientôt, aventuriers français ou étrangers formèrent un effectif de 4,000 hommes.

Qu'on se figure ces 4,000 bandits armés tombant à l'improviste sur les habitants de Saint-Cloud, de Sèvres, de Montreuil, ravageant, brisant, volant tout, rançonnant les religieuses de Longchamps, menaçant de venir piller le Landit, ce qui avait si fort inquiété les marchands, qu'ils s'étaient hâtés de placer leurs marchandises sur des chariots et de s'en fuir avec.

Il y avait certes là de quoi effrayer les Parisiens.

Ambroise de Ville, prévôt du comte de Bellejoyeuse, fut enfin mis en demeure de faire cesser ce désordre; il ordonna sous peine de la hart, à tous ceux qui ne faisaient pas partie des contingents italien et corse, de se séparer des bandes,

ce qui fut exécuté; mais tandis qu'on rejetait assez loin de Paris ces malfaiteurs, les gendarmes du comte de Saint-Paul se mirent aussi, faute de paiement, à vivre sur le peuple; bientôt, les gendarmes du seigneur d'Aligre, sans les imiter, causèrent aussi un certain émoi, à propos de difficultés qui s'élevèrent pour leur logement qu'ils voulaient prendre à Paris, alors qu'on voulait les envoyer en Brie.

Bref, la situation était chaque jour plus tendue dans la capitale et le malheureux prévôt des marchands, Jean Morin, avait toutes les peines du monde à assurer la paix. Au reste, lui-même était en guerre avec l'archevêque d'Aix, qui gouvernait Paris en attendant l'arrivée du comte de Saint-Paul qui était impatiemment attendu; il arriva le 24; il était temps; les lansquenets s'étaient présentés dans la matinée pour réclamer impérieusement leur solde et menaçaient de se payer eux-mêmes.

Leurs capitaines, qui étaient venus tout exprès à cet effet en députation, furent conduits hors Paris et accompagnés par des commissaires; ils emportaient l'assurance de voir leurs réclamations bien accueillies. Cependant, le surlendemain le prévôt des marchands vint se plaindre au parlement que les lansquenets s'approchaient de Paris après avoir pillé et détruit tout à Choisy et autres villages voisins; bientôt 3,000 d'entre eux se glissèrent dans la ville, le parlement s'émut, le prévôt de Paris et celui des marchands firent des efforts surhumains pour se procurer de l'argent, et parvinrent enfin à payer les lansquenets qui s'en retournèrent et les autres bandes de mercenaires dont la présence autour de Paris était une menace perpétuelle.

La cour négociait la paix avec l'empereur et le roi d'Angleterre. Les craintes d'invasion qu'on avait pu concevoir devaient en conséquence disparaître. Le parlement, par un arrêt du 16 août, ordonna que les gardes extraordinaires mises aux portes Saint-Antoine, Saint-Denis, Saint-Honoré et Saint-Victor seraient supprimées et que toutes les portes seraient ouvertes et gardées comme elles l'étaient en temps ordinaire.

Le traité de paix fut signé, et trois lettres en forme de chartes contenant ce traité, datées de Lyon du 25 septembre et scellées du grand sceau de la régente, furent reçues au parlement pour être enregistrées. Le 10 octobre, une procession solennelle fut ordonnée.

Cette année 1525 avait été funeste à la France, et c'eût été insulter à la misère publique que de tolérer les jeux qui signalaient habituellement le commencement de l'année; cependant l'Épiphanie approchait et les écoliers se préparaient à jouer leur farces, mais le parlement le leur interdit, « tant par rapport à l'affliction générale, que pour éviter que la malignité n'abusât de la liberté de ces jeux pour semer quelques discours qui auraient de mauvaises suites. » On appela les principaux des collèges au parlement le 29 décembre, et le président Guillard leur notifia la défense. Ils promirent de s'y conformer.

Le jeudi 1er février 1526, une procession se fit de la Sainte-Chapelle à Notre-Dame pour demander à Dieu la délivrance du roi et, le 16 avril, il y en eut une seconde pour célébrer sa mise en liberté.

Quelque temps après, fut fondé le collège du Mans; le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans et de Thérouanne, avait eu l'intention d'ouvrir ce collège à douze pauvres écoliers de son diocèse, mais la mort ne lui permit pas de réaliser ce dessein, et ce fut Christophe de Chauvigné, chanoine du Mans, son exécuteur testamentaire, qui choisit l'ancien hôtel des évêques du Mans, situé dans la rue de Reims, pour y établir le collège projeté. Le cardinal Louis de Bourbon, successeur de Philippe de Luxembourg, lui donna l'hôtel, contre le paiement d'une rente annuelle de 25 livres. Le collège coûta environ 15,000 livres à établir; le bâtiment contenait 36 chambres pour loger les boursiers, les régents et les pensionnaires, sans compter les salles d'étude.

Les boursiers ne pouvaient parler qu'en langue latine, et défense leur était faite de porter l'épée ou aucune autre arme.

En 1613, les revenus de ce collège étaient si diminués, qu'ils ne pouvaient suffire aux charges; on loua les chambres et on n'enseigna plus que la philosophie; bientôt ce dernier cours disparut et les jésuites du collège de Clermont achetèrent celui du Mans moyennant la somme de 53,156 livres que le roi Louis XIV paya pour eux sur son trésor; ils en prirent possession en 1682 et le firent abattre en 1683, pour élever à la place de nouveaux édifices. Transféré rue d'Enfer sur l'emplacement de l'hôtel de Marillac, le collège du Mans fut réuni à l'université en 1764. Les bâtiments servirent à un hôtel meublé.

A propos de collège, il fut opéré dans celui des Lombards une arrestation qui fit grand bruit, voici à quelle occasion : un gentilhomme du Nivernais, François Andras, sieur de Changy, venait de gagner un procès au parlement de Paris contre ses trois beaux-frères qui lui disputaient la possession d'une terre; charmé d'avoir obtenu gain de cause, il résolut d'aller entendre la messe, et il allait entrer dans l'église Saint-Jean en Grève, lorsqu'il fut abordé par un de ses anciens domestiques, François Yssot, qui le salua et lui dit :

— Monsieur, Dieu vous garde! je m'en vais au pays, mon maître m'a donné congé; vous plaît-il y rien mander?

— Je te remercie, François, répondit le sieur de Changy, viens t'en dîner à mon logis avec moi, ensuite j'écrirai, et tu porteras les lettres à ma

femme, que je veux informer du succès de mon procès.

Et il ajouta qu'il demeurait à l'enseigne du *Grand Cornet*, près l'église Saint-Gervais.

C'était du reste tout ce que voulait savoir le domestique, qui se hâta d'aller informer immédiatement les trois beaux-frères de Changy : François, Joachim et Charles Duchastel. Ceux-ci ne perdirent pas de temps; accompagnés d'Yssot et d'un de leurs domestiques nommé Guillaume Cluseau, ils allèrent attendre le sieur de Changy et dès que celui-ci sortit de Saint-Jean en Grève pour regagner l'auberge du *Grand Cornet*, tous cinq bien armés fondirent sur lui.

Surpris par cette brusque agression, il se défendit vaillamment l'épée à la main, mais accablé par le nombre il finit par succomber et tomba mort sur la place; mais attirées par le bruit, quelques personnes s'avançaient; les assassins s'enfuirent en toute hâte, passèrent la rivière et coururent se cacher dans le collège des Lombards; ils avaient probablement cru se réfugier dans un lieu d'asile, mais ils s'étaient trompés, et bientôt, plus de quarante sergents à verge envahirent le collège et arrêtèrent les cinq meurtriers qui furent conduits au Châtelet.

Leur procès ne fut pas long; l'enquête en fut confié au lieutenant criminel Guillaume Maillard.

Le 28 juillet 1526, ils sortirent tous les cinq du Châtelet pour aller en place de Grève subir le dernier supplice. Les trois gentilshommes, tête nue, furent d'abord menés devant l'église Saint-Gervais où avait été enterrée leur victime, et là, après avoir crié à Dieu: « Merci! » ils firent amende honorable et déclarèrent fonder une messe quotidienne pendant un an pour le repos de l'âme du sieur de Changy; ensuite ils furent conduits à la Grève pour y être décapités. La tête de François Duchastel fut plantée sur un pieu dressé sur la place de Grève, celle de Joachim orna un pieu de la porte Saint-Jacques et celle de Charles fut placée hors la porte Saint-Antoine.

Guillaume Cluseau, qui n'était pas gentilhomme fut pendu et François Yssot fut brûlé vif.

Les corps des suppliciés furent traînés sur une claie jusqu'à Montfaucon, et y demeurèrent suspendus par les aisselles.

Les biens des trois frères avaient été confisqués au profit du roi, sauf 6,000 livres qui furent données à la veuve de Changy et à ses enfants et l'argent nécessaire à la fondation de la messe à Saint-Gervais et à une autre fondation semblable en Nivernais.

La confiscation des biens qui était toujours prononcée en pareil cas enrichissait le roi, mais réduisait à la misère les femmes et les enfants des condamnés, victimes d'un crime qu'un autre avait commis à leur insu et dont elles supportaient les peines.

Une autre exécution capitale eut lieu le 28 septembre 1526; ce fut celle d'un jeune écolier de l'université de Paris, Allemand de naissance, nommé Gasper Gosse, âgé de vingt-deux ans, et qui avait tué un sieur de Selve, neveu du premier président de Paris. Son père mit tout en œuvre pour le tirer d'affaire; mais il ne put y parvenir, et Gosse fut pendu et étranglé au gibet de Paris.

Jean de La Barre fut créé prévôt de Paris en 1526, ou plutôt garde de la prévôté de Paris, car le titre de prévôt était devenu de pure courtoisie; le même Jean de La Barre fut en outre reconnu en qualité de lieutenant du roi à Paris et dans l'Ile-de-France, en l'absence du marquis de Saluces, gouverneur.

Le 6 novembre eut lieu la translation du corps de la reine Claude, décédée à Blois le 26 juillet 1524; le roi ordonna qu'elle fût inhumée à Saint Denis; le corps arriva de Blois à Notre-Dame, et le lendemain il fut conduit en grande pompe à la basilique de Saint-Denis, et pour la première fois on vit l'université perdre dans un cortège public la place occupée par son recteur, qui d'ordinaire marchait à côté de l'évêque de Paris et qui, cette fois, fut relégué derrière le chapitre de la cathédrale.

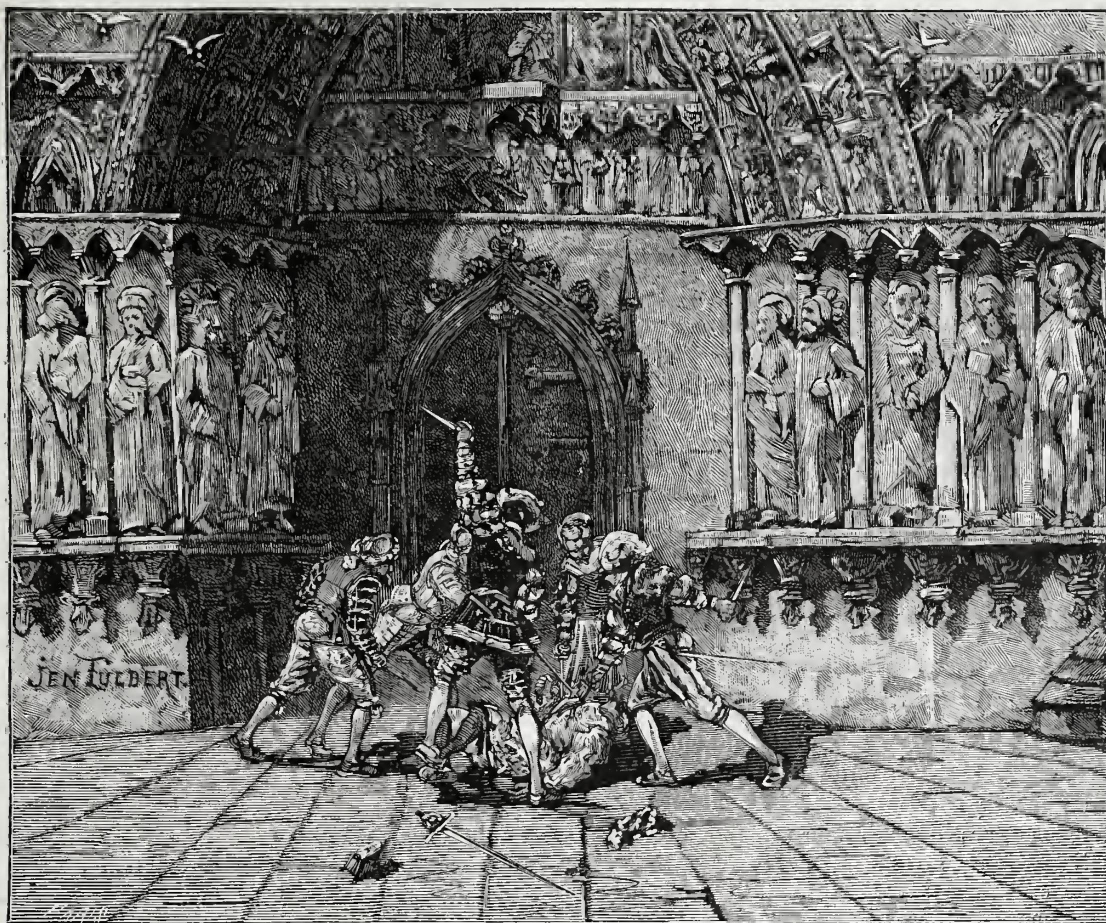
Les processions et les cérémonies ne ramenaient toujours pas la prospérité à Paris où l'on continuait à souffrir; aussi la ville n'était-elle pas absolument tranquille; les attaques contre la propriété et contre les personnes étaient extrêmement fréquentes et, aussitôt le soir venu, nul ne se fût hasardé dans les rues de Paris, sillonnées par les truands et toutes les variétés de voleurs et de filous dont nous avons fait plus haut l'énumération. Le prévôt des marchands Germain de Marle vint au parlement le 11 novembre, exposer qu'il serait utile de remettre sur pied le guet bourgeois et de rétablir l'obligation d'allumer des lanternes à chaque maison.

Le parlement fit droit à cette demande, et décida que l'ordonnance concernant le guet et l'allumage des lanternes devait être publiée de nouveau à son de trompe dans les carrefours, et que nul ne serait dispensé de s'y conformer, pas même les gens des comptes, les généraux de justice et des monnaies, ni ceux du corps de ville.

Le prévôt de Paris fut aussi mis en demeure de commettre un lieutenant lai de robe courte qui, accompagné de vingt archers, visiterait chaque jour les rues, carrefours, tavernes, cabarets et maisons de débauche « où avaient coutume de se retirer les vagabonds, gens oisifs et sans aveu, mal vivants, joueurs de cartes et de dés, quilles et autres jeux défendus, blasphémateurs, ruffians, mendiants valides et gens qui seraient trouvés en flagrant délit, pour les prendre et les mener dans les prisons du Châtelet, afin que leur procès fût fait par le prévôt de Paris et son lieutenant

criminel » à la charge par ledit lieutenant de mettre aux mains de la justice les archers qui se trouveraient avoir commis quelqu'abus ou excès de pouvoir dans l'exercice de leurs mandats.

On voit que déjà à cette époque, les agents chargés d'assurer l'ordre public ne se gênaient pas pour outre-passer la limite de leurs attributions.



Il se défendit vaillamment, l'épée à la main; mais, accablé par le nombre, il finit par succomber. (Page 368, col. 1.)

XX

Rentrée du roi. — Les protestants; persécutions et supplices. — Exécution du surintendant des finances. — Les briseurs d'images. — La procession. — Le pendu ressuscité. — Le Collège de France. — Pontalari et le curé. — Les fêtes de la rue. — Saint-Eustache. — La peste. — L'hôpital des Enfants-Dieu.

Pendant que tout ceci se passait, le roi habitait Saint-Germain-en-Laye où il s'était rendu en quittant Madrid; il se décida à revenir à Paris. Son entrée eut lieu le 14 avril 1527 et on en fit une sorte d'entrée triomphale, bien que la circonstance ne le comportât guère; quoi qu'il en soit, il fut ordonné au prévôt des marchands, aux échevins et aux maîtres d'écoles de faire tenir aux barrières du boulevard de la porte Saint-Denis devant les églises de la Trinité, du Saint-Sépulcre, des Innocents, de l'hôpital Sainte-Catherine, de Saint-Barthélemy, de l'Hôtel-Dieu, au parvis Notre-Dame, devant l'hôpital de Saint-Gervais, de Saint-Antoine et de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, des groupes de quatre vingts à cent enfants qui crieraient à haute voix : « Vive le roi! » sur le passage du monarque.

C'était de l'enthousiasme populaire officiel.

Le roi dîna à la Chapelle-Saint-Denis. Les religieux des ordres mendiants et les ecclésias-

tiques des églises et des paroisses de Paris se rendirent à pied jusqu'à Saint-Lazare, le recteur et les docteurs de l'université allèrent se placer à la fausse porte Saint-Martin où s'arrêtèrent les membres du chapitre de Notre-Dame et des principales églises de Paris.

Les prévôts, les échevins, les conseillers et autres officiers de la ville, suivis d'un grand nombre de bourgeois et précédés de leurs archers, arbalétriers et arquebusiers, se dirigèrent vers la Chapelle.

Le parlement, qui s'était massé à la porte Saint-Denis, monta à cheval et alla présenter ses respects au roi, qui était accompagné des princes du sang et des principaux personnages de la cour.

Le roi entra dans Paris en longeant la rue Saint-Denis jusqu'au Châtelet; arrivé là, il prit la rue de la Coutellerie et la porte Baudet et se rendit au palais des Tournelles.

Mais alors le parlement, qui suivait le roi, fut averti que la duchesse d'Angoulême venait derrière le roi, accompagnée de la reine de Navarre et de plusieurs autres princesses et dames de la cour

La situation était extrêmement délicate; le parlement devait-il fausser compagnie au roi ou laisser la reine-mère entrer à Paris sans escorte?

On sait combien François Ier tenait à ce que les dames fussent honorées; messieurs du parlement n'hésitèrent pas, ils tournèrent bride et s'en allèrent au-devant des princesses qui, justement, arrivèrent en même temps qu'eux à la Chapelle.

Ce fut le premier président Jean de Selve qui débita la harangue à la mère du roi.

Naturellement, des processions terminèrent cette cérémonie; elles eurent lieu le mardi suivant, mais le roi indisposé ne put y assister.

Le 8 juin, autre entrée — celle des ambassadeurs d'Angleterre, de Portugal et de Venise. Le roi les « régala » splendidement dans la salle Saint-Louis au Palais et partit le 27 juillet pour Amiens, afin d'y conférer avec le cardinal d'York.

Le 23 septembre, la chambre des comptes vérifia les lettres patentes du 1er novembre 1525, par lesquelles la duchesse d'Angoulême avait fait don de sa maison des Tuileries à Jean Tiercelin maître d'hôtel du dauphin, et à Julie du Trot, sa femme, pour la durée de leur vie, et les deux époux furent autorisés à l'habiter à la charge d'y faire les réparations nécessaires et de payer les rentes et autres droits qui pourraient être dus.

Jusqu'alors, les bourgeois de Paris s'étaient félicités du retour de leur roi et ne s'étaient point enquis de savoir à quelles conditions sa liberté avait été consentie; ils allaient bientôt l'apprendre. Le roi étant revenu à Paris au mois de novembre convoqua le 16 une assemblée de prélats, de princes, de gens de justice et de notables et lui exposa qu'il avait recouvré sa liberté à la condition de remettre à l'empereur le duché de Bourgogne et qu'il avait laissé en otage ses deux fils aînés, que son conseil n'ayant pas été d'avis qu'il abandonnât ce duché, il avait fait offrir une somme d'argent en échange, avec ordre, en cas de refus, de déclarer la guerre à l'empereur, mais que cette somme il ne l'avait pas.

L'assemblée avait donc à délibérer sur ces questions : devait-on faire la guerre à l'empereur pour l'obliger à rendre la liberté aux otages? — Ce n'était pas d'une honnêteté absolue.

Fallait-il, au contraire, abandonner les princes prisonniers et les laisser en Espagne? C'était facile, mais peu chevaleresque.

Enfin François Ier devait-il se sacrifier et retourner en captivité pour faire délivrer ses enfants? Comme père, c'était digne, mais comme roi, c'était triste.

L'assemblée fut d'un avis unanime pour trouver ces trois solutions détestables, et comme elle jugeait que l'empereur ne demeurerait pas insensible à la réception d'une grosse somme, elle s'arrêta à l'hypothèse de payer une forte rançon; c'était assez l'avis de François Ier, malheureusement, c'était l'argent qui lui manquait.

L'assemblée fixa même le prix de cette rançon, elle déclara que le roi devait offrir jusqu'à deux millions d'or, somme énorme pour l'époque.

La ville de Paris émit le même avis et offrit de contribuer au paiement de cette somme, ainsi que les prélats, les membres de la noblesse et les bourgeois.

Le roi tint un lit de justice au parlement le 20 décembre. Là, le cardinal de Bourbon, parlant au nom de l'Église, offrit 1,300,000 francs; le duc de Vendôme, au nom des princes et gentilshommes présents, ne s'engagea pour aucune somme déterminée, mais offrit la totalité de ce que possédaient les uns et les autres. Le prévôt des marchands à genoux, ainsi que les échevins, tint le même langage, en assurant le roi que la ville de Paris était disposée à tout donner, corps et biens.

Le roi remercia et demanda à la ville de Paris de vouloir bien verser 100,000 écus; une assemblée générale fut tenue à cet effet où furent appelés tous les officiers de justice, parlement, université, clergé, etc., et six notables de chaque quartier, etc. La somme était forte (elle représentait 200,000 francs). L'assemblée fut d'avis qu'il y avait lieu de prier le roi de vouloir bien modérer quelque peu sa demande, tout en arrêtant qu'on verserait la somme entière s'il refusait de la réduire; le roi accorda la remise du quart; c'était donc 150,000 livres qu'il fallait trouver au plus vite et on s'occupa aussitôt d'établir des contraintes pour ceux qui différeraient de payer.

Le tiers du loyer des maisons de Paris ne montait alors qu'à 312,000 livres (deux siècles plus

tard (1725) ces locations atteignaient le chiffre de vingt millions).

Nous avons dit que le nombre des mécontents était grand à Paris ; la division amenée par la querelle de Luther avec le pape avait considérablement augmenté ce nombre en enflammant les esprits ; bien que tout le monde connaisse l'origine du protestantisme, il occasionna de si graves événements à Paris que nous sommes obligé de la rappeler pour l'intelligence des faits qui suivront.

En 1515, le pape Léon X avait publié une bulle qui accordait la rémission de tous les péchés aux fidèles qui achèteraient des indulgences, et des prédicateurs furent envoyés partout pour annoncer cette libéralité du saint-siège et engager les gens à en profiter. Ce fut alors qu'un moine augustin de la ville de Wittemberg, en Saxe, s'éleva publiquement contre la bulle papale et soutint que le souverain pontife n'avait pas le droit de vendre des indulgences.

Une seconde bulle, datée de 1518, répondit à Luther en condamnant ses opinions. Luther, protégé par l'électeur de Saxe, accepta la lutte et entreprit de ruiner par sa parole l'autorité des papes.

Le 15 juin 1520, nouvelle bulle contre Luther. — Celui-ci en appela au futur concile et la fit brûler. Le pape à son tour fulmina le 3 janvier 1521, son anathème contre Luther et ses partisans qui furent déclarés hérétiques.

C'était une guerre religieuse qui s'allumait et allait incendier l'Europe.

La doctrine de Luther fit de grands progrès et la Suisse l'adopta.

En France, quelques luthériens essayèrent de faire de la propagande, mais le chancelier Duprat assembla à la Sorbonne les docteurs en théologie qui, le 15 avril 1521, rendirent un décret condamnant la nouvelle doctrine, ce qui n'empêcha pas qu'elle se répandît et fît de nombreux prosélytes dans les différentes classes. Des émissaires venus de Suisse expliquaient la réforme tentée par Luther en battant en brèche les fêtes de l'Église, les jeûnes, les pèlerinages, le culte des saints, le célibat des prêtres, les vœux monastiques, et réclamaient surtout que les Livres saints fussent imprimés en langue française.

En 1525, Pierre Gringoire sollicita la permission d'imprimer les *Heures de Notre-Dame* en français ; mais la Sorbonne, consultée par le parlement, décréta que de pareilles traductions « tant de la Bible que d'autres livres de religion étaient pernicieuses et dangereuses, parce que les livres ont été approuvés en latin et doivent ainsi demeurer ».

La persécution dirigée contre les novateurs allait bientôt donner à la Réforme une puissance et une force contre lesquelles devaient se briser tous les efforts tentés contre elle.

Le premier acte de sévérité exercé à Paris contre les protestants s'appliqua à un certain Jean Le Clerc, peigneur de laine, qui dans la ville de Meaux avait lacéré une bulle relative à la vente des indulgences et qui était affichée à la porte de l'église ; non seulement il avait déchiré cette bulle, mais il l'avait remplacée par une autre, écrite dans l'esprit de la Réforme.

Arrêté pour ce fait, ainsi que quelques autres de ses complices, ils furent conduits à Paris et fouettés dans les carrefours par la main du bourreau pendant trois jours consécutifs, après quoi on les renvoya à Meaux, où ils subirent le même traitement et furent en outre marqués au front d'un fer chaud.

Un second, Jacques de Pavané, qui afficha publiquement ses nouvelles idées religieuses, fut condamné, par arrêt du parlement du 29 mars 1525, à être brûlé vif sur la place de Grève, ce qui eut lieu au milieu d'une foule énorme de spectateurs.

Jean L'Hermite, natif de Livry, fut, à peu près à la même époque, brûlé vif sur la place du Parvis-Notre-Dame, et pendant son supplice toutes les cloches des églises de Paris furent mises en branle.

La Sorbonne avait ordonné que tous les livres de Luther fussent brûlés publiquement au parvis. Il fut en outre enjoint de par le roi, à toute personne, d'apporter et mettre au greffe lesdits livres hérétiques, sous peine pour ceux qui les garderaient d'être bannis du royaume avec confiscation de leurs biens.

A la fin de 1526, le jour de saint Nicolas, les enfants de chœur de Notre-Dame avaient organisé une mascarade composée de gens qui menaient une femme montée à cheval et figurée traînée par des diables qui la harcelaient et l'injuriaient ; des personnages représentant des docteurs en théologie portaient devant et derrière une inscription contenant le nom de Luther. La femme personnifiait la religion tourmentée par les savants et par les diables.

Le roi se plaignit, et défense fut faite de promener de semblables mascarades.

On a vu dans le cours de cette histoire que plusieurs surintendants des finances avaient payé de leur vie le dangereux honneur d'être comptables des fonds de l'État. Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, allait à son tour l'expier chèrement.

Il avait succédé à son père à la trésorerie générale, et le roi Louis XII, tout comme François Ier, n'avait eu qu'à se louer de l'administration habile et de l'honnêteté de son trésorier ; mais au fur et à mesure qu'il remplissait les caisses du Trésor, Louise de Savoie et François Ier s'empressaient de les vider. Un beau jour, il lui fallut trouver 400,000 écus pour les envoyer à Lautrec, qui eut besoin de cette somme en 1521

pour payer les troupes suisses; or la caisse était à peu près vide, Semblançay ayant consenti, par une faiblesse due à son dévouement pour Louise de Savoie, à remettre à celle-ci tout l'argent dont il était détenteur contre ses simples reçus, et Lautrec ne put payer les Suisses et perdit le Milanais par suite de sa défaite à la Bicoque. Aussi, François I[er] lui fit-il d'amers reproches, auxquels Lautrec, répondit que s'il avait reçu les 400,000 écus qu'il avait demandés, les choses se fussent passées autrement.

« Sur ce propos, raconte Martin du Bellay, le seigneur de Semblançay, surintendant des finances de France, fut mandé, lequel advoua en avoir eu le commandement, mais qu'estant la dite somme preste à envoyer, madame la régente, mère de Sa Majesté, avait prins ladite somme de 400,000 écus et qu'il en feroit foi sur-le-champ. »

La reine-mère convint du fait, mais soutint que les 400,000 écus provenaient de son épargne personnelle, qu'elle avait confiée à Semblançay.

Un procès fut intenté au surintendant, d'abord au civil en 1524, et Semblancay put établir que, loin de devoir au roi, il lui était dû 300,000 livres, et les juges le reconnurent; mais alors, pour ne pas lui rembourser cette somme, on le poursuivit au criminel sous l'inculpation de péculat. Le roi était alors prisonnier à Madrid. Louise de Savoie fit voler au trésorier, par l'un de ses commis, les quittances qu'elle lui avait données et le fit jeter à la Bastille, en recommandant au chancelier Duprat de faire condamner Semblançay quand même.

Duprat était son ennemi : il fit la chose en conscience. Il réunit un tribunal spécial, qu'il composa de gens à lui dévoués, choisis dans les parlements de Paris, de Toulouse et de Bordeaux, et ce tribunal jugea que c'était Semblançay qui devait 300,000 livres au roi et rendit cet arrêt en 1527, c'est-à-dire au bout de deux ans de procédure.

« Jacques de Beaune, atteint et convaincu de larcins, faussetés, abus, malversations et male administration des finances du roi, pour réparation desdits crimes et délits, est déclaré déchu de tous honneurs et estat et en outre condamné à être pendu et étranglé à Montfaucon, tous ses biens, meubles et héritages confisqués, sur lesquels biens sera prise la somme de 300,000 livres parisis pour restitution des sommes par ses faussetés mal prises par ledit Jacques de Beaune sur les finances du roi, et ce, sans préjudice de la dette prétendue par Madame, mère du roi. »

Ce jugement inique reçut son exécution le 12 août 1527; à une heure après midi, on vit un vieillard sortir de la Bastille au milieu d'une troupe d'archers et de sergents. C'était Jacques de Beaune de Semblançay, âgé de soixante-douze ans, et qu'en raison de son grand âge, on avait autorisé à monter une mule pour être mené au gibet de Montfaucon.

Il était tête nue et tenait à la main une croix de bois peinte en rouge.

« Il avoit vestu une robbe de drap frisé couleur tannée, obscur, enfumé, un saye de veloux noir Son cry lui fut faict en trois lieux, c'est assavoir porte Bauldetz, devant (le) Chastelet et au gibet.» Là on lui fit attendre le supplice jusqu'à sept heures du soir, non par cruauté, mais parce qu'on compta jusqu'au dernier moment sur la clémence royale, qui ne se manifesta pas.

Le vieillard conserva une contenance ferme, et voyant enfin que tout espoir était bien perdu, il s'écria :

— J'ai bien mérité la mort, pour avoir plus servi les hommes que Dieu !

Le bourreau s'empara alors de lui et bientôt son corps se balança aux piliers du lugubre gibet.

Malgré la défaveur qui entourait d'ordinaire les surintendants des finances, toujours soupçonnés de faire leurs propres affaires au détriment de celles de l'État, Semblançay était sympathique au peuple, et peu s'en fallut que son supplice n'amenât une sédition. Une foule énorme s'était portée sur le lieu de l'exécution, et seule, la présence du grand nombre d'hommes d'armes qui entouraient le gibet empêcha une manifestation hostile. Clément Marot composa à ce sujet l'épigramme suivante :

Lorsque Maillart, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Semblançay l'âme rendre,
A vostre advis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour vous le faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre,
Et Semblançay fut si ferme vieillart
Que l'on cuydoit pour vray qu'il menast pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillart.

Plusieurs autres pièces de vers satiriques coururent Paris, mais ce fut tout.

Deux ans après le supplice infligé à l'infortuné surintendant des finances, on réhabilita à demi sa mémoire; le commis qui avait volé les quittances de la reine-mère ayant été découvert et pendu, l'arrêt de confiscation fut annulé et les biens du trésorier furent rendus à son petit-fils, Jacques de Beaune.

Revenons aux protestants, qui parfois s'en prenaient aux statues et aux images, qu'ils mutilaient et brisaient sans s'arrêter ni à la valeur artistique ni aux souvenirs qui pouvaient être attachés à ces objets; ce fut ainsi que le 31 mai 1528, un de ces iconoclastes abattit la tête d'une statue de la Vierge qui décorait la niche d'une maison de la rue des Rosiers qui faisait le coin de la rue des Juifs; ils brisèrent aussi la tête de l'enfant Jésus qu'elle tenait entre ses bras et les jetèrent derrière des pierres; ils donnèrent aussi quelques coups de poignard dans la robe et la mutilèrent.

Le roi, informé de ce fait, donna des ordres pour la recherche active des coupables et promit



F. Roy, éditeur. — 47. Imp. Charaire et fils.

Le bourreau s'empara de Samblancey, et bientôt son corps se balança aux piliers du sinistre gibet.



François Ier monta les degrés de l'estrade et mit la nouvelle statue dans la niche, après l'avoir baisée.
(Page 374, col. 1.)

mille écus à ceux qui les feraient découvrir; de plus, il ordonna qu'on refît en argent la statue qui avait été mutilée et qu'une grille de fer la protégeât.

Le 9 juin, le recteur et l'université firent une procession à laquelle assista le clergé de Saint-Gervais en chape, avec les religieux porteurs de torches. On avait tiré de chaque collège une vingtaine d'écoliers appartenant à de riches familles, ce qui forma un groupe d'environ cinq cents garçons qui portèrent chacun un cierge allumé; la procession partit des Mathurins et se rendit à la rue des Rosiers, où elle s'arrêta à un autel érigé devant la statue.

Chacun y fit don de son cierge, puis de là, on alla à l'église Sainte-Catherine où une messe solennelle fut chantée. Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, eut lieu la cérémonie de la pose de la statue d'argent par le roi François Ier en personne; elle est trop curieuse pour n'être pas racontée en détail. Donc ce jour-là, dès le matin, les membres du parlement montèrent à cheval et se rendirent à Sainte-Catherine du Val des Écoliers et, ayant mis pied à terre, ils attendirent le roi; mais à peine étaient-ils là, qu'un capitaine de la garde écossaise apporta un ordre royal réglant que le parlement marcherait seul et après lui la chambre des comptes et le corps de ville sur le même rang. Les membres de la chambre des comptes exhalèrent leur mécontentement et protestèrent, l'usage étant qu'ils marchassent à la gauche du parlement.

Le roi retira alors son ordre et le remplaça par un autre qui autorisait la cour des comptes à con-

server sa place et qui, pour cette fois seulement, commandait au prévôt des marchands et aux échevins de marcher à la suite de la chambre des comptes.

Ces puériles questions de préséance qui avaient alors une importance extrême, produisirent une émotion qui ne se calma que lorsque le roi arriva vers onze heures à Sainte-Catherine. L'évêque de Paris dit la messe, et aussitôt défilèrent les religieux, les ordres mendiants, le clergé des paroisses, puis après la messe dite, le chapitre de Notre-Dame et celui de la Sainte-Chapelle se mirent en marche suivis des abbés de Saint-Magloire, de Saint-Euvert d'Orléans, du prieur de Saint-Martin des Champs, des évêques de Saintes, de Vabres, de Bazas, d'Auxerre, de Soissons, etc. marchant deux par deux.

Venaient ensuite les trompettes du roi et les hérauts d'armes suivis de deux maîtres des requêtes. Le prévôt de Paris marchait après, tenant de la main droite un bâton blanc, symbole de son autorité et de la gauche un cierge de deux livres; il était suivi de Louis de Nevers, chevalier de l'ordre, du grand maître de Montmorency, du duc de Longueville et de Maximilien Sforce, des ducs de Vendôme et de Ferrare, tous un cierge à la main. L'évêque de Lisieux, grand aumônier de France, en habits sacerdotaux, qui venait après, portait la statue d'argent. Le roi avec un grand cierge à la main marchait seul à pas comptés. A une certaine distance, suivaient le roi de Navarre et le cardinal de Lorraine, les ambassadeurs d'Angleterre, de Venise, de Florence de Bar, de la Suisse et de Gênes, précédant immédiatement les présidents et conseillers du parlement, et après eux marchaient les greffiers et notaires de la cour. A la gauche du parlement allaient les officiers de la chambre des comptes et à leur suite, le prévôt des marchands et les échevins et conseillers de la ville accompagnés de quelques notables bourgeois.

Enfin, marchaient après, les gentilshommes et maîtres d'hôtel de la maison du roi, suivis des capitaines des 400 archers des gardes, avec la plupart de ces archers et une grande multitude de peuple.

On arriva à la rue des Rosiers par la rue Saint-Antoine; le roi avait fait élever un pilier de pierre supportant une niche grillée, destinée à recevoir la statue d'argent, devant ce pilier était une estrade recouverte d'un tapis de Turquie et à côté un autel sur lequel l'évêque de Lisieux posa la Vierge d'argent.

Le roi se mit à genoux et tout le monde l'imita, les musiciens de sa chapelle entonnèrent l'antienne *Ave Regina cœlorum* et l'évêque de Lisieux dit une oraison, après quoi le roi monta les degrés de l'estrade, retira la statuette mutilée et prit la nouvelle qu'il plaça dans la niche après l'avoir baisée, il ferma ensuite la grille de fer, descendit les degrés et alla se remettre à genoux, tandis qu'on plaçait dans un flambeau le cierge qu'il avait apporté afin qu'il brûlât devant la statue.

Il remonta à cheval et s'en alla dîner chez le trésorier Nicolas de Neuville.

Les minimes de Nigeon vinrent en procession à la nouvelle Vierge le mardi suivant, puis ce fut le tour des quinze-vingt; bref, ce fut à qui irait offrir son cierge à « la belle dame ». Ce qui n'empêcha pas qu'elle fut volée en 1545, et qu'on la remplaça alors par une Vierge de bois que les huguenots brûlèrent en 1551.

Après avoir été successivement en pierre, en argent et en bois, la Vierge de la rue des Rosiers fut refaite en marbre et posée solennellement par l'évêque de Paris à la fin de 1551.

Le roi François aimait fort les cérémonies publiques. La veille de la Saint-Jean de cette année 1528, il alluma le feu de la Grève avec une torche de cire blanche garnie de velours cramoisi; il était accompagné du cardinal de Lorraine, du jeune duc d'Angoulême et du duc de Ferrare, tous ces princes avaient aussi une torche à la main; la duchesse d'Angoulême regardait ce spectacle par les fenêtres de l'Hôtel de Ville, en compagnie d'autres princesses et de dames de la cour. Douze pièces de grosse artillerie furent tirées aussitôt, le feu mis, et des vivats de joie répondirent au bruit de leur détonation.

Le 19 septembre, on pendit à la place Maubert un garçon de vingt et un ans, et cette pendaison fut l'occasion d'un fait qu'on ne manqua pas de convertir en miracle.

Il y avait environ une demi-heure que ce jeune homme était pendu, lorsque le valet du bourreau le descendit de la potence au moyen d'une corde et le mit dans une charrette pour le mener au gibet de Montfaucon où il devait être accroché; mais à peine le pendu fut-il dans la charrette qu'il leva la jambe et poussa un soupir, ce que voyant, le valet qui avait mission de le tuer, lui décocha un énorme coup de pied dans la poitrine pour l'achever, puis, craignant que cela ne suffît pas, il prit son couteau et se mit en devoir de lui couper la gorge, mais une bonne femme qui se trouvait là, prit à partie l'aide-bourreau en lui criant :

— Ah! traître, le tueras-tu? Vois-tu pas que c'est un miracle?

Il n'en fallut pas davantage pour que quelques autres personnes intervinssent en même temps et le pendu tirant profit de l'occasion, se hâta de dire qu'il était bien mort, mais qu'avant de mourir, comme il avait eu le soin de se recommander à Dieu et à la Vierge Marie Notre-Dame de Recouvrance des Carmes, il avait senti qu'on le ressuscitait.

Personne ne douta de ces paroles; ce fut à qui, au contraire, crierait miracle et se porterait au

secours du pendu, qui fut mené dans l'église des Carmes devant la statue de la Vierge. Puis il fut transporté dans une chambre dépendante d'une maison voisine, mis sur un bon lit devant le feu; on lui fit prendre un cordial, on le soigna tant et si bien, qu'au bout de deux jours il ne se ressentait plus de sa pendaison.

Mais pendant que s'opérait cette guérison miraculeuse, le parlement avait commis à la garde du pendu un huissier et un sergent; de son côté le bourreau réclamait impérieusement son corps mort ou vif, peu lui importait, il lui fallait son pendu. Les religieux carmes allèrent alors trouver le roi pour solliciter sa grâce, et comme après tout, François Ier ne pouvait pas se montrer plus sévère que Notre-Dame de Recouvrance, il lui accorda sa grâce.

Or, le pauvre diable la méritait, car il avait été condamné à la potence, accusé d'avoir, à l'aide de deux autres domestiques comme lui, enterré le corps de son maître assassiné, et l'un de ses complices avait été huit jours auparavant pendu à cette même potence de la place Maubert, et soudain on découvrit que c'était la veuve de l'homme assassiné qui l'avait tué et qu'elle s'était servie de ses domestiques pour faire disparaître le cadavre de son mari, en prétendant qu'il était mort subitement.

On expliqua alors tout naturellement l'intervention de la Vierge qui avait ressuscité l'innocent. Mais quelques huguenots endurcis firent observer que la Vierge n'aurait pas dû faire les choses à demi, et qu'elle eût dû commencer par ressusciter le premier domestique qui avait été pendu et qui n'était pas plus coupable que l'autre.

Des hérétiques seuls pouvaient tenir un semblable langage! Les catholiques les laissèrent dire et furent plus que jamais convaincus de l'existence du miracle.

Un hérétique qu'on poursuivit rigoureusement fut Louis de Berquin, gentilhomme du diocèse d'Amiens, dont le procès avait commencé en 1523; on avait trouvé chez lui des livres de Luther, et il avait offert de confesser ses erreurs, mais il ne tint pas parole, et par arrêt du 1er août, il avait été ordonné qu'il serait incarcéré à la tour carrée de la Conciergerie. Par un second arrêt du 5 août, il fut livré à l'évêque de Paris avec ses livres, à la condition que pour le juger, l'évêque s'adjoindrait deux conseillers de la cour et quelques docteurs en théologie. Le procès traîna en longueur, et le roi donna ordre au parlement, au mois de juillet 1526, d'élargir le prisonnier, mais le parlement ne tint aucun compte de l'ordre. Enfin, par lettres du 21 novembre, François Ier exigea que Berquin serait remis entre les mains du prévôt de Paris pour être par lui confié à la garde du bâtard de Saint-Amadour, lieutenant des gardes, et de quatre archers qui l'enfermeraient au Louvre, en répondant de lui sur leur tête.

Mais le président Guillard répondit que Berquin appartenait au bras séculier qui l'ayant trouvé relaps et hérétique obstiné, l'avait condamné comme tel et confié à la cour, et qu'en conséquence, le parlement refusait de le rendre. Le prévôt passa outre, et le tirant de la Conciergerie, le remit au bâtard de Saint-Amadour qui l'emmena au Louvre. A peine y était-il que le roi irrité par la conduite de quelques protestants, retira tout à coup à Berquin la protection dont il le couvrait, et le fit juger par des juges délégués par le saint-siège, à la requête du promoteur de la foi. Par sentence du 15 août 1529, Berquin fut dégradé de sa qualité de docteur en théologie, condamné à voir brûler en sa présence les livres de Luther qu'il avait traduits, à faire amende honorable au parvis Notre-Dame et à être exposé au pilori, puis à avoir la langue percée et le front marqué d'une fleur de lis.

Le malheureux Berquin eut la malencontreuse idée de protester contre cette sentence et de demander qu'il en fût appelé en cour de Rome, mais le parlement, voyant dans cette attitude une aggravation de culpabilité, ordonna qu'on le mettrait dans un tombereau et qu'il serait conduit à la place de Grève pour y être brûlé vif.

Il ne se trouva personne pour prendre la défense de cet infortuné, et le jour même son supplice eut lieu sans autre formalité!

Voilà comment procédaient à cette époque les magistrats chargés de rendre la justice!

Berquin était considéré par ses contemporains comme « le plus savant de la noblesse » et selon Bèze « il eût été en France un autre Luther, si le roi ne l'eût abandonné ».

Il avait quarante-quatre ans, lorsqu'il fut brûlé: il se signala par son héroïque fermeté dans le supplice.

Clément Marot, le poète de cour et Erasme furent aussi bien près d'éprouver le même sort. Plus heureux que Berquin, la protection du roi les sauva!

Bien que les progrès des protestants nuisissent à la reprise des affaires à Paris, quelques grands travaux furent entrepris. Le roi ordonna en 1527 la démolition de la grosse tour du Louvre qui jetait dans tout le château une grande obscurité et lui donnait l'aspect d'une prison, et en même temps il fit commencer le quai du Louvre, ainsi que le constatent ces lettres missives, qu'il adressa le 15 mars 1527 aux prévôt des marchands et échevins : « De par le roy... Très chers et bien amez, pour ce que nostre intention est de doresnavant faire la plus part de nostre demeure et séjour en nostre bonne ville et cité de Paris et alentour plus qu'en aultre lieu du royaulme; cognaissant nostre chastel du Louvre estre le lieu le plus commode et à propos pour nous loger, à

ceste cause avons délibéré, faire réparer et mettre en ordre ledit chastel et faire clore la place estant devant iceluy, pour nous en aider et jouir; nous avons bien voulu advertir à ce que advisiez un chemyn le long de la tour respondant sur la rivière près la fausse porte par où l'on a accoustume passer les chevaulz tirant les basteaux, afin que trente chevaulx puissent doresnavant par ledit chemyn avoir leur passage, etc. »

On voit par les registres de l'Hôtel de Ville que les constructions de ce quai avaient déjà occasionné, en 1537, une dépense de 10,000 écus, et qu'il était nécessaire d'employer encore une somme semblable pour les terminer.

En vertu d'une ordonnance du bureau de la ville du 8 août 1622, ce quai fut élargi pour les besoins de la navigation. A la fin du XVIIIe siècle on l'appela quai du Muséum; au XIXe, il prit le nom de quai du Louvre parce qu'il longe la grande galerie du palais. Il fut reconstruit en 1810. Le long du quai du Louvre s'étend l'ancien port au bois. Le quai du Louvre englobant l'ancien quai de l'École, va aujourd'hui du Pont-Neuf au pont des Saints-Pères.

Quant aux travaux de reconstruction du Louvre, ils ne commencèrent qu'en 1541 ; nous en reparlerons à cette date.

De 1300 à 1313, une voie publique appelée rue d'Osteriche (d'Autriche) régnait le long de l'ancien Louvre et aboutissait au quai, ce fut là que sous Philippe-Auguste fut bâti l'hôtel du Petit-Bourbon, ainsi nommé parce qu'il servait de demeure aux ducs de Bourbon; il avait été réparé sous les règnes de Charles V et de Charles VI.

Lorsque le connétable de Bourbon se fut retiré en Italie et que François Ier eut fait saisir ses biens, une partie de l'hôtel du Petit-Bourbon fut démolie; en 1527, on sema du sel sur le terrain et la couverture et les moulures de la porte principale furent peintes en jaune par la main du bourreau. Sauval rapporte que de son temps on voyait encore des armoiries brisées et à demi effacées sur les bâtiments demeurés debout et parmi lesquels se trouvait une longue galerie dans laquelle on tint en 1614 et 1615 l'assemblée des États.

Plus tard elle servit de théâtre, et la cour y donnait des fêtes. En 1658 ce théâtre fut accordé à la troupe de Molière; en 1665, ce qui restait de l'hôtel du Petit-Bourbon fut démoli, et sur ce terrain on construisit la colonnade du Louvre.

La plus importante fondation que fit François Ier en cette année fut celle du collège de France. Il y avait déjà plusieurs années qu'il avait le dessein de créer à Paris un nouveau collège où il espérait attirer les hommes les plus éminents dans les sciences et les lettres. « Ce grand roy, dit Belleforest, avoit entreprit, si la mort ne l'eust sitôt assailli, de dresser un collège où toutes les sciences et les langues eussent été gratuitement enseignées et auquel il est donné cinquante mille éscus de revenu annuel pour la nourriture de six cents escoliers et entretiens de professeurs choisis d'entre les plus doctes hommes qu'on est sceu trouver en la chrestienté. »

Si François Ier ne put réaliser ce grand projet dans tout son ensemble, il parvint tout au moins à faire une fondation durable en instituant le Collège de France avec le concours du savant Guillaume Budé et de son confesseur Guillaume Parvi. Son premier soin avait été de proposer en 1517 au célèbre Érasme de venir enseigner dans cet établissement, et il lui fit offrir mille livres de traitement et chargea Guillaume Cope, son médecin, et l'évêque de Paris, Étienne Poncher, de joindre leurs sollicitations aux siennes pour engager Érasme à accepter; mais celui-ci ne put quitter le service de l'Empereur, auquel il était attaché. François Ier dut attendre douze années avant de s'occuper de son collège; enfin en 1529 il commença par instituer des professeurs royaux de langue grecque et hébraïque aux appointements de 200 écus d'or ; les deux premiers pour le grec furent Pierre Danez, né à Paris, et Jacques Toussaint originaire de Champagne. Les professeurs de langue hébraïque furent Paul le Canosse, israélite et Guidacerius, Espagnol, et les mathématiques furent enseignées par Martin Problation, Espagnol, et Oronce Finé, Dauphinois.

Bientôt d'autres professeurs rétribués de la même façon leur furent adjoints; ce furent pour l'éloquence et la langue latine, Barthélemy Masson pour la médecine, Vidius de Florence (On ajouta plus tard à cette faculté deux autres chaires, l'une de chirurgie, érigée par Charles IX, et l'autre d'anatomie et de botanique, fondée par Henri IV). La chaire de philosophie ne fut occupée que sous Henri II par Francois Vicomercut de Milan (prédécesseur du fameux La Ramée, dit Ramus). En 1587, Henri III fonda une chaire de langue arabe en faveur d'Arnoul de Lisle. Louis XIII en fonda une seconde et une autre de droit canon; enfin Louis XIV en établit une pour la langue syriaque et une seconde de droit canon.

Revenons aux commencements de ce Collège, qui ne furent pas tout d'abord aussi brillants que l'eût désiré le roi, qui avait voulu primitivement le placer à l'hôtel de Nesle et y faire bâtir une chapelle qui eût été desservie par quatre chanoines et quatre chapelains.

Le manque de fonds nécessaires ne permettait pas que les choses allassent si vite, et ce fut seulement le 19 décembre 1539, que la commission suivante fut expédiée pour le paiement des sommes à employer pour la construction. « Voulant donner toutes les commodités nécessaires aux lecteurs et aux professeurs pour vaquer à leurs lectures, avons résolu de leur construire en notre logis et place de Nesle, à Paris et autres places qui sont à l'entour, un beau et grand collège de



Pontalais exaspéré saisit la caisse effondrée et en coiffa le pauvre curé. (Page 381, col. 2.)

trois langues, accompagné d'une belle et somptueuse église avec autres édifices dont les dessins ont été faits. Avons commis Audebert Catin pour tenir le compte et faire les paiements de la dépense nécessaire pour les susdits bâtiments, voulant que lesdits paiements soient passés et alloués par nos amis et féaux les gens tenant nos comptes. »

Mais le cardinal Duprat n'était pas favorable à la création du collège; il fit tous ses efforts pour faire échouer l'entreprise et les professeurs royaux, en attendant la construction des bâtiments qui ne marchait pas, furent longtemps obligés d'enseigner dans les salles du collège de Cambrai et de Tréguier.

Aussi le roi, très satisfait du zèle qu'ils montraient, leur accorda-t-il une distinction honorifique : il leur donna par lettres patentes du mois de mars 1545, la qualité de conseillers du roi et le droit de *committimus*. Il les fit en outre porter sur les rôles des commensaux de sa maison; à ce titre, ils prêtaient serment de fidélité entre les mains du grand aumônier; à la fin du XVI[e] siècle, 4 à 500 élèves suivaient leurs leçons.

Les guerres civiles qui survinrent après la mort de François I[er] ne permirent pas qu'on travaillât à la construction du collège royal avant 1609; à cette époque, le cardinal du Perron, aidé du duc de Sully, surintendant des finances et du président de Thou, persuada au roi Henri IV d'abattre le collège de Tréguier dont les bâtiments tombaient en ruines et d'en bâtir un autre, sous le titre de Collège royal de France.

La mort du roi ne permit pas de donner suite

à ce projet, mais Louis XIII ou plutôt Marie de Médicis, sa mère, le reprit l'année suivante et le 18 août 1610, le jeune roi posa la première pierre du nouvel édifice, mais on ne l'acheva pas; une aile seulement fut bâtie, et il fut entièrement reconstruit en 1774; le 22 mars, le duc de La Vrillière posa la première pierre du bâtiment définitif qui s'éleva sur l'emplacement des collèges de Tréguier, de Cambrai et de Léon, d'après les dessins de l'architecte Chalgrin.

Lors de la Révolution de 1789, on avait distrait de l'ensemble des bâtiments la partie appelée le petit hôtel de Cambrai, pour la ranger dans la catégorie des domaines à aliéner. Le 11 thermidor, an XII, Napoléon rendit un décret qui mettait cet hôtel à la disposition du ministre de l'intérieur, chargé de le réunir au Collège de France, dont il avait été indûment séparé.

Le 30 avril 1831, le ministre du commerce et des travaux publics approuva un plan qui lui fut soumis pour l'agrandissement du collège de France: une maison située place Cambrai et trois autres dans la rue Saint-Jacques furent expropriées en 1834, et aussitôt qu'elles furent démolies, M. Leratouilly, architecte, construisit les nouveaux bâtiments qui étendirent le collège jusqu'à la rue Saint-Jacques. Il avait son entrée principale sur la place Cambrai, qui n'était qu'un élargissement de la rue Saint-Hilaire. Vis-à-vis de la façade s'élevaient les maisons dépendant de l'enclos de la commanderie de Saint-Jean-de Latran. Cet enclos fut détruit en 1853, pour l'ouverture de la rue des Écoles, dont le percement a dégagé la façade du Collège de France.

La cour d'honneur (sur la rue des Écoles) est entourée de trois corps de bâtiments; l'aile gauche contient des laboratoires de chimie et des salles de cours. L'aile droite renferme des salles d'étude et un vestibule décoré des bustes de Rémusat, Vauquelin, Ampère, Sacy, Daunou, Portal et Jouffroy. L'entrée (rue Saint-Jacques) est entourée des bustes de la science et de la littérature. On remarque dans la salle de physique deux tableaux de Lethiere et de Thévenin, représentant *François Ier signant l'acte d'établissement du collège de France*, l'autre *Henri IV dotant les chaires et le collège*. Dans la salle des langues orientales, est aussi placé un tableau qui n'est pas sans mérite, *la mort de J. Delille* par Camus. L'attique est occupé par les cabinets de minéralogie et d'histoire naturelle et par la bibliothèque.

Sous Louis XIV, on vit mettre au concours la chaire de philosophie; treize juges furent choisis parmi les savants, et, pour la première fois, ce fut le candidat qui montra, aux yeux de tous, le plus de capacité pour la remplir qui en devint titulaire; malheureusement, cet exemple de justice, triomphant du favoritisme, ne devait pas durer; le roi exerça de nouveau le droit de nommer aux chaires vacantes sur la présentation du gentilhomme qui dirigeait le Collège, et la protection remplaça trop souvent le savoir.

Louis XV apporta dans l'enseignement du collège de France d'importantes modifications. Il ordonna, par arrêt du conseil du 20 juin 1773, que les fonds appliqués à la chaire de philosophie grecque et latine seraient reportés à l'entretien d'une chaire de littérature française, et que ceux de la chaire de langue syriaque seraient consacrés à l'établissement d'une chaire de mécanique. Enfin, la deuxième chaire de langue arabe fut convertie en une chaire de langue turque et persane, tandis que l'une des deux chaires de droit canon devenait une chaire de droit de la nature et des gens, et que l'une des chaires de médecine se changea en chaire d'histoire naturelle. A cette époque, on comptait dix-neuf chaires de fondation royale.

Sous la révolution, le Collège de France s'appela Collège national et ne fut pas inquiété. Un décret de la Convention du 25 messidor, an III, éleva à 1000 écus le traitement des professeurs.

En l'an XII, Napoléon créa au Collège national la chaire de turc et l'année suivante il lui donna le nom de Collège impérial.

La Restauration lui rendit le nom de Collège royal de France.

Louis XVIII le dota de deux nouvelles chaires, celles de sanscrit et de chinois.

En 1831 fut fondé le cours d'économie politique.

En 1848, la république y plaça le cours de l'école d'administration, qui fut supprimé après quelques années.

Dans l'origine, les professeurs et lecteurs royaux du collège de France dépendaient de l'Université comme tous les docteurs des autres collèges; plus tard, ils en furent séparés; mais en 1626, un arrêt du parlement, sollicité par le recteur, ordonna qu'ils y rentrassent; le grand aumônier qui dirigeait alors le collège et jouissait d'une grande influence sur l'esprit du roi, obtint de lui que l'arrêt fût cassé. L'Université ne renouvela plus ses prétentions.

On comptait sous Louis XVI au collège de France vingt-un professeurs. Aujourd'hui, il y a trente et une chaires : mécanique céleste, mathématiques, physique générale et mathématique, physique générale et expérimentale, chimie, médecine, histoire naturelle des corps inorganiques, histoire naturelle des corps organiques, embryogénie comparée, droit naturel et droit des gens, histoire des législations comparées, économie politique, histoire des faits et des doctrines économiques, histoire et morale, épigraphie et antiquités romaines, philologie et archéologie égyptienne, langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, arabe, persane, turque, langues et littérature chinoises et tartares ,mandchoues, langue et littérature sanscrites, langue et littérature grecques,

éloquence latine, philosophie grecque et latine, langue et littérature françaises du moyen âge, langue et littérature françaises modernes, langues et littératures étrangères de l'Europe moderne, langues et littérature slaves, grammaire comparée. Des cours supplémentaires, tels que l'histoire des faits et doctrines économiques, l'histoire de la médecine, etç., y sont joints.

Les cours sont publics et gratuits. Ils se divisent en deux semestres : du premier lundi de décembre au samedi qui précède la quinzaine de Pâques, et du lundi qui suit cette quinzaine au 31 juillet. Des affiches apposées aux portes du Collège font connaître les jours et heures des cours, les noms des professeurs et les matières qu'ils doivent traiter. Les élèves sont libres et ne reçoivent aucun diplôme.

C'est dans le jardin du Collège de France que fut construit un aquarium destiné aux expériences de pisciculture faites par M. Coste, et à l'élevage des huîtres.

« L'éclat du Collège de France, a dit M. Michelet, fut incomparable aux dernières années de la Restauration : Ampère, Savart, Magendie, d'autre part Champollion, l'avaient glorifié de leurs découvertes. Biot, Rémusat, Sacy, Letronne l'honoraient devant l'Europe. Cuvier enseignait encore dans sa suprême autorité. Jamais aucune école au monde ne présenta un tel ensemble. »

De nos jours la réputation du Collège de France est universelle.

Nous avons vu précédemment les grandes abbayes de Saint-Laurent et de Saint-Martin-des-Champs dériver, pour leur usage et celui des habitations qui les avoisinaient, les eaux venant des hauteurs de Romainville, des Prés Saint-Gervais et celles des coteaux de Belleville et de Ménilmontant. Philippe-Auguste, en établissant les halles, y avait amené une partie de ces eaux pour alimenter la fontaine des Innocents qui rendit un immense service à ce quartier populeux.

Les fontaines publiques étaient encore rares sous François Ier, et ce fut pour remédier à cet état de choses qu'il ordonna en 1529 l'établissement d'une fontaine dans la rue de l'Arbre-Sec qui prit le nom de Fontaine de la Croix-du-Trahoir; elle était placée auprès de la croix, c'est-à-dire au milieu de la rue, sur une place où la tradition voulait à tort que la reine Brunehaut eut été écartelée. Cette fontaine, qui n'était nullement monumentale, gênait considérablement la circulation, et en 1606, messire François Miron, prévôt de Paris, la fit transporter à l'angle de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue Saint-Honoré.

Elle tirait ses eaux de la tour ou réservoir des halles et on croit que, tout en paraissant exaucer les vœux des habitants du quartier qui réclamaient une fontaine, François Ier avait eu surtout le dessein, en la faisant établir, de procurer aux ouvriers l'eau nécessaire aux nouveaux bâtiments du Louvre, dont ce prince méditait l'entière reconstruction.

Quoi qu'il en soit, elle rendit de grands services, et en 1775, l'architecte Soufflot fut chargé de la reconstruire. Il imagina une fontaine à l'ordonnancement simple, sans toutefois manquer de grâce; elle fut ornée de pilastres paraissant formés de stalactites. La nymphe qui eut pour mission de verser de l'eau dans la vasque fut faite par Jean Goujon ; elle était déjà le principal ornement de la fontaine primitive, construite sous François Ier.

Ce fut le 26 mars 1529, que fut consacrée la chapelle de Monceaux par Guy, évêque *in partibus* de Migare. Cette chapelle, qui dépendait de la paroisse de Clichy, fut placée sous le vocable de saint Etienne ; elle existait presque à l'angle de la rue de Tocqueville et de celle de la Terrasse.

Le quartier de Monceaux (17e arrondissement) formait alors un fief appartenant à Etienne des Friches, seigneur de Monceaux, il le vendit en 1569, à Jean de Charon, valet de chambre du roi, dont les héritiers le possédèrent jusqu'en 1746, époque à laquelle il fut vendu avec la seigneurie de Clichy, à Gaspard Grimod de la Reynière, fermier général.

L'hiver de 1529 fut remarquable par son extrême douceur ; non seulement il n'y eut aucune gelée, mais chose plus extraordinaire, il fit aussi chaud au mois de mars 1530 qu'il fait habituellement au mois de juin ; de sorte que la plus grande partie des seigles étaient déjà en épis en mars et qu'on y vendit à Paris des amandes fraîches.

Cette température singulière étonna les Parisiens, on ne manqua pas d'y voir l'indice de quelque prochain événement surnaturel, mais dès le mois d'avril, une gelée excessive et persistante succéda à la chaleur et aussitôt des processions de nuit et de jour furent ordonnées. Les prêtres de Notre-Dame commencèrent par une procession générale à Saint-Martin-des-Champs le 5 avril, et tout le reste du mois les autres paroisses processionnèrent, avec le concours d'une multitude de personnes. Enfin, la gelée se changea en pluie et les processions s'arrêtèrent.

Un crime, qui fit sensation, fut commis à Paris dans la nuit du jeudi 21 août 1530 : un prêtre nommé Pierre du Poncet, sous-vicaire dans la paroisse de Méru (Oise), tua dans le collège d'Autun le curé de Méru et son valet qui y étaient descendus et qu'il avait suivis dans ce dessein. Il fut aussitôt arrêté et mené à la prison du For-l'Évêque ; on lui ôta ses vêtements ecclésiastiques qui furent remplacés par une casaque rouge bordée de jaune et déchiquetée ; on lui tondit les cheveux et on lui couvrit la tête d'un bonnet rouge, orné d'un bouquet de sainfoin. En cet état, il fut livré au lieutenant criminel qui le condamna le lendemain à payer cinquante livres

parisis pour les services des deux morts, et deux cents livres de dommages-intérêts envers les héritiers, puis à être traîné sur une claie, attaché à un tombereau, jusqu'à la porte du collège d'Autun, pour y faire amende honorable, la corde au cou, et la main dont il s'était servi pour frapper ses victimes coupée et pendue à une potence devant le même collège.

Tout ceci fut exécuté, et après qu'on eut pendu sa main, on le hissa dans le tombereau, et on le mena à la place de Grève où il fut brûlé vif.

Le crime, la condamnation et l'exécution, tout cela fut l'affaire de trois jours.

La justice de nos pères était barbare, mais elle était expéditive! Quant au moyen qu'elle employait pour rechercher les coupables, il ne demandait pas beaucoup de frais d'imagination : on se bornait généralement à offrir une prime plus ou moins élevée, selon la gravité du crime et surtout selon l'importance des victimes, et on attendait patiemment que quelqu'un dénonçât les criminels, ce qui avait lieu souvent, l'absence d'éducation chez un grand nombre d'individus n'éveillant en eux aucune idée de répugnance à essayer de gagner quelque argent, en livrant un homme poursuivi par les exempts.

Cependant, malgré dix écus de récompense offerts à qui ferait découvrir ceux qui, dans la nuit du 21 mai suivant, avaient profané les portraits de la Vierge, de saint Roch, et de saint Fiacre, qui ornaient le coin de la rue Saint-Martin et de la rue Aubry-le-Boucher, en leur crevant les yeux et fendant la bouche, on ne put les trouver, et on dut se borner à processionner en grande pompe à cette occasion ; le clergé de la Sainte-Chapelle, le parlement, assistèrent et prirent part à la cérémonie ; on porta les reliques de la vraie croix sous un dais, on tendit les rues, on chanta une antienne de la Sainte-Vierge devant un autel qui fut élevé pour la circonstance devant les peintures endommagées; et ce fut depuis ce moment que le tableau restauré devint le portrait d'une vierge qu'on nomma Notre-Dame de Patience. Et tout bon catholique qui passait devant la sainte portraiture s'inclinait respectueusement et murmurait un *Ave;* au reste, ces images religieuses étaient fréquentes; à chaque coin de rue et de carrefour, des niches grillagées entourées de sculptures, abritaient une madone, une vierge, une Notre-Dame de Pitié, de Bon-Secours, des Douleurs, etc. A chaque solennité, surtout à la Fête-Dieu, on les ornait de fleurs, et nombre de mendiants, pour la plupart sortis de la Cour des Miracles, venaient s'agenouiller devant, et provoquaient la générosité et la charité des âmes secourables, par le récit de leurs malheurs, la promesse de leurs prières et le nasillement de quelque complainte, bien faite pour toucher les moins pitoyables.

Les protestants qui regardaient toutes ces dévotions exagérées comme des superfluités, s'ils ne brisaient pas les images de la vierge et des saints, passaient, par bravade, devant elles, le feutre sur l'oreille et l'air méprisant, de façon à bien laisser voir le peu de cas qu'ils en faisaient, mais aussi parfois les catholiques, furieux, les obligeaient à s'incliner, et alors le sang coulait au-dessous de ces petits autels élevés par la ferveur populaire.

La haine allait toujours grandissant contre tout ce qui était huguenot, et après le couvre-feu, les catholiques chantaient :

Nos capitaines corporiaux
Ont des corselets tous nouviaux,
Doux et beaux,
Et des couteaux
Aussi longs comme un voulge,
Pour huguenots égorgetter,
Et une écharpe rouge
Que tous voulons porter.

Les moines, montés sur la borne des carrefours, ameutaient la foule contre les protestants, en tonnant contre Luther et ses propositions; et les joyeux enfants Sans-Souci, ainsi que les clercs du Châtelet, les criblaient de leurs traits acérés, car les farces et les comédies étaient, chaque jour, de plus en plus, en vogue, et le théâtre des Halles était fort goûté du populaire. Ce théâtre était sous la direction de Jean de Pontalais, qui s'intitulait chef et maître des joueurs de moralités et farces à Paris ; c'était sa bande (troupe) qui, le mardi gras de l'an 1511 avait représenté une sotie dirigée contre Jules II, et intitulée : *Le jeu du Prince des sots et de Mère sotte*; dans cette œuvre dramatique rudimentaire, le pape est pris à partie et on remarque un personnage représentant le peuple français, et qu'on appelle la Commune; il se plaint que :

Les marchands et gens de métier
N'ont plus rien : tout va à l'église.

Le pape, sous le nom de Mère sotte, déclare qu'il aspire à la puissance temporelle et qu'il la disputera au besoin au roi de France.

La punition divine, autre personnage de la pièce, termine par des menaces à la cour de Rome et exhorte les peuples et les prêtres à renoncer à leurs habitudes vicieuses.

A toutes les époques, le théâtre a reflété le sentiment public, et en 1511, il y avait dans l'air des signes précurseurs de la tempête contre Rome; un vent d'opposition contre les exigences du clergé soufflait sans qu'on sût exactement d'où il venait; naturellement, le théâtre suivit le mouvement et même l'exagéra; mais quinze ans plus tard l'opposition avait pris un corps, les protestants avaient formulé leurs vœux, montré leurs désirs, exprimé leurs espérances, et une réaction, chauffée à blanc par les moines et le clergé, s'était formée à Paris; les catholiques avaient tourné l'opinion de leur côté, et tous les gueux, les



MODES DE COIFFURES DE FEMMES AUX XVe ET XVIe SIÈCLES.

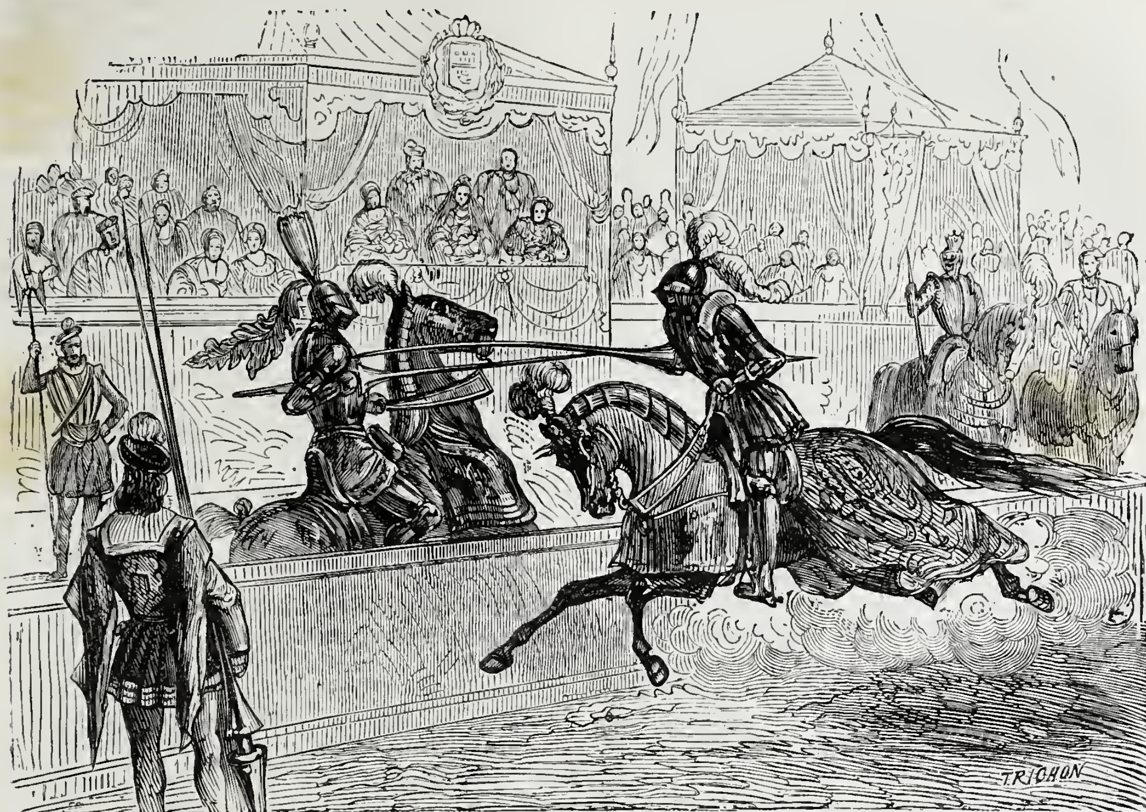
F. Roy, éditeur.



F. Roy, editeur. — 48.

Imp. Charaire et Fils.

Vue générale de Paris aux xve et xvie siècle.



Plusieurs jours se passèrent en joutes, tournois et autres réjouissances. (Page 383, col. 1.)

truands, les mendiants de la Cour des Miracles aussi bien que la majorité des bourgeois, couraient sus aux huguenots.

Le théâtre ne pouvait aller contre l'esprit du moment, la bande de Pontalais, qui avait maltraité le pape, traînait maintenant les huguenots aux gémonies.

Car Pontalais était toujours directeur, et nul ne savait mieux que lui attirer à son spectacle les bons bourgeois de Paris. C'était d'ordinaire aux environs de Saint-Eustache qu'il s'en allait faire résonner son tambour pour appeler les gens et leur faire la mirifique annonce de la représentation qu'il donnait.

Un jour Pontalais vint battre la caisse jusque sous les gargouilles de Saint-Eustache; le curé, bruyamment interrompu au milieu de son prône par le roulement de la peau d'âne, éleva la voix, mais Pontalais était en verve, il battit plus fort. Impatienté, le curé descendit de sa chaire en toute hâte, sortit de l'église et marcha droit à l'importun.

— Qui vous a fait si hardi de battre le tambour quand je prêche? lui demanda-t-il.

— Qui vous a fait si hardi de prêcher tandis que je tambourine? répondit Pontalais sans se déconcerter.

La réponse était impertinente, le curé, furieux, creva le tambour. Pontalais, exaspéré, courut après lui, et, soulevant de ses deux mains la caisse effrondée, il en coiffa le pauvre curé qui reparut dans ce grotesque équipage aux yeux ébahis de ses paroissiens; naturellement, il se plaignit, et défense fut faite aux comédiens de commencer leurs jeux avant que les vêpres fussent achevées.

Les funérailles du duc de Milan, qui furent célébrées à Paris le 10 juin, offrirent aux Parisiens le spectacle d'un superbe cortège, en tête duquel marchèrent les ordres mendiants suivis de deux cents hommes en robes et chaperons de deuil qui portaient des torches, quatre-vingts serviteurs de la maison du défunt, vingt crieurs, cinquante archers de la ville munis de torches aux armes de la ville, trois pages d'honneur, montés sur des chevaux caparaçonnés de noir avec la croix blanche, et sept autres serviteurs pareillement montés portant l'étendard, le guidon, la bannière, les éperons dorés et le gantelet, la ceinture, l'épée et l'écusson, le casque et la cotte d'armes. Le chapitre de la cathédrale suivait aussi ; après lui venaient vingt-six porteurs de torches aux armes du duc, Guillaume Parvi, évêque, le corps du duc enfermé dans une châsse de plomb, porté sur les épaules des carmes, puis

le deuil, composé de trois personnes conduites par deux évêques, après lesquels marchaient les abbés de Saint-Magloire et de Sainte-Geneviève. Quatre présidents du parlement tenaient les coins du poële. Les conseillers marchaient ensuite à droite, et le corps de ville à gauche.

Ce fut dans cet ordre que le corps de Maximilien Sforce fut porté et inhumé à l'église des Carmes.

Le mois suivant, autre cortège pour recevoir les deux fils du roi, dont la rançon avait coûté 1,200,000 écus; cette somme n'avait pas été facile à trouver, et la ville de Paris se trouva obligée de consentir à ce qu'il fut pris sur les habitants jusqu'à concurrence de 400,000 ecus, de la vaisselle d'argent; le roi s'engagea à en rembourser le prix à ceux qui la fourniraient.

Un *Te Deum* fut chanté le 5 juillet à Notre-Dame, à l'occasion de ce grand événement. Le parlement et la ville y assistèrent, et le soir il y eut des feux de joie sur les places publiques; un, plus important que tous les autres, fut allumé sur la place de Grève; à côté était un muid de vin qu'on abandonna généreusement à la populace.

Le 8, le parlement fit une belle procession en compagnie du clergé de la Sainte-Chapelle qui porta jusqu'à Notre-Dame le bois de la sainte croix, et le prévôt des marchands, les échevins, le greffier de la ville, tous en robe mi-parties, le procureur, le receveur, les conseillers, les quarteniers, les bourgeois qui avaient donné leur argenterie, sans compter les sergents, les archers, les arbalétriers, les arquebusiers et une foule de mendiants, d'écloppés et d'infirmes, qui formaient l'accessoire indispensable de ces sortes de cérémonies.

Le 17 décembre, la rue fut encore en fête à l'occasion de la réception du cardinal Duprat en qualité de légat du Saint-Siège; le parlement, envoya au-devant de lui quarante conseillers en robes et chaperons avec un président chargé de porter la parole; le 20 à midi, Jean de la Barre, prévôt de Paris, le prévôt des marchands, les officiers de l'hôtel-de-ville, les conseillers quarteniers et bourgeois, «lui firent la révérence» à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le prévôt de Paris demeura avec lui et le corps de ville se retira à la porte Saint-Jacques; à trois heures, le légat se mit en marche, accompagné de cardinaux et d'évêques et d'une suite considérable de personnages appartenant à la magistrature, du grand écuyer Galiot de Genouillac, du vicomte de Turenne et de plusieurs autres seigneurs et officiers. Arrivés devant la porte Saint-Jacques, il se plaça sous un dais de damas blanc à ses armes et à celles de la ville, qui fut porté par quatre échevins.

Le cortège passant devant l'église Saint-Étienne-des-Grès, s'arrêta pour être harangué en latin, au nom de l'Université, par le docteur en théologie du Moulin. Devant Saint-Benoit, ce fut le gardien des cordeliers, Tornibus, qui lui adressa un discours. Depuis cette église jusque devant Saint-Yves le dais fut porté par le corps des drapiers; les épiciers succédèrent aux drapiers, de Saint-Yves à l'Hôtel-Dieu; là, les merciers le prirent et le portèrent jusqu'à la porte de l'église Cathédrale où il demeura à la garde des valets et des sergents. Le légat fit sa prière à Notre-Dame sur un carreau de drap d'or, posé sur un tapis de pied; Jean du Drac, doyen, lui donna les évangiles à baiser. Un *Te Deum* fut chanté; après quoi le légat dit une oraison et donna la bénédiction au peuple qui se pressait sur le parvis. Le chancelier de l'Université, Nicole d'Origoir, lui adressa alors une harangue après laquelle il fut conduit à l'hôtel de l'évêque de Meaux, dans le cloître Notre-Dame, où le lendemain le procureur de la ville, Jean Benoise, accompagné des sergents revêtus de la livrée de la ville, fit au légat le présent municipal consistant en vingt-quatre quartes d'hypocras blanc, clairet et vermeil, vingt-quatre layettes d'épices en doubles massepains de Lyon, dorés, vingt-quatre torches chacune pesant deux livres et six demi-queues de bon vin de Beaune, blanc et clairet.

Mais l'éclat de ces diverses cérémonies paraît bien terne à côté de celui qui signala l'entrée de la reine Éléonore, à l'issue de son couronnement qui avait eu lieu à Saint-Denis, le dimanche 5 mars 1531.

Cette entrée devait se faire le 9; le 8 la reine était venue à Saint-Lazare pour s'y préparer, mais le temps avait été si mauvais, qu'on avait dû y renoncer et faire une procession solennelle à Sainte-Geneviève pour obtenir la cessation de la pluie.

Sainte Geneviève se fit prier, car, malgré la procession, le mauvais temps continua; la reine, en attendant qu'il lui fût possible de faire son entrée solennelle, ne voulut pas demeurer à Saint-Lazare et se retira au Louvre, où elle passa huit jours; enfin, un rayon de soleil s'étant dessiné à l'horizon, il fut convenu que l'entrée aurait définitivement lieu le jeudi 16 mars et on profita du temps qu'on avait devant soi pour tout préparer et donner à la cérémonie une magnificence inusitée.

La reine retourna le 15 à Saint-Lazare, où une estrade avait été dressée devant la porte afin que la jeune souveraine put voir, en y restant assise, défiler devant elle le clergé de toutes les églises de Paris en grand costume et les corps de la ville qui, sortant par la porte Saint-Martin, venaient par derrière la ville devant Saint-Lazare et entraient par la porte Saint-Denis.

Nous copions l'ordre et la marche du cortège dans le Cérémonial Français.

Les ordres mendiants, suivant l'usage, ouvraient la marche suivis des paroisses, des religieux des divers couvents et des collèges, ce qui formait environ 4,000 personnes.

Venaient après l'Université en corps avec 2 à 3,000 écoliers, le gouverneur et le prévôt de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et autres officiers de la ville suivis de 100 arquebusiers, 120 archers, 60 arbalétriers, tous à cheval et magnifiquement vêtus et précédés de leurs trompettes, les conseillers de ville, les quarteniers, quatre maîtres des six corps de métiers et un nombre considérable de bourgeois.

Ensuite venaient les gens du Châtelet, de la cour des aides, de celle des monnaies, de la chambre des comptes et du parlement, tous à cheval et en habits de gala.

Après que la reine eut essuyé le feu des harangues que tous les présidents de corps eurent le devoir de lui adresser et les compliments des représentants de la municipalité, elle descendit de son estrade et se mit en marche précédée du prévôt de l'hôtel avec ses archers, des gentilshommes de sa maison, des hautbois, des trompettes, des rois d'armes et des hérauts, des chevaliers de l'ordre, des ambassadeurs, du légat du pape, des cardinaux de Gramont et de Trévoux, des écuyers, des cent suisses de la garde du roi et de deux cents gentilshommes du roi portant leur hache d'armes sur le cou. Ceux-ci marchaient à pied, immédiatement devant la reine portée dans une litière, parée d'un drap d'or frisé et à découvert. Elle était vêtue d'un corsage couvert de perles et d'un surcot fourré d'hermines enrichi de pierreries avec son manteau royal pardessus ; sur sa tête était une couronne garnie de rubis et de diamants.

A ses côtés, se tenaient à cheval le Dauphin, à droite, le duc d'Orléans, son frère, à gauche. Ensuite, venait dans une litière Louise de Savoie mère du roi.

Les litières des deux reines étaient escortées et suivies par des princes et des princesses, des seigneurs et des pages, les hommes à cheval et les dames sur des haquenées richement harnachées.

Toutes les rues par où passa le cortège étaient tendues de tapisseries, avec diverses représentations de mystères, et des chœurs de musique étaient échelonnés jusqu'à Notre-Dame, où la reine fut reçue par le doyen et les chanoines avec toute sorte de démonstrations de joie et de respect; après avoir fait une courte prière, Eléonore remonta en litière et alla souper au palais; le festin fut somptueux, servi à plusieurs tables, accompagné de musique et de symphonies et suivi d'un bal.

Les jours suivants se passèrent en joutes, tournois et autres réjouissances publiques.

Le dimanche 19, la reine alla à l'Hôtel de Ville où le prévôt des marchands et les échevins lui offrirent un repas magnifique, accompagné d'une mascarade à la mode du temps, après quoi, ils lui firent présent d'un buffet d'argenterie garni de deux flambeaux de vermeil chacun de trois pieds de haut et de la valeur de 10,000 livres.

La ville accompagna ce présent de quelques cadeaux aux fils du roi.

Après la joie le deuil! Louise de Savoie mourut à Gretz au château de Saint-Maur le 22 septembre et le roi lui fit rendre à Paris les mêmes honneurs funèbres qu'à la reine Claude sa première femme. La cérémonie n'offrit rien de particulier qui pût être rapporté et elle fut réglée selon le programme qui avait servi pour les obsèques de la reine Claude; toutefois, il faut citer ce fait que lorsque le cortège funèbre fut amené à Paris du château de Saint-Maur, les corps des suppliciés pendus, tant hors la porte Saint-Antoine qu'au faubourg Saint-Quentin (faubourg de la ville de Saint-Denis du côté de Paris), répandaient une telle odeur, qu'on fut obligé de dégarnir les potences placées sur le trajet du convoi et tous ces débris humains furent portés au cimetière de l'église Saint-Paul à Paris et à celui de la chapelle de Saint-Quentin. On lit dans les comptes de la ville à ce propos : « 79 sols parisis pour oster les potences et corps pendus avec plusieurs têtes et quartiers attachés à icelles, tant hors la porte Saint-Antoine, bois de Vincennes, que le Chastelet Saint-Quentin devant Saint-Denys, et iceux fait mener pour être mis en terre, tant au cimetière de Saint-Quentin qu'au cimetière de Saint-Paul à Paris, pour obvier au gros air et infection qui pouvait advenir au grand multitude de peuple qui était au convoi de Madame, mère du roi, qu'on a apportée de Saint-Maur à Saint-Antoine des Champs et d'illec à Notre-Dame de Paris pour illec faire ses obsèques et funérailles ainsi qu'il avoit été ordonné par le roi »

« Tout le monde n'était pas aussi délicat, dit M. F. Maillard dans son étude sur *le gibet de Montfaucon*, et il y avait près de Montfaucon des lieux de débauche auxquels leur éloignement de la ville donnait jouissance d'une certaine liberté. Maître Villon y allait faire ripaille et gourgandiner avec René de Montigny et Colin de Cayeux tous deux coupeurs de bourses, ses amis, qui furent bel et bien branchés. »

Le 9 août 1532, le prévôt de Paris posa solennellement la première pierre de l'église Saint-Eustache qui était devenue insuffisante pour contenir le nombre toujours croissant de ses paroissiens et qu'on s'était décidé à rebâtir sur un plan beaucoup plus vaste. On ne conserva de l'ancien édifice qu'une partie du pilastre de la tour qui était surmontée d'une pyramide et un splendide monument s'éleva sur l'emplacement de l'église qui avait elle-même remplacé la petite chapelle de Sainte Agnès qui existait au commencement du XIIIe siècle et était placée sous la dépendance des chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ce fut l'architecte David qui en fit les dessins. Les travaux furent longs; cependant, en 1549,

ils étaient déjà assez avancés pour qu'on pût bénir quatre autels, mais à partir de ce moment ils se ralentirent considérablement et les guerres religieuses, les discordes civiles qui affligèrent la fin du XVIe siècle, les suspendirent complètement. Le chœur ne fut commencé qu'en 1624, mais grâce à la libéralité du surintendant Bullion et du chancelier Séguier, l'église put être consacrée en 1637, bien qu'elle ne fût achevée qu'en 1642 et encore achevée, sauf la façade occidentale qui ne le fut jamais. Les écrivains du XVIIIe siècle prétendent que l'ordonnance de cette façade conçue dans un goût barbare choquait les yeux; elle était pourtant en rapport avec le style du reste de l'église; quoi qu'il en soit, en 1752, sous le prétexte que la façade primitive manquait de solidité, on confia le soin de la réédifier sur de nouveaux dessins, à l'architecte Mansard de Jouy; faute d'argent les travaux s'arrêtèrent après la construction du premier ordre d'architecture; ils furent repris en 1772 et furent continués jusqu'en 1778, sous la direction de l'architecte Moreau.

« Cette composition, a dit un critique, n'a pour tout mérite que d'être exécutée sur une grande échelle; la largeur beaucoup trop considérable de ses entre-colonnements, surtout au second ordre, entraînera sa destruction (un siècle a déjà passé depuis) et déjà le poids énorme de la plate-bande qui supporte le fronton l'a fait se rompre et semble écraser les maigres colonnes qui la soutiennent. Le genre de cette architecture massive, qui n'est ni antique ni moderne, n'a aucune espèce de rapport avec le reste de l'édifice; on peut en dire autant du bâtiment de la sacristie pratiqué au rond-point de cette église. »

Le plus grand reproche qu'on ait adressé à l'architecture extérieure de Saint-Eustache, reproche assurément mérité, c'est la confusion des styles; on y trouve les roses et les ogives de l'art gothique mêlées aux sujets d'ornementation gracieuse de la renaissance et aux lignes pures du genre classique, mais les détails sont ravissants et les portails du nord et du midi du transsept abondent en ornements d'une élégance exquise et de l'exécution la plus délicate.

« Chacun de ces portails présente d'abord, dit M. de Guilhermy, une large porte cintrée, décorée avec luxe, dont le tympan est à claire-voie; de grands pilastres chargés de rinceaux, puis deux étages de galeries, plusieurs rangs de balustrades, une rose à meneaux, deux clochetons terminés par des lanternes à jour, une seconde rose à la hauteur des combles, et enfin, sous la pointe du pignon, comme un souvenir de la conversion miraculeuse de Saint-Eustache, une tête de cerf entre les bois de laquelle apparaît un crucifix. Une ogive qui se dessine en relief dans chacun de ses pignons accuse les formes de la travée de la charpente. »

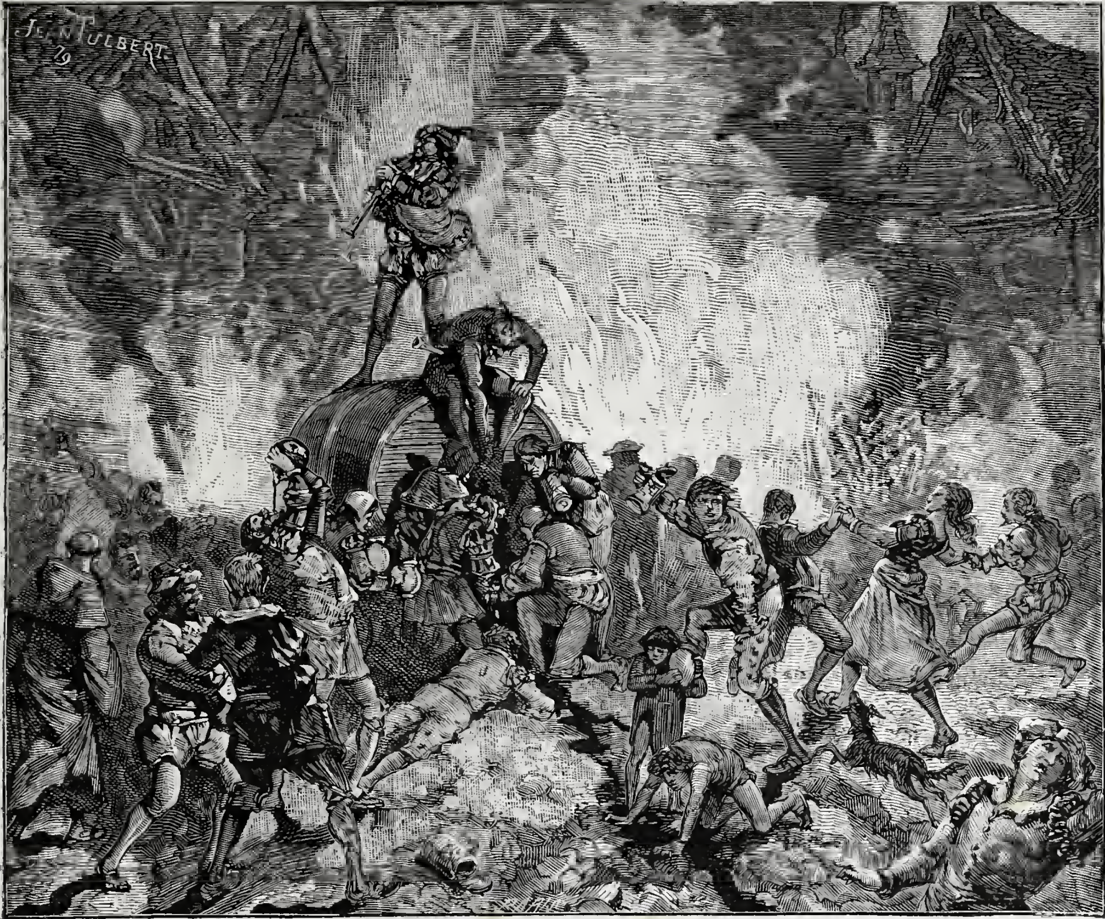
La voussure de la porte du sud divisée en quatre cordons, était jadis ornée de 59 statuettes, celle de la porte du nord n'a que trois cordons et 40 niches. Trois rangs de balustrades pleines ou à jour couronnent les murs des chapelles, des collatéraux et de la grande nef. D'autres pilastres de différents ordres décorent les contre-forts qui supportent de toutes parts des arcs-boutants, destinés à soutenir les voûtes.

« Mais ces contre-forts, lisons nous dans *Paris illustré*, ne sont pas surmontés de clochetons comme dans les édifices du style ogival et les gargouilles représentent des grotesques antiques au lieu des chimères ou des monstres de nos vieilles cathédrales. Au centre de la croisée, on remarque un campanille à jour, autrefois terminé par une flèche et que l'administration a fait tronquer pour y établir un télégraphe aérien qui a disparu à son tour. La chapelle de la vierge, au chevet de l'édifice, est aussi surmontée d'un élégant campanille du XVIIe siècle. A côté de cette chapelle, au sud, l'architecte Moreau a élevé, sous le règne de Louis XVI, un bâtiment qui renferme à la fois un corps de garde, la chapelle du catéchisme et le trésor.

« Le portail principal de Saint-Eustache situé dans la rue du Jour, est une œuvre plus que médiocre composée de deux ordres dorique et ionique, formant un porche au rez-de-chaussée et une tribune extérieure au-dessus. Si le curé de Saint-Eustache, a dit M. de Guilhermy, avait le privilège de donner la bénédiction papale, cette tribune, qui rappelle celle des basiliques de Rome aurait sa raison d'être; un lourd fronton la surmonte. Une petite tour ornée de colonnes corinthiennes cannelées s'élève au nord, la tour du sud n'est pas achevée; trois portes donnent entrée dans la nef. »

On voit que les critiques n'ont pas manqué à la disposition de cette ordonnance; mais cela ne nous empêchera pas de dire avec MM. Lazare : lorsqu'on entre dans l'église Saint-Eustache, la critique se tait et l'émotion vous gagne en présence de cette large nef, de ces nombreux piliers qui supportent une voûte pleine de hardiesse et de grandeur; puis, si la pensée descend aux détails, on admire ces sculptures élégantes et capricieuses qui grimpent, se poursuivent, se perdent en jouant sur les piliers.

Le chœur surtout est merveilleusement orné. Un pendentif splendide supporté par des anges décore le sanctuaire. Les vitraux des fenêtres représentent les douze apôtres. La chaire a été construite sur les dessins du célèbre Lebrun; brûlée en 1844, elle fut remplacée en 1850 par une autre exécutée par MM. Moisy et Piagnet sur les dessins de M. Victor Baltard. Le banc d'œuvre est de Cartault, et fut payé 2000 livres sous la régence, par le duc d'Orléans. Le maître-autel est orné d'un corps d'architecture supporté par quatre colonnes de marbre d'ordre corinthien.



Un feu de joie fut allumé et un muid de vin fut abandonné généreusement à la populace. (Page 382, col. 1.)

Les dix statues groupées autour de l'autel sont de Jacques Sarrazin. Cet artiste a représenté saint Louis sous les traits de Louis XIII, la Vierge sous ceux d'Anne d'Autriche, et l'enfant Jésus fut inspiré par Louis XIV enfant. Plus haut, on aperçoit les statues de saint Eustache et de sainte Agnès. Enfin, sur le dernier plan ont été placés deux anges en adoration.

Saint-Eustache est, après Notre-Dame, l'église la plus vaste et la plus haute de Paris; elle a 106 mètres de longueur totale et 110 de largeur dans le transsept; aussi, les vastes proportions de son vaisseau et surtout la hauteur colossale des voûtes donnent-elles à l'intérieur de cette église l'aspect le plus imposant. La chapelle terminale, reconstruite au commencement du XIXe siècle, a été consacrée par le pape Pie VII, le 28 décembre 1804; elle possède une vierge en marbre sculptée par Pigalle pour le dôme des Invalides. Elle est ornée de plusieurs tableaux représentant *le Martyre de sainte Agnès*, *le Baptême de Jésus-Christ*, par Stella, *Moïse dans le désert*, par Lagrenée, et *la Guérison des lépreux*, par Vanloo. L'autel est en marbre gris. Une inscription placée à gauche constate que la chapelle a été décorée de peintures, enrichie d'un nouvel autel par les soins de l'administration municipale sous le règne de l'empereur Napoléon III, et que les travaux terminés ont été inaugurés le 15 août 1858.

L'incendie de 1844 détruisit aussi l'orgue, qui fut reconstruit par MM. Ducroquet et Balker. Cet instrument, au jugement de l'abbé Lamazou, fait honneur à ceux qui en ont conçu et réalisé le plan; son buffet est un des plus grandioses qui existent; ses grands et beaux tuyaux de montre disposés dans de larges et habiles proportions, ses formes, à la fois hardies et majestueuses, se marient bien avec la hauteur des voûtes et le caractère imposant de la nef.

On découvrit en 1849, dans plusieurs chapelles, des traces de peintures murales datant du règne de Louis XIII, et qui étaient cachées sous une épaisse couche de badigeon; la restauration en fut confiée à MM. Cornu, Basset et Séchan; puis, l'administration fit peindre de la

même manière toutes les autres chapelles; la première à gauche de la nef fut peinte par M. Glaize, la seconde par M. Marquis, la troisième par M. Riesener, la quatrième par M. Basset, la cinquième par M. Le Henaff, la sixième par M. Barrias, la septième par M. Pichon, la huitième par M. Serruz, la neuvième par M. Basset, la dixième par M. Delorme. Les peintures de la chapelle de la Vierge, au centre de l'abside, sont de M. Couture.

A l'entrée de cette chapelle, deux colonnettes de marbre supportent l'une, l'ange Gabriel et l'autre saint Michel.

Des peintures de MM. Signol, Pils, Cornu, Lazerges, Biennoury, Larivière, Vauchelet, Magimel, Damery et Gourlier décorent les chapelles de droite.

Le bénitier placé à l'entrée du portail, au nord de l'église, représente le pape Alexandre II distribuant de l'eau bénite; il est de M. Eugène Bion, et fut placé en 1834.

Plusieurs personnages illustres ou célèbres ont été inhumés à Saint-Eustache : Colbert et son fils, le marquis de Seignclay, l'amiral de Tourville, le duc de La Feuillade, Voiture, Vaugelas, Lamothe-Le-Vayer, Furetière, Chevert, etc.

L'épitaphe qu'on lit sur le tombeau de ce dernier mérite d'être rapportée; elle est ainsi conçue :

« Ci gît François Chevert, commandeur, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, chevalier de l'Aigle-Blanc de Pologne, gouverneur de Givet et de Charlemont, lieutenant général des armées du roi; sans aïeux, sans fortune, sans appui, orphelin dès l'enfance, il entra au service à l'âge de onze ans. Il s'éleva malgré l'envie à force de mérite, et chaque grade fut le prix d'une action d'éclat. Le seul titre de maréchal de France a manqué, non pas à sa gloire, mais à l'exemple de ceux qui le prendront pour modèle. Il était né à Verdun-sur-Meuse le 2 février 1699, il mourut à Paris le 24 janvier 1769. »

Pendant la Révolution, le tombeau de Colbert, sculpté par Coysevox et Tuby sur les dessins de Lebrun, fut transporté au musée des Petits-Augustins. Il fut réintégré plus tard à l'église et placé dans la chapelle de la Vierge. A cette époque (1790), les revenus de Saint-Eustache étaient de 33,848 livres, et les charges de 14,767 livres 8 sous 4 deniers.

En 1793, la fête de la Raison eut lieu à Saint-Eustache, et, en 1795, l'église fut concédée aux Théophilanthropes, qui en firent le temple de l'Agriculture. Elle fut aussi le siège du club des femmes, fondé par l'actrice Lacombe.

Après les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830, on déposa dans les caveaux de Saint-Eustache les cadavres d'un certain nombre de combattants, en attendant qu'on pût les inhumer.

En 1871, le comité des clubs en prit possession le 5 mai, et les séances s'y tinrent jusqu'au 21, mais l'église n'eut à subir aucune déprédation, le sanctuaire ne fut jamais profané, et le drapeau rouge n'y fit son apparition que pendant les séances.

Nous aurons plus d'une fois à ramener le lecteur à l'église Saint-Eustache, qui fut le théâtre d'événements dont le récit trouvera place dans le cours de cette histoire.

Disons tout d'abord que Saint-Eustache compta plusieurs curés célèbres : d'abord, le fameux René Benoît, que Pontalais coiffa de son tambour, et que ses paroissiens appelaient le Pape des Halles, le savant jurisconsulte Cosme Guymier et Jean Balue, parent du cardinal.

L'attachement des habitants de la paroisse pour leur curé fut toujours remarqué, et nous trouvons à ce propos, dans le *Dictionnaire des rues de Paris*, une anecdote qui vient à l'appui de cette assertion : « Vers le milieu du XVII[e] siècle, le curé de Saint-Eustache, appelé Merlin, tomba malade et mourut. L'archevêque de Paris nomma bientôt un successeur, qui vint pour prendre possession de sa cure. Le neveu de Merlin, simple prêtre, crut devoir s'y opposer et donna pour raison que cette cure lui appartenait, en vertu d'une résignation que son oncle lui avait faite. Cet argument n'était pas des meilleurs; cependant, fortifié par la bienveillance des dames de la Halle, comptant sur l'appui des paroissiens, le neveu de Merlin persista. Bientôt, toute la population du quartier s'assembla en tumulte pour le protéger, mit en fuite les soldats, puis installa le neveu de l'ancien curé. Ce désordre dura trois jours. Enfin, les dames de la Halle envoyèrent une députation à la reine. L'orateur en jupons, après avoir expliqué les causes de l'émeute, résuma ainsi son discours : « Le bon curé « Merlin a reconnu son neveu pour successeur; « d'ailleurs, les Merlin ont toujours été curés de « Saint-Eustache *de père en fils*, et les paroissiens « n'en souffriront pas d'autres. » La reine ne put leur promettre une entière satisfaction, alors l'émeute devint sérieuse. Déjà, les bourgeois commençaient à barricader les rues, lorsqu'on apprit que l'archevêque venait de céder. Merlin remplaça son oncle et le calme se rétablit. Le lendemain, quelques plaisants firent placarder sur l'église une affiche ainsi conçue : AVIS. *La cure de Saint-Eustache est à la nomination des dames de la Halle.* »

On verra plus tard comment les dames de la Halle obtinrent en 1871 de Raoul Rigault la mise en liberté de leur curé, arrêté par ordre de la Commune.

Reprenons le fil des événements :

Au mois de novembre 1532, Jean du Bellay devint évêque de Paris, en remplacement d'Étienne Poncher, devenu archevêque de Sens. Ce prélat s'occupa aussitôt de séculariser l'ab-

baye de Saint-Maur-des-Fossés, et comme le prieuré de Saint-Éloi, situé à Paris, près le Palais, dépendait de cette abbaye, il fut aussi sécularisé et les bénédictins qui l'occupaient durent l'abandonner pour faire place à des prêtres séculiers qui y demeurèrent jusqu'en 1631, époque à laquelle le prieuré fut donné par Jean François de Gondi, premier archevêque de Paris, aux barnabites.

Ce fut en 1533 que Clément Jannequin, le plus habile et le plus célèbre des musiciens de son époque, publia à Paris ses vingt-quatre morceaux de musique à quatre parties; Jannequin fut le créateur de quelques formes théâtrales qui subsistent encore; ses morceaux à quatre voix sont les ancêtres des « vaudevilles ». Au reste, on remarque un progrès sensible dans le goût de la musique à Paris depuis la fin du xve siècle; Jean Mouton, maître de chapelle de Louis XII, jouissait d'une grande réputation, et François Ier appela, en 1530, deux musiciens, Claude de Servisy et Auront, à occuper près de lui l'emploi de maîtres de chapelle.

A l'exemple du roi, si les Parisiens étaient passionnés pour les processions, ils aimaient fort aussi le théâtre, la musique et la danse, mais l'année 1533 était peu favorable aux plaisirs; il règna dans l'hiver de 1532-33 une maladie contagieuse qu'on appela tout net la peste, et elle fit de tels ravages dans la capitale, que la ville fut obligée d'acheter cinq ou six arpents de terre dans la plaine de Grenelle, afin d'y établir un cimetière pour les pestiférés, et l'on tint au parlement une assemblée générale de tous les corps séculiers et réguliers de Paris, au mois d'août, afin de prendre les mesures nécessaires pour procurer la santé aux malades et préserver les autres de la contagion, ce qui fut suivi d'une taxe générale pour les aumônes. La chambre des Vacations ordonna, le 13 septembre, qu'à toutes les maisons contenant des personnes atteintes de la contagion, on plaçât deux croix de bois, l'une au lieu le plus apparent de la maison, l'autre à la porte principale, afin de le bien indiquer. Recommandation expresse fut faite, soit aux malades, soit aux gens bien portants habitant lesdites maisons, de ne sortir qu'en portant un bâton blanc à la main; aucun objet de literie et d'habillement ne devait être transporté hors des maisons infectées de contagion ni exposées en vente. Défense fut faite de faire chauffer les bains et d'aller en prendre jusqu'après Noël, et aux chirurgiens, de faire jeter à la Seine ou ailleurs par la ville, le sang de quelque malade que ce fût, ni de se livrer à aucune opération chirurgicale sur les personnes saines, après avoir visité celles attaquées du mal contagieux.

Il fut ordonné aux maréchaux saignant les chevaux, de porter le sang aux voiries, et défense leur fut faite d'user de charbon de mine.

La Chambre donna aussi des ordres pour que les rues fussent tenues en bon état de propreté, — ce qu'il était fort difficile d'obtenir à cette époque — et défendit à qui que ce fut de nourrir dans la ville et dans les faubourgs, ni pourceaux, ni lapins, ni volaille d'aucune sorte, soit pour les vendre soit pour s'en nourrir.

Et afin d'assurer des soins aux malades, elle ordonna à la Faculté de médecine de déléguer quatre docteurs régents qui toucheraient trois cents livres par an, deux chirurgiens aux appointements de cent vingt livres, et six barbiers touchant quatre-vingts livres, lesquels, pendant tout le temps que durerait la peste, et quarante jours après qu'elle aurait cessé, s'engageraient à ne soigner que les pestiférés, et tiendraient leurs maisons et boutiques fermées.

Il fut aussi défendu aux mégissiers, baudoyers, corroyeurs et tanneurs de travailler dans l'intérieur de Paris, et les teinturiers, barbaudiers et autres, ne devaient vider leurs eaux dans la rivière ailleurs qu'au dessous des Tuileries, depuis le côté de Saint-Germain-des-Prés jusque vers les minimes de Chaillot. Les bouchers durent tuer hors la ville, et les vendeurs de poissons les vider hors les murs, etc.

Enfin, toute personne malade devait immédiatement être déclarée comme telle au dixainier, quartenier ou cinquantenier « sans excepter personne, fût-ce mari, femme, serviteur, maître ou maîtresse, afin que le commissaire du quartier averti pût prendre les mesures nécessaires. »

Grâce à ces sages précautions le fléau cessa de désoler la ville, mais un grand nombre de gens succombèrent, et l'Hôtel-Dieu, qui avait été agrandi, en 1531 et en 1532, par le cardinal Antoine Duprat, qui y avait fait construire la salle du Légat, reçut une quantité de malades.

En temps ordinaire, les malades décédés à l'Hôtel-Dieu étaient enterrés dans le cimetière des Saints-Innocents, mais en temps d'épidémie, on les inhumait dans le cimetière de l'hôpital de la Trinité (rues Saint-Denis et Grénetat). En compulsant les registres de l'hôpital, l'abbé Lebœuf a trouvé, à la date du 8 août 1545, un ordre aux administrateurs de cet hôpital, d'acheter dans la huitaine un ou deux arpents de terre dans l'Ile Maquerelle, — cette île, qui commençait vis-à-vis la rue de la Pompe au Gros-Caillou, et finissait entre le Champ de Mars et l'ancienne barrière de la Cunette, était formée anciennement de deux petits îlots; au commencement du XVIIIe siècle, on y mit des cygnes, et le nom d'île des Cygnes lui fut donné. Le bras du fleuve qui la séparait de la rive gauche fut comblé pendant la Révolution; plus tard, on y construisit le garde-meuble de la Couronne, — ou autre lieu, près de Paris, de faire bénir aussitôt ce terrain et d'y faire transporter par eau les morts et non plus au cimetière

de la Trinité que la peste de 1533 avait rempli et dont on craignait le retour.

Ce furent probablement aussi les ravages causés par cette peste qui engagèrent Marguerite de Valois, sœur du roi, à créer l'hôpital des Enfants-Dieu (qu'on nomma plus tard hôpital des Enfants-Rouges), qui fut construit, rue Portefoin. François Ier lui avait donné une somme de 3600 livres tournois (provenant des amendes imposées aux usuriers), dont 1200 furent employées à l'achat d'une maison, avec cour et jardin (24 juillet 1534), et le reste, à l'installation de l'établissement. Les lettres patentes portant fondation de l'hôpital, furent signées au mois de janvier 1536, et enregistrées au Parlement le 1er mars de la même année. Aux termes de ces lettres, l'hôpital devait recevoir tous les jeunes enfants qui seraient trouvés à l'Hôtel-Dieu, orphelins de père et de mère, excepté ceux qui étant nés et ayant été baptisés à Paris, devaient être dirigés sur l'hôpital du Saint-Esprit, et les bâtards, que le doyen et le chapitre de Notre-Dame faisaient élever. Les enfants recueillis devaient être habillés de rouge « en signe de charité », et appelés Enfants-Dieu.

Il existait déjà à Paris, un hospice pour les enfants-trouvés, situé au port-l'Évêque, et qu'on nommait la maison de la Crèche. Un berceau placé dans la cathédrale recevait les nouveaux-nés abandonnés, et c'était l'évêque de Paris et le chapitre de Notre-Dame qui faisaient transporter ces enfants dans la maison qu'ils avaient donnée pour cet usage. On les appelait les pauvres Enfants-trouvés de Notre-Dame. Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, leur avait fait un legs de huit francs, par son testament du 2 septembre 1431. Les seigneurs hauts justiciers devaient contribuer à l'entretien de ces enfants, mais plus tard, on les vit refuser de participer à cette bonne œuvre, prétendant qu'elle concernait spécialement l'évêque et le chapitre.

En 1772, les Enfants rouges furent réunis aux enfants trouvés et la rue des Enfants rougés qui longeant l'hôpital, faisait le coin de la rue Portefoin reprit la dénomination de la rue du grand chantier qu'elle portait avant 1536 ; une partie (de la rue Pastourel à la rue Portefoin) reprit en 1805, le nom de rue des Enfants rouges ; aujourd'hui, elle est la continuation de la rue des Archives.

XXI

L'Hôtel de Ville. — Les échevins. — La grande procession. — Les hérétiques. — Saint-Sauveur. — Encore une entrée royale. — L'abbaye Saint-Victor. — Les ordonnances royales. — Entrée de Charles-Quint à Paris. — Benvenuto Cellini. — Les basoches.

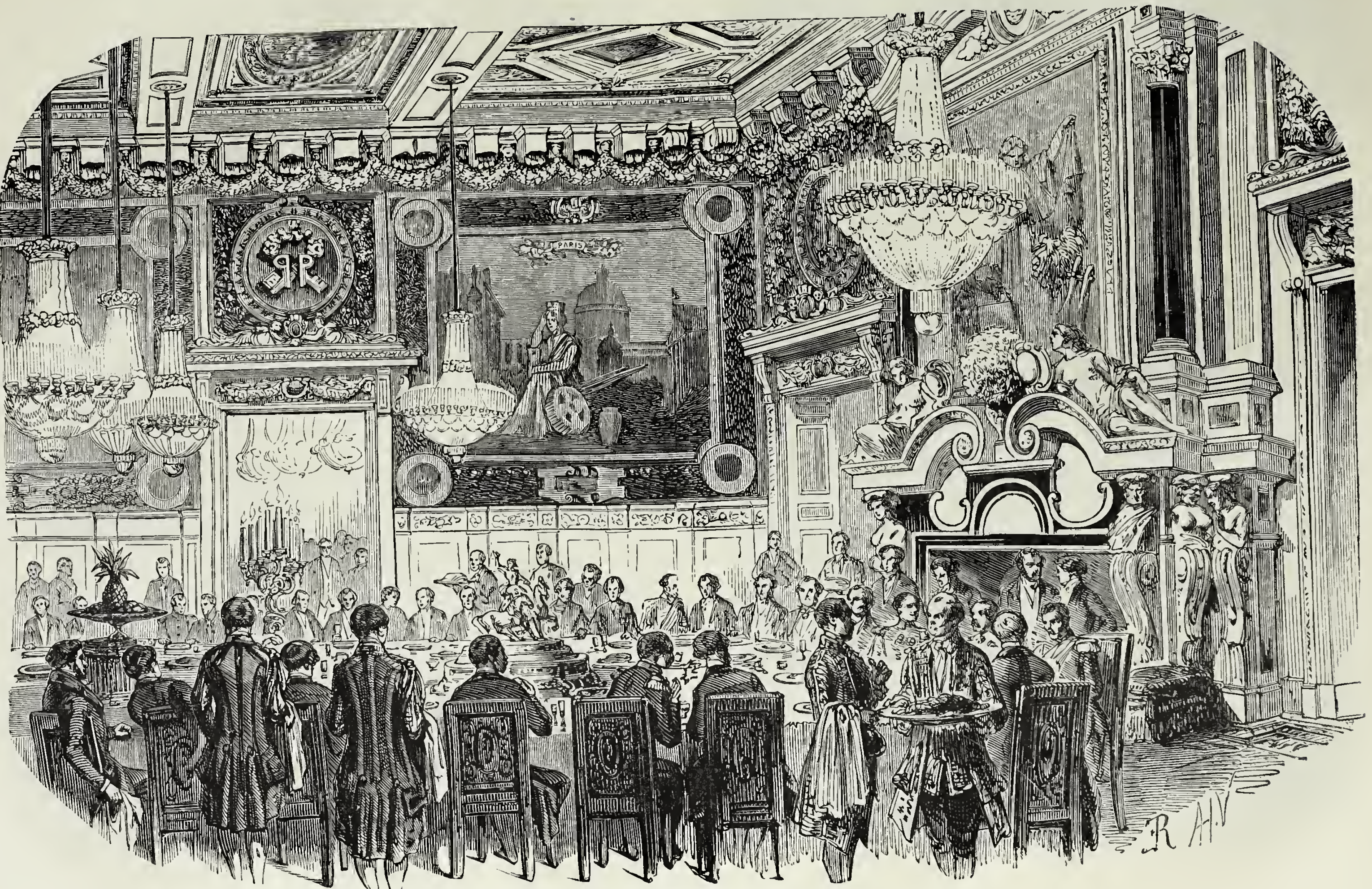
Une autre fondation bien importante date aussi de 1533 ; nous voulons parler de l'Hôtel de Ville, dont la première pierre fut posée le 15 juillet par Pierre Viole, prévôt des marchands, accompagné des quatre échevins.

On sait que la hanse parisienne après avoir occupé une maison à la vallée de misère, dite la maison de la marchandise, était allée ensuite occuper le parloir aux bourgeois situé entre l'église Saint-Leufroy et le grand Châtelet et qu'enfin, il fut transféré sur le haut des coteaux de la rive gauche (à l'endroit correspondant au nº 20 de la rue Soufflot, c'est là qu'en 1878, l'administration municipale fit graver sur la façade de la maison cette inscription :

Ici était anciennement situé
Le parloir aux bourgeois.
M. le préfet de la Seine, déférant aux vœux
Des conseillers de la ville de Paris,
A fait placer en
MDCCCLXXVIII
Cette inscription sur l'emplacement de l'édifice
Où siégeaient leurs prédécesseurs
Jusqu'au milieu du quatorzième siècle.

Ce parloir étant devenu insuffisant, la ville de Paris avait établi son hôtel, ainsi que nous l'avons dit dans la maison aux piliers qui, à son tour, fit place au nouvel édifice qui fut élevé à peu près sur son emplacement.

« En l'an 1533, le 15 juillet, fut posée la première pierre du nouveau bastiment de l'hostel de ville par MM. Maistre, Pierre Viole, sieur d'Athis, conseiller du roy, notre sire en sa cour de parlement à Paris, prévost des marchands et Maistres Gervais Larcher, Jacques Boursier, Claude Daniel, et Jean Barthélemy, eschevins, lesquels avoient chacun une truelle argentée pour prendre du mortier fait de sable et de chaux. Sur laquelle pierre estoient gravées les armes du roy, et aux deux costés les armes de la ville avec cet escrit : *facta fuerunt hæc fundamenta* ; pendant que l'on faisoit l'assiette de cette pierre sonnoient les fifres, tambourins, trompettes et clairons, artillerie, cinquante hacquebutes (arquebuses) à crocq de la ville avec les hacquebutiers d'icelle ville qui sont en grand nombre et aussi sonnoient à carillon les cloches de Saint Jean de Grève, du Saint-Esprit et de Saint-Jacques de la Boucherie. Aussi au milieu



E. Loy, éditeur. — 49.

Imp. Charaire et Fils.

Festin dans le salon de l'Horloge de l'Hôtel-de-Ville avant sa destruction.



Église Saint-Eustache actuelle.

de la grève, il y avoit vin défoncé, tables dressées, pain et vin pour donner à boire à tous venants en criant par le menu peuple à haute voix : Vive le roy et Messieurs de la ville. »

En 1549, deux étages étaient construits lorsque, les travaux s'arrêtèrent soudain; un artiste Italien, Dominique Boccardos dit Cortone, proposa au roi Henri II des modifications au plan primitif qui nécessitèrent de nouvelles dispositions. M. de Guilhermy n'est pas d'accord sur ce point avec la plupart des historiens ; il prétend que le plan original fut conçu par Cortone et exécuté par lui ; quoi qu'il en soit, les travaux marchèrent bien lentement, sans cesse interrompus par les troubles civils qui marquèrent les règnes de Charles IX et d'Henri III. En 1606, l'architecte Marin de la Vallée acheva le gros œuvre ; en 1608, la grande salle fut terminée, le pavillon du nord commencé et la tour octogone de l'horloge élevée sur le comble.

Le pavillon méridional avait été construit sous Henri II, celui du nord ne fut achevé que sous Louis XIII en 1628.

A cette époque l'hôtel de ville se composait d'un, corps de bâtiments central formant façade au couchant, flanqué de deux pavillons carrés et de constructions extérieures entourant une tour quadrangulaire, décorée de portiques d'un style très élégant.

Des divers corps de logis, celui qui occupait le centre de la façade se composait d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur ; les deux pavillons d'angle avaient un étage de plus ; cette façade était coupée de fenêtres carrées ou cintrées divisées en croix par des meneaux de pierre ; des colonnes cannelées d'ordre composite, s'ajustaient entre les baies du rez-de-chaussée et allaient se relier par des consoles renversées à des niches placées entre les treize fenêtres du premier étage. Sous les niches, des culs de lampe historiés présentaient des génies, des têtes d'anges, le vaisseau des armoiries de la ville, des H couronnés. Au-dessus de la porte était placée une figure équestre de Henri IV par Pierre Biard; fort dégradée lors de la fronde, mutilée et enlevée en 1793, cette figure fut remplacée en 1815 par une statue en bronze. Les combles très élevés, étaient percés au-dessus de la corniche de grandes fenêtres de pierre ornées d'enroulements et de figures de femmes tenant des palmes. Au milieu de la façade un attique contenait le pavillon de l'horloge environné de statues de pierre : la Seine, la Marne, la force, la Justice et la ville de Paris ; à l'entablement, deux génies accom-

pagnaient un écusson aux armes municipales — de gueules au vaisseau équipé d'argent, sur une onde du même, au chef cousu d'azur, semé de fleurs de lis d'or, couronne murale à quatre tours. Devise ; *fluctuat nec mergitur*, (il flotte mais ne sombre pas).

Puisque nous décrivons l'Hôtel de Ville décoré des armes municipales, donnons la signification de ces armes : le chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or, montre que Paris est la capitale de l'ancien duché et de tout le royaume de France. Les fleurs de lis *sans nombre*, indiquent qu'elles sont sur l'écu municipal antérieurement à Charles V, qui réduisit à trois les fleurs de lis de l'écu royal; c'est Louis IX qui accorda à la ville le droit de porter ce *chef* dans ses armes. Le vaisseau d'argent, sur une onde aussi d'argent, représente l'antique Lutèce, qui fut consacrée dès le temps des Romains au culte d'Isis, déesse de la navigation, et qui dut sa naissance et ses accroissements au commerce par eau. C'est d'ailleurs, le symbole de sa corporation de mariniers.

Revenons au pavillon de l'Horloge; cette partie de l'édifice fut restaurée et reconstruite en 1864 et 1865. Un escalier de pierre, placé sous l'horloge, montait à une cour intérieure décorée d'arcades, au dessus desquelles étaient des inscriptions gravées en lettres d'or et rappelant les victoires de Louis XIV (elles avaient été rédigées par André Félibien, père de l'historien). Sous une de ces arcades, celle qui faisait face à l'entrée de l'Hôtel, se trouvait la statue pédestre en bronze de ce roi, par Antoine Coysevox. Louis XIV, habillé en triomphateur romain, portait la perruque en usage au XVIIe siècle. Cette statue, mutilée en 1793, fut cachée dans les magasins du Roule; à la fin de 1814, elle fut, après avoir été restaurée par MM. Dupasquier, sculpteur, et Thomire, fondeur, rétablie à son ancienne place.

Cette cour offrait aussi les portraits en médaillons de plusieurs prévôts des marchands. Il en restait encore quelques-uns en 1817, mais depuis, la cour ayant été restaurée, les portraits disparurent.

Un campanile élégant surmontait le pavillon; en 1781 il y fut placé une horloge de Jean André Lepaute. Le cadran était éclairé pendant la nuit; ce campanile fut refait sur de plus grandes proportions, par M. Baltard, en 1866; sa hauteur au-dessus du sol était de 55 mètres; des trois cloches qu'il contenait, l'une, fondue en 1610, pesait 4000 kilogrammes.

Déjà, au XVIIIe siècle, l'Hôtel de Ville avait paru insuffisant, et en 1749, il fut question de le rebâtir sur un plan plus vaste, de l'autre côté de la Seine, sur l'emplacement de l'hôtel de Conti (Hôtel des Monnaies). Un arrêt du Conseil du 22 août 1750, autorisa l'acquisition de l'emplacement moyennant 160,000 livres, mais il ne fut pas donné suite à ce projet qui avait rencontré dans le public une très vive opposition. En 1770, on songea de nouveau à l'agrandissement du Palais municipal; un arrêt du Conseil du 11 janvier prescrivit cet agrandissement; on y lit : « sur ce que les prévôts des marchands et échevins de la ville ont représenté que l'hôtel Commun n'est pas d'une étendue proportionnée à la magnificence de la capitale, et ses bâtiments se trouvant d'ailleurs insuffisants pour les opérations qui s'y font journellement, et notamment pour le paiement des rentes dues par Sa Majesté, il doit être, conformément audit plan, construit une nouvelle façade audit Hôtel de Ville, en face de la rivière, et ajouté une aile à la jonction des rues Jean-de-l'Épine et de la Vannerie, etc. »

Malheureusement l'époque n'était pas propice : on manquait de fonds. La Révolution survint sans qu'on eût rien exécuté, et, sous le Consulat, le préfet de la Seine vint prendre possession de l'ancienne demeure du prévôt des marchands. — La suppression de l'hôpital du Saint-Esprit et de l'église Saint-Jean, permit d'attribuer leurs locaux aux bureaux de la Préfecture, ainsi que le constate une délibération des Consuls du 5 frimaire an XI : « les bureaux de la Préfecture du département de la Seine, ceux de la Commission des contributions et du Conseil de préfecture, seront transférés à l'Hôtel de Ville de Paris, et dans les bâtiments du Saint-Esprit avant le 1er germinal. — Art. 2. Les registres et papiers du domaine national seront transférés dans les bâtiments de Saint-Jean en Grève. »

Un décret de l'Empire du 24 février 1811, porta : « Il sera fait à l'Hôtel de Ville de Paris les augmentations convenables pour que dorénavant, dans les fêtes municipales, il ne soit plus nécessaire de faire des constructions provisoires; ces travaux seront commencés cette année.» Ils le furent en effet, sous la direction de l'architecte Molinos, et une distribution nouvelle eut lieu dans les principales parties de l'édifice, et l'hôtel particulier du préfet de la Seine fut édifié sur l'emplacement de l'hôpital du Saint-Esprit. On y remarquait trois salons décorés d'un style uniforme, et qui, séparés par des cloisons mobiles, pouvaient se réunir à volonté pour ne former qu'une seule pièce qu'on nommait Salle des Fastes.

Malgré ces additions, et quelques autres de moindre importance qui s'effectuèrent sous la Restauration, l'Hôtel de Ville ne suffit point encore à l'accroissement des divers services administratifs; on fut obligé de faire l'acquisition d'une propriété voisine et de louer une maison de la rue Lobau, mais tous ces palliatifs laissaient subsister le besoin d'un nouveau palais municipal digne de la grande cité; d'un autre côté, l'Hôtel de Ville était entouré d'un pâté de maisons hideuses, établies le long de ruelles étroites, sor-

dides, où le soleil ne pénétrait jamais ; sortes de cloaques infects où languissait toute une population étiolée ; le gouvernement de Louis-Philippe se résolût enfin à mettre l'Hôtel de Ville en harmonie avec les splendeurs de la capitale, et le Conseil municipal donna son approbation au projet d'agrandissement qui lui fut soumis et dont le principal mérite était de laisser intact le monument primitif.

Une ordonnance royale fut rendue à cet effet, le 24 août 1836, et les travaux commencèrent sous la direction de MM. Godde et Lesueur, architectes. Les constructions nouvelles couvrirent l'emplacement de l'ancien hôpital du Saint-Esprit, de l'ancienne église Saint-Jean et d'une grande quantité de maisons particulières. Elles comprenaient, sur la place de l'Hôtel de Ville, deux nouveaux corps de bâtiments attenant à des pavillons d'angle ; au nord, sur la rue de Rivoli, et au sud, sur le quai de la Grève, deux longues galeries latérales qui reliaient la façade de la place à une nouvelle façade élevée place Lobau. La forme de l'ensemble était celle d'un immense parallélogramme que des bâtiments transversaux divisaient intérieurement en trois corps parallèles.

Toutefois, le dégagement par voie d'expropriation publique des abords de l'Hôtel de Ville ne se fit complètement que sous le second Empire, ainsi qu'on le verra plus loin.

Achevons la description de ce qu'était le palais avant qu'il ne disparût en 1871.

Ici nous empruntons au *Grand Dictionnaire universel* les excellents renseignements que contient la monographie qu'il en a donnée.

L'Hôtel de Ville, augmenté de deux tiers, renferma des salles pour les assemblées municipales, les bureaux de l'assistance communale et départementale, des salles et des galeries pour les fêtes, des salons de réception et les appartements du préfet de la Seine.

L'édifice formait un rectangle dont les grands côtés sur la place de l'Hôtel de Ville et sur celle Lobau, offraient un développement de 120 mètres de longueur et de 80 mètres sur le quai et sur la rue de Rivoli.

Les pavillons d'angle avaient deux étages sur rez-de-chaussées, ornés de colonnes engagées. Des niches à fronton entre les colones reçurent les statues dont la désignation suit :

Pavillon nord : Montyon, par Gayrard ; Monge, par Gaibeyre ; Gros, par Millet ; Voltaire, par Husson ; d'Alembert, par Diéboldt ; Buffon, par Deligand ; Ambroise Paré, par Ramus ; Papin, par Calmels ; le président du Harlay, par Barre.

Façade principale : Perronnet, par Antonin Moyne ; d'Argenson, par Valcher ; Mansart, par Faugince ; Le Brun, par Caunois ; Lesueur, par Chenillon ; saint Vincent de Paul, par Ramus ; Jean de la Vacquerie, prévôt, par Auvray ; Philibert Delorme, par Faugince ; l'évêque Gozlin, par Grevenich ; Pierre Lescot, par Brun ; Jean Goujon, par Chardigny ; Étienne Boileau, prévôt, par Huguenin ; Hugues Aubryot, par Lequien ; saint Landry, évêque, par Debay fils ; Maurice de Sully, évêque, par Desprez ; Juvénal des Ursins, prévôt, par Dantan aîné ; Pierre Viole, par Duseigneur ; Michel de Lallier, prévôt, par A. Moyne ; Guillaume Budé, prévôt, par Brian ; François Miron, prévôt, par Jaley ; Robert Estienne, par Lescorné ; J. Aubry, par Gayrard ; Mathieu Molé, par Droz ; Rollin par Caillouette ; l'abbé de l'Épée, par Préault ; Turgot, par Foyatier ; Silvain Bailly, maire de Paris, par Husson ; Frochot, par Desprez.

Pavillon sud : Lavoisier, par Toussaint ; Condorcet, par Carrier : Lafayette, par Chevillon ; La Reynie, par Protat ; Colbert, par Mercier ; Catinat, par Demesmay ; de Thou et Boileau Despréaux, par Maindron ; Molière, par Ottin.

La corniche du couronnement des nouvelles constructions supportait en outre des consoles et des piédestaux surmontés de figures allégoriques et de statues. Les trois façades modernes étaient élevées de deux étages percés de baies en arcades, et le bâtiment donnant sur le quai présentait le même ordre d'architecture que les pavillons d'angle. La façade sur la rue de Rivoli offrait treize travées d'arcades, séparées par des colonnes engagées. Enfin, celle qui bordait la place Lobau se composait de quinze travées d'arcades soutenues par des colonnes dégagées. Deux larges arcades conduisant à des cours latérales, s'ouvraient au bas des deux pavillons flanquant le pavillon central de la partie ancienne de l'hôtel. Les deux cours auxquelles on arrivait par ces arcades étaient placées symétriquement à droite et à gauche de l'ancienne cour. Elles mesuraient 34 mètres de longueur sur 20 de largeur. Au fond de la cour centrale où se trouvait la statue de Louis XIV, un escalier en marbre blanc construit sur les dessins de l'architecte Baltard donnait accès dans la salle des séances du conseil municipal qui communiquait avec la salle des cariatides décorée de peintures dues à M. M. Gosse, Benouville et Cabanel. Cette salle, dont les voûtes en pendentifs portaient une tribune ornée de cariatides et surmontée d'un plafond s'ouvrait sur la galerie des fêtes, longue de 50 mètres, large de 13 mètres et haute de 12 mètres 50. Cette galerie était magnifique, sa décoration était blanc et or. H. Lehmann avait peint en 1852, dans l'espace de dix mois 28 pendentifs et autant de pénétrations composant sur une étendue de 140 mètres carrés, plus de 180 figures.

Lorsque la ville de Paris donnait un bal dans la galerie des fêtes, elle était éclairée par 26 lustres portant chacun 100 bougies.

Aux deux extrémités de cette salle se trouvaient deux salons dits des Beaux-arts. L'un était orné

de peintures de Landelle représentant la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, la poésie et la musique, l'autre était peint par Delacroix qui y avait représenté sur le plafond circulaire *la Terre éplorée obtenant le retour de la paix*, et, sur 19 tympans, des dieux, des déesses et les travaux d'Hercule.

De ce second salon on passait dans le salon de l'empereur orné du magnifique plafond peint par Ingres en 1854, représentant l'apothéose de l'empereur ; au-dessus de la cheminée était placé le grand portrait de Napoléon par Gérard; les murs étaient tendus de satin vert semé d'abeilles d'or.

Ensuite venait la salle des banquets qui occupait le premier étage du pavillon d'angle de la place Lobau et du quai. Cette salle communiquait avec les salons municipaux ; le salon jaune, ainsi nommé de la couleur de ses tentures et dans laquelle se trouvait une superbe pendule de Denière; le plafond était peint sur stuc par Lachaize ; le salon des arcades, destiné aux réceptions d'hiver avec trois plafonds peints par Picot, Schopin et Vauchelet. Ce salon mesurait 23 mètres de longueur et 13 de largeur, et le salon bleu. Ces salons de réception étaient reliés à la salle du Trône par la galerie de marbre décorée de huit paysages de Hubert Robert et provenant de l'hôtel Beaumarchais. La salle du Trône occupait tout le premier étage du bâtiment central de la façade sur la place de l'hôtel de ville. Cette salle mesurait 28 mètres 60 de longueur, 11 mètres de largeur et 7 mètres 80 de hauteur. On y admirait deux cheminées monumentales du temps de Henri IV, avec leurs colonnes et leurs statues de Biard et Bodin. La cheminée du côté nord était surmontée de la célèbre horloge de Biard (1608), l'autre, du buste de l'Impératrice Eugénie, par Crauck; sur les portes, couvertes de bas reliefs, étaient peintes les armes de la ville. Dans cette salle se trouvaient avant 1789 un grand nombre de tableaux de maîtres de l'École française notamment : *Les échevins aux pieds de Louis XIII, la proclamation de la majorité de Louis XIV*, tous deux de F. Porbus jeune. *Louis XV reçu à l'hôtel de ville* par Roslin, *Louis XV recevant les actions de grâces des échevins* par Carle Vanloo; des tableaux de Rigaud, un grand portrait de Louis XIV, etc.; lors de la Révolution, toutes ces œuvres d'art disparurent; on les remplaça par quatre grands panneaux de Séchan, retraçant l'histoire de Paris aux ve, xiie, xviie et xviiie siècles.

Entre la salle du Trône et l'antichambre des salons municipaux, étaient placés autrefois les appartements du roi composés de la salle du zodiaque et d'un grand salon. Dans la salle du zodiaque, revêtue en dernier lieu de panneaux de chêne et tapissée de damas vert, Léon Cogniet avait peint les quatre saisons. Le salon qui suivait fut, sous le second empire, appelé salon du vote, en raison des peintures du plafond où Schopin avait représenté les villes de France marchant au scrutin.

Le rez-de-chaussé n'offrait rien de remarquable que la grande salle Saint-Jean, dont l'entrée était sur la place Lobau et où se faisaient les tirages au sort des jeunes gens et ceux des loteries de la ville. A l'une de ses extrémités était un vestibule situé sous la salle des cariatides, où se trouvaient deux escaliers monumentaux, à rampe droite, donnant accès au premier étage et conduisant aux salles des prévôts. La frise d'une de ces salles était ornée des portraits de 56 prévôts des marchands depuis Jean Morin (1524) jusqu'à Ch. Trudaine (1716). Le plafond de Riésener, plate adulation, représentant *la ville de Paris ressaisissant au 2 décembre le sceptre de la civilisation*. Le second salon contenait les bustes des premiers prévôts (de 1263 à 1523). Le plafond de Ch. Muller représentait *l'affranchissement des communes par Louis le Gros*

Toutes ces salles décorées avec une grande richesse formaient un ensemble magnifique; toutefois, il faut croire que les services administratifs se trouvaient encore trop à l'étroit à l'Hôtel de Ville, puisqu'en face du palais, de l'autre côté de la place, avenue Victoria, on éleva vers 1859 deux vastes bâtiments qui, sous le nom d'annexes, renfermaient une partie des bureaux de la mairie centrale réunie à la préfecture de la Seine et les archives de l'État civil de Paris.

En mai 1871 les membres de la commune de Paris, qui s'étaient installés à l'Hôtel de Ville, le brûlèrent, et il ne resta du superbe palais municipal que des pans de murs noircis; on lira à sa date le récit de ce triste épisode de nos discordes civiles.

En 1873, le gouvernement a mis au concours la reconstruction de l'Hôtel de ville. Soixante-six projets furent présentés, parmi lesquels un jury constitué à cet effet, a choisi celui de MM. Ballu et Deperthes. Le nouveau palais s'élèvera sur l'emplacement de l'ancien qu'il doit reproduire avec quelques modifications. Un plus grand développement sera donné à la façade et aux ailes qui auront une autre disposition.

La commission spéciale des beaux-arts a décidé que les statues décorant les niches seraient au nombre de 254, et que la décoration compterait, en outre, 141 bas-reliefs.

En principe, ces statues seront celles de Parisiens ayant des titres absolus à la reconnaissance de leurs concitoyens ou ayant par leurs travaux et leurs inventions augmenté la fortune et fait progresser l'industrie de la ville.

Voici les personnages célèbres *nés à Paris* dont les statues seront placées sur les façades. L'ordre suivi dans cette énumération va de gauche à droite et de l'étage supérieur au rez-de-chaussée :



Arrivé au pont Notre-Dame, on y donna la volée à une troupe d'oiseaux. (Page 399, col. 1.)

Façade principale. — (Pavillon de gauche.) Richelieu, Lesueur, Sauval, d'Alembert, P.-L. Courrier, Fagon, Bailly, Ledru-Rollin, Pigalle.

(Pavillon du centre.) Mansard, de Thou, Pasquier, Le Nôtre, Jean Goujon, Jean Brillant, P. de Montreuil, Ch. Dumoulin, Mathieu Molé, Étienne Boileau, Michel Lallier, Guill. Budé, P. de Viole, Fr. Miron, Trudaine, de Harlay, H. Estienne, Boccador, P. Lescot, Germain Pilon.

(Rez-de-chaussée.) Lavoisier, Voltaire, Molière et Turgot.

(Pavillon de droite.) Rollin, Tourville, Cattinat, La Bruyère, Hérold, David, Fourcroy, Michelet, Pache.

Façade sur le quai. — (Pavillon de Gauche.) P. Charron, Boucher, Ch. Lebrun, Béranger, Beaumarchais, Mlle Mars, Mme Roland, Mme de Sévigné, George Sand.

(Pavillon de droite.) Alex. Lenoir, Marivaux, La Rochefoucauld, Mme Geoffrin, Eug. Delacroix, Alfred de Musset, Mme de Staël, Mme de Lafayette.

Façade Lobau. — (Pavillon de gauche.) Malebranche, Olivier Patru, Boileau, Claude Perrault, Gros, Talma.

(Bâtiment central, aile gauche.) Cassini, Lekain, Picard, Scribe, Halévy, Théodore Rousseau, duc de Saint-Simon, Henri Regnault, Victor Jacquemont.

(Bâtimennt central, aile droite.) Chardin. Régnard, Gabriel, Daubigny, Burnouf, Sedaine, Villemain, Decamps, Charles-Nicolas Cochin.

(Pavillon de droite.) Clairault, Bougainville, Quinault, Lancret, Biot, Camus.

Façade sur la rue de Rivoli. — (Pavillon de gauche.) Boule, Ballin, Perronnet, Léon Foucault, Paul Delaroche, Hérault de Séchelles, Firmin Didot, Berryer.

(Pavillon de droite.) Wilhem, Silvestre de Sacy, d'Anville, Tronchet, Horace Vernet, Eugène Sue, Godefroy Cavaignac, Corot.

Pour compléter la décoration du second étage, l'architecte a disposé trente statues isolées représentant des villes de France.

Ces statues seront groupées de la façon suivante :

Façade principale. — (A gauche.) Amiens, Rouen, Le Havre, Caen, le Mans, Rennes, Brest, Nantes.

(A droite.) Orléans, Bourges, Tours, Poitiers, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Montpellier.

Façade Lobau. — (A gauche.) Nice, Marseille, Nîmes, Grenoble, Chambéry, Saint-Étienne, Clermont, Lyon.

(A droite.) Besançon, Dijon, Troyes, Reims, Nancy.

Avant d'aller plus loin, il nous reste à donner la fin de la liste complète des échevins de Paris que nous avons arrêtée en 1500; ces magistrats populaires étant avec le prévôt des marehands, les représentants de l'autorité municipale établie à l'Hôtel de ville.

En 1501, les quatre échevins Jean de La Pite, Jean de La Marlc, Jean Le Lièvre et Jean de Lolive, furent continués. En 1502, on nomma Charles des Moulins, Jean Paillard, Jean Croquet et Nicolas Berthillon. — 1503, Henri Lebègue, Étienne Huré. — 1504, Pierre Le Maçon, Jean Hébert.— 1505, Pierre Paulmier, Jean Lelièvre. — 1506, Nicolas Séguier, Hugues de Neuville.— 1507, Étienne Savin, Étienne Huré.— 1508, Mery Bureau, Pierre Turquant. — 1509, François Chouart, Regnault Anthoulet. — 1510, Charles de Montmiral, Jean Croquet. — 1511, Antoine Disomme, Geoffroy du Souchay.— 1512, Nicolas de Crespy, Jean Olivier. — 1513, Guillaume Parent, Robert Le Lieur. — 1514, Mery Bureau, Jean Bazanier. — 1515, Jacques Le Lièvre, Miles Perrot. — 1516, Jean du Bus, Geoffroy du Souehay. — 1517, Claude Olivicr, Pierre de Soulfour. — 1518, Jean Turquant, Jean Allard. — 1519, Nicolas Le Comte, Nicolas Charpentier. — 1520, Jean Palhuau, Jean Bazanier.— 1521, Gaillard Spifame, Nicolas Chevalicr. — 1522, Jean Morin, Jean Croquet. — 1523, Claude Sanguin, Jean Leclcre d'Armandielle. — 1524, Guillaume Seguier, Claude Le Lièvre. — 1525, Pierre Lormier, Claude Foucault de Mondétour, Jean Turquant. — 1526, Germain Le Lieur, Jacques Pinet, — 1527, Nieole Gucsdon, François Gayant — 1528, Claude Maciot, Pierre Fournier. — 1529, Regnault Pieard, Pierre Hennequin. — 1530, Jean de Moussy, Simon Teste. — 1531, Gervàis Larcher, Jacques Boursier. — 1532, Claude Daniel, Jean Barthelemi. — 1533, Martin Bragelongne, Jean Courtin. — 1534, Guillaume Quinotte, Jean Arroger. — 1535, Christophe de Thou, Eustache le Picard. — 1536, Claude Le Lièvre, Pierre Raoul. — 1537, Jacques Paillard de Jumeauville, Nicolas de Hacqueville. — 1538, Jean Crochet, Guillaume Danès. — 1539, Antoine Lecoincte, Jean Parfait. — 1540 Guillaume Le Gras, Guichard Courtin. — 1541, Thomas de Bragelongne, Nicolas Perrot. — 1542, Denis Picot, Henri Godefroy. — 1543, Pierre Séguier, Jean Choppin. — 1544, Jean de Saint-Germain, Jean Barthélemi. —1545, Jacques Aubery, Denis Tanneguy. — 1546, Denis Barthelemi, Fiacre Bharpentier. — 1547, Nicole Le Cirier, Michel Vioelart. — 1548, Guillaume Pommereu, Guichard Courtin.— 1549, Antoine Soly, Guillaume Choart. — 1550, Jean le Jay, Coqme Luillier. — 1551, Guy Lormier, Robert Des Prez. — 1552, Thomas Le Lorrain, Jean de Bréda. — 1553, Claude Le Sueur, Jean de Soulfour. — 1554, Jean Palluau, Jean Lescalopier. — 1555, Germain Bourcier, Michel du Ru. — 1556, Guillaume de Courlay, Jean Messier. — 1557, Augustin de Thou, Claude Marcel. — 1558, Pierre Prévost, Guillaume Larcher. —1559, Jean Aubery, Nicolas Godefroy.— 1560, Jean Sanguin, Nicolas Hac. — 1561, Christophe Lasnier, Henri Ladvocat. — 1562, Jean Lescalopier, Mathurin Le Camus. —1563, Jean Mérault, Jean Le Sueur. — 1564, Pierre Prévost, Jean Sanguin. — 1565, Philippe Lelièvre, Pierre de La Cour. — 1566, Nicolas Bourgeois, Jean de Bray. — 1567, Jacques Sanguin de Livry, Claude Hervy. —1568, Jaeques Kerver, Hierôme de Varade, Pierre Poullin, François Dauvergne. — 1570, Simon Bouquet, Simon de Cressé.— 1571, Guillaume Le Clere, Nicolas Lescalopier. — 1572 Jean de Bragelongne, Robert Danès.— 1573, Jean Le Jay de Duey, Jaeq. Perdrier. — 1574, Claude Daubray, Guillaume Parfait. — 1575, Augustin Le Prévost, Jean Le Gresle de Beaupré. — 1576, Guillaume Guerrier, Antoine Mesmin. — 1577, Jean Boué, Louis Abelly.— 1578, Jean Le Comte, René Baudart. — 1579, Jean Gedoin de Graville, Pierre Laisné. — 1580, Antoine Mesmin, Nicolas Bourgeois. — 1581, René Poussepin, Denis Mamyneau. — 1582, Jean de Loynes, Antoine Huot. — 1583, Hector Gucdoin, Jacques de la Fau. — 1584, Pierre Le Goix, Rémond Bourgeois. — 1585, Philippe Hotman, Jean de La Barre. — 1586, Louis de Saint-Yon, Pierre Lucoly.— 1587, Jean Le Comte, François Bonnard. — 1588, Nicolas Rolland du Plessis, Jean Compans, François Cottcblanche, Robert des Prés. — 1589, les mêmes. — 1590, Jacques Brette, Pierre Poncher, Robert des Prés, Martin Langlois. — 1591, Denis Lemoine de Vaux, Antoine Hotman, Martin Langlois. — 1592, Denis Neret, Jean Pichonnat. —

1593, pas d'élections. — 1594, Jean Le Comte, Robert Besle. — 1595, Omer Talon, Thomas de Rochefort. — 1596, André Canaye, Claude Josse. — 1597, Antoine Abelly, Jean Koullier. — 1598, Nicolas Bourlon, Valentin Targer. — 1599, Guillaume Robineau, Louis Vivien de Saint-Marc. — 1600, Jean Garnier, Jacques des Jardins des Marchets. — 1601, J. Baptiste Champin, Claude de Choilly. — 1602, Gilles Durant, Nicolas Quetin. — 1603, Louis Lelièvre, Léon Dollet. — 1604, Pierre Saintot, Jean de La Haye. — 1605, Gabriel de Flexelles, Nicolas Belut. — 1606, Germain Gouffé, Jean de Vailly. — 1607, Pierre Parfait, Charles de Charbonnières. — 1608, Jean Lambert, Jean Thévenot. — 1609, Jean Perrot, Jean de La Noue. — 1610, pas d'élections. — 1611, Jean Fontaine, Nicolas Poussepin. — 1612, Robert des Prés, Claude Mérault. — 1613, Israël Desneux, Pierre Chapisson. — 1614, Jacques Huot, Guy Pasquier de Bussy. — 1615, Jacques Le Bret, François Fréron. — 1616, Nicolas de Paris, Philippe Piètre. — 1617, Pierre du Plessis, Jacques de Creil. — 1618, Jacques de Loynes, Claude Gonyer. — 1619, Louys Damours, Pierre Buisson. — 1620, Guillaume Lamy, de Villiers-Adam, Pierre Gouyon. — 1621, Jean Le Prestre, Robert Danès. — 1622, Jacques Montrouge, Louis Daviau. — 1623, Charles Dolet, Simon Marcez. — 1624, Prosper de Motte, Pierre Perrier. — 1625, J.-Baptiste Hautin, André Langlois. — 1626, Pierre Parfait, Denis Maillet. — 1627, Augustin Le Roux, Nicolas Delaistre. — 1628, Etienne Heurlot, Léonard Renard. — 1629, Pamphile de La Court, Antoine de Paris. — 1630, Jean Pépin, Jean Tronchot. — 1631, Philippe Le Gangneux, Nicolas de Poix, Claude Le Tourneau. — 1632, Hilaire Marcez, Jean Bazin de Chambuisson. — 1633, Jean Garnier, Jacques Doujat. — 1634, Nicolas de Creil, Jean Toucquoy. — 1635, Joseph Charlot de Pincé, Jean de Bourges. — 1636, Etienne Geoffroy, Claude de Baussay. — 1637, Germain Piétre, Jacques Tartarin. — 1638, Claude Galland, Claude Boüe. — 1639, Pierre de La Tour, Jean Chuppin. — 1640, Pierre Eustache, Charles Coiffier. — 1641, Sébastien Cramoisi, Jacques de Monhers. — 1642, Remy Tronchot, Guillaume Baillon. — 1643, Claude de Bourges, Adrien de Vinx. — 1644, Gabriel Langlois, Martin du Fresnoy. — 1645, Jean de Gaigny, René de La Haye. — 1646, Jean de Bourges, Geoffroy Yon. — 1647, Gabriel Fournier, Pierre Helyot. — 1648, Pierre Hachette, Raymond Lescot. — 1649, Claude Boucot, seigneur du clos Gaillard, Robert de Segueville. — 1650, Michel Guillois, Nicolas Philippe. — 1651, André Le Vieux, Pierre Denison. — 1652, Michel Guillois, Nicolas Philippe. — 1653, Julien Gervais, Gabriel de Moucheny. — 1654, Vincent Héron, Jean Rousseau. — 1655, Antoine de La Porte, Claude de Santeul. — 1656, Philippe Gervais, Jacques Regnard. — 1657, Jean de Faverolles, Jacques Regnard. — 1658, Jean Le Vieux, Nicolas Baudequin. — 1659, Claude Prévost, Charles du Jour. — 1660, Pierre Delamouche, Jean Hélissant. — 1661, Jean de Monhers, Eustache de Faverolles. — 1662, Pierre Brigalier, Jean Gaillard. — 1663, Nicolas Souplet, Pierre Charlot. — 1664, Laurent de Faverolles, Jean de La Balle. — 1665, François Le Foing, Robert Hamonin. — 1666, Hugues de Santeul, Nicolas Lusson. — 1667, Guillaume de Faverolles, René, Gaillard de Montmire. — 1668, Claude Belin, Nicolas Picques. — 1669, Henri de Santeul, René Accard. — 1670, Nicolas Chanlatte, Guillaume Amy. — 1671, Louis Pasquier, Claude Le Gendre. — 1672, Pierre Richer, Martin Bellier. — 1673, François Bachelier, Charles Clérembault. — 1674, Pierre Picquet, Jacques Trois-Dames. — 1675, Jacques Favier, Etienne Galliot. — 1676, Pierre de Beyne, Jean de La Porte. — 1677, Alexandre de Vinx, Antoine Magneux. — 1678, Philippe L'Evesque, Jacques Pousset de Montauban. — 1679, Simon Gillot, Antoine de Groisy. — 1680, Jean de Vinx, Louis Roberge. — 1681, J.-Baptiste Hélissant, Robert Baglan. — 1682, Charles Lebrun, Michel Gamare. — 1683, Michel Chauvin, Pierre Parques. — 1684, Denis Rousseau, Jean Chuppin. — 1685, Mathieu-François Geoffroy, Jean-Jacques Gayot. — 1686, Nicolas Chuppin, Jean-Gabriel de Sanguinière de Chevanchac. — 1687, Henri Herlau, Pierre Lenoir. — 1688, Claude Bellier, Vincent Marescal. — 1689, Pierre Presty, Toussaint Millet. — 1690, Pierre Chauvin, Pierre Savalette. — 1691, Thomas Tardif, Jean de Laleu. — 1692, Simon Moufle, Guillaume Tartarin. — 1693, Simon Bazin, Claude Puylon. — 1694, Gharles Sainfray, Louis Baudran. — 1695, Jean-Baptiste Le Tourneur, Nicolas de Brussel. — 1696, Mathurin Barroy, Guillaume Hesme. — 1697, François Sautreau, Antoine de La Loire. — 1698, François Regnault, Jean Dionis. — 1699, Léonard Chauvin, Jean Hallé. — 1700, André Hébert, François Crevon. — 1701, Claude de Santeul, Claude Guillebon. — 1702, Michel Boutet, Hugues Desnots. — 1703, François Lay, François Regnard. — 1704, Joseph Bellier, Antoine Baudin. — 1705, Antoine Melin, Henri Boutet. — 1706, Guillaume Scourjon, Nicolas Denis. — 1707, Etienne Perichon, Jacques Pyart. — 1708, Michel Blouin, Philippe Regnault. — 1709, Pierre Chauvin, Claude Le Roy. — 1710, Louis Hazon, Jacques Brillon. — 1711, Nicolas Tardif, Charles Baudoin. — 1712, Louis Boiseau, Louis Duranz. — 1713, Bernard Bonnet, François Coüet de Montbayeux. — 1714, Jacques de Beyne, Guillaume de Laleu. — 1715, Simon Fayolle, Damien Foucault. — 1716, Antoine de Sèvre, Pierre Hüet. — 1717, Jean Gaschier, Pierre Masson. — 1718, Henri de Rosnel, Paul Ballin. — 1719, Pierre Sautreau, Jean-Jacques Belichon. — 1720, Jean Denis, Louis Chauvin. — 1721, Jacques Roussel,

Antoine Sautreau. — 1722, Jean du Quesnoy, Jean Sauvage.— 1723, Etienne Laurent, Mathieu Goudin.— 1724, Jean Hébert, François Bouquet. — 1725, Jacques Corps, Nicolas Maheu. — 1726, Claude Sauvage, François Boulduc. — 1727, Philipe Legras, François Maultrot, —1728, Jean Remy, Etienne Le Roy. — 1729, René Mesnil, Nicolas Bernier.— 1730, René Rossignol, Léonor Lagneau. — 1731, Louis Pelet, Joseph Geoffroy. — 1732, Henri Millon, Philippe Lefort. — 1733, Claude Fauconnet de Vildé, Augustin Josset. — 1734, Claude Petit, Jean-Baptiste de Santeul. — 1735, Jean-Baptiste Tripart, François Touvenot. — 1736, Jacques Coucicault, Charles Levesque. — 1737 Henri Véron, Louis Meny.— 1738, Louis Le Roy de Feteuil, Thomas Germain. — 1739, Joseph Sainfray, Michel Lenfant. 1740, Léonor Lagneau, Pierre Darlu. — 1741, André Germain, Yves de Bougainville. — 1742, Jean-Baptiste Hurel, Belichon. — 1743, Claude Baizé, Jean Pierre, Yves de Boügainville. — 1744, Claude Sauvage, Charles Hüet.— 1745, François Duboc, Marguerin Brion. — 1746, Joseph Lhomme, Jacques Bricault. — 1747, Hilaire Triperet, Dominique Crestiennot. — 1748, André de Santeul, Denis Cochin. — 1749, Michel Ruelle, Charles Allen. — 1750, Maximilien Gaucherel, Nicolas Bontemps.— 1751, Daniel Gillet, Denis Mirey.— 1752, Eléonor de la Frenaye, Philippe Andrieux de Maucreux. — 1753, Paschalis Desbaudotes, François Caron. — 1754, Jean Stocart, Pierre Gillet. — 1755, François Quesnon, François Mettra. — 1756, Denis Lempereur, Claude Tribard. — 1757, François Brallet, Jean-Baptiste Vernay. — 1758, Olivier Boutray, Jean André. — 1759, Pierre Le Blocteur, Denis Chomel.— 1760, Julie Darlu, Jean Boyer de Saint-Leu. — 1761, Louis Mercier, Jean Babille.— 1762, Pierre Devarenne, Deshayes. — 1763, Denis Poultier, Daniel Phelippes de la Marnière. — 1764, Michel Martel, Alexis Gauthier de Rougemont. — 1765, Paul Larsonnyer, Jacques Merlet. — 1766, Hubert Bigot, Guillaume Charlier.— 1767, Clément Viellard, Boucher d'Argis. — 1768, Antoine de Lens, Louis Raymond de la Rivière. — 1769, François Sarazin, Claude Basly. — 1770, Louis Cheval de Saint-Hubert, Nicolas Piat. — 1771, Thomas Bellet, René Viel. — 1772, Dominique Sprole, Bernard Quatremère de L'Epine.— 1773, Richard Boucher, Isaac Estienne.— 1774, Etienne Vernay de Chédeville, François Trudon.— 1775, Nicolas Roettiers de Latour, Pierre Angelesme de Saint-Sabin. — 1776, Denis Levé, Gabriel Chapus de Malassis. — 1777, François Daval, Pierre Guyot. — 1778, Jacques Chauchat, Balthazar Incelin. — 1779, André Pochet, Jacques Blacque. — 1780, Charles Richer, Toussaint de la Bordenave. — 1781, César Famin, Edouard Magimel. — 1782, Philippe Desvaux, Jacques Pelé. — 1783, Jean Mercier, François Cosseron.— 1784, François Mitouart, Nicolas Pigeon.— 1785, Pierre Goblet, Denis de La Voiepierre. — 1786, Jean-Baptiste Guyot, Jean-Baptiste Dorival. — 1787, Jean-Baptiste Buffault, Barnabé Sageret. — 1788, Joseph Vergne, André Rouen.

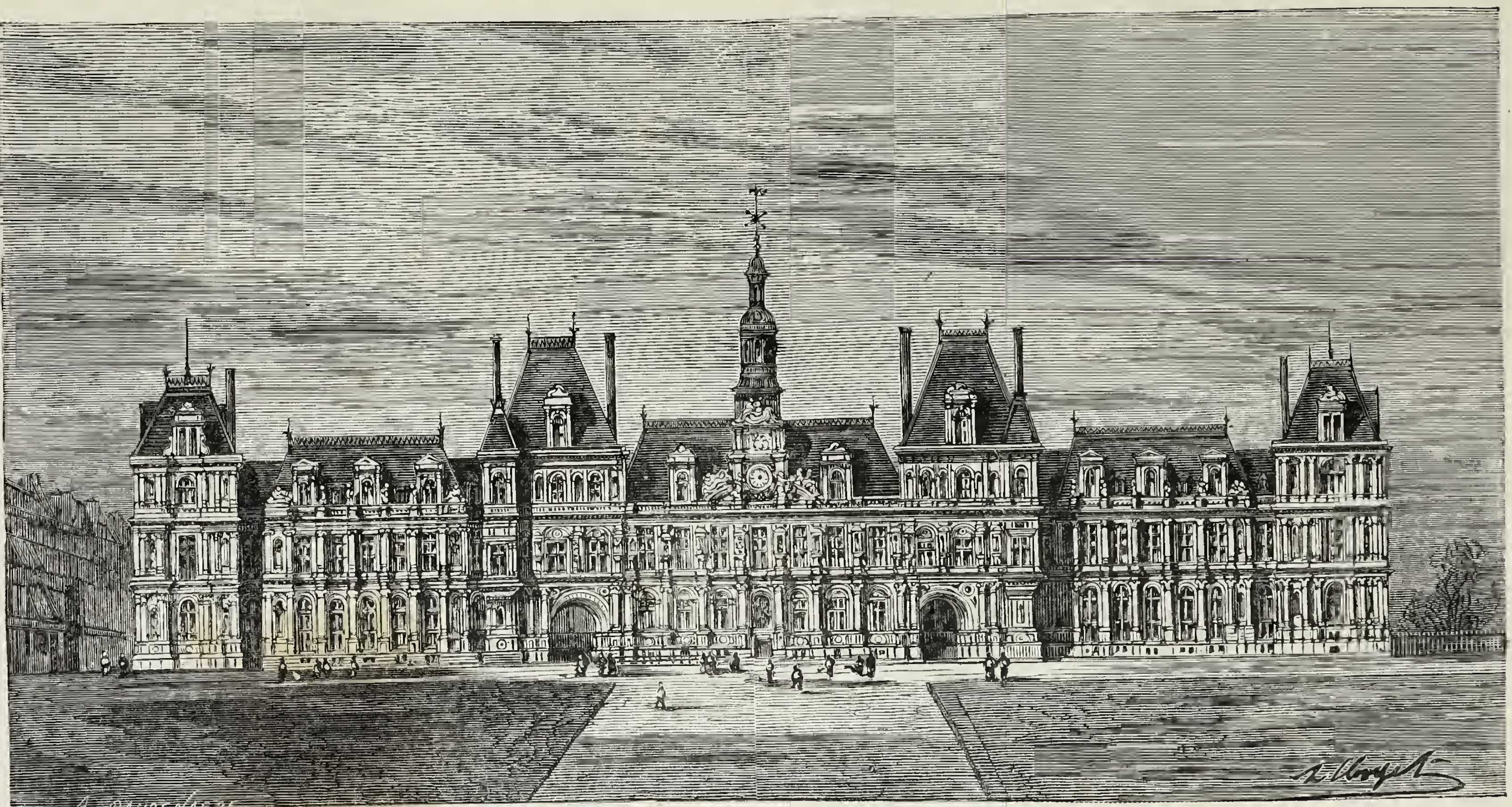
Paris, sous François Ier s'embellit et s'assainit, le roi enjoignit à la municipalité de faire paver et nettoyer les rues et fit rédiger des règlements très minutieux sur l'administration de la ville; les fontaines, les marchés, les boucheries, les égouts, etc. Ce qui n'empêcha pas la peste d'être en permanence pendant toute la durée de son règne.

En 1531, sur la requête présentée à la cour le 10 mars 1525 par les maîtres, frères, sœurs et commis, au régime et gouvernement de l'Hôtel-Dieu, la cour rendit un arrêt qui condamnait les trésoriers et échevins de la Sainte-Chapelle à abandonner à l'hôpital une grande maison à eux appartenant, joignant la grande porte de l'Hôtel-Dieu du côté du petit Pont « afin d'accroître et augmenter ledit Hôtel-Dieu ». Les considérants de cet arrêt s'appuient sur la nécessité de loger les pauvres malades plus à l'aise « parce que jour étaient six, sept, huit, neuf dans un lit, le sain avec le malade qui était chose fort pitoyable et périlleuse, et ceux frappés de la peste avec les autres qui ne le sont pas ».

Cette horrible promiscuité faisait d'une maison de santé un foyer d'infection; aussi les plaintes des malheureux qui y séjournaient étaient-elles nombreuses, le parlement s'en émut, et le 10 septembre 1535, la chambre des vacations commit Jacques Merlin et Jean Berthou, chanoines en l'église de Paris, pour faire une enquête, et apporter dans l'adminstration de l'hôpital toutes les améliorations qu'ils croiraient convenables et possibles.

Une réformation fut en effet tentée et l'année suivante la cour ordonna aux abbés de Saint-Victor et autres de fournir « huit bons, anciens et bien réformés religieux de l'ordre de Saint-Augustin pour être introduits en l'Hôtel-Dieu » à l'effet d'y faire exécuter les dispositions prises par les deux enquêteurs, et une amende de cent marcs d'or fut encourue par quiconque s'opposerait à cette exécution, mais il était difficile de lutter contre certains abus qui s'étaient glissés dans l'administration, et surtout contre le mauvais vouloir des administrateurs qui firent tout leur possible pour se dispenser d'obéir aux prescriptions de l'ordonnance et surtout pour entraver la besogne des réformateurs, mais ceux-ci tinrent bon et ils obtinrent de la cour un arrêt qui condamnait à la prison les récalcitrants et autorisait les pères réformateurs à requérir sur l'heure l'arrestation de ceux qui refuseraient de les seconder.

Le roi donna à l'Hôtel-Dieu 2,000 livres tournois pour que les pauvres malades pussent boire



F. Roy, éditeur. — 50.

Imp. Charaire et Fils.

L'Hôtel-de-Ville tel qu'il sera après sa reconstruction.



Hôtel de Ville sous Henri IV.

du vin, et bientôt furent homologués les articles d'une réforme générale, mais elle portait uniquement sur la discipline et la réglementation intérieure.

On construisit beaucoup sous François Ier, et les hôtels particuliers s'élevèrent en différents quartiers ; de simples maisons affichèrent un luxe d'architecture qu'on n'avait pas encore vu. C'est ainsi que le 11 mars 1533, Jean de Vignolles, notaire et secrétaire du roi, présenta requête à la Cour pour être autorisé à faire rebâtir une maison qu'il possédait au coin de la rue Saint-Denis et de la rue Aubry-le-Boucher, « laquelle il avait l'intention de faire bâtir et construire en pierres de taille et au coin d'icelle, faire une tournelle triomphant à l'antique, imagée du roi et autres images, à la grande décoration et honnêteté de la ville, et lui permettre de faire asseoir ladite tournelle, à cul-de-lampe, au-dessus de l'ouvroir fait en arc-boutant, comme en plusieurs autres maisons de cette ville ».

Dans la même année, nous voyons Cassin Caffoy se qualifier « paveur de grez en la ville de Paris, » présenter sa note au prévôt des marchands et aux échevins, pour avoir pavé la rue de Grenelle (Saint-Honoré) ou Guarnelle, ainsi que la désignaient des titres du XIIIe siècle.

Tout en s'occupant des embellissements de sa capitale, François Ier n'oubliait pas les hérétiques et redoublait de sévérité contre eux. En 1533, le recteur de l'Université, prêchant aux Cordeliers, le jour de la Toussaint, s'exprima, en parlant du purgatoire, selon les idées des protestants ; il n'en fallut pas plus pour qu'il fût obligé de fuir sur l'heure, pour éviter un châtiment exemplaire.

Quelque temps plus tard, on arrêtait un jacobin accusé d'hérésie, nommé Laurent Canu ; il avait été condamné à Lyon à être brûlé vif ; il en appela au parlement de Paris, et y fut amené le 17 juin 1534 ; il fut dégradé publiquement, ensuite dépouillé de ses habits ecclésiastiques et revêtu d'une casaque rouge bordée de jaune, et livré aux huissiers du parlement, qui le conduisirent au palais, où il fut condamné à être accroché à une potence et brûlé vif sur la place Maubert.

L'exécution suivit de près le prononcé du jugement ; on le mit dans un tombereau et on le mena au lieu de son supplice. Arrivé là, il pria les docteurs qui l'accompagnaient, ainsi que le lieutenant criminel, de lui permettre de parler au peuple, ce qui lui fut accordé ; mais lorsqu'il voulut exposer sa doctrine, on lui retira la parole, et le bourreau, s'emparant de sa personne, le pendit à un croc attaché à une potence ; ses

pieds touchaient un bûcher auquel on mit le feu, et le malheureux, au milieu des plus atroces douleurs, ne cessa d'invoquer le nom de Jésus; mais, fait remarquer un historien, « ce nom salutaire ne sert de rien, quoiqu'on l'ait à la bouche, si la foi n'est pas dans le cœur ».

C'était, en tous cas, une singulière façon de vouloir inculquer la foi aux gens, que de les faire rôtir au-dessus d'un brasier ardent.

Ces horribles supplices, loin de réduire les protestants, ne faisaient que les irriter davantage, et la persécution n'avait d'autre effet que de les exalter.

Au mois de mars 1534, Jean de la Barre, prévôt et lieutenant du roi, à Paris, étant mort, le roi, par ses lettres patentes du 15 mai, réunit au gouvernement de Paris celui de l'Ile-de-France, et Antoine de la Roche, seigneur de Barbezieux, en fut investi.

C'était une fonction délicate, que celle de gouverneur de Paris, à une époque où la moitié des habitants se défiait de l'autre moitié, et où la délation passait pour une vertu.

La nuit du dimanche 18 octobre 1534, des gens inconnus affichèrent sur les murs de la ville, au coin des rues, des placards religieux attaquant le sacrement de l'Eucharistie; le lundi, la chambre des vacations ordonna que, pour protester contre cette impiété, elle s'assemblerait à la Sainte-Chapelle, pour aller de là en procession à Notre-Dame, avec le clergé de cette chapelle, la vraie croix, et le saint sacrement, qui serait porté avec la même solennité qu'à la Fête-Dieu.

La procession se fit, mais on ne pensa pas qu'elle fût suffisante, et il fut ordonné que le dimanche suivant on ferait la procession solennelle du saint sacrement, dans toutes les paroisses de la ville, avec sermon et prières pour l'extirpation de l'hérésie.

On commença par ordonner des perquisitions chez plusieurs personnes signalées comme hérétiques, sous le prétexte que quelques protestants récemment arrêtés avaient révélé le projet qu'ils avaient formé d'assassiner les catholiques, dans l'église, pendant le service divin.

Le roi, qui était à Blois, fut averti de ce fait, et, sans tarder, il partit pour Paris, où il arriva au mois de janvier 1535, et il put voir par lui-même des libelles contre le catholicisme, affichés jusque sur les murs du Louvre. Il prit une grande résolution, et, en réparation de cet outrage fait à la religion, il fit ordonner par l'évêque de Paris, Jean du Bellay, qu'une procession générale, où serait portée la sainte Eucharistie, avec toutes les reliques les plus en vénération, aurait lieu, à Paris, le jeudi 21 janvier.

Cette procession, qui se termina par le supplice de six hérétiques, est un des faits les plus curieux de l'histoire de ce siècle d'intolérance.

Disons d'abord que, dès le dimanche 17, il fut publié aux prônes des paroisses, que le jeudi suivant serait fêté par tous. Le lendemain, lundi, il fut crié, à son de trompe, par tous les carrefours de Paris, que les habitants eussent à nettoyer les rues par lesquelles la processsion passerait, que les maisons fussent tendues de belles tapisseries, et que chaque chef d'hôtel eût à se tenir devant sa porte, tête nue et une torche ardente à la main. Le mercredi, on manda tous les principaux des collèges, et on leur enjoignit de tenir les écoliers enfermés, dans leurs collèges respectifs, pour éviter le tumulte.

Le prévôt des marchands et les échevins firent élever une barrière de bois à chaque travers de rue aboutissant à celles que devait suivre la procession, pour éviter que le peuple passât et interrompît la marche du cortège. A ces barrières, se tenaient deux dixainiers et deux archers, pour contenir la foule. Dès 7 heures du matin, le jeudi, tout le clergé des paroisses se mit en marche, avec les bannières et reliquaires, pour se rendre à Notre-Dame, où était la châsse de sainte Geneviève, apportée par seize hommes, n'ayant pour tout vêtement qu'une chemise et une aube, et la châsse de saint Marcel; toutes deux furent portées à Saint-Germain-l'Auxerrois, où le roi s'était rendu.

La procession partit de là vers neuf heures, en passant par les rues Saint-Honoré et Saint-Denis, et le pont Notre-Dame. La reine marchait en tête, vêtue d'une robe de velours noir fourrée, et montée sur une haquenée blanche houssée de drap d'or frisé; les filles du roi l'accompagnaient, vêtues de satin cramoisi brodé d'or, et, auprès d'elles, venaient plusieurs dames et princesses escortées d'un grand nombre de gentilshommes, écuyers, maîtres d'hôtel, à cheval, pages et valets à pied, et suisses de la garde.

Ensuite, marchaient les religieux mendiants, cordeliers, jacobins, augustins et carmes, avec les reliquaires de leurs couvents, et tous un cierge à la main.

Suivaient les paroisses, puis les églises collégiales, les mathurins, les religieux de Saint-Magloire, portant la châsse de leur patron, les religieux de Saint-Germain-des-Prés, avec leur châsse (jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu la châsse de saint Germain hors du territoire de l'abbaye), ceux de Saint-Martin-des-Champs, portant la châsse de saint Paxent, ceux de Saint-Éloi, avec la châsse du saint, portée par les compagnons serruriers, couronnés de fleurs, et nombre d'autres religieux de diverses communautés. Puis, venaient les deux châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, la première portée par dix-huit hommes et quatre religieux en chemises cousues; la seconde, par les compagnons orfèvres. Les religieux de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor suivaient nu pieds. Le chapitre de

Saint-Germain-l'Auxerrois marchait ensuite, avec sa musique, et, après, le chapitre de Notre-Dame et l'Université. Des suisses de la garde du roi, armés de hallebardes, et précédés de leurs tambours et de leurs fifres suivaient. Les trompettes, clairons, cornets et hautbois du roi jouaient l'hymne *Pange lingua*.

L'un des capitaines de la garde du roi, suivi des hérauts d'armes, précédait le clergé de la Sainte-Chapelle, avec sa musique et toutes ses reliques les plus précieuses, portées par des évêques. Après les reliques, marchaient des cardinaux, des évêques, des gentilshommes. Ensuite, venait le « saint sacrement, porté, en une croix, par l'évêque de Paris, sous un dais de velours violet, semé de fleurs de lis d'or, et porté par les ducs d'Angoulême et de Vendôme et par le dauphin et le duc d'Orléans ».

Le roi marchait seul tête nue, en robe de velours noir fourrée de genettes, avec une ceinture de taffetas, et, auprès de lui, se tenait le cardinal de Lorraine, à qui le roi donnait sa torche blanche à tenir lorsqu'on arrivait aux reposoirs, car, alors, il joignait les mains et priait.

Il était suivi du comte de Saint-Paul et du grand maître, de l'amiral et de plusieurs autres seigneurs, après lesquels marchaient le président du parlement suivis des gentilhommes de la chambre et des 24 archers de la garde avec leurs hoquetons argentés; enfin venaient le parlement à droite et la chambre des Comptes à gauche, puis les princes et les chevaliers de l'ordre, les maîtres d'hôtel et les gentilhommes servants, le prévôt de Paris, les lieutenants du Châtelet, le prévôt des marchands, les échevins et les autres officiers de la ville, les notables et les quatre bandes des archers de la garde, menées par leurs capitaines. Lorsque le cortège déboucha sur le pont Notre-Dame, on y donna la volée à une troupe d'oiseaux portant au cou de petits billets sur lesquels étaient écrits: *Ipsi peribunt tu autem permanes* (ils mourront et vous vivrez). Les archers et les arbalétriers couverts de leurs hoquetons et tenant des bâtons blancs à la main contenaient à grand peine la foule qui se pressait pour mieux voir.

Dès qu'on fut arrivé à la cathédrale, l'évêque de Paris chanta une messe solennelle, puis il emmena la famille royale dîner à l'évêché.

Ce fut un entr'acte pendant la cérémonie; les autres personnes qui formaient la procession dînèrent comme elles purent, en se répandant dans les environs. Soudain, on apprit que le roi revenait de l'évêché et tout le monde rentra à l'église.

Là, le roi fit approcher les gens du parlement, de l'Université et de la ville, et leur fit un discours sur la nécessité d'empêcher le progrès des idées nouvelles, et il termina en disant que si l'un de ses membres était infecté d'hérésie, il n'hésiterait pas à le couper, de même que si un de ses enfants quittait le sentier de la vraie religion, il l'immolerait lui-même.

A son tour l'évêque de Paris prit la parole et félicita François I[er] de le voir dans ces bonnes dispositions; le prévôt des marchands Tronson, qui était à genoux, assura le roi du zèle et de l'obéissance des Parisiens.

Quand tous ces discours furent terminés, le roi, la reine et les principaux personnages s'avancèrent sur le seuil de l'église, afin d'assister à l'amende honorable à laquelle étaient condamnés Audebert Valleton, receveur de Nantes; Jean Lenfant, fruitier; M[e] Lhuillier, clerc au greffe du Châtelet; Jean Dubourg, marchand drapier de Paris, demeurant rue Saint-Denis, à l'enseigne du Cheval noir; Étienne de la Forge, marchand à Paris et Barthélemy Milon. Ces malheureux vinrent en charrette, en chemise, une torche de résine à la main, s'agenouiller sur le parvis et demander à Dieu pardon du crime de n'être pas catholiques.

Après quoi le roi, la reine et tous ceux qui avaient pris part à la procession s'en allèrent chez eux; quant aux six hérétiques ils furent replacés dans la charrette qui les avait amenés, et sous les huées de la foule, on les mena aux divers lieux où ils devaient être brûlés vifs ; Nicolas Valleton, Lenfant et Lhuillier furent rôtis à la croix du Trahoir; comme on craignait que la peine ordinaire du feu ne les fît pas assez souffrir, on inventa une aggravation de supplice au moyen d'une corde et d'une poulie fixée à une potence mobile. On éleva les patients à une certaine hauteur, puis on les laissa tomber dans les flammes pour les élever quelques instants après et les laisser retomber encore au milieu du brasier, c'est ce qu'on appelait l'estrapade.

Jean Dubourg subit les mêmes tortures aux Halles — à deux pas de chez lui.

Barthélemy Milon fut brûlé et estrapadé sur la place de Grève et Étienne de la Forge au cimetière Saint-Jean.

Quelques jours plus tard une femme, une maîtresse d'école, nommé la Catelle fut brûlée vive sur la place qui se trouvait au bout de la rue de la Huchette, et Antoine Poile, maçon, autre hérétique, eut avant d'être brûlé la langue percée et attachée à sa joue avec une cheville de fer. C'est avec répugnance qu'on retrace le récit de si horribles turpitudes.

Quelques autres hérétiques coupables seulement d'avoir renversé des statues de saints eurent le poing coupé; on leur arracha le nez, on leur tenailla les bras et on les fit brûler à petit feu ensuite.

Au reste à cette époque pour le moindre crime les mutilations étaient en usage. C'est ainsi que nous voyons l'essorillement pratiqué sur les voleurs ; « on leur coupait l'oreille gauche, d'autant qu'il y

a en icelle une veine qui répond aux parties naturelles, laquelle étant coupée rend l'homme incapable de pouvoir engendrer, afin que cette race de gens ne laisse au monde une engeance méchante et vicieuse dont il n'y a que trop.» A Paris, en ce petit carrefour que l'on voit entre le bout du pont Notre-Dame, Saint-Jacques-la-Boucherie et la Grève, où jadis il y avait une échelle comme celle du Temple, était une place nommée le carrefour Guigne-Oreille, à cause de cette exécution, et en langage corrompu Guillori par le vulgaire. C'est Sauval qui s'exprime ainsi dans ses *Antiquités de Paris*.

On mutilait aussi parfois les cadavres. Le 24 septembre 1533, Jean Poncher, trésorier du Languedoc, fut pendu à Montfaucon; son corps fut décroché pendant la nuit de la hideuse potence et enterré furtivement à une certaine distance du gibet : mais il fut retrouvé et pendu à nouveau. Dans la nuit qui suivit cette seconde pendaison le cadavre fut encore une fois enlevé, mais pour qu'on ne le retrouvât pas, on le coupa par morceaux, qu'on enterra dans différents endroits afin de rendre les recherches infructueuses. — Il paraît que Jean Poncher était d'ailleurs innocent, ce dont on s'aperçut plus tard ; ces choses-là arrivaient souvent.

Nombre de ceux qui furent exécutés comme hérétiques ignoraient absolument la nature du crime qui leur était imputé, mais il suffisait qu'ils eussent prononcé quelque parole imprudente ou exprimé une opinion particulière devant quelque fanatique catholique pour qu'immédiatement dénoncé, le malheureux se vît conduire au bûcher.

Non seulement on poursuivait les gens, mais aussi les livres, ceux qui les composaient et ceux qui les lisaient; la persécution ne s'arrêtait, ni devant le rang, ni devant la qualité; la reine de Navarre, sœur de François Ier, était parvenue à faire adopter au roi un livre de prières traduit en français, et elle-même avait fait imprimer un ouvrage en vers, *le Miroir de l'Ame pécheresse;* les docteurs de Sorbonne tonnèrent en chaire contre ces deux ouvrages et les condamnèrent; de plus, ils firent jouer, au collège de Navarre, une comédie satirique dirigée contre la reine de Navarre, qui était représentée sous les traits d'une furie. Il est vrai que les acteurs de cette méchante pièce furent mis en prison, mais l'insulte n'en subsista pas moins; Nicolas Cop, recteur de l'Université, ne craignit pas de protester violemment contre la censure des ouvrages de la reine.

Le parlement, ému par cette divergence d'opinions, intervint dans la querelle, manda le recteur à sa barre, ainsi qu'un écolier du collège de Fortet qui, lui aussi, était pour la reine de Navarre, on le nommait Calvin!... tous deux s'empressèrent de prendre la fuite.

Les liseurs du roi en l'Université furent aussi inquiétés; en janvier 1533, le parlement les fit comparaître à sa barre. C'étaient François Vatable, Paul Paradis, Agathias Guidacier, c'est-à-dire les hommes les plus savants de l'époque, qu'on suspecta d'hérésie, parce qu'ils interprétaient en français les livres saints. Or, comme le fait justement remarquer Dulaure, ces professeurs avait été institués pour interpréter les livres hébraïques, et les livres en cette langue n'étaient que des livres saints!

Malgré cela le parlement leur fit défense de lire et interpréter aucun livre de la sainte Écriture en langue hébraïque ou grecque (14 janvier 1533).

Les poètes aussi ne devaient penser et s'exprimer que selon les règles de l'orthodoxie, et Nicolas de Bourbon, auteur d'un recueil d'épigrammes fut mis en prison, et il y serait resté, si la reine Marguerite, qui protégeait ouvertement les gens de lettres, n'avait sollicité sa grâce auprès du roi. Il fut mis en liberté, mais il dût signer une déclaration par laquelle il désavouait ses poésies, et s'engagea à ne plus versifier et à vivre désormais dans l'union de l'Église catholique.

Naturellement les clercs de la basoche se permettaient parfois dans leurs jeux des licences qui devaient éveiller les susceptibilités du parlement, et à plusieurs reprises « les farces, momeries et sotties » furent défendues ou tout au moins expurgées de tout ce qui pouvait avoir trait aux questions religieuses, et défense fut faite aux clercs, sous peine de prison et de punition corporelle, de faire aucun cri ou jeu, avant d'avoir obtenu la permission de la cour quinze jours à l'avance.

Une ordonnance du 29 janvier 1535 défendit à toute personne de donner asile aux persécutés sous peine d'être brûlée vive. « Tous ceux et celles qui avoient recelé ou recèleroint par ci-après, sciemment, les sectateurs de Luther, pour empêcher qu'ils ne fussent pris et appréhendés par justice, seront punis de telles et semblables peines que lesdits sectateurs. »

De plus, l'établissement d'une chambre ardente spécialement chargée de la recherche et de la punition des hérétiques fut créée, et un tribunal d'inquisition fonctionna ; les juges de ce tribunal furent délégués par le pape, ainsi qu'il appert de ce passage d'un registre du parlement, en date du 4 décembre 1535 : « La cour a ordonné et enjoint aux juges délégués par le saint-père le pape, sur le fait des hérésies, de procéder au jugement du procès fait par l'official de l'évêque du Mans, à l'encontre de René Colas, religieux, le plus tôt que faire se pourra. »

Pendant que ceci se passait à Paris, le roi était parti pour Lyon, et les Parisiens tout entiers aux luttes religieuses, rendus défiants par les mesures d'une police inquiète qui scrutait leurs moindres actes, ne sortaient guère de chez eux, le



Benvenuto se jeta aux pieds de François Ier.

printemps de 1535 était exécrable ; pendant deux mois la pluie ne cessa de tomber ; le 1er mars ils eurent le spectacle d'une exécution capitale, intéressante par l'importance du personnage qu'elle frappait, c'était celle du capitaine Jonas, général des galères de France à Marseille. Convaincu ou accusé, ce qui à cette époque revenait exactement au même, du crime de lèse-majesté, il fut envoyé à Paris et condamné à être décapité aux Halles, ce qui eut lieu ; après qu'il fut mort, on coupa son corps en quatre quartiers qui furent exposés sur divers points de la ville, et sa tête fut envoyée à Marseille, où, fichée au bout d'une pique, elle demeura sur le port pour être vue par tous.

Mais abandonnons pour un moment cette suite de supplices et de tortures, pour nous occuper des travaux d'édilité; ce fut en 1535 que fut abattue la porte de la rue Saint-Denis, qu'on appelait la porte aux Peintres, et quelques autres fausses portes, c'est-à-dire celles qui se trouvaient dans l'intérieur de la ville; en même temps le parlement réglementa la situation des pauvres par rapport aux aumônes qu'ils recevaient de la ville; son premier soin fut de s'occuper du sort des enfants élevés par la charité publique. Il fut arrêté qu'on habillerait cent de ces enfants tous les ans, sur des fonds provenant d'une levée de 12,000 livres spécialement affectée aux besoins des indigents. Ces enfants étaient placés ensuite en apprentissage, par les soins d'un curateur nommé à cet effet. Les femmes veuves et autres pouvant travailler, furent employées par quatre bourgeois marchands que la cour désigna pour les occuper. Quant aux hommes valides qui mendiaient, ils durent se rendre à la place de Grève pour y être embauchés au travail des fortifications et du nettoyage des égouts et voiries, sous

peine de punition corporelle et de privation de secours qu'ils recevaient des paroisses. D'autres furent mis au service des maçons comme manœuvres et batteurs de plâtre. Tous ces pauvres devaient être natifs de Paris, où y résider depuis au moins deux ans.

Tous ceux originaires de la province durent, sous peine de la hart, vider la ville dans les trois jours et retourner chez eux.

Beaucoup, hôtes habituels de la Cour des Miracles, se faisaient passer pour infirmes ou estropiés; on les arrêta dans les rues où ils imploraient la générosité des passants, et on les fit scrupuleusement visiter. On plaça dans les hôpitaux ceux qui, en raison de maladies ou d'infirmités étaient hors d'état de gagner leur vie; les lépreux durent se retirer dans des maladreries spéciales, les gens vérolés furent logés à l'hôpital de la Trinité, ce qui obligea les comédiens qui s'y étaient établis de transporter leurs pénates à l'hôtel de Flandre, rue Coquillière. Dans la salle-basse, à la Trinité, furent mis les teigneux et autres atteints de maladies contagieuses, et les marguilliers de Saint-Eustache durent aussi affecter l'hôpital de Saint-Eustache au même usage.

Seuls, les quêteurs des Quinze-Vingts furent autorisés à mendier à la porte des églises.

Tous les faux épileptiques, boiteux, cancéreux, qui faisaient métier d'étaler en plein jour des misères et des plaies factices, furent battus de verges par les carrefours et bannis de la ville avec menace de châtiment plus grave s'ils y rentraient.

Malheureusement, le nombre des mendiants qui pullulaient dans Paris était si grand, que ces mesures furent insuffisantes pour en purger la ville. Chaque jour en produisait de nouveau et l'état des affaires publiques en favorisait singulièrement l'augmentation : la France était attaquée de deux côtés à la fois par l'armée de Charles V, et le comte de Nassau vint mettre le siège devant Péronne, après avoir pris Guise; les bourgeois de Paris commençaient à craindre une attaque de la capitale, et le Conseil de ville s'étant assemblé le 15 juillet 1536, accorda au duc de Vendôme 40,000 livres pour le mettre en état de s'opposer aux progrès des ennemis; quelques jours plus tard, les mêmes magistrats résolurent d'employer, aux dépens des habitants, 16,000 pionniers aux fortifications de Paris, aux ordres du cardinal de Bellay, à qui le roi envoya la commission de gouverneur général de Paris et de l'Ile de France.

Il fut ordonné, en même temps, de surseoir à tous les autres travaux, et défense fut faite à tous ceux qui n'étaient ni gentilshommes, ni hommes d'armes, de porter aucune arme offensive ou défensive, de jour ou de nuit, sous peine d'être pendu.

Paris fournit au roi 100,000 livres, pour les frais de la guerre, remboursables en rentes, et ce fut un des quarteniers de la ville qui se chargea de faire porter, dans quarante heures, le paquet de la ville, à Lyon, et de rapporter la réponse du roi dans le même laps de temps, ce qui fut considéré comme la diligence la plus extraordinaire qu'un courrier pût faire.

La panique qui s'était emparée des Parisiens redoubla, lorsqu'on sut que l'empereur avait écrit au comte de Nassau que, de par Dieu ou par le diable, il exigeait qu'il tînt la promesse qu'il lui avait faite d'aller droit à Paris pour détourner le roi de France de son entreprise en Italie.

Déjà, on voyait l'ennemi aux portes; les Parisiens offrirent de lever et payer 6,000 hommes pendant un mois; de son côté, le parlement équipa à ses frais 500 hommes. Les autres corporations l'imitèrent, et bientôt 10,000 soldats purent se trouver prêts à défendre la capitale, qu'on pourvut de vivres et de munitions de toutes sortes, de façon qu'elle fût en état de soutenir un long siège.

La levée du siège de Péronne rendit toutes ces précautions inutiles. Le comte de Nassau quitta la Picardie, et, en même temps, l'empereur abandonna la Provence.

Alors, une joie universelle remplaça la crainte, et le retour du roi acheva de dissiper toutes les inquiétudes.

Les marchands se remirent à trafiquer avec ardeur, et plusieurs grands travaux demeurés en souffrance furent repris; de ce nombre était l'église Saint-Sauveur, située rue Saint-Denis, au coin de la rue Saint-Sauveur, dont la reconstruction avait commencé en 1537; on y travailla pendant plusieurs années, sans qu'elle fût jamais achevée complétement. Cependant, elle renferma les sépultures de plusieurs auteurs et comédiens qui illustrèrent les commencements du théâtre français : Turlupin, Gauthier Garguille, Guillaume Colletet, Jacques Vergier, Guillot-Gorju, Raymond Poisson y furent inhumés. On voit, qu'à cette époque, les comédiens n'étaient pas encore considérés comme des excommuniés.

Cette église avait une tour carrée, qui lui avait fait donner, à son origine, le nom de Chapelle de la Tour. En 1778, cette tour fut abattue, et la solidité de l'église s'en ressentit; aussi, on se décida à la démolir en 1787. On la reconstruisit immédiatement sur les dessins de M. Poyet, architecte; mais la Révolution de 1789 suspendit les travaux. Devenue propriété nationale, elle fut vendue le 13 pluviôse an VIII, et, sur son emplacement, fut construit un établissement de bains, qu'on appela les bains Saint-Sauveur.

En 1537, les chanoines de Notre-Dame suscitèrent un procès à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, touchant le droit d'avoir et de tenir

poids, fléaux et balances dans le faubourg, eux seuls prétendant avoir le droit de se servir de tous engins de pesage. Il fallut que la cour intervînt, et, par arrêt du 5 février 1638, qu'elle reconnût aux religieux le droit de peser.

François Ier, en revenant à Paris, avait rencontré sur son chemin le roi Jacques V d'Écosse, qui, de sa propre initiative, avait levé 16,000 hommes de troupe et équipé une flotte, pour venir au secours du roi de France dans sa querelle contre l'empereur Charles-Quint.

C'était un trait aussi généreux que rare; François en fut profondément touché, et, pour lui en témoigner sa reconnaissance, il voulut qu'on lui fît une entrée aussi pompeuse qu'à lui-même dans la capitale de son royaume. Le parlement, qui ne voyait pas l'utilité de cette brillante réception, s'y opposa tout d'abord, et refusa d'y paraître en robe rouge, alléguant que cet honneur n'avait jamais été rendu à un prince étranger; mais François Ier insista, et le parlement dut céder, sur l'assurance du roi que la marque publique de reconnaissance qu'il demandait pour le roi d'Écosse, ne tirerait pas à conséquence à l'avenir.

Le jour de l'entrée solennelle fut fixée au dimanche 31 décembre 1537; le parlement et les autres compagnies allèrent recevoir Jacques V à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, d'où on le conduisit, avec le cérémonial ordinaire, par les rues, tendues de tapisseries, à Notre-Dame.

Il y fit ses prières, et remonta à cheval, pour se rendre à l'hôtel de Cluny, où l'attendait le roi de France. Il y resta jusqu'au lendemain, et il retourna à la cathédrale, pour la célébration de son mariage avec Madeleine de France, fille aînée de François Ier. Le festin de noces se fit dans la grande salle de l'évêché, et, le soir, dans celle du palais, il y eut souper et bal. Des tournois et d'autres divertissements donnés au Louvre signalèrent les fêtes de ce mariage. Avant de retourner en Écosse avec sa femme, Jacques V fut invité à assister au lit de justice que François Ier tint au parlement, en présence des princes et des pairs du royaume, pour la condamnation de Charles d'Autriche, empereur, comme coupable de félonie, en sa qualité de comte de Flandre, ancien vassal des rois de France.

François reprit la campagne contre son éternel ennemi, et, au mois de mars, il écrivit au prévôt des marchands et aux échevins que, pour résister à l'empereur, il avait résolu de lever 20,000 hommes de pied, et demandait que Paris prît à sa charge l'entretien de 3,000. Le 21 mars 1538, le corps de ville s'assembla, avec l'adjonction de trois bourgeois de chaque quartier, et, après délibération, il fut convenu qu'on enverrait des députés au roi, pour lui faire des remontrances et le prier de modérer quelque peu le chiffre des hommes de troupe que devait fournir Paris.

Une trêve de dix ans, conclue le 21 juin 1538, entre François et Charles, vint heureusement décharger les habitants de Paris du surcroît de dépenses que cette levée d'hommes leur eût imposé. Mais, alors, on fit, selon l'usage, une procession, pour rendre grâces à Dieu du succès de la négociation pour la paix, qui était due au pape, et la ville, fort aise d'échapper au payement de l'entretien des hommes de guerre, ne négligea rien pour organiser une procession digne d'elle.

Le jour en fut fixé au 3 juillet; la veille, elle ordonna aux quarteniers de convoquer leurs cinquantainiers et dixainiers, avec trente des plus notables de chaque quartier, et de faire tenir nettes et tapissées les rues par lesquelles la procession devait passer, c'est-à-dire la rue de la Vannerie, celle de Saint-Jacques-la-Boucherie, la porte de Paris, le Pont-au-Change, la cour du Palais, la rue de la Calandre, le marché Palu, la rue Neuve-Notre-Dame et le pont Notre-Dame pour le retour.

La procession partit de Saint-Jean-en-Grève en cet ordre : d'abord, 500 cordeliers portant leurs reliques, entre autres, le manteau de saint François; 400 jacobins, avec un bras de saint Thomas parmi leurs reliques; les augustins et les carmes. Venait ensuite la bannière de saint Jean, avec les torches de la paroisse, puis marchaient les orphelins de l'hôpital du Saint-Esprit, suivis de leurs prêtres, les billettes en chapes, les blancs-manteaux, les chapelains, les prêtres habituels et les vicaires de Saint-Jean, tous ces religieux portaient des reliques et des châsses. Enfin, l'abbé de Saint-Magloire, en habits pontificaux, avec sa crosse, portée devant lui, marchait à la queue des ecclésiastiques et donnait la bénédiction au peuple, qui formait la haie de chaque côté du cortège.

Après, marchait le prévôt des marchands en robe de satin mi-partie cramoisie et tannée ; à côté de lui et derrière, les échevins, le greffier, tous en robe mi-partie, le procureur, les seize quarteniers, les cinquanteniers, dixainiers, notables, bourgeois, paroissiens et paroissiennes de Saint-Jean-en-Grève.

Toutes les rues étaient bordées d'archers, arbalétriers et arquebusiers, et autres officiers de la ville, chargés de maintenir la foule curieuse, qui se pressait le long des maisons.

En passant par la cour du Palais, la procession salua les reliques de la Sainte-Chapelle, et fut reçue à Notre-Dame au son des grosses cloches, et l'abbé de Saint-Magloire y célébra la messe, après quoi la procession s'en retourna dans le même ordre à Saint-Jean.

François Ier fut très satisfait de l'attention qu'avait eue sa bonne ville de Paris, d'organiser cette belle procession. Elle eût été bien plus belle encore s'il s'y fût joint; mais, malgré le goût

prononcé qu'il avait pour ce genre de pieuse promenade à travers les rues, il ne put le faire : il était retenu en Provence par des entrevues avec le pape et l'empereur.

Quelques jours après la procession, c'est-à-dire le 19 juillet, le tonnerre tomba sur la tour de Billy, derrière les Célestins. Cette tour était un véritable arsenal : elle était pleine d'armes et de munitions de guerre, canons, fusils et poudre. Elle sauta avec un fracas formidable, et ses débris furent projetés de tous côtés, dans le rayon d'un quart de lieue. L'air fut tellement agité par la violence de l'explosion, que les vîtres des églises de Saint-Paul, des Célestins, de Saint-Victor furent brisées, et plusieurs maisons des environs furent endommagées.

Cette tour servait de forteresse et défendait l'entrée de Paris, par la rivière, du côté de Charenton; néanmoins, on ne jugea pas utile de la reconstruire.

Lorsque le roi, rentrant, fut arrivé à Saint-Germain-en-Laye, le nouveau prévôt des marchands, de Thou, alla le haranguer, le 8 septembre, à la tête des échevins et officiers de la ville, et le féliciter au sujet de la trêve qu'il avait conclue, et qui faisait espérer une paix définitive. Le roi remercia, et exprima le désir de voir continuer les travaux en cours d'exécution, particulièrement le quai du Louvre, l'Hôtel-de-Ville, la réparation des fontaines publiques et les fortifications, à la construction desquelles fut consacrée annuellement une somme de 34,000 livres.

Le cardinal de Tournon obtint du roi qu'on rouvrît la porte de Bussy, qu'on avait murée depuis plusieurs années; les lettres patentes autorisant cette réouverture furent datées du 6 février 1539.

Ce fut aussi dans le même temps que l'on reconstruisit presque entièrement l'abbaye Saint-Victor; la première pierre de cette reconstruction avait été posée en 1517, mais les travaux avaient été abandonnés. On les reprit, et on ne conserva des anciens bâtiments que l'entrée, le clocher et la chapelle souterraine; toutefois, la façade ne fut élevée qu'en 1760. L'intérieur de cette abbaye était décoré de quelques tableaux remarquables, entre autres, une *Adoration des mages*, par Vignon, qui surmontait le grand autel; quatre de Vanloo : *la Résurrection de Lazare*, *la Cène*, *le Sacrifice* et *David désarmant la colère céleste*. On y remarquait la grille du chœur, chef-d'œuvre de serrurerie, d'une grande finesse de dessin. Des personnages importants y furent enterrés, et le cloître contenait les tombeaux des abbés. Un pénitencier avait existé jadis dans l'abbaye, pour les écoliers de l'Université et pour ses suppôts. Comme la plupart des autres établissements religieux, Saint-Victor contenait un grand nombre de reliques; mais ce que les savants et les lettrés admiraient surtout, c'était sa magnifique bibliothèque, que les religieux avaient commencé à créer à l'aide de manuscrits précieux, dès le XII[e] siècle et pendant de longues anannées. Des copistes payés sur les fonds du couvent, travaillaient à augmenter cette précieuse collection, dont il est facile de suivre le développement, en consultant le nécrologe de l'abbaye (aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale). En 1140, Étienne de Senlis, 67[e] évêque de Paris, laissa tous ses livres à la maison de Saint-Victor, où il voulut être enterré.

Le médecin de Louis le Gros, Obizon, lui laissa aussi des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Au XIII[e] siècle, Adam de Montereau donna au couvent une bible estimée 14 livres. Des dons nombreux ne cessèrent du reste d'enrichir cette bibliothèque, et dès la découverte de l'imprimerie, on voit les imprimeurs P. Schœfer, Conrad, Henlif et Jean Fust, céder à l'abbaye, moyennant 12 écus d'or, un exemplaire sur vélin des *lettres* de saint Jérôme qui venaient d'être publiées par eux.

« La bibliothèque, dit M. Alfred Franklin, auteur d'une histoire particulière de cette bibliothèque, paraît avoir occupé vers cette époque (XV[e] siècle), une salle attenant au cloître et située entre l'église et le dortoir. Vers 1501, ce bâtiment tombait en ruines, et l'abbé Nicaise Delorme entreprit de le relever. Grâce à l'activité et au zèle du chanoine Guillaume Tupin ou Turpin, la nouvelle construction se trouva terminée en 1508. Delorme s'occupa aussitôt d'y installer les livres, puis Claude de Grandrue fut chargé de les classer par noms d'auteur sur des pupitres disposés à cet effet, de les y attacher avec des chaînes de fer et d'en dresser le catalogue. »

Le 27 mars 1652, Henri du Bouchet, sieur de Bournonville, conseiller au parlement de Paris, désirant être inhumé dans l'abbaye de Saint-Victor, lui laissa, pour reconnaître cette hospitalité posthume, tous ses livres, c'est-à-dire plus de 6000 volumes, à la condition toutefois que les gens d'étude eussent la liberté d'aller travailler à la bibliothèque de ladite abbaye trois jours par semaine « trois heures le matin et quatre heures l'après-dîner ». Le testateur légua en outre à l'abbaye une rente de 370 livres, applicables à l'achat de publications nouvelles, et une autre rente de 340 livres 1 sol 9 deniers, pour servir de traitement au religieux qui remplirait les fonctions de biliothécaire.

Les livres occupaient le second étage; la salle pouvait contenir douze cents armoires, le milieu était occupé par une double rangée de pupitres, offrant à peu près cinquante places.

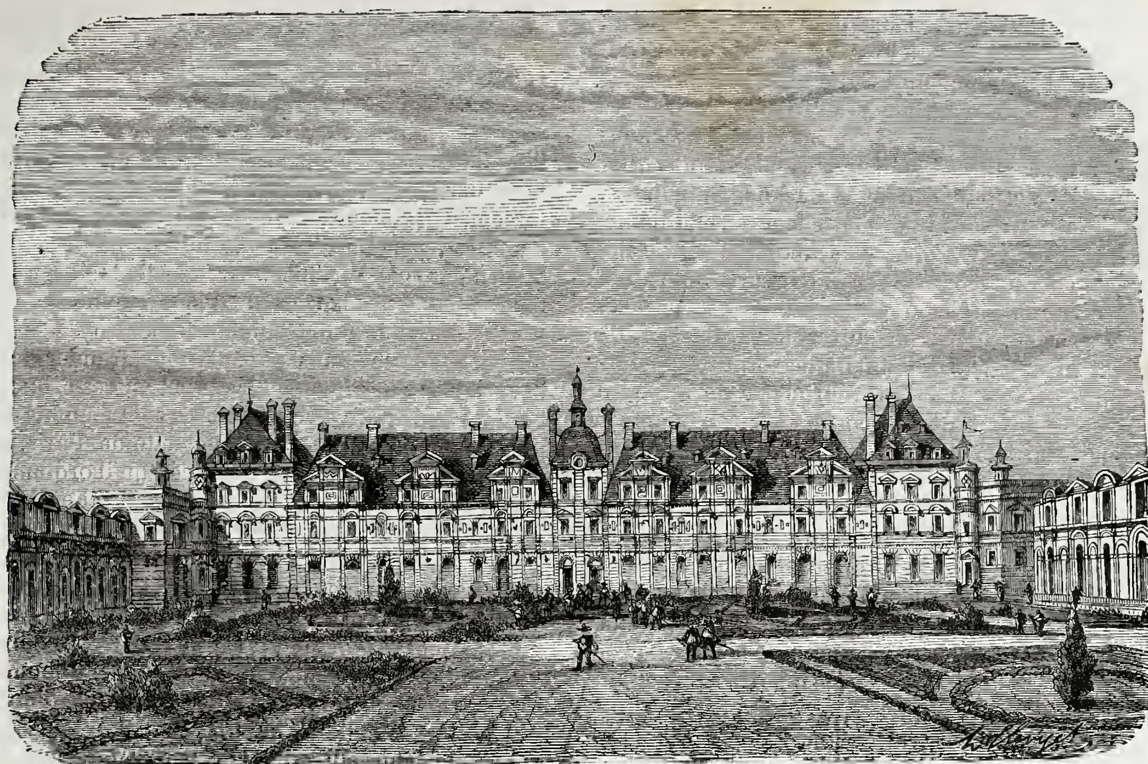
En 1684, la bibliothèque renfermait 18,000 volumes et 3000 manuscrits. Elle était ouverte au public les lundis, mercredis et samedis, de huit à dix et de deux à quatre heures.



F. Roy, éditeur. — 51.

Le fils du roi sauta en croupe derrière Charles-Quint, en s'écriant : « Sire, vous êtes mon prisonnier ! »

Imp. Charaire et Fils.



Le petit Nesle, donné à Benvenuto par François Ier.

En 1698, Nicolas de Tralage, conseiller au parlement, lui légua 33,000 estampes, des cartes géographiques et des livres; au commencement du XVIIIe siècle, l'académicien Louis Cousin, lui laissa aussi une collection de livres des plus importantes; d'autres dons suivirent, et vers 1750, on comptait 35,000 volumes.

Mais il arriva ce qui arriva toujours en pareil cas, le contenu finit par ne plus pouvoir tenir dans le contenant, et on songea à édifier un nouveau bâtiment pour loger toutes ces richesses littéraires et bibliographiques; en 1764, les religieux demandèrent au roi et obtinrent l'autorisation de retenir chaque année, pendant seize ans, sur les revenus de l'abbaye, la somme de 10,000 livres pour l'employer à l'érection d'une bibliothèque. Les travaux commencèrent vers 1772, sous la direction de l'architecte Danjou, et, en 1789, le roi Louis XVI accorda aux religieux la somme de 150,000 livres pour l'achèvement de leur bibliothèque; mais l'abbaye fut supprimée en 1792. Son bibliothécaire, l'abbé Jean-Charles-Marie Bernard fut massacré dans le séminaire de Saint-Firmin, le 3 septembre 1792, et M. Ameilhon, bibliothécaire de la municipalité, sur l'ordre du ministre Pache, fut chargé de faire transporter les livres imprimés et manuscrits dans un des dépôts littéraires. Une partie de ces volumes furent placés à la Bibliothèque nationale, où ils sont demeurés classés; les manuscrits forment le fonds dit de Saint-Victor.

Les bâtiments de l'abbaye subsistèrent jusqu'en 1813, époque à laquelle ils furent abattus et remplacés par l'entrepôt des vins.

Les maladies pestilentielles qui désolaient si souvent Paris donnèrent à penser qu'il ne suffisait pas d'embellir la ville et d'y élever de fastueux monuments, mais qu'il était absolument indispensable de l'assainir, et un édit royal du mois de novembre 1539, prescrivit des mesures de salubrité qui jusqu'alors avaient complètement fait défaut. Les considérants de cet édit sont curieux à connaître: « François, par la grâce de Dieu, roy de France, etc... Nous soyons apperceus suffisamment qu'en nostre bonne ville et cité de Paris et fauxbourgs d'icelle, a eu au temps passé et a encore plusieurs fautes notables es pavement d'icelle qui sont moult empirez et tellement décheuz en ruines et dommages, qu'en plusieurs lieux on ne peut bonnement aller à cheval, n'à (ni) charroy sans très grand péril et inconvénient; et avec ce, icelle ville et fauxbourgs a esté tenue longtemps et encore est si orde (sale) et si pleine de bouë, fiens (excréments), gravoirs (gravois), et autres ordures que chacun a laissé et mis communément devant son huis (sa porte), contre raison et contre les ordonnances de nos prédécesseurs, que c'est grand horreur et très grand des-

plaisir à toutes personnes de bien et d'honneur: et sont les choses à très grand esclandre, vitupère et déshonneur d'icelle ville et fauxbourgs d'icelle, et au grand grief et préjudice des créatures humaines, demeurans et fréquentans en nostre dite ville et fauxbourgs, qui, par l'infection et punaisie (puanteur) desdites bouës, fiens et autres ordures, sont encourues au temps passé en griefves maladies, mortalités et infirmités de corps, dont il nous déplaist fort et non sans cause. » L'édit ordonna que les maisons, cours, rues, places et autres lieux de la ville seraient débarrassés de toutes ordures et immondices, que chaque propriétaire devait faire paver le devant de sa maison en pente et entretenir le pavé net, que les boutiquiers ou autres habitants devaient faire répandre de l'eau chaque jour dans les habitations, de façon à donner cours aux immondices dans les égouts. Défense fut faite de conserver dans l'intérieur des maisons les eaux ménagères; des boueurs furent commis pour enlever les ordures, et il fut enjoint à tous les propriétaires de faire établir des fosses à retrait dans leurs maisons, à peine de la privation du louage pour dix ans. Il fut sévèrement interdit de mettre aux fenêtres donnant sur la rue « aucuns draps sur perche, à peine de dix livres d'amende, ni d'élever, soit dans la ville soit dans les fauxbourgs, des pourceaux, oisons, pigeons ou lapins, soit pour son usage personnel, soit pour en faire commerce.

Le prévôt et son lieutenant criminel furent chargés de tenir la main à l'exécution de cette ordonnance; elle fut assez bien observée dans les principaux quartiers de Paris, mais dans beaucoup d'autres, elle demeura à l'état de lettre morte, et il n'était pas nécessaire de marcher longtemps dans les rues de Paris, pour s'engager dans des ruelles étroites, sales, boueuses, d'où s'échappaient sans cesse des miasmes méphytiques. Le soir venu, les voies tortueuses n'étaient pas seulement impraticables aux piétons par leur mauvais entretien, mais étaient peu sûres, et on courait grand risque d'y faire de mauvaises rencontres.

On sait qu'il y avait à Paris deux guets sous l'autorité du chevalier du guet, le guet royal, composé de gens d'armes à pied et à cheval, qui faisaient des rondes nocturnes, et le guet bourgeois ou assis, composé des bourgeois de la ville qu'on plaçait dans les carrefours et sur les places publiques, et qui étaient chargés de se secourir mutuellement en cas d'attaques à main armée, d'incendie, etc.; malheureusement, le guet royal comme le guet bourgeois était si négligé, que c'était à peine si quelque rare patrouille se montrait de temps à autre, et les mauvais garçons et les truands avaient beau jeu pour détrousser les imprudents bourgeois qui s'aventuraient par les rues, après le couvre-feu sonné.

Un édit de février 1540, réorganisa la police municipale; nous venons de voir comment François Ier constatait la malpropreté de sa « bonne ville ». Voici la façon dont il énumère les dangers que couraient journellement ses sujets en l'habitant. « François, etc., afin de pourvoir et remédier aux larcins, meurtres et détrousses, efforcemens (viols) et ravissemens (enlèvements) de filles et femmes, inconvénients de feu qui adviennent par fortune (par accidents) ou par malfaicteurs, transports de biens par hostes et hostesses qui de nuict vuident les maisons (gens qui déménagent sans payer) pour frauder les propriétaires des loyers d'icelles et autres crimes et délits qui en diverses manières sont commis et perpétrez en nostre dite ville et cité de Paris. » Ce fut afin de remédier à tout ceci, qu'il ordonna que le guet royal serait continué par le chevalier du guet, et sa compagnie de vingt hommes à cheval et quarante à pied, dont la moitié servirait alternativement.

Bien que le Paris de François fut loin de ressembler au Paris actuel, il est facile de se rendre compte de l'insuffisance absolue de trente hommes d'armes qui devaient veiller à la sûreté d'une population de 200,000 habitants!

Le guet bourgeois, dit guet assis ou dormant, fut tenu de se continuer chaque nuit sous la conduite de deux sergents; tous les gens de métiers qui en faisaient partie durent se présenter chaque jour au Châtelet pour être répartis aux divers lieux qu'ils devaient occuper, tels qu'au carrefour du pont Saint-Michel, au quai des Augustins, à la croix des Carmes, aux carrefours Saint-Côme, Saint-Séverin, Saint-Yves, Saint-Benoît, aux Planches Mibray, à la croix de la Grève, à l'hôtel de Sens, à la fontaine des Innocents, à la pointe Saint-Eustache, à la croix du Trahoir, à la place aux Chats, etc.,

Ils devaient se tenir à ces différents postes du 1er octobre au 31 mars, depuis sept à huit heures du soir jusqu'au matin entre quatre et cinq heures et du 1er avril au 30 septembre, depuis huit à neuf heures du soir jusqu'à trois à quatre heures du matin.

Le roi n'exempta du service du guet bourgeois que les cent vingt archers, les soixante arbalétriers et les cent arquebusiers de la ville, les gardes des clés des portes, ceux qui étaient chargés de mettre en mouvement le rouet des chaînes de Paris, les quarteniers, dixainiers et cinquanteniers, les bedeaux de l'Université, les messagers du roi et ceux de l'Université, les monnayeurs, et les gens âgés de soixante ans ou estropiés.

Une assez curieuse ordonnance royale de 1539 mérite d'être signalée. Elle prescrivit que tous les jugements et actes fussent rendus en français et non plus en latin; voici à quelle occasion cette ordonnance fut rendue : Pour exprimer qu'un plaideur était déchu de sa demande, on disait la

cour *debotavit et debotat* (c'est-à-dire déboute et a débouté). Le roi François Ier interrogeant un gentilhomme de province sur le succès d'un procès pour lequel ce gentilhomme était venu en poste à Paris, celui-ci répondit qu'immédiatement après son arrivée la cour l'avait débotté. Le roi, surpris d'un tel langage voulut que dans la suite, les contrats, testaments et tous les actes judiciaires fussent prononcés et délivré aux parties « en langage maternel françois. »

Par un édit du mois de novembre 1539, François Ier prescrivit que ses ordonnances fussent attachées à un tableau, écrites sur du parchemin, en grosses lettres, dans les seize quartiers de Paris et dans les faubourgs, aux lieux les plus éminents, afin que chacun pût les connaître et les entendre, faisant toutes défenses de les enlever, à peine de punition corporelle, et ordonna aux commissaires de quartier de les prendre sous leur garde et d'y veiller.

Bien que François Ier se préoccupât de l'état sanitaire de la ville et de la protection à accorder à ses habitants, ce prince, qu'on nomma le Père des lettres, ne cessa de se montrer d'une sévérité excessive envers la presse. Par lettres patentes du 13 janvier 1535, il supprima l'imprimerie et défendit sous peine de la hart toute impression de livres dans son royaume. A force de supplications de quelques-uns de ses conseillers, il consentit à revenir sur cette mesure extrême, mais il ordonna qu'aucun ouvrage ne pourait plus être imprimé sans qu'au préalable, il eût été examiné et approuvé par le recteur de l'Université et les doyens des facultés.

Il limita le nombre des imprimeurs à 12, et ce ne fut qu'en 1543 qu'il consentit à les exempter du service des gardes bourgeoises. L'imprimerie et la librairie furent soumises à des règlements rigoureux et la peine de mort était encourue par quiconque composerait, imprimerait ou distribuerait des livres attaquant la religion où le gouvernement, et par tout publicateur d'ouvrages imprimés sans autorisation.

Le 1er janvier 1540 l'empereur Charles-Quint vint à Paris; il avait demandé au roi le passage libre par la France pour aller châtier les Gantois révoltés. Dès le mois de novembre précédent, on s'était occupé de la réception de ce souverain, et François Ier avait lui-même prescrit tous les détails de l'entrée. Il avait exigé que le dais qui serait présenté par la ville à Charles-Quint fût orné aux armes de l'empereur et non aux siennes. Dans la décoration de quelques théâtres élevés pour la circonstance entraient des salamandres qui étaient l'emblême royal; François les fit remplacer par des aigles, symboles de l'empire.

La ville avait dessein d'offrir à Charles un buffet; le roi s'y opposa en déclarant que ce prince n'aimait rien de ce qui lui représentait les *mangeries*, et qu'il était plus convenable qu'on lui fît un présent qu'il pût conserver comme un souvenir de sa venue à Paris et que rien ne conviendrait mieux qu'une statue représentant un Hercule plantant de force deux colonnes en terre, avec ces mots : *Plus ultra*, qui étaient la devise de l'empereur. Ce fut le peintre Rousse qui fit le dessin de ce groupe, qui fut fondu par le fondeur Chevrier. L'Hercule fut fondu en argent massif et la statue avait six pieds de hauteur.

Tout Paris fut en émoi à propos de la visite impériale; le roi avait conçu le projet d'organiser des joutes dans la rue Saint-Antoine et fit dépaver cette rue tout exprès; mais il changea d'avis, résolut de donner les joutes au Louvre et fit repaver la rue.

On ne parlait que de cette fameuse entrée. Enfin elle eut lieu le 1er janvier. C'est encore dans Félibien que nous allons puiser les détails relatifs à la cérémonie.

Le clergé et l'Université se rendirent les premiers à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs où une maison en charpente et toute vitrée avait été élevée pour y recevoir l'empereur, qui se tenait dans une grande salle tapissée de drap d'or et d'argent. Charles-Quint habillé de deuil, portant le collier de la Toison d'or, était entouré du dauphin et des ducs de Vendôme, de Guise, de Nevers et d'Albe et de plusieurs seigneurs de sa suite et de celle du roi.

La ville s'y rendit à son tour avec toute la pompe voulue, et en corps; ce furent deux sergents de la ville qui ouvrirent la marche avec leurs robes de livrée et le navire d'argent sur le bras; ils étaient suivis par 6 crieurs de corps et de vins, 12 vendeurs de vin, 12 courtiers 4 jaugeurs, 12 déchargeurs, 12 mesureurs; 4 courtiers, 4 briseurs et 12 porteurs de sel, 6 mesureurs et 6 porteurs de charbon, 10 mouleurs de bois, 20 mesureurs et 20 porteurs de blé, tous en robe mi-partie bleu et rouge et à pied. Suivaient à cheval les 100 arquebusiers de la ville avec leurs hoquetons de livrée, leurs arquebuses, trompettes, clairons et tambours et enseignes déployées, les 60 arbalétriers en pourpoint de satin blanc, armés de javelines, leurs chevaux bardés de rouge et devant eux leurs trompettes, 84 nobles, enfants de la ville, tous superbement vêtus de casaques de velours noir enrichies de broderies et passements d'or avec la manche coupée de drap d'or frisé et par-dessous le pourpoint de satin jaune et des bonnets ornés de tant de pierreries, que quatre furent estimés 50,000 écus d'or. On voit à quel point le luxe de l'habillement était arrivé sous ce règne. Leurs chevaux étaient caparaconnés et ornés non moins richement.

Venaient ensuite les huit autres sergents de la ville, suivis du prévôt des marchands, des échevins et du greffier, tous en robe mi-partie de velours cramoisi et tannée, celle du prévôt fourrée de martre zibeline, les autres doublées de ve-

lours noir; le procureur de la ville, en longue robe de velours cramoisi doublée de velours noir; le receveur, en robe de satin fourrée de martre; les conseillers, en habits de soie fourrés de riche panne; les seize quarteniers, en robe de satin tanné.

Ceux qui devaient porter le dais étaient quatre élus de la draperie, en robes de velours tanné, quatre jurés de l'épicerie, en velours noir, quatre de la mercerie en velours pers, quatre de la pelleterie, en velours violet, fourré de *lubernes*, quatre de la boutonnerie, en velours gris, et quatre de l'orfèvrerie, en velours rouge.

Le prévôt des marchands, de Thou, mit pied à terre à la porte de la maison où était l'empereur, lui fit sa harangue et lui présenta les clés de la ville. L'empereur répondit par la bouche du connétable duc d'Albe, prit les clés et les donna à un archer, qui les rendit aux échevins.

Pendant ce temps, le parlement était en marche pour venir, à son tour, saluer l'empereur. Ses membres s'étaient assemblés, à midi, au palais, et, vers deux heures, ils partirent tous à cheval dans l'ordre accoutumé. Le premier président portait la robe et l'épitoge d'écarlate; les présidents marchant deux à deux, avaient des robes et des manteaux d'écarlate fourrés de menu vair, la tête coiffée du chapeau de velours bordé d'or; les conseillers et le procureur général, tous en robe écarlate et chaperons, de même fourrés de menu vair; les avocats « honnêtement vêtus, selon leur état », ayant leurs chaperons à bourrelets.

Dès qu'ils furent arrivés, le premier et les autres présidents du parlement furent introduits en présence de l'empereur, à qui ils adressèrent un discours pour le complimenter. Il les remercia et les congédia; après quoi le défilé de l'entrée à Paris commença en présence d'une foule si considérable, que, de mémoire d'homme, jamais on n'avait vu une telle multitude venue, non seulement des divers quartiers de Paris, mais encore des environs. Ce fut le capitaine des gardes, de Nancey, maître des cérémonies, vêtu d'une saie brodée d'or et d'argent, qui, monté sur un cheval caparaçonné magnifiquement, et un bâton blanc à la main pour commander au peuple de faire place, ouvrit la marche; suivait, à cheval, le grand prévôt de la connétablie et maréchaussée de France, accompagné de ses archers. Après vint une foule de gentilshommes français, tous en habits de cérémonie, le prévôt de l'hôtel, avec ses archers marchèrent ensuite, puis les secrétaires du roi, vêtus de robes de damas, les conseillers du grand conseil en robes de satin, et les maîtres des requêtes, vêtus de velours noir, les 200 gentilshommes de la maison du roi, suivis de ceux de la maison de l'empereur, en habits de deuil. Les suisses de la garde du roi marchaient à pied enseignes déployées, et, après eux, les trompettes du roi et les princes, les rois et les hérauts d'armes. Ensuite, venaient les audienciers et contrôleurs de l'audience en manteaux d'écarlate fourrés de *letice*, et nu-tête, suivis d'une haquenée blanche caparaçonnée de drap d'or, portant le coffre qui renfermait les sceaux de l'État.

Ce coffre était couvert d'un voile transparent, et la jument était conduite par deux valets habillés de pourpoints de velours cramoisi. Suivait le chancelier en robe de velours cramoisi figuré et en manteau d'écarlate fourré d'hermine, monté sur une mule harnachée et houssée de velours cramoisi. Les quatre chauffe-cire de la chancellerie, tête nue, escortaient le coffre; ils étaient aussi vêtus de velours cramoisi. Le grand écuyer venait ensuite; il portait un manteau de drap d'or frisé, et était monté sur un cheval de parade caparaçonné de velours violet, semé de fleurs de lis d'or. A sa droite, était le grand écuyer de l'empereur, vêtu de drap noir, portant le petit collier de la Toison d'or. Marchaient aussi à ses côtés le duc de Guise, grand chambellan de France, décoré du grand collier de l'ordre, les cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Givry, Gasdi, Lenoncourt, Mâcon et Châtillon, dans leurs chapes cardinales; après eux, le seigneur de Montmorency, connétable et grand-maître de France, portant l'épée nue devant l'empereur.

Venait enfin l'empereur Charles-Quint, promenant son regard froid à reflets bleus devant lui, et cheminant, avec toute la gravité espagnole, sur un cheval noir, caparaçonné de noir, accompagné, à sa droite, du dauphin de France, et, à sa gauche, du duc d'Orléans, et suivi des ducs de Vendôme, de Lorraine, de Nevers, d'Albe, du comte d'Egmont et de plusieurs autres grands seigneurs, des chevaliers de l'ordre et d'une multitude de gentilshommes et d'officiers.

La marche était fermée par les quatre compagnies des gardes du roi.

L'empereur, étant arrivé à la porte Saint-Antoine, refusa d'abord de se placer sous le dais; mais, à la prière des échevins, il finit par y consentir. Dès qu'il eut franchi le seuil de la porte, le canon de la Bastille tonna, et on estime à 800 le nombre des coups qui furent tirés en son honneur. L'empereur s'arrêta plusieurs fois dans sa marche, qui ressemblait fort à une marche triomphale, pour regarder la représentation des mystères qu'on jouait sur des théâtres élevés devant les Tournelles, à la porte Baudoyer et à quelques autres endroits.

Toutes les rues étaient magnifiquement parées de draperies, de tapisseries et de fleurs; le pont Notre-Dame était décoré de feuilles de lierre, d'écus aux armes de l'empereur, de candélabres et de girandoles, et d'ornements de toute nature



Le grand jour venu, au son joyeux des instruments, on élevait le nouvel arbre, décoré des armes de la basoche. (Page 374, col. 1.)

Charles-Quint descendit d'abord à Notre-Dame, où un *Te Deum* fut chanté en son honneur, après quoi il se rendit au Palais, où François Ier, environné de princes et de seigneurs, le reçut au bas des grands degrés; ils montèrent ensemble à la grande salle où un banquet était préparé. A ce banquet prirent place, à la table de marbre de l'empereur, le roi, le dauphin et le duc d'Orléans, le légat du pape, le roi de Navarre, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, et les ducs de Vendôme et de Lorraine.

Dans la salle des plaids, du côté de la Chapelle, était dressée une autre table où s'assirent les gens du parlement, le prévôt des marchands et les échevins.

Après le souper, la reine Marguerite, fille du roi, la reine de Navarre et d'autres princesses et dames de la cour firent leur entrée dans la grande salle, et un bal avec mascarade termina la fête ce jour-là.

Le lendemain, l'empereur alla demeurer au Louvre, qui avait été splendidement décoré par une armée d'ouvriers qui s'efforcèrent, malgré son état de délabrement, de lui donner l'aspect d'une magnificence superficielle, puisqu'il fallut le rebâtir entièrement l'année suivante.

Le corps de ville alla lui présenter son fameux Hercule d'argent, qui fut accepté, et, pendant les sept ou huit jours que Charles-Quint passa à Paris, on ne s'occupa que de fêtes et de divertissements.

Charles-Quint n'était cependant pas au fond sans inquiétude — un trompeur craint toujours rencontrer plus fin que lui. — Un jour le jeune duc d'Orléans, peut-être à l'instigation de quelque seigneur, s'élança sur la croupe du cheval que montait l'empereur et, l'entourant de ses petits bras, lui cria :

— Sire! je vous fais mon prisonnier.

Charles pâlit, mais jetant les yeux autour de lui il vit que rien ne le menaçait et se mit à sourire.

Les fêtes continuaient.

On eût dit que le Pactole roulait ses flots d'or

dans la capitale : grands et petits, riches et pauvres, entraînés par le courant, ne semblaient occupés que du soin de se divertir. Tous les prisonniers furent mis en liberté au nom de l'empereur, et, pendant ces huit jours, les hérétiques n'eurent rien à redouter des sévérités de la justice, — qui se rattrapa plus tard.

Ce fut aussi en 1540, que vint à Paris un personnage, dont l'entrée se fit sans bruit et sans éclat, et qui fut un des grands artistes de son siècle : Benvenuto Cellini.

Le célèbre orfèvre florentin conquit, on le sait, toutes les sympathies de François Ier, qui lui fit cadeau du Petit-Nesle. Le Petit-Nesle était un séjour de plaisance que le duc de Berry, oncle de Charles VI, avait bâti, hors des murailles, au-delà des fossés de la ville; il communiquait au grand hôtel de Nesle par un pont-levis, et ses jardins s'étendaient, d'un côté, vers la porte de Bussy, et, de l'autre, le long de la rivière, là où se trouve aujourd'hui le quai Malaquais.

Or, les abords du Petit-Nesle étaient, malgré la récente réorganisation du guet royal et du guet bourgeois, peu sûrs, et, une belle nuit, que Benvenuto revenait du Louvre, porteur de mille écus d'or, que le roi lui avait remis pour les transformer en une belle salière, notre homme fut obligé, depuis longtemps le bac étant parti, de faire le grand tour, c'est-à-dire de gagner le pont au Change, de traverser la cité, le pont Saint-Michel, pour revenir ensuite sur ses pas, en longeant le quai des Augustins jusqu'au Petit-Nesle ; il avait placé ses mille écus dans un panier à deux anses; il avait à son côté une épée à fine lame, et son poignard à sa ceinture ; de plus, il portait sous ses vêtements une solide cotte de mailles à manches; il n'avait donc pas grand'chose à craindre.

« Je marchais à grands pas, dit-il dans ses *Mémoires*, et, après avoir traversé le pont au Change, je suivis, le long de la rivière, un petit mur qui me conduisait à mon château; bientôt, je me trouvai en face des Augustins. Cet endroit était fort dangereux, bien qu'il ne fût situé qu'à cinq cents pas de chez moi; mais, comme il y avait encore la même distance à parcourir pour arriver à la partie habitée du château, on n'aurait point entendu ma voix, si je me fusse mis à appeler. Je pris donc mon parti sans hésiter, quand je me vis attaqué par quatre bandits armés d'épées. Je cachai lestement mon panier sous ma cape, je tirai mon épée, et, comme mes adversaires me serraient de près, je criai :

« — Avec un soldat, il n'y a que la cape et l'épée à gagner, et, avant de vous les abandonner, j'espère que je vous forcerai à les payer cher. »

Et Benvenuto de s'escrimer bravement contre eux, en ayant soin d'entr'ouvrir plusieurs fois sa cape pour montrer qu'il n'avait pas l'argent; le combat ne dura pas longtemps : les bandits reculèrent peu à peu en se disant :

« — C'est un brave Italien, et non celui que nous cherchons, ou, si c'est lui, il n'a pas les écus. »

Benvenuto se dégagea donc et continua son chemin; mais ses agresseurs le suivirent; il pressa alors le pas, et, lorsqu'il ne fut plus qu'à cent pas du Petit-Nesle, il prit sa course en criant à tue-tête :

« — Aux armes ! aux armes ! alerte ! alerte !... on m'assassine. »

Quatre de ses élèves, armés de longues piques, accoururent aussitôt à son aide, et leur présence suffit pour mettre en fuite les quatre coquins.

Benvenuto avait su conquérir toute la sympathie de François Ier qui lui commanda d'importants travaux, entre autres douze grandes statues d'argent pour servir de candélabres, etc., mais Benvenuto, artiste orgueilleux, fantasque, s'était attiré la haine de la duchesse d'Étampes qui finit par le faire prendre en aversion par le roi; un jour de mauvaise humeur, François Ier vint gourmander le susceptible artiste. Celui-ci se jeta à ses pieds, et par un discours flatteur dissipa la tempête; le roi le quitta en l'appelant « mon ami » mais le coup était porté. La duchesse se plaignit de nouveau au roi de Benvenuto et celui-ci dut quitter la cour.

Le 26 août de la même année, fut inhumé, sans aucune pompe, à Saint-Nicolas-des-Champs, le célèbre Guillaume Budé, maître des requêtes ; c'était la première fois qu'on voyait un magisgistrat exprimer dans ses dernières volontés qu'il voulait être enterré « de nuit, sans semonce et sans que les cloches fussent sonnées, avec une torche ou deux seulement. » Il ne voulut point « qu'on le proclamât ni à l'église, ni à la ville, ni le jour de son enterrement, ni le lendemain, et défendit qu'on mît aucune ceinture funèbre ou autre représentation autour lieu où il serait enterré, le long de l'année de son trépas. »

Ce fut en 1539 que François Ier ordonna que les notaires du Châtelet de Paris tiendraient registres et protocoles de leurs actes et qu'ils signeraient « sans prendre plus grands salaires à cause du registre et ne montreraient les dits registres qu'aux contractants ou à leurs héritiers ou quand par justice serait ordonné, et ne pourraient délivrer une seconde grosse, s'il n'était ordonné par justice ». Le nombre des notaires fut porté à cent par François Ier. (Un édit du 9 février 1561 ordonna que ce nombre serait réduit à 60 par voie d'extinction). Le 25 septembre 1540, fut rendu un arrêt des grands jours qui défendit à l'avenir à tous seigneurs

d'avoir en leurs maisons aucuns notaires domestiques.

La montre ou revue de la basoche était une cérémonie si remarquable que François I[er] voulut y assister ; il fit connaître ce désir au parlement qui, sur la demande de l'avocat général de la basoche, ordonna, par arrêt du 25 juin 1540, deux jours de vacances pour être employés à cette fête. Les Clercs en uniforme, musique en tête et bien montés, défilèrent devant le monarque, qui fut charmé de cette belle cavalcade et concéda aux basochiens la permission de couper annuellement dans une de ses forêts deux arbres dont l'un devait être élevé dans la cour du palais, et, pour couvrir les frais de la cérémonie, il leur accorda une somme à prendre sur les amendes adjugées au roi, tant au parlement qu'à la cour des aides.

« Cette cérémonie, dit M. Victor Fournel, se faisait en mai, et elle était précédée de démonstrations diverses qui en prolongeaient la durée pendant près d'un mois. A la suite de tous les préliminaires juridiques et légaux, après avoir sollicité et touché la gratification du parlement et de la cour des aides, après être convenus avec les officiers de la maîtrise des eaux et forêts du jour de leur rendez-vous dans le bois de Bondy qui était invariablement un dimanche, les basochiens abordaient la partie publique de la solennité. Le mercredi qui précédait le dimanche du rendez-vous, le Chancelier, en habit de cérémonie, et les deux commissaires nommés pour les recettes et les dépenses de la fête, accompagnés d'un timbalier, de quatre trompettes, de trois hautbois et d'un basson, se rendaient au palais pour donner les aubades et réveils au premier président, aux présidents à mortier, aux procureurs et avocats généraux, aux officiers des eaux et forêts, puis à la basoche elle-même. Le même jour, à midi, ils recommençaient à la porte du parquet, des gens du roi et à quatre ou cinq autres endroits qu'il est inutile d'énumérer ici. Le matin du dimanche convenu, tous les officiers de la basoche, à cheval, et vêtus de leurs plus splendides costumes, souvent même d'habits et d'armes dorés, ayant avec eux l'imposant orchestre dont nous avons parlé, allaient chercher à sa maison leur chancelier, qu'ils conduisaient à la Cour du palais. Après un premier discours d'un clerc, la cavalcade prenait la route du bois de Bondy, où elle trouvait les officiers des eaux et forêts également à cheval et suivis des gardes. On déjeunait en commun.

« Là on cherchait les deux arbres qu'on voulait choisir, on les faisait marquer par le garde-marteau et on se séparait. Quelques jours plus tard, le charpentier de la basoche allait les couper et les transportait à Paris dans la cour du palais.

« Le grand jour venu, on abattait l'ancien mai, et, sur son emplacement, au son joyeux des instruments, aux acclamations des badauds et des clercs, on élevait le nouvel arbre, décoré des armes de la basoche qu'on y attachait en les entourant de lierre, et qui portaient au bas de l'écu les noms du chancelier et des deux commissaires en exercice. Le mai s'élevait au bas du grand escalier du palais, vis-à-vis la rue de la Vieille-Draperie.

« Comme les autres fêtes des basochiens, la plantation du mai avait pour suite naturelle une représentation dramatique. »

La basoche, au XVI[e] siècle, formait une milice considérable qui savait reconnaître par de bons services les faveurs royales. Aussi lorsque sous Henri II il fallut des hommes pour pacifier la Guyenne, le roi de la basoche offrit au roi de France 6,000 de ses sujets. L'offre fut bien accueillie; et, au retour des basochiens, Henri II leur demanda de quelle façon ils entendaient être récompensés.

— Par l'honneur de servir Votre Majesté partout où elle voudra nous envoyer, répondirent-ils.

Et, à partir de ce moment, la basoche fut plus que jamais bien en cour ; mais, en revanche, on la vit, peu à peu, refroidir les bonnes dispositions du parlement à son égard, qui se montra à plusieurs reprises fort mécontent des libertés que prenaient les basochiens de jouer des farces qui ridiculisaient, par de fines satires, les abus et les vices de leur époque.

En 1548, le parlement dut interdire la représentation de tous les Mystères, et en même temps surveiller de près les jeux scéniques des basochiens.

Sous la Ligue, à la faveur du désordre qui régna dans Paris, les clercs de la basoche retrouvèrent leur verve et leur audace, et ils représentèrent sur la Table de Marbre une comédie satirique contre Henri III. Celui-ci s'inquiéta de la puissance des basochiens, et il supprima d'un trait de plume le roi des basochiens, et défendit la montre générale. Cependant, sous Henri IV, les comédiens purent de nouveau donner libre essor à leur gaie science, mais la basoche avait été frappée au cœur par les mesures prises par Henri III, et la corporation des clercs déclina visiblement; ses représentations dramatiques, dont la dernière date de 1582, cessèrent au profit de celles des comédiens de l'hôtel de Bourgogne ; le privilège de battre monnaie lui fut retiré, les cavalcades et les processions à travers la ville furent interdites, et il ne resta guère aux basochiens pour conserver la faveur populaire, que le droit de cause grasse : c'était une cause plaisante qui se plaidait publiquement le jour de carême-prenant, et dans laquelle les clercs-avocats se livraient à des plaidoyers d'une bouffonnerie qui n'était pas toujours de bon goût. Les expressions crues, les plaisanteries graveleuses, les allusions grossières épicaient cette farce carnavales

que qui avait le privilège de faire rire aux larmes tous ceux qui venaient l'écouter.

Cette cause se plaidait de 9 heures à midi, en grand apparat, par devant la cour basochiale ; elle roulait d'ordinaire sur un fait ridicule, une équivoque salée, presque toujours grivoise et trop souvent obscène. C'était à qui des avocats se distinguerait par la plus complète liberté de paroles et cela dégénérait parfois en telles



Aiguière de Benvenuto Cellini.

licences, que, par respect pour les mœurs, on dut abolir la cause grasse au commencement du règne de Louis XIII ; elle reparut sous Louis XIV et ne fut définitivement supprimée qu'au XVIIIe siècle.

Les basochiens étaient alors bien déchus de leurs droits et privilèges du temps passé ; néanmoins, ils formaient encore une association particulière qui fut mêlée aux agitations de la rue, lors de la révolution de 1789. La basoche forma un bataillon qui porta son nom et les basochiens qui le composaient avaient un uniforme rouge avec boutons et épaulettes en argent. Ce bataillon fut supprimé le 18 juin 1790 et réuni à la garde nationale.

Ce reste d'une institution jadis florissante, disparut définitivement à la suite du décret du 13 février 1791, qui supprima les jurandes, les maîtrises et les corporations.

La basoche du Châtelet, qui était une branche de la basoche du parlement, subit à peu près le sort de son aînée ; la plantation d'un mai lui fut interdite en 1571, mais elle resta en possession du privilège de sa montre générale, qui se faisait, dans l'origine, le jour du mardi gras et qui, à partir de 1558, fut passée le lundi de la Trinité.

« La marche s'ouvrait, dit l'auteur des *Spectacles populaires* par une musique guerrière où figuraient les inévitables trompettes, hautbois et timbales ; venaient ensuite les attributs de la justice militaire : le casque, les gantelets, la cuirasse, la main de justice, le bâton de commandement, portés en grande pompe par des membres de la corporation. Puis, derrière leurs trompettes et timbales particulières et précédés de leurs signes honorifiques, s'avançaient quatre-vingts huissiers à cheval et 180 sergents à verge, tous en habits noirs ou de couleur, mais non en robes. Le corps central de cette immense cavalcade se composait de 120 huissiers-priseurs et de vingts huissiers audienciers, en robes du palais, de douze commissaires du Châtelet, couverts de robes de soie noire, d'un des avocats du roi, des particuliers et du lieutenant civil, tous en robes rouges. Enfin la marche était fermée par quelques huissiers et des greffiers au Châtelet. Le cortège se portait, dans l'ordre que nous venons de décrire, chez le premier président, le chancelier, le procureur général et le prévôt de Paris. C'était un des grands divertissements des badauds que cette bizarre cavalcade et presqu'une renaissance du carnaval.

La basoche du parlement et celle du Châtelet n'étaient pas toujours d'accord, tant s'en faut, et Roger de Collerye nous a laissé en vers, le souvenir d'un état d'hostilité qui se traduisit en plusieurs occasions par quelques têtes cassées des deux côtés.

Celle du Châtelet se continua comme son aînée jusqu'à la révolution de 1789.

Quant à la troisième, la basoche de la chambre des comptes, ou souverain empire de Galilée, dont nous avons déjà parlé (son nom lui venait de la rue de Galilée située au quartier de l'enclos du palais, où les clercs s'assemblaient pour tenir séance) ; elle avait aussi au XVIe siècle ses solennités ; la veille et le jour des Rois ramenaient une cérémonie qui consistait en une marche à travers Paris, au son des trompettes, dans le genre des montres. Tous les sujets et suppôts du haut et souverain empire de Galilée allaient en costume d'apparat, donner des aubades et distribuer des



SOLDAT AVENTURIER PILLARD

(XVIe SIÈCLE)

F. Roy, éditeur



F. Roy, éditeur. — 52.
Imp. Charaire et fils.

Ignace de Loyola, fondateur de l'ordre des Jésuites.



« La fête comprenait des danses morisques, mommeries, triomphes et autres joyeusetées accoutumées. » (Page 413, col. 1.)

gâteaux chez les membres de la chambre des comptes. C'était la chambre qui autorisait la fête et votait les fonds nécessaires pour la célébrer et, parfois, connaissant sans doute la prodigalité des clercs, elle dut poser la condition « que les choses auraient lieu modestement ».

La fête comprenait des « danses morisques, mommeries, triomphes et autres joyeusetées accoutumés ». Henri III, en supprimant le roi de la basoche, ne pouvait laisser subsister l'empereur de Galilée, qui fut remplacé par un simple chancelier. Cela n'empêcha pas que la basoche de la chambre des comptes traversa les différents règnes qui se succédèrent en France, et arriva jusqu'à la Révolution, avec la jouissance d'à peu près tous ses privilèges. Elle fut supprimée par le décret qui atteignit les autres.

XXII

L'abbaye de Montmartre. — Les Jésuites. — La police. — Le Louvre. — Les hôtels de Bourgogne et Carnavalet. — René Gentil pendu. — Le bureau des pauvres. — La réforme des couvents. — Les enfants bleus et les enfants trouvés. — Le théâtre. — Les persécutions. — Tableau des mœurs et des modes sous François Ier.

En 1540, la nouvelle circula dans Paris que Jeanne Le Lièvre, fille d'un avocat au parlement, religieuse de l'abbaye de Montmartre, ayant été choisie comme abbesse par le suffrage de ses compagnes, en avait éprouvé une telle surprise qu'elle était morte de saisissement, tant son humilité, ajoutait-on, en avait été profondément blessée.

Nous avons indiqué la fondation de l'abbaye de Montmartre, lorsque nous avons eu à parler de l'église qui existe encore, et dont l'édification

remonte au XIIe siècle. Cet incident nous fournit l'occasion de revenir sur ce couvent de bénédictines, qui fut le théâtre d'événements considérables. On sait que ce fut Louis le Gros et sa femme, Adélaïde ou Alix de Savoie, qui fondèrent, sur la butte, ce monastère, sur l'emplacement d'une ancienne église qui fut démolie en 944, et qu'il ne faut pas confondre avec la chapelle du martyre de saint Denis, dont la tradition faisait remonter l'origine à l'époque de la décollation de saint Denis.

Cette chapelle devint une dépendance de l'abbaye, et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem y entretenaient, au XIIe siècle, un chapelain chargé de prier pour la famille royale et pour l'âme de Louis VII.

Hormer, seigneur de Montmartre, assigna plus tard 26 livres à l'entretien d'un second chapelain qui devait prier pour Philippe le Hardi et sa femme; des lettres royales (octobre 1304) autorisèrent cette donation. La nomination de ces chapelains appartenait à l'abbesse. Dès cette époque la communauté et la chapelle étaient en grande vénération, et le pape Jean XXII, ayant en 1320, accordé des indulgences à tous ceux qui visiteraient l'église de l'abbaye, on y venait de toutes parts.

Ce fut bientôt un lieu de pèlerinage, et, dans les grandes circonstances, les Parisiens ne manquaient jamais de gravir la colline qui conduisait au lieu saint, pour y implorer l'assistance divine. De nombreuses reliques étaient exposées à la vénération des fidèles.

L'abbaye ne tarda pas à s'enrichir; elle était en possession du droit de haute, basse et moyenne justice, qu'elle rendait dans un local spécial, situé rue de la Heaumerie, et qu'on appelait le for des dames. De nombreux privilèges, des concessions de tous genres ne cessèrent d'être prodigués aux bénédictines de Montmartre. Charles V, par lettres de juin 1364, ordonna à ses officiers de protéger et défendre le monastère comme étant de fondation royale; l'année suivante, Urbain V excommunia quiconque détiendrait à tort les biens de l'abbaye.

« Outre les jardins et les marais qu'elle possédait au bas de la butte, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, et qui s'étendaient jusque sous les murs de Paris, l'abbaye avait des propriétés dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin. L'abbesse Jeanne II de Valengomard, en 1330, en céda une partie pour l'établissement de l'hôpital de Saint-Julien des Ménétriers, mais elle eut soin de se réserver la justice, et elle stipula que les administrateurs de l'hôpital serviraient chaque année à l'abbaye une rente de 168 livres d'amendement dans six ans. Des actes passés en 1290, par l'abbesse Adeline d'Antilles, prouvent que le couvent était propriétaire de pierres à poissons et de la maison où étaient établis les étaux de la grande boucherie. Il avait des domaines en Gâtinais, des domaines à Chaumontel, à Chelles, à Compiègne, des domaines au village des Menus, dont l'abbesse Jeanne de Repenti, élue en 1317, abandonna cinq arpents à des pèlerins, à la condition d'y bâtir une église.

« Sur la rivière d'Essonne était un moulin appelé le moulin des dames de Montmartre et dont la porte était surmontée de leur blason. »

Mais cet état florissant devait être altéré par les troubles politiques qui survinrent, et on lit dans un compte du monastère, de 1382 :

« Item, le vendredi 16 janvier, payé pour les dépenses de Gérard, chevaucheur du roi notre sire, et de plusieurs autres, pour défendre aux gens d'armes qu'ils ne fissent aucun mal à l'église, pour ce XII s. (sous) 4 d. (deniers).

En 1394, le mal était devenu si grand, que le procureur Jean Frogier rédigea un exposé de la triste situation de l'abbaye, et que l'abbesse Jeanne de Rieux donna sa démission.

En 1436, Agnès Desjardins, abbesse, fut poursuivie en paiement de ses dettes, et il fut établi que l'abbesse ne résidait pas au monastère, mais dans une maison de la rue Saint-Honoré, appelée le Plat-d'Étain, que le receveur des domaines du roi ne payait plus la rente de 35 livres qu'il devait annuellement à l'abbaye, qu'aucun revenu n'arrivait plus de la campagne, où les collecteurs de l'abbaye n'osaient plus s'aventurer pour les toucher, que toutes les terres du Gâtinais ne donnaient plus qu'un revenu de 26 livres, et encore qu'on ne le touchait point!...

Charles VII nomma Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, gardiateur de l'abbaye; enfin, en 1463, Pernelle la Hairasse, abbesse, afferma le droit de tirer des lapins sur la butte, et se procura ainsi quelqu'argent: mais à tous moments des soudards et des routiers venaient s'installer à l'abbaye et y prendre le peu qui s'y trouvait; ce fut ainsi que le 9 septembre 1475, les Bretons et les Bourguignons envahirent Montmartre et y vendangèrent les raisins, bien qu'ils ne fussent pas mûrs.

« Par une ordonnance du 4 février 1468, Louis XI institua une commission chargée d'administrer le temporel de l'abbaye, d'interrompre les poursuites contre le monastère, de faire rentrer les revenus et les sommes dus. De toutes les recettes, elle devait former trois parts à employer, savoir : la première pour la nourriture et l'entretien de la communauté, la deuxième pour l'entretien des bâtiments et les frais de culture, la troisième pour l'acquittement des dettes. En 1493, à l'occasion de son avènement au trône pontifical, Alexandre VI confirma et ratifia, par une bulle, non seulement toutes les immunités, franchises et privilèges accordés autrefois à l'abbaye par ses prédécesseurs, mais encore, toutes les donations qui lui avaient été faites, tant par les rois et les

princes que par les particuliers. La communauté des bénédictines de Montmartre commença à combler son déficit; on put assurer à chacune d'elles, outre la nourriture quotidienne, la somme de dix sols aux fêtes de Noël et de Pâques; aux fêtes de saint Denis, de la Toussaint, de la Dédicace (21 avril), de l'Ascension et de la Pentecôte, 6 francs; à la saint Remy, 4 francs; pour la quarantaine (le carême), 6 francs, deux boisseaux de pois, une pinte d'huile de noix, un quart de sel. »

Marguerite Langlois, qui devint abbesse en 1477, n'avait trouvé au couvent que sept religieuses peu observatrices de la clôture, et elle résolut de les réformer; malheureusement, la mort la frappa avant qu'elle eut pu réaliser ce projet.

En 1503, l'évêque de Paris entreprit cette réforme et, pour commencer, il appela dans l'abbaye des religieuses de Fontevrault, qui furent soumises à une règle qu'il prescrivit avec l'assentiment du pape Jules II. Dans la première cour du couvent fut installée une communauté d'hommes désignés sous le nom de religieux de Montmartre; elle se composait de prêtres desservant le couvent et de laïques serviteurs.

Depuis lors, l'abbaye retrouva toute sa splendeur passée; sa nouvelle abbesse, Antonie Auger, sut attirer à elle les jeunes filles appartenant aux familles les plus considérables, et la réputation du monastère était à son apogé lorsque Jeanne Le Lièvre mourut de confusion, en se voyant appelée au rang élevé que ses compagnes lui avaient assigné.

A cette époque, l'élection était libre et septennale. Mais en 1548, Henri II, à la sollicitation de Diane de Poitiers, réserva à l'autorité royale le droit de nommer les abbesses de Montmartre et donna le gouvernement de l'abbaye à Catherine de Clermont, nièce de Diane. Elle demeura abbesse jusqu'à sa mort, survenue le 11 septembre 1589, et Claudine de Beauvilliers lui succéda — Puis ce fut Marie de Beauvilliers qui fut nommée abbesse par le roi en 1597 (elle n'entra en fonctions que le 7 février 1598).

Sauval nous donne d'assez curieux renseignements sur la situation où se trouvait alors le monastère. « La communauté, dit-il, n'avait que 2,000 livres de rente, et en devait 10,000; le jardin était en friche et, le mur, par terre; le réfectoire, converti en bûcher ; le cloître, le dortoir et le chœur, en promenades. A l'égard des religieuses peu chantaient à l'office; les moins déréglées travaillaient pour vivre, et mouraient presque de faim; les jeunes faisaient les coquettes, les vieilles allaient garder les vaches et servaient de confidentes aux jeunes ».

Marie de Beauvilliers se mit courageusement à travailler à une réformation de tous ces abus.

C'était une tâche difficile. Elle s'en acquitta du mieux qu'elle put; elle reçut du roi Henri IV une somme de 10,000 livres qui lui permit de faire d'importantes réparations au monastère et à la chapelle du martyre. Ce fut pendant ces travaux que, le 13 juillet 1611, les ouvriers mirent à jour un ancien souterrain, probablement creusé par les premiers chrétiens des Gaules.

Sous Louis XIV, le vieux couvent fut démoli, à l'exception des granges, du pressoir et de la maison du bailliage. L'église devint paroissiale, mais la galerie couverte fut conservée pour permettre aux religieuses de communiquer avec le chœur où étaient inhumées les abbesses. Un nouveau monastère fut élevé à l'endroit qu'occupent actuellement les rues des Trois-Frères et Gabrielle, et la chapelle du martyre disparut au milieu des nouvelles construetions, pour lesquelles le roi avait accordé une somme de 50,000 écus.

Henri de Gondi, évêque de Paris, avait fait de cette chapelle un prieuré dont la collation appartenait à l'abbaye, et dix religieuses occupaient un logement séparé auprès de cette chapelle qu'elles desservaient. L'abbaye et le prieuré furent réunis le 12 août 1681.

« Ces constructions nouvelles, ajoute M. de la Bédollière, étaient habitables à cette époque, et toute la communauté en prit possession, mais leur inauguration solennelle n'eut lieu que le 8 décembre 1686.

« Bernardine-Thérèse Gigault de Bellefond fut abbesse le 24 décembre 1699. Ce fut Marguerite de Rochechouart qui lui succéda, puis Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne, Catherine de la Rochechefoucauld et Marie-Louise de Laval duchesse de Montmorency. »

Les noms de ces cinq abbesses furent donnés à cinq rues de Paris: rue de Bellefond, rue Rochechouart, rue de la Tour-d'Auvergne, rue de la Rochefoucauld et rue de Laval (une autre rue, celle de la Tour des Dames, doit son nom à la tour du monastère, où se trouvait établi le colombier des dames de Montmartre.)

Marie-Louise de Laval fut la dernière abbesse ; elle fut condamnée à mort le 21 juillet 1794, et exécutée. Quant au couvent, il avait été supprimé par le décret du 13 février 1791 ; les religieuses en furent expulsées le 14 août suivant, et les bâtiments ne tardèrent pas à être démolis pour faire place à des rues nouvelles.

Revenons au règne de François Ier.

Ce fut dans la chapelle du martyre de Montmartre qu'Ignace de Loyola fonda, en 1534, l'ordre célèbre des jésuites qui devait plus tard envelopper le monde entier dans les mailles d'un invisible filet.

Ignace de Loyola, né au château de Loyola (Guipuscoa) Espagne, en 1491, appartenait à une famille de vieille noblesse biscayenne. Il avait été d'abord page du roi de Castille, Ferdinand, et

avait mené la vie d'un gentilhomme mondain, parsemée de nombreuses galanteries.

Une blessure qu'il reçut au siège de Pampelune, en 1521, le rendit boiteux et l'obligea à rompre avec l'existence aventureuse et les habitudes de plaisir qui lui étaient chères; il fut d'ailleurs porté à ce changement de vie par la lecture de livres ascétiques qu'il fit pendant sa longue convalescence.

Les méditations, des visions, des rêves exatiques lui révélèrent sa vocation. Il fit un pèlerinage à Notre-Dame-de-Monserrat, en Catalogne, et s'arma *Chevalier de la Vierge*. En cette qualité, il se mit à prêcher et à catéchiser le peuple dans les carrefours.

On l'emprisonna : il s'échappa et courut le monde, mendiant son pain de porte en porte, couvert de haillons, hideux de malpropreté et poursuivi par les huées des enfants, alla à Jérusalem en 1523 et communiqua aux franciscains le plan informe des vastes projets qu'il méditait, puis il revint en Espagne et, à l'âge de 32 ans, alla s'asseoir sur les bancs des écoles de Barcelone, d'Alcala et de Salamanque.

En 1528 il était à Paris et fut reçu maître ès arts en 1534.

A ce moment, pendant que le flot de l'islamisme qui avait menacé l'Europe était refoulé vers l'Afrique et vers l'Orient, le protestantisme se dressait terrible et menaçant dans le Nord, brisant l'antique discipline de l'Église, et proclamant l'affranchissement de la conscience humaine et le libre examen.

Ce fut alors que Loyola, se proclamant l'apôtre du catholicisme rigide et inflexible du temps passé, chercha et parvint à rassembler autour de lui quelques compagnons pour former le noyau de l'association qu'il voulait fonder; en suivant les cours du collège Montaigu, il s'était lié avec avec Pierre Fabre de Savoie, François Xavier, Lainez, Salmeron, Bobadilla, et Rodriguez, étudiants comme lui, qui s'associèrent au dessein qu'il avait formé de créer une société de religieux qui, vivant au milieu du monde, se mêleraient aux affaires temporelles, pour assurer l'intégrité de la foi catholique et la prédominence de l'autorité pontificale.

Le 15 août 1534, Loyola mena ses compagnons à Montmartre. Pierre Fabre dit la messe dans la chapelle, donna la communion à ses associés et tous firent vœu d'aller convertir les infidèles et, préalablement, de se rendre à Rome afin de se mettre à l'entière disposition du Pape.

Ce fut en souvenir de cette cérémonie que fut scellée dans la chapelle une plaque de bronze doré avec ces mots :

Siste spectator, atque in hoc
Martyrum sepulchro probati
Ordinis cunas lege
Societas Jesu
Quæ sanctum Ignatium Loyolam,
Patrem agnoscit Lutetiam matrem,
Anno salutis MDXXXIV
Aug. XV
Hic nata es
Cum Ignatius ipse et socii
Votis sub sacra synaxim
Religiose conceptis
Se Deo in perpetuum
Consecraverunt.

« Arrête-toi, spectateur, et lis dans ce tombeau des martyrs quel fut le berceau d'un grand ordre religieux. La société de Jésus, qui reconnaît saint Ignace de Loyola pour père, eut la ville de Paris pour mère, l'an du salut 1534, 15 août.

« Elle prit naissance ici le jour qu'Ignace lui-même et ses compagnons, mystiquement unis à Dieu par la sainte communion, se consacrèrent perpétuellement à son service par des vœux religieusement prononcés au pied de cet autel. »

Un tableau fut aussi placé dans la chapelle; il représentait la communion d'Ignace et de ses compagnons. Au bas de ce tableau on lisait :

Sacra et pia societatis Jesu *Incunabula*,
Parentibus optimis filii posuere.

« Saint et pieux commencement de la Société de Jésus. A d'excellents pères, leurs fils. »

Cette chapelle devint celle de la compagnie. En 1535 et 1536, Ignace et ses affiliés y renouvelèrent leurs vœux, et pendant l'octave de l'Assomption, un membre de la compagnie venait annuellement y prêcher. Le 15 août 1539, Loyola réunit de nouveau ses compagnons et forma une société réelle; chacun d'eux prononça, outre les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, celui d'une soumission absolue au chef de l'ordre et au chef de l'Église.

En 1541, Ignace fut élu général de l'ordre pour trois ans, et le nombre des jésuites fut fixé à 60; le 14 mars 1543, leur nombre, par bulle du pape, put être illimité.

On sait s'ils profitèrent de la permission : à la mort de Loyola, survenue en 1556, l'ordre possédait douze provinces en Europe, trois en Amérique, une en Afrique et une en Asie, et on peut certainement affirmer qu'ayant une oreille et un œil dans toutes les cours, au milieu de tous les Conseils, il ne se faisait rien en politique, sans que les jésuites y fussent pour quelque chose.

Au mois de janvier 1550, les jésuites obtinrent des lettres patentes qui les autorisaient à bâtir un collège à Paris, mais l'obtention de ces lettres fit naître une vive opposition de la part des gens du roi, et le parlement ordonna qu'elles seraient communiquées à l'évêque de Paris et à la Sorbonne.

L'évêque jugea que les bulles constitutives de la compagnie contenaient plusieurs choses « étranges et aliénées de raison et qui ne devaient



Le Louvre sous Charles V.

être tolérées ni reçues en la religion chrétienne. »

Quant à la Sorbonne, son avis fut que la société de Jésus était dangereuse pour la foi, qu'elle ne pouvait que troubler la paix de l'Église et renverser l'ordre monastique : qu'elle était née pour la destruction et non pour l'édification.

Bref, l'évêque et la Sorbonne repoussèrent les bulles, et le parlement refusa d'enregistrer les lettres patentes. Les jésuites ne se tinrent pas pour battus. En 1559 et 1560 ils obtinrent de nouvelles lettres du roi, par lesquelles ils consentaient à n'être reçus qu'à la charge que leurs privilèges et constitutions ne seraient aucunement contre les lois du royaume, ni contre l'église gallicane, ni contre les droits des évêques, paroisses, chapitres, etc.

L'évêque de Paris consentit alors à permettre l'enregistrement, qui eut lieu à certaines conditions, entre autres que la société ne serait reçue que sous la forme de compagnie et de collège et non d'ordre religieux; l'assemblée dite de Poissy donna un avis conforme le 15 septembre 1561, et cet avis fut homologué par arrêt sur requête du parlement du 13 février 1562.

Les jésuites ayant tenté, en 1564, de se faire agréger à l'Université, tous les ordres s'y opposèrent; l'évêque de Paris, le prévôt des marchands et les échevins, l'Université, le cardinal de Châtillon, conservateur des privilèges de l'Université, celui de Sainte-Geneviève, les curés, les administrateurs des hôpitaux, tous s'entendirent pour attaquer l'établissement des jésuites en raison du vice intérieur de sa constitution, et conclurent à ce qu'ils fussent congédiés.

La cause fut plaidée au parlement. M. du Mesnil, avocat général, adhéra aux conclusions des opposants et, par arrêt du 29 mars 1564, les parties furent appointées au Conseil et l'affaire en resta là. Elle revint en 1594; l'Université sollicita de nouveau le renvoi des jésuites. La requête fut jointe à l'instance, toujours pendante depuis 30 années; elle y serait sans doute restée longtemps encore, si la tentative d'assassinat de Henri IV par Jean Châtel n'était venue hâter la conclusion. Le 29 décembre 1594, un arrêt du parlement enjoignit aux jésuites de sortir sous trois jours de Paris et de toutes les autres villes du royaume, où ils avaient une résidence, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public et ennemis du roi et de l'Etat.

Au mois de septembre 1603, Henri IV, à la prière du Pape, leur accorda des lettres patentes autorisant leur rétablissement dans le royaume, mais l'enregistrement de ces lettres éprouva les plus grandes difficultés, et lorsqu'en 1609, ils obtinrent la permission de faire des lectures publiques de théologie à Paris et, en 1610, celle d'y faire des leçons publiques sur toutes les sciences, l'Université s'y opposa fortement, et elle fit la même résistance en 1643 et 1658, à l'occasion d'autres tentatives semblables faites par les jésuites.

Mais on connaît la persévérance des pères, et avant la fin du XVIIe siècle ils avaient réussi à

être rétablis partout. Louis XIII, Marie de Médicis, le duc de Luynes, protégèrent les jésuites et leur permirent d'enseigner publiquement. Louis XIV ne cessa de les combler de faveurs. On peut considérer la seconde moitié du XVII[e] siècle comme l'époque où la puissance de l'ordre fut portée à son apogée.

Le XVIII[e] siècle fut au contraire celle de sa décadence, et sa doctrine fut sans cesse combattue par plusieurs papes, par des archevêques, des évêques, des assemblées du clergé, les Universités, les curés, etc.

En 1761, l'abbé Chauvelin dénonça leurs constitutions à l'assemblée des Chambres; elles furent déposées au greffe de la cour et examinées. On examina aussi leur doctrine, et le parlement fit, en exécution d'un arrêt du 5 mars 1762, un extrait des principaux ouvrages des jésuites contenant des assertions dangereuses et pernicieuses en tous genres soutenues par eux.

Un arrêt du parlement de Paris, du 6 août, déclara qu'il y avait abus dans l'institut de la société de Jésus; elle fut dissoute et ses membres sécularisés, avec défense à eux d'entretenir aucune correspondance avec le général de l'ordre étant à Rome.

Les principaux motifs exprimés dans cet arrêt furent le vice de l'institut et celui de la doctrine des jésuites, comme contraire à la liberté naturelle, à la religion, à la paix de l'Église et à la sûreté de l'État. Par un édit du mois de novembre 1764, il fut dit que le roi s'étant fait rendre un compte exact de tout ce qui concernait la société de Jésus « Sa Majesté a résolu de faire usage du droit qui lui appartient essentiellement, en expliquant ses intentions à ce sujet : en conséquence, Sa Majesté ordonne qu'à l'avenir, la société des jésuites n'ait plus lieu dans son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance; permettant néanmoins à ceux qui étaient dans ladite société de vivre en particuliers dans les États de Sa Majesté, sous l'autorité spirituelle des ordinaires des lieux, en se conformant aux lois du royaume, et se comportant en toutes choses comme bons et fidèles sujets du roi. »

Cet édit fut enregistré au parlement de Paris le 1[er] décembre de la même année et, successivement, par les autres parlements de France.

Un bref du pape Clément XIV, daté du 21 juillet 1773, déclara la société des jésuites entièrement éteinte et supprimée, les pères furent expulsés de Paris et leur noviciat fut donné aux chanoines de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, qui vinrent s'y installer. (Ces bâtiments sont aujourd'hui occupés par le lycée Charlemagne, rue saint-Antoine).

Après l'Empire, les jésuites reparurent et s'établirent rue de Sèvres, à l'hôtel de l'Aubépine ; ils occupèrent aussi à Montrouge une maison qui fut célèbre :

C'est Montrouge; c'est là que la cité papale
Fit par ses lieutenants fonder sa succursale;
C'est là que de Fortis, les abbés recruteurs
De jeunes chérubins, fougueux instituteurs,
Du zèle qui dévore armant les plus timides,
Au Vieux de la Montagne élèvent des séïdes.

Cette maison de Montrouge avait été fondée par eux en 1668, et elle fut pendant longtemps un des plus importants centres de l'ordre, en même temps qu'une de ses écoles les plus renommées; en 1773, ils l'avaient cédée à M. Parceval, fermier général, avec les parterres, bois et potagers en dépendant.

En 1830, les jésuites furent encore une fois chassés du séminaire de Montrouge, et leur établissement fut dévasté par l'émeute. Il s'y fonda depuis un collège, sous le nom de Saint-Joseph, dirigé par une congrégation religieuse, et dont les bâtiments furent entièrement ruinés lors du siège de Paris en 1870-71.

Les jésuites rentrèrent à Paris lorsque la révolution de 1830 fut apaisée, mais en 1845 ils en furent bannis de nouveau, dans la crainte qu'ils ne s'emparassent, ainsi qu'ils en montraient l'intention, de l'enseignement.

Les événements politiques survenus en 1848 et 1852 rendirent aux pères jésuites la liberté de s'établir à Paris, où ils ont aujourd'hui leur résidence rue de Sèvres; ils possèdent en outre une école préparatoire et un collège.

Nous avons vu précédemment qu'un hôpital pour les pauvres étudiants avait été édifié sous le nom de Saint-Nicolas, près l'église Saint-Thomas-du-Louvre; en 1541, le cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris, supprima le maître de l'hôpital avec les boursiers, et mit à leur place quinze chanoines et un prévôt. L'hôpital devint alors une collégiale qui subsista jusqu'à la chute de l'église Saint-Thomas, qui arriva en 1739 : le 15 octobre, vers onze heures du matin, alors que les chanoines se réunissaient au chapitre, la voûte de cette église s'écroula ; trois chanoines furent écrasés; deux purent échapper au même sort par la fuite, et en sauvèrent un autre en le poussant dehors au moment où il se disposait à entrer.

Ce qui restait du chapitre fut réuni à celui de Saint-Nicolas, et de cette réunion se forma une seule collégiale, sous le nom de Saint-Louis-du-Louvre.

L'église Saint-Nicolas, dès lors complètement abandonnée, fut fermée et démolie avant la Révolution.

Plusieurs fois, nous avons eu à citer les dixainiers, quarteniers et cinquanteniers de la ville de Paris, chargés, avec les sergents à verge et les commissaires du Châtelet, de veiller aux ordonnances de police, et la façon dont ils remplissaient leur mission qui laissait beaucoup à désirer : nous avons dit aussi combien la police était mal faite; un règlement du 22 décembre 1541 vint

porter remède à cet état de choses qui s'était considérablement aggravé depuis les derniers édits, si on en juge par les termes mêmes des considérants invoqués : « La Cour, ayant eu cy-devant infinies plaintes du désordre qui est de présent au fait de la police et des abus, fautes, insolences, rébellions, blasphèmes, larrecins, volcries, meurtres et autres maux infinis qui de jour à autre se commettent en ceste dite ville, fauxbourgs et ès-environs d'icelle, par le peu de pouvoir et négligence d'aucuns officiers ayant la première intendance et cognoissance du fait de la police... »

Suit le long règlement, qui ne contient pas moins de 33 articles très détaillés; nous citerons particulièrement le premier, en ce sens qu'il divise Paris en seize quartiers, dont il est bon de connaître les délimitations :

« Que les trente-deux commissaires du Chastelet de Paris garderont et observeront estroitement le département et distribution de seize quartiers de cette dicte ville et fauxbourgs à eux assignez et distribuez en la forme et selon l'augmentation des retranchements qui s'ensuit, à sçavoir: le quartier de la Cité, à Maistre Raoul, le faire seul ; le quartier de la Porte-de-Paris, à Maistres Germain Jauveau et J. Janotin ; le quartier de Saint-Merry et Sainte-Avoye, à Maistres J, Gohel et J. Galiot ; le quartier de Saint-Gervais et la Mortellerie à Maistre J. Jossellin, qui sera tenu de résider près le port au Foin, en ladite rue de la Mortellerie ; le quartier de la Porte Baudoyer et Saint-Anthoine, à Maistres Jacques Hardy et Jean Voisin, lequel Voisin ira résider en la rue Saint-Anthoine ; les quartiers de la Verrerie et Tisseranderie, à Maistres Pierre Thiersaux et Guillaume du Chemin ; le quartier du Temple et rue Saint-Martin, à Maistres Nicolas Aubert et Anthoine Faure ; les quartiers de la rue Saint-Denis et Saint-Josse, à Maistres Jean Louchart et Nicole de la Croix; le quartier des Halles, à Maistre Eustache de Saint-Yon et Jean Bernard ; le quartier Saint-Eustache, à Maistres Didier Ramera et Léon Corbye ; le quartier Saint Honoré, à Maistres J. Tristand Cantien et Jean Bezanier, et ira, ledit Cantien, résider en la rue Saint-Honoré ; le quartier Saint-Germain-de-l'Auxerrois, à Maistre Jacques de Sens, seul ; le quartier de la rue de la Harpe, à Maistres Nicole Martin, Loys Rigot, Thomas de Villemard et Grégoire Bacot, et ira, ledit Rigot, résider en son quartier, ledit Bacot près de Saint-Cosme et ledit Villemard près de la porte Bussy ou celle de Saint-Germain-des-Prez ; le quartier de la place Maubert, à commencer au Petit-Pont, tirant contremont la rue Saint-Jacques du costé de la place Maubert, compris les fauxbourgs dudit Saint-Jacques, Saint-Marcel, Saint-Victor, avec tout le contenu dedans lesdits lieux, jusques à la rivière de Seine, à Maistres Jean Boulard, Jean Bouvot, Siméon Bruslé et Jean Paulmier, au carrefour Sainte-Geneviève, tirant à la porte Bordelle. »

Les commissaires furent tenus de ne sortir de la ville « de quartiers ès quels il y en a quatre plus de deux à la fois, et ceux ès quels il y en a deux, plus d'un à la fois et en quartiers ès quels il n'y a qu'un commissaire, il ne partira de cette dite ville pour aller aux champs sans commettre sa charge au prochain commissaire de son dit quartier ».

Afin qu'on put plus facilement avoir recours aux sergents à verge de la prévôté de Paris, on dressa trois barrières dans le quartier de l'Université, outre celle du Petit-Pont, savoir: une à la place Maubert, une au bout du pont Saint-Michel, et la troisième au carrefour Saint-Côme ; trente sergents se tenaient à chacune d'elles, afin qu'on put avoir recours à eux en cas de besoin ; au quartier de la Ville, on établit quatre autres barrières: une à la porte de Paris, une à la porte Baudoyer, une tenant à l'église Saint-Jacques-l'Hôpital, et enfin, une au carrefour de l'église Saint-Honoré.

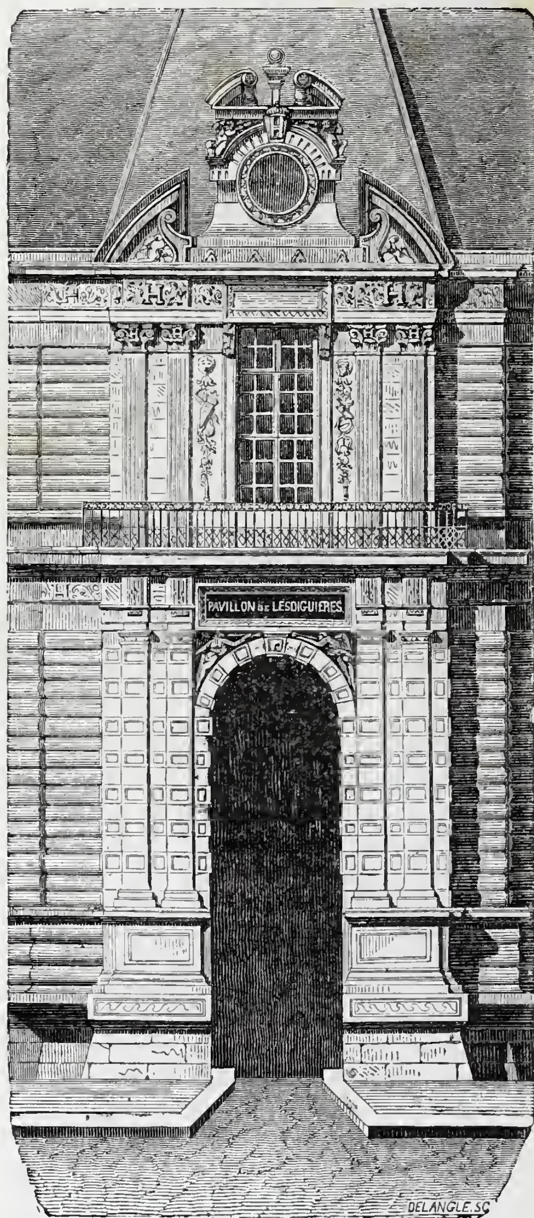
Ces barrières étaient tout simplement des portes.

Le même règlement, après avoir minutieusement défini les devoirs de chacun des commissaires et des sergents, s'occupe aussi de ceux incombant aux habitants de Paris, et les articles qui leur sont consacrés ne sont pas les moins curieux :

C'est d'abord le reproche à eux adressé de continuer à blasphémer le nom de Dieu, malgré les défenses faites; en conséquence, la cour « a ordonné et enjoint au prévost de Paris et à ses lieutenans de faire de rechef publier à son de trompe et cry public, par les carrefours de ceste dite ville et fauxbourgs d'icelle, les édicts et ordonnances cy-devant faictes contre les dits blasphémateurs et contre ceux qui seront trouvez jurer, dépitans, maugréans et blasphémant détestablement le doux nom de Dieu, sa très glorieuse mère et saincts du Paradis, ils (les commissaires) ayent à procéder exemplairement selon les mulctes et peines portées par les dites ordonnances. »

Puis la Cour fait défense à toutes personnes, de quelque état ou condition qu'elles soient, demeurant dans Paris ou ses faubourgs, de porter « aucunes espées, poignars, dagues ou autres batons invasifs, » sous peine de punition corporelle. Il est enjoint à tous gens de métiers, artisans et à leurs serviteurs, de se retirer dans leurs maisons aussitôt la tombée de la nuit, et défense leur est faite de se trouver dans les carrefours ou autres lieux de la ville. Quant à ceux qu'une nécessité absolue appelait au dehors, ils ne devaient sortir que munis d'une chandelle allumée, sous peine d'être arrêtés et emprisonnés sur l'heure. Les maîtres des métiers et artisans étaient responsables des gens de leur famille ou à leur service, en cas de contravention à cette défense.

« Défense à tous taverniers et cabaretiers de recevoir à table aucunes personnes, s'ils ne sont leurs domestiques, à heure de nuict, mais seulement le jour, sous peine de punition corporelle.»



Louvre restauré. — Pavillon Lesdiguières.

Et pour supprimer tous les gens « oiseux et vagabonds », les agents de l'autorité furent chargés de s'enquérir, dans chaque maison de Paris et des faubourgs, des gens qui y demeuraient, leur nombre, leurs qualités, leurs moyens d'existence, pour quelle cause ils demeuraient à Paris et à quiconque ne satisfaisait pas à ces diverses questions, il était enjoint de vider le ville ou ses faubourgs, sous peine de la hart.

Tous chirurgiens et barbiers étaient tenus d'inscrire les noms des gens qui s'adressaient à eux pour être soignés de leurs blessures, et les noms devaient être envoyés immédiatement au commissaire du quartier ou au lieutenant criminel, sous peine de punition corporelle et de « grosse amende ».

« Et d'autant que la plupart des maléfices se commettent de nuict et à l'obscur, est enjoint, à tous les propriétaires des maisons de ceste dite ville ou principaux locatifs d'icelle, d'attacher par chacun soir, devant l'heure de six, durant les mois de novembre, décembre et janvier, et mestre en chacun hostel, une lanterne au-dessous des fenêtres du premier étage, en lieu commode et apparent, avec une chandelle ardente en icelle, pour donner lumière à la rue; et ce, sur peine de 20 sols parisis d'amende qui sera levée sans déport sur chacun défaillant et pour chacune faute, dont le tiers sera appliqué au dénonciateur. »

Il fut aussi ordonné, toujours par ce règlement, que l'édit rendu par le roi en 1534, condamnant les voleurs à la peine de mort sur la roue, serait de nouveau publié et « gardé et exécuté estroitement par les juges de ce ressort » ; et à cette fin, tous ceux qui avaient droit de haute justice en leur quartier, durent faire rechercher les vagabonds et délinquants dans les lieux dépendant du territoire soumis à leur justice, sous peine d'être réputés et déclarés inhabiles à tenir « offices de judicature ».

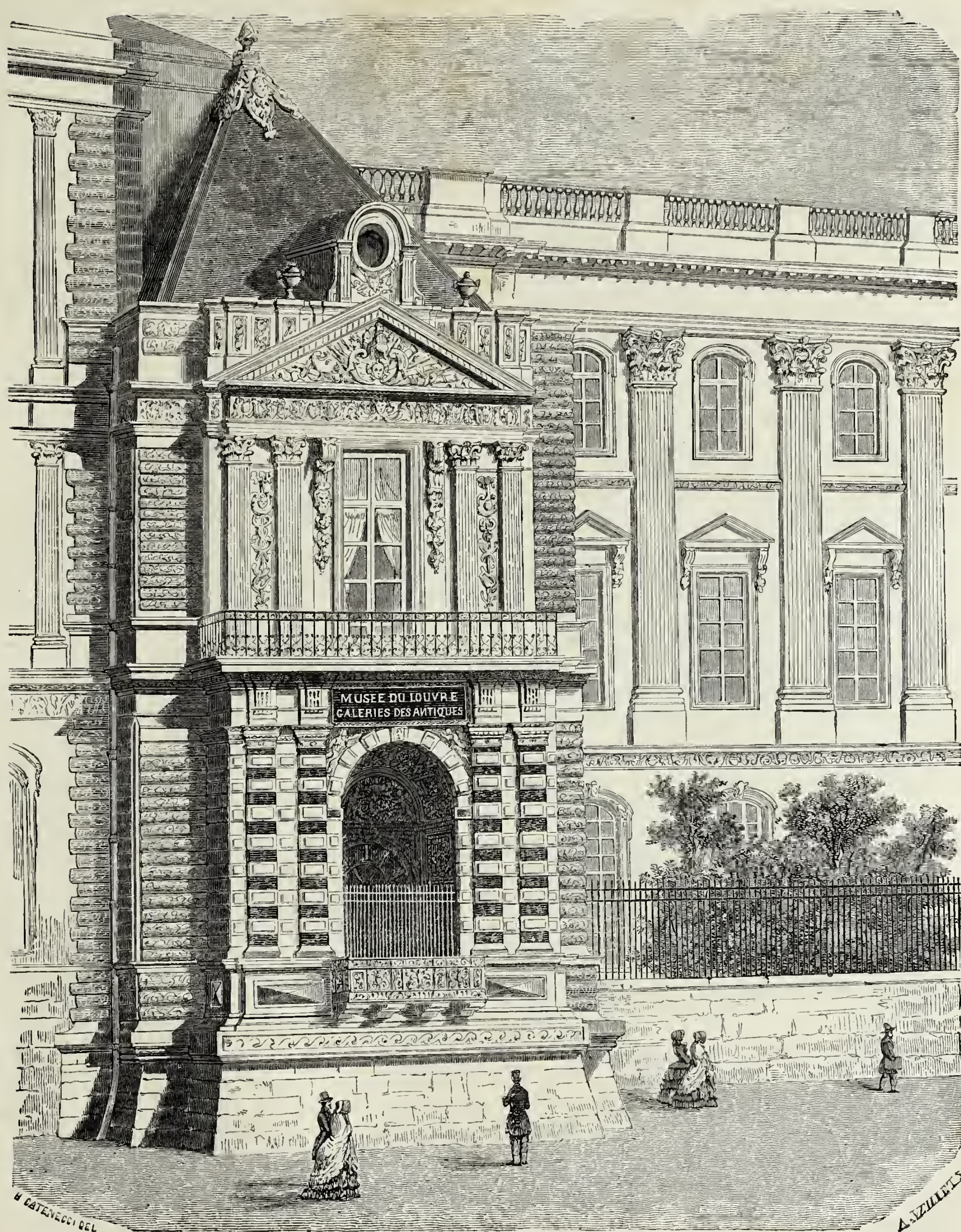
De plus, reconnaissant que « l'usage de porter bâtons et armes offensives est parvenu en si grande licence et jusqu'aux laboureurs et gens rustiques, » la défense d'en porter fut étendue à tous gens de labeur, paysans, vignerons, etc.

Défenses encore furent faites à toute personne habitant Paris et ses faubourgs de tenir brelan et de laisser jouer chez elle aux dés, aux cartes, aux quilles et autres jeux prohibés et défendus, de tenir les jeux de paume ouverts les jours de fêtes et aux heures défendues, sous peine de punition corporelle et amende arbitraire.

Enfin, ledit arrêt et règlement défend aussi à toutes personnes, « tant propriétaires que locatifs, qui ont coustume de retirer, loger et recevoir de nuict pour un liard, et au jour la journée les caymans (mendiants) valides et autres gens oisifs », sous peine, quant aux propriétaires, de la confiscation de leur propriété, et aux locataires, de confiscation des lits, couches et paillasses, et d'amende arbitraire et punition corporelle.

Des articles spéciaux indiquaient les mesures de propreté et de salubrité qui devaient être observées pour la bonne tenue de la voie publique.

On voit par ce qui précède que, malgré les ordonnances et les édits, les gens de justice avaient grande peine à faire de Paris un lieu de



F. Roy, éditeur. — 53. Imp. Charaire et fils.

Louvre restauré. Pavillon de Charles IX.

(Voir pour les autres Louvres, les planches du nº 55.)

sûreté et à veiller à l'exécution des prescriptions sans cesse renouvelées et toujours éludées.

Mais d'importants travaux d'édilité devaient peu à peu changer la physionomie de la capitale; de ce nombre était en première ligne la construction du Louvre.

Nous avons dit qu'en 1527, le roi avait fait abattre la grosse tour du Louvre qui occupait le centre de la vieille forteresse féodale; cette besogne, confiée à Jean aux Bœufs, couvreur ordinaire du roi, demanda quatre mois et coûta 10,188 livres; débarrassés de cette grosse construction, les bâtiments furent, on l'a vu, restaurés, nettoyés et superbement décorés pour recevoir Charles-Quint; mais, tout en exécutant ces travaux, les architectes purent constater le mauvais état de l'ensemble du monument, et François Ier se décida, en 1541, à remplacer l'édifice féodal du Louvre par un palais élevé d'après le nouveau système d'architecture qui commençait alors à se répandre en France.

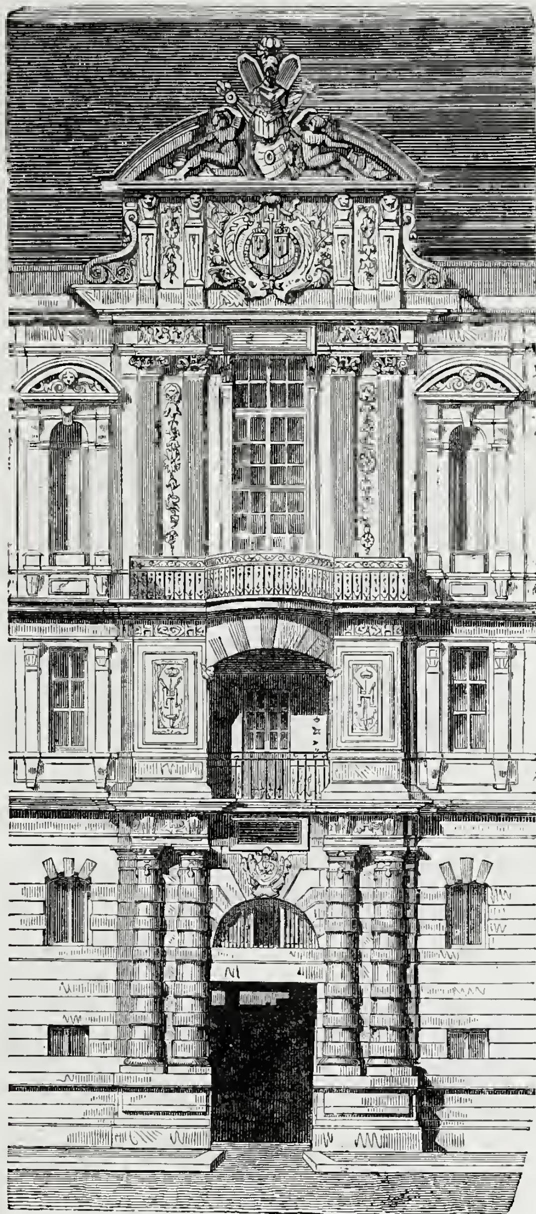
Mais avant de retracer l'historique du palais qu'on appellera plus tard le Louvre de François Ier, il convient de jeter un rapide coup d'œil sur l'ancien, que nous avons vu élever par Philippe-Auguste, et que Charles V avait embelli et agrandi considérablement. C'était une construction haute de deux étages, flanquée aux quatre coins de tours rondes à grands toits pointus, et dont l'ensemble occupait environ un quart de la cour du Louvre actuelle; des lignes en asphalte blanc ou en granit, tracées sur le pavé de cette cour en 1868, figurent exactement le plan de la forteresse de Philippe-Auguste.

Au milieu, une cour intérieure un peu sombre et humide, dans laquelle se dressait, entourée de son fossé profond, la grosse tour dont nous avons déjà parlé.

La partie du vieux château qui regardait la rivière était sur l'emplacement de la façade actuelle.

Ce fut le roi Charles V, qui, de 1364 à 1380, ne cessa, sans rien changer au plan général, d'augmenter les bâtiments d'un étage (il n'y en avait qu'un à l'origine), d'y faire faire des travaux de toute sorte, d'y installer des jardins décorés de pavillons, de préaux et de tonnelles. Ces pavillons, tressés en losange, ornés de fleurs de lis, étaient terminés en clocher, surmontés d'une boule dorée, et d'une girouette aux armes de France. Bancs de gazon, volière pleine de perroquets, viviers, petits bassins, petits jets d'eau, tout était réuni pour l'ornement de ces jardins, tandis que, longeant les fossés du château, se trouvaient les dépendances ou basse-cours, renfermant l'épicerie, la boulangerie, la bouteillerie, l'artillerie et la ménagerie pour les lions du roi et autres animaux sauvages. Car Charles V aimait les lions; non seulement il en avait au Louvre, mais encore dans l'hôtel Saint-Paul (et à l'endroit où la ménagerie se trouvait, fut plus tard ouverte la rue des Lions-Saint-Paul).

Le château avait trois portes, toutes trois défendues par deux tours jumelles engagées. L'une



Louvre restauré. — Pavillon de la Bibliothèque.

des portes était au milieu de la façade qui regardait la Seine, l'autre s'ouvrait du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, la troisième, du côté des Tuileries.

Une autre tour intérieure, appuyée contre la façade parallèle à la rue de Rivoli, contenait la grande vis ou escalier du château à deux étages, muni de distance en distance de bancs de pierre où se reposait le roi. Cet escalier, construit par

Raymond du Temple, passait pour une merveille.

Les salles de réception, les grands appartements du roi donnaient sur la rue Froidmontel; les appartements habités d'ordinaire par le roi et la reine donnaient sur la rivière.

Les salles les plus remarquables étaient la salle neuve du roi, la salle neuve de la reine, la salle de la trappe, la salle basse qui n'avait pas moins de 8 toises de longueur, et où se donnaient des festins splendides, où les plats étaient apportés par des pages à cheval. La salle de Saint-Louis, restaurée par Charles V servait aux réceptions d'ambassadeurs et aux cérémonies de l'hommage féodal. Cette salle surpassait en grandeur la salle basse, puisqu'elle avait 72 pieds de long et qu'elle occupait toute la hauteur de l'édifice. Les appartements, principalement ceux de la reine, étaient ornés de peintures, de sculptures, de tapisseries, de parquets de bois rares et des vitraux exécutés sur les dessins de Jean de Saint-Romain. L'ameublement était magnifique et traité avec toute la délicatesse de l'art du temps. Boiseries et meubles étaient l'œuvre de Bernard et de Pierre Enguerrand.

Nous avons parlé des tours construites par Philippe-Auguste et dont le nombre avait été augmenté par Charles V : celle dite de la Librairie, où Charles V avait réuni une bibliothèque de 959 volumes, la tour de Wendal, la tour du Bois, la tour de l'Horloge, la tour du Fer à cheval, la tour de l'Artillerie, la tour de la grande Chapelle, la tour de la petite Chapelle, la tour de la Tournelle, etc. Tout cela était en assez piètre état lorsque François Ier se décida à faire reconstruire le Louvre sur un nouveau plan et à faire disparaître l'irrégularité des premières constructions, tout en lui conservant son étendue primitive. Ce prince confia l'exécution de l'édifice à l'architecte italien Sébastien Serlio, mais cet habile artiste, ayant eu connaissance du plan proposé par Pierre Lescot, rendit justice au mérite de l'architecte français et avoua que son projet était supérieur au sien. Ce fut donc Pierre Lescot, qui, s'associant deux sculpteurs du plus grand talent, Jean Goujon et Paul Trebatti, conduisit l'important travail de cette réédification.

Le plan de Pierre Lescot comprenait quatre façades dont deux subsistent encore. L'aile occidentale entre le dôme de l'horloge et l'angle sud-est de la cour, fut entreprise la première. Les tours rondes élevées par Raymond du Temple furent remplacées par des pavillons carrés. Cette façade, du côté de la Seine à son extrémité orientale, répondait à la moitié de celle d'à présent. Pierre Lescot ne termina que les deux ailes: ce corps de bâtiments, qu'on nomma longtemps le vieux Louvre, se compose de deux étages avec avant-corps garnis de colonnes et de pilastres et surmontés d'un attique orné lui-même de superbes sculptures de Jean Goujon.

M. Quatremère de Quincy s'exprime ainsi sur cette construction : « Il faut rendre à Lescot la justice de dire qu'il déploya dans son ordonnance autant de connaissance des principes de la belle architecture, qu'aucun de ses plus habiles prédécesseurs. » Et M. Vitet a dit de cette magnifique œuvre monumentale : « On rencontre sans doute, en parcourant l'Italie, des monuments où les lois de l'art antique sont comprises et appliquées avec plus d'audace et de génie; on en peut voir aussi d'un fini plus précieux, d'une perfection plus délicate, mais où trouver cet ensemble harmonieux, cette richesse sans confusion, cette symétrie sans froideur, cette imagination abondante et tempérée, toujours maîtresse d'elle-même, unissant constamment aux plus ingénieuses saillies, la finesse du goût et la rectitude du bon sens? » C'est là, nous pouvons le dire, le grand secret de cette Renaissance française, dont le Louvre est la plus complète expression.

Lorsque François Ier mourut, en 1547, il n'y avait d'achevé que les bâtiments de dépendance situés au dehors du château, l'aile du vieux Louvre n'était pas encore terminée et, sur l'aile parallèle à la Seine, on avait tout au plus commencé les démolitions.

Les douze années du règne de Henri II furent employées par Pierre Lescot à terminer le corps de bâtiment qu'il avait entrepris et à conduire jusqu'aux deux tiers à peu près l'aile qui regarde le midi. Mais Henri II ne s'arrêta pas aux travaux des bâtiments de la cour, il fit construire au dehors le gros pavillon du roi, où se trouvait, avant l'achèvement du nouveau Louvre, l'entrée du musée; pavillon se rattachant au Louvre par une galerie, qui, agrandie, devint la salle du Candélabre. A la mort de Henri II, sa veuve, Catherine de Médicis, vint habiter le Louvre; et malheureusement, cette princesse ne permit pas à Lescot de continuer son œuve. François Ier avait été enthousiasmé de son travail et l'en avait récompensé en le faisant chanoine de l'église métropolitaine de Paris, abbé de Clermont et conseiller du roi; Catherine lui préféra un architecte qui lui était tout dévoué, Martin Cambiche, qui avait travaillé au portail de la cathédrale de Beauvais et qu'elle chargea d'élever, à l'angle du corps de logis primitif, une série de bâtiments en aile, se prolongeant jusqu'au bord de la Seine. — Ce fut ce qu'on nomma plus tard le logis de la Reine; c'était un rez-de-chaussée surmonté d'une terrasse.

C'est à l'extrémité de cette allée nouvelle que se trouve aujourd'hui le fameux balcon de Charles IX en face du quai. (On sait que la tradition veut que Charles IX ait tiré par cette fenêtre sur les huguenots; or, en 1572, la fenêtre n'existait pas). La façade de ce logis ouvrait à l'est sur ce qu'on appela depuis le jardin de l'Infante ou le jardin de la Reine, (c'est-à-dire l'es-

pace entouré de grilles qui se trouve aujourd'hui entre la façade du Louvre et le quai).

Les bâtiments en retour sur le quai, et qui servent maintenant d'assises au grand salon, furent plus tard ajoutés par l'ordre de Catherine de Médicis, qui avait dessein d'y établir un musée, et les constructions, qui ne dépassaient pas non plus la hauteur du rez-de-chaussée, s'étendaient presque jusqu'au pavillon de Lesdiguières.

Charles IX et Henri III laissèrent le Louvre presque tel qu'il était, et se contentèrent d'y faire quelques changements insignifiants; quant à Catherine de Médicis elle avait reporté toute son attention sur le palais des Tuileries, un caprice qui lui fit suspendre pendant vingt années les travaux du Louvre.

Ce fut Henri IV qui, les Tuileries achevées, eût l'idée de les réunir au Louvre en faisant construire l'immense corps de bâtiments en façade sur la Seine. C'est à lui aussi qu'on doit d'avoir fait ajouter un étage en galerie à l'aile bâtie par Catherine de Médicis. C'est à la place même de cette construction, détruite par un incendie, que Louis XIV fit élever plus tard la galerie d'Apollon, ainsi nommée à cause des peintures qui décorent le plafond.

La différence absolue de style d'architecture, entre les différentes parties dont ces bâtiments se composent, a été remarquée par tous les historiens et les critiques.

« Il résulte des derniers travaux sur le Louvre, dit M. Ferd. de Lasteyrie, et, particulièrement, du magnifique ouvrage récemment publié par M. Burty, sous les auspice de M. le préfet de la Seine, que la première idée de cette galerie et même le commencement de la construction remontent à l'époque de Charles IX seulement; tout, y compris le caractère de l'architecture, semble prouver qu'il ne s'agissait dans le principe que d'une galerie basse, destinée à supporter une terrasse. Les travaux, du reste, ne paraissent pas avoir été poussés bien loin par Charles IX. Mais si peu qu'il y en eût, Henri IV voulut les utiliser. On continua donc dans le même style, l'étage inférieur de toute la partie qui avait été ainsi commencée, quitte à en modifier le caractère à l'étage supérieur. »

La moitié la plus rapprochée des Tuileries fut construite par l'architecte du Peirat; celle qui se rattache au vieux Louvre fut achevée par Metezeau, en 1608, et c'est un des édifices les plus pittoresques et les plus élégants de l'époque.

Richelieu, à peine arrivé au pouvoir, conçut le projet de terminer le Louvre, et, sous son inspiration, Louis XIII posa la première pierre des nouvelles fondations, le 28 juin 1624. Déjà, on avait jeté bas tout ce qui restait de l'ancien château féodal, c'est-à-dire la façade du nord et celle de l'est. Le roi, ayant exprimé l'intention de donner un plus grand développement au palais, l'architecte Lemercier, qui fut chargé des travaux, eut l'idée de considérer chacune des façades, élevées sur le plan de Pierre Lescot, comme la moitié d'une façade nouvelle, décorée d'un pavillon central. Deux façades parallèles aux premières devaient achever de faire de la cour un carré parfait.

Le premier pavillon seulement fut terminé par Lemercier; le pavillon de l'Horloge, dont le vestibule met en communication la cour du Louvre avec la partie de la place du Carrousel, désignée, sous le second empire, sous le nom de place Napoléon III.

Les trumeaux des trois grandes ouvertures furent décorés de cariatides réprésentant huit belles figures de femmes, dues au ciseau de Sarrazin. Depuis ce pavillon central jusqu'à l'extrémité nord-ouest de la façade, Lemercier reproduisit fidèlement le modèle que lui avait laissé Pierre Lescot, et, à l'angle de cette façade, il construisit un nouveau pavillon semblable à celui du roi, et il commença, sans l'achever, l'aile en retour du côté du nord. La mort l'en empêcha.

Il y eut, sous la minorité de Louis XIV, une nouvelle interruption de travaux. En 1660, le surintendant Fouquet désigna l'architecte Leveau pour continuer l'œuvre de Lemercier. Il acheva l'aile du nord et prolongea celle du midi, avec cette modifiation, toutefois, que, du côté de la Seine, six grandes colonnes corinthiennes, égales en hauteur aux deux premiers étages de l'édifice, furent appliquées contre le pavillon central. Aidé de son gendre François d'Orbay, Leveau venait de jeter les fondements de la façade de l'est, où devait s'ouvrir la principale entrée du palais, lorsqu'il reçut, au mois de mai 1664, l'ordre de tout suspendre. Colbert, nommé surintendant des bâtiments royaux, n'approuvait pas le plan de Leveau : il trouvait que les dessins de cet architecte offraient d'heureux détails, mais que l'ensemble en était mesquin, et il imagina d'ouvrir un concours pour achever le Louvre de Henri II et de Pierre Lescot. Le modèle de Leveau fut exposé et condamné sans appel.

Or, parmi les projets envoyés, un, non signé, attira l'attention : c'était celui de Claude Perrault, un médecin qui, entre temps, faisait de l'architecture en amateur. Ce projet frappa Colbert; il ne ressemblait à aucun autre, et consistait dans la fameuse colonnade qu'on admire universellement aujourd'hui.

Les architectes ne manquèrent pas de prétendre que, si ce plan était charmant en dessin, son exécution serait impossible. Colbert en référa aux architectes les plus renommés d'Italie. L'un d'eux, Bernini, envoya un projet de lui qui charma le roi. On le fit venir, mais on ne put s'entendre avec lui, et le plan de Perrault fut approuvé par le roi; toutefois, comme on craignait

qu'un médecin fût inhabile à conduire les travaux d'exécution, on lui adjoignit un conseil composé de Leveau, de d'Orbay et du peintre Lebrun, et on éleva la colonnade du Louvre.

La première pierre fut posée, par Louis XIV, le 17 octobre 1665, et Claude Perrault posa le couronnement de sa façade en 1670. Cette façade du Louvre (sur la rue du Louvre) « a 170 mètres 55 centimètres de longueur et 27 mètres 65 centimètres de hauteur. La partie inférieure, formant soubassement, offre un mur lisse, percé de vingt-trois ouvertures, tandis que la partie supérieure est ornée de cinquante-deux colonnes et pilastres d'ordre corinthien, accouplées deux à deux. Le même ordre et la même disposition d'accouplement se répètent aux deux pavillons d'angle, ornés chacun de huit pilastres, et au pavillon du centre, surmonté d'un fronton reposant sur huit colonnes. Dans le soubassement de ce pavillon est la porte d'honneur du palais. D'un aspect monumental et imposant, cette colonnade est empreinte d'un véritable caractère de noblesse et de grandeur. Cependant, elle donne large prise à la critique. »

En effet, on lui reproche de ne nullement s'accorder, quant au style, avec les autres parties du Louvre. D'autre part, il est difficile d'expliquer la situation de cet immense portique au premier étage. Malgré ces défauts et d'autres que les gens du métier, surtout, se sont appliqués à lui trouver. nous dirons, avec MM. Lazare : « Ce qui constitue les chefs-d'œuvre n'est point l'absence des défauts, mais bien la présence des beautés de premier ordre placées par la main du génie, avec cette hardiesse qui commande l'admiration. » L'œuvre de Perrault est et restera comme une des conceptions les plus simples et en même temps les plus originales de l'architecture moderne.

Malheureusement, à l'époque où Perrault s'occupait de raccorder sa colonnade avec les constructions antérieures, s'exécutaient à grands frais les travaux de Versailles, et une mesure d'économie fit encore une fois suspendre ceux du Louvre.

On avait commencé par les ralentir; ils furent tout à fait abandonnés en 1680. En 1688, Perrault mourut, et, pendant le règne de Louis XV, on se contenta de laisser les choses en l'état; puis, on établit des écuries dans une partie du rez-de-chaussée, et, s'inspirant sans doute de la pensée qu'avait eue Henri IV de disposer les bâtiments du Louvre de telle sorte qu'on pût y loger les meilleurs ouvriers « et les plus suffisants maîtres qu'on pourrait rencontrer, » on distribua les étages supérieurs en logements, pour des artistes, et encore plus pour des gens de cour. « Pour décupler les logements, dit l'historien Vitet, il fallut entresoler presque toutes les grandes salles, les couper en deux ou trois cloisons, ouvrir, dans l'épaisseur des murs, des cages d'escalier, des gaînes de cheminée. C'était une grande hôtellerie où chacun faisait son lit à sa façon et travaillait pour soi. »

Bientôt, ceux qui n'avaient pas de titres à invoquer pour demeurer au Louvre, imaginèrent d'en profiter en adossant à la colonnade des constructions, ou plutôt des barraques, qui semblaient d'ignobles verrues sur le corps de ce chef-d'œuvre de pierre.

En 1754, M. de Marigny, surintendant des beaux-arts, résolut de faire cesser tout cela, et, sur ses conseils, Louis XV se décida à ordonner l'achèvement du Louvre.

Les travaux furent repris en février 1755, sous la direction successive des architectes Gabriel et Soufflot; il s'agissait de continuer l'œuvre de Perrault. On bâtit alors le troisième ordre de la façade intérieure, derrière la colonnade, le fronton du midi, celui du nord et le vestibule de la rue de Marengo.

On travailla encore bien lentement; car, lorsque Louis XVI parvint au trône, en 1774, le Louvre n'était pas achevé, et la cour contenait un tel amoncellement de gravois, qu'il s'élevait jusqu'au premier étage; l'architecte Brébion fut chargé de poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs, mais la Révolution vint, et on ne songea plus à achever le palais des rois; mais nombre de gens s'y logèrent sans façon, et le désordre fut plus grand que jamais; cependant, le gouvernement républicain s'occupa de le faire cesser, et un décret ordonna que les salles du Louvre serviraient de musée. L'architecte Raymond dut les approprier à cet usage. Lorsque Napoléon devint empereur, il fit continuer l'ornementation des salles du musée, sous la direction de Percier et de Fontaine, et, de nouveau, travailler au Louvre.

N'est-ce pas le cas de rappeler ce que Dufresny dit à Louis XIV, en parlant de ce Louvre, toujours en construction et jamais fini :

« Sire, je ne regarde jamais le Louvre sans m'écrier : superbe monument de la magnificence du plus grand roi, palais digne de nos monarques, vous seriez achevé, si l'on vous eût donné à l'un des quatre ordres mendiants, pour tenir son chapitre et loger son général ! »

Sept rois, en se succédant, n'avaient pu parvenir à achever le Louvre; la République ne pouvait entreprendre une pareille tâche; Napoléon fit remettre à neuf la colonnade, sculpter la façade du bord de l'eau et disparaître la façade de Leveau; puis, il ordonna l'achèvement de la partie supérieure des quatre façades de la cour, afin de la rendre régulière, et, malgré l'avis d'une commission d'artistes qui s'était prononcée pour la continuation de l'attique, il revint au plan de Perrault, et ordonna qu'à sa place on établît un troisième ordre. Ce fut de la sorte que se trouva terminée la cour, qui a 122 mètres du nord au sud et 124 de l'est à l'ouest.



Tout le monde s'enfuyait éperdu, sans savoir où il devait se retirer.

Pour arriver à ce résultat, 22,400,000 francs furent dépensés jusqu'en 1813.

Napoléon, lui aussi, eut l'idée de réunir le Louvre au Tuileries, et MM. Percier et Fontaine firent un rapport sur ce projet. L'empereur décida que les deux palais seraient séparés par une ligne transversale, qui contiendrait, au premier, la bibliothèque nationale, et qui, au rez-de-chaussée, aurait un large portique traversant la place du Carrousel jusqu'au quai.

Une fontaine publique de forme ronde devait être placée au point d'intersection de l'axe des deux palais; l'aile de l'Horloge devait être précédée d'une avant-cour entourée de portiques et de bâtiments destinés aux assemblées des corps savants : Université, Institut, corporations utiles, établissements ayant pour objet l'encouragement des arts et de l'industrie, etc., etc. La salle de théâtre de l'opéra, bâtie isolément sur la place du Palais-Royal, devait communiquer à l'aile des fêtes par un arc couvert, et un pavillon semblable à celui de l'entrée du musée devait former, de l'autre côté, le porche de l'église du Louvre.

Napoléon, pas plus que Louis XIV ou François Ier, ne devait mener son projet à bonne fin ; les événements de 1813 vinrent en empêcher la réalisation.

Sous le gouvernement de Louis XVIII, le Louvre fut regratté ; les sculptures intérieures de la cour du Louvre furent terminées, et les salles des quatre ailes du premier étage furent préparées pour recevoir les décorations, qui ne furent exécutées que sous le règne de Charles X.

Sous Louis-Philippe, il fut encore question de l'achèvement du Louvre et de sa jonction au palais des Tuileries ; deux projets de lois furent présentés aux Chambres dans ce sens, l'un le 27 juin 1833, l'autre en 1843. Tous deux eurent le même sort : ils furent rejetés.

La seconde République en faisant inscrire sur le palais du Louvre la formule : *Propriété Nationale*, songea vite à réaliser ce que tant de souverains n'avaient pu faire. Un décret du 28 février 1848 ordonna l'achèvement du Louvre, dit Palais du Peuple.

On se borna toutefois à restaurer deux grands salons et la galerie d'Apollon, sous la direction ar-

tistique de M. Dauban. et le plan d'achèvement de M. Visconti fut ajourné.

Enfin, le 12 mars 1854, un décret impérial adopta ce plan et ordonna le commencement des travaux. Cette fois encore l'architecte qui l'avait conçu ne devait pas l'exécuter: M. Dauban mourut à la fin de 1854, et ce fut M. Lefuel qui eut définitivement la bonne fortune d'achever le Louvre et de le réunir aux Tuileries, dans l'espace de cinq années.

Le 25 juillet 1854, la première pierre des nouvelles constructions fut posée.

Le détail minutieux des travaux exécutés nous entraînerait trop loin; bornons-nous à emprunter l'excellent résumé que nous en trouvons dans le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle:*

« Pour réunir le Louvre aux Tuileries, on avait commencé par débarrasser le Carrousel de toutes les constructions parasites qui l'encombraient, puis on avait terminé l'aile du nord, longue de 435 mètres et qui n'était qu'à moitié faite. Mais on ne se borna point à réunir les deux palais du côté du nord par une suite de constructions rappelant la grande galerie du bord de l'eau : Visconti voulut élever, dans une partie de l'immense quadrilatère touchant au Louvre, des constructions encadrant quatre cours, latérales et destinées, dans sa pensée, à masquer le défaut de parallélisme des deux ailes principales. « Ayant pris, dit M. Ferdinand de Lasteyrie, pour centre de son projet, la façade extérieure du vieux Louvre, qui, dans le principe, en formait les derrières, partie par conséquent moins ornée que le reste, le nouvel architecte du Louvre se trouva forcément amené dans les constructions neuves à surcharger cette donnée trop simple d'une foule d'ornements plus ou moins parasites ; et cela contrairement au principe qui veut que le point central de l'édifice soit plus richement décoré que ses accessoires ; même faute pour les pavillons. Voulant à tout prix faire du grand, Visconti ne sut malheureusement trouver la grandeur que dans la masse. Son point de départ se perd en quatre énormes pavillons encadrant des corps de logis immenses qui, tous, écrasent le vieux Louvre, surplombent la grande galerie et rapetissent ridiculement le château des Tuileries. » Les nouvelles constructions, qui s'étendent de la face occidentale du Louvre à la place du Carrousel, ont un développement de 220 mètres. Quant à l'ornementation, elle est tout à la fois maigre et banale sur certains points du monument, et sur d'autres, d'une ampleur et d'une exubérance qui dépassent toute imagination. Elle présente en général une décoration de théâtre sans accent, sans profondeur, un luxe sans raison, un défaut d'harmonie, une disproportion manifeste entre l'échelle de la parure et celle du monument.

« Les six pavillons énormes manquent de toute proportion, de toute mesure. Ils sont couverts d'une incroyable profusion d'ornements, d'un pêle-mêle de fleurs, de fruits, de guirlandes, d'attributs, de figures, et présentent des baies immenses, des arcades démesurées, des couronnements gigantesques.

« Sur toute la façade intérieure règne une longue suite d'arcades surmontées de terrasses qui donnent un peu de légèreté, de pittoresque et de saillie aux constructions si massives. En face du Palais-Royal se trouve un long et beau vestibule donnant entrée à la bibliothèque précédemment située sous la grande galerie du bord de la Seine. Cette bibliothèque a été incendiée le 24 mai 1871. Outre la bibliothèque, ce côté du nouveau Louvre renfermait sous l'Empire le ministère d'État, le ministère de l'Intérieur et une caserne. Dans les bâtiments du côté opposé, c'est-à-dire adossés à la galerie du bord de l'eau, se trouvaient au rez-de-chaussée les écuries de la cour. Au premier étage, on construisit une salle dite des États, particulièrement destinée aux séances d'ouverture des Chambres. De ce côté, à peine deux salles basses et trois où quatre salles hautes ont été ajoutées au musée, en compensation de la moitié de la grande galerie qu'on lui enlevait.

« Dans la grande cour qui s'étend entre les deux ailes des nouvelles constructions, on a dessiné des squares qui empêchent de voir l'absence de parallélisme entre le Louvre et les Tuileries. Pour compléter les embellissements du Louvre, la façade orientale, entièrement dégagée et entourée de grilles, se développe en face d'une place nouvelle, qu'embellit l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi que la mairie du 1er arrondissement.

« Enfin, après l'achèvement du Louvre, on a entrepris de nouveaux travaux d'une grande importance dans la suite des bâtiments qui bordent le quai et qui relient le Louvre aux Tuileries; on a jeté bas et reconstruit la partie de la galerie construite par du Peirat, et on a complètement reconstruit le pavillon Lesdiguières.

« Malgré ses défauts, tel qu'il existe aujourd'hui, le palais du Louvre est le plus vaste et le plus splendide palais de l'Europe. A l'intérieur, la beauté des distributions, l'élégance et la variété de l'architecture, la richesse de l'ornementation, répondent à la magnificence du dehors. »

A ce jugement, joignons celui de M. de Lasteyrie, qui écrivait en 1867 : « Le nouveau Louvre est, le plus grand monument du présent règne, un de ceux que la postérité admirera sans doute le plus. Quelques défauts qu'on puisse lui reprocher, ce magnifique ensemble de bâtiments, vu de la place du Carrousel avec l'oasis de verdure qui en occupe si heureusement le centre, impose par sa masse même, par le développement de ses lignes, et se recommande aux plus difficiles par une foule de détails habilement traités. On

eut pu mieux faire sans doute. Mais quelles que soient ses imperfections, une aussi grande chose ne laisse jamais indifférent celui qui la contemple pour la première fois. »

Peu s'en fallut qu'en 1871, à la suite des événements de la Commune, dont on trouvera plus loin le récit, le Louvre ne disparut par le feu. Le *Journal officiel* du 5 juin 1871 contenait une note sur les incendies allumés par la Commune, et on lit ce paragraphe : « Quand on apprit que les Tuileries brûlaient, ce ne fut partout qu'un cri d'effroi, à cause du Louvre. Les flammes vinrent bien près, puisqu'elles brûlèrent cette belle bibliothèque qui séparait l'ancien ministère d'État de la caserne des zouaves de la garde. Grâce à Dieu, elles s'arrêtèrent au seuil du musée des Antiques. Nos beaux marbres, nos grandes toiles, sont préservés ; nous n'avons rien perdu, absolument rien, si l'on en excepte un coin du plafond de la galerie d'Apollon ; tous les dommages du Louvre sont extérieurs, et ils sont médiocres. Une femme, sculptée par Sarrazin, est à moitié détruite; la façade de la galerie de l'Infante a perdu une partie de son entablement, c'est presque tout, avec quelques traces d'obus et des traces plus nombreuses de balles. »

En effet, ces quelques dommages purent être facilement réparés, mais on ne put rien sauver des 80,000 volumes que contenait la bibliothèque.

Nous avons sommairement indiqué l'origine et les transformations successives des bâtiments du Louvre; nous aurons plus tard, lorsque nous en serons à inventorier les richesses artistiques du Paris moderne, à parler du Louvre-Musée.

Retournons de trois siècles en arrière, à cette année 1541, où nous avons vu François Ier faire commencer les travaux de construction du palais que nous venons de décrire.

Cette année-là, il y eut à l'égard de la « baillée des roses » grande contestation sur la préséance entre le duc de Bourbon et le duc de Nevers, tous deux pairs de France; le parlement rendit, le 17 juin, un arrêt portant que la Cour, ayant égard à la qualité de prince du sang jointe avec la qualité de pair de France, le duc de Montpensier-Bourbon pourrait, le premier, « bailler les roses. »

Nous avons dit plus haut en quoi consistait cette cérémonie: ajoutons qu'outre la baillée des roses, le parlement de Paris avait aussi la baillée des noix. Les magistrats qui voulaient se marier, employaient le temps des vacances à faire leur cour à la fiancée qu'ils épousaient à la rentrée. A l'issue de la messe rouge, ils présentaient au premier président leur contrat de mariage à signer. En échange de cet honneur réservé aux magistrats du parlement et aux avocats, la fiancée offrait au président trois noix. M. Ch. Desmaze croit que cette coutume remontait aux noces romaines, où l'on disait aussi : *Spargite nuces.*

La guerre éclata entre François Ier et Charles-Quint au mois de mai 1542, et pour subvenir aux frais des trois armées qu'il mit sur pied, le roi fit demander, par le cardinal de Bourbon à la ville de Paris, 200,000 écus, qu'il promit de rembourser. Il y eut à ce sujet une assemblée du prévôt des marchands, des échevins et des quarteniers à l'Hôtel de Ville le 7 juillet, et une seconde le lendemain, chez le cardinal, en son hôtel des Tournelles. Celui-ci, après avoir exposé aux magistrats municipaux les pressants besoins d'argent du roi, ordonna aux quarteniers de dresser le rôle de tous les chefs de famille par quartier, et d'indiquer la situation présumée de chacun d'eux, de façon à les imposer pour l'emprunt, selon qu'ils seraient en mesure de l'être; ce qui fut fait. Ce ne fut pas le seul secours que le roi tira de la ville de Paris pendant le cours de cette guerre, car, au mois de février 1544, il en obtint encore 50,000 écus, et au mois d'avril suivant, 180,000 livres pour la solde de 7,500 hommes d'infanterie, que Paris s'était engagé d'entretenir; seulement, la Ville fit remontrer à François que, pour lever des sommes aussi considérables, sans surcharger le peuple, le roi ne devait exempter personne de la taxe commune, pas même les privilégiés, c'est-à-dire les nobles et le clergé, et on projeta de nommer six ou huit notables bourgeois qui, avec l'aide des quarteniers, feraient de dénombrement de tous les hôtels et des maisons de leur quartier, mais les choses en restèrent là.

A propos d'hôtels, ce fut le 20 septembre 1543, qu'un édit de François Ier ordonna la démolition du vieil hôtel de Bourgogne, qui s'élevait rue Pavée-Saint-Sauveur (qui devint la continuation de la rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur, et fut supprimée lors du percement de la rue Turbigo). Bâti par les comtes d'Artois, cet hôtel s'appela d'abord hôtel d'Artois ; il était situé non loin du mur d'enceinte élevé par Philippe-Auguste, et qui bornait l'espace où il était renfermé; lorsque cette enceinte fut reculée, l'hôtel s'étendit dans la rue Mauconseil jusque vis-à-vis Saint-Jacques-l'Hôpital. Marguerite, comtesse d'Artois, à qui il appartenait, l'apporta en dot à Philippe le Hardi, fils du roi Jean, tige de la maison de Bourgogne. Il fut habité par Jean sans Peur, qui augmenta les constructions de l'hôtel ; et les autres ducs de Bourgogne s'y installèrent jusqu'en 1477, époque à laquelle l'hôtel fut réuni à la couronne, des logements y furent accordés par faveur royale à des particuliers; des prélats mêmes y résidèrent, mais une grande partie était inhabitée, et souvent des rôdeurs de nuit venaient y chercher un refuge; François Ier ayant besoin d'argent pour la guerre, signa donc, en 1543, l'autorisation de vendre divers immeubles improductifs, tels que le Petit-Bourbon, l'hôtel de la Reine, l'hôtel de Flandre, l'hôtel d'Étampes, l'hôtel de Tancarville, et enfin l'hôtel de Bourgogne. Les confrères

de la Passion, qui donnaient alors des représentations à l'hôtel de Flandre, rachetèrent un des lots de l'hôtel de Bourgogne pour en faire un théâtre, à un sieur Jean Rouvet, qui s'en était rendu acquéreur; les bâtiments, qui tombaient en vétusté, furent démolis, à l'exception d'une grosse tour quadrangulaire qui subsiste encore. C'est un curieux échantillon de l'architecture du temps passé. Ce fut Jean sans Peur qui la fit bâtir; ce prince, qui était loin de mériter le surnom qu'on lui donna, peut-être par dérision, était au contraire extrêmement prudent, et comme il était toujours dominé par la crainte de se voir attaqué à l'improviste, il avait fait ajouter à son hôtel une tour dans laquelle il couchait et dont les murs, en pierre de taille, lui paraissaient assez solides pour le mettre à l'abri d'un coup de main.



Tour de Jean sans Peur.

Cette tour énorme est percée de baies ogivales et couronnée de mâchicoulis. A l'intérieur, un large escalier à vis monte en serpentant, partant d'une haute salle voutée en ogive qui, aujourd'hui, se divise en étages. Sur cet escalier s'ouvrent des portes carrées, bordées de moulures, et des fenêtres de même forme; les degrés, d'une seule pierre, tournent autour d'une colonne terminée par un chapiteau, mais de ce chapiteau, servant de support, part une caisse ronde en pierre, cerclée d'un triple anneau double et de laquelle s'élance et serpente un curieux travail de sculpture : ce sont les tiges d'un chêne vigoureux; les branches en décrivent quatre travées d'ogives et le feuillage couvre la voûte dans toute son étendue. C'est un monument unique dans l'art de l'ornementation.

Il est question de restaurer cette tour, située dans une cour de la rue Tiquetonne (dans la partie de cette rue autrefois rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur) avec façade sur la rue aux Ours, et qui fait aujourd'hui partie du domaine de la ville de Paris et de l'entourer d'un square. A l'imitation de ce qu'on a fait pour la tour Saint-Jacques, elle se trouve aujourd'hui dégagée des constructions qui l'obstruaient, on l'entoure d'une clôture avec grilles, pilastres et candélabres sur les pilastres, aux armes de la ville alternant avec celles des ducs de Bourgogne.

Tandis que l'on jetait à bas les murs de l'hôtel de Bourgogne, Jacques de Ligneris, seigneur de Crosne, président au parlement de Paris, achetait un terrain à la culture Sainte-Catherine, et adoptant le plan qui lui avait été proposé, faisait bâtir l'hôtel Carnavalet, ou plutôt un hôtel qu'on appela d'abord l'hôtel de Crosne, du nom de son propriétaire; cet hôtel, qui existe encore, est situé à l'angle des rues Culture-Sainte-Catherine et Neuve-Sainte-Catherine, deux rues qui ont changé de nom et qui se nomment aujourd'hui rue Sévigné et rue des Francs-Bourgeois. A peine était-il achevé, que M. de Crosne mourut, le laissant à son fils qui l'occupa de 1556 à 1578; ce fut à cette dernière date qu'il fut acheté par Mme Françoise de la Beaune veuve de Kernevenoy, dont le nom se modifia en celui de Carnavalet. L'édifice se compose d'un bâtiment sur la rue, élevé d'un seul étage, avec cinq croisées de face, et il est flanqué de deux pavillons en avant-corps, surmontés de frontons.

Le rez-de-chaussée, orné de refends vermiculés, forme le soubassement d'un ordre de pilastres ioniques accouplés, qui décore le premier étage. La porte en plate-bande, dans une niche cintrée, est surmontée d'une corniche en forme de fronton. Jean Bullant qui avait complété le plan primitif de Pierre Lescot fit exécuter la porte qui est une œuvre du meilleur goût. Ponce, un autre grand artiste, fit les ornements, entre autres, la gracieuse balustrade en pierre qui court au-dessus de la façade du fond. Enfin, Jean Goujon orna l'hôtel « des morceaux les plus délicats sortis de son ciseau », et Ducerceau vint après lui faire exécuter à l'aile gauche de la cour les figures des quatre éléments. En un mot, les plus célèbres artistes de l'époque s'entendirent pour créer un joyau qui est encore l'expression admirable de l'art au temps de la Renaissance. Nous citerons particulièrement, de Jean Goujon, trois petites figures sculptées en bas-relief sur le fronton intérieur du portail. Deux de ces figures sont couchées et tiennent à la main une branche de laurier et une palme; la troisième est debout, au milieu, posée sur un globe et tient un arc et une flèche.

Des peintres italiens en renom furent chargés de décorer l'intérieur et peignirent des cabinets dans le genre léger, peut-être même un peu lascif, qui était de mode, mais ces peintures étaient dignes des sculptures qui les avoisinaient.

En 1634, M. de Carnavalet fils vendit l'hôtel à un magistrat du Dauphiné. M. d'Agauri qui, en sa qualité de nouveau propriétaire, voulut embellir sa propriété, en chargeant Van Obstal de sculpter quatre figures représentant la Chasse, le



F. Roy, éditeur. — 54.

Imp. Charaire et fils.

Tour de Jean sans Peur, duc de Bourgogne.



La peste reparut à Paris à la fin de l'année 1544 ; le nombre des victimes fut grand. (Page 432, col. 2.)

Plaisir, l'Abondance et la Libéralité ; malheureusement, le ciseau un peu lourd de cet artiste, fut loin de rivaliser avec celui de Jean Goujon. Mansard fut aussi appelé à modifier certaines dispositions des bâtiments; ce fut lui qui ajouta une aile droite de l'édifice, chargea la façade intérieure d'un rang de pilastres ioniques accouplés, fit exécuter les bossages vermiculés de la porte, remplaça par une rampe en fer le bois sculpté qui bordait l'escalier d'honneur, et enfin, fit construire dans le jardin un beau bassin de pierre, dont le jet d'eau était alimenté par la fontaine de Birague.

Telle était l'habitation, lorsque Marie de Rabutin de Chantal, marquise de Sévigné en devint locataire en 1677; elle y vécut vingt années. Après sa mort, elle fut acquise par le fermier général Brunet de Rancy; puis, successivement, par M. de la Briffe, intendant de Caen, et par la famille de Pommereul. Après la révolution, l'hôtel Carnavalet renferma les bureaux de la librairie, et une épaisse couche de badigeon masqua ses beautés artistiques. L'empire y établit l'École des ponts et chaussées, dirigée par le baron de Prony. En 1829, ce fut une institution qui s'y installa, puis un roulage; enfin pour la seconde fois, une institution, celle de M. Verdot, vint s'y établir jusqu'à ce que, vers 1867, la ville de Paris acquit l'hôtel et le fit restaurer pour y placer le Musée municipal Carnavalet, dont nous aurons à parler plus tard.

Ce fut aussi en 1543 que les habitants de l'ancien fief de Savies (devenu Belleville, et qu'on appelait Poitronville sous Charles VI), adressèrent à l'évêque de Paris, Eustache de Bellay, une requête pour obtenir une chapelle. Cette permission leur fut accordée, et l'on y bâtit une église sous le vocable de saint Jean-Baptiste.

Cette première église fut rebâtie un siècle plus tard, et fut enfin remplacée, en 1853, par l'église Saint-Jean-Baptiste, dont nous aurons à parler.

A Belleville se trouvait le château des Savies, où se célébrait la fête de la Rose nommée, instituée par Marie d'Angleterre, troisième femme de Louis XII. Chaque année, au printemps, la jeune fille reconnue pour être la plus vertueuse était désignée pour venir en grande pompe et dans un lieu spécialement consacré à cette cérémonie,

planter un rosier auquel elle donnait son nom et que l'on cultivait avec soin. Le jardin où se trouvaient ces rosiers s'appelait le champ des Roses.

Ce fut l'origine de l'institution des rosières. La fête de la Rose nommée tomba en désuétude au XVIIIe siècle.

Le quartier du Marais était habité par nombre de gens du parlement, graves personnages que leur qualité de conseillers ou de présidents faisait grandement considérer; cependant, parfois — mais rarement il est vrai — il se glissait parmi eux un criminel : tel fut le président René Gentil, qui fut pendu, le 2 septembre 1543, au gibet de Monfaucon, où dix ans auparavant il avait fait accrocher Jean Poncher, innocent.

Nous le répétons, c'était une exception, et le parlement était composé d'hommes méritant l'estime publique; le 12 novembre 1543, il publia un nouveau règlement concernant les pauvres de Paris, afin de leur assurer la nourriture et des secours, et ce long travail élaboré avec soin, commençait par exhorter l'évêque de Paris, les curés, les ecclésiastiques et les notaires chargés de la rédaction des testaments, de s'employer dans l'exercice de leur ministère à procurer des soulagements aux pauvres; puis il ordonnait que tous les spectacles de bateleurs, jongleurs et autres du même genre seraient interdits dans la ville de Paris, sous peine du fouet et du bannissement; défense était faite aux hauts justiciers de permettre aux bateleurs de jouer, à peine d'une amende de dix marcs. Tous les curés, prêtres et notaires qui avaient connaissance de legs faits aux pauvres devaient en donner immédiatement avis aux commissaires des pauvres, à peine de la même amende. Les collégiales et les monastères qui se refusaient à payer l'aumône à laquelle ils étaient taxés, devaient être poursuivis et contraints par la saisie de leur temporel. Dans chaque paroisse il fut prescrit de députer deux notables bourgeois pour quêter dans les maisons deux fois par semaine.

De plus, afin d'exciter la charité publique, il fut ordonné que les gouverneurs des pauvres et les curés et vicaires des paroisses mèneraient de temps à autre en procession les pauvres de l'aumône générale; l'un de ces indigents portait la croix et les autres suivaient, chargés des instruments de la Passion, et tous chantaient des litanies et autres prières. Chaque procession devait être accompagnée d'une messe solennelle et d'une prédication. On renouvela les ordonnances déjà publiées contre les mendiants valides et la défense de mendier dans les églises, par les rues et aux portes des maisons. « Le prévôt des marchands et les échevins avec leurs conseillers, et tel nombre de bourgeois qu'ils aviseront, choisiront chaque année un receveur et contrôleur des deniers des pauvres. Dans chaque paroisse on élira deux bourgeois qui visiteront les pauvres une fois la semaine et mettront hors de l'aumône générale ceux qui seront en état de gagner leur vie par le travail. L'aumône sera distribuée en public une ou deux fois la semaine en chaque paroisse, afin que chacun soit témoin du bon emploi des charités. On renouvelle aussi l'ordonnance faite pour mettre les petis enfants de l'aumône en métier. Enfin, les receveurs particuliers de la communauté des pauvres présenteront de trois mois en trois mois, l'état sommaire de leur recette et dépense aux commissaires des pauvres, en présence du receveur général. »

Ce règlement qui témoignait de la sollicitude du parlement pour les malheureux dont le nombre était si considérable à Paris, ne fut que le prélude d'une réforme générale due à l'initiative du roi; le 13 novembre 1544, Jean Morin, lieutenant civil et prévôt des marchands, fit enregistrer à la cour, des lettres patentes en forme d'édit, données à Beynes, le 7 du même mois, par lesquelles le roi attribuait au prévôt des marchands et aux échevins le soin général de l'entretien des pauvres de la ville, dont le parlement, ainsi qu'on vient de le voir, avait eu jusque-là la direction.

« Le roi veut que le prévôt et les eschevins, comme ils ont coustume de faire pour l'Hôstel-Dieu, députent aussi, en grand nombre, de notables bourgeois, tous les ans ou tous les deux ans pour avoir soin des pauvres; que ces bourgeois soient présentez au parlement et y fassent serment d'exercer fidellement leur administration, qu'ils tiennent leurs assemblées avec un bon nombre de conseillers de la ville et quelques-uns de ceux de la Cour; enfin, que ce qui sera réglé dans l'assemblée soit exécuté nonobstant toutes appositions ou appellations. »

En exécution de cet édit, le prévôt et les échevins nommèrent treize personnes comme receveurs des deniers et bienfaits de la communauté des pauvres, et Jean Chopin marchand, en qualité de contrôleur. Tous prêtèrent serment à la cour le 19 novembre, et il fut ordonné que tous les ans six d'entre eux seraient renouvelés. Le parlement nomma de son côté quatre conseillers qui leur furent adjoints, et le 24 du même mois, la cour ordonna au prévôt des marchands et aux échevins de mettre à la disposition des nouveaux gouverneurs de la communauté des pauvres, une des chambres de l'Hôtel de Ville, pour y tenir leur bureau, qui fut appelé le bureau des pauvres.

Ce bureau ne manqua pas d'occupation, car le grand hiver de 1544 fournit de nombreux pauvres. En cet hiver, le froid fut si grand, qu'on coupait le vin avec des haches et qu'on le vendait, par morceaux, à la livre.

Le 31 décembre, il fut ordonné par la cour qu'il serait enjoint, par cri public par les carrefours de la ville, aux commissaires, quarteniers, arquebusiers, chirurgiens, barbiers, gouverneurs des hôpitaux, etc., d'obéir incontinent aux man-

dements des commissaires pour le fait des pauvres, et par arrêt du 2 janvier 1545, l'aumône dut commencer à être distribuée le second dimanche du même mois aux pauvres mendiants invalides, selon les rôles dressés par les marguilliers des paroisses. Défense fut faite à tous pauvres, passé le 10, de mendier sous peine du fouet « ou même de prison perpétuelle contre ceux que le fouet n'aurait pas corrigés.

« Quant à ceux que les malheurs de la guerre ont chassés de leur pays, et qui sont venus se réfugier en cette ville, ils se retireront le lendemain des Rois, à l'heure de midi, à la place de Grève, par devant les commissaires du bureau des pauvres, qui apporteront le remède convenable à leur nécessité. »

Enfin, par un autre arrêt du 10 janvier, il fut ordonné aux maîtres des confréries, tant des sergents à verge que de la douzaine du Châtelet, de fournir, à tour de rôle, chaque semaine, quatre sergents pour faire les captures des pauvres qu'ils trouveraient mendiant dans les rues; les valides devaient être enfermés, la nuit, à l'Hôtel de Ville, et enchaînés, le jour, pour être employés aux travaux publics, et les invalides mis en prison.

L'institution du bureau des pauvres fut une excellente mesure, et nous verrons plus tard Louis XIV s'en inspirer pour organiser l'hôpital général, qui centralisa les cinq hôpitaux de Paris, dont la gestion fut définitivement attribuée à des administrateurs laïques.

Tandis que François Ier s'occupait de purger Paris des mendiants vagabonds, l'armée impériale se dirigeait vers la capitale, et déjà on signalait son approche de Château-Thierry. On se hâta de mettre en état les fortifications et de pourvoir Paris de toutes espèces de provisions de bouches et de munitions de guerre, de façon à résister à un siège de six mois.

Cette perspective d'avoir à se défendre contre un ennemi puissant effraya fort les Parisiens; c'était le cardinal de Meudon qui commandait alors pour le roi; on résolut, dans une assemblée qui fut tenue le 6 septembre, de publier que les bourgeois qui avaient des grains et des bestiaux à la campagne eussent à les faire amener à Paris dans le délai de quatre jours, sous peine de brûler les maisons et tout ce qu'elles contenaient, afin d'empêcher les impériaux de s'en emparer. Plusieurs des habitants furent si épouvantés, qu'ils se hâtèrent de sortir de Paris en emportant leurs effets les plus précieux. « Tout le monde, dit Mézeray, s'enfuyait éperdu et empressé, sans savoir où il devait se retirer, à Rouen ou à Orléans, les uns par eau, les autres par terre. C'était un déménagement général; la campagne était pleine de chariots et de chevaux, avec lesquels les Parisiens entraînaient les plus riches meubles, de femmes et d'enfants qui s'enfuyaient, de bétail que les paysans chassaient devant eux. La rivière était couverte de bateaux où se jetaient en si grande foule meubles et gens, qu'ils en firent aller plusieurs à fond, et les chemins tout pavés de diverses hardes qu'ils laissaient choir de trop de hâte de s'enfuir, et qui avaient été laissés par les voleurs et pillards, lesquels s'étant débandés de notre camp en grand nombre, couraient sur les pauvres gens et renversaient leur équipage pour y trouver de l'argent. »

Si les bourgeois s'empressaient de quitter la capitale, au contraire, les religieux de l'abbaye de Saint-Denis, pour mettre en sûreté le trésor de leur église, l'apportèrent à Paris, dans leur collège, derrière les Augustins. Le roi, informé de la panique qui s'était manifestée, se hâta de revenir à Paris pour rassurer les habitants, et manda au dauphin, qui commandait l'armée de Champagne, de la ramener dans les environs. Celui-ci commença par envoyer sept à huit mille hommes d'infanterie et quatre cents cavaliers, qu'il suivit lui-même de près avec le reste de ses troupes. L'arrivée des soldats pouvait bien garantir du danger, mais non délivrer de la peur, et l'on ne vint à bout de retenir les affolés de terreur, qu'en menaçant de confisquer les biens et les charges de ceux qui abandonneraient ou, ayant abandonné la ville, n'y reviendraient pas sous trois jours.

Le traité de Crespy-en-Valois, conclu le 18 septembre 1544, vint heureusement dissiper toutes les inquiétudes, et sa publication, qui eut lieu à Paris le 20, fut accueillie avec toutes les marques d'une joie universelle; mais le roi d'Angleterre continua à faire la guerre à François, qui, ses finances épuisées, imposa les diverses villes de son royaume pour 800,000 livres; Paris en paya 80,000 pour sa part.

On sait que la paix fut conclue entre les deux souverains le 7 juin 1546.

Le roi, malgré ses démêlés avec Charles-Quint, ne perdait pas de vue les hérétiques; il vit avec surprise plusieurs prêtres ou religieux embrasser la doctrine nouvelle. De ce nombre était François Landry, curé de Sainte-Croix en la Cité, qui, sans s'être déclaré pour Luther, prêchait dans son église, sur le purgatoire, dans un sens que la Sorbonne condamnait, et ses sermons avaient le privilège d'attirer un grand nombre d'auditeurs. François Ier voulut l'entendre, malgré les conseils du cardinal de Tournon, qui l'exhortait à ne pas commettre ce qu'il considérait comme une grave imprudence.

Le roi ne tint aucun compte de l'avis, et fit prévenir le curé, qui se hâta de se rendre à Saint-Germain-en-Laye, où se tenait la cour; mais avant d'arriver jusqu'au roi, des personnes qui, comme le cardinal, redoutaient le résultat de l'entrevue, l'arrêtèrent au passage et lui remontrèrent qu'il avait grand tort de se rendre à l'in-

vitation du roi, qui était fort irrité contre lui, et tout disposé à le faire, sans autre forme de procès, appréhender au corps et jeter au feu. Epouvanté par cet avis, qu'il croyait sincère, le curé eut d'abord la pensée de rebrousser chemin et de s'enfuir au plus vite; mais réfléchissant que désobéir au roi c'était plus encore exciter sa colère, il se risqua à paraître devant le roi, en ayant soin, non-seulement de ne pas lui parler du purgatoire, mais encore de garder le silence. Malgré tous les efforts que fit le monarque pour le rassurer et l'engager à parler, voyant qu'il ne pouvait y parvenir, il le renvoya en se contentant de lui ordonner que, s'il avait, dans ses sermons, avançé quelques hérésies, il eût à les rétracter. Le curé, heureux d'en être quitte à si bon compte, se hâta d'aller au parlement faire une rétractation solennelle (29 avril 1543).

Depuis une dizaine d'années, le parlement était souvent avisé que des désordres graves avaient lieu dans divers monastères de Paris. Sur la plainte du procureur général, il se décida enfin à ordonner, le 16 février 1544, qu'une réforme s'effectuerait au couvent des Augustins par les soins des prieurs de Saint-Victor, de Saint-Lazare, des chartreux et des célestins, auxquels seraient adjoints deux commissaires nommés par la cour. Mais les augustins s'opposèrent très vivement à tout projet de réforme, et il fallut l'intervention de la force armée pour les obliger à obéir, et encore trouvèrent-ils le moyen de se soustraire à l'éxécution des mesures ordonnées.

Il en fut de même au monastère des cordeliers, où les commissaires chargés de la réforme furent en butte aux plus mauvais procédés; au reste, les cordeliers étaient en pleine révolution dans leur couvent. En 1542, Nicolas Grandis, gardien du monastère, avait exposé au parlement que Jean Calvi, général de l'ordre, lui avait envoyé des lettres par lesquelles il défendait, sous peine de désobéissance, qu'on procédât à l'élection d'un nouveau gardien de Paris, jusqu'à ce qu'il fût arrivé dans cette ville pour mettre ordre aux tumultes qui s'étaient produits depuis quelque temps dans le couvent. Le parlement, par arrêt du 7 juin, avait ordonné qu'on se conformât à ces lettres; mais, quelques jours plus tard, un second arrêt dit que le premier avait été rendu par surprise, et ordonna, en conséquence, qu'il serait procédé à l'élection selon l'usage de la maison; mais il fut ordonné en même temps aux religieux, sous peine de privation de vote, et même de bannissement du royaume, « de se comporter modestement et sans tumulte. » Deux commissaires furent autorisés à se faire prêter mainforte par le lieutenant criminel et les sergents pour arrêter les séditieux et perturbateurs de la liberté du vote. L'élection eut lieu; personne ne fut arrêté; mais, lorsque le général Jean Calvi vint à Paris, il l'annula et fit incarcérer l'élu. Le parlement se mêla de l'affaire, procès, requêtes, etc. Ce fut au milieu de tout ce tapage que le parlement ordonna qu'une réforme aurait lieu; on juge de la façon dont l'ordonnance fut accueillie! Partout, d'ailleurs, il fallut lutter vigoureusement pour obtenir qu'on se soumît, au monastère des Filles-Dieu, où la rebellion et la désobéissance étaient à l'ordre du jour, à l'abbaye de Saint-Antoine, où la discipline monastique avait besoin d'être sévèrement appliquée; en somme, malgré leurs plaintes et leurs protestations, les intéressés durent se soumettre, ou tout au moins réformer ce qu'il y avait d'excessif dans le relâchement qui s'était peu à peu opéré partout.

L'abbaye de Saint-Germain des Prés possédait une maladrerie; en 1544, le parlement nomma quatre conseillers pour visiter les hôpitaux et maladreries de la ville, examiner leurs revenus et voir de quelle manière ils étaient administrés; ces conseillers, après s'être livrés à une enquête minutieuse, trouvèrent que la maladrerie de Saint-Germain des Prés, située à l'extrémité du faubourg, n'avait plus de revenus; que, cependant, elle était toujours remplie de ladres, qui venaient des autres établissements similaires pour pouvoir mendier plus facilement dans Paris. Le parlement, sur le rapport qui lui fut fait, ordonna que la maladrerie de Saint-Germain serait détruite, et que les matériaux en seraient réservés pour servir à la construction d'un autre hôpital.

Le cardinal de Tournon, sans avoir égard à l'arrêt, vendit les matériaux et donna le terrain à Guillaume Gellinard, secrétaire du duc d'Orléans, moyennant une rente de 80 et quelques livres et 300 francs une fois payée.

Le prévôt des marchands et les échevins de Paris rachetèrent ce terrain en 1557, pour y construire l'hospice des Petites-Maisons, dans lequel on logea et nourrit des indigents dans de petits locaux séparés les uns des autres, des fous et des idiots. — Nous en parlerons plus loin.

La peste, qui semblait avoir fait élection de domicile à Paris, y reparut à la fin de l'année 1544, et le nombre des victimes fut grand; le clergé de Paris donna, en cette circonstance, une fâcheuse idée de la façon dont il comprenait ses devoirs. « On se plaignit au parlement que les curez des paroisses de la ville et leurs vicaires ne vouloient inhumer aucuns de ceux qui estoient morts de la peste, s'ils n'avoient point fait de testament, et qu'on avoit bien de la peine à les obliger à visiter les mourants pour leur administrer les sacrements de l'Église. » La cour manda le doyen de Paris, vicaire de l'évêque, pour lui remontrer le scandale et les dangereuses conséquences d'une pareille conduite, et le prier d'y mettre ordre, ce qui fut fait. La peste continua jusqu'au mois de juillet de l'année suivante, ainsi que le constate un arrêt du parlement du 18 de ce mois, relatif



Ce fut pendant son séjour à Paris qu'André Vésale découvrit l'origine des vaisseaux sanguins. (Page 438, col. 2.)

aux tueries et écorcheries des bouchers de Sainte-Geneviève.

Par arrêt du 21 janvier 1545, il fut défendu aux gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de congédier aucun pauvre attaqué de la peste avant qu'il fût entièrement guéri et hors de tout danger, et par un second arrêt du 11 mars, il fut ordonné que deux portiers seraient établis à chacune des portes de l'hôpital pour empêcher de sortir ceux qui ne seraient pas munis d'un certificat, attestant que le porteur ne pouvait communiquer à personne le mal dont il avait été atteint.

Pendant le temps que dura la peste, le parlement défendit tout spectacle public; cette défense nous amène tout naturellement à parler du théâtre, qui fut réglementé par lettres patentes du roi, données le 18 mars 1541, et vérifiées par le parlement, le vendredi 17 janvier 1542. Par ces lettres, le roi autorisait Charles Le Royer et ses consorts, maîtres entrepreneurs du jeu et mystère de l'Ancien Testament, à donner des représentations de ce spectacle, à la condition de n'y « commettre aucunes fraudes ou abus, soit pour interposer aucunes choses prophanes, lascives ou ridicules, et à la charge que pour l'entrée au théâtre ils ne prendront et exigeront que deux sols tournois pour chaque personne, et ne tireront, pour le louage des loges estant à l'entour dudict théâtre, qui seront bien et deuement faites pour la seureté du peuple, que trente escus pour le plus de chacune d'icelles loges durant ledict mistère, leur deffend, ladicte cour, faire joüer ou proceder audict jeu à autres jours que de festes et seront iceux entrepreneurs dudict jeu et mistère tenus faire commencer ledict jeu et représentation incontinent à une heure après midy et icelle continuer jusques à cinq heures et sans intervalles. »

Ici apparaît pour la première fois le droit des pauvres, et les directeurs de théâtres de nos jours, qui se plaignent d'acquitter ce droit, à raison de 10 pour 100 sur la recette, ne sont pas plus à plaindre que ceux de cette époque, puisque le règlement que nous citons porte que ledit Le Royer et autres « entrepreneurs dudict mistère seront tenus de bailler et mettre ès mains du tré-

sorier desdicts pauvres de cette ville de Paris, la somme de mil livres tournois, c'est à scavoir cinq cents livres au commencement et avant qu'entrer à l'exécution dudict jeu et le surplus à la moitié d'icelluy, et sauf à ordonner par ladicte cour par cy après de plus grande somme envers lesdicts pauvres ou autrement, ainsi qu'il appartiendra ou verra estre à faire que de raison. »

Le théâtre et le jeu de paume étaient les deux plaisirs favoris des Parisiens ; la paume même l'emportait, car le 24 juillet 1543, la cour, avertie « du grand et effréné nombre de jeux de paume bâtis et édifiés es fauxbourgs de cette ville de Paris » et que chaque jour il s'en édifiait de nouveaux au grand préjudice des écoliers de l'Université, qui y passaient une grande partie de leur temps, au lieu de le consacrer à l'étude, défendit d'en construire aucun, et d'achever ceux en construction. Quant à ceux existant, on en ordonna la fermeture, sous peine de cent livres d'amende.

Nous avons rapporté plusieurs édits et arrêts concernant le pavage des rues, ordonné depuis Philippe-Auguste, et qui s'opérait avec une telle lenteur qu'en 1545, la plus grande partie du faubourg Saint-Germain n'était pas encore pavée ; ce fut le cardinal de Tournon, abbé de Saint-Germain des Prés, qui entreprit de remédier à cet état de chose, et un arrêt de la cour du 30 mars 1545, prescrivit de commencer le pavage de la rue de Seine ; le cardinal voulait non seulement faire paver les rues, mais encore, il résolut de les faire aligner ; il rencontra chez les habitants une vive opposition. A cette époque, chacun construisait selon sa fantaisie, et la plupart des rues de Paris offraient continuellement des retraits et des saillies qui, tantôt élargissaient la voie publique, et tantôt la rétrécissaient considérablement ; il fallut encore que le parlement s'en mêlât, et un arrêt du 21 octobre 1545, ordonna que dans les trois jours, tous ceux qui auraient à faire valoir des raisons sérieuses contre les alignements projetés, viendraient les exposer par l'intermédiaire d'un procureur.

On remarquera qu'en matière administrative, comme en matière civile ou criminelle, le parlement allait vite en besogne ; l'exécution devait toujours suivre immédiatement l'arrêté ou le jugement. Le 10 février, il rendit un nouvel arrêt qui ordonna le pavage de la rue des Barres, auprès de la porte de Bussy.

Le pavage décrété, il fallut songer au nettoyage de certains quartiers, que la malpropreté rendait inabordables : ce fut encore le parlement qui statua sur ce fait par un arrêt du 13 mars, ordonnant « le nettoiement des rües du quartier Saint-Gervais, et particulièrement de celles de Garnier sur l'Eau (Grenier sur l'Eau) et Geoffroy-Lasnier ».

Le voisinage de l'Hôtel de Ville dut certainement appeler spécialement l'attention sur ce quartier, mais les autres continuèrent à être fort mal entretenus.

On a toujours vu que, dans les années de pestilence, la disette se faisait sentir ; ce fut ce qui arriva en 1545, où le pain manqua ; l'avocat du roi, Gabriel Marlhac, représenta à la cour l'extrême rareté du blé à Paris « même que les pauvres prisonniers enferméz n'avoient aucune distribution de pain » et que le peuple était en grand danger de tomber « en merveilleuse peine et necessitez, non sans grande émotion et concitation du peuple », et le parlement, par arrêt du 8 juin, commit Jacques Aubery, l'un des échevins, et Jacques de Mailly, premier huissier de la cour, pour faire des perquisitions partout où ils supposeraient qu'il y avait du blé caché ; ils avaient pouvoir de se faire ouvrir tous les greniers et de saisir tout le blé qu'ils y trouveraient.

Le manque de pain ne pouvait qu'augmenter le nombre des mendiants, et malgré tous les règlements faits sur et contre la mendicité, elle était si grande, que lorsqu'on voulut sévir contre les pauvres valides, en les emprisonnant, une infinité d'enfants, privés de leurs soutiens naturels, devinrent une nouvelle charge pour la ville. La charité publique ne suffisait pas pour les assister ; il fallut donc pourvoir à leurs besoins, et on les établit dans les deux grandes salles de l'hôpital de la Trinité : dans l'une on mit les petits garçons, dans l'autre les petites filles. Leur installation se fit le 1er juillet 1545, et les commissaires du bureau des pauvres firent un règlement pour cet hôpital, qui fut enregistré au parlement le 29 juillet 1547. On donna aux enfants, pour gouverneurs, trois bourgeois de la ville « avec un conseiller de la cour, un homme d'Église et un officier du roi, chargé de veiller sur les trois gouverneurs. » 400 enfants furent primitivement rassemblés là.

L'hôpital n'eut d'abord que 300 livres de revenu : c'était peu ; le produit des quêtes fournissait le surplus. Lorsque les enfants étaient en âge d'apprendre un état, on les mettait en apprentissage, mais plusieurs quittèrent les maîtres qui les maltraitaient, et on se résolut à faire travailler les enfants dès l'âge de six à sept ans, dans l'intérieur de l'hôpital. Des métiers furent montés sur un terrain dépendant du cimetière de la Trinité.

Les premiers administrateurs de cet hôpital furent Jean Lecocq, curé de Saint-Eustache et quatre bourgeois, Guillaume de l'Arche, Joachim Rolland, Nicolas Mathieu et Jean le Vasseur. Les religieux Norbertins qui desservaient la chapelle continuèrent à la desservir jusqu'en 1562.

Les enfants qui y étaient recueillis portaient des robes et des bonnets bleus, ce qui leur fit donner le nom d'Enfants bleus. Grâce au zèle des administrateurs de cette maison, son enclos devint bientôt un lieu privilégié. Les artisans qui s'y

établissaient gagnaient la maîtrise. Cette faveur leur était accordée, à la charge par eux de montrer leur état aux enfants, qui devenaient fils de maîtres. Ce privilège excita la jalousie des maîtres de métiers de la ville, dont les apprentis ne manquaient pas d'insulter et battre les Enfants bleus lorsqu'ils les rencontraient, et il fallut que le parlement prît ceux-ci sous sa protection et rendît un arrêt, le 12 mars 1552, qui défendît, sous des peines sévères, de troubler les maîtres ou pensionnaires de l'hôpital des Enfants bleus. Les rois Henri II et Henri III signèrent des lettres patentes, accordant des privilèges de diverse nature à l'hôpital.

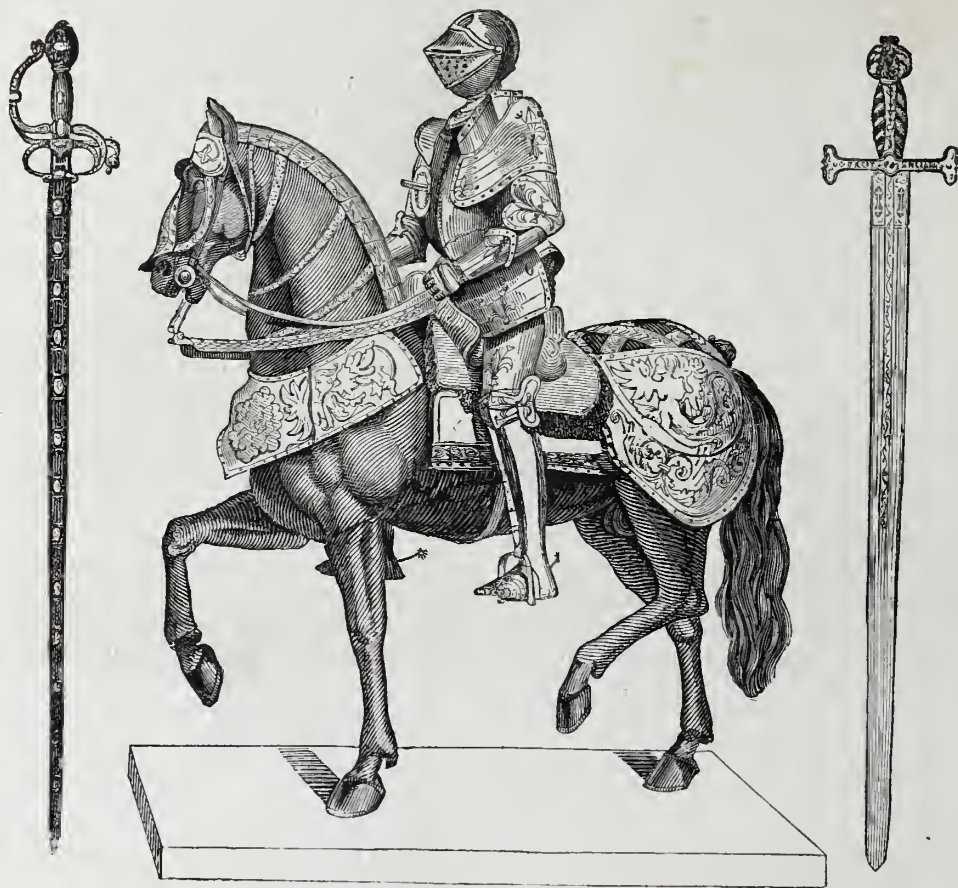
L'église fut rebâtie en 1598, par les libéralités du sieur Nicolas, secrétaire du roi, du président L'huillier et de Claude de Soules, directeur des enfants de l'hôpital. En 1671, le portail fut refait, ainsi que le témoignait une inscription en lettres d'or, sur une table de marbre noir, placée au-dessus de la porte de la rue Saint-Denis. Ce portail était l'œuvre de François Dorbay.

Les legs particuliers dotèrent l'hôpital. Guillemette de l'Arche, veuve de Jean Brice, marchand bourgeois de Paris, par son testament du 6 février 1546, lui donna deux muids de blé de rente pour être employés et convertis en pains affectés au déjeuner des enfants. Guillaume de l'Arche, son frère, fonda deux messes basses par chaque année, et prescrivit qu'on donnât à chaque enfant qui y assisterait un pâté de cinq deniers et à leurs maîtres un pâté de trois sous avec une pinte de vin. Les tailleurs faisaient célébrer dans l'église de l'hôpital les services et les messes de leur confrérie, moyennant une somme d'argent qu'ils avaient donnée. L'hôpital de la Trinité fut supprimé au commencement de la révolution de 1789, et l'église fut vendue le 20 novembre 1812 moyennant 63,000 francs par l'administration des hospices; elle fut abattue en 1817. Les propriétés formant l'enclos furent aliénées par la même administration. Le passage de la Trinité qui commence à la rue Greneta pour finir à la rue Saint-Denis, servait d'entrée à l'hôpital dont il a conservé le nom.

Il y avait une autre classe de malheureux enfants qui appelaient l'attention aussi bien que les enfants des pauvres, c'était les enfants abandonnés, et après avoir pensé aux premiers, on songea aux seconds. En 1546, le procureur général sollicita la compassion du chapitre de Notre-Dame, les abbés et les religieux de Saint-Denis et des principales abbayes de Paris, les hauts justiciers, etc., mais tous montrèrent peu d'empressement à le seconder et prétendirent que le chapitre de Notre-Dame de Paris était tenu de pourvoir aux besoins des enfants trouvés. Cette prétention fut rejetée par un arrêt du parlement du 11 août 1552, qui ordonna qu'une somme de 970 livres serait levée chaque année sur les possesseurs de fiefs seigneuriaux à Paris, et que les enfants seraient placés à l'hôpital de la Trinité, sous la direction d'une gouvernante. Le berceau et la boîte qui existaient dans la cathédrale pour la réception des enfants furent conservés et la femme qui était préposée pour les recevoir, eut l'ordre de les diriger immédiatement sur l'hôpital de la Trinité, où ils furent admis jusqu'en 1570, époque à laquelle, par un arrêt du 12 juillet, le parlement ordonna que les enfants trouvés seraient logés dans deux maisons, situées au port Saint-Landry, qui appartenaient au chapitre de Paris. En 1670, par déclaration royale, l'hôpital des enfants trouvés, à la suite de circonstances dont le récit se trouve plus loin, fut transporté rue Saint-Antoine.

Tandis que d'utiles mesures étaient prises en faveur des indigents et des enfants abandonnés, les persécutions contre les protestants continuaient, et Antoine de Mouchi, docteur en Sorbonne, et qui présidait aux arrêts de la chambre ardente (c'est-à-dire qui condamnait les hérétiques au feu), s'acquitta de ses fonctions avec tant de zèle, que de son nom est venu, dit-on, l'odieux qualificatif de mouchard. Ce fut lui qui, en qualité d'inquisiteur général, présida le procès intenté en 1543, contre l'imprimeur libraire Etienne Dolet, qui fut condamné au feu; François Ier lui accorda des lettres de rémission, qui le sauvèrent du bûcher; mais ce ne fut pas pour longtemps, car repris le 3 août 1546, il fut de nouveau condamné au feu et brûlé vif avec ses livres sur la place Maubert.

Henri Estienne, autre imprimeur érudit, s'est élevé avec force contre l'établissement de ce tribunal inique. « Que dira la postérité, s'écrie-t-il avec indignation dans son livre : *Herodote*, quand elle entendra parler d'une chambre ardente. On persuadait au frère d'accuser le frère; à la femme, d'accuser son mari; au mari d'accuser sa femme. Les pères et les mères étaient induits à déférer leurs propres enfants, voire à leur servir de bourreaux à faute d'autres. Ceux qui étaient appelés inquisiteurs avaient leurs espions de tous côtés, auxquels ils donnaient le mot du guet. Les témoins ne pouvaient être récusés, quelque voleurs, quelque meurtriers qu'ils fussent. On promettait la foi aux accusés pour les faire venir, mais on estimait péché de leur garder la foi promise en alléguant ce beau texte *Hœreticis fides non servanda.* Aucuns, avant que de venir entre les mains du bourreau, n'avaient plus que demi-vie, sortant des basses fosses où ils avaient été combattus par les crapauds et autres bêtes et quelques fois en sortaient vieux ceux qui y étaient entrés jeunes. On permettait aux personnes qui portaient des aumônes aux prisonniers, d'en donner à tous, hors à ceux qui étaient détenus pour le fait de la religion et étaient en grand danger ceux qui disaient en avoir pitié. »



Armure de François Ier.

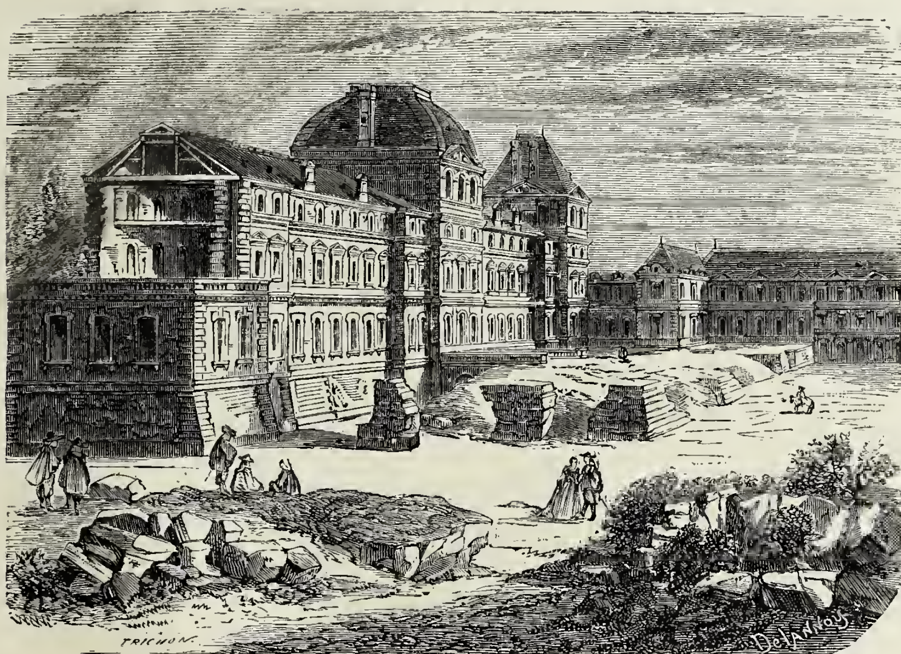
Mais nous avons hâte de nous éloigner de ces scènes révoltantes, flétries en termes énergiques par tous les historiens, et elles finirent par faire horreur au roi lui-même, qui, avant de mourir, recommanda, assure-t-on, à son fils Henri d'en faire rechercher et punir les auteurs.

Car l'heure de la mort avait sonné pour François, qui depuis 1538 à 1539 déclinait d'une façon visible, par suite des excès d'une vie peu modérée et de préoccupations domestiques et politiques. Dès cette époque, les chroniqueurs, particulièrement Herbert, signalent le déclin de la santé du roi, sa mélancolie et l'impuissance où il était de s'exprimer avec facilité, par suite d'un mal qui, devenu chronique, avait fini par lui ronger la luette, et il mourut à Rambouillet, le 31 mars 1547, d'une fistule au périnée (ainsi que l'atteste M. Cullerier, chirurgien à l'hôpital du Midi, dans sa brochure : *De quelle maladie est mort François* Ier).

Son corps fut apporté à Paris le 21 mai. A trois heures de l'après-midi il fut enlevé de Saint-Cloud, où il avait été transporté, pour être mené à l'église Notre-Dame des Champs, et voici dans quel ordre le convoi s'achemina vers Paris : 500 pauvres en habits de deuil ouvraient la marche et portaient chacun une torche de cire de 4 livres; ils étaient précédés de 20 conducteurs, un bâton noir à la main, chargés de faire place au cortège; 120 écuyers suivaient les deux prévôts de l'hôtel avec leurs archers, les gentilhommes, les familles des cardinaux, princes et seigneurs, tout le monde à cheval, 100 suisses à pied, 200 gentilshommes de la maison du roi avec leurs becs de faucon, les menus officiers de la maison, les maîtres de la chambre aux deniers, contrôleurs et clercs d'office, valets de garde robe, chirurgiens, valets de chambre, médecins (tous à cheval), huissiers de la salle, gentilshommes servants, le premier maître d'hôtel, le premier écuyer tranchant portant le fanion de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or et couvert d'un crêpe, 12 pages en velours noir avec chaperons de drap, montés sur des chevaux couverts et houssés de velours avec de grandes croix de satin blanc, les écuyers d'écurie, 40 archevêques, évêques, et prélats, 24 archers du corps, le chevaucheur, 6 écuyers à cheval portant les éperons du roi défunt, son heaume, ses gantelets, l'écu de France, la cotte d'armes, le tout

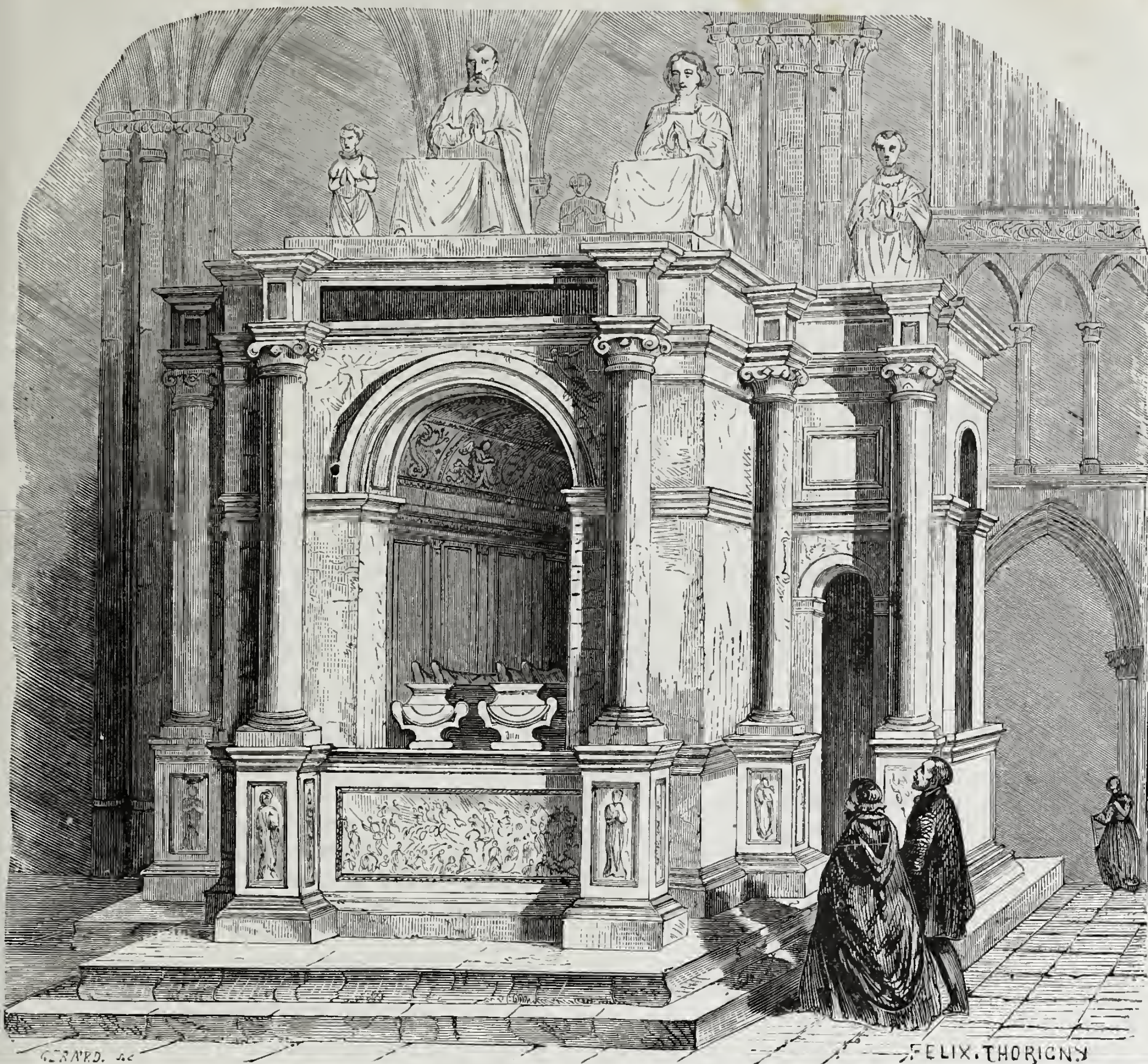


Le Louvre sous François Ier et Charles IX.



F. Roy, éditeur. — 55. Imp. Charaire et fils

Le Louvre sous Louis XIII. (Façade orientale.)



Tombeau de François Ier.

couvert de crêpe et conduisant le cheval de parade houssé et eouvert de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or, le grand écuyer sur un cheval caparaçonné dc velours noir avec croix de satin blanc, les roi et hérauts d'armes, cotte d'armes et chaperon sur l'épaule, le ehar funèbre traînant le corps; le drap mortuaire était tenu par quatre écuyers à pied, et quatre valets auprès d'eux, 24 archers de la garde du eorps, 24 religieux mendiants, chantant les vigiles et tenant un eierge à la main. Après venaient l'amiral, la bannière de France portée par le comte de Villars, six princes entourés de neuf cardinaux, les chevaliers de l'ordre et autres grands seigneurs, les gentilshommes de la chambre, les archers de la garde.

A l'approche de Vaugirard, le eortège se trouva en face des vingt-quatre crieurs de la ville de Paris, qui prirent la tête, au-devant des pauvres. En arrivant aux Chartreux, les états de la ville, qui attendaient, savoir: deux présidents, quarante conseillers, la chambre des comptes et les généraux de justice, eeux des monnaies, les élus et leurs officiers, le prévôt des marchands et les échevins, formèrent la haie jusqu'à l'église, où le corps du roi fut placé, et chacun s'en alla, pour revenir le lendemain à midi précise à la porte de l'église.

Les jours précédents, par ordre du nouveau roi régnant, on avait apporté à Notre-Dame des Champs les corps de François, dauphin de Viennois et de Charles, duc d'Orléans, tous deux fils de François Ier, et qui étaient morts, l'un en 1536, l'autre en 1534, afin de célébrer les obsèques communes à tous trois, et le lendemain, qui était un dimanche, on en fit la levée pour les

conduire à la cathédrale. Le convoi fut des plus pompeux; car, outre le parlement et les autres corps constitués, on y compta plusieurs cardinaux, quarante archevêques ou évêques en chapes et mitrés, tous à cheval, les princes et les ambassadeurs des cours étrangères. Devant chaque maison des rues par lesquelles passait le cortège, il y avait une torche aux armes de la ville. Les trois effigies du roi et de ses fils furent placées avec les trois corps sous une chapelle ardente, au milieu du chœur de la cathédrale, et, le lundi, le cardinal du Bellay officia à la messe solennelle, où il y eut offrande et oraison funèbre.

L'après-midi, l'assemblée se rendit au même lieu pour conduire le corps à Saint-Denis, où se termina la cérémonie.

Avant de continuer le récit des événements qui se passèrent à Paris, il est nécessaire de faire une halte qui nous permettra de jeter un coup d'œil rapide sur l'état des sciences et des arts, à Paris, pendant la première moitié du XVIe siècle, et de constater les changements importants qui s'étaient opérés dans les mœurs, les coutumes des Parisiens, car on ne peut nier le progrès immense qui s'était accompli dans toutes les branches des connaissances humaines et surtout dans les arts.

Ce fut un mouvement universel en avant, dont l'impulsion se fit sentir partout, une rénovation complète littéraire, artistique et scientifique, et une réforme dans les idées religieuses et dans la pratique du droit, qui formèrent une véritable révolution dans les esprits.

Jamais, au reste, aucune époque ne fut plus fertile en hommes supérieurs, et Paris devint le séjour de tous les savants et artistes, que le roi François Ier y fit venir, et qui formèrent cette pléiade dont les rayons lumineux furent si vifs et si pénétrants.

François Ier, en appelant d'Italie des architectes lombards et florentins, favorisa la transition de l'ancien style architectural en un nouveau qui procédait de l'architecture gothique et de celle italienne. Ce fut cet amalgame des deux systèmes qui produisit le genre particulier qu'on remarque dans les édifices construits, à Paris, dans la première partie du XVIe siècle; l'alliance des vieilles et bonnes dispositions de l'architecture française, avec les formes nouvellement admises, eut pour résultat la construction de ces hôtels, de ces palais débarrassés de tours, de donjons et de créneaux; mais élevant leurs combles coniques surmontés de lanternes, de clochetons, d'immenses tuyaux de cheminées superbement sculptés, et les Jean Bulland, les Pierre Lescot, les Jean Goujon, les Vignole, les Germain Pilon, les Louis de Foix, ont laissé de magnifiques spécimens de leur indéniable talent.

Parmi les peintres étrangers qui vinrent résider à Paris, Le Roux, de Florence, élève de Michel-Ange, François Primatrice, de Boulogne, furent successivement créés surintendants des bâtiments et maisons royales de France; et, parmi les peintres français, Jean Cousin illustrait son nom par les merveilleux vitraux qui décorent le château d'Anet et tant d'autres édifices; Bernard Palissy, le célèbre émailleur, commençait à voir grandir sa renommée, et le futur inventeur des *rustiques figulines du roy*, exécutait des chefs-d'œuvre de céramique, tandis que Benvenuto Cellini, « célèbre joueur d'instruments à vent, orfèvre du plus haut mérite, excellent graveur en médailles, sculpteur peu ordinaire, architecte et fondeur en métaux, disciple de Michel-Ange, » entreprenait pour François Ier des travaux de sculpture monumentale et fondait la magnifique statue de *Jupiter tonnant*.

A cette époque, Ambroise Paré, l'illustre chirurgien, se faisait admettre à l'Hôtel-Dieu en qualité d'infirmier. « Faut sçavoir, dit-il, dans un de ses livres, que, par l'espace de trois ans, j'ai résidé en l'Hôtel-Dieu de Paris, où j'ai eu le moyen de voir et cognoistre (eu égard à la grande diversité de malades y gisant ordinairement) tout ce qui peut être d'altération ou de maladie au corps humain. » En 1536, Paré quitta l'hôpital pour se faire recevoir maître barbier-chirurgien, en attendant qu'il devint le père de la chirurgie moderne, ainsi qu'on l'a justement nommé. André Vésale, le plus grand anatomiste du XVIe siècle, ou plutôt le créateur de l'anatomie, étudiait à Paris, sous Gunther d'Andernach, Sylvius et Fernel; ce fut pendant son séjour à Paris, que Vésale découvrit l'origine des vaisseaux sanguins spermatiques; Pierre la Ramée, dit Ramus, grand mathématicien et grand géomètre, professait au Collège de France, ainsi que Denis Lambin, le célèbre philologue; Claude Dumoulin, né à Paris en 1500, et Michel de l'Hôpital avaient déjà la réputation d'éminents jurisconsultes.

Mais si, après avoir cité, parmi tant d'hommes illustres, quelques noms empruntés aux artistes et aux savants, nous abordons le domaine littéraire, que de noms se pressent sous notre plume. Notons seulement les plus connus: Rabelais, qui arrive à Paris pour voir le chancelier Duprat, qui lui ferme absolument sa porte; notre homme s'affuble d'une robe verte, d'une bonnet pointu, d'une barbe postiche, et, dans cet accoutrement, se promène avec des allures de fou sous les fenêtres du chancelier; naturellement celui-ci s'informe de ce bizarre personnage: le fou répond au premier valet en langue latine; on lui dépêche un latiniste auquel il répond en grec, un helléniste qu'il interpelle en hébreux, et riposte à chaque nouvel émissaire par une langue nouvelle.

Le chancelier, lassé, demande à le voir et à

l'interroger lui-même. C'était tout ce que désirait Rabelais, qui répondit dans ce bel et bon français du temps, qu'il connaissait si bien à fond. François Ier aimait et protégeait Rabelais, ce qui n'empêcha pas qu'en 1535, après que six malheureux hérétiques furent condamnés à l'estrapade et au feu, l'auteur de *Pantagruel* ne se hâtât de reprendre la route de Rome.

Jean du Bellay, l'un des poètes les plus remarquables de son siècle, chanoine de l'église Notre-Dame, et qui mourut d'apoplexie à Paris; il mérita le surnom de prince du sonnet, et il en laissa 47 sur les antiquités de Rome et 183 sous le titre de *Regrets*. Martin, son frère, a laissé des *Mémoires* très appréciés sur la période de 1512 à 1547.

Théodore de Bèze, qui appartient surtout à l'histoire religieuse et politique de son temps, mais qui occupe aussi une place distinguée parmi les historiens, les poètes et même les pamphlétaires d'alors, car il a traité avec succès tous les genres. Ses poésies latines, *Juvenalia*, sa traduction des *Psaumes de David* et son *Histoire des Eglises réformées*, l'ont classé au rang des bons écrivains.

Guillaume Budé, si connu par son fameux traité des monnaies et mesures anciennes, et par ses commentaires sur les Pandectes.

Lefèvre d'Étaples, régent de littérature au collège de Coqueret.

Pierre Danès, régent au collège de Navare, Turnère, le savant philologue, Henri, Robert et autre Henri Estienne, tous trois de la famille de ces imprimeurs érudits, dont le nom est européen. Henri Estienne second du nom, est l'auteur de ce prodigieux monument d'érudition qu'on nomme le *Thesaurus linguæ græcæ*. Gilles Corozet, autre imprimeur, libraire, poète, et érudit, né à Paris en 1510, auteur d'un fameux ouvrage sur les antiquités de Paris.

Jacques Amyot, fils d'un pauvre artisan, et qui vint à Paris, animé d'une telle ardeur pour l'étude, qu'il se résigna à servir de domestique aux fils de famille qui suivaient les cours du Collège de France, afin de pouvoir profiter avec eux des leçons qu'on leur donnait. Il obtint par le crédit de la reine Marguerite une chaire de grec et de latin à l'Université. C'est à Amyot qu'on doit les *Amours pastorales de Daphnis et Chloé*, d'après Longus, livre qui est considéré « comme une des plus charmantes fleurs que le soleil printanier de la Renaissance ait fait éclore. »

Robert de la Mark, seigneur de Fleurange, si connu sous le nom du *jeune adventureux*, qu'il s'est donné lui-même dans ses Mémoires, Fleurange a raconté, avec beaucoup de sincérité et de finesse dans son *Histoire des choses mémorables*, les guerres et les batailles auxquelles il prit une large part.

Blaise de Lassetan Massencome, dit Blaise de Montluc, archer de la compagnie du duc de Lorraine, qui passa par tous les grades pour arriver à celui de maréchal de France et laissa des *Commentaires* qui peuvent être consultés comme un précieux document, lorsqu'on veut étudier l'organisation des armées et les progrès de la science militaire au XVIe siècle.

Marguerite de Valois, sœur de François Ier, l'aimable auteur de l'*Heptameron*, recueil de contes libres imités du *Décameron* de Boccace.

Bonaventure Despériers, poète, littérateur d'un style des plus distingués, valet de chambre de la reine de Navarre, Marguerite de Valois. On lui attribua parfois à tort les contes de celle-ci : il a laissé un livre fort curieux *Nouvelles récréations et joyeux devis*.

Jehan du Pontalais, poète et bouffon, emprisonné par ordre de François Ier, pour avoir raillé les gens de cour dans ses vers.

Jacques Colin, lecteur et secrétaire de François Ier, qui laissa aussi d'agréables poésies.

Melin de Saint-Gelais, poète fort goûté à la cour de François, et dont le grand talent consistait dans l'art de rimer des épigrammes.

Mais le plus célèbre de tous les poètes est, sans contredit, Clément Marot, valet de chambre de François Ier « Clément Marot, a dit M. Viollet-Le-Duc, est le seul poète de son temps qui n'ait jamais cessé d'être lu, et dont le nom est encore cité, même sur parole, comme le représentant de toute notre vieille poésie » . Marot n'est peut être pas le plus grand des poètes français du XVIe siècle, mais il est celui qui s'est le moins écarté des traditions du génie national, et peut être aussi le plus naturel de tous.

Jean Parmentier, un poète qui mourut dans l'île de Tapiobane, sous le règne de François Ier

Guillaume Crétin, pseudonyme de Du Bois, poète, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle. Clément Marot l'avait en haute estime ; ses œuvres furent publiées en 1525 par son ami François Charbonnier ; elles se composent des *Chants royaux*, *Oraisons et autres petits Traités*.

Pierre Gringoire, qui composa un grand nombre d'ouvrages poétiques, de 1500 à 1544. On cite de lui le *Casteau d'amours*, les *folles Entreprises* et les *Faintises du monde*.

Symphorien Champier, poète et littérateur, auteur de la *nef des dames vertueuses*, la *Nef des princes*, etc., Etienne Dolet, l'imprimeur poète dont nous avons raconté le supplice. — Henri de Valois, fils de François Ier poète par goût. — Lemaire de Belges. — Jehan Divry, auteur des *étrennes des filles de Paris*. — Olivier de Magny, François Habert, — poètes, etc, etc.

On voit combien alors le séjour de Paris pouvait déjà être considéré comme le plus enviable par tous ceux qui aimaient la société des gens illustres ou célèbres. Aussi y accourait-on de partout, et lorsque François Ier mourut, la popu-

lation parisienne excédait 200,000 habitants.

Veut on savoir maintenant comme on s'habillait à Paris à cette époque? c'est Rabelais qui va nous l'apprendre :

« Les hommes étaient habillés à leur mode : chausses pour les bas d'estame (étamine, étoffe de laine) ou de serge drapée en écarlate migraine, blanc ou noir, pour les hauts de velours des mêmes couleurs ou bien près approchant, brodés et déchicquetés selon leur invention. Le pourpoint de drap d'or, d'argent, de velours de satin, damas, taffetas des mêmes couleurs déchicqueté brodé et accoustré à l'avenant. Les aiguillettes de soie des mêmes couleurs avec les fers d'or bien émaillés. Les saies et chamarres de drap d'or, drap d'argent, velours pourfilé à plaisir. Les robes autant précieuses que celles des dames. Les ceintures de soie des couleurs du pourpoint. Et chacun, la belle épée au côté, la poignée dorée, le fourreau de velours de la couleur des chausses, le bout d'or et d'orfèvrerie. Le poignard de même. Le bonnet de velours noir, garni de force bagues (colliers) et boutons d'or; la plume blanche mignonnement partagée de paillettes d'or au bout des quelles pendaient en papillettes beaux rubis, émeraudes, etc. »

Voyons maintenant la toilette des femmes : les dames, portaient chausses (bas) d'écarlate ou de migraine (vermeil) et lesdites chausses montaient au-dessus du genou, juste de la hauteur de trois doigts et la lisière était de quelque belle broderie ou découpure. Les jarretières étaient de la couleur de leurs bracelets et serraient le genou par-dessus et par-dessous. Les souliers escarpins et pantoufles de velours cramoisi, rouge, ou violet étaient déchiquetés à barbe d'écrevisse. Par-dessus la chemise, elles vêtaient la belle vasquine (corset) de quelque beau camelot de soie, sur la vasquine vêtaient la vertugade de taffetas blanc, rouge, tanné (saumon) gris etc. Au dessus, la cotte de taffetas d'argent faite à la broderie de fin or entortillé à l'aiguille ou bien, selon que bon leur semblait et conformément à la disposition de l'air, de satin, damas, velours orangé, tanné, vert, cendré, bleu, jaune clair, rouge cramoisi, blanc, de drap d'or, de toile d'argent, de cannetille, de broderie ; selon les fêtes. Les robes, selon la saison, de toile d'or à frisure d'argent, de satin rouge couvert de cannetille d'or, de taffetas blanc, bleu, noir, tanné, de serge de soie, camelot de soie, velours, drap d'argent, or tiré, velours ou satin pourfilé d'or en diverses portraitures. En été quelquefois, au lieu de robes, elles portaient belles marlottes (pardessus) des étoffes susdites ou des bernes (pardessus sans manches) à la moresque, de velours violet à frisure d'or sur cannetille d'argent ou à filet d'or garnis aux rencontres de petites perles indiennes. Et toujours le beau panache (bouquet de plumes) selon les couleurs des manchons, bien garni de papillettes d'or. En hiver, robes de taffetas de couleurs comme dessus fourrées de loup cervier, genette noire, martre de Calabre, zibeline et autres fourrures précieuses. Les patenôtres, anneaux, jazerans, carcans, étaient de fines pierreries, escarboucles, rubis-balais, diamants, saphirs, émeraudes, turquoises, grenats, agates, bérils, perles et unions d'excellence. L'accoutrement de la tête était selon le temps : en hiver, à la mode française, au printemps à l'espagnole, en été à la turque, excepté les fêtes et dimanches, où elles portaient accoutrement français, parce qu'il est plus honorable et sent plus sa pudicité nationale. »

L'auteur des *Mémoires du Peuple français* complète ces portraits, d'ailleurs exactement peints, en disant que sous François Ier, la coiffure des hommes avait varié d'abord : des espèces de capotes ou calottes s'étaient logées sous le chaperon, ainsi que la barrette, le chapel de feutre ou le camail d'étoffe.

A ces diverses formes de coiffure, succédèrent deux bonnets plats de fourrure, velours ou étoffe, posés l'un sur l'autre, et façonnés de la même manière. Celui du dessus était de la couleur et de l'étoffe du manteau. Les élégants aimaient le chapeau à larges bords ou à plumes ; ou bien ils enfermaient leurs cheveux dans une résille que surmontait une élégante toque à plume rejetée sur le côté, ayant les contours les plus bizarres et les plus gracieux. La Sorbonne seule avait conservé les anciens bonnets et les chaperons.

Mais la loi ordonnait aux Juifs de porter des bonnets à la marabaise ou moresques, pour se distinguer des chrétiens, et les fous de cour avaient un bourlet, ou bonnet particulier, d'où leur nom « Fous à bourlet ».

On portait toujours des souliers à bouts allongés et armés de pointes de fer d'un pied de long, puis ces souliers disparurent pour faire place aux souliers « à la guimbarde », dégagés, larges du bout, attachés par une bride au cou-de-pied; ceux des riches avaient des crevés de satin blanc.

« Les femmes, dit M. A. Challamel, substituèrent aux anciens bonnets les petites coiffes arrondies en satin ou en velours, encadrant harmonieusement le visage, ou les jolis turbans, dont la souplesse moelleuse se faisait sentir à travers un réseau de perles ou de pierreries. La coiffure à la « passe-filon », datant de Louis XI, se conserva. Parfois, les cheveux bouclés autour du visage retombèrent en anneaux sur le cou. Bien des dames pourtant imitèrent Marguerite de Navarre, frisèrent leurs cheveux sur les tempes en les relevant au-dessus du front. La grande innovation dans le costume féminin fut le « hocheplis » ou vertugadin, paru en 1530. Les robes s'étendaient sur de vastes jupes gommées, garnies de cerceaux de fer, de bois ou de baleine. »

Les femmes appartenant à la noblesse ayant



Le jeune homme s'agenouilla pour entendre la lecture d'un parchemin, à la lueur d'une torche.
(Page 413, col. 1.)

446

adopté cette mode excentrique, il était tout naturel que les bourgeoises les imitassent : elles se firent toutes confectionner des vertugadins, et ce fut à qui, parmi elles, se parerait du plus ample. La jupe de dessous, qui se voyait sous la robe à corsage en pointe, largement ouverte par devant, pourvue de manches étroites aux épaules et aux bras, élargies brusquement à la saignée, et dont la dentelle ou la fourrure ornaient les bords. Le corsage de cette robe, assez décolletée, laissait apercevoir une collerette de toile fine brodée à jour, ou de dentelle.

Enfin, nous apprend le livre où nous tirons ces renseignements, les manchons, tels qu'on les porte de nos jours, étaient déjà connus des femmes ; on les nommait des « contenances ». De longues chaînes d'or, ou cordelières, enlaçaient la ceinture et descendaient presque jusqu'aux pieds.

Il est bien permis de supposer qu'avec de si brillantes toilettes, les Parisiens ne sortaient qu'en voiture, surtout ayant égard à la malpropreté et à la mauvaise tenue des rues.

Erreur ! sous François Ier, il n'y avait à Paris que trois carrosses : celui de la reine, celui de Diane de Poitiers et celui de l'obèse René de Laval. Ils étaient garnis de grandes portières en cuir qu'on abaissait pour y entrer : « c'étaient des voitures suspendues, perfectionnées, en forme de caisse ou de petit cabinet. »

Quant au roi, il allait à cheval.

Marguerite de Valois, qui possédait déjà des

litières « toutes dorées, toutes superbement couvertes et peintes de belles devises », se fit faire des coches et des carrosses avec l'agrément du roi, et la première femme non princesse qui eut la permission de posséder une voiture, fut la femme du premier président Christophe de Thou.

Nous avons vu que pour plaire à sa jeune femme, Louis XII avait cru devoir modifier l'heure habituelle des repas. Sous François Ier, l'usage s'établit de dîner à neuf heures et de souper à cinq.

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre d'ans nonante-neuf.

On vivait bien sous François Ier : aux mets nationaux, étaient venus s'ajouter nombre d'autres qu'on avait rapportés d'Italie, ainsi que les pâtes, des fromages; quelques nouveaux fruits apparurent aussi à Paris: d'abord l'abricotier et le prunier, dont le fruit prit le nom de la fille de Louis XII, la reine Claude.

Mais si on mangeait bien on buvait plus encore, et l'ivrognerie devint une habitude qui se communiqua à tous, gens du peuple, bourgeois, courtisans et hommes de guerre ; ces derniers surtout s'enivraient si fréquemment, que François Ier dut sévir et édicter des peines sévères contre ceux qui s'adonnaient à la boisson. Après l'emprisonnement, qui était le premier châtiment encouru, venait en cas de récidive, la flagellation à huis clos, puis la flagellation publique, et enfin l'ivrogne endurci courait le risque de se voir couper les oreilles, noté d'infamie et banni.

Est-il besoin d'ajouter que cette sévérité dans la répression n'empêcha personne de boire. Au reste il faut croire que sous ce rapport, nos aïeux avaient une capacité hors ligne, puisqu'on voit qu'à la suite d'une réforme qui fut opérée chez les religieux du couvent de Saint-Benigne, à l'effet de diminuer la contenance des pots de vin qu'on leur donnait à chaque repas, il fut réglé que chaque moine n'aurait par jour que quatre pintes et demi de vin, mesure de Paris.

Il est vrai que ce couvent était en Bourgogne, pays vinicole par excellence, et il est présumable que les moines de Paris étaient plus sobres.

Du vin au jeu la transition est facile; donc on buvait beaucoup sous François Ier et on jouait avec frénésie; on sait que le parlement avait ordonné la fermeture des jeux de paume, mais la mesure ne pouvait atteindre le jeu royal et François et ses courtisans, qui ne voulaient pas que le peuple, et surtout les écoliers, perdissent leur temps à jouer à la paume, prenaient grand plaisir à ce divertissement; un moine jouant un jour avec le roi de France contre plusieurs personnages de la cour, eut la bonne fortune, par un coup de merveilleuse adresse, de déterminer le gain de la partie.

— Voilà un coup de moine, s'écria le roi.

— Sire, ce sera un coup d'abbé quand il plaira à Votre Majesté.

François Ier trouva le mot aussi heureux que le coup de main et il s'en souvint, en donnant au moine la première abbaye qui se trouva vacante.

Les Parisiens durent donc se contenter de tirer à l'arc où à l'arbalète, de jouer à la boule, aux quilles, tous jeux fort innocents; mais les joueurs proprement dits, ceux qui aimaient les émotions du jeu, basées sur le gain où la perte d'une certaine somme, préféraient de beaucoup les cartes et les dés, que le parlement avait sévèrement interdits. Des peines corporelles atteignaient ceux qui jouaient et ceux qui donnaient à jouer chez eux; ce qui n'empêcha pas que les cartes furent tellement cultivées, que du temps de Rabelais on comptait une quinzaine de façons de jouer aux cartes. A la cour on jouait à la *prime*, et Marguerite de Navarre mit à la mode la *condemnade;* les soldats allemands avaient déjà introduit le *lansquenet*, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours; puis c'étaient la *vole*, *la pille*, la *picarde*, le *cent au piquet*, le *maucontent*, le *cocu*, la *carte virade*, la *sequence*, le *reversis*, le *brelan*, etc.,

Le XVIe siècle, qui fut pour tous les arts une époque de perfectionnement et de progrès, communiqua une nouvelle impulsion au luxe des ameublements. De riches tapisseries représentant des sujets religieux, des chasses, etc., ornaient les parois des murs; les grandes chambres des hôtels étaient amplement garnies de huches, de buffets, d'armoires, de coffres grands et petits, d'échiquiers, de tables à dés et de meubles dont les quelques échantillons qui sont parvenus jusqu'à nous, attestent à quel point de perfection et de recherche somptueuse, avaient atteint l'ébénisterie et la tabletterie.

« Élégance, dit M. Paul Lacroix, originalité de formes, incrustation des métaux, du jaspe, de la nacre, de l'ivoire, sculpture, placage varié, teinture des bois, tout est réuni dans les pièces, parfois d'une extrême délicatesse, restées inimitables, sinon par leurs détails d'exécution, au moins par leur harmonieux et opulent ensemble. »

Le luxe régnait en maître absolu sous le règne de François Ier et, comme toujours, ceux qui n'avaient pas la fortune nécessaire pour se le procurer, se ruinaient pour suivre la mode quand même. Aussi, des lois somptuaires vinrent-elles à plusieurs reprises, défendre l'importation des riches étoffes ; les chaînes d'or d'un trop grand poids furent proscrites pour les financiers et gens d'affaires par l'édit de 1538, et il leur fut intimé de ne pas « faire leurs filles trop belles et trop riches, lorsqu'ils les marieraient. » En 1540, les étoffes de soie purent reparaître librement à Paris, mais en 1543, ce furent les tissus et les passementeries d'or et d'argent qui furent interdites. L'édit atteignait les hommes de toutes con-

ditions, à l'exception des enfants de France. Les femmes n'ayant pas été désignées dans la défense de se vêtir d'habits avec passements d'or et d'argent, elles en profitèrent pour se parer comme des châsses jusqu'à ce qu'un nouvel édit, qu'on verra mentionné dans les commencements du règne de Henri, les obligeât à se soumettre à la loi générale.

Les parfums étaient d'un grand usage à Paris; la poudre de violette, celle de Chypre, la civette, le musc, l'ambre gris, les essences de fleur d'oranger, de romarin et de roses parfumaient les gants, les manchons, les collets, et les dames d'alors se couvraient le visage de poudre de fleur de fève, tout comme de nos jours elles emploient la poudre de riz.

Nous trouvons dans l'excellent travail de M. Quicherat l'*histoire du costume en France*, des documents précieux sur la tenue militaire à l'époque qui nous occupe ; nous allons y puiser quelques renseignements. Nous y voyons d'abord que sous François Ier, tous les hommes placés sous un même commandement étaient dans l'obligation de se distinguer par un signe de reconnaissance ; cette marque distinctive fut souvent la couleur de l'habit « la couleur toute seule et non pas la façon ».

Par une ordonnance de 1515, il fut statué que dans toute compagnie de gendarmerie, les hommes d'armes, pages, coustiliers et valets, outre qu'ils porteraient sur eux les armoiries de leur capitaine, seraient encore habillés à ses couleurs.

Les suisses de la garde du roi, qui recevaient leurs vêtements par livrées, portaient pour uniforme une toque rouge, et l'habillement aux trois couleurs blanc, noir et tanné.

Les écossais de la garde du roi, habillés d'une saie (cotte qu'on portait par-dessus l'armure) aux couleurs de François Ier, bleu, vermeil et tanné, mettaient par dessus le hoqueton blanc traditionnel.

Quant aux bandes d'aventuriers dont nous avons eu plusieurs fois à raconter les tristes exploits à Paris, Brantôme les dépeint comme de vrais traîneurs de guenilles, « plus habillés, dit-il, à la pendarde qu'à la propreté, portant des chemises à longues et grandes manches comme Bohêmes de jadis où Mores, qui leur duroient vestues plus de deux ou trois mois sans changer, monstrant leurs poictrines velues, pelues et toutes descouvertes, leurs chausses, bigarrées, découpées, déchiquetées et balafrées, et la pluspart monstroient la chair de la cuisse, voire des fesses. D'autres plus propres avoient du taffetas si grand quantité qu'ils le doubloient et appelloient chausses bouffantes; mais il fallait que la pluspart monstrassent la jambe nue, une ou deux, et portoient leurs bas de chausses pendus à la ceinture. »

Ce fut sous François Ier que les troupes furent soumises à l'organisation qui était depuis Louis XI, celle du corps de l'infanterie picarde et celle aussi des mercenaires étrangers ; la base du système était l'enseigne, équivalent du bataillon actuel. Deux ou plusieurs enseignes réunies formaient une bande. Entre 1530 et 1540, tous les hommes des bandes furent coiffés de casques à jugulaires et à crête continue, qui, selon que les bords étaient retroussés ou rabattus au-dessus des yeux, furent distingués par les termes de cabasset et de morion. L'armure de corps fut le corselet ; les piquiers et les hallebardiers eurent en outre des épaulières, harnais de bras et gantelets, tandis que les arquebusiers s'en tinrent à des manches de buffle ou de maille, voire même aux simples manches de leur pourpoint.

La force à cheval était distribuée en compagnies ou cornettes représentant nos régiments actuels et en guidons ou escadrons. Les cornettes de la cavalerie légère n'étaient composées que d'une seule arme. La force de l'habitude fit conserver dans celles de la gendarmerie des hommes armés seulement d'un estoc et d'une masse, qui sous le nom traditionnel d'archers, formaient la fourniture de la lance. Les archers, par le costume, n'étaient qu'une répétition des chevau-légers. Les gendarmes conservèrent l'armure chevaleresque.

Les panoplies du temps de François Ier présentent une variété extrême comme façon et comme ornements. Des artistes éminents sont auteurs de dessins d'armures qui ont été exécutées par des ouvriers dignes du nom d'artistes. De là ces chefs d'œuvre qui font l'admiration de ceux qui les voient dans les collections publiques et particulières.



XXIII

Henri II. — Rupture du pont Saint-Michel. — L'hôtel d'Étampes. — Les écoliers. — L'Arsenal. — Édits somptuaires. — Les entrées royales. — Bûchers et processions. — Fontaine des Innocents. — Les Halles. — Le guet bourgeois. — Encore la peste. — La vaisselle d'argent. — Magistrats faux-monnayeurs. — L'hôtel de Guise. — Bataille de bedeaux. — Troubles de l'Université. — Sa Réforme. — Les Petites-Maisons. — L'assemblée des États. — Encore les hérétiques. — Le dernier tournoi. — Mort de Henri II. — Industrie, arts, monnaies, modes.

Tout changeait et se modifiait par suite de l'impulsion donnée, nous l'avons dit; tout, hormis la condition du peuple, qui était toujours fort misérable et la grande querelle religieuse qui divisait le pays ne faisait qu'augmenter la difficulté que les gens de la classe inférieure avaient à trouver le moyen de vivre en travaillant. Malgré l'utile établissement du bureau des pauvres, malgré tous les édits et toutes les ordonnances rendus, sinon pour en diminuer le nombre, du moins pour empêcher qu'ils ne se répandissent par la ville, comme une nuée d'insectes malfaisants, ils refusaient de s'astreindre au travail et continuaient leur vie de vagabondage et d'aventures. Ils en vinrent à un tel degré d'insolence et de hardiesse, qu'un cri général s'éleva contre eux. Ils envahissaient plus que jamais les églises et les maisons particulières, beaucoup d'entre eux ne se gênaient pas le soir venu, pour demander l'aumône à main armée; ils encombraient les places et les rues, et leurs méfaits épouvantaient la partie saine et laborieuse de la population.

Un des premiers soins du nouveau roi Henri II fut de remédier à cet état de choses. Par un édit du 9 juillet 1547, enregistré au parlement le 9 août, il fut ordonné au prévot des marchands et aux échevins de dresser dans le délai de huit jours, un plan de travaux publics à exécuter sur divers points de la capitale et de publier à cri public que les mendiants valides des deux sexes seraient tenus d'y être employés. Encore une fois, défense fut faite de mendier sous peine, pour les femmes, du fouet et du bannissement, et, pour les hommes, sous peine des galères. Quant aux pauvres infirmes, il fut ordonné qu'ils seraient placés dans les divers hôpitaux de Paris ; ou assistés chez eux par le moyen de quêtes faites dans les diverses paroisses. Les abbayes, prieurés, collèges et autres établissements du même genre qui étaient dans l'obligation de faire des aumônes publiques durent les cesser, « parce que c'était une occasion d'attirer les fainéants et de les détourner du travail » mais ils furent astreints à verser les sommes qu'ils employaient à ces aumônes, aux paroisses chargées de les distribuer. Ces dispositions furent d'un assez heureux effet pendant quelque temps, mais ce n'était toujours qu'une mesure palliative. Ce qu'on ne pouvait décréter, c'était la prospérité publique, la confiance chassée par la guerre acharnée, incessante, qu'on faisait aux protestants et les effets de cette intolérance absolue pour les idées religieuses ne devaient pas tarder à se manifester.

Nous aurons bientôt à raconter ce triste et douloureux épisode de l'histoire parisienne ; au préalable, achevons le récit des principales fondations qui signalèrent le commencement du nouveau règne. Dans les premiers mois de 1548, on proposa au roi le projet d'une banque. Quelques esprits novateurs avaient compris toute l'utilité d'un établissement de crédit public, mais le roi qui ne s'en rendait nullement compte, renvoya le projet à l'examen du corps de ville, qui délibéra longuement et finit par demander ce qu'en pensaient les théologiens qui décidèrent gravement qu'une banque était une œuvre contraire aux lois divines, par la raison qu'elle autorisait l'usure, contre laquelle on n'avait cessé de sévir; que, d'un autre côté, une banque permettrait à chacun d'emprunter de l'argent, en offrant des garanties, et que cette facilité donnée à tous, ruinerait la noblesse; que les marchands qui avaient peine à gagner cinq pour cent en commerçant, trouveraient plus de profit à confier leur argent à cette banque qu'à le faire valoir en opérations de négoce et par suite finiraient par abandonner leur commerce ; enfin, qu'il était souverainement injuste de retirer aux parents l'administration du bien de leurs enfants, pour en faire profiter les administrateurs de la banque.

On voit que messieurs les théologiens ne manquaient pas de bonnes raisons à invoquer, quand il s'agissait de se montrer hostiles à une fondation qu'ils n'approuvaient pas. Naturellement, le roi, effrayé d'apprendre que le projet qui lui avait été soumis, contenait tant de dangers dont il ne soupçonnait pas l'existence, se hâta de le rejeter.

Le 10 décembre 1547, le pont Saint-Michel s'écroula, et nous trouvons la mention de ce grave événement inscrite dans le Calendrier historial de l'office de la vierge Marie dédié à Anne d'Autriche : (*cité dans l'excellente description des livres de liturgie imprimés aux XVe et XVIe siècle*, par Anatole Alès. 1878) « 10 décembre. Ce jour envi-

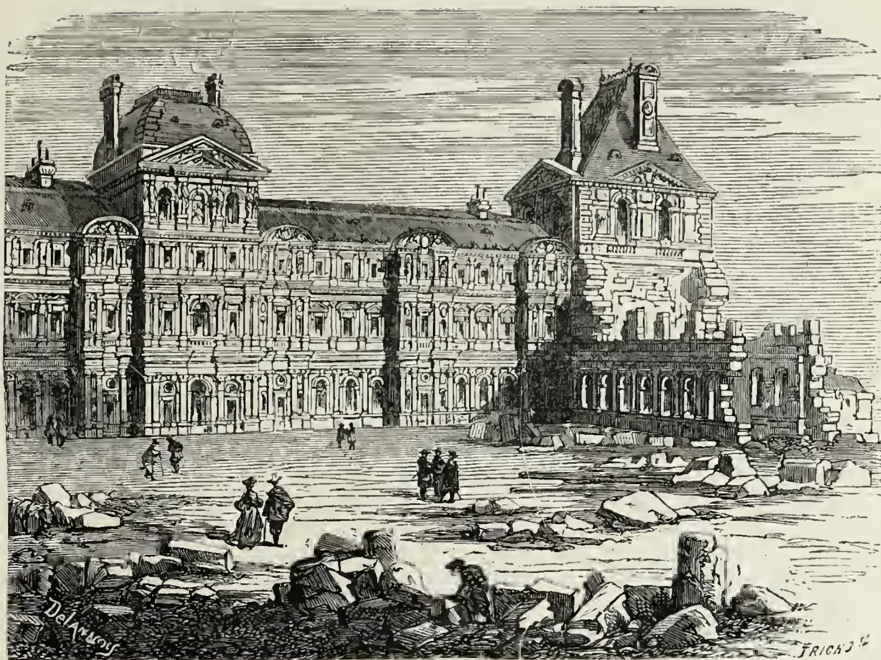


DAME NOBLE EN DÉSHABILLÉ DU MATIN EN 1676

(D'après Mercuri.)

XVII[e] SIÈCLE

No 4



Intérieur de la cour du Louvre sous Louis XIII.



F. Roy, éditeur. — 56. Imp. Charaire et Fils.

Vue de la Porte-Neuve sous Henri IV et Louis XIV.



Le roi alluma le feu avec une torche de cire blanche. Aucun spectacle ne plaisait davantage aux Parisiens que la vue de ce brasier. (Page 450, col. 2.)

ron dix heures du matin, se rompit par le milieu tout le long du flanc le pont St-Michel à Paris et tombèrent les maisons dans la riuière du costé du Chastelet, l'an 1547. »

Cet événement, que rien ne faisait pressentir, causa une douloureuse impression dans Paris, et le bruit que fit le pont en tombant fut si considérable, que plusieurs vitres de l'hôtel d'Etampes en furent brisées; cet hôtel était tout récemment bâti dans la rue Gilles-Cœur (la rue Gilles-Cœur s'appela d'abord Gilles-Queux et Gui-le-Queux, probablement parce qu'un queux, ou cuisinier de renom, l'habitait. Un acte de 1397 l'appelle rue Gui-le-Comte. Enfin, elle prit le nom de Gilles-Cœur, puis enfin on la nomme aujourd'hui Gît-le-Cœur). C'était le roi François Ier qui, après avoir fait commencer les quais de la Grève et du port au Foin, réparer celui de l'arche Beau-Fils ou des Ormes, et construire sur une largeur de vingt toises le quai de la Saulnerie, appelé alors des Mégissiers, et le quai du Louvre, avait fait édifier, pour servir ses amours avec la belle Anne de Pisseleu, qui demeurait rue de l'Hirondelle, un véritable petit palais qui communiquait à la demeure de la belle duchesse. Il se trouvait à l'angle de la rue Gît-le-Cœur et de la rue du Hurepoix (cette rue disparue, bordait le quai des Augustins et aboutissait au pont Saint-Michel). Les peintures à fresque, les tableaux de prix, les riches tapisseries, les salamandres (c'était le corps de la devise de François Ier) accompagnés d'emblèmes et de tendres et ingénieuses devises, tout

annonçait dans ce « petit palais d'amour » le dieu et les plaisirs auxquels il était consacré. « De toutes ces devises, dit Sauval, que j'ai vues, il n'y a pas encore longtemps, je n'ai pu me ressouvenir que de celle-ci : c'était un cœur enflammé, placé entre un alpha et un oméga, pour dire apparemment : « il brûlera toujours ! » Le cabinet de la duchesse d'Etampes servit plus tard d'écurie à une auberge qu'on appelait l'*Auberge de la Salamandre*. Un chapelier faisait sa cuisine dans la chambre du lever de François Ier, et la femme d'un libraire était en couches dans son petit salon des Délices, lorsque l'historien Saint-Foix alla examiner les restes du palais, qui fut témoin d'un drame lugubre : François Ier, qui adorait la duchesse d'Etampes, s'en montrait fort jaloux, et une nuit de l'an de grâce 1531, un jeune homme fut tiré silencieusement de la tour de Billy, où il était emprisonné, et amené par quatre personnages à figure sinistre, au bord de la Seine ; l'un de ces personnages était le greffier au parlement, qui ordonna que le jeune homme s'agenouillât pour entendre la lecture d'un parchemin qu'il déroula à la lueur d'une torche que tenait un de ses compagnons. Or, voici ce qu'il lut :

« François Ier, par la grâce de Dieu, etc., au prévôt de Paris : Comme pour un certain crime qualifié et commis en notre hôtel par un nommé Olivier de Lannes, ledit de Lannes eût été constitué prisonnier, son procès fait et parfait par sentence et jugement, et condamné à être pendu et étranglé, savoir faisons : que pour aucune considération à ce nous mouvant et que ne voulons être exprimées, avons confirmé ledit jugement et néanmoins, voulons et ordonnons ladite exécution être transmuée. C'est à savoir que ledit Olivier soit jeté en un sac en la rivière de Seine, à telle heure que peu de gens puissent en avoir connaissance. »

Cette exécution eut lieu, et la chronique rapporte que le crime qui la motiva consistait en la présence du jeune homme à l'hôtel de la rue Gît-le-Cœur, un soir que François Ier s'y était présenté. Accusé d'être l'amant d'Anne de Pisseleu, qui s'en était vivement défendue, le malheureux Olivier avait été saisi et emmené à la tour de Billy, d'où il ne sortit, comme on l'a vu, que pour mourir.

Un arrêt de la cour du 13 décembre 1547, ordonna au prévôt de Paris et à ses lieutenants de procéder à une instruction sur les causes de l'écroulement du pont Saint-Michel ; l'enquête n'aboutit à aucun résultat, et on dut se contenter de faire reconstruire en bois le pont rompu ; il fut réparé en 1592, et presque entièrement emporté par les eaux en 1616.

En 1548, l'Université renouvela ses anciennes querelles contre l'abbaye de Saint-Germain des Prés, au sujet du Pré-aux-Clercs. Le cardinal de Tournon ayant fait bâtir depuis peu une infirmerie pour les religieux malades, l'architecte fit ouvrir quelques-unes des fenêtres du côté du Pré-aux-Clercs, afin de donner plus d'air au bâtiment et le rendre plus sain. Pierre la Ramée, principal du collège de Presles, excita un certain nombre d'écoliers à s'opposer aux prétendues entreprises des religieux, qui n'avaient pas le droit de faire prendre des jours sur le Pré-aux-Clercs.

Il n'en fallut pas davantage pour réveiller les anciennes animosités ; plusieurs écoliers affichèrent des placards aux coins des rues de l'Université et aux portes des plus fameux collèges, pour donner avis à leurs camarades de se trouver le 4 juillet, vers deux heures de l'après-midi, bien armés, dans le Pré-aux-Clercs, ce qui fut ponctuellement exécuté.

Ils assaillirent d'abord le grand clos de l'abbaye, en y pratiquant de larges brêches.

Une fois dans cette enceinte, ils y commirent un dégât considérable, rompant les arbres fruitiers, arrachant les treilles et les ceps de vignes, et brisant tout ce qui se trouva à leur portée.

Ils se rendirent coupables des mêmes désordres dans le jardin de Charles Thomas, conseiller au grand conseil, et dans d'autres propriétés bâties sur la censive de l'abbaye.

Les religieux, surpris par cette brusque agression, envoyèrent leurs serviteurs et quelques autres personnes du faubourg pour s'opposer aux violences des écoliers, mais ceux-ci se servirent de leurs armes, et il y eut des blessés.

L'expédition terminée, les écoliers se retirèrent dans la soirée, en ordre de bataille, emportant une quantité de branches d'arbres et des ceps de vignes, comme trophées de leur victoire, qu'ils brûlèrent devant Sainte-Geneviève.

Les religieux portèrent plainte au parlement, qui, le 7 juillet, nomma deux conseillers, Martin Ruzé et Jacques le Roux, pour procéder à une enquête.

Cela n'arrêta pas les écoliers, qui s'assemblèrent le lendemain dans le Pré-aux-Clercs, en armes et bien décidés, cette fois, à tout casser dans l'abbaye et dans la maison du faubourg.

Le prévôt de Paris et le lieutenant criminel s'y transportèrent aussitôt avec leurs sergents et leurs archers ; ils blessèrent quelques-uns des plus exaltés, arrêtèrent une partie des autres et le reste prit la fuite.

La cour manda, le 9, le recteur de l'université, et lui défendit, ainsi qu'à tous les écoliers, sous peine de la hart, d'aller ce jour-là au Pré-aux-Clercs, et fixa les débats de l'affaire au lendemain.

Ce jour-là, les religieux furent condamnés à éloigner la voirie des grand et petit Prés-aux-Clercs, à donner une autre place pour le marché aux chevaux, à rétablir le chemin qui existait autrefois derrière les murs de l'abbaye et qui conduisait droit à la Seine, enfin, que les vues

et fenêtres, tant du monastère que des maisons voisines qui donnaient sur les prés, seraient *estoupées*, c'est à-dire bouchées, et la porte de derrière l'abbaye fermée.

C'était bien plus qu'en demandaient les écoliers. Ceux-ci célébrèrent leur triomphe en produisant de nouveaux tumultes, et il fallut, pour tempérer leurs bruyantes démonstrations, qu'un arrêt, du 19 janvier 1549, leur enjoignît, toujours sous peine de la hart, « de faire des assemblées au Pré-aux-Clercs, des tumultes et des démolitions. » Les commissaires nommés s'occupaient de lever le plan des travaux à exécuter en conformité de l'arrêt, mais les écoliers les en empêchèrent, et, le 21 janvier, un nouvel arrêt ordonna au prévôt des marchands et au lieutenant criminel d'assembler, le lendemain, dès 7 heures du matin, nombre de sergents et d'archers de la ville, pour accompagner les commissaires, leur prêter main-forte au besoin et arrêter tous les écoliers qui se trouveraient indûment sur le pré. Le procès dura longtemps; les religieux ne s'y soumettaient qu'avec toute la mauvaise volonté possible, et ce ne fut qu'au mois de mai 1550, que les limites du territoire de l'abbaye furent enfin nettement déterminées, ainsi que celles du grand Pré-au-Clercs, dont l'entière propriété fut adjugée aux écoliers, avec défense à qui que ce fût de les troubler dans la possession de ce pré, à peine « de cent marcs d'or et autre amende arbitraire. » Il fut, en outre, ordonné qu'on débarrasserait le pré de tous chemins, bâtiments, gravois, pierres, qui pouvaient s'y trouver, qu'on l'entourerait de tranchées, et qu'on y placerait des bornes. Défense fut faite à tous les charretiers, voituriers et conducteurs d'y passer, aux maquignons et à tous autres d'y promener leurs chevaux.

Les écoliers durent se trouver satisfaits; néanmoins, avant qu'on eût pu procéder à la complète exécution de tout ce qui était ordonné, ils se remirent à s'assembler en armes et à procéder à des voies de fait contre les religieux qu'ils rencontraient. Il fallut de nouveau faire intervenir les sergents, les archers, les arquebusiers, les arbalétriers, pour les faire tenir tranquilles, ce à quoi ils se décidèrent difficilement, car nous les retrouverons plus tard, recommençant la lutte avec plus d'âpreté que jamais.

Quoiqu'il en soit, l'arrêt rendu contre l'abbaye diminua son enclos de cinquante arpents, qui désormais firent partie de la censive de l'université.

L'espèce de peste qu'on désignait alors sous le singulier nom de trousse galant menaça de se manifester de nouveau; plusieurs prisonniers de la conciergerie du palais en furent atteints, et la cour, par son arrêt du 7 août 1548, ordonna qu'ils fussent transférés à l'Hôtel-Dieu. Les autres prisonniers furent distribués dans les prisons du For-l'Évêque, de Saint-Magloire, de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Germain des-Prés, de Sainte-Geneviève, etc. Quant à ceux qui étaient simplement détenus pour dettes, ils furent placés chez un huissier, un commissaire, ou un sergent au Châtelet, requis à cet effet, et qui devait conserver son prisonnier jusqu'à ce qu'il eût payé. Il est probable que ce qu'on prenait pour la peste était tout simplement une affection produite par l'état de malpropreté dans lequel était tenue la prison. On la fit nettoyer, et on en sortit plusieurs tombereaux d'ordures, qu'on chargea sur un bateau, pour les transporter au loin dans la campagne.

Le parlement, qui avait toujours montré une grande appréhension des maladies contagieuses, ne se trouva plus en sûreté au palais, et il décida que, jusqu'à l'entière disparition du mauvais air qui régnait, il se transporterait au couvent des Augustins.

Paris, enserré dans ses murailles, soumis, en ce qui concernait les gens de métier, aux exigences de la police des jurandes, commençait à se répandre au dehors, et de nombreuses constructions s'élevaient dans les faubourgs, où l'ouvrier, de même que dans les lieux privilégiés, travaillait en liberté, c'est-à-dire sans être astreint à obtenir la maîtrise, mais cette extension portait ombrage au pouvoir. On représenta au roi que « c'estoit le moyen de faire déserter la ville, d'y augmenter le prix des ouvrages, parce que la pluspart des apprentis, après avoir pris les premières teintures de leurs métiers, se retiraient dans les faubourgs, où ils travaillaient sans craindre la visite des jurez; de donner lieu à la jeunesse de se débaucher, dans ces lieux écartés, enfin, de favoriser les meurtres et les larcins. »

On est toujours surpris de voir, quand il s'agissait d'obtenir la suppression d'une liberté quelconque, avec quelle adresse les conseillers du roi savaient entasser et grouper avec art les considérants les plus fantaisistes; l'important était d'en accumuler le plus possible, de façon à frapper l'esprit du monarque par des phrases dont l'effet ne manquait jamais. Henri II, lorsqu'on lui représenta le tort immense que faisait à la capitale l'accroissement de la population des faubourgs, rendit un édit (novembre 1548) défendant à qui que ce soit de rien bâtir de nouveau dans les faubourgs de Paris, sous peine de confiscation du terrain et des maisons, qui seraient incontinent démolies par les maîtres des œuvres, aussitôt qu'ils en seraient requis par le voyer. « Fit aussi défense à tous maçons, tailleurs de pierres, charpentiers et couvreurs de travailler de leurs métiers aux faubourgs, si ce n'était pour les réparations et l'entretien des édifices déjà bâtis. » Encore, leur fut-il ordonné de ne rien entreprendre sans les avis du voyer et du maître des œuvres.

Ce fut à la même époque que l'on reconstruisit l'arsenal en l'agrandissant. En 1533, François Ier avait emprunté une des granges servant à l'artillerie de la ville pour y fondre des canons; Henri II demanda à la ville, en 1547, l'autre partie du bâtiment, pour y faire construire de nouveaux fourneaux, et proposa au prévôt des marchands et aux échevins de lui céder la totalité de l'emplacement, ce qui fut accepté. Devenu ainsi maître de tout l'arsenal, il y fit construire des logements pour les officiers et pour les ouvriers de l'artillerie. En 1560, on y établit deux vastes fonderies de canons, des moulins à poudre et deux grandes halles ou hangars. L'explosion d'un magasin à poudre, dont on lira les détails plus loin, détruisit ces bâtiments.

Nous avons dit qu'en 1543, François Ier avait rendu un édit contre l'emploi des étoffes d'or et d'argent; il en fut de cet édit comme de beaucoup d'autres : il fut éludé, et, le 19 mai 1547, le roi Henri II en rendit un autre ainsi libellé : Considérant la grande et superflue despense du tout inutile qui s'est faicte jusqu'icy par les gentilshommes et autres personnes de notre royaume, en habillements de draps d'or et d'argent, pourfilés, passementés et brodés, où il s'en va et consume tout ou une grande partie de leur bien et subsistance, aulieu de ce qu'ils le devraient employer au service de nous et de la chose publique en temps d'affaires, ou bien pour leurs nécessités et particuliers négoces. Pour à quoi obvier et faire cesser telles superfluités, nous voulons les défenses de défunct notre père estre réitérées, et en ce faisant, ordonn., prohibons et défend. à toutes personnes de nos royaume, païs, terr. et seign., soient hommes ou femmes, de quelque estat, qual. ou cond. qu'ils soient, réservé les princesses, dames et damoiselles estant à la suitte de la Royne et de nostre sœur, que d'oresn. ils n'aient à porter sur eux, en habillements ni en autre ornement, aucuns draps ne toilles d'or et d'argent pour fileures, passements, brodures, orfèvreries, cordons, canetiles, velours, satins, taffetas barrez d'or et d'argent, ny autres telles superfluités quelles qu'elles soient, sinon sur harnois sur peine de mil escus d'or soleil d'amende, à nous à appliquer, et confiscation desdits habillements, et d'estre punis comme infracteurs et transgresseurs de nos ordonnances et défenses. »

Ce nouvel édit fut-il mieux observé que les précédents? Il est permis d'en douter, puisque le 12 juillet 1549, il en fut rendu un second dans les mêmes termes, mais cette fois, il ne se contenta pas de défendre l'emploi des étoffes d'or et d'argent, il entra dans les menus détails de la toilette des deux sexes; il régla que les garnitures d'or et d'argent ne pourraient être employées que pour les boutons et les fers de lacets, que la soie ne serait permise que pour servir à faire les passementeries et broderies, et leur place fut assignée le long des ouvertures du vêtement, sans en pouvoir envahir les pans et les faces. Il est aisé de comprendre combien l'application de ces règles était difficile à observer dans la pratique.

Les vêtements de couleur rouge cramoisi furent exclusivement réservés aux princes et princesses, et les gentilshommes et leurs femmes ne pouvaient porter en cette couleur qu'une des pièces de leur habit de dessous. Les princesses du sang et les dames de la compagnie de la reine pouvaient s'habiller de robes de velours de toutes couleurs, sauf le rouge; mais les suivantes des autres princesses ne pouvaient opter qu'entre le noir et le tanné; quant aux bourgeoises de Paris, qui, elles aussi, s'étaient bravement mises à porter du velours, elles n'obtinrent de le conserver qu'à la condition qu'il serait employé en cottes ou en manches. Défense aux bourgeois de porter soie sur soie : si l'habit de dessus était de velours, celui de dessous devait être en drap, et réciproquement. Les gens de métier ne pouvaient employer la soie en aucune façon, pas même comme accessoire. Les bandes de velours et les bouffants de soie furent réservés aux valets de grande maison, qui devaient s'habiller en drap.

« L'édit de 1549, dit M. Quicherat, rencontra beaucoup d'obstacles dans son application. Il était loin d'avoir atteint tous les détails de la toilette. Comme on ne se prête pas volontiers à mettre au rancart des objets qui vous ont coûté cher, chacun, épiloguant sur le texte de la loi, disputait pièce à pièce la parure dont on voulait le dépouiller. Il fallut qu'au bout de deux mois un rescrit impératif vînt armer les agents de l'autorité contre les difficultés qui s'élevaient de toutes parts. On profita de la circonstance pour introduire quelques adoucissements par pitié pour les femmes, car elles étaient les plus maltraitées; et de toutes les classes de la société, comme de tous les points du royaume, ce n'était de leur part qu'un long cri de détresse. Les bandeaux d'orfèvrerie portés sur la tête, les chaînes d'or que l'on appliquait comme bordures aux robes de parade, celles qui se mettaient en ceinture ou au cou furent exceptées de la proscription. On permit aussi aux femmes du peuple de porter la soie en bordure, en doublure et en fausses manches. Quant au bandes de velours employées comme ornement pour les hommes, le roi déclara qu'il n'entendait pas qu'on en mît ailleurs que sur les hauts de chausse, ou bien aux fentes et ourlets des habits.

« La loi, éclaircie de la sorte, fut exécutée avec une rigueur extrême, au grand applaudissement des érudits et des poètes qui virent là l'inspiration d'un nouveau Lycurgue corrigeant les mœurs de sa République. »

En 1548, François de Lorraine duc de Guise et



Première fontaine des Innocents.

d'Aumale, grand veneur de France, épousa Anne d'Est, fille du duc de Ferrare, et cette princesse vint à Paris après la célébration de son mariage; elle fut reçue cérémonieusement par la ville qui alla au devant d'elle le 4 décembre jusqu'au delà de la Bastille. Claude Guyot, prévôt des marchands, lui adressa un discours à sa louange, dans lequel il recommanda les Parisiens à sa protection, eu égard à la considération que le roi avait pour elle. Elle y répondit en remerciant le roi et la ville de l'honneur qu'on lui faisait, et assura le prévôt que dans toutes les occasions où elle pourrait être agréable aux habitants de Paris, elle le serait de bon cœur.

Les canons de la Bastille tonnèrent, et le cortège entra dans la ville. Les archers, les arquebusiers et les arbalétriers ouvraient la marche, suivis des princes, seigneurs et gentilshommes qui étaient allés au-devant de la princesse, et leur nombre était d'environ 5000. Les sergents, les conseillers, quarteniers, échevins et le prévôt des marchands venaient ensuite et plusieurs princes et cardinaux marchaient derrière, précédant la nouvelle duchesse de Guise montée sur une haquenée blanche, accompagnée des cardinaux de Bourbon et de Ferrare et suivie de la marquise du Maine, des dames de Châteauvilain, de Parroy et de plusieurs autres.

Elle alla descendre à l'hôtel de Reims, que le cardinal de Guise avait fait préparer pour la recevoir et le même jour, le prévôt des marchands et les échevins, vêtus de leurs robes mi-parties lui apportèrent les présents de la ville. C'était l'usage; à chaque entrée solennelle, il fallait que le corps de ville fît un cadeau proportionné au rang du personnage, et plusieurs fois l'importance du présent fut le sujet de vives discussions, certains échevins ne songeant qu'à faire montre d'une générosité qui n'était pas toujours en rapport avec l'état des finances de la ville.

A peine eut-on fourni les fonds nécessaires pour gratifier la duchesse de Guise d'un cadeau digne d'elle, qu'il fallut songer à puiser de nouveau dans la caisse municipale, pour en offrir un au roi, qui fit son entrée solennelle dans sa bonne ville le 16 juin, après avoir assisté au sacre et au couronnement de la reine Catherine de Médicis, célébrés à Saint-Denis le 10 du même mois.

Henri II se rendit dans ce but, à huit heures du matin, au prieuré de Saint-Lazare, devant lequel

on avait dressé une estrade supportant un dais magnifiquement orné, et sous lequel il s'assit pour entendre les discours et recevoir l'hommage de tous les corps constitués de la ville, qui défilèrent devant lui, à commencer par les quatre ordres mendiants, les paroisses et l'Université, puis venaient le corps de ville, environ trois mille hommes à pied, cent vingt enfants à cheval, le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers, les quarteniers et les maîtres jurés des métiers chargés de porter le dais.

Après ceux-ci, défilèrent les officiers du Châtelet, le prévôt à la tête de ses lieutenants civil, criminel et particulier, les cours des Monnaies et des Aides, la chambre des Comptes et le parlement. Chaque chef de groupe fit sa harangue au roi. Le prévôt des marchands lui présenta les clés de la ville, et le nouveau souverain descendit de son estrade, et toujours sous le dais, fit son entrée sur un cheval blanc, accompagné des princes, des ambassadeurs étrangers, des maréchaux de France, des chevaliers de l'ordre et des autres officiers de sa maison, tandis que 350 pièces d'artillerie faisaient retentir l'air du bruit de leurs détonations. Devant le roi marchait le chancelier avec la cassette qui contenait le sceau royal, et le connétable, portant l'épée nue. Ce fut dans cet ordre que le cortège passa dans les rues richement tapissées et ornées d'arcs de triomphe jusqu'à Notre-Dame, au bruit des acclamations et du canon. De l'église, il se rendit au palais, où le festin royal avait été préparé dans la grande salle. Le roi séjourna au palais jusqu'après l'entrée solennelle de la reine, qui se fit le 18. Tout s'y passa dans le même ordre qu'à celle du roi. Même itinéraire, station à la cathédrale et festin suivi d'un bal dans lequel les enfants de la ville menèrent danser les dames de la cour. Le bal fut suivi d'une collation de confitures et de dragées, et ce fut alors que pour finir la fête, le prévôt des marchands et les échevins présentèrent à la reine un buffet complet de vaisselle d'argent « doré à deux couches » semé de fleurs de lis et de croissants. Le lendemain, les mêmes magistrats, accompagnés du greffier et des principaux officiers de la ville, se rendirent au palais des Tournelles faire leur présent au roi. Il consistait en une pièce d'orfèvrerie artistique d'un grand prix; le roi le reçut avec joie; ce que voyant le prévôt des marchands, il le supplia de vouloir bien, à l'imitation de ses prédécesseurs, se trouver à la Grève le dimanche suivant, avec la reine, les princes et les princesses, afin d'allumer le feu de la Saint-Jean.

Le roi ayant accepté, il se rendit au jour indiqué sur la place, oú le bûcher était préparé, et là, devant une foule compacte, il alluma le feu avec une torche de cire blanche, que le prévôt des marchands lui présenta.

A peine les premiers flocons de fumée s'élevèrent-ils dans les airs, que des cris de joie retentirent. Aucun spectacle ne plaisait davantage aux Parisiens que la vue de ce brasier, et ils battirent des mains avec frénésie lorsque les flammes commencèrent à atteindre la cage dans laquelle se trouvaient les chats destinés à être brûlés vifs.

Bientôt le roi, qui ne songeait qu'à divertir son peuple, lui offrit la représentation d'un bûcher sur lequel, au lieu de chats, on fit griller des gens qui priaient Dieu autrement que les catholiques.

Mais, d'abord, achevons le récit des fêtes des entrées royales. Après que Henri II eut mit le feu à l'amas de bois entassé sur la place de Grève, il monta avec la reine dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, où il y eut repas de gala et bal; après quoi, les deux époux s'en retournèrent à leur palais des Tournelles.

Pendant un mois, des réjouissances publiques se firent dans Paris; des tournois se donnèrent dans la rue Saint-Antoine, et le prévôt, et les échevins imaginèrent d'offrir au roi le spectacle d'un siège et d'un combat naval, en faisant élever dans l'île Louviers un simulacre de fort, un port et un havre, et en préparant un pont de bateaux qui reliait l'île Notre-Dame et l'île Louviers, et qui était destiné au passage des troupes qui attaquèrent et enlevèrent le fort.

Certes, le roi devait être satisfait, il le fut; aussi, afin de ne pas demeurer en reste avec les bons procédés du prévôt et des échevins, il imagina de faire précéder le supplice de plusieurs hérétiques condamnés au feu, qui se trouvaient à la conciergerie, d'une procession générale où le saint sacrement serait porté depuis Saint-Paul jusqu'à Notre-Dame.

La nouvelle de cette réjouissante cérémonie se répandit bien vite dans Paris, et chacun se promit bien de ne pas manquer d'assister à un si intéressant spectacle; et lorsqu'on apprit qu'il y avait assez d'hérétiques condamnés pour qu'il fût possible d'en brûler sur plusieurs points à la fois, les moins bien disposés furent obligés de déclarer que jamais on n'aurait vu aussi belle fête.

Ce jour-là, les marchands laissèrent l'huis clos, les marteaux se turent, les métiers demeurèrent immobiles, et, dès le matin, ce fut à qui ferait toilette pour se rendre sur le parcours du cortège et courir ensuite aux endroits où les hérétiques devaient être brûlés.

Le parlement accompagna à pied les reliques de la Sainte-Chapelle jusqu'à l'église Saint-Paul, où le roi et la reine se rendirent à dix heures du matin. Toutes les croix et les bannières des paroisses marchèrent les premières, deux à deux, suivies d'une multitude de bourgeois, qui portaient chacun une torche allumée. Après eux, venaient les quatre ordres mendiants, avec les reliquaires de leurs églises, le clergé des paroisses et des églises collégiales, tous avec leurs corps

saints, des torches allumées et des bannières. Ensuite venaient les croix et les bannières de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, suivies de quelques archers tenant des torches blanches aux armes de la ville, et les châsses de saint Marcel et de sainte Geneviève, escortées du lieutenant criminel, vêtu d'une robe d'écarlate, et de plusieurs archers et officiers de la ville. Après, marchaient les religieux de Sainte-Geneviève, nu-pieds, et ceux de Saint-Victor à côté d'eux, suivis du chapitre de Notre-Dame et des églises, ses filles, à droite, et de l'université à gauche.

Après cela, marchaient les suisses de la garde du roi, avec leurs fifres et tambours, puis les hautbois, les violons et les trompettes du roi, les musiciens de sa chapelle et ceux de la Sainte-Chapelle, les aumôniers du roi, les hérauts d'armes en habits de cérémonie, les grandes reliques de la Sainte-Chapelle, portées par des religieux, une partie des gentilshommes de la maison du roi, portant leurs becs de faucon et des cierges, et une douzaine d'archevêques et d'évêques en habits pontificaux, portant des reliques et marchant deux à deux. Ils étaient suivis du reste des gentilshommes de la maison du roi. Ensuite, venait le saint sacrement porté par le doyen et l'archidiacre de Paris, et le cardinal de Guise officiant, sous un dais dont les bâtons de devant étaient portés par le prince de la Roche-sur-Yon et le duc de Nemours, et ceux de derrière par Louis de Vendôme et le duc de Montpensier. Ensuite, marchaient d'autres principaux personnages de la cour et chevaliers de l'ordre, la reine, accompagnée de madame Marguerite de France, sœur du roi, et suivie d'un grand nombre de princesses, duchesses, comtesses et autres dames. Après, marchaient le chancelier suivi des membres du parlement, de la cour des comptes, les généraux des monnaies et les deux prévôts, etc. Les archers de la garde fermaient le cortège.

La messe solennelle fut célébrée à Notre-Dame par le cardinal de Guise. Elle fut suivie d'un repas que le roi et la reine prirent au palais épiscopal. Le cardinal harangua ensuite le roi au nom des prélats et de l'Église. Le premier président porta la parole pour le corps de la justice, et le prévôt des marchands parla au nom de la ville de Paris, qui, assura-t-il, avait eu toujours pour devise : « un Dieu, un roi, une foi, une loi, » et dont le zèle ardent pour la religion de ses pères la porterait toujours à s'opposer vigoureusement aux nouveautés pernicieuses qu'y voulaient introduire de mauvais et faux chrétiens que l'hérésie avait séduits.

Ce discours enflamma le zèle des assistants, et, dès que le dîner fût achevé, on procéda sans tarder au supplice des hérétiques, qu'on avait fait sortir de prison et qu'on avait amenés, les uns au parvis Notre-Dame, les autres devant Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, à la place Maubert, au cimetière Saint-Jean, et le reste dans la rue Saint-Antoine, tout près le palais des Tournelles, d'où le roi, qui avait voulu être spectateur de l'exécution, put voir les malheureux, habillés d'une chemise soufrée, se tordre dans d'atroces convulsions au milieu des flammes.

Parmi ces infortunés, figurait un ouvrier tailleur qui avait été arrêté par ordre de Diane de Poitiers, maîtresse du roi et du cardinal de Guise; mené devant Henri II, qui lui reprocha de prêter l'oreille aux exhortations des hérétiques, le tailleur, sans s'intimider, s'était borné à écouter silencieusement l'allocution du roi; mais lorsque Diane de Poitiers, qui était présente à l'entretien, voulut aussi dire son mot, le tailleur, se tournant vers elle, l'arrêta court :

— « Madame, lui dit-il, contentez-vous d'avoir infesté la France, et ne mêlez pas votre ordure parmi chose si sacrée qu'est la vérité de Dieu ! »

Cette réponse hardie ne pouvait être tolérée; l'audacieux tailleur l'expia par une condamnation au feu, et il fut un des premiers désignés pour être rôti à l'issue de la grande procession. Lorsqu'il monta sur le bûcher de la rue Saint-Antoine, il aperçut le roi qui, d'une fenêtre de l'hôtel de la Roche-Pot, assistait au supplice, et fixant sur lui un regard obstiné, malgré les horribles souffrances qu'il endurait, il produisit sur le monarque une telle impression que celui-ci s'éloigna, se promettant bien de ne plus voir brûler d'hérétiques, ce qui ne voulait pas dire qu'il renonçât à ordonner des exécutions, loin de là.

Sur les bûchers préparés aux autres lieux que nous avons cités, tandis que la chair des suppliciés crépitait sur des brasiers ardents, une foule d'hommes et de femmes, que les archers et les sergents avaient grand' peine à contenir, se repaissaient la vue de ce spectacle barbare, atroce, plus digne d'une tribu de cannibales que d'une nation policée; mais on se ferait difficilement, de nos jours, une idée exacte de la haine mortelle, soigneusement développée par la cour et le clergé, qui existait dans le peuple entre catholiques et huguenots; c'était à qui prodiguerait à ses adversaires, ou plutôt à ses ennemis, les épithètes les plus injurieuses, et des rixes entre particuliers attisaient sans cesse la colère des uns et des autres.

Inutile d'ajouter que nombre de gens ne se faisaient nullement faute, pour se débarrasser d'un ennemi, de le signaler comme huguenot, anabaptiste ou avorton de Luther; d'autres se contentaient de soutenir que tels ou tels les avaient appelés papistes, papaux, idolâtres, impies, pauvres abrutis, tisons du purgatoire, maquereaux du pape, etc., et il n'en fallait pas davantage, pour que ceux qui avaient soi-disant prononcé de telles paroles, allassent tout droit en prison et n'en sortissent que pour monter sur le bûcher.



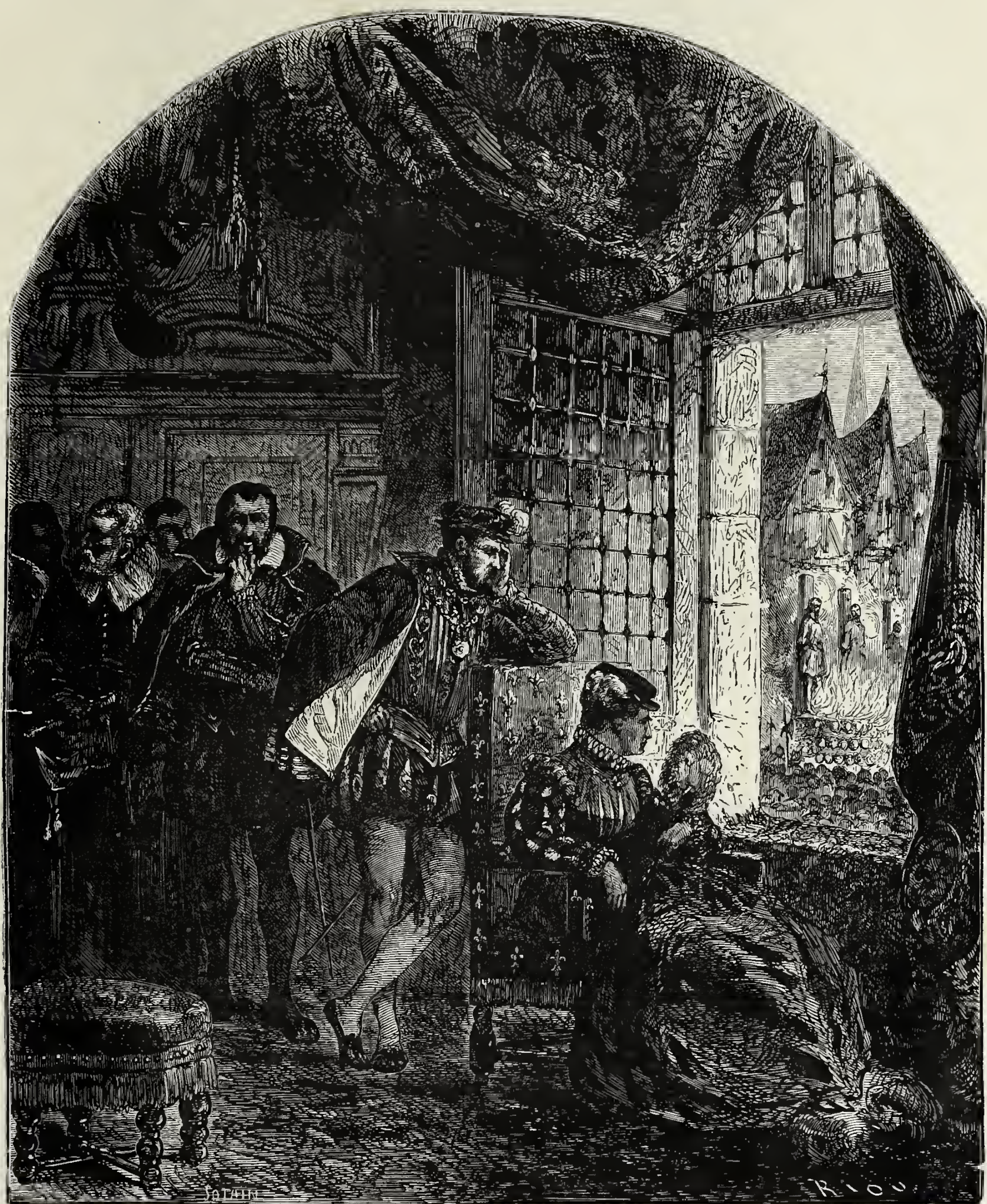
Marché des Innocents. — La fontaine avant son déplacement.

Les mesures les plus violentes étaient sans cesse conseillées au roi, et les plus modérés disaient tout haut que pour extirper l'hérésie, il fallait trouver le moyen de se saisir en masse de tous les hérétiques et d'en débarrasser une bonne fois Paris.

Le roi Henri II n'alla pas jusque là; mais, animé d'un saint zèle, il défendit, par un arrêt de décembre 1549, d'imprimer ou vendre aucuns livres sans qu'ils eussent été approuvés par la faculté de théologie de Paris, à peine de punition corporelle et de confiscation, d'introduire en France aucuns livres provenant de Genève ou d'autres lieux notoirement séparés de l'union de l'Église. — Défense à toutes personnes non lettrées de disputer sur les questions religieuses et les cérémonies du culte. Défense à tous de correspondre ou d'envoyer des fonds aux Français sortis du royaume pour résider à Genève ou en tous autres pays séparés de l'Église. Le même édit ordonnait que tous ceux qui seraient reconnus hérétiques « obstinés » ou relaps, qui auraient dogmatisé publiquement ou non, fait injure au saint sacrement ou aux saintes images, soulevé le peuple ou fait des assemblées, seraient punis de mort sans miséricorde.

Malgré toutes ces sévérités, les protestants continuèrent, au péril de leur vie, à s'assembler, les uns dans la Petite rue du Marais, les autres dans la rue Saint-Jacques, à la place Maubert, dans la maison d'un avocat du nom de Boulard, et aussi auprès du Pré-aux-Clercs, chez un gentilhomme du Maine, appelé La Ferrière. Ce fut dans cette dernière maison qu'ils élevèrent un jeune homme de vingt-deux ans, originaire d'Angers, nommé La Rivière, en qualité de ministre, « ce qui fut, ajoute D. Félibien, comme l'origine de leurs ministres dans cette ville capitale. »

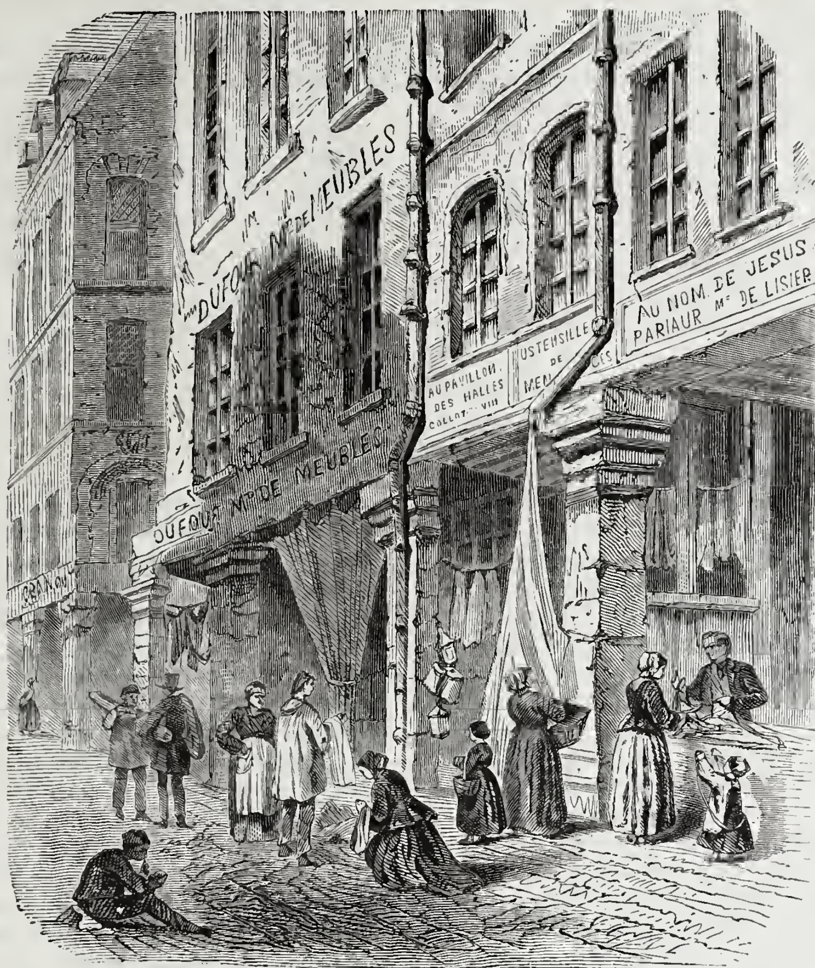
On a vu tout à l'heure avec quelle liberté de paroles un ouvrier tailleur avait répondu à la maîtresse du roi de France; le premier président du parlement de Paris donna aussi, dans le même temps, un grand exemple d'indépendance;



F. Roy, éditeur. — 57.

Imp. Charaire et Fils.

Henri II et Diane de Poitiers assistant à une exécution d'hérétiques.



Les Piliers des Halles, rue de la Tonnellerie.

malheureusement, il fut suivi d'un honteux acte de recul dont s'égayèrent fort les Parisiens : ce premier président était Pierre Lizet, appelé au conseil privé du roi pour y donner son avis sur une question qui lui fut soumise, il refusa de se tenir debout et découvert, en alléguant qu'il ne voyait dans le conseil personne dont la présence exigeât de lui une telle marque de respect. Déjà, en une autre circonstance, il avait interrompu l'avocat du duc de Guise, qui lui donnait la qualité de prince, pour lui faire observer que la cour ne connaissait d'autres princes que ceux du sang royal de France; or, comme le conseil privé était présidé par un Guise, le cardinal de Lorraine, celui-ci fut si blessé par l'attitude du président Lizet, qu'il le fit destituer. Ce fut alors que, sans souci de la fierté dont il avait fait preuve, il alla se jeter aux pieds du cardinal, pour implorer sa pitié, en lui remontrant qu'il était sans fortune, et que cette disgrâce le plongeait dans la misère; le cardinal voulut bien se montrer compatissant, et obtint pour lui l'abbaye de Saint-Victor, dont il prit possession le 1er septembre 1550; mais le bruit de son aventure se répandit dans tout Paris, et ce fut à qui exprimerait le mépris qu'une semblable conduite méritait. Ce fut Gilles Le Maistre qui le remplaça au parlement.

Cette année 1550 vit s'effectuer plusieurs travaux de construction assez importants. Au mois d'avril, le roi fit rouvrir les portes de Bussy et de Nesle, condamnées l'une et l'autre depuis plusieurs années; cette mesure fut bien accueillie par les habitants du faubourg Saint-Germain (ce quartier, qui commença à se rebâtir sous François Ier, devenait un des plus beaux de Paris); ils se joignirent à ceux des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marcel, pour obtenir qu'on les enserrât de murailles; le roi était favorable au projet, mais le prévôt des marchands s'excusa de ne pouvoir l'entreprendre, la ville manquant des fonds nécessaires; toutefois, sur l'insistance de Henri II, il fit faire le plan de cette clôture, et, en même temps, celui d'un pont qui devait mettre

le faubourg Saint-Germain en communication avec la rive droite de la Seine; les frais considérables qu'eussent entraînés ces travaux les firent ajourner, et on se contenta de construire un bac pour passer la rivière en face du Louvre.

Peu de temps après, on résolut de faire couler l'eau de la Seine par les rues de la ville pour les nettoyer et les débarrasser des immondices qui les encombraient. Ce fut Gilles du Froissez, maître de forges, qui fit cette proposition et trouva le premier, le moyen de faire venir le bois flotté à Paris.

On proposa aussi, à la même époque, de rebâtir les maisons du Petit-Pont, du côté de l'Hôtel-Dieu; mais les administrateurs de cet hôpital s'y opposèrent; le parlement fut saisi de l'affaire, et, sans rien préjuger au fond, il autorisa le prévôt des marchands à faire procéder à la démolition des maisons situées entre l'hôtel et le Petit-Pont, qui menaçaient ruine; on les rebâtit en 1603. Par un édit royal du même temps, l'hôtel de Nesle fut désigné comme devant servir à la fabrication des monnaies.

Ce fut en 1550, que la fontaine des Innocents fut reconstruite sur le plan de Pierre Lescot, et ornée de sculptures dues au ciseau de Jean Goujon. Lescot la composa de trois arcades dont deux sur la rue Saint-Denis et une sur la rue aux Fers (rue Berger), chaque arcade étant surmontée d'une frise, d'un entablement et d'un fronton triangulaire, le tout élevé sur un soubassement dont la partie supérieure était décorée de bas-reliefs et la partie inférieure munie de deux robinets par arcade pour la distribution de l'eau. « Entre les pilastres corinthiens, séparant les arcades, lisons-nous dans *Paris Guide*, des figures de nymphes avaient été sculptées par Jean Goujon, à qui aussi l'on doit, sans doute, tout le reste de la décoration sculpturale, aussi riche qu'élégante de ce monument, regardé à bon droit comme un chef-d'œuvre. Au commencement du XVIIIe siècle, la fontaine des Innocents était fort dégradée. On y fit alors quelques réparations. »

La fontaine n'était point isolée : elle se trouvait appliquée à l'église des Innocents. Lors de la démolition de cette église, on chercha les moyens de conserver ce précieux monument de la sculpture du XVIe siècle. Un ingénieur nommé Six proposa d'ériger une fontaine au centre du marché des Innocents et de conserver pour la construction tous les éléments reproduits dans le gracieux monument de la rue aux Fers. Sa proposition fut adoptée; on démolit bientôt, ou plutôt on détacha lentement et avec soin toutes les parties qui formaient la décoration de la fontaine. « Mais, fait observer le *Dictionnaire des rues de Paris*, les deux faces de la décoration ancienne étaient insuffisantes pour orner les quatre côtés de la nouvelle fontaine; il fallut y suppléer par de nouveaux pilastres, de nouveaux bas-reliefs, ajouter, et c'était là le plus difficile, aux cinq figures de naïades exécutées avec tant de grâce par Jean Goujon, trois autres naïades dans le même style. Voici de quelle manière on opéra : les pierres des deux faces anciennes furent employées à la construction des quatre faces; on les mêla alternativement avec des pierres nouvelles et toutes préparées, on donna aux unes et aux autres une teinte générale qui détruisit la différence de leur couleur. Par cet amalgame de pierres, par cette teinte commune qu'elles reçurent, l'ensemble du monument fut en harmonie parfaite avec ses anciennes parties, et son architecture conserva son caractère primitif, sans qu'on put apercevoir aucun des nouveaux raccords. »

L'ensemble du monument perdit cependant sa physionomie primitive; la partie du soubassement qui n'était pas décorée fut remplacée par trois bassins en retraite l'un sur l'autre et surmontés d'un quatrième bassin carré, au centre duquel une vasque répandait de l'eau qui retombait par nappes dans les bassins inférieurs. Aux quatre angles du bassin supérieur des lions couchés lançaient aussi de l'eau. Au-dessus du bassin carré on posa les trois arcades de P. Lescot, et les architectes Poyet et Molinos construisirent une quatrième arcade, ainsi que nous l'avons dit; ce fut le sculpteur Sajou qui compléta le nombre des naïades.

Une calotte sphérique, recouverte de cuivre découpé en écailles, surmonta le tout. MM. L'Huillier, Mezières et Danjou sculptèrent les ornements et les bas-reliefs qui restaient à faire. La fontaine demeura en cet état, fort admirée par les Parisiens; mais en 1865, le marché des Innocents ayant été supprimé pour faire place aux Halles centrales, la fontaine fut transportée au milieu d'un square établi sur l'emplacement de l'ancien marché, mais la nouvelle restauration qu'on lui a fait subir n'a pas été heureuse, elle a alourdi le monument et a changé son aspect si élégant et si gracieux, en lui imprimant une allure plus massive.

On a vu précédemment que les orfèvres de Paris avaient bâti, en 1399, un hôpital et une chapelle sous l'invocation de saint Eloi, pour y retraiter leurs pauvres et y célébrer la messe; les bâtiments ayant été construits en bois ne devaient pas durer des siècles, et en 1549 ils étaient dans un état de vétusté qui les rendait presque hors de service. Ce fut alors que le corps des orfèvres, assemblé, décida que les anciennes constructions seraient démolies et qu'on édifierait à la place une chapelle en pierres de taille, ornée de sculptures, et dans le style nouveau. Le devis fut arrêté par deux architectes, et le marché signé avec eux le 31 décembre 1550; les pauvres qui occupaient l'hôpital furent placés dans des chambres dépendantes des huit maisons que la com-

munauté des orfèvres possédait rue des Orfèvres et rue Jean-Lantier, et dont le revenu était assez considérable.

La chapelle ne fut complètement terminée qu'en 1566, sur les dessins de Philibert Delorme. On y remarquait les figures de Moïse, d'Aaron et des apôtres, dues au ciseau de Germain Pilon. Elle fut supprimée en 1790 et ses bâtiments furent vendus le 11 brumaire an VI; une partie de l'hôpital qui était restée debout servit quelque temps de grenier à sel; devenue propriété de l'État on la vendit le 6 janvier 1818 à un particulier.

Nous venons de parler de la fontaine des Innocents, placée près des Halles centrales. Ce fut en 1551 que les halles de Paris furent, suivant Corrozet, l'historien « entièrement baillées et rebasties de neuf, et furent dressés, bastis et continuez excellens édifices, hostels et maisons somptueuses par les bourgeois preneurs des vieilles places et ruynes. »

En effet, on élargit les anciennes voies publiques qui environnaient leurs abords, on perça de nouvelles communications, et chaque corps de métiers eut, pour ainsi dire, une rue spécialement affectée à son commerce, telles furent: la rue de la Cordonnerie (originairement Cordouannerie, les premiers cuirs qu'on employa pour la chaussure venant de Cordouan. Cette rue a été supprimée lors de la reconstruction des Halles centrales), les rues de la Petite et de la Grande-Friperie, (où demeuraient les fripiers, supprimée à la même époque), la rue de la Cossonnerie; (cette rue, qui existe toujours et qui date de 1183, s'appelait jadis *via Cochonneria;* Cossonniers et Cossonnerie signifiaient poulailliers et poulaillerie; il s'y tint un marché aux cochons et à la volaille); la rue de la Heaumerie (où travaillaient les heaumiers, fabricants de heaumes ou casques, supprimée); la rue de la Lingerie « elle doit son nom dit le *Dictionnaire des rues de Paris* aux lingères auxquelles saint Louis permit d'étaler leurs marchandises le long du cimetière des Innocents jusqu'au marché aux Poirées. Les gantiers étaient établis de l'autre côté de cette rue. Les boutiques des lingères subsistèrent en cet endroit jusqu'au règne de Henri II. Ce prince, ayant racheté toutes les halles, vendit cet emplacement à plusieurs particuliers, à la charge d'y construire des maisons, qui ont formé une rue appelée de la Lingerie », (elle existe toujours); la rue de la Chanvrerie (supprimée pour le percement de la rue Rambuteau), la rue de la Tonnellerie. (Cette rue qui datait du XIIIe siècle fut appelée plus tard, et jusqu'en 1551, rue des Toilières; c'était la rue des marchands de toiles; on la nommait aussi rue des Grands-Piliers-des-Halles. Le 13 brumaire an VIII, par les soins de Lenoir, conservateur du musée Français, il fut placé, au-dessus de la troisième boutique, à gauche, sous les piliers des halles, en entrant par la rue Saint-Honoré, un marbre blanc avec cette inscription :

C'est dans cette maison
Qu'est né
En 1620
JEAN-BAPTISTE POQUELIN DE MOLIÈRE.

Cette inscription fut replacée sur la maison n° 5, reconstruite en 1830. La rue fut démolie lors du percement de la rue Rambuteau; enfin la rue de la Poterie-des-Halles (où se trouvaient alors deux jeux de paume; cette rue ne fut achevée qu'en 1556, elle s'appela d'abord rue des Deux-Jeux-de-Paume, pour rappeler l'emplacement sur lequel elle fut ouverte. Plus tard elle prit le nom de la Poterie, en raison des potiers qui vinrent s'y établir, elle existe toujours).

Il faut croire que ceux qui achetèrent tous les terrains sur lesquels ils devaient bâtir, firent construire d'élégantes habitations; car les Halles nouvelles ayant été entourées d'une galerie couverte qu'on appela les Piliers, Sauval admirait encore un siècle plus tard, un bas-relief que Pierre et François Lheureux avaient sculpté aux piliers, sous l'appui de la croisée d'une maison, et sur lequel ils avaient représenté des enfants dormant au son de la flûte, un autre bas-relief sculpté par Martin Le Favre, rue de la Poterie, un escalier de charpente construit dans une petite maison de la rue de la Grande-Friperie, « de telle sorte que les deux personnes qui sont logées dans cette maison et qui se servent de ce seul escalier, le montent et le descendent sans pouvoir jamais se rencontrer, se voir ni se parler. » Enfin, sur une maison du marché aux Poirées, se trouvait une petite sculpture en pierre représentant une truie qui file, fameuse par les folies auxquelles les garçons de boutique des environs, les apprentis, les servantes et les portefaix des halles se livraient devant elle, le jour de la mi-carême, sans doute, par un reste de paganisme. Rien cependant de ce qui restait des vieilles halles de Henri II, lorsqu'on reconstruisit les nouvelles en 1851; — c'est-à-dire juste trois siècles plus tard, ne donnait une haute idée des bâtiments anciens. Ce n'était qu'un amas de maisons hautes, noires, encaissées les unes auprès des autres, sans air et sans soleil, et exhalant des miasmes dus à la malpropreté perpétuelle qui régnait dans l'intérieur et à l'extérieur des halles.

Les changements qui s'opérèrent sous Henri II n'amenèrent ni le déplacement du pilori, où on continua à déposer le corps des suppliciés en place de Grève, avant d'être transportés à Montfaucon, ni la croix en pierre, au pied de laquelle les débiteurs insolvables venaient faire publiquement leur cession de biens et recevoir le bonnet vert des mains du bourreau. Cet usage fut modifié à la fin du XVIIe siècle; le bourreau ayant affermé sa charge pour cette prérogative à un porte-

faix des halles, les nobles obtinrent d'être dispensés de se rendre en personne au pied de la croix et de demander acte par écrit de la cession de leurs biens; les pauvres seuls furent tenus de s'y rendre.

Le loyer des boutiques attenant au pilori était acquis au bourreau. Pilori et croix des insolvables disparurent en 1786. Ce fut sur l'emplacement de ces deux monuments que fut établie, en 1822, la halle au beurre et au poisson. En 1786, on voyait encore, rue Saint-Denis, le cimetière et le charnier des Innocents dont nous avons parlé.

L'insuffisance de l'emplacement affecté aux halles commençait déjà à cette époque à se faire sentir. Le 14 février 1811, un décret impérial, relatif aux embellissements de Paris, portait à l'article 36. « Il sera construit une grande halle qui occupera tout le terrain de la halle actuelle, depuis le marché des Innocents jusqu'à la halle aux farines » Le 19 mai de la même année, un second décret, daté de Rambouillet, confirma les dispositions du premier et régla, à l'article 2, que l'îlot de maisons, situé entre les rues du Four et des Prouvaires, comprenant : rue des Prouvaires, depuis le n° 21 jusqu'au n° 43; et rue du Four, depuis le n° 20 jusqu'au n° 44, serait acquis dans l'année courante par la ville de Paris. Cette acquisition eut lieu, et sur l'emplacement de ces maisons, fut construit le marché des Prouvaires (la rue des Prouvaires s'appelait, au XIIIe siècle, la rue des Provoires, c'est-à-dire des prêtres; c'est par une corruption de langage, que du mot prouvoires est venu celui des prouvaires) qui fut démoli et remplacé par un pavillon dépendant aujourd'hui des Halles centrales.

En 1842, un arrêt du préfet de la Seine nomma une commission pour rechercher le moyen de mettre les halles d'approvisionnement en rapport avec les besoins de la capitale. La commission après avoir, pendant une année, étudié la question, conclut au maintien du *statu-quo*. En 1843, le préfet de police transmit au préfet de la Seine un projet de reconstruction complète sur un plan comprenant huit corps de halles, de forme et de grandeur variées, séparés par des boulevards. M. Baltard, architecte de la ville, fut chargé d'examiner ce nouveau projet et de voir si son exécution était possible; c'était une lourde responsabilité à endosser : une commission lui fut adjointe, avec mission de se rendre en Angleterre, en Belgique, en Hollande et en Prusse, pour faire une étude comparative sur les halles et marchés à l'étranger, et voir si on n'y trouverait pas quelque idée utile et pratique. La commission revint, en 1846, avec un ensemble d'observations recueillies en Angleterre, qui avait fourni d'excellentes données sur les innovations à apporter dans l'exécution projetée. La ville adjoignit alors M. Callet à M. Baltard, et les plans définitifs furent dressés; mais, quelques modifications proposées ayant nécessité de nouveaux examens, le temps passa, et, lorsque la révolution de 1848 éclata, tout resta en suspens. En 1850, on éleva, à titre de spécimen, un pavillon en pierres auquel ses formes lourdes et massives donnaient un peu, à l'extérieur, l'aspect d'une forteresse; il fut démoli.

Bientôt, d'autres architectes présentèrent des plans nouveaux; une douzaine de projets furent soumis à l'appréciation des édiles républicains; il fallut choisir, discuter; bref, après avoir longuement élaboré ce qu'il pouvait y avoir de bon dans les nouveaux projets, on en revint purement et simplement au premier, et, le 11 Juin 1851, une délibération du conseil municipal remit entre les mains des architectes Baltard et Callet la direction des travaux qui furent mis en adjudication publique, et le 15 septembre de la même année, le président de la République posait solennellement la première pierre des Halles Centrales.

Le premier pavillon, lisons-nous dans le *Grand dictionnaire universel*, construit rapidement, était presque achevé, quand tout à coup un ordre supérieur suspendit les travaux. On avait trouvé ce pavillon lourd et mal agencé. De plus, une lutte s'établit entre la ville et la préfecture de police. Les concurents de MM. Baltard et Callet, évincés par la délibération de 1851, crurent le moment venu de reparaître, et revinrent à la charge. Mais MM. Baltard et Callet ne furent pas moins actifs. L'usage du fer et de la fonte dans le bâtiment était en train de faire une révolution; les architectes s'entendirent, étudièrent un nouveau plan, et présentèrent à Napoléon III leurs derniers projets qui furent adoptés » Les Halles Centrales ne devaient d'abord comprendre que dix pavillons contenus : six dans l'un des corps de bâtiments, et quatre dans l'autre; mais ce nombre fut ensuite porté à douze, partagés en deux groupes égaux. Il n'y a encore jusqu'ici qu'un seul de ces groupes qui soit entièrement terminé; l'autre comprend quatre pavillons; les deux derniers ne sont pas encore commencés, ils devront relier la halle aux blés aux Halles Centrales, et par conséquent s'élever sur l'emplacement de la rue Vauvilliers.

Les deux groupes sont séparés par un boulevard de 30 mètres de largeur, qui forme le prolongement de la rue du Pont-Neuf et aboutit à la pointe Saint-Eustache. «Ce qui frappe tout d'abord, dit l'auteur de *Paris illustré*, dans la vue d'ensemble, c'est l'emploi heureux et presque exclusif qu'on a fait du fer et de la fonte. Sauf les assises de la construction qui sont en pierre brune des Vosges et un mur léger d'environ deux mètres de hauteur en briques de couleur, qui dessinent une série de losanges rouges sur fond jaune, élevé sur les deux faces extrêmes du bâtiment, afin de préserver les marchands de l'action directe du vent, tout le reste, colonnes d'appui reliées par une large arcade,



Radin fut privé de son office, condamné à faire amende honorable, en la chambre du conseil, un jour d'audience... (Page 463, col. 1.)

tympan des arcades, ferrures et charpentes de la toiture, est en métal. Mais, par ses habiles dispositions et par ses dimensions, l'édifice, sans perdre le caractère d'abri temporaire qui doit former le trait essentiel d'un marché couvert, ne manque pas de cette physionomie monumentale qui devait signaler en même temps le principal centre d'approvisionnement de la capitale.

« L'intérieur de l'édifice, ajoute M. Adolphe Joanne, où la circulation de l'air est largement établie à une hauteur suffisante pour ne pas gêner les marchands, est parfaitement éclairé par les vastes baies qu'offre l'ouverture supérieure des arcades, garnies de persiennes fixes en verre dépoli, afin d'empêcher la pluie en toutes saisons, la neige pendant l'hiver, le soleil, pendant l'été, de pénétrer au dedans. Pour augmenter la masse de clarté nécessaire à cet immense emplacement, on a pratiqué dans la toiture de chaque pavillon un grand lanternon, également muni de persiennes en verre dépoli; de cette façon, non seulement la lumière venue de haut peut s'étendre et jouer avec facilité dans les cintres, mais l'air peut aussi se renouveler plus aisément. Le côte donnant sur la rue Rambuteau et celui qui se trouve vis-à-vis l'ancienne halle au drap n'ont pas la muraille en briques que présentent les deux autres faces. Chaque travée y est fermée seulement par une grille qui part du sol et monte jusqu'à la naissance des cintres; les baies formées par ceux-ci sont ouvertes et simplement défendues par de grands stores en toile. »

Terminons en disant que non seulement les halles de Paris se sont complètement métamorphosées physiquement, mais aussi moralement, et que les poissardes, qui, pendant si longtemps, ont été des commères *fortes en gueule*, ont tout à fait changé d'allures, et que de nos jours, les dames de la halle peuvent rivaliser, pour la tenue et le langage, avec les marchandes des divers magasins de Paris, Nous aurons du reste l'occasion de le démontrer dans le cours de cette histoire, dont il est temps de reprendre la suite où nous l'avons laissée, c'est-à-dire en 1550, où nous voyons apparaître une nouvelle ordonnance concernant l'organisation du guet de la ville. Il paraît que les mar-

chands et les artisans, commis pour faire le guet assis ou la patrouille, trouvaient bon de rester chez eux au coin du feu et d'envoyer, à leur place, patauger dans les rues boueuses, de pauvres diables mal armés et qui ne songeaient nullement à empêcher les désordres qui se commettaient nuitamment dans la bonne ville; de plus, c'était à qui invoquerait des raisons plus ou moins bonnes pour avoir le prétexte d'être exempté du guet: les orfèvres, les barbiers, les apothicaires, les tanneurs, les cordonniers, les mégissiers et beaucoup d'autres prétendaient ne pas devoir y être soumis; bref, ce malheureux guet bourgeois se désorganisait de plus en plus, et le roi, qui n'ignorait pas que toutes les ordonnances qu'il rendrait seraient paralysées par la mauvaise volonté des bourgeois qui criaient volontiers à l'injustice, si on négligeait de les incorporer dans la milice municipale, et qui s'empressaient, dès qu'ils en faisaient partie, de tout faire pour être dispensés du service, le roi, disons-nous, proposa sagement de laisser les bourgeois tranquilles et d'augmenter le guet royal de 10 hommes à cheval et de 80 à pied. L'augmentation portait le nombre total des hommes à 150, dont 75 feraient le guet assis, et le reste irait par la ville à la recherche des malfaiteurs et au secours de ceux qui étaient victimes d'attaques nocturnes. Le roi fournissait pour le service du guet 2050 livres; on demandait pour le nouveau 8483 livres 15 sous dont la ville devait entrer pour 5300 livres; le bureau de la ville, après avoir longuement réfléchi, repoussa la proposition, se fondant sur ce motif que si les bourgeois ne faisaient pas leur devoir, le guet royal n'avait pas lieu de s'en plaindre, puisqu'ayant droit de contrôle sur le guet bourgeois, c'était à lui d'imposer des amendes aux délinquants; il prétendit en outre que la nouvelle proposition n'était faite que dans l'intérêt du chevalier du guet, et que sa mise à exécution pourait donner lieu à quelque émotion populaire.

Le roi se contenta de créer une charge de capitaine général des trois compagnies d'archers, arbalétriers et arquebusiers de la ville, pour les commander, sous l'autorité des prévôts de Paris et des marchands et des échevins. Le sieur de Beloy en fut pourvu; mais, à l'assemblée du conseil de ville, qui eut lieu le 13 décembre, les trois compagnies formèrent opposition à la création du nouveau capitaine général, et, le lendemain, supplièrent le roi de ne rien innover à l'usage ancien. L'affaire traîna en longueur, et les officiers opposants ayant fini par se désister, le capitaine général fut reçu dans l'exercice de sa charge le 8 avril 1554.

En 1552, on était en pleine guerre avec les impériaux, et l'ennemi, ravageant la Picardie, Paris s'effraya. Le roi fut obligé, pour rassurer les Parisiens, de leur permettre de se fortifier à leurs frais, du côté des portes Saint-Denis et Saint-Martin. Il fut aussi arrêté qu'on ferait en même temps une plate-forme, entre l'endroit où se trouvait précédemment la tour de Billy et le boulevard qui longeait la Seine, au-dessus de l'île Louviers. Ces travaux eurent bien l'agrément du roi, mais on manquait d'argent pour les exécuter — ce qui arrivait souvent en pareille circonstance — et on ne trouva d'autre moyen pour y remédier, que de décider que les membres du bureau de la ville et le procureur du roi iraient voir les principaux personnages, les chefs des communautés, l'évêque, les abbés des grandes abbayes, tandis que les échevins convoqueraient les trois cours, de façon à former une assemblée, pour s'entendre à l'effet de trouver les fonds dont on avait besoin.

Cette assemblée eut lieu le 4 février 1553, et le prévôt des marchands y exposa plusieurs propositions: la première était de taxer toutes les maisons de la ville à cent sous. On comptait à cette époque 12,000 maisons à Paris, ce qui donnerait une somme de 60,000 livres; la seconde consistait « à s'emparer de l'argent des boues et des mendiants valides »; enfin, la troisième était d'imposer une capitation sur les particuliers, de frapper le sel, les draps ou toute autre marchandise d'un impôt. Tous ces moyens étaient fort discutables; ils furent examinés les uns après les autres, et on s'ajourna au lendemain pour prendre une décision. Deux bourgeois de chaque quartier assistaient à cette nouvelle réunion, où on résolut de demander au roi l'autorisation de frapper un impôt sur le sel du grenier de Paris et un autre sur les draps de soie et de laine, et si cela ne suffisait pas, de demander le surplus aux propriétaires et locataires des maisons de la ville et des faubourgs qui se trouvaient enfermées dans les nouvelles fortifications.

Le roi défendit qu'on frappât d'impôt aucune marchandise et ordonna qu'on s'en tînt à taxer les maisons, sans aucune exemption pour personne, à l'exception des quatre ordres mendiants, du couvent de l'Ave-Maria, de l'Hôtel-Dieu, des Filles pénitentes, des Enfants rouges et de la Trinité; lui-même s'engagea à payer la taxe qui serait fixée. Nouvelle délibération dans laquelle on convint de remontrer au roi que le moyen indiqué par lui n'était pas le bon, mais que néanmoins, s'il continuait à le vouloir on lui obéirait, ce qu'on fit, Henri II ayant persisté dans son avis. On procéda donc au plus vite à la confection des rôles; la taxe donna 60,000 livres, et le bureau de la ville supplia le roi de vouloir bien se contenter de cette somme pour l'année courante.

Le recouvrement ne s'en fit pas sans difficulté, et les quarteniers de la ville, les échevins, les commissaires députés par le roi, les religieux non exemptés, et les imposés se démenèrent, à qui mieux mieux sans parvenir à s'entendre et des quantités d'ordonnances, de lettres, de délibérations et d'arrêts, prolongèrent la question tant et si bien que les fortifications marchèrent très lentement

et elles n'eussent guère servi à la défense de Paris si l'ennemi l'avait assiégé. En 1554, les maisons furent de nouveau taxées à 24 livres, avec contrainte de payer dans la huitaine, sous peine de vente des meubles les garnissant; collèges, couvents, enclos du temple, tout fut taxé pour fournir 80,000 livres, et cette fois, ce fut un particulier qui fut chargé de la perception, moyennant un honoraire de 3,000 livres par an.

Pendant que tout ceci se passait, l'empereur avait levé le siège de Metz et le roi Henri II voulut rendre grâces à Dieu de cet événement, en faisant faire une procession générale de la Sainte Chapelle à Notre-Dame; il y assista le dimanche 8 janvier 1553. Il portait le grand collier de l'ordre de Saint-Michel et tenait à la main par la poignée couverte de velours, un cierge de cire blanche. Dans cette procession, la grande croix de victoire de la Sainte Chapelle, était portée sous un dais, et la couronne d'épines sous un autre. L'archevêque de Vienne y assista avec les évêques de Clermont, de Chartres, de Troyes, etc., les ambassadeurs du pape, du roi d'Angleterre, de Venise, de Ferrare et de Mantoue; les cardinaux en chapes, les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel avec leur nouveau costume que Henri II avait réglé en 1548, c'est-à dire le manteau en toile d'argent, brodé à l'entour de la devise savoir : trois croissants d'argent entrelacés de trophées, de langues et de flammes de feu, avec le chapeau de velours cramoisi couvert de la même broderie.

« Comme la procession passoit par la grande ruë, la reine et Madame Marguerite de France qui estoient à une fenestre pour la voir, descendirent au moment que le roy parut et se mirent à la suite de la reine menée par le connétable de Montmorency et Madame Marguerite par le duc de Montpensier. L'Université ne se trouva point à cette cérémonie. L'évesque de Paris célébra la grande messe, après quoi le roy alla disner au palais épiscopal. »

Jamais roi de France n'avait abusé autant des processions que Henri II; tous les événements heureux ou malheureux étaient pour lui prétexte à processionner.

Il était plus religieux que le pape lui-même; car, le pape Jules III ayant envoyé à Paris une bulle par laquelle il permettait aux Parisiens de manger du beurre, du fromage et des œufs pendant le prochain carême, il regarda cette permission comme un relâchement scandaleux, et le garde des sceaux ordonna au lieutenant criminel de faire crier et publier, par les carrefours, défense à tous libraires et imprimeurs de vendre cette bulle, ce qui fut exécuté le 7 février, et on ne s'en tint pas là, puisque la bulle fut ensuite brûlée, à la requête des gens du roi, par ordre de Henri II et du parlement.

Rabelais mourut à Paris le 9 avril suivant; il habitait une maison de la rue des Jardins-Saint Paul; il fut enterré dans le cimetière de la paroisse Saint-Paul, laissant une réputation littéraire que la postérité a justement consacrée. Sa mort donna lieu à bien des versions contradictoires; l'une d'elles raconte que peu de temps avant ses derniers moments, il reçut la visite d'un page du cardinal de Châtillon qui l'envoyait s'informer de ses nouvelles.

— Dis à Monseigneur, aurait-il répondu, en quelle galante humeur tu me vois. Je vais quérir un grand *peut-être*. Il est au nid de la pie : dis-lui qu'il s'y tienne, et pour toi, tu ne seras jamais qu'un fou.

Puis il rendit l'âme dans un grand éclat de rire accompagné de ces paroles :

— Tirez le rideau, la farce est jouée !

Suivant d'autres témoignages, et particulièrement celui de Colletet, Rabelais serait mort avec plus de gravité et dans des sentiments chrétiens. Il est difficile de préciser le fait.

Dans cette même année 1553, un jeune homme qui avait été novice au couvent des bernardins, et qui avait le cerveau un peu troublé par l'examen des questions religieuses qui occupaient alors si fortement les esprits, était impatient de savoir s'il était vrai ou non que l'âme fut immortelle. Pour s'en assurer, il ne trouva rien de mieux que de se suicider, en se jetant dans un puits; on l'en retira malgré lui, mais son bain n'avait pas ramené le calme dans ses idées; car, dans un moment d'exaltation, il se rendit à Sainte-Geneviève et arracha l'hostie des mains d'un prêtre qui célébrait la messe, et la mit en pièces. Arrêté sur-le-champ, il eut le poing coupé, puis on le pendit et on le brûla ensuite. On peut donc avancer que ceux qui l'avaient tiré du puits lui avaient rendu un fort mauvais service.

Encore une fois, une maladie épidémique que les historiens du temps nomment toujours la peste, affligea Paris; le parlement, par arrêt du 29 août 1553, ordonna que le prévôt des marchands et les échevins paieraient quatre médecins et six barbiers pour avoir soin des pestiférés. On s'étonnera sans doute de voir des barbiers chargés de guérir des malades; mais, dès le moyen âge, les barbiers s'étaient arrogés le droit de manier la lancette et le bistouri, les docteurs en médecine considérant alors la saignée comme une opération indigne d'eux, et dont les barbiers, sous le nom de fraters, pouvaient se charger. Tout en rasant les barbes et en coupant les cheveux, ceux-ci se faisaient volontiers appeler «mires», ce qui veut aussi bien dire médecin que chirurgien. (Le mire du roi était le chef de la communauté; c'était une fonction fort recherchée, les rapports journaliers du mire avec le roi lui donnant la facilité de demander une foule de faveurs). Au XVIe siècle, les barbiers avaient définitivement pris le titre de chirurgiens-barbiers,

mais une ordonnance du prévôt de Paris, rendue sous Henri III, et confirmée par le parlement, les condamna à remplacer ce titre par celui de maîtres-barbiers-chirurgiens, et à prendre, pour enseigne, des bassins blancs, au lieu de bassins jaunes qu'ils avaient adoptés, et qui furent exclusivement réservés aux chirurgiens. Donc, l'arrêt du 29 août 1553, institua quatre médecins et six barbiers pour le service des pestiférés, et, afin qu'on pût s'adresser facilement à eux, il fut arrêté que leurs noms, prénoms et demeures seraient publiés et affichés aux carrefours et autres lieux publics.

Les habitants du pont Saint-Michel se plaignirent, peu de temps après, que les sergents venaient vendre au bout de ce pont des meubles qui avaient servi à des gens morts de la peste, et que le mauvais air qui s'échappait de ces meubles avait communiqué la contagion à trois maisons voisines. Un arrêt du 21 septembre, régla que, dorénavant, ces ventes auraient lieu devant les maisons d'où provenaient les meubles, et rappela l'obligation pour tous de marquer d'une croix toute habitation infectée de contagion par le séjour de pestiférés.

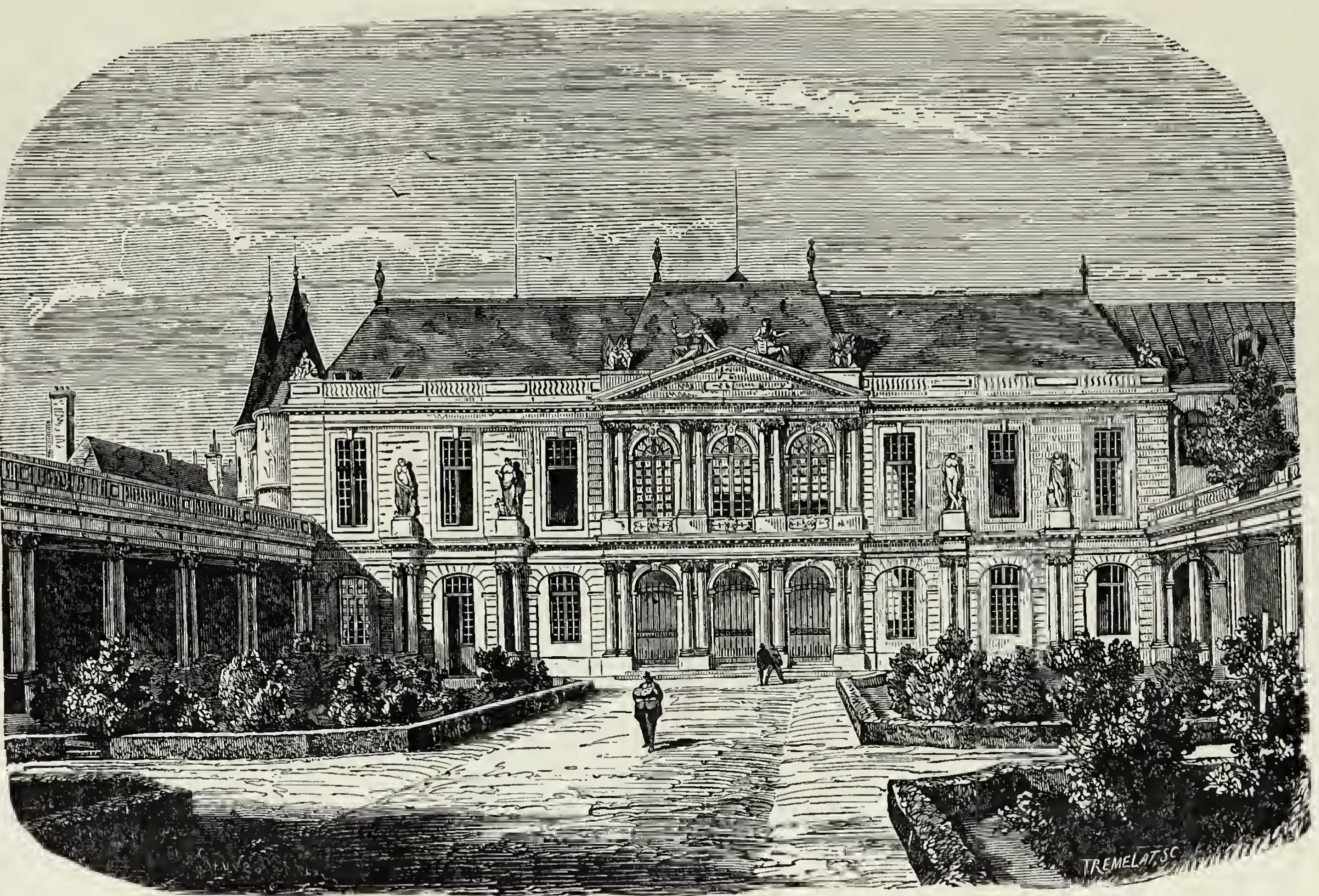
Depuis quelque temps, une sourde agitation régnait dans Paris ; un matin on trouva sur l'une des portes du cimetière des Innocents et au Châtelet, des placards séditieux; le parlement en envoya copie, le 26 septembre, à la reine qui se trouvait à Saint-Germain, avec un projet concernant les mesures à prendre pour réprimer toute tentative de désordre ; il s'agissait de faire crier, à son de trompe, que ceux qui étaient les auteurs des placards ou qui les avaient affichés, se révélassent sous peine de la hart, d'offrir 200 écus à quiconque les ferait découvrir, de publier de sévères défenses contre quiconque s'assemblerait en armes, d'exiger des habitants de Paris qu'ils missent des chandelles allumées et des lanternes aux fenêtres des maisons, de doubler le guet et de le faire marcher toute la nuit, de garder les portes du côté de l'abbaye de Saint-Germain et de planter sur les murailles de cette abbaye quelques pièces de canon pour mitrailler toutes les assemblées séditieuses qui se tiendraient au Pré-aux-Clercs, d'ordonner aux archers et aux arbalétriers de la ville de se tenir prêts à marcher toutes les nuits pour accourir là où le danger rendrait leur présence nécessaire. Enfin, de défendre aux bateliers de passer personne sur la Seine, après six heures du soir. Le conseil du roi accepta ce projet, à l'exception, toutefois, de l'artillerie à placer sur les murs de l'abbaye, ce qui fut considéré comme inutile.

Devant l'exécution de ces mesures préventives, on n'eut aucun trouble à signaler, et les conseillers du roi purent se livrer de nouveau à la recherche des moyens propres à faire rentrer dans ses caisses l'argent qui s'en échappait si facilement pour les besoins de la guerre, et ils imaginèrent d'ordonner à tous les habitants de Paris d'envoyer à la Chambre du Conseil la déclaration de ce qu'ils possédaient en vaisselle et autres objets d'argent ou de vermeil; on se conforma à cette ordonnance, et l'estimation totale s'éleva à environ 350,000 livres; le roi proposa de s'emparer de toute cette argenterie et de la convertir en monnaie, à la condition de payer la rente à chacun, selon le montant du produit de ce qui lui appartenait.

Ce moyen facile de forcer les gens à se dessaisir de ce qu'ils possèdaient fut mis en pratique. On nomma une commission composée de : Jean Luillier, président des comptes, de J.J. de Mesmes, maître des requêtes, de Jean Grollier, trésorier de France et général des finances, de Claude Marcel et Pierre Othenin, orfèvres, pour faire la prisée des apports de chacun ; et l'argenterie des Parisiens s'en alla à la Monnaie, au grand chagrin de quelques-uns qui se voyaient brutalement ravir soit des pièces d'argenterie qui leur venaient de leur famille, soit des objets dont la valeur artistique centuplait celle de la matière. Mais chacun aimait mieux encore dissimuler sa peine que de tenter de se soustraire à l'obligation imposée, ce qui eût fait considérer les réfractaires comme de mauvais citoyens, et il n'était pas prudent, par ces temps de délation et d'intolérance, de faire acte de désobéissance aux ordres du roi. Il n'en eut pas fallu davantage pour être suspecté d'hérésie et envoyé au bûcher.

Il y eut cependant un édit dont on observa peu les prescriptions : ce fut celui qui défendait de bâtir dans les faubourgs; les agents de l'autorité fermaient volontiers les yeux lorsqu'on avait soin de leur faire un présent, et ce fut de la sorte que nombre de gens furent autorisés, sous prétexte de restaurer des bicoques, à élever à leur place des maisons nouvelles qui ne le cédaient en rien sous le rapport de l'importance avec celles qu'on bâtissait dans l'intérieur de Paris ; l'édit défendait aussi d'embarrasser la circulation dans les rues de la capitale par des constructions en saillies; cela n'empêcha pas que des échoppes et des boutiques, de misérable apparence, ne fussent élevées, çà et là, particulièrement dans la rue de la Ferronnerie, qui était alors la rue la plus fréquentée de Paris. Par lettres du 14 mai 1554, le roi ordonna qu'elles fussent toutes démolies aux dépens de ceux qui les avaient fait construire. On en jeta bas quelques-unes, mais il s'éleva tant de réclamations de la part de ceux qui les habitaient, qu'on finit par ne plus s'en occuper, et que les choses restèrent à peu près en l'état.

L'exécution de l'ordonnance fut d'autant plus difficile, que ces échoppes avaient été construites par autorisation de Louis XI, qui l'avait concédée aux marguilliers des SS. Innocents, et les inté-



F. Roy, éditeur. — 58. Imp. Charaire et Fils.

Cour de l'ancien hôtel Soubise (maintenant Palais des Archives).



Porte de l'hôtel Soubise, rue du Chaume.

ressés ne manquèrent pas de faire valoir leurs droits; quoi qu'il en soit, la rue demeura obstruée, et il fallut qu'un des embarras de voitures qui se produisaient sans cesse dans cette rue, servît les desseins de l'assassin d'Henri IV, pour que l'on se décidât à élargir la rue de la Ferronnerie (qui, avant saint Louis, se nommait rue de la Charronnerie, et qui changea de nom, lorsque saint Louis permit à de pauvres ferrons ou marchands de fer d'occuper les places qui régnaient le long des charniers).

Nous avons encore à citer deux arrêts importants rendus en 1556 contre les écoliers de l'Université. « Cette jeunesse, difficile d'ailleurs à contenir, dit un historien du siècle dernier, était quelquefois comme autorisée par ses propres régents et modérateurs, à commettre des excès qui la rendaient odieuse.

Le landit surtout était un temps où tout lui semblait permis. On voyait une multitude d'écoliers équipés d'une manière indécente, courir les champs et les villages le jour et la nuit, en armes et au bruit des tambours, conduits par leurs propres régents. » Le parlement fit donc défense, le 14 juin, aux principaux et régents des collèges de les conduire au landit pour y faire tapage et de les y laisser aller, sous peine de prison, et en outre d'être personnellement responsables des méfaits qu'ils y pourraient commettre. Tout régent ou principal qui aurait connaissance de l'intention manifestée par des écoliers de se rendre au landit, était tenu d'en avertir la justice, afin qu'elle pût sévir.

L'arrêt du 14 août était plus radical; il faisait défense, sous peine de la hart, à tous écoliers de porter des épées, « bâtons longs, pistolets à feu ou

autres armes et chemises de mailles. Enjoint au lieutenant criminel et aux commissaires de visiter chaque semaine les maisons où logent les écoliers et d'informer contre ceux qui portent des armes et de décréter contre les principaux et les autres qui leur donnent retraite. Ordonné à ceux-ci de se saisir de leurs armes et de ne les leur rendre que quand ils quitteront la ville pour s'en retourner chez eux. Défendu à tous écoliers de porter des chapeaux bas, des ceintures et des chausses de couleur et déchiquetées, à peine d'être déclarés déchus de leurs privilèges. Et afin que les principaux et régents de l'Université soient connus et respectés, ils porteront en tout temps, au dedans comme au dehors, des robes longues, sans manches coupées, et leurs chaperons sur l'épaule. Défendu aux escrimeurs et maîtres en fait d'armes (professeurs d'escrime) de se tenir aux faubourgs, où les écoliers allaient prendre des leçons d'eux à la dérobée, et ordonné que ces sortes de maîtres se retireront dans la ville et s'établiront en lieux connus, où les écoliers n'oseront se glisser. Défense à tous cabaretiers de la ville et des faubourgs, de recevoir chez eux aucune personne de la ville passé 7 heures du soir, depuis la Saint-Remy jusqu'à Pâques, et passé 8 heures depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remy. Défense pareillement à tous garçons chirurgiens de demeurer ailleurs que chez les maîtres, parceque les écoliers querelleurs blessés dans leurs courses de nuit, allaient se faire panser chez des garçons en ces lieux écartés; défense pareillement à tous ces garçons de mettre le premier ou second appareil sans y appeler les maîtres du voisinage qui en feront leur rapport aux commissaires et à la police. Ordre aux femmes publiques et à celles qui font métier de les produire de vider incessamment la ville et les faubourgs, à peine du fouet et de la prison. »

On voit par ce luxe de précautions, combien l'autorité tenait à mettre les écoliers dans l'impossibilité de continuer leur vie d'aventures; ce n'est pas tout : les commissaires du Châtelet furent chargés de faire de fréquentes visites, soir et matin, dans les lieux ordinairement fréquentés par les écoliers, d'en faire rapport tous les jeudis à la police, et afin de leur prêter main-forte, le prévôt des marchands, les échevins et le chevalier du guet furent tenus de leur fournir le nombre dont ils auraient besoin, de sergents, d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers — C'était une véritable déclaration de guerre dirigée contre les écoliers, mais elle ne fit que les irriter et nous trouvons dans les registres du parlement la plainte suivante qui fut portée contre eux le 10 septembre.

« Cejour a esté faict plainte à la Cour, des excès qui se font ordinairement en assemblées de brigueurs vagabonds et gens débauchés en l'Université de Paris, mesme, de ceux qui ont esté faicts depuis dix ou douze jours, car se sont assemblés jusques au nombre de dix ou douze cens et aller jetter es vignes prochaines de cette ville de Paris, esquelles ils ont faict merveilleux dégasts, au moyen de quoy y en a eu de tuez. Sy l'on envoye en l'Université des sergens pour faire quelques exploits, sont les sergens injuriéz et blessez, de manière que nul n'ose y aller. Ces maux procèdent, ainsy que l'on dict, de ce que les fauxbourgs de cette ville y a un tas d'escrimeurs chez lesquels les dicts escolliers vont apprendre l'escrimerie; *deindé* aux dicts fauxbourgs il y a plusieurs jeus dressés, comme de paulme et autres, plusieurs tavernes et bourdeaux, où les escolliers et autres se débauchent. Sont ces jeus de paulmes, tavernes et semblables lieux tenus et occuppés par la plus part des p..... et paillardes et par gens d'églisc tellement que, au lieu appelé les Champs-d'Albiac, il y a une rue nommée la rue aux Prêtres. En ces lieux suspects dient les commissaires du Chatelet qu'ils n'osent aller, pour le dangier de leurs personnes et des sergens qu'ils pourroient mener. Quelques uns des dicts commissaires ont dressé quelques articles qui leur a semblé pouvoir prouffiter pour oster tous les inconvénients et dangers. Et a esté suppliée la Court les veoir et sur iceux pourveoir ainsi qu'elle verra estre à faire pour le mieux. »

Les écoliers se souciaient peu des mesures prises contre eux ; au mois de décembre de nouvelles plaintes arrivèrent encore à la Cour contre les désordres de tout genre qui se commettaient au Champ-Gaillard et au Champ-d'Albiac, « volleries, forces, (viols), violences, larcins et autres meschancetés » après avoir constaté que les locataires des maisons bâties là les avaient presque toutes converties en maisons de débauche on avertit la Cour que depuis un an seulement dix-huit ou vingt jeunes hommes « escoliers d'honnêtes familles ont été gatés de certaine maladie (dont le nom figure tout au long) pour avoir hanté les dicts lieux, chose qui est fort pitoyable et requiert (mérite) bien qu'on y pourvoie » ; sur ce, nouveaux arrêts édictant des peines contre les contrevenants, mais tout cela ne remédiait pas à grand' chose ; d'un côté les écoliers, de l'autre, les truands, les voleurs de toute espèce continuaient à faire des rues de Paris, le soir, de véritables repaires de malfaiteurs.

Dans la nuit du 8 au 9 septembre, des hérétiques probablement, s'étant rendus dans le cimetière de Saint-Nicolas-des-Champs, brisèrent une statue de la Vierge qui se trouvait devant l'hôtel de Châlons et donnèrent des coups de poignard à une Notre-Dame de Pitié qui était auprès; ils commirent en outre d'autres impiétés et l'évêque de Paris, Eustache de Bellay (sacré évêque le 15 novembre 1551), se plaignit au Parlement en demandant une répression exemplaire, mais comme les gens qui s'étaient rendus coupables de ces

mutilations n'avaient pu être arrêtés, le Parlement dut se contenter d'ordonner une procession à laquelle la Cour assisterait en robes rouges et en chaperons à bourrelets et le remplacement des statues brisées par d'autres qu'on placerait si haut, que personne ne pût les atteindre. Le 13 septembre, la procession suivie du Parlement, alla d'abord au cimetière de Saint-Nicolas où l'évêque plaça une image de la sainte Vierge, de là elle se rendit à Saint-Martin-des Champs, où l'évêque officia.

Bien qu'en 1554, l'épidémie qui s'était déclarée l'année précédente, fut tout à fait en voie de décroissance, il mourait encore plus de gens qu'en temps ordinaire et un arrêt du conseil avait ordonné qu'on enterrerait les morts de l'Hôtel-Dieu dans l'île Maquerelle (ancienne île de Grenelle), mais la Ville s'y opposa, en faisant observer qu'il était à craindre que les gens chargés de l'inhumation des corps, pour s'épargner la peine de creuser des fosses dans l'île, se contentassent de jeter les cadavres dans la rivière, ce qui l'empesterait.

L'observation parut fondée puisqu'on abandonna le projet de transformer l'île Maquerelle en cimetière des pauvres.

Un procès scandaleux fit grand bruit à Paris, en l'an de grâce 1554. Le 20 septembre, le conseil privé du roi eut à juger Louis Vaschot, premier président en la cour des monnaies; Jacques Pinatol, notaire et secrétaire du roi, général de la cour des monnaies « naguères prisonnier es prisons de la tour quarrée du palais à Paris, absent et évadé » ; Chantier, général des monnaies ; Alexandre de la Lorette, second président; Guy de Bidan; Alexandre Faucon ; Simon Radin, généraux de la même cour ; Antoine du Rien, maître particulier de la monnaie de Villefranche en Rouergue; Pierre Coulon, dit le vieux marchand; Jean Prévost, clerc de Pinatol, tous accusés des crimes de fausse monnaie, abus, malversations, faussetés, larcins, concussions, péculats, etc.

Le conseil rendit un arrêt qui condamnait Vaschot, Chantier et Pinatol, contumax, à être pendus et étranglés et le corps dudit Pinatol brûlé en la cour du palais devant la chambre des généraux des monnaies, à 117,000 livres d'amende et confiscation du reste de leurs biens ensemble, au profit du roi.

Radin fut privé de son office, condamné à faire amende honorable, tête nue, tenant une torche ardente du poids de deux livres en ses mains, en la salle du conseil, un jour d'audience, par devant ses anciens collègues les généraux des monnaies, et en criant : Merci à Dieu, au roi et à la justice; il fut en outre condamné à 4,000 livres d'amende, au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Rien fut condamné à être pendu et étranglé à une potence, puis son corps brûlé sur la place Saint-Jean-de-Grève; Coulon à faire amende honorable, la corde au cou et ensuite à être envoyé aux galères à perpétuité, tous deux avec confiscation des biens. La Lorette et le Prévost furent acquittés. Quant à Guy de Bidan et Faucon, avant de statuer sur leur compte, le conseil ordonna qu'ils seraient mis et appliqués à la question.

Quelques-uns des condamnés subirent leur peine, d'autres purent s'évader; l'un d'eux, Pinatol, obtint en mars 1557, des lettres de rémission et d'abolition, il pouvait se croire sauvé, mais un second arrêt du conseil privé du roi, du 19 décembre 1559, sans avoir égard auxdites lettres d'abolition et de rémission, ordonna que l'arrêt du 20 septembre 1554 serait exécuté et condamna de nouveau Pinatol à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suivit, son corps brûlé et ses biens confisqués au profit du roi. Ce qui eut lieu.

Lorsque les cadavres des suppliciés n'étaient pas brûlés, on les transportait à Montfaucon ; un chirurgien nommé Richard Hubert, présenta au roi une requête pour être autorisé à se faire délivrer, par le bourreau, les corps des suppliciés et ceux des morts à l'Hôtel-Dieu, afin de s'en servir pour faire des démonstrations anatomiques publiques. Le roi lui accorda cette permission par ses lettres du 24 août 1555 et le parlement, auquel il les présenta le 4 septembre, promit de lui abandonner les corps de ceux que la cour condamnerait à mort et le renvoya pour le surplus, se pourvoir auprès du prévôt de Paris et de ses lieutenants.

L'année 1555 ne présenta aucun événement saillant à Paris ; on se battit en France pendant toute cette année contre les impériaux et nous ne trouvons à mentionner que des lettres patentes du roi datées de mars et enregistrées au parlement le 25 mai, qui accordèrent aux religieux mathurins, l'autorisation de construire deux étaux de boucherie dans la rue portant leur nom et dans une maison qui leur appartenait et qui avait pour enseigne *au Grand-Cornet*. Ces étaux devaient être tenus par des maîtres bouchers jurés et les religieux s'engagèrent à payer à la recette du roi soixante sous parisis chaque année pour chacun d'eux. (On sait que personne ne pouvait établir dans la ville et ses faubourgs, de nouvelles boucheries sans lettres patentes du roi.)

Cependant ce fut en 1555 que Nicolas Durand de Villegagnon, amiral de Bretagne, sollicita du roi la permission d'aller fonder une colonie en Amérique et reçut à cet effet une subvention de Coligny.

Son voyage fut publié à Paris, à son de trompe, par les carrefours, « affin que s'il y avoit gens desbauchez ou esclaves fugitifs de leur pays, ou aultres qui eussent volonté d'aller veoir la mer et le pays, qu'ils allassent enroller au logis dudit seigneur dedans Paris. Aulcuns curieux de veoir

y allèrent; mais non en si grand nombre que le dict seigneur eust bien voulu. »

Villegagnon obtint du roi la permission de prendre des gens dans les prisons de Paris, prêtres, moines, maçons, charpentiers, menuisiers, barbiers, laboureurs, vignerons, tanneurs, cordonniers, cardeurs, drapiers, bonnetiers, chapeliers, etc.

Il emporta des ornements d'église pour dire la messe, avec des livres de toutes sciences, des outils et des graines pour ensemencer.

Une trêve conclue pour cinq ans avec les ennemis de la France semblait devoir procurer à Paris une reprise de travail et de commerce dont ses habitants avaient grandement besoin, mais cette trêve ne fut qu'un éclair. Elle avait été publiée à Paris en mars ; en juillet, elle fut rompue par le fait de Henri II, qui crut devoir soutenir les intérêts du pape Paul IV contre Philippe II, ce qui lui attira de nouveau l'Angleterre sur les bras. La France, épuisée par tant de guerres, ne soupirait qu'après la paix, et, pour implorer le ciel afin de l'obtenir, les Parisiens descendirent la châsse de Sainte-Geneviève et la portèrent solennellement à Notre-Dame. Dans cette procession générale, les abbés de Sainte-Geneviève et de Saint-Magloire marchèrent la mitre en tête et leur crosse portée devant eux. Le parlement suivait avec le prévôt des marchands, les échevins et les autres officiers de la ville.

Ce fut vers la même époque que François de Lorraine, duc de Guise, dit le Balafré, fit présent (le 7 octobre 1556) à son frère le cardinal de Lorraine, de l'hôtel Clisson. Cet hôtel était situé sur l'emplacement de l'ancien grand chantier du Temple, et avait été bâti par le connétable Olivier de Clisson, après que les Parisiens lui eurent donné le grand chantier et l'épaisse construction qui s'y trouvait, en dédommagement de l'attentat dont il avait failli être victime, de la part du sire de Craon.

Après sa mort, l'hôtel fut possédé par le comte de Penthièvre. Les Anglais, ayant confisqué ses biens, louèrent son hôtel moyennant dix livres parisis; en 1552, il passa aux mains de la famille Babou de la Bourdaisière; son chef, par contrat du 15 juin 1553, le vendit moyennant 16,000 livres à Anne d'Est, épouse de François de Lorraine, qui en fit don, nous venons de le dire, à son frère le cardinal; mais celui-ci ne le conserva pas, car il le céda le 4 novembre suivant à Henri de Lorraine, prince de Joinville, son neveu. C'était une propriété bien modeste pour un Guise. Or, du côté de la rue de Paradis, s'élevait l'hôtel des rois de Navarre de la maison d'Évreux. Cet hôtel avait appartenu au comte d'Armagnac, et était passé ensuite au comte de Laval, qui le vendit, en 1545, au conseiller Brisson, puis au cardinal Charles de Lorraine; celui-ci en fit cession à son frère François, le 11 juin 1556. L'année suivante, le cardinal acquit de Louis de Doulcet la moitié d'une maison côtoyant l'hôtel Clisson; en 1561, il acheta l'autre moitié. D'autre part, François de Lorraine acheta, le 15 juin 1560, l'hôtel de la Roche-Guyon qui appartenait à Louis de Rohan, comte de Montbazon (rue Vieille-du-Temple, en face de la rue Barbette). Cette propriété communiquait à celles des autres princes de la maison de Lorraine, de façon qu'elles occupaient un quadrilatère irrégulier entre la rue des Quatre-Fils, la rue du Chaume (rue des Archives), la rue de Paradis (rue des Francs-Bourgeois), et l'emplacement de l'hôtel de Rohan, rue Vieille-du-Temple, aujourd'hui occupé par l'Imprimerie nationale. Les princes lorrains ayant réuni tous ces bâtiments à la propriété de Louis de Doulcet, en formèrent une vaste habitation qu'on appela l'hôtel de Guise. Le principal corps de logis qui s'étend de la rue des Archives au jardin et dont la façade donnait sur un passage conduisant de cette rue à la rue Vieille-du-Temple, fut construit sur les dessins de l'architecte Lemaire. La porte d'entrée se présentait en pan coupé sur l'angle de la rue des Archives et de ce passage. (C'est la porte flanquée de tourelles qu'on voit encore aujourd'hui.) Derrière la porte, entre les tourelles, se trouvait la chapelle, ornée de peintures à fresque, dues à Nicolo Abbate, peintre florentin. Les Guise firent aussi construire la rampe en fer et l'escalier par lequel on montait dans les appartements donnant sur la rue des Archives; les bâtiments qui forment l'angle de cette rue et celle des Quatre-Fils, sont aussi dus aux princes lorrains.

En 1697, François de Rohan, prince de Soubise, acheta cette propriété aux héritiers de la duchesse de Guise.

Ce fut alors qu'il prit le nom d'hôtel Soubise qu'il a conservé depuis.

François de Rohan abandonnant l'ancienne façade, comme trop mesquine, ouvrit sur la rue Paradis (des Francs-Bourgeois), la magnifique porte qu'on admire. On retourna l'ancienne dans l'alignement de la rue des Archives, en face de la rue de Braque et l'ancien passage dont le prince ne put, malgré son crédit, obtenir la suppression (il ne fut fermé qu'à la Révolution, il portait le nom de passage Soubise). La nouvelle porte fut décorée au dedans et au dehors de deux groupes de colonnes accouplées à l'intérieur, composites et corinthiennes à l'extérieur, formant de chaque côté avant-corps avec couronnements en ressaut sur lesquels furent posées la statue d'Hercule, par Coustou, et une de Pallas, par Bourdis. La façade de l'ancien bâtiment fut décorée au rez-de-chaussée de 16 colonnes d'ordre composite accouplées, dont 8 présentent au milieu un avant-corps surmonté d'un second ordre de colonnes corinthiennes que couronne un fronton. Les huit colonnes du rez-de-chaussée supportent quatre



Les luthériens mirent l'épée à la main et s'élancèrent dehors, bravant les pierres et les coups de feu.
(Page 471, col. 1.)

statues qui représentent les *Quatre-Saisons*; elles sont dues au ciseau de Robert le Lorrain.

Au milieu de l'attique se voyait, peu de temps avant la Révolution, les armes en saillie des Soubise; et çà et là, sur les côtés, des trophées d'armes de distance en distance.

L'hôtel proprement dit s'élève au fond d'une cour immense (62 mètres de longueur sur 40 de largeur), affectant la forme elliptique dans l'extrémité qui fait face au bâtiment. Cette cour est entourée d'une galerie de 56 colonnes d'ordre composite accouplées, et d'un pareil nombre de pilastres correspondant aux colonnes. Sur cette galerie couverte en terrasse règne un pourtour. Le vestibule et l'escalier, d'un ensemble grandiose, furent décorés de peintures de Brunetty. On y distingue encore une salle d'assemblée ornée de tableaux de Restout, et différentes pièces décorées par Boucher, Van Loo, Trémollière et Natoire. Des boiseries finement sculptées se remarquaient dans les principales pièces; l'architecte Lamer dirigea les travaux, de 1706 à 1735, et Germain Boffrand, qui lui succéda, les termina en 1740.

Après 1789, l'hôtel Soubise devint propriété nationale; en 1808 on décida que les archives de France seraient transférées dans cet hôtel que l'État venait d'acquérir.

De 1838 à 1856, on ajouta aux bâtiments, du côté de l'Imprimerie nationale et de la rue des Quatre-Fils, des constructions nouvelles, d'un style différent et on ne craignit pas de défigurer une

partie de l'ancien hôtel pour la mettre d'accord avec les constructions récentes et de mauvais goût.

Les grands salons du premier étage ont été remis à neuf dans les dernières années du second Empire lorsqu'on y installa le musée paléographique et sigillographique dont nous parlerons ultérieurement. Mais les constructions du XVIe siècle étaient dans un tel état de délabrement, qu'on avait dû les étayer de toutes parts, et on se vit dans la nécessité de les démolir; et l'administration résolut d'édifier le long de la rue des Archives, des galeries devant se prolonger jusqu'à la porte Clisson.

Cette entreprise fut commencée en 1876 et sera terminée en 1880. Au reste les démolitions qui ont été faites pendant l'hiver de 1878-1879 pour l'établissement des annexes du mont-de-piété ont eu pour résultat le dégagement de la façade du palais des archives.

Le 6 septembre 1756, des voleurs entrés de nuit dans le cloître de Saint-Germain-des-Prés, par les fenêtres de la chapelle de Sainte-Marguerite, dérobèrent la ceinture de la sainte, vingt-quatre livres d'argent et une clef dite de saint Germain enrichie de pierreries.

Ils cachèrent cette fameuse clef dans un tas de fumier, où elle fut trouvée le lendemain par un particulier qui la rapporta à l'abbaye.

Quant à la ceinture de sainte Marguerite, on ne la retrouva pas; mais les moines ingénieux en montrèrent une autre aux visiteurs en affirmant que c'était un «fragment de la première qui était à part. »

Le 11 mars 1557, mourut à Paris le cardinal de Bourbon, fils du comte de Vendôme et de Marie de Luxembourg ; et le roi, par lettres données à Écouen le 14, ordonna que ses obsèques eussent lieu avec toute la pompe que comportait le rang élevé du défunt. Le parlement, les autres cours, et l'hôtel de ville, se rendirent à cet effet le 21 à l'hôtel de Bourbon (près du Louvre), où se fit la levée du corps, qui devait être porté d'abord à Saint-Germain-l'Auxerrois avant que d'être conduit hors Paris. Mais comme les princes de la maison de France étaient venus à cheval à la cérémonie, dans l'intention de poursuivre ainsi leur route, le corps fut directement porté à Saint-Lazare, pour de là être dirigé le lendemain savoir : le cœur et les entrailles à Saint-Denis et le reste à Laon. Les gens du parlement et des autres corps étaient aussi à cheval, mais les 100 arquebusiers de la ville, ainsi que les 120 archers et les 60 arbalétriers, étaient à pied, et ils s'en plaignirent fort, le convoi ayant lieu par une pluie persistante qui avait détrempé les chemins et rendu les rues si boueuses que c'était à peine si on y pouvait marcher. Ce ne fut pas la seule protestation qui se produisit, il y eut une altercation très vive entre les membres du parlement et ceux de la cour des comptes. Les premiers, rendus probablement de méchante humeur par le mauvais temps, ne voulaient pas que les gens de la cour des comptes marchassent à leur gauche, et de plus, ils se plaignirent de ce que les huissiers de la cour des aides portaient leurs verges; de leur côté les gens d'églises ne furent pas plus conciliants. Les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois comme ayant procédé à la levée du corps, prétendaient avoir le droit de marcher immédiatement après, mais le chapitre de Notre-Dame ne l'entendit pas ainsi et voulut obliger les chanoines à marcher devant ; on discuta, puis la discussion dégénéra en dispute; on échangea des gros mots et le cortège menaçait de se dissoudre complètement, lorsqu'un chantre de Notre-Dame appelé Moreau, se précipita bravement suivi de ses bedeaux sur les chanoines et à grands coups de poings décida la question. Après avoir échangé un certain nombre de horions, les chanoines de Saint-Germain, qui n'étaient pas les plus forts, durent prendre la tête du cortège et psalmodier les prières des morts, tout en se retournant de temps à autre vers leurs adversaires pour leur lancer des regards furibonds et en montrant au peuple qui les regardait passer, celui-ci un œil poché, celui-là le nez écrasé, et tous, leurs habits fripés, déchirés et souillés de boue. Les gens de robes ne s'étaient pas battus à coups de poing, mais ils ne s'étaient pas privés de s'invectiver réciproquement et personne n'ayant voulu céder, gens du parlement et membres de la Cour avaient fini par marcher pêle-mêle, sans ordre aucun et tout en se pressant les uns contre les autres comme des moutons en troupeau; le visage contracté par la colère, les regards enflammés, ils paraissaient plutôt courir à la bataille que suivre les restes mortels d'un dignitaire de l'église.

Le scandale fut si complet, que le roi se vit dans la nécessité de prévenir le retour de pareils écarts, en réglementant par un édit du mois d'Avril, le rang que chacun des corps constitués devait occuper dans les cérémonies publiques.

Au reste, des germes d'indiscipline se montraient partout, jusque dans les églises, où des prédicateurs ne craignirent pas non seulement de soutenir des propositions qui sentaient le fagot, mais encore qui se permirent de censurer les affaires de l'état avec un sans-gêne qu'on ne pouvait tolérer, d'autant plus que les auditeurs, charmés d'entendre dauber sur ceux qui les gouvernaient, encourageaient fort par leur attitude, les prédicateurs à tout oser. Un de ceux qui malmenaient le plus les conseillers du roi était un cordelier nommé Melchior de Flavy, et chaque fois qu'il prêchait, l'église était trop étroite pour contenir le nombre de gens qui venaient l'entendre. Un arrêt du 9 avril rendu par la cour, ordonna d'informer contre ce cordelier et en

même temps, porta que dorénavant les curés, au cas qu'ils ne prêchassent pas eux-mêmes dans leurs paroisses, seraient tenus, conjointement avec leurs marguilliers, de présenter trois mois avant le temps de l'avent et du carême, ceux qu'ils voudraient employer à la prédication, afin que l'évêque s'informât de leur doctrine et de leurs capacités; après quoi il leur donnerait les pouvoirs nécessaires. Il fut aussi réglé que le salaire de ces prédicateurs serait aux frais des curés.

Il n'était pas inutile que les évêques s'assurassent du degré d'intelligence et d'instruction de ceux qui avaient mission d'éclairer les autres, car le parlement de Paris ayant eu dans cette même année 1557, à juger un prêtre nommé Jean Claveau, accusé de fausse monnaie, l'interrogea en latin et en français sur la définition des mots prêtre, diacre, sous-diacre; il ne put répondre. On lui demanda ce que signifiaient les mots presbytère et *Salve, sancta parens*, il ne put le dire. « Ne pouvant répondre à d'autres interrogatoires, lit-on dans un des registres criminels du parlement, se serait trouvé plein d'ignorance et d'insuffisance a ordonné et ordonne que remonstrances très humbles seront faites au roi sur l'ignorance, mauvaise et scandaleuse vie de plusieurs prêtres et clercs de ce royaume, qui, sous ombre du dict titre de prêtre et de clerc, se veulent soustraire de son obéissance et juridiction, commettant plusieurs grands crimes, sous espérance d'impunité ou de punition légère. »

Mais, s'il était devenu nécessaire de sévir contre certains membres du clergé; on ne tarda pas à reconnaître qu'il y avait aussi une réforme radicale à apporter dans le corps entier de l'Université dont les régents et les écoliers ne cessaient d'être mêlés aux désordres qui se commettaient journellement.

Un véritable mouvement populaire qu'ils soulevèrent, allait rendre cette réforme indispensable.

Le 12 mai 1557, un écolier, appartenant à la noblesse bretonne, était allé en compagnie d'un avocat de ses amis, se promener le soir au Pré-aux-Clercs, lorsque tous deux furent tués par des coups de fusil qu'on tira sur eux des maisons voisines.

En même temps, quelques autres écoliers qui se promenaient au même lieu furent blessés.

Ceux-ci s'empressèrent de porter plainte à l'autorité qui, immédiatement, fit arrêter un sieur Bailly, commissaire au Châtelet, et propriétaire de la maison de laquelle les coups de feu étaient partis; mais comme cet homme prouva qu'il n'était pour rien dans ce lâche attentat et qu'il ne pouvait être rendu responsable des faits et gestes de ses locataires, on le relâcha.

Cela ne faisait pas l'affaire des écoliers qui, au lieu de laisser à la justice le soin de découvrir les coupables, se chargèrent eux-mêmes de tirer vengeance de l'agression dont leurs camarades avaient été victimes, et ils ne trouvèrent rien de mieux que d'aller en masse, le lendemain, saccager et brûler trois maisons contiguës au Pré-aux-Clercs.

Le parlement, averti de ce qui se passait, invita le recteur et les députés de l'Université à tenir les écoliers enfermés dans leurs collèges respectifs; ceux-ci obéirent à cette injonction autant que cela était possible, mais il leur était difficile, pour ne pas dire impossible, d'agir contre les écoliers qui demeuraient en ville, et ceux-ci ne manquèrent pas de continuer leurs violences le lendemain, ce qui obligea, le 17, le parlement, toutes chambres réunies, à ordonner au prévôt des marchands et aux échevins d'envoyer quarante archers et arquebusiers de la ville au Pré-aux-Clercs pour l'occuper et défendre à qui que ce soit d'y entrer. De plus, le prévôt de Paris et ses lieutenants furent requis de s'y transporter en personnes trois fois par jour, à l'effet de faire saisir par les commissaires toutes les armes, épées, dagues et bâtons appartenant aux écoliers et de les porter à l'hôtel de ville.

L'arrêt fut lu à son de trompe par les carrefours et faubourgs.

Tout cela n'empêcha pas les écoliers de poursuivre leur œuvre de vengeance, et de nouvelles tentatives de désordre se produisirent sous la conduite d'un certain Baptiste Coquatre dit Crococzon, écolier, natif d'Amiens, et âgé de vingt-deux ans.

Le parlement voulut alors faire un exemple, et condamna Coquatre à mort, nonobstant la requête présentée à la cour par l'évêque de Paris qui le réclamait en sa qualité de clerc.

La sentence fut exécutée le jour même qu'elle fut rendue.

On dressa une potence au milieu du Pré-aux-Clercs, on y pendit Coquatre, puis lorsqu'il fut mort, on décrocha son corps qu'on brûla.

Les écoliers s'empressèrent d'aller ramasser ce qui restait de ses ossements et l'enterrèrent dans la chapelle de Saint-Pierre (aujourd'hui l'Académie de Médecine; on l'appelait aussi Saint-Père, et ce nom fut donné au chemin qui y conduisait, et devint peu à peu la rue Saint-Pierre, Saint-Père, et finalement des Saints-Pères), qui servait de paroisse aux domestiques et aux vassaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Puis, exaspérés par la sévérité de la punition infligée à leur camarade, ils affichèrent aux portes et aux carrefours de la ville des placards injurieux et menaçants; ils abattirent la barrière des sergents qui se trouvait près la croix des Carmes, insultèrent les officiers de justice qu'ils rencontrèrent, et se livrèrent à tous les excès imaginables.

Le parlement ne pouvait tolérer plus longtemps de pareils déportements : il rendit un qua-

trième arrêt, aux termes duquel la cour ordonnait à tous les principaux des collèges de tenir les portes fermées dès six heures du soir, de désarmer les écoliers, de plâtrer ou de griller les fenêtres basses donnant sur les rues, et de dresser le rôle exact de tous les écoliers externes qui prenaient des leçons, en indiquant leur demeure, et de l'envoyer, dans les trois jours, signé de leur main, au procureur général.

Mais le 21, le recteur de l'Université se présenta à la cour pour lui remontrer qu'il avait assemblé, selon ses ordres, les principaux, les maîtres et les régents des collèges, mais que ceux-ci avaient déclaré ne pouvoir se faire obéir. Quant au principal du collège de Plessis, il avait été obligé de prendre la fuite, sur les menaces que les écoliers lui avaient unanimement faites de mettre le feu au collège.

Le président l'exhorta à assembler de nouveau, le lendemain, ceux qu'il avait déjà convoqués, et l'assura que, de son côté, la cour allait mettre en jugement Bailly et ses complices.

Les bourgeois qui demeuraient dans les environs du Pré-aux-Clercs, étaient fort inquiets de la tournure que prenaient les choses et quelques-uns, entr'autres un drapier, sollicitèrent et obtinrent du recteur des placards signés de lui et qui, affichés sur leurs maisons, devaient les mettre à l'abri de la fureur des écoliers.

Ceux-ci, dans cette journée du 21, tuèrent un sergent.

Le roi commença à s'émouvoir de tout ce bruit et fit défendre aux écoliers, sous peine de mort, de se rendre au Pré-aux-Clercs, de tenir aucune assemblée et de porter aucune arme.

L'Université nomma alors dix députés chargés d'aller trouver le roi et de lui témoigner du respect que «sa fille aînée » (l'Université) ne cessait d'avoir pour lui.

Le 25, le roi « attendu le peu de zèle du recteur et des principaux des collèges » ordonna de faire marcher dix enseignes de pied et 200 hommes d'armes pour se loger dans le quartier de l'Université et contenir les écoliers rebelles.

Tous les écoliers furent tenus de prendre pension dans les collèges fermés et ce, dans les six jours de la date de l'ordonnance royale, ou de sortir de Paris ; quant aux étudiants étrangers, appartenant aux pays ennemis, ils devaient vider le royaume dans la quinzaine, sous peine d'être faits prisonniers de guerre.

Le soir, la lettre royale fut publiée par les carrefours, par les soins du lieutenant civil ; mais, dès le premier cri, au carrefour Saint-Cosme, et comme le lieutenant passait devant les colléges de Narbonne, de Bayeux et de Justice, il fut assailli de pierres, lui et sa suite, et il dut se réfugier dans un des collèges, où il arrêta treize écoliers qu'il envoya coucher dans les prisons du Châtelet.

Il était alors neuf heures du soir ; le brave lieutenant songea qu'il n'avait avec lui qu'une vingtaine d'hommes et que s'il ne voulait pas courir le risque d'être assommé, il était prudent de borner là la répression et de songer à la retraite, d'autant plus qu'au moment où il entrait dans le collège, deux gentilshommes à cheval, dont l'un était le comte de Carmain, n'avaient pas craint de traverser sa troupe et de lui adresser des propos, de nature à lui faire comprendre que si quelque bagarre s'élevait, il était tout disposé, ainsi que son compagnon, à soutenir les écoliers.

Le lieutenant civil avait bien pris la précaution de requérir Germain Boursier, l'un des échevins et le chevalier du guet, Jean de Gabaston, afin qu'ils l'assistassent avec leurs hommes, dans la publication de l'arrêt, mais Germain Boursier n'avait pu réunir à l'Hôtel-de-Ville que deux capitaines, deux archers et arbalétriers, cinq arquebusiers et huit gardes des marchandises et ne voulant pas courir le risque de se faire casser les reins en compagnie de ces quelques hommes, il était tranquillement resté à l'Hôtel-de-Ville.

Quant au chevalier du guet, il s'excusa de ne pas avoir assisté le lieutenant civil, parce qu'il avait craint d'être maltraité.

Ce vaillant chevalier fut envoyé en prison à la Conciergerie.

Cependant, les députés de l'Université finirent par apaiser le roi qui, dans l'audience à eux accordée le 29, voulut bien signer l'élargissement de tous les écoliers emprisonnés, et ordonner que l'affaire du Pré-aux-Clercs serait portée à son conseil.

Grande joie dans l'Université qui, le 11 juin, alla en procession à Sainte-Geneviève pour rendre grâce à Dieu de l'issue de tout ceci.

Mais au retour de la procession, on recommença à démolir quelques maisons avoisinant le Pré-aux-Clercs, les écoliers se défendirent d'être pour quelque chose dans ces violences et pour le prouver, ils quittèrent la procession et tombèrent sur les démolisseurs qui se prétendaient écoliers et ils en arrêtèrent huit ; sept étaient artisans et le huitième, cuisinier du collége d'Arras.

On voulut bien ne pas pousser l'enquête plus loin, mais le 28 mai, le roi nomma quatre commissaires chargés de la réformation de l'Université, or déjà, en ce temps là, les commissions servaient plutôt à enterrer les projets qu'à en favoriser l'exécution et tout ce qui ressortit de ce beau plan de réforme, fut un arrêt du 26 juillet 1558, qui défendit de nouveau aux principaux et aux régents des colléges de mener les écoliers au landit avec armes, tambours et enseignes déployées « joint que le temps de la canicule était capable de leur causer de grandes maladies ».

Mais bien avant que cet arrêt fût rendu, les écoliers avaient recommencé à faire tapage ; les



F. Roy, éditeur. — 59.

Imp. Charaire et Fils.

Rabelais, Jacques Amyot, Michel Montaigne.



Les guetteurs de nuit regardant passer les voleurs et sonnant de la cloche quand ils en voyaient apparaître.

commissaires avaient été nommés le 28 mai, le 15 août, ils sortirent en grand nombre par les portes de Saint-Jacques et de Saint-Michel et se répandirent dans les vignes des environs, où malgré la résistance des messiers, ilsfirent un dégât considérable.

Ce n'était que le prélude d'autres violences.

Le 17 et dans la nuit du 19, ils s'assemblèrent encore au nombre de trois ou quatre cents et ravagèrent tout; enfin, au mois de janvier 1558, ils firent de nouveau irruption dans les maisons voisines du Pré-aux-Clercs, où ils brisèrent tout ce qu'ils rencontrèrent.

On voit que la clémence dont le roi usa à leur égard eut de tristes résultats.

Ce fut à peu près à cette époque que Diane de France, fille de Henri II, vint s'installer dans l'hôtel que son père lui avait fait construire rue Pavée, au Marais, et qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'hôtel Lamoignon; les travaux avaient été commencés en 1550; c'était originairement une grande maison avec jardin, appartenant aux religieux de Saint-Antoine et qu'on désignait sous le nom de la Porcherie-Saint-Antoine; elle fut achetée par un sieur Robert de Beauvais qui la vendit à Henri II en 1550 et celui-ci la fit reconstruire complètement et eut soin de multiplier les emblèmes de Diane, des D et des têtes de cerf dont l'envergure s'étala aux frontons de droite et de gauche. Cet hôtel consiste

en un corps de bâtiment principal, décoré d'un ordre corinthien presque colossal et flanqué de deux ailes dont l'une fut restaurée vers 1865. Cet hôtel, avec sa haute façade, ses colonnades et ses pilastres, sa belle cour et sa large porte cochère, est d'un grand aspect.

En 1581, il fut acquis par le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX et s'appela alors hôtel d'Angoulême; ce duc qui tenait du gentilhomme et du tirelaine, disait à ses gens, quand ils lui demandaient leurs gages : « C'est à vous à vous pourvoir, quatre rues aboutissent à l'hostel d'Angoulesme, vous êtes en beau lieu, profitez-en si vous voulez ». Un de ses héritiers, Charles de Valois, comte d'Alais, occupait encore l'hôtel sous Louis XIII.

Ce fut le duc d'Angoulême qui fit ajouter les deux ailes au corps principal ; ses armes les surmontaient, mais elles ont disparu.

En 1684, Chrétien de Lamoignon, chef de la célèbre famille de ce nom, fit l'acquisition de cet hôtel et lui donna définitivement son nom. Cette famille l'habita jusqu'aux approches de la révolution de 1789.

A l'hôtel Lamoignon fut placée la bibliothèque donnée à la ville de Paris par son procureur du roi, Moreau ; elle fut ouverte le 13 avril 1763.

A partir de 1789, l'hôtel subit le sort de presque toutes les grandes habitations parisiennes, et fut occupé par diverses industries, et notamment par un pensionnat de jeunes demoiselles.

En août 1557, on apprit de mauvaises nouvelles de la guerre avec Philippe II, roi d'Espagne, et l'Angleterre ; la reine convoqua une assemblée à l'Hôtel de Ville pour le 12, et le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers, les quarteniers, huit notables bourgeois de chaque quartier et un grand nombre d'autres personnes de distinction, députés du parlement, de la chambre des comptes, du clergé, de l'université et des abbayes et prieurés s'y trouvèrent; mais la reine fit savoir qu'elle était indisposée et demanda que l'assemblée fût remise au lendemain, ce qu'on fit, et elle eut lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

La reine, accompagnée de Mme Marguerite, sœur du roi, supplia la ville de lui accorder une levée de 10,000 hommes de pied et promit, en retour, de protéger Paris en toute occasion, auprès du roi. On délibéra, et il fut résolu qu'on aiderait le roi des 10,000 hommes demandés, et qu'on lèverait pour leur solde la somme de trois cent mille livres sur tous les habitants de la ville et des faubourgs, sans en excepter personne.

Si les nouvelles de l'extérieur étaient mauvaises, celles de l'intérieur ne valaient guère mieux : la sécheresse avait été si grande que la famine se fit sentir, « les oignons coustoient un liard la pièce, et la botte de raves, de quatre racines seulement, se vendoit un sou. L'on ajouste que les œufs valoient dix deniers la pièce, et le reste des vivres à proportion ».

On eut recours pour conjurer ce fléau, au moyen habituel: on fit des processions. La première eut lieu le 30 août, de la Sainte-Chapelle à Notre-Dame. Le parlement se rendit à la Sainte-Chapelle et occupa les sièges de gauche ; ceux de droite étaient réservés aux évêques et aux archevêques. Le roi, le dauphin, la reine de France et d'Écosse, Madame Marguerite, la duchesse de Berri et les dames les plus qualifiées s'y trouvaient. Les religieux mendiants portaient sur leurs épaules les grandes reliques, et les petites furent portées à la main par les archevêques de Tours et de Vienne. et par les évêques des principales villes de France suivis des cardinaux de Lorraine, de Guise, et de Chatillon.

Le cardinal de Lenoncourt portait la sainte hostie sous un dais.

Une seconde procession eut lieu le 19 septembre. Le roi avait promis d'y assister, mais il en fut empêché, se trouvant malade. Cette fois, on y porta la châsse de sainte Geneviève.

En 1544, le parlement avait nommé quatre commissaires pour inspecter les hôpitaux et les maladreries ; ils constatèrent que la maladrerie de Saint-Germain-des-Prés, dans laquelle on enfermait les personnes attaquées de ce qu'on appelait alors le mal de Naples, n'avait plus de revenus, et qu'elle était pleine de lépreux qui s'y rendaient de toutes parts pour se répandre plus facilement dans Paris et y faire des quêtes.

D'après l'avis émis par les commissaires, la cour ordonna que cette maladrerie serait détruite et qu'on en réserverait les matériaux, soit pour en bâtir une autre dans un lieu plus éloigné, soit pour les vendre au profit des pauvres.

Guillaume Gélinard, secrétaire du duc d'Orléans, obtint l'emplacement et les matériaux moyennant 91 livres de rente et 300 livres une fois payées. Mais alors, en 1557, la ville racheta le tout et fit bâtir un hôpital pour y enfermer les mendiants, les infirmes et les gens âgés des deux sexes, les hommes séparés de leurs femmes, les enfants malades de la teigne, les femmes épileptiques et les fous ; cette dernière destination donna naissance à un proverbe qui était encore en usage au commencement de ce siècle, en parlant d'un extravagant, on disait : c'est un échappé des Petites-Maisons, car ce fut sous ce nom que l'hôpital fut désigné, en raison des petites chambres basses où les fous étaient enfermés et des petits logements qui étaient concédés aux personnes âgées ou infirmes.

Son principal protecteur fut le président Jean Luilier de Boulencourt, qui lui donna des meubles, des rentes, et fit élever à ses frais plusieurs corps de bâtiments.

Dans l'origine, il y avait à la tête de l'hôpital un chirurgien gouverneur, un second chirurgien,

quatre portiers pris parmi les invalides pour surveiller les pauvres admis; deux prêtres et quelques servants, hommes et femmes, faisaient office d'infirmiers.

Une chapelle fut bâtie pour desservir l'hôpital; elle dut être réédifiée en 1615.

En 1801, les Petites-Maisons furent remplacées par l'hospice des Ménages, dont il sera parlé en son temps.

Le 4 septembre 1557, un ordre du roi prescrivit d'arrêter rue Saint-Jacques, dans l'hôtel d'un sieur Berthomé, environ quatre cents luthériens qui s'y étaient assemblés, au mépris des édits, « pour y célébrer la Cène à leur nouvelle façon ». Mais une pareille expédition ne pouvait se faire sans occasionner du tumulte : ce fut ce qui arriva.

Les catholiques, qui avaient vu entrer tous les luthériens dans l'hôtel, n'attendirent même pas que le roi eût ordonné leur arrestation pour leur faire un mauvais parti; les gens du quartier résolurent de les assaillir lorsqu'ils en sortiraient, et en conséquence, ils amassèrent dans les maisons voisines des pierres, et lorsque le lieutenant criminel Jean Martiny, se présenta pour procéder à l'arrestation, la populace vint à la rescousse, en enfonçant les portes de l'hôtel dont les voisins criblaient les vitres de pierres.

Les luthériens, craignant d'être assiégés dans l'intérieur, prirent une résolution désespérée, mirent l'épée à la main et s'élancèrent au milieu de ceux qui les attendaient dehors, bravant les pierres et les coups de feu qu'on tirait sur eux.

La plupart parvinrent à se sauver; un fut tué sur place, mais les femmes et les filles qui assistaient à l'assemblée ne purent fuir de la même façon, et en somme, environ 120 personnes furent mises en état d'arrestation, et les sergents eurent toutes les peines du monde à les conduire en prison, la populace voulant les massacrer sur place.

Une foule énorme emplissait la rue et les accusations les plus odieuses circulaient contre les malheureux hérétiques qu'on accusait de s'être livrés dans l'hôtel Berthomé aux scènes les plus scandaleuses; on prétendait qu'après avoir fait un grand repas, ils avaient éteint les lumières et qu'à la faveur des ténèbres, ils avaient commis de honteux désordres. Quelques personnes se prétendant mieux informées encore, prétendirent qu'au milieu de leurs débauches, ils avaient sacrifié des enfants.

On juge si ces méchants propos enflammaient la colère de ceux qui les entendaient, et les horions tombaient dru comme grêle sur les luthériens, qui passèrent en jugement huit jours plus tard. On ne les fit pas languir; le plus grand nombre fut envoyé au bûcher le 13 septembre.

Plusieurs maîtres de petites écoles appartenaient aux idées nouvelles et élevaient les enfants dans les principes luthériens. Le parlement s'émut de ce fait, et un arrêt du 21 octobre obligea tous pédagogues et précepteurs, à mener leurs écoliers à l'église et à leur faire entendre la messe les dimanches et fêtes, sous peine de la hart et de la confiscation de biens.

Les commissaires au Châtelet furent tenus de faire observer cette disposition, et l'évêque de Paris, le recteur de l'Université etc, furent chargés d'informer de leur côté contre les délinquants, afin que le bras séculier aidât en cette circonstance à l'autorité ecclésiastique.

La perte de Saint-Quentin, conquis par les troupes du roi d'Espagne, avait eu pour résultat de chasser de cette ville nombre d'indigents qui se réfugièrent à Paris. La cour, par arrêt du 11 décembre, ordonna qu'ils se rendraient tous à un jour fixé, à midi, devant l'Hôtel de Ville, pour y déclarer leur âge, leurs noms et qualités, ainsi que les professions qu'ils exerçaient. En même temps, il fut enjoint à un des échevins de se trouver là pour recevoir leurs déclarations, et aux maîtres et administrateurs des hôpitaux du Haut-Pas et de Saint-Jacques, de recevoir et loger les pauvres femmes, filles et petits enfants.

On fit des quêtes à leur profit, et les curés des paroisses furent chargés de les recommander à la charité des habitants.

Les succès de l'ennemi firent craindre un instant que Philippe II ne poursuivît ses conquêtes jusqu'à Paris, et le roi convoqua les états généraux pour le 6 janvier 1558, dans la chambre de Saint-Louis au Palais. Il présida la séance, et demanda un secours d'argent pour subvenir aux pressants besoins du gouvernement, promettant qu'aussitôt la paix conclue, il s'occuperait sérieusement de diminuer les impôts.

Un emprunt de trois millions fut consenti, et on fit la répartition par province.

Le roi satisfait du résultat obtenu, congédia alors les états, et fit célébrer une messe solennelle d'actions de grâces dans la chapelle du Palais. Il y assista, ainsi que la reine, le dauphin et toute la cour.

Il avait été convenu que la somme serait prélevée sur les riches, qui devaient fournir de 500 à 1,000 écus, selon leur fortune, à condition qu'on leur en paierait la rente sur le taux de 8,33 pour cent. La ville de Paris fut la première à s'exécuter, et son exemple entraîna toutes les autres.

Bientôt après et grâce à ce secours, le duc de Guise prit Calais aux Anglais, ce qui causa une joie universelle à Paris. Et le roi en fut si satisfait, qu'il fit savoir au prévot des marchands et aux échevins, que pour reconnaître le service que lui avait rendu la ville de Paris, il irait souper avec eux le jeudi gras, avec la reine, le dauphin et plusieurs princes et dames de la cour.

C'était un grand honneur qu'il faisait aux membres de la municipalité. Aussi, ceux-ci se mirent-ils en quatre pour le bien recevoir et le

« régaler ». Ils prièrent « les plus belles dames de la ville » d'assister au festin, et de ce nombre furent, mesdames Bricomet, de Lesigny, de Marchaumont, d'Avanson, de Belesbat, d'Aigremont, des Roches, d'Epesse, de la Rozière, Fumée, de Beauverger, de Varades, de Livry, de l'Isle, de Mandeville, de Préaux, de Saint-Léger, de Villy, Pouart, de la Cour, Villemain, Ripault, et de Conan, qui passaient pour des beautés parfaites.

On invita aussi quelques jeunes gens, fils de marchands, pour porter les plats, et on leur donna des livrées de soie, les unes jaunes, les autres violettes.

La grande salle de l'Hôtel de Ville fut tapissée de lierre et ornée des écus du roi, de la reine, du dauphin, du duc de Guise, du cardinal de Loraine, du garde des sceaux, de madame Marguerite, de la dame de Valentinois et de plusieurs devises en latin, en l'honneur du roi, et du duc de Guise, ayant trait à la prise de Calais.

Les murs étaient revêtus des tapisseries de la ville, et le plancher était couvert de nattes, de même que l'estrade élevée de trois marches, sur laquelle se trouvait dressée la table royale.

Dès le matin de ce beau jour, Lesigny maître d'hôtel du roi, se rendit à la salle du repas, dont il fit garder les portes par trente archers de la garde, mais ceux-ci y laissèrent entrer tant de gens de connaissance qui désiraient avoir le plaisir de voir manger des gens de haut parage, que la salle se trouva pleine et que, lorsqu'à quatre heures de l'après-midi le roi, la reine, le dauphin, et les autres invités entrèrent, ce fut avec la plus grande peine qu'ils parvinrent à se placer.

Le roi, qui était en habit de gala et qui ne voulait pas qu'il fût mouillé par la pluie battante qui tombait, était venu dans une sorte de lourd carrosse qu'on appelait alors une coche.

Lorsqu'il en descendit devant la porte de l'Hôtel de Ville, on tira des salves d'artillerie pour lui faire honneur; mais les chevaux de l'équipage qui étaient peu familiers avec ce bruit guerrier, se mirent à ruer si fort et à faire de tels soubresauts, que le roi faillit se rompre le col en mettant pied à terre.

Toutefois, il parvint à entrer dans le palais et en fut quitte pour la peur.

Lui placé, chacun s'arrangea comme il put pour se caser; naturellement, les dames occupaient le haut bout de la table, mais comme les curieux tenaient essentiellement à les voir de près, ils s'étaient installés sans façon à la place des invités, et ceux-ci se trouvaient fort empêchés pour s'asseoir.

L'entrée de la table fut sonnée par les trompettes du roi; les pages de la maison portaient les plats.

Les autres tables furent servies par François Jacob, maître d'hôtel de la ville, et par les enfants de Paris.

Les curieux voulurent bien par discrétion s'abstenir — sauf quelques-uns — de goûter aux plats, mais il ne se firent aucun scrupule de vider les verres, ce qui fit que plusieurs personnes durent souper sans boire.

Ce qui les consola, c'est que vers la fin du repas, le poète Jodelle et une troupe de comédiens entrèrent pour représenter *Orphée*.

Malheureusement, s'ils jouèrent mal, ils chantèrent plus mal encore, car, dit un historien, « ils estoient tous si enrouez qu'on ne les entendoit point chanter ».

Tout cela n'empêcha point que la fête fut charmante.

Il paraît toutefois que le roi avait peu mangé, car une heure après la représentation, le prévôt et les échevins le prièrent de venir faire collation « dans le bureau d'en haut ».

Il y alla avec les princes et, en petit comité, fit, comme on dit, sauter les miettes.

Pendant ce temps, les dames, qui étaient restées dans la salle du bas s'amusèrent à danser.

A onze heures tout était terminé et chacun s'en retourna chez soi.

Les 13 et 14 avril 1558, un service solennel fut célébré à Notre-Dame à l'occasion de la mort de la reine douairière de France, Eléonore d'Autriche. La cour ainsi que l'université et la ville y assistèrent, le parlement s'y montra en robe écarlate, avec chaperon noir à bourrelet.

Le 24 du même mois on célébra à Paris le mariage du dauphin François avec la reine d'Écosse, Marie Stuart.

Ce fut aussi dans la même année que l'archevêque de Paris, Pierre de Gondy, qui se trouvait trop mesquinement logé, ajouta à son palais une maison canoniale située près le jardin des chamoines et l'augmenta d'un corps de logis qui aboutissait à l'église de Saint-Denis-du-Pas.

Le cardinal de Noailles fit abattre en 1697, les différents bâtiments de l'archevêché (l'évêché de Paris fut érigé en archevêché en 1622) construits par ses prédécesseurs, et le remplaça par un palais qu'on voyait encore au commencement de ce siècle. En 1772, M. de Beaumont (qui fut archevêque de Paris jusqu'en 1781), voulant que le palais fût en état de recevoir le roi et les seigneurs de la cour dans les grandes solennités, fit bâtir sur les dessins de Pierre Desmaisons architecte du roi, un grand escalier à deux rampes qui était considéré cnmme une véritable œuvre d'art, et ordonna une meilleure distribution des appartements, qui furent décorés et meublés avec magnificence.

Après la révolution de 1789, le palais archiépiscopal servit aux séances de l'assemblées constituante, puis d'habitation au chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. La chapelle devint un amphithéâtre d'anatomie.

En 1809, de grands travaux de restauration et



Les calvinistes furent surpris, se préparant à manger un chapon rôti. (Page 2, liv. 61.)

d'embellissement eurent lieu sous la conduite de l'architecte Poyet ; en 1818 on étaya et reprit plusieurs parties du bâtiment qui fléchissaient, et on construisit à l'est un nouveau corps de bâtiment. Un jardin en terrasse entouré de grilles, était attenant à ce palais et la vue s'y étendait sur le levant de Paris et le cours de la Seine.

Le 14 février 1831, à la suite d'une manifestation politique, dont le récit sera fait ultérieurement, le palais de l'archevêché fut démoli par la multitude et son emplacement fut cédé gratuitement à l'État par la ville de Paris par la loi du 8 juin 1837, à la charge par la ville d'y établir une promenade.

Ce fut aussi en 1558, que grâce aux libéralités d'un particulier nommé Hennequin, les religieux Jacobins purent fairent reconstruire leur cloître qu'ils avaient commencé à réparer en 1556 ; mais en 1565, les bâtiments des écoles tombaient en ruines. En 1780, l'église était dans un état complet de vétusté et on dut par sûreté, célébrer les offices dans la salle des écoles Saint-Thomas.

Les bâtiments et le terrain, devenus propriété nationale en 1790, furent vendus le 7 vendémiaire an VII, à la charge par les acquéreurs de donner les alignements de trois rues nouvelles qui devaient passer sur leur emplacement. Ce furent la rue Soufflot prolongée, la rue des Grès et une

rue qui devait aller du prolongement de la rue Soufflot à la rue des Jacobins et qui demeura à l'état d'impasse.

Le 13 août 1813, les bâtiments de l'ancien couvent des Jacobins furent achetés 133,350 fr. pour le casernement des sapeurs pompiers; l'acquisition en fut faite par la Ville, le 22 septembre 1814. Ces bâtiments servirent de maison de refuge aux jeunes détenus avant qu'ils fussent transférés rue de la Roquette. Enfin, ces constructions furent affectées à des écoles communales et au casernement d'une partie de la garde municipale.

Le 2 octobre 1558, on fit à Paris, par ordre du roi, une procession générale pour la paix; cette procession alla de Notre-Dame aux Augustins. Au sortir de l'église les officiers de la ville, et du Châtelet montèrent sur leurs mules et allèrent à l'Hôtel de Ville, où le lieutenant criminel et les conseillers « furent régalés ».

Les conférences en faveur de la paix s'ouvrirent le 15 ; une trêve de deux mois en sortit, et enfin la paix fut conclue le 3 avril suivant, à la grande satisfaction des Parisiens.

Qu'on fût en paix ou en guerre, les malfaiteurs ne cessaient pas de voler nuitamment dans Paris, et ces vols devinrent si fréquents et si audacieux, qu'on fut obligé de faire un nouveau règlement pour la sûreté de la ville; au guet ordinaire il fut joint un guet extraordinaire qui, de garde toutes les nuits, devait être placé « en deux maisons de chaque rue, et dans chaque maison successivement tour à tour; que dans chaque maison où le guet serait assis, il y aurait un homme préposé pour veiller sur la rue, qu'il aurait de la lumière et que s'il apercevait quelques voleurs, il sonnerait une clochette pour avertir tout le monde, à quoi serait répondu pareillement du son d'une clochette par le guet de l'autre maison. »

On voit d'ici ces guetteurs, avec de la lumière, réfugiés, les uns dans une maison de gauche, les autres dans une maison de droite, regardant passer les voleurs et sonnant de la cloche dès qu'ils en voyaient apparaître.

Il fallait vraiment que les voleurs eussent bien envie de se faire prendre pour ne pas déguerpir au premier coup de clochette; aussi généralement n'attendaient-ils pas que le guet sortît de ses maisons et s'empressaient-ils de prendre le large.

Il fut arrêté que personne ne serait exempt de faire ce guet; celui qui l'avait fait une nuit portait sa clochette à son voisin, et le voisin ne pouvait se refuser à guetter à son tour la nuit suivante.

Comme on craignait que les veilleurs s'endormissent, lorsque le guet ordinaire passait, l'extraordinaire devait lui dire : *Dieu garde* « ou quelque autre chose. »

Il fut aussi ordonné qu'à la place des lanternes qu'on avait commandé de mettre aux fenêtres, on substituerait des fallots ardents placés au coin de chaque rue et qui demeureraient allumés depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, que toutes les portes ouvrant sur rues seraient fermées à dix heures du soir, excepté celles des gens exerçant une profession utile au public après cette heure, que dans les huit jours, il serait fourni aux commissaires du Châtelet les listes indiquant exactement les noms des gens demeurant dans leurs quartiers. Enfin, que tous vagabonds et gens sans aveu sortiraient de la ville et des faubourgs dans les vingt-quatre heures, sous peine du fouet, et de la hart en cas de récidive.

Mais un second arrêt du 14 novembre modifia les dispositions de celui-ci : il proscrivit l'usage des fallots ardents et ordonna de s'en tenir aux lanternes aux fenêtres; il ne rendit obligatoire que de mois en mois la déclaration des noms des habitants, qui dut être faite au prévôt des marchands et aux échevins.

Enfin, un troisième arrêt, daté du 21 janvier 1559, fut encore rendu sur cette matière; on y remarque que l'on avait travaillé à la construction de nouvelles lanternes et à des machines destinées à les attacher et pendre aux maisons, mais on n'avait rien imaginé de pratique, et pour indemniser les ouvriers qu'on avait employés à ces travaux, il fut ordonné que les matériaux dont ils s'étaient servis seraient vendus à leur profit.

Le 4 janvier, le roi ordonna qu'un carrousel se tiendrait dans la rue Saint-Antoine, sur la place qui s'étendait depuis l'hôtel d'Évreux jusqu'au bout de la rue Saint-Paul; il se fit aux flambeaux, et l'on vit combattre une troupe de Turcs contre une troupe de Maures.

Henri II aimait fort les carrousels et les tournois, mais le plaisir qu'il prenait à ces jeux ne l'empêchait pas de songer au protestantisme, dont les progrès l'irritaient au delà de toute expression ; il fut avisé que nombre d'hérétiques se promenaient le soir dans le Pré-aux-Clercs et y chantaient des psaumes de David, traduits en vers français par le poète Clément Marot, et dont un musicien, Guillaume Franc, avait composé la musique.

Grande colère du monarque, qui défendit, sous peine de mort, de s'assembler au Pré-aux-Clercs pour y chanter, et, désireux de se rendre compte par lui-même de l'état des esprits, il s'en alla le 15 janvier, sans être attendu, au parlement qui se tenait alors aux Augustins, où il trouva la compagnie occupée à délibérer sur la nature des peines qu'on devait infliger aux luthériens.

Le roi, charmé, invita alors les conseillers à continuer leur délibération, mais il entendit bientôt des choses qui ne furent nullement de son goût : les conseillers Claude Viole, Louis du Faur, et principalement Anne du Bourg, soutinrent que si les hérétiques se montraient si audacieux et si

pleins de zèle pour la réforme, c'est qu'ils y étaient autorisés par la corruption des mœurs, le relâchement de la discipline et plusieurs abus de la cour de Rome.

Le roi commença à regretter d'être venu; mais il n'était pas au bout.

Anne du Bourg s'éleva avec véhémence contre les scandales de la cour de France, la licence qui y régnait, les adultères, les parjures et les débauches qui s'y produisaient.

Henri II rongeait son frein en silence.

La discussion terminée, les conseillers exprimèrent leur opinion sur les peines à édicter; les uns étaient d'avis qu'il fallait suspendre, ou tout au moins modérer la rigueur des châtiments en usage, d'autres voulaient qu'on les maintînt, les trouvant plutôt trop doux que trop sévères.

Le roi, de plus en plus mécontent, commanda au connétable de Montmorency qui l'avait accompagné, de procéder immédiatement à l'arrestation des deux conseillers du Faur et du Bourg.

C'était sa façon de discuter.

Le comte de Montgommery, capitaine des gardes, fut chargé de conduire les imprudents conseillers à la Bastille.

Mais bientôt, le roi se souvint que si du Faur et du Bourg s'étaient montrés les plus irrévérencieux envers l'autorité royale, six autres conseillers : Paul de Foix, Antoine Fumée, Eustache de la Porte, Viole, du Ferrier et du Val avaient, en termes plus polis, exprimé absolument la même opinion, et, se ravisant, il donna l'ordre d'arrêter ces six membres du parlement.

De Foix, Fumée et de la Porte allèrent en prison; ils furent arrêtés chez eux; quant aux trois autres, ils avaient pris la bonne précaution de ne pas rentrer à leur domicile, et de se cacher chez des amis; ce qui était un acte de haute prudence.

Le sans-façon avec lequel le roi en usait vis-à-vis le parlement, étonna bien un peu les Parisiens; cependant, ils se bornèrent à exprimer quelques réflexions qu'Henri II eut été peu flatté d'entendre.

Néanmoins, le parlement se rassembla le lendemain, par ordre royal, afin de faire le procès à Jacques Spifame, évêque de Nevers, suspect d'hérésie et qui, après s'être marié secrètement, s'était retiré à Genève; on le décréta de prise de corps, mais comme il se trouvait hors de France, on ne put se saisir de sa personne; il est vrai que cela ne lui servit guère, car quelques années plus tard, en 1566, il fut condamné par le Sénat de Genève, à porter sa tête sur l'échafaud, pour crime de faux.

L'arrestation des conseillers n'empêcha pas que les réformés s'assemblassent de nouveau au faubourg Saint-Germain, et qu'un de leurs ministres, François Morel, présidât une sorte de synode.

Le 19 juin, le président de Saint-André interrogea le conseiller du Bourg, qui refusa de répondre, se fondant sur sa qualité de membre du parlement, qui ne le rendait justiciable que du parlement, toutes chambres assemblées; cependant, trois jours plus tard, après s'être fait donné acte de sa protestation, il consentit à subir un interrogatoire.

Il fut déclaré hérétique, et livré au bras séculier.

Du Bourg appela de sa sentence à l'archevêque de Paris, puis au métropolitain de Sens et au primat de Lyon; ce qui n'empêcha pas qu'il fut condamné.

« Veu par la Court le procès criminel et extraordinaire faict à l'encontre de Mᵉ Anne du Bourg attainct et convaincu du crime d'hérésie, plus à plain mentionné au procès criminel contre luy faict et que hérétique, sacramentayre, pertinax et obstiné, l'a condamné et condamnons à être pendu et guindé à une potance qui sera mise et plantée en la place de Grève, devant l'hostel de cette ville de Paris, lieu plus commode, audessoubz de laquelle sera faict un feu dedans lequel ledit du Bourg sera gecté, ars, brulé et consummé en cendres; et a déclaré et déclarons tous et chacun ses biens estans en pays où confiscation a lieu, acquis et confisquez, suyvant les édicts et ordonnances du roy. »

Cette sentence fut signée de Thou et Barthélemy, et exécutée deux jours après sur la place de Grève. Au pied du gibet, du Bourg s'écria :

« — Mes amis, je ne suis point ici comme un larron ou un meurtrier, mais c'est pour l'Évangile. »

En montant à l'échelle, il dit encore à plusieurs reprises :

« — Mon Dieu! ne m'abandonne pas, de peur que je ne t'abandonne. »

Une foule immense assista à ce supplice qui fut très diversement apprécié.

Quant aux autres conseillers, aucun ne fut condamné à mort; de Foix fut suspendu pendant un an de ses fonctions; du Faur, pendant cinq ans et condamné à dix livres d'amende. Tous deux en appelèrent, et obtinrent d'être réintégrés dans leurs fonctions. Fumée fut renvoyé de l'accusation.

Au reste, un grand événement était survenu pendant que ces poursuites avaient lieu : Henri II était mort; racontons dans quelles circonstances.

Le roi venait de marier sa fille aînée Elisabeth de France à Philippe II roi d'Espagne, et pour célébrer ce mariage, il donna à la Cour plusieurs divertissements, dont un tournoi qui dura trois jours.

On avait dressé des lices à travers la rue Saint-Antoine, depuis le palais des Tournelles, jusqu'auprès de la Bastille, où se trouvaient les prisonniers du parlement, et des deux côtés étaient construits de grands amphithéâtres pour asseoir les spectateurs qui étaient nombreux, car c'était à qui jouirait de la vue d'un spectacle que tous affectionnaient.

Le roi, qui portait aussi bien l'armure d'acier que les habits de soie, aimait ce divertissement guerrier, et bien qu'il fût dans sa quarante-unième année, et que sa maîtresse, Diane de Poitiers, eût près de soixante ans, il portait ses couleurs, (la livrée blanche et noire des veuves) il se signala parmi les plus ardents jouteurs pendant le premier et le second jour; le troisième jour, c'est-à-dire le 30 juin, il continua, armé de toutes pièces, à se battre contre divers seigneurs et remporta tous les honneurs de la journée. Les quatre tenants étaient le roi, le duc de Guise, le prince de Ferrare et le duc de Nemours.

Les passes d'armes avaient cessé, lorsqu'Henri aperçut deux lances encore entières; il ordonna au comte Gabriel de Montgommery, son capitaine des gardes, d'en prendre une et de courir contre lui, « pour l'amour des dames ».

Le comte s'en défendit d'abord, mais à la sollicitation du roi, il prit l'arme; et bientôt les deux combattants se choquèrent, leurs lames se brisèrent, et il arriva que Montgommery qui avait frappé dans le plastron du roi ne put retenir son bras, et le tronçon de son arme pénétra à travers la visière du casque d'Henri II, lui porta un coup au dessus de l'œil droit, avec tant de violence, qu'il le renversa par terre.

Le roi perdit immédiatement connaissance; on le transporta vite au palais des Tournelles, et la fête, si bien commencée, se changea en un moment en deuil, car on crut le roi mort : il n'était qu'évanoui; en toute hâte, on fit venir de Bruxelles le célèbre anatomiste André Vesale, qui ne put que constater le piteux état dans lequel se trouvait le blessé.

A partir de ce jour, 30 juin, les cloches cessèrent de sonner, et les Parisiens demeurèrent dans une grande inquiétude.

Presque agonisant, le roi, sur les instantes sollicitations du duc de Savoie, ordonna que le mariage de sa fille ne fût point retardé, et la célébration se fit sans aucune cérémonie dans la chapelle du palais des Tournelles.

Le 10 juillet, le roi expira.

Une complainte fut aussitôt composée et chantée dans tous les carrefours. Dans le quatrième couplet, Montgommery raconte lui-même l'événement.

Par un fatal destin,
Le roy voulant s'ébattre,
Me dist, par un matin,
Qu'à moy vouloit combattre.
Par son commandement,
Fus armé vistement.
Sans penser à nul vice,
De ma lance un éclat
Roide, pointe et plat,
Le tua dans la lice.

Il n'était pas encore mort que Catherine de Médecis envoya à Diane de Poitiers l'ordre de rendre les pierreries de la couronne et de se retirer dans un de ses châteaux.

« — Comment! s'écria-t-elle, le roi est-il mort?

« —Non Madame, mais il ne peut guère tarder.

« —Tant qu'il lui restera un doigt de vie, repritelle, je veux que mes ennemys sachent que je ne les crains point et que je ne leur obéyroi tant qu'il sera vivant. Je suis encore invincible de courage. Mais lorsqu'il sera mort, je ne veux plus vivre après lui. »

Elle vécut pourtant, mais elle se hâta de quitter Paris et de se retirer au château d'Anet.

Le 18 juillet eurent lieu les obsèques. Le cœur du roi fut porté aux Célestins par le prince de Condé, et on porta le corps en grande pompe, le 11 août à Notre-Dame, et le 12 à Saint-Denis.

Pendant le règne de Henri II, le luxe ne fit qu'augmenter à Paris; Catherine de Médicis l'aimait et portait la magnificence à l'excès; naturellement, les grands suivirent l'exemple qui venait d'en haut, et les petits firent tout ce qu'ils purent pour les imiter, à l'exception toutefois de ceux qui pratiquaient la religion réformée et qui affectaient un grand rigorisme de mœurs et de toilette.

L'industrie commençait à se développer : un sieur de Roberval obtint en 1548 un privilège du roi pour l'exploitation des mines de charbon du royaume; malheureusement il manqua d'argent pour l'exploiter.

L'année suivante, Jean Rouvet, marchand bourgeois de Paris, inventait le flottage des bois et des trains; les tapissiers commencèrent à faire des ouvrages dignes d'être cités comme des œuvres d'art, et de ce nombre est la tapisserie du *Plan de Paris*, exécutée sous Henri II. Les potiers se signalèrent aussi par leurs produits et ont laissé une poterie dite de Henri II, d'une terre de pipe fine et très blanche, qui se distingue par des ornements gravés en creux sur la pâte, quelquefois avec des dessins rouges d'œillet et même des figures en ronde bosse.

« Les orfèvres, dit M. A. Challamel, vendaient pendants, anneaux, bracelets, médaillons placés dans les cheveux et au chapeau, sur lesquels étaient exécutées au repoussé de jolies figurines en or. Ces médaillons s'appelaient enseignes. Il y en avait où l'ouvrier taillait en pierres précieuses les figurines qui les enrichissaient. Parfois les vêtements et accessoires étaient ciselés en or et émaillés; parfois une partie des figures était exécutée en matière dure et, une autre partie en or ciselé. »

Le musée de Cluny possède un miroir en cuivre repoussé et doré représentant les figures de la Vérité, de la Victoire et de l'Amour vainqueur, de ce temps, qui est un pur chef-d'œuvre; on peut citer aussi au musée du Louvre le mortier en marbre, au chiffre de Diane de Poitiers, un cabi-



F. Roy, éditeur. — 60. Imp. Charaire et Fils.

Le dernier tournoi qui causa la mort d'Henri II.



Armure de tournoi au XVe siècle.

net en bois de noyer au même chiffre, et nombre d'autres objets conservés dans divers lieux, qui attestent le goût des artisans de Paris au XVIe siècle.

Les horlogers firent aussi des merveilles; les montres se propagèrent à Paris, et prirent des formes bizarres : il y en avait qui représentaient une coquille, une amande; Henri II fit faire pour le château d'Anet une horloge singulière : chaque fois que l'aiguille allait marquer l'heure, un cerf aux abois sortait, s'élançait, poursuivi par des chiens. Bientôt, cerf et chiens s'arrêtaient. Le cerf sonnait l'heure avec un de ses pieds.

Les arts et les lettres progressèrent aussi, et Henri, bien que moins instruit que Francois Ier, favorisa, comme lui, les poètes deson temps : du Bellay, Baïf, Jodelle, Passerat, Denisot, du Bartas, Garnier et Ronsard.

Les musiciens Jean Legendre, l'auteur de la *briefve introduction en la musique, tant en plain-chant que choses faictes*, Claudin de Sermisy, l'auteur d'une messe de *Requiem*, Février, et tant d'autres, produisirent des œuvres dont quelques-unes restèrent; Anne Triolier et Félix de Warmond, maîtres de la chapelle du plain-chant sous Henri II, furent des instrumentistes de talent.

Jehan Clouet était peintre officiel de la Cour, aux appointements de 240 livres tournois.

Son fils passait pour le plus excellent ouvrier de son temps. Il reçut « vingt sous en plâtre, huile et pinceaux » pour mouler le visage et l'effigie de François Ier, douze livres dix sous pour vingt-cinq livres de cire blanche employée pour cette effigie, et 48 sous pour six livres de céruse à mêler à la cire blanche. Ce fut lui qui, après la mort de Henri II, fut chargé de modeler l'effigie en cire et en osier qui figura aux obsèques. Il fit aussi des peintures et des dessins estimés. Jehan Court, Antoine Caron de Beauvais travaillèrent aussi pour Henri II et Catherine de Médicis.

Un artiste de grande valeur qui était alors fort apprécié à Paris, était Léonard le Limousin, l'émailliste, à qui Henri II fit exécuter les tableaux votifs de la Sainte Chapelle.

Ce fut sous Henri II que les pièces de monnaie

qui, jusqu'alors, avaient été frappées au marteau, furent faites au moulin; celui qui avait découvert ce procédé nouveau s'appelait Aubin Olivier; il était menuisier de son état; le roi l'accueillit favorablement sur la présentation de Guillaume de Marillac, général des monnaies, et le 3 mars 1553, des lettres patentes lui furent données qui le créaient « Maître et Conducteur des engins de la monnoye au moulin ».

Un édit du mois de juillet suivant l'autorisa à fabriquer des testons dans le moulin du Palais, établi au bout du jardin des Étuves, et les pièces qu'il frappa obtinrent l'admiration de tous. — Cependant, en 1585, Olivier fut déchu de sa maîtrise et ses machines ne servirent plus qu'à la fabrication des jetons et des médailles ; le monnayage au marteau fut de nouveau employé pour la monnaie.

Les pièces qui circulaient alors étaient les écus et demi-écus d'or au soleil, les écus d'or à la croisette, les écus à la salamandre, les testons et demi-testons d'argent (on les appelait ainsi, parce qu'ils représentaient la teste ou tête du souverain). La monnaie de cuivre consistait en blancs, franciscus, ou douzains (12 deniers), liards, doubles, et deniers.

A partir du règne de Henri II, on vit en outre à Paris des quarts d'écus et des doubles écus d'or, portant d'un côté la tête du roi, et de l'autre quatre H couronnés, posés en croix, avec une fleur de lis dans les angles et la devise royale : *Donec totum impleat orbem*. En 1553, on frappa des demi-Henri, montrant, au revers, la France armée, tenant de la main droite une Victoire ; de nouveaux testons et demi-testons furent aussi fabriqués; le 25 mars 1549, parurent des gros de Nesle (2 sous six deniers) qui tiraient leur nom de l'hôtel de Nesle où ils étaient frappés — on les appela aussi six-blancs —, des demi-gros appelés trois-blancs, des sous tournois (douzains) valant douze deniers ou quatre liards et des demi-sous ou sixains ou deux liards.

Quelques mots sur les modes d'alors :

« Les personnes comme il faut, dit l'auteur du *Costume en France*, ne se chaussaient (sous Henri II) que d'escarpins, ce qui les obligeait, pour aller dehors, de mettre par-dessus des patins légers à semelles de liège. On rachetait par l'épaisseur de la semelle le désavantage d'une stature trop exiguë, et comme les jupes tombaient assez bas pour cacher entièrement les pieds, les dames, qui avaient besoin d'une rallonge considérable, en étaient venues à faire du patin un véritable piédestal.

« Elles portaient des chapeaux semblables à ceux des hommes, mais moins larges et plus hauts de forme. Les chaperons, tout à fait ajustés à la tête, avaient conservé néanmoins la poche de derrière ou queue. Le petit béguin ou coiffe de soie, porté dessous, était alors appelé *cale*, nom consacré d'un objet semblable en toile, qui était devenu d'un usage général dans l'Église. Pour sortir par les temps froids, on attachait aux oreillettes du chaperon une pièce carrée qui couvrait le bas du visage, au-dessous des yeux, comme une barbe de masque. Cette pièce s'appelait touret de nez, ou cache-nez. Les mauvais plaisants dirent par dérision *coffin à roupies.* »

On voit que le cache-nez ne date pas d'hier.

La robe après être restée décolletée en carré, à l'ancienne mode, devînt montante avec un collet relevé comme celui du sayon des hommes, et se composa d'un corps et d'une cotte ; le devant ouvert laissait voir l'habit de dessous. Le corps était tailladé, ainsi que les manches, dont l'ampleur allait en diminuant depuis les épaules jusqu'aux poignets. Elles étaient surmontées d'épaulettes, auxquelles on ajustait souvent d'autres manches étroites appelées mancherons qui pendaient derrière les bras.

Le costume des hommes fut le pourpoint serré, le haut-de-chausse et le petit manteau ne dépassant pas la ceinture. Ce fut sous Henri II que l'on vit les Parisiens adopter les énormes fraises plissées, tuyautées et amidonnées qui leur ensevelissaient le cou jusqu'au menton.

Ils portaient la barbe en pointe et les moustaches relevées.

Un édit spécial, de 1553, défendit aux membres du barreau de plaider avec la barbe.

Mais ne nous appesantissons pas sur ces menus détails, nous avons à raconter de graves événements. A la mort de Henri II s'ouvre la terrible période des guerres ds religion qui ensanglantèrent la capitale et cette seconde partie de l'histoire de Paris ne sera pas la moins curieuse et la moins intéressante.

Nous avons montré Paris mérovingien et Paris féodal, on va voir Paris ligueur.

TABLE DES CHAPITRES DU PREMIER VOLUME

SCEAUX. — IMP. CHARAIRE ET FILS.

